UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01007022 5

LE

SEIZIÈME SIÈCLE

EN FRANCE

PQ
231
D3
1900

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

804455

PRÉFACE DE LA SECONDE EDITION

Cinq années ont suffi à épuiser la première édition de cet ouvrage. Dans ces cinq années, la science n'est pas restée stationnaire et des travaux variés ont paru sur divers points de l'histoire de la langue et de la littérature française au XVIe siècle. Sans modifier l'économie de notre manuel qui doit toujours garder son caractère de livre classique, nous nous sommes efforcés de le tenir au courant des derniers résultats de la science. Nous avons aussi naturellement tenu le plus grand compte des observations de la critique[1]; et nous espérons que cette deuxième édition, corrigée et remaniée en beaucoup de points, restera digne de la faveur que la première a obtenue en France et à l'étranger.

Paris, juin 1883

1. Rappelons ici plus particulièrement deux comptes-rendus publiés l'un par M. Tamizey de Larroque dans la *Polybiblion* (1878, I, p. 334), l'autre par M. Ulbrich dans le *Zeitschrift für romanische Philologie* (1879, p. 289). Ils portent principalement, le premier sur l'histoire de la littérature, le second sur l'histoire de la langue. Nous avons mis à profit les savantes et utiles observations qu'ils contiennent

Cette troisième édition corrige et modifie la seconde en divers points assez nombreux. Elle s'en distingue surtout par l'addition d'un index des auteurs du XVIe siècle cités dans le *Tableau de la Littérature*, que nous devons à l'obligeance de M. G. Vauthier, professeur de rhétorique. Qu'il y reçoive ici nos remercîments.

Septembre 1886.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

TABLE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE

Index des auteurs cités..... XI

SECTION PREMIÈRE

Prosateurs.

CHAPITRE I. — THÉOLOGIENS, CONTROVERSISTES, PRÉDICATEURS.

I. Théologiens, controversistes. — Jean Calvin. — Guillaume Farel, Viret, Théodore de Bèze. — Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*. — Marnix de Sainte-Aldegonde, *Tableau des différends de la religion*. — Les polémistes catholiques. — Duplessis-Mornay. — Le cardinal du Perron. — François de Sales..... 1-11

II. Les prédicateurs calvinistes au XVIe siècle. — Calvin, Farel, Froment, Théodore de Bèze. — Les prédicateurs catholiques au XVIe siècle. — Fenouillet, François de Sales. 11-13

CHAPITRE II. — PHILOSOPHES, MORALISTES, LIBRES-PENSEURS.

Le mouvement philosophique au XVIe siècle, Ramus. — Vivès. — Vanini. — Bonaventure des Périers, *le Cymbalum mundi*. — Cornélius Agrippa. — Fr. Sanchez. — Michel de Montaigne. — Pierre Charron. — Guillaume du Vair, *Traités philosophiques*..... 13-21

CHAPITRE III. — ÉCRIVAINS POLITIQUES, PAMPHLÉTAIRES.

La science politique au XVIe siècle. — Jean Bodin. — Les idées politiques au XVIe siècle. — Érasme. — Estienne de la Boëtie, *le Discours*

de la servitude volontaire. — Les pamphlets politiques. — *Epistr envoyée au Tigre de la France.* — François Hotmann, le *Franco-Gallia.* — Hubert Languet, *Vindiciæ contra tyrannos.* — Buchanan. — Les pamphlétaires de la Ligue. — Michel de l'Hospital. — La Noue, *Discours politiques et militaires.* — Les *Politiques.* — Duplessis-Mornay, Michel Hurault, du Vair, Lemaistre, leurs écrits en faveur de Henri IV. — La Satire Ménippée. — A. d'Aubigné, *la Confession de Sancy*..... 22-33

CHAPITRE IV. — HISTORIENS, AUTEURS DE MÉMOIRES, CHRONIQUES, CORRESPONDANCES, ETC.

I. Jean Molinet. — Claude de Seyssel, *Histoire singulière du Roy Loys XII*e. — S. Champier, *la Vie de Bayard.* — *Le loyal serviteur.* — Robert de la Mark. — Guillaume du Bellay. — Marguerite d'Angoulême. — Mémoires du règne de Henri II. — Vincent Carloix, *Mémoires de François de Vieilleville.* — Monluc, *les Commentaires.* — Lanoue, *Mémoires.* — A. d'Aubigné, *Mémoires.* — Brantôme. — Marguerite de Valois. — Palma Cayet. — Pierre de l'Estoile. — Duplessis-Mornay et Madame Duplessis. — Sully, *Les Œconomies royales.* — Le cardinal d'Ossat. — Le président Jeannin. — Henri IV, *Correspondance*..... 34-46

II. Lancelot de la Popelinière, *Histoire de France.* — A. d'Aubigné, *Histoire universelle.* — Jacques-Auguste de Thou, *Historia temporis mei*..... 46-50

III. Nicole Giles. — Robert Gaguin. — Paul Émile. — Bernard Girard du Haillan. — Papyre Masson. — Jean du Tillet. — Nicolas Viguier. — François de Belleforest. — Jean de Serres. — Jacques Charron. — Scipion Dupleix. — Mézeray. 50-53

CHAPITRE V. — ORATEURS JUDICIAIRES.

Poyet, Fr. de Montholon, Lizet, Séguier, de Thou, Marillac, Jacques Aubry. — Estienne Pasquier. — Versoris ou Le Tourneur. — Antoine Arnauld. — Simon Marion..... 53-55

CHAPITRE VI. — CONTEURS.

Rabelais. — Les imitations immédiates de Rabelais. — Nicolas de Troyes. — Noël du Fail. — Jacques Tahureau. — Les *Contes* de la reine de Navarre. — Des Periers, *Joyeux Devis.* — *Les Facétieuses nuits de Straparole.* — Cholières, *Matinées* et *Après-dînées.* — Guillaume Bouchet, *Serées.* — Tabourot des Accords, *Escraignes Dijonnaises.* — Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir.* — *L'Amadis des Gaules*..... 56-66

CHAPITRE VII. — ÉRUDITS ET SAVANTS.

I. Les traducteurs. — Claude de Seyssel. — Lefèvre d'Étaples. — Pierre Saliat. — Étienne Dolet. — Bon. des Periers. — Pierre Duval. — Louis le Roy. — Estienne de la Boëtie. — G. du Vair. — Jacques Amyot. — Jehan Sanxon. — Mousset. Hugues Salel. — Lazare de Baïf. — Bouchetel. — Sibilet. — Charles Estienne. — O. de Saint-Gelais. — Ronsard. — Remi Belleau — Béjard. — Amadis Jamyn. — Salomon Ceston. — J. de Baïf. — Nicolas Pavillon. — Lambert d'Aneau.. 66-71

II. Les érudits. — Jean Lemaire de Belges, *Illustrations des Gaules*. — Les origines troyennes des Francs. — Les études historiques sur les origines de la monarchie. — Claude Fauchet. — Estienne Pasquier, *les Recherches de la France*. — Henri Estienne, *Traité de la conformité, Précellence de la langue françoise, Nouveaux dialogues*.... 71-77

III. Les écrivains scientifiques. — Amboise Paré. — Bernard Palissy. — Olivier de Serres..... 78-80

SECTION II

Poëtes.

La poésie au XVIe siècle..... 81-146

CHAPITRE I. — LES POÈTES DE 1500 A 1550.

Jean Meschinot, Jean Molinet, Guillaume Cretin et leurs disciples. — Jean Lemaire de Belges. — Jean Bouchet. — Octavien de Saint-Gelais — Jean Desmares ou Marot. — Alione d'Asti. — Pierre Gringore. — Eloy d'Amerval. — Laurent Desmoulins. — Pierre Vachot. — Jehan de Pontalais. — Charles de Bourdigné. — Jean Parmentier. — Clément Marot. — L'école de Marot, Roger de Collerye, Victor Brodeau, Charles Fontaine, Antoine Heroet, la Borderie, Maurice Scève, François Habert, Hugues Salel, Bonaventure des Periers, Marguerite d'Angoulême, Gilles Corrozet, Jacques Gohorry, Gilles d'Aurigny, Étienne Forcadel, Jacques Pelletier du Mans, Louise Labbé, Méllin de Saint-Gelais..... 81-95.

CHAPITRE II. — L'ÉCOLE DE RONSARD.

Ronsard, Joachim du Bellay et la Pléiade. — Le manifeste de la Pléiade L'œuvre poétique de Ronsard. — Joachim du Bellay. — Remi Belleau. — Jean Antoine de Baïf. — Les vers mesurés à l'antique. — Estienne Jodelle. — Pontus de Thyard. — L'œuvre de Ronsard et de la Pléiade..... 96-126

Les *poetæ minores :* Olivier de Magny. — Louise Labbé. — Jacque Tahureau. — Nicolas Denizot. — Louis le Caron. — Est. de la Boëtie. — Louis des Mazures. — Marc Claude de Buttet. — Jean de la Péruse. — Jean Doublet. — Claude de Fouilloux. — Amadis Jamyn. — Jean et Jacques de la Taille..... 127-132
Du Bartas. — A. d'Aubigné, *les Tragiques*. — Lancelot de Carle. — Pierre de Brach. — Guy du Faur de Pibrac..... 132-137
La fin de l'école de Ronsard. — Philippe Desportes. — Bertaut. — Jean-Baptiste Chassignet. — Les poëtes de la Ménippée, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant, Passerat. — Jean Vauquelin de la Fresnaye. — Claude Gauchet. — Jean le Houx. — Mathurin Régnier..... 137-146

SECTION III

Auteurs dramatiques.

CHAPITRE I. — LA FIN DU THÉATRE DU MOYEN AGE.

Les mystères, les farces, moralités, sotties. — Les *Frères de la Passion*, les *Clercs de la Basoche*, les *Enfants Sans-Souci*. — Le théâtre populaire au XVIe siècle. — Gringore. — Nicole de la Chesnaye. — Jehan de Pontalais..... 146-154

CHAPITRE II. — L'ÉCOLE DE RONSARD.

I. La tragédie au XVIe siècle. Les poëtes tragiques italiens. — Les tragédies latines. — Jodelle, *Cléopâtre*, *Eugène*, *Didon se sacrifiant*. — Jean de la Péruse. — Jacques Grévin. — Jacques de la Taille. — Jean de la Taille. — Les mystères dans la province. — Th. Lecoq. — Confusion des genres que présente le nouveau théâtre. — Action des événements politiques sur le théâtre. — Les grands poëtes tragiques du XVIe siècle. — Jean de la Taille. — Robert Garnier. — Montchrestien.. 154-176
II. La comédie au XVIe siècle. — Les farces et la comédie italienne. — Jodelle. — Remi Belleau. — Baïf. — Jean de la Taille. — Le Loyer. — Le Jars. — Pierre Larivey. — Odet de Turnèbe. — François d'Amboise. — François Perrin. — Marc de Papillon..... 176-182

TABLEAU DE LA LANGUE FRANÇAISE AU XVIe SIÈCLE.

INTRODUCTION..... 183

CHAPITRE I. — VOCABULAIRE.

Mots du XVIe siècle qui n'existent plus dans la langue actuelle ou dont la signification s'est modifiée..... 183-188
Emprunts au latin..... 189-191
La Pléiade et la langue française..... 191-192
Emprunts à l'italien et à l'espagnol..... 192-194

CHAPITRE II. — ORTHOGRAPHE ET PRONONCIATION.

Les systèmes orthographiques au XVIe siècle..... 194-200
Voyelles : A, E, I, O, U, Y..... 200-206
Groupes de voyelles et de diphthongues, AI, EI, AU, EAU, EU, IE, OE, OI..... 206-213
Voyelles nasales : AN, EN, AIN, IN, ON, UN..... 213-214
Consonnes : P, B; F, V, PH ; T, D ; S, Ç, Z, X ; C, Q; G; CH, J ; H ; L, M, N ; L mouillée, N mouillée ; R..... 214-221
Remarques générales..... 222-223

CHAPITRE III. — FORMES GRAMMATICALES.

I. Du nom ou substantif : genre et nombre..... 223-225
II. Article..... 225-226
III. Adjectif..... 226-227
IV. Degrés de comparaison..... 227-230
V. Noms de nombre. — VI. Pronoms personnels..... 230-231
VII. Démonstratifs..... 231-232
VIII. Relatifs, interrogatifs, indéfinis..... 232-233
IX. Conjugaison. I. Verbes réguliers..... 233-240
II. Conjugaison de *avoir* et de *estre*... 240-241
III. Verbes à formes irrégulières..... 242-245
X. Mots invariables..... 245

CHAPITRE IV. — SYNTAXE.

I. Substantif, genre, nombre, cas..... 245-252
II. Article..... 252-257
III. Déterminatifs..... 257-258
IV. Relatifs..... 258-260
V. Interrogatifs..... 260
VI. Indéfinis..... 261-263
VII. Noms de nombre..... 263

VIII. Pronoms personnels..... 263-264
IX. Pronoms possessifs..... 264-265
X. Verbes. 1. Formes..... 265-268
— 2. Modes et temps..... 268-272
— 3. Nombres..... 273
— 4. Personnes..... 273
XI. Mots invariables..... 274-286
— 1. Prépositions..... 274-277
— 2. Adverbes..... 277-282
— 3. Conjonctions..... 282-286
— 4. Interjections..... 286
XII. Négation..... 287-289
XIII. Ordre des mots. I. Ordre des mots isolés..... 289-293
II. Ordre des éléments de la proposition..... 293-301
1. Place du sujet..... 294-295
2. Place de l'attribut..... 295-296
3. Place du régime..... 297
4. Place du pronom..... 297-300
5. Séparation de termes coordonnés..... 300-301

DEUXIÈME PARTIE

Morceaux choisis des principaux écrivains en prose et en vers du XVIe siècle..... 1-375
Table des morceaux choisis..... 377-384

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

INDEX

DES NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE TABLEAU DE LA LITTÉRATURE

A

Agrippa (Cornelius), **15.**
Alciat, 53.
Alexis (Guillaume), 83.
Alione d'Asti, 86-87.
Allamanni, 155.
Amboise (Fr. d'), 98 n. 1, **182.**
Amerval (d'), 87.
Amyot, 44, 45, 61, 65, 68-69.
Aneau (d'), 70.
Anton de l'Angle (d'), 83.
Arnauld, 54, 55.
Aubigné (Agrippa d'), 9, 31 et n. 6, 33, 38, 46, 47, 113, 122 n. 3, 126 n. 1, 134, 135.
Aubry, 54.
Autels (Guillaume des), **61.**
Aurigny (d'), 94.

B

Baïf (Antoine de), 70, 97, 109, 111-115, 124, 126 n. 1, 155 n. 4, 178.
Baïf (Lazare de), 69, 109, 124, 155.
Bartas (du), 25, 102, 122, 126 n. 1, 133-134, 135.
Basselin, 144.
Beaulieu, 89.
Bereau (Jacques), **129.**
Bégard, 70.
Bélyard, 166.
Bellarmin, 28, 50, n. 1.
Bellay (Guillaume du), 35.
Bellay (Joachim du), 70, 83, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 104-109, 115, 124, 125, 126 n. 1, 127 n. 1, 131 et n. 1, 142, 156.
Bellay (Martin du), 35.
Bellay (de Langey du), 73.
Belleau (Remi), 70, 97, 101, 109-111, 124, 126 n. 1, 156, 177, 178, 182.
Belleforest (de), 52.
Bely, 126 n. 1.
Bertaut, 126 n. 1, 137, 138, 139, 144.
Besse (de), **13.**
Bèze (Théod. de), 5, 7 et n. 4, 11, **12,** 25, 26, 90, 126 n. 1, 165.
Bibliena, 155, 177.
Billard, 126 n. 1, 167.
Binet, 97.
Bodin, 22-23.
Bonnefon, 126 n. 1, 140.
Borromée (Saint Charles), **12.**
Boucher, 12, 28.
Bouchet, 64, 73, 85, 98 n. 1, **158.**
Bouchetel, 69, 155.
Bounin, 167.
Bourdigné (de), **88.**
Bourgeois, 177.
Bourgoing, 88.
Bourlier, 70.
Bouteauville (Michel de), **113.**
Boutigni (de), 90.
Brach (de), 126 n. 1, 136.
Brantôme, 39, 61, 136.
Brodeau, 91.
Buchanan, 27, 28, 136 n. 1, 155, **165.**
Budé, 14, 67, 155.
Buttet (de), 115 n. 1, **129.**
Byard, 126 n. 1.

C

Calvin, 2-4, 6, 7, 8, 11, 12, 25, 61, **65.**
Carloix, 36, 38.
Casaubon, 67.
Castelnau, 36.
Cathelan, 7.
Cayet (Palma), **40.**
Ceston, 70.
Champier, 35.
Charron (Jacques), 52.
Charron (Pierre), 14 n. 1, **19-21.**
Chassignet, 138, 139.
Chantelouve, 165.
Chaumeau de Lassay, 73.
Chesnaye (N. de la), 153.
Cholières, 64.
Chrestien (Florent), 32, 139 et n. 4, **165,** 126 n. 1.

Cheverny, 40 n. 1.
Coeffeteau, 13.
Colleryc (R. de), 91.
Comines, 34.
Condé (le prince de), 35.
Copiau, 13.
Coquillart, 91, 121.
Corrozet, 94.
Cotton (le P.), 13.
Cretin, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 90, 129.
Cujas, 43 n. 3, 53.

D

Daurat, v. Dorat.
Denizot, 114, 126 n. 1, 128.
Désiré, 7.
Desmoulins (Laurent), 87.
Desportes, 137-138, 144, 145, 178.
Des Roches (les Dames), 132 n. 2.
Dolet, 67, 83.
Dorat, 96, 97, 117 n. 6, 130 n. 4, 155 et n. 4.
Doré, 7.
Doublet, 129.
Duhamel, 178 n. 4.
Dumoulin 53.
Dupleix (Scipion), 52.
Duplessis-Mornay, 7, 8, 19 n. 3, 31, 41.
Duplessis (Madame), 41.
Durant (Gilles), 139, 140, 142.
Duval, 68.

E

Erasme, 12 n. 1, 14, 24.
Espence (Cl. d'), 12.
Essarts (Herberay des), 65, 66.
Estienne (Charles), 69, 177.
Estienne (Henri), 6, 26, 67, 70 75, 77.
Estienne (Robert), 67.
Estoile (P. de l'), 40-41, 43.
Etaples (Lefèvre d'), 67.
Expilly (d'), 126 n. 1.

F

Fabri, 142.
Faïl (Noël du), 61, 62-63.
Farel, 4, 11.
Fauchet (Claude), 74, 75.
Fenoillet, 13.
Feuardent, 12.
Filleul, 126 n. 1, 167, 172.
Folengo, 57 n. 4.
Foncheran, 126 n. 1.
Fontaine, 83, 92, 98, 126 n. 1
Forcadel, 94.
Fouilloux (Cl. de), 129.
Froment, 11, 12.

G

Gaguin, 51.
Gamon, 126 n. 1.
Garnier (Robert), 167, 168-175, 174 n. 1, 176.
Gauchet, 143.
Génébrard, 12.
Giles, 50, 51.
Gillot, 30, 32.
Godard, 182.
Gohorry, 94.
Gombaud, 126 n. 1.
Goulard, 27.
Gournay (Mlle de), 145.
Grenade (Louis de), 12.
Grévin, 126 n. 1, 156, 163, 176, 177, 182.
Gringore, 87, 91, 156, 163, 176, 177, 182.
Guérente (de), 155.
Gueroult, 165 n. 3.
Grouchy, 126 n. 1.
Guise (François de), 35.

H

Habert, 92, 94, 95, 98 n. 1.
Haillan (du), 51-52, 74, 76, 136.
Hardy, 176.
Henri IV, 46.
Héroet, 89, 92, 99, 106.
Hospital (le chancelier de L'), 28-29, 126 n. 1.
Hotmann, 24 n. 2, 26, 27, 28, 52 et n. 1, 74.
Hurault, 30, 31, 33, 55 n. 1.

J

Jamyn (Am.), 70, 126 n. 1, 130
Jamyn (Benj.), 126 n. 1, 130 n. 2.
Janvariel, v. La Roche Chandieu.
Jeannin, 43, 45.
Jessée (Jean de la), 136, v. La Gessée.
Jodelle, 96, 97, 113, 115-117, 126 n. 1, 146 n. 2, 151, 156, 163, 164, 174, 176, 177, 182.
Junius Brutus, 24 n. 2, v. Languet.
Juste-Lipse, 76 n. 2.

L

Labé (Louise), 94, 127, 132, n. 2.

La Boétie (de), 24, 26, 68, 128, 136.
La Borderie, 92.
La Curée, 40 n. 1.
La Gessée, 126 n. 1, v. Jessèc.
La Huetterie, 90.
La Mark (Rob. de), 35.
Lancelot de Carle, 68 n. 5, 136.
Languet, 27, 28.
Lanoue, 15 et n. 2, 29-30, 38, 44, 65, 66 n. 1, 115 n. 1.
Lanzay (G. du), 83.
La Mothe (Ch. de), 116.
Larivey, 64, 178, 179-181, 182.
La Roche Chandieu, 126 n. 1, 139 n. 4.
Lascaris, 66.
Lasphrise (le capitaine), v. Papillon.
Launay (Math. de), 12.
Laval, 126, n. 1.
Leblond, 90, 92, 98 n. 2.
Le Breton, 167.
Le Caron, 128.
Le Chevalier, 126 n. 1.
Lecocq, 151, 164.
Le Duc, 167.
Le Duchat, 167.
Lefebvre, 126 n. 1.
Léger, 166.
Le Houx, 144.
Le Jars, 178.
Le Loyer, 178.
Lemaire de Belges, 71, 82, 83-84, 143.
Le Maistre, 31.
Le Roy, 15, 31, 63, 68.
Le Tourneur, v. Versoris.
Lizet, 5, 54.
Louveau. 64.
Lyngende, 126 n. 1.

M

Machault, 50.
Magny (O. de), 70, 127.
Malherbe, 126 n. 1, 144, 145, 146.
Marguerite d'Angoulême, 35, 63, 93-94, 135.
Marguerite de Valois, 39.
Mariana, 28.
Marillac, 54.
Marion, 55.
Marnix de Sainte-Aldegonde, 6.
Marot (Jean), 85-86.
Marot (Clément), 6, 44, 45, 82, 83, 88-91, 93, 94, 95, 96, 98 et n. 1, 100, 101, 106, 125, 126 n. 1, 137, 142 143, 145 164, 165 n. 1.
Masson (Papyre), 52, 74.
Mathieu, 137 et n. 3, 165.
Mazures (des), 128, 165.
Merlino Coccaio, v. Folengo
Meschinot, 81, 82, 84, 88.
Mesme (de), 177.
Mézeray, 53.
Michault, 83.
Molinet, 34, 82, 83, 87, 88 129.
Monin (de), 126 n. 1.
Montaigne, 17-19, 24, 26 n. 1, 28, 60, 68 n. 5, 123 n. 6, 136, 155 n. 3.
Montchrestien (A. de), 167, 175-176.
Mont-Dieu (B. de), v. Grévin.
Monluc, 37-38, 136.
Montalvo, 65.
Montholon (de), 54.
Montreuse (de), 167
Motin, 126 n. 1.
Mousset, 69, 113.
Muret, 67, 76 n. 2, 96, 100, 126 n. 1, 130 n. 4, 136 n. 1, 155 et n. 4.

N

Nervèze, 126 n. 1.
Notre-Dame (César de), 73.

O

Ossat (Le cardinal d'), 43, 44, 45, 46.

P

Palissy, 78-79.
Palsgrave, 83.
Pappillon (Marc de), 162.
Paré, 78.
Parmentier, 87.
Pasquier (Estienne), 12, 30, 54, 66, 74, 75, 83, 92, 95, 114, 116 n. 5, 117 n. 1, 132 n. 2.
Passerat, 30, 32, 115 n. 1, 139, 140-142.
Paul-Émile, 51, 76, 77.
Pavillon, 70.
Pelletier du Mans, 89, 94, 99, 106, 126 n. 1.
Périers (Bonaventure des), 15, 61, 63, 68. 70, 87 n. 2, 93.
Périon, 75.
Perrin, 182.
Perron (Le cardinal du), 7 n. 6, 8, 33, 46, 126 n. 1, 144.

Péruse (Jean de la), 156, 162.
Pibrac, 126 n. 1, 136-137.
Pie V, 12.
Pithou, 32.
Pontalais (J. de), 87, 154.
Pontus de Thyard, 96, 117, 126 n. 1.
Popelinière (Lancelot de la), 46, 47.
Poynet, 25.
Puget (A. de). 35.

R

Rabelais, 57-61, 83, 121.
Rabutin (Fr. de), 36.
Ramus, 14, 113.
Rapin, 30, 32, 115 n. 1, 126 n. 1.
Raymond (Fl. de), 136.
Régnier, 144, 146.
Richelet, 100.
Ronsard, 70, 73, 77, 81, 83, 96-104, 105, 108 n. 4, 109, 111 n. 1, 115 n. 1, 117 et n. 6, 118, 125, 126 n. 1, 127, 130 n. 2, 131, 132, 139 n. 4, 142, 144, 145, 146, 155 et n. 4 et 5, 178.
Rose, 12.
Rus (Jean), 94.

S

Sagon, 90, 92, 98 n. 1.
Salel, 69, 70, 92, 126, n. 1.
Sales (Saint-François de), 9, 13.
Saliat, 67.
Saliguac de la Mothe-Fénelon (Bertrand de), 36.
Saint-Gelais (Melin), 85, 89, 95 98, 101, 105, 106, 137.
Saint-Gelais (Oct. de), 69, 85, 95, 178 n. 2.
Saint-Julien, 74.
Sainte-Marthe (Scév. de), 96, 126 n. 1, 132 n. 2.
Saintes (Cl. de), 7.
Sanchez, 15.
Sancy, 33 n. 4, 40 n. 1.
Sannazar, 70, 110.
Sanxon, 69.
Saulx-Tavannes (Gaspard de), 35.
Saulx-Tavannes (Guillaume de), 35.
Scaliger (J.-C.), 67, 76 n. 2, 155, 162, 174 n. 1.
Scève, 89, 92, 99, 126 n. 1.
Schelandre (Jean de), 176.
Scioppius, 50.
Séguier, 54.
Seyssel (Cl. de), 34.
Serres (Jean de), 40, 52.
Serres (Ol. de), 78. 80.
Sibilet, 69, 95, 99, 143, 155.
Séguiran (de), 13.
Spenser, 107 n. 1.
Sponde, 126 n. 1.
Stoa (Quinziano), 155.
Sully, 41-43.

T

Tabourot des Accords, 65.
Tahureau, 63, 70, 128.
Taille (Jean de la), 131, 167-168, 176 177, 178-182.
Taille (Jacques de la), 114, 122 n. 4, 130, 132, 142, 163.
Thou (de), 46, 47, 48-50, 99, 126 n. 1.
Tillet (Jean du), 52, 74.
Tory, 81, 83.
Tour d'Auvergne (Henri de la), 36.
Toutain, 163.
Trelon, 126 n. 1.
Trissino, 155, 178 n. 2.
Troyes (Nic. de), 61.
Turnèbe (Adrien), 97.
Turnèbe (Odet de), 181.

U

Urfé (d'), 126 n. 1.

V

Vachot, 87.
Vair (Guill. du), 13, 21, 30, 31, 3, 55, 56 n. 1, 67 n. 14, 68.
Valladier, 13.
Vanini, 15.
Vatel, 126 n. 1.
Vauquelin de la Fresnaye, 105, 108, 129 n. 4, 142, 151, 164.
Versoris, 54.
Verville (Béroalde de), 65.
Victor (Pierre), 40.
Vigne (A. de la), 83.
Viguier, 52.
Villars (de). 35.
Villeroy, 45.
Viret, 4.
Vivès, 14 et n. 1.

Y

Yveteaux (des), 126 n. 1.

TABLEAU

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

AU XVIe SIÈCLE

Deux grands faits dominent l'histoire de notre littérature au seizième siècle : la Réforme et la Renaissance des lettres. Cette double influence se fait sentir dans tous les genres. Toutefois la première s'exerce plus directement sur les ouvrages des théologiens, des moralistes, des auteurs politiques qui s'inspirent des intérêts et des passions de leur temps ; la seconde sur les ouvrages des lettrés et des poëtes (tout lettré est alors un poëte), qui vont chercher leurs modèles dans le passé, séduits par la beauté des œuvres antiques.

SECTION PREMIÈRE. — PROSATEURS

CHAPITRE PREMIER

Théologiens, controversistes; prédicateurs.

I

La littérature théologique[1] présente un caractère nouveau. La Réformation vient en modifier le fond et la forme : le fond,

1. Voir spécialement : Em. et Eug. Haag, *la France protestante*, 8 vol. in-8°; | P. A. Sayous, *les Écrivains français de la Réformation*, 2 vol. in-12.

en suscitant des controverses ardentes sur l'ensemble du dogme et de la discipline de l'Église; la forme, en substituant au latin la langue vulgaire, pour faire appel à l'opinion du peuple.

Le premier traité de théologie écrit en français est l'*Institution de la religion chrétienne* de JEAN CALVIN [1]. Ce livre, qui fait époque dans l'histoire de notre littérature, est un des chefs-d'œuvre de la prose française au seizième siècle.

Pour en comprendre la valeur, il est nécessaire de rappeler les circonstances qui l'ont vu naître [2].

François Ier (1515-1547), durant les quinze premières années de son règne, ne s'était pas montré hostile à la Réforme. Il n'aimait guère la Sorbonne et lui avait suscité une rivalité en fondant le Collège de France (1530); il avait, quoique fort ignorant, un goût très-vif pour les lettres et les choses de l'esprit, et comme il voyait autour de lui les personnages les plus éminents dans les sciences et dans la littérature incliner vers les nouvelles idées, il pardonnait volontiers au nom de la science à cette hérésie dont il ne mesurait pas encore la portée. Il subissait en outre l'influence de sa sœur Marguerite, qui protégeait ouvertement les réformés. Au retour de Madrid (1525), le roi ouvrait les portes des prisons aux partisans de la *luthérerie*, que la Sorbonne et le parlement de Paris avaient fait enfermer durant sa captivité. En 1533, Marguerite donnait une salle du Louvre aux prédications évangéliques. Mais l'entrevue de François Ier avec Clément VII à Marseille (automne 1533) modifia la conduite du roi. L'année suivante, une affiche qui dénonçait l'*idolâtrie de la messe* ayant été placardée sur les murs de Paris et jusqu'aux portes du Louvre, François Ier fit emprisonner les suspects; et au mois de janvier 1535, un nombre considérable de luthériens furent condamnés au bûcher.

Craignant toutefois les reproches des princes allemands, ses alliés de la ligue de Smalkalde, il fit déclarer officiellement qu'il n'avait fait que châtier des anabaptistes rebelles qui voulaient renverser la société politique et religieuse.

Calvin, âgé de vingt-six ans, vivait alors inconnu à Bâle. « A la vue, dit-il, de ces artifices de courtisans au moyen desquels on prétendoit non-seulement ensevelir dans l'infamie les saints martyrs et l'effusion du sang innocent, mais aussi justifier d'avance tous les carnages qu'on voudroit en faire sans miséri

1. Voir la biographie dans nos *Morceaux choisis*, p. 1.

2. Cf. la préface qui est en tête de l'édition de l'*Institution*, publiée par Meyrueis.

corde... j'estimai que mon silence deviendroit une trahison... » Il adressa alors à François Ier cette lettre éloquente qui sert de préface à l'*Institution*, où il proteste contre ceux qui tâchent de persuader au roi « que ce nouvel évangile (ainsi l'appellent-ils) ne cherche autre chose qu'occasion de sédition » ; et il publia l'année suivante (1536) son *Institutio religionis christianæ*, l'exposition la plus complète et la plus vigoureuse des doctrines nouvelles.

Ce chef-d'œuvre d'une théologie à la fois savante et populaire, qui plaçait le jeune docteur à la tête de la Réforme, fut adopté immédiatement par l'Église évangélique comme son code et sa loi. En 1540, Calvin, voulant étendre le nombre de ses lecteurs, traduisit son ouvrage en français, et le texte français, comme le texte latin, remanié et développé dans des éditions successives, se répandit en peu de temps par toute la France.

L'ouvrage sous sa forme définitive [1] comprend quatre livres : le premier, de *Dieu* ; le deuxième, de *Jésus médiateur* ; le troisième, des *Effets de cette médiation* ; le quatrième, des *Formes extérieures de l'Église*.

Dans une argumentation pressante et serrée, Calvin établi la décadence de l'homme par le péché originel, l'impuissanc de la volonté à faire le bien et la stérilité des œuvres pour le salut. Accomplir la loi est hors du pouvoir de l'homme. Tou est dans le mérite de Jésus-Christ ; tout dépend de la grâce et d l'élection gratuite de Dieu. En même temps qu'il pousse à ses dernières conséquences la doctrine de la prédestination, Calvin multiplie les attaques et les sarcasmes contre les sacrements de l'Église, le célibat des prêtres, les institutions monacales et l'autorité du Saint-Siége. Malgré le caractère dogmatique du livre et la prétention de l'auteur à être modéré, la polémique de Calvin est âpre, et dans la violence de ses attaques contre les catholiques et les *libertins* (libres penseurs), on retrouve l'intolérance du sectaire qui fit brûler Servet.

L'*Institution chrétienne* de Calvin le place au rang de nos plus grands écrivains ; le style de cet ouvrage, énergique, sobre et précis, son éloquence grave et contenue en font un des premiers monuments durables de la prose française.

Les mêmes qualités se retrouvent dans les sermons et les homélies de Calvin, dans ses avertissements, ses exhortations, et ses lettres.

Outre ces œuvres dogmatiques, ces écrits de propagande, Cal-

1. Edition française et édition latine de Genève, 1559.

vin a composé divers pamphlets. Dans son *Excuse à messieurs les Nicodémistes sur la complainte qu'ils font de sa trop grande rigueur*[1], il raille les mécontents et les tièdes qui cherchent des prétextes pour ne point réformer leur vie selon la discipline de la nouvelle Église. Dans son *Petit traité de la recherche des reliques qu'on croit fort utiles à la chrestienté*, il attaque avec une mordante ironie la superstition de ceux qui vénèrent le corps d'un saint qu'on trouve à la fois dans plusieurs villes différentes : « Tant y a qu'il y a un corps de sainte Suzanne à Rome, en l'église dédiée de ce nom, et un autre à Toulouse[2]. » Dans ses écrits satiriques, la raillerie manque de grâce et de légèreté; on y trouve à la fois une amertume qui est propre à Calvin et une certaine raideur qui semble appartenir aux écrivains calvinistes, et sera le trait dominant de ce qu'on a appelé le *style réfugié*[3].

La Réforme française avait trouvé son chef; mais dans son œuvre de lutte et de propagande il fallait à Calvin des aides et des lieutenants : ils ne lui firent pas défaut. Nous ne parlerons pas de Guillaume Farel, le fondateur du protestantisme en Suisse, dont l'action fut surtout orale et qui a laissé peu d'écrits. Mais Viret et Théodore de Bèze méritent notre attention.

L'œuvre dogmatique de Viret[4] comprend : 1° des traités dialogués (le dialogue étant *plus propre à enseigner populairement*[5]) qu'il réunit en 1564 sous le titre de : *Instruction chrestienne en la doctrine de la Loy et de l'Évangile et en la vraye philosophie et théologie tant naturelle que supernaturelle des chrestiens*; 2° des ouvrages d'instruction morale, tels que la *Métamorphose chrestienne*, où il cherche à la fois à amuser et à instruire son lecteur. Viennent ensuite des écrits satiriques. Dans le *Monde à l'empire*, c'est-à-dire le *Monde allant pire*, il met en présence deux pédants que questionne un ignorant simple et naïf. Les explica-

1 Opuscules, p. 789.
2. Opuscules, p. 751.
3. Le style des écrivains protestants, qui ont écrit en Suisse, en Hollande, dans le Mecklembourg, etc., où ils s'étaient réfugiés pour échapper aux persécutions.
4. Pierre Viret, né à Orbe (Suisse) en 1511, après avoir étudié la théologie à l'université de Paris, retourna dans son pays séduit par les idées nouvelles, et se joignit à Farel pour combattre le catholicisme à Genève (1534). Etabli successivement à Neufchâtel, à Lausanne où sa sévérité mécontenta le peuple, puis à Genève, où il reçut le droit de bourgeoisie en même temps que Calvin (1559), il se vit forcé par le mauvais état de sa santé de gagner le midi de la France (1562). Il y fut accueilli avec enthousiasme par les réformés de Nimes et de Montpellier. Chassé de Lyon vers 1566, il se rendit à Orange, puis dans le Béarn, où Jeanne d'Albret le chargea d'enseigner la théologie à Orthez; il mourut dans cette ville en 1571.
5. Préface de l'*Instruction chrétienne*.

tions qu'on lui donne, les traits qu'on lui rapporte de l'histoire sacrée et profane excitent son étonnement, déconcertent son esprit, lui font faire sur son temps mille réflexions piquantes et l'amènent à conclure que tout est conduit si mal par les hommes qu'il ne faut rien attendre que de la grâce de Jésus-Christ. Rappelons encore plusieurs pamphlets comme la *Physique papale*, l'*Alchimie du purgatoire*, la *Cosmographie infernale*, la *Descente aux enfers*, le *Monde démoniacle*, etc., spécialement destinés à divertir le peuple aux dépens de ses adversaires. Le cadre de ces divers écrits est ingénieux, quelquefois bizarre; le style en est clair et facile, mais diffus et un peu vulgaire. C'est un mélange de plaisanteries pédantesques pleines de souvenirs mythologiques, qui s'adressent aux savants, et de facéties triviales pour le bas peuple.

Théodore de Bèze [1] appartient à peine par ses œuvres théologiques à l'histoire de notre littérature; c'est en latin qu'il écrivit cette adresse à Charles-Quint qui le plaça au premier rang parmi les chefs de la Réforme [2], le célèbre traité où il justifie le supplice de Servet et revendique pour les Églises le droit de frapper les hérétiques [3], et plusieurs écrits satiriques dont on admire la verve mordante. Le plus célèbre est celui qu'il écrivit contre Lizet, qui, après avoir persécuté les protestants comme président au parlement, avait écrit contre eux un lourd traité théologique. Th. de Bèze lui répond par une épître en latin macaronique [4], où il suppose que le serviteur de Lizet, *Passavant*, envoyé à Genève pour rendre compte à son maître de l'effet produit par son livre, reçoit les éloges ironiques des chefs du parti réformé, qui se divertissent à ses dépens. Outre une *Vie de Calvin*, apologie de celui qui avait été son maître et ami, Th. de Bèze a composé en français une *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France* (1521-1563) [5]. Cette œuvre sincère, où il ne dissimule pas les fautes des siens, était destinée dans sa pensée à relever le courage de ses coréligionnaires par le récit de leurs défaites aussi bien que de leurs victoires, les unes et les autres étant envoyées de Dieu, les premières pour réveiller leur foi assoupie, les secondes pour les récompenser de leurs sacrifices. Les poésies de de Bèze elles-mêmes

1. Voir la biographie de Th. de Bèze dans les *Morceaux choisis*, p. 313.

2. *De pace christianarum ecclesiarum constituenda consilium* (1544).

3. *Tractatus de hæreticis a civili magistratu puniendis* (1554).

4. *Epistola Passavanti ad magistrum præsidentem Lizet* (1553).

5. 3 vol. in-8°, 1580; on attribue les deux derniers volumes au ministre Jean des Gallards. Ils sont moins bien écrits que le premier.

dont il sera question plus tard ne sont pas seulement une œuvre littéraire. Sa traduction des Psaumes fut entreprise à la prière de Calvin pour compléter celle de Marot et servir aux chants des fidèles, et il composa sa tragédie d'*Abraham* pour montrer aux chrétiens comment ils doivent sacrifier à Dieu les affections du monde et les biens terrestres [1].

Henri Estienne [2] n'appartient à la polémique protestante que par la seconde partie de son *Apologie pour Hérodote*. Après avoir donné en 1566 une édition de cet auteur, il avait publié la même année un ouvrage intitulé : *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité preparatoire à l'apologie d'Hérodote*. Le but apparent de l'ouvrage était d'établir la véracité de l'historien grec, en prouvant que les invraisemblances qu'on lui reproche ne sont rien auprès des faits incroyables que présente l'histoire des temps actuels. Sous ce prétexte, H. Estienne fait la guerre à son siècle. Il montre les cruautés, les excès, la perversité des hommes de toutes les classes, mêlant le sérieux au burlesque, accumulant les anecdotes facétieuses, les commentaires satiriques. Dans la dernière partie du livre il s'attaque spécialement aux théologiens et aux gens d'Église, et il conclut en demandant si l'on pourrait trouver dans Hérodote rien de comparable aux abus de l'Eglise romaine et aux persécutions dirigées contre ceux qui la veulent réformer. Le ton de ce livre déplut même à Calvin, qui n'aimait pas à voir tourner la religion *à rabelaiserie*. Les catholiques, s'armant du caractère licencieux de cet ouvrage, avaient accusé H. Estienne de libertinage et d'athéisme. C'en fut assez pour que Calvin et les membres du consistoire s'empressassent de désavouer celui que leurs adversaires avaient appelé le *Pantagruel de Genève* [3].

Le même caractère de plaisanterie se retrouve dans les écrits de Marnix de Sainte-Aldegonde [4], qui appartient à notre littérature par son *Tableau des différends de la religion* (1598). Ce pamphlet, écrit en français, et remarquable par un mélange original d'érudition théologique et de plaisanteries mordantes contre l'Église, fut accueilli, avec faveur, et Bayle nous apprend

1. Voir plus bas, section III, ch. II.
2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 126.
3. Voir la nouvelle édition, très complète, donnée d'après un des rares exemplaires de l'édition *princeps*, par M. Ristelhuber. Paris, 1879, 2 vol. in-8°. On y trouvera les curieuses pièces relatives au procès intenté par le consistoire de Genève à H. Estienne.
4. Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, né à Bruxelles en 1538, mort en 1598, se réfugia en Allemagne lorsque le protestantisme fut persécuté dans les Pays-Bas ; rentré dans son pays en 1592, il soutint le prince d'Orange autant par ses écrits et sa parole que par son épée. C'était un orateur et un négociateur insinuants.

d'une foule de gens se divertirent à l'examen de ce Tableau et se confirmèrent par là dans leur créance plus fortement que par la lecture des meilleurs ouvrages de Calvin [1].

Dans cette polémique contre les catholiques, les protestants ont l'avantage. Ils attaquent l'Église où de nombreux abus produits par le relâchement des mœurs, des pratiques dégénérées en superstition offrent une riche matière à leur verve satirique. Ils ne craignent pas de traiter sous une forme plaisante les questions théologiques, et de les soumettre au peuple, en se servant de la langue vulgaire. Les catholiques hésitent à suivre leur exemple. C'est en latin que Pierre Doré [2] écrit son *Anti-Calvin;* que l'évêque Claude de Saintes compose sa *Méthode contre les sectes;* et lorsque ce dernier publie en français sa *Déclaration d'aucuns athéismes de Calvin et de Bèze* (1563), il s'excuse dans sa dédicace à Charles IX de proposer ainsi ces matières « au peuple qui pour la plupart n'est capable de telles difficultés [3] ». Quant aux catholiques qui essaient d'opposer des pamphlets en langue vulgaire à ceux des réformés, ils ne sont pas de force à soutenir la lutte. Leur argument favori consiste à calomnier les mœurs de leurs adversaires, qui affichent l'austérité. Anthoine Cathelan [4], Arthus Désiré [5] ne font guère que fournir à Calvin, à Bèze l'occasion de vigoureuses répliques.

A la fin du seizième siècle, la littérature militante prend un nouveau caractère. La Réforme a conquis en partie les droits qu'elle revendiquait : les luttes s'apaisent; les discussions deviennent moins violentes. Tel est le caractère des ouvrages de Duplessis-Mornay [6], le chef des Églises réformées de France.

1. Dictionnaire critique, *Sainte-Aldegonde*, note 6.

2. Théologien né à Orléans, vers 1500, mort en 1559. L'*Anti-Calvin* est de 1551.

3. Lenient, *La satire en France au XVIe siècle*, p. 215.

4. Auteur du *Passavant parisien*, réponse au *Passavant* de Th. de Bèze.

5. Théologien, né en Normandie vers 1500, mort en 1579, auteur de la *Singerie des Huguenots*, des *Disputes de Guillot porcher et de la bergère de Saint-Denis contre Jehan Calvin, prédicant de Genève*, etc., etc.

6. Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, surnommé le *pape des huguenots* à cause de sa science profonde dans les matières religieuses, naquit à Buhy dans le Vexin français (Seine-et-Oise), le 5 novembre 1549, fut élevé en secret par sa mère dans la religion réformée qu'il embrassa ouvertement après la mort de son père (1560). Après des voyages en Suisse, en Allemagne, en Italie, il alla à Paris trouver Coligny; échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, il se refugia en Angleterre d'où il revint pour s'attacher à Henri de Navarre. On le voit dès lors défendre son maître par la plume et par l'épée, combattant à ses côtés à Coutras, à Ivry, soutenant sa cause par toutes sortes d'écrits politiques et de pamphlets, se chargeant enfin de délicates missions diplomatiques en France et à l'étranger. Son *traité de l'Eucharistie* amena une conférence théologique à Fontainebleau où il fut battu par Du Perron. Après cet échec, il se retira à Saumur, d'où il ne cessa, jusqu'à l'époque de sa mort (1623), de diriger les Églises de France.

Ses *Discours sur la vie et la mort* sont un traité de pure morale philosophique. Cet ouvrage qu'il composa à vingt-six ans, a peu d'originalité pour le fond qui est emprunté aux Pères de l'Église, à Sénèque, à Cicéron ; mais il est écrit dans un style vif et souvent éloquent. Le *Traité de l'Église* (Genève, 1579), les *Méditations chrestiennes sur quatre psaumes du prophète David* (1591), bien que d'un mérite secondaire, furent accueillis avec succès. Mais le *Traité de la vérité de la religion chrestienne* (1581) assure à l'auteur une place honorable dans la littérature religieuse. Il y défend le christianisme, sans distinguer entre Rome et Genève, contre les athées et contre les partisans des fausses religions, établissant pour les uns l'authenticité de l'ancienne Loi et de la nouvelle, pour les autres l'existence d'un Dieu créateur et d'une Providence. Au milieu de pages diffuses et traînantes, on trouve des morceaux pleins de force et même d'éloquence, et ce livre d'apparence indigeste, ne mérite pas l'oubli où il est tombé.

Sur le terrain de la controverse dogmatique, les catholiques reprennent l'avantage. Nous ne parlons pas des *Propositions contentieuses* entre le chevalier Villegagnon et J. Calvin concernant la vérité de l'Eucharistie, auxquelles les protestants ne répondirent que par des quolibets, dédaignant le défi théologique qu'il leur avait adressé. Ils allaient trouver dans Du Perron [1] un plus redoutable adversaire.

Du Perron fut le premier parmi les catholiques qui traita en français d'une manière remarquable les matières théologiques.

Du Plessis-Mornay avait publié, en 1598, un traité *De l'institution, usage et doctrine du Sainct-Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne, comment, quand et par quels degrez la messe s'est introduite en sa place, en* IV *livres*. Du Perron y répondit aussitôt par un *Traité du sacrement de l'Eucharistie contre du Plessis-Mornay* et une *Réfutation de toutes les observations tirées des passages de saint Augustin, alléguées par les hérétiques contre le saint sacrement de l'Eucharistie*. Ses ouvrages obtinrent un succès mérité. Dans des matières si ardues, Du Perron manie avec aisance la langue vulgaire. Il manque de vigueur dans l'expo-

1. Jacques Davy Du Perron, né à Berne (1556) d'un ministre réformé, abjura le calvinisme, entra dans les ordres, devint lecteur de Henri III, s'attacha à Henri IV, qu'il convertit au catholicisme et qui lui donna l'évêché d'Evreux (1575) et plus tard l'archevêché de Sens. Il reçut en 1604 le chapeau de cardinal pour avoir combattu dans des conférences publiques les doctrines calvinistes. Il mourut à Paris en 1618. C'était un homme fort intelligent, habile diplomate, écrivain élégant, maniant avec facilité le vers français et le vers latin

sition; mais sa phrase est claire et son style facile et même élégant. Comme controversiste, Du Perron, de l'aveu de ses adversaires, est surtout un dialecticien vigoureux; on peut croire qu'il entre un peu de jactance, dans l'assertion de d'Aubigné, qui se vantait de l'avoir réduit au silence. Du Perron disait quelquefois « qu'il n'y avoit point d'hérétiques qu'il ne fût assuré de convaincre, mais que pour les convertir c'étoit un talent que Dieu avoit réservé à monsieur de Genève [1], » et il était reconnu de son temps, « qu'il falloit envoyer les hérétiques au solide et savant Du Perron pour les convaincre, et à monsieur de Genève pour les toucher [2]. » Ce Monsieur de Genève, le plus illustre théologien catholique du seizième siècle, était François de Sales.

François de Sales (1568-1622) [3] avait commencé par étudier le droit. Reçu avocat et docteur, il renonça à la charge de conseiller au Sénat de Chambéry, où on l'appelait, et, poussé par une vocation irrésistible, embrassa l'état ecclésiastique (1593). Un an après son ordination, il publiait l'*Étendard ou la défense de la Croix* (1597), ouvrage de controverse dans lequel il défendait contre les attaques d'un ministre réformé l'honneur rendu à la Croix par l'Église catholique. Dans ce sujet aride, on peut déjà remarquer, outre l'aménité et la politesse de sa polémique, cette grâce et ce sentiment de l'amour divin qui immortalisent ses autres écrits. Le succès d'une mission heureuse qui ramena à la foi catholique une bonne partie du Chablais, des conversions très-nombreuses dont quelques-unes illustres, des directions et des prédications brillantes en Savoie et en France (à Dijon, à Paris) appelèrent l'attention publique sur le saint prêtre; il fut appelé dès 1606 à l'évêché de Genève. Bientôt il allait porter plus haut son nom par son livre de l'*Introduction à la vie dévote* (1608). L'époque était favorable à la publication d'un pareil ouvrage. Sous le gouvernement de Henri IV, la paix et la sécurité commençaient à renaître, mais les luttes religieuses avaient jeté le trouble dans les consciences. Henri IV, récemment converti à la religion catholique, demanda

1. Ce n'est que depuis le règne de Charles X que la coutume italienne de donner aux évêques le titre de *monseigneur* est devenue d'un usage général en France. Je veux bien vous défendre, écrit François de Sales à Mme de Chantal, de m'appeler *monseigneur*; car encore que c'est la coutume de deçà *les Alpes* (en Italie d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de deçà (en France), et j'aime la simplicité. » (Lettre à Mme de Chantal, LXVI).

2. Cité par Sainte-Beuve dans son étude sur *François de Sales, Causeries du lundi*, VII, p. 271, 3e édition.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 7.

au saint évêque, un livre qui rendît la religion populaire. François de Sales avait adressé à une de ses parentes, Mme de Charmoisy, des lettres de direction que des amis le pressaient de publier. Sur la demande de Henri IV, il se décida alors à reprendre ces lettres, à y mettre quelque liaison et à les faire paraître.

Rien de plus nouveau que ce livre de dévotion qui donne aux plus hautes vérités théologiques une forme simple, familière, accessible à tous. Partout règne une grâce aimable, naïve, qui rend l'onction plus pénétrante; une imagination riante, fleurie, trop fleurie parfois, sous laquelle se cache une énergie virile. De là l'immense succès de cette œuvre, encore vivante aujourd'hui malgré sa forme surannée, et qui a exercé une influence si profonde sur la littérature du XVIIe siècle. L'âme de François de Sales est tendre, affectueuse, *la plus affective du monde, qui même abonde un peu en dilection* [1]; elle est en même temps ardente et vigoureuse. Comme son caractère, sa doctrine offre un admirable tempérament de mansuétude et de rigueur; on y trouve une intelligence parfaite des nécessités de la vie; elle est également éloignée de l'âpreté janséniste qui, selon Bossuet « traîne toujours l'enfer après elle, fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif, le christianisme impossible » et de la « dévotion aisée » reprochée à certains jésuites et que Bossuet nomme éloquemment « cette inhumaine complaisance et cette pitié meurtrière pour le pécheur. »

On avait cru voir quelque chose d'efféminé dans l'*Introduction à la vie dévote*, adressée par François de Sales à une femme, sa *chère Philothée*. La tournure gracieuse, un peu *féminine*, du style avait fait illusion sur le fond, solide et austère. Quoi qu'il en soit, François de Sales crut devoir répondre à cette critique en écrivant le *Traité de l'amour de Dieu*, qu'il adresse à un homme, *Théotime* (1610), et dont le premier livre est remarquable par la fermeté et la précision, mais où l'on retrouve, surtout dans la dernière partie, la subtilité qui est propre à l'auteur. On a reproché quelquefois à François de Sales une tendance au mysticisme. S'il s'agit de sa doctrine, elle est irréprochable, et n'offre aucune trace d'exagération. Mais l'âme affectueuse du saint directeur se laisse aller dans les *Lettres spirituelles*, et en particulier dans celles qui sont adressées à Mme de Chantal, à ces effusions de charité qui re-

1. Lettres à Mme de Chantal, DLXVII.

vêtent la forme mystique, et semblent énerver la piété. Pour le fond comme pour le style, le goût pèche quelquefois, jamais le cœur ou la raison. Sous l'afféterie et la mignardise le sentiment reste sobre et sain, de même que sous les allégories bizarres et les comparaisons fleuries, la pensée reste sévère et forte.

II

Ce n'est point seulement par des traités dogmatiques et des pamphlets que Calvin et les autres chefs du protestantisme cherchent à répandre leurs doctrines ; la prédication est pour eux un instrument de propagande non moins puissant. Ils parlent à la foule pour la convaincre, l'émouvoir. Calvin, Farel, Froment, Th. de Bèze se font entendre dans la chaire, et leur parole a la vigueur d'une argumentation nerveuse avec la sobriété d'un enseignement austère. Mais l'éloquence protestante (c'est là son trait propre) est exclusivement militante : son but est de mettre en discussion le dogme catholique, de combattre la papauté, de démontrer que la rupture avec l'Église est légitime, que la communion nouvelle est supérieure à sa rivale. L'instruction morale est reléguée au second rang : il ne s'agit pas du salut des âmes, mais du triomphe de la communion. D'ailleurs, la doctrine nouvelle, par sa nature même, devait attacher peu d'importance à l'exhortation morale, puisqu'elle enseignait le salut par la foi et non par les œuvres ; c'était se condamner à ne parler guère que des mystères admirables de la prédestination et de « cette adorable inégalité qui fait des uns des vases de colère et de perdition et des autres des vases de miséricorde [1]. » Polémique contre le catholicisme, exposition du dogme, silence à peu près complet sur les devoirs de l'individu : voilà ce qui caractérise la prédication réformée, d'ailleurs vigoureuse et sobre. Telle elle était chez Farel, au

1. Bourdaloue, *Sermon sur la Prédestination*, 1re partie. Lire le développement commençant par ces mots : « L'un ou l'autre de ces fameux hérésiarques n'aurait-il pas eu bonne grâce, en s'attachant aux principes de sa secte, de pousser un point de morale sur les devoirs de la piété chrétienne ? Après avoir fait entendre à ses auditeurs que la prédestination de Dieu impose à l'homme une absolue nécessité d'agir, que toutes nos actions, bonnes ou mauvaises, roulent sur ce décret que Dieu a formé de toute éternité ; que, soumis à ce décret, nous n'avons plus le pouvoir de nous déterminer au bien, ni de nous détourner du mal ; que nous avons perdu notre libre arbitre, et que, par conséquent, les préceptes de la loi à ceux qui ne les observent pas, sont impossibles : l'un ou l'autre, dis-je, après avoir établi ces fondements, n'aurait-il pas été bien reçu à faire le prédicateur, et à nous dire en nous prêchant la pénitence : faites un effort, mes frères, rompez vos liens, etc... »

témoignage des contemporains (car il ne reste rien des sermons de celui qui inaugura la prédication protestante en France et en Suisse), chez Froment, à en juger par l'unique sermon qu'on a conservé de lui, chez Calvin, dont les sermons ne sont le plus souvent que le développement de l'*Institution*, chez de Bèze, qui suit son maître en fidèle disciple.

Des défauts différents détournaient la prédication catholique de son but au commencement du seizième siècle : argumentation subtile et raffinée, mélange bizarre de citations bibliques et profanes, pédanterie, abus de l'interprétation figurée ou symbolique [1], et par-dessus tout, familiarité bouffonne et grotesque.

La Réforme et la Renaissance ne firent qu'augmenter le mal, celle-ci en exagérant le goût et la manie de l'érudition déplacée, celle-là en favorisant des polémiques violentes, grossières, qui déshonoraient la chaire chrétienne. Vainement les conciles de Cologne (1536), de Narbonne (1550), de Trente (1562), de Cambrai (1565), de Bourges (1584) ordonnèrent aux prêtres de s'abstenir de récits apocryphes, de citations mythologiques (*fabuloso dogmate*), et leur interdirent les plaisanteries grotesques, et les attaques personnelles; vainement les docteurs les plus vénérés de l'Église, Pie V dans ses lettres, Cl. d'Espence, dans son *Sermo synodalis de officio pastorum* (1562), Louis de Grenade, dans sa *Rhetorica ecclesiastica* (1578), saint Charles Borromée, dans ses *Instructiones prædicationis verbi Dei* [2] rappelèrent les prédicateurs à la dignité et au respect de leur sacerdoce [3]. Les troubles de la Ligue mirent le comble au mal. Jean Boucher, recteur de l'Université (1580), puis curé de Saint-Benoît, Guillaume Rose, prédicateur ordinaire de Henri III, évêque de Senlis depuis 1583, Matthieu de Launay, le calviniste apostat, *grand remueur des opinions de la populace*, comme l'appelle Et. Pasquier; le bénédictin Génébrard, hébraïsant distingué, mais prédicateur enragé, que Lestoile compare à une *harengère en colère*, François Feuardent, dont la parole brillait comme une torche, *sicut facula ardebat*, firent retentir la chaire, qu'ils transformaient en tribune politique, de déclamations furibondes contre Henri III et Henri IV [2]. Rien ne peut donner une idée de ces excès, faits pour dégrader l'éloquence religieuse.

1. Erasme, dans son *de Arte concionandi*, se moque de ces prédicateurs qui prouvent la charité par les sources du Nil et l'abstinence par les douze signes du zodiaque!

2. Quatrième partie des *Actæ ecclesiæ mediolanensis*, Milan, 1599.

3. Voir Jacquinet, *les Prédicateurs du dix-septième siècle avant Bossuet*, introduction; Ch. Labitte, *les Prédicateurs de*

Avec l'avénement de Henri IV et le retour de la paix, la prédication commence à reprendre son vrai caractère d'enseignement moral. La chaire retrouve la décence et la dignité qu'elle avait perdues, mais les prédicateurs de la Ligue avaient fait des citations bibliques un abus si scandaleux, que par un excès contraire leurs successeurs paraissent éviter les textes sacrés ; et les homélies ressemblent trop souvent à des dissertations scolastiques, entremêlées d'exemples, de sentences des auteurs grecs et latins. En 1594, Guillaume du Vair écrivait : « Quant à cette autre éloquence qui habite les chaires publiques, qui devroit estre la plus parfaicte tant par la dignité de son subject que pour le grand loisir et liberté de ceux qui la traittent, elle est demeurée si basse que je n'ay rien à en dire. » Aussi les noms des orateurs les plus admirés de leur temps, Valladier, de Besse, Gaspar de Seguiran, le P. Cotton, Coeffeteau, Cospeau, etc., sont-ils de nos jours à peu près oubliés[1]. Ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle que l'éloquence de la chaire se relève avec Fenoillet, l'évêque de Marseille, et saint François de Sales. Le faux goût, la subtilité n'ont pas entièrement disparu ; mais l'érudition vaine, la déclamation, l'emphase disparaissent pour faire place à la simplicité et à l'onction évangéliques. François de Sales apporte dans sa prédication, comme dans ses traités et dans ses lettres, la grâce persuasive, la douceur, la charité, avec une science théologique admirée par Bossuet même. Mais il faudra encore cinquante ans d'efforts pour dégager la chaire chrétienne des traditions d'une dialectique stérile, d'une érudition pédantesque, et préparer l'éloquence d'un Bossuet ou d'un Bourdaloue.

CHAPITRE II

Philosophes, moralistes, libres-penseurs.

Le quinzième siècle ne s'était pas borné à imiter les poëtes, les orateurs, les historiens de l'antiquité ; il avait essayé d'en reproduire les doctrines philosophiques : imitation plus difficile

la Ligue, introduction et ch. I, § VI.

1. Voir, dans Jacquinet (*op. cit.*, p. 39 et suiv.), l'analyse d'un sermon *sur la Passion*, prêché avec le plus grand succès à Paris en 1602 par Pierre de Besse, qui était réputé le plus grand prédicateur de son temps. C'est un chef-d'œuvre de faux goût et de ridicule.

encore ; car d'une œuvre d'art, on peut n'emprunter que la forme, tandis qu'il faut adopter le fond même d'une doctrine. Or, l'antiquité avait produit une foule de systèmes opposés : platonisme, peripatétisme, épicurisme, stoïcisme, pyrrhonisme, néoplatonisme alexandrin ; et la Renaissance, en les ressuscitant tout à coup, avait accumulé dans une seule époque toutes les théories que la philosophie grecque avait imaginées durant dix siècles. Ce mouvement se continue dans la période qui nous occupe : aussi la spéculation philosophique au seizième siècle, comme au quinzième, a-t-elle pour caractère dominant l'incohérence et la confusion des systèmes.

Mais la multiplicité même de ces systèmes, entre lesquels on se sent libre de choisir, invite à s'écarter de la scolastique, asservie par tradition à l'autorité d'un seul maître. Les uns substituent au péripatétisme de l'école le péripatétisme d'Alexandre d'Aphrodisée, ou celui d'Averroès. Les autres opposent à la philosophie d'Aristote la philosophie de Platon, celle des alexandrins ou des stoïciens. L'originalité des philosophes de la Renaissance n'est donc pas dans leurs doctrines, qui sont empruntées ; elle est dans la passion avec laquelle ils embrassent tel ou tel système et revendiquent le droit de s'y attacher, dans la persévérance avec laquelle ils le défendent, comme s'il était leur œuvre, et affrontent, pour ce qu'ils croient être la vérité, les persécutions et la mort même.

Le mouvement dirigé au nom de Platon contre l'autorité d'Aristote a pour principal représentant en France, au seizième siècle, Pierre de la Ramée, dit Ramus. Louis Vivès (1492-1540), l'ami d'Erasme et de Budé, le professeur de Louvain et d'Oxford, appartient plutôt à la Hollande ou à l'Angleterre, bien qu'il ait étudié la philosophie scolastique à Paris et ait exercé en France une influence réelle, ainsi que l'atteste Gassendi [1]. Ramus [2], sans aborder directement les problèmes métaphysiques, prétend réformer la logique de l'école en s'appuyant sur la méthode dialectique de Platon. Condamné par l'université et le parlement, privé par ordonnance royale (1543) du droit d'enseigner ou de publier ses doctrines, il ne recouvra que sous Henri II (1547) la liberté de parler et d'écrire. Il publia en

1. « J'étais enchaîné par le préjugé général qui faisait approuver Aristote par tous les savants. Mais la lecture de Vivès et de mon ami Charron m'a donné le courage d'agir. » (Gassendi, *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoletem.* Préface.)

2. Né en 1515 à Cuth dans le Vermandois, tué dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

1555 une dialectique, qui est le premier ouvrage de philosophie écrit en langue vulgaire. Cette logique régna près d'un siècle dans les classes [1].

Le mouvement averroïste, qui se produisit surtout en Espagne et en Italie, eut pourtant un représentant en France vers les dernières années du seizième siècle. VANINI, exagérant l'interprétation du commentateur arabe d'Aristote, fit du péripatétisme une doctrine panthéiste. Condamné comme athée par le parlement de Toulouse, il fut étranglé et brulé, après avoir eu la langue coupée (1619)

Ces tentatives pour faire renaître les systèmes de la philosophie ancienne et les opposer ou les substituer à la tradition scolastique, en bravant même la torture, ne sont pas le seul trait par lequel se manifeste au seizième siècle la hardiesse de l'esprit nouveau. Le choc de tant d'opinions diverses, de tant de doctrines rivales jette la raison dans les témérités du doute. A cette cause vient s'ajouter le trouble produit par les guerres de religion dans les esprits et dans les consciences. La guerre civile, disait la Noue, « fait plus de brèche en six mois au païs, aux mœurs, aux lois et aux hommes qu'on n'en sauroit reparer en dix ans. Entre ses autres fruits, elle a apporté cestui-ci d'avoir engendré un million d'épicuriens et libertins [2]. » Cet état de l'esprit qui, non-seulement sur les objets qui passent sa portée, mais sur les choses mêmes qu'il peut concevoir, s'établit dans une incertitude absolue, devient aux yeux de certains penseurs l'état philosophique par excellence, d'où naissent avec l'indifférence, la modération et la paix de l'âme.

Ce mouvement sceptique, amené par la confusion des systèmes et le spectacle des luttes religieuses, se manifeste chez les esprits les plus divers, lettrés, érudits, théologiens, etc. Les uns triomphent de l'impuissance de la raison au profit de la religion; les autres, en ébranlant l'autorité de la raison, ébranlent du même coup l'autorité de la foi.

Les écrivains qui affichent ouvertement l'incrédulité sont encore rares à l'époque qui nous occupe. On ne citerait guère au seizième siècle que BONAVENTURE DES PERRIERS [3], l'auteur du *Cymbalum mundi* (la cymbale du monde [4]), œuvre audacieuse, en

aries Waddington, *Ramus*, Paris, 1855. Sur Ramus grammairien, v. plus bas, p. 199, n. 3.

2. La Noue, *Discours militaires*, I, *sub fine*.

3. Voir *Morceaux choisis*, p. 199.

4. Ce titre est tiré de la préface de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien : « Apion quidem grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar *cymbalum mundi* vocabat, quum propriæ famæ tympanum potius videri posset. » (Apion le grammai-

quatre dialogues à la manière de Lucien, où l'auteur tourne en dérision l'Evangile sous le nom de livre des destinées, Jésus-Christ sous le nom de Mercure, la vraie religion sous le nom de la pierre philosophale que les hommes cherchent vainement. Ce livre excita une réprobation universelle. Catholiques et protestants le dénoncèrent à l'envi. L'ouvrage fut immédiatement saisi et brûlé par arrêté du parlement (1538); l'imprimeur, Jean Morin, fut enfermé au Châtelet; et repoussé par tous les partis, l'auteur fut réduit à se donner la mort (1544).

Chez Cornelius Agrippa [1], le doute, loin de s'étendre à la foi, ne s'attaque pas même à la raison, mais seulement à la science humaine. Le traité de la *Vanité des sciences* est une satire des connaissances de son temps, de la scolastique, et même des sciences occultes dont il avait été l'adepte.

Longtemps après (1581), Fr. Sanchez [2] fait imprimer à Lyon un traité : « De la très-noble et suprême science universelle : *Que l'on ne sait rien*. » Il y attaque la philosophie d'Aristote, les subtilités de la scolastique, la science vague et incertaine de son temps. Il y indique les conditions de la véritable science, se proposant « de rechercher dans un autre livre si l'on sait quelque chose et comment on le sait, et quelle est la méthode pour savoir quelque chose, autant que le permet la faiblesse humaine. » Il serait téméraire de conclure de ces paroles, comme l'ont fait certains critiques, que le doute de Sanchez n'était qu'un *doute provisoire* analogue à celui de Descartes. L'auteur n'a point écrit cette seconde partie, qui devait exposer le moyen d'arriver à la connaissance certaine. Quant à la première, elle fait ressortir avec tant de force les difficultés de la véritable science, le nombre infini des objets qu'elle doit embrasser et les limites de notre intelligence bornée, qu'on peut dire que le livre de Sanchez a été une école de scepticisme. Aussi en 1661, Ulrich Wild publiait une réfutation de ce livre sous le titre : « Que l'on sait quelque chose. » (*Quod aliquid scitur.*)

Nous arrivons au plus éminent des sceptiques du XVIe siècle.

rien, celui que Tibère appelait la *cymbale du monde* et qu'on pouvait plutôt appeler la trompette de sa propre renommée).

1. Né à Cologne en 1486, professeur d'hébreu à l'université de Dôle (1509), accusé d'hérésie, se réfugia en Angleterre; revint ensuite exercer la médecine à Lyon, fut nommé par François Ier médecin de Louis de Savoie, puis retomba en disgrâce, partit dans les Pays-Bas, revint en France en 1532 et mourut à Grenoble en 1535. Voir A. Prost, *Corneille Agrippa, sa vie et ses œuvres*, 2 vol. in-8°, Paris, 1881.

2. François Sanchez, né en 1552 à Tuy d'un Juif portugais, fit ses premières études à Bordeaux, puis en Italie; se fit recevoir docteur à Montpellier, et professa la médecine à Toulouse, où il mourut vers 1632.

Michel de Montaigne[1] publie en 1580 les deux premiers livres des *Essais*, et huit ans plus tard le troisième livre. Il suffit de lire les chapitres qui composent chaque livre pour reconnaître que les *Essais* ne forment pas un ouvrage méthodique, composé sur un plan régulier, mais un simple recueil d'observations et de réflexions morales où l'auteur ne suit d'autre ordre que le cours mobile de sa pensée, de son imagination et de son humeur. Même dans chaque chapitre, rien de plus trompeur que le titre, l'auteur se laissant aller à des digressions sans rapport direct avec le sujet proposé. Dans cette revue souvent capricieuse des sujets les plus divers, on trouve une connaissance profonde du cœur humain, une expérience consommée de la vie, avec une franchise aimable et piquante qui donne aux *Essais* de Montaigne un charme toujours nouveau. C'est par là que son œuvre est encore lue de nos jours non-seulement avec intérêt, mais avec profit, et prend place en quelque sorte parm les auteurs classiques. Cette sagesse pratique de Montaigne est rehaussée par les exemples et les préceptes qu'il emprunte aux moralistes anciens dont il s'est nourri, à Platon, à Sénèque, à Cicéron, à Plutarque, de telle sorte qu'on trouve dans son livre, outre les réflexions personnelles d'un observateur judicieux et pénétrant, la fleur de la sagesse antique accommodée aux besoins, aux mœurs et aux idées des modernes. A ce riche fond s'ajoute encore l'attrait d'une forme originale à la fois familière et élevée, libre d'allures, expressive, hardie, pittoresque.

Mais, il faut l'avouer, tant de qualités éminentes sont gâtées par un vice irrémédiable : cette indifférence sceptique dont nous avons parlé plus haut et dont Montaigne est demeuré le représentant le plus populaire. Tantôt, parcourant les temps et le lieux les plus reculés, recueillant les faits les plus étranges, les coutumes les plus bizarres, il triomphe contre la raison humaine de la diversité des mœurs et des coutumes. Tantôt, énumérant les opinions des philosophes, faisant ressortir la diversité, la contradiction de leurs systèmes, il s'arme contre la vérité de l'incertitude et de la mobilité des doctrines, sans s'apercevoir que c'est lui-même qui tourne dans un cercle en supposant ce qui est en question, à savoir que toutes ces coutumes, toutes ces doctrines peuvent être opposées les unes aux autres comme également vraies, également justes.

« Ne voulant pas dire : *Je ne sais*, il dit : *Que sais-je?* dont il

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 12.

ait sa devise, en la mettant sur des balances qui, pesant les contradictoires, se trouvent dans un parfait équilibre, c'est-à-dire qu'il est pur pyrrhonien. Sur ce principe roulent tous ses discours et tous ses Essais ; et c'est la seule chose qu'il prétende bien établir, quoiqu'il ne fasse pas toujours remarquer son intention. Il y détruit insensiblement tout ce qui passe pour le plus certain parmi les hommes, non pas pour établir le contraire avec une certitude de laquelle seule il est ennemi, mais pour faire voir seulement que les apparences étant égales de part et d'autres, on ne sait où asseoir sa créance [1]. »

Montaigne va plus loin. La partie essentielle des *Essais* est celle qu'il a consacrée à l'apologie de Raymond Sebond, Toulousain qui avait composé au quinzième siècle une *Théologie naturelle* (Theologia naturalis), traduite en français par Montaigne même (1569), à la prière de son père. Dans ce livre, dit Montaigne, R. Sebond avait entrepris « par raisons humaines et naturelles d'établir et vérifier contre les athéistes tous les articles de la religion chrétienne, » entreprise fort utile, « vu que les nouvelletés de Luther commenceoient d'estre en crédit, » et qu'il était aisé de prévoir « que ce commencement de maladie déclineroit aisément en exécrable athéisme. » On avait reproché à la *Theologia naturalis* de vouloir appuyer par des raisons humaines ce qui est du domaine de la foi, et de mettre la religion en péril en la défendant par des arguments exposés à la contestation. Montaigne part de là pour montrer l'impuissance de la raison humaine à sonder les mystères de la foi, et, comme dit Pascal, prenant les hommes « abandonnés à leur lumière naturelle, toute foi mise à part, il les interroge de quelle autorité ils entreprennent de juger cet être souverain qui est infini par sa propre définition, eux qui ne connaissent véritablement aucune chose de la nature ! Il leur demande sur quels principes ils s'appuient ; il les presse de les montrer. Il examine tous ceux qu'ils peuvent produire et y pénètre si avant, par le talent où il excelle, qu'il montre la vanité de tous ceux qui passent pour les plus naturels et les plus fermes. » Mais peu à peu la foi elle-même chancelle avec la raison. « De ce principe que hors la foi tout est dans l'incertitude, et considérant bien combien il y a que l'on cherche le vrai et le bien sans aucun progrès vers la tranquillité, il conclut qu'on en doit laisser le soin aux autres et demeurer cependant en repos, coulant légèrement sur les sujets

1. Pascal, *Entretiens sur Epictète et Montaigne* (édit. Havet, 2e éd., I, CXXVI).

de peur d'y enfoncer en appuyant. » Il faut cependant une règle de conduite; Montaigne ne l'empruntera ni aux principes de la raison, ni aux croyances de la foi : il suivra la commodité. « Il n'a rien d'extravagant dans sa conduite ; il agit comme les autres hommes; et tout ce qu'ils font dans la sotte pensée qu'ils suivent le vrai bien, il le fait par un autre principe, qui est que les vraisemblances étant pareillement d'un autre côté, l'exemple et la commodité sont les contrepoids qui l'emportent. » Il rejette bien loin la farouche vertu des stoïciens. « La sienne est naïve, familière, plaisante, enjouée, et pour ainsi dire folâtre : elle suit ce qui la charme et badine négligemment des accidents bons ou mauvais, couchée mollement dans le sein de l'oisiveté tranquille, d'où elle montre aux hommes qui cherchent la félicité avec tant de peines que c'est là seulement où elle repose, et que l'ignorance et l'incuriosité sont deux doux oreillers pour une tête bien faite, comme il dit lui-même [1]. »

Pierre Charron [2] fut l'imitateur et l'ami de Montaigne qui lui légua comme à un fils adoptif le droit de porter ses armoiries. Celui qui devait écrire le *Traité de la Sagesse* fut d'abord un théologien et un prédicateur estimé. En 1589, il adressait à un docteur de la Sorbonne un *Discours chrétien contre la Ligue* : en 1594, il publiait son livre des *Trois Vérités*, où il démontrait contre les athées qu'il y a un Dieu, contre les païens, les juifs et les mahométans que la religion chrétienne est la seule vraie, contre les protestants, et spécialement contre l'auteur du *Traité de l'Église* [3], que l'Église catholique seule possède la vérité. En 1600 il commence l'impression de deux ouvrages; l'un était un recueil de *Discours chrétiens* sur l'eucharistie, la rédemption, etc., l'autre était le *Traité de la Sagesse*.

Le *Traité de la Sagesse* comprend trois livres : le premier traite de la faiblesse de l'homme, de ses misères, de ses passions ; le second, de la manière de s'affranchir des passions ou des erreurs; le troisième des quatre vertus de prudence, justice, force et tempérance [4]. Il suffit de parcourir cet ouvrage pour voir qu'il dépasse le scepticisme de Montaigne ; où Mon-

1. Pascal, *Entretiens sur Epictète et Montaigne* (édit. Havet, 2e édit., I, cxxvi).

2. Voir la biographie de Charron dans les *Morceaux choisis*, p. 28.

3. Du Plessis-Mornay avait publié en 1578 et dédié à Henri de Navarre son *Traité de l'Eglise* qui fit grand bruit. Charron venait un peu tard pour le refuter; mais la conversion de Henri IV qui avait lieu en ce moment, donnait un caractère d'actualité et d'à-propos à ce livre, fort vanté de son temps, mais en somme lourd et indigeste.

4. Charron a laissé un résumé méthodique de son livre, sous le titre de *Petit traité de la Sagesse*. Il y répond à quelques critiques soulevées par son traité.

taigne disait : *Que sais-je ?* il dit : *je ne sais !* il érige véritablement le doute en système, et l'étend jusqu'aux religions qu'il déclare toutes « tenues par mains et moyens humains. » Car « la plus jeune bastit toujours sur son aisnee, et s'enrichit de ses depouilles, comme la judaïcque fait à la gentile et hegyptienne, la chrestienne à la judaïcque, la mahometane à la judaïcque, et chrestienne ensemble [1]. »

Comment concilier la vie de Charron, ses écrits orthodoxes, son rôle de prêtre et de prédicateur, la résolution qu'il eut un moment de se faire chartreux, avec ce scepticisme ouvertement proclamé ? Probablement par l'action qu'exerça sur lui l'auteur des *Essais*. Une fois dominé par cette influence puissante, l'esprit systématique de Charron dut chercher à accorder sa nouvelle doctrine avec les opinions qu'il avait jusque-là professées et les obligations de son état. Il se dit que le sage pouvait se conduire par ses seules lumières, mais qu'il fallait conserver pour les ignorants et les faibles d'esprit les croyances et les pratiques religieuses. Le conseil qu'il donne d'obéir à l'Église est de prudence, et non de foi. Il y a pour lui une séparation absolue entre le vulgaire qu'il méprise de toute la hauteur de de sa sagesse et le sage qui jouit du calme dans la retraite inaccessible que lui ouvre la raison [2]. Le prédicateur remplira donc consciencieusement son rôle, croyant de son devoir d'éclairer le vulgaire sot et servile des lumières d'une religion qu'il juge inutile pour lui-même.

L'originalité est le moindre souci de Charron. Il prend chez les écrivains favorables à sa doctrine comme chez ceux qui lui sont opposés ce qui peut servir à son œuvre. Il emprunte à Juste-Lipse ; il s'approprie des pages entières de Du Vair ; il traduit les anciens ; mais il ne doit à personne autant qu'à Montaigne dont il reproduit les opinions, bien plus, les expressions et les tournures même, sans en conserver la vivacité et la grâce. Il dispose sous une forme dogmatique [3] les vérités qu'il a recueillies, cherchant avant tout l'ordre et la clarté, pour faire entrer plus profondément sa pensée dans l'esprit du lecteur.

Charron est un écrivain judicieux, solide, pénétrant ; son style,

1. *Sagesse*, II, 5.

2. Voir la page citée dans les *Morceaux choisis*, p. 28.

3. On peut en juger par les tableaux synoptiques dont il entremêle son exposition : tableau des cinq considérations de l'homme et de l'humaine condition (livre I, ch. 1) ; tableau de la différence des naturels des hommes en corps, esprits, religions, mœurs (I, 38) ; tableau de la distinction des *états et charges* fondés sur la puissance et la sujétion soit privée, soit publique (I, 40), etc.

un peu terne, est ferme et clair ; parfois il s'élève et se colore surtout lorsqu'il est soutenu par son modèle.

Aux moralistes sceptiques qui nient la raison tout en prétendant n'agir que par elle, s'oppose Guillaume Du Vair.

Guillaume du Vair[1], magistrat éminent, grand orateur, fut aussi un moraliste distingué. Celui qui, durant les troubles de la Ligue, consacra l'autorité de sa parole à la défense et au salut de la royauté, écrivait durant le siége de Paris son beau traité *De la constance et consolation des calamités publiques*. Ce sont des entretiens avec des amis (qu'il appelle Mirsa, Linus, Orphée) sur les malheurs de la patrie. Aux consolations qu'il puise dans la philosophie antique, dans les doctrines du stoïcisme, la religion vient ajouter ses graves enseignements : la résignation et l'espérance animent ces pages émues, éloquentes. On y admire, avec l'élégance et l'ampleur cicéronienne du style, les vues du philosophe accoutumé à contempler de haut le spectacle des choses humaines ; et le tableau qu'il trace des révolutions des empires, se succédant les uns aux autres pour conduire le genre humain au but marqué par la Providence, est comme une ébauche du *Discours sur l'histoire universelle*.

Du Vair a encore composé deux traités de philosophie morale, la *Sainte Philosophie* et la *Philosophie morale des stoïques*, aussi remarquables par la solidité du fond que par la pureté de la forme, qui suffiraient à placer l'auteur au premier rang parmi les prosateurs de son temps. On y retrouve cette alliance de la philosophie et de la religion qui est le caractère propre des œuvres de Du Vair[2]. Dans le premier, il montre que la raison est l'auxiliaire de la foi : dans l'autre, il cherche à donner à la morale un fondement humain et prend la raison pour juge de la folie des passions et de la variété des opinions contraires au souverain bien que se propose le sage. Charron savait à quel maître il s'adressait quand il copiait des pages de Du Vair pour les faire entrer dans son traité de la *Sagesse* : « Je n'ai point veu, dit-il, qui les despeigne (les passions) plus naïfvement et plus richement que le sieur du Vair en ses petits livres moraux desquels je me suis fort servy en ceste matière[3]. »

1. Voir la biographie de Du Vair dans nos *Morceaux choisis*, p. 38, et l'étude de M. Sapey sur cet écrivain (*Essai sur la vie et les œuvres de du Vair*, 1847).

2. Du Vair a fait une traduction du *Manuel d'Epictète*.

3. *Sagesse*, I, 19, fin.

CHAPITRE III

Ecrivains politiques, pamphlétaires.

La science politique au XVIe siècle n'est représentée que par un grand nom, celui de JEAN BODIN [1]. Nous trouverons chez beaucoup d'autres écrivains des théories politiques, mais ce sont des œuvres de polémique, dictées par l'esprit de parti ; Bodin, s'élevant au-dessus des agitations de son temps, demande à l'histoire et à la philosophie les lois qui doivent régir les sociétés.

La *République* [2] de Jean Bodin, qu'on a souvent comparée à la *Politique* d'Aristote et à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, écrite en français dans un style clair et précis, remarquable par la richesse des faits, la variété des connaissances, la justesse des vues, fut publiée en 1578 [3]. Sans entrer dans le détail des questions qu'embrasse une œuvre si considérable, nous essaierons d'en indiquer le caractère général.

Bodin se sépare de Platon qui, faisant de l'État une seule famille, rêvait entre tous les citoyens de sa république une communauté chimérique. Il définit l'État le gouvernement de ce qui est commun aux citoyens ; la famille, le gouvernement de ce qui est propre aux particuliers. Mais au lieu de distinguer, comme Aristote, l'autorité domestique de la souveraineté politique, il cherche dans la puissance du père de famille le type de la puissance du chef de l'État, oubliant que l'État est fondé sur l'égalité des citoyens, tandis que la subordination naturelle est le principe de la famille. De là la tendance de Bodin à attribuer au souverain, comme à l'époux ou au père, une autorité presque sans contrôle. Il reconnaît trois formes de gouvernements : la monarchie, l'état populaire et l'état aristocratique. Quant à cette quatrième forme dont parlent Aristote, Polybe, Cicéron, Machiavel, dont Montesquieu fera le type de la liberté politique, et où les principes des trois autres viendraient se

1. Né à Angers en 1529, avocat, procureur du roi à Laon, mort dans cette ville en 1596.

2. *République* ici veut dire *Gouvernement, État.* « Il n'y a que trois estats ou trois sortes de Républiques, à sçavoir la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. » (Bodin, *République*, l. II, ch. 1 : *De toutes sortes de Républiques en général, et s'il y en a plus de trois.*)

3. Traduite ensuite en latin par l'auteur, avec des additions nombreuses en 1586.

tempérer, Bodin la repousse, comme n'étant qu'une des trois autres plus ou moins déguisée ; car l'un des trois pouvoirs l'emporte toujours sur les deux autres. Ses préférences sont pour l'état monarchique. Tout en flétrissant comme impies les princes qui abusent de leur pouvoir il déclare leur souveraineté absolue. Un pouvoir limité n'est plus souverain. Les parlements, les États peuvent faire connaître leur avis, mais ne sauraient engager le prince. Bodin proscrit l'esclavage et regrette presque la découverte de l'Amérique, qui a été « une occasion de renouer les servitudes par tout le monde. » Il condamne les persécutions religieuses, parce qu'elles ne peuvent engendrer que l'athéisme; mais il n'admet pas qu'il soit permis de raisonner en matière de foi. Enfin il emprunte à Aristote l'analyse des causes qui dans chaque genre de gouvernement amènent des révolutions et développe ce qui n'était qu'en germe chez le philosophe grec, les rapports qui existent entre les institutions de chaque peuple et la nature du pays et du climat[1].

Partisan de la monarchie absolue, Bodin se contente de chercher des tempéraments qui l'empêchent de dégénérer en tyrannie. Dans les écrits polémiques que nous allons maintenant étudier, nous verrons attaquer, mettre en question, le principe même de la royauté.

Partout en Europe, au XVIe siècle, le pouvoir de la royauté s'était affermi : Henri VIII en Angleterre, Maximilien et après lui Charles-Quint en Allemagne, François Ier en France exerçaient une autorité absolue. Mais dans le même temps, la renaissance des lettres anciennes, la connaissance plus approfondie de l'histoire de Rome et d'Athènes, les agitations de la Réforme naissante commençaient à répandre sur les droits de la royauté des idées nouvelles et hardies.

D'un côté, les savants, les lettrés apprenaient dans Polybe, dans Tite-Live, dans Plutarque, à détester la tyrannie et à admirer Timoléon et Brutus. De l'autre, l'étude de la Bible se répandait dans la foule avec les prédications calvinistes : on se familiarisait avec le gouvernement à la fois théocratique et démocratique des Juges, de Saül, de David ; on admirait les prophètes osant reprocher à des rois impies leurs iniquités et leurs crimes. Ainsi se formait dans la première partie du XVIe siècle un courant d'idées révolutionnaires qui se développèrent

1. Cf. Paul Janet, *Histoire de la philosophie morale et politique*, t. II, p. 136

dans la seconde moitié avec une hardiesse dont on n'a vu d'exemples qu'au temps de la Révolution française. Alors, écrit d'Aubigné [1], « croissoit la maladie du royaume eschauffée par les vents de plusieurs esprits irrités qui, avec merveilleuse hardiesse, faisoient imprimer livres portans ce qu'en autre saison on n'eust pas voulu dire à l'oreille. »

Dès le règne de François Ier, un écrivain qui n'appartient pas à notre littérature, mais dont l'influence se fit sentir en France, le hollandais Érasme [2] lançait aux rois des traits d'une mordante ironie. Quoi de plus violent que l'adage de l'*Escarbot* et de l'*Aigle* [3], dans lequel l'auteur compare les souverains à l'aigle, le premier des oiseaux de proie ? « Ces yeux rapaces et méchants (de l'aigle), ce rictus menaçant, ces joues horribles, ce front farouche, n'est-ce pas là l'image d'un roi plein de magnificence et de majesté ?... A ce cri d'aigle, la foule entière tremble, le sénat s'efface, la noblesse rampe, la justice s'assouplit, les théologiens se taisent, les légistes approuvent, les lois cèdent, les constitutions ploient ; droit, religion, justice, humanité sont des mots sans valeur [4]. »

Nous trouvons la première trace de ce mouvement nouveau des idées dans le *Discours de la servitude volontaire* ou le *Contre un* d'Estienne de la Boëtie [5]. Ce hardi pamphlet, qui ne devait paraître que trente ans plus tard, fut composé vers 1546 ou 1548, à une époque où le joug de Henri II se faisait durement sentir [6].

La Boëtie finissait ses études ; il était pénétré de la littérature ancienne ; il aimait ces gouvernements libres qu'elle lui faisait connaître ; versé dans la littérature italienne (il traduisit plus tard un épisode de l'Arioste), il avait pu lire les *Discours* de Machiavel sur Tite-Live, et il admirait jusqu'à la constitution républicaine de Venise malgré son caractère aristocratique. « Il eust mieux aymé estre nay à Venise qu'à Sarlat [7] », disait de lui Montaigne. Avec ces sentiments et ces tendances, on comprend qu'Estienne de la Boëtie ait écrit dans l'ardeur de la jeunesse ce discours véhément, qui resta d'abord in-

1. *Hist. univ.*, tome II, II, 2, (p. 1072). — D'Aubigné cite ici précisément les écrits de la Boëtie, d'Hotman et de Junius Brutus.

2. Né à Rotterdam en 1467, mort en 1536. Voir sur cet écrivain l'Étude de M Gaston Feugère (Paris, 1874).

3. *Scarabæus aquilam quærit* (Adages, *Chiliade III*, *centurie* 7 ; col. 709 de l'édition in-folio, de Paris, 1589).

4. Hallam, *Histoire des littératures de l'Europe* (t. I, p. 288 de la trad. franç.) Il serait facile de recueillir plus d'un trait aussi vif dans les *Adages* d'Erasme.

5. Voir la biographie d'Est. de la Boëtie dans les *Morceaux choisis*, p. 34.

6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 34, n. 1

7. *Essais*, I, 27.

connu au public et n'eut d'effet que plus tard sur les esprits.

C'est vers 1560 que les luttes des partis donnèrent lieu à des publications anti-monarchiques. Calvin en effet avait fortifié plutôt qu'affaibli le principe de l'autorité. S'il préférait une forme de gouvernement tempéré dans laquelle « plusieurs gouvernants ensemble, s'aidants les uns aux aultres, s'avertissent de leur office, de sorte que si quelqu'un s'élève trop haut, les aultres lui soient comme censeurs à maistres [1], » il prescrivait comme règle absolue le devoir d'obéir aveuglément à ceux qui étaient investis du pouvoir. Les magistrats « ont commandement de Dieu, sont autorisés de lui et du tout ils représentent sa personne [2]. » C'est en vertu de ces principes qu'il n'hésite pas à envoyer au supplice Michel Servet. Théodore de Bèze dans son *Traité des hérétiques* (*Tractatus de hæreticis a civili magistratu puniendis*) professe la même doctrine que Calvin sur le pouvoir des princes.

Mais c'était en vertu de ces mêmes principes que François Ier et Henri II livraient les protestants au bûcher. Dès lors l'autorité royale cessa d'être légitime aux yeux de ceux qu'elle persécutait. Le protestantisme d'ailleurs contenait des germes d'indépendance vis-à-vis du pouvoir civil. En détruisant la hiérarchie sacerdotale de l'Église romaine pour y substituer une orte d'organisation républicaine et fédérative des communions réformées, il avait imprimé aux esprits des tendances démocratiques qui de la société religieuse devaient tôt ou tard pénétrer dans la société civile et politique. Ces tendances étaient favorisées par la doctrine même de Calvin. Plus l'homme se sentait sous la dépendance directe de Dieu, plus il se reconnaissait le droit de désobéir aux ordres du prince, lorsqu'ils lui semblaient contraires aux ordres de Dieu. Et si Calvin, pendant vingt ans, sut imposer aux citoyens de Genève son autorité absolue, c'est qu'il était leur chef religieux en même temps que leur chef politique et qu'il avait été pour ainsi dire élu par le peuple. Dans son court traité du *Pouvoir politique* (1558), un évêque anglais réfugié à Strasbourg, Jean Poynet établit que dans certains cas le régicide est permis. En 1573, du Bartas publie son poëme de *Judith*, où les catholiques voient une apologie du régicide [3]. Les luttes religieuses font éclore une série de pamphlets dirigés contre le pouvoir royal. Tel est le *Discours merveilleux de la vie, des actions et déportements de la reine Ca-*

1. *Inst. chr.*, IV, XXII, 8.
2. *Id.*, *ibid.*, 4.

1. Voir aux *Morceaux choisis*; p. 259 n. 3.

therine (1575), attribué sans raison à H. Estienne ou à Th. de Bèze. Un peu plus tard les protestants découvrent le *Contre-Un* de la Boëtie et, se l'appropriant comme une arme de guerre, le publient dans une collection de pamphlets (1578)[1]. Les mêmes attaques s'adressent aux chefs du parti catholique. Quand en 1563 Poltrot de Méré assassine François de Guise, ce crime est célébré à l'envi par tous les calvinistes, et Th. de Bèze promet au meurtrier la couronne céleste. De tous côtés paraissent des libelles remplis d'invectives contre les Guises. Le plus violent et le plus éloquent de tous est l'*Epistre envoyée au Tigre de la France* (le cardinal de Lorraine) et qu'on attribue à François Hotmann. « Tu fais profession de prescher de saincteté, toy qui ne connois Dieu que de parolle, qui ne tiens la religion chrestienne que comme un masque pour te desguiser, qui fais ordinaire traffique, banque et marchandise d'eveschez et de benefices, qui ne vois rien de sainct que tu ne souilles, rien de chaste que tu ne violles, rien de bon que tu ne gastes[2]. »

Cependant les doctrines calvinistes devaient trouver leur expression dans des livres d'une portée plus haute que de simples pamphlets[3]. En 1573, un an après le massacre de la Saint-Barthélemy, le protestant François Hotman, jurisconsulte éminent, publie un traité politique[4] où il présente les institutions qu demande le parti huguenot comme étant celles qui ont longtemps gouverné la France et dont le rétablissement seul peut lui rendre la paix et la prospérité. Ces institutions idéales, il croit les retrouver dans l'histoire de la Gaule et des premiers temps de la monarchie franque. Selon lui, les peuples de la Gaule formaient, au temps de César, une fédération d'Etats libres au-dessus de laquelle s'élevait l'assemblée générale des députés élus par toute la Gaule. Après la conquête romaine et la délivrance de la Gaule par les Francs, cette fédération fut remplacée par une monarchie élective qui commence à Childéric fils de Mérovée, élevé sur le pavois par les Gaulois et les

1. *Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX.* — C'est pour protester contre cet emploi que Montaigne en donnait une réimpression et écrivait en 1580 dans ses *Essais* la page où il cherchait à atténuer la portée de l'écrit de son ami. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 34, n. 1.

2. Ce pamphlet, dont on ne connaissait plus qu'un exemplaire, a été réédité avec fac-simile et notes par M. Ch. Read, Paris 1875, un vol. in-32.

3. Paul Janet, *Philosophie morale*, t. II, livre III, ch. 2, 3 et 4.

4. *Franco-Gallia, sive tractatus de regimine regum Galliæ et de jure successionis*, Genève, 1573. — Voir sur Fr. Hotman, Augustin Thierry, *Considérations sur l'histoire de France*, ch. 1, R. Dareste, *Essai sur Fr. Hotman* (Paris, 1850), et Ed. Cougny, *Étude sur Hotman* (Paris, 1875).

Francs désormais réunis en seul peuple. L'élection portait d'ordinaire au trône le fils du roi défunt, en sorte que l'hérédité du pouvoir s'établit peu à peu, mais par l'usage et non en vertu d'une loi. Le roi pouvait être déposé par les États Généraux ; son autorité était subordonnée à celle de la nation représentée par les trois ordres : 1° les nobles ; 2° les juges et les marchands ; 3° les artisans et les laboureurs. Le clergé ne formait point un ordre, n'exerçait aucun pouvoir politique. La formule mise au bas des décrets par lesquels le roi promulguait les décisions des États Généraux (*quia tale nostrum est placitum*) a été détournée de son sens : elle signifiait : *car tel est l'avis de notre assemblée*. et non, comme on l'a interprété plus tard, *car tel est notre bon plaisir*.

Le *Franco-Gallia*, écrit d'abord en latin, puis traduit en français par Simon Goulard (1574), eut un grand retentissement. Persécuté par le pouvoir, combattu avec violence par les défenseurs de la monarchie absolue, cet ouvrage exerça au XVIe siècle une action comparable à celle du *Contrat social* au XVIIIe.

Hubert Languet va plus loin dans ses *Revendications contre les tyrans*[1], ouvrage qu'il publia sous un pseudonyme, en signant le *Brutus français* (*Bruto Celta auctore*). Il y établit hardiment que les sujets cessent de devoir obéissance au prince, lorsqu'il commande quelque chose contre la loi de Dieu, parce que la volonté de Dieu est au-dessus de la sienne ; lorsqu'il persécute l'Église de Dieu, parce que son pouvoir ne s'étend pas aux choses spirituelles ; lorsqu'il opprime ses sujets, parce que si le prince est supérieur aux individus, la totalité de la nation est supérieure au prince. Il termine en déclarant que les rois étrangers ont le devoir de secourir leurs coreligionnaires lorsqu'ils sont persécutés par leur souverain. Hotman s'appuyait sur l'histoire, Hubert Languet prétend s'autoriser de la Bible ; mais tandis que le premier oppose à la tyrannie un pouvoir légal, celui des États généraux, qui représente la nation, Hubert Languet ouvre la porte à l'anarchie ; carentre le peuple rebelle et le prince accusé de tyrannie, qui sera juge ? La même année (1579) Buchanan, dans son dialogue *Du droit de la Royauté en Écosse*, poussant à l'extrême les théories de Hotmann et de Languet démontre, dans un latin élégant, la légitimité du régicide. Ces livres eurent alors un grand

1. *Vindiciæ contra tyrannos, sive de principio in populum, populique in principium legitima potestate*, *Stephano Junio Bruto Celta auctore* (Edimbourg, 1579).

succès; au commencement du dix-huitième siècle, ils passionnaient encore les esprits.

Mais la situation change tout à coup : Henri de Navarre qui était chef du parti protestant devient, par la mort du duc d'Alençon, l'héritier de Henri III dont la succession était convoitée par les Guises. Les rôles changent, la volte-face est complète; les protestants se déclarent pour le droit de succession, et les catholiques s'emparent des théories calvinistes. Ecoutons Montaigne : « Voyez l'horrible impudence de quoy nous pelotons les raisons divines; et combien irreligieusement nous les avons et rejectées et reprinses, selon que la fortune nous a changé de place en ces orages publiques. Cette proposition si solennelle : « S'il est permis au subject de se rebeller et armer contre son prince pour la deffense de la religion » « souvienne vous en quelles bouches, cesie année passée, l'affirmative d'icelle estoit l'arc-boutant d'un party; la negative de quel aultre party c'estoit l'arc-boutant et oyez a present de quel quartier vient la voix et instruction de l'une et de l'aultre [1]. »

La Ligue alla plus loin que les protestants : elle arma le bras de Jacques Clément. Ses théories se résumèrent dans le misérable pamphlet du curé J. Boucher, *De la juste abdication de Henri III* (*De justa abdicatione Henrici III*), où l'on voit les doctrines démocratiques des protestants s'unir aux doctrines théocratiques ultramontaines. Le cardinal italien Bellarmin déclare dans son *Traité du Souverain pontife* (*De summo pontifice*) que le pape a le droit de détrôner les rois (V, 6); Boucher ne dit pas autre chose. Bientôt on verra le jésuite espagnol Mariana dans son *Traité sur la Royauté* [2], soutenir comme Hotman que la nation est au-dessus du roi; comme Hubert Languet, qu'elle a le droit de se révolter contre l'oppresseur; comme Buchanan, que l'assassinat d'un tyran est légitime. Onze ans après, Henri IV était tué par Ravaillac, et le livre de Mariana brûlé par la main du bourreau.

Au milieu de ces violences des partis, de ce déchaînement de colères implacables, on est heureux de voir quelques hommes supérieurs s'élever au-dessus des passions du moment et professer une politique de conciliation et de tolérance. Le chancelier Michel de l'Hospital [3] ne se contenta pas de

1. *Essais*, II, 12, commencement de l'apologie de R. Sebond. Voir toute la page. Cf. Ch. Labitte. *Les prédicateurs de la Ligue*, Introd., § 3.

2. *De rege et regis institutione*. Tolède, 1599.

3. Michel de l'Hospital naquit en 1505 près d'Aigueperse (Puy-de-Dôme)

donner l'exemple de l'impartialité et de la modération ; cherchant à rétablir la concorde entre les protestants et les catholiques, à prévenir les violences des deux partis par de sages ordonnances, par des édits de pacification, il s'efforça de propager les sages doctrines, les principes d'équité et de tolérance qui étaient la règle de sa conduite, en les exposant dans ses *Mercuriales*, *Harangues* et *Remontrances*, dans son *Traité de la réformation de la justice* qu'il a laissé inachevé, et surtout dans son célèbre Mémoire à Charles IX sur le *But de la guerre et de la paix*, le plus remarquable écrit qui soit sorti de sa plume. C'est là qu'il réclame hardiment la liberté des croyances religieuses. *Les esprits et consciences des hommes*, dit-il, *ne peuvent estre ployez par le fer ny par la flamme, mais seulement par la raison qui domine les hommes*. Malheureusement le style de l'Hospital n'est point à la hauteur de ses généreuses pensées ; il est souvent diffus, traînant, embarrassé, et n'atteint que par moment la véritable éloquence.

On retrouve le même esprit de justice et de modération dans les *Discours politiques et militaires* de LA NOUE [2]. Le capitaine protestant qui savait rendre hommage à l'Hospital et l'appelait *notre Caton* [3], royaliste sincère non moins que calviniste convaincu, réclame éloquemment dans ses *Discours* la fin des guerres religieuses. Pourquoi catholiques et protestants ne vivraient-ils pas librement en France, comme ils font en Suisse, comme les païens, les ariens, les Juifs, les chrétiens vivaient sous l'empire romain ? Ces protestations ne sont pas seulement le cri de la conscience indignée ; on y sent aussi la douleur du citoyen ému par les malheurs qui accablent la France. La Noue voit avec terreur les signes menaçants d'une dissolution prochaine, et il pousse le cri d'alarme. « La France s'en va peu à peu versant

et fit ses premières études de droit à Toulouse. Son père, médecin du connétable de Bourbon, ayant partagé la disgrâce de ce prince, il acheva ses études en Italie. De retour à Paris, il fut successivement pourvu d'une charge de conseiller au parlement (1537), envoyé en mission au concile de Trente (1547-48), nommé chancelier du Berry, maître des requêtes (1553), surintendant des finances et premier président de la chambre des Comptes (1554). Dans ce poste, l'Hospital fit admirer son intégrité, sa sévérité et son dévouement aux intérêts publics. A la mort du chancelier de France Olivier, il fut appelé à lui succéder (1560) et publia ses ordonnances d'Orléans (1560), de Moulin (1566), etc., qui réformèrent la législation française. Durant ces temps difficiles il joua le rôle de modérateur entre les partis qui divisaient le royaume. Victime de la haine des Guises, il dut quitter la cour en 1568. Il faillit périr au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) et mourut de douleur (1573) de n'avoir pu empêcher ce crime. — Les œuvres de l'Hospital ont été publiés par Dufeye. 1824, 5 vol. in-8°. On y remarque des poésies latines d'une versification élégante.

1. *Le but de la guerre et de la paix*, t. II, p. 200.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 54.

3. *Discours*. l. II.

et est prochaine de faire une lourde cheute. » Qu'on se hâte de recourir aux remèdes. Le trouble et le découragement envahissent les âmes. La foi s'éteint et est remplacée par l'athéisme et la superstition. Le pays est en proie à l'anarchie ; on ne voit qu'injustices, que violences envers les faibles; les gens du palais vendent leur conscience ; les gouverneurs de province et de ville vivent d'exactions; les seigneurs tyrannisent le peuple ; les gens de guerre traitent leur patrie en pays conquis. La dissolution des mœurs vient achever la ruine de la France. Partout règne le relâchement, la corruption, la licence la plus effrénée, entretenue par une littérature pernicieuse. Pour guérir tant de maux, il n'existe qu'un remède : l'amour du pays, seul capable de triompher de l'égoïsme, de ramener le règne de la justice, la concorde des citoyens, le respect de la loi et de la religion. Tel est le vœu qui termine l'œuvre de la Noue : « Dieu veuille donner une si bonne paix à la France tant déchirée de ruines et destituée de bonnes mœurs, qu'elle puisse se renouveler en beauté, afin qu'elle ne soit plus la fable des nations, ains un exemplaire de vertu. » On voit que la Noue, suivant l'expression de Bentivoglio, maniait la plume aussi bien que l'épée. Son style est net, ferme, plein de vie ; on y retrouve la vigueur et l'élévation de son caractère.

Le temps n'était pas loin où les principes de l'Hospital et de la Noue devaient triompher. Les excès de la Ligue et les dangers qu'elle faisait courir au pays allaient donner une force nouvelle au groupe des *Politiques*, longtemps impuissants entre les fureurs des partis. Les Guises n'avaient point hésité à appeler l'Espagne à leur secours, Philippe II s'était empressé de répondre à leur appel, comptant bien ajouter la France à son empire. Devant ce péril imminent, tout ce que la bourgeoisie renfermait d'hommes éclairés et de bons citoyens, catholiques et protestants, sans distinction de partis, les Pasquier, les Gillot, les Rapin, les Hurault, les Passerat, les du Vair, etc., viennent se serrer autour de Henri de Navarre en qui ils voient le défenseur de la monarchie et de la nation. Aux attaques furieuses des pamphlétaires et des prédicateurs de la Ligue répondent des écrivains dont le talent est inspiré par le patriotisme et l'amour de la justice. « Ceux-là firent des merveilles, dit d'Aubigné, et estoient lus par délice, mesmes de leurs ennemis[1]. »

1. *Hist. univ.*, III. III, 21.

Duplessis-Mornay[1] compose ses *Remontrances à la France sur la protestation* (manifeste) *de ceux de la Ligue*; son écrit sur les *Dangers et inconvénients que la paix faite avec ceux de la Ligue apporte au Roy et à son Estat*. Il écrit au nom de Henri de Bourbon des lettres à Henri III, sur les avantages d'une conciliation, ou des manifestes contre les calomnies de la Ligue. Le petit-fils de l'Hospital, Michel Hurault, sieur du Fay, calviniste, publie, après la sortie de Henri III de Paris, son *Libre discours sur l'Estat present de la France* (1588) où il demande avec éloquence l'union de Henri III et de Henri de Navarre. En 1591, il donne le second de ses *Libres Discours*; il y montre que la religion sert de masque à la politique et que la Ligue livrera la France à l'Espagne. C'est des écrits de Hurault et de Mornay que parle d'Aubigné quand il dit que « ces pièces délicatement et doctement traitées ont dessillé les yeux à plusieurs François et les ont amenés au service du roi[2]. »

A ces écrits s'ajoutent les discours politiques de du Vair[3] et de Lemaistre[4]. Le discours le plus célèbre de du Vair est celui qu'il prononça pour le *maintien de la loi salique*. Les États généraux de la Ligue venaient de voter l'élection d'un roi qui devait épouser l'infante d'Espagne : c'était la violation de la Loi salique qui appelait Henri de Navarre au trône ; et cette violation livrait la France à Philippe II. Du Vair conseiller au Parlement de Paris, et député aux États Généraux de la Ligue, résolut de faire casser par le Parlement la décision des États ; et sa parole entraînante, son argumentation serrée et vigoureuse triomphèrent des hésitations du Parlement qui le 28 juin 1593 décrétait le maintien de la Loi salique[5]. Le lendemain, Lemaistre, suivi de vingt conseillers, alla signifier à Mayenne, dans des *Remontrances* restées célèbres, l'arrêt du parlement. La cause de Mayenne et de Philippe II était perdue. Le dernier coup leur fut porté par la *Satire Ménippée*.

Ce célèbre pamphlet, « la plus excellente satyre qui ait paru de notre temps[6] », comprend deux parties dont la première, composée par le prêtre Pierre Leroy, forme comme le prologue de l'ouvrage. On y voit deux charlatans débiter leurs drogues. L'un, Espagnol, le cardinal de Plaisance, vante son *ca-*

1. Cf. plus haut, p. 7 et n. 4.
2. *Hist. univ.*, *id.*, *ibid.*
3. Voir plus haut, p. 21.
4. Jean Lemaistre, avocat général, puis premier président du parlement de Paris, mort en 1596.
5. Voir le début de ce discours dans nos *Morceaux choisis*, p. 21.
6. D'Aubigné, *Hist. univ.* III, III, 12.

tholicon[1] composé, électuaire souverain, « duquel les preuves estoient desduites par cinquante articles ; » il va de soi que ces articles ne sont que les promesses faites par Philippe II aux ligueurs. Le second charlatan, un Lorrain, le cardinal de Pelevé, cherche à vendre sans grand succès un « fin galimatias, *alias* catholicon, composé pour guarir les escrouelles. » On voit défiler ensuite la procession de la Ligue ; puis on nous décrit les pièces de tapisserie dont est tendue la salle des États avec les inscriptions grotesques qui l'ornent. Nous connaissons le théâtre où va se jouer la comédie des États Généraux. Nous allons assister maintenant aux délibérations ; c'est l'objet de la seconde partie qui est due à Pierre Pithou, à Gillot, à Rapin, à Florent Chrestien et à Passerat.

C'est d'abord M. le lieutenant général, le duc de Mayenne qui démontre comment, pour le salut de l'Église, il doit usurper le pouvoir et sacrifier à cette entreprise la fortune et l'honneur de la France. C'est M. le légat et M. de Pelevé qui demandent le premier en italien baragouiné, le second en latin macaronique, la continuation de la guerre et de l'anarchie. On entend ensuite le recteur de l'Université, Roze, s'élever avec indignation contre la négligence qu'on met à payer les pensions aux docteurs de Sorbonne ; dans sa colère, il dit quelques dures vérités à M. de Mayenne. De Rieux, gouverneur de Pierre-Fons, député de la noblesse de l'Union, n'est pas mécontent de la Ligue qui lui permet de piller et voler à souhait ; au demeurant, si l'on est embarrassé pour le choix d'un roi, qu'on veuille bien songer à lui.

Jusqu'ici les auteurs de la *Satire* nous ont fait assister à une comédie, prodiguant le sarcasme dans les harangues bouffonnes et grotesques, et pourtant presque véridiques, qu'ils prêtent à Mayenne et à ses dignes amis. Le ton va changer. Le député du tiers état, M. d'Aubray, dans un discours admirable d'énergie, d'indignation et de bon sens, dépeint les misères du pays déchiré par la guerre civile, dénonce les machinations des Espagnols et des ligueurs, et appelle le peuple à reconnaître Henri de Bourbon. Telle est l'analyse sommaire de ce pamphlet immortel[2], œuvre de quelques citoyens de cœur et de talent et qui fit encore plus pour Henri IV que ses armées. « La plus

1. *Catholicon* (de καθολικον *universel*) panacée, remède propre à toute maladie. Le *catholicon* du cardinal de Plaisance a des vertus plus sûres que tous les autres, parce qu'il y entre plus d'ingrédients.

2. Ajoutons deux épîtres en vers et des épigrammes en latin et en fran-

grande plaie qu'ayent reçeu les Ligues par les escrits des hommes doctes a esté par le catholicon d'Espagne[1]. »

Henri IV triomphe. Sa conversion et son avénement au trône amènent, au milieu de conversions sincères, d'impudentes palinodies. On voit des ligueurs fanatiques protester de leur dévouement au nouveau prince, des huguenots courtisans embrasser la foi catholique[2]. Un tel spectacle devait exciter l'indignation de ces vieux serviteurs du roi qui l'avaient aidé dans la lutte et étaient restés à l'écart, au moment du triomphe. L'un d'eux, écrivain puissant autant que hardi capitaine, Agrippa d'Aubigné[3], une des plus grandes figures du XVIe siècle, attaque, dans un écrit violent, passionné jusqu'à l'injustice, tous les personnages marquants qui avaient préparé ou imité l'abjuration du roi et en avaient tiré profit. Il flétrit tour à tour les apostats Palma Cayet, Sponde ; les politiques conciliants, coupables d'avoir chancelé dans leur foi, Hurault, Morlas, Rotan, de Serres ; les anciens favoris de Henri III devenus dévots catholiques ; le cardinal Duperron, coupable d'avoir travaillé à la conversion de Henri IV, et à qui il dédie ironiquement son livre ; et pardessus tous Harlay de Sancy[4] qui en était à sa troisième ou à sa quatrième abjuration et qui eut l'honneur de donner son nom à cette sanglante satire[5]. D'Aubigné termine en attaquant avec violence l'Église catholique elle-même et les mœurs d'un siècle où se commettaient de pareils scandales. Cette œuvre est écrite avec une mordante ironie, un style énergique, ardent et coloré, que nous retrouverons dans ses *Tragiques*[6].

çais. — Voir la biographie des auteurs de la Ménippée et divers extraits de ce pamphlet dans les *Morceaux choisis*, p. 43-54.

1. D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, III, 21.

2. « Les prescheurs plus violents (*les plus violents*) ne se contenterent pas de mettre bas leurs langues quand ils virent bas les armes qui les soutenoient, mais tel qui venoit de dire : « Il nous faut un Aod », ou de prescher le meurtre des rois en titre de coup du Ciel, ceux-là mesmes se mirent sur les louanges ; et au lieu de dire le Béarnois et le bastard, ils le nommoient restaurateur et noble présent du ciel ; cela mesmes en plusieurs lieu arrivé par corruption d'argent ; comme à Poictiers où Protaise, en mesme semaine et en mesme chaire, estonna ses auditeurs d'un infame changement ; etc. (D'Aubigné, *Hist. univ.*, III, III, 21).

3. Voir la biographie d'Aubigné aux *Morceaux choisis*, p. 78.

4. Nicolas Harlay de Sancy, né en 1546, mort en 1629, politique éminent, d'abord conseiller au parlement, puis maître des requêtes, ambassadeur, surintendant des finances.

5. Confession de Sancy.

6. Nous n'avons point à parler ici d'une autre satire de d'Aubigné, les *Aventures du baron de Fæneste*, composée sous la régence de Marie de Médicis et dirigée contre les courtisans de la reine et de Concini.

CHAPITRE IV

HISTORIENS, AUTEURS DE MÉMOIRES, CHRONIQUES, CORRESPONDANCES, ETC.

I

Le seizième siècle est fécond en récits historiques, mémoires chroniques, correspondances. Mais si la plupart de ces documents sont d'un grand intérêt pour l'histoire, il n'en est qu'un petit nombre que puisse revendiquer la littérature.

Le premier historien qui s'offre à nous est Jean Molinet; car Comines, bien que mort en 1509, appartient par ses œuvres au siècle précédent. Successeur de Chastellain dans la charge d'historiographe de la maison de Bourgogne, Molinet a laissé, outre des poésies que nous retrouverons plus tard, une chronique de l'histoire de Bourgogne qui s'étend de 1474 à 1506. Rien de plus curieux que le style de cet écrivain avec son affectation de bel esprit, sa recherche pédantesque d'expressions nobles empruntées au latin [1]; on saisit là sur le fait cette tendance à reformer la phrase française sur le modèle de la période cicéronienne, tendance qui est un des caractères du seizième siècle. Cette imitation donne au style de Molinet une allure gauche et maladroite ; mais lorsque l'auteur s'en affranchit, entraîné par son sujet, il ne manque ni de couleur ni de vivacité.

En 1508, Claude de Seyssel [2] publie son « Histoire singulière du Roy Loys, XIIe de ce nom, pere du peuple, faicte au parangon des regnes et gestes des autres roys de France ses predecesseurs,

1. Qu'on en juge par ces premières lignes du prologue : « La très-illustre et refulgente maison du seigneur et duc de Bourgogne est magnifiquement fondée sur les sommets des montagnes. Les gens terriens qui sont entendus les victorieux princes et regens et conducteurs du bien publicque sont comme montaignes excelses ou est assis le hault trosne d'honneur vers qui les nobles preux du siècle tournent la face et tendent bras et mains. En l'altitude de ces grosses montagnes sous qui tombent et se humilient rudes rochers, très-rudes perrons et très-fortes murailles comme sont cruels tyrans, fiers satellites et orgueilleux rebelles, est authentiquement située la très noble, resplendissante et opulente maison de Bourgogne dont aujourd'hui renommée court parmi les sept climats; sa clarté illumine les ténèbres du monde et sa beauté decore le quartier d'occident. Tout ce provient par l'admirable vertu et strénuité singulière de quatre gros et forts puissants pilliers sur lesquels elle est somptueusement comparée. » (T. I, p. 9, dans Buchon, *Chroniques nationales*.)

2. Né en 1450, à Aix en Savoie, mort en 1520, conseiller du roi Louis XII, évêque de Marseille (1510), archevêque de Turin (1517).

particularisez selon leurs felicitez ou infelicitez. » Ce titre bizarre donne une idée assez exacte de l'ouvrage qui est plutôt une apologie qu'une histoire de Louis XII. Passant rapidement en revue l'histoire de France qu'il divise en quatre âges ; « ainsi que Lucius Florus a divisé l'empire romain, » il *paragonne* (compare) chacun de ces âges à la période de grandeur et de prospérité dont la France jouit sous Louis XII et établit que le royaume « a eu plus de profit et plus grand prospérité de son regne que nul autre. » Le style de cet ouvrage singulièrement composé est supérieur à celui de Molinet. L'effort vers la période latine est plus heureux ; les mots pédantesques y sont moins nombreux, et si la construction est encore embarrassée, l'expression est le plus souvent juste et nette. La vie de Bayard racontée par S. Champier (1525) offre un faible intérêt, mais dans celle qui est due au secrétaire anonyme qui signe *Le loyal serviteur* on doit signaler la naïve simplicité du style [1].

Robert de la Mark, seigneur de Feurlange et de Sedan, maréchal de France, a écrit durant sa captivité dans la citadelle de l'Ecluse des récits, sincères, animés, colorés sur les *choses mémorables advenues du regne de Louis XII et François Ier en France, Italie, Allemagne, et en Pays-bas, depuis l'an* 1499 *jusqu'à l'an* 1521.

Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, un des grands généraux de François Ier, a écrit en latin, puis, sur l'ordre du roi, traduit en français ses mémoires, malheureusement perdus en très-grande partie. Des sept séries de huit livres (ou *ogdoades*) qui les composaient, on ne possède que trois livres de la cinquième ogdoade (année 1536). Martin du Bellay compléta les mémoires de son père en racontant les événements advenus depuis 1513 jusqu'à la mort de François Ier.

Marguerite d'Angoulême, sœur aînée du roi, a laissé une *correspondance* [2] qui montre en elle une personne pleine d'esprit et de sens, enjouée, tendre et dévouée et aussi quelque peu mystique.

A partir du règne de Henri II, les Mémoires abondent : Mémoires de Villars sur les guerres d'Italie (1550-1559), de Gaspard de Saulx-Tavannes (écrits par son troisième fils, Jean) et de Guillaume de Saulx-Tavannes, son second fils, de François de Guise (1547-1561), du prince de Condé (1559-1564), d'Antoine de Puget (1561-1597),

1. *Très-joyeuse, plaisante, récreative histoire composée par le loyal serviteur des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reproche, gentil seigneur de Bayart* (1527)

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 115 et p. 118, n. 7.

de François de Rabutins (guerres d'Henri II avec Charles-Quint et Philippe II), d'Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (1567-1586) ; Relation du siége de Metz par Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon, l'oncle de l'auteur du *Télémaque;* Mémoires de Michel Castelnau, maréchal de France, sur la longue période de sa vie politique et militaire, etc., etc[1]. Dans cette quantité considérable d'écrits, un petit nombre appartiennent à la littérature ; mais ceux-là sont de véritables monuments littéraires : nous voulons parler des mémoires de Carloix, de Lanoue, de Monluc, de d'Aubigné, de Brantôme.

Vincent Carloix fut pendant trente-cinq ans le secrétaire intime de François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville (1509-1571), habile capitaine et grand diplomate du seizième siècle, un des chefs les plus éminents du parti des *politiques*. Mêlé à la vie politique et militaire de son maître, mis par lui au courant de ce qui se passait dans les conseils des princes, initié intimement aux intrigues de la cour, Carloix fut chargé de mettre par écrit tout ce qu'il avait observé, et son style simple, naïf, élégant et animé, le place au rang de nos bons prosateurs. Les Mémoires de Carloix, dit un de ses premiers éditeurs, « quoique remplis de phrases et d'expresions gauloises et surannées, sont écrits avec une naïveté qui ne cède en rien à celle qu'on admire encore dans les mémoires de Brantôme, du maréchal de Montluc, dans l'Histoire du chevalier Bayard ou dans le Plutarque d'Amyot; tous les objets y sont peints avec des couleurs si vives et si naturelles que l'on croit pour ainsi dire les avoir sous les yeux. L'auteur rapporte souvent les propres paroles des principaux personnages de la cour de François Ier, de Henri II, de François II et de Charles IX, et l'on reconnaît le goût et le génie de leur siècle. Il découvre quelquefois les ressorts les plus secrets de leur conduite : il entre presque toujours dans des détails curieux et intéressants... [2] ». Ce jugement est exact : abondance et précision des détails, vérité des récits, atténuée quelquefois pourtant par la partialité involontaire de Carloix pour son maître et ami, et par suite contre les Guises et leurs partisans; simplicité élégante et pittoresque du style : voilà des qualités qui assignent à Carloix une place honorable dans notre littérature du seizième siècle.

1. Nous renvoyons pour tous ces écrivains aux grandes *Collections* de *Petitot* et de *Michaud et Poujoulat.*

2. Avertissement en tête de l'édition de 1757 (5 vol. in-16); pages vij, viij.

Nous devons les *Commentaires* de Monluc[1] à la blessure qu'il reçut à Rabastens. « M'estant retiré chez moy, en l'aage de soixante et quinze ans, pour trouver quelque repos, après tant et tant de peines par moy souffertes,... ayant passé par degrés et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenent, cappitaine en chef, mestre de camp, gouverneur des places, lieutenent du Roy ès provinces de Toscane et de la Guienne, et mareschal de France ; me voyant stropiat presque de tous mes membres, d'arquebuzades, coups de picque et d'espée, et à demy inutile, sans force et sans espérance pour recouvrer guérison de ceste grande arquebuzade que j'ay au vizage ; après avoir remis la charge du gouvernement de Guienne entre les mains de Sa Majesté, j'ay voulu employer le temps qui me reste à descripre les combatz ausquelz je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans que j'ay commandé, m'ascurant que les cappitaines qui liront ma vie, y verront des chozes desquelles ilz se pourront ayder, se trouvans en semblables occasions, et desquelles ilz pourront aussi faire profict et acquérir honneur et réputation[2]. » Ce sont moins en effet des mémoires que des enseignements et des leçons à l'usage des jeunes soldats que dicte le vieux guerrier. Ses *Commentaires* sont bien nommés ; chaque fait d'armes, chaque *faction* (exploit) emporte avec soi sa leçon et sa moralité. Que le mot attribué à Henri IV soit authentique ou non, c'est bien là *la bible du soldat*.

Les *Commentaires* se distinguent par la véracité et la franchise du récit. Monluc ne cherche pas à imposer au lecteur, et quand il ignore ou connaît mal un fait, il le reconnaît naïvement. Il ne cache rien parce qu'il ne croit avoir rien à taire ; ses actions les moins louables sont inspirées par le respect à l'autorité royale qu'il pousse jusqu'au fanatisme. Un profond sentiment de l'honneur et du devoir respire dans ces pages, souvent incorrectes, mais animées d'un souffle héroïque. Monluc, illettré, n'ayant qu'une connaissance superficielle de ces anciens dont il se faisait lire des traductions, arrive à se placer au premier rang des écrivains du XVIe siècle, parce que chez lui le style, sans art et sans étude, est l'expression d'une âme forte et d'un cœur vaillant.

Toutefois, quand on parle des *Commentaires*, il faut rappeler surtout la première partie, celle qui rapporte les exploits de Monluc sous Henri II. A partir du règne de Charles IX, le ca-

1. Voir *Morceaux choisis*, p. 58. Cf. l'introduction que de M. de Ruble a placée en tête de son édition de Monluc, et l'étude de Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, X.

2. *Commentaires*, I, début.

ractère de Monluc se transforme et le ton du récit change avec l'auteur. Jusque-là on n'avait qu'à admirer en Monluc le héros enflammé de l'amour de la gloire ; les guerres civiles vont faire de ce soldat, dur pour lui et les autres, un bourreau implacable, digne rival du baron des Adrets. Le gouverneur de la Guyenne, chargé par Charles IX de rétablir l'ordre dans cette province, le fit régner par le fer et le feu. Il faut du courage pour surmonter l'horreur qu'inspire le récit de ces actes barbares où Monluc et les siens rivalisaient de cruauté avec les plus farouches protestants. Et cependant jusque dans ces pages sanglantes, il faut admirer le style net et vigoureux de l'écrivain, la hardiesse de ses images, la vivacité de ses traits.

Dans le camp opposé, nous rencontrons les Mémoires de Lanoue et de d'Aubigné, Lanoue modéré comme Carloix, d'Aubigné passionné comme Monluc, mais avec moins d'emportement et de violence. Ces deux écrivains retracent le rôle des protestants et les luttes auxquelles ils ont eux-mêmes pris part dans la seconde moitié du seizième siècle.

Nous avons parlé plus haut des *Discours politiques et militaires* de Lanoue. On a généralement distrait de cet ouvrage et publié à part, sous le titre de *Mémoires*, le vingt-sixième et dernier discours, où l'auteur raconte avec l'impartialité qu'on devait attendre de son caractère, la partie des guerres de religion qui s'étend de 1562 à 1570, rappelle sans hésiter les fautes de son parti, rend justice à ses adversaires les plus acharnés, entremêle son récit de hautes réflexions morales ou politiques et justifie ici comme dans ses autres discours le jugement porté sur lui par Henri IV : « C'était un grand homme de guerre, encore plus un grand homme de bien. »

Les Mémoires d'Agrippa d'Aubigné[1] embrassent la période qui s'étend de 1557 à 1618. Il les écrivait à l'âge de soixante-seize ans ; c'était alors un vieillard morose et sombre, mécontent de tout, *laudator temporis acti*. Aussi la première partie est-elle bien différente de la seconde ; dans l'une il décrit avec enthousiasme les débuts de la Réforme, ses premiers exploits, cette vie d'aventures, ces expéditions audacieuses qu'organisent les chefs protestants, ses entretiens, ses démêlés avec Henri de Navarre, tout ce qui rappelle sa jeunesse héroïque et insouciante ; dans l'autre, irrité de l'abjuration du roi, aigri, découragé, blâmant toute chose, il devient injuste, n'épargne aucun de ses anciens com-

1. *Sa vie*, à ses enfants. Cf. plus haut, p. 23, et *Morceaux choisis*, p. 79.

pagnons d'armes, dénigre Henri IV comme Sully, et ne voit plus à louer que lui-même. C'est là surtout qu'on retrouve la plume du pamphlétaire mordant et sarcastique qui a écrit la *Confession de Sancy*, le *Baron de Fœneste* et les *Tragiques*.

Brantome [1] est aussi un soldat et un écrivain, mais sans passion politique ni religieuse. Pierre de Bourdeilles, abbé de Brantôme, alla promener son humeur aventureuse en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, en Écosse, visitant en curieux les diverses cours de l'Europe chrétienne. Vers 1584, une chute de cheval le condamna à une réclusion à peu près complète. C'est pendant ces loisirs forcés que ce soldat courtisan se mit à raconter ce qu'il avait vu. Il écrivit ainsi les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines étrangers*, les *Vies des hommes illustres et des grands capitaines français*, les *Vies des dames illustres*, *des dames galantes*, les *Anecdotes touchant les duels*, les *Rodomontades et jurements des Espagnols*, et d'autres fragments et opuscules. Cet homme, que le hasard seul avait fait écrivain, se trouva être un écrivain de talent. Il en eut conscience, et jusque dans son testament on lui voit prendre les précautions les plus minutieuses pour assurer sa réputation littéraire. Son style, malgré ses incorrections, a une saveur piquante ; franc, alerte, coloré, il fait revivre tous les personnages du temps.

Il ne faut pas demander à Brantôme un récit scrupuleusement exact des faits ni un jugement sérieux et approfondi sur les personnes et les choses. Moins soucieux de rechercher la vérité historique que d'exposer ce qui l'intéresse et le charme, observateur curieux, mais frivole, presque insouciant sur la vertu et sur le vice, peintre fidèle et expressif de tout ce qui a frappé ou séduit son imagination, il reflète tour à tour le bien et le mal d'une manière d'autant plus vive, qu'aucune pensée de blâme ou d'éloge n'altère la sincérité de ses impressions. Le même narrateur qui décrit avec insouciance les aventures les plus scandaleuses, lorsqu'il rencontre quelque noble figure parmi les capitaines ou les dames illustres de son temps, nous en fait sentir toute la grandeur par la justesse et la naïveté de ses peintures.

Les *Mémoires* de Marguerite de Valois [2], sur la jeunesse de Henri IV, sont dédiés à Brantôme, à qui elle semble les soumettre comme à un maître : « Je tracerai mes Mémoires, lui écrit-elle, à qui je ne donnerai un plus glorieux nom, bien qu'ils méri-

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 67. Lire l'étude de M. Pingaud, *Brantôme historien*, dans la *Revue des questions historiques*, janvier 1876.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 91.

tassent celui d'histoire pour la vérité qui y est contenue. Cette œuvre donc d'une après-dînée ira vers vous comme les petits ours en masse lourde et difforme pour y recevoir sa formation ; c'est un chaos duquel vous avez déjà tiré la lumière ; il reste l'œuvre de cinq ou six autres journées. » L'ouvrage ne justifie pas ce que l'auteur nous promet. L'exactitude, et, l'on pourrait dire, la sincérité y font trop souvent défaut. Ce ne sont point des révélations curieuses sur la cour des Valois, des confidences naïves sur elle-même, ou des observations piquantes sur les personnages qu'elle a connus. Marguerite raconte des faits extérieurs d'une importance secondaire, voyages, fêtes, cérémonies, etc., ou elle ne parle d'elle-même que pour se montrer au lecteur sous le jour le plus favorable. Quant au style, il a de la grâce et de l'élégance, avec une nuance de recherche où l'on sent l'influence de la Pléiade.

Quittons la biographie et l'anecdote pour revenir à l'histoire[1].

La *Chronologie novenaire* (1589-1598) et la *Chronologie septenaire* (1598-1603) de Pierre Victor Palma Cayet[2], sont riches en documents sur la fin du seizième siècle. La Chronologie novenaire spécialement est un chef-d'œuvre de science, et l'abondance des faits instructifs que l'auteur y a rassemblés avec une patience infatigable en fait une œuvre capitale pour l'historien. Mais le style en est diffus et traînant.

Jean de Serres, le frère du célèbre agronome Olivier de Serres, né à Villeneuve-de-Berg vers 1540, mort à Genève le 31 mai 1598, historiographe de Henri IV en 1597, publia des Mémoires sur la troisième guerre civile (1568-69) et une Histoire détaillée des guerres de religion de 1557 à 1576, dont l'historien de Thou faisait le plus grand cas[3]. Il faut également louer son *Recueil des choses mémorables advenues en France sous le règne de Henri II, François II, Charles IX et Henri III*[4]. Nous parlerons plus loin de sa grande histoire, connue sous le nom d'*Inventaire général* de l'histoire de France.

Les *Mémoires-journaux* de Pierre de l'Estoile[5], sont une mine

1. Nous laissons de côté des Mémoires importants, mais pour l'histoire seulement, tels que ceux de Sancy, de La Curée, de Cheverny, etc. Ici encore nous renvoyons aux *Collections* de Petitot et de Michaud et Poujoulat.

2. Chronologue attitré de Henri IV, catholique converti au protestantisme et revenu à l'Eglise (1595) après l'abjuration du roi au milieu du mépris et des protestants et des catholiques.

3. Ajoutons encore des *Commentarii de statu Religionis et Reipublicæ in regno Galliæ*. Genève, 1571-72-73-77. Leyde, 1580, 5 vol. in-8.

4. Genève, 1595. Réimprimé en 1598 et 1603 sous le titre de *Histoire des cinq rois*, in-8 ; le règne de Henri IV est ajouté. Toutefois, comme l'ouvrage est anonyme, on en conteste l'attribution à Jean de Serre.

5. Né à Paris en 1546, mort en 1611.

inépuisable de renseignements historiques sur les règnes de Henri III et de Henri IV. Grand audiencier de la chancellerie de France, Pierre de l'Estoile profita des nombreuses relations que cette situation lui procurait pour se mettre au courant de toutes les particularités curieuses de son temps. Il se défit de sa charge afin de se livrer en toute liberté à son goût pour les curiosités historiques. Il enregistra, depuis 1574 jusqu'à sa mort, tout ce qui parvenait à sa connaissance. Dans ces notes écrites au jour le jour, on voit se succéder sans aucun plan suivi les faits relatifs à la vie privée de l'Estoile et ceux qui intéressent l'Etat, les nouvelles du jour, procès, accidents, événements politiques, événements littéraires, pamphlets, pièces de vers, chansons, détails sur les mœurs et usages de l'époque, curiosités, monstres, spectacles, anecdotes, scandales, le tout écrit dans un style animé et facile, entremêlé de réflexions vives, piquantes, où la finesse et la malice se cachent sous la bonhomie [1]. Ces registres-journaux sont l'œuvre d'un homme consciencieux, équitable, dévoué au bien public, d'une candeur et d'une probité rares et d'un esprit indépendant.

La correspondance diplomatique et politique de Duplessis-Mornay [2] est d'une haute importance pour l'histoire du temps. On y admire le talent et l'activité de ce serviteur dévoué qui, le lendemain du jour où il a combattu à côté de Henri IV, prend la plume pour s'occuper de l'administration du royaume de Navarre, pour dénoncer à l'Europe les intrigues des Guises et de Philippe II, pour nouer de tous côtés des alliances, amener la jonction de Henri de Bourbon avec Henri III, agir sur les esprits par la persuasion et reconquérir au roi l'opinion publique, s'effaçant toujours devant son maître et lui faisant signer plus d'une fois les lettres admirables qu'il écrit. Rien de plus aimable que sa correspondance familière où il se montre tel que nous le représentent les mémoires de *Madame Duplessis* (de 1549 à 1606), dévoué, affectueux, simple et grand.

Duplessis Mornay nous conduit à Sully, le grand ministre de Henri IV; ses Mémoires ont paru sous le titre suivant :

Des sages et royales œconomies domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, le prince des vertus, des armes et des lois, et le père en effet [3] *de ses peuples françois;*

Et des servitudes utiles, obéissantes, convenables, et administra-

1. Première édition complète, conforme aux manuscrits originaux, publiée avec des documents inédits et un commentaire, par MM. Brunet, Champollion, etc. Paris, Jouaust, 1875-1881, 11 vol. in-8°.

2. V. plus haut, p. 7. — 3. En réalité.

tions loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidents, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des François.

Dédiés à la France, à tous les bons soldats et tous peuples François [1].

Ils contiennent le récit des faits militaires, politiques, administratifs de Henri IV et de son ministre. La forme de ce récit en rend la lecture monotone et pénible. Sully fait intervenir ses quatre secrétaires qui lui racontent longuement tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit, c'est-à-dire ce que lui-même leur a raconté. Et comme Sully aime la louange, les faits sont invariablement présentés sous le jour le plus favorable à ses prétentions. Ses moindres actions sont enregistrées minutieusement et commentées avec un soin jaloux. Le fond du récit repose sur des pièces authentiques, le plus souvent intercalées dans le texte. Sully n'a pas de vues originales comme un Richelieu, ou un Mazarin ; ses idées sont celles de Henri IV ; mais par la fermeté avec laquelle il a embrassé et s'est approprié la pensée politique de son maître, par l'énergie de son dévouement au roi et à l'État, Sully a sa grandeur ; et quand les fortes qualités de son caractère et de son esprit viennent se réfléchir dans ses mémoires, son langage trop souvent terne et languissant se colore et s'anime.

Soit que les secrétaires de Sully embarrassent de leurs longueurs la rédaction de ces *Mémoires*, ou que Sully lui-même soit plutôt homme d'action qu'écrivain, son langage est bien plus précis et plus ferme quand les Mémoires rapportent les paroles ou discours qu'il a prononcés, que lorsqu'ils racontent ou jugent les événements. Lors de la fameuse discussion au Conseil sur le rappel des jésuites, M. de Sillery, jaloux de Sully, s'efforce de le rendre suspect au roi, en insinuant qu'il dépend du parti réformé, et attend pour se prononcer « qu'il ait fait un voyage à quatre lieues d'icy » [2]. Sully se lève : « Monsieur, vostre énigme est fort facile à deviner, et pour y satisfaire, je vous

1. Tel est le titre des Mémoires dans l'édition princeps dont les deux premiers volumes ont été publiés au château même de Sully en 1638. L'ouvrage est censé avoir été imprimé à *Amestelredam* (Amsterdam) à l'enseigne des Trois Vertus couronnées d'amaranthe (les trois vertus immortelles, Foi, Espérance, Charité, chez *Alethinosyraphe de Clearétimélée et Graphexechon de Pistariste* (c'est-à-dire chez *Ecrivain-véridique* de la ville *Gloire-Vertu-Soin*, et *Secrétaire Emérite* de la ville de *Haute-Probité*).

Les deux derniers volumes ont été publiés plus tard, en 1662.

En 1745 l'abbé de l'Écluse a donne une édition rajeunie et tronquée des Mémoires, où la physionomie de Sully est complétement dénaturée.

2. A Ablon, ou se tenait le prêche des protestants.

diray qu'en matière de religion nuls hommes ne sont mes oracles, mais la seule parole de Dieu, non plus qu'en affaires politiques et d'Estat, je n'en ay point d'autres que la voix et la volonté du roy [1] ». On connaît ses belles paroles à Henri IV qui exposait imprudemment sa vie en face de l'ennemi. Sully le supplie d'être prudent. « Voilà un discours de gens qui ont peur, répond Henri IV, je ne l'eusse pas attendu de vous autres. » « Il est vrai, Sire, réplique Sully, mais seulement pour vostre personne qui nous est si chere. Que s'il vous plaît vous retirer avec le gros qui a passé le vallon et nous commander d'aller pour vostre service ou vostre contentement mourir dans ceste forest de piques, vous recognoistrez que nous n'avons point de peur pour nos vies, mais seulement pour la vostre [2]. »

On retrouve tout entier dans les *Œconomies Royales* cet homme énergique, âpre, orgueilleux, travaillant avec ardeur à la grandeur et à la fortune de la France, sans perdre de vue la sienne propre. Dans la première partie de ces Mémoires, lorsque Sully n'est pas encore sûr de sa fortune et qu'il a plus d'un rival redoutable à supplanter, le vrai caractère des événements et des personnages est quelquefois dénaturé à son profit. Dans la dernière, lorsqu'il est disgracié après la mort de Henri IV, ses jugements deviennent amers et injustes. Dès qu'il a perdu celui en qui il aimait la France, sa personnalité exigeante et morose reparaît; le dépit et la rancune laissent voir qu'il y avait de la sécheresse et de l'égoïsme au fond de ce cœur si loyalement dévoué au Béarnais. De là les jugements sévères des contemporains de Sully. Il n'en est guère que sa dureté n'ait froissés. « Pour mon regard, écrit l'Estoile en 1609, j'honorerai toujours la grandeur en lui et en autrui ; mais je ferai plus de cas d'un grain de bonté que d'un monde entier de grandeur. »

Les *Lettres* du cardinal d'Ossat [3] et les *Négociations* du président Jeannin sont les monuments les plus importants de la diplomatie française sous le règne de Henri IV. Au quinzième siècle et dans la première moitié du seizième, on semble croire que l'ha-

1. *Œconomies royales*. II, chap. xxx p. 310 de l'éd princ.).
2. *Id. ibid.* I, p. 151.
3. Arnaud d'Ossat naquit le 20 juillet 1537 à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac), d'une famille obscure. Orphelin à neuf ans, il fut élevé par un seigneur du diocèse d'Auch, qui lui fit donner une solide instruction. Après avoir étudié le droit à Bourges sous Cujas, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et obtint une charge de conseiller au présidial de Melun. Paul de Foix, archevêque de Toulouse, ambassadeur de Henri III à Rome, se l'attacha en qualité de secrétaire. Chargé de réconcilier Henri IV avec le Saint-Siége, il s'acquitta avec succès de cette délicate mission. Le prince pour le récompenser le nomma à l'évêché de Rennes (1596), lui donna le titre de conseiller d'État (1597) et lui fit obtenir le chapeau de cardinal (1599). Il mourut en 1604.

bileté politique est inséparable de la ruse et de la fourberie : formée à l'école italienne, la diplomatie porte en quelque sorte l'empreinte de Machiavel, dont Lanoue dans ses *Discours* a dénoncé l'influence pernicieuse[1]. Les grands diplomates de Henri IV vont porter au contraire dans les négociations qui leur sont confiées un caractère remarquable d'honnêteté et de droiture qui, joint à la connaissance des hommes et des choses, donne à leur langage une élévation sérieuse et une dignité soutenue. La politique nouvelle dont ils sont les représentants, claire, nette et précise, peut avouer son but et proclamer les principes sur lesquels elle se fonde; elle n'a plus besoin de se faire artificieuse et déloyale pour être habile.

Les *Lettres* du cardinal d'Ossat eurent longtemps la réputation d'un livre classique en diplomatie. En 1747, lord Chesterfield écrivait encore à son fils: « La simplicité et la clarté des *Lettres* du Cardinal d'Ossat montrent comment doivent s'écrire les lettres d'affaires. Nul détour affecté, nulle recherche d'esprit n'obscurcit, ou n'embarrasse sa matière, toujours exposée simplement et clairement, comme le demandent en général les affaires[2]. »

Il y a quelque chose de plus dans les Lettres de d'Ossat que cette précision et cette simplicité que Chesterfield admire avec raison : un sentiment profond de la dignité de la nation et du souverain qu'il représente, avec une vigilance continuelle à ne point compromettre les graves intérêts qui lui sont confiés. Nous ne pouvons nous défendre d'en citer au moins un exemple. Le roi d'Espagne intriguait près du pape voulant qu'avant d'accorder l'absolution à Henri IV, on obtînt de lui « des sûretés. » « J'ai répondu, écrit fièrement d'Ossat au secrétaire d'État Villeroy, que Sa Majesté se faisant catholique a bien renoncé à ses erreurs passées, et en cela s'est séparée de la reine d'Angleterre, du comte Maurice et de tous ceux qui errent comme eux, mais il n'a pas renoncé à la loyauté!.... Outre que notre roy ne manque jamais de parole à personne, les roys de France n'ont accoutumé de donner autre seureté que leur parole, leur seing et leur sceau[3]. »

On lit dans Fénelon : « Le vieux langage se fait regretter quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sé-

1. *Discours politiques*, VI. début.
2. 20 juillet 1747. Cf. également la lettre du 19 décembre 1751 et celle du 31 mai 1752.
3. Cf. la page de Brantôme citée dans les *Morceaux choisis*, p. 69

rieux; il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné [1]. » Ce jugement est plus exact pour Marot et Amyot que pour le cardinal d'Ossat. Son style est périodique ; sa phrase est longue et souvent chargée d'incises. La naïveté, la modestie, la loyauté qui respirent dans ces *Lettres* appartiennent plutôt à l'homme qu'à l'écrivain ; mais son style est assez ferme et assez précis pour que l'Académie française, lorsqu'elle entreprit son *Dictionnaire*, ait placé le cardinal d'Ossat parmi les auteurs qui devaient faire autorité pour la langue.

Les *Mémoires d'État* de Villeroy sont un simple recueil de pièces diplomatiques. Nous arrivons au président JEANNIN.

Pierre Jeannin [2] avait un caractère noble et ferme. Au moment de la Saint-Barthélemy, le comte de Charny, gouverneur de la Bourgogne, lui demandait conseil : « Il faut obéir lentement au souverain quand il commande en colère, » répondit-il. Ami de Mayenne, il lui donna vainement de sages et patriotiques avis et mérita que Henri IV lui adressât ces paroles flatteuses: «Monsieur le Président, j'ai toujours couru après les gens de bien et je m'en suis bien trouvé. »

Les *Négociations* de Jeannin commencent à la date de 1607 et se terminent à l'année de sa mort 1622. On y trouve toutes les pièces officielles de sa mission dans les Provinces-Unies. Celles qui sont relatives au traité de 1609, son œuvre la plus importante, remplissent les trois quarts du recueil. Les négociations de Jeannin préparant cette trêve d'où devait sortir l'indépendance politique de la Hollande, offrent par leur objet un intérêt encore plus grand que celui des Lettres du cardinal d'Ossat. De ces négociations en effet dépendaient, selon le mot de Henri IV, « la direction des affaires publiques et privées, tant de mon royaume que de la république chrétienne. » On pourrait presque dire que c'est de Jeannin que vient l'initiative, tant sa correspondance est lumineuse, tant il entre dans la pensée de Henri IV, tant il sait même le contenir, modérer ses impatiences, calmer ses soupçons. Ses lettres sont

1. *Lettre à l'Académie*, III.

2. Pierre Jeannin naquit à Autun en 1540. Reçu avocat à Dijon en 1579, il fut appelé par les élus de Bourgogne aux fonctions de Conseil de la province. Gouverneur de la chancellerie de Bourgogne (1575), député aux états de Blois (1576), conseiller au parlement de Dijon (1579), il s'attacha à Mayenne, gouverneur de la province de Bourgogne, et suivit son parti durant les troubles de la Ligue. Rallié à Henri IV, il entra au Conseil d'État, et fut chargé par ce prince de diverses négociations, spécialement en Hollande. Sous Louis XIII, il devint contrôleur général des finances; on place sa mort en 1622. Voir sur Jeannin, Poirson, *Hist. de Henri IV*, t. III, p. 267 (3e édit.) et Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV.

remplies de faits précis, de vues profondes sur l'état des partis dans les Pays-Bas, sur le caractère des hommes qui dirigent les affaires de la Hollande. Ce n'est pas un serviteur intelligent qui traduit la pensée du maître ; c'est un homme qui pense et agit par lui-même, qui porte dans la conception des affaires un sens droit, et sait profiter de l'occasion pour agir, qui exprime enfin ses jugements avec une précision et une clarté parfaites. Son style est naturel et vigoureux, plus grave et plus simple que celui de Du Perron, plus rapide et moins suranné que celui de d'Ossat.

Dans des mémoires du dix-septième siècle, on trouve ces lignes sur Jeannin : « On ne sauroit assez dire de ses louanges... Jamais il n'embrassa plus d'affaires qu'il n'en pouvoit expédier... Jamais il ne flatta son maître ; s'est toujours plus étudié à servir qu'à plaire ; ne mêla jamais ses intérêts parmi les affaires publiques... Ce grand homme estoit digne d'un siècle moins corrompu que le nostre où sa vertu n'a pas esté estimée selon son prix. » Ce magnifique éloge de Jeannin est de Richelieu [1].

Après avoir passé en revue les serviteurs de Henri, nous devons dire un mot du maître ; Henri IV n'est pas seulement un grand capitaine et un grand politique, c'est un écrivain. Quel mélange de grâce et de force, d'enjouement et de gravité, de familiarité et de grandeur, dans cette volumineuse correspondance écrite ou dictée de verve, au milieu des fortunes les plus diverses, et où se déploient toutes les ressources de son caractère énergique ou de son intelligence pénétrante ! On y voit revivre l'homme, le soldat et le politique se peignant au naturel par la parole au milieu même de l'action [2].

II

L'histoire du seizième siècle, du moins dans sa seconde partie, a été entreprise par La Popelinière, d'Aubigné et de Thou. Lancelot de La Popelinière publia, en 1581, une *Histoire de France enrichie des plus notables occurrences survenues en provinces de l'Europe et pays voisins, soit en paix, soit en guerre, ant pour le fait séculier que pour l'ecclésiastique, depuis l'an* 1550 *jusqu'à ces temps* (1577). On voit par ce titre que La Popelinière est le premier qui ait voulu composer une histoire gé-

1. *Mémoires*, II, p. 358. Richelieu disait encore qu'il trouvait toujours quelque chose à apprendre dans les lettres de Jeannin.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 88.

nérale de l'Europe dans la seconde moitié du seizième siècle; il y consacra sa vie et sa fortune. « La Popelinière, dit d'Aubigné, a porté le faix et les frais des recherches de tous costés, sans avoir devant les yeux un corps d'histoire qui le relevast aux deffauts, ce que M. de Thou ni moi ne pouvons soutenir. A cet exercice il a despendu (*depensé*), non-seulement les bienfaits de la reine mère, mais encore son patrimoine entier qui n'estoit mesprisable... Son labeur est sans pareil, son langage bien françois qui sent son ensemble l'homme de lettres et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumière [1]. »

Nous devons souscrire au jugement de d'Aubigné en ce qui concerne le fond de l'œuvre. La Popelinière, écrivain calviniste, est un historien consciencieux et vraiment impartial. Il cherche la précision et l'exactitude jusque dans les détails, et les quarante-cinq livres qui composent son histoire sont une mine de faits et de documents précieux où ont largement puisé les écrivains qui l'ont suivi. Il s'était fait une haute idée des devoirs de l'historien, et comparait ceux qui flattent leurs lecteurs au détriment de la vérité, « aux cuisiniers qui ont plus d'esgard à l'appetit qu'à la santé de leurs maistres [2]. » Aussi Bossuet, dans ses discussions avec les protestants, n'hésite-t-il pas à invoquer son autorité au même titre que celle de de Thou : « J'en donne pour garant M. de Thou et La Popelinière, deux historiens non suspects [3]. » Mais le style de La Popelinière ne mérite pas les mêmes éloges ; s'il a quelque naïveté dans l'expression, il est souvent lourd et vulgaire, et la phrase est traînante et embarrassée.

D'Aubigné [4], en écrivant l'histoire universelle [5] de son temps, a senti toute l'importance d'une pareille œuvre ; c'est à la *postérité* qu'il dédie son livre. Il ne s'est mis au travail qu'après avoir appréhendé longtemps la pesanteur de l'histoire, et redouté ce labeur pour les rigoureuses lois qui lui sont imposées. Il admire qu'on puisse « mettre sans honte le nom d'histoire sur le frontispice d'ouvrages dans lesquels la porte passee, vous ne trouvez que des enfileures de memoires recents de tous venants, dictez par leurs interests ; la recherche des actions particulieres, indignes de lumiere publique ; et y voir traitter

1. Préface de l'*Histoire universelle*.
2. Préface du t. II.
3. *Défense de l'Histoire des variations*, 1er disc.
4. Voir plus haut, p. 33 et 38.
5. Elle fut publiée en 3 vol. in-folio, 1616, 1618, 1620.

avec nonchalance ou du tout oublier les loix generalles desquelles l'histoire doit prendre ses mouvements et mutations. » L'exposition du sujet, imitée de Tacite, n'est pas sans grandeur. « Acceptez la peinture d'un temps calamiteux, plein d'ambitieux desseins, de fidelitez et d'infidelitez remarquables, de prudences et temeritez, de succez heureux ou malheureux, de vertus relevees et d'infames laschetez, de mutations tant inesperees qu'aisement vous tirerez de ces narrations le vrai fruict de toute l'histoire, qui est de connoistre en la folie et faiblesse des hommes, le jugement et la force de Dieu [1]. »

L'historien cependant est loin d'avoir atteint la perfection. Les épisodes, les digressions personnelles interrompent sans cesse la suite du récit. La proportion manque, parce que in voiontairement l'auteur développe avec plus de complaisance les événements où il fut acteur, malgré les efforts qu'il fait pour s'effacer. L'impartialité qu'il se fait une loi d'observer a peine à résister à l'esprit de secte qui l'anime; aussi se refuse-t-il souvent à juger les personnes et les choses, par crainte de louer ou de blâmer avec excès et d'obéir à sa passion. Ce qu'il admire dans Henri IV, c'est moins, quoi qu'il en dise, le roi qui a gouverné la France avec grandeur que l'ancien chef du parti réformé qui a surmonté la mauvaise fortune pour conquérir la couronne. Le style est inégal, souvent rude et même trivial; mais il est animé par un souffle puissant, et s'élève parfois jusqu'à l'éloquence.

L'histoire de Jacques Auguste de Thou quoiqu'elle soit écrite en latin, mérite une attention particulière, et par l'importance de l'œuvre et par le rare mérite de l'écrivain.

L'ouvrage de J. de Thou, intitulé *Historia mei temporis*, désigné souvent sous le titre de *Thuana historia* ou simplement *Thuana*, comprend l'histoire universelle de son temps depuis 1544 jusqu'à 1607 [2]. C'est le tableau des révolutions politiques et religieuses de tous les peuples de l'Europe, de leurs découvertes, de leurs établissements dans le Nouveau-Monde et dans les Indes, de leur commerce, de leur littérature, etc. Lorsque

1. Voir Tacite, *Histoires*, I, 2. « Opus aggredior opimum casibus, etc. »

2. Il se divise en cent trente-huit livres. Les dix-huit premiers livres parurent en 1604. Les quatre-vingts livres suivants parurent successivement. L'auteur avait poussé son œuvre jusqu'en 1607 quand la mort l'arrêta (1617). Des amis se chargèrent de l'impression et la *Thuana* parut complète en 1620 (5 vol. in-fol.). En 1733, il a paru à Londres une édition en 7 vol. in-folio, qui efface toutes les éditions précédentes par la beauté de l'impression, la correction du texte, l'abondance des notes explicatives et l'addition de documents de toutes sortes. La *Thuana* a été traduite en français en 1734 (16 vol. in-4).

l'auteur mourut en 1627, son histoire devait être continuée jusqu'à la fin du règne de Henri IV; dans la pensée de l'auteur, elle devait comprendre la période qui s'étend depuis la ligue de Smalkalde (1546), jusqu'à la trêve conclue entre l'Espagne et la Hollande en 1609; embrassant ainsi les luttes soutenues par les réformés chez les différents peuples de l'Europe pour conquérir la liberté de leur culte, et les guerres entreprises par la France, l'Angleterre et la Hollande, etc., pour déjouer les projets de monarchie universelle de la maison d'Autriche. « Telle était dans la pensée de de Thou l'unité de son livre où se déroulait la première partie du drame terrible dont la guerre de trente Ans devait être la seconde [1]. »

Bien que de Thou ait pris Tite-Live pour modèle, bien qu'il donne souvent aux personnes et aux choses le costume de l'antiquité [2], il sait conserver aux événements de son temps leur véritable caractère ; il les apprécie avec justesse, en démêle les causes, en saisit l'enchaînement et les conséquences ; mais l'exposition est un peu confuse ; comme il ne veut négliger aucun détail de ce vaste ensemble qui embrasse toutes les nations de l'Europe et même le Nouveau-Monde, il se perd quelquefois dans la multiplicité des faits, sans toutefois mériter le reproche qu'on lui a adressé d'avoir fait une collection d'histoires particulières plutôt qu'une véritable histoire universelle. Le style a de l'ampleur et de la gravité; mais il est difficile de marquer la part qui appartient à l'auteur et celle qui revient aux modèles latins dont il emprunte la langue.

Il a composé, dit Perrault, « le plus grand corps d'histoire que nous ayons, contenant dans 138 livres tout ce qui s'est passé non-seulement dans toute la France, mais dans toute l'Europe, depuis l'année 1543 jusqu'en l'année 1608, avec une exactitude et une fidélité qui n'a guère d'exemples. Il n'a jamais déguisé ni supprimé la vérité : noble et généreuse hardiesse dont il a esté loué de tous les grands hommes de son temps... Cet ouvrage est digne des anciens, et peut-estre surpasseroit-il une grande partie de ce que les anciens Romains nous ont laissé en fait d'histoire, s'il n'avoit pas trop affecté de leur ressembler [3]. »

1. Poirson, *Histoire de Henri IV*, t. IV, p. 329 (3e édit.).

2. On a généralement blâmé de Thou d'avoir défiguré les noms propres en les traduisant en latin, ce qui rend le texte souvent obscur ; pour prendre un exemple, *Entragues* devient *Interamnes*, *Chartier* devient *Quadrigerius*.

3. *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le dix-septième siècle* 1696, in-folio (t. I, p. 41).

De Thou porta dans cette histoire le caractère austère et impartial qu'il avait montré dans sa vie. « Ce que doit faire un juge intègre, dit-il, quand il va prononcer sur la vie ou sur la fortune des citoyens, je l'ai fait avant de mettre la main à cette histoire. J'ai interrogé ma conscience et je me suis demandé à plusieurs reprises si je n'étais point ému de quelque ressentiment trop vif qui pût m'emporter hors des voies de la justice et de la vérité [1]. » Jacques Ier, roi d'Angleterre, essaya vainement d'obtenir de lui par l'entremise de Cambden et Casaubon qu'il effaçât un passage défavorable à Marie Stuart, sa mère.

De Thou appartenait au parti des *politiques* qui triompha avec Henri III. Sa modération même le rendit suspect. Son histoire fut mise à l'index par le Saint-Siége [2], et elle fut violemment attaquée par des pamphlétaires de la ligue, Jean Machault et Gaspar Scioppius. Mais l'estime et l'admiration que méritait une telle œuvre furent plus fortes que la violence des partis. Il en recueillit les témoignages de son vivant ; après sa mort, sa réputation et son influence ne firent que s'accroître non-seulement en France, mais par toute l'Europe, et la grande édition qui parut en Angleterre au dix-huitième siècle fut un véritable hommage rendu à sa mémoire [3].

III

Il nous reste à parler des tentatives qui ont été faites au seizième siècle pour écrire non plus l'histoire contemporaine, mais l'histoire générale de la France [4].

Le trait dominant de ces essais est, dans la première partie du seizième siècle, la sèche imitation des vieilles chroniques ; dans la seconde, la maladroite imitation de l'antiquité.

Comme les auteurs des vieilles chroniques de Saint-Denis, Nicole Giles, le dernier des historiens du quinzième siècle, s'était borné dans ses *Annales et chroniques de France* à observer

1. *Historia*, préface.

2. De Thou avait préparé l'édit de Nantes, défendu les libertés de l'église gallicane, et contribué à faire repousser certains articles du concile de Trente relatifs aux rapports du Saint-Siége avec le pouvoir temporel. Les partisans des doctrines ultramontaines, et en particulier le cardinal Bellarmin, dénoncèrent la *Thuana*, qui fut lacérée publiquement sur les marches du Vatican, le 14 novembre 1609.

3. V. p. 48, n.3. Le tome septième et dernier de cette édition est presque tout entier formé avec les jugements portés sur la *Thuana*, les éloges et les critiques auxquelles elle a donné lieu, et les documents de toute nature qui composent pour ainsi dire l'histoire de cette histoire.

4. Voir spécialement Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques*. (*Notes sur les historiens antérieurs à Mézeray*.)

l'ordre chronologique, rapportant les faits à leurs dates réelles ou imaginaires, sans se soucier d'apporter dans son exposition le moindre esprit critique ou la moindre vue philosophique. De là les bévues les plus étranges et une crédulité qui lui fait accepter pour de l'histoire les contes populaires les plus grossiers et les plus ridicules. Les *Annales rerum Gallicarum* de Robert Gaguin (1499), traduites en français sous le titre de *Mer des croniques et miroir historial de France* sont également composées d'extraits des diverses chroniques de Saint-Denis. Mais l'auteur fait preuve de plus de sens que Nicole Giles, et son ouvrage n'est pas déparé par les fables du cycle carlovingien auxquelles Giles accordait une si large place.

Cependant le Véronais Paul-Émile, établi en France sous Louis XII, donnait le modèle d'un genre nouveau. Dans son ouvrage *De rebus gestis Francorum*, il s'inspira de la méthode historique de Machiavel et de Guichardin, et essaya l'histoire politique où les faits ne sont plus classés dans l'ordre chronologique, mais suivant l'enchaînement des causes et des effets. L'imitation de Polybe et de Thucydide était manifeste ; à l'un on empruntait son exposition logique des faits, à l'autre ces discours dont il se sert si heureusement pour exposer ses vues générales sur l'histoire. Le résumé de Paul-Émile, dégagé de toutes les légendes populaires, est remarquable de bon sens et de clarté ; il faut également louer l'élégance d'un style cicéronien. Mais l'imitation de l'antiquité est si parfaite que l'histoire du moyen âge prend la couleur antique.

Paul-Emile ne trouva d'imitateur en France que vers la fin du seizième siècle. En 1576 Bernard Girard, seigneur du Haillan [1], historiographe de Charles IX et de Henri III, publia le premier volume de son *Histoire de France*, où il expose « les causes et les conseils des entreprises et des succez des affaires. » Il a la prétention de traiter uniquement des *affaires* d'État et d'étudier spécialement les causes et les suites des événements historiques. Il suit pas à pas Paul-Émile, dont il n'a ni les vues originales, ni le talent d'écrivain. La méthode de l'historien véronais, artificielle mais raisonnable, devient entre les mains de du Haillan tout bonnement absurde. Quoi de plus grotesque, par exemple, que de supposer, à propos de l'élection de Pharamond, « une assemblée d'états dans laquelle deux orateurs imaginaires, Charamond et Quadreck, disputent en neuf pages

1. Né à Bordeaux en 1537, mort en 1610.

in-folio, l'un sur les avantages de la monarchie, l'autre sur ceux de l'aristocratie [1] ? » Et cependant, malgré cette bizarre manière de comprendre l'histoire, du Haillan a le mérite d'avoir le premier dans notre langue substitué l'histoire à la chronique. « C'est lui qui a produit Mézerai, Daniel, l'abbé Velly et Anquetil [2]. »

L'année qui suivait la publication de l'Histoire de du Haillan, paraissaient les *Annales latines* de Papyre Masson, de Clodion à François Ier, et le *Recueil des roys de France*, de Jean du Tillet, greffier au parlement. Ces deux ouvrages se distinguent par de fortes qualités de critique. Masson interroge avec bonheur les chartes, les diplômes, les chroniques restées manuscrites et enrichit l'histoire de faits nouveaux. Du Tillet porte un esprit perspicace et juste dans la question des origines et explique par l'allemand les noms des rois des premières races.

Le *Sommaire de l'Histoire des Français* de Nicolas Viguier (1579) est écrit généralement avec bon sens et critique ; mais dans un style pénible qui le rend illisible. François de Belleforest, l'auteur des *Grandes Annales et Histoire générale de France* (1579), consacre sa volumineuse histoire à établir contre Hotman que la monarchie française avait toujours été héréditaire. Jean de Serres, le frère de l'agronome, compose un *Inventaire de l'histoire de France* (1597) qui fut en grande faveur auprès des calvinistes [3]. Ce résumé est fait avec méthode et bien écrit, mais il est rempli d'erreurs, et l'auteur se complaît aux légendes populaires dont plusieurs historiens avaient déjà fait justice. La critique lui fait absolument défaut.

Cette énumération nous a conduit jusqu'au dix-septième siècle, où nous ne trouvons avant Mézerai que deux historiens.

Jacques Charron réédite, dans son indigeste et ridicule *Histoire universelle de toutes les nations et spécialement des Gaulois et des François* (1621), les fables d'Annius de Viterbe [4] et les légendes des chansons de gestes sur Charlemagne.

Scipion Dupleix, l'auteur de l'*Histoire générale de France* (1621-1663), fait preuve d'un certain talent. S'il accueille également les généalogies fantastiques d'Annius de Viterbe, il montre de la science et de la critique, quand il arrive à l'histoire des deux pre-

1. Aug. Thierry, *ibid.*, *Girard du Haillan* — Nous ne parlons pas du système erroné de du Haillan qui faisait des Francs les descendants des Gaulois, et non une population germanique. Ici du Haillan combattait Hotman.
2. Aug. Thierry, *ibid.*
3. Cf. plus haut, p. 4
4. Voir plus bas, p. 71 et **suiv.**

mières races, et l'érudition chez lui est réelle et de bon aloi. Il a surtout le mérite d'avoir étudié spécialement l'histoire de la Gaule méridionale, à laquelle il appartenait par sa naissance. Le zèle catholique qui respire dans son ouvrage lui donna une certaine vogue sous le règne de Louis XIII. C'était la contre-partie de l'histoire de Jean de Serre.

Dupleix nous amène à Mézerai, dont l'*Histoire de France*, tout en se rattachant par l'esprit de la composition à l'école de Paul-Émile et de du Haillan, offre des qualités personnelles d'exposition assez fortes pour avoir à son tour servi de modèle jusqu'aux historiens de nos jours.

CHAPITRE V

ORATEURS JUDICIAIRES [1].

Le seizième siècle n'est pas le siècle de l'éloquence. Nous avons constaté plus haut la faiblesse de la prédication religieuse; l'éloquence politique, qui d'ailleurs ne peut se développer que chez les peuples libres et dans les assemblées délibérantes, ne présente guère qu'un grand nom, Guillaume du Vair [2].

L'éloquence judiciaire semblait favorisée par les circonstances. Les travaux des grands jurisconsultes Alciat, Cujas et Dumoulin, ces illustres maîtres de la science du droit en France, les ordonnances de Louis XII (1510), de François Ier (1528) sur la réformation de la justice ou l'*abréviation* des procès, la fameuse ordonnance de Villers-Cotterets (1539) qui ordonnait que toutes les procédures fussent *prononcées, enregistrées, délivrées aux parties en langage maternel françois et non autrement,* devaient avoir une influence marquée sur l'éloquence judiciaire. Toutefois on était encore loin de cette unité de législation qui fait prévaloir sur les traditions contradictoires du droit romain, du droit canon, du droit féodal, du droit coutumier, certains principes généraux consacrés dans toute l'étendue de la France, et qui,

1. Voir Th. Froment, *Essai sur l'éloquence judiciaire en France, avant le* XVIIe *siècle*. Paris 1874. — *L'éloquence et le barreau dans la première moitié du* XVIe *siècle*, Paris, 1875. Une étude approfondie de l'histoire de l'éloquence au XVIe siècle est encore à faire.

2. Voir plus haut, p. 21 et 71.

fondée non-seulement sur l'usage, mais sur la raison elle-même, fait de toute cause particulière une cause générale capable d'intéresser tous les citoyens, et donne carrière au talent de l'orateur appelé à faire triompher quelque chose de plus que des intérêts : des droits et des principes. A cette cause d'impuissance qu'on ajoute le caractère subtil de l'argumentation, héritage de la scolastique, la recherche pédantesque de l'érudition, la manie de surcharger les discours de citations des auteurs anciens que l'on apportait comme autorités dans les matières les plus graves, et l'on s'expliquera que l'éloquence judiciaire au seizième siècle nous ait laissé peu de grands monuments.

Les érudits rappelleront les noms de Poyet, de François de Montholon, de Lizet, qui plaidèrent dans le procès de Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon [1] ; de Séguier, de Thou, Marillac. On pourra encore consacrer un souvenir à Jacques Aubry, qui poursuivit avec indignation l'organisateur des horribles massacres de Mérindol et de la Cabrière, le féroce baron d'Oppède. Ce n'est que dans la dernière partie du seizième siècle que l'on rencontre quelques orateurs qui méritent d'être cités.

Il ne reste des discours d'Estienne Pasquier [2] que celui qu'il prononça dans le fameux procès de l'Université contre les jésuites. L'Université refusait d'admettre dans son sein la compagnie des jésuites et lui contestait le droit d'enseigner publiquement. Les jésuites firent requête au Parlement pour être incorporés à l'Université ; cette requête fut soutenue avec habileté par Pierre Versoris ou Le Tourneur et combattue avec une grande véhémence de parole et une éloquence mordante par Pasquier. Le retentissement de son discours [3] fut immense ; « cette harangue, prononcée à la vue de dix mille, » *fut réputée à l'étranger pour un chef-d'œuvre.* Le Parlement ajourna sa sentence ; c'était un triomphe pour les jésuites ; la cause dormit pendant trente ans.

Après les troubles de la ligue, au retour de la paix, l'Université, trouvant l'occasion favorable, reprit le procès qui était resté pendant, et, par l'entremise de son recteur Jacques d'Amboise, fit requête au Parlement pour chasser les jésuites de son sein et même pour les expulser de France (1594). Antoine Arnauld, le père d'Arnauld d'Andilly et du grand Arnauld, prit la place de Pasquier. Déjà fameux par un pamphlet dirigé contre les jésuites

1. Voir Pasquier, *Recherches de la France*, I, 6.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 133.

3. Publié dans ses *Recherches*, III, 44.

et les Espagnols, l'*Anti-Espagnol*[1], il prononça contre la compagnie un discours d'une telle violence qu'il dépassa le but. Ce discours d'A. Arnauld, dit un contemporain, fut appelé *le péché originel de sa famille*[2]. L'issue du procès restait douteuse quand le crime de Jean Châtel [3] décida de leur expulsion (1595)[4].

A. Arnauld se distingua encore dans une affaire privée qui eut quelque retentissement. Un certain Jean Prost qui logeait chez un boulanger avait été trouvé assassiné ; le boulanger, accusé par la mère de la victime, fut mis à la torture, puis déclaré innocent ; il intenta alors à celle qui l'avait poursuivi un procès en dommages-intérêts. Anne Robert plaidait pour le boulanger, A. Arnaud contre lui. De la question de fait on s'éleva à une question plus haute, celle de la légitimité de la torture. Le plaidoyer d'Arnauld nous a été conservé ; on y retrouve, avec quelques-uns des défauts que nous avons signalés plus haut, une véhémence qui lui est propre et qui l'entraîne parfois au delà des bornes. C'est plutôt la recherche et l'abus de l'élégance qui domine dans les discours de l'avocat général Simon Marion, beau-père d'Arnauld. Son style toujours fleuri fatigue par sa monotonie. Ainsi, même chez les orateurs les mieux doués, l'art oratoire ne s'élève pas au-dessus d'un certain niveau. L'éloquence du seizième siècle n'a pas laissé de monument durable, et l'on ne s'étonne plus que Du Vair, composant un traité sur l'éloquence, lui ait donné ce titre significatif : *De l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est demeurée si basse* ; l'on ne peut que s'associer au jugement qu'il porte sur les principaux orateurs de son siècle, lorsqu'il les compare aux orateurs de l'antiquité : « Cette grande et divine éloquence à laquelle est deu le premier lieu d'honneur, et qu'Eschines et Démosthènes entre les Grecs, Cicéron et Hortensius entre les Latins, ont trouvée ; qui se forme tel stile qu'elle veut, et tel que le subject requiert ; qui est pleine d'ornements, pleine de mouvements ; qui ne meine pas l'auditeur, mais l'entraîne, qui règne parmy les peuples et s'établit un violent empire sur l'es-

1. Attribué à tort à Ph. Hurault, voir plus haut, p. 31.

2. Languet, *Histoire impartiale des Jésuites*, II, x, 22. Dans Froment, *op. c.*, 159.

3. Il était élève au collége de Clermont, dirigé par des jésuites.

4. Cette affaire avait donné un regain de succès au discours de Pasquier ; il fut violemment attaqué dans des écrits publiés par les jésuites. Pasquier, qui n'avait pas la main *engourdie*, répondit aux attaques par son *Catéchisme des Jésuites* ou *Examen de leurs doctrines* (1602), acte d'accusation en trois livres contre la compagnie, ses doctrines, ses tendances.

prit des hommes, est quelque chose de plus que tout ce que ceux dont nous avons parlé ont peu acquérir [1]. »

CHAPITRE VI

CONTEURS.

Vers la fin du moyen âge, les épopées et les romans de la Table Ronde du douzième et du treizième siècle mis en prose avaient donné naissance au roman de chevalerie, récit des exploits et des prouesses qu'accomplissait pour sa dame quelque héros, tantôt aidé, tantôt combattu par des êtres surnaturels : enchanteurs tels queMerlin, fées, géants, magiciens. Ce genre délaissé peu à peu, discrédité en France à l'époque qui nous occupe, ne reprendra un moment de faveur que sous l'influence espagnole, avec l'*Amadis des Gaules*.

Toutefois le côté héroïque et merveilleux de ces récits avait laissé des traces profondes dans l'imagination populaire ; et des œuvres continuant cette tradition, racontant les exploits de quelque héros, géant, enchanteur, circulaient dans la bourgeoisie et dans le peuple. Telles étaient les *Chroniques gargantuïnes,* histoire du géant Gargantua et de son ami et maître l'enchanteur Merlin. Ce sont ces chroniques que le génie de Rabelais va bientôt transformer sous une autre influence, celle qui a donné naissance aux conteurs du seizième siècle.

A côté de cet esprit héroïque qui répond aux sentiments généreux de l'âme humaine et qui avait inspiré la littérature épique, régnait ce qu'on est convenu d'appeler l'*esprit gaulois* avec sa verve hardie, sa bonhomie railleuse, sa gaieté franche et libre : c'est cet esprit gaulois plaisant, satirique, licencieux, qui inspira aux douzième et treizième siècles le genre des fabliaux ; au quatorzième et au quinzième, lorsque les fabliaux sont portés sur la scène, la farce dramatique d'où est sortie la comédie ; au seizième siècle enfin, la littérature des conteurs, quand les fabliaux, transportés en Italie et devenus des récits en prose, des *nouvelles*, repassent les monts, après les guerres d'Italie, et s'acclimatent comme un genre nouveau dans notre pays qui ne se souvenait plus de leur origine.

la morale, satire mordante et incisive par se fond, souvent lourde et embarrassée dans la forme. Ce violent réquisitoire fut un arsenal où les adversaires des jésuites et peut-être l'auteur des *Provinciales* trouvèrent plus d'une arme redoutable.

1. *Œuvres complètes de du Vair,* éd. in-fol. de 1625 p. 425

Le premier en date et le plus illustre des conteurs du seizième siècle est RABELAIS [1]. En 1532, il fit paraître une édition sans doute remaniée d'un roman populaire : *Les grandes et inestimables Chronicques du grant et enorme geant Gargantua* [2]. Cette chronique fit le tour de la France, et, dit Rabelais lui-même, « il en a esté plus vendu par les imprimeurs en deux mois, qu'il ne sera achepté de Bibles en neuf ans [3]. » Voulant donner une suite à cette chronique, il publia en 1533 le premier livre de *Pantagruel, roi des Dipsodes, restitué en son naturel, avec ses faicts et prouesses espovantables*. C'est dans ce livre que paraît le fameux personnage de Panurge, l'ami inséparable de Pantagruel, dont Rabelais semble avoir pris l'idée au Cingar de l'histoire macaronique de Merlin Coccaie [4]. Mais comme la *Chronique gargantuine* devenait une maigre introduction pour les développements considérables du premier livre de *Pantagruel*, Rabelais la refit, et son génie la transforma si complétement, qu'on a peine à la reconnaître dans la *Vie très-horrifique du grand Gargantua pere de Pantagruel* (1535), qui devint le premier livre du

1. Voir la biographie de Rabelais aux *Morceaux choisis*, p. 93.

2. Cette chronique, informe embryon d'où est sorti le *Gargantua*, raconte comment Merlin par ses enchantements créa les deux géants Grandgousier et Galemelle, ainsi qu'une jument monstrueuse pour les porter ; ces géants eurent un fils, Gargantua, qui un beau jour emporta les cloches de Notre-Dame pour les pendre au col de sa jument, et les rendit aux Parisiens moyennant « troys cens beufs et deux cens moutons pour son disner. » Conduit par Merlin à la cour du roi Artus, Gargantua s'y signala par de nombreux exploits, contre les rois d'Irlande et de Hollande. Il y resta « l'espace de deux cens ans troys moys et quatre jours justement, puis fut porté en faierie (*au pays des fées*), par Gain la phée et Mélusine avec plusieurs aultres lesquels y sont à present. » — On ne possède le texte de la *Chronique* que dans les exemplaires publiés et sans doute remaniés par Rabelais, de sorte qu'il est difficile de déterminer la part d'originalité qui revient à l'éditeur. Toutefois, çà et là, au milieu de récits plats et monotones, on rencontre des traits vifs et qui sont bien dans l'esprit de Rabelais. Gargantua est présenté pour la première fois comme le héros d'un roman populaire dans la préface de la *Légende de Pierre Faifeu*, due à Charles de Bourdigné, dont on a un exemplaire daté de 1526.

Un savant a émis l'hypothèse invraisemblable que Gargantua était un ancien dieu gaulois qui aurait survécu à la religion druidique dans les croyances populaires. Quelle qu'en soit l'origine, le personnage de Gargantua devint populaire grâce aux nombreuses éditions qui, au seizième siècle et plus tard encore, reproduisirent avec plus ou moins de fidélité l'édition de la *Chronique* donnée en 1532 par Rabelais, et de nos jours le souvenir de ce géant est encore vivant dans les campagnes ; des accidents géographiques qui représentent grossièrement des tables, des chaises, des chaussures gigantesques, portent le nom de tables, de chaises, de chaussures de Gargantua.

Voir sur les diverses questions que soulevèrent les *Chroniques Gargantuines* et la composition du roman de Rabelais le tome IV de l'éd. de Rabelais de M. M.-Laveaux.

3. *Pantagruel*, II, prologue.

4. L'Italien Théophile Folengo, né à Cipada près de Mantoue, publia en 1517, sous le pseudonyme de Merlino Coccaio, un poëme héroï-comique écrit en latin macaronique. Les héros en sont Baldus, descendant de Renaud de Montauban et son ami le subtil Cingar, homme sans scrupules, toujours content de lui. L'histoire macaronique de Merlin Coccaio a été traduite en français en 1606.

roman, tandis que le premier livre de *Pantagruel* devenait le second. Rabelais, qui s'était caché sous l'anagramme de maistre Alcofribas Nasier, signa franchement de son nom le troisième et le quatrième livre qu'il donna, comme suite à son *Pantagruel*, en 1546 et en 1552. On sait que le cinquième et dernier livre ne parut que longtemps après la mort de Rabelais, et qu'on en a contesté l'authenticité[1].

Ce qui frappe tout d'abord dans le roman de Rabelais, c'est une gaieté intarissable, une verve joyeuse, franche et communicative; mais cette gaieté dégénère souvent en bouffonnerie; cette verve devient une sorte d'ivresse qui le conduit jusqu'à l'extravagance et au dévergondage. Alors sa fantaisie et sa licence ne connaissent plus de bornes; il déroute le lecteur par la bizarrerie de ses inventions burlesques; il le rebute par la crudité de ses peintures et de son langage. Dans le prologue du *Gargantua*, Rabelais déclare qu'il faut chercher sous cette enveloppe grossière les vérités qu'elle recouvre et *briser l'os pour sucer la moelle*. On se tromperait si l'on entendait par là que le cynisme affecté par Rabelais n'est qu'un masque pour déguiser prudemment la hardiesse de sa pensée : Rabelais s'arrête complaisamment sur les choses indécentes, malpropres; en ces matières son imagination est inépuisable. Mais ce serait une erreur non moins grave de ne voir en lui qu'un bouffon, et l'on ne saurait admettre ce jugement de Voltaire : « Notre curé de Meudon, dans son extravagant et inintelligible livre, a repandu une extrême gaieté et une plus grande impertinence; il a prodigué l'érudition, les ordures et l'ennui[2]. » Au premier abord on ne voit dans le *Gargantua* et dans le *Pantagruel* qu'une épopée burlesque où, au milieu d'une action décousue, extravagante, des personnages fantastiques accomplissent les actes les plus bizarres, en dehors de toutes les lois de la vraisemblance; où le jeune Gargantua tette dix mille vaches, et devenu grand, prend les cloches de Notre-Dame pour les attacher à sa mule; où il mange des pèlerins en salade, fait descendre dans son estomac des ouvriers pour l'examiner et le nettoyer; où il visite les régions les plus fantastiques, le pays de dames Lanternes, le royaume des Andouilles, l'île des Papefigues et des

1. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 94.

2. *Lettres philosophiques*, XXII : *sur M. Pope et quelques autres poëtes fameux*. Ce jugement est de 1734. En 1759. Voltaire écrivait à madame du Deffand. « J'avais alors un souverain mépris pour Rabelais. Je l'ai repris depuis, et, comme j'ai plus approfondi toutes les choses dont il se moque, j'avoue qu'aux bassesses près, dont il est trop rempli, une bonne partie de son livre m'a fait un plaisir extrême. » (13 octobre.)

Papimanes, l'oracle de la Bouteille. Mais lorsqu'on regarde plus attentivement, on se sent en présence d'un génie supérieur qui a observé l'homme et la société. D'un côté Rabelais, grâce à une profonde connaissance du cœur humain, a tracé avec autant de naturel que de vigueur des types, des caractères si vrais, si vivants qu'ils sont restés pour ainsi dire immortels : on ne peut plus oublier Gargantua, Picrochole, Pantagruel, Panurge, Brid'oie, etc. D'un autre côté il y a chez lui, sur les grandes questions qui agitaient alors les esprits, un ensemble de vues générales et philosophiques qui lui permet de juger de haut les choses de son temps, et de tracer sans exagération, sans violence, une satire plaisante de son siècle, des princes, des grands, des magistrats, des gens d'église, des docteurs, des étudiants, des bourgeois.

Cette satire n'est pas une satire personnelle, comme l'ont cru certains commentateurs, tels que ce ministre protestant qui voyait dans Grandgousier le roi de Navarre Jean d'Albret, dans Gargantua son fils Henri d'Albret, dans Pantagruel Antoine de Vendôme, dans frère Jean des Entommeures, le cardinal Odet de Châtillon, dans Panurge l'évêque de Valence Jean de Monluc, et dans la guerre de Picrochole contre Grandgousier à propos des fouaces, la querelle des protestants et des catholiques au sujet de la transsubstantiation[1]. D'autres ont reconnu Louis XII sous les traits de Grandgousier, François Ier sous ceux de Gargantua, Henri II sous ceux de Pantagruel[2], le cardinal de Lorraine sous ceux de Panurge, etc. Rabelais semble avoir protesté d'avance contre cette étrange manie de « gallefreter des allegories qu'onques ne furent songees par l'auteur. » Ce qui est vrai, c'est que dans Grandgousier, Rabelais peint les bons rois qui ne cherchent que le bonheur de leurs sujets ; dans Picrochole il représente l'ambition insatiable de ceux qui « courent la bague des conquêtes » et font souffrir les peuples des maux de la guerre. Panurge, mangeant son blé en herbe, ayant soixante manières de gagner de l'argent, dont le travail seul est excepté, plein d'admiration pour ceux qui prêtent, mais ne s'embarrassant pas de rendre ce qu'il doit, car qui sait si le monde durera encore trois ans? fuyant le péril, ne se battant jamais à la guerre, mais égorgettant les ennemis renversés non sans prêcher les gens qu'il tue, déconcertant ceux qui veulent le moraliser à force d'impu-

1. Voir l'édition *Variorum* de Rabelais, publiée par Ermangart et Éloi Johanneau, 1823, t. II, p. 3.

2. Henri II ne régnait pas encore quand parut le *Pantagruel* (1546).

dence et de gaieté, jugeant librement de tout, mais ne soutenant jamais ses opinions que jusqu'au feu *exclusivement*; Panurge n'est pas le cardinal de Lorraine, c'est l'égoïste naïf, insouciant, effronté, bon vivant, bavard, diseur de bons mots ; dans Shakespeare il s'appellera John Falstaff. Dans Brid'Oie, Rabelais raille l'ignorance des juges, dans Grippeminaud et les Chats-fourrés leur rapacité ; dans Janotus de Bragmardo le pédantisme des docteurs, dans maître Tubal Holopherne la sottise des mauvais maîtres, auxquels il oppose le sage Ponocrate et son plan supérieur d'éducation. Il critique dans les Papimanes les abus de la Cour romaine; dans l'abbaye de Thélème, il oppose plaisamment à la rigueur étroite des règles monastiques la discipline de fantaisie d'un ordre qui a pour unique règle : « Fais ce que voudras. » Il n'épargne pas davantage les réformés qui avaient espéré trouver en lui un auxiliaire. Après les Papimanes, les Papefigues[1] ont leur tour, et Pantagruel oppose à Physis, à la Nature qui enfanta Beauté et Harmonie, Antiphysis qui engendra d'une part les « cagots et papelards, » de l'autre « les démoniacles Calvins, imposteurs de Genève[2]. »

Mais Rabelais n'a rien d'un sectaire. Sous cette exubérance de verve comique qui est le caractère propre de son génie, se cache un grand bon sens, une rare modération et le sentiment profond de la misère et de la faiblesse de l'homme ; il raille tous les excès, sans amertume, sans colère, et la mesure dont s'affranchit son imagination déréglée ne fait pas défaut à son jugement, droit et sain.

De même que, pour apprécier le génie de Rabelais, il faut dégager sa véritable pensée de ce qui l'obscurcit ou la défigure, de même, pour apprécier son style, il faut en écarter l'entassement burlesque d'épithètes, de synonymes, de termes savants dont il se plaît souvent à surcharger sa langue. Alors apparaît le véritable style de Rabelais, et c'est celui d'un maître. Il n'a pas le caractère personnel, imprévu, pittoresque de celui de Montaigne ; il n'est pas pour cela moins expressif ; il peint les choses d'une manière plus simple, plus large, plus générale ; il a du naturel, de la souplesse, de l'ampleur. Chez Rabelais plus que chez les autres grands prosateurs du seizième siècle, on retrouve cet enchaînement clair et lumineux des pensées, cette propriété de termes, cette netteté de l'expression qui constituent la méthode supérieure des écrivains de l'antiquité ; la

1. IV, 45. — Les *Papimanes* sont les partisans fanatiques du pape ; les *Papefigues* sont les réformés qui font la figue au pape.
2. IV, 32.

langue est pure, puisée à la bonne source française [1]. Contemporain de Calvin, antérieur à Amyot, à Montaigne, à Brantôme, il a moins vieilli qu'eux ; certaines pages de son livre font déjà penser à Molière, à La Fontaine ; comme eux il est profondément *humain* et vrai, dans son langage aussi bien que dans sa pensée ; il sait s'élever sans effort du ton le plus familier à l'éloquence la plus haute.

Telle est l'œuvre de Rabelais avec ses étranges défauts et ses qualités admirables, et on peut dire en terminant avec La Bruyère : « C'est un monstrueux assemblage d'une morale fine et ingénieuse et d'une sale corruption. Où il est mauvais, il passe bien loin au delà du pire : c'est le charme de la canaille ; où il est bon, il va jusqu'à l'exquis et à l'excellent. C'est le mets des plus délicats [2]. »

Une pareille œuvre ne pouvait rester sans action sur la littérature romanesque du seizième siècle. Tous les conteurs du temps en ont subi l'influence, plus ou moins directe. Nous ne parlons pas des imitations immédiates, telles que le *Voyage et navigation que fit Panurge, disciple de Pantagruel, aux isles incongneues* (1538) ou la *Navigation du compagnon à la Bouteille* (1545) dont le héros est Bringuenarille [3], cousin germain de Fesse-pinte, ou encore la *Mithistoire barragouine de Fanfreluche et Gaudichon*, due à Guillaume des Autels, plates facéties ou grossières parodies de l'épopée rabelaisienne. Nous parlons des œuvres plus originales, comme celles de Noël Du Fail, de Desperiers, de Marguerite, etc., où l'on reconnaît çà et là, à des traits divers, les souvenirs de *Gargantua* ou de *Pantagruel*. Seul Nicolas de Troyes, qui écrivait à l'époque même où Rabelais publiait son roman, échappe par la force des choses à cette influence.

En 1535, un ouvrier sellier, Nicolas, né et habitant à Troyes en Champagne, continue la tradition italienne dont au siècle précédent s'est inspiré Antoine de la Salle, l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles* [4], et compose son *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles* [5], où il mettait par écrit des contes empruntés à Boccace, au *Violier des histoires romaines* [6], ou les anecdotes qu'il avait entendu raconter dans ses voyages. Nicolas de Troyes

1. Il raille dans son écolier limousin cette affectation pédante de mots latins, et veut que l'on parle « selon le langage usité » et en évitant « les mots espaves en pareille diligence que les patrons de navire évitent les rochers » (II, 6).

1. *Des ouvrages de l'Esprit.* — Voir l'étude de J. Fleury, *Rabelais et ses œuvres*, Paris, 1877, 2 vol. in-8°.

3. Cf. Rabelais, IV, 17.

4. Attribuées à tort à Louis XI.

5. Publiées en partie par M. Mabille dans la *Bibliothèque elzévirienne*, 1 vol.

6. Traduction française faite au quinzième siècle d'un recueil de contes populaires au moyen âge, les *Gesta Romanorum*.

écrit avec justesse et clarté, dans la langue simple, naïve du peuple, que l'influence des savants, l'imitation des auteurs de la Pléiade, n'ont point encore altérée.

Noel du Fail[1], juge au présidial de Rennes, débuta jeune encore par ses *Propos rustiques et facétieux* (1547) et ses *Baliverneries* ou *Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulfi*[2] (1548). Ces deux ouvrages sont des tableaux de la vie rustique ; l'auteur y met en scène les paysans qui habitent ses domaines, et les montre causant de leurs affaires, des travaux des champs, des mœurs du temps, du passé. L'exactitude de ses tableaux est telle, qu'aujourd'hui encore on peut suivre de village à village la géographie de l'auteur ; la plupart des personnages qu'il représente avec relief et précision ont été bien vivants. La vivacité, le *réalisme*, ne nuisent point à l'art de l'écrivain. Le trait principal de son style est à côté de la naïveté qu'il sait donner à ses personnages, une certaine bonhomie railleuse.

Dans les *Propos rustiques*, l'auteur se contente de rapporter les entretiens de ses paysans, pour les communiquer aux lecteurs. On y voit des caractères se dessiner vigoureusement : Robin Chevet le conteur ; Guillot le Bridé le franc archer, Perrot Claquedent, le légiste de campagne ; Gobemouche, le paysan ambitieux ; Thenot du Coin, le philosophe rustique ; son fils Tailleboudin, un mauvais garnement.

Dans les *Baliverneries*, qui forment comme un supplément aux *Propos rustiques*, l'auteur se met en scène sous le nom d'Eutrapel. Il décrit des scènes de la vie champêtre, l'intérieur d'une ferme bretonne, la justice rendue par le seigneur du village, une lutte entre les paysans de deux villages rivaux, les excès d'une bande de soudards devant lesquels fuirent les paysans éperdus.

Les *Contes et nouveaux discours d'Eutrapel* n'ont été terminés qu'en 1585. Cet ouvrage est la reproduction d'entretiens entre trois personnages, Eutrapel, Polygame et Lupolde[3]. Aux tableaux de mœurs se mêlent les réflexions piquantes, les discussions sérieuses ou plaisantes. Chaque personnage a son caractère : Eutrapel, enjoué, gai, plein de vives saillies, d'une franchise un peu crue, vivant et parlant sans contrainte ; Lupolde, procureur, rompu à la chicane, habile à dissimuler ses senti-

1. Cf. aux *Morceaux choisis* ; p. 124. Voir sur Noël du Fail l'étude remarquable de M. de la Borderie, parue d'abord dans la Bibl. de l'École des Chartes, 1875.

2. Anagramme de Noël du Fail.

3. Ces noms cachent des personnages réels. Eutrapel est Noël du Fail, Polygame son frère aîné François, Lupolde son ancien précepteur et son intendant. Noël du Fail donne à son frère le nom de Polygame, parce qu'il était marié en secondes noces.

ments et à sauver les apparences, honnête assurément, mais préférant les voies détournées; Polygame, sage et réfléchi, droit et simple, blâmant à la fois les subtilités artificieuses de Lupolde et les emportements et la franchise brutale d'Eutrapel. Dans ces écrits, Noël du Fail porte une critique railleuse et souvent mordante. Il s'attaque aux abus du temps; toutefois le magistrat au parlement de Rennes n'est pas un révolutionnaire, et si son humeur sarcastique ne ménage ni l'Église ni la justice, il sait aussi, contre les attaques des réformés, défendre les vieilles traditions et les croyances de sa race. L'*Epistre de Polygame à un gentilhomme contre les athées*[1] est une véritable apologie, critique et historique, de la religion chrétienne.

Jacques Tahureau, le jeune poëte mort à vingt-huit ans (1555), a laissé deux dialogues satiriques *non moins profitables que facétieux où les vices de chacun sont repris fort âprement pour nous animer davantage à les fuir et à suivre la vertu*[2]. Deux personnages, *Democritic* et *Cosmophile*, discutent sur les mœurs du temps, ou, pour parler plus exactement, Démocritic, qui tient le dé de la conversation, donne un libre cours à ses invectives contre les femmes, les amoureux, les gens de cour et leur affectation d'italianisme, les avocats, les médecins, les alchimistes, les philosophes, et conclut par ces sages paroles : «Heureux celui duquel l'espérance est au nom du Seigneur Dieu, et qui ne s'est point arrêté aux vanités des fausses rêveries du monde.» La critique de Tahureau est amère ; on y sent le caractère tranchant de la jeunesse ; le vague et la généralité des accusations donnent au ton du dialogue un caractère marqué de déclamation. La langue de l'écrivain est franche, correcte, ennemie de ces termes nouveaux « du tout esloingnés du vulgaire. »

Les Comptes du monde adventureux sont un recueil de contes imités en partie des nouvelles italiennes, en partie de nos vieux conteurs ; le style en est facile, coulant, d'une saveur naïve et délicate ; ils méritent la réimpression qu'en a faite M. Félix Franck (1877), d'après l'édition introuvable de 1555. L'éditeur les attribue, avec beaucoup de vraisemblance, à un familier de Marguerite, le prêtre Antoine de Saint-Denis.

En 1558 paraissent les *Contes de la reine de Navarre* et les *Joyeux Devis* de Desperiers. Le recueil des *Contes* a été publié sous le titre de *Heptaméron*[3]. Le cadre en est fort simple : des

1. Eutrapel, xxxiv.
2. Publiés après la mort de l'auteur en 1565 ; réédités de nos jours par H. Conscience, chez Lemerre (1874). V. H. Chardon, *La vie de Tahureau*, Paris, 1885.
3. Cf. *Morc. ch.*, p. 115, et *suprà*, p. 35

voyageurs retenus dans les Pyrénées par le débordement des eaux cherchent à charmer par des récits les ennuis de l'attente Les contes, plus ou moins libres, qui rappellent les mœurs faciles du temps, ne forment qu'une partie de l'ouvrage, ils amènent toujours des entretiens où sont traitées et débattues subtilement diverses questions de morale et de galanterie. Le style des contes est vif et enjoué; celui des entretiens est plus raffiné; la forme est plus recherchée, comme la pensée

Bien que Marguerite ait un caractère propre et original qui la distingue de Boccace, toutefois, par le cadre des récits et par la forme du dialogue, elle se rattache à l'influence italienne. Despériers semble relever plus directement de la tradition gauloise des farces et des fabliaux. Le caractère de ses nouvelles est plus populaire, par le choix du sujet, par la nature des personnages, et par la simplicité des récits. C'est l'histoire du savetier Blondeau, de Gillet le menuisier, du régent « qui combattit une harangère du Petit-Pont à belles injures », de la bonne femme « qui portait une potée de lait au marché », de « maistre Berthaud à qui on fit accroire qu'il estoit mort », etc, etc. L'auteur ne moralise point; il fait de simples contes destinés à amuser le lecteur. Le style a une allure dégagée, et on y rencontre à chaque pas des saillies heureuses et des traits piquants[1].

Nous ne mentionnons qu'en passant les *Facétieuses nuits de Straparole*, traduites de l'italien en 1560 par Jean Louveau d'Orléans qui en donna le premier livre, et en 1573 par Larivey[2] qui donna le livre suivant et revit la traduction du premier. Elles n'ont pas été sans influence sur notre littérature; des auteurs de contes comme La Fontaine[3], Perrault[4], et Madame d'Aulnoy[5], y ont fait divers emprunts[6].

Rappelons encore les *Matinées* et les *Après-dînées* de Cholières, (1585 et 1587)[7], conversations entre amis sur divers sujets : *s'il vaut mieux prendre à femme une laide qu'une belle, s'il faut dormir l'après-dînée, si le mary peut battre sa femme, avantages et inconvénients de la barbe*, etc. Les *Serées* (Soirées) de Guillaume Bouchet[8] (1608), entretiens de la veillée entre des bonnes

1. Cf. plus haut, p. 15 et *Morceaux choisis*, p. 119. — On avait attribué un moment les contes de Despériers à Pelletier du Mans et à Denizot, Pour Pelletier le témoignage de Pasquier est formel. Pour Denizot, rien dans son style ne permet cette attribution.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 364, et plus bas, IV, II, 2. V. l'édit. de la *Bibl. elzév.*

3. Dans les *Rémois*, *Belphégor*, etc.

4. Le *Chat botté* de Perrault.

5. Le *Prince Marcassin*.

6. Elles ont été publiées dans la *Bibl. elzévir.* de P. Jannet, 2 vol.

7. Voir l'édition de MM. Tricotel, Jouaust et Lacroix, Paris, 1879, 2 vol. in-8°.

8. Juge et consul des marchands à Poitiers. V. l'édition Roybet, Paris, Lemerre, 6 vol. 1873 — 1882.

gens de la ville de Poitiers, où l'on cause sur le vin, sur l'eau, sur les aliments ; sur les juges, les procès et les plaideurs ; sur les médecins ; sur les voleurs ; sur les boiteux aveugles ; sur les femmes et les filles, etc., abondent en détails sur les mœurs et les usages de la province à la fin du seizième siècle ; c'est cette qualité qui les fait encore lire par les lettrés

Dans les *Escraignes Dijonnaises* de TABOUROT DES ACCORDS (1608), de petits bourgeois de la ville de Dijon racontent à tour de rôle des historiettes de médiocre intérêt. Enfin, le *Moyen de parvenir* (1612) de BÉROALDE DE VERVILLE est une œuvre étrange où l'auteur, pour piquer la curiosité, réunit les personnages les plus disparates. Il suppose une sorte d'énorme banquet où les anciens viennent s'asseoir à côté des modernes, où Aristote coudoie Amyot, Alexandre le Grand Duns Scot, Horace Calvin, Charlemagne Assuérus, Archimède l'Arétin, etc. Chacun d'eux cause de toutes choses avec une liberté qui va jusqu'à la licence ; les réflexions piquantes, les mots plaisants, les histoires cyniques se succèdent au hasard sans autre lien que le caprice de la conversation. Chez la plupart de ces écrivains, et notamment chez le dernier, l'imitation de Rabelais est évidente. Mais si on retrouve par moments la gaîté facétieuse ou cynique du maître, rien ne rappelle son grand sens, sa philosophie, sa haute raison.

L'*Amadis des Gaules* est un roman de chevalerie espagnol dont l'origine est assez obscure, mais qui remonte vraisemblablement à un roman français, aujourd'hui perdu, du moyen âge, du cycle de la Table Ronde. Vers la fin du quinzième siècle, un écrivain espagnol, Garcia Ordoñez Montalvo publia une édition remaniée et développée des anciens livres de l'*Amadis* et cette édition devint rapidement populaire au delà des Pyrénées. Aux quatre livres écrits par Montalvo, on ajouta successivement des suites qui en triplèrent le nombre. En 1540, le seigneur HERBERAY DES ESSARTS entreprit la traduction de l'*Amadis* de Montalvo et de ses continuateurs, et publia jusqu'en 1548 huit livres correspondant à peu près aux huit premiers livres du roman espagnol. On accueillit avec faveur ce roman d'aventures héroïques et galantes qui célébrait les amours mystiques et platoniques, ou les hauts faits d'armes des vieux chevaliers. L'esprit des romans de la Table Ronde sembla revivre un moment avec les traditions de la chevalerie. Le charme de l'original se retrouvait dans l'œuvre plus élégante que fidèle du traducteur, écrite d'un style facile et naturel. Durant toute une génération on s'enthousiasma pour l'Amadis. « Les livres d'*Amadis*, dit La Noue

sont venus en évidence parmi nous en ce dernier siècle ; mais, pour en parler au vray, l'Espagne les a engendrez et la France seulement les a revestuz de plus beaux habillements; sous le règne de Henri II, ils ont eu leur principale vogue ; et croy que si quelqu'un les eust voulu alors blasmer, on luy eust craché au visage, d'autant qu'ils servoient de pédagogues, de joute et d'entretien à beaucoup de personnes[1]. » C'est dans l'Amadis des Gaules, dit Pasquier, que « vous pouvez cueillir toutes les belles fleurs de nostre langue françoyse. Jamais livre ne fut embrassé avec tant de faveur que cestuy l'espace de vingt ans ou environ[2]. »

Des Essarts eut des imitateurs et des continuateurs, et de même que les quatre livres de l'espagnol s'étaient multipliés jusqu'à douze, les huit livres de Des Essarts s'étendirent jusqu'à vingt-quatre (1550-1613). Mais le succès s'attacha spécialement aux premiers livres qui devinrent un moment classiques, et à l'étranger on le mit entre les mains des enfants comme l'on met encore aujourd'hui le *Télémaque*[3] ; on le traduisit en allemand, en hollandais, en anglais. Cette vogue ne s'épuisa que vers la fin du seizième siècle, comme l'affirme Pasquier[4]. Toutefois, l'influence de l'*Amadis*, se transforma plutôt qu'elle ne s'éteignit. On la retrouve encore au commencement du dix-septième siècle, sous une forme nouvelle, dans l'*Astrée*, la *Clélie*, le *Cyrus*.

CHAPITRE VII

ÉRUDITS ET SAVANTS.

I

Sous l'impulsion de Poggio, de Pétrarque et de Boccace, l'Italie dès le quinzième siècle recherchait avec ardeur les œuvres anciennes. La chute de l'Empire grec amena en Occident quelques savants hellènes, entre autres le célèbre Lascaris, qui ap-

1. La Noue, *Discours politiques et militaires*, VI.
2. *Recherches*, VIII, 5.
3. Voir la curieuse préface de l'édition d'Anvers, 1551.
4. « Néanmoins la mémoire en semble aujourd'huy esvanouie. » (*Id., ibid.*)

portèrent de nombreux manuscrits bientôt popularisés par l'imprimerie naissante. Des érudits, Guillaume Budé, les Estienne, les Scaliger, les Casaubon, Muret, etc., entreprirent ces grandes éditions des écrivains grecs et latins qui font encore l'admiration d'une critique plus méthodique peut-être, mais ni plus ingénieuse, ni plus savante ; ou ils composèrent ces travaux de haute érudition qui firent époque dans la science de l'antiquité; Budé écrivit ses *Commentarii linguæ latinæ;* Robert Estienne son *Thesaurus linguæ latinæ* et son *Dictionarium latino-gallicum;* Henri Estienne son admirable *Thesaurus græcæ linguæ,* Joseph Scaliger son *Opus de emendatione temporum*, son *Thesaurus temporum*, etc.

Quelqu'influence que ces travaux aient exercée sur le progrès des esprits en France, comme ils ont eu surtout pour objet les lettres anciennes et qu'ils n'ont point été écrits dans notre langue, nous ne devons point nous y arrêter.

Nous ne pouvons non plus nous arrêter longtemps sur les écrivains qui ont eu pour but de faire connaître les œuvres anciennes par des traductions en français; les traductions abondent au seizième siècle, mais elles sont pour la plupart médiocres, et sans intérêt. Un très-petit nombre de ces traducteurs font preuve de talent, et un seul se montre écrivain éminent.

Claude de Seyssel[1], d'après les traductions latines que les savants d'Italie publiaient à la fin du quinzième siècle, ou, à défaut de ces traductions, en s'aidant du concours de Lascaris, traduit Diodore, Xénophon, Justin, Appien dans une langue traînante qui ne manque pourtant ni de netteté ni d'élégance. La traduction de Thucydide est manquée : la langue de Seyssel ne pouvait convenir au style concis et serré de l'historien grec.

Lefèvre d'Etaples[2] donne, dans son français naïf et un peu rude, mais qui n'est pas sans charme, d'abord les Évangiles (1523), puis la Bible entière (1528-1530).

Pierre Saliat, bien servi par la langue et par l'auteur qu'il choisit, rend avec assez de bonheur l'abondance naïve et gracieuse d'Hérodote[3].

Etienne Dolet[4] s'exerce dans notre langue en traduisant l'*Axiochus* et l'*Hipparque* de Platon, les *Lettres* et les *Tusculanes*

1. Voir plus haut, p. 34.

2. Lefèvre, né à Étaples (Pas-de-Calais) vers 1455, mort en 1537, précepteur du troisième fils de François Ier. Il a laissé des commentaires sur Aristote, et des éditions savantes de *Denis l'Aréopagite*, de *Boèce*, etc. — Cf. Egger, *L'Hellénisme en France*, I. 271 et suiv.

3. Voir Egger, *op. cit.*, I, 265. — Une nouvelle édition avec commentaires et notes en a été donnée par M. Talbot, Paris 1864, in-8°.

4. Né à Orléans en 1509, accusé d'athéisme ou de *luthérerie*, il fut deux fois

de Cicéron. Bon. des Periers[1] reproduit le *Lysis* (1547), Pierre Duval.[2] le *Criton* (1547), Louis Le Roy[3] le *Timée* (1551), le *Phédon* (1553), le *Banquet* (1559), la *République* (1553 et 1555) de Platon; ce même Le Roy donne encore la *Politique* d'Aristote, des discours de Démosthène et d'Isocrate, des opuscules de Xénophon. Est. de la Boëtie, le célèbre auteur de la *Servitude volontaire*, plus connu dans son temps comme helléniste, traduit avec talent *les Economiques* (*Mesnagerie*) de Xénophon, les *Règles de mariage* et la *consolation* de Plutarque[4]. G. du Vair donne les discours sur la *couronne* d'Eschyle et de Démosthène, la *Milonienne* de Cicéron et le *Manuel* d'Epictète[5].

Aucun de ces traducteurs n'est comparable à Jacques Amyot Il débuta par la version du roman d'Héliodore, les *Amours de Théagène et Chariclée* (1546). Huit ans après il donnait sept livres de Diodore de Sicile qui passèrent à peu près inaperçus. En 1559 paraissait une seconde édition de *Théagène et Chariclée* accompagnée de la pastorale de *Daphnis et Chloé*, et la première partie du grand travail qui devait l'immortaliser. Les *Vies* de Plutarque parurent en 1559, les œuvres morales en 1574.

On a pu relever dans l'œuvre d'Amyot des inexactitudes, des erreurs, des fautes de sens; et sans aller aussi loin que M. de Meziriac dans le discours sur la traduction qu'il lut en 1635 à l'Académie française, on peut reconnaître que son érudition est quelquefois en défaut. Mais on ne saurait trop louer l'intelligence avec laquelle il a saisi dans leur ensemble les idées de Plutarque, et l'art avec lequel il les a fait passer dans notre langue. Il a si bien pénétré dans la pensée de l'auteur grec qu'il la fait sienne et nous la rend revêtue d'un charme nouveau que son imagination y ajoute. Bien des traits qu'on admire ne se retrouvent pas ou sont à peine indiqués dans le grec. Mais Amyot les a si heureusement adaptés qu'ils semblent être naturellement à leur place; soit qu'il ajoute, soit qu'il supprime

mis en prison (1542 et 44). Exilé ensuite dans le Piémont, il écrit contre les gens de justice sa satire de l'*Enfer*. Rentré en France, il est de nouveau incarcéré, condamné par la Sorbonne et le Parlement, pendu et brûlé sur la place Maubert en 1546. Il a laissé des poésies latines et françaises médiocres, des études sur la langue latine dont la plus importante est les *Commentarii linguæ latinæ* (Lyon, 1536-38, 2 vol. in fol.), et des traductions que Du Vair apprécie assez sévèrement.

1. Voir plus haut, p. 15 et 63.

2. Évêque de Séez, mort en 1564, auteur de quelques poésies religieuses et d'œuvres morales.

3. Le Roy ou *Regius*, successeur de Lambin dans la chaire de grec au Collége de France, a laissé, outre des traductions, divers écrits d'histoire et de politique. Il mourut dans un âge avancé en 1577.

4. *Opuscules* publiés par Montaigne en 1572. Cf. Egger, I, 268, et *Morc. ch.* p. 34.

5. Lancelot de Carle a traduit le premier livre du roman d'Héliodore. V. Paul Bonnefon, *Ann. de l'Assoc. des études grecques*, 1883, p. 327-364.

6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 146,

en traduisant, les modifications qu'il apporte au texte de Plutarque, de Longus, d'Héliodore sont si bien dans l'esprit de l'œuvre qu'elle gagne pour ainsi dire en clarté, ou en justesse. La langue d'Amyot est abondante, claire, éminemment française. Il est nourri de l'antiquité, mais il ne charge point son style d'expressions ou de tournures latines ou grecques. Son vocabulaire, comme sa syntaxe, est tiré de la tradition même de notre langue; sa phrase se déroule avec ampleur et aisance, au milieu d'expressions vives, pittoresques, pleines de grâce et de fraîcheur. Il est en même temps familier, naïf, si bien que là même où Plutarque est subtil et raffiné, ces défauts disparaissent; et l'on fait honneur au savant écrivain de Chéronée, de la simplicité et du naturel d'Amyot. L'œuvre du traducteur fait illusion, et en lisant ses traductions on croit lire une œuvre originale.

Le succès de cet ouvrage fut rapide et durable. Amyot vit pour ainsi dire jusqu'à sa mort chaque année marquée par une nouvelle édition. « Nous autres ignorants, étions perdus, dit Montaigne, si ce livre ne nous eût retirés du bourbier : sa mercy (*grâce à lui*), nous osons à cette heure et parler et escrire [1]. » Au dix-septième siècle, l'Académie française le compta parmi les modèles de notre langue, et sa place est restée à côté de Montaigne et de Rabelais parmi nos grands prosateurs.

Citons encore ici, bien qu'ils aient écrit pour la plupart en vers, les traducteurs des poëtes latins ou grecs. En 1519, un certain Jehan Sanxon, prenant Homère pour un historiographe qu'il plaçait à côté de Darès le Phygien et de Dictys de Crète [2], translata en langage vulgaire les Iliades d'après la version latine de Valla. D'Aubigné prétend avoir vu une traduction en vers mesurés de l'Iliade due à un certain Mousset [3]. En 1545, Hugues Salel [4] écrit en vers de dix pieds une traduction exacte, mais faible, des six premiers chants de l'Iliade ; la mort l'empêcha d'achever son œuvre qui fut reprise un moment par Antoine de Cotel. En 1537, Lazare de Baïf publie la traduction de l'*Electre* de Sophocle, et celle de l'*Hécube* que Bouchetel traduisit également plus tard : la même année Sibilet donna l'*Iphigénie en Aulide* d'Euripide. En 1540, Charles Estienne traduisit en prose l'*Andrienne* de Térence, dont Octavien de Saint-Gelais [5] et

lire sur Amyot l'étude de M. de Blignières, *Amyot et les traducteurs français au seizième siècle*, Paris, 1851.

1. *Essais*, II, 4.

2. Voir plus loin p. 72, n. 5.

3. Voir plus loin, sect. II, 11.

4. Voir plus loin, sect. II, 11.

5. « C'est à lui du moins que Du Verdier attribue cette première traduction anonyme. » (Sainte-Beuve.)

plus tard Bourlier (1566) firent passer le théâtre complet en notre langue. En 1565, paraît la remarquable traduction en vers de l'*Andrienne*, attribuée sans raison probante à B. des Périers.

Rappelons encore Fr. Habert, le médiocre et fécond traducteur des *Métamorphoses d'Ovide*, des *Distiques de Caton*, des *Satires d'Horace*.

Les traducteurs de l'École de Ronsard ont plutôt des visées littéraires. Ronsard inaugurait le nouveau théâtre avec sa traduction aujourd'hui perdue du *Plutus* d'Aristophane. Les *Odes anacréontiques* que Henri Estienne avait publiées en 1554, d'après un manuscrit qu'il venait de découvrir, furent traduites par Remi Belleau (1556) dans des vers un peu secs, mais dont la concision n'est pas sans grâce; et par Bégard (1559) dont les rudes vers prosaïques n'ont pas fait oublier ceux de Belleau. Plusieurs odes d'Anacréon d'ailleurs furent imitées par Ronsard, Baïf, O. de Magny, J. Tahureau, Vauquelin de la Fresnaye, qui y prirent des inspirations diversement heureuses [1].

En 1574, Amadis Jamyn, reprenant l'œuvre de Salel, publie la traduction en alexandrins des œuvres homériques, et cette traduction est saluée avec enthousiasme par la Pléiade ; *l'âme d'Homère a passé dans celle de Jamyn pour interpréter les vers que dictait Jupiter au poëte grec* [2]. Toutefois cette traduction est bien inférieure à celle que Salomon Certon a donnée de toutes les œuvres homériques (1604-1615). Cette dernière est exacte et parfois poétique ; et il y a tels morceaux du poëte grec qui sont rendus avec un réel talent. La prière de Priam à Achille par exemple est supérieure à la traduction qu'en a essayée Voltaire [3].

En 1567, A. de Baïf fait jouer à l'hôtel des Guises son *Brave* ou *Taillebras*, remarquable traduction du *Miles gloriosus* de Plaute ; il avait donné en 1565 l'*Eunuque* de Térence et l'*Antigone* de Sophocle. La dernière de ces deux pièces surtout est remarquable par la facilité et l'exactitude de la traduction, dont la langue tour à tour simple et élevée, familière et noble, reproduit souvent avec bonheur le mouvement de l'original. Le même Baïf s'inspire dans ses *Mimes* des sentences de Théognis que traduit Nicolas Pavillon en 1578, et des *Œuvres et Jours* d'Hésiode, dont Lambert d'Aneau en 1571 avait donné une version incorrecte et servile.

En 1550, J. du Bellay, dans sa *Défense de la langue françoise*, se plaignait que les poëtes s'exerçaient trop aux traductions et les

1. Sainte-Beuve, *Anacréon au* XVIe *siecle*.
2. Ronsard (éd. Blanchemain, t. II, p. 478).
3. Egger, *Mémoires de littérature ancienne*, VII.

engageaient à s'inspirer du moins des anciens dans des imitations qui restassent originales. Si la pléiade suivit en partie ce conseil, on voit par notre énumération incomplète que le goût des traductions se maintint vif encore durant la seconde moitié du seizième siècle.

II

A côté de ces érudits qui s'efforçent d'enrichir la France des dépouilles de l'antiquité, il en est d'autres dont les travaux ont pour but de mettre en lumière les origines de nos institutions, de nos mœurs, de notre littérature, de notre langue.

De 1509 à 1513 JEAN LE MAIRE DE BELGES [1] publia les trois livres de ses *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie.* Cet ouvrage eut un immense succès, dû à la science et au mérite de l'auteur. Mais sa vaste érudition, son talent d'écrivain étaient mis au service des théories les plus étranges : dans ce livre étaient résumées pour ainsi dire les erreurs accumulées depuis plusieurs siècles sur nos origines [2].

Dès le septième siècle, les Francs avaient accueilli des traditions fabuleuses qui rattachaient leur origine à celle des Romains [3]. Peu à peu s'était accréditée la légende [4] d'après laquelle des Troyens *conduits par Francio*, petit-fils de Priam, étaient venus s'établir entre le Rhin et le Danube, et avaient pris le nom de Francs [5].

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 171.

2. Voir sur cette question, Joly, *Benoît de Sainte-More et l'épopée troyenne au moyen âge* (2 vol. in 4°, 1871-72) dont nous résumons ici les recherches ; Zarncke, *Ueber die Trojaner Sage der Franken*, 1866.

3. La plupart des peuples barbares conquis par Rome mettaient leur gloire à se rattacher à la ville éternelle. Cicéron (*Epist. ad. div.*, VII, 10) raille agréablement la prétention des Eduens à une parenté avec Rome. Diodore de Sicile (XXV, 1) parle de l'antique parenté (συγγένειαν παλαίαν) qui unissait une tribu gauloise aux Romains. Tacite y fait allusion également (*Annales*, XI, 25). Les Bataves s'intitulent *Fratres populi romani* (Gruer, *Corp. inscrip* , C CCCXIX, 13). Les Arvernes déclarent descendre du sang troyen.

Arvernique ausi Lano se fingere fratres
Sanguine ab Iliaco (*Lucain*, I, 427).

De même les Lyonnais, à en juger par le Lyonnais Sidoine Apollinaire qui réclame ce titre d'honneur pour sa patrie (*Epist.* VII, 7):

Est mihi quæ Latio se sanguine tollit alumnam
Tellus clara viris.

Ammien Marcellin dit explicitement que d'après certaines traductions, Marseille fut fondée par des Troyens fugitifs (*Hist.* XV).

4. Cette légende est intercalée dans la chronique anonyme attribuée à Frédégaire le Scolastique au milieu d'extraits de la chronique Eusébienne de saint Jérôme. — Eusèbe, patriarche de Césarée, avait composé, vers 300, une chronique grecque que saint Jérôme a traduite en latin.

5. D'après cette tradition, deux autres tribus étaient venus s'établir, l'une dans la Macédoine où elle avait donné naissance aux *Macédoniens;* l'autre sur les bords du Danube entre l'Océan et la Thrace où elle avait donné naissance à un peuple qui, du nom d'un de ses rois *Turquatus*, était appelé *Torci* ou *Turci.*

Dagobert avait donné une consécration officielle à cette fable dans une charte où il déclare que les Francs sont sortis *du sang illustre et antique des Troyens*, « ex nobilissimo et antiquo « Trojanorum relliquiarum sanguine nati[1]. »

Admise sans discussion par l'abréviateur de Grégoire de Tours, par l'auteur des *Gesta regum Francorum breviter digesta*, elle avait passé de là chez tous nos vieux chroniqueurs [2]. Sous la seconde race, elle se continua, et Charles le Chauve dans une charte répète les paroles de Dagobert: *Ex præclaro et antiquo Trojanorum sanguine nati* [3].

Sous la troisième race, cette légende avait passé dans la littérature épique. Dans la première moitié du douzième siècle, Benoît de Sainte-More, retrouvant des traditions analogues dans les *Romans de la Table ronde* [4], s'appuyant sur les histoires apocryphes de Darès le Phrygien et de Dictys de Crète [5], et sur l'*Énéide* de Virgile, le poëte populaire du moyen âge [6], composait son grand poëme: *le Roman de Troie,* qui donna aux origines troyennes des Francs une nouvelle popularité.

Le succès de ce poëme fut éclatant ; en France quatre siècles ne suffirent pas à l'épuiser. Multiplié par des copies nombreuses, rajeuni, imité, mis en prose, porté sur la scène, transformé en mystères, il jouit chez nous d'une popularité inouïe [7]. En même

1. Voir Joly, *op. cit.*, I, 122.

2. L'auteur de la chronique de Moissac, celui des *Chronica rerum Francorum breviter digesta*, Aimoin, Roricon, Adon de Vienne, l'auteur du *Draco Normanicus*, Sigebert de Gembloux, Hugues de Saint-Victor, Jean de Marmoutiers.

3. Joly, *ibid.*, 125.

4. Les Bretons (comme aussi les Normands, les Allemands, les Scandinaves) connaissaient ces traditions et aimaient à se rattacher à la race troyenne. Les légendes bretonnes avaient pénétré dans notre littérature par les *Romans de la Table Ronde*.

5. Les auteurs de ces deux récits vivaient vers la fin de l'empire romain. Ils y résumèrent les légendes troyennes qui avaient cours dans l'antiquité classique et dont on ne retrouve pas toujours la trace dans les poëmes d'Homère. L'opuscule qui porte le nom de Dictys de Crète est donné comme le récit d'un certain Crétois, du nom de Dictys, qui aurait accompagné les Grecs à Troie et noté jour pour jour l'histoire du siége. Darès, prêtre phrygien, aurait fait dans le camp troyen le même travail que Dictys dans le camp grec; de la sorte ces deux relations paraissaient se compléter et se contrôler mutuellement. Ces misérables compositions écrites dans une langue barbare arrivèrent à détrôner l'Iliade et à faire reléguer Homère au second rang comme historien peu véridique, qui n'était pas témoin des faits qu'il racontait. La singulière renommée dont elles jouirent n'était pas encore éteinte au dix-septième siècle, et Bossuet les faisait entrer parmi les livres classiques à l'usage du Dauphin.

6. On connaît la réputation mystérieuse qui s'attachait au nom de Virgile, durant le moyen âge. Voir le beau livre de M. Comparetti, *Virgile au moyen âge* (2 vol. in-8, 1872, en italien).

7. A l'étranger, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, l'Italie, les pays scandinaves, le traduisirent et l'adoptèrent, et l'on vit les Grecs, oubliant leur Homère, chanter les exploits de leurs aïeux dans la traduction du trouvère français. Il est à remarquer que le nom de Benoît de Sainte More resta dans l'oubli, tandis que les remanieurs et les traducteurs s'appropriaient sa gloire. L'Italien Guido Colonna de Messine mettait en latin le poëme de Benoît, en déclarant qu'il reproduisait le texte de Darès, et cette

temps la légende troyenne poursuivait son chemin dans l'histoire. Rigord, dans sa vie de Philippe-Auguste (1700-1708), débute par la généalogie de Pharamond, fils de Marcomir, petit-fils de Priam, descendant de Francion le fils d'Hector, et cousin de Turcus le père des Turcs. Ces généalogies deviennent le préambule indispensable de toute histoire de France au treizième, au quatorzième, et au quinzième siècle. C'est ainsi que Nicole Giles [1] raconte les « Annales et chroniques de France depuis la triste desolation de la tres-inclyte et tres-fameuse cité de Troye jusqu'au temps du tres-prudent et victorieux roi Loys onziesme. »

Cependant de nouveaux éléments venaient s'ajouter à la vieille légende et la modifier. En 1490, paraissait à Rome une collection de documents apocryphes attribués au Chaldéen Bérose et à l'Égyptien Manéthon ; elle était accompagnée d'un commentaire historique dû au théologien Jean Nanni de Viterbe (*Joannes Annius Viterbensis*). Ce livre, tout en admettant l'origine troyenne des Francs, faisait descendre les Gaulois en droite ligne de Japhet, fils de Noé, et donnait les généalogies très-précises des diverses tribus de la Gaule ancienne. D'un autre côté, aux autorités babyloniennes inventées par Annius de Viterbe un Allemand, l'abbé Jean Tritheim ou Trithème, savant du commencement du seizième siècle, ajoutait les autorités scythiques. L'abbé Trithème avait retrouvé une histoire des Francs depuis la guerre de Troie jusqu'à Clovis, écrite par le Franc Hunibald, lequel citait les historiens scythes Dorac et Wasthald.

Ce sont ces traditions populaires et ces inventions d'Annius de Viterbe et de Trithème que Jean Lemaire de Belges résuma dans ses *Illustrations des Gaules*. Les origines troyennes, babyloniennes et scythiques vinrent se fondre et se coordonner dans cet ouvrage qui fut classique durant le seizième siècle.

Poëtes et historiens s'en inspirent. Nous retrouverons les théories de Lemaire chez les poëtes du temps, spécialement chez Ronsard dont la Franciade est une imitation des *Illustrations*. Quant aux historiens, Jean Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (1531) et dans son livre des anciennes et modernes *Généalogies des rois de France* (1527) reprend les assertions de l'écrivain belge. A la même école se rattachent la *Fleur des anti-*

traduction rentrait en France avec la traduction de Raoul le Fèvre, chapelain de Philippe le Bon (*Recueil des Histoyres de Troye*), si bien que Guido Colonna passa pour l'auteur de cette composition.

1. Voir plus haut, p. 51 et 52.

quitez et singularitez et excellences de la ville de Paris (1552) et l'histoire de Ferrand de Bez sur les faits et gestes des rois de Franconie et de France, de Pharamond à François Ier (1577). Du Bellay de Langey dans son *Épitome de l'antiquité des Gaules de France* (1556), Chaumeau de Lassay dans son *Histoire du Berry* (1566), César de Notre-Dame dans son *Histoire de Provence* (1614), Pierre Saint-Julien dans son *Origine des Bourguignons* (1580), se montrent fidèles observateurs de la tradition.

Cependant ces fictions commençaient à éveiller le doute et la critique allait renverser cet échafaudage d'erreurs. François Hotman dans son *Franco-Gallia* (1572)[1] laissait de côté les prétendues origines troyennes, revenait à l'histoire et faisait sortir les Francs de la Germanie. Du Haillan rompait avec les vieilles traditions comme avec les vieux systèmes des chroniques[2]. Jean du Tillet et Papyre Masson remontaient aux sources primitives et aux monuments authentiques de notre histoire[3]. Enfin deux érudits de premier ordre, Claude Fauchet et Estienne Pasquier faisaient définitivement justice de ces légendes et fondaient la critique historique dans notre pays.

Claude Fauchet[4], premier président de la chambre des monnaies, historiographe de France sous Henri IV, a pour ainsi dire créé la critique de l'histoire politique et littéraire de la France. Ses *Antiquitez gauloises et françoises* (1579-1601) et son traité de *l'Origine de la langue et de la poésie françoise* (1581) se distinguent par des vues vraiment neuves et saines, une érudition aussi solide que variée et une méthode sévère. Le premier de ces importants ouvrages comprend deux livres : l'un est consacré à l'histoire des Gaulois, à celle des Francs qu'il se refuse à faire descendre des Troyens, et à l'histoire de leur établissement dans notre pays jusqu'en 751. L'autre contient l'histoire de Pépin et de ses successeurs depuis l'an 751 jusqu'à l'an 840. Ces deux livres débrouillent les origines obscures de notre pays.

Le *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise*[5] n'est pas moins important. L'auteur y étudie les sources de notre idiome, montre bien qu'il n'est ni gaulois, ni grec ni germanique, et « qu'on le doit appeler Romand plustost que François; puisque la plupart des paroles sont tirées du latin. La longue sei-

1. Voir plus haut, p. 26.
2. Voir plus haut, p. 52.
3. Voir plus haut, p. 52.
4. Né à Paris en 1530 mort en 1601.
5. En voici le titre exact: *Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans, plus les noms et sommaires des œuvres de CXXVII Poëtes françois vivans avant l'an MCCC.*

gneurie que les Romains eurent en ce païs, y planta leur langue [1].» Il a le tort toutefois de croire que cette langue *romande* est formée d'un mélange de gaulois et de latin ; on sait aujourd'hui que la langue française, comme les langues italienne, espagnole, portugaise, comme les langues provençale et roumaine, est sortie, par un développement naturel, du latin populaire [2]. Mais pour apprécier la valeur de ces recherches, il faut comparer la science de Fauchet, non à la science de nos jours, mais à celle de son temps. Sur ces questions d'origine de la langue, Fauchet est sinon dans la vérité, du moins dans la voie qui mène à la vérité, et il fait preuve d'un sens critique bien supérieur à celui de Henri Estienne [3], pour ne pas parler du bénédictin Joachim Perion qui faisait venir en droite ligne le français du grec [4]. La seconde partie du *Recueil de l'origine* est consacrée à des notices littéraires sur *cent vingt-sept* trouvères français, dont divers fragments sont cités d'après les manuscrits. Ici Fauchet est réellement novateur, et s'il eût fait école, il y a trois siècles que notre histoire littéraire serait fondée [5].

Les savantes et originales recherches de Claude Fauchet passèrent cependant inaperçues. Faut-il attribuer l'obscurité où elles restèrent à la faiblesse du style de l'écrivain, à l'embarras de sa prose lourde, pénible, sans art? C'est plutôt que les esprits n'étaient pas faits pour goûter alors les études d'histoire et d'érudition. Car le même oubli devait atteindre un ouvrage composé à la même époque, les *Recherches de la France* d'Estienne Pasquier [6], œuvre d'une importance scientifique presque aussi grande, et d'une valeur littéraire supérieure.

Les *Recherches de la France*, c'est-à-dire les *Recherches sur la France*, du célèbre avocat, touchent à divers points de l'histoire politique, littéraire et administrative du pays. L'auteur ne suit aucun ordre dans cet ouvrage, qui n est qu'une série de *mélanges*. Lui-même le reconnaît : « Il n'est pas, dit-il, qu'une prairie diversifiée d'une infinité de fleurs que la nature produit sans ordre ne soit aussi agreable à l'œil que ces parterres artis-

1. Livre I, ch. III.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 139-142.

3. Voir plus bas, p. 77.

4. Perion a publié en 1555 un traité en latin contenant « quatre livres de dialogues sur l'origine de la langue française et sa parenté avec le grec. » Il démontre gravement à son neveu Pierre que le gaulois d'où dérive le français est identique au grec.

5. Rappelons encore les curieux mémoires de Fauchet sur les *Origines des dignitez et magistrats* (magistratures) *de France* et son *Histoire des Privilèges et libertés de l'Église gallicane*.

6. Voir plus haut. p. 54 : et aux *Morceaux choisis*, p. 133. Lire la substantielle étude dont M. Feugère a fait précéder les *Recherches* et les *Lettres* Pasquier (2 vol. in-12. 1849).

tement elaboures par les jardiniers [1]. » Toutefois, en embrassant l'ensemble de l'ouvrage et en faisant la part des digressions, on trouve un certain ordre général qui a guidé l'auteur. Chacun des dix livres dont se composent les Recherches semble spécialement consacré à quelque grande question.

Le premier livre traite des origines de la France ; Pasquier y dépeint les Gaulois, *nos bons vieux pères*, et les Francs dont il repousse la descendance troyenne. Notre ancienne organisation sociale est étudiée dans le second, où l'on remarque ce que l'auteur dit des Parlements. Dans le troisième le gallican Pasquier examine les rapports de la cour de Rome avec l'État. Le quatrième traite de diverses questions ayant rapport à notre ancienne législation. Le cinquième et le sixième exposent certains points de nos annales : l'avénement de la seconde race, le procès de Jeanne d'Arc, la révolte du connétable de Bourbon, la mort de Marie Stuart, etc. Puis viennent au septième et au huitième des recherches sur l'origine de la langue, sur l'histoire littéraire du seizième siècle, sur la versification, etc. Le neuvième étudie nos vieilles universités et spécialement celle de Paris. Le dixième et dernier, la rivalité de Frédégonde et de Brunehaut.

Il est facile à la science contemporaine de convaincre Pasquier d'erreur sur bien des points. Mais si l'on se reporte au temps où il écrivait, alors que la critique historique commençait de naître, on admirera, comme dans Fauchet, la science profonde, le sens droit et juste de l'auteur. Les *Recherches de la France* offrent surtout pour l'histoire littéraire et politique du seizième siècle de nombreux matériaux que la science met encore à profit. Cet ouvrage, auquel Pasquier travailla toute sa vie, est un des plus importants monuments de la littérature et de la science historique du seizième siècle.

Ce n'est pas l'histoire à la manière de du Haillan qu'écrit Pasquier, ce n'est pas non plus l'histoire dans le genre de Paul-Émile. Si Paul-Émile avait eu le mérite de faire revivre le style de Tite-Live et de Cicéron, et de rompre avec la latinité barbare du moyen âge, il s'était exposé au défaut d'habiller à l'antique les personnages modernes. Pasquier trouve mauvais que l'on

1. *Recherches*, VI, 43.

2. Les *Recherches* trouvent souvent leur complément dans les *Lettres* de Pasquier. Les *lettres* formaient alors un genre qui était en vogue. On voyait les Scaliger, les Juste-Lipse, les Muret, etc., s'adresser en latin des *lettres familières* composées à loisir et longuement travaillées. Pasquier écrivit aussi des lettres, mais en français. Sa vaste correspondance qui comprend vingt-deux livres, touchent en général aux questions qui sont traitées dans les *Recherches*. Quelques-unes toutefois, plus réellement familières, nous entretiennent de la vie intime de l'auteur.

travestisse l'antiquité, en l'accommodant « à notre pratique française ; » il blâme ceux qui comme Paul-Émile « dépaysent les lecteurs français, faute de se proportionner à leur ignorance. » mais il lui arrive aussi de tomber dans le défaut contraire et d'habiller les personnages barbares de la première race en seigneurs de la cour de Henri III.

Malgré tout il a l'incontestable mérite d'avoir porté la lumière au milieu de ces origines obscures, et il fait preuve d'une critique pénétrante, même sur les points où la vérité lui échappe. Comme écrivain, il a des qualités incontestables : l'énergie et la franchise de l'expression, une vigueur qui s'allie avec une certaine grâce, une bonhomie enjouée et aimable ; l'archaïsme même auquel il se complaît n'est pas toujours sans charme.

Les œuvres de Pasquier et de Fauchet traitent de l'histoire aussi bien que de la langue française. Henri Estienne[1] s'occupe seulement de la langue dans son *Traité de la conformité du françois avec le grec*, dans sa *Précellence de la langue françoise* et dans ses *Nouveaux dialogues du langage françois italianisé*. Ces trois petits livres, où Estienne se montre un écrivain de la bonne école, sont inspirés par une même pensée : l'amour de la langue maternelle.

L'influence italienne était alors prépondérante. Les Médicis avaient mis l'italien à la mode et de nombreux mots italiens prenaient la place de mots français dans la bouche des courtisans. Cette mode ridicule irritait le patriotisme de H. Estienne qui la dénonce dans ses *Dialogues du français italianisé*[2], veut prouver dans sa *Précellence* la supériorité du français sur l'italien, et dans sa *Conformité*, montre certains rapports curieux entre le français et le grec ; de là cette conséquence que, puisque le grec est la plus parfaite des langues, et que parmi les idiomes modernes, c'est le français qui s'en rapproche le plus, le français est la plus parfaite des langues modernes.

Ces trois ouvrages, écrits avec verve et entrain, sont agréables à lire. On y admire une fécondité inépuisable d'arguments toujours spécieux, sinon convaincants. On retrouve dans H. Estienne le disciple éclairé de Ronsard, qui aime ce *vulgaire maternel*, veut en maintenir l'intégrité pleine et entière, et en défend les droits avec éloquence et avec conviction, même quand il se trompe[3].

1. Voir plus haut, p. 6, et aux *Morceaux choisis*, p. 126

2. Voir plus bas, p. 198.

3. Un des arguments dont H. Estienne se sert volontiers pour prouver l'infériorité de l'italien, c'est le nombre

Dans un ordre de sciences tout différent, l'histoire littéraire revendique encore trois noms : ceux d'Ambroise Paré, de Bernard Palissy et d'Olivier de Serres.

La France salue dans Ambroise Paré [1] le père de la chirurgie moderne : telles de ses descriptions d'opération chirurgicale sont encore aujourd'hui considérées par les hommes spéciaux comme des chefs-d'œuvre. Nous n'avons point à parler ici du savant, mais de l'écrivain. A. Paré s'était formé seul. Aussi constate-t-on dans ses premières œuvres, dans son *Traité des playes d'Hacquebutes*, dans sa *Briefve collection*, dans l'*Anatomie universelle*, etc., une singulière inexpérience de l'art d'écrire; mais, avec l'âge et les progrès, grâce à l'influence de cette cour lettrée et élégante des Valois, au milieu de laquelle il était appelé à vivre, son style se perfectionne. Ses derniers ouvrages sont des modèles du style scientifique, sobre, net, précis. Rappelons spécialement l'autobiographie qu'il a publiée sous le titre d'*Apologie et voyages*.

Bernard Palissy [2] est un des esprits les plus originaux du XVIe siècle. On connaît la vie de l'héroïque potier qui après quinze ans d'efforts surhumains arriva à retrouver le secret des émaux italiens; on sait aussi les droits que ses découvertes scientifiques lui donnent à l'admiration des savants. Ce qu'on sait moins, c'est que cet artiste, ce savant de génie sans prétention littéraire, fut un écrivain éminent, chez qui le style net et en même temps naïf, pittoresque, est l'expression pure d'une pensée vigoureuse, élevée, et d'une imagination gracieuse et charmante. Il a consigné l'histoire de sa vie, de son esprit, de ses découvertes scientifiques dans deux ouvrages. Le premier en date est la *Recepte veritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs tresors* (1563). Cet ouvrage sans plan régulier est une sorte de *causerie* libre où l'auteur s'abandonne à son imagination. Il trace le plan d'un jardin idéal qu'il orne de rochers, de fontaines, et de constructions rustiques. Il entre en passant dans les détails techniques, expose des théories neuves sur les engrais, sur la coupe des bois, sur les causes de la configuration du sel, de la formation des sels, sur l'origine des fontaines, des métaux, etc. Les maximes bibliques

considérable d'emprunts que cette langue, d'après lui, fait au français. H. Estienne ignorait que les termes identiques qu'il constatait entre les deux langues viennent, non d'un emprunt de l'une à l'autre, mais d'une commune origine. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 147 et notes.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 164.
2. *Ibid.*, p. 159.

qu'il inscrit sur les frontons des constructions placées dans son jardin, l'amènent à des digressions morales, à des satires piquantes sur les vices du temps. Il oppose à la vie agitée des villes le bonheur de la vie des champs qu'il décrit avec amour. Il revient ensuite à son jardin, et, après avoir énuméré les instruments de géométrie dont il a besoin pour en tracer le plan, il commence une charmante *fantaisie*. Il imagine qu'une discussion s'est élevée entre ces instruments pour savoir à qui appartient la prééminence[1]. Palissy veut leur démontrer qu'ils sont les serviteurs de l'homme. Comment, s'écrient-ils tous ensemble, nous servirions l'homme, cet être plein de méchanceté et de folie ? Qu'on mesure la tête des hommes les plus respectables, les mesures varieront toujours avec les folies qui la remplissent. Palissy se livre alors à ces mesures qui sont toujours en défaut ; il recourt à la chimie pour analyser les têtes des hommes et ne trouve au fond de son creuset que mauvaises passions, colère, ambition, orgueil. La dernière tête étudiée est celle d'un conseiller de Parlement, qui avait persécuté les protestants Ce qui amène Palissy à raconter l'histoire des persécutions subies par les réformés dans l'Angoumois. De là il revient à son premier objet : fondation d'une forteresse qui servirait de lieu de refuge en cas de troubles publics.

Telle est l'analyse sommaire de ce livre composé par « de« mande et responce » où l'auteur sème en passant plus d'une vue neuve, où il se montre tour à tour agronome, chimiste, géologue, ingénieur, et en même temps moraliste et écrivain plein de charme et de fine bonhomie.

En 1580, il donna ses *Discours admirables*[2], série de traités dialogués sur divers points de science, où l'auteur met aux prises la *théorique*, c'est-à-dire la science des anciens avec la *Pratique*, c'est-à-dire l'observation de la nature et l'expérience. On devine que la *Théorique* ne triomphe pas souvent dans ces discussions. Cet ouvrage est remarquable par le nombre et l'importance des idées nouvelles que Palissy expose sur la physique, la chimie, la géologie. C'est là qu'on lit le saisissant récit des efforts qu'il fit pour retrouver les émaux italiens[3].

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 160.

2. Voici le titre complet de l'ouvrage : *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines tant naturelles qu'artificielles, des métaux, des sels et salines, des pierres, des terres, du feu et des émaux; avec plusieurs autres excellents secrets des choses naturelles ; plus un traité de la marne, fort utile et nécessaire pour ceux qui se mellent d'agriculture; le tout dressé par dialogues, esquels sont introduits la théorique et la practique.*

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 162.

Olivier de Serres [1], seigneur de Pradel, frère de l'historien Jean de Serres [2], a laissé un curieux traité d'agronomie, sous le titre de *Théâtre d'agriculture*, où il embrasse tout ce qui concerne la culture des champs, des vergers, l'élevage des animaux, etc. Voici le sommaire de cet ouvrage divisé en huit *lieux* ou *livres : Devoir du mesnage ; Labourage des terres à grains ; Vigne ; Bestail à quatre pieds ; Conduite du poulaillier, du colombier, des garennes, porcs, estangs, ruches, des vers à soie ; Jardinages ; Eau et bois ; Usage des aliments, honneste comportement en la solitude de la campagne.* C'est une œuvre essentiellement pratique, une sorte de manuel de gentilhomme campagnard. Le sujet est traité avec ordre et méthode ; l'exposition en est ample et magistrale ; le style a une précision, une netteté qui n'exclut ni le charme ni l'agrément. Les descriptions techniques les plus arides sont relevées par des images poétiques, des traits gracieux et pittoresques. Partout respire un sentiment profond de la vie des champs, de la simplicité rustique, et l'amour de cette terre qui porte l'homme et le nourrit.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 163. | 2. Voir plus haut, p. 40 et 25.

SECTION II. — POËTES

LA POÉSIE AU XVIe SIÈCLE [1].

Au nom de Ronsard se rattache le souvenir de la plus fameuse révolution qu'ait vue notre histoire littéraire. Cette révolution, dont le signal fut donné en 1550, divise le seizième siècle en deux moitiés : avec la première finit la poésie du moyen âge, avec la seconde commence la poésie moderne. Toutefois la Pléiade, malgré ses allures révolutionnaires, se relie par plus d'un point aux écoles qui précèdent. La poésie de la première moitié du seizième siècle, que nous allons étudier, offre donc un double intérêt, et pour les écrivains qu'elle a suscités et parce qu'elle a préparé le mouvement dont Ronsard est l'auteur.

CHAPITRE PREMIER

Les poëtes de 1500 à 1550.

Le grammairien et imprimeur Geoffroy Tory, dans le premier livre de son *Champ-Fleury* [2], signale, parmi les écrivains *classiques* dont il donne les œuvres comme modèles de beau langage, deux auteurs de la fin du quinzième siècle : Jean Meschinot et Guillaume Cretin. « *Les Lunettes des princes* de Meschinot, dit-il, sont bonnes pour le doulx langage qui y est contenu. On pourroit semblablement bien user des belles chroniques de France que mon seigneur Cretin, nagueres chroniqueur du roy, a si bien faictes que Homere ne Virgile ne Dante n'eurent oncques plus d'excellence en leur style [3]. » A ces deux noms il faut

1. Voir Ste-Beuve, *Tableau de la poésie française au* XVIe *siècle*, 1824 (3e éd. 1846) ; c'est celle que nous citons ; dernière édit. (posthume, 1876) ; *Les poëtes français du* XIIe *siècle jusqu'à Malherbe*, 5 vol. in-8°. Paris, Crapelet, 1824 ; *Les poëtes français* publiés par Crepet, t. I et II, Paris, 1866 ; Godefroy, la *Littérature française au* XVIe *et au* XVIIe *siècle*, 1878 ; P. Blanchemain, *Poëtes et amoureuses, Portraits littéraires du* XVIe *siècle*. Paris, 1877 ; de nombreuses monographies sur divers poëtes, publiées pour la plupart en tête des éditions critiques de leurs œuvres (elles sont signalées dans le cours de cette étude, aux *Morc. chois.*) etc. Ajoutons le *Catalogue*, si riche en renseignements nouveaux, *de la bibliothèque du baron J. de Rothschild* (par M. Picot), t. I, 1884.

2. Traité sur l'orthographe et les lettres de l'alphabet, 1529. — 3. Fol. IV, V^o.

ajouter celui de Jean Molinet, et l'on aura les trois maîtres de cette époque.

Jean Meschinot [1], que Jean le Maire comparait à Pétrarque, écrit les *Lunettes des princes*, la *Commémoration de N.-S. Jésus-Christ* et d'autres poëmes moraux et religieux ; Jean Molinet [2], le *Temple de Mars*, la *Vigile des morts*, la *Complainte de Constantinople*, etc. ; il met en prose le *Roman de la Rose* ; Guillaume Cretin, dit *du Bois* [3], compose douze livres de chroniques en vers, où il raconte les origines de la France depuis la guerre de Troie jusqu'à la fin de la seconde race. Ces poëtes se font également admirer de leurs contemporains par leurs chants royaux, leurs ballades, leurs complaintes, etc., et surtout par des pièces bizarrement versifiées.

Pour vivre en paix, dit quelque part « le bon Cretin, au vers équivoqué, » comme l'appelle Marot [4],

> Pour vivre en paix et *concorde, qu'on corde* [5]
> Guerre, et le chant qu'*accord d'elle cordelle :*
> Qui pour chanter à *sa corde s'accorde,*
> Mal prend son chant; *amour telle est mortelle.*
> Guerre a toujours, Dieu *scait quelle sequelle ;*
> Livres en sont de plainctz *et crys escripts ;*
> De guerre sourt beaucoup *plus pleurs* que *ris* [6].

Et ailleurs :

> *Quel signe avrai* de veoir cueurs *contritz tant,*
> *Qu'es si navré,* et te vas *constristant*
> *Comme s'ovant* l'effroy ne *sceusse pas*
> *Qu'home scavant* deust souffrir *sur ce pas ?*
> *Souffrir, hélas !* quant feu ou *soufre iroit*
> *S'offrir ez lacs,* l'eau claire en *souffriroit.*
> *Soubz franc coraige* en souffrette *souffrons*
> *Souffrans qu'oraige* au nez nous *blesse ou frontz* [7].

Rimer lourdement des chroniques plus ou moins historiques ; écrire de froides allégories rappelant de très-loin le *Roman de la*

1. Né à Nantes, successivement maître d'hôtel des ducs de Bretagne Jean VI le Bon, François Ier, Pierre II, Artus III, et François II ; mort en 1509.

2. Bibliothécaire de Marguerite d'Autriche, chanoine de Valenciennes, historiographe de Maximilien Ier ; mort en 1507.

3. Parce qu'il était trésorier de la chapelle du bois de Vincennes ; plus tard il fut chantre à la Sainte-Chapelle de Paris ; mort en 1525.

4. Voici ce passage de Cl. Marot, intéressant parce qu'on y voit réunis les noms des écrivains célèbres du temps :

> Or donque esprits pleins de bonté naive,
> Souffrez qu'icy avecques vous je vive,
> Puisque vescu avez au cabinet
> De ma mémoire ; adonques *Molinet*
> Aux vers fleuris, le grave *Chastelain,*
> Le bien disant en rhythme et prose *Alain*
> Les deux *Grebans* au bien resonnant style,
> *Octavien* à la veine gentile,
> Le bon *Cretin* au vers équivoqué,
> Ton *Jean Le Maire,* entre eux hault colloqué.

Clément Marot a encore dédié son recueil d'épigrammes à *M. Cretin souverain poëte françois.*

5. Qu'on enchaîne.

6. Les poésies de G. Cretin (1723, in-16, p. 219).

7. *Ibid.*, 225.

Rose, le modèle du genre; composer pour la cour fleuretons, ballades, rondeaux, quatrains, huitains, dizains, cartels, mascarades, complaintes, etc., ou s'amuser à des tours de force de versification — alors l'idéal de l'art, — aux rimes équivoquées, doublement équivoquées, brisées, couronnées, enchaînées, batelées, etc., aux vers à double face, aux pièces qui peuvent « se lire et retourner en trente-huit manières, » tel est l'art de ces maîtres révérés à l'égal des plus grands. « Dans les poésies de Cretin, dit Pasquier, j'ai trouvé prou [1] de rime et équivoques, les lisant, mais peu de raison; car pendant qu'il s'amusoit de captiver son esprit en ces entrelacs de paroles, il perdoit toute la grâce, et la liberté d'une belle composition... Il fit l'histoire de France en vers françois; mais ce fut un avorton, tout ainsi que le demeurant de ses œuvres. Et c'est pourquoy Rabelais (III, 21), qui avoit plus de jugement et doctrine que tous ceulx qui escrivirent en nostre langue de son temps, se mocquant de luy, le voulut representer soubs le nom de Raninagrobis, vieux poëte françois [2]. »

Au-dessous d'eux se formait une école de ridicules versificateurs, Guillaume Alexis, Pierre Michault, André de la Vigne, Jean d'Anton de l'Angle, Maître Guillaume du Lanzay, etc., tous pédants *rhétoriqueurs*, pleins de l'esprit de la scolastique, grands *escumeurs de latin*, dont se moquaient Ch. Fontaine, Dolet, G. Tory [3].

Toutefois, parmi les écrivains du commencement du seizième siècle, il en est un, disciple de Molinet, son parent, et de Cretin, qui mérite un souvenir. Jean le Maire de Belges [4] a exercé une réelle influence sur son époque.

Historien et poëte d'une érudition remarquable, il fut salué par ses contemporains comme le père de la littérature française. Ce fut le vrai maître de Ronsard; Marot et la Pléiade le vénèrent également; J. du Bellay déclare qu'il a le premier « illustré les Gaules et la langue françoyse, luy donnant beaucoup de motz et manières de parler poétiques, qui ont bien servi mesmes aux plus excellens de nostre tens [5]. » Pasquier n'est pas plus ménager d'éloges [6]. Le grammairien anglais Palsgrave invoque son autorité dans son *Esclaircissement de la langue françoyse* (1530), et les maisons de France et d'Autriche se disputent la gloire de le posséder.

1. Beaucoup.
2. *Recherches*, VII, 12.
3. Voir plus loin, *Tableau de la langue*, I, p. 188.
4. Voir plus haut, p. 71, 73 et au *Morceaux choisis*, p. 171.
5. *Défense et illustration*, II, 2.
6. *Recherches*, VII, 1.

Le Maire de Belges a laissé le *Temple d'honneur et des vertus*, la *Plainte du Désiré*, des *Regrets*, les *Epîtres de l'Amant vert*, et une grande composition en prose, moitié chronique, moitié épopée, les *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie*.

Les trois premiers poëmes sont des poésies officielles qui célèbrent les vertus des princes de la maison de Bourgogne. Ce sont de savantes et froides compositions où les allégories abstraites du moyen âge se mêlent aux souvenirs classiques de la Grèce et de Rome; la poésie y est toujours la *Dame rhétorique*, cultivée par les Cretin et les Meschinot. Dans les *Epîtres de l'Amant vert*, il y a plus d'originalité de pensée[1]. Si le fond de ces poésies n'offre rien de bien intéressant, il faut reconnaître qu'elles se recommandent par la forme. Le Maire des Belges sait couper ses vers avec art, et s'il manque de goût, si sa langue est dure et raboteuse, il a le sentiment du rhythme et de la phrase poétique, et il sait trouver des images pittoresques. Sa versification est aussi plus correcte et plus châtiée que celle de ses devanciers.

Jean Le Maire se montre poëte jusque dans ses ouvrages en prose; quelquefois même sa prose poétique est supérieure à sa poésie. Ses contemporains admirèrent, à l'égal des plus beaux poëmes, les *Illustrations des Gaules et singularitez de Troie*. Là, fondant le *Roman de Troie* avec les traditions des vieilles chroniques de France et les fantaisies d'Annius de Viterbe, il donna l'histoire des origines troyennes des Francs et des Allemands et des origines bibliques des Gaulois. Et ces inventions puériles trouvèrent un appui dans l'orgueil des familles et des villes qui prétendaient se rattacher à cette antiquité merveilleuse.

Rien de plus bizarre que cette œuvre sans plan régulier, mélange de chronique et d'épopée; où la fiction est mêlée à l'histoire, où les fantaisies de l'imagination forment une étrange alliance avec l'abus de l'érudition; où l'on trouve à la fois les souvenirs de la mythologie classique et les moralités chères au moyen âge. Ici c'est un chroniqueur sec et aride; là un commentateur lourd et indigeste; ailleurs un déclamateur emphatique; plus loin, un poëte plein de grâce et de charme. La langue de Le Maire a de l'ampleur, du mouvemement, de la grâce; mais l'érudition en altère la naïveté. On y trouve une séve surabondante, un entassement de mots savants et d'expressions populaires qui offrent le plus étrange contraste, et l'abus de ces énumé-

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 172.

rations qui deviendront entre les mains de Rabelais une source de bouffonnerie. C'est par ce mélange de qualités et de défauts qu'il excita l'admiration de ses contemporains [1]. Il répondait à l'état des esprits; placé entre le moyen âge et la Renaissance, il essayait de concilier les éléments les plus divers, les traditions de nos chansons de geste, les allégories, les moralités, les souvenirs de l'antiquité classique qu'il exprimait dans une langue à la fois naïve et savante. En continuant l'école des *rhétoriqueurs*, Jean Lemaire préparait la Pléiade.

A cet écrivain se rattachent des versificateurs plus ou moins connus. Le Poitevin Jean Bouchet (1475-1555) écrivit dans les loisirs que lui laissait sa charge de procureur, plus de cent mille mauvais vers d'épîtres, d'élégies, d'allégories froides et pédantesques et des pièces en rimes équivoquées, batelées, couronnées, etc. Cependant ce mauvais poëte faisait autorité et s'imposait à l'admiration générale.

Octavien de Saint-Gelais, le père de Melin, plus tard évêque d'Angoulême [2], a laissé de lourdes traductions en vers, l'*Enéide* de Virgile présentée à Louis XII en 1500, vingt et une épîtres d'Ovide, peut-être l'*Andrienne* de Térence, et deux poëmes importants, la *Chasse ou le Départ d'amour* et le *Séjour d'honneur* [3]. Le premier de ces deux poëmes est un recueil de ballades, rondeaux, complaintes, etc., dans le goût du temps, où l'originalité consiste à avoir épuisé tous les genres de rhythmes et de rimes alors usités. Le *Séjour d'honneur*, poëme mélangé de prose, vaut mieux. Saint-Gelais y a exprimé des sentiments vrais. C'est l'histoire de sa vie et de son temps racontée sous forme allégorique; les tableaux et les descriptions intéressantes ne manquent pas; la figure de Louis XI est représentée avec force et profondeur; on y trouve surtout des souvenirs personnels, des retours et des regrets sur sa vie perdue dans les plaisirs, pleins d'une mélancolique poésie [4].

Jehan des Mares, dit Marot, se rendit célèbre par ses épigrammes que Colletet, au dix-septième siècle, comparait à celles de Martial, par des rondeaux, des églogues, des pastorales, des épîtres. Le *Doctrinal des Princesses et nobles Dames* est un recueil de dix-huit rondeaux sur les devoirs des dames de la cour. Les

1. Cf. Joly, *Benoît de Saint-More*, I, 564.

2. Né à Angoulême en 1466, mort en 1502; appelé à l'évêché d'Angoulême en 1494 par Charles VIII.

3. Octavien de Saint-Gelais a composé également une complainte qui a été publiée dans le *Vergier d'honneur* de son ami André de la Vigne.

4. Saint-Gelais mourait à 38 ans, épuisé par la maladie et les excès.

Voyages de Gênes et Venise, sont des relations des deux expéditions de Louis XII en Italie. Les fantaisies d'une imagination poétique ne nuisent pas à l'exactitude de ces deux récits en vers qui ont la rigueur de documents historiques. Ils sont écrits en vers d'un rhythme varié, vers de dix syllabes, de douze, strophes, rondeaux; quelquefois même le récit est en prose. Ces deux ouvrages sont en bien des endroits remarquables et on peut les considérer comme le chef-d'œuvre de Jean Marot. Il s'y montre avec ses qualités et aussi ses défauts; facilité d'invention, grand talent de description, simplicité d'un style souvent gracieux, quelquefois énergique; mais négligence dans l'expression et dans la versification. Aujourd'hui on a oublié, peut-être injustement, les poésies de Jean Marot [1], et on ne le connaît guère que comme le père de Clément.

L'Italien ALIONE d'Asti [2] a laissé dans notre langue des poésies intéressantes. Les unes sont politiques; tels sont *Le voyage et conqueste de Charles, huitiesme roy de France, sur le royaulme de Neaples et sa victoire de Fornoue* [3], en quarante-quatre octaves. *La conqueste de Loys, douziesme roy de France, sur la Duchié de Milan avec la prise de seigneur Ludovique,* en soixante-sept octaves; un dit en l'honneur de François Ier, vainqueur à Marignan; une piquante chanson sur les Suisses défaits dans cette bataille. Les autres sont religieuses; ce sont des *Louanges à Notre-Dame, à sainte Catherine.* D'autres sont des chansons légères, telles que la *Chanson d'une bergère,* la *Chanson et complainte d'une jeune fille mariée à un vieillard jaloux.* Remarquons enfin le *Chapitre* [4] *de Liberté* en tercets, où l'auteur chante l'indépendance : il avait appris dans les cachots du saint-siége à en connaître le prix. Le style d'Alione dans certaines pièces (le poëme en l'honneur de Charles VIII et les louanges à la Vierge) est bizarre et contourné; la hardiesse des inversions, la fréquence des idiotismes

1. Elles ont été imprimées en 1723, in-18.

2. La vie de Jean George Alione est peu connue. Il naquit dans la seconde moitié du quinzième siècle, à Asti (Piémont), ville qui était alors demi-française et était gouvernée par Louis d'Orléans, celui qui devait régner en France sous le nom de Louis XII. Alione appartenait à la bourgeoisie d'Asti où il soutenait le parti français. Son esprit, sa verve railleuse, ses saillies le firent rechercher de toutes parts, mais sa verve satirique lui fut fatale. Les *Opera jocunda* (1521), recueil de comédies, de farces et de poésies fort libres, écrites en dialecte astésan et milanais, furent saisis par l'inquisition et Alione fut condamné à la prison perpétuelle. Toutefois Alione fut délivré grâce au dévouement de quelques amis. On ignore la date de sa mort. Les œuvres françaises d'Alione ont été publiées par M. J.-C. Brunet en 1836, et rééditées par Daelli à Milan en 1864 (in-18) : les œuvres italiennes ont été publiées par Daelli à Milan en 1835 (un vol. in-18).

3. La bataille de Fornoue était restée indécise, et Français et Napolitains s'attribuaient la victoire.

4. *Chapitre,* traduction de l'italien *capitolo,* qui désigne un poëme en tercets.

italiens, l'abus des mots rares, les difficultés d'une versification inspirée par les Molinet et les Cretin, indiquent que ces poésies sont l'œuvre de la jeunesse d'Alione, alors qu'il commence à s'exercer en notre langue et qu'il imite les maîtres du temps. Celles qui appartiennent à l'âge mûr sont plus élégantes et d'un tour facile. Alione excelle surtout dans le petit vers, et ses chansons légères sont remarquables de délicatesse et d'esprit.

Pierre Gringoire [1] est surtout connu comme poëte dramatique; nous parlerons plus loin de son mystère de Saint-Louis, et de ses sotties, moralités et farces. Il a laissé aussi deux poëmes allégoriques dans le goût du temps : le *Chasteau d'Amour* et le *Chasteau de Labour*. Les idées dans ses poëmes sont moins raffinées que dans les œuvres analogues du temps.

Eloy d'Amerval, prêtre de Béthune, a laissé un poëme satirique, le *Livre de la Diablerie* (1508), où l'on voit Satan instruire le jeune Lucifer des malices du monde.

Laurent Desmoulins, de Chartres, fait imprimer en 1512 le *Catholicon des maladvisés, autrement dit le Cymetière des malheureux*. L'auteur suppose que, s'étant égaré une nuit dans une lande, il aperçoit une église sous le porche de laquelle il va s'endormir. Cette église est la chapelle des douleurs, et le cimetière qui l'avoisine, le cimetière des *malheureux*. Il les voit sortir de leur tombe, envahir l'église où ils viennent faire à l'auteur le récit de leurs misères, de leurs vices, de leurs folies, de leurs crimes. L'idée de ce poëme seule est originale, l'exécution en est plate et prosaïque.

Pierre Vachot a écrit une *Déploration des États de France* (1513), où l'on trouve une ballade patriotique qui a suffi pour conserver le souvenir de son nom : *Le cymetière des Anglais*.

Les poëtes qui écrivirent dans les vingt premières années du règne de François Ier continuent la tradition des poëtes antérieurs. On attribue à Jehan de Pontalais, le célèbre bateleur des halles [2], un ouvrage en vers et en prose, les *Contredicts de Songe-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 306.

2. Maître Jean de l'Epine du Pont-Alais, dit Songe-Creux, « chef et maître joueur de moralitez et farces à Paris, a composé plusieurs jeux, mystères et moralitez, satires et farces qu'il a fait réciter publiquement sur échafaut en ladite ville. » (Du Verdier, Bibl. franç., IV, 503.) Il y a bien peu de gens de nostre temps qui n'ayent ouï parler de maistre Jean du Pontalais duquel la mémoire n'est pas encore vieillie, ny des rencontres, brocards, sornettes qu'il faisoit et disoit, ny des beaux jeux qu'il jouoit... (Bonav. des Periers, *Nouvelles*, XXX). Il devait son nom au petit pont des Allès (Pont-Allais) jeté sur l'égout près de la pointe Saint-Eustache, à deux pas duquel il

Creux (1531), œuvre remarquable, où l'auteur avec une verve mordante et une vivacité entraînante passe en revue toutes les conditions de la vie et de la société ; les peintures satiriques, les réflexions malignes sur les hommes et les choses du temps se succèdent sans lasser jamais la patience du lecteur. La langue des *Contredicts* est vive, nette et imagée.

La *Légende de Pierre Faifeu*[1], d'Angers due à CHARLES DE BOURDIGNÉ (1526) est bien inférieure. C'est la chronique, platement prosaïque, des tours cyniques et scandaleux joués par le plus mauvais garnement qui se fût rencontré depuis Villon. Pierre Faifeu est le digne descendant des héros des *Repues franches*.

JEAN PARMENTIER, le fameux voyageur Dieppois[2], a laissé un poëme écrit en strophes de douze vers, la *Description nouvelle des merveilles de ce monde et de la dignité de l'homme*. Il composa ce poëme durant sa navigation vers Sumatra, d'où il ne devait pas revenir[3]. On y trouve de grandes pensées et des sentiments élevés, exprimés parfois avec force et dans une langue pure ; on a plusieurs fois signalé sa peinture des *merveilles de la mer*[4]. La même inspiration religieuse et héroïque a dicté à Parmentier des chants royaux et une moralité en l'honneur de la Vierge.

CLÉMENT MAROT[5] est le poëte en titre de François Ier, comme Jean le Maire avait été celui de Louis XII. Durant le premier tiers de sa carrière poétique, il continua la tradition des Meschinot, des Cretin, des Molinet, des Bourgoing. Les poésies de sa jeunesse sont des pastiches plus ou moins heureux des œuvres de ces versificateurs. L'allégorie, la mythologie, l'obscurité d'une construction savamment contournée, la redondance du langage, tous les défauts des auteurs à la mode caractérisent ses premières œuvres. Ce n'est encore qu'un poëte de cour, qui compose des petits vers sur les événements du jour, qui écrit des œuvres de commande, compliments, complaintes, déclarations, épitaphes, etc. L'*Adolescence Clémentine*[6] laisse à peine entrevoir le poëte qui écrira l'*Épître au roi pour avoir esté dérobé*.

dressait ses tréteaux. Il est encore cité par Marot, Rabelais, Régnier, Bèze.

1. Publiée chez Jouaust, par Lacroix

2. Né en 1494, mort à Sumatra en 1530. Il fut le premier Français qui aborda au Brésil, et qui atteignit « l'isle Taprobane, aultrement dicte Samatra (*sic*). » Jusqu'au dix-septième siècle on identifiait la *Taprobane* des anciens avec Sumatra ; on a reconnu depuis que c'est l'île de Ceylan.

3. Ses poésies ont été publiées, au retour de l'expédition, par son compagnon de voyage Pierre Grignon. 1531.

4. Voir par exemple dans les *Poëtes français* publiés par Crepet, t. I, p. 562.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 177.

6. Tel est le titre sous lequel ont été

Les circonstances qui modifièrent la situation de Marot devaient éveiller son génie poétique.

La réforme se propageait en France [1]. Pendant la captivité du roi à Madrid, la Sorbonne commençait à poursuivre les partisans des idées nouvelles vers lesquelles inclinait Marot, plus par légèreté de caractère et par esprit de fronde que par conviction arrêtée. Dès 1526, il est en butte aux persécutions qui ne lui donnent guère de relâche pendant une dizaine d'années. C'est dans la prison et dans l'exil que se développe et mûrit son talent. A cette période de sa vie appartiennent ses pièces les plus remarquables, l'épître sur l'*Enfer*, c'est-à-dire le Châtelet, satire virulente contre les gens de justice qui ne la lui pardonnèrent pas ; ses *Épîtres au roi pour sa délivrance, pour avoir esté dérobé, sur son exil de Ferare*, son *Eglogue sur la mort de madame Louise de Savoie* qui fut considérée comme le chef-d'œuvre du genre, et toutes ces petites pièces, épigrammes, ballades, dizains, etc., où Marot est resté sans rival. Il faut lire ces poésies, chefs-d'œuvre de grâce et d'esprit, dont aucune analyse ne pourrait donner une idée. Rappelons du moins ici deux sortes de pièces qui eurent au seizième siècle une grande réputation, les *Blasons* et les *Coq à l'âne*. Les blasons étaient des descriptions élogieuses ou satiriques de diverses parties d'un objet ; dans la littérature galante du temps, ils furent spécialement appliqués à la description du front, des sourcils, des yeux, etc., de la femme. Les deux *Blasons* [2], envoyés par Marot de la cour de Ferrare en France, inspirèrent toute une série d'œuvres de même genre aux poëtes contemporains : Melin de Saint-Gelais, Héroet, Scève, Beaulieu, Brodeau, Pelletier, etc. ; le *Blason du Sourcil* de Scève fut jugé par la cour de Ferrare comme le plus voisin du modèle donné par maître Clément. Les *Coq à l'âne*, désignés au moyen âge sous le nom de *fratrasies* (fatras) ou *resveries*, étaient des pièces incohérentes formant une sorte de jeux d'esprit. Marot leur donna un caractère nouveau en se servant habilement de cette incohérence apparente pour voiler la hardiesse de certaines satires et s'attaquer sans péril à des adversaires redoutables.

réunies en 1532 les œuvres de jeunesse de Cl. Marot. Elles se composent de petits poëmes : *le Temple de Cupidon, la Queste de fausse amour, le Jugement de Minos*, de quelques épîtres, complaintes, ballades, rondeaux, dizains, blasons, chansons, etc., et de quelques pièces traduites du latin.

1. Voir plus haut, p. 2.

2. Ces *Blasons* ont été réunis et publiés en 1550, sous le titre suivant : *Les Blasons du corps féminin, ensemble les contre-blasons avec les figures, le tout mis par ordre ; composés par plusieurs auteurs contemporains.*

En 1536, Marot rentra en France et revint à la cour. Il exprima la joie de son retour dans une pièce touchante et élevée : le *Dieu gard'*. Mais il ne retrouvait plus les dispositions bienveillantes qu'on avait jadis pour lui ; des inimitiés, qui avaient grandi pendant son exil, éclatèrent bientôt ; le signal de l'attaque fut donné par François Sagon, curé de Beauvais, mauvais poëte, disciple de Cretin, que blessaient comme beaucoup d'autres catholiques les opinions suspectes du poëte, le libertinage de sa conduite et le caractère licencieux de ses poésies. Le *Coup d'essai* de Sagon ne fut pas heureux. C'était une diatribe en vers, lourde et grossière, à laquelle Marot répliqua sur le même ton, mais avec une verve étincelante, une mordante ironie qui mit les rieurs de son côté. La *réponse* qu'il place dans la bouche de son valet *Frippelipe* est un chef-d'œuvre de désinvolture hardie, et de raillerie piquante. La Huetterie, Mathieu de Boutigni, Jean le Blond et autres obscurs personnages qui vinrent au secours de Sagon, ne furent pas plus heureux que l'auteur du *Coup d'essai*.

Quelques années plus tard, encouragé par François Ier, Marot commença une traduction en vers des Psaumes, où il se montrait élégant écrivain et habile versificateur. Cette traduction fut d'abord accueillie avec faveur, mais bientôt le livre fut dénoncé à la Sorbonne comme suspect de luthéranisme, et condamné en 1543. Le roi et sa sœur se virent obligés d'abandonner le poëte qui s'enfuit à Genève ; là il continua, sans l'achever, la traduction des Psaumes qu'adoptèrent les protestants[1] et que dut compléter avec moins de talent un homme d'une foi plus éprouvée, Théodore de Bèze. Condamné en France comme hérétique, poursuivi à Genève pour son libertinage d'esprit et le déréglement de ses mœurs, Marot alla mourir à Turin en 1544.

Ainsi finit dans les persécutions cet homme qui par la frivolité, l'insouciance, la gaieté de son caractère semblait fait pour une tout autre destinée. Ce n'était pas un esprit ferme, un caractère énergique, embrassant une doctrine et s'y attachant avec passion ; c'était un esprit mobile, un caractère léger, ami des nouveautés, frondeur, badin, fait pour traiter les petits sujets. Il y porta du moins des qualités supérieures, la finesse, la grâce,

1. Roland de Lassus, Jambe-de-fer, et Goudimel, les plus renommés musiciens du temps, approprièrent à ces Psaumes une musique grave et religieuse qui en facilita l'introduction dans les églises réformées.

l'enjouement, la franche gaieté, la sensibilité discrète, avec un style net, facile, une élégance de ton, une force et une naïveté d'expression presque inimitables. Il est passé maître dans l'épigramme; ses épîtres sont le modèle du genre et la forme en est pour ainsi dire consacrée sous le nom de *style marotique*. Il résume cet esprit gaulois qui a inspiré les fabliaux, le *Roman de Renard*, Villon, et qui par lui se transmettra jusqu'à La Fontaine; et il y joint une grâce délicate et une élégance qu'il n'a pas puisées seulement dans le commerce de la cour, mais dans l'étude des anciens. La culture latine se fait sentir dans son style, sans faire violence au génie propre de notre langue. Mais les qualités de Marot étaient trop personnelles et les sujets qu'il traitait trop légers pour qu'il pût exercer une influence durable sur les écrivains de son temps. La renaissance des lettres avait fait naître des besoins nouveaux auxquels sa muse badine ne pouvait satisfaire. Toutefois, il resta le maître incontesté de la poésie pendant tout le règne de François Ier, et à lui se rattache toute une génération de versificateurs plus ou moins remarquables.

En première ligne, vient Roger de Collerye, qui a popularisé le type de Roger Bontemps. Portant gaiement sa misère, il lutte contre *Faulte d'argent* et *Plate bourse*; dans ses vers, d'un style leste et vif, on retrouve l'inspiration et souvent l'imitation directe de Gringoire, de Coquillart et de Marot. Il rappelle la verve satirique et cynique des deux premiers et l'enjouement du dernier [1].

Victor Brodeau [2], valet de chambre et secrétaire de François Ier et de Marguerite, outre ses *Louanges de Jésus-Christ Nostre-Seigneur* (Lyon, 1540), a laissé quelques pièces en vers d'un style coulant et naïf; ses épigrammes ne sont pas mal tournées; une d'elles même a eu la gloire d'être attribuée à Marot [3]. Brodeau, le disciple le plus cher de maître Clément, vit ainsi son nom associé à celui de son maître; un siècle après, Voiture ne l'avait pas encore oublié.

1. Les œuvres de Roger de Collerye ont été publiées dans la Bibliothèque Elzévirienne (1855) par M. Ch. d Héricault, qui a fait précéder son édition d'une étude sur la vie et les œuvres de ce poëte. — Roger de Collerye n'est pas toujours le joyeux compagnon des enfants sans souci; quelquefois sa misère lui arrache des cris éloquents, comme sa *Complainte de l'infortuné*, une de ses plus belles poésies.

2. Né à Tours, mort en 1540.

3. Voici cette épigramme qui courut la cour:

A deux frères mineurs.

Mes beaux frères religieux,
Vous disnez pour un grant merci.
O gens heureux! ô demi-dieux!
Pleust à Dieu que je pense ainsi!
Comme vous vivrois sans souci:
Car le vœu qui l'argent vous oste,
Il est clair qu'il defend aussi
Que ne payez jamais vostre hoste.

Charles Fontaine, auteur d'épîtres, élégies, épigrammes, etc., réunies sous le titre bizarre de *Ruisseaux de Fontaine*, ne mérite guère de souvenir que pour le zèle avec lequel il défendit Marot contre Sagon et Jean le Blond, et plus tard contre la Pléiade. Son *Quintil Horatian* est une réponse à l'*Illustration* de Du Bellay, d'une valeur littéraire médiocre, mais d'un intérêt historique incontestable [1].

Le Parisien Antoine Héroet (1492-1568), mort évêque de Digne, se distingue par une noblesse et une élévation qu'il doit au commerce de Platon dont il avait traduit, non sans talent, l'*Androgyne*. Il représente l'amour comme agrandissant et purifiant l'âme dans son *Accroissement d'amour* et dans sa *Parfaite amie*, « petit œuvre, mais qui en sa petitesse surmonte les gros ouvrages de plusieurs [2], » et qui donna lieu à un vrai tournoi littéraire.

La Borderie [3], trouvant cette *parfaite amie* trop platonique, y répondit par son *Amye de cour*, description prolixe d'une Célimène à la cour de François Ier. Charles Fontaine répliqua par sa *Contr'amye de cour* qui blâme

L'amye
Trop enchantée et endormie
Aux honneurs et biens de ce monde.

Le Lyonnais Maurice Scève, dans sa *Délie, object de plus haute vertu* (1566), continue cette veine de poésie froide et raffinée, qui rappelle le *Roman de la Rose;* ce recueil de quatre cent quarante-neuf dizains est écrit, disait le bon Pasquier, « avec un sens si ténébreux et obscur que, le lisant, je disois estre très-content de ne l'entendre, puisqu'il ne vouloit estre entendu. » Par ses *Blasons* du front, du sourcil, des larmes, du soupir, de la gorge, composés dans sa jeunesse, il se rattache à la seconde manière de Marot.

François Habert (1520-1574?) est un fécond auteur d'épîtres rondeaux, ballades, églogues, poëmes allégoriques justement oubliés. On lui a souvent attribué, mais à tort, un recueil de fables. Il vécut pauvre, de là le surnom de *Banni de liesse* qu'il se donnait [4].

Hugues Salel écrit les blasons de l'épingle et de l'anneau, compose toute sorte de dizains et de huitains, chante *Cu-*

1. Voir plus bas, p. 98, et p. 189, n. 2.
2. Pasquier, *Recherches*, VII, 5.
3. La Borderie, le *Mignon* de Marot, est né en 1508. Il mourut après 1547. On a encore de lui le *Voyage à Constantinople*.
4. Il a laissé des traductions; v. p. 70.

pido tourmenté par Vénus en même temps que la Vierge Mère ; il se rend surtout célèbre par sa traduction entreprise sur l'ordre de François Ier des douze premiers chants de l'*Iliade*, paraphrase plate et prosaïque d'une version française faite sur la version latine de Laurent Valla (1515) [1].

Bonaventure des Periers [2], prosateur de talent, est un faible poëte. Il a de son maître Marot la facilité, la correction, la richesse de la rime, il n'en a ni la vivacité ni le trait piquant.

Marguerite d'Angoulême ou de Valois [3], la sœur de François Ier, la protectrice de Marot, est un écrivain distingué. Outre son *Heptaméron*, dont nous avons parlé plus haut [4], elle a laissé des poésies et des œuvres dramatiques dont une partie a paru en 1547 sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des Princesses*. Ce recueil renferme quatre poëmes mystiques, quatre *mystères*, deux *farces*, des chansons spirituelles, épîtres, complaintes, et des pièces de fantaisie en vers, l'*Histoire des Satyres et Nymphes de Diane*, la *Coche*, l'*Umbre*. On voit que ces ouvrages sont de nature bien diverse. On a prétendu que Marguerite s'était fait aider par ses nombreux secrétaires ; jusqu'à quel point cette assertion est-elle fondée ? on ne saurait le dire. Mais il faut remarquer que les divers écrits de Marguerite présentent un ensemble de qualités et de défauts qui semblent bien indiquer un seul et même auteur. Le plus considérable des poëmes mystiques est le *Miroir de l'âme pécheresse*, amas de discussions théologiques, qui fit grand bruit lorsqu'il parut, parce que c'était une nouveauté hardie d'exposer en vers des théories religieuses, mais qui laisse aujourd'hui le lecteur tout à fait froid. Le plus important et le plus original est le *Triomphe de l'Agneau*. Le sujet de ce poëme est l'affranchissement du monde moral par le Rédempteur, qui délivre les hommes du mal, des ténèbres, de la terreur sacerdotale, du joug de l'ancienne loi complice du péché, et qui au ciel intercède en faveur des malheureux ; l'inspiration est haute : le souffle, l'énergie qui anime le poëme fait souvent oublier les subtilités, les longueurs ou les trivialités qui s'y rencontrent.

Les *Chansons spirituelles, complaintes*, etc., sont aussi remarquables ; elles sont pour la plupart vraiment lyriques ; elles respirent des sentiments profonds et sont dictées par une émotion sincère. Nous signalerons les *Pensées de la reine de Navarre es-*

1. Voir plus haut, p. 60.
2. *Ibid.*, p. 64.
3. *Ibid.*, p. 35 et 63, et aux *Morceaux choisis*, p. 115 et 193.
4. P. 63.

tant en sa litière durant la maladie du Roy, la chanson *sur la mort du Roy*, les *Épistres au roy François*, l'*Épistre au roy de Navarre malade*. Parmi les pièces de fantaisies, citons l'*Histoire des Satyres et Nymphes de Diane*, ingénieuse fantaisie mythologique, contée avec esprit et grâce. Dans ces diverses œuvres de Marguerite, on trouve une élégance parfois un peu maniérée, une finesse qui va jusqu'à la subtilité, mais aussi une force de sentiment et une élévation de pensée qui témoignent de la noblesse de son caractère.

Parmi les nombreux versificateurs du règne de François Ier, qui se rattachent à l'école de Marot, rappelons GILLES CORROZET, imprimeur, libraire, poëte, auteur de beaucoup d'ouvrages oubliés pour la plupart, et qui a laissé un conte, le *Rossignol* (1566), joli petit poëme remarquable par l'élégance du style et l'élévation des idées; JACQUES GOHORRY, poëte, mathématicien, chimiste, un des continuateurs de la traduction de l'Amadis d'Herberay[1], auteur de quelques jolies chansons[2]; JEAN RUS, de Bordeaux, rival parfois heureux de Saint-Gelais[3]; GILLES D'AURIGNY, surnommé le *Pamphile*[4], qui avait, dit François Habert

Heureux commencement,
Avec espoir de futur avantage
Lorsque la mort le ravit avant age[5];

et qui, à côté de ses épîtres, élégies, épitaphes, étrennes, chants royaux, ballades, épigrammes, etc., a laissé un poëme en quatre chants, le *Tuteur d'Amour* (1566), poëme allégorique où la mythologie du *Roman de la Rose* fait place à la mythologie grecque[6]; ESTIENNE FORCADEL, jurisconsulte fécond et mauvais poëte, qui versifia la mythologie grecque, traduisit Virgile, Ovide, Lucien, Pétrarque, écrivit des élégies, complaintes, épitaphes et les blasons de la *Nuit* des *Dames*; JACQUES PELLETIER DU MANS, mathématicien, médecin, philosophe, grammairien, critique, poëte, qui ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de rimer lourdement des vers compassés et savammment ingénieux, et qui fait la transition entre l'école de Marot et celle de Ronsard à laquelle il se rallia; LOUISE LABBÉ, de Lyon, dite la *belle Cordière*, courtisée et chantée par tant de poëtes contemporains; elle écrivait sous Henri II,

1. Voir plus haut, p. 65.
2. Voir dans le recueil des *Poëtes français jusqu'à Malherbe* (Crapelet, 1824; t. III, p. 256 et suiv.) le *Chant rustique*, la chanson qui commence par ce vers : *La jeune vierge est semblable à la rose* (elle est traduite de l'Amadis), la *chanson d'Arlang*, etc.
3. Découvert, publié et commenté, en 1875, par M. T. de Larroque.
4. Né à Beauvais, avocat au Parlement de Paris.
5. *De l'immortalité des poëtes françois.*
6. En voici l'argument, rédigé par

mais par son ingénieux *Débat de la Folie et de l'Amour*, elle se rattache à Marot

Il est un disciple de Marot, le plus célèbre, qui mieux que tout autre montre le caractère de cette école poétique et explique pourquoi elle est si vite tombée ; nous parlons de MELLIN DE SAINT-GÉLAIS[2].

Mellin, fils naturel d'Octavien, avait subi en Italie l'influence de Pétrarque. Ses liaisons avec le comte d'Angoulême, plus tard François Ier, lui donnèrent accès à la cour, où il fut comblé de toutes les faveurs. Cet épicurien spirituel, mordant, prompt à la répartie, devint, comme dit Du Bellay, le *poëte courtisan*, composant pour chacun des rondeaux, quatrains, huitains, cartels, etc., toutes sortes de gentils riens agréablement tournés et qui ravissaient d'aise cette cour aimable et galante. Il était de toutes les fêtes, il en réglait les mascarades, et en écrivait les vers. En 1554, la jeune reine Catherine de Médicis assista à Blois à la représentation de la *Sofonisba* de son compatriote le Trissino, traduite en français avec chœur en vers par Mellin de Saint-Gelais.

Tel était ce poëte de cour, à l'esprit scintillant, gracieux, mais sans force ni vigueur : aucune de ses productions ne devait lui survivre. C'étaient, dit Pasquier, « de petites fleurs et non fruits d'aucune durée; c'étaient des mignardises qui couraient de fois à autres par les mains des courtisans et dames de cour ; qui lui était une grande prudence, parce qu'après sa mort on fit imprimer un recueil de ses œuvres qui mourut presque aussitôt qu'il vit le jour[3]. »

Saint-Gelais fut le dernier disciple de Clément Marot. L'influence du maître ne s'étendit pas au delà du règne de François Ier. Il semblait, au début du règne de Henri II, qu'il dût jouir longtemps encore d'une gloire incontestée. Saint-Gelais et François Habert étaient en faveur auprès du nouveau prince. Thomas Sibilet en 1548 publia un *Art poétique* qui repose presque tout entier sur les œuvres de Marot. Mais l'année suivante une révolution éclata et la poésie française entra dans des voies nouvelles.

Henri Simon, un ami de G. d'Aurigny.

L'enfant Amour, tant inhumain fust-il,
N'avoit onc eu du tuteur cognoissance,
Et le tuteur, plus jeune que subtil,
A en vouloir de régir son enfance.
Ce qu'il a fait est de telle prudence,
Qu'il tint Amour longuement souffreteux,
Mesme son dard flambant et dangereux,
Sans estre veu fut longtemps inutile.
Mais à la fin, il fut si furieux,
Que du tuteur il en fit un pupille.

1. Voir plus bas, chap. II.
2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 196.
3. Pasquier, *Recherches*, VII, 5. — Mettons du moins à l'avoir de Mellin l'introduction en France du sonnet italien, à qui la Pléiade allait ouvrir un si brillant avenir.

CHAPITRE II

L'école de Ronsard.

Vers 1549, se trouvait réuni au collége Coqueret à Paris un groupe de jeunes gens qui, sous la direction du savant humaniste Dorat, étudiaient avec ardeur les littératures anciennes. Ils admiraient avec leur maître les œuvres de Sophocle, d'Eschyle, de Pindare, d'Homère ; et, comparant la poésie de Marot et de son école aux œuvres sublimes de la muse grecque, ils dédaignèrent ces poëtes gracieux, élégants, sans élévation et sans force. Prenant leur enthousiasme pour du génie, ils conçurent, sous l'inspiration de Ronsard, l'audacieux projet de doter notre littérature de tous les genres qui lui faisaient défaut, la tragédie, la comédie, l'épopée et l'ode ; de créer une langue poétique nouvelle, distincte de la prose, digne de ces grands sujets, et d'enrichir la versification de rhythmes plus éclatants et plus sonores. En 1549[1], le manifeste fut lancé : c'était un opuscule de Du Bellay, intitulé : *La Deffence et illustration de la langue françoyse*. La même année et la suivante paraissaient des poésies de Du Bellay et de Ronsard. L'émoi fut grand dans le camp de Marot ; mais la lutte ne fut pas de longue durée. Dès 1550, Ronsard était reconnu comme le prince des poëtes français. Par allusion aux sept étoiles de la Pléiade et faisant revivre le souvenir des poëtes grecs de la cour des Ptolémées, il réunissait avec lui, en un groupe qu'il appelait la PLÉIADE, son maître Dorat, ses trois condisciples et deux autres amis, Étienne Jodelle et Ponthus de Thyard (ou, selon une variante moins autorisée, Scévole de Sainte-Marthe et Muret) ; lui-même était l'astre le plus brillant de la constellation. Durant quarante ans il rayonna sur la France et l'Europe, pour s'éteindre ensuite brusquement.

C'est l'histoire de ce mouvement littéraire et des poëtes qui en furent les promoteurs que nous allons rapidement raconter.

PIERRE DE RONSARD[2] avait passé sa première jeunesse au ser-

1. Ancien style; exactement, février 1550.

2. Voir la biographie de Ronsard, dans les *Morceaux choisis*, p. 218. Ronsard a é é l'objet de nombreuses études et recherches. Nous citerons spécialement celles que Sainte-Beuve lui a consacrées dans son *Tableau de la poésie*, dans son *Anthologie de Ronsard*, dans ses *Causeries du lundi ;* le livre de M. Gandar : *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*. Metz, 1854, et le tome VIII de l'édition des œuvres du poëte publiées par M. P. Blanchemain.

vice des princes, à la cour ou dans des voyages. Après une longue maladie causée par les fatigues de ce genre d'existence, il fut frappé de surdité. La carrière des honneurs lui étant fermée, il se tourna vers les lettres. Il s'enferma à Paris, au collége Coqueret, où il trouva Jean de Baïf, le fils de l'ambassadeur auquel il avait été quelque temps attaché, et là il se livra à l'étude avec une ardeur infatigable. « Il se fit, dit Claude Binet, compagnon de Jean-Antoine de Baïf et commença par son émulation à étudier, vray est qu'il y avoit grande différence; car Baïf estoit beaucoup plus avancé en l'une et l'autre langue, encore que Ronsard surpassast beaucoup Baïf d'âge. Néanmoins la diligence du maistre, l'infatigable travail de Ronsard et la conférence amyable de Baïf, qui à toutes heures lui desnouoit les fascheux commencements de la langue grecque, comme Ronsard en contre-eschange lui apprenoit les moyens qu'il sçavoit pour s'acheminer à la poésie françoyse, furent cause qu'en peu de temps il récompensa le temps perdu... Nous ne pouvons oublier de quel désir et envie, ces deux futurs ornements de la France s'adonnoient à l'estude; car Ronsard qui avoit esté nourri jeune à la cour, accoutumé à veiller tard, continuoit à l'estude jusqu'à deux ou trois heures après minuict, et se couchant réveilloit Baïf qui se levoit et prenoit la chandelle et ne laissoit refroidir la place[1]. » Ce fut là qu'il connut également Turnèbe, Belleau, Jodelle. Vers 1548, il se lia avec Joachim Du Bellay. En retournant de l'université de Poitiers, raconte Colletet, Joachim Du Bellay « se rencontra dans une mesme hostellerie avec Pierre de Ronsard qui, revenant du Poitou, s'en retournoit à Paris aussi bien que lui. De sorte que, comme d'ordinaire les bons esprits ne se peuvent cacher, ils se firent connoître l'un à l'autre pour estre non-seulement alliez de parentage, mais encore pour avoir une mesme passion pour les muses, ce qui fut cause qu'ils achevèrent le voyage ensemble, et depuis Ronsard fit tant qu'il l'obligea de demeurer avec lui et Jean-Antoine de Baïf au collége de Coqueret, sous la discipline de Jean Dorat, le père de tous nos plus excellents poëtes[2]. » Ainsi se formait cette association à laquelle

1. *Vie de Ronsard.*

2. Colletet, le père de l'écrivain dont Boileau raille la misère, avait composé une histoire des poëtes français du treizième au dix-septième siècle, dont le manuscrit, en cinq volumes in-4°, était conservé à la bibliothèque du Louvre. Cette œuvre, remarquable d'érudition, a été détruite dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre (21-22 mai 1871). On ne possède plus de ce grand travail que les fragments qui ont été pris par divers savants, dont l'ensemble forme un peu plus du tiers de l'œuvre totale. Le fragment que nous citons se trouve dans le *Tableau de la poésie au seizième et au dix septième siècle*, de M. Godefroy, à l'article *Du Bellay*.

Ronsard faisait partager son enthousiasme. En février 1549, Joachim Du Bellay publie sa *Deffense et illustration de la langue françoise*, qui est la profession de foi de l'école nouvelle. — La langue française, toute pauvre qu'elle est actuellement, ne doit pas être dédaignée; que de grands écrivains se montrent et elle pourra devenir l'égale de la latine et de la grecque. Mais pour arriver à *illustrer* ainsi la langue, ne croyez pas que le génie naturel suffise ; le travail pénible et les longues veilles sont nécessaires; il faut imiter les Latins qui se sont enrichis des dépouilles des Grecs, et, laissant de côté ces rondeaux, ballades, virelais et autres *épiceries*, remplacer les chansons par les odes, les coqs-à-l'âne par les satires, les mystères par les comédies et les tragédies, les dizains par les sonnets « de savante et agréable invention italienne.» « O combien, s'écrie Du Bellay, je désire voir sécher ces *Printems*, châtier ces *Petites jeunesses*, rabbattre ces *Coups d'essai*, tarir ces *Fontaynes!*... Que ces *Despourveuz*, ces *humbles Esperanz*, ces *Banniz* de *lyesse*, ces *Esclaves*, ces *Traverseurs* soient renvoyés à la Table Ronde : et ces belles petites devises aux gentilshommes et demoiselles d'où on les a empruntées[1] ! » Nous avons besoin d'une plus haute poésie, puisée aux sources antiques. Sus donc ! sus aux anciens[2] !

On comprend sans peine l'émotion que cet opuscule hardi, écrit avec une verve éloquente et poétique, produisit dans le monde des lettres. De tous les poëtes attaqués par Du Bellay, seul Charles Fontaine répondit : mais son *Quintil Horatian*, plein de critiques futiles et de peu de valeur, passa inaperçu[3]. Quand Ronsard en 1550 fit paraître son premier livre des odes, Mélin de Saint-Gelais, le brillant poëte de cour, parodia une pièce en la débitant d'un ton ridicule. Mais la sœur de Henri II, Madame Marguerite, qui se déclarait pour Ronsard, comme sa tante s'était déclarée pour Marot, arracha le volume des mains de Mélin et relut les vers avec un tel accent que l'admiration succéda à la risée. Saint-Gelais eut à subir le triomphe et le pardon généreux de Ronsard; et le dernier disciple de Marot, déchu aux yeux de la cour, dut se réfugier dans le vers latin.

1. Ceci s'adresse aux poëtes disciples de Marot. Les *Printems* font allusion aux *Printems de l'humble Espérant*, de Jean Le Blond, les *Coups d'essai* au *Coup d'essai* de Sagon ; les *Fontaynes* aux *ruisseaux de Fontaine*, de Charles Fontaine; le *Banni de lyesse*, l'*Esclave fortuné* sont F. Habert et Michel d'Amboise; le *Traverseur* est J. Bouchet, le *Traverseur des voies périlleuses*.

2. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 204.

3. Le *Quintil Horatian*, allusion à *Quintilius* le censeur sévère dont parle *Horace*. Le *Quintil* parut anonyme, et fut attribué unanimement par les contemporains à Fontaine, qui cependant se défend vivement d'en être l'auteur dans une lettre à J. le Morel, protestation demeurée sans effet. Voir P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay* (1883), p. 86. Le *Quintil* a été publié par M. Person, à la suite de son édition de la *Défense* 1878.

L'opposition était vaincue. Les autres poëtes de la vieille école se ralliaient à Ronsard, qui s'empressait de se les concilier : ainsi Pelletier du Mans, Héroet, Thomas Sibilet et surtout Maurice Scève qui, par ses vers obscurs et savants, « s'était, dit Du Bellay,

Le premier retiré
Loin du chemin tracé par l'ignorance,

« qu'il avait bannie de notre poésie [1]. » Tous les nouveaux poëtes s'empressèrent de s'enrôler sous Ronsard, et celui-ci vit commencer ce règne de quarante années pendant lesquelles il demeura le souverain incontesté de la poésie française. Rien ne peut donner une idée de cette admiration unanime. Partout où se lisaient les œuvres françaises, les poésies de Ronsard furent traduites ou expliquées : en Flandre, en Angleterre, en Pologne et jusqu'à Dantzig. Les Italiens le mettaient au-dessus de Pétrarque, et le Tasse, de séjour à Paris en 1571, venait lui demander son approbation pour quelques chants de la *Jérusalem délivrée*. Pierre Lescot sculptait en bas-relief sur un fronton du Louvre la *Muse* du poëte à côté de la *Gloire* du roi. Marie Stuart envoyait à Ronsard, du fond de sa prison, un Parnasse d'argent avec cette inscription : « A Ronsard, l'Apollo de la source des Muses, » et sa rivale Élisabeth lui faisait parvenir un diamant d'un grand prix. De Thou, qui le fait naître par erreur en 1525, l'année de la bataille de Pavie, voyait dans sa naissance une compensation suffisante au désastre de nos armes. La surdité dont il était affligé le faisait comparer à Homère aveugle. Sa mort fut un deuil public. On ferait un volume non pas seulement des éloges qu'il reçut de son vivant, mais des oraisons funèbres et épitaphes qu'on lui consacra à sa mort. Jamais homme ne fut porté si haut par l'admiration de ses contemporains, pour tomber ensuite si bas. Du jour où Malherbe biffa un exemplaire de ses œuvres, Ronsard fut condamné à l'oubli, et il s'attacha à son nom le souvenir d'une grande entreprise misérablement avortée. Quelques vers injustes de Boileau [2], voilà tout ce que la postérité jusqu'à nos jours garda de la mémoire de cet homme qui au seizième siècle avait été notre plus grande gloire littéraire. La critique, aujourd'hui plus impar-

1. Voir Pasquier, *Recherches*, VII, 6.

2. Ronsard qui le suivit (*Marot*) par une [autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois longtemps eut un heureux destin.
Mais sa muse, en françois, parlant grec et latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.
Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.
(*Art poëtique*, I.)

tiale, sans rendre à Ronsard le rang suprême que lui donnaient ses contemporains, l'a replacé du moins à un rang qui n'est pas méprisable.

Ronsard n'aspirait à rien de moins qu'à être le Pindare et l'Homère de la France. Il débuta en 1550 (il avait alors vingt-six ans) par des odes [1] qui s'imposèrent tout de suite à l'admiration générale. Après les futilités de l'école de Marot, c'était en effet une nouveauté que cette poésie d'allure si fière où prétendait revivre la muse de Pindare. La noblesse et la grandeur des images, la science de l'antiquité qui débordait de toutes parts, et jusqu'à cette division des odes en strophes, antitrophes, épodes, tout était fait pour charmer un public de lettrés, fier d'avoir enfin une poésie qui semblât faite exclusivement pour lui.

C'est déjà faire la critique des odes pindariques que de rappeler qu'elles doivent être accompagnées du commentaire perpétuel du savant Richelet. La plupart des odes sont remplies d'allusions mythologiques qui les rendent monotones, fatigantes et souvent inintelligibles. L'ode sur les *Muses*, que les contemporains ont célébrée comme le chef-d'œuvre de Ronsard, ne supporte pas la lecture jusqu'au bout. Ces poésies sont pauvres d'idées ; le poëte n'a pas su donner un tour original aux pensées qu'il prenait aux anciens, et elles n'ont en définitive pour elles que les qualités d'un rhythme hardi et nouveau et d'un style parfois brillant, surtout dans les parties descriptives [2].

Les *Amours de Cassandre* [3] et les *Hymnes* [4], malgré la différence des sujets, présentent les mêmes caractères que les *Odes*. Le poëte tend vers les plus hautes cimes de la poésie ; mais la richesse et la grandeur des idées ne répondent pas à ces généreuses aspirations ; et trop souvent il retombe dans les procédés uniformes que nous venons de signaler. Dans les *Amours de Cassandre*, les souvenirs mythologiques se mêlent à l'imitation de Pétrarque ; dans les *Hymnes*, c'est Callimaque que Ronsard prend pour modèle. Comme les *Odes*, les *Amours de Cassandre* eurent besoin d'un docte commentaire, et c'est le grave et savant Muret qui s'en chargea [5].

1. *Les quatre premiers livres des Odes de P. de Ronsard, Vandomois, ensemble* (avec) *son Bocage*. Paris, 1550.

2. Il faut reconnaître toutefois que sur les quatre livres d'*Odes* publiés en 1550, le premier seul renferme des odes pindariques, au nombre de quinze.

3. *Les amours de P. de Ronsard Vandomois ensemble* (avec) *le cinquiesme de ses Odes*. Paris, 1552.

4. *Les Hymnes de P. de Ronsard*. 1555.

5. Dans la seconde édition de 1553.

Cependant Ronsard ne plana pas longtemps dans les régions supérieures où dès l'abord il avait pris son vol. Dès 1553, il quitte l'ode pindarique et l'imitation exagérée des anciens, et cherche une inspiration plus vivante, plus populaire. En descendant de ces hauteurs, Ronsard trouve vraiment sa voie. Aspirant à être premier dans tous les genres, il cultive avec succès l'ode horatienne, l'élégie [1], l'épigramme, et fait preuve de grandes qualités de poëte. A l'harmonie du vers, à l'élégance, à l'originalité du rhythme, il joint la délicatesse du sentiment, le charme de l'expression ; ses descriptions sont souvent d'un coloris riche et nouveau ; il a tour à tour la grâce, la force et l'enthousiasme sincère. Ces diverses qualités font le mérite des odes publiées dès 1553 [2], des sonnets des *Amours de Marie* (1557) commentés non plus par le savant Muret, mais par le « gentil Belleau», et de diverses pièces publiées soit dans le *Bocage royal* (1552), soit dans les *Hymnes* et dans les *Mélanges* (1555 et 1559)

On souhaitait de voir réunies dans une édition complète ces poésies de tout genre que Ronsard livrait d'année en année à l'admiration de la France. Sur la prière de Marie Stuart, Ronsard donna, en 1560, la première édition de ses œuvres qui contenait un premier volume d'*Amours*, un second volume d'*Odes*, un troisième de *Poëmes* et un quatrième d'*Hymnes* [3] ; mais Ronsard, loin de s'arrêter, allait continuer avec le même éclat carrière poétique.

L'avénement de Charles IX au trône (1561) lui créait une situation nouvelle. Appelé dans l'intimité du jeune prince dont il était l'auteur favori, il devient « poëte courtisan » et se voit forcé de mettre sa muse au service du roi et des seigneurs. Dans les poésies publiées de 1561 à 1574, il faut faire deux parts : d'un côté les poésies de commande, celles qui sont composées pour les fêtes, les tournois, les morts, les naissances, celles où le poëte chante le roi, ses frères, ses maîtresses ; là Ronsard ne fait que continuer les traditions de Marot et de Saint-Gelais ; d'un autre côté, les poésies où Ronsard suit son inspiration. Dans celles-ci, on retrouve en général les qualités qui lui sont propres et qui font de lui un grand poëte dans les genres secondaires.

1. Ronsard élargit singulièrement le cadre de l'élégie, où il fait entrer des allégories, des moralités, des chansons amoureuses ou bachiques, des satires et jusqu'à des dialogues.

2. La célèbre ode *Mignonne, allons voir si la rose...* (livre I, ode XVII) parut avec quelques autres odes à la suite de la seconde édition des *Amours*, en 1553. La même année parut une nouvelle édition des *Odes* et le cinquième livre.

3. Paris, Buon, 4 volumes in-16.

Dans l'*Institution pour l'adolescence du Roi* (1562)[1], dans les *Discours des misères du temps* (1562) et dans la *Remontrance au peuple de France* (1563), soutenu par des événements réels, par le sentiment vrai qu'ils font naître en lui, dégagé de l'appareil classique, il trouve une inspiration franche et forte, et arrive à l'art véritable. Bien des pièces gracieuses et charmantes seraient à prendre dans les *Recueils des nouvelles poesies* (1566-1569), mais bien moins dans les *Élégies, Mascarades et Bergeries* (1565) qui comprennent la plupart de ses pièces officielles. Rien de plus artificiel et de plus faible que les *Bergeries*, où l'on voit les seigneurs de la cour, habillés en bergers et en bergères, chanter leurs amours, ou des filles des champs célébrer à l'envi, dans des dialogues, la gloire de Catherine de Médicis et de Charles IX.

A la veille de la Saint-Barthélemy (1572), Ronsard publie les quatre premiers chants de la *Franciade*. Il avait conçu ce poëme au temps où il se flattait de devenir un autre Homère. Avait-il abandonné ce projet ? On serait tenté de le croire, s'il est vrai qu'il n'ait écrit la *Franciade* que sur les instances de Charles IX. Encore ne put-il l'achever. Il n'alla pas au delà du quatrième chant. Les calvinistes, qu'avaient irrités ses *Discours des misères du temps*, triomphèrent de cet avortement, et opposèrent avec malignité à cette épopée manquée la *Semaine* de Du Bartas. Ronsard avait conscience de son impuissance. Les quatre livres de la *Franciade* sont vides et languissants ; on y retrouve les défauts qui gâtent ses odes pindariques, l'abus des souvenirs de l'antiquité, l'obscurité, l'affectation ; l'action est nulle, le poëme ne se compose que d'épisodes mal enchaînés ; le style est traînant et incolore, excepté dans quelques tableaux où l'on retrouve le talent de description du poëte.

On lui a reproché d'avoir pris pour héros de son épopée un personnage inconnu, Francus, fils de Priam et aïeul imaginaire de Clovis. On peut répondre que la légende des origines troyennes des Francs, qui avait inspiré au moyen âge des poëmes comme le *Roman de Troie* et à laquelle Jean le Maire venait de consacrer ses *Illustrations*, jouissait alors d'une grande popularité[2]. L'erreur de Ronsard est ailleurs. Il n'a pas vu qu'il ne suffit pas que le nom d'un personnage soit connu pour qu'il devienne le héros d'une épopée nationale : il faut qu'à ce nom, comme à celui d'Achille ou de Roland, s'attache le sou-

1. Charles IX avait alors une douzaine d'années.

2. Voir plus haut, p. 71.

venir de quelque action mémorable. On a aussi blâmé Ronsard d'avoir employé le vers de dix syllables au lieu du vers alexandrin. Il ne faut pas oublier que le vers de dix syllabes avait été durant le moyen âge le vers épique, et que c'est seulement à partir de la fin du seizième siècle qu'il fut réservé aux contes et aux épîtres badines et remplacé par le vers alexandrin dans la poésie héroïque et dramatique.

Si Ronsard est resté au-dessous de lui-même dans la *Franciade*, il retrouve ses qualités poétiques dans des poésies de courte haleine qui parurent vers la même époque. Dans quelques pièces qui font partie du *Bocage royal*, l'élégie d'Orphée, l'hymne de l'Hiver, et même l'étrange *Discours sur l'équité des vieux Gaulois*, malgré des faiblesses et des longueurs, Ronsard atteint sans effort le ton épique. Il reprend l'alexandrin, le « vers héroïque, » comme il l'appelle et comme on l'a appelé depuis lui, et il le manie avec aisance.

La mort de Charles IX rendait au poëte sa liberté; Henri III préférait à la poésie des plaisirs moins dignes. Ronsard se retira dans son abbaye de Croix-Val, en Vendômois, sous l'ombrage de la forêt de Gastine, au bord de la fontaine de Bellerie qui lui inspirèrent de nouvelles poésies pleines d'émotions. Il sut chanter d'une manière simple et touchante son pays natal, les champs, les bois, la nature qu'il aimait avec l'admiration sympathique d'un Virgile ou d'un Lucrèce. Mais, épuisé par les infirmités, affligé par la mort de ses protecteurs et de ses amis, la tristesse l'envahit. On trouve dans les derniers *Amours*, dans les dernières pièces du *Bocage royal* du naturel et une émotion vraie. Les *Sonnets à Hélène* respirent une mélancolie pleine de charme. Toutefois l'épuisement et la fatigue se font sentir dans ses dernières compositions. Ronsard d'ailleurs avait fini par se défier de lui-même. En 1584, poussé par d'étranges scrupules, il donnait une édition complète de ses œuvres qu'il défigurait par des retranchements et des changements considérables: « Estant affoibli d'un long aage, dit Pasquier, affligé des goutes, et agité d'un chagrin et maladie continuelles, cette vertu poetique qui luy avoit auparavant fait bonne compagnie l'ayant presque abandonné, il fit reimprimer toutes ses poesies en un grand et gros volume, dont il reforma l'economie generale, chastra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions qu'il condamna à une perpetuelle prison, changea des vers tous entiers, dans quelques-uns y mit d'autres paroles, qui n'estoient de telle pointe que les premieres, ayant par ce moyen osté le

garbe [1] qui s'y trouvoit en plusieurs endroits. Ne considerant que, combien qu'il fust le pere et par consequent estimast avoir toute authorité sur ses compositions, si est ce qu'il devoit penser qu'il n'appartient à une fascheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse [2]. » C'était le signe d'une fin prochaine; l'année suivante Ronsard mourait (27 décembre 1585).

Ronsard, que nous jugerons plus loin comme chef de la Pléiade, est un poëte supérieur dans les genres secondaires : il y déploie de la grâce, de l'imagination, une certaine vigueur de pensée et de style, une grande flexibilité de tons. Mais il aspirait en même temps à la haute poésie et n'a pas su y réussir. Il a bien le sentiment de ce qui est grand, l'enthousiasme sincère; son allure a de la fierté; il rencontre de beaux mouvements; mais l'inspiration ne se soutient pas; le fond manque; la période commencée avec éclat tombe brusquement. En un mot, on peut dire avec Balzac, en prenant le mot *poëte* dans sa pleine et entière signification, que *Ronsard n'est pas un poëte, mais le commencement d'un poëte.*

Nous avons déjà rencontré le nom de J. Du Bellay [3]. L'auteur de la *Deffence et illustration de la langue françoyse* n'est pas un médiocre poëte et il a sa place marquée à côté de Ronsard. Il débuta en 1549, un an avant lui, par sa *Défense* qui fut le manifeste de l'école, et par un recueil de poésies qui contenait l'*Olive*, la *Musagnæomachie* et des *Vers lyriques* ou *Odes*. On prétend que Ronsard vit avec déplaisir la publication des *Odes* et qu'il aurait accusé Du Bellay de l'avoir dérobé. « Comme le bruit s'épandoit déjà partout, dit Colletet, de quatre livres d'odes que Ronsard promettoit à la façon de Pindare et d'Horace,... Du Bellay, mu d'émulation jalouse, voulut s'essayer à en composer quelques-unes sur le modèle de celles-là, et trouvant moyen de les tirer du cabinet de l'auteur à son insu et de les voir, il en composa de pareilles et les fit courir pour prévenir la réputation de Ronsard, et y ajoutant quelques sonnets, il les mit en lumière l'an 1549, sous le titre de *Recueil de poésies*; ce qui fit naistre dans l'esprit de notre Ronsard, sinon une envie noire, à tout le moins une jalousie raisonnable contre Du Bellay jusques à intenter une action pour le recouvrement de ses papiers; et les ayant retirés par la voie de la justice, comme il estoit géné-

1. Galbe.
2. *Recherches*, VII, 6.
3. V. *Morc. chois.*, p. 200, Cf. Ste-Beuve, *op. cit.*, p. 333; Marty-Laveaux, biographie de Du Bellay, en tête de son édition des œuvres de ce poëte; T. de Larroque, dans *Rev. critique*, 1880, II, p. 14; P. de Nolhac, *Lettres de J. du Bellay*, Paris, Charavay, 1883, etc.

reux au possible et comme il avoit de tendres sentiments d'amitié pour Du Bellay... il oublia toutes les choses passées, et ils vécurent toujours depuis en parfaite intelligence : Ronsard fut le premier à exhorter Du Bellay à continuer dans l'ode. »

Ce procès est peu vraisemblable. Au fond de toute cette affaire il n'y a sans doute qu'un mouvement de dépit de Ronsard fâché de se voir devancé par son ami [1]. Quoi qu'il en soit, la publication du recueil de Du Bellay que suivit en 1550 celle des *Amours de Cassandre* de Ronsard, ne nuisit pas au succès des deux poëtes qui furent tous deux bien accueillis par le public.

L'*Olive* est un recueil de cinquante sonnets [2] en l'honneur de mademoiselle de Viole, maîtresse platonique de Du Bellay. Le sonnet était alors un genre nouveau. Mélin de Saint-Gelais l'avait rapporté quelques années auparavant d'Italie en France ; mais, ainsi que Marot, il n'en avait composé qu'un petit nombre. Du Bellay l'acclimata, et, comme il le dit lui-même,

> Par moi les graces divines
> Ont faict sonner assez bien
> Sur les rives angevines
> Le sonnet italien,

Vauquelin lui rendit plus tard la même justice et, dans un sonnet adressé à notre poëte, il lui disait :

> Ce fut toi, Du Bellay, qui des premiers en France
> D'Italie attira les sonnets amoureux.

C'est là le sonnet à la Pétrarque, tel qu'il va s'imposer à la nouvelle école pendant tout le seizième siècle, genre monotone et fade dont Du Bellay fut le premier à sentir le vide et à se moquer : car trois ans à peine après la publication de son *Olive*, il adressait à une dame une charmante pièce où il raillait avec esprit et verve ces *Pétrarquistes* et se vantait d'avoir *oublié l'art de pétrarquiser* [3]. Du Bellay avait raison de condamner ce genre de poésie : son *Olive* est ennuyeuse et sur les cent quinze sonnets que renferme l'édition de 1550, a peine en trouve-t-on quatre ou cinq d'intéressants.

Les pièces qui accompagnent l'*Olive* valent déjà mieux. La *Musagnæomachie* ou *Combat des Muses contre l'ignorance* est une

1. C'est l'avis de Sainte-Beuve ; voir *op. cit.*, p. 338.

2. Portés au nombre de 115 dans l'édition de 1550. *Olive* est l'anagramme de *Viole*.

3. Tome II, p. 333, éd. M. Laveaux.

allégorie mythologique dans la tradition de l'ancienne école, tradition continuée d'ailleurs par la Pléiade. Du Bellay y célèbre Ronsard, mais n'oublie pas non plus Saint-Gelais, Héroet, Pelletier, etc. C'est ainsi que vers la même époque il adresse une ode flatteuse au vieux Saint-Gelais, qu'il compose une brillante épitaphe pour Marot. Il semble qu'il se relâche de la vivacité qu'il avait montrée dans sa *Défense*, et qu'après avoir vu assurer le triomphe de la nouvelle école, il cherche à faire de la conciliation avec l'ancienne.

Dans les *Vers lyriques*, quelques pièces se font remarquer par la grâce et la délicatesse du style et le charme du rhythme, entre autres l'*Ode à Salmon Macrin sur la mort de sa Gelonis*. De même l'*Ode à Ronsard sur l'inconstance des choses*, si l'on en retranche deux ou trois strophes obscures, se distingue par la précision et l'élégance finie de l'expression.

La même année qu'il donnait la seconde édition *revue et augmentée* de l'*Olive* et de quelques autres poëmes, il publiait un recueil de poésies dédié à *très-illustre princesse madame Marguerite*, sa protectrice, qui l'avait engagé à le faire imprimer ; les pièces faciles, agréablement tournées, ne manquent pas. Les pièces vraiment belles sont rares ; on en peut signaler deux, l'une adressée au seigneur Bouju sur les *conditions du vray poëte* [1], l'autre à madame Marguerite sur la *nécessité d'écrire en sa propre langue* [2].

Dans les poésies qui composent ces deux recueils, Du Bellay fait surtout preuve d'une merveilleuse facilité qu'admiraient ses contemporains : si Ronsard avait vu avec déplaisir son ami prendre les devants et publier des odes avant lui, il avait pu reconnaître qu'il n'était pas de force à pindariser, et il lui abandonnait volontiers l'ode à l'Horace. Et là même Du Bellay s'élève peu ; son style est correct, pur, simple, mais prosaïque [3]. Il n'a pas encore trouvé son originalité. Il fallut un voyage en Italie pour le mettre en pleine possession de son talent.

Du Bellay, qui était dans une situation de fortune assez précaire,

1. Ode IX.
2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 207.
3. Le même jugement doit être porté sur sa traduction du troisième et du quatrième livre de l'*Énéide*, remarquable d'exactitude et d'aisance, mais trop souvent plate. Elle a paru en 1551 ; il est possible qu'elle date des premiers temps de son séjour en Italie ; en tout cas, on ne voit pas encore de différence sensible entre le style de cette traduction et celui des poésies précédentes de Du Bellay. Elle est accompagnée de divers fragments des poëtes grecs et latins que du Bellay avait traduits pour son ami Louis Le Roy, auteur d'une traduction en français et d'un commentaire du *Banquet*, de Platon. Voir plus haut, p. 68.

venait d'être attaché comme intendant ou homme d'affaires auprès de son cousin le cardinal Du Bellay, ambassadeur de France à Rome. Il partit vers 1551 plein d'enthousiasme et d'espérances ; ces premiers sentiments et les premières impressions du poëte, à la vue des ruines de la vieille Rome, ont été rendus souvent avec bonheur dans son *Premier livre des antiquitez de Rome* [1]. Il a retrouvé la Rome antique à travers la Rome moderne : il a senti la poésie des ruines, il a compris la grandeur de cette puissance tant de fois abattue, et dont les restes ne laissent pas que de frapper d'étonnement. Ces *Antiquitez de Rome* forment une œuvre unique dans la littérature française du seizième siècle. Du Bellay peut se vanter

> D'avoir chanté, le premier des François,
> L'antique honneur du peuple à longue robbe [2].

Il faut arriver à Byron ou à Chateaubriand pour retrouver la même inspiration.

Bientôt cet enthousiasme tomba devant les ennuis journaliers que lui apportait l'administration d'affaires qui n'étaient rien moins que poétiques. D'autre part, Du Bellay était venu à l'époque agitée qui vit la fin du pontificat de Jules III, celui de Marcel II et le commencement de celui de Paul IV. Le cynisme des intrigues qui se déroulaient sous ses yeux à la cour pontificale, et dont sa position subalterne le rendait le témoin journalier ; le spectacle de la corruption romaine que ne cachait pas alors, comme quelques années auparavant, l'éclat d'une cour aimant les arts et la poésie ; de plus les tourments d'un amour longtemps malheureux et les ennuis d'une santé chancelante, le regret de la France et de sa *douce* province de l'Anjou : toutes ces causes agirent sur Du Bellay et donnèrent un nouvel éveil à son talent. Il nota au jour le jour pour lui-même ses diverses impressions dans une série de sonnets dont la plupart, par la vivacité des peintures, l'énergie de l'expression, la franchise du style, sont de vrais chefs-d'œuvre ; et ces *papiers journaux*, comme il les appelle, ces *commentaires* qu'il désigne du nom de *Regrets* [3], forment un recueil qui a triomphé du temps. Soit qu'il regrette ses amis de France,

1. Paru en 1558. — Ce recueil de sonnets fut traduit en anglais à la fin du seizième siècle (1591), par Edmond Spenser, l'auteur de la *Reine des Fées*, sous le titre de *The Ruins of Rome*. Edmond Spenser a encore traduit d'autres sonnets détachés de Du Bellay (sur les *Songes*) sous le titre de *The visions of Bellay*.

2. *Gens togata*.

3. Parus en 1559.

soit qu'il rêve tristement à l'Anjou, à son petit Lyré, soit qu'il décrive les mœurs de la ville éternelle, les fêtes, les jeux, le carnaval, les intrigues de conclave, soit qu'il oppose la grandeur du passé à la corruption présente, tour à tour mélancolique et railleur, il est partout franc, vrai et original. Les contemporains admiraient surtout ces sonnets satiriques : le sarcasme dans le sonnet était une nouveauté. Richelet, dans son commentaire sur Ronsard vante la force avec laquelle Du Bellay *taxe les mœurs de son temps*; Ronsard, rappelant le souvenir d'un grand satirique grec, donne à son ami le nom de *grand Alcée angevin*[1] et Vauquelin dans son *Art poétique* n'oublia pas Du Bellay qui,

> ... Quittant cette amoureuse flamme,
> Premier fit le sonnet *sentir son épigramme*[2].

Si Du Bellay notait pour lui seul dans les *Regrets* ses impressions personnelles, il n'en avait pas moins la réputation de poëte à la mode, et cette réputation, il devait la soutenir à la cour de Rome. Comme il n'était pas assez versé dans la langue italienne, qu'il ne jugeait pas la cour pontificale capable de goûter toutes les finesses de notre poésie, il se tourna vers le vers latin, et celui qui avait écrit à madame Marguerite cette belle ode sur le devoir imposé aux poëtes d'écrire dans leur langue maternelle[3], se mit à rivaliser avec les poëtes latins de l'Italie[4]. Il chanta surtout ses amours en distiques élégants ; plus tard même, de retour en France, il n'abandonna pas ce genre et l'on a de lui quelques épîtres latines où il raconte avec éloquence et poésie sa propre histoire.

Cette littérature latine de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième, où excellaient tant de poëtes ingénieux, ne fut pas d'ailleurs inutile à Du Bellay. C'est au Vénitien Navagero ou Naugerius qu'il doit ses *Jeux rustiques*, un des plus jolis fleurons de sa couronne poétique. La chanson du *Vanneur de blé*[5], la chanson à *Vénus* et d'autres pièces d'un rhythme si gracieux, d'une allure si charmante et si poétique, ont été vraisemblablement composées en Italie à l'époque des

1. *Odes* V, 8.
2. *Art poétique*, I.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 207.
4. Il s'en excuse dans un joli sonnet à Ronsard (tome II, p. 172, X).

> ... Si au bord estranger
> Ovide osa sa langue en barbare changer
> Afin d'estre entendu, qui me pourra rependre
> D'un change plus heureux? Nul, puisque le [françois
> Quoy qu'au Grec et Romain égalé tu le sois,
> Au rivage latin ne se peult faire entendre.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 216.

Regrets qui parurent en même temps que les *Jeux rustiques*, vers 1558.

Du Bellay rentra en France vers 1555, et son retour à Paris fut salué avec transport par ses amis; mais il ne devait pas y trouver le repos. Il reprit dans la maison du cardinal cette existence d'affaires et de tracas qui l'épuisait; usé par les ennuis et la maladie, il quitta vers 1557 le service de son parent, et trouva, avec l'indépendance, la pauvreté. Il vécut obscurément, trop fier pour intriguer, et se consacra à la poésie. C'est de cette époque que date son *Poëte courtisan*, véritable satire, bien que cette pièce n'en porte pas le nom, sur les poëtes de cour, chef-d'œuvre d'ironie et de vérité. En même temps parurent les *Regrets* dont la publication excita de nouvelles colères.

Poursuivi par d'ardentes calomnies, du Bellay fut desservi auprès du cardinal dont il ne put recouvrer l'amitié. La maladie, la pauvreté, les chagrins causés par l'injustice de ses parents et de ses amis eurent vite raison d'une constitution qui avait toujours été débile; à trente-cinq ans c'était un vieillard épuisé : il mourut le 3 janvier 1560.

Son *Illustration*, ses *Antiquités de Rome*, ses *Regrets*, ses *Jeux rustiques*, son *Poëte courtisan* lui assurent une place honorable dans notre histoire littéraire à côté de Ronsard.

Le mérite de Remi Belleau[1] est d'avoir tenté d'ouvrir de nouvelles voies. Incapable de suivre Ronsard dans les hauteurs où il plane, il dut renoncer à l'ode pindarique : l'ode horatienne était prise par Du Bellay, le sonnet par ces deux poëtes et par Baïf. En quête de sujets, porté d'ailleurs par son goût vers l'observation et le genre descriptif, il se tourna vers la nature. Il publia en 1557 un recueil intitulé : *Petites Inventions :* ce sont des descriptions de divers objets : *la cerise*, *le corail*, *l'escargot*, *le papillon*, *l'ombre*, etc., accompagnées d'allégories morales ou de récits mythologiques dans le goût antique. La peinture est exacte, remarquable par la justesse, la netteté, la grâce des détails ; l'allégorie ou la fiction est ingénieuse ; ce sont de jolies bagatelles.

En même temps que les *Inventions* paraissait sa traduction des poésies d'Anacréon ; elle se distingue des paraphrases de Ronsard et de Baïf par la fidélité ; le style en est net, élégant, et d'une sobriété qui touche parfois à la sécheresse. S'il n'a pas la verve

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 233. Cf. *Vie de Belleau* par Colletet, en tête de l'édition de Gouverneur; E. Crepet. les *Poëtes français*, II, 101; G. Paris, dans la *Revue critique*, 1867, II, 140, etc.

nécessaire pour reproduire les élans passionnés de certaines odes anacréontiques, la grâce et la délicatesse de l'original ont du moins passé dans sa traduction.

En 1565, R. Belleau fait paraître la première partie de sa *Bergerie*, à laquelle il devait donner une suite, en 1572, sous le titre de *Deuxième Journée de la Bergerie*. C'est un ensemble de pièces de toute nature, odes, sonnets, hymnes, poëmes sacrés et profanes, réunis dans un cadre artificiel. S'inspirant de la *Bergerie* du Napolitain Sannazar[1], l'auteur imagine un dialogue en prose où il introduit des seigneurs et des princes sous le costume de bergers; et il amène par des transitions généralement gauches et maladroites les poésies qui forment le corps du recueil. La prose offre çà et là des tentatives de description assez heureuses : mais c'est dans les poésies qu'on rencontre des pièces vraiment remarquables par la peinture et le sentiment de la nature[2]. Il la décrit avec amour, en homme qui a vécu près d'elle, qui l'a observée, qui en a ressenti le charme. Il ne faut pas toutefois lui demander la grande inspiration d'un Lucrèce ou d'un Virgile ; il ne chante pas la poésie des champs, des bois. Ses tableaux ne sont que de jolies miniatures pleines de grâce, d'élégance et de fraîcheur : c'est là le trait propre du talent de celui qu'on appelait « le *gentil* Belleau ».

Son œuvre la plus originale est les *Amours et nouveaux Eschanges des pierres precieuses, vertus et proprietés d'icelles*, parus un an après la première Journée de la Bergerie (1566). C'est une imitation des petits poëmes de la décadence grecque qui ont été mis sous le nom d'Orphée et d'un traité des pierres précieuses ou *Lapidaire* composé à la fin du onzième siècle par Marbode, évêque de Rennes. Belleau donne une description de trente-et une pierres ; il rapporte les propriétés merveilleuses et magiques qu'on leur attribue, les superstitions ridicules dont elles sont l'objet et termine par des fictions de son invention, où, comme l'auteur des *Métamorphoses*, il raconte l'aventure qui a donné naissance à la pierre et qui en explique la vertu. Dans cette série de tableaux, Belleau, suivant servilement ses modèles, Marbode ou le faux Orphée, expose en vers assez gauches les propriétés des pierres, et les bizarres croyances qu'elles inspirent ; mais il faut reconnaître le talent remarquable qu'il porte dans la description ; les objets sont représentés avec des

1. Voir plus haut, p. 70.
2. C'est là que se trouvent les deux célèbres chansons d'*Avril* et de *Mai*. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 234.

traits justes, fins, délicats ; on est frappé par la richesse et la précision des détails en même temps que par la souplesse du style et de la versification. Quant aux fables qui expliquent les métamorphoses, ou, comme dit Belleau, les *Eschanges*, elles sont toujours ingénieuses et poétiques : l'auteur en sait habilement varier la forme et le ton. C'est tantôt un tableau aux couleurs éclatantes, comme dans l'*Améthyste*, tantôt un récit plein de grâce naïve, comme dans la *Pierre aqueuse* : ici c'est une ode lyrique (le *Diamant*, la *Perle*); là une élégie mélancolique : *les Amours d'Iris* et d'*Opalle*. Les *Pierres précieuses*, aujourd'hui presque oubliées, furent appréciées par les contemporains : pour Ronsard, c'était cette collection de petits poëmes qui dans l'œuvre de Belleau devait lui assurer l'immortalité. « Ne taillez, dit-il dans l'épitaphe qu'il composa pour son ami,

Ne taillez, mains industrieuses,
Des pierres pour couvrir Belleau.
Lui mesme a basti son tombeau
Dedans ses *Pierres précieuses*.

On parlera plus loin de l'essai de R. Belleau dans l'art dramatique. Quant à la traduction des *Phénomènes et Pronostics d'Aratus*, et aux discours poétiques de la *Vanité* (1566), traduction partielle de l'*Ecclésiaste*, l'intérêt en est très-secondaire : ce sont là des sujets trop didactiques pour fournir à Belleau d'heureuses inspirations. Nous n'en dirons pas autant de ses *Églogues sacrées prises du Cantique des cantiques*, où il reproduit parfois avec bonheur la poésie brillante et passionnée de l'original. On pourrait en détacher quelques pages d'une vivacité, d'une ampleur, d'un éclat qui n'ont pas été égalés depuis dans les traductions en vers du poëme biblique [1].

Baïf [2] était un esprit original; il fit preuve d'invention dans ses tentatives de réforme de l'orthographe et de la versification; mais ses poésies sont écrites avec une déplorable facilité. Aussi se font-elles toutes remarquer par l'incorrection du langage et la faiblesse du style. Dans son théâtre, il est soutenu par l'imitation; ce n'est guère que dans les traductions de Sophocle et de Plaute qu'il s'est montré poëte.

1. Nous n'avons pas à parler ici de son *Commentaire du second livre des Amours* de Ronsard, son premier ouvrage, ni de son poëme macaronique sur la guerre des Huguenots (*Dictamen metrificum de bello hugonetico et reistrorum pigliamine ad sodales)*, chef-d'œuvre de verve comique.

2. Voir *Morceaux choisis*, p. 242. Consulter l'*Archiv* de Herrig, 1870, pp. 53, 437 et suiv.

Les *Amours de Méline* (1552) sont un recueil de sonnets, chansons, stances, récits en vers, où Baïf pétrarquise pour une maîtresse de pure imagination. Dans les *Amours de Francine* (1555), dictés par une passion réelle, il y a plus de vérité et de poésie. Toutefois les faiblesses et les longueurs abondent parmi les plus jolies pièces, et il est difficile d'en trouver une qui ne gagne pas à être abrégée.

Dans le premier livre des *Météores* (1567), poëme resté inachevé, Baïf s'inspire assez heureusement des *Géorgiques* de Virgile. Aidé par son modèle, il trouve des expressions justes et pittoresques pour décrire les astres, la marche du soleil, les saisons et les divers travaux des champs qu'elles amènent.

L'année où paraissaient les *Météores*, le 28 janvier 1567, Baïf faisait jouer avec grand succès devant la cour, à l'hôtel de Guise, une comédie traduite librement de Plaute, le *Brave*. C'est une de ses meilleures œuvres ; tout en suivant de près le texte, il habille ses personnages à la française, avec tant d'art que la traduction a tout l'air d'une œuvre originale [1].

Sa traduction de l'*Eunuque* de Térence et surtout celle de l'*Antigone* de Sophocle se recommandent aussi par un mérite particulier : la convenance du style. L'*Antigone* est remarquable à cet égard. Tour à tour l'expression s'élève sans affectation à la grandeur, ou descend jusqu'à la conversation simple et populaire, suivant les personnages qu'il fait parler. Baïf ne craint point de reproduire à l'occasion la familiarité naïve de l'original, et par là sa traduction est plus fidèle que telle version moderne, d'un style uniformément noble et solennel [2].

Les *Passe-Temps* (1573) se distinguent surtout par la variété des sujets traités : imitations d'Anacréon ou de l'Anthologie, chansons amoureuses, sonnets, épîtres adressées à des amis. Ils sont supérieurs aux *Amours de Méline* et *de Françine*; c'est là que se trouve la jolie chanson sur le *Printemps*, où revit heureusement l'inspiration de Méléagre [3]. Plusieurs pièces se font remarquer par un ton de bonhomie naïve ou enjouée qui ne déplaît pas.

Les *Mimes, Enseignements et Proverbes*, dont deux livres seulement parurent en 1581, sont l'œuvre la plus originale de Baïf. Ces pièces, composées de dizains en vers de huit pieds, rappellent par le titre de l'ouvrage et par leur objet les mimes antiques,

1. Voir plus haut, p. 70.
2. Cf. Egger, *l'Hellénisme en France*, I, 281. Voir un extrait aux *Morceaux choisis*, p. 246.
3. Poëte de l'Anthologie; voir Anthol., IX, 363.

ces petits poëmes où sous une fable, une allégorie, une satire, se cache un enseignement moral. Imitées en partie de l'antiquité et souvent de Théognis, dont elles rappellent les sentences, avec moins d'amertume satirique, ces poésies résument la vie de Baïf, les leçons qu'il a tirées de l'expérience, et ses jugements sur les hommes et les choses. La morale des *Mimes* est pure et élevée, la forme en est variée : élégies, épîtres, odes, allégories, fables s'y succèdent tour à tour; mais le style est négligé, bien qu'on y rencontre, comme dans les *Passe-Temps*, quelques traits gracieux, une bonhomie aimable et naïve; et, si dans quelques fables l'influence des modèles grecs donne à Baïf une sobriété et une concision heureuses, l'ensemble est faible dans la forme.

Baïf, de nos jours, est surtout connu pour les innovations qu'il a voulu apporter dans notre versification. Il avait conçu l'idée d'unir étroitement la musique avec la poésie : dans cette pensée il avait ramené l'orthographe à une notation plus simple reproduisant les seuls sons prononcés, notation inspirée d'ailleurs par les réformes de Ramus; et il avait cherché à remettre en honneur la métrique ancienne qui repose sur la quantité, c'est-à-dire sur un élément de prosodie musicale [1].

Il n'était pas entré le premier dans cette voie; l'idée de reproduire la versification des Grecs et des Latins dut venir à plus d'un poëte à cette époque de la Renaissance où l'imitation de l'antiquité était un culte. Le premier dont on puisse citer le nom est un certain Michel de Bouteauville, curé de Guitrancourt (près de Mantes) qui composait en 1497 un *Art de métrifier françois*, et, en 1500, achevait un poème *métrifié* en *distiques* sur la guerre anglaise. Ses élucubrations ne virent pas le jour [2]. Pour d'Aubigné, l'honneur de l'invention appartient à un certain Mousset qui aurait traduit en hexamètres l'*Iliade* et l'*Odyssée*. « Encore puis-je dire un commencement qui estoit en ces termes : *Chante, déesse, le cœur furieux et l'ire d'Achille, Pernicieuse, qui fut*, etc. [3]. »

En 1553, Jodelle écrivait le distique suivant sur les œuvres poétiques de Magny :

1. A ces tentatives de réforme se rattache l'établissement d'une Académie de poésie et de musique autorisée par lettres patentes de Charles IX (1570) et qui vécut une vingtaine d'années. Nous renvoyons à M. Becq de Fouquières pour l'histoire, assez curieuse, de cette Académie. (Introd. aux œuvres de Baïf, p. xvi).

2. V. Thomas, *Ann. de la Faculté des lettres de Bordeaux*, 1883, p. 325.

3. Selon d'Aubigné, Mousset, parfaitement inconnu, du reste, écrivait plus « d'un siècle auparavant » lui. On ignore à quelle date furent écrites les lignes citées et qui sont empruntées à la préface d'un opuscule intitulé : *Petites œuvres meslées*, et publié en 1630. Voir l'édition de d'Aubigné de MM. Réaume et F. de Caussade, III, 272 (Cf. I, 453).

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir et orner
Ton vers, cœur et chef d'ombre, de flamme, de fleurs [1].

En 1555, Nicolas Denizot, « le comte d'Alsinois », suivait cet exemple et composait des hendécasyllabes. Pasquier, sur la prière de Ramus, écrivait une élégie en distiques (1556).

Vers 1562, Jacques de la Taille composa un traité publié onze ans après sa mort, et intitulé : *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin* [2], où l'auteur se déclare si « dégousté de nostre ryme pour la voir aussi commune aux indoctes qu'aux doctes, et ceux-la autant authorisez en icelle que ceux-cy, que je me suis proposé une nouvelle voye pour aller en Parnasse, non encore frayée que des Grecs et des Latins, et qui pour son industrie et trop plus grande difficulté que celle de la ryme, sera, comme j'espère, inaccessible à nos rymasseurs d'aujourd'huy ; ou s'ils s'en veullent mesler, ils seront contrains de se ronger les ongles et de mettre plus de peine à se limer qu'ils n'ont fait jusques icy [3]. »

L'essai de Jacques de la Taille, publié seulement en 1573, resta inconnu à Baïf. C'est vers 1565 qu'il se décida à composer des vers *mesurés* à l'antique, non point comme le prétend Pasquier [4], par dépit de voir l'insuccès de ses *Amours*, mais par système, et d'après des principes arrêtés sur les rapports de la poésie et de la musique. Baïf, conduit par une vue théorique, suivit son système avec tant de rigueur et de logique qu'il attacha son nom à cette tentative de restauration de la métrique ancienne [5]. Les poésies de ce genre qu'il a laissées sont très-nombreuses, trois livres de chansonnettes, des traductions des Psaumes et un re-

1. C'est-à-dire *Phébus veut sauver ton vers de l'ombre, Amour nourrir ton cœur de flamme, Cypris orner ton chef de fleurs.*

2. Paris, 1573

3. Folio 2, recto. — Jacques de la Taille prévoit une objection : « Nostre parler vulgaire n'est pas propre ny capable à recevoir des nombres et des piedz. » Il y répond avec une facilité qui montre bien comme tous ces poëtes de la Renaissance aspiraient moins à la poésie qu'à la science. « C'est sottie de croire, dit-il, que telles choses procèdent de la nature des langues plus tost que de la diligence et du labeur de ceux qui s'y veullent employer en quelque langue que ce soit. » (*Id.*, verso.) Et après cette réponse triomphante, le jeune écrivain expose les règles de la quantité française, n'hésitant pas un instant à appliquer au vocalisme de notre langue les lois du vocalisme latin, comme si nous parlions latin en français et que la prononciation de Virgile et d'Horace se fût maintenue à travers les transformations de la langue jusqu'en nos temps.

4. *Recherches*, VII, 11.

5. Il ne faut pas confondre, comme on le fait souvent, avec les vers *mesurés* les vers *baïfins*, sorte de vers composés de quinze syllabes, avec césure après la septième. Baïf a composé une longue pièce de plus de 300 vers en ce mètre peu harmonieux. En voici les deux premiers :

Franc de tout vice ne suis ; mais j'ay mis tousjours mon estude
De sauver mon cher honneur du reproche d'ingratitude.

(*Œuvres en rime de Jean-Antoine de Baïf*. Paris, 1573 ; fol. 35, verso.)

cueil de pièces intitulé : *Etrennes de poésie françoise*, imprimé d'après son système orthographique. « Baïf, dit d'Aubigné, en a fait grande quantité (de vers mesurés), lesquels à la saulse de la musique que leur donna Claudin le jeune furent agréables, mais prononcez sans cette ayde, furent trouvez fades et fascheus, surtout par ce qu'il donnoit au françois moderne une construction latine [1]. »

L'esprit d'innovation dont Baïf avait fait preuve lui fit du tort. On lui imputa des nouveautés plus hardies ; il est généralement accusé d'avoir voulu introduire en français les comparatifs et les superlatifs latins en *ieur* et en *ime* [2]. Nous verrons plus tard que cette accusation n'est pas fondée. C'est assez pour lui, après avoir fait de mauvais vers rimés, de s'être essayé sans plus de succès aux vers mesurés à l'antique.

Estienne Jodelle [3] est plus connu par ses œuvres dramatiques que par ses poésies lyriques. Dans les unes comme dans les autres on retrouve les mêmes qualités et les mêmes défauts. Les contemporains admiraient sa fougueuse inspiration et sa verve inépuisable. De Bellay s'écriait :

> ...Je ne sais comment ce démon de Jodelle
> (Démon il est vrayment, car d'une voix mortelle
> Ne sortent point ses vers), tout soudain que je l'oy [4],
> M'aiguillonne, m'espoing, m'espouvante et m'appelle,
> Et, comme Apollon fait de sa prestresse folle,
> A moy mesme m'ostant, me ravit tout à soy [5].

Jodelle avait le tempérament d'un poëte : la fécondité de l'invention, la vivacité de l'imagination, la hardiesse de la forme. Mais cette déplorable facilité qui annula les dons heureux de la

1. Tome I, p. 453 de l'édition Réaume et de Caussade. — Cette sorte de versification est si contraire au génie de notre langue, que, pour donner aux vers *mesurés* quelque harmonie, on dut y ajouter la rime. Ce fut Claude Butet qui en donna l'exemple, mais, dit Pasquier, « avec un assez mauvais succès. » L'exemple de Butet fut suivi par Passerat, Rapin, Lanoue, d'Aubigné. Voici une strophe d'une élégie de Rapin sur la mort de Ronsard; elle n'est pas sans harmonie.

Vous qui les ruisseaux d'Hélicon fréquentez
Vous qui les jardins solitaires hantez
Et le fond des bois, curieux de choisir
L'ombre et le loisir.

En somme, malgré les essais des poëtes du seizième siècle, essais renouvelés au siècle dernier par Turgot, il est aisé de voir que cette versification est contraire à l'esprit du français qui distingue à peine la quantité dans les mots. Notre métrique repose sur l'accent tonique et le nombre des syllabes; la métrique ancienne ne tient compte ni de l'accent ni du nombre des syllabes. — Voir encore sur cette question, Pasquier, *Recherches* VII, 11, et d'Aubigné, édit. Réaume F. de Caussade. I, 453, et III, 272,

2. Voir plus bas, p. 229.

3. Voir sa biographie aux *Morceaux choisis*, p. 327.

4. *Je l'oy*, je l'entends.

plupart des poëtes de la Renaissance, le perdit également. Toutes ses œuvres sentent l'improvisation. Nous avons sur ce point le témoignage formel de son éditeur et ami, Charles de La Mothe. « Nous pouvons, dit-il, citer aux lecteurs une chose quasi incroyable, c'est que tout ce que l'on voit et que l'on verra composé par Jodelle, n'a jamais été faict que promptement, sans estude et sans labeur ; et pouvons avecque plusieurs personnages de ce temps, tesmoigner que la plus longue et difficile tragedie ou comedie ne l'a jamais occupé à la composer ou escrire plus de dix matinees : mesme la comedie d'Eugene fut faicte en quatre traittes... Tous ses sonnets, mesmes ceux qui sont par rencontres, il les a tous faicts en se promenant et s'amusant parfois à autres choses si soudainement que, quand il nous les disoit, nous pensions qu'il ne les eut encore commencez. Bref, nous ne croirons jamais qu'aucune autre nation, de tout le temps passé, ait eu un esprit naturellement si prompt et adextre en ceste science[1]. » De ces poésies que prodiguait le fécond génie de Jodelle, bien peu ont survécu ; jamais auteur ne se montra plus insouciant de ses œuvres, et il refusa toujours de les publier. Le recueil que l'on possède, dû aux pieux soins de Ch. de la Mothe, ne contient que les œuvres de jeunesse du poëte. Et, malgré les nombreux défauts qui les déparent, elles montrent encore ce qu'eût pu faire Jodelle, si, plus soucieux de son talent, il avait travaillé à le régler.

Les œuvres que l'on a conservées de Jodelle comprennent, en dehors des deux tragédies et de la comédie qui seront examinées plus loin, de nombreux sonnets, des odes, des élégies, des chapitres en tercets[2], des épîtres, des épithalames, des figures, des devises, des mascarades. Ces dernières pièces sont des œuvres de circonstances, commandées par le prince, pour les fêtes dont Jodelle était l'organisateur[3]. Les autres poésies sont pour la plupart des poésies amoureuses ou des poésies politiques. Parmi les premières on distingue les *Contr'Amours* qui, au témoignage de Charles de La Mothe[4], devaient comprendre trois cents sonnets et qui n'en contiennent plus que sept, écrits « en haine d'une dame qu'il avoit autrefois affectionnée[5]. » Rappelons encore

1. Les OEuvres de Jodelle, édit. M.-Laveaux, I, p. 7.

2. Dans le genre des *capitoli* italiens.

3. C'était lui qui était chargé de la mise en scène. « Jodelle, dit La Mothe, n'excelloit pas seulement en l'art de la poésie, mais quasi en tous les autres; il estoit grand architecte, tres-docte en la peincture et sculpture. » Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 318 et n. 3.

4. *Œuvres de Jodelle*, édit. M.-Laveaux, t. I, p. 6.

5. Voir Pasquier, *Recherches*, VII, 7.

des chansons qu'il opposait fièrement à celles de son ami Ronsard[1]. Les poésies politiques sont de beaucoup les plus intéressantes ; le spectacle des luttes civiles inspire sa verve, et il a des traits éloquents contre ces réformés qui, après avoir déclaré la guerre à leur prince et appelé l'étranger en France, vaincus, punis par le ciel de « leurs fautes criminelles, » mais

... Martyrs obstinés en leur rebellion,
Se couvrant du manteau de persécution,
Dieu, disent-ils, ainsi esprouva le fidelle[2]...

Pontus de Thyard[3] appartenait à ce groupe qui avec Maurice Scève, Pelletier du Mans, formait comme l'avant-garde de la Pléiade. Son premier livre des *Erreurs amoureuses* parut en 1549[4] avant la *Défense de la langue françoise*. Mais il s'enrôla dans la Pléiade de Ronsard et c'est sous les auspices du maître qu'il fit paraître en 1554 et en 1555 le second et le troisième livre[5]. Dans ses *Erreurs amoureuses*, Pontus se lamente sur les rigueurs de la vertueuse *Pasithée* ; il décrit son martyre dans des vers alambiqués, guindés, froids et ennuyeux. Du moins son inspiration est toujours noble et élevée, et sa muse reste chaste et pure. Après ces débuts qui avaient associé son nom à celui de Ronsard et de ses amis, Pontus renonça à la poésie, pour se livrer à la théologie, à l'étude des langues, et aux sciences mathématiques[6].

1. Voir dans Pasquier (*ibid.*), le récit d'un *tournoi poétique*, entre Ronsard et Jodelle.

2. T. II, p. 340. — Le même trait se retrouve à la fin de ce beau et patriotique sonnet.

O moy pourtant heureux de l'heur qu'auroit [ma France
Si ces gens qui se sont contre elle mutinez,
Si les nostres aussi, qu'en fin ces obstinez
Forceront de venir jusqu'à l'extreme outrance,
Avoyent, ceux là par crainte et ceux cy par [clemence,
D'un sainct et juste accord leurs cœurs des- [acharnes,
Fuyant le cruel choc où les a destinez
La contrainte derniere et l'ardeur de vengeance:
Je sentirois fort grand un tel heur, pour ne voir
Ce beau regne[1] noyé dans son sang, et sçavoir[2]
Que ces pipeurs diroyent s'ils avoyent la victoire:
« Dieu venge ainsi les siens, en tout temps, en [tout lieu. »
Et vaincus, ils diroyent : « Sont[3] des verges [de Dieu.
De nostre Eglise vraye et la marque et la [gloire[4]. »

1. Royaume.
2. Et pour ne pas sçavoir.
3. Ce sont.
4. *Contre les ministres de la nouvelle opinion*, sonnet 28, t. II, p. 147.

3. Pontus de Thyard, seigneur de Bussy, né au manoir de ce nom en 1511 Il fut successivement protonotaire apostolique, diacre et évêque, comte de Châlon-sur-Saône. Il mourut en 1603.

4. Chez le célèbre imprimeur de Lyon Jean de Tournes.

5. Suivi d'un recueil de *Vers lyriques*. — En 1573 il parut un recueil des œuvres poétiques de Pontus, contenant toutes les *Erreurs amoureuses* et les *Vers lyriques*, avec série de chansons, stances, élégies, épîtres sous le titre de *Nouvelles œuvres poétiques*. Ajoutons encore *Douze fables des Fleuves et fontaines*, 1585. Toutes ces poésies sont d'une rare faiblesse.

6. Pour achever l'examen des membres de la Pléiade, il nous resterait à parler de *Daurat*, à qui Ronsard donna une place dans sa brigade par reconnaissance. *Jean Daurat Dinemandy*, en latin *Auratus*, est né vers 1508 à Limoges. Il enseigna les lettres anciennes à Paris avec tant de succès, que François Ier le nomma précepteur de ses pages, et Henri II de ses enfants. Appelé à diriger le collége Coqueret, il y eut pour élèves Ronsard et ses

Nous avons vu les principaux poëtes de la Pléiade. Essayons d'apprécier l'ensemble de leur œuvre et de juger la révolution qu'ils ont tentée.

Suivant l'opinion la plus accréditée, Ronsard et ses amis, séduits par la beauté des œuvres antiques, tentèrent d'introduire brusquement dans notre littérature et dans notre langue les formes poétiques, les tournures et les expressions de la langue latine et de la langue grecque. Cette tentative avorta misérablement et les auteurs de cette folle entreprise tombèrent dans le discrédit et dans l'oubli. Ce jugement sur Ronsard a été pour ainsi dire consacré par les vers bien connus de Boileau [1].

Ces assertions vagues ou inexactes ont besoin d'être rectifiées ou complétées.

Ronsard a essayé 1° de former une langue poétique distincte de la prose, 2° de créer des rhythmes nouveaux, 3° d'introduire la mythologie ancienne dans la poésie, 4° d'introduire dans la littérature des genres nouveaux. Chacun de ces quatre points veut être examiné.

1° Frappé de ce fait que la langue poétique des Grecs a son vocabulaire, ses formes et ses tournures spéciales, Ronsard tenta de créer une langue propre à la poésie, plus riche, plus expressive, plus relevée que la prose. Pour atteindre ce but, il n'emprunta pas, comme on l'en accuse à tort, des mots au grec et au latin. Qu'on lise ses œuvres, même celles des premières années, les hymnes et les odes pindariques, on sera étonné de voir combien peu sa muse parle grec et latin [2]; on n'y

amis; il sut leur communiquer son admiration pour la littérature ancienne; et par son caractère et par sa science prépara le mouvement de la Pléiade. Il mourut en 1588, entouré de la faveur royale et du respect de tous les savants de l'Europe. Il a laissé un grand nombre de poésies grecques, latines et françaises; celles-ci sont au-dessous du médiocre.

1. Voir plus haut, page 99, n. 2.

2. A M. Egger revient le mérite d'avoir sur ce point combattu le premier chez nous le préjugé général (*l'Hellénisme en France*). L'erreur vient de deux ou trois dithyrambes écrits en effet dans une langue barbare, mais que Ronsard n'a jamais considérés que comme un jeu, ou qui même ne sont pas de Ronsard; elle vient encore de quelques passages de ses poésies qu'on n'a pas compris et surtout des allusions mythologiques. Nous citerons plus loin l'un de ces dithyrambes. Quand il regrette que la *muse françoise ne puisse s'exprimer comme fait la grégeoise : Oeymore Dyspotme, Oligochronien*, il reconnaît précisément l'impossibilité de parler le grec en français. Quand il s'écrie :

> Les François qui mes vers liront,
> S'ils ne sont Grecs et Romains,
> Au lieu de ce livre ils n'auront
> Qu'un pesant faix entre les mains.

il fait allusion, non à la langue de sa poésie, mais aux idées qui y sont développées. Il déclare qu'on ne pourra comprendre ses vers que si l'on connaît à fond les littératures anciennes. La muse de Ronsard dans ses *Odes pindariques*, ses *Hymnes*, sa *Franciade*, parle en français, mais pense en grec et en latin.

trouve pas plus de mots empruntés aux langues anciennes que dans les écrivains les plus français de son temps, Amyot, Pasquier, Estienne, etc., mais il recourt à des procédés de construction inspirés par l'étude de la poésie antique.

Au premier rang se place l'inversion. L'inversion dans les langues anciennes est féconde en effets poétiques; Ronsard crut d'autant plus facile de lui demander les mêmes effets qu'elle avait été usitée dans le vieux français qui, grâce à la déclinaison à deux cas, se rapprochait de la construction latine. L'inversion avait commencé, il est vrai, à disparaître avec cette déclinaison elle-même, dès le quatorzième siècle. Au quinzième siècle, si l'usage n'en était pas entièrement aboli, il avait perdu beaucoup de sa force et de son étendue. Ronsard essaya de lutter contre les tendances nouvelles de la langue, et de ramener, dans une certaine mesure, la construction française à la construction latine.

De là des tournures comme les suivantes :

> Tous les ans à sa feste en Libye honorée,
> Ne luy tombe un taureau à la corne dorée,
> Mais souvent un agneau. (*Ode à Henri II.*)
> Cependant je prirai la puissance divine,
> Ainsi que Jupiter Callimaque en son hymne. (Id., *ibid.*)
> Mais si ce harpeur fameux (Orphée),
> Oyoit le luth des Serenes,....
> Son luth payen il fendroit,
> Et disciple se rendroit
> Dessous leur chanson... (*Odes*, V, 3.)
> Plus dur que fer j'ay fini mon ouvrage. (Id., V.)

D'autre part Ronsard donna à l'adjectif français un emploi aussi peu ordinaire dans notre langue qu'usité chez les poëtes latins. Le qualificatif exprime en français la qualité et la manière d'être d'une personne ou d'une chose; Ronsard, à la façon des anciens, l'emploie pour qualifier l'action exprimée par le verbe, et lui donne le rôle que remplit habituellement l'adverbe. Au lieu de dire : « Pour n'avoir satisfait *dévotement* à ses honneurs (de Cérès) », il dit :

> Pour n'avoir satisfait *dévot* à ses honneurs (*Odes*, I, 1.)

Il dit encore :

> Je sens Hécate *horrible* me tenir. (*Franciade*, IV.)
> Las ! ce qu'on void de mondain
> Jamais *ferme* ne se fonde. (*Odes*, V, 3.)

Arme-toy donc de la philosophie
Contre tant d'accidents,
Et *courageux* d'elle te fortifie. (*Odes*, I, 19.)

Cette construction qui transforme l'épithète en qualificatif du verbe et en fait par suite un adverbe [1], n'est pas inconnue à notre langue ; mais comme elle s'accorde rarement avec le caractère analytique du français, elle doit être employée avec mesure et réserve. Ronsard en abuse dans ses odes, dans ses hymnes et dans la *Franciade*.

En même temps il reprend au grec et au latin les épithètes redondantes des noms de personnes ou de lieux ; ainsi il dira au début des *Odes* :

Je sonnay suivant les vieilles modes
D'Horace *Calabrais* et Pindare *Thébain*.

(Hercule) ne refusa d'entrer au toit *Moloschien*.

et ailleurs :

Phebus *Cynthien*...
Cyteréan, Pataréan
Par qui le trépied *Thymbréan*
Les choses futures devine (*Odes*, I, 20) [2]

Ce sont là les mots grecs ou latins qu'il a introduits dans ses poésies et encore sont-ils fort peu nombreux [3].

Une autre tentative de Ronsard a été de créer des épithètes françaises à l'imitation des épithètes homériques, en ayant re-

1. Ou un attribut. Dans le vers de Virgile *Conticuere omnes intentique ora tenebant*, on peut considérer *intenti* comme un adverbe. « ils fixaient leur visage *avec attention* » ou comme un attribut : « et, *restant attentifs*, ils fixaient leur visage. »

2. On cite souvent le dithyrambe « cité » à la pompe du bouc de E. Jodelle, » qui a pour refrain ces cris bizarres :

Iach, iach, Evoé
Evoe, iach, iach,

et où on lit des vers tels que les suivants :

O Cuisse-né, Archete, Hyménien,
Bassare Roy, Rustique, Eubulien,
Nyctélien, Trigone, Solitère,
Vengeur, Manic, Germe des Dieux et Pere,
Nomien, Double, Hospitalier,
Beaucoup-forme, Premier, Dernier,
Lenean, Porte-sceptre, Grandime,
Lysien, Baleur, Bonime,
Nourri-vigne, Aime-pampre, Enfant ;
Gange te vit triomphant. (éd. Blanchemain, [VI, 377.)

Mais cette pièce, qui n'est d'ailleurs qu'un jeu d'esprit, est l'œuvre non de Ronsard, mais de Bertrand Bergier, poëte « bedonnique-bouffonnique », comme l'appelle Du Bellay.

3. Les noms communs sont si peu nombreux qu'on peut les compter, et qu'on les a comptés ; encore ces mots ont reçu droit de cité dans la langue. Cf. Günther, dans *Herrig's Archiv*, 1846 : *Ronsard und sein Verhæltniss zur Entwickelung der fr. Sprache*. Quant à l'emploi de l'adjectif français et de l'épithète latine ou grecque dont nous avons parlé, Ronsard ne fait que continuer les traditions de Le Maire de Belges.

cours à des mots composés. « Tu composeras hardiment, dit-il, ces mots à l'imitation des Grecs et Latins, pourvu qu'ils soient gracieux et plaisans à l'oreille. » De là des composés comme les suivants :

Or, le sacré bonheur de nostre race humaine,
Qu'à bon droit on t'appelle en tous lieux *chasse-peine*,
Donne-vie, *oste-soin*...
(*Hymnes*, II, 7 ; éd. Blanchemain, t. V, p. 222.)

Sommeil.... l'on t'appelle alme, *déli-soucy*.
(*Élégies*, XI ; t. IV, p. 252.)

Castor, fils d'œuf, *dompte-poullain*, vaillant (*ibid.*, p. 189).

Je te salue, Esté, le prince de l'année,
Fils du soleil fauteur de toute chose née,
Père alme, nourricier, *donne-blé*, *donne vin*. (*Hymnes*, II, 4.)
(Neptune) O *pousse-terre*, *embrasse-terre*, o père ! (*Boc. Royal*, t. III,
Le bon Bacchus *porte-lance* (*Gaytez*, IV). [p. 378.)
Fumée ou poussière menue
Que le vent *rase-terre* emporte dans la nue. (*A quelque ministre*[1],)

Cette forme de composition est éminemment française. La vieille langue à laquelle Ronsard l'avait empruntée s'en servait très-heureusement pour créer des noms propres de personnes et des noms communs : on peut en suivre la trace de siècle en siècle depuis le huitième, dans les chartes et les diplômes aussi bien que dans les monuments littéraires, les chansons de geste, les fabliaux, le Roman du Renard, les œuvres de Villon, Coquillart, Rabelais, etc. [2]. La nouveauté de l'emploi qu'en fit Ronsard fut de changer ces noms en épithètes. La vieille langue par exemple avait créé le substantif « un *couvre-chef* » ; Ronsard créa l'épithète *couvre-cerveau* dans l'expression : « la toge *couvre-cerveau* » (*Franciade*).

Le poëte a tiré un heureux parti de ces épithètes homériques dont il ne fit d'ailleurs qu'un emploi discret et judicieux [3]. Il a fallu toute l'intempérance de ses disciples et en particulier

1. La liste de ces composés a été dressée par M. Fr. Meunier dans son Étude sur les *Composés qui contiennent un verbe à un mode personnel en latin, en français, en italien et en espagnol*, Paris, 1875, p. 121 et suivantes. Cf. A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, p. 189.

2. Cf. Meunier, *op. cit.*, p. 12-133 et A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 178-191.

3. Ajoutons encore d'autres sortes de composés français fort peu nombreux, tels que *chèvre-pied*, (Castor) *fils d'œuf*, (Bacchus) *cuisse-né*, etc. ; ce sont des imitations plus ou moins heureuses des composés possessifs grecs ou latins.

de Du Bartas pour discréditer la formation d'épithètes poétiques qui ne sont pas déplacées dans la haute poésie [1]

Enfin Ronsard chercha à enrichir la langue de mots nouveaux, non pas en faisant des emprunts au latin et au grec; il condamne sévèrement au contraire les *latiniseurs* et les *grécaniseurs* [2], mais en développant les ressources qu'elle possédait. Il recommande de s'adresser aux dialectes, sans se restreindre à l'idiome de Paris et de la cour, et d'accepter « les mots Gascons, Poitevins, Normans, Lyonnais et d'autres païs, pourveu qu'ils soient bons et que proprement ils signifient ce que tu veux dire. » Il engage à étudier la langue technique des arts et métiers pour en tirer maints termes expressifs et « maintes belles et vives comparaisons, pour enrichir ton œuvre et le rendre plus agréable et parfait. » Il voudrait voir « remettre en usage les antiques vocables de toutes les provinces de France, » rajeunir les mots les plus expressifs du vieux français littéraire, en particulier ceux qui avaient laissé quelque trace dans la langue actuelle, et d'opérer la dérivation, ce qu'il appelle d'un terme expressif le *provignement*. Enfin, si l'on crée de nouveaux dérivés, il faut qu'ils soient « moulés et façonnés *sur un patron déjà reçu du peuple* [3]. »

On voit que Ronsard, loin d'introduire par force dans la langue les éléments anciens, la défendait contre les latiniseurs [4]. Toutefois ses tentatives, même bien conçues et bien dirigées,

1. Cf. *Morceaux choisis*, p. 127; et A. Darmesteter, *op. cit.*, p. 191 et 245.

2. « C'est un crime de leze-majesté d'abandonner le langage de son pays, vivant et fleurissant, pour vouloir déterrer je ne sçay quelle cendre des anciens. » Voir la seconde préface de la *Franciade* et l'*Abrégé de l'art poétique*.

3. D'Aubigné raconte que Ronsard lui disait quelquefois à lui et à d'autres disciples : « Mes enfants, deffendez vostre mere de ceux qui veulent faire servante une damoyselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont françois naturels, qui sentent le vieux, mais le libre françois, comme *dougé*, *tenve*, *empour*, *dorne*, *bauger*, *bouger*, et autres de telle sorte. Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, que vous les employiez et deffendiez hardiment contre des maraux qui ne tiennent pas elegant ce qui n'est point escorché du latin et de l'italien et qui aiment mieux dire *collauder*, *contemner*, *blasonner* que *louer*, *mespriser*, *blasmer* : tout cela est pour l'escholier limousin. Voilà les propres termes de Ronsard. » (*Tragiques*, avertissement.)

4. Le vrai caractère de la doctrine de Ronsard parait encore plus nettement par les exagérations qu'elle subissait entre les mains des disciples. Jacques de la Taille engage à « remettre en usage et quasi comme resusciter ceux (*les mots*) que nous avons laissé perdre, de manière que nous prendrons dans nos vieux autheurs françois comme dans le Rommant de la Rose ce que Virgile cherchoit dans les vers d'Ennie, et comme il dit *olli* et *fuat* pour *illi* et *sit*, nous dirons en un grand poesme *veez* pour *voyez*, *voult* et *puist* pour *voulut* et *puisse*; *venist* pour *vint*, *tenisse* pour *tinsse*, *au* pour *avecques*. Mesmes faisant parler un vieillard du bon temps, je ne craindray pas de dire *ly bons hons* pour *les bons hommes*; etc. » (*Dee vieux mots françois*, à la fin du traité de *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin*, 1573.) Voilà

ne devaient pas réussir, parce qu'une langue ne se crée pas ou ne s'impose pas en un jour, mais est l'œuvre du temps et de la nation. Cette langue littéraire, distincte de la langue commune ou parlée, langue savante, quoique éminemment française, il eût fallu une œuvre de génie durable, pour l'imposer à la France. Ainsi avait fait Dante, avec sa *Divine Comédie,* qui avait créé et fixé le *vulgaire illustre*, cette langue littéraire composée des principaux dialectes italiens. Ronsard, malgré tout son talent, n'était pas à la hauteur de la tâche; et avec Malherbe triompha le principe contraire, que le poëte doit parler comme les crocheteurs de la place Saint Jean [1], c'est-à-dire n'employer que des mots connus et compris de tous.

La tentative de Ronsard a-t-elle été cependant inutile? Certainement la langue a beaucoup gagné à cet immense effort; on n'a qu'à comparer la langue poétique de l'école de Marot à celle de Ronsard, pour reconnaître le progrès par elle accompli. L'œuvre du poëte a d'ailleurs été ici plus grande qu'elle ne peut nous paraître. Car les expressions et les tournures qu'il a mises en circulation nous sont par cela même devenues familières, et échappent ainsi à l'attention du lecteur. Les fautes de goût, au contraire, ou même les expressions qui, au seizième siècle, appartenaient à la langue noble et qui, par suite des vicissitudes du langage, sont devenues grossières ou basses [2], nous frappent plus vivement De la sorte les créations personnelles passent à peu près inaperçues, les fautes, dont l'auteur n'est pas toujours coupable, deviennent très visibles; situation défavorable pour apprécier équitablement le poëte. Le mérite de Ronsard éclatera plus vivement à mesure que nous connaîtrons mieux la langue de la première moitié du XVIe siècle.

2° Ronsard a été incontestablement heureux dans ses efforts pour rendre le rhythme des vers plus riche, plus sonore, pour varier les formes de la strophe. C'est à lui qu'il faut appliquer les éloges qu'adresse Boileau au poëte qui

> le premier en France,
> Fit sentir dans ses vers une juste cadence,

à l'écrivain par qui *Les stances avec grâce apprirent à tomber*

la nouvelle école parlant maintenant vieux français. Les absurdités où tombe le trop ardent disciple de Ronsard prouvent combien on avait tort d'accuser la muse du poëte vendômois de parler grec et latin.

1. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 293 note 9.

2 Voir des observations très-justes de Sainte-Beuve dans son *Tableau*, p. 69 et 70.

Malherbe ne fit que reprendre en partie les mètres, les rhythmes créés par Ronsard; et l'on doit regretter qu'il se soit montré si timide dans son choix, qu'il ait négligé plus d'une forme de strophes aussi hardie qu'élégante. Aussi la science du rhythme lyrique s'est-elle en quelque sorte perdue durant le dix-septième et le dix-huitième siècle; et lorsqu'elle a reparu de nos jours, c'est dans Ronsard que l'école romantique l'a retrouvée.

3° Ronsard ne fut pas moins heureux lorsqu'il chercha à naturaliser dans notre poésie la mythologie ancienne. Il ne fit, il est vrai, que continuer l'œuvre de Le Maire de Belges et de l'école savante du commencement du seizième siècle, mais avec plus d'ardeur, plus de suite et surtout avec un art supérieur. C'est ainsi que les fictions du paganisme devinrent un ornement de convention pour le poète, comme pour le sculpteur et le peintre; et l'usage de désigner, par les divinités de la Fable, les éléments qui leur étaient consacrés, les qualités qui étaient leurs attributs, devint pour ainsi dire classique dans la poésie du XVIIe et du XVIIIe siècle. C'est une des règles de l'art poétique[1], pour Boileau. On l'eût étonné si on lui eût dit qu'en décrétant cette règle, il n'était que le disciple de Ronsard.

4° Ronsard a encore la gloire d'avoir introduit ou fait introduire par ses disciples presque tous les genres poétiques de la Grèce et de Rome, l'épopée, l'ode, l'hymne, la satire, la tragédie, la comédie, en un mot d'avoir créé notre littérature classique. Il y eut là une révolution complète, mais elle atteint plus encore la forme que le fond. Nous parlerons plus tard du théâtre. Pour l'épopée, nous avons vu la *Franciade* avorter, non parce que le genre de l'épopée n'est pas propre aux temps modernes, mais parce que Ronsard n'avait pas le génie que demandent ces grandes compositions. Quant à l'ode, Ronsard réussit dans l'ode horatienne, mais non dans l'ode pindarique. Dans le sonnet, l'élégie. Ronsard et du Bellay laissent des pièces remarquables. De même Baïf, Belleau déploient du talent dans les sujets secondaires. En somme, malgré des aspirations généreuses et le sentiment du sublime, la haute poésie leur resta à peu près fermée. A quoi tient ce fait ? A l'absence d'idées. La véritable originalité leur manquait. Ils empruntaient aux poètes anciens des cadres qu'ils étaient impuissants à remplir. De Virgile et d'Homère, de Pindare, d'Anacréon, ils ne comprirent guère que la

1 Voir l'*Art Poétique*, ch. III, v. 158-173 : D'un air plus grand ancor la poésie épique, etc.

forme extérieure ; en étudiant le passé, ils oublièrent d'étudier le cœur humain et d'observer les passions. Leur inspiration de savants, de lettrés, tout artificielle, ne fut pas nourrie des fortes pensées qui font les œuvres durables. Aussi furent-ils condamnés à l'imitation. Après avoir demandé à Rome et à la Grèce des modèles qui passaient leur portée, ils suivirent les traces des poëtes italiens. Ils s'essayèrent dans le genre de Pétrarque. Chacun chanta sa Laure en sonnets raffinés sous le nom de Cassandre, Olive, Francine, l'Admirée, etc. De là chez les maîtres eux-mêmes, et plus encore chez les disciples, une littérature pleine de subtilité et d'affectation. Ainsi l'on voit cette école qui avait eu de si hautes prétentions descendre insensiblement aux petits sujets et aboutir à des œuvres frivoles et mesquines, comme l'école de Marot qu'elle avait détrônée.

A ne considérer que ce résultat de tant de promesses ambitieuses, on peut se demander si les épigrammes et les quatrains gaulois de la vieille école ne valent pas mieux que les sonnets langoureux et lascifs des nouveaux pétrarquistes. Mais ce serait être injuste envers la Pléiade que de borner là son action. Il faut la juger de plus haut ; elle est plus grande par le mouvement qu'elle a suscité que par les œuvres mêmes qu'elle a produites. Ronsard commence une ère nouvelle dans notre histoire littéraire : il brise avec la tradition du moyen-âge, et à la littérature nationale et populaire de l'ancienne France, en substitue une autre, savante, artistique, classique. Avec lui commence la poésie moderne. Si la Pléiade n'a pas laissé d'œuvres vraiment supérieures, elle ouvre la voie où vont marcher Malherbe, Boileau, le XVIIe et le XVIIIe siècle. Elle fait triompher une forme nouvelle de poésie ; elle crée le style poétique, en lui donnant une force et une ampleur inconnues jusqu'alors. Avec l'instinct de la grandeur elle a le culte des lettres, et elle le communique à ses successeurs. Malherbe, qui croit opposer école à école, en rejetant une partie de l'héritage de Ronsard, en conserve la plus considérable et après lui le XVIIe siècle reprendra l'œuvre ébauchée par la Pléiade et, en la resserrant dans des limites plus étroites, avec un art et un génie supérieurs, la portera à la perfection.

Nous avons examiné et apprécié les poëtes de la Pléiade. Au-dessous d'eux se formait toute une école de poëtes ou plutôt de versificateurs. Pour prendre l'expression de Pasquier, « on eût dit que ce temps-là estoit entièrement consacré aux Muses [1]. » « Jamais on n'avait vu en France *telle foison de poëtes* [2]. A l'appel de Du Bellay, sous le coup de main de Ronsard, la

France tout entière semblait s'être levée, et chaque province chaque ville envoyait ses poëtes s'enrôler sous l'étendard du chef. » Nous allons passer en revue les principaux [1]

1. Cf. Sainte-beuve, *Tableau*, p. 99. Voir la page de Pasquier, *Morceaux choisis*, 135-139. C'est ici le lieu de citer une page peu connue de d'Aubigné qui servira de complément naturel au fragment cité de Pasquier, quoiqu'elle présente d'importantes lacunes.

« C'est lui (*Ronsard*) qui a coupé le filet que la France avoit soubs la langue, peut estre d'un stile moins délicat que celuy d'aujourd'huy, mais avec des avantages ausquels je voy ceder tout ce qui escrit de ce temps où je trouve plus de fluidité, mais je n'y voy point la fureur poëtique, sans laquelle nous ne lisons que des proses bien rimees... Voicy la suitte de ce chef : Du Belay, Salel, Le Chevalier, Lopital [1], Jodelle, Belleau, Pontus de Thyar, Filieul [2], Peletier du Mans, Bayf, Seve Lyonnois, Marot [3], Beze, Florant Chrestien, Denizot, Saincle Marthe, Aurat [4], La Roche Chandieu [5], Marc Antoine de Muret. Guy [6], Le Faivre [7].

« Voila cette premiere volee en laquelle je n'ay point refusé quelques uns de qui on n'a rien veu qu'en Latin, comme Lopital et Aurat. Bayf se doit ranger à eux, pour avoir esté plus heureus en Latin qu'en François. La plus part des aultres ont bien faict aux deux langues.

« Voicy la seconde baude qui a trouvé le chemin battu par les premiers. Je feray mener la danse par le cardinal du Perron suivy par Desportes, Laval, Byard, Billard, Amadis Jamin, Benjamin Jamin son frere, Dubartas, Trelon, Bonnefon, President de Thou, du Brach, Raspin, Bely, Vatel, la Gessee et du Monin. La primauté que je donne au cardinal du Perron n'est point tant fondee sur l'ordre de ses escrits que sur leur excellence. Desportes escrivit heureusement sur les inventions d'autruy, et la faveur de Henry III passa de la personne aux escrits... Les trois qui viennent aprez ont esté d'estime mediocre, et les deux freres Jamin ont eu cela d'estrange que Amadis trez savant et notamment à la langue grecque comme ayant traduit Homere n'a rien fait heureusement en François ; son frère Benjamin ne sachant que sa langue maternelle a emporté le prix des stances de son siecle. J'ai eu cognoissance privee du baron Dubartas .... Trelon et Bonnefon ont heureusement rencontré l'un en Epigrammes, l'autre en Elegies. Je mets le président de Thou pour une merveille que cet esprit portant le faix soit de sa charge, soit de ses œuvres, aye peu *sfogarsi* à descrire les choux, les violettes, et les petites fleurs. Raspin plus heureux en Latin qu'en François, esgalement aux lettres et aux armes, a mis aux champs une troupe de jeunesse de Fontenay qui continuent la possession de cette ville de produire d'excellents esprits, tesmoin Bely : aussy apellent ils Fontenay *Fontem Nayadum*. Vatel fut bon satyrique; et les deux derniers ont obtenu place plus pour la facilité d'escrire que pour la fœlicité.

« Je mets Bertaud à la teste de la bande délicate qui suit, à savoir Malerbe, Désiveteaus [8], Lynjande, Motin, Sponde, le marquis d'Urfé, Nerveze, Foncheran, Gombault, Expilly Gamon [9] et la demoiselle [10] qui s'est opposee à la gloire que ce jeune homme vouloit picourer sur le tombeau de Dubartas....

« La premiere de ces volees qui dura jusques au commencement de Henri III guerit le François de toute barbarie, luy apprit à piller la Grece et changea la liberté des discours en vers communs et Alexandrins, en cet article qu'il faloit disposer les couples des vers en rimes masculines et fœminines alternativement. La seconde qui a duré de la fin de Henry III jusqu'à celle de Henry IIII ; cette-là a profité abondamment dans les Poëtes Italiens et accoursy la liberté de la Poësie, en ne souffrant plus les rimes foibles et celles des simples aux composez. Et la derniere, qui est du règne presant, observe plus exprez que les autres que la construction françoise n'ait rien de différent au langage commun... Je demande .. à ces législateurs [11] que pour avoir l'autorité sur le siècle que les

1. Michel de l'Hospital.
2. Nicolas Filleul, de Rouen, poëte dramatique.
3. D'Aubigné place à tort Salel et Marot dans l'école de Ronsard.
4. Daurat.
5. La Roche-Chandieu, théologien et écrivain protestant.
6. Guy Dufaur de Pibrac.
7. Jean Lefebvre, historien et poëte.
8. Tous les poëtes qui suivent appartiennent à l'école de Malherbe, et au dix-septième siècle. D'Aubigné se trompe en faisant de Bertaud le chef de la nouvelle école. Bertaud se rattache à Desportes, et par Desportes, à Ronsard.
9. Auteur de la *Semaine ou Création du Monde*, contre celle de Du Bartas, 1609.
10. Le nom est en blanc dans le manuscrit autographe de d'Aubigné.
11. A la nouvelle ecole de Malherbe.

Olivier de Magny[1] débuta en 1553 par des sonnets amoureux où il célébre, en vers froids et insipides, une maîtresse qu'il désigne sous le nom de *Castianire*. Il se montre plus original dans ses *Gaytez* (1554) où sa muse épicurienne lui dicte plus d'une pièce vive, gaie, gracieuse. On y reconnaît un esprit alerte, spontané, une imagination vive et heureuse. La même inspiration se retrouve dans le recueil publié à son retour d'Italie qu'il intitule *Soupirs* (1557). Les sonnets amoureux des *Soupirs* ne sont pas exempts de recherche et de subtilité[2]. Mais tous ne sont pas dictés par l'amour : il en est de purement descriptifs et ce ne sont pas les moins bien réussis. Les *Odes* (1559), dédiées aux personnages les plus illustres du temps, écrites d'un style à la fois simple et élevé, roulent sur des sujets divers. Les hymnes païens, les descriptions, les épithalames, les épitaphes s'entremêlent. Ces *odes*, que Colletet estimait le meilleur ouvrage de Magny, sont remarquables par l'art de la forme et du rhythme : Magny s'y montre disciple habile et ingénieux de Ronsard : mais la vigueur et le souffle lyrique lui font défaut.

Nous avons déja rencontré le nom de Louise Labé, *la belle Cordière*[3], qui fut aimée par O. de Magny et répondit à son amour. Ses *Sonnets* et ses *Élégies* (1556) respirent une passion profonde; sa poésie, incorrecte et rude, est pleine d'ardeur et de

grand Maestres de ce temps-là ont prise, et qu'ils puissent estre alleguez comme ceux-la *exemplo*, que nous voyons de leurs mains des Poëmes epiques, héroïques ou quelque chose qui se puisse appeler œuvre. » (T. I de l'édition Réaume et F. de Caussade, p. 457 et suiv.)

1. Né à Cahors, ami de Hugues Salel, qui le présenta à Jean d'Avanson, conseiller du roi ; il accompagna ce magistrat à Rome où il rencontra Du Bellay. Il mourut vers 1560, secrétaire de Henri II. Voir sur O. de Magny l'édition de ses œuvres complètes due à M. Courbet (6 vol. Lemerre), et la thèse de M. Jules Favre, *Olivier de Magny, étude biographique et littéraire*, Paris, 1885.

2. Témoin le fameux sonnet (*Hola, Caron, nautonnier infernal*) qui excita une si profonde admiration à la cour de Henri II que tous les musiciens du temps s'essayèrent à l'envi à le mettre en musique.

3. Voir plus haut, p. 94. — Née à Lyon vers 1526, Louise Charly (ou *Charlin*, ou *Charlier*), dite Labé, appartenait à la riche bourgeoisie de Lyon. Elle était versée dans les langues anciennes et parlait l'italien et l'espagnol. Elle avait reçu une éducation virile, et, à l'âge de seize ans, avait pris part au siege de Perpignan (1542) sous le nom du capitaine Loys. Elle fut chantée par la plupart des poëtes du temps. Quand elle eut épousé le Lyonnais Ennemond Perrin, riche cordier, sa maison devint le rendez-vous de toute la société choisie de Lyon. Ses œuvres imprimées à Lyon en 1556 se composent d'un *Débat de Folie et d'Amour*, comédie en prose en cinq discours, qui rappelle pour le fond l'*Encomium Moriæ* d'Erasme, et qui par son caractère allégorique se rattache à l'école de Marot ; de vingt quatre sonnets, et de trois élégies. Le recueil se termine par vingt-quatre pièces composées par divers poëtes en son honneur ; quatre sont en italien, une est en latin.

flamme. C'est un cri sorti du cœur, que cette invocation à l'amour :

Fais que celui que j'estime mon tout,
Qui seul m'a peu faire pleurer ou rire,
Et pour lequel si souvent je soupire,
Sente en ses os, en son cœur, en son ame,
Ou plus ardente ou bien egale flamme [1] !

Jacques Tahureau du Mans [2] chante, lui aussi, un amour sincère. Il célèbre celle qu'il cache discrètement sous le nom de l'*Admirée*, avec un accent si profond, une passion si vraie, que tous deux, à leur tour, furent chantés par les poëtes du temps [3]. Ses vers sont tour à tour animés par la passion, sensuels jusqu'à la licence, et gracieux jusqu'à la mignardise. C'est le Parny du seizième siècle ; ses contemporains l'égalaient à Catulle.

Nicolas Denizot, *le comte d'Alsinois* [4], célèbre de son temps comme peintre, graveur, mathématicien, ingénieur et poëte, publia, en 1553, treize *Cantiques du premier advenement de J.-C.* ; c'est un poëte médiocre.

Louis le Caron [5], qui se donnait à lui-même le nom de *Charondas*, débuta en 1554 par des *sonnets*, *odes*, et un poëme, le *Démon de l'amour*. Il abandonna de bonne heure la poésie pour se livrer à l'étude du droit.

Est. de la Boetie [6], le célèbre auteur du *Contre un*, chanta sa maîtresse dans une série de sonnets ingénieux et froids où l'amitié seule de Montaigne a pu trouver de la poésie.

L'inspiration calviniste dicte à Louis des Mazures [7] des Psau-

1. *Elegies*, III.

2. Né en 1527 de Jacques Tahureau, juge du Maine, et de Marie Tiercelin ; il descendait, par son père, de la famille de Duguesclin, et, par sa mère, des seigneurs de la Roche du Maine en Poitou. Il débuta en 1544 par un *Recueil de ses premières poésies* dédié au cardinal de Guise, où il célèbre les exploits des capitaines du temps. La même année parurent ses *Sonnets, Odes, et Mignardises amoureuses de l'Admirée*. Cette *admirée* était une jeune fille de Tours qu'il épousa vers 1553 : il mourut en 1555. Sur ses *Dialogues* voir plus haut, p. 63.

3. Il y a surtout un sonnet de Baïf (*A l'Admirée et à son poëte*) qui eut tant de succès qu'il fut traduit à son tour en vers latins et en vers grecs.

4. Né en 1515, mort en 1559. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 136 et note 5.

5. Né à Paris en 1536, mort en 1617. Il fut avocat et lieutenant au bailliage de Clermont en Beauvaisis.

6. Voir plus haut, p. 24. Les sonnets de La Boëtie ont été publiés par Montaigne dans ses *Essais* (I, 27) et dans le *Recueil* qu'il a donné des œuvres diverses de son ami. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 35.

7. *Œuvres poétiques*, Lyon, 1557 ; contiennent, outre les *Psaumes*, le *Jeu des échecs* traduit du latin de Vida ; *Chant pastoral* et *Eglogues spirituelles* sur le duc Charles de Lorraine (Lyon, 1559 ; Genève, 1566) ; *Hymnes* sur Metz, St-Quentin et Calais, 1559.

mes « traduits selon la vérité hébraïque » (1557), une *bergerie spirituelle* (1566), et des tragédies sacrées que nous retrouverons plus tard.

Marc Claude de Buttet [1] fut le poëte officiel de Philibert de Savoie et de Marguerite de France. Ses *Odes et sonnets*, *Épithalames* (1561) sont tombés dans un juste oubli, et le nom de Buttet n'est resté dans l'histoire littéraire que parce que, le premier, dans ses *odes saphiques*, il a joint la rime au mètre ancien [2].

Jean de la Péruse, né vers 1530 à Angoulême, mourut prématurément en 1555, laissant manuscrites une tragédie (*Médée*) et des poésies diverses qui furent publiées vers 1556 [3]. Ce sont des sonnets, des élégies, des chansons amoureuses (*mignardises*, *amourettes*, etc.), des odes dont quelques-unes sont divisées en strophes, antistrophes, épodes. Ces poésies originales, d'un style pur et correct, promettaient un véritable poëte.

Jacques Béreau [4], outre des odes, chansons et poèmes, a laissé des églogues qui méritent un souvenir. Inspirées de Virgile, elles sont pleines de grâce et de fraîcheur.

Jean Doublet [5], de Dieppe, commença par des ballades et des rondeaux dans le genre qu'avaient illustré les Cretin et les Molinet. Puis sous l'influence de la Pléiade, il changea de style. Ses *Élégies* (1559), ainsi que les *épigrammes et diverses rimes* qui les accompagnent, abondent en mots normands comme le fait remarquer Colletet, et en inversions bizarres et rudes ; mais son vers est net, gracieux, énergique ; et le poëte s'inspire avec bonheur des lyriques grecs et latins.

Claude de Fouilloux [5] est un écrivain de talent. Il dédia à Charles IX un traité de *Vénerie*, ouvrage en prose et en vers, qui

1. Né à Chambéry, sous le règne de François Ier, mort après 1584.

2. « La douceur de la rime s'est tellement insinuée en nos esprits que quelques-uns estimerent que, pour (rendre) telle manière de vers (*les vers mesurés à l'antique*) agréables, il y fallait encore ajouter par supplement la rime au bout des mots. Le premier qui nous en montra le chemin fut Claude Butet, dans ses œuvres poetiques, mais avec un assez malheureux succès. » (Pasquier, *Recherches*, VII, 11.)

3. 1re édition, Poitiers, sans date; 2e éd. contenant seulement la *Médée*, Poitiers, 1556. Cl. Binet a publié ses œuvres complètes en 1573.

4. Il était poitevin; sa vie est à peu près inconnue. Ses œuvres ont été éditées par MM. Hovyn et Gayet, Paris, 1883.

5. Jean Doublet naquit vers 1528 à Dieppe où il paraît avoir occupé quelque office dans la magistrature. Il mourut vers la fin du seizième siècle. Outre ses *Élégies* publiées à Paris en 1559, on a de lui une traduction des *Mémoires de Xénophon* (1582). Son compatriote Vauquelin de la Fresnaye, dans son art poétique, fait allusion à des poésies satiriques et morales que Doublet aurait écrites et qui sont aujourd'hui perdues. Les poésies de 1559 ont été publiées de nos jours par M. P. Blanchemain (1869, *Société des Bibliophiles normands*), et par un anonyme (1872, le *Cabinet du Bibliophile*, Jouaust).

5. Né au domaine de Fouilloux, en Poitou, mort sous Charles IX. Sa *Vénerie* est de 1562; seconde édition revue et augmentée, 1678.

présente un intérêt à la fois scientifique et littéraire. Buffon le cite souvent comme autorité dans son *Histoire naturelle*. Parmi les pièces de vers que contient ce livre se trouve l'*Adolescence de Jacques de Fouilloux*, petit poëme où l'auteur raconte en vers pittoresques, faciles, agréables, une de ses premières aventures de chasse et d'amour [1].

Amadis Jamyn [2] dédia également à Charles IX, le roi chasseur, un *Poëme de la chasse*, remarquable par le mouvement et l'aisance. Il lui adressa aussi un poëme sur la *Libéralité*, où il donne noblement au jeune souverain des conseils de générosité. Ses sonnets, ses élégies, ses odes amoureuses, sont trop libres, et ont moins d'éclat que de naturel. Ces mêmes qualités se retrouvent dans la traduction des douze derniers chants de l'*Iliade* et des trois premiers de l'*Odyssée* dont il a été parlé plus haut [3].

Les frères Jean et Jacques de la Taille [4], surtout connus comme auteurs dramatiques, méritent un souvenir pour les autres poésies qu'ils ont laissées.

Les pièces fugitives de *Jean de la Taille* se recommandent

1. En voici quelques fragments:

Quand j'eus vingt ans, il me prit une envie
M'émanciper, vivre à ma fantaisie...
De bon matin m'en allay de ce lieu,
N'oubliant rien, sinon à dire adieu!
Prens mon lumier, m'en vois à l'adventure
Et ma bouteille attachée à ceinture.
Tant cheminay par forest et bocages
Que rencontray du cerf dans les gaignages...
Le frappe à route et me mets sur les vois (voies),
Du chien, de moy, eussiez ouy la voix;
« Sus! voilecy! allez! vay en avant;
Par la fumée il s'en va de bon temps.
Voilecy par les portées,
Voilecy par les foulées,
Voilecy aller le cerf
Voilecy aller le cerf
Aroute à lui, valet!
Sus apres lui, valet.
Par les forests maint escot resonnoit
Par la fureur d'Escho qui répondoit...

Au retour de la chasse, le cerf tué, il aperçoit une bergère assise sur un rocher.)

Elle n'estoit point chèrement enfermee,
Ains aux fureurs du vent abandonnee.
Point el' n'avoit ambre musc ni odeurs,
Sa douce haleine lui servoit de senteurs...
Ne portoit point de calçons (*chaussons*) ni patins.
L'esgail lavoit ses pieds tous les matins.
Point ne trompoient le monde ses cheveux,
Mais les siens vrais lui tomboient sur les yeux...

2. Né à Chaource en Champagne vers 1540, mort en 1593; c'était un des disciples préférés de Ronsard. S'il faut l'en croire, il voyagea jusque en Asie (*Elégies*, V, 1): il visita du moins le midi de la France. Ronsard le fit entrer à la cour de Charles IX en qualité de secrétaire. Il fit paraître en 1575 un premier recueil d'Œuvres poétiques en cinq livres; le premier contient les poëmes de *la Chasse*, de *la Liberalité*, d'autres pièces de circonstance adressées au roi et à des seigneurs de la cour; le second livre intitulé *l'Oriane* et le quatrième intitulé *Artémis* renferment des pièces galantes; le troisième renferme les *amours d'Eurymédon et de Callirhée*; le cinquième est rempli de *meslanges*. En 1584 parut le second recueil qui contient surtout des poésies religieuses et morales. La traduction d'Homère est de 1574. — Amadis avait un frère, Benjamin, poëte à peu près inconnu; voir plus haut, p. 126, n. 1, col. 2.

3. Page 70.

4. Jean naquit vers 1540, Jacques en 1542 à Bondaroy, dans la Beauce. Ils vinrent à Paris étudier sous Muret et Daurat et se livrèrent à la poésie. Jacques mourut de la peste à vingt ans (1562), en soignant un gentilhomme de ses parents atteint du fléau. Jean revint dans son manoir mener la vie de gentilhomme campagnard; il mourut en 1611, suivant son dernier éditeur, M. de Maulde. Jean publia les œuvres de son frère avec les siennes. Paris, Morel, 1572 et 1574. Cf. plus bas, p. 163 et p. 167, et aux *Morceaux choisis*, p. 335.

par la grâce et le charme; on a plus d'une fois cité cette stance d'une chanson d'amour :

Elle est comme la rose franche
Qu'un jeune pasteur par oubly
Laisse flestrir dessus la branche,
Sans se parer d'elle au dimanche,
Sans jouir du bouton cueilly.

Rappelons encore ses jolis blasons de la *Marguerite* et de la *Rose*, sa délicieuse *Rustique amie*, sa gracieuse chanson de la *Religieuse contre son gré*. Ces pièces donnent une idée du talent délicat de Jean de la Taille; toutefois la mesure et le goût lui font défaut; et au milieu des plus gracieux morceaux il se rencontre quelque discordance, qui en rompt désagréablement le charme.

Jean de la Taille a composé également des morceaux de longue haleine : sa *Mort d'Alexandre Paris et d'Œnone*, en vers de dix syllabes, est une imitation de la *Franciade*, écrite aussi facilement, mais offrant aussi peu d'intérêt que le modèle. Son *Combat de Fortune et de Pauvreté*, est une allégorie ingénieuse où il veut prouver qu'on est soi-même l'auteur de son bonheur ou de son malheur. Le *Courtisan retiré*, inspiré par le *Poète courtisan* de Du Bellay [1], est l'œuvre la plus originale de Jean de la Taille. Rassassié des fêtes de la Cour, « qui lors du beau Gaillon honorait le séjour » l'auteur, qui se met en scène, s'échappe du château et va rêver solitaire dans les bois d'alentour. Il rencontre un vieillard qui lui déroule avec amertume les tableaux de la vie de la Cour et les déceptions du courtisan trahi dans ses espérances et ses ambitions. Voyla, dit-il,

Voylà comme mon age en vain j'ay despendu,
Voylà comme mes ans ont esté un mensonge
Ma vie une mort longue et ma jeunesse un songe,
Mes plaisirs scorpions : bref la cour a esté
Un jeu où j'ay perdu et temps et liberté.

Quelle existence que celle du courtisan qui doit sans cesse

1. La satire de Du Bellay a inspiré une autre imitation anonyme qui rappelle l'original par l'allure franche et la facilité des vers : *Le Médecin courtisan* (1559), publié de nos jours dans le tome X de la collection des *anciennes Poésies françaises* (1875). L'éditeur M. de Montaiglon, l'attribue sans raison suffisante à Du Bellay lui-même.

Forcer sa nature,
Jeuner s'il faut manger ; s'il faut s'asseoir aller ;
S'il faut parler, se taire et si dormir, veiller...
O combien plus heureux celuy qui, solitaire,
Ne va point mendiant de ce sot populaire
L'appui ni la faveur; qui paisible, s'estant
Retiré de la cour et du monde inconstant,
Ne s'entremeslant point des affaires publiques,
Ne s'assujettissant aux plaisirs tyraniques
D'un seigneur ignorant, et ne vivant qu'à soy,
Est luy-même sa cour, son seigneur, et son roy.

On trouve des vers énergiques dans ce poëme que déparent toutefois bien des longueurs.

Jacques de la Taille, outre les œuvres dramatiques, dont nous parlerons plus loin, a laissé quelques épigrammes, et un traité sur l'art de faire des vers mesurés à l'antique [1], qui eut grande réputation. « Le peu de ses écrits abortifs, dit son frère, faisait juger qu'il avait desjà la gravité de Ronsard, la facilité de Du Bellay et la promptitude de Jodelle. » En faisant la part de l'exagération inspirée par l'amitié fraternelle, il faut reconnaître que les œuvres de Jacques de la Taille, malgré des fautes contre le goût et des faiblesses, annonçaient un véritable talent.

En dehors de la Pléiade, et de ces nombreux poëtes [2] qui venaient de tous côtés se presser autour de Ronsard, gran-

1. *La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin.* Cf. plus haut, p. 114.

2. Consacrons un souvenir aux *Dames des Roches* qui eurent dans le Poitou la célébrité que Louise Labé avait eue auparavant à Lyon. Madeleine des Roches et sa fille Catherine cultivèrent avec succès la poésie. Durant les *grands jours*, tenus en 1579 par Achille de Harlay, Estienne Pasquier vint rendre ses hommages aux deux muses de Poitiers. Une puce étant venue se poser sur la gorge de la belle Catherine, le grave magistrat fit de cette puce l'héroïne d'une pièce badine qui obtint grand succès, et excita l'émulation de divers poëtes. Cette puce fut célébrée en français, en latin et jusqu'en grec. (Voir *la Puce de madame des Roches qui est un travail de divers poëmes grecs latins et françois, composés par plusieurs doctes personnages*, Paris, l'Angelier, 1583, réédité de nos jours par M. Jouaust, *Cabinet du Bibliophile.*) Cet événement fit grandir leur réputation. Elles publièrent leurs poésies sous le titre des *Œuvres de mesdames des Roches de Poitiers, mère et fille.* On y remarque une traduction en vers du *Ravissement de Proserpine* de Claudien. Elles furent enlevées par la peste, le même jour, en 1587.

Rappelons encore le nom bien connu de Scévole de Sainte-Marthe. Gaucher ou Scévole de Sainte-Marthe, petit fils de Gaucher de Sainte-Marthe le médecin de François Ier, neveu de Louis de Sainte-Marthe, qui publia à Lyon trois livres de poésie françoise (1540), fut un jurisconsulte éminent. Il a laissé des poésies latines remarquables, entre autres un traité sur l'éducation (*Pædatrophia*), traduit en français par son fils Abel, des *Eloges* des grands hommes de France (*Galorum doctrina illustrium qui nostra patrumque memoria floruerunt, elogia*

dissait au fond de la Gascogne un écrivain dont la réputation un moment sembla rivaliser avec celle du maître de la poésie française. Le protestant GUILLAUME SALUSTE, seigneur du BARTAS[1], se consacra dès sa jeunesse à la poésie. Son originalité, en face de Ronsard, fut de se poser comme poëte religieux : il demanda son inspiration, non à l'antiquité païenne, mais à la Bible, et sa muse fut la céleste *Uranie*. Sur le conseil de Jeanne d'Albret, il composa le poëme de Judith dont le succès fut douteux[2]; puis il publia, en 1579, son épopée de la création, la *Sepmaine*, où il décrit les merveilles de la nature sortant des mains du Créateur. Ce poëme d'un caractère si nouveau eut un succès prodigieux; en six ans il s'en vendit plus de trente éditions; il fut traduit en latin, en italien, en espagnol, en anglais, en allemand, et plus tard en danois et en suédois. Le ministre protestant Simon Goulard l'enrichit d'un vaste commentaire perpétuel. Catholiques comme protestants s'unirent dans un concert unanime d'éloges enthousiastes, et la faculté de théologie donna à la *Sepmaine* sa haute approbation. Ronsard qui, au premier moment, avait salué dignement le nouveau poëte et lui avait envoyé une plume d'or, fut troublé au plus fort de sa gloire par cet éclatant triomphe[3].

La réputation de Du Bartas fut plus durable à l'étranger qu'en France. En Angleterre, Taylor, Milton, et plus tard Thomas Moore et Byron l'imitent ou s'inspirent de lui[4]; en Italie, le Tasse lui emprunte le plan et jusqu'au titre de ses *sept journées de la Création*; en Allemagne il conserve jusqu'à nos jours son antique renommée, et Gœthe, frappé de la grandeur, de la variété et de la force de ses descriptions, écrit une apologie enthousiaste de l'auteur de la *Sepmaine*[5].

Assurément la conception de ce poëme a de la grandeur. Il y avait de l'originalité à essayer de chanter l'œuvre complète de la nature, et de la décrire en poëte avec les connaissances que fournissait la science du temps. Cette entreprise toutefois demandait

1602). Ses *Œuvres poétiques* (Paris, 1579) sont très-faibles. Deux de ses fils Gaucher (ou Scévole) et Louis et ses petits-fils Pierre Gaucher, Nicolas-Charles et Abel Louis sont les auteurs de la célèbre collection connue sous le nom de *Gallia christiana*.

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 249. Voir les *Poëtes français* de Crepet, II, p. 229-234; Sainte-Beuve, *Tableau*, etc., et surtout Pellissier, *Du Bartas, sa vie et ses œuvres*, 1882.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 253 et note 3. Cf. plus haut, p. 25.

3. Cf. plus haut, p. 102 et *Morceaux choisis*, p. 228 et 229.

4. Cf. la notice publiée par M. Ph. Boyer sur Du Bartas dans les *Poëtes français*, II, p. 231 et 234; on y signale l'étude de Ch. Dunster *Considerations on Milton's early reading and the prima stamina of his Paradise lost* (London, 1800); les *Attic Miscellany*, n° 1, décembre 1824; le *Frasin Magazine*, septembre 1843 (*Neglected French Poets*).

5. Voir Sainte-Beuve, *Tableau*, p. 320.

plus de souplesse que n'en avait le talent de Du Bartas pour s'accommoder à l'immense variété des sujets qui se présentaient tour à tour sous sa plume. Du Bartas est tendu et toujours guindé. Il manque d'ailleurs de goût; sa langue est souvent provinciale et gasconne, comme ses rimes. Chez lui la trivialité, qu'il prend pour de la simplicité, côtoie l'expression noble et ambitieuse. Il use et abuse en disciple maladroit des mots composés dont Ronsard a donné le modèle. Que dire, par exemple, de ces vers :

> Le feu *donne-clarté, porte-chaud, jette-flamme,*
> Source de mouvement, *chasse-ordure, donne-âme.* (*Sem.* II.)
> ... Herme *guide-navire*
> Mercure *eschelle*[1]*-ciel, invente-art, aime-lyre.* (*Id.*, III.)

On trouve plus de trois cents composés de ce genre dans ses poésies[2]. Malgré ces graves défauts, on lit avec intérêt plus d'une page de la Semaine. Tel est le début du quatrième chant, admiré par Gœthe, où l'auteur compare Dieu, après la création, à un peintre qui contemple complaisamment les diverses parties d'un tableau champêtre qu'il vient d'achever; l'aspect de la terre au moment où les eaux du déluge rentrent dans leur lit[3] : la menace de la fin du monde; l'image de Josué arrêtant le soleil, la conquête du cheval, la peinture de la vie des champs, etc. Mais aucun de ces fragments n'est vraiment supérieur, et des taches nombreuses viennent gâter les plus beaux passages.

La *Judith*[4], moins connue que la *Semaine*, nous paraît supérieure : l'auteur était plus jeune, et n'avait pas encore pris ce ton solennel et grave qu'il ne quitte pas dans la *Semaine*; le style y est plus vif et plus animé[5].

D'Aubigné[6] est un poëte calviniste comme Du Bartas, mais d'un talent plus ferme et plus vigoureux. Dans ses poésies de jeunesse, telles que le *Printemps*, il se montre disciple original de Ronsard, pour qui il professe la plus vive admiration. Les cent sonnets en l'honneur de Diane (Mlle de Lezay), qu'il inti-

1. Escalade.
2. Voir F. Meunier (*op. cit.*, p. 93 et suiv.) qui en donne la liste alphabétique complète : elle occupe *vingt-trois* pages. Cf. Darmesteter, *op. cit.*, p. 189, 190.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 249.
4. *Ibid.*, p. 251.
5. Nous ne parlons pas ici de la *Seconde semaine* (1584) qui resta inachevée et qui exagère encore les défauts de la *Première semaine*. Ce poëme a pour objet l'histoire politique et religieuse du monde. Du Bartas a encore laissé deux poëmes, le *Triomphe de la foi* et *Uranie*, d'une faiblesse remarquable.
6. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 78 et suiv., 253 et suiv.

tule *Hécatombe à Diane*, ne sont pas exempts de mauvais goût et de subtilité ; mais, au milieu de ces défauts, se fait jour un talent vigoureux. Les *Stances* et les *Odes*, qui forment la seconde et la troisième partie du *Printemps*, sont inférieures à l'*Hécatombe*. Dans ses poésies diverses, on peut signaler plus d'une pièce pleine de verve et d'éclat, par exemple, les *Stances* sur la mort de Jodelle. Dans le poëme de la *Création*, il s'inspire de Du Bartas ; c'est une froide, plate et ennuyeuse imitation d'un modèle déjà imparfait.

Le chef-d'œuvre de d'Aubigné, ce sont les *Tragiques*, poëme commencé en 1577, après le combat de Castel-Jaloux, où une blessure grave le condamna au repos, et continué à diverses reprises jusqu'en 1594. L'ouvrage publié d'abord en deux fragments, l'un vers la fin du règne de Henri III, l'autre vers 1594, parut en entier pour la première fois en 1616. Ce poëme est un tableau des maux qui affligèrent le pays durant la moitié du seizième siècle : il est composé de sept chants. Dans les trois premiers (*Misères*, *Princes*, *la Chambre dorée*), l'auteur décrit les guerres civiles qui mettent aux prises catholiques et protestants, ligueurs et royalistes, la corruption infâme de la cour, la lâcheté des Parlements qui vendent la justice. Les quatre derniers (*Feux*, *Fers*, *Vengeance*, *Jugement*) montrent les martyrs de la foi nouvelle, périssant dans les cachots, sur les bûchers, massacrés à la Saint-Barthélemy ; et, malgré ces persécutions, la Réforme grandissant et assurée du triomphe, les bourreaux frappés sur cette terre par un Dieu vengeur, ou condamnés, par le tribunal céleste, à des supplices éternels. Cette œuvre respire un sentiment profond de la justice et l'amour de la patrie, altéré toutefois par un esprit de colère et de vengeance. Tout n'est pas égal dans ce poëme ; la phrase est confuse, embarrassée de détails qui l'obscurcissent ; les répétitions abondent ; la théologie biblique se mêle à la mythologie grecque, les allégories subtiles aux descriptions cyniques ; mais de ce mélange confus et obscur se dégage une inspiration puissante. A travers les brouillards qui enveloppent l'expression, soudain la pensée éclate en vers d'une vigueur et d'un éclat sans pareil.

Le Saintongeois d'Aubigné et le Gascon Du Bartas avaient été les poëtes de cette petite cour de Nérac où Jeanne d'Albret, continuant les traditions de sa mère Marguerite d'Angoulême, s'entourait de savants et de lettrés. Durant la seconde partie du seizième siècle, ce coin de la France était le centre d'un

grand mouvement littéraire [1]. C'est la Guyenne et la Gascogne qui fournissent alors Montaigne, la Boétie, Monluc, Brantôme, G. du Haillan, Florimond de Raymond [2]. Nous y trouvons également des écrivains qui cultivent la poésie avec des succès divers, Lancelot de Carle, Jean de la Jessée, Pierre de Brach, Guy du Faur de Pibrac.

Lancelot de Carle a été célébré par Ronsard et par du Bellay [3]; mais ses paraphrases de l'*Ecclésiaste*, du *Cantique des cantiques*, sont des plus médiocres. Il en faut dire autant du fécond Jean de la Jessée [4] qui chante sa jeunesse, les *Amours* de *Marguerite*, de *Sévère* et de *Grassinde*, dans des vers faciles, gracieux, mais faibles : il a composé des épigrammes assez agréablement tournées.

Pierre de Brach [5], l'ami de Du Bartas, célèbre, sous le nom d'*Aimée* [6], celle qui devait être sa femme. C'est un imitateur peu original de Ronsard, sans verve, sans éclat, mais correct et habile versificateur.

Guy du Faur de Pibrac [7] fut un des magistrats les plus éminents du seizième siècle. Dès son début au barreau il se plaça, dit du Vair, « au premier rang d'honneur. » Avocat général au Parlement de Paris, « il fit bien paraître par sa sagesse et par son bien dire que jamais homme n'avoit auparavant luy plus dignement remply une si grande charge. » (Colletet.) Après une vie consacrée tout entière au devoir, il mourut à cinquante-cinq ans, le 27 mai 1584, la même année que Pierre de Foix, ce qui faisait écrire à Montaigne cette ligne : « Je ne sçais s'il reste à la France de quoy substituer une aultre coupple à ces deux Gascons, en sincérité et en suffisance, pour le conseil de nos roys. C'estoient ames diversement belles, et certes, selon le siècle, rares et belles, chascune en sa forme. Mais qui les avoit logées

1. L'Université de Bordeaux était une des plus florissantes de la France; Grouchy, Buchanan, Muret, etc., la dirigeaient ou y enseignaient.

2. Voir sur Florimond de Raymond la savante étude de M. Tamizey de Laroque (*Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond*. Paris, 1867).

3. Voir aux *Morc. chois.* p. 208, et plus haut n. 11, p. 68, n. 5. Il mourut en juillet 1568.

4. Né à Mauvesin dans l'Armagnac (1551), mort après 1595. Ses œuvres ont paru en quatre volumes in-4°. Anvers, 1583.

5. Voir les études de M. Reinhold Dezeimeris : *Notice sur Pierre de Brach*, Paris, 1858; *Œuvres complètes de Pierre de Brach*, Paris, 1862. 2 vol. in-4°. Les œuvres poétiques de Pierre de Brach comprennent des *Poëmes* (*Amour d'Aimée*, *Hymne en l'honneur de Bordeaux*), le *Combat de David et de Goliath*, *Ode à la Paix*; *Meslanges*, *Imitations* (traduction de l'Arioste); *Traduction* de *quatre chants de la Jérusalem* du Tasse (le IIe, le IVe, le XIIe, le XVIe).

6. Ce surnom, trouvé par Pierre de Brach, eut assez de succès pour devenir un nom propre populaire, surtout dans la province de Bordeaux.

7. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 295.

en cet aage, si disconvenables et si disproportionnees à nostre corruption et à nos tempestes[1] ? »

Pibrac a laissé quelques poésies: un poëme sur la *Vie Rustique*, élégamment versifié, où il s'inspire heureusement des *Géorgiques*; des sonnets, des stances, des vers latins. Son œuvre capitale consiste en *cent vingt-six quatrains moraux*[2] qui ont plus fait pour sa réputation que toute sa carrière éminente de magistrat. Pendant plus d'un siècle, ces quatrains servirent à l'éducation de la jeunesse, et furent appris par cœur dans les écoles[3]. La langue en est archaique et un peu rude; mais les vers sont concis, pleins et éloquents. Ce sont des sentences graves, fortes, d'une morale élevée et pratique.

Revenons aux continuateurs de Ronsard. Dans le dernier quart du seizième siècle, la première place appartient à Desportes et à Bertaut. Tous deux représentent la fin de l'école; ils sont au maître ce que Saint-Gelais fut à Marot. En eux les qualités et les défauts de Ronsard sont amoindris et atténués; de là le caractère de *retenue*[4] que Boileau prétend retrouver en eux et qu'ils doivent non à la chute de Ronsard, puisqu'ils ont écrit sous son influence toujours vivante, mais à la faiblesse de leur talent, moins original et moins vigoureux.

Philippe Desportes[5] fut un type parfait du poëte courtisan. Souple, insinuant, complaisant, il sut faire de sa muse l'instrument de sa fortune, et c'est à lui que fait allusion d'Aubigné, quand dans ses *Tragiques* il écrit ce vers sanglant :

> Des ordures des grands un poëte se rend sale
> Quand il peint en Cœsar un vil Sardanapale.
> (*Les Princes.*)

Mais si l'homme n'est pas digne de grande estime, le poëte a de la valeur. Non qu'il n'ait des défauts; la vigueur lui manque : quand il imite les Italiens, Pétrarque, Bembo, Molza, il est maniéré, subtil. Quand il écrit des poésies de commande en l'honneur du prince, de ses mignons, de ses

1. *Essais*, III, 9. — Cependant on doit reprocher à Pibrac d'avoir essayé une justification de la Saint-Barthélemy.

2. Cf. Molière, *Sganarelle*, I, 1 :

> Lisez-moi comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les *quatrains* de Pibrac et les doctes *Tablettes*
> Du conseiller Matthieu; l'ouvrage est de valeur
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

3. Sur le modèle de Pibrac, Faure a écrit ses *Quatrains* et le conseiller Matthieu ses *Quatrains de la vanité du monde* et ses *Tablettes de la mort*. Ces trois ouvrages étaient généralement réunis dans les éditions classiques du temps. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 297.

4. Voir plus haut p. 99.

5. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 258.

maîtresses, des seigneurs et des dames de la cour, l'élégance des vers ne rachète pas le défaut d'élévation des sentiments : mais quand il décrit ses propres émotions, il a de la délicatesse et de la grâce : ses sonnets, ses chansons, ses odes expriment avec charme la passion, la volupté, le plaisir. Son vers est harmonieux et sa langue pure et correcte, si bien que Henri Estienne le cite, à bon droit, comme un modèle de bon langage [1].

Desportes n'a pas laissé seulement des poésies légères ; outre ses recueils des amours de *Diane*, d'*Hippolyte* et de *Cléonice*, on a des *Poésies chrétiennes* dont quelques-unes sont remarquables par une éloquence et un sentiment sincères. Elles furent sans doute écrites après une grave maladie vers 1592, sous l'inspiration de la douleur, ou la menace de la mort [2]. La traduction des *Psaumes de David*, commencée de bonne heure à la demande de deux dames, continuée à diverses reprises, achevée sur la fin de ses jours dans les loisirs de la retraite à l'abbaye de Bonport, est d'un habile versificateur ; son plus grand mérite est l'exactitude.

Continuateur de Desportes, Bertaut [3] a dans ses poésies légères les qualités de son maître et de son ami, la grâce légère, le charme ingénieux à un degré moindre. Mais ses *Psaumes* sont supérieurs à ceux de Desportes ; quoique l'antithèse y domine à l'excès, on y trouve un accent d'émotion sincère que ne pouvait rencontrer l'épicurien de Bonport.

Jean-Baptiste Chassignet [4] est encore supérieur à Bertaut, dans ses austères et vigoureuses paraphrases des *Psaumes*. Ce poëte débuta vers l'âge de seize ans par un recueil de poésies sur le *Mépris de la vie et la consolation de la mort* (1594). C'était un sujet bien sévère pour un jeune homme, mais Chassignet s'était entretenu de bonne heure « des imaginations de la mort, voire en la saison plus licencieuse de son âge, » et s'était complu « en la contemplation des maux et inconvénients qui nous choquent de tout côté. » En 1611 il donnait ses paraphrases

1. N'est-il pas étrange que ce soit à Desportes que la langue soit redevable de ce beau mot de *pudeur ?*

2. Ajoutons encore quelques prières en prose qui sont d'une grande beauté.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 265.

4. La vie de Chassignet est peu connue. Il vécut obscurément à Besançon. On place sa naissance vers 1568, sa mort vers 1620 ou 1625. Voir les *Poëtes français* de Crapelet, V, 51 ; les *Poëtes français* de Crepet, II, 389. En 1594 il donna son *Recueil sur le mépris de la vie*, etc. ; en 1601, des *Paraphrases sur les Douze petits Prophètes ;* en 1613, *Paraphrases sur les Psaumes* La mort le surprit travaillant à une traduction de *Job*. On voit que c'est un poëte religieux ; son unique inspiration est la Bible.

des *cent cinquante Psaumes de David*. La langue en est correcte, la versification harmonieuse, le style sévère et simple, remarquable par la sobriété et la gravité [1].

Bertaut et Chassignet touchent au commencement du dix-septième siècle; revenons un peu en arrière; nous rencontrerons un nouveau groupe de poëtes que nous avons déjà vus réunis dans la *Satire Ménippée*, Nicolas Rapin, Florent Chrestien, Gilles Durant et Passerat [2].

Rapin a laissé des paraphrases et des imitations d'Horace, d'Ovide et d'autres poëtes latins qu'on lit encore avec intérêt; ses poésies originales, intitulées *Œuvres de l'invention du sieur Rapin*, roulent principalement sur l'amour; elles sont faibles et souvent licencieuses. Ses poésies politiques sont supérieures; le patriotisme qui lui a inspiré la *Satire Ménippée* lui dicte des sonnets vigoureux où l'expression est à la hauteur de la pensée [3].

F. Chrestien, érudit distingué, traducteur passable, versificateur médiocre, a laissé une traduction en vers de la *Vénerie* d'Oppien (1575), et de la tragédie sacrée de *Jephthé* de Buchanan (1567), des paraphrases en *stances* de Jérémie (1567), et d'autres poésies détachées. Il est surtout connu par la lutte qu'il soutint contre Ronsard, et par la rédaction de la harangue en latin macaronique que la *Satire Ménippée* prête à M. de Peulevé [4].

1. Voici quelques exemples :

Ils se resjouissaient (*les méchants*) de nous [voir en tristesse;
Nos pleurs estoient leurs ris, nos pertes leur [richesse,
Nos peines leur repos, nos hyvers leurs prin- [temps,
Tous nos jours de tempeste estoient leurs jours [de calme,
Nos plaisirs leur douleurs, nos desfaites leurs [palmes,
Et nos jours pluvieux, le plus beau de leur temps.
Mais en moins d'un moment confondus en [leurs trames,
Ils frémiront d'horreur, reprochant à leurs âmes
Tant d'injustes dessins contre moi projettés;
Et la Honte bientôt, à l'eschine courbée,
A l'œit cave, au teint rouge, à la bouche plombée,
Sera le plus doux fruit de leurs impiétés (*Ps.* VI).

J'ai mis la paix et la guerre en vos mains (*des* [*rois*),
Dessous vos loix j'ai la terre asservie,
Vous octroyant sur tous humains,
Puissance de mort et de vie.
Mais le tranchant d'une vengeante mort
Terrassera l'orgueil de vostre ardeur,
Enfermant sous une même mort
Le prince avec la populace (*Ps.* LXXXI).

Parmi tant de détours il faut prendre carrière
Jusqu'au fort de la mort; et, fuyant en arrière,
Nous ne fuyons pourtant le trépas qui nous suit.
Allons-y à regret ? l'Éternel nous y traisne;
Allons-y de bon gré ? son vouloir nous y mène.
Plutot qu'estre traîné, mieux vaut estre con- [duit. (*Le Mépris*, etc.)

2. Voir plus haut, p. 31, et aux *Morceaux choisis*, p. 43.

3. Ses œuvres latines et françaises ont paru vers 1610. Les contemporains mettaient les pièces latines et spécialement les épigrammes au-dessus des poésies françaises. Nous avons parlé plus haut, p. 115, n. 1, de ses essais de vers mesurés à l'antique.

4. Il était protestant, et avait été blessé comme ses coréligionnaires des discours des « Misères du temps. » Il répliqua avec J. Grévin et la Roche-Chandieu, par des pamphlets en prose et en vers. En 1563 parurent à Orléans trois réponses « aux calomnies contenues au discours et suyte du discours sur les misères des temps, fait par messire Pierre Ronsard, jadis poete et maintenant presbtre, la première par A. Janvariel (*Anth. de la Roche-Chandieu*); les deux autres par B. de Mont-Dieu (on suppose que c'est J. Grévin), où est aussi contenue la « métamorphose dudict

G. Durant[1], avocat distingué, fut, comme tant d'autres magistrats ou savants du seizième siècle, poëte à ses heures et non sans talent : il a paraphrasé en vers français les poésies latines de son ami Pierre Bonnefon, et composé des odes, sonnets, chansons, élégies amoureuses adressés pour la plupart à une maîtresse imaginaire nommée Charlotte.

Les *Premières amours* sont gracieuses, mais l'auteur n'y respecte pas toujours la décence ; ses *Secondes Amours* sont moins libres : il y règne un ton de mélancolie, de rêverie douce et poétique. La langue est naïve et simple, un peu mignarde, par suite de l'abus que Durant fait des diminutifs ; la versification est correcte.

De toute cette famille de lettrés qui cultivaient la poésie comme passe-temps, Jean Passerat[2] est à peu près le seul qui ait gardé sa réputation jusqu'à nos jours. Il est de la race gauloise des Villon, des Rabelais, des Marot. Il manie avec aisance la plaisanterie et la raillerie. Son vers est vif, alerte, plein de trait. Sa muse moqueuse s'attaque aux femmes, aux jaloux, aux procureurs, etc. Il compare la femme aux procès :

Tous deux sans rien donner prennent à toutes mains.
Tous deux en peu de temps ruinent les humains ;
L'une attise le feu, l'autre allume les flammes ;
L'une aime les débats et l'autre les discords.
Si Dieu doncques vouloit faire de beaux accords,
Il faudroit qu'aux procès il mariast les femmes.

Il chante avec un enjouement exquis les mésaventures de ce pauvre vieillard qui fit la sottise d'épouser une femme jeune

Qu'il aima trop, si l'on peut trop aimer.

Ronsard en presbtre. » En même temps paraissait la « seconde réponse de F. de la Baronie (*Florent Chrestien*) à messire Pierre Ronsard, presbtre gentilhomme vandosmois, évesque futur, plus le Temple de Ronsard, où la légende de sa vie est brièvement décrite. » L'année suivante Fl. Chrestien publiait encore une apologie d'un homme chrestien « pour imposer silence aux sotes répréhensions de M. Pierre Ronsard, soy-disant nonseulement poëte, mais aussi maistre des protestants, etc. » (Cf. Brunet, *Manuel du libraire*, t. IV, (1863), col. 1482 ; article *Ronsard*.) On sait que Ronsard se réconcilia plus tard avec Chrestien comme avec Grévin. — Le calviniste Antoine de la Roche-Chandieu (1534-1591) a laissé des poésies religieuses et politiques (Lyon, 1501) qui témoignent d'un certain talent.

1. Gilles Durant, sieur de la Bergerie, né à Clermont (Auvergne) vers 1550, mort en 1615 M. Brunet (*Manuel du libraire*, article *La Bergerie*) dit qu'il fut rompu vif en 1618. Il le confond avec un autre Durant qui périt en place de Grève pour avoir publié un pamphlet contre le roi. — Ses poésies ont paru complètes en un volume sous le titre : *Les Œuvres poétiques du sieur de la Bergerie, avec les imitations du latin de J. Bonnefon*. 1594. — Voir aux *Morceaux choisis*, p. 53, la charmante pièce de Durant sur *le Trépas de l'âne ligueur*.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 271.

les dieux, par pitié pour son infortune, le métamorphosent en coucou. La verve et la gaieté de Passerat sont inaltérables. Pauvre, voyant sa pension mal payée ou supprimée, il adresse au roi ou au trésorier de l'époque des suppliques dont le style original vaut celui de Marot :

Mes vers, Monsieur, sont peu de chose,
Et, Dieu merci, je le sais bien ;
Mais vous ferez beaucoup de rien,
Si les changez en votre prose.

Il apprend que Thulènes, le fou du roi, vient de mourir ; il demande sa place.

Le poëte et le fou sont de même nature.

Frappé de cécité, il se trouve supérieur à Homère qui n'était qu'aveugle et poëte, tandis que lui est aveugle, poëte et professeur ; et parodiant le mot de Léonidas : « Tant mieux, dit-il, je combattrai à l'ombre. »

Ce poëte de la vieille roche est un bon citoyen. Les malheurs de la France désolée par la guerre civile, et envahie par les reîtres, alliés des protestants, lui inspirent des pièces remarquables, où une émotion profonde se cache sous l'ironie. Telle est cette *Sauvegarde de la maison de Bagnolet* tant de fois citée, où, s'adressant à ces « diables du Rhin »

Empistolés à visage noirci,

il leur souhaite de ne plus « entrer en cette terre » et d'aller combattre ailleurs.

Ainsi jamais ne vous faille la guerre,
Ainsi jamais ne laissiez en repos
Le porc salé, les verres et les pots...
Ainsi toujours couchiez-vous sous l'étable,
Vainqueurs de soif et vaincus de sommeil,
Ensevelis en vin blanc et vermeil,
Sales et nus, vautrés dedans quelqu'auge
Comme un sanglier qui se souille en sa bauje !
Bref tous souhaits vous puissent advenir
Fors seulement en France revenir,
Qui n'a besoin, ô étourneaux étranges,
De votre main à faire ses vendanges !

Rappelons aussi les quatrains qui accompagnent la *Ménippée*[1]

1. Voir quelques-uns de ces quatrains aux *Morceaux choisis*, p. 53, n. 1.

la chanson sur la journée de Senlis où le duc d'Aumale prit honteusement la fuite, et dont le refrain est :

Il n'est bon que de bien courir.

Rien n'égale en fraîcheur certaines chansons : le *Premier jour de mai*, *J'ai perdu ma tourterelle*, certaines parties de l'églogue intitulée *Catin*. Ce poëte, qui avait horreur des mauvais vers[1], méritait assurément les honneurs de l'édition nouvelle que P. Blanchemain a donnée de ses poésies. (Paris, Lemerre, 1881.)

Jean Vauquelin de la Fresnaye [2] débuta à dix-neuf ans par deux livres de *Foresteries*, qui semblaient promettre un talent original. Il y décrit les bois, les champs de la Normandie qu'il peuple de faunes et de bergers élégants et raffinés. Plus tard, il rougit de cette production de sa jeunesse et, trop sévère peut-être, ne les fit pas entrer dans l'édition de ses œuvres en 1605.

Les *Idylles* ou, comme les appelle Vauquelin, les *Idyllies*, sont supérieures aux bergeries des maîtres de la Pléiade. Plus voisines des églogues antiques, ce sont, comme il le dit lui-même, des *imagetes* et *petites tabletes de fantaisies d'amour* où paraissent non plus des Toinon et des Catin, mais des Philanon, des Philis, des Galatée. Dans ce cadre antique, Vauquelin a introduit des sentiments modernes. Ce ne sont plus des seigneurs et des princes auxquels le poëte prête la parole ; c'est lui-même qui parle, et qui exprime ses sentiments intimes.

Ces poésies champêtres, où respire un vif sentiment de la nature, furent suivies d'œuvres d'un genre nouveau, de *satires*. Vauquelin, marié, magistrat, a laissé les agréables passe-temps de sa jeunesse ; s'il cultive encore la poésie, c'est en philosophe et en moraliste. A lui revient l'honneur d'avoir introduit chez nous un nouveau genre littéraire. Non qu'avant lui, on n'eût écrit déjà des satires ; sans remonter plus haut que le seizième siècle, les coq-à-l'âne de Marot, le *Poëte courtisan* de Du Bellay, le *Médecin courtisan*, le *Courtisan retiré* de Jacques de la Taille, la *Dryade violée* de Ronsard, ses *Discours des misères du temps*, son *Appel au peuple françois*, les pièces de vers dont Passerat, Rapin, Durant accompagnent le *Catholicon*, sont des pièces satiriques. Ronsard, dans une pièce à La Péruse (*Poëmes*, I, 8) écrite vers 1544 invite la nouvelle école à traiter la satire.

1. Amis, dit-il dans son épitaphe,
Afin que rien ne poèse (*pèse*) à ma cendre [et mes os,
Amis, de mauvais vers ne chargez pas ma tombe.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 275.

Vauquelin s'inspire d'Horace. Il en a l'enjouement, le bon sens poétique, la philosophie indulgente, mais, plus qu'Horace, il a le sentiment du devoir et de la morale. Ses vers sont d'un honnête homme, à l'âme élevée, au cœur fier. Quand le spectacle des vices du temps excite son indignation, son style se colore, et il trouve des traits vigoureux.

Ses *sonnets* ne sont pas seulement des sonnets amoureux, comme ceux de ses amis de la Pléiade ; il y fait entrer des pensées graves, des développements sérieux pour lesquels cette forme ne semble pas faite. L'amour de la patrie et le spectacle des maux qui désolent la France lui inspirent des plaintes éloquentes. Le poëte, chez Vauquelin, est uni à l'honnête homme, au bon citoyen.

Après les *Satires*, l'œuvre la plus importante de Vauquelin est son *Art poétique* en trois livres, composé, vers 1575, à la prière de Henri III. Cet ouvrage est la poétique de la nouvelle école, comme les arts poétiques de Sibilet et de Fabri étaient la poétique des écoles de Marot ou de Le Maire. L'auteur s'y inspire d'Horace et d'Aristote, mais il ajoute à leurs préceptes son expérience personnelle et sa connaissance de notre littérature. Il fait preuve de goût et de sens ; il préfère à l'imitation des anciens la culture des genres nationaux ; il croit qu'au lieu de jouer sur la scène Persée et les fables grecques, il vaudrait mieux représenter les drames de l'histoire sainte. On a accusé Boileau d'avoir imité Vauquelin qu'il ne cite pas une seule fois ; cette accusation ne nous paraît pas fondée et les ressemblances qu'on peut trouver entre les deux auteurs doivent remonter à la source commune où ils puisaient. Si Boileau avait connu Vauquelin, il n'aurait pas commis les erreurs qu'on trouve dans les vers où il prétend retracer l'histoire de notre littérature.

Vauquelin a donc quelque valeur. D'où vient l'oubli dans lequel il est si vite tombé ? De son inexpérience dans l'art de composer et d'écrire. Son style est incorrect et diffus. L'*Art poétique*, malgré sa division en trois livres, présente un désordre complet, l'auteur se répète et revient sur ses pas. Malgré des qualités solides et estimables, malgré de beaux vers qu'on peut détacher de ses œuvres, Vauquelin n'est pas un véritable poëte.

Claude Gauchet, aumônier de Charles IX, fit paraître en 1583 un poëme intitulé les *Plaisirs des champs, divisés en quatre livres, selon les quatre saisons de l'année*, qu'il refondit en partie dans une seconde édition donnée vingt et un ans plus tard. Le

titre de cet ouvrage en indique le sujet. Gauchet décrit les travaux, les fêtes, les jeux des paysans ou plutôt des gentilshommes campagnards ; la chasse, dont les exercices variant avec les saisons forme l'objet principal de ses peintures. Ce poëme est écrit avec verve, les descriptions sont pittoresques et précises ; Gauchet ne fait pas d'idylle, et décrit naïvement, familièrement, sans redouter la vulgarité, les diverses scènes champêtres qu'il déroule sous nos yeux. Mais son style est incorrect et négligé.

Jean le Houx [1], avocat de Vire, continua ou reprit les traditions du foulon virois, Olivier Basselin. Il fit l'éloge du vin dans des chansons ou *Vaux de Vire*, qui pendant longtemps ont été attribués à Basselin ; il passait seulement pour les avoir remaniés. La critique contemporaine a rendu à Le Houx son œuvre, et reconnu en lui un poëte original. On ne saurait assez admirer la fécondité avec laquelle il varie l'éloge de la précieuse liqueur. Sa verve inépuisable crée sans cesse de nouveaux motifs et des rhythmes nouveaux. Son vers est net et franc, sa langue correcte.

Nous voici arrivés à la fin du seizième siècle. L'école de Ronsard, après cinquante ans, s'affaiblit et languit. Après Desportes est venu Bertaut, après Bertaut, Duperron, qui a laissé de faibles imitations de Virgile et d'Ovide, des sonnets amoureux, des stances, des complaintes raffinées et froides et quelques belles paraphrases de psaumes et d'hymnes de l'Église. Duperron marque la fin de l'école.

A ce moment un gentilhomme normand, François de Malherbe, préparait au fond de sa province une révolution littéraire ; il déclarait détestables les poésies de Desportes et même celles de Ronsard, et enseignait à quelques amis l'art de faire difficilement des vers faciles. Duperron, qui présenta Malherbe à Henri IV, disait qu'il avait renoncé à la poésie depuis qu'il avait vu les vers du poëte normand.

Et cependant, c'est à l'heure où une école nouvelle va se lever sur les ruines de l'ancienne, que celle-ci jette soudainement un dernier et splendide éclat. En 1608, paraît un recueil de satires qui placent leur auteur au premier rang des poëtes français ; nous parlons de Mathurin Régnier.

Régnier, dit Boileau, est le poëte français « qui, du consentement de tout le monde, a le mieux connu avant Molière les mœurs et les caractères des hommes. » Les satires, en effet,

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 303.

offrent une riche et curieuse galerie de portraits : le courtisan, le poëte ridicule, le poëte fanfaron, le noble insolent, l'hypocrite. La satire, chez lui, n'est pas une dissertation ou une déclamation, mais un discours familier où les observations morales se mêlent aux descriptions. Celles-ci sont vivantes. Deux ou trois traits suffisent au poëte pour tracer de ses originaux des portraits qui ne s'effacent plus. L'observateur s'unit au peintre. Il s'inspire d'Horace, de Pline, de Juvénal ; il imite les satiriques italiens, Berni, Mauro, le Caporale, Della Casa ; mais ce qu'il imite se transforme sous sa main et prend un tour nouveau; imiter ainsi, c'est créer.

Poëte d'inspiration, Régnier obéit à sa verve sans chercher à la contenir, à la régler. De là, des négligences, des incorrections, des phrases embarrassées, des expressions impropres, étranges, obscures. Mais aussi que de pages éclatantes, que d'expressions pittoresques, ingénieuses, profondes! que de vers frappés de manière à devenir proverbes! que de tableaux impérissables! Entre tant de beaux morceaux, nous ne rappellerons que la satire adressée à Malherbe et celle de *Macette*. La première est une réponse éloquente à l'étroite et dédaigneuse critique de Malherbe qui n'était encore qu'à ses débuts et dont les poésies devaient plus tard répondre pour lui. Au fond, le capricieux et indocile Régnier poursuit à son insu le même but que Malherbe : ne prend-il pas la nature pour modèle? Ne parle-t-il pas la langue du peuple? Son style n'est-il pas exempt d'affectation et de pédantisme? N'est-il pas héritier de Villon et de Marot, plutôt que de Ronsard et de son oncle Desportes qu'il se croit tenu de défendre, en compagnie de mademoiselle de Gournay? Le chef-d'œuvre de Régnier est la satire de *Macette*. Ce portrait de la dévote hypocrite qui, dans un discours artificieux, cherche à pousser une jeune fille au vice, nous montre Régnier dans la plénitude de son talent. Écrite par Régnier vers l'âge de quarante ans, quelque temps avant que la débauche l'emportât, elle atteste « tout ce qu'avec du travail et une conduite meilleure de son talent, il aurait pu être, et le rang qu'il pouvait tenir entre les plus mâles génies. » *Macette*, qui descend des entremetteuses d'Ovide et de Properce, est l'aïeule de Tartuffe.

Parmi les poésies diverses qu'a laissées Régnier, on trouve des épîtres, des élégies amoureuses, pleines de délicatesse et de grâce, des stances religieuses écrites dans les derniers temps

de sa vie, et où le remords d'une existence insouciante et libertine lui dicte des vers éloquents [1].

Avec Régnier, le dernier champion de Ronsard, finit l'école de la Pléiade : le règne de Malherbe va commencer, et la poésie française entre dans de nouvelles voies. Sans laisser de grandes œuvres, la Pléiade avait donné à la langue poétique de la gravité et de l'ampleur : elle avait mis en circulation une foule d'idées et de sujets imités des anciens ; l'heure était venue d'un art plus parfait. Ronsard avait préparé Malherbe; Malherbe va préparer l'œuvre immortelle du dix-septième siècle.

SECTION III. — AUTEURS DRAMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

La fin du théâtre du moyen âge [2].

Le seizième siècle voit finir le théâtre du moyen âge et commencer le théâtre moderne. Les *mystères*, les *moralités*, les *sotties* et les *farces* disparaissent pour faire place à la *tragédie* et à la *comédie*. Nous assistons à la chute d'un art dramatique qui vécut plus de quatre siècles, et à la naissance d'un art nouveau que Corneille, Racine et Molière porteront à sa perfection.

Les mystères représentaient sur la scène les événements les plus remarquables de l'histoire sacrée. On jouait, pour l'édification du public, la vie et la mort de Jésus-Christ, l'histoire de la Vierge, des saints, d'Adam, des patriarches, etc. Nous n'avons pas à raconter la formation de ce théâtre religieux sorti, par un développement naturel, des cérémonies catholiques, de la même manière que le théâtre était né, chez les Athéniens, du culte de Bacchus. Ce théâtre, qui existait déjà au onzième siècle, resta deux siècles aux mains du clergé. Au treizième, les poëtes laïques commencent à composer des œuvres dramatiques du même genre : Jean Bodel, le *Miracle* de saint Nicholas ; Rutebœuf, celui de saint Théophile, etc., et le clergé en

1. Boileau reproche à Régnier « ses rimes cyniques ». Régnier pourtant ne passa jamais au XVIe siècle pour un poëte licencieux. Sa hardiesse d'expression vient plus du siècle que de l'homme. Ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que la langue française a cessé de *braver l'honnêteté*.

2. Sur le théâtre au moyen âge, voir

abandonne la représentation à des laïques. Quand une ville voulait se donner la représentation d'un de ces spectacles, les bourgeois notables se réunissaient, et avec le concours des échevins, du chapitre, des autorités civiles et ecclésiastiques, élevaient un théâtre en planches sur la place publique, faisaient fabriquer des décors, des costumes, engageaient et formaient des acteurs; la représentation était précédée d'une *monstre* ou procession de tous les personnages du drame en grand costume, et d'un *cry* public (*proclamation*) en vers, invitant la foule à assister au *mystère*.

A côté de ces représentations édifiantes, il y avait des spectacles, des *jeux* plus profanes. Dans certaines fêtes populaires, on représentait des *farces*, petites comédies grossièrement intriguées. C'étaient des *contes* ou *fabliaux* mis en action.

Dans certaines circonstances solennelles, telles que l'avénement d'un roi, le mariage d'un prince, etc., on donnait aussi des représentations *mimiques* dites *entremets*, sortes d'intermèdes où l'on faisait passer sous les yeux du public les tableaux les plus divers : masques, décors, merveilles de mécanique, oiseaux, animaux rares, hommes sauvages, saltimbanques, etc. Ces tableaux se continuèrent jusqu'au règne de Henri II.

Les spectacles que donnaient souvent dans le nord de la France les sociétés littéraires et musicales connues sous le nom de *Puys*[1], étaient d'un caractère plus élevé ; telle est la *pastorale de Robin et Marion*, due au poëte Adam de la Halle à la fin du treizième siècle. Les pièces jouées par les Puys avaient souvent un caractère allégorique, comme on peut le voir par le titre de l'une d'elles, *Pierre de la Broche qui dispute à Fortune contre Réson*. De là sont sorties peut-être les *moralités*.

Le commencement du quinzième siècle fait époque dans l'histoire théâtrale du moyen âge. En 1402, une société de bourgeois de Paris reçoit de Charles VI le privilége « de faire jouer quelque mystère que ce soit, soit de la Passion et Résurrection ou autre quelconque tant de saincts comme de sainctes qu'ils voudront

Petit de Julleville, *Histoire du théâtre français, les Mystères*, 2 vol. in-8°, 1880; *Les comédiens en France au Moyen-âge*, 1885. Sur le théâtre au XVIe siècle, voir Ste-Beuve, *tableau*, etc., p. 173 et suiv. et surtout Ebert (*Histoire du développement de la tragédie française principalement au seizième siècle* (Entwickelunggeschichte der französischen Tragœdie, vornehmlich in XVI Jahrhundert, Gotha, 1856, in-8). Nous avons mis à contribution ce dernier travail qui étudie les caractères de notre théâtre tragique depuis la *Cléopâtre* de Jodelle jusqu'à l'*Horace* de Corneille et dont l'introduction présente un intéressant résumé de l'histoire du théâtre du Moyen-âge.

1. Cf. Morceaux choisis, p. 204, n. 7.

eslire et mettre sus (*sur la scène*), toutes et quantes fois qu'il leur plaira.» Avec la *confrérie de la Passion*, Paris a son premier théâtre ; il s'établit dans l'hôpital de la Trinité, près de la porte Saint-Denis.

Peu après se fondent deux nouveaux théâtres, celui des *Clercs de la Basoche* et celui des *Enfants sans souci*.

Les *clercs de la Basoche* ou *clercs du Parlement* formaient une corporation depuis le règne de Philippe le Bel, qui leur avait donné des priviléges, des statuts et une juridiction spéciale. Dans les vingt premières années du quinzième siècle, ils obtinrent le droit de représenter, soit chez des particuliers, soit à des jours déterminés sur leur théâtre du Châtelet, à côté des farces, des pièces spéciales d'un caractère allégorique qui reçurent le nom de *moralités*.

Vers la même époque, à une date qu'on ne peut déterminer exactement, des fils de famille, voulant prendre leur part des divertissements que donnaient les clercs de la Basoche, obtinrent également, sous le titre de *Société des Enfants sans souci*, le privilége de représenter, à côté des farces, des pièces qui reçurent le nom de *soties*. Les *Enfants sans souci* jouaient aux Halles [1].

Les deux sociétés étaient rivales ; par un accord à l'amiable, chacune d'elles concéda à l'autre ses droits et les unes et les autres jouèrent à la fois des *moralités*, des *soties*, et des *farces*. D'un autre côté, les confrères de la Passion firent avec les Enfants sans souci un traité, en vertu duquel ceux-ci purent jouer leurs *soties* sur le théâtre de la Trinité, et fournirent plus tard des acteurs pour les rôles comiques qui s'introduisirent dans les mystères.

Telle était à Paris l'organisation régulière du théâtre au moyen âge. La province suivait l'exemple de la capitale ; et dans les grandes villes se formaient des corporations, spécialement pour la représentation des mystères. Angers, Bourges, Metz, Orléans, Poitiers, Rouen, Saumur, Tours et Troyes se distinguèrent par l'éclat de leurs représentations dramatiques.

Le quinzième siècle est la grande époque de notre théâtre ; les mystères, les moralités et les farces élargissent leurs cadres ; les soties prennent un caractère déterminé.

Les mystères dans la variété des sujets qu'ils ont embrassés

1. Sur l'origine des clercs de la Basoche et des Enfants sans souci et sur les rapports qui unissaient ces deux sociétés, voir le livre de M. A. Fabre, *Les clercs du Palais*. Lyon, 1875, 2e edition. La première édition a pour sous-titre *des Clercs de la Basoche*

peu à peu, peuvent se ramener à trois classes : mystères proprement dits qui traduisent *par personnaiges* les récits du Nouveau et de l'Ancien Testament[1]; miracles, qui représentent quelque aventure merveilleuse d'un saint[2] ; mystères profanes, qui mettent sur la scène des événements historiques ou légendaires, et qui n'offrent plus rien de religieux : tel est par exemple le mystère de *Griselidis* (1395), celui de la *destruction de Troie la grant* (vers 1450), celui du *siége d'Orléans* (deuxième partie du quinzième siècle). Avec cette dernière sorte de mystères, le théâtre religieux fait place au théâtre profane.

Les *moralités* sont d'abord de simples allégories morales, mises en action. On peut en juger par le titre de la moralité suivante : « Moralité nouvelle des enfants de Maintenant, qui sont escoliers à Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxure, dont l'ung vient à Honte et de Honte à Désespoir et de Désespoir au gibet de Perdition, et l'aultre se convertit à bien faire. Et à treize personnaiges, c'est assavoir : Le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon avis, Instruction, Finet, premier enfant, Mauduit, second enfant, Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Désespoir et Perdition[3]. »

A ces moralités purement allégoriques s'ajoutent les paraboles, où l'action est plus réelle, et dont l'Évangile fournit les sujets les plus populaires. Telles sont celles de l'*Enfant prodigue*, du *Mauvais riche*. Viennent enfin des moralités qui se réduisent à la représentation de quelque trait propre à mettre en lumière une qualité morale, une vertu. Telle est la « Moralité ou histoire rommaine d'une femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, et comme sa fille la nourrit six sepmaines de son lait en prison; à cinq personnaiges, c'est assavoir : Oracius, Valérius, le sergent, la mère et la fille[4]. » La moralité allégorique, la première en date, perce déjà dans les *jeux* que donnaient les Puys au nord de la France, durant le treizième siècle. Entièrement constituée dans la première moitié du quatorzième siècle, elle s'est sans doute développée sous l'influence du système d'allégories qu'on voit s'épanouir dans le *Roman de la Rose*, et qui rappelle les subtiles abstractions de la scolastique.

La *sotie*, qui paraît la forme la plus récente du drame du

1. Voir le *Mistère du viel Testament*, publié par J. de Rothschild, Paris, Didot, 3 vol. in-8° (la suite sera publiée par M. Picot,) et le *Mystère de la Passion*, d'Arnoult Gréban, publié par G. Paris et J. Raynaud, Paris, Vieweg, 1878.

2. Spécialement des saints locaux, dans les villes de province.

3. Viollet le Duc, *Ancien théâtre français*, t. III, *initio*.

4. Id., *ibid.*, t. III (pièce 54).

moyen âge, offre quelque chose de satirique : c'était une sorte de mascarade où les *sotz* et les *sottes*, commandés par la *mère sotte* et le *prince des sotz*, dans des rôles déterminés à l'avance, livraient à la risee publique les abus et les ridicules, avec une liberté de langage illimitée, et flagellaient audacieusement toutes les sottises des hommes depuis le peuple jusqu'au roi. C'est l'ébauche de la comédie de caractère, et un essai de comédie politique, qui parfois fait songer à Aristophane.

Nous avons parlé de la *farce*, conte ou fabliau mis en action. La plupart des farces, même celles qui brillent par l'esprit et la gaieté, sont grossières et licencieuses ; un petit nombre seulement présentent de véritables sujets comiques développés avec finesse. Telle est la farce de Pathelin, le chef-d'œuvre du genre[2].

Dès la seconde moitié du quinzième siècle moralités, sotties et farces deviennent l'objet de l'attention soupçonneuse du gouvernement. Sous Charles VII, les mesures préventives se multiplient pour arrêter l'audace croissante des clercs de la Basoche et des Enfants sans souci ; sous le dur gouvernement de Louis XI, il fallut se taire ou à peu près ; mais avec Louis XII, la liberté reparut ; ce prince « permit les théâtres libres et voulut que sur iceux on jouât librement les abus qui se commettoient tant en sa cour comme en tout son royaume ; pensant par là apprendre et savoir beaucoup de choses, lesquelles autrement il lui estoit impossible d'entendre » (Bouchet, *Sérées*, XIII). Il se fit même du théâtre une arme, dans la lutte qu'il eut à soutenir contre la papauté. Sous François Ier recommencent les persécutions, et des arrêtés, des décrets viennent restreindre la liberté des théâtres [1]. Entravé par ces mesures, le théâtre populaire languit durant le seizième siècle. Au commencement du dix-septième siècle, clercs de la Basoche et Enfants sans souci ont cessé leurs représentations. Toutefois l'association des clercs du Parlement se maintient avec son organisation judiciaire, sinon avec toutes ses cérémonies et ses fêtes, jusqu'à la Révolution, qui la supprima avec les autres corporations.

Quant aux mystères, leur caractère sacré faisait passer la licence de certaines scènes impudentes et parfois ordurières. Néanmoins le Parlement et la chaire firent entendre sous François Ier de nombreuses prostestations. La représentation du mystère des *Actes des Apôtres*, qui dura sept mois (1540-1541) et

1. La sottie était à l'origine une simple parade, sorte de *boniment* joué par des pitres, avec accompagnement de sauts et culbutes, pour attirer le public à la représentation du mystère ou de la moralité. Voir Picot, *la Sottie en France*, dans la *Romania*, 1878, p. 236-326.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 142.

celle du *Vieil Testament* soulevèrent les colères du Parlement. En 1548 les confrères qui venaient de s'établir à l'hôtel de Bourgogne ayant demandé la confirmation de leurs priviléges, le Parlement leur permit de représenter les sujets *profanes, honnestes et licites*, et leur interdit expressément les mystères tirés de l'Écriture sainte. C'en était fait de notre vieux théâtre religieux; quatre ans après, Jodelle créait le théâtre moderne.

Ce théâtre toutefois ne triompha pas du premier coup. Les mystères profanes perpétuèrent la tradition du moyen âge. Le privilége exclusif dont jouissaient les Frères de la Passion empêchait la formation d'acteurs capables d'interpréter l'art nouveau, et l'école de Jodelle en était réduite à faire jouer ses tragédies et ses comédies par des écoliers ou des gens du monde, dans les colléges ou à la cour. Ainsi la perpétuité de cette confrérie, assurant à son répertoire populaire[1] une longévité désastreuse pour le théâtre, faisait obstacle au progrès d'un art plus savant. Enfin la force des choses amena les Frères de la Passion à transiger avec la nouvelle école, et vers 1588 ils louèrent leur privilége et leur salle à une troupe de comédiens qui put, grace au règne de Henri IV et au retour de la paix (1593), jouer régulièrement la comédie et la tragédie. Ce fait, qui paraît insignifiant, eut son importance. Avec ce théâtre sans tradition, maître de choisir son répertoire, allaient se former des auteurs et un public nouveaux, capables de s'élever peu à peu jusqu'à l'art véritable.

Cependant les mystères religieux, interdits à Paris seulement, se continuaient en province. En 1580 le curé Lecoq donne sa tragédie de Caïn[2]; et le Normand Vauquelin de la Fresnaye prend dans son *Art poëtique* la défense des mystères sacrés qu'il recommande aux auteurs dramatiques[3]. Mais éclipsés par les splendeurs du nouveau théâtre du dix-septième siècle, ils se retirent dans les campagnes où ils ne sont pas encore tout à fait éteints. On peut en voir les derniers restes dans les représentations de la crèche de Bethléem que quelques églises font à Noël ou dans le spectacle de la Passion que des comédiens ambulants donnent dans les foires; les acteurs sont devenus des marionnettes.

Après ce coup d'œil jeté sur l'histoire de notre ancien théâtre, il nous faudrait examiner les œuvres qu'il a produites au sei-

1. On y voit des pièces tirées des romans de chevalerie. *Huon de Bordeaux* par exemple fut joué pendant *plusieurs journées*.

2. Cf. p. 164.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 277.

zième siècle. Mais il nous est impossible d'analyser ces mystères de l'*Assomption*[1], de *saint Christophle*[2], de *saint Andry* « à quatre-vingt-six personnaiges[3], » de l'*Apocalypse*[4], etc., etc. ; ces moralités de *Mundus, caro et dæmonia*[5], de l'*Homme juste* et l'*homme mondain*[6], de l'*Assomption*[7], de l'*Enfant prodigue*[8], de l'*Enfant ingrat*[9], etc. ; ces sotties et farces des *Savetiers*[10], du *Testament de Pathelin*[11], de la *Cornette*[12], des *Deux filles et des deux mariés*[13], du *Nouveau-Monde*[14], etc., etc. Dans cette quantité d'auteurs plus ou moins inconnus, on ne peut rappeler que deux ou trois noms, Gringore, Nicole de la Chesnaye et Pontalais ; le premier surtout mérite l'attention.

Entré après une jeunesse aventureuse dans la compagnie des Enfants sans souci, GRINGORE[15] y joua le rôle de Mère sotte et composa divers drames qui furent remarqués. Louis XII employa son talent satirique dans sa lutte contre Jules II : ce sont de véritables pamphlets politiques que les œuvres, d'ailleurs médiocres, qu'il a intitulées « l'*Entreprise de Venise avecque les citez, chasteaux, forteresses et places que usurpent les Véniciens des roys, princes et seigneurs chrestiens*, la *Chasse du cerf des cerfs* (Jules II), l'*Espoir de Paix*, la *Coqueluche*. Outre ces drames politiques, on a de lui les *Folles entreprises*, vaste composition où l'auteur passe en revue, dans le désordre d'un rêve fantastique, les folies de toutes sortes, grandes et petites, que lui montrent l'histoire, la légende, les nouvelles du jour, l'observation de ses contemporains. Le *Jeu du prince des sotz*, joué devant Louis XII le mardi gras de l'an 1511, est une remarquable trilogie composée d'une sottie, d'une moralité et d'une farce. Le *Cry* qui la précède est le chef-d'œuvre du genre. La sottie nous montre aux prises le *Prince des sotz* (Louis XII), la *Mère sotte* (l'Église) avec ses deux acolytes

1. En 1515.
2. D'Antoine Chevallet : joué à Grenoble en 1527.
3. Joué à Paris vers 1530.
4. De Louis Choquet ; joué à Paris en 1541.
5. En 1505.
6. Moralité de près de 36000 vers, imprimée en 1508.
7. « Moralité composée par Jean Parmentier, bourgeois de la ville de Dieppe, et jouée au dict lieu le jour du Puy de la dicte assumption, l an de grâce mil cinq cens vingt et sept. » Cf. plus haut, p. 88.
8. Date incertaine.
9. Vers 1540. Un fils refuse de reconnaître ses parents qui se sont ruinés pour assurer sa fortune. Pendant qu'il était à table, un crapaud s'élance d'un pâté qu'il découpait et se met a lui manger le visage, usqu'au jour où le fils ingrat demande pardon à Dieu de sa faute.
10. Représentée en 1505 à la suite de la moralité *Mundus, caro et dæmonia*.
11. Vers 1520 (?)
12. Date incertaine.
13. De Marguerite de Valois ; voir p. 93.
14. Sottie attribuée sans fondement à Gringore et qui vise la Pragmatique Sanction.
15. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 306. — Vers la fin de sa vie, il changea son nom de Gringore en celui de Gringoire, qu'il trouvait plus harmonieux.

Sotte crédulité et *Sotte occasion*, *Sotte commune* (le Peuple). La moralité rappelle avec hardiesse et souvent avec éloquence la conduite du pape Jules II à l'égard de l'Italie et de la France. Le *Mystère de saint Louis*, trace avec naïveté et force le portrait de ce héros chrétien, soit qu'il nous peigne sa jeunesse, soit que, nous transportant en Orient, il nous montre le capitaine vaincu, prisonnier, plus grand dans la défaite que dans la victoire, soit qu'il nous montre saint Louis de retour en France et rendant la justice à son peuple. Ici l'auteur oppose dans un épisode dramatique la justice royale et la justice seigneuriale. Trois enfants reçoivent de l'abbé leur maître, en récompense de leur travail, l'autorisation d'aller dans la forêt voisine ; ils s'abandonnent au plaisir d'une promenade qui les ravit, et, en poursuivant un lapin, pénètrent, sans s'en apercevoir, dans le domaine du sire de Couci ; celui-ci les surprend en flagrant délit de braconnage, et, malgré leurs pleurs et leurs prières, les livre au bourreau. Saint Louis, apprenant de l'abbé cette atrocité, éclate et demande la mort du terrible seigneur. Mais sur l'intercession de Bon-Conseil qui lui montre le péril d'une pareille sentence, il condamne le meurtrier à une amende énorme et à un pèlerinage en terre sainte. C'est en Orient que nous ramène la dernière partie de l'ouvrage ; on y voit l'échec des troupes croisées, et la mort édifiante du roi sous les murs de Tunis.

Le Mystère de saint Louis est supérieur aux autres mystères de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. La langue en est ferme, sobre, tantôt noble, tantôt familière, presque toujours simple et pure.

Nicole de la Chesnaye est l'auteur de la *Condamnation du banquet*. Quelques honnêtes bourgeois *Bonne compagnie*, *Je-bois-à-vous*, *Je-pleige-d'autant*, *Accoustumance*, *Souper*, *Passe-temps*, *Gourmandise et Friandise*, ont eu l'imprudence d'accepter une invitation chez trois coquins *Dîner*, *Souper*, *Banquet* qui, au milieu du repas, font attaquer soudainement leurs hôtes par divers scélérats, *Esquinancie*, *Gravelle*, *Apoplexie*, *Goutte*, etc. *Bonne-compagnie*, *Accoustumance*, *Passe-temps* qui ont pu tant bien que mal échapper aux meurtriers, demandent justice à dame *Expérience*. Celle-ci fait arrêter les trois coquins par ses domestiques *Remède*, *Secours*, *Sobresse*, *Diette* et *Pilulle* et les fait condamner par ses conseillers *Avicennes*, *Averroys*, *Galius*, *Hypocras*. *Banquet* est pendu par *Diette* ; *Souper* devra porter « poignetz de plomb pesans bien largement » pour l'empêcher de servir « de trop de metz sur table, » et il lui est interdit d'approcher de six lieues de *Dîner*.

Nous avons parlé plus haut de PONTALAIS[1], le célèbre bateleur des Halles, à qui on attribue les *Contreditz du songe-creux*.

Ce sont là les dernières œuvres du moyen âge. Il va naître au milieu du seizième siècle un nouvel art dramatique qui, rompant avec la tradition du moyen âge, se rattache on prétend se rattacher à l'antiquité classique. Il ne faut pas s'y tromper toutefois. Le théâtre de la seconde partie du seizième siècle tient encore par des liens étroits à notre ancien théâtre. La comédie, comme nous le verrons, dérive en grande partie de la farce. Pour la tragédie, si la plupart des auteurs s'inspirent de l'antiquité et mettent sur la scène Rome et la Grèce, ils demandent aussi des sujets à l'histoire sacrée, aux légendes du moyen âge, à l'histoire nationale et même contemporaine. Les changements sont surtout extérieurs : la métrique des mystères, si savante et variée, fait place à une autre métrique, plus simple, plus monotone. On voit paraître des chœurs à la manière antique; les pièces divisées par actes sont d'une longueur régulière : en fait, la révolution atteint plutôt la forme que le fond.

CHAPITRE II

L'école de Ronsard[2].

I. — LA TRAGÉDIE AU XVIe SIÈCLE.

Dès le quatorzième siècle, le théâtre classique avait pénétré en Italie, et des écrivains avaient tenté d'imiter les tragédies antiques. L'historien paduan Albertino Mussato écrivit en latin deux tragédies, *Eccérinis* et *Achilléis*, sur le modèle des tragédies de Sénèque. Toutefois, chose à remarquer, le sujet d'*Eccérinis* est pris à l'histoire nationale, et le héros de la tragédie est Ezzelin, tyran de Padoue[3].

Au quinzième siècle, Grégorio Corraro, en s'inspirant de Sénèque, écrit sa tragédie de *Procné*, qui eut un grand retentissement. A la fin du même siècle, Rome voyait représenter en latin des pièces antiques, l'*Hippolyte* de Sénèque, et même des tragédies modernes. Ce mouvement continue à Ferrare, à la cour d'Hercule Ier. Au commencement du seizième siècle, vers

1. Voir plus haut, p. 87.
2. Cf. la note 2 de la p. 146.
3. Chassang, *Des essais dramatiques imités de l'antiquité au quatorzième et au quinzième siècles*. Paris, 1852, p. 22 et 195. Cf. Ebert, *op. c.*, 85.

1514, le Trissino par sa *Sofonisba* ouvre la série des œuvres dramatiques écrites en langue vulgaire[1].

En France, le nouveau théâtre naît et se développe sous la double influence de l'antiquité dont on commence à étudier et à admirer les monuments, et de la littérature italienne sortie elle-même de cette étude des classiques grecs et latins. A la cour de François Ier, Quinziano Stoa écrivait en latin, non-seulement des tragédies religieuses dont la forme antique revêtait des sujets chrétiens, mais des tragédies profanes tirées de l'histoire romaine. J. C. Scaliger apportait en France sa traduction latine de l'*Œdipe roi;* Alamanni, poëte italien de la cour de François Ier et de Henri II, composait en France une *Antigone* italienne; de jeunes seigneurs italiens, appelés à la cour de Marie de Médicis, y apportaient les traductions italiennes des tragiques anciens qu'ils avaient joués à Ferrare, à Mantoue, etc. En 1548, la ville de Lyon fête l'arrivée de la jeune reine, non plus par la représentation de mystères et de moralités, mais par la représentation de la *Calandria* du cardinal Bibbiena jouée en italien par une troupe d'acteurs appelés à cet effet de Florence. On traduit aussi en français des œuvres grecques et latines. Lazare de Baïf rend vers pour vers l'*Électre* (1537) de Sophocle et l'*Hécube* d'Euripide (1544) que G. Bouchetel redonne l'année suivante (1545). Sibilet en 1549 publie l'*Iphigénie*[2].

Vers 1540, Buchanan fait représenter au collége de Bordeaux deux tragédies sacrées, composées sur le modèle classique: *Jean-Baptiste* et *Jephthé*, et les tragédies grecques d'*Alceste* et de *Médée*. Muret, en 1544, prend pour sujet *Jules César*. Guérente, le collègue de Buchanan, fait également jouer des tragédies latines[3]. Budé, Daurat à Paris s'efforcent également de substituer aux allégories, aux mystères, des pièces plus nobles faites à l'imitation des anciens. Ronsard, au collége Coqueret, traduit le *Plutus* d'Aristophane qu'il joue avec ses camarades sous les yeux de Daurat. Ainsi dans les universités, dans les colléges, de savants humanistes forment des disciples auxquels ils inspirent l'admiration et la reproduction des chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes. Par la double action de l'antiquité et de

1. Tiraboschi, *Storia della litteratura italiana*, III, 35. Cf. Ebert, *op. c.*, 88.
2. Cf. plus haut, p. 69.
3. « Avant l'âge, » dit Montaigne.
Alter ab undecimo vix tum me ceperat annus.
« J'ay soutenu les premiers personnages en tragédies latines de Buchanan, de Guerento et de Muret, qui se représentoient en notre collége de Guyenne avec quelque dignité. » (*Essais* I, 25, fin.)

l'Italie, le nouveau théâtre tend donc à se substituer au théâtre populaire [1].

En 1549, Du Bellay lance le manifeste de la Pléiade. Trois ans après, Jodelle avec sa tragédie de *Cléopâtre* et sa comédie d'*Eugène*, inaugure le théâtre moderne. A peine âgé de vingt ans, l'ami de Ronsard

> ... le premier d'une plainte hardie
> Françoisement sonna la grecque tragédie,
> Puys, en changeant de ton, chanta devant nos rois
> La jeune comédie en langage françois [2].

La *Cléopâtre* et l'*Eugène* furent représentés le même jour, en présence de la cour, au collége de Boncourt. Comme le privilége des Frères de la Passion laissait en leurs mains les troupes d'acteurs publics, les rôles durent être joués par des amateurs ; les acteurs furent Jodelle et ses amis, R. Belleau, La Péruse, Grevin, etc. Henri II fut si content de cette représentation qu'il donna à l'auteur cinq cents écus et « lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant plus que c'estoit chose nouvelle et très-belle et rare [3]. » Le triomphe était complet; Jodelle fut salué comme le père de la tragédie moderne. Après la représentation, l'auteur et ses amis partent pour Arcueil ; chemin faisant, l'un d'eux avise un troupeau de moutons, s'empare du bouc qu'il orne de fleurs et de lierre, et dans la salle du festin, au milieu de la docte et joyeuse compagnie [4], l'animal consacré à Bacchus est présenté solennellement au jeune vainqueur. Baïf dans des vers plus grecs que français entonne à cette occasion le *Pæan* triomphal [5].

La *Cléopâtre* est la première des tragédies françaises. A ce titre et malgré son peu de valeur, elle mérite que nous l'examinions [6].

1. Chassang, *op. cit.*, p. 190; Ébert, *op. cit.*, p. 90.

2. Ronsard.

3. Brantôme, *Grands capitaines français* (le grand roy Henri II). édit. Lalanne, t. III, p. 289.

4. Ronsard, Muret, Daurat, Baïf, Du Bellay, en faisaient aussi partie.

5. Le bouc fut ensuite renvoyé à son troupeau. Cette plaisanterie d'étudiants, défigurée par le bruit public, fit grand scandale. On vit une fête payenne où un bouc était *sacrifié* au dieu Bacchus. Ronsard était le grand prêtre présidant au sacrifice. Les confrères de la Passion et les huguenots s'unirent pour crier au sacrilége. Jodelle fut accusé d'athéisme; Ronsard et Baïf qui avaient composé des dithyrambes durent se justifier. Voir *la Réponse* de Ronsard *aux injures et calomnies de je ne sçay quels Predicans et ministres de Genève*. Cf. Goujet, *Bibliothèque françoise*, XII, 27, 189; les *Journaux de l'Estoile*, dans l'édition de Michaud et Poujoulat, série I, t. I, partie I, p. 29.

6. Voici le passage de Plutarque qui a

Au premier acte, l'ombre d'Antoine se lamente en un long monologue sur sa triste destinée : Cléopâtre a été la cause de

fourni à Jodelle le sujet de sa *Cléopâtre*. Nous citons la traduction d'Amiot, t. II (p. 721-726), de l'édition de Paris 1622 :

« Cela fait, il (César) y envoya Proculeius, luy commandant qu'il fist tout devoir et toute diligence de saisir Cléopâtre vive, s'il pouvoit, pour autant qu'il craignoit que son trésor ne fût perdu, et davantage qu'il estimoit que ce seroit un grand ornement et embellissement de son triomphe, s'il la pouvoit prendre et mener vive à Rome.

« Peu de jours après, César luy-mesme en personne l'alla visiter pour parler à elle et la reconforter ; elle estoit couchee sur un petit lit bas en bien pauvre estat ; mais si tôt qu'elle le vid entrer en sa chambre, elle se leva soudain, et s'alla jetter toute nue en chemise à ses pieds, estant merveilleusement défigurée tant pour ses cheveux qu'elle avoit arrachez que pour sa face qu'elle avoit deschirée avec ses ongles, et si avoit la voix faible et tremblante, les yeux batus et fondus à force de larmoyer continuellement : et si pouvait-on voir la plus grande partie de son estomac deschiré et meurtri. Bref le corps ne se portoit gueres mieux que l'esprit : neaumoins sa bonne grace et la vigueur et force de sa beauté n'estoient pas du tout esteintes ; elle apparoissoit au dedans et se demontroit aux mouvements de son visage. Apres que César l'eut faict recoucher, et qu'il se fut assis auprès d'elle, elle commença à vouloir deduire ses deffences et alleguer ses justifications, s'excusant de ce qu'elle avoit fait, et s'en deschargeant sur la peur et la crainte d'Antonius. César au contraire la convainquoit de chaque point et article : par quoy elle tourna tout soudain sa parole à luy requerir pardon et implorer sa mercy, comme si elle eust eu grande peur de mourir et bonne envie de vivre. A la fin elle luy bailla un bordereau de bagues et finances quelle pouvoit avoir. Mais il se trouva là d'aventure l'un de ses trésoriers nommé Seleucus, qui la vint devant César convaincre, pour faire du bon valet, qu'elle n'y avait pas tout mis, et qu'elle en receloit sciamment et retenoit quelques choses, dont elle fut si fort pressée d'impatience et de colère qu'elle l'alla prendre aux cheveux et luy donna plusieurs coups de poing sur le visage. César s'en prit à rire et la fit cesser. Hélas ! dit-elle, adonc, César, n'est-ce pas une grande indignité que tu ayes bien daigné prendre la peine de venir vers moy, et m'ayes fait cest honneur de parler avec moy chetive, réduite en un si piteux et si miserable estat, et puisque mes serviteurs me viennent accuser, si j'ay peut-estre mis à part et reservé quelques bagues et joyaux propres aux femmes, non point ! hélas, pour en parer moy malheureuse, mais en intention d'en faire quelques petits presents à Octavia et à Livia, à celle fin pour que par leur intercession et moyen tu me fusses plus doux et plus gracieux. César fut tres-joyeux de ce propos, se persuadant de là qu'elle désiroit fort asseurer sa vie ; si luy fit respondre qu'il luy donnoit non-seulement ce qu'elle avoit retenu pour en faire de tout à son plaisir, mais qu'outre cela il la traiteroit plus libéralement et plus magnifiquement qu'elle ne sçauroit esperer ; et ainsi prit congé d'elle, et s'en alla pensant bien l'avoir trompée, mais estant bien trompé luy-mesme. »

(Cornelius Dolabella ayant ensuite appris à Cléopâtre que César devait dans trois jours l'envoyer en Syrie avec ses enfants, elle obtient de César d'aller sur la tombe d'Antoine.)

« Là à genoux, embrassant le tombeau avec ses femmes, se prit à dire les larmes aux yeux : O cher seigneur Antonius, je t'inhumai naguere estant encore libre et franche, et maintenant je presente ces ofertes et effusions funèbres estant prisoniere et captive, et me desfend on de deschirer et meurtrir de coups ce mien esclave corps, dont on fait soigneuse garde seulement pour triompher de toy ; n'attend donc plus autres honneurs, offrandes ni sacrifices de moy ; celles ci sont les dernieres que Cleopatra te peut faire, puisqu'on l'emmène. Tant que nous avons vescu, rien ne nous a peu séparer d'ensemble ; mais maintenant à notre mort je fais doute qu'on ne nous face eschanger les lieux de notre naissance, et comme toy Romain reste icy inhumé en Égypte, aussi moy malheureuse Egyptienne ne sois ensépulturée en Italie, qui sera le seul bien que j'auray reçu de ton pays. Si donc les dieux delà ou tu es à présent ont quelque autorité et puissance, puisque ceux de par deça nous ont abandonnez, ne souffre pas qu'on emmene vive ton amie, n'endure qu'en moy on triomphe de toy ; ainsi me reçoy avec toy et m'ensevelis en un mesme tombeau. Car combien que mes maux soient infinis, il n'y en a pas un qui m'ait esté si grief à

ses malheurs, de sa mort tragique, mais elle-même avant la fin du jour doit venir le rejoindre : il le lui a ordonné dans un songe ; après avoir été si longtemps sa *compagne en sa liesse*, il faut qu'elle soit maintenant *compagne en sa peine et tristesse*. L'ombre s'évanouit et Cléopâtre paraît suivie de ses deux confidentes *Éras* et *Charmion*. Elles continuent un dialogue commencé derrière la scène, dont les répliques vives rappellent Sénèque. Les confidentes dissuadent Cléopâtre de se tuer. « Antoine m'appelle, Antoine il me faut suivre, » répond Cléopâtre ; et elle fait le récit de la mort de son amant, et du songe qu'elle a eu la nuit précédente. Elle résiste aux sollicitations de ses confidentes ; elle mourra libre plutôt que de vivre captive. Un chœur de femmes alexandrines vient longuement développer le thème de l'instabilité du bonheur humain : le plaisir conduit aux fautes, les fautes conduisent au malheur !

Le second acte ne renferme qu'une scène. Octavien rappelle fièrement la grandeur que les dieux lui accordent ; mais sa félicité est altérée par le regret que lui fait éprouver la mort d'Antoine. Proculée, un de ses officiers, lui dit qu'il a tort de plaindre un homme dont les dieux ont puni l'orgueil. Agrippa, autre officier, développe la même pensée, en rappelant divers traits de la vie d'Antoine : qu'Octavien, sans égard pour le nom d'Antoine, poursuive sa victoire, frappe les enfants de son ancien rival et Cléopâtre leur mère. Proculée craint que Cléopâtre n'échappe au vainqueur par la mort, et Agrippa conseille de lui montrer des égards qui la détourneront du suicide. Octavien se range à cet avis. Le chœur, dans une série de strophes et d'antistrophes, développe cette pensée que l'orgueil excite la colère des dieux, et cite comme exemples les Titans, Prométhée, Icare et enfin Cléopâtre.

Le troisième acte s'ouvre par un dialogue entre Octavien et Cléopâtre. Octavien ne veut pas entendre la justification de Cléopâtre. Celle-ci implore sa pitié. C'est son amour pour An-

supporter comme le peu de temps que j'ay esté contrainte de vivre sans toy. »

(Suit le récit de la mort de Cléopâtre : un paysan, trompant les gardes, apporte un panier de figues à la reine, qui envoie demander à César de la faire inhumer avec Antonius. César, craignant que sa victime ne lui échappe, envoie des hommes vers elle ; il était trop tard.) » Quand ils eurent ouvert les portes, ils trouvèrent Cléopatre roide morte couchée sur un lict d'or accoustree de ses habits royaux, et l'une de ses femmes, celle qui avoit nom Iras, morte aussi à ses pieds : et l'autre Charmion à demy morte et tremblante, qui luy racostroit le diadème qu'elle portoit à l'entour de la teste : il y eut quelqu'un qui luy dit en courroux : Cela est-il beau, Charmion ? Très-beau, respondit-elle, et conveuable à une dame extraicte de la race de tant rois. Elle ne dit jamais autre chose, ains cheut en la place toute morte près du lit. » (Plutarque raconte ensuite les diveres versions qui avaient cours sur l'*aspic* de Cléopâtre.)

toine qui l'a forcée à combattre Octavien. Sacrifier son amour à la paix, c'était se séparer d'Antoine. « Séparer, las ! ce mot me fait faillir ! » Octavien croit que son évanouissement est feint. Le chœur partage ses soupçons. Cléopâtre revient à elle, éclate en regrets sur son cher Antoine, et supplie à genoux Octavien de l'épargner, elle et ses deux enfants. Octavien lui répond en lui montrant les conséquences fatales qu'a eues sa conduite : toutefois il lui accorde la vie. Cléopâtre reconnaissante veut lui livrer ses trésors : Octavien se montre satisfait ; mais Séleuque, serviteur de Cléopâtre, avertit Octavien que la reine cache la meilleure partie de ses richesses. Cléopâtre furieuse se jette sur Séleuque et lui arrache les cheveux, regrettant de n'avoir pas la force de l'écraser sous ses pieds. Elle reconnaît toutefois avoir retenu quelques joyaux, mais c'était pour en faire don à Livie et à Octavie. Octavien la remercie, lui dit de garder ces joyaux, et de reprendre goût à la vie : « Vivez captive, lui dit-il, comme vous viviez dans votre prospérité. » Suit une scène entre le chœur et Séleuque. Celui-ci regrette amèrement la parole imprudente qui a excité la colère de la reine. Le chœur termine par des réflexions sur la conduite de Séleuque, et remarque que le courage dont a fait preuve la reine, semble montrer qu'elle ne subira pas facilement l'outrage du triomphe.

Au début du quatrième acte, Cléopâtre déclare que les prières qu'elle adressait à Octavien n'avaient pour but que d'obtenir la vie de ses enfants ; elle ne se laissera pas traîner au char du vainqueur. Les deux confidentes Éras et Charmion veulent mourir avec leur reine. Toutes trois se dirigent vers la tombe d'Antoine. Le chœur compatit à la douleur de la reine, mais en entendant les plaintes de Cléopâtre sur sa tombe, il s'arrête. Ici la scène représente d'un côté le chœur exprimant ses réflexions, de l'autre, Cléopâtre et ses confidentes pleurant leur destinée. Puisse un même cercueil la réunir avec Antoine ! L'acte finit par un chant où le chœur décrit, dans une série de strophes, d'antistrophes et d'épodes, le sacrifice que Cléopâtre fait sur la tombe d'Antoine.

Au cinquième acte, Proculée fait aux citoyens d'Alexandrie le récit de la mort tragique de Cléopâtre et de ses deux confidentes. Le chœur célèbre l'héroïsme de la reine et déclare sa gloire immortelle ; il conclut toutefois en disant qu'Alexandrie apprendra par ces événements tragiques à ne plus rien oser contre César.

Telle est cette pièce où l'auteur a voulu représenter « les dé-

sirs et les flammes de ces deux amants » en même temps que « l'orgueil, l'audace d'Octavien et le journel souci de son trophée [1].» On voit les défauts graves de la pièce : quoiqu'il y ait une intention dramatique, l'action est à peu près nulle, et la pièce n'est guère qu'une longue suite de déclamations. Le vide de l'action est loin d'être compensé par le style, qui, en général, est lâche, emphatique, d'une pompe déplacée : pour simuler l'émotion, la passion, l'auteur abuse de la répétition [2]; les traits pathétiques sont en petit nombre. Toutefois, comparée aux mystères qu'elle veut remplacer, cette pièce a quelque intérêt. Ce n'est pas une traduction ou une imitation d'un drame grec, mais une œuvre nouvelle construite sur le modèle de la tragédie antique, et dont Plutarque n'a fourni que les éléments [3]. Pour la première fois paraît l'unité de temps, et, malgré la faiblesse du drame, l'unité d'action. Par suite de cette unité, il y a plus d'effets dramatiques dans la *Cléopâtre* que dans les mystères encombrés d'incidents et d'épisodes, sans nœud ni dénoûment. La tragédie ne s'annonce plus par de longs préambules ou prologues, mais entre dès l'abord dans le sujet. La seconde scène du premier acte est un dialogue commencé derrière la scène, qui se continue devant les spectateurs : il en est de même du début du troisième acte. Des coups de théâtre, comme l'évanouissement de Cléopâtre, sont employés par l'auteur. Le chœur fait corps avec la pièce et a son rôle comme interlocuteur. Quoique le style ait une allure lyrique plutôt que dramatique, et que la fausse rhétorique domine, toutefois le dialogue vif, coupé, aux répliques heurtées, paraît déjà dans la *Cléopâtre*; on en suivra la trace durant tout le seizième siècle et au commencement du dix-septième jus-

1. *Prologue* de la Cléopâtre.

2. Qu'on en juge par les citations suivantes prises à une seule scène (IV,2).

Penseroit doncq César estre du tout vainqueur ?
Penseroit doncq César abastardir ce cœur
Veu que des tiges vieux ceste vigneur j'hérite
De ne pouvoir céder qu'à la Parque dépite ?
La Parque et non César aura sur moy le pris.
La Parque et non César soulage mes esprits.
La Parque et non César triomphera de moy
La Parque et non Cesar finira mon esmoy...
César, César, César, il te seroit facile
De subjuguer ce cœur...
Courage, donc, courage, ô compagnes fatales.
Encore que les maux par ma Roine endurez
Encore que les cieux contre nous conjurez,
Encore que la terre envers nous courroucée,
Encore que fortune envers nous insensée,
Encore que d'Anloine une mort misérable,
Encore que la pompe à César désirable,
Encore que l'arrest que nous fismes ensemble,
Qu'il faut qu'un mesme jour aux enfers nous assemble],
Aiguillonnst assez mon esprit courageux, etc...
Ha, mort, ô douce mort, mort, seule guérison
Des esprits oppressez d'une étrange prison,
T'avons-nous fait offense, *ô douce et douce*
Haste donc, haste toy... [*mort...*]
Mais *où va, dites moy, dites moy*, damnisselles,
Où va ma Roine ainsi?

3. La comparaison de l'analyse de la Cléopâtre avec la citation de Plutarque montre que si Jodelle doit beaucoup à l'historien grec, il a fait cependant preuve d'invention soit dans la disposition des parties, soit dans l'addition de nouveaux traits.

que dans Corneille. Jodelle rompt avec la versification ingénieuse et savante des mystères ; il n'emploie plus que le vers héroïque du moyen âge, le décasyllabe, ou le nouveau vers héroïque, l'alexandrin [1].

On ne sait quand fut composée la seconde tragédie de Jodelle, *Didon se sacrifiant*, et on ignore si elle fut représentée. Les frères Parfait supposent qu'elle fut jouée en même temps que la *Cléopâtre*, mais n'appuient leur assertion d'aucune preuve. Cette tragédie est prise au quatrième livre de l'*Énéide* que l'auteur suit fidèlement, se bornant à mettre en dialogue le récit du poëte latin. Comme œuvre dramatique, la *Didon* est bien au-dessous de la Cléopâtre, l'intérêt tragique y est nul. Déjà dans Virgile il est difficile de s'intéresser à Énée dont le rôle équivoque est loin d'être dramatique ; ce défaut devient plus sensible à la scène, et le pieux amant de Didon semble ridicule ou odieux [2].

La pièce commence avec les préparatifs du départ d'Énée, ce qui donne l'unité de temps ; mais, par suite, l'action est nulle, et le mouvement dramatique est remplacé par d'interminables dialogues. Au second acte, par exemple, Didon débite un premier discours de cent quatre-vingt-douze vers interrompus seulement une fois par cinq vers d'Anne sa sœur. Enée réplique par cent soixante-dix-huit vers, avec un léger repos qui permet à Anne d'intercaler dix vers. Didon réplique à son tour par une autre tirade de cent vers. De même le chœur, qui n'est pas aussi intimement lié au sujet que dans la *Cléopâtre*, débite de longues strophes sans intérêt. On comprend difficilement qu'une pièce comme la *Didon* ait jamais pu être jouée avec succès.

La *Didon* n'est supérieure à la *Cléopâtre* que par les qualités du style et de la versification, soit que le talent de Jodelle fût en progrès, soit que le poëte fût soutenu par son incomparable modèle. Il y emploie partout l'alexandrin : les rimes sont al-

1. Le vers dominant dans les mystères est le vers de huit syllabes. Cf. aux *Morceaux choisis* le mystère de *saint Louis*. Jodelle se sert du vers de dix syllabes aux actes II, III et V, de l'alexandrin aux actes I et IV; ceux-ci sont beaucoup plus dramatiques que les trois autres, et l'auteur sent que l'alexandrin est plus propre à exprimer les grands sentiments. Le premier acte est tout entier en rimes féminines, les autres présentent au hasard des rimes masculines et féminines. Les chœurs, divisés en strophes et faits pour être chantés, presentent, suivant les règles de notre ancienne poésie lyrique, l'alternance régulière des rimes masculines et féminines, alternance imposée par des nécessités mélodiques.

Voir sur la Cléopâtre les pages excellentes d'Ebert que nous résumons ici en partie, *op. cit.*, p. 91-117.

2. Vingt ans après Jodelle, Marlow reprenait en collaboration avec Th. Nasch le même sujet qui ne devait pas plus lui réussir qu'au poëte français.

ternativement et régulièrement masculines et féminines.

Avec les deux tragédies de Jodelle, commence le théâtre moderne. On a vu que son caractère est l'imitation du drame antique. Mais, parmi les anciens, il en est un dont l'action, considérable sur notre théâtre, comme sur le théâtre italien et espagnol, doit appeler l'attention. Arrêtons-nous donc sur l'influence que Sénèque le tragique a exercée sur le théâtre de ce temps.

Lorsque les auteurs dramatiques songèrent à s'inspirer de l'antiquité, vers le commencement du quinzième siècle, ils s'attachèrent de préférence à Sénèque le tragique [1], parce que le latin était plus facile à lire pour eux que le grec, et parce que de la littérature dramatique romaine il ne restait que les tragédies de Sénèque ; ensuite parce que la perfection, l'admirable simplicité des modèles grecs était d'une imitation bien plus difficile pour des commençants à peine initiés aux plus simples principes d'un art nouveau, que les œuvres déclamatoires du tragique latin. Il était plus aisé de versifier les grandes *catastrophes* tragiques, incestes, parricides, qu'affectionne Sénèque, que de s'attacher à l'observation des caractères et à l'étude des passions. Il était plus facile de prêter aux personnages de belles sentences morales, que des discours en harmonie avec leurs caractères et leurs actions. Dès le quinzième siècle, Sénèque sert donc de modèle aux auteurs dramatiques. Au seizième, son influence ne fait que grandir, et la *poétique* de J. C. Scaliger [2] qui est fondée tout entière sur les œuvres du poëte romain, adoptée par les universités, érige en loi son système dramatique. On y apprend à négliger l'*invention*, Sénèque ayant emprunté ses sujets, à ne s'occuper que de la diction, à choisir un argument court et simple, qui peut être varié par divers incidents accessoires, à étaler de longs discours sentencieux et de belles maximes morales qui instruisent le spectateur. La poétique de Scaliger et avec elle les tragédies de Sénèque devaient influer sur Corneille même et sur Racine à ses débuts.

Jodelle trouva des imitateurs. Un an après la représentation de la *Cléopâtre* et de l'*Eugène*, JEAN DE LA PÉRUSE [3], qui avait joué un rôle dans ces deux pièces, écrivit à son tour une *Médée* imitée de la *Médée* de Sénèque. Cette pièce, fort médiocre, fit considérer l'auteur comme « l'un des premiers tra-

1. Que les tragédies mises sous le nom de Sénèque soient l'œuvre d'un seul auteur ou de plusieurs.

2. Publiée à Lyon en 1561.

3. Voir plus haut, p. 129.

giques de son temps; » si l'on en croit le bon Pasquier, ce juge bien indulgent de la Pléiade, elle ne fut « accompagnée de la défaveur qu'elle méritoit [1]. » La Péruse ne survécut pas à son triomphe : il mourut en 1554 à l'âge de vingt-cinq ans.

Charles Toutain ou Toustain [2] publia en 1556 une plate imitation de l'*Agamemnon* de Sénèque.

La *Mort de César* de Jacques Grévin [3], inspirée d'une tragédie analogue de Marc-Antoine Muret, marque un progrès sur les œuvres précédentes. L'auteur expose d'abord les pressentiments de César qu'Antoine cherche à dissiper (acte I), puis le monologue de Brutus s'encourageant au meurtre (acte II), les inquiétudes de Calpurnie que sa nourrice cherche à calmer, et qui arrache à César la promesse de ne pas aller au sénat, les conseils par lesquels Brutus triomphe facilement de cette promesse (acte III); le récit du messager racontant à Calpurnie la mort de son mari (acte IV), le triomphe de Marc-Antoine qui retourne contre les conspirateurs les colères populaires (acte V). Telle est la pièce dans sa simplicité d'action. On y saisit un commencement d'intérêt dramatique, quoique les discours, les monologues et les chœurs occupent encore trop de place. Au troisième acte surtout, on suit avec intérêt les revirements de César cédant tour à tour aux prières de Calpurnie et à celles de Brutus; et au cinquième, il y a un contraste frappant entre les cris de triomphe de Brutus et de Cassius, et les menaces de Marc-Antoine qui les livre aux fureurs du peuple soulevé [4]. Le style de Grévin est moins obscur et moins lourd que celui de Jodelle, il est souvent facile, « doux-coulant », et ne manque pas de couleur oratoire.

Jacques de la Taille [5] avait écrit vers 1560 une *Didon*, qui est perdue. On a de lui deux tragédies, *Daire* (Darius) qu'il composa dans sa dix-neuvième année, et *Alexandre*. Dans la première, il représente les malheurs de Darius, la trahison de Bessus et de Nabarzanes et la mort du prince qui en est la conséquence. Cette pièce est très-faible; c'est là qu'on trouve le malheureux vers qui a suffi à attacher un souvenir ridicule au nom de

1. *Recherches*, VII. 6.

2. Charles Toustain, sieur de la Mazurie, lieutenant général de la Basse-Normandie, né à Falaise.

3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 333.

4. CASSIUS.
Allons au Capitole, allons en diligence
Et, premiers, en prenons l'entière jouissance.
ANTOINE.
... J'atteste icy le ciel,
Qu'ainsi ne demourra cette faulte impunie...
Et vous, braves soldats, voyez, voyez quel tor
On vous a faict; voyez cette robe sanglante,
C'est celle de César...
LES SOLDATS.
Armes! armes! soldats, mourons pour nostre [maistre, etc.

5. Voir plus haut, p. 132.

Jacques de la Taille. Darius s'adresse à Alexandre et lui dit

Mes enfants et ma femme aye en recommanda... (*tion*)
Il ne put achever, car la mort l'engarda (*l'empêcha*).

Le mètre varie avec les actes; tantôt le poëte emploie l'alexandrin, tantôt le décasyllabe.

La tragédie d'*Alexandre* est moins médiocre; elle a pour sujet la conjuration tramée pour emprisonner le roi, et sa mort à Babylone. On trouve dans cette pièce quelques vers énergiques, de la vérité dans le détail et un commencement de peinture de caractère. Les deux tragédies contiennent des chœurs.

Pendant que le nouveau théâtre suivait la voie ouverte par Jodelle, que devenait la confrérie de la Passion? A Paris, elle donnait des mystères profanes, des moralités, et luttait contre les troupes d'acteurs qui cherchaient à s'établir dans la capitale, spécialement les troupes italiennes qui, munies des patentes royales, parcouraient la France. Nous avons vu que, lasse de plaider et de combattre contre les obstacles qui lui étaient soulevés de tous côtés, elle céda son privilége à une troupe française qui put dès 1588 jouer le théâtre nouveau à l'hôtel de Bourgogne.

En province les mystères continuaient. On a peu de détails sur la littérature dramatique que le théâtre populaire fit naître durant la seconde moitié du seizième siècle. On sait toutefois que la Normandie était un centre important de représentations religieuses. Le Normand Vauquelin de la Fresnaye engage vivement ses concitoyens à jouer la Bible et les légendes des saints au lieu des légendes payennes [1]. Et l'on a conservé de l'année 1580 une pièce qui, malgré son titre de *tragédie*, est un véritable mystère, comme on le voit par le prologue adressé aux fidèles, la forme même de la pièce, la coupe des scènes, et la versification: cette tragédie de *Cain*, due à THOMAS LECOCQ [2], est un remaniement d'une des divisions du *Mistère du viel Testament* (*De la mort d'Abel et de la malédiction Cayn*), remaniement conforme du reste aux traditions de la littérature populaire. Des morceaux entiers reproduisent presque sans changement le texte original. Dans les parties où Lecoq se sépare de son modèle, il fait preuve de beaucoup de talent; sa langue est franche, nette et élégante; le vers tour à tour noble et familier, est vigoureux et expressif, c'est l'œuvre d'un habile *facteur*.

Cependant le nouveau théâtre prend un rapide développement. D'une part la forme classique se modifie, et à côté de la *tragédie* prennent place la *tragi-comédie*, la *bergerie*, la *pasto-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 277. 2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 320.

rale, etc. D'autre part, les circonstances politiques exercent leur action sur le fond même des œuvres. Les auteurs cherchent à faire pénétrer dans l'esprit des spectateurs les sentiments ou les pensées que leur inspire l'état du pays, et le théâtre devient bientôt un instrument de combat. Sous l'influence des passions du temps, le théâtre revient aux sujets religieux et tente les sujets politiques.

En 1551, avant la réforme de Jodelle, Th. de Bèze[1] avait fait jouer à l'université de Lausanne une pièce intitulée *Abraham sacrifiant*, sorte de mystère[2], écrit d'un style sobre, sévère, ardent. Ce poëme qu'anime une puissante inspiration est l'œuvre d'un sectaire qui veut inspirer à ses coréligionnaires le mépris du monde, des affections les plus légitimes, et l'obéissance aveugle aux ordres de Dieu[3]. L'exemple de Th. de Bèze devait être suivi par des disciples de la nouvelle école, mais avec un talent très-inférieur. En 1566, Des Masures[4] donne son *David combattant, fugitif, triomphant*, série de trois pièces qui rappellent les trilogies antiques; en 1567, Florent Chrestien[5] traduit le *Jepthé* de Buchanan. Ces pièces ne méritent d'être rappelées ici qu'à cause de leur tendance religieuse. Il est intéressant de voir le drame nouveau, entre les mains des réformés, devenir un moyen d'édification, comme l'avaient été pour les catholiques les anciens mystères.

En même temps nous voyons paraître des pièces tirées de l'histoire sacrée ou profane, ancienne ou moderne, dont les unes, les plus modérées, sont de véritables *moralités politiques*, les autres des pamphlets passionnés.

Chantelouve, à côté de sa grotesque tragédie de *Pharaon* (1582), donne l'odieuse tragédie de *Coligny* (1575) où il célèbre l'assassinat de l'illustre amiral.

Pierre Mathieu, l'auteur des *Quatrains*[6], zélé ligueur, parti

1. Voir plus haut, p. 5, et aux *Morceaux choisis*, p. 313.

2. Le vers est tantôt de huit, tantôt de dix syllabes, il n'y a pas de division d'actes ni de scènes. Cette pièce n'est guère qu'un long dialogue entre Abraham et Isaac.

3. De Bèze a encore laissé une traduction de cent psaumes entrepris sur le conseil de Calvin pour faire suite aux psaumes de Marot. Cette traduction est très-faible; elle a inspiré à un contemporain (Guillaume Gueroult) l'épigramme suivante :

Qui de Marot et de Bèze les vers
Voudra choisir pour les meilleurs eslire,
Tout bien choisi de long et de travers,
Dire il pourra, en les escoutant lire :
Ceux de Marot, c'est d'Amphion la lyre
Ou du dieu Pan le flageol gracieux ;
Mais ceux de Bèze un françois vicieux,
Rude et contraint, et fascheux à merveilles.
Donne à Marot le laurier gracieux,
A Bèze, quoi ? de Midas les oreilles.

Ajoutons aux œuvres poétiques françaises de Th. de Bèze de *Saints cantiques recueillis tant de l'Ancien que du Nouveau Testament* (Genève, 1579).

4. Voir plus haut, p. 139.

5. *Ibid.*

6. Cf. p. 137, n. 3, et *Morceaux choisis*, p. 297.

san dévoué des Guises, plus occupé de politique que d'art, compose quatre pièces qui sont la censure indirecte des scandales de la cour, de la corruption du roi et de ses mignons. Dans *Esther* (1585) « est représentée la condition des rois et princes sur le théâtre de fortune, la prudence de leur conseil, les désastres qui surviennent par l'orgueil, l'ambition, l'envie et la trahison, combien est odieuse la désobéissance des femmes et finalement combien les reines doivent amollir la couronne des rois endurcis sur l'oppression de leurs sujets. » Dans *Vasthi* (1589), « outre les tristes effets de l'orgueil et désobéissance est démontrée la louange d'une monarchie bien ordonnée, l'office d'un bon prince pour heureusement commander sa puissance, son ornement, son exercice éloigné du luxe et dissolution. » Dans *Aman* (1589), on voit « la perfidie et trahison, les pernicieux effets de l'ambition et envie, la grâce et bienveillance des rois dangereuse à ceux qui en abusent, leur libéralité et récompense mesurée au mérite et non à l'affection. » La *Clytemnestre* (1589) représente « les malheureuses fins de la volupté. » Enfin dans la *Guisiade* (1589), l'auteur exalte hautement les vertus du duc de Guise et oppose à « l'innocence de la maison de Lorraine » la perfidie du roi et la lâcheté de ses conseillers.

Simon Belyard compose le *Guysien* (1592) ou *Perfidie tyrannique commise par Henry de Valois es personnes des illustrissimes et très généreux princes de Lorraine, Cardinal et Archevesque de Rheims, et Henry de Lorraine, Duc de Guyse, grand-maistre de France; Charlot* (1592), *Églogue pastorelle à onze personnages sur les misères de la France et la très heureuse et très miraculeuse délivrance de très magnanime et très illustre prince Mgr le duc de Guise.* La première partie est une sorte d'élégie dramatique des nymphes et des bergers sur la mort des bergers de Lorraine (*les Guises*); la seconde peint leur allégresse à la nouvelle de l'évasion de Charles de Lorraine qui délivrera la France de ses tyrans, et fera renaître l'abondance dans les campagnes.

Louis Léger, régent des Capettes, fait de sa tragédie de Chilpéric, second de nom, une satire amère contre ce roi fainéant du temps de la Ligue, justement mis en tutelle par le Guise, ce nouveau maire du Palais.

D'autres écrivains, tout en imitant tantôt la pastorale italienne, tantôt la tragédie antique, tantôt la tragédie sacrée, s'efforcent de créer un théâtre national et choisissent leurs sujets dans notre histoire, au lieu de les emprunter aux événements

contemporains, qu'on ne peut exposer sans passion et sans partialité. C'est ainsi que Cl. Billard compose non-seulement des tragédies antiques, *Polyxène* et *Panthée*, des tragédies imitées de l'italien, *Alboin* et *Genèvre* (celle-ci tirée de l'Arioste), une tragédie sacrée, *Saül*, mais encore des pièces empruntées à l'histoire de France, *Mérovée*, *Gaston de Foix* [1].

Ainsi, à l'époque qui nous occupe, tous les genres se mêlent. On voit fourmiller des tragédies payennes, des drames sacrés, des pièces politiques, des tragi-comédies, des pastorales, des bergeries, pour la plupart justement oubliées. Gabriel Bounin donne une *Sultane* (1560) où il fait jurer les Turcs par Jupiter; cette pièce, qui met sur la scène un événement récent de l'histoire de Turquie, semble avoir fourni à Racine l'idée de *Bajazet*. Fr. Le Duchat donne une misérable traduction de l'*Agamemnon* (1561); Nicolas Filleul, deux ridicules tragédies *Achille* (1563) et *Lucrèce* (1566) et une pastorale, les *Ombres* (1566). Guillaume Le Breton compose en 1574 un *Adonis* qui fait les délices du roi Charles IX, au témoignage de l'éditeur. Fronton Le Duc célèbre la *Pucelle d'Orléans* (1580) avec plus de bonne volonté que de succès. Nicolas de Montreux compose trois pastorales fades et langoureuses *Athlète*, la *Diane*, *Ariméne*, une tragédie « merveilleuse » tirée de l'Arioste, *Isabelle*, deux tragédies classiques *Cléopâtre* et *Sophonisbe*, et une pièce sacrée *Joseph le Chaste* (1601) qui par sa grossière naïveté tient plus du mystère que de la tragédie.

Toutefois la forme classique tend à prévaloir. C'est par elle que l'art arrive à reprendre sa place dans les compositions dramatiques, et c'est là le trait dominant qui caractérise les écrivains les plus remarquables de cette époque. Parmi tant de noms oubliés, il en est trois qui méritent d'être cités et retenus ; ce sont les noms de Jean de la Taille, de Robert Garnier et d'Antoine de Montchrestien.

Jean de la Taille [2], le frère de Jacques, a écrit deux *tragédies sacrées*, *Saül furieux* (avant 1572) et les *Gabéonites* (1571), que les frères Parfait apprécient comme il suit : » S'il étoit possible de faire un plus mauvais poëme que la tragédie de *Saül le furieux*, celui des Gabéonites le surpasseroit [3]. » Jugement aussi sommaire qu'injuste. Jean de la Taille est un écrivain de talent ; nous avons vu qu'il a laissé des chansons et des odelettes gracieuses :

1. Et plus tard *Henri le Grand*, pièce sur l'assassinat de ce prince, représenté l'année même de sa mort (1610).

2. Voir plus haut, p. 130, et n. 4.

3. *Histoire du théâtre français*, III, 361.

ses tragédies suffiraient à prouver qu'il était poëte. On peut reprocher au *Saül* d'avoir peu d'action et d'être concentré dans une situation unique, la mort du roi et de Jonathan; le vice est capital, mais pallié avec art, et la pièce contient beaucoup de passages pathétiques et purement écrits. Les *Gabaonites*, qui parurent un an après *Saül*, sont pris également au livre des Rois. Cette pièce, où diverses imitations de Virgile, d'Horace et d'Euripide sont habilement fondues, renferme de belles scènes. Rezèfe pleurant sur le sort de ses enfants que réclame le supplice; Joab interrogeant la mère éperdue et la forçant à avouer où elle cache ses fils; les enfants s'encourageant à la mort et consolant leur mère. Le récit du supplice est vraiment tragique. Les caractères sont habilement tracés, et Joab, malgré son rôle odieux, montre une dignité et une émotion dont ne fait pas toujours preuve Oreste dans Racine quand il vient arracher Astyanax aux bras d'Andromaque. Garnier a su profiter des *Gabaonites* [1].

Nous arrivons à ROBERT GARNIER [2], le plus grand poëte dramatique du seizième siècle. Il représente le développement le plus complet du nouveau théâtre, tel qu'on pouvait l'attendre d'une époque où la situation troublée du pays, l'absence d'une scène nationale, et l'influence toujours prépondérante des théories étroites de Scaliger étaient autant d'obstacles au progrès de l'art dramatique. Le mérite de Garnier fut d'apporter dans la diction plus de noblesse et de grandeur, dans le vers plus de correction et d'élégance; mais il pèche toujours par la composition et le développement de l'action.

Garnier débuta en 1568 par la *Porcie, tragédie françoise avec des chœurs représentant les guerres civiles de Rome, propre pour y voir despeintes les calamités de ce temps*. La furie Mégère ouvre la pièce par un monologue où elle appelle sur Rome les horreurs de la guerre civile; un chœur de femmes déplore l'instabilité des choses humaines et les dissensions qui inondent Rome de sang (acte I). Porcia, sa nourrice et le chœur se lamentent sur le sort de leur patrie et attendent avec anxiété des nouvelles de Brutus (acte II). Un philosophe, Arée, invoque la clémence d'Octave: celui-ci répond qu'il doit venger César. Marc-Antoine, Octave, Lépide délibèrent sur la conduite à tenir à l'égard des Pompéiens; vient ensuite un chœur de soldats (acte III). Un messager annonce

1. Spécialement dans la *Troade*.

2. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 341. — Cf. Ebert, *op. cit.*, p. 142-178.

le résultat de la bataille de Philippe, et la mort de Brutus. Porcie déclare qu'elle va suivre son mari (acte IV). La nourrice rapporte la mort de Porcie et se tue sur la scène (acte V).

Dans cette analyse on reconnaît le plan habituel des tragédies de Sénèque. Garnier emprunte même au tragique romain son philosophe qui n'est qu'une copie de celui qui, dans la tragédie d'*Octavie*, invoque la clémence de Néron. L'unité d'action fait défaut; on ne saurait dire si le sujet est la défaite et la mort de Brutus ou la mort de Porcie qui ne veut pas survivre à son mari. Ajoutons que l'action est tout entière en récits.

La *Cornélie* (1574), qui s'inspire de Lucain et de Plutarque, contient de beaux vers.

Marc Antoine (1578) traite le même sujet que la *Cléopâtre* de Jodelle. La composition est aussi faible que chez ce dernier; mais Garnier garde sa supériorité par les qualités du style.

L'*Hippolyte* (1573), la *Troade* (1579), l'*Antigone* (1580), ne sont que des traductions libres de l'antiquité. A la fin de l'argument de la *Troade*, Garnier dit qu'il a combiné dans cette pièce l'*Hécube* et la *Troade* d'Euripide. Il est facile de déterminer la part qui revient au poëte grec et au latin dans chacun des cinq actes qui composent la pièce française. Il en est de même de l'*Hippolyte* et de l'*Antigone*. Dans les trois pièces c'est Sénèque qui fournit le plus à Garnier.

Les six pièces dont on vient de parler sont celles où Garnier s'est inspiré directement des sujets antiques. Le progrès n'est pas très-visible dans la composition de ces drames, qui sont tous plus ou moins calqués sur la *Porcie*, c'est-à-dire sur le modèle des tragédies de Sénèque. Mais, nous l'avons dit, ce qui fait le mérite de Garnier, ce sont les qualités du détail. Il est plus châtié, plus élégant que ses prédécesseurs, malgré bien des faiblesses et des longueurs[1]. Il a de l'énergie et de l'ampleur; il trouve de belles sentences, graves et fortes; il possède le style tragique. Il use heureusement, quoique avec excès, du dialogue coupé. Il excelle surtout dans les chœurs et il y déploie une richesse de rhythmes qui rappelle Ronsard. Jusque dans les plus faibles de ses pièces, on trouve des morceaux pathétiques; en un mot, ses pièces sont des collections de belles pensées, de beaux chants lyriques,

1. Un exemple : le « récit de Théramène » dans la tragédie d'Hyppolyte a 172 vers, 98 de plus que celui de Racine, passablement long déjà. De telles tirades pouvaient-elles jamais être récités? et les pièces qui les contenaient étaient-elles faites pour la représentation? Cf. Ebert, *op. cit.*, *ad loc.*

de tirades éloquentes plutôt que des œuvres dramatiques.

Après ses tragédies latines ou grecques, Garnier composa une *tragédie sacrée*, *Sédécie* ou les *Juives* (1583), son chef-d'œuvre. Cette pièce qui, comme celles des anciens, prend son nom du chœur, formé de jeunes Juives, a pour objet le châtiment de la famille royale de Juda, frappée par Nabuchodonosor après la prise de Jérusalem ; voici l'analyse de la pièce :

Acte I. Le prophète, dans un monologue dramatique, supplie Dieu de pardonner à son peuple ; quelle autre nation lui rendrait le culte qui lui est dû ? Il s'adresse ensuite aux Juifs et leur reproche l'abandon de la Loi, abandon dont ils portent la peine. Un chœur de Juives demande pourquoi Dieu s'irrite contre le pécheur, puisque la nature de l'homme est imparfaite, et qu'il subit les conséquences de la faute d'Adam. Il rappelle la félicité de l'Éden, et songe avec effroi aux malheurs qui le menacent encore.

Acte II. Nabuchodonosor, accompagné de son officier Nébuzardan, paraît sur la scène. Il vante sa naissance, sa force, et se proclame l'égal de Dieu sur la terre. Cependant il voit se révolter contre lui le misérable peuple juif ! Il livrera au supplice son roi Sédécie. Nébuzardan, par des observations subtiles, cherche à détourner son maître de ce projet. Le chœur parle de l'alliance fatale des Juifs avec les Égyptiens. Vient ensuite un entretien d'Amital, la mère de Sédécie, avec le chœur sur les malheurs qui frappent sa famille, dialogue pathétique, qui est peut-être la plus belle page de Garnier [1]. La femme de

1. En voici quelques fragments :

AMITAL.

Dieu du ciel, Dieu d'Aron, mets fins à ma mi-
[sère ;
Arrache-moi, mon Dieu, de cette vie amère !

LE CHŒUR.

Royne mere des Rois de l'antique Sion,
Ores nostre compagne en dure affliction,
Souspires, larmoyez nos cruels infortunes ;
Comme ils nous sont communs, soient nos
[larmes communes.

AMITAL.

Mes yeux n'ont point seché depuis le jour maudit
Que le roy mon espoux la bataille perdit
Au champ de Magadon.....
(*Suit le récit de sa mort tragique.*)
Depuis, je n'eu que mal, et les adversités
Sans relasche ont toujours mes vieux ans agitez.

LE CHŒUR.

Las ! sa mort fut la nostre, et depuis les misères
Renaissant coup sur coup nous furent ordi-
[naires.]

LE CHŒUR.

Le chœur raconte alors les divers malheurs
[*qui ont frappé Israël.*
Qui a Jerusalem surpassée en misères ?
Qui a tant esprouvé du grand Dieu les coleres ?

AMITAL.

Celuy pourroit nombrer les celestes flambeaux,
Les feuilles des forests et les vagues des eaux,
Les sables qui legers dans l'Arabie ondoyent,
Qui pourroit raconter les maux qui nous guer-
[royent].

LE CHŒUR.

Il nous les faut plorer.....
Pleurons donques, plaurons, et de tristes can-
[tiques,
Lamentons sur ce bord nos malheurs hébraïques.
Nous te pleurons, lamentable cité
Qui eut jadis tant de posterité
Et maintenant pleine d'adversité
Gis abatuë !
Las ! au besoin, tu aurois eu toujours
La main de Dieu lavée à ton secours,
Qui maintenant de rampars et de tours
T'a devestuë !

AMITAL.

O Seigneur nostre Dieu, qui nous sauvas jadis
Par le milieu des flots qu'en deux parts tu fendis,
Qui sur le mont Oreb apparus à nos pères...
. . . . . .
Aye, Seigneur, pitié de ta pauvre Sion,
Ne l'extermine point ; nous sommes la semence
D'Isac ton serviteur, ses enfants d'alliance.

Nabuchodonosor paraît. Amital cherche à l'émouvoir en faveur d'Israël, et la reine écoute ses plaintes avec une bonté touchante. Amital lui explique longuement — trop longuement — les causes et les effets de la rébellion. La reine promet, sans grand espoir de succès, d'intercéder en faveur des Hébreux. Le chœur adresse de poétiques adieux à la terre de la patrie.

Acte III. Nabuchodonosor laisse éclater sa joie : il a dompté le rebelle Sédécie. *Je la tiens ! je la tiens ! je tiens la beste prise...! Que chacun ait sa part de cette venaison ! Qu'on en fasse curée !* La jeune reine demande le pardon. — *Pardonner !* s'écrie Nabuchodonosor : *Plus tost sera le ciel sans flammes, La terre sans verdure, et les ondes sans rames !* La reine renouvelle ses supplications. Le roi paraît céder : il accordera la vie à Sédécie, mais à quel prix ? sous ses yeux seront égorgés tous les siens ! — Dans la scène suivante, Amital et les reines ses brus viennent renouveler leurs prières au roi d'Assyrie et celui-ci répond par des paroles à double entente [1], qui laissent l'espérance au cœur d'Amital et des princesses juives. Le chœur développe en vers harmonieux l'idée que renferment les premiers versets du *Super flumina Babylonis*.

Acte IV. Sédécie et Sanée le grand Pontife, enfermés dans un cachot, s'encouragent à la mort. Survient Nabuchodonosor : ils ont avec lui une longue discussion, et cherchent vainement à se justifier. — Le chœur des Juives se résigne à son malheureux destin. Le prévôt de l'Hôtel [2], qui a reçu l'ordre d'égorger les enfants de Sédécie, se plaint de son cruel ministère. N'osant dire la vérité à leurs mères, il annonce qu'il est chargé de les conduire comme otages au palais du roi. Amital et ses brus inquiètes, ne sachant que croire, leur adressent des adieux touchants. Le chœur, rappelant l'instabilité des choses humaines, croit que Babylone ne pourra toujours déployer sa brutale fureur, et que Dieu « ne laissera sans vengeance ses meurtres inhumains. »

Acte V. Le prophète maudit le tyran et appelle sur lui les foudres du ciel. Pourquoi ces imprécations ? demandent Amital

Ne nous reprouve point, Pere, fay nous merci,
Délivre Sédécie, et ses enfants aussi.
Ainsi puissions toujours rechanter tes louanges
Et banir loin de nous tous autres dieux estranges.

AMITAL.

1. Que les fers il (*Sedécie*) ne porte, affran-
[chi désormais [1]]

NABUCHODONOSOR.

Devant qu'il soit une heure, il n'en *verra* jamais.

AMITAL.

Prenez de ces enfants quelques sollicitude.

NABUCHODONOSOR.

Je les *affranchiray* du joug de servitude.

2. Pour l'explication de ce mot, voir aux *Morceaux choisis*, p. 82, n. 3.

et les reines? Le prophète, après quelque hésitation, fait le tragique récit des horreurs auxquelles il a assisté : Sanée, le grand pontife, décapité, les enfants de Sédécie égorgés sous les yeux de leur père, et lui-même appelant à grands cris la mort, tandis que les bourreaux lui crevaient les yeux avec un fer rouge. Les femmes s'abandonnent aux lamentations. Le prophète explique à Sédécie comment Dieu se sert d'un impie comme Nabuchodonosor pour frapper son peuple, et il prophétise la ruine future de Babylone, le retour de la captivité, la reconstruction du temple et la venue du Christ.

Cette analyse met en relief les défauts de la pièce plus que ses mérites, parce que les défauts tiennent à la composition et les mérites au style. Cependant le combat entre la crainte et l'espérance à la fin du troisième acte et du quatrième, présente quelque chose de réellement dramatique. Les récits sont émouvants ; un souffle tragique anime toute la pièce. Deux caractères sont développés avec force, Nabuchodonosor et Amital. Jusqu'à Corneille on ne trouve guère dans notre théâtre de personnages aussi vigoureusement tracés. Le style, plus simple et plus naturel que dans les autres pièces, a souvent de la vigueur, de la majesté, de la grâce; la versification est correcte, élégante; enfin, les chœurs témoignent d'une rare science du rhythme.

La *Bradamante* (1582) nous présente un troisième genre de pièces ; c'est une *tragi-comédie*, c'est-à-dire une tragédie à dénoûment heureux. Le sujet en est pris au *Roland furieux* de l'Arioste [1].

L'acte I s'ouvre par un monologue de Charlemagne qui, fier de son armée invincible, de ses douze pairs, veut porter la guerre chez les ennemis qu'il a chassés de France. Le duc Nayme de Bavière, le sage conseiller, détourne Charlemagne de cette entreprise. Charlemagne se range à cet avis, et songe qu'il faut relever le pays des ruines qui y a causées la guerre. Il va récompenser chacun selon ses services, et donner Bradamante, la fille d'Aymon, à Roger, Sarrasin converti à la foi et devenu le défenseur de la France. Les jeunes gens s'aiment. Mais Aymon préfère à Roger Léon, fils de l'empereur de Byzance. — Eh bien, dit Charlemagne, Bradamante aura pour époux celui qui la vaincra dans un tournoi.

Au début de l'acte II, Aymon et sa femme Béatrix causent bourgeoisement du mariage de leur fille. Le prince Léon est

1. Voir spécialement les chants XLIV-XLVI.

un bon parti, et d'ailleurs « il n'y a pas un sol à bailler pour elle en mariage; » ce siècle maudit est un siècle d'or, on fait tout pour l'or. Ils sont rares ceux qui, comme Léon, représentent le bon vieux temps; il recherche Bradamante par amour. — Béatrix demande si Bradamante aime Léon? Le père craint qu'elle ne préfère Roger. Après une discussion sur ce point, Béatrix va consulter Bradamante. Dans la scène suivante Renaud reproche à son père de vouloir forcer la volonté de sa fille. Aymon refuse, de par l'autorité paternelle, de recevoir des conseils de son fils. Renaud plaint amèrement le sort de sa sœur chérie. Que n'est-elle une fille de la campagne? elle serait libre et heureuse. Mais qu'importe la volonté du père? L'hermite qui a recueilli Roger, qui a suivi Olivier et Sobrin, a décidé, comme Renaud, que Roger épouserait Bradamante. Le père n'y veut pas consentir et la scène finit par des menaces d'Aymon: il luttera jusqu'à la mort pour empêcher le mariage de Roger et de sa fille. Suit une scène entre la mère et la fille. Béatrix cherche vainement à séduire Bradamante par le spectacle des grandeurs qu'elle fait briller à ses yeux.

Acte III. Léon se félicite de son bonheur : il va obtenir la main de Bradamante, puisque son ami (il ignore que cet ami est Roger), revêtu de ses armes, ira la combattre sous son nom : il remercie Roger de son dévouement [1]. Suit un monologue de Bradamante qui pleure sa destinée. Dans la troisième scène, Léon et Charlemagne s'entretiennent des conditions du tournoi et l'acte finit par un monologue de Roger qui a revêtu les armes de Léon, et par un autre de Bradamante. Elle se promet d'envoyer ce beau fils de la Grèce chercher une femme aux enfers.

Acte IV. Aymon apprend la victoire du faux Léon; il s'en félicite avec Béatrix et les deux époux voient déjà leur fille mariée selon leur gré. Roger désespéré invoque le ciel, les enfers. Bradamante se désespère; elle est décidée à suivre Roger. Marphise, sœur de Roger, la console, et sur le conseil d'Hippalque leur serviteur, elles vont prier Charlemagne d'annu-

1. Roger était arrivé en Grèce au moment où l'empereur de Constantinople était en guerre avec les Bulgares. Roger prend le parti des Bulgares et dans une bataille fait de tels prodiges de valeur qu'il met en déroute les Grecs et que les Bulgares veulent lui donner la couronne. Il refuse, s'en va, arrive à Nowgrade où, reconnu par le gouverneur, il est jeté dans un cachot pour être ensuite exécuté. Mais le fils de l'empereur, qui avait admiré sa valeur, lui sauve la vie et Roger qui ne s'est pas fait connaître sous son vrai nom, lui porte une reconnaissance éternelle.

ler le tournoi. Charlemagne décide que le mariage projeté aura lieu. Mais Marphise vient annoncer que Roger et Bradamante sont fiancés; Léon a recours à son ami (dont il ignore toujours le vrai nom), cet ami qui a conquis la main de Bradamante, et qui sous les armes de Léon doit punir Roger de sa témérité.

Acte V. Léon apprend que son ami n'est autre que Roger; il lui reproche son silence; il y a lutte de générosité entre les deux amis pour renoncer à Bradamante. Des ambassadeurs de Hongrie viennent à la cour de Charlemagne offrir la couronne à Roger qui les a sauvés dans une guerre précédente. Charlemagne informe de cette nouvelle Aymon et Béatrix. Le mariage de Roger et de leur fille est décidé, puisqu'ils ont un roi pour gendre. Mais comment contenter Léon? Charlemagne, qui a appris de sa bouche la conduite de Roger en Grèce et l'origine de l'amitié qui lient les deux jeunes gens, donne sa propre fille à l'empereur de Byzance [1].

De toutes les pièces de Garnier, la *Bradamante* est la mieux composée : l'auteur s'est en partie dégagé de l'influence de Sénèque. Le dialogue n'est plus embarrassé de sentences et marche droit à l'action. En général l'expression est juste, en accord avec la situation et le caractère des personnages. Parfois le mélange du style comique et du style tragique produit des effets heurtés. Dans la *Bradamante* paraît pour la première fois le *confident* qui va jouer un si grand rôle dans notre théâtre

Pour résumer notre appréciation sur Garnier, il se distingue des poëtes dramatiques ses contemporains par le mérite du style, par les qualités du détail. Il n'a pas fait faire de progrès réel à la composition qui, sauf dans la *Bradamante*, ne sort pas du modèle donné par Sénèque. La pièce consiste dans une situation tragique, presque sans nœud et sans dénoûment, plutôt que dans une action dramatique. De cette forme de tragédie, inaugurée par Jodelle, l'application la plus parfaite est la pièce des *Juives*, le chef-d'œuvre du seizième siècle.

1. Cette pièce est sans chœur ; aussi Garnier fait-il observer, à la fin de l'argument, que les chœurs seuls servant à la distinction des actes, « celuy qui voudroit faire représenter cette Bradamante sera, s'il luy plaît, adverti d'user d'entremets, et les interpoler entre les actes pour ne les confondre et ne mettre en continuation de propos ce qui requiert quelque distance de temps. » De cette note on peut conclure que Garnier adopte la théorie de Scaliger que le chœur est une simple séparation entre deux actes, « *inter actum et actum.* » et que la *Bradamante* (comme sans doute la plupart des pièces de Garnier) n'avait pas été écrite en vue de la représentation. La *Bradamante* est la seule pièce où les divisions des scenes soient indiquées par des numéros. V. Vaguet, trag. au XVIe siècle.

A la fin du seizième siècle, et au début du dix-septième, il se rencontre un écrivain qui mérite d'être étudié après Garnier, Antoine de Monchrestien.

Antoine de Monchrestien [1] a laissé six tragédies dont les sujets sont pris indifféremment à l'histoire sacrée, à l'antiquité, à l'histoire moderne, à l'Italie. Ces tragédies ne semblent pas avoir été représentées. Le recueil qui parut en 1601 contient une *Sophonisbe*, imitation de la *Sofonisba* de Trissino, déjà traduite par Mellin de Saint-Gelais et Claude Mermet; les *Lacènes* ou la *Constance*, où est représentée d'après Plutarque la mort volontaire de Cléomène de Sparte et de ses belles-filles, après la prise de la ville par Ptolémée; *David* ou l'*Adultère*, récit des amours du roi David et de Bethsabée; *Aman* ou la *Vanité*, sujet que reprendra Racine; *Hector*; et enfin l'*Écossaise* ou *Marie Stuart*. L'œuvre de Monchrestien est inégale. Dans certaines pièces comme le *David*, il n'a pas su se dégager de ces expressions malsonnantes et grossières qui choquent si fort dans les œuvres dramatiques du temps. Toutefois, ses tragédies, même les plus faibles, présentent plus de suite dans le plan et de développement dans l'action, et quelques-unes se font remarquer par de réelles qualités de style. On sent qu'il a étudié Garnier, auquel, d'ailleurs, il fait plus d'un emprunt [2]

La tragédie d'*Aman* a été imitée par Racine, qui lui a emprunté quelques traits [3]. L'*Esther* de Racine garde sur l'*Aman* de Monchrestien une supériorité qui n'admet pas la comparaison, supériorité de composition et de style : les trois actes d'*Esther* sont plus riches que les cinq actes d'*Aman* [4] ; toutefois pour la conception des caractères et le développement de certaines pensées, Monchrestien peut être rapproché de Racine sans être écrasé par le voisinage.

L'*Écossaise* est le chef-d'œuvre de Monchrestien. Au début de la pièce, Élisabeth d'Angleterre repasse dans sa pensée tous les griefs qu'elle a contre Marie Stuart, et toutefois elle ne peut se résoudre à la faire mourir comme le demande son conseil. Le peuple irrité contre la reine d'Écosse réclame sa mort. Les États d'Angleterre viennent demander à Élisabeth le supplice de celle qu'ils considèrent comme un ennemi public. Élisabeth

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 352.
2. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 314, note 9.
3. Cf. *ibid.*, p. 356, n. 2 et 4; 357, n. 3; 358, n. 1; 359, n. 1.
4. Monchrestien n'a pas utilisé la première disgrâce d'Aman forcé de rendre à Mardochée les honneurs royaux dans les rues de Suze.

hésite encore, répond vaguement et déclare qu'elle fera connaître plus tard sa volonté. Le troisième acte montre Marie Stuart en prison, au moment où on lui apprend la décision de la reine d'Angleterre. Elle reçoit avec une résignation héroïque la nouvelle de sa sentence, rappelle les malheurs qui ont attristé sa vie, et salue avec joie la mort qui lui apporte la délivrance. Nous assistons ensuite à son testament, nous entendons ses adieux touchants à la vie, au pays adoré de France, à ses fidèles serviteurs. Enfin l'un d'eux, le plus dévoué, vient faire le récit de son supplice, récit interrompu par les gémissements des femmes.

L'art ne manque pas dans la composition de cette pièce; les caractères sont tracés avec finesse; Marie Stuart est poétique, touchante, et Élisabeth n'est pas odieuse. A cette intelligente conception du drame s'ajoute un style d'une élégante douceur, qui par endroits semble annoncer l'harmonie de Racine. C'est par là que Monchrestien, le dernier poëte tragique du seizième siècle, mérite d'être tiré de l'oubli. L'art dramatique, de Jodelle à Grévin, de Grévin à Garnier, de Garnier à Monchrestien, continue sa marche ascendante. Au dix-septième siècle, après Monchrestien, nous n'avons plus jusqu'à l'auteur du Cid que le théâtre oublié d'Alexandre Hardy. On peut toutefois remarquer chez Jean de Schelandre, l'auteur de la bizarre tragédie de *Tyr et de Sidon*, quelques accents qui font penser à Corneille.

II. — La comédie au XVIe siècle[1].

La comédie, malgré les imitations ou les traductions d'Aristophane, de Plaute et de Térence, n'est ni grecque ni latine. Elle sort de la farce du moyen âge et de la comédie italienne. Jodelle, Grévin, Jean de la Taille ont beau attaquer la farce dans leurs prologues; c'est d'elle qu'ils empruntent leurs sujets en donnant à l'action plus de développement et d'ampleur. D'ailleurs la farce renfermait le germe de la comédie, et il n'y avait rien d'étonnant que celle-ci en sortît: trop souvent, jusqu'à la *Mélite* de Corneille, la comédie rappellera son origine par la licence de ses peintures.

1. Voir Émile Chasles, *La comédie en France au XVIe siècle.*

D'un autre côté la comédie italienne pénètre en France. Les *Suppositi* de l'Arioste sont traduits en vers par JACQUES BOURGEOIS en 1545, le *Sacrifice* des Intronati de l'Académie de Sienne par CHARLES ESTIENNE, le père de Robert, en 1547[1]. L'année suivante, la colonie florentine de Lyon offre à la nouvelle reine Catherine de Médicis la représentation de la *Calandria* de *Bibbiena*, jouée par des acteurs italiens[2]. En 1552, JEAN-PIERRE DE MESME reprend les *Supposés* qu'il traduit en prose, et un peu plus tard le *Négromant* de l'Arioste passe également dans notre langue sous la plume de JEAN DE LA TAILLE[3]. Ces pièces offrent le système de travestissements, d'imbroglios, l'enchevêtrement de l'intrigue, et en même temps la licence des peintures qui caractérisent le théâtre de l'Arioste, de Machiavel et de Bibbiena.

La première comédie classique, la comédie d'*Eugène* fut jouée devant la cour en 1552[4]. Jodelle, dans le prologue de sa pièce, exposa à son royal auditoire les théories de la nouvelle école. Plus de farces, de moralités avec leur *fatras;* il faut une comédie qui, se modelant sans servilité sur celle des anciens, soi moderne : « Rien d'étranger on ne vous fait entendre. »

La comédie d'*Eugène*, ainsi nommée d'un abbé qui y joue un rôle important, rappelle trop nos vieux fabliaux pour pouvoir être analysée ici. Elle fut reçue avec un succès qui encouragea JACQUES GRÉVIN[5] à marcher sur les traces de son ami. La *Trésorière* ou *Maubertine* (1558) est une imitation déguisée d'*Eugène*, comme les *Esbahis* du même auteur sont une imitation du *Sacrifice* de Ch. Estienne[6].

La *Reconnue* de REMI BELLEAU[7] est une œuvre posthume. On ignore la date de sa composition; un ami inconnu la retrouva inachevée dans les papiers de l'auteur, après sa mort (1577), et y mit la dernière main. Moins licencieuse que les comédies précédentes, elle est écrite d'un style faible, traînant, mais gracieux et poétique. Le sujet est l'histoire d'une jeune fille qui, sauvée par un capitaine au sac de Poitiers en 1562, est confiée par lui à un vieil avocat; celui-ci, qui l'aime secrètement, veut, pour la garder près de lui, la marier malgré elle

1. Cf. Chasles, *l. c.*; d'après Beauchamps (*Recherches sur les théâtres de France*, I, 334, in-8°), la pièce parut en 1540, sous le titre des *Abusés*. — L'académie des *Intronati* (c.-à-d. *imbéciles*) de Sienne, était une académie littéraire fondée vers 1450. Elle se donnait le nom d'*Intronati*, par plaisanterie.
2. Voir plus haut, p. 155.
3. *Ibid.*, p. 150.
4. Voir plus haut, p. 156.
5. Voir plus haut, p. 163.
6. Cette imitation parut d'abord sous le titre de *Comédie du sacrifice*, qui est le titre de la pièce italienne, puis sous celui des *Esbahis* qui lui est resté.
7. Cf. p. 100.

à un de ses clercs. Le mariage va se conclure, quand surviennent le capitaine qui la réclame, et le père qui la *reconnaît*. C'est une œuvre discrète, sans grand mouvement, mais où on lit avec plaisir d'agréables peintures de mœurs.

En 1567, Baïf donne à l'hôtel de Guise son *Brave* ou *Taille bras* qui reproduit l'original latin de Plaute [1], mais habillé à la moderne et vraiment naturalisé français. Cette pièce jouée avec soin, accompagnée de chœurs qu'avaient composés Ronsard, Desportes, Filleul, Belleau, eut un grand retentissement. D'ailleurs, dès 1565, Baïf composait une traduction de l'*Eunuque* de Térence, d'une exactitude pleine d'aisance, et qu'admirait encore madame Dacier au dix-septième siècle.

Avec Baïf finit ce qu'on pourrait appeler la première période de la comédie du seizième siècle, celle des contemporains de Jodelle et de la Pléiade. Leurs pièces sont en vers de huit syllabes, comme les farces d'où elles dérivent. Alors commencent les comédies en prose, imitées des comédies italiennes. En Italie, au quinzième et au seizième siècle, les auteurs comiques, même les poëtes les plus distingués, croyaient devoir écrire leurs omédies en prose. L'Arioste avait composé en prose la *Cassaria* et les *Suppositi*, qu'il remit plus tard en vers. C'était en prose qu'écrivaient le cardinal Bibbiena, Piccolomini, l'Arétin, Dolce, Lorenzino de Médicis, Grazzini, etc. L'épître que Larivey adresse à M. d'Amboise en tête de ses comédies donne une idée des théories qui régnaient alors ; nous n'avons pas à les discuter ici, mais à constater qu'elles eurent pour effet d'amener la prose italienne à un rare état de perfection [2]. Ce sont les mêmes principes qui prévalurent chez la plupart de nos auteurs comiques à la fin du seizième siècle. Jean de la Taille, qui avait donné une détestable traduction de *Negromante* de l'Arioste, se releva avec les *Corrivaux* (rivaux d'amours) (1576), comédie assez originale, d'une prose vive, alerte, et qui s'inspire des modèles italiens. Le *Muet insensé* de l'Angevin Pierre Le Loyer [3] (1575) et la *Pucelle* de Louis le Jars (1562) [4] sont inférieurs.

1. *Le fanfaron*. Voir plus haut, p. 70.
2. Des tragédies même furent écrites en prose; ainsi la *Sofonisba* de Trissino, traduite en prose par Saint-Gelais (les chœurs seuls sont en vers).
3. Le Loyer a publié également une plaisante imitation, assez réussie d'ailleurs, des *Oiseaux* d'Aristophane sous le titre de *Néphélococcigie*. On peut en lire un fragment intéressant dans l'ouvrage de M. Egger, *De l'Hellénisme en France*, II, p. 13, 14 et 195.
4. Mise en vers par Jacques du Hamel vers 1603.

Nous arrivons à un écrivain remarquable qui mérite une place à part dans l'histoire de la comédie du seizième siècle. PIERRE LARIVEY [1] était d'origine italienne. Grosley nous apprend, et son nom même *giunto*, « l'arrivé », [2] confirme qu'il était de cette famille des Giunti, imprimeurs florentins venus à Troyes à la suite de banquiers ou d'artistes de la Toscane.

Il s'attache aux œuvres des auteurs italiens contemporains qu'il traduit avec une fidélité qui a de l'originalité. Car, en les faisant passer dans notre langue, il les arrange, les habille à la française, change le lieu de la scène, les noms des personnages, supprime des scènes et des rôles quand ils ne peuvent convenir à notre théâtre [3] ; ajoute çà et là quelques traits pour mieux marquer les caractères, retouche, en un mot, tout ce qui donne à l'œuvre sa physionomie propre, personnages, mœurs, couleur locale, mais avec tant de justesse et de discernement que ses traductions sont presque toujours supérieures au modèle, et ont un caractère d'originalité qui fait illusion [4]. Quant au style, c'est presque l'œuvre d'un maître : ferme, net, d'une allure vive, décidée, d'une sûreté et d'une élégance rares chez ses contemporains, rempli de locutions proverbiales et populaires marquées au vrai coin de la langue, il annonce la prose de Molière.

De douze pièces qu'a écrites Larivey, neuf nous ont été conservées. Six ont paru à Paris en 1579 : le *Laquais*, tirée du *Ragazzo* de Lodovico Dolce, la *Veuve*, tirée de la *Vedova* du Florentin Nicolò Buonaparte ; les *Esprits*, imités de l'*Aridosio* de Lorenzino de Médicis ; le *Morfondu*, traduit de la *Gelozia* de Grazzini ; les *Jaloux*, traduits des *Gelosi* de Vincent Gabbiani ; les *Escolliers*, traduits de la *Cecca* de Girolamo Razzi.

Les trois dernières, *Constance*, traduite de la *Gostanza* de Razzi, le *Fidèle*, traduit du *Fedele* de Luigi Pasqualigo, et les *Trompe-*

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 364.

2. *Larivey* est une traduction un peu déguisée de l'italien Giunto, *arrivé*.

3. On remarque surtout la suppression des rôles de femmes. A cette époque en France, ces rôles étaient encore joués par des hommes, ce qui en rendait la représentation plus difficile. Larivey supprima aussi quelques-uns de ces rôles à cause de leur caractère odieux.

4. Voici deux ou trois exemples : *Ce sont deux testes en un chapeau* (Le Laquais, III, 2), l'original porte simplement : *la fante è del medesimo voler che sono io et la giovane. — Mais il ne me faut laisser échapper le temps, puisque je le tiens par le poil; car cil qui l'a et le perd tard le rencontre;* en italien, *orsù non perdiam tempo* (li Gelosi, I, 2). — *Il en a tout le long de l'aulne, le matou* ; en it., *egli e concio bene* (Le Morfondu, I, 5), cf. *Roman. Studien*, V, 456 et suiv.

ries, traduites des *Inganni* de N. Secchi, parurent beaucoup plus tard en 1611. Elles sont inférieures aux six premières.

Son chef-d'œuvre est la comédie des *Esprits*, imitation de l'*Aridosio* où Lorenzino de Médicis combine l'*Aulularia* et la *Mostellaria* de Plaute avec les *Adelphes* de Térence.

Le sujet principal est cette conception charmante des *Adelphes* de Térence, dont Molière a tiré l'*École des maris* : deux vieillards de caractère opposé. L'un, *Hilaire*, doux, affable, plein de bonté et d'indulgence, élève *Fortuné*, le fils de son frère, d'une façon toute paternelle, se faisant aimer de lui et assurant son bonheur. L'autre, *Séverin*, bourru, grondeur, avare et brutal, haï de ses enfants *Urbain* et *Laurence*, est trompé par eux. Urbain aime une jeune fille, Féliciane; Fortuné une autre eune fille, Apoline et leur sœur Laurence est recherchée en mariage par un jeune homme, Désiré. Urbain, durant l'absence de son père, reçoit chez lui Féliciane, quand soudain revient le vieil avare; mais un effronté valet Frontin empêche Séverin d'entrer de peur des *Esprits* qui hantent le logis, et lui persuade que Ruffin qui veut le désabuser extravague. Séverin se retire effrayé; mais que faire? il a avec lui une bourse pleine d'or qu'il n'ose ni rapporter à la maison à cause des diables, ni confier à d'autres; il se décide à l'enterrer dans un trou. Désiré, qui l'a épié, vide la bourse qu'il remplit de cailloux. Le vieux Séverin est désespéré, quand à son retour il ne trouve plus son or [1]. Enfin la bourse lui est restituée, à condition qu'il consente au mariage de Laurence. D'autres obstacles qui s'opposaient à l'union d'Urbain avec Féliciane, de Fortuné avec Apoline, sont en même temps aplanis et la pièce finit par un triple mariage.

Telle est l'analyse sommaire de cette pièce amusante d'où peut-être Molière a tiré l'*École des maris* et plusieurs scènes de l'*Avare*, et Regnard le *Retour imprévu*, s'ils ne les doivent pas au comique latin. Elle est pleine de gaieté et de verve : malheureusement les détails graveleux y abondent, comme dans les autres comédies de Larivey, dont la plume ne sait pas respecter la décence et les bonnes mœurs.

Larivey s'en excuse d'une façon assez plaisante, et qui donne une étrange idée des mœurs du temps.

« S'il est advis à aucun, dit-il dans un de ses prologues, que quelquefois on sorte des termes de l'honnêteté, je le prie de penser que, pour bien exprimer des fassons et affections du

1. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 367. 369, 372.

jourd'hui, il faudroit que les actes et paroles fussent entièrement la mesme lasciveté. »

Ce passage montre également le but que se proposait Larivey. Il aspirait à devenir populaire, pour suivait un but pratique et ne prétendait à rien moins qu'à réaliser la fameuse devise : *Castigat ridendo mores.*

Les rigoristes du temps censuraient déjà le théâtre, comme une école de licence et de corruption.

« Il s'en trouve aucuns, dit Larivey, qui avec aigres et fâcheuses paroles s'étudient à vouloir rendre la comédie abominable à tout le monde, affirmant que c'est une œuvre diabolique, d'autant, disent-ils, qu'elle ne contient guère autre chose que lasciveté, larcins, et toutes souillures, et qu'elle enseigne mille fois plus de mal que de bien.

« . . . . Où ces braves censeurs ont-ils trouvé qu'elle enseigne plus de mal que de bien? Qu'elle soit défendue? Et qu'elle doive être repoussée de tout homme de bon jugement? Je voudrois bien que pour probation de leur dire ils amenassent quelque passage de l'écriture, sinon je croirai, avec cette noble assistance qui s'est ici assemblée pour nous écouter, qu'ils ne savent ce qu'ils disent. »

Suivant Larivey,

« La comédie estant le miroir de nostre vie, les vieillards apprennent à se garder de ce qui paraît ridicule en un homme d'âge; les jeunes à se gouverner en amour; les dames à conserver leur honnesteté; les pères et mères de famille à soigner aux affaires de leur ménage. Bref, si les autres spectacles sont propres à la jeunesse, celui-ci délecte, enseigne, et est propre aux jeunes, aux vieux, et à un chacun. »

Notre auteur se faisait sans doute quelque illusion. Mais du moins il faut noter l'intention qu'il exprime, comme indiquant le désir et la volonté, sinon la puissance de peindre des caractères. Moyen sûr pour épurer la scène et lui rendre sa dignité. Car d'en faire une école de morale, il n'y a guère apparence, en quelque temps que ce soit : le théâtre ne jouera jamais qu'indirectement le rôle d'un moraliste, ayant pour véritable mission de représenter les passions bien plus que de les réprimer.

En 1581 mourait, à l'âge de vingt-huit ans, Odet de Turnèbe, premier président de la Cour des monnaies, fils du célèbre hélleniste : il laissait manuscrite une comédie en prose, les *Mécontents*, remarquable par la vivacité du style, par l'élévation des idées et par une intrigue franchement comique. Cette pièce,

la dernière du siècle qui ait de la valeur, s'inspire du théâtre italien comme les comédies de Larivey et comme celles de Jean de la Taille. Dans la même classe rentrent encore les *Napolitaines*, de François d'Amboise, l'ami de Larivey (1584), mais non les *Escoliers*, de François Perrin, chanoine d'Autun : cette dernière pièce est écrite en vers de huit syllabes comme les comédies de Jodelle, de Grévin, de Belleau ; elle rappelle l'*Eugène* par la donnée et la *Reconnue* par un tableau des mœurs domestiques de la bourgeoisie provinciale. La pièce des *Desguisez*, de Godard (1594)[1], quoique écrite comme les *Escoliers* en vers de huit syllabes, appartient à la comédie italienne; ce n'est qu'une imitation assez plate des *Suppositi* de l'Arioste. Si nous rappelons la *Nouvelle tragi-comique* que donna en 1597 Marc de Pappillon, dit le *capitaine Lasphrise,* amusante bouffonnerie écrite avec une verve gasconne, nous avons épuisé les pièces qui méritent un souvenir. Le théâtre comique vers la fin du seizième siècle se traîne misérablement, et il faut attendre trente années de silence pour le voir revenir à la vie, mais cette fois avec un éclat et une vigueur qui le mettent à tout jamais hors de pair.

1. Les *Desguisez* furent donnés, suivant un usage ordinaire alors, à la suite d'une tragédie, la ridicule pièce de la *Franciade*.

TABLEAU

DE LA LANGUE FRANÇAISE

AU XVIe SIÈCLE.

§ 1. La langue française du seizième siècle, comparée à la langue du dix-septième et à la langue moderne, présente des différences plus ou moins considérables dans le vocabulaire, la prononciation et la grammaire. Elle n'est d'ailleurs pas fixe : elle change de la première moitié à la seconde moitié du siècle [1]; elle varie même parfois de province à province et d'auteur à auteur. D'une part, il n'y a pas d'œuvres littéraires assez remarquables pour s'imposer comme modèles aux écrivains, et fixer la langue dans une certaine mesure ; de l'autre, l'influence du dialecte parisien n'est pas tellement absolue que les écrivains des provinces ne se permettent bien des expressions, des constructions, des formes grammaticales appartenant à leur dialecte.

CHAPITRE PREMIER.

Vocabulaire.

§ 2. Nous allons d'abord essayer de donner une idée générale du lexique du seizième siècle. Pour une grande partie, c'est le lexique moderne, mais il s'y trouve encore nombre de mots du moyen âge que le dix-septième siècle, surtout dans sa seconde partie, laissera tomber en désuétude; beaucoup de mots encore aujourd'hui usités y sont également employés dans des acceptions maintenant disparues.

Le seizième siècle possède un certain nombre de mots nou-

1. «Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre (*langage*), jusques à ceste heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis, s'est alteré de moitié. » (Montaigne, *Essais*, III, 9). De même Vauquelin de la Fresnaye, dans ses *Satires* (I. p. 244, éd Travers) :

Car depuis quarante ans desjà quatre ou cinq [fois
La façon a changé de parler en françois.

veaux empruntés aux langues anciennes; sous l'action de la Pléiade, il cherche aussi à faire revivre des mots oubliés des âges précédents; enfin l'influence italienne et espagnole apporte à la langue certains termes, dont les uns expriment des idées nouvelles, dont les autres se substituent aux vieux mots indigènes et les font disparaître.

§ 3. Le seizième siècle a reçu en héritage des siècles antérieurs des mots qu'il n'a pas transmis aux siècles suivants, ou qui, cessant peu à peu d'être en usage au dix-septième et au dix-huitième siècle, sont de nos jours tout à fait oubliés[1]. Tels sont par exemple :

Acaser, s'établir dans; *acertener*, assurer; *achoison*, occasion *acoiser*, calmer; *acourer*, frapper, blesser au cœur; *acoler*, embrasser; *aconsuivre*, suivre à la piste, atteindre; *acomparer*, comparer; *acostable*, engageant; *agripper*, *agrippeur*, saisir, qui saisit vivement avec la main; *affronteur*, hardi trompeur; *aguigner*, guigner; *ahan*, effort (physique) pénible; *ahanner*, faire un effort pénible; *aheurté*, obstiné; *aumaire*, armoire; *alenter*, ralentir; *allouvi*, affamé comme un loup; *altère*, ce qui altère l'âme, passion; *animant*, animal; *aorner*, orner; *apercevance*, action d'apercevoir; *archerot*, le petit archer, l'amour; *ardoir*, brûler; *aronde*, *arondelle*, hirondelle; *argoulet*, soldat à cheval; *atenver*, diminuer; *avette*, abeille; *avestir*, revêtir, etc.

Baller, danser; *bavardement*, bavardage; *baie*, duperie; *bers*, berceau; *bienveigner* (*qqn*), lui souhaiter la bienvenue; *bienheurer* (*qqn*), lui souhaiter du bonheur; *blasonner*, critiquer; *bouconner* (de *boucon*), empoisonner; *brehaigne*, stérile; *bruyart*, bruyant, etc.

Caimand, *caimander*, mendiant, mendier; *cavein*, creux, caverne; *chaude-cole*, ardent désir, passion; *à la chaude-cole*, vivement, brusquement; *chère*, accueil; *chevir*, venir à bout; *conchier*, salir; *connil*, lapin; *corbin*, corbeau; *courrail*, verrou; *coyment*, tranquillement; *cuider*, penser, etc.

Da, *dea*, certes (encore dans *oui-da*); *debteur*, débiteur; *desduit*, distraction, jeu; *deschasser*, chasser hors de; *défourrer*, dégarnir de fourrure; *dégosiller*, égorger; *dégout*, ce qui dégoutte; *demener*, conduire; *desbiffé*, mis en pièces; *desconfort*, ce qui déconforte; *desgaster*, ravager; *despendre*, dépenser; *desruer*, déranger; *desseigner*, former un dessein; *dessirer*, déchirer;

1. Quelques-uns existent encore dans divers dialectes de nos provinces.

(*être*) *dehait*, de bonne humeur; *devaler*, descendre; *devis*, récit; *délayeur*, celui qui prend des délais; *dispostement*, allègrement; *duire*, instruire, former, et au sens neutre, convenir, etc.

Embarrassement, embarras; *embesogné*, occupé à la besogne; *embourrures*, ce qui sert à rembourrer; *emmy*, parmi; *bien, mal emparlé*, qui parle bien, mal; *emperière*, impératrice; *empistolé*, armé de pistolets; *emprendre*, entreprendre; *s'énamourer*, s'éprendre d'amour; *enfançon*, petit enfant; *engraver*, graver dans; *engarder* (*qqn*), le garder de faire (qqch.); *enjoncher*, joncher; *ententif*, appliqué; *entrelas*, entrelacement; *entretenement*, le fait d'entrenir quelqu'un; (*à grand*) *erre*, (à grande) marche, (à grand) train; *esbourrer*, dégager de la bourre; *s'esbaudir*, s'égayer; *eschauguette*, poste d'observation; *esjuner*, mettre à jeun, affamer; *especiauté*, spécialité; *espier*, couper l'épi; *espoinçonner*, aiguillonner; *espoindre*, piquer; *espointe*, piqûre; *estape*, étai; *estrangier*, *-ger*, rendre étranger; *estriver*, lutter; *éverolle*, ampoule; etc.

Fée, déterminé par le destin; *fermesse*, fermeté; *feru*, frappé; *fétard* (ou *faitard*), paresseux; *fétardise* (*fait.*), paresse; *feintise*, feinte; *fiance*, confiance; *fient*, fiente; *finer*, finir; *flageol*, flageolet; *flambe*, flamme; *fleureter*, conter fleurette, d'où *fleuretis*; *fleuronner*, fleurir; *fougon*, foyer; *forclore*, exclure, etc.

Gaber (se), *gabeler* (se), se moquer; *garot*, trait d'arbalète; *gast*, ravage; *gaudir* (se), se réjouir (aux dépens de quelqu'un); *gaudisserie*, plaisanterie; *gent*, gentil; *glacer*, glisser; *glout*, glouton; *glueux*, gluant; *goffe*, grossier; *gosseur*, vantard; *grabeler* éplucher; *grolle*, corbeau; *guerdon*, récompense; *guarrigue*, plaine nue; etc.

Halener, éventer; *hantise*, fréquentation; *hazardement*, par hasard; *hébergement*, habitation; *hober*, bouger; *hontoyer*, avoir honte; *huys*, porte, etc.

Idoine, propre (à); *impatroniser* (s'), se rendre maître; *impiteux*, impitoyable; *ire*, colère, etc.

Jargonner, parler dans son langage; *jeton*, rejeton; *jus*, le long de, etc.

Langard, bavard; *loist*, il est permis; *leschart*, avare; *lourche*, embarrassé, attrapé; (*en son*) *lourdois*, (dans sa manière) grossière; *lourdise*, grossièreté; *los*, louange; *linceul*, drap de lit, etc.

Maheutre, bandit; *maltalent*, mauvaise passion, colère; *marry*, affligé; *manotte*, petite main, vrille (de la vigne); *manque* (adj.); *mastiner*, abâtardir; *mauvaitié*, méchanceté; *mercier*, remercier; *meshaing*, *méschef*, malheur; *mescheoir*, arriver mal (à quel-

qu'un) ; *meureté*, maturité ; *minière*, mine ; *morgant*, qui a de la morgue ; *moyenner*, procurer ; *musser*, cacher, etc.

Nice, ignorant ; *nouer*, nager ; *nuisance*, dommage, etc

Orbe (coup *orbe*),(coup) aveugle, qui meurtrit sans faire de plaie ; *ord*, sale ; *orée*, rivage ; *orgueillir*, enorgueillir ; *orne* (ordinem), ligne, voie ; *ost*, armée ; *ouvrer*, façonner ; *oubliance*, oubli, etc.

Palis, palissade ; *pantois*, haletant ; *parentelle*, parenté ; *passeron*, passereau ; *pautonnier*, gueux, terme d'injure ; *peautre*, sel d'étain, fard ; *perdrigon*, sorte de prune ; *pers*, dont la couleur est entre le bleu et le violet ; *pertuiser*, percer ; *pilloter*, butiner ; *pioler*, bariolé ; *piot*, boisson ; *plaint*, plainte ; *planté*, abondance ; *plévir*, garantir ; *pleiger*, donner en caution ; *plonge*, plongeon ; *pourpenser* (se), songer (à quelque chose) ; *pourpris*, enclos ; *privéement*, familièrement ; *précipiteusement*, précipitamment ; *prée*, prairie ; *prou*, beaucoup ; *pueur*, puanteur, etc.

Quaimander (quémander), voir *caimander* ; *quintaine*, poteau contre lequel on s'exerçait à lancer des dards, etc.

Raboulière ou *rabutière*, terrier de lapins ; *ramentevoir*, rappeler dans son souvenir ; *se rebecquer*, se redresser contre (les paroles de qqn) ; *rebours*, fâcheux, peu traitable ; *recreu*, *recru*, qui cède à la fatigue ; *recorder*, rappeler à l'esprit ; *remeugle*, relent ; *rengréger*, aggraver ; *requerre*, requérir ; *retombir*, rebondir ; *rouant*, qui tourbillonne ; *rosoyer*, dégoutter de rosée, etc.

Sacquer, tirer hors ; *sade*, qui a de la saveur, agréable ; *saffranier*, banqueroutier ; *saouler*, rassasier ; *secous*, secoué ; *sobresse*, sobriété ; *soulas*, consolation ; *sommier*, bête de somme ; *souloir*, avoir coutume.

Tabour, tambour ; *taisible*, secret ; *targe*, bouclier ; *tapinaudière*, endroit où on se tapit ; *tavelé*, tacheté ; *tirasser*, traîner en tirant ; *tistre*, tisser ; *tortis*, *-se*, qui s'enroule autour ; *trac*, ligne tracée, suivie ; *tristeur*, tristesse.

Verdelet, *verdureux*, verdoyant ; *vergogneux*, honteux ; *vesprée*, tombée de la nuit ; etc.

§ 4. Un grand nombre de mots ont survécu ; mais leur signification ou leur emploi a changé. En voici quelques exemples :

Ajourner, citer à comparaître à jour fixe ; *s'alambiquer* (*le cerveau*), le fatiguer (de pensées subtiles, raffinées) ; *allouer* (*une chose*), en convenir ; l'*amendement* (des langues, des mœurs), leur amélioration : *appointer*, mettre à point (qq ch. : *appointer un procès*, le faire aboutir par la conciliation des parties) ; mettre en situation (qqn, en l'investissant d'une charge, etc.) ; *approuver*, démontrer ; l'*artifice*, l'art.

Bélistre, mendiant ; *brave*, élégant, bien mis ; *bruit*, renom ; *brusque*, sauvage.

Cabinet, meuble à tiroirs où l'on enfermait les livres, les papiers[1]. *Capital* (*crime*), qui mérite la peine capitale ; *chandelle*, lumière ; *chère*, visage, et fig. accueil (*faire bonne chère à qqn.*) ; *chevalerie*, bravoure, exploit d'un chevalier ; *coffre*, secrétaire où l'on serre ses papiers ; *compasser*, mesurer ; *contraindre*, resserrer, mettre à l'étroit ; *convenir* (*en un lieu*), s'y réunir ; (*langue*) *copieuse*, riche ; *cornichon*, petite corne ; *crasse*, poussière dont on est couvert ; *crouler*, agiter, remuer.

Désappointer, destituer ; *désister*, abandonner ; *despartement*, départ ; *despesche*, rapide expédition (des affaires) ; *despiter*, mépriser ; *desservir*, mériter ; (*être*) *à dire*, être à redire, faire défaut ; *discours*, dissertation (sur un sujet) ; *domestique*, apprivoisé, adouci par la culture ; *doubter*, craindre.

Empescher, embarrasser ; *envie*, regret ; *enserrer*, enfermer ; *eschafaud*, scène du théâtre ; *eslire*, choisir ; *estomac* (au figuré), cœur ; *estonner*, abattre (le courage, l'esprit).

Fantastique, rêveur ; *faux*, méchant ; *feindre à*, hésiter à ; *fermer*, arrêter ; *fier*, cruel ; *fouler*, fatiguer.

Gendarme, homme d'armes, soldat ; *gibier* (au fig.), objet que l'on poursuit ; *gouverner quelqu'un*, s'entretenir avec lui ; *grammairien*, grammatical.

Haineux (*s. m.*), ennemi ; *heur*, événement (généralement heureux) ; *joug*, plier.

Lever, enlever ; *linceul*, drap ; *magistrat*, magistrature ; *majeurs*, ancêtres ; *marmot*, singe ; *meurtrir* ou *meurdrir*, tuer (sens du simple *meurtre* ou *meurdre* et conservé dans *meurtrier* ou *meurdrier*) ; *nourriture*, éducation ; *outrage*, excès.

Patron, modèle ; *parement*, parure ; *perruque*, chevelure ; *poil*, cheveux ; *poindre*, piquer ; *pointure*, piqûre ; *poutre*, jument ; *preuve* épreuve ; *puy*, académie de poésie et de musique.

Queste, ce qu'on cherche.

Rais, rayons ; *reeueil*, *recueillir*, accueil, accueillir ; *resve*, *resverie*, délire ; *resulter*, rebondir ; *roman*, livre écrit en français[2] ; *rompre* (*la guerre*), la faire éclater.

1. Cf. Régnier, sat. II : « (*Les dames*). Lisant leurs beaux escrits,.. Les ont au *cabinet* sous le chevet du lict. » Montaigne (III, 5), parlant d'un chapitre qui ne doit pas être lu par tout le monde, dit : « Ce chapitre me sera du cabinet ; » c'est le sens qu'il faut donner à ce mot dans le fameux vers du *Misanthrope* :

« Franchement ils sont bons à mettre au cabinet. »

Encore aujourd'hui en Gascogne, il signifie meuble à tiroirs où l'on met du linge, des vêtements.

2. « *Roman* est historia gallico sermone conscripta. » (Sylvius.)

Séjourner, s'arrêter, attendre; *séminaire*, pépinière (fig.); *semonce*, avertissement; *semondre*, avertir; *sensitif*, impressionnable : *soudart*, soldat; *succés*, résultat; *symbolisation*, accord.

Torcher (ses yeux), les essuyer; *usage*, expérience; *vaillant*, valeur, fortune; *vertu*, courage, force morale; *vulgaire* (s.m.), langue vulgaire; *volontaire*, qui fait volontiers une chose.

§ 5. Dans les exemples que nous venons de citer, on voit la langue suivre son cours régulier, conservant certains mots intacts, en laissant d'autres tomber en désuétude, se contentant dans d'autres cas d'en modifier la signification. Ces faits divers sont dus aux lois générales qui régissent le cours des langues.

Mais, durant le seizième siècle, d'autres influences plus spéciales ont agi sur l'idiome. L'emprunt de mots faits par les lettrés aux langues classiques, et en particulier au latin, reçoit alors un développement considérable.

§ 6. Dès les origines de la langue, les clercs reprennent déjà des mots au latin; on constate de ces emprunts au dixième siècle, peut-être même au huitième. Mais, durant le moyen âge, les mots de *formation savante* introduits dans la langue sont en petit nombre. Au quatorzième siècle, Bersuire, Oresme, dans leurs traductions de Tite-Live, d'Aristote, font des emprunts directs au latin et au grec. Les écrivains de la cour des ducs de Bourgogne, au quinzième siècle, essaient de donner à leur prose plus d'ampleur et de majesté en copiant la période cicéronienne, avec ses redondantes épithètes[1]. Au commencement du seizième siècle, on voit des versificateurs, tels qu'André de la Vigne, rimer des pièces de vers qui n'ont de français que l'orthographe, et où presque tous les mots sont latins.

En 1529, Geffroy Tory de Bourges, dans son *Champ fleury*, s'indigne contre ces *écumeurs* de latin. « Je trouve qu'il y a trois manières d'hommes qui s'esbatent et s'efforcent à la (*notre langue*) corrompre et diffamer. Ce sont les escumeurs de Latin, plaisantins et jargonneurs. Quant Escumeurs de Latin disent : *Despumons la verbocination latiale et transfretons la Sequane au dilucule et crepuscule; puis deambulons par les Quadrivies et Platees de Lutece; et comme verisimiles amorabundes, captivons la benevolence de l'omnigene et omniforme sexe feminin*, me semble

1. Voir un exemple, plus haut, p. 34, n. 1.

qu'ils ne se mocquent seullement de leurs semblables, mais de leur personne[1]. »

Rabelais partageait l'avis de Tory; on sait que cette phrase du *Champ fleury*, qui sans doute était un écho des plaisanteries des étudiants au quartier Latin, a passé dans le *Pantagruel*, et est devenue, dans la bouche du *Limousin*, une scène de vraie comédie. Rabelais cependant n'est pas tout à fait à l'abri du reproche d'avoir abusé des mots latins. Ce n'est pas toujours dans une intention burlesque qu'il entasse les épithètes et les synonymes de forme latine; il est tellement rempli de la langue latine, il est si profondément pénétré de la culture classique, que les mots anciens arrivent naturellement sous sa plume.

L'action de la Pléiade en ce sens fut beaucoup moindre qu'on ne l'a dit. La phrase de Joachim du Bellay dans son *Illustration* est souvent latine ; il transporte dans notre langue un certain nombre de mots latins, ce que lui reproche aigrement Charles Fontaine dans le *Quintil Horatian*[2]. Baïf, dans ses *Poëmes*, fait également des emprunts au latin. Mais cette formation de mots nouveaux est rare dans l'école de Ronsard, et appartient bien plutôt à l'école antérieure.

§ 7. Il n'en est pas moins constant que le seizième siècle voit pénétrer dans la langue un nombre considérable de mots anciens. L'histoire de ces mots est difficile à faire, lorsqu'ils ne

1. Tory continue en s'adressant aux *plaisantins* : « Quant les plaisanteurs que je puis honnestement appeler déchiqueteurs de langage, disent : *Monsieur du Page, si vous ne me baillez une lesche du jour, je me rue à Dieu, et vous dis du cas, vous aurés nasarde sanguine*, me semblent faire aussi grand dommage à nostre langue qu'ils font à leurs habits, en deschiquetant et consumant à oultrage ce qui vault mieux entier que divisé et mutilé meschantement. » — Quant aux *jargonneurs, forgeurs de mots nouveaulx*, « pensez qu'ils ont une grande grace, quand ils disent après boyre qu'iz ont le cerveau tout encornimatibulé et emburelicoqué d'ung tas de mirilifiques et triquedondaines, d'ung tas de gringuenaulds et guilleroches qui les fatrouillent incessamment. » Si Rabelais avec Tory se moque des *escumeurs* et des *plaisanteurs*, plus souvent encore il suit, pour les exagérer, les excès des *jargonneurs* que dénonçait en 1529 l'auteur du *Champ fleury*.

2. Folio 97 b, de l'édit. de 1555 : Sur la phrase de Du Bellay : « Use de mots purement françoys, » il fait cette remarque : « le commandement est tresbon, mais tresmal observé par toy, Précepteur, qui dis : *vigiles* pour *veilles*, *songer* pour *penser*, *dirige* pour *adresse*, *épithètes non otisiz* pour *superflus*, *pardonner* pour *espargner*, *adopter* pour *recevoir*, *liquide* pour *clair*, *hiulque* pour *maljoinct*, *religion* pour *observance*, *thermes* pour *estuves*, *fertiles en larmes* pour *abondant*, *recuse* pour *refuse*, *le manque flanc* pour *le côté gauche*, *guerriere* pour *combattante*, *rasserener* pour *rendre serein*, *buccinateur* pour *publieur*, *fatigue* pour *travail*, *intellect* pour *entendement*, *aliene* pour *estrange*, *tirer* pour *peindre* ou *pourtraire*, *molestie* pour *ennuy*,.... *oblivieux* pour *oublieux*, *sinueux* pour *courbe* et *contourné*, et infiniz semblables que trop long seroit à les nombrer. » — Cf. Egger, *l'Hellénisme en France*, I, 235.

sont pas restés dans l'usage général; de ce qu'un écrivain emploie des mots nouveaux, on n'en peut pas toujours conclure qu'ils aient pénétré dans la langue. Voici une liste de mots d'origine savante qui nous semblent avoir été usités au seizième siècle. Quelques-uns se sont maintenus jusqu'à nos jours, les uns en gardant, les autres en modifiant leur signification primitive :

Abhorrent (abhorrens), éloigné de; *abscons* (absconsus), caché; *alme* (almus), nourricier; *aliene* (alienus), étranger à; *anomal* (ἀνομαλὸς), irrégulier (Rabelais); *amplification* (amplificatio), développement, extension d'une chose (n'a plus aujourd'hui qu'une signification très-restreinte); *astorge* (ἄστοργος) (d'Aubigné), sans passion; *aurein* (aurinus), doré; *cancionaire* (en latin : *cantionarium*), livre de psaumes; *carme* (carmen), vers; *cautele* (cautela), ruse, : *circuir* (circuire), entourer; *consister*, (consistere), se maintenir; *conspect* (conspectus), présence; *contemptible* (dérivé de *contemptus*), méprisable; *conversation* (con, versatio), le fait de se trouver avec quelqu'un quelque part- *convertir* (convertere), faire tourner vers un lieu; *créditeur* (creditor), créancier; *dilation* (dilatio), temporisation; *élection* (electio), choix en général; *exeques* (exsequiæ), obsèques; *exile* (exilis), ténu; *expériment* (experimentum), essai; *extoller* (extollere), élever par des louanges; *évent* (eventus), résultat final; *fiction* (fictio), artifice; *fonde* (funda), fronde; *gram* (gramen), gazon; *ignave* (ignavus), lâche; *impetrer* (impetrare), obtenir; *infélicité* (infelicitas), malheur; *infondre* (infundere), verser dans (d'où *infus*, *infuse*); *inlustrer* (inlustrare), éclairer; *insuperable* (insuperabilis), dont on ne peut triompher; *libere* (liber), libre; *liture* (litura), rature; *ludificatoire* (dérivé de *ludificari*), illusoire; *manutention* (manutentio), maintien; *morigeré* (morigeratus), bien élevé; *natal* (natalis [dies]) (s. m.), anniversaire; *perturber* (perturbare), troubler; *pestilent* (pestilentus), qui apporte la peste; *préfation* (præfatio), préface; *police* (πολιτεία), gouvernement; *queruleux* (querulosus), qui se plaint volontiers; *réfection* (refectio), repas; *ratiociner* (ratiocinari), raisonner; *reliques* (relliquiæ), restes (d'un monument, d'une ville, etc.); *rememorer* (rememorari), rappeler à la pensée; *réprehension* (reprehensio), réprimande; *rétributeur* (retributor), qui rétribue, récompense; *reversion* (reversio), retour; *révoquer* (revocare), rappeler (d'un lieu); *sagette* (sagitta), flèche; *sceleré* (sceleratus), scélérat; *serener* (serenare), rendre serein; *sollicitude* (sollicitudo), cause de souci; *spelunque* (spe-

lunca), caverne; *strideur* (stridor), cri strident; *suasion* (suasio), persuasion; *superbe* (superbia), orgueil; *surgir* (surgere), se dresser; *temperie* (temperies), climat; *tremeur* (tremor), crainte; *versation* (versatio), manière d'être; *vigile* (vigilia), veille, etc.

§ 8. Les écrivains du seizième siècle ont souvent hésité sur l'orthographe qu'il fallait donner à la terminaison de ces mots. *Inutilis* doit-il devenir *inutil* ou *inutile*; *pacificus*, *pacific* ou *pacifique*. On trouve l'une et l'autre forme. Les poëtes, suivant le besoin de la métrique, diront : *Neptun* ou *Neptune*. En général Ronsard et ses disciples préfèrent l'*e* muet. Jacques de la Taille, qui exagère les doctrines de l'école, donne à tous les noms propres étrangers une terminaison conforme à la prononciation générale de la langue. Il faut, dit-il, « leur donner la tainture françoise en disant *Ezechée*, *Joabe*, *Sarre*, *Rebecque*, *Jonathe*, *Judicthe*. Mesmes aux noms féminins en *l*, tu adjoindras *le*, disant : *Rachelle*, *Jésabelle*, *Micholle*[1]. »

§ 9. Nous avons vu précédemment[2] comment Ronsard engageait les écrivains à « n'écorcher point le latin, comme nos devanciers qui ont trop sottement tiré des Romains une infinité de vocables estrangers, vue qu'il y en avait d'aussi bons dans nostre propre langage » (*Art poétique*), et comment il les suppliait « de prendre pitié, comme bons enfans, de leur pauvre mère « naturelle. » Non-seulement il chercha à faire entrer dans la langue commune des mots expressifs empruntés aux dialectes de la France, mais il tenta de rajeunir des mots de la vieille langue disparus de son temps. Les commentateurs de Ronsard, Belleau, Muret, signalent entre autres *astelles*, *criailler*, *bers*, *dougé*, comme termes dialectaux; *envis* (invitus), *faitifs*, *ahert* (adhérent), *huche*, *mehaigne*, comme vieux mots français « restaurés » par lui[3].

§ 10. Ronsard ne négligeait pas non plus les ressources que lui offrait la langue pour créer des mots nouveaux. La Pléiade formait des composés, tels que *darde-tonnerre*, *aime-joie*, *chèvre-*

1. La manière de faire des vers en françois comme en grec et en latin, par feu Jacques de la Taille, Paris. Fr. Morel, 1573, fol. 20, b. — Jean de la Taille écrit de même *Rezefe*, *Joabe*, etc. Cf. aux *Morceaux choisis*, p. 337.

2. Page 122.

3. Voir Gandar, *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare*, Metz, 1854. Les rares mots grecs et latins empruntés par Ronsard ont passé dans la langue. Muret cite *sympathie* (Am. I, 197), qui est si français aujourd'hui. Richelet (*Odes*, II, 2) cite à tort *pindariser* qui se trouve déjà dans Rabelais (*Pant.*, II.) Voir également la préface des *Tragiques* (édit. 1616) où d'Aubigné rappelle les recommandations de Ronsard. Nous en citons un passage plus haut, p. 122, n. 3.

pied, etc.; en cela elle était jusqu'à un certain point originale [1]. Elle créait aussi des dérivés, selon les conseils du maître qui encourageait le « provignement » des mots. Ici elle ne faisait guère que continuer les traditions de notre langue. Parmi ces dérivés, les diminutifs étaient surtout en faveur. « Notre langue, dit H. Estienne [2], est tellement ployable à toutes sortes de mignardises que nous en faisons tout ce que nous voulons, adjoustans souvent diminution sur diminution, comme *arc*, *archet*, *archelet*; *tendre*, *tendret*, *tendrelet*; quand nous disons aussi *homme*, *hommet*, *hommelet*.... Ce qui fait que nous avons plusieurs diminutifs de ceste sorte, c'est que pouvons nous aider d'une autre sorte de terminaison, asçavoir en *illon*, comme *oiseau*, *oiselet*, *oisillon*; pareillement *carpe*, *carpeau*, *carpillon*. Et quelquefois ceste terminaison en *illon* ne sert qu'à la diminution et venons à une autre pour trouver la superdiminution; comme quand nous disons *cotte*, *cottillon*, *cottillonnet*. Aucuns font le mesme en une autre sorte de terminaison qui est *son* ou *con* (prononçant le *c* comme *s*), comme *enfant*, *enfancon*, *enfanconnet*. » H. Estienne cite ensuite des exemples de R. Belleau qui a usé et abusé de ces diminutifs.

Ha, que je hay ces mangeraux,
Ces chicaneurs procuraceaux!

Le gentil rossignolet
Doucelet
Découpe dessous l'ombrage
Mille fredons babillars,
Fretillars,
Au doux chant de son ramage [3].

§ 11. A côté de ces formations nouvelles ou de ces emprunts faits au latin et au grec, la langue recevait de nouvelles séries de mots des peuples voisins. L'Italie au commencement, l'Espagne à la fin de la seconde moitié du seizième siècle menacèrent la langue d'une véritable invasion.

Sous le règne de François Ier et spécialement de Henri II, l'italien devient à la mode auprès des seigneurs de la cour. Cette influence prédominante de la langue italienne excitait la colère des écrivains de la Pléiade qui défendaient énergique-

1. Voir plus haut, p. 120.
2. *Précellence*, p. 97 et suiv. l'éd. Feugère.
3. Voir aux *Morceaux choisis*, p. 363 et p. 236.

ment les droits de l'idiome national [1]. Le plus ardent de ces champions fut Henri Estienne qui écrivit en l'honneur de notre langue la *Precellence*, la *Conformité du langage françois avec le grec* et les *Dialogues du françois italianisé* [2]. Dans ce dernier ouvrage il met aux prises *Celtophile* et *Philausone;* celui-ci fait en parlant un abus ridicule de mots italiens. « *Celtophile*. Où alliez-vous quand je vous ay rencontré? — *Philausone*. Je m'en *allés* [3] à *space;* car j'ai ceste *usance* de *spaceger* après le *past* : et mesmes quelque *volte* incontinent après, quand j'ay un peu de *fastide* ou de *martel in teste*. — *Celt*. Vous plairoit-il sortir hors de la porte pour prendre l'air des champs ? — *Phil*. *Vaures* plaisir de faire compagnie *à vostre seigneurie*, si je n'*estés* desja un peu *stanque*. — *Celt*. Comment! avez-vous si mauvaises jambes? — *Phil*. J'ay bonnes jambes (de quoi Dieu soit *ringrazie*), mais j'ai battu la *strade* desja tout ce matin, etc. »

On trouve en effet dans les auteurs du XVIe siècle un très-grand nombre de mots italiens dont une bonne partie s'est conservée dans la langue. Ce sont des termes de cour, introduits par Catherine de Médicis : *courtisan* (cortigiano), *camérier* (cameriere), *escorte* (scorta), *brigue* (briga), *altesse* (altezza), *spadassin* (spadaccino), *la créature* (de qqn) (creatura), etc. ; des termes de plaisir : *bouffon* (buffone), *carnaval* (carnavale), *arlequin* (arlechino), *charlatan* (ciarlatano), etc. ; des termes d'art : *balcon* (balcone), *contraste* (contrasta), *costume* (costuma), *cadence* (cadenza), *arcade* (arcata), *balustre* (balustro), *baldaquin* (baldachino), *cartouche* (cartoccio), *artisan* (artigiano), *fresque* (fresca), *garbe* ou *galbe* (garbo), *maquette* (maquetta), etc. ; des termes de guerre introduits par les guerre d'Italie : *alerte* (all'erta), *anspessade* (lance, spessata), *bandière*, (banderia), *barricade* (barricata), *bastonnade* (bastonata), *arquebuse*, (arcubugio, qui remplace le vieux mot *hoquebute*), *citadelle* (citadella), *cavalerie*, en vieux français *chevalerie* (cavaleria), *infanterie* (infanteria), *fantassin* (fantaccino), *squadron* ou *esquadron* (squadrone), *soldat* (soldato) qui a pris la place de *soudart*, *embuscade* (imboscata), *escrime* (scrima), etc. [4]; enfin des termes généraux : *antiquaille* (anticaglia), antiquité ; *baster* (bastare) et *bastant* (bastante), suffire, suffisant ; *brave* (bravo) et ses dérivés, *brusque* (brusco), *canaille* (canaglia), *faquin* (facchino) portefaix, *estrapade* et nombre de mots en *ade :*

1. Ronsard, Tahureau (*Dialogues*, p. 3, de l'édition de Conscience), etc.
2. Voir plus haut, p. 177 et *Morceaux choisis*, p. 130.
3. Au lieu de *allois* prononcé *allové*. Cf. plus bas, p. 212.
4. Sur ces termes de guerre, voir la page de Henri Estienne, dans nos *Morceaux choisis*, p. 132.

virade, *ruade*, *pétarade*, etc. ; *escorne* (scorna), honte ; *intermèze* (intermezzo, d'Aubigné), intermède ; *menestre* (minestra, Régnier), soupe ; *primevère* (primavera, Pasquier), printemps ; *spavente* (spaventa, Pasquier), épouvante ; *réussir*, *réussite* (riuscire, -ita) : *volte* (volta), fois ; *virer* (virare), tourner ; les suffixes *ade*, *esque*, etc.

§ 12. Les guerres de Charles-Quint et les rapports de la ligue avec Philippe II eurent également pour résultat d'introduire un certain nombre de mots espagnols, qui n'ont pas tous survécu au seizième siècle : tels sont, par exemple, *baroque* (baroco), *bizarre* (bizarro), fier, hautain ; *bisongne* (bisoño), goujat, valet d'armée ; *disposte* (dispuesto), bien disposé ; *parangon* (parangon) parallèle, et son dérivé *parangonner* (parangonar), *grandesse* (grandezza), *diane* (diana), *colonel* (coronello), *passacaille* (passacalle), *algarade* (algarada). C'est surtout au commencement du dix-septième siècle que la langue espagnole, alors fort étudiée chez nous, a laissé sur notre langue une forte empreinte [1].

Après ce rapide aperçu sur le vocabulaire du seizième siècle, nous passons à l'examen de l'orthographe et de la prononciation [2].

CHAPITRE II.

Orthographe et prononciation

§ 13. L'orthographe au seizième siècle n'était pas fixée. Il y avait bien une tradition, fondée sur l'usage des siècles antérieurs, qui réglait dans certains cas la manière d'écrire les mots. Par exemple le groupe *oi* qui se prononçait au douzième siècle *ói* (comme dans le grec μοι, σοι), s'était maintenu, bien que le son qu'il représentât fût devenu généralement au seizième siècle *oué*. De même, dans les mots *beste*, *seste*, *feste*

1. Cf. Brachet, *Dictionnaire étymologique*, p. LV.

2. Il faudrait dire un mot également des expressions dialectales que les écrivains des provinces emploient volontiers : Monluc, Montaigne, Marot recourent au gascon : *escarbillat* (voir Pasquier, *Lettres*, II, 12), *hillot* (fillot), *stroviat* etc. ; *asture* (à cette heure), etc. Rabelais emploie des termes tourangeaux ; Ronsard des termes vendômois (cf. plus haut, p. 191), Tabourot des mots dijonnais, Bouchet des mots poitevins (cf. le titre de ses *Serées*, pour *Soirées*) ; etc. Mais cette étude nous entraînerait au delà des limites de ce travail.

et les analogues, l'*s* étymologique qui ne se faisait plus entendre après le douzième siècle, était restée dans l'écriture par la force de l'usage. L'usage encore fondé sur l'étymologie faisait écrire au pluriel *bontez* et non *bontés*, *citez* et non *cités* (quoique le *z* eût dès le treizième siècle perdu sa valeur de *ts* pour prendre celle de *s*), parce qu'au douzième siècle on prononçait *bonteʀs*, *citeʀs*, formes plus voisines des primitifs *bonitaʀes*, *civitaʀes*. Mais si la tradition maintenait dans certains cas quelques règles générales, ces règles n'avaient pas assez d'autorité pour s'imposer à tous, et les écrivains, souvent aussi les imprimeurs, modifiaient plus ou moins librement et d'après des principes souvent contradictoires l'orthographe reçue. Au seizième siècle, en effet, on se trouve en présence de deux écoles, l'une qui, continuant et développant une théorie déjà admise au quinzième siècle et qu'on voit paraître au quatorzième, tend à rapprocher les mots de leur forme latine primitive; l'autre qui, rompant radicalement avec le passé, propose une orthographe représentant exactement la prononciation. Parlons d'abord de la première de ces deux écoles.

§ 14. Un certain nombre d'écrivains, par respect pour la latinité, essayèrent de rendre aux mots français la forme qu'ils avaient dans la langue originelle, sans tenir compte des transformations que ces mots avaient subies durant un espace de plus de dix siècles. Dans les modifications successives de la prononciation, les syllabes avaient souvent changé de son, s'étaient contractées, avaient disparu de manière à ne laisser au bout d'un certain temps qu'un faible reste des sons primitifs. Par exemple le mot *sacramentum* (que les Latins prononçaient *sacramèn'toum'*) était devenu successivement *sacramentu* (prononcez *sacramèn'tou*), *sacrament*, *sagrament* (prononcez *sacramèn't*, *sagramèn't*), *sairement* (prononcez *sáyremen't'*), *sairement* (prononcez *sèreman*), et finalement *sèrement*, *serment*. Dans *serment* que reste-t-il du primitif *sacramentum?* Comme d'un autre côté l'orthographe du moyen âge était fondée non sur l'étymologie, mais sur la prononciation, il en résulta que beaucoup de mots furent écrits autrement que les mots d'où ils dérivaient, et perdirent des lettres que ceux-ci possédaient ou en gagnèrent que ceux-ci n'avaient pas. Pour prendre encore un exemple, *scribere* était devenu à la fin de l'empire romain *iscribre* qui donna au commencement de la langue française *escrire*. Le mot s'enrichissait d'un *e* et perdait un *b*. Dès le quatorzième siècle, les écrivains lettrés, frappés de ce fait, voulu-

rent rapprocher l'orthographe de l'étymologie. Les tentatives furent modérées au quatorzième et au quinzième siècle, mais à la Renaissance ce fut un renouvellement étrange de l'orthographe. Les mots se chargèrent de lettres inutiles; et comme souvent on se trompait sur l'étymologie, ils reçurent des lettres qu'ils n'avaient eues à aucun moment de leur existence. De là cet aspect hérissé que nous offre le texte de certains écrivains, notamment Rabelais et Montaigne, dans certaines éditions du moins, et qui en rend la lecture d'abord si pénible. On comprend toutefois que, suivant leurs habitudes et leurs tendances, les écrivains usèrent plus ou moins de cette liberté qui transformait capricieusement l'orthographe ; Ronsard par exemple est beaucoup plus voisin de l'orthographe actuelle que Robert Estienne. Que l'on compare dans notre recueil une page de Rabelais à une page de Bonaventure Despériers, et l'on verra comment une même langue, avec les mêmes archaïsmes, peut présenter une orthographe obscure et pédantesque à côté d'une autre plus simple et presque moderne. Il y a plus; souvent un même texte présente des variations considérables. A la fin du prologue de *Gargantua*, dans certaines éditions, le mot *huile*, qui se trouve répété quatre fois en six lignes, est écrit de trois manières différentes.

§ 15. Voici quelques exemples de ces transformations qu'on faisait subir aux mots.

§ 16. Tantôt on substitue les lettres latines aux lettres françaises qui en dérivent. On écrit *cerimonie*, *littré*, au lieu de *cerémonie*, *lettré* à cause de *cerimonia*, *litteratus*. Le grammairien Dubois écrit *ligons* à cause de *legimus*, tout en avertissant qu'il faut prononcer *lisons*. Quoique la diphthongue latine *au* soit devenue régulièrement *o* en français, comme le prouvent les mots du vieux français *chose* de CAUSA, *or* de AURUM, *or-age* dérivé de AURA, etc., on écrit AUREILLE, TAUREAU, LAURIER, PAUVRE, au lieu de *oreille*, *toreau*, *lorier*, *povre*, seules formes que connaisse la vieille langue. Et quelques-unes de ces formes illogiques se maintiennent dans l'écriture et vivent jusqu'à nous : TAUREAU, LAURIER, PAUVRE.

§ 17. Tantôt on fait un compromis entre l'orthographe française et la latine. On prononçait *povre;* le latin ayant un *au* : PAUPER; on écrivit PAOVRE et de même PAOVRETÉ. C'est la même raison qui fit écrire AELE, ÆLE, pour ÉLE, de ALA, mot dans lequel l'*a* était devenu *é* comme il l'est devenu dans DONARE DONNER, DONATUM DONNÉ, CLAVEM CLEF, TALEM TEL, etc. Si l'on trouve

que la notation *æ* s'éloigne trop des habitudes françaises, on écrit *aile*, le groupe *ai* ayant la valeur d'un *e*; et c'est ainsi que *pEr* de *pArem*, *Ele* de *Ala*, *clEr* de *clArum*, tous mots de la vieille langue, redeviennent dès le seizième siècle *pAir*, *Aile*, *clAir*.

§ 18. Ailleurs on fait reparaître des lettres qui ont disparu dans la prononciation. On n'écrit plus comme en vieux français *cru*, *nu*, *ni*, *pié*, etc. ; mais *cruD*, *nuD*, *niD*, *pieD*, etc. ; *avenir*, *aviser*, *avocat*, *avouer*, mais *ADvenir*, *ADviser*, *ADvocat*, *ADvoué* ; *abattre*, *acabler*, *afaiblir*, *alonger*, *apauvrir*, etc., mais *accabler*, *AFfaiblir*, *ALlonger*, *APpauvrir*, etc. *Sousmettre*, *sousrire*, réduits de nos jours à *soumettre*, *sourire*, etc., deviennent *souBsmettre*, *souBsrire*. *Conoistre* voit reparaître le *g* de *cognoscere* dans *coGnoistre*. Les vieux mots *estan*, *sein*, etc., redeviennent *estanG*, *seinG*, etc., à cause de *staGnum*, *siGnum*, etc., et ce *g* final a assez de vie pour paraître le signe d'un son nasal (*ng*) et amener l'orthographe *soinG*, *besoinG*, *unG*, etc. *Colère*, *corde*, *escole*, *avoir*, etc., reprennent l'*h* du latin *cHolera*, *cHorda*, *escHola*, *Habere*. *Acheter* redevient *achePter* et même *achaPter* (de *ad-caPtare*); *escrit* est remplacé par *escriPt* (*scriPtus*), et de même *escrire* par *escriPre* (avec un *p* au lieu d'un *b* à cause de *escriPt*); *douter* est remplacé par *douBter* (*duBitare*, *duB'tar*), *dete* (aujourd'hui *dette*) par *deBte* (*deBita*, *deB'ta*), *soudain* par *souBdain* (dérivé de *suBito*, *suB'to*), *conter* par *comPter* (de *comPutare*, *comP'tare*), etc., etc. Et de ces formes nouvelles un certain nombre a survécu : *nid*, *pied*, *advenir* (où le *d* a reparu même dans la prononciation), *accabler*, *affaiblir*, *allonger*, *appauvrir*, *seing*, *compter*, etc.

Ce n'était pas assez de remonter au latin classique, on recourait parfois au latin barbare du moyen âge. Le moyen âge écrivait *michi*, *nichil*, pour *mihi*, *nihil*. Le verbe *annihiler* devient *annichiler*, mot que donne le *Dictionnaire* de Nicot.

§ 19. Il n'y avait que demi-mal à faire reparaître des lettres disparues du mot ; le mal était plus grand quand les lettres qu'on faisait reparaître se trouvaient déjà représentées dans le corps du mot par d'autres lettres. C'est la labiale *p* ou *b* du latin qu'il faut reconnaître dans le *v* de *recevoir* (*recipere*), *neveu* (*nepotem*), *devoir* (*debere*), etc. ; c'est le *c* et le *g* du latin qu'il faut encore reconnaître dans l'*i* de *faIt* (*factum*), *nuIt* (*noctem*), *huit* (*octo*), *froId* (*friGidum friG'dum*), *doIt* [1] (*diGitum*, *diG'tum*); *saInt* (*sanctum*), *poInt* (*punctum*), *joIndre* (*junGere*),

1. Ecrit aujourd'hui *doigt*.

dans les infinitifs en ...*indre* (latin ...*ngere*). On ignorait au seizième siècle la valeur étymologique de ce *v*, de cet *i*, et l'on écrivit *recepvoir*, *debvoir*, *nepveu*, etc.; *faict*, *nuict*, *huict*, *froigd*, *doigt*, *sainct*, *poinct*, etc. On ne savait pas davantage que dès le douzième siècle l'*l* latine s'était changée en *u* dans des cas déterminés, *albe*, *altre*, *palme*, *chevals*, etc., devenus dès le douzième siècle *aube*, *autre*, *paume*, *chevaus* (écrit plus tard *chevaux*); en *r* dans d'autres cas dès le onzième siècle : *title*, *epistle*, *apostle*, *chapitle*, devenus, *titre*, *épistre*, *apostre*, *chapitre*, Dans l'ignorance de ces changements on crut bien faire en rétablissant l'*l* latine et l'on écrivit hardiment *aultre*, *paulme*, *chevaulx*, *tiltre*, *chapiltre*, etc. On écrivit de même *veult*, au lieu de *veut*, du latin populaire *volit* (latin classique *vult*), et par fausse analogie *peult*, pour *peut*.

§ 20. Que dire quand on se trompait d'étymologie et qu'on imposait au mot français une orthographe qu'il n'avait connue à aucun moment de son existence ? Joachim Périon [1], qui voit partout des mots grecs dans notre langue, écrit *moiçon* pour *maison*, qu'il fait venir de οἶκον [2], *hostruche* pour *austruche* (ὁ στρουθιός [3]), *onnyon* pour *oignon* (κρομμυών [4]), *mokker* (μωκκάσθαι), *dipner* pour *dîner* (δειπνεῖν [5]), etc. Henri Estienne préfère aux mots *caresser*, *cédule*, *cerfeuil*, *esquinancie*, *fiole*, etc., les mots *charesser*, *schedule*, *cherfueil*, *squinancie*, *phiole*, etc., parce qu'il rapporte les mots français, non aux mots latins dont ils dérivent immédiatement, mais aux mots grecs qui ont formé les mots latins : χαρίζειν, σχέδη, χαριόφυλλον, συνάγχη, φιάλη, etc. On dérive *savoir*, non de *sapere*, mais de *scire*, et on écrit *sçavoir*. *Poids* est en vieux français *pois*, mot venu de *pensum*, participe passé de *pendere* (*peser*), et par suite étroitement lié à *peser* (de *pensare*), qui d'ailleurs en vieux français se conjuguait (il) poise, (nous) pesons [6]. On rattache à tort *pois* à *pondus* qui aurait donné *ponds* (cf. *fundus*, fonds), et l'on écrit *poids*, orthographe barbare, encore en vigueur.

§ 21. On voit par ces exemples combien était exagérée cette tendance étymologique. Elle amena une réaction non moins

1. *De linguæ gallicæ origine, ejusque cum græca cognatione*. Paris, 1555, in-8.

2. *Maison* est le latin populaire *masione*, latin classique *mansionem* dérivé de *mansum*, de *manere*, demeurer.

3. L'étymologie de *autruche* est *avisstruthio* devenu *avistrùtio*, *avstrùtio*, *austruce*, *austruche*, *autruche*.

4. J. Périon dit que κρομμυών a perdu le κρ et a changé les μμ en νν; de là *onnyon*. *Oignon* vient du lat. *unionem*, qui a le même sens.

5. *Diner* en v. fr. *disner*, du latin populaire *disjunare*, cesser de jeûner: (*junare* est une contraction de *jejunare*); de là *disjunar*, *disnar*, *disner*.

6. Sur le rapport de *pois* à *pensum*, cf. *mois* de *mensem*, *toise* de *tensa*, *moisson* de *mensa*, etc.

excessive. La Renaissance eut ses grammairiens révolutionnaires qui voulurent que l'orthographe fût un calque fidèle de la prononciation. Louis Meigret [1], Jacques Pelletier [2], Pierre Ramus ou de la Ramée [3] proposèrent de supprimer radicalement les lettres inutiles, et allèrent jusqu'à créer des signes nouveaux pour suppléer à l'insuffisance de l'alphabet. Ramus écrivait *çapẹɯ* pour *chapeau*, *lieɹ* pour *lieu*, *viéḷart* pour *vieillard*, *gerre* pour *guerre*, *dŏḷet* pour *douillet*, *coṇer* pour *cogner*. Ces réformes étaient trop radicales et trop peu pratiques pour réussir. Elles eurent fort peu d'influence sur l'orthographe générale. Toutefois on en retrouve quelques traces dans certains auteurs du seizième siècle, notamment dans Baïf.

Quelques-unes de ces modifications réussirent. On doit à Geoffroy Tory la *cédille*, d'origine espagnole, dont Jacques Dubois fit un usage régulier ; à ce dernier grammairien, la distinction du *j* et de l'*i*, du *v* et de l'*u*, distinction réclamée énergiquement par Ramus (de là le nom de *lettres ramistes* qui leur fut donné). Les accents furent employés par les Estienne à la fin des mots seulement. C'est grâce aux imprimeurs français de la Hollande que ces réformes orthographiques s'établirent définitivement au dix-septième et au dix-huitième siècle dans la langue.

§ 22. De l'école *conservatrice* et de l'école *révolutionnaire*, la première triompha; au dix-septième siècle, malgré l'avis de Bossuet et de Pelisson, l'Académie française, suivant les théories des grammairiens qui faisaient partie de la compagnie, fit prévaloir dans son *Dictionnaire* le principe étymologique [4]. De là une orthographe souvent illogique et capricieuse, que l'Académie chercha à simplifier dès la seconde édition de son Dictionnaire (1715). Malgré les innovations apportées par les éditions ultérieures, notre orthographe rappelle encore trop les théories des *latineurs* du commencement du seizième siècle.

Ce rapide aperçu de l'histoire de l'orthographe au seizième

1. Traité touchant le commun usage de l'escriture françoyse ; faict par Loys Meigret, Lyonnois : auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puissance des lettres. Paris, 1545. — Le tretté de la grammere françeze, fet par Louis Meigret, Lionoes. Paris, 1550.

2. Dialogue de l'orthografe, prononciacion françoise, departi en deus livres, par Jacques Peletier du Mans. Lyon, 1545.

3. Grammaire de P. de la Ramée, lecteur du Roy en l'Université de Paris. Paris, 1572. — Son disciple, Baïf appliqua son alphabet légèrement modifié dans ses *Etrennes de poésies françoises*.

4. Voir les *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise pour estre examinez par chacun des messieurs de l'Académie*, publiés par Ch. M. Laveaux. Paris. Gay, 1863, in-18, p. 14-23. Voir également A. F. Didot, *Observations sur l'orthographe française*, 2e édit., 1868.

siècle était nécessaire, pour se rendre compte de l'orthographe réelle et de la prononciation à cette époque [1].

VOYELLES.

A

§ 23. AGE. La terminaison *age* se rencontre souvent sous la forme *aige*. Le grammairien Palsgrave en 1530 donne la prononciation *aige* comme obligatoire. « Les mots français qui dans l'écriture se terminent en *age* doivent faire entendre un *i* entre l'*a* et le *g*, comme s'il y avait la diphthongue *ai* » (p. 8). Cette prononciation, qui paraît en vieux français dès le douzième siècle, spécialement dans l'est et le nord, n'est cependant pas aussi générale que pourrait le faire croire la règle de Palsgrave. Son contemporain Jacques Dubois n'en parle pas.

On a quelques exemples de la finale *aiche* pour *ache*.

AGNE et AN, voir §§ 42 et 71. — AR, AS, voir à E, § 25

E

§ 24. Les trois sortes d'*e* distingués par nos grammairiens contemporains sont reconnus par les grammairiens du seizième siècle qui leur donnent les noms d'*e* ouvert, d'*e* clos (c'est-à-dire fermé) et d'*e* féminin ou imparfait (ce que nous appelons l'*e* muet). Les signes ou accents employés aujourd'hui pour les désigner dans certains cas datent du seizième siècle. Louis Meigret note l'*é* par *é* et n'avait pas de signe spécial pour l'*é* et l'*e* muet. Pelletier représente l'*e* muet par *é*. Ramus note l'*e* ouvert *é* et l'*e* muet *ẹ*, et il laisse l'*é* fermé sans signe. Abel Mathieu indique l'emploi de signes pour distinguer les diverses valeurs de cette voyelle. Dans le dictionnaire de H. Estienne [2], les accents ne sont pas encore placés régulièrement ; ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que l'emploi en devient méthodique. Au XVIIe siècle encore, Corneille ne mettait l'accent aigu qu'à la fin des mots.

1. Sources principales : Palsgrave, *Eclaircissement de la langue françoise* (1530), en anglais ; Du Guez, *An introductorie for to lerne to rede, to pronounce an to spek french trewly* (vers 1552). Ces deux ouvrages ont été publiés par M. Génin dans la collection des documents inédits de l'Histoire de France, 1852, 1 vol. XLVI-1636 pages. Geoffroy Tory, *Champfleury*, 1529 ; les grammairiens étudiés par M. Livet dans son livre sur la *Grammaire française et les Grammairiens au XVIe siècle*. Paris, 1859, in-8 ; les transcriptions de Baïf ; les dictionnaires de rimes de Lefèvre et de Lanoue. Voir l'important ouvrage de M. Ch. Thurot, *La prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, 2 vol. in-8°, 1881-83.

2. H. Estienne, *Hypomneses*, 11-23.

L'*e* imparfait ou féminin (c'est-à-dire faible), appele aujourd'hui *e* muet, se prononçait encore au seizième siècle, comme l'*e* de *je*, *le*, *se*, etc., ou de *genest*, *venir*, *retenir*, *recevoir*.

A l'*e* fermé et l'*e* ouvert, ajoutons les signes *ai*, *ei*, qui sont d'ordinaire les équivalents, *ai* de *é* et quelquefois de *é*, *ei* de *é* et quelquefois de *é*. C'est ce que dit Palsgrave et il ajoute qu'au futur *ai* sonne *é*. Th. de Bèze en 1583 dit que *ai* a le son de l'*é* ouvert; au dix-septième siècle le grammairien Chifflet produit un témoignage analogue.

On doit donc trouver souvent *ai* pour *é*, et réciproquement, et de même *ai* et *ei* pour *é* et réciproquement :

Mon pere entre les mains du bon Toscan me lesse (pour *laisse*), dans Baïf, p. 4 (éd. Becq de Fouquières).

Les mots du vieux français *espesse*, *fres*, *fresche*, *feste*, écrits quelquefois ainsi au seizième siècle, sont le plus souvent écrits *espaisse*, *frais*, *fraische*, *faiste*, orthographe qui s'est maintenue, quoique incorrecte, et où l'*ai* cache un *é* ouvert primitif. Nous avons cité plus haut (§ 17) *clair*, *aile*, *pair*; ajoutons *nai* ou *nay* de *naistre*, pour *né* [1]; dans *nay* on a voulu mettre d'accord la forme du participe avec celle des autres temps, *je* nais, naistre, etc.; ici *ai* cache un *é* primitif.

Le vieux français écrivait correctement *il meine*, *promeine*, *ameine*, etc. H. Estienne blâme cette orthographe remplacée par *mène*, etc. Selon Bèze (p. 50), le fém. de *plein* est *plene*. Inversement *reigle* est une orthographe usuelle pour *regle* (Dict. de Cotgrave, etc.). Enfin *ai* et *ei* se confondent parfois, et H. Estienne blâme ceux qui écrivent indifféremment *plaine* ou *pleine*, soit pour *plana*, soit pour *plena* [2]. Meigret écrit *eimer* pour *aimer*.

§ 25. L'*é* suivi d'un *r*, et dans quelques mots d'un *s*, se change volontiers au quinzième et au seizième siècle en *a* et réciproquement.

Le peuple, dit H. Estienne, met souvent un *a* pour un *e*, disant *Piarre* pour *Pierre*, *guarre* pour *guerre*; au contraire, les courtisans et les femmes de la cour en prononçant l'*a* le remplacent par l'*e* et disent *catherre* et *cataplesme* pour *catharre* et *cataplasme* [3]. Des traces nombreuses de cette confusion se rencontrent dans les textes du seizième siècle. Baïf dans ses *Estrênes de poésie fran-*

1. *Aveugles naiz*, Montaigne. Orthographe presque usuelle au seizième siècle.

2. *Hypomneses*, 103.

3. *Apologie d'Hérodote*, 1; *Hypomneses*, 3-11. — « Les dames de Paris au lieu de *a* prononcent *e* bien souvent quand elles disent : mon *méry* est parti à la poste de *Péris* ou il se faict *péier*, au lieu de dire : mon mary est à la poste de Paris ou il se faict païer. » (G. Tory, *Champ fleury*, 1529, folio XXXIV.)

poise, et dans le manuscrit des psaumes et des chansonnettes où il s'est servi d'un système d'écriture figurée, donne la prononciation *bizerre*, *chernel*, *remerka*, etc. C'est à cette modification dans la prononciation que nous devons par exemple les mots *épervier* au lieu de *éparvier*, *asperge* au lieu de *asparge* (que donnent encore les dictionnaires du seizième siècle), mots dans lesquels l'*a* est primitif. *Larme* a remplacé *lerme* qui était au treizième siècle *lairme*, de *lacrima*. *Serment*, d'abord *serement*, *sairement*, de *sacramentum* (cf. § 14), après avoir été au seizième et dix-septième siècle *sarment*, est redevenu *serment*. Ce changement de *e* en *a* explique la forme *arsoir* qu'on trouve souvent au seizième siècle pour *hier soir*. *Hier soir* devient *hiarsoir*, et par réduction *arsoir*.

EN, voir § 42.

I

§ 26. Le son *é* (*ai*, *ei*), devant *n* ou *n* mouillée (*gn*) ou *l* mouillée (*ill*), prend souvent le son de l'*i* :

> Prendray-je ceste *medecine ?*
> Ouy, ouy, ne prenons pas la *peine* (Jean le Houx, p. 157) [1].

Baïf indique la prononciation *milleur* et *meilleur*, *signeur* et *seigneur*.

§ 27. L'*i* également se rencontre dans des mots où nous mettons actuellement *ei*, *ai* ou *oi*. *Balier* s'est dit jusqu'au dix-huitième siècle à côté de *balayer*. « *Balier* est plus en usage que *baleyer* parce qu'il est plus doux à l'oreille » (Richelet, *Dictionnaire*). Cette prononciation tient à un fait de conjugaison. Un certain nombre de verbes dans la vieille langue faisaient leur infinitif en *ier* (latin *icare*) : aux trois personnes du singulier et à la 3e personne du pluriel du présent de l'indicatif et du subjonctif et à la 2e personne du singulier de l'impératif, l'*i* de cette terminaison devenait régulièrement *ei* ou *ai* dans les dialectes de l'ouest, *oi* dans les dialectes de l'est. Ainsi *plier* se conjuguait en français *je ploie*, *tu ploies*, *il ploie*, *nous plions*, *vous pliez*, *ils ploient*, etc. Au quatorzième siècle, on voulut simplifier cette conjugaison et on en tira deux sortes de verbes. *Je ploie*, *tu ploies*, etc.,

1. Il semble toutefois que la prononciation fût intermédiaire entre l'*i* et l'*é* : car on trouve écrit aussi bien par *i* les mots en *e* que par *e* les mots en *i*. Voir Talbert, *Du dialecte blaisois*. Paris 1874, in-8, p. 244, 245. — Au seizième siècle on disait *seillon* et *sillon* : *Sur les aspres* seillons *d'une infertile arène* (Dubartas, Sem. II, vers 5). Voir les dictionnaires de H. Estienne, Nicot, Cotgrave.

donna naissance au verbe *ployer*, et *nous plions*, etc. au verbe *plier*. Quelquefois ces deux formes vécurent l'une à côté de l'autre et prirent chacune une signification propre, ainsi *plier* et *ployer*; quelquefois l'une d'elles vécut seule, ainsi *prier*, *scier*, *nier*, de *precari*, *secare*, *negare*; *noyer* de *necare*. *Balier*, longtemps en usage, s'est vu remplacer, non pas par la forme française *baloyer*, mais par la forme normande *balayer*.

§ 28. Dans *cerimonie*, *littré*, etc., l'*i* est une notation savante qui tend à rappeler l'étymologie (cf. § 16). Le vieux français *apotecaire*, de *apothicarius*, est revenu à sa forme primitive *apothicaire* dans l'orthographe d'abord et ensuite dans la prononciation. Le seizième siècle dit généralement *apothecaire*.

O

§ 29. La prononciation de l'*o* présente quelques particularités. Bèze (1584) reproche aux Berrichons, aux Lyonnais et aux habitants d'autres provinces (*aliisque non paucis populis*) de dire *noustre*, *voustre*, *le dous* pour *nostre*, *vostre*, *le dos*. En revanche, les habitants du Dauphiné et de la Provence disent à tort *cop* (*coup*), *beaucop*, *doleur*, *torment*.

Henri Estienne constate dans la langue commune cette indécision de la prononciation. « Nous disons *volonté* et *voulonté*, *tourment* et *torment*, *pourceau* et *porceau* [1]. De là des formes telles que *trope* et *troupe*, *crope* et *croupe*, *corone* et *courone*, etc., qu'on rencontre dans des auteurs du seizième siècle, spécialement chez les poëtes qui en usent suivant les besoins de la rime. Pour Meigret, *ou* n'est qu'une notation de l'*o clos*, c'est-à-dire de l'*o* fermé.

C'était devant ou après le *z* et spécialement devant l'*s* que se produisait ce changement de *o* en *ou*. Venu des régions méridionales, sans doute du Lyonnais, il s'était accrédité à la cour d'Henri II, de Charles IX et d'Henri III, et Henri Estienne ne peut se défendre de quelque mauvaise humeur contre les courtisans qui ont la *folie*

> De dire *chouse* au lieu de *chose*,
> De dire *j'ouse* au lieu de *j'ose*.

Cette prononciation [2], reproduite plus d'une fois par l'orthographe dans l'édition lyonnaise de Rabelais, est rare chez Ron-

1. *Hypomneses*, 16.
2. Les partisans de cette prononciation avaient reçu le nom de *Ouistes*; voir le Dictionnaire des rimes de Le Fevre et Tabourot des Accords.

sard : elle ne paraît plus dans Desportes. Quelques traces en restent au dix-septième siècle, dans La Fontaine, qui fait rimer *épouse* et *arrouse* (*Contes*, IV, 14). Le P. Chiffet disait dans sa grammaire en 1659 : « J'ay veu le temps que presque toute la France estoit pleine de *chouses* ; tous ceux qui se piquoient d'estre diserts *chousaient* à chaque période. Et je me souviens qu'en une belle assemblée un certain lisant hautement ces vers :

> Jetez lui des lys et des roses
> Ayant fait de si belles *choses*,

quand il fut arrivé à *choses*, il s'arresta craignant de faire une rime ridicule ; puis n'osant dementir sa nouvelle prononciation, il dit bravement *chouses*. Mais il n'y eut personne de ceux qui l'entendoient qui ne baissast la teste, pour rire à son aise, sans lui donner trop de confusion. Enfin la pauvre *chouse* vint à tel mépris que quelques railleurs disoient que ce n'estoit plus que la femelle d'un *chou* [1]. »

Comme exemples de changement de *o* en *ou*, on peut citer *froument*, *pourtraict*, *proufit*, *proumener*, etc., qu'on trouve à côté de *froment*, etc. Les transcriptions si précieuses de Baïf donnent *aprouche*, *borrasque* et *bourrasque*, *agousiller*, *flouron*, *flourettes*, *flouretant* à côté de *florit*, *florira*, *florissant*, *froument*, *s'ofre* et *s'oufriront*, *rôsée* et *rousée*, *arrouse*. — De même *coulombeau*, *souleil*, *voulonté*, *Poulogne*, *pougnée*, etc.

§ 30. De l'alternance de *ou* et de *eu*.

Si l'on compare les mots *neuf* et *nouveau*, *bœuf* et *bouvier*, *meurs* et *mourons*, *douleur*, et *douloureux*, on constate ce fait que la voyelle latine *o* est représentée en français par *eu* quand elle doit porter l'accent tonique (qui repose toujours en français sur la dernière syllabe sonore) et par *ou* quand elle ne porte pas cet accent. C'est une loi générale dont la cause ne peut être expliquée ici : l'alternance des syllabes *eu* et *ou* suivant la place qu'elles occupent dans l'intérieur du mot est encore visible dans la conjugaison : *je peux*, *nous pouvons* ; *que je meure*, *que nous mourions*. La langue actuelle n'en a conservé que des traces peu nombreuses ; le seizième siècle dit encore : *je treuve*, *je preuve*, *nous trouvons*, *nous prouvons*, comme on verra plus bas à la conjugaison (§ 130).

1. Cf. Talbert, *op. cit.*, p. 43 et 152.

U.

§ 31. Au seizième siècle, on voit l'*u* sortir de l'*e*, de l'*è* ou de l'*é* devant *m*.

Le grammairien Dubois indique la prononciation populaire, *tume*, *apostume* [1], que les raffinés prononcent *theme*, *aposteme*; *fumelle* pour *femelle*, *prumier* pour *premier*, etc. Sous l'influence de la labiale *m* qui suit, l'*e* passe facilement d'abord au son *eu*, puis au son *u* qui peut même dégénérer en *i* : on trouve aussi au seizième siècle *primier* sorti de *prumier*. La labiale *v* exerce une influence analogue : voilà pourquoi *bevant*, *beveur* peuvent devenir *beuvant*, *beuveur*; *buvant*, *buveur* ; toutefois ils n'ont pas été jusqu'à *bivant*, *biveur*. C'est une prononciation de même nature et due à une même cause que celle qu'indique la rime pour le mot *lèvre* dans ces vers :

Lieu où les serpens et *couleuvres*,
Rongeront ta langue et tes *levres*. (Lecoq, *Caïn*, fin.)

Y.

§ 32. « *Y* se prononce comme *i*. Les anciens ne se sont point seulement servi de ceste lettre en nostre langue françoise es (*dans les*) mots qui descendoyent du grec ; comme aussi font les latins : *hydropique*, *hypocrisie*. Mais aussi s'en sont aidé quand ung *i* venoit au commencement du mot faisant seul une syllabe, comme *yver* (hiver), *yure* (ivre), a cause que *y* ha forme telle qu'il ne se peult joindre avec la lettre suyvante. Pareillement quand il y avoit ung *i* entre des voyelles, comme *envoyer*, *je voyoye*, afin qu'on n'assemblast l'*i* de la syllabe précédente avec la syllabe subséquente et qu'on ne dist *envo-ier*, *je voio-ie*. Aussi en la fin des mots finissant en diphthongue, ont mys ung *y*, comme *moy*, *iray*, *ennuy* [2]. »

Ainsi l'*y* servait non-seulement comme aujourd'hui à représenter deux *i* : mais on l'employait à la place de l'*i* assez régulièrement à la fin des mots, dans les groupes de voyelles, et au commencement et au milieu des mots pour rendre l'écriture plus lisible.

Cependant, avec l'incertitude qui caractérise l'orthographe au seizième siècle, on voit ces règles assez souvent violées ; et

1. Encore dans La Fontaine.

2. R. Estienne, *Grammaire*, p. 9.

il n'est pas difficile de trouver des formes comme *hiver*, *moi*, *toi*, *irai*, *envoie*, *voici*, etc. Brantôme, Henri IV emploient presque toujours l'*y* à la place de l'*i*.

GROUPES DE VOYELLES ET DIPHTHONGUES.

§ 32 *bis*. Dans nombre de groupes de voyelles, dus le plus souvent à la chute d'une consonne médiale, la première voyelle est muette, et la seconde est d'ordinaire longue : *aage*, *eage*, *aorner*, *saouler*, *peeur*, *veoir*, etc., prononcez *âge*, *orner*, *soûler*, *peur*, *voir*, etc.

AU, EAU.

§ 33. Aujourd'hui *au* et *eau* se prononcent *ô* ; au seizième siècle, *au* (venu de *al*, § 19) hésitait entre *ao* et *o* ; et *eau* (sorti de *el* par l'intermédiaire de *eal*) hésitait également entre *eao* et *eo*, c'est-à-dire que *eau* présentait le son de *au* précédé de celui de l'*e* féminin (§ 24). Le grammairien Meigret (1545) demande qu'on écrive *ao* et non *au*, puisqu'on prononce *ao* : *aotant*, *chevaos*. Pierre Ramus (1572) n'y reconnaît qu'un son simple qu'il représente par *ɑ* et qui pour lui est intermédiaire entre l'*o* et l'*ou* ; c'est l'*o* long, son que nous attribuons précisément à *au*. Robert Estienne voit dans *au* la diphthongue latine, c'est-à-dire *aou* et blâme les rimes *maus*, *mots*. Th. de Bèze voit à peine une différence entre la prononciation de *au* et celle de *o* : « Vel parum vel nihil admodum differt ab *o* vocali. » Toutefois, dit-il, les Normands prononcent *ao*. Dès le dix-septième siècle, le français avait ramené *au* à *o*.

Eau avait, au témoignage de tous les grammairiens, le son de *e* féminin suivi de *au*. Aujourd'hui, l'*e* féminin a disparu ; on sait que dans le Nord il s'est changé en *i*, et tandis que les Français réduisent *beau* à *bau*, c'est-à-dire *bô*, les Picards l'ont ramené à *biau*, c'est-à-dire à *biô*[1].

1. Il est à remarquer que *eau*, quoique faisant entendre au moins deux sons, ne comptait que pour une syllabe dans la mesure. Dans quelques mots, la langue moderne a rendu ce son dissyllabique, ainsi *fleau* qu'au seizième siècle on prononçait *fleau* : « Ainsi, mon gentil Belleau, De l'ignorance le *fleau* (vers de sept syllabes), Est. Pasquier, II, 217). Il nous est impossible dans ces notes élémentaires de remonter à l'explication de ce fait. — Dans *paon*, *taon*, prononcé et écrit dès le XVIe siècle *pan*, *tan*, on a un fait analogue à celui de la réduction de *eau* à *au* ; seulement c'est la première syllabe qui absorbe la seconde ; de même pour *taon*, qui a donné le verbe populaire *taonner*, écrit le plus souvent et prononcé *tanner*.

EU.

§ 34. L'histoire de ce son présente de nombreuses complications : nous nous tiendrons aux faits généraux. Les sons du latin classique *ō*, *ŭ* devenus dans le latin populaire *ó* fermé, ont conservé en vieux français cette prononciation dans la dernière syllabe des mots, jusqu'à l'époque encore mal précisée où cet *ó* fermé s'est scindé en deux sons différents *ou* et *eu*. Latin classique *nōs*, *vōs*, *lŭpum* ; latin populaire *nós*, *vós*, *lópo* ; vieux français *nós*, *vós*, *lóp* ; français moderne *nous*, *vous*, *loup* ; latin classique *dolōrem*, *vōtum*, *jŭvenem* ; latin populaire *dolóre*, *vóto* (*vódo*), *jóvene* ; vieux français *dolor*, *vo*, *jone* ; français moderne *douleur*, *vœu*, *jeune*.

L'*ŏ* bref est devenu successivement *uo* (xe siècle), *ue* (xie-xiie siècles), *oe* (xiie-xiiie siècles), *eu* (xive-xixe siècles) : latin classique *nŏvem*, *bŏvem* ; latin populaire *nóve*, *bóve* ; vieux français *nuof*, *buof* ; *nuef*, *buef* ; *noef*, *boef* ; français moderne *neuf*, *bœuf*.

Ainsi *ō*, *ŭ* en partie, et *ŏ* régulièrement ont, par des chemins différents, abouti à *eu*. Ils y sont restés, sauf dans quelques mots où, sous l'action de consonnes voisines, généralement *m*, *n*, *b*, *f*, l'*eu* s'est affaibli en *u* : ainsi *mòra*, au xvie siècle encore *meure*, puis *mure* ; *mota*, *meute*, *mute* ; *sŭper*, *sor*, *sur* ; *fŏrum*, *feur*, *fur* ; *tŏphus*, *teuf*, *tuf*. C'est ainsi encore que *heurter* devient *hurter* au xvie siècle et qu'à côté de *murte* (ou *myrthe*) on trouve *meurte*.

D'un autre côté, le vieux français avait un nombre considérable de mots présentant le dissyllabe *eŭ*, dû à la chute d'une consonne médiale entre l'*e* et l'*u* :

maturum	*medur*	*me-ur*
securum	*segur*	*se-ur*
augurium	*agur*	*a-ur*, *e-ur*
edut, *ebut*	*e-ut*	*e-u*

Les participes en *edut*, *ebut* tels que *vedut*, *pedut*, *debut*, *abut*, *recebut*, etc., au seizième siècle : *veŭ*, *peŭ*, *deŭ*, *eŭ*, *receŭ*, etc. (Comparez l'italien *veduto*, *potuto*, *debuto*, *havuto*, *ricevuto*, etc.).

Les parfaits de l'indicatif et les imparfaits du subjonctif en *eŭs*, *eŭsse*, et les substantifs verbaux en *edure*, *eŭre* (latin *atura*).

Le groupe *eŭ* dès le quinzième siècle, dans la langue commune du dialecte parisien s'est réduit à *u* : *mûr*, *sur*, *-u*, *-usse*, *-ure*, etc. Toutefois cette réduction n'a pas été sans quelques anomalies ; *eur*, écrit *heur*, a hésité entre *hur* et *heur*[1], et *heur* a fini par triompher au seizième siècle dans (*bon*)*heur*, (*mal*) *heur*. De même *jeuner* a pris la place de *juner* (de *jeŭner*, *je*[*j*]*unare*). Au

seizième siècle on hésite aussi entre *meur* et *mùr*, *seur* et *sur*, etc.

Voilà pour le français proprement dit. Quant aux autres dialectes, le normand prononçait *eu* le groupe *eu* ; cette prononciation régnait aussi à Chartres.

Le Midi présente une particularité : comme le provençal ramène l'*ō* et l'*ŭ*, non à l'*eu* ainsi que le français, mais à l'*ou*, et qu'il conserve à l'*o* le son *ȯ* ouvert qui lui est propre ou qu'il le change en *ue*, il était difficile aux écrivains du Midi de reproduire des mots français tels que *heur, douleur, fameuse*, etc. Alors ils assimilèrent le son *eu* à celui qui en était plus voisin, à l'*u*, et ils identifièrent *eu* et *u*.

Ces variétés des sons *eu*, *eŭ* dans le français proprement dit et dans les dialectes expliquent les rimes d'apparence bizarre, qu'on rencontre chez les poëtes du temps.

Quand Ronsard dit :

....Si *l'issue*
De la fable n'est pas du peuple bien *receue*,
(*Discours des Misères du temps.*)

ou quand Gringoire écrit :

(Les plaies que) jens d'armes *endurent*
En camp et ont où jamais ne *s'asseurent*,
(*La Paix et la Guerre.*

ils prononcent *reçue*, *assùrent*.

Comme la prononciation hésite entre *seur* et *sur*, *meur* et *mùr* Ronsard dans une même page écrira :

Alors on n'attachoit pour les rendre plus *seures*
De portes aux maisons, aux portes de *serrures*...
Le fils tua le père et le frère la *sœur*,
Et l'hoste ne fut plus de son hoste bien *seur*.
(*Poëmes*, I, *les Armes.*)

Marot fera rimer *meurs* (morior) et *meurs* (maturos).

Et en danger, si en yver je meurs,
De ne voir pas les premiers raisins *meurs*.
(*Ep.* I, 14.)

Les vers suivants présentent des rimes *dialectales* :

...Tempere un *peu*
Les biens dont je suis *repeu*.
(Ronsard, *Odes*, II, 7.)

Les ages n'ont *peu*
Effacer la clarté qui luist de notre *feu*.
(*Id.*, *Am.* II, Egléie à Marie.)

Malherbe qui reproche à Desportes quelques rimes provençales u gasconnes se permet ces rimes *normandes :*

Non, Malherbe n'est point de *ceux*
Que l'esprit d'enfer a *déceus*.
(*A M. de la Garde*, II, 28[1].)

Voici enfin des rimes gasconnes :

Semblable au corcelet qui plus en sa *froideur*
Est battu des marteaux, d'autant plus se fait *dur*.
(Du Bartas, p. 282, b ; de l'édit. de 1583.)

Comme au mesme soleil de ses rais en mesme *heure*,
Devant le mol bourbier se fond la cire dure. (Id., *ib id.*, verso.)

C'est ainsi que Du Bartas fait rimer *murs* et *rumeurs*, *murs* et *mœurs*, *demeure* et *morsure*, *bossus* et *paresseux*, *touffu* et *feu*, *heure* et *nourriture*, *muse* et *fameuse*, etc., que Montaigne écrit *asture* pour *asteure*, c'est-à-dire *à cette heure;* que Monluc écrit *cue*, c'est-à-dire *quue* pour *queue*[2].

§ 35. Les notations du son *eu* varient : *eu* (feu), *oeu* (sœur), *ue* (cueillir). Toutes trois se rencontrent au seizième siècle ; *uœ* spécialement dans les monosyllabes où il représente un *o* latin : *sœur*, *bœuf*, *nœud*, *œuvre*, *vœu*, etc. ; *ue*, qui est un souvenir de la prononciation ancienne du moyen âge, devant une *l* mouillée : *fueille*, *vueille*, *cueillir*. Dans ce dernier mot la notation *ue* doit sa conservation au *c* qui la précède. On ne pouvait écrire *ceuillir ;* quant à écrire *cueuillir* ou *cœuillir*, *cœillir* (formes qui se rencontrent), cette orthographe défigurait trop le mot pour se maintenir.

IE.

§ 36. La diphthongue *ie* est à examiner dans la terminaison *ier* et dans quelques groupes comme *chié*, *gié*.

La terminaison *ier*, dans les noms et adjectifs, vient presque toujours d'un latin *arius : sextarius*, *setier ; primarius*, *premier*.

1. Prononcez *déceus* et non *déçus*.
2. Cf. F. Talbert, *De la prononciation de la voyelle* u *au seizième siècle*, lettre à M. A. Darmesteter (Paris, Thorin, 1876), et A. Darmesteter, *De la prononciation de la lettre* u *au seizième siècle*, réponse à M. Talbert, dans la *Romania*, V, p. 394 et suiv. Voir Thurot, *op. cit.*, I, p. 442-470.

A côté du suffixe *arius* il y a un suffixe *aris* qui a donné en vieux français la terminaison *er : singularis*, *sangler* ; *pilaris*, *piler* ; *buccularis*, *boucler* [1] ; *scholaris*, *escoler*, etc. Ce suffixe *er* a subi deux changements contraires : ou on l'a assimilé au suffixe *ier*, et *sangler*, *piler*, *boucler*, *escoler*, etc., sont devenus *sanglier*, *pilier*, *bouclier*, *escolier*, etc., ou on l'a conservé avec sa prononciation *er*, mais on a voulu rappeler l'*a* de *aris* et on a écrit la terminaison par *air*. De la *bouclair* qu'on trouve par exemple dans ces vers :

..... Faisans de leurs *bouclairs*
Comme d'un ciel sortir un nuage d'éclairs.
(R. Garnier, *Juives*, V, fin.)

§ 37. Le suffixe *ier* ne compte que pour un dissyllabe, *sanglier*, *bouc lier*, etc. De nos jours on fait ces mots de trois syllabes, parce qu'on les prononce *san-gli-ier*, *bou-cli-ier*. Il en est de même de *meurtrier*, de *hier*, de *février*, des formes verbales *craindriez*, *prendriez*, *joindriez*, etc., tous mots dans lesquels *ié* formait jadis une diphthongue et s'est allongé aujourd'hui en *i-ié*. Toutefois *lierre*, qui au moyen âge et dans les temps modernes se scande *li-re*, au seizième siècle se prononce en vers *li-er-re :*

De moi puisse la terre
Engendrer un *lierre*.
(Ronsard, *Odes*, V, 14, et *passim*.)

§ 38. L'*a* latin était devenu *é* dès les premiers temps de la langue (§ 17) ; mais après certaines consonnes, telles que *ch*, *g*, etc., il était devenu *ié* suivant des règles qu'il nous est impossible d'exposer ici. Le vieux français disait *chief*, *cerchier*, *dangier*, *changier*, *laissier*, *aidier*, *amistié*, *mauvaistié*, etc. A partir du quatorzième siècle on voit s'opérer une réduction de *ié* à *é* après *ch*, *g*, et, dans les verbes, après *t*, *d*, *s* (*ss*, *ç*), et l'on dit *cercher*, *changer*, *laisser*, *aider*, etc. Au seizième siècle la réduction n'est pas achevée, on prononce encore *chier* (carum) (Meigret), *orangiers* (Baif, 1), *dangier* (Montaigne, I, 47), *legiéreté* (Montaigne, I, 49), etc.

1. C'est-à-dire *bouclier*. En vieux français *boucler* est un adjectif : *escu boucler*, *scutum bucculare*, c'est-à dire *écu à bosse centrale*. L'adjectif se prend absolument et hérite du sens du substantif *écu* qui disparaît : de là *un boucler* et plus tard *un bouclier*, c'est-à-dire un écu à bosse centrale, et par extension, toute sorte d'écus, de boucliers.

Dans *brief*, devenu *bref*, on a un autre fait ; le mot a été ramené à la forme étymologique (*brevis*) ; toutefois *brévetė* n'a pas pu détrôner *briéveté*.

OE.

§ 39. *Oe* est d'abord une diphthongue latine qu'au seizième siècle on prononçait *e*. Le titre de l'ouvrage de Sully, *Les Œconomiques royales*, se prononçait *les économiques royales*. De là vient qu'on rencontre *œ* parfois à la place de *e*, de *ai* et de *ei* ; *œle* pour *ele*, *aile*.

C'est ensuite une notation employée par les grammairiens de la Renaissance pour représenter le son de *oi* (voir § 40). Cette notation s'est conservée dans *poete*, qui au seizième siècle était dissyllabique et non comme aujourd'hui trissyllabique :

Nul *poete* ne s'est vu tant osé d'entreprendre.
(Baïf, *Ibid.*, 5.)

L'*oe* de *poète*, quoique d'une origine autre que la diphthongue *oi*, avait donc le son de cette diphthongue : de nos jours encore des personnes prononcent *poete* comme s'il était écrit *poite* en deux syllabes (*poua-te*).

OI.

§ 40. Cette diphthongue que nous prononçons maintenant *oua* par un *ou* très-bref suivi d'un *a* long, a une histoire compliquée. On la prononçait au douzième siècle *ói*, comme nous prononçons le grec οι dans οἶκοι. Ce son *ói* s'est changé à la fin du moyen âge en *oé*, à la fin du quinzième siècle en *oué*. De là les notations par *oué* ou par *oé* qu'on rencontre quelquefois dès cette époque : *terrouer*, *territouer*, *mirouer* ; *terroer miroer*. Cette deuxième notation est la seule qu'employent les grammairiens Meigret, Ramus et le poëte Baïf dans leurs transcriptions. Ils commettent la même erreur que les grammairiens de nos jours qui notent par *oa* le son actuel *oua*.

Ce son se faisait entendre dans les mots comme *roi*, *moi*, *toi* ; *François*, etc., dans les imparfaits et les conditionnels *aimoit*, *finissoit*, *rendoit*, *recevoit* ; *aimeroit*, *finiroit*, *rendroit*, *recevroit*, etc.

Toutefois dès le seizième siècle cette diphthongue *oué* notée par *oi* subit deux sortes de changements. Palsgrave, H. Estienne et Th. de Bèze signalent une prononciation parisienne dont on voit d'ailleurs déjà des traces au siècle précédent, laquelle

consiste à changer *oué* en *oua*. C'est cette prononciation qui, se maintenant dans la bouche du peuple parisien, arrive à triompher à la fin du XVIIIe siècle et à se substituer à *oué* dans tous les mots où *oué* n'avait pas subi le second changement.

Ce second changement, qui date du seizième siècle, consiste à remplacer *oué* par *é* : 1) dans les terminaisons de l'imparfait et du conditionnel; 2) dans quelques mots : *connoistre*, *croie*, *étroit*, *foible*, *harnois*, *monnoie*, *paroistre*, *roide*, spécialement dans des noms des peuples : *François*, *Anglois*, *Piémontois*, *Polonois*, *Hollandois*, *Japonois*, etc.

Le changement qui a affecté la conjugaison est dû à un besoin de simplification : il devenait impossible de prononcer *prioit*, *noyoit* ; au lieu de dire *il priouèt*, *il nouéyouét*, on dit : *il priét*, *il noyèt*, et l'analogie amena la prononciation *il lisét*, *il fesét* [1]. Au dix-septième siècle le palais et la chaire conservaient encore l'ancienne prononciation *oué*.

Pour les mots que nous avons cités, *connoistre*, etc., *François*, etc., le changement qui les a atteints a été attribué à la mode talienne qui exerça une action marquée sur la langue du seizième siècle. Les Italiens amenés par la famille des Médicis à la cour de France introduisirent la prononciation *é* pour *oué* dans beaucoup de mots qui étaient communs au français et à l'italien et qui avaient l'*é* dans la première de ces langues et l'*oué* dans la seconde. « Pourquoi quelque dame voulant bien contrefaire la courtisane (*Dame de la cour*) à l'entrée de cest hyver, dira elle qu'il fait *fred ?* » (Guillaume des Autels.) — « On n'oseroit dire *François* ni *Françoises* sur peine d'estre appelé pedent; mais il faut dire *Frances* et *Franceses* comme *Angles* et *Angleses*.... Il y a longtemps que ceux qui font perfection de prononcer delicatement et à la courtisanesque ont quitté ceste prononciation (de *royne*) et ont mieux aimé dire la *reine* (H. Estienne, *Langage françois italianisé*, p. 22, 256). » — « Les imitateurs des Italiens (*Italo-Franci*) au lieu d'*Anglois*, *François*, *Escossois*, prononcent *Angles*, *Frances*, *Escoses* par *e* ouvert, des noms italiens *Inglese*, *Francese*, *Scosese* » (Bèze, p. 54). Il n'est pas évident que ce changement soit dû à une influence italienne ; peut-être vient-il du même besoin de simplification de la diphthongue *ouè*, que nous avons constaté dans la conjugaison. En tout cas, ce changement n'a laissé de trace que dans les mots que nous avons cités, quoiqu'elle en eût atteint un bien plus grand nombre. Parmi ces mots, *etret* est revenu

à *étroit*, et *roide* a vécu presque jusqu'à nos jours à côté de *raide*, qui décidément le remplace maintenant [1].

OU, UE, voir §§ 29, 35.

§ 41. UI. La prononciation est hésitante pour *vuide*, *vuider*, que Ramus rapproche de *puits*, *puiser*, et que Dubois représente par *vide*, *vider*. La prononciation antérieure était *vuide*, *vuider* (*vuidier*), plus anciennement *voide*, *voidier*.

VOYELLES NASALES.

§ 42. AN, EN, à en croire les grammairiens du temps, devaient offrir dans la prononciation de légères différences. Au dix-septième siècle encore, le grammairien Chifflet dit que la prononciation fait une distinction entre *parent* et *parant* (participe de *parer*) ou *par an*, les *gens* et les *jeans*, *le vent* et *levant*, *contant* (comptant) *son argent* et *content de son argent*. Toutefois ces distinctions devaient être assez faibles puisque l'écriture confond généralement *an* et *en*. De là des mots qui doivent avoir *an* et qui sont parfois écrits avec *en*, ou qui doivent avoir *en* et qui sont parfois écrits avec *an*. Exemple : *diferante sorte* (Baïf, p. 2), *tans* (Baïf, Du Bellay, etc.), etc.

Encore à la fin du dix-septième siècle, Fénelon écrit : les *Avantures de Télémaque*.

Le son nasal de *an* se retrouve dans *femme* prononcé au seizième siècle *fan-me*; dans l'*en* de *mien*, *tien*, *sien*, *chien*, *rien*, *mienne*, *tienne*, *sienne*, *chienne*; *vient*, *tient*, *vienne*, *tienne* et les composés; *hennir*, *ennemi* (Palsgrave, 3, 4, 781, 782), *lien* qui est écrit parfois *lian* (R. Belleau, II, 196), et dans l'*am* des adverbes en *amment* que nous prononçons à Paris *amant*, que l'on prononce au midi de la Loire et qu'on prononçait au seizième siècle *an-mant*.

En 1584, Bèze, comme les autres grammairiens, indique une très-légère différence entre *en* et *an* (*en* de *content* se prononce, dit-il, *presque* absolument comme *an* de *constant*) ; mais, contrairement au témoignage de Palsgrave, il déclare que la prononciation usuelle de la diphthonge *ien* est *iin*, que *bien* se prononce *biin*, et qu'au féminin, le son nasal disparaît : *chiene*, *chretiene*, *miene*, etc. Ce n'est que dans l'Ouest, dit Bèze, que l'on donne à *ien* le son de l'*a*.

§ 43. AIN est assimilé par Bèze à EIN, et la prononciation de EIN donne un son « voisin d'*i* simple. » Cette indication vague

1. Voir l'étude si complète de Thurot, *op. cit.*, I, p. 352-414.

semble indiquer une prononciation différente de la nôtre. Quelle est-elle? Il est difficile de le dire. Claude de Saint-Lien identifie complétement *ain* et *ein* à *in*.

L'équivalence de *ain* et de *ein* fait qu'on emploie indifféremment ces syllabes l'une pour l'autre. On écrit *vaincu* ou *veincu*; *veinqueur* (Ronsard, *Odes*, I, 7), *frain* (id., *ibid.*).

§ 44. IN, comme son nasal, ne date que du milieu du seizième siècle. Il est inconnu au grammairien Palsgrave (1531). La syllabe *in* se prononçait *i-n'* dans la première moitié du seizième siècle. Dans la seconde moitié elle prend un son nasal intermédiaire entre *i-n'* et le son nasal *ein* ; ce n'est que peu à peu et graduellement qu'elle finit au dix-huitième siècle par se fondre avec *ein* et par prendre le son que nous lui donnons dans *vin*, *fin*.

§ 45. ON date du moyen âge et n'a pas changé jusqu'à nos jours. La prononciation nasale *on* a existé, ce semble, dans *bonne*, *congnoistre*, *donner*, *honneur*, et les analogues, et même dans *homme* qu'on prononçait *hon-me*; cf. § 76.

§ 46. UN est inconnu à Palsgrave (1531). Dubois (1531) déclare explicitement que *un* se prononce *u-n'* en conservant à l'*u* le son de voyelle. Ce n'est que dans la seconde partie du seizième siècle que se forme le son nasal qui lui est propre.

Comme le groupe latin *un* était généralement prononcé *on* (*voluntas*, prononcez *volontas*), il est arrivé fréquemment aux écrivains du seizième siècle de remettre le *un* latin dans des mots qui devraient avoir *on* : on écrivit donc *volunté*, *unze*, etc., au lieu de *volonté*, *onze*, etc., qui représentent l'orthographe du moyen âge. *Tumber*, que l'on rapprochait du mot grec τυμβος, est usuel pour *tomber*. Au dix-septième siècle, Charles Sorel dans son *Discours sur l'Académie françoise* (1652) met encore en question le maintien de cette orthographe [1].

CONSONNES.

P, B.

§ 47. P, B sont rétablis, par préoccupation étymologique, dans *achepter* ou *achapter*, *compte*, *compter*, *escript*, *escripre* (pour *escribre*) : *recepvoir*, *nepveu*, *sept* (vieux français *set*), etc., dans *nappe* (de *mappa*; vieux français *nape*), *pouppe* (de *puppem*, vieux

[1] Pour plus de détails, et pour l'histoire de diphthongues nasales, nous renvoyons à Thurot. Voir tout le livre IV, t. II, p. 421-559. Cf. également I, 329, 370.

français *poupe*), etc., et par analogie dans *trouppe*, *crouppe*, *chappeau*, etc., — dans *subject*, *soubmis*, *obmis*, *soubs*, *dessoubs*, *soubrire*, *soubdain*, *doubter*, *coubde*, *presbtre* (presbyter); *debte*, *debvoir*, *febvrier*, etc.; dans *abbé* (de *abbatem*, vieux français *abé*) et ses dérivés, *dipner*. Cf. §§ 18-20.

Dans *compte*, *compter*, anciennement *conte*, *conter*, la différence d'orthographe a été heureusement utilisée pour marquer une différence de sens.

Dans *appercevoir*, *appeler*, *appauvrir*, *abbreuvoir*, *abbréger*, *abbattre*, etc., et les autres composés de *ad* et d'un mot commençant par *p* ou *b*, le moyen âge qui de *ad* avait tiré *à*, ne redoublait pas la consonne. La langue moderne a suivi l'exemple de la Renaissance et a conservé la double consonne, excepté dans *apercevoir*, *abréger*, *abattre*, *abreuver*, etc.

Le *p* final est muet dans *champ*, *loup*; aussi le *p* tombe-t-il quelquefois au pluriel devant *s* : les *chams*; de même l'on trouve le *tems* pour le *temps*, le *cors* pour le *corps* (Baïf, p. 2, 6); ce qui est d'ailleurs un reste de la vieille orthographe. Dans *coup* et *cep*, le *p* se prononce au singulier (Th. de Bèze, 79), mais non au pluriel.

F, V, PH.

§ 48. Les adjectifs terminés en *f* comme *neuf*, *vif*, ne remplacent plus comme en vieux français *f* par *ve* au féminin, mais pour rappeler le souvenir du masculin, ajoutent *ve* à l'*f* : *vifve*, *juifve*, *neufve*, *veufve*, etc.; de même dans les dérivés : *veufvage*, etc. Dans les terminaisons du pluriel *fs*, l'*f* est généralement muet : *massifs* se prononce *massis*, de là les rimes *pensifz*, *excessifz*, *endurcis* de Gringoire (t. I, p. 251), de *retifs* et *gentils* (Ronsard), et l'orthographe *poussis*, *lascis* pour *poussifs*, *lascifs*, (id.), etc.

La langue actuelle est revenue à l'orthographe du moyen âge.

§ 49. Le *v* se confond dans l'écriture et l'impression du seizième siècle avec l'*u*; c'est-à-dire que les deux lettres *u* et *v* s'emploient toutes deux indifféremment, soit pour le son voyelle *u*, soit pour le son consonne *v*. L'*i* s'emploie aussi avec la valeur de *i* voyelle et de *j* consonne. Le grammairien Ramus proposa d'employer le *v* pour la consonne *v*, le *u* pour la voyelle *u*; le *i* pour la voyelle *i*, le *j* pour la consonne *j*. Les lettres *ramistes* ne pénétrèrent décidément en France qu'au dix-sep-

tième siècle, après avoir été adoptées par les imprimeurs français de la Hollande.

§ 50. La notation *ph* prise au latin qui reproduisait par *ph* le φ grec se confond souvent avec la notation *f*: *Orfelin* ou *orphelin* (dictionnaire de Cotgrave), *tuf* ou *tuph* (dictionnaire de R. Estienne). On trouve écrit *phantaisie* ou *fantaisie*, *phantosme* ou *fantosme*, *phiole* ou *fiole*, etc.

T, D.

§ 51. Le *t* ne présente de particularité que dans la terminaison *tion*, prononcée *cion*, écrite *cion* au quatorzième siècle, d'après la prononciation et redevenue généralement au seizième siècle *tion*, d'après l'orthographe latine en *tio*.

§ 52. Le *d* a été replacé dans les mots où entre la préposition *ad*, en vieux français *a*, mais il est muet. Ainsi, *adjuger*, *adjurer*, *adjouster*, *adjourner*, *admonester*, *adviser*, etc., se sont prononcés *ajuger*, etc., mais on faisait entendre le *d* dans *admirer* et ses dérivés, parce que c'étaient des mots empruntés directement au latin.

§ 53. D et T à la fin des mots sont muets, excepté quand le mot suivant commence par une voyelle. Ils se remplacent l'un l'autre : ainsi on écrit *grand* et *grant*, *rend* et *rent*. Devant une *s* le *d* et le *t* tombent ou donnent naissance à *z* : *les combas* (Ronsard, *Odes*, I, 5), *mes chans* (id., I, 3), *dois* (doigts) (id., I, 7), *vos bors* (id., I, 19) ; voir § 78. Au singulier même il tombe quelquefois : *ies lois de mon doi* (*doit*, c'est-à-dire *doigt*) (Ronsard, *Odes*, I, 7).

S, Ç, Z, X.

§ 54. L'*s* suivie d'une consonne est devenue muette en français dès le XIIIe siècle. Les mots du vieux français : *asne*, *baston*, *coste*, *desja*, *espine*, *feste*, *gaster*, *hoste*, *isle*, *lasche*, *mast*, *naistre*, *oster*, *paste*, *rascler*, *teste*, *viste*, etc., se prononçaient *âne*, *bâton*, etc.

En voyant que dans un nombre considérable de mots l'*s* était muette et que la voyelle précédente était allongée, on se prit à la regarder comme le signe de l'allongement de la voyelle, ce qui était un abus, dit Bèze, « car les lettres n'ont pas été inventées pour marquer la quantité » (p. 71) ; et après toute voyelle longue, on mit cette lettre, qu'elle fût fondée ou non sur l'éty-

mologie. De là, l'orthographe suivante : *aisle* (de *ala*, pour *ele*, § 17), *chaisne* (de *catena* devenu *chadeine*, *chaeine*, *chaine*), il *deust* (c'est-à-dire *dut*, de *debuit*, devenu *deuit*, *deüt*), *fresle* (de *fragilis* devenu *frag'les*, *frayle*, *fraile*, *frêle*), *throsne* (du latin *thronus*, grec θρόνος), *voist* (du latin *videt*, devenu *veid't*, *veit*, *voit*), etc. Dans les mots que les lettrés empruntaient au latin et qui n'avaient pas passé par les transformations populaires, l'*s* se faisait entendre. Les grammairiens (*Palsgrave*, *Bèze*) donnent des listes de mots où *s* est muette et de mots où *s* est prononcée. Depuis le seizième siècle, ces listes n'ont pas eu à subir de grandes modifications dans l'usage.

§ 55. *S* forte ou *ss* est parfois remplacée par *ç*, comme *s* douce par *z*, et réciproquement : *façon* ou *fasson ; commencer* ou *commenser ; hasard* ou *hazard*, *maison* ou *maizon*, *chose* ou *choze ;* le *ç* devant *a*, *o*, *u*, porte tantôt la cédille, *commença*, tantôt se fait suivre d'un *e* : *commencea*.

§ 56. *S* finale est muette excepté devant une voyelle ou à la fin des phrases : *les bons hommes*, prononcez *lé bon zomme-s* (T. de Bèze) ; *les femmes sont bonnes*, prononcez *lé femme son bonne-s* (Dubois, *Isagoge*).

§ 57. *S* finale peut être remplacée dans l'écriture par *x*, *z* et réciproquement ; *chevaus* devient *chevaux*, *nés* (nasum) devient *nez*, *vois* (vocem) devient *voix ;* cf. §§ 77, 80

C, Q ; G ; CH, J.

§ 58. Le *c* est muet dans les mots où il est rétabli en vue de l'étymologie : *faict*, *naict*, etc. (cf. § 19) ; il se prononce dans les mots empruntés par les savants au latin : *acte*, *action*, *contracter*, etc.

§ 59. Quand, suivant une habitude du temps, on veut doubler le *c* médial, on l'écrit *cqu* : *picquer*, *mocquer*, *placquer*, etc. Dans les adjectifs en *c* dont le féminin est régulièrement en *que*, au lieu de remplacer comme aujourd'hui le *c* par *qu*, on ajoute la terminaison féminine *que* à l'adjectif masculin : *turc*, *turcque*. La trace de cette orthographe s'est conservée dans *grecque*.

§ 60. On trouve quelquefois *q* écrit pour *qu* dans l'intérieur des mots. Cette orthographe tient à la réforme orthographique tentée par Meigret et ses disciples et qui consiste à supprimer les lettres inutiles. De là *qoy* pour *quoy* (d'Aubigné).

§ 61. De même *g* pour *gu* devant *e*, *i*. On trouve dans certai-

nes éditions de Rabelais *prologe*, *naviger*; il faut prononcer *prologue*, *naviguer*, etc.

§ 62. Nous avons parlé plus haut de la notation de *ng* à la fin de certains mots : *soing*, etc. Voir § 18.

§ 63. Par suite de l'identité dans la prononciation de *cu* devant *e*, *i*, de *c* devant *a*, *o*, *u*, de *qu* devant les diverses voyelles, on voit ces notations employées l'une pour l'autre : *vainquons*, *vaincons*, *vaincueur*.

Le mot *chercher* est en vieux français *cercher* du latin populaire *circare*, aller çà et là aux alentours (*circa*); comparez CIRC*ulum* devenant CERC*le* et *claudi*CARE, *clo*CHER. En picard ce mot était devenu régulièrement *cherkier*. Soit confusion entre la forme française et la forme picarde, soit influence de la seconde syllabe de *cercher* sur la première, le fait est que vers la fin du seizième siècle *cercher* est devenu *chercher*. Mais on trouve encore souvent *cercher*, écrit aussi *sercher*[1].

§ 64. Devant *e*, *i*, le *g* a la valeur de *j*. De là l'emploi indifférent de *ge* ou de *j* dans des mots que nous écrivons aujourd'hui régulièrement les uns par *ge*, les autres par *j*. Le dictionnaire de Robert Estienne écrit *gect* ou *ject*; celui de Nicot *surgeon* ou *surjon*.

H.

§ 65. Le vieux français avait supprimé l'*h* muette et écrivait *avoir*, *eü*, *ostel*, *istoire*, *irondelle*, etc. On la fit reparaître au seizième siècle : *homme*, *havoir*, *heü*, *hostel*, *hirondelle*, etc., et même on l'étendit abusivement à des mots qui n'y avaient pas droit : *habondance* (*abundantia*); *heur* (*augurium*), *hostage* (dérivé de *obsidem*), *huis* (*ostium*), *hauteur* (auctorem), etc. L'orthographe moderne, avec son inconséquence habituelle, a dans certains cas maintenu ou rejeté sans raison cette *h* initiale qu'on avait sans plus de raison fait reparaître ou ajoutée : d'un côté *homme*, *histoire hôtel*, etc., latin : *hominem*, *historia*, *hospitale*, etc; de l'autre *avoir*, *eu*, *on* : latin : *habere*, *habutum* (pour *habitum*, cf. § 35), *homo*; d'un côté *huit*, *huis*, *huître*, *heur*; latin : *octo*, *ostium*, *osteum*, *augurium*, etc., de l'autre : *un* de *unus* écrit quelquefois au seizième siècle *hun*; *ostage*, *abondance*, etc.

Au seizième siècle, l'incertitude de l'orthographe est bien

1. Les dialectes du Centre ont conservé le *ç* de *cercher*; ils prononcent *sarcher*, cf § 25.

marquée par ces diverses notations : *Dictionnaire de Robert Estienne* : « *oustarde, tahon, heberger ou esberger, huitre ou mieulx ouystre, rume, ostage.* » *Dictionnaire de Nicot* : « *houstarde, tahon* ou *taon, hesberger* ou *esberger, huistre* ou mieulx *ouystre, rhume* ou mieux *rheume* ou *reume, hostage* ou *ostage*. »

§ 66. Palsgrave (*Esclaircissement de la langue françoise*, p. 18) donne la liste des mots commençant par *h* aspirée [1]. Parmi les mots de cette liste qui existent encore de nos jours, il faut remarquer *hamasson* (hameçon) et *hardillon*, qui n'ont plus aujourd'hui d'*h* aspirée. On constate dans cette liste l'absence de *héros*.

Il ne semble pas que les écrivains du seizième siècle se soient soumis aux décisions des grammairiens; car un certain nombre de mots qui doivent avoir l'*h* aspirée d'après les grammairiens du seizième siècle et qui l'ont de nos jours dans la langue commune, supportent chez ces écrivains l'élision de l'article *le, la* : *hangar, haï, hallebarde, hannissement, hardiesse, haricot, hasard, hasarder, haut, hausser, hautbois, hers, heurter, hideux, hobereau, honte, honteux, huguenot, hucher, humer*. Ce sont des prononciations dialectales ou populaires [2].

§ 67. On retrouve au seizième siècle l'*h* aspirée latine après le *c* dans certains mots où on ne la fait pas entendre. « La lettre *h*, dit le grammairien J. Pillot, forme avec le *c* tantôt le son représenté en allemand par *sch*, tantôt le son *k* : *chorde, cholère*. » Ce groupe *ch* est la représentation du grec χ. On le retrouve au seizième siècle dans *eschole, charactere, méchanique, chrestien*, etc. « Il y a, dit à propos de ces sortes de mots Pillot, « telles dictions où seroit insérée cette aspiration *h* avec le *c* ; il seroit indifférent de l'obmettre ou l'y laisser. »

L'orthographe moderne, aussi peu logique que possible, écrit *école, caractère, mécanique*, mais *chrétien, technique*, etc.

De même après le *t*, on trouve écrit *autheur* à côté de *auteur, thuer* à côté de *tuer* (Monluc). Le plus souvent dans ce dernier cas l'addition de l'*h* vient d'un pur caprice de l'écrivain.

L, M, N.

§ 68. Le changement de *l* en *u* devant une consonne et la réapparition de cette lettre après l'*u* sont expliqués §§ 19 et 20.

§ 69. *M* donne à la voyelle qui la précède un son nasal,

1. Voir également Théod. de Bèze, p. 77.

2. V. pour plus de détails, Thurot, *op. cit.*, t. II, p. 391-419.

soit à la fin des mots (comme dans *faim*), soit à la fin des syllabes suivies de *b*,*p* (comme dans *combattre*). L'usage d'écrire *m* à la place de *n* devant *b*, *p*, existe déjà au moyen âge. A la fin des mots, on écrit également la voyelle nasale par *m* quand l'étymologie latine indique une *m* : *nom*, *faime*, etc., de *nomen*, *fames*, etc. La règle cependant est loin d'être absolue. Le moyen âge écrit *rien* de *rem*, *mon*, *ton*, *son*, de *meum*, *tuum*, *suum*, et l'on trouve encore quelquefois au seizième siècle : *fain*, *fin* pour *faim*, *thyn*, *thin* pour *thym*, etc. *Comte* de *comitem*, écrit en vieux français plus souvent *conte* que *comte*, se retrouve sous sa vieille forme encore quelquefois au seizième siècle. A une page de distance, Ronsard (*Odes*, I, 7) écrit *donter* d'après la prononciation et *domtant* d'après l'étymologie (domitare).

L *mouillée*, N *mouillée*.

§ 70. L'*l* mouillée, que Ramus et Baïf représentent par *ł*, est écrite comme aujourd'hui par *ill* entre deux voyelles : *vie-ill-ard*, par *il* à la fin des mots : *sole-il*, par *ll* entre deux voyelles, surtout quand la première est un *i*, *fi-ll-e*, (qu'il) *alle* (Larivey) ; par *l* à la fin des mots quand la voyelle précédente est *i* : *péri-l*. Dans cette dernière position, elle se réduit à *l* simple ou tombe quelquefois dans la prononciation et dans l'orthographe, surtout si elle est suivie d'une autre consonne (notamment l'*s* ou pluriel) : *péri*, *persi* : *mille péris* (Ronsard, *Odes*, I, 1).

§ 71. L'*n* mouillée est représentée par *gn* : *gagner*. De même que l'*l* mouillée, l'*n* mouillée se réduit aussi à *n* : *vigne*, *digne*, *cygne*, *signe* et ses dérivés, *règne*, *régner*, etc., se prononcent souvent au seizième siècle *vine*, *dine*, *cine*, *sine*, *rène*, *rener*, etc. Un reste de cette prononciation nous est conservé dans *signet* prononcé *sinet*. La Fontaine écrit encore *maline*. On connaît les armes *parlantes* de *Racine* : un rat et un *cygne* (le poëte supprima le rat comme trop peu noble et ne conserva que le cygne).

L'*n* mouillée exerce généralement une action spéciale sur la voyelle qui la précède ; ou elle la rend nasale, ou elle la change en diphthongue par l'addition d'un *i*, ou elle exerce ces deux actions à la fois.

Ainsi on trouve au seizième siècle d'un côté : *esloignée* (Ronsard, *Odes*, I, 15), *besogne* (*Sat. Ménippée*, p. 53), *gangne* (c'est-à-dire *gagne*) (Baïf, p. 6), etc. etc., de l'autre : *coigner*, *besoigneux*, *accompaigne* (Ronsard, *Odes*, I, 18) (victoires) *gaignées* (Id., *ibid.*), *Bretaigne* rimant avec *desdaigne* (Id. *ibid.*, 7). Dans ces vers :

La mer quitte ce jour *montaigne* après *montaigne*,
Costeau après costeau, campagne après campagne.
(Du Bartas, *Sem.* III.)

lisez *montagne* ou *campaigne*. On trouve enfin *gaingner*, *montaingne*, formes propres aux dialectes de l'Est.

Cette prononciation plus allongée de *ngn* et de *ign* ou de *ingn* pour *gn* n'a pas vécu : les seules traces qu'elle ait laissées sont le nom propre (Michel de) *Montaigne*, et les mots *besogneux* et *cogner* qu'on écrit encore quelquefois *besoigneux* et *coigner*.

R.

§ 72. L'*r* entre deux voyelles se change en *s* douce et de même *s* douce devient *r* : cette prononciation propre à l'Ile-de-France et aux régions avoisinantes s'est maintenue jusqu'à nos jours dans le patois du Berry. Palsgrave en 1530, Dubois en 1531 la signalent comme une corruption parisienne. De même Bèze écrit en 1574 : « Les Parisiens et surtout les habitants d'Auxerre (Altissiodorum) et de ma ville Vezelis (mei Vezelii) changent *r* en *s* : ils disent *cousin*, *Masie*, *pese*, *mese*, *Théodose*, pour *courin*, *Marie*, *pere*, *mere*, *Theodore* » (p. 37) ; et Dubois dit : « Nos femmellettes de Paris et à leur exemple quelques hommes affectent de mettre des *r* pour des *s* et des *s* pour des *r*. Ils diront *Jeru Masia*, *ma mese*, *mon pese*, *mon frese* et mille autres mots semblables pour *Jesu Maria*, *mere*, *pere*, *frere*, etc. » — Il ajoute ailleurs : « *cousin*, *cousine* que nos Parisiennes prononcent *courin*, *courine*. » Clément Marot s'en moque dans son *Épistre du beau Fy de Pary*[1]. Il est resté de cette prononciation *chaise*, autre forme de *chaire*, qui s'est maintenue à côté de *chaire*, en partageant avec lui la signification première du mot[2].

§ 73. A la fin des mots *r* est sonore même dans les terminaisons de l'infinitif en *er* : *aimer* se prononce comme *amer*. Cette lettre, dit Th. de Bèze, soit au commencement, *soit à la fin des syllabes* conserve toujours sa prononciation naturelle (p. 47) ; *elle n'est jamais muette* (p. 79). De là les rimes telles que *marcher* et *chair*, *estouffer* et *fer*, etc., qui se rencontrent à chaque pas chez les poëtes du seizième siècle.

1. Madame, je *vour* aime tant,
Mais ne le dicte pas pourtant;
Les *musailles* ont *der oseilles*, etc.

2. Cf. *Romania*, IV, 184 ; V, 488 ; VI, 161.

Remarques générales.

§ 74. On voit par les pages précédentes que l'orthograph de la Renaissance présente une complication qui est loin d s'accorder avec la prononciation du temps. Un des résultats de cette orthographe a été de faire revivre dans la prononciation un certain nombre de lettres d'abord muettes ; en effet, si dans les temps où la langue est beaucoup plus parlée qu'écrite, l'écriture tend à reproduire plus ou moins fidèlement la prononciation, dans les temps modernes où la langue écrite prend une extension de plus en plus considérable, on voit la prononciation de certains mots se modifier d'après l'orthographe qu'ils ont dans les livres. Ce fait peut s'observer sur les mots suivants.

Au seizième siècle, on écrivait *pseaume* et on prononçait comme au moyen âge *seaume*. Nous prononçons *psaume*.

somptueux prononcé jadis	sontueux se prononce	somptueux
obscur	oscur	obscur
obstiné,-ation	ostiné,-ation	obstiné,-nation
abstenir,-inence	astenir,-inence	abstenir,-inence
obvier	ovier	obvier [1]
object	ojet	objet
adjuger	ajuger	adjuger
advenir	avenir	advenir
admonester	amonêter	admonester.
hymne	hynne	hymne
pastoureau	pâtoureau	pastoureau
dicton	diton	dicton [2]
destre ou dextre	dètre [3] etc.	dextre etc.

Tandis que *seaume*, par suite de l'orthographe *psaume*, devenait *psaume* ; *tisane* restait *tisane* malgré *ptisane* ; *prompt, promptitude* restaient *pront, prontitude*, et de même *dompter* restait *donter* malgré la présence du *p* ; *condamner*, prononcé *condanner*, ne suivait pas l'exemple de *hymne* prononcé et souvent écrit *hynne*, aujourd'hui devenu *hymne*. La plupart des mots contenant la

1. Th. de Bèze dit que la phrase latine *omnia malo viæ* se prononce exactement comme la phrase française *on y a mal obvié : omnia* se prononçait ainsi *on ni a*.

2. Tous ces exemples sont pris à Th. de Bèze.

3. Baïf, *Etrennes de poesie*. écrit *detre*.

proposition *ad* perdaient le *d* dans l'écriture : *avoué*, *avocat*, etc.

Cette tendance de l'orthographe est en contradiction avec la tendance de la prononciation populaire, qui de deux consonnes consécutives fait tomber la première quand ce n'est pas une liquide. De là les rimes *arcs* : *ars* (Cl. Marot, IV, 29) ; *grecs* : *prés* (Rons. Boc. roy.) ; *boucs* : *nous* (id. Hym. II, 12) ; etc.

§ 75. Rappelons une tendance générale à redoubler les consonnes médiales, qu'elles soient doubles ou simples en latin ; *crouppe*, *trouppe*, *chappeau*, *abbé*, *debbattre* ; *affaire affin*, *neufvaine* ; *toutte*, *goutte* ; *picquer*, *mocquer* ; *palle*, *salle*, *belle*, *mille*, *parolle nulle*, *veullent*, *estoille*, *chevallerie* ; *homme*, *homme*, *couronne*, *honneur*, *donner*, etc. Le vieux français n'écrivait ces mots et les analogues qu'avec une consonne. Remarquons spécialement les nasales *mm*, *nn* qui sans doute indiquaient une prononciation nasale *don-ner*, *hom-me*, *couron-ne*, *hon-neur* ; cf. § 45. On trouve cependant ces mots écrits avec consonnes simples :

Qu'on me *done*
De loriers et de fleurs une fresche *courone*. (Baïf, p. 4.)

§ 75 *bis*. « Au XVIe siècle, l'usage sur lequel sont fondées les règles de notre versification subsistait dans toute sa force : une suite de mots qui n'étaient séparés par aucune pause se prononçait comme un seul mot. Par conséquent, le groupe de consonnes qui était formé par la consonne finale d'un mot et la consonne initiale du mot suivant était traité comme un groupe de consonnes médiales : la première consonne, ici la consonne finale du premier mot, était syncopée, exepté i'*r*. Lorsque le second mot commençait par une voyelle, la consonne finale du mot précédent s'en détachait en quelque sorte, se liait avec la voyelle initiale du mot suivant et formait avec elle une syllabe nouvelle. La consonne finale du dernier mot de la série se prononçait faiblement, et en général la consonne finale n'était pas muette devant une pause. » (Thurot, II, p. 3.)

CHAPITRE III.

Formes grammaticales.

I. *Du nom ou substantif.*

§ 76. Le pluriel des substantifs se forme en ajoutant *s* au singulier. Quand le mot est terminé par un *é* fermé, on peut remplacer cette *s* par un *z* : *homme*, *hommes* ; *bonté*, *bontez*.

« A tous ceulx (*à tous les noms*) desquels l'*e* final se prononce à bouche ouverte au singulier, de tout temps on adjouste un *z* au lieu de *s* pour faire le plurier (*plurie*), comme : *lettré lettrez*; *aimé aimez* » (Rob. Estienne, *Traité de la grammaire françoise*)[1].

Sur l'origine de ce *z* qui représente un *ts* ou un *ds* primitif, voir § 13. Par analogie avec *aimez* (*amatis* ou *amatos*) où le *z* suivait un *é*, on écrivit *nez* (nasum), *rez* (rasum), *chez* (casis) malgré le vieux français *nés*, *rés*, *chés*, et cela parce que l'*e* était fermé.

Remarquons ici la bizarrerie de la langue qui ayant supprimé plus tard le *z* dans les mots qui étymologiquement y avaient droit, pour le remplacer par l'*s*, l'ont laissé précisément dans les seuls mots qui n'y avaient aucun droit : *nez, rez, chez*. L'explication de ce fait nous entraînerait trop loin.

§ 77. Les mots terminés par une dentale forment leur pluriel par l'addition soit de *s* : *dents*, soit de *z* : *dentz* (Du Bellay, I, 169), soit par la chute de la dentale devant *s* : *gens, tous*, ou sa fusion avec *s* en *z* : *ecriz* (Du Bellay, I, 168).

§ 78. En vieux français les mots terminés par une nasale ou une *l* mouillée formaient également le pluriel en ajoutant un *z* : *filz, anz*. Le seizième siècle est encore souvent fidèle à cette tradition en écrivant : *filz, anz, poingz* (Du Guez, 901) ; il l'étend même, puisqu'il emploie quelquefois le *z* après *l* simple : *ilz* pour *ils*.

§ 79. Les substantifs terminés en *al* forment généralement leur pluriel en changeant *l* en *ulx* : « Ceulx qui finissent en *al* au singulier, mûent *al* en *aulx* au pluriel, comme *cheval chevaulx*; *loyal loyaulx*. » (Rob. Est., *Gram. fr.*)

La raison de cette règle peut se résumer comme il suit : Du douzième au treizième siècle, la prononciation de *l* après une voyelle et devant une consonne passa à l'*u* : *albe, palme, chevals* devinrent successivement *aoulbe, paoulme, chevaouls*; *aoube, paoume, chevaous* (écrits *aube, paume, chevaus*). Au moyen âge on était dans l'usage de remplacer le groupe latin ou français *us* par un signe abréviatif spécial, qui finit bientôt par se confondre avec la lettre *x*.

Les mots latins *laboribus, dominus*, les mots français *dieus, chevaus* furent donc écrits *laboribx, dominx, diex, chevax*. Au quatorzième siècle, on vit dans l'*x* de *chevax*, de *diex*, une notation

1. Bon. Des Periers (édit. L. Lacour, I, p. 160) exprime la même règle en vers :

Vous avez toujours *s* à mettre
A la fin de chaque plurier,
Selon qu'il y ait une lettre
Crestee au bout du singulier
(Un *e* fermé ou ouvert.)
Et quant *e* y ha son entier
Bonté vous guide à ses *bontez*;
Si vous suivez autre sentier
Vos bonnes notes mal notes.

spéciale remplaçant, non plus *us*, mais *s*. Or comme on entendait un *u* (*ou*) dans la prononciation du mot, on fit reparaître l'*u* : *chevaux*, et à la Renaissance, quand on voulut faire reparaître l'*l* du singulier, parce qu'on ne savait pas que cette *l* était déjà représentée par l'*u*, on écrivit *chevaulx*. Au fond, *chevaulx* représente *chevauuus*.

Au dix-septième siècle, on fit disparaître l'*l* de l'écriture ; de là notre orthographe actuelle, qui, pour être logique, devrait remplacer l'*x* par l's : *chevaus* serait plus simple et plus exact.

§ 80. L'*l* mouillée suit des règles analogues : *travail travaux*, *aieul aieux* (pour *aïeuux*), *œil œux* et par addition d'un *i* *ieux* ou *yeux*, *écureuil écureux* (pour *écureuux*), etc.

§ 81. Les mots terminés au singulier par *s*, *x*, *z* ne changent pas au pluriel.

§ 82. Les substantifs en *eur* dérivés des verbes ont de nos jours un féminin en *euse* : *trompeur*, *trompeuse*. Au moyen âge ces substantifs avaient au singulier une double forme masculine, en *ere* pour le sujet (de *ator*), en *eeur* ou *eur* pour le régime (de *atorem*) ; au féminin ils avaient pour les deux cas une forme unique *eris* ou *eresse* (de *atricem* ou de *issam*).

Au seizième siècle la distinction des deux cas a disparu ; toutefois on trouve quelques traces de la forme en *ere* employée au hasard même pour le régime singulier : *Ne l'abandonnera a l'avare usurier ny au plaideur* tricherre, c'est-à-dire *tricheur* (J. du Bellay, VIII, 49, recto, édition Morel).

Quant au féminin, dès le quatorzième siècle, la terminaison *eresse* commence à faire place à la terminaison *euse* prise aux adjectifs en *eux*, *euse* (de *osus*, *osa*). On trouve néanmoins des traces nombreuses de *eresse* :

Art piperesse *et mensongère* (Montaigne, I, 41), à côté de *Une* pipeuse *espérance* ; voix *flateresse* (Du Bartas, *Sem.*, I, v. 2) ; (*la renommée*) *de sa bouche* parleresse (Ronsard, p. 449) ; *cette Grèce* menteresse (J. Du Bellay, I, 62) ; c'est cette terminaison qui vit encore dans *chasseresse*, *pécheresse*, *défenderesse*, *demanderesse*, etc.

II. *Article.*

§ 83. Les diverses formes de l'article simple, élidé ou contracté, sont déjà à l'époque qui nous occupe ce qu'elles sont aujourd'hui. Dans la première partie du seizième siècle toutefois

on ignore l'apostrophe. Alors, quand l'article doit être élidé, on le réunit au substantif ou à l'adjectif qui le suit : *lhomme*, *lenfant*. On l'écrit aussi, mais rarement, sous sa forme entière, non élidée : *le homme*, *le enfant*. Dans quelques éditions de Rabelais on trouve des exemples de cette dernière orthographe qui rappelle dans une certaine mesure notre orthographe moderne dans les phrases suivantes : c'est *une* A*ffaire* A*vantageuse*, *quoique* IL *vienne*, etc.

§ 84. L'article possède au seizième siècle une forme contractée pour le masculin singulier *ou*, pour le masculin et le féminin pluriel *es*, qui vient de *en* et *le* ou *les*. *Es* seul s'est maintenu jusqu'à nos jours dans les expressions consacrées *bachelier es lettres* et les analogues, qu'on écrit *bachelier és-lettres* à tort puisque *es* est à *en les* ce que *des* est à *de les*. Une forme nasalisée du singulier *ou* est *on* qu'on trouve dès le début du *Gargantua*.

§ 85. L'article indéterminé *un* a un pluriel *uns*. *unes* d'un emploi spécial qui sera examiné à la syntaxe.

III. *Adjectif*.

§ 86. Les règles de la formation du pluriel des adjectifs sont les mêmes que celles du substantif. Voir §§ 71 et suiv.

§ 87. Le féminin des adjectifs se forme généralement par l'addition d'un *e* muet : *pur*, *pure*, *aigu aiguë*, sauf dans les mots terminés au masculin par un *e* muet : *honneste*.

§ 88. Les adjectifs terminés par *l*, *n*, *s*, *t* doublent généralement la consonne finale : *cruelle*, *bonne*, *lasse*, *nette*. Cette règle est devenue de nos jours absolue. Les adjectifs terminés par *l* mouillée conservent ce son : vi*eil*, vi*eille*; par *n* mouillée, conservent *n* mouillée ou la ramènent à *n* simple : *maling*, *maligne* ou *maline* (cf. § 72). Au masculin l'*n* mouillée peut tomber; on écrit aussi *malin*.

§ 89. Les masculins *bel*, *nouvel*, *fol*, *vieil*, etc., dont les féminins sont *belle*, etc., sont remplacés devant une consonne par les formes secondaires *beau*, etc. (cf. § 80). Toutefois on emploie encore souvent *fol*, *vieil*, même quand le mot n'est pas suivi d'une voyelle : *Est-il fol? Le fol garçon. Le vieil poète. Le vieil soudart* (Des Per., *Les mal contens*).

§ 90. Les adjectifs terminés par *c* et *f* ajoutent au féminin *que* et *ve* : *grecque*, *publicque* ; *naifve*, *vifve*, etc. Le *c* et l'*f* peuvent tomber : *greque*, *publique*, *naïve*, *vive*.

§ 91. Les adjectifs terminés par *g* changent régulièrement *g* en *gu* : *long*, *longue* ; le féminin *longe* qu'on rencontre quelquefois est dialectal ou il faut y voir une notation spéciale du *g* qui y conserve sa valeur de *gu*.

§ 92. Les adjectifs terminés en *eux* font *euse* parce que le masculin *eux* est pour *eus* (du lat. *osus*).

Sur les substantifs terminés en *eur* dont le féminin est *euse* ou *eresse*, voir § 82.

Doux, *faux*, *tiers* font *dousse* ou *douce*, *fausse*, *tierce*, parce que ces mots sont à l'origine *dolce*, *false*, *tierse*, mots dans lesquels l'*s* étant précédée d'une consonne a le son fort.

§ 93. Quelques adjectifs, dérivant d'adjectifs latins en *is*, appliquent encore la règle du moyen-âge d'après laquelle ils n'ont qu'une forme pour le masculin et le féminin : *grand*, fém. *grand* (latin *grandis*). Toutefois on trouve aussi le féminin *grande* : *Les plus grandes affronteries* (*Parangon*, 4).

La règle du vieux français n'a plus laissé de trace que dans quelques expressions consacrées : *grand'mère*, (à) *grand'peine*, (*la*) *grand'route*, (*c'est*) *grand'pitié*, etc., tous mots où l'apostrophe, qui est censée marquer l'élision d'un *e*, est un contre-sens[1]. Citons encore *cette femme se fait fort de* (pour *elle se fait forte de*), *fonts baptismaux*[2], *lettres royaux*.

IV. *Degrés de comparaison.*

§ 94. Comme dans la vieille langue et dans la langue moderne, le comparatif au seizième siècle est marqué par *plus* : *plus fort* ; le superlatif relatif par le comparatif précédé de l'article *le* : *le plus fort* ; le superlatif absolu par *très* suivi de l'adjectif : *très fort*, écrit soit en deux mots : *très fort*, comme aujourd'hui ; soit plutôt en un mot : *trésfort* ; soit en deux mots réunis par un trait d'union : *très-fort* (orthographe habituelle à Ronsard).

§ 95. Des comparatifs et superlatifs du vieux français qui repo-

1. On retrouve encore de nos jours l'application de cette règle dans un grand nombre de noms propres de lieux : *Grandville* (Manche). *Grandcouronne* (Seine-Inférieure), *Rochefort* (Charente-Inférieure), *Villefort* (Lozère), *Villeréal* (Lot-et-Garonne), et non *Grandeville*, *Grandecouronne*, *Rocheforte*, *Villeforte*, *Villeréale* (ou *royale*). De même, *Vauvert* (Gard), c'est-à-dire *Valvert* ; pour *Valverte*. *Val* conserve dans les noms propres le genre féminin du latin *vallis* ; cf. *Laval* (Mayenne), *Bonneval* (Eure-et-Loir), *Valcluse* ou *Vaucluse* (vallis clusa, clausa).

2. *Fonts*, de *fons*, *fontis*, est féminin en vieux français, et de nos jours encore dans les noms propres de lieux : *Chaudefont*, écrit aujourd'hui *Chaux-de-font* (Suisse), etc.

sent sur les formes latines, le seizième siècle n'a retenu que les mots suivants conservés par la langue moderne : *meilleur* (de *meliorem*), *pire* (de *pejorem*), *moindre* (de *minorem*), *mieux* (de *melius*), *pis* (de *pejus*), *moins* (de *minus*).

Le vieux français employait quelquefois *plus* devant ces comparatifs d'origine latine : *plus hauçor* (poëme de saint Alexis) proprement *plus altior*. C'est ainsi qu'on dit au seizième siècle et jusqu'à nos jours dans la langue populaire *plus meilleur*, *plus pire*. Henri Estienne compare *plus meilleur*, au grec βελτιων μᾶλλον. On peut en rapprocher le *magis major* de Plaute (prologue des *Ménechmes*) et le comparatif de superlatif assez usité *proximior*.

§ 96. Au seizième siècle, l'influence de la cour des Médicis mit à la mode les superlatifs italiens en *issime* qui dérivent du superlatif latin en *issimus*. « Quelques-uns, dit le grammairien Pillot, voulant enrichir notre langue lui donnent un superlatif à l'imitation des Latins : ils disent pour *très-sçavant*, *sçavantissime* ; pour *tres-bon*, *bonissime* ; *reverendissime* ; ces formes sont à la cour. » Les autres grammairiens du temps, Ramus, Estienne, Périon, Oudin, etc., sont unanimes sur ce point ; ils s'accordent également à condamner l'emploi de ces *superlatifs titulaires que l'usage de la langue française ne peut goûter et encore moins digérer*. Ces superlatifs italiens ont disparu sans laisser de trace, excepté dans une ou deux expressions : (*altesse*) *sérénissime*. Ils ne doivent pas être confondus avec des superlatifs en *isme* que possédait, en petit nombre, il est vrai, le vieux français et qui dérivaient par tradition populaire des superlatifs latins : *hautisme*, de *altissimus* ; *grandisme*, de *grandissimus* [1], *saintisme*, de *sanctissimus*.

Pelletier dans son *Art poétique* (1555) réclame le droit de faire revivre les comparatifs latins en *ior* et des superlatifs en *isme*. On a accusé également Baïf d'avoir essayé cette tentative et cela sur la foi d'un sonnet de Du Bellay. Le plus ancien souvenir de cette accusation se retrouve dans la correspondance d'Estienne Pasquier (XXII, 2) : « Quelques-uns de nos poëtes pendant le règne de Henri II se donnèrent puissance par forme d'Académie, de vouloir innover quelques mots : et entre autres Baïf et Nicolas Denizot.... Ces deux honnêtes hommes et spécialement Baïf voulurent mettre en usage ces mots de *docte*,

1. Le vieux français disait au comparatif *greigneur* que regrette Est. Pasquier *Recherches*, VIII, 3).

doctieur et *doctime*; *savant*, *savantieur*, *savantime*; *hardi*, *hadieur*, *hardime*, au lieu de ceux que porte notre commun usage ; ce qui donna occasion à Du Bellay, sur la fin de ses *Jeux rustiques*, de s'en moquer par ce sonnet qu'il envoya à Baïf, l'un de ses principaux amis :

Bravime esprit, sur tous excellentime,
Qui mesprisant ces vanimes abois,
As entonné d'une hautime voix
Des sçavantimes la trompe bruyantime ;
De tes doux vers le style coulantime,
Tant estimé par les doctieurs françois
Justimement ordonne que tu sois
Par ton sçavoir a tous reverandime.
Nul mieux de toy [1], gentillime poëte,
Los que chascun grandimement souhaite,
Façonne un vers doulcimement naïf;
Et nul de toy [2] hardieurement en France
Va déchassant l'indoctime ignorance
Docte, doctieur et doctime Baïf [2].

« Vous voyez comme ce bel esprit se moquait à propos de cette sotte nouveauté, tellement que ces deux innovateurs reconnaissant leur faute supprimèrent les vers par eux tissus sur cette trame. »

C'est une erreur, du moins pour Baïf. Jamais Baïf n'a créé de comparatifs et de superlatifs de ce genre. Quant au sonnet de Du Bellay, c'était le résultat d'un badinage, qui fut fatal pour la mémoire de Baïf. « Joachim Du Bellay et lui, au temps de leur jeunesse, eurent un jour la fantaisie d'échanger un sonnet bourré de comparatifs en *ieur* et de superlatifs en *ime*. Baïf même avait sans façon intitulé le sien *Gosserie contre le sonnet de Du Bellay* [3]. » Peut-être voulaient-ils se moquer des prétentions de Pelletier.

1. Pour *que toi*, affectation d'hellénisme, ou peut-être archaïsme, V. § 226.
2. Voir Du Bellay, édit. M. Laveaux, II, 419, d'après qui nous corrigeons le texte de Pasquier.
3. *Poésies de Baïf*, édit. B. de Fouquières, introduction, p. XXIX. Voici la réponse de Baïf; son sonnet est bien inférieur à celui de Du Bellay.

Gosserie contre le sonet de Joach. du Bellay, des comparatifs.

Beau belier [1] bien beslant, bellieur, voir bellime
Des beliers les belieurs qui beslent en la France
Qui d'un haut beslement effroies l'ignorance,
Fortieur d'elle [2] qui fut des fortieurs la fortime;]
Belier qui vas broutant de l'Olive [3] la cime,
Qui a ton doux besler de doucime accordance
Des neuf doctimes sœurs l'excellentime dance
Attirois du troupeau d'Hélicon le hautime
Beau belier, vaillantime à hurter de la teste
Qui est hardieur de toy [4], o gentilime beste?
Quand à hurte belier tu éguises ta corne
Tout le troupeau frizé de tes femmes s'arrête,
Ton berger ententif ta couronne l'appreste
Et d'un chaleron vert pour récompense l'orne.
(Les Passetemps, 1573 ; fol. 6, verso.)

1. Jeu de mots sur le nom de Du Bellay.
2. Plus qu'elle, affectation d'hellénisme.
3. Allusion à l'Olive, recueil de sonnets de Du Bellay.
4. Plus que toi

V. *Noms de nombre.*

§ 97. *Un* est le plus souvent *ung*. — *Vingt* s'écrit aussi, suivant l'orthographe du moyen âge, *vint*. — *Mille* s'écrit indifféremment *mil* ou *mille*. Le vieux français distinguait le singulier *mil* (du latin *mille*) du pluriel *mille* (de *millia*) et disait *mil homes* et *dius mille homes*. Dès le quinzième siècle, la distinction n'est plus comprise; on continue d'employer *mil* pour désigner le millésime de l'année vulgaire : *l'an mil et cinq cents*; mais dans les autres cas on emploie indifféremment *mil* et *mille* :

> Mille doux mots doucement exprimés,
> Mil doux baisers doucement imprimés.
>
> (Du Bellay.)

Dix mille escuz (Des Periers, *Cymbalum*, I); *cent mil âmes* (*Sat. Ménipp.*, 49).

Au dix-septième siècle, *mil* disparaît décidément au profit de *mille*.

Nous retrouverons à la syntaxe les règles relatives à *un*, *vingt* et *cent*.

§ 98. Les cinq premiers noms de nombres ordinaux sont :

1, *prim* ou *prime*, fém. *prime*; *premier* ou *prumier*; *primerain*.
2, *second*, *deuxiesme*.
3, *tiers*, fém. *tierse* ou *tierce*; *troisième*.
4, *quart*, *quatriesme*.
5, *quint*, *cinquiesme*.

Les noms des autres nombres concordent avec ceux d'aujourd'hui, sauf les variations orthographiques du temps. Rappelons toutefois que *septante*, *octante* et *nonante*, encore usités au dix-septième siècle, et même de nos jours dans le nord, l'est et le sud de la France, sont plus fréquents que *soixante-dix*, *quatre-vingts* et *quatre-vingt-dix*.

VI. *Pronoms personnels.*

§ 99. Les pronoms personnels, au seizième siècle, sont ceux d'aujourd'hui. Nous n'avons à signaler que l'orthographe *moy*, *toy*, *soy*, *luy*, *eulx*, *ilz*.

Il au témoignage de Bèze se prononçait *il* seulement devant

une voyelle; devant une consonne on disait *i*. Au pluriel *ils on* se prononçaient *iz ont*, et *ils font*, *i font*. C'est, comme on le voit, la prononciation populaire de nos jours. La conversation soignée a fait reparaître l'*l* au singulier comme au pluriel devant les consonnes : *il a*, *il fait*, *ils ont*, *ils font* se prononcent *ila ilfait*, *ilzont*, *ilfont*.

L'emploi des pronoms personnels présente des particularités importantes qui seront étudiées dans la syntaxe.

VII. *Démonstratifs.*

§ 100. Les démonstratifs au seizième siècle sont :

1) Masculin singul. *cest* ou *cet*, *ce*, *cestuy* ou *cettuy* (*cestui*, *cettui*)
Féminin sing. *ceste* ou *cette*.
Masculin plur. *cez* ou *ces*.
Féminin plur. *cez* ou *ces*, *cestes* ou *cettes*.

2) Masculin sing. *cil* ou *cel*, *celuy* (*celui*).
Féminin sing. *celle*.
Masculin plur. *ceux* ou *ceulx*.
Féminin plur. *celles*.

Ces diverses sortes de pronoms étaient à l'origine précédées de *i* : *icest*, *icel*, *iceux*, etc. ; les formes avec *i* se rencontrent encore au seizième siècle.

Les démonstratifs s'emploient comme adjectifs : 1) ; *cest age* (Rabelais, I, 8), *ce mal* (id., 13), *cestuy monde* (Marot, I, 383) ; *ceste terre* (Du Bellay, II, 272), *ces braves palais* (id., *ibid.*). *ces vieilles ruines* (id., 273).

Cest peut devenir attribut : *que ceste soit la premiere regle* (Calvin, *Inst.*, 1008) ; *ceste est ta seule cause* (*Sat. Mén.*, 41).

2) *Cil livre*, *celui temps* (Rabelais, II, 1), *icelui bonhomme* (*Grand Parangon*, 37), *celle fin* (Montaigne, III, 13, etc.), *d'icelle pierre philosophale* (Des Periers, *Cymbalum*, II), *iceux bœufs* (Rabelais).

Ces démonstratifs peuvent être suivis, *cest*, *cet*, etc., de *icy*, *ci*, et *cil*, *celle*, etc., de *là* : *ces vieilles icy* (Rabelais), *ces gens icy* (Regnier) ; *cestuy livre-ci* ; *celle femme-là*. Ils s'emploient comme pronoms (à l'exception de *cest*, *ce*, *ces*), en se faisant suivre soit de *icy*, *cy* ou de *là*, soit d'une proposition relative dont ils sont les antécédents, soit d'un génitif, comme dans la langue actuelle du reste : *celui-ci* (*-là*), *celui qui*, *cil qui* (Marot, II, 370). *Le livre de Pierre et celui de Paul* ; *ceux de France*. Toutefois *icelui*, *icelle*,

iceux, *icelles*, s'emploient absolument : *Par icelles voulut son père que* (Rabelais, I, 9). *A l'encontre d'icelle* (Calvin, *Inst. Préf.*). *Iceluy estant entremeslé* (Palissy, éd. Cap., 194.)

§ 101. La famille de *cest* (*ecce iste*) désigne les objets rapprochés et se fait accompagner de *ici*; la famille de *cel* (*ecce ille*) désigne les objets éloignés, et se fait suivre de *là*. C'est un souvenir du vieux français fidèle à la tradition latine : *ille* en effet désigne les objets éloignés ; *iste*. ceux qu'on a en face de soi : *Cestes-cy* et *celles-là* (Du Bell., *Ill.*, I, 10). *Plus je m'esloignerai de celle-là et approcherai de cette-cy* (Montaigne, I, 19). Toutefois cet emploi n'est pas plus absolu que la distinction que nous faisons de nos jours entre *celui-ci* et *celui-là*. Montaigne emploie *cette-ci* ou *cette-là* (I, 9). Dès la seconde partie du seizième siècle, la famille de *cest* se restreint au rôle d'adjectifs, celle de *celui* au rôle de pronoms ; et, les significations propres de *cest* et de *celui* s'effaçant, il ne reste plus que *ci* et *là* pour les indiquer : *cette chose-ci*, *cette chose-là ; celle-ci*, *celle-là*.

§ 102. Le pronom neutre *ce* (qui vient de *ecce hoc* et doit être séparé de *ce* masculin, affaiblissement de *cet*) s'emploie tantôt absolument : *c'est bien*, *ce qui*, tantôt accompagné de *là : ceci*, *celà*. Enfin on trouve souvent *cela que*, *ceci que : Considérer tout ceci que je vous ay mis devant les yeux* (Monluc).

VIII. *Relatifs, interrogatifs, indéfinis.*

§ 103. Ce sont les mêmes qu'aujourd'hui, sauf les variations orthographiques : *quoy*, *quoi*, *qoy ; quy ; lesquelz*, etc. ; *toutte*, *touts*, *touz ; mesme ; chascun*, etc. L'emploi syntactique offre des particularités qui seront étudiées plus loin. Notons les formes *esquels*, *lesquelles* (cf. § 85) et la forme *que* pour *qui : ce qu'avient* (qui avient) *à tous ceulx* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 5). *Que* a également la valeur de *qui* dans Monluc (II, 14, etc.), et ailleurs.

IX. *Conjugaison.*

I. — VERBES RÉGULIERS.

§ 104. *Présent de l'indicatif.*

I.	II *a*.	II *b*.	III.	IV.
je chante	finis	part	doi	rend,ren
tu chantes	finis	pars	dois	rends,rens
il, elle chante	finit	part	doit	rend,rent
nous chantons	finissons	partons	devons	rendons
ou -ton	*ou* -sson	*ou* -ton	*ou* -von	*ou* -don
vous chantez	finissez	partez	devez	rendez
ils chantent	finissent	partent	doivent	rendent.

REMARQUES. — § 105. Les poëtes suppriment volontiers l'*e* finale de la première personne, quand il est précédé d'une voyelle, pour éviter des sons désagréables :

> Ainsi, suivant les dieux, je te suppli' de prendre (Rons., *Odes*, *Pref.* à Henri II).

§ 106. A la seconde personne de la première conjugaison, l's finale est parfois supprimée : *Séleucyde, tu te trompe* (Rab., I, 31). La *Grammaire des Poëtes*, qui se trouve à la fin du Dictionnaire de Nicot, donne généralement dans ses paradigmes la seconde personne sans *s* : (*que*) *tu craigne*.

§ 107. A la forme interrogative, la troisième personne du singulier est généralement écrite *chante-il*, *chante-l'on*, *chante-on*, et *chante-t-il*, *chante-t-on*. L'insertion de ce *t* devant *il*, *on*, est due à l'analogie des autres formes de la première conjugaison, *chantent-ils*, *chantait-il*, *chantaient-ils*, *chanteront-ils*, *chanterait-il*, *chanteraient-ils*, *chantent-ils*, *chantât-il*, *chantassent-ils*, et de même à l'analogie des formes *est-il*, *boit-il*, *dort-il*, etc. De là également *a-t-il*, les futurs *chantera-t-il*, *finira-t-il*, etc., et le subjonctif *chante-t-il*, *puisse-t-il*, etc., qui se rencontrent à côté de *a-il*, *chantera-il*, *puisse-il*, etc.[1] : *Que vous en semble-t-il, ma femme?* (R. Belleau, *la Reconnue*, III, 4.) — *Puisse-il par tout l'univers Devant ses ennemis croistre.* (Rons., *Odes*, I, 2). — *Jamais ne verra-t-on que Ronsard amoureux? Retistra-l'on tousjours, d'un tour laborieux, Cette toile ?* (J. du Bellay, *Regrets*.) Cf. § 174.

Dans les formes *aime-je*, *puisse-je*, etc., où les deux *e* se pro-

1. Cf. *Romania*, 1877, p. 438.

nonçaient primitivement comme dans *le*, *me*, etc., le XVIe siècle a déjà changé l'*e* atone du verbe en *ē* accentué, comme le prouve l'orthographe *puissay-je*, *dussay-je* de Ronsard (*Franc.*, III, *Am.*, I). Mais l'*e* de *je* n'est pas encore muet.

§ 108. Pour les autres conjugaisons, on remarque l'absence d'*s* à la première personne du singulier, dans : *je part*, *je doi*, *je rend*.

> Je te voy garder un troupeau (Rons., *Odes* I, 1).
>
> Je voy tout ce que j'ai (Baïf, p. 1).
>
> Ce lourd, dy-je, cahos (Du Bartas, *Sem.*, II, fol. 41, a).
>
> Je dy ton sein d'ivoire blanc (Rons., *Odes*, II, 8).
>
> Je vien pour chanter la tienne (Id., *ibid.*, I, 2).

Ces formes s'expliquent si l'on remonte au latin. Dans (*je*) *finis* l'*s* est étymologique parce qu'elle représente la finale *sco* de *finisco*. Mais (*je*) *part* vient de *partio* (pour *partior*), qui n'a pas d'*s*; (*je*) *doi* et (*je*) *rend* viennent de *debeo* et de *reddo*, où l'*s* n'existe pas non plus. Par conséquent ces premières personnes n'ont pas droit, de par l'étymologie, à l'*s* qui les caractérise aujourd'hui.

Toutefois on voit paraître au seizième siècle, bien plus tôt même, dès le treizième siècle, cette *s* qui serait due à l'analogie de la seconde personne : *tu pars*, *tu dois*, *tu rends* (latin : partis, debes, reddis). L'analogie a en tout temps exercé une grande influence sur la conjugaison. Le vieux français disait, au onzième siècle : *j'aim*, *tu aimes*, *il aimet*, *nous amons*, *vous amez*, *il aiment*. L'analogie a ramené *j'aim* à *j'aime*, et *nous amons*, *vous amez* à *nous aimons*, *vous aimez*. Le peuple, qui en prononçant « tu pars, tu vends, tu dois » faisait entendre l'*s*, aurait transporté cette *s* à la première personne. Au seizième siècle, on voit des formes avec *s*.

Desja j'entens la vois (Rons., *Odes*, I, 2). *Je tiens* (*Sat.*, *Mén.*, 50). *Je suis* (Du Bartas, *Sem.*, II, p. 40, *a*). (Je) *suis* (Baïf, V, 5). Cf. plus bas, *Impératif*, § 119.

Remarquons que le *d* de *prend* peut tomber à la première et à la deuxième personne du singulier : *je rend* ou *ren*, *tu rends* ou *rens*; et de même *j'appren*, *je ven*, etc.

§ 109. La première personne du pluriel du présent de l'indicatif, à toutes les conjugaisons, peut perdre l'*s* finale : *nous chanton*,

nous finisson, nous devon, nous vendon. Il en est de même pour les autres temps.

§ 110. — *Imparfait.* — Comme la terminaison est la même dans les quatre conjugaisons, il suffit de donner le tableau de l'une d'elles seulement.

je chant-oie (-oye) *ou* chant-oi (-oy) *ou* chant-ois (-oys)
tu chant-ois (-oys)
il chant-oit (-oyt)
nous chant-ions *ou* chant-ion.
vous chant-iez
ils chant-oient (-oyent) *ou* chant-oint.

La première personne a trois formes qui ont vécu à une même époque, mais qui logiquement se suivent. *Chantoie* est la forme archaïque, celle du moyen âge; l'*e* final repose sur l'*a* final de *-bam*. Cet *e*, conservé au seizième siècle dans certains dialectes, spécialement dans le picard, était tombé dans la prononciation parisienne (*chantoi*) qui, par suite de l'action analogique exercée par la seconde personne, ramena ensuite *chantoi* à *chantois*. De là, dans la langue littéraire, ces trois formes de la première personne de l'imparfait que les auteurs choisissaient, suivant qu'ils faisaient prédominer la prononciation de leur pays, ou étaient guidés par les besoins de la versification. « Tu pourras, avecques licence, user de la seconde personne pour la première, pourveu que le mot se finisse par une voyelle ou diphthongue et que le mot suivant s'y commence, afin d'éviter un mauvais son qui te pourroit offenser, comme *j'allois à Tours* pour dire *j'alloy à Tours ; je parlois à ma dame* pour *je parloy à ma dame*, et mille autres semblables qui te viendront à la plume en composant.... Tu ne rejetteras point les vieux verbes picards, comme *voudroye* pour *voudroy, aimeroye, diroye, feroye*..... » (Ronsard, *Art poétique*, VII, p. 333). — Ces dernières remarques portent sur le conditionnel; mais comme la flexion du conditionnel est identique à celle de l'imparfait, elles peuvent également s'appliquer à ce temps.

Les grammairiens du seizième siècle donnent pour la première personne tantôt l'une, tantôt l'autre des formes que nous signalons. Rob. Estienne (1540) donne *j'aimoye*. Meigret (1548) donne *j'aimois*. Abel Mathieu (1559) constate l'existence des trois formes. « Aucuns veulent dire *j'avoy* pour mettre différence avec la seconde variation (*la seconde personne*); toutefois je ne voys point le peuple y avoir esgard ; aussi n'y ferai-je point

arrest icy ny ailleurs; j'advertiray bien d'une faulte qui s'y commect ordinairement pour l'éviter, accoustumant à dire *j'avoy* pour *j'avoys*[1]. »

La troisième personne du pluriel est *chantoient;* on trouve souvent aussi *chantoint*, forme blâmée par A. Mathieu. C'est la seule employée par Monluc, Nicolas de Troyes, etc. Cette orthographe prouve que l'*e* de *oient* ne se faisait plus entendre. Monluc, par analogie avec les parfaits, tels que *dict, faict*, écrit bizarement *chantoict, chantoinct.*

Nous avons parlé plus haut de la prononciation de *oi* à l'imparfait et de sa réduction à *è* (*ai*) (voir § 40); il est inutile de revenir sur ce point.

§ 111. — *Passé défini.*

j'aimay	finì	deu	rendi
tu aimas	finis	deus	rendis
il aima	finit	deut	rendit
nous aimasmes	finismes	deusmes	rendismes
vous aimastes	finistes	deustes	rendistes
ils aimerent *ou* aimarent	finirent	deurent	rendirent.

Les observations que nous avons faites sur l'*s* de la première personne du présent de l'indicatif dans la deuxième, troisième et quatrième conjugaison, retrouvent place ici. A côté des formes qui, d'après l'analogie, ont l'*s* de la deuxième personne, on en rencontre d'autres qui n'ont pas encore cette *s* : *je finis, je deus, je rendis, je conus* (Baïf, p. 6). — *Je fu les visiter* (Mén., p. 45). *En peu de jours je me vy façonné* (Rons., *Poëmes*, I, à J. de la Pérouse). On trouve même, par analogie, *je my, je promy* (Sat. Mén., p. 45), quoique la vieille langue dît *je mis, je promis*, d'après le latin *misi, promisi.*

La première conjugaison, où la seconde personne est trop différente de la première pour que l'analogie s'y exerce, n'a pas reçu d'*s*.

§ 112. A côté de *aimerent* quelques auteurs présentent et les grammairiens donnent *aimarent*, qui est une forme dialectale de l'est et du midi de la France. Rabelais, dont le texte repro

1. Cf. Henri Estienne, *Hypomneses*, p. 196-197 : « Scribitur *j'aimois* sicut *tu aimois;* et *je faisois, j'osois, j'allois* sicut *tu faisois, tu disois, tu allois*, presertimque *j'estois, j'avois* valde sunt usitata. Hoc autem inde contigit, quod antea diceretur *j'amoye, je faisoye*, etc. (Qua terminatione Marotum nostrum suis usum esse in rhythmis, necnon quosdam hodieque non in rhythmis solum, sed in soluta etiam oratione uti videmus.) Quum autem usus brevitatis studiosus vocalem *e* ex fine illarum vocum paulatim extrivisset, et remansisset *j'aimoy, je faisoy*, placuit ad molliendum sonum litteram *s* addere... Multi scribunt et pronuntiant quoque *j'alloys à la ville*, qui tamen non solum pronuntiant, sed et scribunt *j'alloy dehors*, non *j'allois dehors.* »

duit beaucoup de traits du dialecte lyonnais; Monluc, qui a subi une forte influence du provençal, offrent régulièrement cette forme. Louis Meigret, le grammairien lyonnais, place *aimarent* avant *aimerent*. A la fin du seizième siècle encore, Pierre Delaudun d'Aygaliers, auteur d'un *Art poetique françois* (Paris, 1597), s'exprime ainsi : « Je diray que les infinitifs en *er* forment leur preterit parfaict en *a*, laquelle lettre *a* ils gardent en toutes leurs personnes, comme *j'aimay, tu aimas, il aimast, nous aimasmes, vous aimastes, ils* AIMARENT (p. 32) [1]. » Au dix-septième siècle, on en retrouve encore des traces dans les *Voyages du sieur Demarez* [2].

§ 113. — Une autre particularité du passé défini, c'est la confusion qu'ont présentée entre elles les diverses conjugaisons à certaines personnes. Au seizième siècle, on assimila parfois la première conjugaison à la seconde, et l'on dit : *j'aimis, tu aimis, il aimit*, etc. Robert Estienne, dans sa grammaire française, le déclare explicitement. Au parfait, dit H. Estienne dans ses *Hypomneses* (194, 195), plusieurs disent : *j'alli, tu allis, il allit, je bailli*, etc., *je l'aimi, tu lui parlys*, etc., et au contraire, *je cueil lay, j'escrivay, je renday, je venday*; c'est surtout à la première personne que cette faute se commet, et tel qui dit *j'escrivay je venday*, ne dira pas *il escriva, il venda*. Sylvius, dans son *Isagoge in linguam Gallicam*, autorise *j'aimi, tu aimis*. Cependant ces formes n'étaient pas généralement acceptées, et Marot dans sa *Deuxième Épistre du coq à l'âne* blâme les formes *il renda*, et *je frappi*. La même confusion se retrouve à l'imparfait du subjonctif [3].

§ 114. — *Futur.*

je chanteray (-rai)	je finiray (-rai)
tu chanteras	finiras
il chantera	finira
nous chanterons, ou -ron	finirons, ou -ron
vous chanterez	finirez
ils chanteront	finiront

1. Sibilet en 1555 disait la même chose : « Donne loy garde que le verbe qui a *er* en son infinitif prenne *a* en son prétérit parfait de l'indicatif, comme *aymer* : l'infinitif fait que je die au prétérit parfait : *j'aymay, tu aymas, il ayma*. Mais encore n'est-ce pas assez que tu gardes cest *a* aux trois personnes singulières, ains le faut continuer aux trois personnes du plurier, comme : nous aymames, vous aymastes, ils aymaren (*Art poétique*, fol. 35,a). » Sibilet admet l'imparfait du subjonctif les terminaisons *asse, asses, ast, assions, assiéz, ossent* et non *isse*, etc.

2. Cité par Livet, p. 96.

3. Cf. G. Tory, *Champ fleury*, fol. III J. Pelletier, *Dial. de l'orth.*, II, etc.; et Livet, *op. cit.*, p. 160, 341, 436.

devray (-ai) *ou*	deveray (-ai)	rendray (-rai) *ou*	renderay (-ai)
devras	deveras	rendras	renderas
devra	devera	rendra	rendera
devrons,-on	deverons,-on	rendrons,-ron	renderons,-ron
devrez	deverez	rendrez	renderez
devront	deveront	rendront	renderont

§ 115. Les formes telles que *renderai*, etc., sont des licences poétiques que blâme Ronsard : « Lesquels au contraire (il s'agit des verbes terminés à l'infinitif par *e*), tu n'allongeras pas, et ne diras *prendera* pour *prendra*, *mordera* pour *mordra* (*Art poétique*, VII, 328). »

Quant à *deverai*, c'est la seule forme donnée par R. Estienne.

On trouve souvent en vieux français de ces futurs en *era* pour *ra* : *mettera*, *battera*, etc., même dans les textes en prose, dans Joinville, dans les chartes. Ils sont dus à une confusion avec les verbes de la première conjugaison : *il chantera*.

§ 116. Lorsque la terminaison *erai* de la première conjugaison est précédée d'une voyelle, les poëtes élident volontiers l'*e* : *Je nirai l'honneur plus loing* (Rons., *Odes*, I, 6).

§ 117. — *Conditionnel.*

Les observations que nous venons de faire sur le futur sont à répéter pour le conditionnel; il faut y ajouter de plus celles que nous avons faites sur l'imparfait.

§ 118. — *Impératif.*

Chante	finis	part	doi	rend
Chantons,-on	finissons,-on	partons,-on	devons,-on	rendons,-on
Chantez	finissez	partez	devez	rendez

La deuxième personne du singulier seule présente une particularité, l'absence de l'*s* dans *doi* (lat. *debe*) et dans *rend* (lat. *redde*) : *Respon sur ce volume* (Du Bart., *Sem.*, II, p. 40, a). *Repren l'aviron* (Rons., *Odes*, I, 1). *Vien* (Id., *ibid.*, I, 10). *Fay rafraischir* (id., *ibid.*, II, 10). *Voy voler* (id., *ibid.*, I, 6).

> Fay lui enfler la voile et lui romp le repos.
>
> (Id., *Odes*, préf. à Henri II.)

L'exemple de *repren l'aviron* montre que, dans *rendre* et les analogues, la dentale peut tomber. Cf. § 53.

Comme à la première personne du présent, du parfait, du futur et du conditionnel de l'indicatif, on trouve aussi l'*s* :

Entens, o prince, mon souci (Rons., *Odes*, I, 20).

Au pluriel, première personne, la terminaison est quelquefois *on* pour *ons* : *avanson plus avant* (Baïf, p. 5).

§ 119. — *Présent du subjonctif.*

que je chante	finisse
que tu chantes	finisses
qu'il chante	finisse
que nous chantons, chantions (-on,-ion)	finissons (-on),-ssions (-ssion)
que vous chantez, chantiez	finissez, -ssiez
qu'ils chantent	finissent

parte	doive	rende
partes	doives	rendes
parte	doive	rende
partions (-ion)	devions (-ion)	rendions (-ion)
partiez	deviez	rendiez
partent	doivent	renden

§ 120. Le vieux français conjuguait : *que je plor, que tu plors, qu'il plort ; que je chant, que tu chanz* (pour *chants*), *qu'il chant* (pour *chantt*). Un souvenir de cette conjugaison archaïque est resté dans *gard* pour *garde* (troisième personne du singulier) : *Dieu vous gard'*.

§ 121. La première et la seconde personne du pluriel du subjonctif dans la conjugaison d'*aimer* et de *finir* était au moyen âge en *ons, ez*, d'après le latin *emus, etis*; *amus, atis*. Les autres conjugaisons avaient *ions, iez*, d'après le latin *camus, eatis*; *iamus, iatis*. Vers le quinzième siècle, la première conjugaison commence à s'assimiler aux autres; l'assimilation est achevée à la fin du siècle suivant. Voici des exemples du subjonctif en *ons, ez* : « *Jésus-Crist a enduré pour nous, en vous délaissant l'exemple affin que imitez et ensuyviez ses vestiges* » (sermon de Jehan Lansperge, Ms. de la Bibl. nat. 2451, fol. 1, texte de la fin du quinzième siècle). *Posé le cas que... vous trouvez* (Rab. I, *Prol.*). *Priront Dieu que* (*vous*) *vivez* (id., III, 3). *Affin que par eulx vous faciez versure et de terre d'aultruy remplissez son fossé* (Rab. III, 3).

L'analogie a étendu parfois ces formes à des verbes des autres conjugaisons : *Afin que l'entendez* (Marot, I, 344). *Qu'importe que nous tordons nos bras, pourvu que nous ne tordons point nos pensées* (Mont., l. III, p. 200). *Craindront que mourez* (Rab., III, 3).

§ 122. — *Imparfait du subjonctif.*

que je	chantasse	finisse	partisse
	chantasses	finisses	partisses
	chantast	finist	partist
	chantassons (-ions)	finissons (-ions)	partissons (-ions)
	chantassez (-iez)	finissez (-iez)	partissez (-iez)
	chantassent	finissent	partissent

deusse	rendisse
deusses	rendisses
deust	rendist
deussons (-ions)	rendissons (-ions)
deussez (-iez)	rendissez (-iez)
deussent	rendissent

§ 123. Le vieux français, trouvant la terminaison *asse, asses*, etc., trop lourde, l'avait affaiblie, en *isse, isses*, etc. : *que j'allisse, que nous allissions*, etc. Au seizième siècle on a encore des exemples nombreux de la terminaison en *isse*, à la première et à la deuxième personne du pluriel : *Que vous ne m'importunissiez plus* (Des Per., *Cymb.*, III). *Si je sçavoye que ne vous moquissiez poinst de moi* (Grand Parang., 90). *Alissions nous à tous les dyables* (Rab., II, 9). Robert Estienne ne connaît pas *aimassions, aimassiez* qu'il remplace par *aimissions, aimissiez*. Les exemples du singulier et de la troisième personne du pluriel sont rares. En voici un qui appartient à la fin du quinzième siècle : *je ne le demandisse pas* (Louis XI, *Nouvelles*, XLI).

§ 124. — *Infinitif.* Voir § 74.

II. — CONJUGAISON DE *AVOIR* ET DE *ESTRE*.

§ 125. — AVOIR. Le verbe *avoir* est écrit quelquefois avec *h*, le plus souvent sans *h*. L'*h* d'ailleurs n'est qu'une notation des savants, désireux de rappeler l'étymologie latine *habere*.

J'ai, tu as, il a (*at*), *nous avons* (*-on*), *vous avez, ils ont.*

J'avoye, ou *avoy* ou *avoys* (*-oie, -oi, -ois*), etc.

J'eus, tu eus, il eut, nous eumes, vous eustes, ils eurent (prononcés comme aujourd'hui *j'us, tu us*, etc.). Baïf écrit volontiers : *j'us*, etc.

J'arai, tu aras, il ara, nous arons (*-on*), *vous arez, ils aront* ou *j'aurai*, etc.

J'aroye, etc. (pour la terminaison, comme à l'imparfait), etc., ou *j'auroye*, etc.

Aye, ayons (*-on*), *ayez*. La prononciation est hésitante entre *a-ye, a-yons, a-yez* et *é-ye, é-yons, é-yez*.

Que j'aie, aies, aie ou *ait, ayons* (*-on*), *ayez, aient* (prononcé *a-ye* ou *é-ye*, etc.).

Remarquons, à la troisième personne, la double forme *aie* et *ait*. *On aye* (Mont., III, 3). Au pluriel, Baïf, qui modèle son orthographe sur la prononciation, écrit *aint* (p. 5, éd. B. de Fouquières).

Que j'eusse, eusses, eust, eussons ou *eussions* (*-on*), *eussez* ou *eussiez, eussent* (*eu* prononcé *u*). Baïf écrit volontiers *usse*, etc.

Avoir — *eu* (prononcé *u*).

La conjugaison de *avoir* présente une particularité. *Avez-vous* se contracte généralement en *a-vous*. « Comme les Latins disent *sis* pour *sivis*, ainsi les Français *a-vous* pour *avez-vous*. » (Muret, *Comment.* sur le vers de Ronsard : *A-vous point veu ? Amours*, I, sonn. XXXI). *A-vous peur qu'un blasonneur Coquette de votre honneur?* (Ronsard, *Gayetez*, III.) *A-vous?* (Baïf, 149.) *N'a-vous pris le patron de vos meilleurs outils ?* (Du Bart., *Sem.*, V, p. 217).

§ 126. — ESTRE.

Je sui, suy, suis, suys, — *tu es*, — *il est*, — *nous sommes, somes*, — *vous estes* — *ils sont*.

J'estoie, j'estoye ; j'estoi, j'estoy ; j'estois, j'estoys, etc.

Je fu, fus, — *tu fus, fuz*, — *il fut, fust* — *nous fusmes, fumes, fummes*, — *vous fustes*, — *ils furent* ; et aussi *je feus, tu feus*, etc. — On prononçait *fus*.

Je serai, seray, — *tu seras*, etc.

Je seroie, seroye ; seroi, seroy ; serois, seroies, etc.

Que je soie, soye, — *que tu soies, soyes ; sois, soys* — *qu'il soit, soyt* — *que nous soyons, soions* (*-on*), — *que vous soyez, soiez*, — *qu'ils soient, soyent*.

Que je fusse, — *que tu fusses*, — *qu'il fust* — *que nous fussons, fussions* (*-on*), — *que vous fussez, fussiez*, — *qu'ils fussent*, et aussi *que je feusse*, etc. — On prononçait *fusse*.

§ 127. Le passé du verbe *estre* se forme à l'aide de l'auxiliaire *avoir* : *j'ai esté* et non, comme on devrait s'y attendre et comme dit l'italien, *je suis esté, io sono stato*. Nous n'avons pas à rechercher l'origine de ces deux formes à côté desquelles certains dialectes offrent une troisième, *je suis eu* ; constatons qu'au seizième siècle, certains écrivains, par suite d'une imitation italienne, emploient quelquefois *je suis esté* pour *j'ai esté*.

III. — VERBES A FORMES IRRÉGULIÈRES.

§ 128. — Les irrégularités portent : 1° sur le présent de l'indicatif, de l'impératif et du subjonctif; 2° sur le futur et le conditionnel; 3° sur le parfait de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif; 4° sur le participe passé.

§ 129. — 1° Le latin dit : *plóro, plóras, plórat, plórant; plorámus, plorátis*, déplaçant l'accent tonique à la première et à la seconde personne du pluriel. De même *vénio, vénis, vénit, véniunt*, mais *venímus venítis*. Le même déplacement d'accent se produit au subjonctif : *plórem*, etc., *plorémus*, etc. ; *véniam*, etc., *veniátis*, etc. La conjugaison du vieux français étant issue de la conjugaison latine, on a eu en vertu de cette loi du balancement de l'accent tonique sur la voyelle du radical et sur la voyelle de la terminaison :

je plore, plus tard *pleure* :	*nous plourons*
je demeure	*nous demourons*
je viens ;	*nous venons ;*
etc.	etc.

Il en est resté dans la langue actuelle, *je viens, je tiens, je quiers*, etc., *je peux, je meus, je meurs*, etc., mais *nous venons*, etc., *nous pouvons*, etc. Au seizième siècle les traces sont naturellement plus nombreuses : *je treuve* et *nous trouvons : plus on te treuve esloigné du vice d'ambition* (Amyot, Préf. XXII, 49). *Il se treuve* (Mont., I, 48). Encore dans La Fontaine (*Le Gland et la Citrouille*) : *Dans la citrouille je la treuve. Ceux dont on descœuvre, Avant la mort mourir les vers, l'amour et l'œuvre* (Jodelle, t. II, p. 101). *Les vieux médecins je n'appreuve* (Rons., *Odes*, II, 10, p. 132). *Ils se liévent* (Des Per., *Cymb.*, IV). (*Il*) *plore dans une creiche* (Bertaut, p. 2). De même *il chet* (cadit) à côté de *cheoir*. *En cendre chet sa terre* (Du Bart., *Sem.* II, fol. 44). *Entrons, je ché, ie ché* (Jodelle, *Didon*, II, t. II, p. 182).

La langue, comme on voit, a assimilé les unes aux autres les personnes du verbe, en prenant pour type l'infinitif. C'est ce qui explique comment *il chet* (cadit) devient aujourd'hui *il choit* d'après *cheoir*.

Les verbes terminés en *-lir, -illir, -loir*, offrent, au présent de l'indicatif, des particularités analogues par suite de la rencon-

tre de l'*l* (simple ou mouillée) avec les consonnes des terminaisons. Ainsi :

Saillir fait *je sail, sails, saux, saulx* (et aussi *je saillis*) ; *tu saux, saulx* ; *il saut, sault* et *nous saillons*, etc.

Faillir fait *je fail, fails, faux, faulx* (on ne trouve pas *je faille*), *tu faux, faulx* ; *il faut, fault* et *nous faillons*, etc.

Vouloir fait *je veuil* (*veuls*), *veux, veulx* ; *tu veux, veulx* ; *il veut, veult* ; *nous voulons*, etc., *que je veuille*, etc.

Douloir fait *je deuil* (*deuls*), *deux, deulx* ; *tu deux, deulx* ; *il deut, leult* : *nous doulons*, etc., *que je deuille*, etc.

Valoir fait *je vaux, vaulx* ; *tu vaux, vaulx*, etc., *valons* ; *vaille*, etc.

Chaloir fait *chaut, chault, chaille*, etc. ; *Bouillir : bout, bouille*

Le subjonctif de certains verbes latins en *eat, iat* a produit, en vieux français, des formes très-complexes dont quelques-unes se sont maintenues au seizième siècle : *souvenir*, à côté de *souvienne*, fait *souviegne, souviengne* (Parangon, 3) ; *prendre*, à côté de *prenne*, fait *pregne, preigne, preingne* (*afin que l'homme... toutes sciences appreigne*, Ronsard, *Odes* I, 18).

§ 130. — 2° *Futur et Conditionnel.* — Ces deux temps sortent des formes correspondantes du latin populaire : *videre-habet, vederávet, vedrat, verra*. Mais la langue peut reformer plus tard le futur sur la forme que le verbe a prise ensuite à l'infinitif : *voir, voira : Voirons la vérité* (Rabel., II, 30) ; *voira le monde*, (Rons., *Odes*, I, 7). *Choir* et *oir* hésitent entre *cherrai* et *orrai*, formes primitives, et *choirai* et *oirai*, formes étymologiques.

Envoier fait régulièrement *envoierai* : *Je t'envoieray tes vertus vives* (Rons., *Odes*, I, 6).

Les verbes en *-lir*, *-illir*, et *-loir*, doivent faire régulieremen leur futur et conditionnel en *ldrai, udrai, uldrai : valoir, vaudrai, vauldrai ; vouloir, voudrai, vouldrai*, etc. Quelques verbes en *-lir, -illir* font *-lirai, -illirai* : d'autres hésitent entre les deux formes : H. Estienne dans sa *Précellence* (p. 319), dit que la langue hésite entre *assaillira* et *assaudra, faillira* et *faudra*. L'on trouve en effet des exemples pour ces deux formes qui d'ailleurs se sont maintenues jusqu'à l'époque moderne. Toutefois aujourd'hui la forme en *-irai* paraît devoir chasser l'autre.

Douloir fait (*deulrai*) *deurrai* (*Diction. des rimes*, Genève, 1858).

Notons encore quelques particularités : à côté de *acquierra* on trouve *acquierera* (S. Mén., 53) avec la diphthongue *ié* d'après *j'acquiers* ; quant à la terminaison *rera* pour *rra*, voir § 116.

§ 131. — 3° Le passé défini présente les irrégularités de la

langue actuelle avec les variations orthographiques en plus. *Faire : il fit* écrit *feit, feist, fist; voir : veit, veid, vist, vit ; lire : lut, leut*, etc. ; *venir : vint, veint*, etc.

Vouloir hésite entre la forme nouvelle *voulut* et l'ancienne *vousit* ou *voulsit ;* à l'imparfait du subjonctif : *qu'il voulsist.*

§ 132. — 4° Il en est de même du participe. *Nay* pour *né*, orthographe due à l'analogie de *je nais, je naissais*, etc. (cf. § 24); *peu, deu, cheu*, etc., sont pour *pu, dû, chu*, etc. (cf. § 34). Notons l'archaïque *tint* pour *tenu : Avez vous tint promesse* (Parangon, 91). Certains participes qui aujourd'hui sont en *i* se terminent en *u* au seizième siècle, et encore de nos jours dans certains dialectes : *sentu, bouillu, repentu.* Par contre *mordu* est encore quelquefois *mors* (Rabelais, IV, 17).

§ 133. Citons enfin quelques particularités :

Aller fait *je vois, vais ; tu vais, vas ; il va ; que je voise* ou *que j'aille*, etc.

Gésir fait *je gis, gi ; je gizi* ou *gi ; je girai ; que je gise ; gisant.*

Haïr fait *je hai* (ou *haïs*) et *je haï* (d'après *nous haïssons*) : Est. Pasquier fait rimer *je hay* avec *esbahy : Une que j'aime et hay* (vers de sept syllabes).

Puir se transforme déjà en *puer.* Si l'infinitif est encore *puir*, et le présent *je pu, tu pus, il put, puit*, le futur est *je puerai* à côté de *je purai*, ou *je puirai.*

Pouvoir fait *je peux* ou *je puis, tu peux* ou *tu puis* (Ronsard, *Odes*, I, 1) ; *il peut* ou *peult* (cf. § 19), etc.

Seoir se conjugue *je sié, sied, seoid ; je sis ; je sierai, serrai, sirai, seoirai ; que je sie, siée ; seant, soyant ; sis.*

Boire fait au participe présent et aux temps ayant le même radical *be-vant, beu-vant, bu-vant* (cf. § 31).

En somme, la conjugaison des verbes irréguliers ne diffère pas beaucoup, sauf l'incertitude de l'orthographe, de la conjugaison actuelle. On constate seulement quelques restes de la conjugaison du moyen âge, dont la langue depuis s'est en partie débarrassée.

X. *Mots invariables.*

§ 134. L'étude des mots invariables rentre dans la syntaxe, nous renvoyons le lecteur à cette partie.

CHAPITRE IV.

Syntaxe.

§ 135. La syntaxe du seizième siècle offre des complications particulières. La langue en effet est une langue de transition entre le vieux français et le français moderne.

La syntaxe du vieux français, quoique peu connue encore, présente des règles de construction assez fixes et stables. Par suite de la déclinaison à deux cas, la phrase conservait encore avec la phrase latine des rapports de parenté assez étroits. Au quatorzième siècle la langue se débarrasse de la déclinaison, et la construction des phrases se trouve par ce fait entièrement bouleversée[1]. Du quatorzième siècle à la fin du seizième siècle, on assiste aux efforts de la langue qui cherche à réorganiser sa construction et à lui donner le caractère analytique qu'elle possède actuellement. Dans la période qui nous occupe la langue hésite entre les anciennes règles et les nouvelles qu'elle fera pourtant prévaloir[2].

I. — *Substantif.*

§ 136. Un certain nombre de mots ont au seizième siècle un

1. En voici un exemple pris à l'étude de M. Le Coultre citée dans la note suivante. Le texte original de Joinville (éd. N. de Vailly, 1874, p. 530) porte : *Lors envoya querre li roys le légat : Li roys* est le sujet singulier d'après les règles de la déclinaison du vieux français. Un copiste du quatorzième siècle transcrit : *Lors envoya querre le roy le légat*, en ramenant *li roys* à la forme nouvelle. Un copiste postérieur modifie à son tour l'ordre des mots : *Lors le roy envoya querre le légat.*

2. Voyez, entre autres travaux, Diez, *Grammaire comparée des langues romanes*, t. III.

Maetzner, *Grammaire française* (en allem.), Berlin, 1856, in-8° et *Französische Syntax*, Berlin, 1843, 2 vol. in-8.

W. Ed. Lidforss, *Observations sur l'usage syntaxique de Ronsard et de ses contemporains*. Lund (Suède), 1865.

F. Glauning, *Essai sur les archaïsmes syntactiques de Montaigne*, dans les Archives de Herrig, t. 49. 1872.

Dr E. Gesner, *Théorie du pronom français* (en allemand). Berlin, 1873-74

Jules Le Coultre, *De l'ordre des mots dans Chrestien de Troyes* (Dresde, 1875)

A partir de 1878, consulter la troisième section de la *Bibliographie romane* que publie annuellement la *Zeitschrift* de Groeber et la *Bibliogr. franç.* que publient MM. Körting et Koschwitz.

La plupart des exemples de Montaigne que nous citons sont pris à M. Glauning.

genre différent de celui qu'ils ont aujourd'hui, ou ils hésitent entre le masculin et le féminin.

ABYSME. — *L'abysme la plus profonde* (Ronsard, *Odes*, I, 10). *Combien estoit grande l'abysme de nos péchés* (Calvin., *Instit. chrét.*, 498).

AFFAIRE. — A l'origine masculin : *le grand affaire* (Montaigne, III, 8). *Certains urgens affaires* (Rabelais, *Pantagruel*, IV, *Nouv. prologue*). *Quelque affaire particulier* (Calvin, *Institut.*, 645). *Cest affaire* (Jodelle, *Eugène*, III, 2).

AGE. — *Ceste eage courante, l'an* 1550 (Rabelais, *Pantagr.*, V, *prol.*). *L'age première* (Ronsard, *Hymnes*, II, 5). — Encore au dix-septième siècle : *cette âge ferrée* (Malherbe, I, 4). *L'âge... un peu trop refroidie* (Corneille, *Galerie du palais*, V, 8). « La plupart des femmes font communément ce mot (*âge*) du féminin » (*Nouvelles observations... sur la langue*. Paris, 1688, p. 7).

AIDE. — A été quelquefois masculin au seizième siècle. *Le meilleur aide que vous pourrez* (Marguerite, *Lettres*, 80).

AISE. — A été quelquefois masculin au seizième siècle. *C'est un aise bien malheureux* (Marguerite, *Nouvelles*, XXXIX).

ALARME. — Des deux genres au seizième siècle, à l'origine masculin : *Nouveaux alarmes* (Calvin, *Institution*, 8). *Alarmes continuelles* (id., 115). *O quels piteux alarmes* (Jodelle, *Cléopâtre*, III, 2).

AMOUR. — A l'origine féminin, comme tous les mots venus des masculins latins en *or, oris* [1]. Au seizième siècle le genre commence à devenir incertain, et le mot reste des deux genres jusqu'à nos jours. *Amour est fin* (Marot, I, 337). *L'amour chère* (Saint-Gelais, 241). *Cette amour naturelle* (Montaigne), etc., etc.

ARBRE. — Est féminin dans le dictionnaire de R. Estienne.

ARDEUR. — *Par ardeur impétueux* (Calvin, *Institution*, *dédicace*). *Tel ardeur* (id., p. 1125).

CARROSSE. — *Ta carrosse est suivie* (Regnier, *Élégies*, II).

CIMETERRE. — *La cimeterre* (Ronsard, 612, éd. Buon).

COCHE. — *Un coche* (Amyot, *Nicias*, 1). *Son coche* (Charron, *Sagesse*, I, 8). *Une coche* (A. Paré, *Mumie*, 10).

COLÈRE. — *Son cholère* (Garnier, *Juives*, V, scène dernière).

COMÈTE. — *Du regard d'un comète* (Aubigné, *Tragiques*, p. 52). Le mot est resté masculin chez quelques auteurs jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

1. C'est un fait général du français, du provençal, et du roumain, que les substantifs masculins en *or, oris*, sont devenus féminins dans ces langues, dès les premiers temps.

COMTÉ. — Voir DUCHÉ.

DETTE. — *Ce debte* (Montaigne, III, 1); mais *toute ma debte* (id., III, 9).

DIOCÈSE. — *Chacune cité avait sa diocèse* (Calvin, *Instit.*). Mais : *Une paroisse du diocèse de Mans* (Des Périers, *Contes*, XXIX).

DOT. — *Un grand dot* (Montaigne, II, 8).

DOUTE. — *Une seule doute* (Marguer., *Lettres*, 101). *Doubte aucune* (J. Marot, V, 21). *Toutes doubtes effacées* (d'Aubigné, *Histoires*, I, 129). *La doubte de l'exécution* (id., *ibid.*, I, 185). *Grande doute* (Amyot, *Solon*). *Aucune doute* (Pasquier, *Recherches*, VI, 15). Encore dans Malherbe : *La doute que j'ai* (Poésies, V, *Sonnet*).

DUCHÉ, COMTÉ et ÉVÊCHÉ sont habituellement féminins. Encore au dix-septième siècle : *Avec une comté de plume et ces marquisats d'ancre, il ne lui fallait plus qu'une duché de papier pour assortir tout l'équipage* (Malherbe, éd. Lalanne, III, 107. Cité par M. Courbet, *Régnier*, Glossaire, p. 294).

ÉCHANGE. — *Pour en faire une eschange* (Jean de la Taille, *la Famine*, IV).

ÉNIGME. — *Cest enigme* (Rabelais, V, 1). Encore masc. dans Massillon (*Petit Carême*, *Malheur des gr.*).

ÉPIGRAMME. — *Cest épigramme* (Amyot, *Marcellus*, 51).

ÉPITAPHE. — *Un épitaphe* (Amyot, *Aristide*, 50).

ÉPITHÈTE. — *Quelque bel épithète* (Henri Estienne, *Précellence*, p. 163). Vaugelas remarque que *épithète* est féminin; quelques-uns pourtant le font masculin; tous les deux sont bons. — Ce mot et les deux précédents, ainsi que *anagramme*, masculins par l'étymologie, doivent leur changement de genre à leur terminaison.

ERREUR. — *Ce contagieux erreur* (Amyot, *Numa*, 57). *Cest erreur pestilent* (Calvin, *Instit.*, 353). *L'erreur est aussi d'autant plus dangereux* (H. Estienne, *Conform.*, p. 80). Selon Maupas (*Grammaire et syntaxe françoise*, Bloys, 1625), *erreur* et *humeur* sont des deux genres.

ESPACE. — *Longue espace* (Marot, ps. 78; Calvin, *Institut.*, 864), *grande espace de temps* (*Grand Parangon*, 108). Le mot est encore féminin, comme terme d'imprimerie.

ÉTUDE. — *Son estude principal* (Rab., I, 23). *C'est un vain estude qui veut* (pour qui veut) (Mont., I, 25). *Cest estude* (id., II, 6). *Tous estudes* (id., II, 13; III, 3), etc.

Au dix-septième siècle, Malherbe, et après lui Chifflet distinguent *étude* s. f., lieu où l'on étudie, et *étude* s. m., action d'étudier

(Voir le dictionnaire de Littré). Aujourd'hui *étude* est féminin dans les deux acceptions.

EXEMPLE. — *Une exemple* (Montaigne, III, 4, p. 652). *Pour exemple parfaitte* (Régnier, *Sat.*, V). *Cette exemple* (id., *Sat.*, X). « A Paris, dans la ville, on fait *exemple* ordinairement féminin; et l'erreur vient de ce que *exemple* est de ce dernier genre quand il signifie le modelle d'escriture que les maistres escrivains donnent aux enfans. » (Vaugelas, *Remarques*, 1665, p. 171).

EXERCICE. — *Exercice amoureuse* (Marot, II, 78).

ÉVANGILE. — *La sainte évangile* (Jeh. Bouchet, fol. VI, verso, dans Talbert, *Dialecte blaisois*). Ce mot est encore féminin au dix-septième siècle. Voir les exemples dans Littré.

ÉVÊCHÉ. — *Dessous la pesanteur d'une bonne évêché* (Ronsard, *Au ministre de Mont-Dieu*). *Le faix léger d'une double évêché* (Régnier, *Sat.*, III).

FABRIQUE. — *Ce mondain fabricque* (Le Maire des Belges, *Plaincte du désiré*).

FANFARE. — *Tels fanfares* (Pasquier, *Lettres*, I, 2).

FOUDRE. — *Frappée du fouldre* (A. Paré, IX, *Préface*). *Le foudre rougissant* (Ronsard, *Odes*, I, 10). De là l'emploi du masculin au figuré : *Un foudre de guerre* (*Sat. Ménippée*, p. 151).

FOURMI. — *D'une jeune fille surnommée* Peau-d'Asne, *et comment elle fut mariée par les moyens que luy donnèrent les petits fourmis* (Des Périers, *Nouv. récréat.*, 129). *De petits fourmis* (Ronsard, *Poèmes, l'Alouette*). Au dix-septième, *fourmi* est des deux genres (Chifflet, *Grammaire*, p. 246), après avoir été durant tout le moyen âge masculin. Ménage (*Observ. sur la l. fr.*, I, 133) dit que les auteurs modernes font ce mot féminin, mais que le peuple le fait toujours masculin. De nos jours *fourmi* est devenu tout à fait féminin dans la langue commune; il est encore masculin dans l'Angoumois.

GARDEROBE. — Masculin, au sens de tablier; féminin, au sens de petite chambre.

GENT. — Féminin au singulier, était et est encore des deux genres au pluriel. Au dix-septième siècle, les grammairiens ont déterminé les cas dans lesquels *gens* au pluriel doit s'employer comme substantif masculin ou comme substantif féminin.

GUIDE. — *Ma guide* (Ronsard, *Odes*, I, 2). *Pallas des soudars la guide* (id., *ibid.*, 7). *Mon exemple et ma guide* (Du Bellay, II, 67). Encore au dix-septième siècle : *la guide nouvelle* (La Fontaine, *Fables*, VII, 17). Longtemps employé dans l'expression : *La guide du pécheur*, titre d'ouvrage édifiant.

HONNEUR. — *Leur honneur sauve* (Montaigne, I, 1).

HORLOGE. — « Les Gascons, les Provençaux et les Normand le font masculin. Il est féminin » (Ménage, *Observations*).

HORREUR. — *Un plus grand horreur* (Calvin, *Instit.*, 287). *Un horreur* (Ronsard, *Franciade*, I).

HUILE. - Charles Fontaine a fait ce mot masculin dans son *Quintil censeur* (p. 245).

HUMEUR. — *Quelque humeur moqant* (Rabelais, *Pantagr.*, III, 41). *Humors putréfiés et corrompus* (A. Paré, *Introd.*, 6). *Quel humeur* (Jodelle, *Amours*, sonn. 22). Cf. ERREUR.

HYDRE. — *Un hydre renaissant* (Desportes, *Diverses amours, st. du mariage*). Encore masculin dans Voltaire et de Saint-Ange.

HYMNE. — *Cette hymne* (Ronsard, *Odes*, I, 5). *Cest hymne solennel* (id., I, 7). Le mot était des deux genres : les grammairiens depuis ont spécifié l'emploi du féminin au sens d'hymne chantée à l'église, du masculin aux autres sens.

IDOLE. — *Idoles peints* (Ronsard, 443). *Un bel ydole* (Bern. de Palissy, 226). Encore au dix-septième siècle : *Jamais idole quel qu'il fût* (La Fontaine, *Fables*, IV, 8). *Et Pison ne sera qu'un idole sacré* (Corneille, *Othon*, III, 1).

IMAGE. — *Images affreux* (Du Bartas, *Semaine*, III, p. 101, 6). *Un image de liberté* (Montaigne, III, 10, p. 185). *Ce petit ymage d'argent* (Des Périers, *Cymbalum*, I). *Maint et maint image* (Jodelle, *Cléop.*, III, 3).

INFORTUNE. — *Infortunes... communes* (Garnier, *Juives*, III).

MÉLANGE. — *La mélange de ses adventures* (Amyot, *P. Æmile*, 58).

MENSONGE. — *Une effrontée et solenne mensonge* (Montaigne, I, 9). C'est un provençalisme.

MINUIT. — *Environ la minuict* (Rabelais, *Gargantua*, I, 11). *A la minuict* (D'Aubigné, *Tragiques*, *Princes*). « Il a esté autrefois des deux genres, il n'est plus que du masculin. » (Ménage, *Observations*, I, 136).

NAVIRE. — *La navire* (Montaigne, II, 195). *La navire preste* (Ronsard, *Am.*, II, 16). *Une navire* (Amyot, *Thesœus*). Encore au dix-septième siècle, *Sa navire qui tremble* (Malherbe, I, 6).

ŒUVRE. — *Mon petit œuvre* (Ronsard, *Odes*, I, 12). *Un œuvre que je délibère* (H. Estienne, *Précell.* 1). Genre le plus ordinaire de ce mot.

OFFICE. — *Toutes offices d'amitié* (Rabelais, *Gargantua*, 50) *Office vacante* (Baïf, *Passe-temps*, IV).

OFFRE. — *Les premiers offres* (D'Aubigné, *Histoire*, I, 219). Encore dans Racine : *L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé?* (*Bajazet*, III, 7.)

OMBRE. — *Un ombre espars* (Ronsard, *Élection de mon tombeau*). *Sous bel ombre* (Marot, III, 162). *Ung ombre* (id., *ibid.*, 249, etc.). Durant le moyen âge ce mot a été des deux genres. Au sens figuré de *fantôme, spectre,* il est toujours féminin au seizième siècle.

ONGLE. — *Une ongle agusée* (Du Bellay, II, 325). Encore au dix-septième siècle : *son ongle maline* (La Fontaine, *Fables*, VI, 15).

ORDRE. — *Telle ordre* (Rabelais, *Pantagruel*, II, 26). *La bonne ordre* (Marg., *Lettres*, 28). Au sens de sacrements de l'Église, le féminin s'est conservé au dix-septième siècle : *les saintes ordres.*

ORGANE. — *Organe mal seraine* (Marot, II, 263).

ORTHOGRAPHE. — *L'orthographe nouveau* (D'Aubigné, I, 455). C'est le grec τὸ ὀρθόγραφον.

OUVRAGE. — *Tenez, voyez en ci de l'ouvrage ; elle est de.....* (Rabelais, II, 16). Féminin encore au dix-septième siècle, et de nos jours dans le peuple.

PLEURS. — *Quelles nouvelles pleurs* (Régnier, *Dial. Chlor. et Phil.*). *Ostez toutes ces pleurs* (Bèze, *Abraham*). *Chaudes pleurs* (Remi Belleau, *Pierres précieuses, la pierre aqueuse*). *Pleurs... communes* (Garnier, *Juives*, III).

POISON. — *Les rampantes poisons* (Du Bartas, *Semaine*, III, fol. 128, a). *Une poison mortelle* (Marot, I, 159). *L'amoureuse poison* (Ronsard, *Amours*, II, 24). *Ma poison* (Jodelle, *Am., chans.*, 2). *La froide poison* (Desportes, *Roland furieux*). Encore féminin dans le langage populaire.

REPROCHE. — *Cette reproche* (Calvin, *Quatre sermons*). Encore féminin dans Malherbe, IV, 16, et dans Chifflet, *Grammaire*, 251.

RENCONTRE. — Pasquier reproche à Montaigne, entre autres gasconismes, d'avoir employé ce mot au masculin.

RETS. — *Une rets* (Calvin, *Institution*, 1089). *La rets* (id. ps. IX, 16; XXV, 15). *Sa rets* (id., *ibid.*, X, 9).

RESTE. — *Patelin pousse de sa reste* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 59). *La reste du temps* (Dict. de Nicot). Le P. Chifflet admet encore l'expression *à toute reste*, encore usitée dans l'Angoumois.

TRAFIQUE. — *Un marchand d'assez bonne traficque* (Des Périers, *Nouv. récr.*, 9). *Ceste belle trafficque* (H. Estienne, *Conformité, préf.*).

TIGE. — *Ung tige* (Rabelais, III, 49). *Un fort tige* (*Sat. Ménippée*, 176). *L'heureux tige* (Ronsard, *Odes*, I, 10).

VIDANGE. — *Ce vidange* (Montaigne, III, 13. p. 850).

En 1530, Palsgrave donne comme des deux genres les six mots

suivants : *affaire, évangile, meurs, navire, val* et *gent*. Un siècle après, en 1625, Maupas dans sa *Grammaire françoise* donne la liste qui suit : *Abisme, aide, apostême, aise, affaire, alarme, approche, accroche, ancestre, arbitre, acte, bonace, carre* ou *quarre, concierge, camerade, crespe, contraste, contrecarre, coche, carrosse, diocèse, divorce, débauche, emplastre, exemple, épigramme, épitaphe, escharre, foudre, friche, garde, guimple, guide, homicide, horloge, idole, laque, mensonge, marge, meslange* et *meslinge, navire, offre, office, œuvre, ombre, ordre, obole, populace, rencontre, revange, reproche* [1].

Parmi les mots qui précèdent, les uns étaient féminins d'origine, et sont devenus masculins par suite de leur signification : *amour, gent,* etc. C'est ainsi que *personne* est devenu un substantif masculin au dix-septième siècle, et de nos jours un pronom indéfini masculin. Les autres en vertu de leur formation étaient masculins en vieux français et sont devenus féminins sous l'influence de leur terminaison, et réciproquement. Tels sont *affaire, alarme, poison,* etc. Une grande partie des mots qui précèdent sont des mots de création récente empruntés au grec et au latin, et dont le genre, d'abord déterminé par la forme grecque ou latine, s'est modifié sous diverses influences : *un épitaphe, un épithète, un énigme,* etc. Enfin, dans plusieurs mots, les changements de genre sont dus aux savants qui ont essayé de rapprocher le genre actuel des mots de celui qu'ils avaient en latin. C'est ainsi que la plupart des noms féminins en *eur*, venant de masculins latins en *or*, ont reçu le genre masculin [2] : cette tentative de quelques écrivains n'a pas réussi, et ne pouvait pas réussir [3].

§ 137. Le vieux français avait un certain nombre d'adjectifs invariables au féminin, qui venaient d'adjectifs latins n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin. *Aux gentilz femmes* (Mont., I, 1). L'adjectif *grand* spécialement a conservé l'ancienne construction. Les exemples de *grand* au féminin sont innombrables; toutefois il varie aussi : à *grande peine* (*Sat. Mén.*, 55). Voir § 93.

1. Ménage, dans sa *Requête présentée par les Dictionnaires à Messieurs de l'Académie*, se plaint que les genres des mots aient été changés, et que l'on veut contre toute raison.

Que l'on dise : de la poison,
Une épitaphe, une épigramme,
Une navire, une anagramme,
Une reproche, une duché,
Une mensonge, une évêché,
Une éventail, une squelette,
La doute, une hymme, une épithète.

2. En revanche *pleur*, substantif verbal de *pleurer*, a été assimilé à tort aux subs. fém. venant des noms latins en *or, oris*.

3. Voir *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1879, p. 291.

§ 138. Dans quelques constructions, le français moderne emploie l'adjectif qualificatif invariable où l'ancien français, plus logique, le faisait varier : *Sauve ma conscience* (Mont., III, 1). *Saulve l'honneur* (Rabelais, *Pant.*, IV, 7). De même, *nuds pieds* (Rons., *Odes*, I, 1). *Ceux-ci tous ignorants qu'ils sont* (Rabelais, V, 18). *Ces flots, tous assemblés en un* (Du Bart., *Sem.*, IV, fol. III, a). Un reste de cette construction paraît encore dans *toute honteuse, toute puissante*, etc.; la langue parlée continuant à faire varier *tout* dans ces expressions, il a été impossible aux grammairiens de le considérer comme adverbe.

§ 139. La préposition indiquant les cas ne paraît pas encore suivant l'ancien usage : *à* : *Si Dieu plaist* (Mont., II, 8). — *De*, après *rien* ou l'interrogatif neutre *que* : *Il n'est rien plus sot que celui qui pense estre fin, ne rien plus sage que celui qui connaist son rien* (néant) (Marguer., *Heptam.*, XXVIII). *Qu'est-il plus farouche que...* (Montaigne, I, 12).

§ 140. Le vieux français emploie souvent le datif au lieu du génitif pour exprimer la possession quand le complément est un nom de personne. Encore au seizième siècle : *Pleurons la mère au grand berger d'icy* (Cl. Marot, *Egl. sur L. de Savoie*). *Les Harpies, chiens à Jupin* (Rons., *Fr.*, II). *La femme à Tithon son chemin commençoit* (Desportes, *Éleg.*, II, Eurylas). *La fille à Séjanus* (Mont., III, 1). Encore aujourd'hui : *La barque à Caron, la fille à Pierre.*

§ 141. On trouve certaines constructions où le substantif paraît être le régime d'une préposition sous-entendue : *Couronné la teste d'une branche,.. Tu nous diras..* (Rons., *Poëmes*, II). (Ils) *accoururent tous esperdus, celle part* (Amyot, *Alcib.*). *Il n'y a point d'ordre que, paresse de chercher ce qui est chez nous, allions bien loing aux emprunts* (H. Estienne, *Conformité, préf.*).

II. — *Article.*

§ 142. Devant les noms propres, les écrivains de la première moitié du seizième siècle suppriment volontiers l'article *le, la, les*, tandis que ceux de la seconde préfèrent l'employer; ceux-ci annoncent l'usage moderne. *Tu as vivant servy France aux dangers* (Marot, *Epigr. du comte de L.*). *Le vent Eurus tout premier s'envola vers Orient, et occuper alla Nabathe et Perse* (Id., *Métam.*, I). *Brutus conquesta Espagne* (Rab., IV, 1). *Homère escrivant Iliade et Odyssée* (Id., I, *Prol.*). *Voisin d'Erebe où le soleil ne*

luit (Rons., *Franc.*, IV), *Où Loire en flotant se ride* (id., *Odes*, I, 11). *Dans France* (Baïf, éd. de Fouq., p. 4). — *Le printemps n'a point tant de fleurs, Ny la Beauce tant de moissons, Ny la Bretaigne tant d'arenes, Ny l'Auvergne tant de fonteines* (Rons., *Am.*, II, *Chanson*). *La Judée embasmée, Arabie et Cilice* (Jod., *Cléop.*, I, 2). *Les bords du Simoente* (id., *Am.*, sonn. 23). *Elle luy doit la Tane, le Nil thrésor d'Égypte... Elle luy doit le Rhin, le Danube, l'Eufrate, le Tage au bord doré, la Tamise, le Rhosne, Le Rha, l'Ebre, le Po, la Seine et la Garonne* (Du Bart., *Sem.*, III).

§ 143. L'article déterminé *le, la*, ou indéterminé *un, une*, est souvent supprimé devant les mots *homme, chose, fortune*, devant *lieu* et *temps* précédés de *en* et suivis d'un complément, devant les noms communs pris dans un sens général, et devant les noms abstraits. La langue actuelle, dans la plupart de ces cas, ne peut omettre l'article.

Et ne fus jamais sans homme qui m'en servist (Mont., I, 25). *Est-ce raison de craindre chose de si brief temps?* (id., I, 19.) *En lieu où je ne le dusse pas atteindre* (id., I, 12). *Dont je me treuve en lieu de lasse, fortifiée* (Marg., *Lettres*, 54). *En lieu de* a été remplacé par *au lieu de*. On dit encore *en lieu sûr*.

Qu'elle ne seroit venue en temps que j'en eusse peu jouyr (Mont., III, 10). On dit encore *en temps favorable*.

Autant que fortune leur dure (Mont., I, 14). Cf. encore Mont., I, 18, 20, 22; III, 1, 2, 6, 9, etc. *Soit que fortune ne le luy ait offert* (Despériers, *Des mal contens*).

Les règles... que nature a empreintes en nous (Mont., I, 15). *Les règles de nature* (id., I, 22). Cf. encore dans Montaigne, I, 19 (trois fois); III, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, etc. *Le plus riche trésor du ciel et de nature* (Desportes, *Epitaphe, Regrets sur Diane*, 4). Encore dans La Fontaine : *C'est la loi de nature* (*Fabl.*, XII, 8).

En lui foisant les remontrances qu'il fut possible à femme de bien (Marg., *Hept.*, 2). (*Qu'il*) *ne se trouvast en lieu ne festin où elle fust* (id., *ib.*, 14). *Gaudebillaux sont grasses tripes de coiraux; coiraux sont bœufs engressés à la creiche et prés guimaux; prés guimaux sont qui portent herbe deux fois l'an* (Rab., I, 4). *Mais puisqu'on ne la peut tarder, Pour don ny pour or qu'on lui offre* (Rons., *Odes*, IV, 28). *Rocs, eaux ne bois ne logent point en eux, Nymphes qui aient si follastres cheveux* (id., *Am.*, I, 41). *En un moment vient ou mort ou joyeuse victoire* (Des Périers, *Des mal contens*). *Car foi seulement peut montrer...* (Marguerite, *Heptaméron*, XIX).

§ 144. Même lorsqu'il n'est pas pris dans un sens général, le

substantif se passe volontiers de l'article s'il joue le rôle de complément : *Faire aprester et navires et gens* (Rons., *Fr.*, I). (*La jeunesse*) *piquoit chevaux, voltigeoit* (Od., *ibid.*, II). (*Digne qu'on*) *vous adresse honneurs divins* (Jamyn, I, A la royne mère, après la mort de Ch. IX). *S'ils avoient ames pour se mouvoir* (Calvin. *Inst.*, I, 11). *Amassèrent à l'entour d'eux bonne troupe d'hommes vagabonds* (Amyot, *Romulus*).

Nous attribuons à simplesse et à ignorance la facilité de croire (Mont., I, 26). *Patience est d'honneur la porte* (Jod., *Eug.*, I, 3). *De sagesse et pouvoir l'inépuisable source, en formant l'Univers fit donc ainsi que l'Ourse* (Du Bart., *Sepm.*, I). *On peult vaincre par rigueur et audace un cœur obstiné* (Id., *Lettres*, 104). *Ceste plaincte... vient plutôt de malice* (Charron, *Sagesse*, I, 46). *L'employant.. à malice et au vice* (Id., *ibid.*).

Citons encore spécialement le collectif *part* ou *partie* d'ordinaire précédé de *bonne*. *Fourrager bonne partie de la ville* (Montaigne, I, 6). *J'y ai passé partie de ma vie* (III, 3). *Bonne part des livres fameux sont de cette condition* (III, 8).

Rapprochez de ces expressions les suivantes : *Il a gagné bonne somme d'argent* (I, 24). *Il se void grand nombre d'hommes* (III, 5). *Porter... grande quantité de richesses* (III, 10).

§ 145. La langue actuelle a un certain nombre d'expressions telles que : *avoir faim, soif; avoir pitié, courir risque, demander pardon, faire signe, livrer bataille, mettre fin, porter envie, prendre garde, prêter serment, trouver moyen*, où le substantif indéterminé s'unit au verbe pour présenter unité d'idée à l'esprit; ces expressions sont beaucoup plus abondantes au seizième siècle : *entreprendre guerre, faire composition, trouver résistance, gaigner advantage, donner cause, donner loisir, donner moyen; faire reponse, faire recit, trouver issue, souffrir mort, prendre voie, tourner teste*, etc.

§ 146. De nos jours, on ne peut guère, si ce n'est dans des expressions toutes faites, supprimer l'article devant un nom déterminé par un adjectif ou un complément. On dira : *C'est chose fâcheuse, c'est grand dommage, mourir de mort naturelle*; mais ces tournures, fort peu nombreuses d'ailleurs, sont de véritables archaïsmes. Au seizième siècle, l'ellipse de l'article est commune : *C'est force et violence que cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle* (Calvin, *Instit.*, préf.). *C'est fraude et trahison que sans cause elle soit...* (id., *ibid.*). *Elles n'eussent sceu produire plus grand fruict* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 2). *Conserver toujours nostre vie en ctroite diète irrépréhensible* (Amyot, *Util. des ennemys*, III). *Qui par*

guerres ordinaires... et continuelles expéditions (id., *ibid.*).

§ 147. Dans certaines phrases négatives, l'ellipse de l'article s'est conservée jusqu'à nos jours. Au seizième siècle, on dira : *C'est un complot, non pas compagnie* (La Boëtie, dans Mont., éd. J. V. Leclerc, V, 401). *Il n'y a poinct place de garde que* (qui) *ne soit* (Monluc, II, 111). Au dix-septième siècle : *Jamais contre un tyran entreprise conçue ne permit*, etc. (Corneille, *Cinna*, I, 3). De nos jours : *on ne voit âme qui vive.*

Inversement nous disons sans article : *grâce à Dieu;* au seizième siècle on disait encore, comme au moyen âge : *la grâce à Dieu* (Du Bellay, *Illustr.*, II, fin).

§ 148. Les substantifs précédés de *mesme*, *autre*, *tout* se passent volontiers de l'article : *Ceux que tu vois d'un visage si blesme, Couchez icy, ont eu fortune mesme, De mesme ville issus, de mesme part* (Rons., *Fr.* II). (Plus tost) *qu'autre bonté, qu'autre amour que la tienne Sous autre joug me captive le dos* (Rons., *Am.*, I, 53). *Ce qu'Alcibiade et non autre engarda d'avenir* (Amyot, *Alcib.*). *Comme de l'Océan tous fleuves ont leurs cours* (Des Portes, *Div. Am.* Compl. pour le Duc d'Anj.).

§ 149. Le vieux français connaissait à peine l'emploi de l'article partitif, *du, de la, des.* Il disait : *manger pain, se nourrir avec pain, de pain.* Peu à peu cet emploi s'étendit. Au seizième siècle, H. Estienne constate les trois locutions françaises correspondant à des locutions grecques analogues : *manger le pain* (φαγεῖν τὸν ἄρτον), *manger du pain* (τοῦ ἄρτου), *manger pain* (ἄρτον), et il cite l'exemple suivant : « Il a juré qu'il ne mangerait jamais *pain* ni ne boirait *vin*, qu'il n'eust fait cela [1]. » La langue actuelle n'use que dans des locutions consacrées du substantif sans article; dans la phrase d'H. Estienne elle dirait : « manger du pain, boire du vin, » comme elle dit *manger de la viande, se nourrir avec de la viande.* Toutefois l'impossiblité de dire *se nourrir de de la viande* a fait maintenir l'expression *se nourrir de viande*, véritable archaïsme égaré dans la langue moderne.

§ 150. Au seizième siècle cependant, la langue penche sensiblement vers le nouvel usage.

A côté de phrases telles que les suivantes : *Avec regrets de ce que nul n'avoit pitié de moi* (au lieu de : *des regrets*) (Palissy, p. 314, id., Cap.). (Ils) *leur disent injures* (Ronsard, *Elégies*, XXX). *On sème contre icelle horribles rapports* (Calvin, *Inst.*, préf.). *Se revenoient jeter sur eux comme bestes furieuses* (Mont., I, 47).

1. Conformité, p. 50.

Avec petites bûchettes le secha le mieux qu'il put (Marg., *Heptam.*, *Prol.*), etc., on en trouve d'autres, surtout vers la fin du seizième siècle, qui contiennent l'article partitif: *A des extresmes et soudaines emotions* (Montaigne, IV, 2). *Entremeslant des longues pauses de repos* (id., *ibid.*, 13). *Des fines gens* (id., Lettres à M. de Malassise). *Chercher des petites pierres* (des Périers, *Cymbalum*).

§ 151. Au dix-septième siècle, par un nouveau progrès vers l'analyse, l'article a été supprimé devant les noms pluriels précédés de l'adjectif; on dit *de douces paroles* et *des paroles douces*. Les grammairiens ont étendu cette règle de la langue au singulier: *manger de bon pain, de bonne soupe*; mais la langue n'a pas suivi encore cette marche progressive qu'ils indiquent, et le peuple, s'il dit au pluriel, *manger de bons légumes*, dira au singulier, *manger du bon pain, de la bonne soupe*.

§ 152. Quand *assez* suit le substantif d'après la construction ancienne, celui-ci prend l'article : *Nature leur a donné... assez de matière sienne... et des subjects propres assez* (Montaigne, III, 3).

§ 153. Lorsque plusieurs substantifs déterminés se suivent, même étant de genre et de nombre différents, l'article qui précède le premier substantif sert généralement pour les autres : *L'énorme, indicible, incroyable et inestimable meschansceté* (Rabelais, V, 11). *Les reliques les plus sainctes et ustensiles* (*Sat. Mén.*, 50). Avec chute de préposition: *Au partage et société de nos biens* (Mont., II, 8). *Avec un grand ordre et discipline* (*Sat. Mén.*, 44).

En vertu de la même ellipse, on dira : *Son épée et pertuisane* (*Sat. Mén.*, 18). *Sa vaillance et belliqueuse conqueste* (Montaigne, II, 9). *D'une palleur de visage et port d'homme* (id., III, 8). *Sur leur reputation et biens* (c.-à-d. *sur les biens*) *de leurs successeurs* (II, 3 ; I, 5). *Instruit de tous bons ars et sciences, principalement naturelles* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3).

§ 154. Article avec superlatif. — Le vieux français disait : *les plus belles choses* et *les choses plus belles* [1]. La langue moderne répète l'article quand le superlatif suit le substantif : *les choses* LES *plus belles*. La langue du seizième siècle hésite entre les deux usages. *L'enfant cruel de sa main la plus forte* (Du Bellay, I, 115). *Car le vers plus coulant est le vers plus parfaict* (Id. II, 69). *C'est la beste du monde plus philosophe* (Rabelais, I, prol.). — Quand plusieurs superlatifs se suivent, le premier a

1. Comme l'italien.

toujours l'article, même quand il vient après le substantif; les autres peuvent perdre l'article et même *plus* : *Les plus sçavans et les plus gros de tous les parlemens* (Rabelais, II, 10). *Les plus riches et fameux marchands du monde* (id., IV, 2). *Du costé qu'elle est la plus pierreuse, la plus aspre et plus dangereuse* (Amyot, *Dion*, 42). *L'action la plus excellente et pure* (Montaigne, I, 36).

§ 155. Article avec adjectifs indéfinis : *Autre, tout* se passent volontiers de l'article. *Soubs autre visage* (Montaigne, I, 9). *Il resolut d'essayer tous moyens de parvenir* (Amyot, *Lucullus*, 12). *Vous estimez la liberté et l'egalité sur toutes autres choses* (id. *Thémistocle*, 4). *Un commun consentement de tous estats* (Calvin, *Inst.*, préf.)., cf. § 154.

Pour l'emploi de l'article avec les possessifs *chacun* et *on*, voir les sections VI et IX.

III. *Déterminatifs.*

§ 156. *Celui, celle qui*, etc., présentent un emploi disparu aujourd'hui de la langue. Précédés de *comme*, ils prennent la valeur d'un pronom indéfini et répondent au latin *ut pote qui* : *Ils marchoient en desordre comme ceux qui cuidoyent bien estre hors de tout danger* (Montaigne, I, 45). Le verbe dépendant de cette expression peut être à une autre personne qu'à la troisième *comme celuy qui suis autant jaloux des droits de...* (id., III, 2). *Je le dis comme celuy qui y estois present* (Pasquier, *Recherches*, VII, 6). De là cette tournure : *Il n'y a celuy* (c.-à-d. il n'y a personne) *qui ne se vante qu'il en a grande quantité* (Des Périers, *Cymbalum*, II), et cette autre : *Je suis celui qui suis* (Bossuet) [1].

§ 157. Le seizième siècle emploie souvent *cela* où nous mettons maintenant *ce*, et réciproquement. (Ils) *entendront assez que cela que j'ay dict pour la deffence de nostre langue* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 11). *De prendre cela qu'il avoit* (Grand Parangon, 22). *Le logis est beau, monsieur, pour cela qu'il contient* (Des Périers, *Cymbalum*, I). — *La cause de ce faire* (de faire cela) (Calvin, *Instit* Préface). *Outre ce* (Montaigne, *passim*).

§ 158. L'impersonnel *ce* s'emploie dans la vieille langue e encore au seizième siècle plus volontiers que *il*, qui tend à domi ner dans la langue moderne : *C'estoit raison qu'il fust recom pensé de sa longue patience* (Marg., *Hept.*). *Quand ce viendra qu seray mort* (Mont.)

1. On peut en rapprocher la tournure usuelle dans le parler populaire de l'a- ris : « Il fait *celui qui ne comprend pas* — « Elle fait *celle qui est sourde.* »

§ 159. *Ce* antécédent d'un relatif est régulièrement sous-entendu au seizième siècle : *Je ne sçais que c'est* (*Sat. Mén.*, 115, etc.). *Sans scavoir qu'ils faisoient, tant ils estoient troublés* (Amyot, *Com.*). *Voilà qui vaut la succession des pères aux enfants* (Calvin, *Instit.*, IV, II, 3). *Les Thebains... y envoyèrent aussi Pelopidas : qui fut sagement advisé à eux. d'y envoyer un tel personnage* (Amyot, *Pélop.*, 54). *Tous se plaignent... non-seulement le simple populaire... mais encores, qui est* (ce qui est) *plus estrange, les grands...* (Charron, *Sagesse*, I, 36). Un reste de cette construction se retrouve dans *qui plus est, qui mieux est, qui pis est.*

§ 160. Ce n'est pas *ce* et le relatif *que*, mais *ce* et la conjonction *que* qu'il faut reconnaître dans les tournures suivantes. *Ce que* (c.-à-d. *ce fait que, hoc quòd*) *tant de maisons gardées se sont perdues où ceste-cy dure me fait soupçonner que...* (Mont., II, 15). *Outre ce que c'est blasphémer de lui en apparier nulle en vigueur* (id.). A cette construction se rapporte la locution conjonctive *cependant que* usuelle au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième.

IV. *Relatifs.*

§ 161. La distinction entre *qui, quoi, lequel, dont*, n'est pas aussi nette que maintenant. *Qui* serait aujourd'hui remplacé par *lequel* dans les exemples suivants : *Après s'estre aperceu de la manière qu'avoit ce singe, qui estoit de faire*, etc. (Des Périers, *Nouv. Récr.*, 19); par *quoi* dans : *A qui on a esté une fois capable, on n'est plus incapable* (Montaigne, I, 20). — *Lequel* serait remplacé par *que* dans : *Ma doctrine laquelle je ne doubte pas estre veritable* (Calvin, *Inst.*, 832). *Cette bonté, laquelle il déploie envers nous, procède...* (Calvin, *Confession des égl. réform.*); par *dont* dans : *Celuy duquel j'ai faict mention* (H. Est., *Préc.*, 197). — A *dont* on substituerait *de quoy* : (Le rat vanta sa race) *Dont* (de quoi, de ce que) *il avoit trouvé temps favorable* (Cl. Marot, *Ep. à Lion Jamet*). — *Quoy* a un emploi plus large : *La fureur en quoi vous mettoit l'amour* (Marguerite, *Heptam.*, 8). *Les Esséniens de quoy parle Pline* (Montaigne, III, 51). *Se plaignant de quoy* (de ce que) *il ne luy avoit osé demander* (id., I, 23). — *Pourquoi*, qui correspond exactement pour le sens à *quam ob rem* (*Pourquoy David fait bien de nous esteindre*; Jean de la Taille, *les Gabaonites*, II) est remplacé maintenant par *c'est pourquoi*, qui est moins logique.

§ 162. Le remplacement du relatif par *que* ou par *où, d'où*, est

maintenant hors d'usage. *Qu'ils le laissassent dans le champ mesme qu'il* (c.-à-d. *dans lequel il*) *avoit combattu* (Brantôme, éd. Lalanne, III, 105). *Eussent toujours esté en l'excellence qu'on les a veues* (Du Bellay, *Ilustr.*, I, 3). (Le pays) *d'où je n'ay sceu perdre le souvenir* (Cl. Marot, II, 186). *L'or où elle a sa liesse* (id. 343). *J'ay receu vostre lettre, par où j'ai sceu de vostre santé* (Marg., *Lettres*, 4). *Monta en chaire où ayant prouvé* (*Sat. Mén.*, 18). — Si *où* et *d'où* ont la valeur de relatifs, en revanche *dont* conserve sa valeur primitive d'adverbe : « *O Socrates, dist-il, dont est la venue et où allez-vous* » (B. des Périers, *Lysis*). *Pour sortir dont tu es entré* (Cl. Marot, I, 204).

§ 163. Dans les constructions suivantes, le relatif a été décomposé en conjonction et en pronom personnel ; ce sont de vrais latinismes qu'on ne rencontre guère que dans Montaigne : *Il est digne pour qui on face* (c.-à-d. QU'*on face pour* LUI ; Mont., I, 50). *Tel devant qui vous n'osiez clocher* (tel que vous n'osiez clocher devant lui ; id. I, 38).

§ 164. *Qui* peut avoir pour antécédent *on*, *l'on*, qui signifie étymologiquement *homme*, *l'homme*. *Qui ne vous voit de bien loin on vous sent* (Cl. Marot, *Ep. aux dames de Paris*), c.-à-d. « l'homme qui ne vous voit vous sent. » Cette tournure s'est continuée jusqu'au dix-huitième siècle : *Qui voudroit débiter des choses spécieuses et brillantes, on soutiendroit*, etc. (Fontenelle, *Digress. sur les anc. et les mod.*). Par extension de cette construction, on dira : *Il se faut garder qui peut* (Montaigne, I, 14).

§ 165. Dans la vieille langue le relatif pouvait réunir à la proposition absolue une incidente dépendant d'une autre proposition. Encore au seizième siècle : *Lesquels s'ils estoyent visibles, à bon droict tout le monde le pourroit juger* (Calvin, *Instit.*, préface), *Choses... desquelles si nous ne pouvons estre persuadez, au moins les faut-il laisser en suspens* (Montaigne, I, 16) ; et même, au dix-septième : *Lois... contre lesquelles tout ce qui se fait est de nul droit* (Bossuet, *Polit.*, VIII, II, 1). *Cette nuit dont nos âmes couvertes Dans le chemin du vice ont erré si longtemps* (Racine, *Hymnes, à Laudes*).

§ 166. Les pléonasmes sont fréquents dans les phrases un peu longues, la construction de la vieille langue n'ayant pas la rigueur logique d'aujourd'hui. *Bayard à qui ce jour M. de Bonnivet... luy donna toute la charge* (Brantôme, III, 103). *Mes vaiets dont il y a toujours quelqu'un d'entre eux qui accuse* (La Boétie, éd. *Feugère*, p. 204). *Qui est l'homme, duquel si la femme s'abandonne à la paillardise, il la veuille après recevoir?* (Calvin, *Instit.*, 832.) *Dont*

j'en dis (Monluc, III, 500). *Le riche homme y mit dedans ladite cave ses dix tonneaux d'huile* (Parangon, 98). *Quelques-uns tiennent que Dieu a en particulière protection les grands, et qu'aux esprits où reluist quelque excellence non commune, il leur donne...* (Marg. de Nav., *Mém.*, p. 41). C'est un pléonasme quelque peu différent qu'il faut reconnaître dans ces phrases : *c'est à Dieu auquel il faut avoir tout son recours* (La Noue, 30). *C'est à moi à qui l'honneur appartient* (Palissy, 92); pléonasme commun au seizième siècle et qu'on rencontre encore au dix-septième. *C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler* (Boileau). *C'est à sa table à qui l'on rend visite* (Molière)[1].

V. *Interrogatifs.*

§ 167. *Qui* interrogatif n'est pas encore restreint à désigner les personnes : *Qui nous a troublez et divisez sinon les opinions de la religion?* (Lanoüe, 53). Il faudrait aujourd'hui *qu'est-ce qui?*

§ 168. *Qui* peut s'employer comme attribut : *Qui est l'homme duquel si la femme s'abandonne à la paillardise, il la veuille après recevoir?* (Calvin, *Instit.*, 832.) *Qui est ceste belle jeune fille* (Des Périers, *Cymbal.*, III.) Nous dirions maintenant : *Quel est l'homme? quelle est cette belle jeune fille?* Et même cet emploi actuel de *quel* n'est pas général, et il faut voir un archaïsme dans les vers suivants : *Que scais-tu que j'estois devant qu'aller à Rome? Quel j'en suis retourné? quel j'ay vescu et comme?* (Du Bellay, t. VI, p. 50 verso, éd. Morel). Encore dans Racine : *Quel devins-je?*

§ 169. *Que* s'emploie au sens de *quoi* et de *quel* : *ils n'ont que* (quoi) *leur donner* (Des Pér., *Cymb.*, III). Encore aujourd'hui : *je ne sais que faire.* — *Que diable de langaige est cecy?* (Rabel., II, 6.)

§ 170. *Qui* répété, au sens de *l'un, l'autre*, est usuel[2] : *Qui entonne du vin la liqueur écoulée..., qui trépigne dessus; qui... fait geindre... le pressoir* (Baïf, 12). De même le neutre *que*, au sens du latin *partim*, qu'on retrouve encore au dix-septième siècle : *Que bien que mal* (La Font., *Les deux Pigeons*).

1. La vieille langue, comme tous les idiômes populaires que ne régissent pas les grammairiens, use volontiers du pléonasme. En voici des exemples pour le XVIe siècle. *D'un défaut naturel on en fait un défaut de conscience* (Montaigne, I, 9). *La nuit d'entre deux il la passa avec grande inquiétude* (id., 33). *Ses gens d'elle* (id., II, 35). Le pléonasme n'est autorisé de nos jours que pour appuyer avec plus de force sur l'idée.

2. La grammaire comparée des langues romanes prouve qu'on n'a pas affaire ici au relatif *qui*, mais à l'interrogatif.

VI. *Indéfinis.*

171. *Aucun* a encore le sens de *quelqu'un* que lui donne son étymologie *auque* + *un*, c.-à-d. *alque* + *un*, du latin *aliquis* + *unus*. Les exemples s'en rencontrent à chaque page des écrivains du seizième siècle ; il nous est resté de cet emploi l'expression *aucuns disent*, corrompue en *d'aucuns disent*.

On sait que l'usage de joindre *aucun* à la négation *ne* lui a fait donner la valeur négative.

§ 172. *Autruy*, suivant l'ancien usage, peut se construire avec l'article qui en ce sens le régit : *Usurper à force l'autruy* (c.-à-d. *le bien d'autruy*) (Amyot, *Numa*, 6).

§ 173. *Chasque* prend décidément la place de *chascun* qui seul était connu au moyen âge. *Non-seulement chasque pais, mais chasque cité et chasque vocation a sa civilité particulière* (Montaigne, I, 13).

Toutefois *chascun* conserve encore sa valeur d'adjectif : *chascun an* (Rab., I, 50), et quoiqu'il s'emploie absolument comme pronom : *chascun de son costé* (La Boétie, éd. Feugère, p. 134), il peut néanmoins, dans cet emploi, se faire précéder de *tout* ou de *un* : *Tout chacun s'embesoigna aux barricades* (Carloix, V, 15). *Allons un chascun selon son petit pouvoir* (Calvin, *Inst.*, 537). Encore au dix-septième siècle : *Aux yeux d'un chacun* (Molière, *D. Juan*, IV).

§ 174. *L'on* est aussi usité que *on* ; il est surtout employé par euphonie. *Yra-l'on au-devant?* (*Sat. Mén.*, 5). *Et trouve-l'on aux vieux registres* (Pasquier, *Rech.*, III, 29) ; cf. § 107.

§ 175. *Mesme* avec l'article sert à rendre le latin *ipse* et *idem*. Au sens de *idem*, *mesme* s'est toujours fait suivre du nom : *le mesme homme* ; au sens de *ipse*, dans la vieille langue, jusqu'à la seconde moitié du dix-septième siècle, il se faisait indifféremment précéder ou suivre du nom : *Le mesme homme*, ou *l'homme mesme. Ce qu'ils estimèrent plus que le mesme argent* (que l'argent même) (Carloix, IX, 48). On peut voir dans le *Dictionnaire* de M. Littré de nombreux exemples de cette construction, pris aux auteurs du dix-septième siècle, et même à Jean-Jacques Rousseau.

Mesme, adverbe en vieux français, prenait généralement un *s* ; adjectif, il suivait la déclinaison des adjectifs. Au seizième siècle, on trouve souvent l'adjectif singulier écrit *mesmes*.

§ 176. *Nul*, portant en lui-même la négation (*nullus* = *ne ullus*) n'a pas besoin de *ne* : *Nul croyt monter dessus* (Rabelais, I, 14).

L'analogie de *aucun...ne* a amené la particule négative : *Nul ne le feit mieux que luy* (Rabelais, I, 23). De là vient qu'on a parfois donné à *nul* le sens positif que possède *aucun* : *Autre exemple aussi remarquable... que nul des precedents* (Montaigne, I, 3).

§ 177. *Personne* hésite entre le féminin (d'après l'étymologie) et le masculin (d'après la signification). Les exemples sont nombreux au seizième et au dix-septième siècle. En voici un frappant : *Une personne se doit bien garder de soy donner au diable... A telle heure s'y pourroit-il donner qu'il seroit hors de...* (Grand Parangon, 110). Voy. le *Dictionnaire* de M. Littré au mot *personne.*

§ 178. *Quant, quante* (quantus), adjectif usité encore dans cette expression un peu vieillie *toutes et quantes fois*, était d'un usage commun jusqu'au milieu du seizième siècle : *Quantes heures sont?* (Rabelais, IV, 21.) *Quantes et quelles conditions seroient requises* (id., V, prologue). *Quantes personnes estimez-vous* (Pasquier, *Lettres*, I, 2).

§ 179. *Quelque chose* n'est pas encore devenu substantif neutre : *Si l'on peut nommer quelque chose plus vile* (Calvin, *Inst.*, préface).

§ 180. *Rien* veut dire *quelque chose* et peut s'employer dans des phrases positives : *Si nous vallons rien* (quelque chose), (Des Périers, *Cymbal.*, I). Lire à ce sujet la page de H. Estienne dans sa *Conformité* (éd. de 1569, p. 96).

§ 181. *Un*, qui joue le rôle d'article indéterminé (*un homme*), présente diverses particularités.

Il s'emploie au pluriel,

1) quand il détermine un substantif pluriel de nature : *Unes messes, une matines, unes vespres* (Rab., I, 40); *unes lettres patentes* (Pasq., *Rech.*, III, 29). C'est un souvenir du vieux français qui disait *unes armes, unes lettres*, et même, avec des substantifs *duels* de nature, *unes joues, unes chausses.*

2) quand il annonce une énumération : *Uns Hippocrate, Plaon, Aristote, Xénophon, Théophraste, Socrate* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). *Uns Pontus de Thiard, Estienne Jodelle, Remi Belleau*, etc. — *Uns Philippes Desportes, Scevole de Sainte-Marthe, Florent Chrestien*, etc. — *Uns Homère, Pindare, Théocrite*, etc. (id., *Recherches*, VII, 6).

Il peut s'employer absolument comme pronom : *Uns montans en grant preeminence, autres tombans en basse decadence* (J. Marot, V, 59). Nous dirions maintenant *les uns.* Cet emploi vieillit déjà au seizième siècle; mais à cette époque *un* est généralement usité au singulier, au sens de *quelqu'un* : *Comme un qui prend une coupe* (Ronsard, *Odes*, I, 2). *Oster à un ce que sa fortune*

lui avoit acquis (Montaigne, II, 8). Encore dans La Fontaine : *Un seul vit des voleurs* (*Fables*, VII, 23). *L'un* peut encore s'employer comme adjectif : (Relation) *des unes choses aux aultres* (Montaigne, t. II, p. 4, éd. Didot, 1802). Mais cette construction est déjà rare ; la construction habituelle est donnée par cette phrase : *L'eslancement des combattans les uns contre les aultres* (id., I, 47).

VII. *Noms de nombre.*

§ 182. *Cent* et *vingt*, comme en français moderne, prennent la marque du pluriel, quand ils sont multipliés par un autre nombre ; mais, à l'encontre de ce qui se passe dans la langue actuelle, et avec plus de logique, ils conservent l's même s'ils sont suivis de dizaines et d'unités. *Deux cents soixante mille quatre cents dix et huict* (Rab., I, 17). *Six vingts et dix-huict charretées* (id. II, 33). *Caton ayant vescu quatre-vingts et cinq ans* (Mont., II, 37). Ces exemples montrent en même temps que les dizaines et les unités peuvent encore être reliées par *et*.

§ 183. Les nombres ordinaux ne sont pas encore entièrement remplacés par les cardinaux : *Loys douziesme* (Cl. Marot). *Le quatriesme livre de l'Énéide* (Du Bellay, I, 340). Dans *les quatre et dixiesme* (Pasq., *Rech.*, VII, 6), on a une abréviation analogue à celle qui nous fait dire actuellement : *C'est le vingt-deux ou vingt-troisième* (c.-à-d. *vingt-deuxième* qui est lui-même pour *vingtième et deuxième*).

Remarquons qu'on sous-entend volontiers le mot *livre* avec les noms ordinaux. Du Bellay traduit « le *quart* ou *quatrième* de l'Enéide. »

VIII. *Pronoms personnels.*

§ 184. Le pronom personnel sujet est souvent absent, d'après l'ancien usage, spécialement après une conjonction

Première personne : *Depuis que suis au monde* (Baïf, p. 60). *Et prieray le lecteur* (H. Est., *Préc.*, 50). *Afin que ne te tienne !* (Des Périers, *Malcontens.*) *Et ne sommes pour aultre raison despouillez* (Calvin, *Inst.*, préf.).

Deuxième personne : *Bien qu'à la desrobée aux vents sacrifiasses* (Jodelle, *Didon*, II, 1). *Je m'asseure que voudriez* (*Sat. Mén.*, 52). *Je vous pry que si je meurs vous et le conseiller de Nort, vous monstriez amis de ma femme* (pour *vous vous monstriez*) (Monluc, III).

Troisième personne : *Le domtant de plus prés, Osa* (= il osa)

tenter l'œir après (Rons., *Od.*, I, 7). *Plus n'escoutera vœux* (Des Pér., *Malcont.*). *Debilitez par desespoir ne voudront point essuyer ce à quoy ne s'attendront de pouvoir parvenir* (Du Bell. *Ill.*, II, 5)

§ 185. L'impersonnel *il* de même est encore d'un usage restreint. *En vous n'a* (il n'y a) *point tant de rudesse* (Cl. Marot, II. 326). *Longtemps y ha que je vis* (id., II, 345). *N'a guères* (passim). *Plus de sept ans avoyt* (Rabelais, II, 4). *Et ne se fauldra plus doresnavant trouver* (id., II, 8). *Tant y a* (Calvin, *Lettres*, *Mme de Cany*); *Tant s'en faut* (Du Vair, 266), locutions conservées jusqu'à nos jours.

§ 186. L'ellipse des pronoms régimes de plusieurs verbes est permise. *Se desgourdir et exercer, — se rasseoir et sejourner, — se range, modère et fortifie* (Montaigne, III, 3). *Alors s'avançoit et faisoit veoir* (*Sat. Mén.*, 17).

§ 187. L'emploi de *soi* est fréquent devant l'infinitif. *Les veoit ainsi soy rigouller* (Rabelais, I, 4). *Contraincts de soy retirer* (Amyot, *Fabius*, 4). *Pour soy garder* (Grand Parangon, 107). *Soi* n'est pas encore remplacé par *lui*, *elle*, etc., au sens du latin *se* (*ipsum*) : *La vertu est honorée pour l'amour de soy-mesme* (d'elle-même) (id., *ibid.*, 11). *Il rendit ses concitoyens pires que soy* (id., *Sylla et Lys.*, 6). *(Il) y eust senti quelque ton.... obscur et sensible seulement à soy* (Mont., II, 20). *Soi* peut être pluriel : *Leurs favoris regardent à soi plus qu'au maistre* (id. II, 6).

§ 188. Le pronom personnel, n'étant pas encore complétement devenu le signe de la personne, et conservant encore une valeur propre, on s'explique ces tournures : *Moy, qui y suis fort subject, sçay bien* (Montaigne, III, 6), au lieu de *je sais bien*. Le vieux français disait : *Je qui suis, di* (ego qui sum dico), *tu qui es, dis, il qui est, dit*; le seizième siècle dit : *je*[1], ou mieux *moi* (latin *me*), *qui suis, dis ; toi, qui es, dis ; lui, qui est, dit*[2]; la langue moderne : *moi qui suis, je dis ; toi qui es, tu dis ; lui qui est, il dit*...

§ 189. *Ils* s'emploie pour *on* : *ils demeurèrent plus tard qu'ils n'avoient coustume* (c.-à-d. *on demeura*, etc.) (Du Fail, II, 311); *ils* deut être sous-entendu : *et disent* (= et on dit) (Mont., I, 44).

IX. *Pronoms possessifs.*

§ 190. *Mien, tien, sien, nostre, vostre, leur*, conservent encore toute leur valeur d'adjectifs. De là les constructions : *La mienne volonté* (Montaigne, II, 12). *Sans aucun leur intérêt* (id., III, 1). *Le*

1. *Je, respondit Bridoye, respondray brièvement* (Rabelais, III, 39).
2. De même pour le régime. *Et avoit abandonné* (Amyot, *Themist.*, 8). Ici, *lui* est le lat. *illum*. Le fr. moderne dirait : « Et il l'avait trahi, *lui* qui, etc. »
3. *qui avoit son hoste... trahy et*

mien père (Baïf, 2). *Du père sien* (Ronsard, *Odes*, I, à Henri II) *Chose qui soit toute tienne* (id., I, 38). *Les qualités plus vostres* (id., II, 12). *Elle est si* (aussi) *leur que la nostre* (id., III, 3).

La langue a conservé quelques débris de ces constructions : *un mien ami; chose qu'il a faite sienne*. Sauf ces deux sortes d'expressions, *mien, tien, sien*, s'emploient, comme pronoms avec *le, la, les*, et se font remplacer, quand il s'agit d'exprimer l'adjectif possessif, par *mon, ton, son*. Dans ce changement, la langue a éprouvé une perte que rien n'a compensée.

X. *Verbes.*

§ 191. Le verbe est à examiner : 1° dans la forme, 2° dans les modes, 3° dans les temps, 4° dans les nombres, 5° dans les personnes.

§ 192. I. Forme du verbe. — 1. *Faire* est encore fréquemment employé pour éviter la répétition du verbe : *Et comme ils font* (m'espouvantent) *du vray, du faux ils m'espouvantent* (Régnier, *Élégies*, I).

§ 193. — 2. Le verbe peut se remplacer par une périphrase formée de *aller* ou *être* et du participe présent du verbe. Cette périphrase, à laquelle H. Estienne trouve bonne grâce (*Précellence*, 355) et que signale Palsgrave (p. 409-410), a vieilli depuis Corneille et elle ne s'emploie plus qu'en donnant au verbe *aller* sa valeur propre. *Elle va chantant* veut aujourd'hui dire *elle va, marche en chantant; elle va se consumant, elle continue de se consumer*. — Au contraire, *aller* n'a guère de signification par lui-même dans ces exemples archaïques : *Tous vont disant* (Marot, II, 293). *Chascun va sa fluste abandonnant* (id., 300). *La peur va mes sens effrayant* (Ph. Desportes, cité par H. Estienne, *l. c.*). *D'elle estre jouissant* (Marot, I, 293). *Sous ceste tombe est gisant* (id., III, 250).

§ 194. — 3. L'emploi du pronominal à la place du passif ou de *on* avec l'actif, inconnu au vieux français, paraît vers le xve siècle. *Ainsi que la huée et la noix se continuèrent* (Les 7 Sages de Rome, éd. Paris, p. 7); *Ceux-ci se gardent longuement sans pourrir* (J. de Paris, éd. Montaiglon, p. 55) ; *plusieurs grandes corruptions... se conceurent et après s'enfantérent avec une fertilité incroyable* (Lanoue, 18). *Allons vistement; La soupe se mange; je pindarise, je cuidois dire ; on mange la soupe* (B. De Verville, *Moyen de parvenir*, 7). *Cette qualité ne se peult acquérir* (Du Bellay, *Illustr.*, *I*, 5). (Par cette étude) *les plus abstruses parties de nostre estre se penetrent* (sont pénétrées, approfondies) (Mon-

taigne, I, 25). *Je m'enterreray* (Monluc, III, 499). Encore au dix-septième siècle : *L'élection s'en faisoit par le peuple* (leur élection était faite par, etc.) (Bossuet, *Hist. univ.*, III).

De nos jours, cette construction n'est plus usitée que dans les phrases où le sujet n'est pas un nom de personne et où le verbe n'est pas suivi d'un complément indirect indiquant le sujet de l'action. On dira : *Ce qui se dit, ce qui se fait ; cette pièce ne se joue plus* ; mais non *cette pièce ne se joue plus par la troupe du Théâtre-Français*.

§ 195. — 4. Les verbes peuvent changer de nature dans le cours de la langue : tels sont neutres qui deviennent actifs ou réfléchis et réciproquement ; tels régissent l'infinitif sans préposition qui en prennent ensuite.

a) : *aboyer qq. ch.* (Ronsard, *Franc.*, préf.), *aprocher qq. ch.* (en approcher) (Des Portes, *Stances du mariage*), *bruire* (faire retentir) *en nous des exploits* (Jodelle, *Cléop.*, prol.; Du Bartas, *Judith*, II; d'Aubigné, *Trag.*, I; Régnier, *Sat.* I, etc.), *contribuer nos passions à la ruine publique* (Du Vair, 601), *croistre son courage* (id., 602), *delibérer une affaire* (N. du Fail, II, 311), *échapper un danger* (Monluc, III, 499), *empiéter l'autorité* (*Sat. Mén.*, 193), *éclater qq. ch.* (Des Périers, *Nouv. récr.*, 29), *entrer un lieu* (spécial à Rabelais, I, 23; III, 51, etc.), *exceller qqn* (le surpasser) (Ronsard, *Odes*, III, 20), *jouir qq. ch.* (spécial à Montaigne, I, 19, etc.; gasconisme blâmé par Pasquier, *Lettres*, XVIII, 1), *lutter qqn* (id., I, 24); *pâlir qqn* (Baïf, *Météores*, I), *penser qq. ch.* et *en qq. ch.* (Ronsard, *Hymnes*, II, 4, et *Franc.*, I), *refuser qq. ch. de qqn.* (*Sat. Mén.*, 43 ; Parangon, 90), *survivre qqn* (Pasquier, *Recherches*, VII, 6), *sembler* (ressembler) *qqn* (*Sat. Mén.*, 262), *soupirer qqn* (Des Portes, *Bergeries*, *imit. d'Hor.*), *suppleer qq. ch.* (suppléer à qq ch.) (Pasquier, *Recherches*, VIII, 49), *user qq ch.* (s'en servir) (Régnier, *Élégies*, IV).

b) *Apprendre qqn à qqch.*, *à faire*, *de faire qq. ch.* (Calvin, *Inst.*, 440; Montaigne, t. I, p. 80); encore usité au dix-septième siècle et conservé de nos jours dans l'expression *un mal appris* ; *conseiller qqn de faire* (Amyot, *Artax.*, 15), *refuser qqn de qq ch.* (Parang., 90).

c) *Accorder à qq. ch.* (Jodelle, *Eug.*, II, 2), *ennuyer à qqn* (Belleau, II, 162), *favoriser à qqn* (Charron, *Sag.*, I, 48; latinisme), *haranguer à qqn* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 1), *servir à qqn*

1. Signalons un singulier emploi de l'auxiliaire *être* pour *avoir* : *Je ne suis point voulu passer oultre* (Marguerite, *Lettres*, 58).

(Calvin, *Ps.* II, 11 ; Amyot, *Thésée*), *offenser contre qqn* (Ronsard, *Odes*, I, à Henry II).

d) *Affaiblir* pour *s'affaiblir* (Marguerite, *Lettres*, 99), *abismer* pour *s'abismer* (id., Le Maire, *Amant Vert*, II), *despiter, desconforter, escrier* pour *se despiter*, etc. (Montaigne, II, 12), *fourvoyer* pour *se fourvoyer* (Belleau, III, 38), *renouveler* pour *se renouveler* (Vauquelin, *Art. Poét.*), *ruer* pour *se ruer* (Rab., I, 33), *terminer* pour *se terminer*, *être terminé* (Cl. Marot, I, 14). — Inversement, *s'apparaître* (Ronsard, *Odes*, I, 10; Jodelle, *Didon*, I, 1), *se delibérer de faire qq. ch.* (Pasquier, *Recherches*, VI, 18).

e) *Je vous supplie croire* (de croire) (Marg., *Lettres*, 5). *N'ai craint vous ennuyer* (de vous enn.) (id., *ibid.*). *Je fus contraint brusler* (de br.) (Palissy, 315). *L'amena se plonger* (à se pl.) (Mont., I, 27). *Ne s'advança s'enquérir* (à s'enq.) (N. Dufail, II, 312). *Il t'a pleu faire* (de f.) (Du Bart., *Sem.*, II). *Ils entreprennent exposer* (Du Bell., *Illustr.*, I, 6). *Entreprennent jouyr de l'ordre* (Mont., I, 3). *Qui refuse se laisser* (de se l.) (Ronsard, *Odes*, I, 7). (Dieu) *a permis faire* (de f.) (Jodelle, II, 104). *Aimer mieux faire qq. ch. que faire* (que de faire). (Rons., *Franc.*, II; Jodelle, *Eug.*, II, 2).

f) *Ne taschez jamais* à *desrober* (Monluc, III, 517). *Ne craindre point* à *mourir* (Mont., I, 19). *Il ne laisse* à *faire le mal* (de faire le mal) (id., *ibid.*, 25). *Mériter* à *être* (Jamyn, III, *Eleg. d'une fontaine*). *Oublier* à *faire* (Rons., *Fr.*, préf.; Calvin, *Inst.*, préf., H. Est., *Conform.*, préf.). *Il faut travailler* de *rejeter* (Mont., I, 16). *Ayant appris* de *caresser* (id., I, 22). *Qui par de faux rapports cherchent* de *complaire aux gens* (Calv., *Ps.*, préf.).

§ 196. — 5. Le passif peut être exprimé par une périphrase : *Toute la ville s'en alloit déserte* (Aubigné, *Hist.*, I, 326). *Cela s'en va guéry* (Marguerite, *Lettres*, 47). Au dix-septième siècle : *La conjuration s'en alloit dissipée* (Corneille, *Cinna*, III, 4). De nos jours : *La chose s'en va faite*.

§ 197. — 6. L'infinitif actif a souvent en français la valeur du passif : *je l'ai fait* VOIR répond au latin *jussi* OSTENDI. Nous disons : *Il est à plaindre ; facile à dire ; admirable à voir ; vin prêt à boire, fait à peindre ;* mais *digne d'être vu*. Au seizième siècle, il y a quelques hésitations : *Aisés à estre vaincus* (Monluc, I, 248), et inversement : *Tout ce qui est digne d'escripre* (d'être écrit) (Marguerite, *Lettres*, 166).

§ 198. — 7. Les verbes impersonnels ne présentent pas de particularités importantes. Toutefois le seizième siècle conserve quelques usages de la vieille langue pour *avoir* et *falloir*. Le vieux

français a commencé par dire *il a*, puis *il y a*, qui seul s'est maintenu. On trouve encore *il a* dans quelques auteurs de la Renaissance : *Une fois à Poictiers avoit ung riche marchant* (Grand Parangon, 95). — *Falloir*, suivi de l'infinitif, ne se construit plus aujourd'hui avec un complément indirect de personne ; il le peut au seizième siècle : *Fallut à la femme dire la verité* (id., 126).

II et III. Modes et Temps.

§ 199. *Indicatif*. L'indicatif, dans le récit narratif, passe plus facilement qu'aujourd'hui du présent au passé et du passé au présent. *Si s'en* part *le roi et* sonna *sa trompe* (Grand Parangon, 25). *Si virent ung cloché de loing, et alors* vont *tous piquer de ce costé et tant* allèrent *que* (id., 25).

§ 200. *Subjonctif*. La conjonction *que* se supprime volontiers. *Souvienne-vous des Athéniens* (Montaigne, I, 9). *Ny le plus jeune refuie à philosopher ny le plus vieil s'y lasse* (id., 25). *Aille devant ou après* (id., *ibid.*). Encore aujourd'hui : *Advienne que pourra ; vaille que vaille ; aille qui voudra*, etc. ; *si sage soit-il* (cf. Montaigne ; *tant fantastique soit-il*, II, 12).

§ 201. L'imparfait du subjonctif remplace souvent le conditionnel ; c'est un latinisme : *Il est peu d'hommes qui osassent mettre en évidence...* (Montaigne, I, 56). *Il pensoit qu'ils s'en allassent* (Grand Parangon, 93). *Qui me payast, réplique l'autre, je m'en allasse* (Pasquier, *Recherches*, VIII, 59). *Si ces auteurs eussent jugé que... elles n'eussent* (n'auraient) *sceu produire* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 3).

§ 202. L'usage du subjonctif dans les propositions subordonnées, tel qu'il est fixé dans la langue actuelle, ne concorde plus entièrement avec celui que connaissait le seizième siècle et qui rappelle la tradition du moyen âge [1]. *Est-ce qu'en cinq ou six sortes ne puissions varier un point* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). (Ils) *pensent que ce soit une complainte* (Calv., *Ps.* XII, 3). *Les autres pensent que ce nom leur ait été imposé par manière d'exception* (Amyot, *Numa*, 16). *Aucuns* (quelques-uns) *songent que nous ayons deux âmes* (Montaigne, II, 1). *Comme si ce fussent ennemys* (id., I, 9). *Estimant que le danger fust passé* (Marguerite, *Mém.*, p. 33). *Il est incertain où* (en quel lieu) *la mort nous attende* (Mont., I, 19). *Il me semble que si cela fust* (était), *vous priez* (Des Périers, *Cymbal.*, II, 5). *Personne n'ignore que ce ne fussent Castor et Pollux* (Coeffeteau, *Florus* I, 11). *Comme ils le priassent de leur vouloir écrire des lois* (Amyot, *Lucullus*, 4). — *Je crains que c'est un traistre* (id., III, 5). *J'ai grand paour que toute ceste entreprise*

1. Nous ne pouvons qu'indiquer ce point qui, comme les précédents, mériterait une étude spéciale, et prêterait matière à de longs développements.

sera semblable à la farce du pot au lait (Rabelais, I, 33). *Il fault que vous vous resouldrez à trois choses* (Monluc, III, 353). *C'est force et violence que cruelles sentences sont prononcées* (Calvin, *Instr.*, préface) (on dirait aujourd'hui, *soient prononcées*). *Bien qu'au milieu tu sens...* (Aubigné, *Tragiques*, 51). *Je trouveray bien moyen que ce « Defunctis » ne vous scandalisera plus* (id., *Fœneste*, II, 1). *Je m'esbahis, dit Longarine, que ceste pauvre femme ne mouroit de honte* (Marg., *Heptam.*, 49).

§ 203. *Infinitif.* — L'infinitif en vieux français, comme en grec et en latin, peut devenir substantif. Encore au seizième siècle : *Un plaider sommaire* (H. Estienne, *Précellence*, 13). *Un oser ingénieux* (Ronsard, *Odes*, V, 2). Avec un complément : *Le longtemps vivre, le peu de temps vivre* (Montaigne, I, 19). *L'estre morts ne les fasche pas, mais ouy bien le mourir* (id., II, 13). *Lequel chercher est le premier degré de sa peine* (Calvin, *Inst.*, II, 12). (Il) *desiroit plus le renaistre d'Homère que...* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 5).

§ 204. Il faut encore voir une imitation du latin dans l'emploi de la proposition infinitive. Inconnue au vieux français, excepté dans les textes qui traduisent le latin, elle ne se montre que vers le quatorzième siècle dans la littérature proprement dite. Au quinzième siècle, Comines en fait déjà un usage marqué ; au seizième, elle est entièrement entrée dans la langue écrite. *Je la soutiendray estre telle* (Marot, II, 334). *Ce vous sera trop plus d'honneur et gloire Qu'avoir chascun quelque grosse victoire* (Marot, II, 304). *Ils demandoient les cloches leur estre rendues* (Rabelais, I, 18). *Disant misère estre compagne de procés* (id., I, 20). *Cuides-tu ces outrages estre recelez es esprits éternels?* (id., I, 36.) *Qui endurent ceste humanité estre exercée* (id., I, 37). *C'est chose accordée entre les sçavants le naturel faire plus sans la doctrine que...* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3). *Se disent tant prendre de peine* (disent qu'ils prennent, etc.) (Des Périers, *Malcontens*). *Hérodote dit avoir esté remarqué... que* (Mont., I, 35). *Aristote dit appartenir aux beaux le droit de commander* (Mont., III, 12). *Et pour estre les occupations domestiques moins importantes, elles n'en sont pas moins importunes* (Mont., I, 38). *Ceux dont on descœuvre Avant la mort mourir les vers, l'amour et l'œuvre* (Jodelle, II, 101).

§ 205. L'infinitif, employé comme sujet logique, et annoncé par *c'est*, ne se fait pas encore précéder de *que* ou de *que de*. *C'est trahison se marier sans s'espouser* (Montaigne, III, 5.)

§ 206. L'infinitif employé comme sujet ou régime logique, au début de la phrase, se fait volontiers précéder de *de* : *D'appeler* (c'est-à-dire *appeler*) *les mains ennemies, c'est un conseil peu gail-*

lard (Montaigne, I, 13). *De m'en deffaire, je ne puis* (id., III, 9).

§ 207. Inversement, la préposition régissant l'infinitif peut être sous-entendue : *Qui le contraignent suivre plus tost son destin que sa volonté* (Rons., *Fr.*, préf.). *Que serviroit expliquer ce que...?* (Jodelle, *Eugène*, I, 1). *Dessus l'autre horizon reparoistre commence* (Du Bart., *Sem.*, III). *Il luy convint abandonner son pays* (Amyot. *Thés.*) *Je la priay s'en reposer sur moy* (Mont., I, 20). —Cf. § 195. L'infinitif de narration est généralement annoncé par *de*; quelquefois *de* manque; ainsi dans Rabelais, IV, 4.

§ 208. La construction de *depuis* avec l'infinitif, usuelle au seizième siècle, a disparu de la langue : *Depuis avoir vestu nostre chair* (Calvin, *Instit.*, 374). Encore au dix-septième siècle. *Depuis avoir connu feu M. votre père* (Molière, *Bourg. gent.*, IV, 5). De même la construction *être venu, avoir diné*, pour *après être venu, après avoir diné : Le père Sainct, avoir donné sa bénédiction sus elles, se retira en son logis* (Rab., III, 34). *Pantagruel, avoir entièrement conquesté le pays de Dipsodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens* (id. III, 1). Voyez ce que dit de cette tournure H. Estienne, *Conformité*, p. 159 ; cf. *Loyal serviteur*, VII.

§ 209. Rappelons enfin la construction, aujourd'hui inusitée, de l'infinitif précédé d'un *que* qui dépend de *si, tel ; tellement : Estant si fort esperdu de frayeur que de se jetter à tout* (avec) *son enseigne hors de la ville* (Montaigne, I, 17).

§ 210. *Participes.* 1° Présent. — La vieille langue distinguait le part. prés. variable (*chantant*, cantantem) du gérondif invariable (*chantant*, cantando). La langue, faisant au gérondif la part de plus en plus large, l'a substitué au participe, si bien qu'aujourd'hui la forme verbale en *ant* est invariable. Au seizième siècle, le participe présent varie encore : *Tendans un filé* (Du Bart., *Sem.*, II). (Nymphes) *Fuyantes le satyreau* (Ronsard, *Odes*, II, 9) *Aux oreilles attendantes* (id., *ibid.*, I, 12). *Se retirantes... vers leur ville* (Rabelais, IV, 36). *Ces filles de Scédase, pleurantes à l'entour de leurs sépultures et maudissantes les Lacédémoniens* (Am., *Pélop.*, 38).

Mais les variations de genre sont plus rares que les variations de nombre On trouve des formes du masculin pluriel pour le féminin : (femmes) *venans à estre vefves* (Montaigne, III, 5). *Passions servans seulement à...* (id., *ibid.*, 1). D'après Palsgrave (p. XXXVII et 135), le participe présent n'a pas de féminin. Cela montre bien que l'esprit de la langue était de le faire invariable.

§ 211. Dans la langue actuelle le gérondif doit se rapporter au sujet exprimé de la proposition : *Il l'a renversé en courant*

c'est-à-dire *celui qui courait a renversé l'autre.* La langue du seizième siècle, gardant quelque chose de la liberté du vieux français, peut rapporter le gérondif au sujet ou au régime, exprimé ou sous-entendu. *L'estat se conserve non moins en ne faisant rien qui ne lui soit bien séant, qu'en faisant tout ce qui lui est convenable* (Amyot, *Romulus*). *Donc ceste douce Afrique en la laissant nous charme* (Jod., *Didon*, I, 1).

Il en est de même pour l'infinitif. *Nostre belle jeunesse, Qui las! sans y penser, comme un songe nous laisse!* (Des Portes, *Élégies*, II, *Carylas*). *Je suis royne née... destenue dix-neuf ans prisonnière... par celle vers laquelle je m'estois refugiée,.. sans avoir aucune jurridiction sur moy* (Pasq., *Rech.*, VI, 15).

§ 212. Sur les tournures *estre consentant, estre refusant, aller pensant*, voir § 193. Rappelons ici les constructions si fréquentes du participe présent absolu : (*je n'avois*) *argument plus persuasif... que... remonstrant comment*, etc. (Rab. III, 34).

§ 213. 2° Passé. — Construit avec *avoir*, le participe variait *ad libitum* dans la vieille langue, qui considérait le participe tantôt comme un adjectif qualifiant le régime du verbe et par suite variable, tantôt comme un élément du verbe et par suite invariable, que le régime le précédât ou le suivît.

Exemples. 1. Le régime précède le verbe : *Mais sa garison a perdue* (Renard, I, 753). *De lamproies et d'anguilles qu'il orent* (eurent) *acheté* (id., 761-62).

2. Le régime suit : *Avez me vos dit verité?* (M'avez-vous dit vérité) (id., 980). *Si crieng ausinc* (je crains aussi) *avoir perdue m'espérance et m'atendue* (et mon attente) (Rose, v. 3981).

Au seizième siècle, la langue tend à ne faire accorder le participe avec le substantif que quand celui-ci le précède, quoique la règle posée par Marot [1] soit loin d'être absolue. Quand en effet le substantif est d'abord énoncé, le rapport qui l'unit

1. *Marot à ses disciples :*
Enfans, oyez une leçon :
Notre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Voulutiers regist le suivant :
Les vieulx exemples je suivray
Pour le mieulx : car à dire vray
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit : « M'amour vous ai donnée [4]. »
Et du bateau est estonné [2]
Qui dit : « M'amour vous ay donné [3]. »
Voilà la force que possède
Le féminin [4], quand il précède.
Or prouveray par bons tesmoings
Que tous pluriers n'en font pas moins [5].
Il faut dire en termes parfaictz :
« Dieu en ce monde nous a faictz. »
Fault dire en parolles parfaictes :
« Dieu en ce monde les a faictes. »
Et ne fault point dire en effect
« Dieu en ce monde les a fait. »
Ne [6] « nous a faict » pareillement,
Mais « nous a faictz » tout rondement.
L'Italien dont la faconde
Passe les vulgaires [7] du monde
Son langage a ainsi basty
En disant : « Dio noi a fatti [8]. »

1. En faisant accorder le participe avec le régime qui le précède.
2. Il a perdu la tête (comme un homme qui revient d'un voyage sur l'eau) celui qui dit.
3. En laissant le participe invariable.
4. Ou plutôt le régime.
5. La règle est la même au pluriel.
6. Ni.
7. Dépasse les idiomes vulgaires.
8. Et non *fatto*.

au participe est plus visible, et celui-ci est plus facilement considéré comme adjectif; tandis que si le substantif suit le participe, on tend plutôt à relier le participe avec l'auxiliaire et à ne faire des deux qu'un seul et même mot. Et même dans ce dernier cas, si le participe est séparé de l'auxiliaire par un mot, il peut s'accorder avec le régime qui le suit.

Exemples : le régime précède: *Qui fier l'avoit* OFFENCÉE (Ronsard, *Odes*, I, 19). *Les escritz que M. de Lyon a* FAICTZ (*Sat. Mén.*, 53). — *La gloire qu'il n'a pas* MÉRITÉ (Ronsard, *Odes*, I, 15) *Quelque bonne mine que j'aye* FAICT (*Sat. Mén.*, 39).

Le régime suit : *Il* A *tantost* PRINSE (prise) *une flesche* (Palsgrave, p. 137). *Mignonne, allons voir si la rose qui ce matin* AVOIT DESCLOSE *sa robe de pourpre au soleil,* A *point* PERDU, *ceste vesprée, les plis de sa robe pourprée.*

Les grammairiens, de nos jours, ont fixé les règles d'accord, sans se préoccuper des tendances de la langue. Celle-ci aujourd'hui considère le participe comme un élément du verbe et non plus comme un adjectif. Par suite, le participe passé construit avec l'auxiliaire *avoir* devrait toujours être invariable, comme de fait il l'est dans la langue parlée du peuple.

Telle est donc la marche de la langue qui, partant de *epistolam quam habeo scriptam*, arrive par une série de modifications apportées à la conception de cette phrase, à *epistolam quam habeo-scriptum.*

§ 214. *Participe des verbes pronominaux.* — Dès les premiers temps de la langue, les verbes pronominaux se sont construits avec l'auxiliaire *être*, par suite d'une confusion d'idée entre le réfléchi et le passif. Aussi les règles de l'accord du participe en ce cas sont celles du participe construit avec l'auxiliaire *être.*

Le seizième siècle tient encore beaucoup de l'ancien usage et considère le participe plutôt comme un passif que comme un actif. Dans l'exemple suivant : *Se sont donnez trop de licence* (H. Estienne, *Précell.*, 343), le participe, quoique ayant la valeur *active*, s'accorde encore avec le sujet. Un autre exemple de J. Du Bellay est plus curieux encore : (Nos ayeux) *se sont privez de la gloire de leurs bienfaicts, et nous du fruict de l'imitation d'iceux* (*Illustr.*, I, 3). L'auteur assimile ici complétement *se sont privez* à *ont privé eux*, puisque la seconde partie de la phrase doit s'expliquer: *et ils* nous *ont privés* [2].

1. Pour le participe des verbes impersonnels, qui est invariable, citons cet exemple curieux de Pasquier; *Quand quelque faute y eust eue* (Recherches, VI, 15).

2 Voir à ce sujet l'étude de M. Gessner:

§ 214 bis. *Participe passé suivi d'un infinitif.* — Les règles actuelles d'accord, tout artificielles, sont encore inconnues. Le régime se rapporte toujours au participe qui peut s'accorder avec lui et ne dépend jamais de l'infinitif : *Le ciel l'a faite naistre* (Magny, dern. poés. 25). *Qui ma flamme a nourrie et l'a faite ainsi croître* (Desportes, dans Malherbe, IV, 278). Le XVIe s. eût dit, comme la vieille langue, sans distinction de sens : *la personne, la chanson que j'ai entendue chantér*, tournure dont on trouve encore des traces aujourd'hui dans la construction des verbes *avoir* et *laisser* suivis d'un infinitif.

IV. Nombres.

§ 215. Avec un sujet collectif sing., le v. fr. met souvent le verbe au plur. : *Ja furent venu la gent* (Fabl. et Contes, II, 443). Mais le XVIe s. suit déjà la règle moderne. Dans l'exemple de Racine : *Le peuple... vole de toute part; ils la mènent au temple* (Brit., V, 8), il y a *syllepse*. Pour que la règle du v. fr. fût appliquée, il faudrait : *le peuple.....* VOLENT *de toute part.*

§ 216. Si un verbe a plusieurs sujets au sing., il peut s'accorder avec l'un d'eux ; la règle est plus libre dans la langue du XVIe s. que dans la nôtre : *ce conseil et délibération fut divulgué* (Rab., II, 31) (cf. § 153). *Son miroir et quelqu'un... luy remontrera* (Marg., *Hept.*, 15). *Pourvu que Dieu bénin et mon roi me regarde* (Baïf, p. 5).

§ 217. Le v. fr. disait : *C'est nous, c'est vous, c'est eux*, ou *ce sommes nous, c'estes vous, ce sont eux ;* au XVIe s. *ce sommes nous, c'estes vous* ont disparu ; mais *c'est eux* se dit encore à côté de *ce sont eux;* il s'est, maintenu jusqu'au XVIIIe s. dans la langue littéraire, et jusqu'à nos jours, dans celle du peuple.

§ 218. Rappelons ici un singulier barbarisme qui fut en honneur à la cour au seizième siècle et qu'on n'entend plus aujourd'hui que dans la bouche des paysans : selon Palsgrave, c'est l'usage général de dire : *je allons bien, je serons bien, j'avons fait un grant exploit* (p. 331). *J'avons espérance qu'il fera beau temps, veeu ce que disent les estoiles que j'avons eu le loisir de veoir* (Marg.). Au commencement du XVIIe s., Du Lorens (*Sat.*, XXVI) se moque des seigneurs qui disent : *J'avons été* [1].

V. Personnes. Voir aux *pronoms personnels.*

De l'auxiliaire être dans les verbes réfléchis en français, dans le *Jahrb. für roman. und engl. Sprache und Liter.*, 1876, 210 et suiv. Voici des exemples du XVIe siècle que cite l'auteur de cette ingénieuse étude : *Il se sont frottez leur main* (Rab.). *Jusques aux enfants qui se sont donnez la mort* (Mont.). *Le nom que vous vous estes appropriez* (Pasq.). A ces exemples on peut opposer : *Les veines des bras qu'il s'estoit faictes tailler* (Mont.). Cf. § 214 bis.

1. Voir Talbert, *op. cit.*, p 288.

XI. *Mots invariables.*

1° *Prépositions.*

§ 219. — *A.* Certains emplois de cette préposition sont aujourd'hui inusités : *J'attends à ce soir M. de Villiers et sa nièce* (Marguerite, *Lettres*, 97). *Le roy de Navarre lequel je pense estre à chemin* (c.-à-d. en chemin) (id., 123). *Il n'y a jour auquel* (pendant lequel) *les hommes soient si tristes qu'à* (que pendant) *celui-là* (Amyot, *Numa*, 18). (Afin que) *le malheureux se voye manger aux* (par les) *avocats* (J. Du Bellay). *Les hommes bruslés à* (par) *centaines* (Aubigné, *Hist.*, I, 66). (Ils) *se présentoient promptement à* (pour) *faire les informations* (Monluc).

A spécialement a le sens d'*avec* qui lui est usuel au moyen âge : dans ce sens *à* représente le latin *apud* et non *ad*. *Donnez dessus à vostre mast* (Rabelais, II, 29). Au lieu de *à*, on emploie plutôt *à tout* qui à l'origine voulait dire *tout à fait avec* et qui est devenu un pur synonyme de *à* : *Puis à tout son baston de croix gaigna* (id., I, 27). *A tout sa bouche* (des Périers, *Malcontens*). *Ils ne font pas tant malicieusement que... grossièrement les injurieux à tout leur médisance* (Montaigne, I, 36).

§ 220. *Auparavant*, préposition dans : *Auparavant luy* (Amyot, *Thésée*); adverbe dans : *Auparavant de luy* (M. Du Bellay, *Mém.*, prologue).

§ 221. *Avec* jusqu'au dix-septième siècle peut s'écrire *avecque*, *avecques*. Il s'emploie quelquefois encore en qualité d'adverbe comme en vieux français : *Moi avec... peut estre, m'en devrois taire* (Montaigne, II, 7). Encore de nos jours dans la langue populaire : « Que me donnes-tu *avec ?* » (Cf. La Fontaine, *Fables*, IV, 20).

§ 222. *Alors de* s'emploie comme aujourd'hui *lors de*. *Alors de la révolte* (Brantome, VI, 320).

§ 223. *Autour* : dans un sens figuré : *Personnage puissant et de grande authorité autour de l'empereur* (Montaigne). *Je veux dire mon expérience autour de ce sujet* (id.). *Jugemens seurs et ouvers autour des objets qu'elle connoissoit* (id., I, 25).

§ 224. *Aprés*. On trouve parfois *emprés* (en, près) : *Amprés estre mort ainsin* (Brant., I, 234). De même *en aprés* : *Ils produisent* en après *le tesmoignage des...* (Calvin, *Instit.*, 452).

Aprés est quelquefois supprimé devant l'infinitif passé. On trouve dans Rabelais plusieurs exemples de cette bizarre cons-

truction signalée) déjà par l'auteur du *Traité de la conformité du langage françois avec le grec.*

§ 225. *Avant* (Coustume) *Receue en l'Esglise desja avant treze cens ans* (Calvin, *Inst.*, 531).

§ 226. *De* présente diverses particularités intéressantes : 1° Il s'ajoute à *monsieur* et les analogues devant un substantif. *Son bon seigneur de maistre* (Loyal Servit. VIII) *Le pauvre monsieur du pape* (Rabelais, I, 33). *Monsieur de l'Ours* (II, 4); construction aujourd'hui disparue, mais qu'on retrouve encore dans La Fontaine : *Eh! bonjour, monsieur du Corbeau.*

2° Il ne s'emploie pas après *rien, quelque chose*, etc., suivi d'un adjectif : le seizième siècle dit habituellement : *quoi plus beau? il n'est rien plus beau. Quelque chose plus beau* (ou *plus belle*) *? Il n'y a rien si vray* (des Périers, *Cymbalum*, I). *Rien trop* (Montaigne, I, 16).

3° Nous avons parlé plus haut de l'infinitif employé comme sujet logique et annoncé par *de*. Ce *de* peut être supprimé. *Ce seroit chose trop facile, se faire éternel par renommée* (Du Bellay, *Illustr.*, II, 3); cf. §§ 195 et 205.

4° Après un comparatif, quelques écrivains emploient encore comme en vieux français, *de* au lieu de *que* : *Homme de moy plus, grand* (Marot, IV, 124). *Nul mieux de toy* (Du Bellay, II, 419). Même après *autant* : *Je dors sallé et le dormir m'a vallu autant de jambon* (Rabelais, I, 22). (Cf. pourtant, page 229, n. 1.)

5° *De* se trouve dans certaines constructions où la langue moderne le supprimerait ou le remplacerait par une autre préposition. *Délivré de* (par) *son maistre* (Calvin, *Inst.*, 623). *Ils sont jugés de* (par, d'après) *leurs fruits* (id., 627). *Ce qu'est de faire* (ce qui est *à* faire) (Rabelais, I, 23). *Elles me servent de* (à) *trois choses* (id., III, 40). *Trois gentilshommes qui d'une* (avec une) *hardiesse incroyable soutenoient seuls l'effort de son armée* (Montaigne, I, 1). *De moy* (pour moi), *si je pensois* (des Périers, *Nouv. récr.*, 91). *Faisant de l'audacieux* (Amyot, *Fabius*, 13). *Pensant faire du plaisant* (id., *Timol.*, 22).

6° Rappelons aussi la construction du moyen âge encore habituelle au seizième siècle : *que c'est de ceci*, c.-à-d. (ce) *que c'est* que *ceci. Ils ne savent que c'est de Dieu, ni de religion* (Calvin, *Inst.*, 127). *Quel crime c'estoit d'adultère et d'homicide* (id., 833). Dans cette phrase de Bossuet : *Qu'est-ce que* DE *nous* (*Sermon sur la mort*, 1er point), il y a un reste de cette construction.

§ 227. *Dedans, dehors, dessus, dessous* sont restés prépositions jusqu'au dix-septième siècle, où ils sont devenus adverbes ex-

cepté quand ils forment des locutions composées avec *par* ou *de* : *par dedans la ville, par dessus les murs, de dessous la table*, etc.

§ 228. *Depuis*, voir plus haut, § 208.

§ 229. *Dernier* pour *derrière* : *dernier la chaire* (derrière la chaise) (Monluc, I, 149).

§ 230. *Devant* ou *davant* est remplacé maintenant par *avant* : *davant boyre ny manger* (Rabelais, I, 26). *Devant hier* (Amyot, *Comment réfrén. la col.*, 33).

§ 231. *En*. Le domaine de cette préposition ne s'est pas encore réduit entièrement au profit de *dans* qui aujourd'hui a pris sa place devant les substantifs déterminés. *En la mer* (Mont., I, 1). *En l'Europe* (id., III, 73). *En lieu de* est usuel pour *au lieu de*. *En lieu de ces tens-ci* (des Périers, *Cymb.*, I). *En lieu du fer outrageux* (Rons., *Odes*, I, 2). Cf. § 143.

§ 232. *Ensemble* a souvent le sens de *avec* : *ensemble les exordes et pérorations* (Montaigne, I, 51). *Disoit avoir vu le grand bonhomme... ensemble la bonne dame* (Rabelais, III, 40).

§ 233. *Emmy*, de *en* et *my*, c.-à-d. *in medio*, est d'un emploi usuel : *Emmy les champs* (au milieu des champs).

§ 234. *Environ* a le sens de *vers* : *Environ quatre heures* (Rabelais, I, 23).

§ 235. *Joignant* a le sens de *auprès*, jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

§ 236. *Jusque*, selon Palsgrave, se prononçait *juque* : de là l'orthographe *juc* qu'on rencontre quelquefois.

§ 237. *Par* peut être suivi de l'infinitif : *Par bien gouverner sa maison l'eust augmentée, par me piller sera destruict* (Rabelais, I, 36).

Par quelqu'un s'emploie pour *par chez quelqu'un* : *J'ay donné charge à ce porteur de passer par vous* (Marguerite, *Lettres*, 112).

L'étymologie de *parmi* (*par* et *mi* = *per medium*) explique les tournures suivantes : (*que*) *parmi les pieds je puisse estre pendu* (Cl. Marot, II, 137). *Nay et nourry aux champs et parmy le labourage* (Mont., t. III, p. 59). De nos jours, *parmi* ne s'emploie plus que suivi d'un pluriel. On le trouve encore au seizième siècle employé comme adverbe : *Il y a quelque plaisir corporel naturellement meslé parmy* (Mont., II, 3).

§ 238. *Pour* a souvent le sens de *par* : *pour exemple* (Montaigne, I, 12). Cf. la locution conjonctive *pour ce que* = *parce que*.

Dans l'expression *pour qui sait*, etc., *pour* se supprime volontiers. *Qui considérera*, c.-à-d. *pour qui considérera* (Pasq., *Re-*

cherches, VI, 15). *C'est un vain estude, qui veult* (*pour qui veult*) (Montaigne, I, 25).

§ 239. *Puis*, au sens étymologique de *post*, est déjà rare au seizième siècle, et est remplacé par le composé *depuis : Puys Clovis... plus puissant roy l'on ne sauroit nommer* (J. Marot, V, 21).

§ 240. *Quand et* ou *quant et* signifie *avec : Ils ont achevé leurs jours quant et la liberté de leur païs* (Amyot, *Dém.*, 7). Cette locution, encore usitée dans quelques provinces, s'explique facilement : *Je suis sorti quand et lui* veut dire : *je suis sorti quand lui aussi* (et) *est sorti*; autrement dit, *nous sommes sortis en même temps, ensemble.*

De cette expression dérive cette autre : *quand et quand* (ou *quant et quant*), employée comme préposition au sens de la première et plus souvent comme adverbe au sens de *également : Elle* (la peine) *naist en l'instant et quant et quant le pesché* (à l'instant où, alors que naît le péché) (Montaigne, II, 5).

§ 241. *Sus* est souvent préposition : *Comment Pantagruel raisonne sus la discussion des âmes héroïques* (Rab., IV, 27). De nos jours, il n'est plus qu'adverbe, excepté dans quelques mots composés.

§ 242. *Voici, voilà*, qu'on peut considérer maintenant comme des prépositions, ont encore, au seizième siècle, la valeur que leur donne leur étymologie et peuvent se diviser en : *Voi ci, voi là*, c'est-à-dire *vois, regarde ici*; *vois, regarde là. Voyez ci le contract* (Rabelais, I, 32).

2° *Adverbes.*

§ 243. 1. Adverbes en *ment.* — Ces adverbes sont formés d'adjectifs *féminins* suivis de *ment* qui est le latin *mente : bonnement*, signifie étymologiquement : bona mente (d'un bon esprit, d'une bonne manière).

Les adjectifs venant des adjectifs parisyllabiques latins en *is*, n'ayant qu'une forme en vieux français comme en latin, pour le masculin et le féminin, on a eu des adverbes tels que *loyal-ment, royal-ment, spécial-ment, fort-ment* (et par contraction *forment*), *grand-ment* (*granment*), *abondant-ment* (*abondan-ment*), etc., etc. Dès le quatorzième siècle, les écrivains cherchèrent à refaire ces adverbes sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs : *loyalement, fortement, grandement.* Les formes nouvelles ne réussirent pas pour les adjectifs en *ant*, et *meschantement* (Rabelais, II, 34), *patientement* (Marguerite, *Lettres*, 5), *éloquentement*

(Rabelais, I, 23), *violentement* (Calvin, *Inst.*, préf.), etc., n'ont pu triompher de *méchamment*, *patiemment*, etc. [1].

§ 244. 2. Adjectifs employés adverbialement. — Voici quelques exemples de cet emploi, plus étendu au seizième siècle qu'aujourd'hui. *Si la memoire m'eust tenu* bon (Mont., I, p. 34). *Afin de leur vendre* bon *les plaisirs qa'ils se promettent* (Yver, p. 578). *Dire publiquement* hault *et* clair *que...* (Amyot, *P. Æm.*, 51). *Doux-grave* (Cotgrave), *doux-inhumain* (Nicot), *doux-coulant*, *doux-bruyant*, etc., compositions usuelles au seizième siècle, dans lesquelles *doux* veut dire *doucement*. *Tel que* pour *aussi bien... que* fréquent en vieux français, se rencontre au seizième siècle. *Un homme pareillement résolu à tous accidens, tel seul qu'en compagnie ; tel en camp clos qu'en une bataille* (Montaigne, II, 1).

§ 245. Citons spécialement *premier* qui veut dire *premièrement*, *d'abord*, et *petit* qui veut dire *peu : Adieu, vieille forest, Où premier j'accorday les langues de ma lyre, Où premier j'entendi*, etc. (Ronsard, *Élégies*, *Forest de Gastine*). *Et premier, c'est une chose accordée* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 5). De là, les locutions *premier de faire*, *premier que faire*, *premier qu'il fasse*, où *premier* a la valeur d'*avant*. — *Ne craignez d'ung petit* (d'un peu) *temporiser* (Marguerite, *Lettres*, 35). *Attendons un petit* (des Périers, *Cymbalum*, I). *Un petit plus bizarre* (*Sat. Mén.*, 14).

§ 246. L'adjectif *pur* s'emploie avec la valeur adverbiale de *purement* : *Des choses pures humaines* (Amyot, *P. Æm.*, 58). *Aussi contentez-vous tout le monde de belles pures paroles* (Des Périers, *Cymb.*, II). De nos jours, on emploie encore quelquefois *seul* de la même manière, pour *seulement*.

§ 247. 3. Emploi particulier de quelques adverbes. — *Davantage* s'emploie absolument : *D'avantage, Pétrarque n'escrivit qu'en un subject* (Pasquier, *Rech.*, VII, 7).

D'autant ; voir aux conjonctions, *d'autant que* (§ 273).

§ 248. *Devant* ou *davant*, adverbe, est, comme *devant* ou *davant* préposition (§ 230), remplacé aujourd'hui par *avant : Trois jours devant* (Mont., III, 8).

§ 249. *Dont* ou *dond* (du latin vulgaire *de-unde*), n'a pas encore pris absolument la signification de relatif, la seule qu'il

1. Les adjectifs terminés en *é* perdent de nos jours, dans le composé adverbial, l'*e* muet du féminin : *aisément*. Le XVIe siècle n'avait pas encore supprimé cet *e* : *aisément* (des Périers, *Cymbalum*, II), *assurément* (Amyot, *Démosth.* 26,, etc., etc. Toutefois *effrontement* est, dans Carloix (IX, 47). Les adverbes tels que *expressément*, *confusément*, *impunément* etc., sont encore au XVIe siècle *expressement*, (de *expresse*), *confusement* (de *confuse*), *impunement* (de *impunie*), etc.

2. Sur cet emploi de *bon* cf. *Il faisoit merveilleusement bon veoir* (S. Mén. 3).

possède aujourd'hui. *Mais, dy-je, dond venez? et où allez* (Rabel., V, 17). *D'ont vient cela* (B. des Pér., *Malcontens*)? Cf. § 162.

§ 250. *Guère* [1], ou, conformément à l'orthographe archaïque, *gaire*, signifiait *beaucoup*. « *Guère* ou *gaire*, dit Robert Estienne, signifie *beaucoup* ou *moult*, soit de temps, ou autre chose, et ne se met jamais sans négation précédente ; comme : *Il n'y a guère de vin.* Les Savoyens en usent sans négation en interrogant. *Guère cela?* comme s'ils disoyent : *Cela coustera-il beaucoup?* » (*Gramm. fr.*, p. 87.) La signification première de ce mot est visible dans cet exemple du quatorzième siècle pris aux Chroniques de Saint-Denis : *S'il eust guères vescu, il eust conquis toute Italie* (dans Littré, *Dict.* s. v. *guère*). De même au seizième siècle : *Tout cela ne nous profite de guères, jusques à ce que Dieu nous ait ouvert les yeux pour voir* (Calv., *Inst.*., 199). *Seigneur d'une ville non guères grande* (Amyot, *Solon*, 55). (*Fièvre*) *survenue en un corps qu'elle n'a de guère empiré* (c.-à-d. qu'elle n'a pas *de beaucoup* empiré, parce qu'il était déjà très-malade) (Mont., III, 9). *Il est malaysé que l'art et l'industrie* (dans la nature) *aillent guère avant* (*Id.*, I, 19).

Guère, ne s'employant plus qu'avec la négation *ne*, a reçu de celle-ci une valeur négative qui ne lui est pas propre. Dans *ne... guère*, le peuple ne reconnaît plus la signification de *beaucoup* propre à *guère*, et *guère* prend peu à peu la signification de *pas beaucoup*, que la négation *ne* ne fait, pour ainsi dire, que renforcer : *Aimez-vous cela? — Guère.*

A *guère* se rattache *naguère*, aujourd'hui adverbe, à l'origine locution adverbiale qui se décomposait en *n'a guères*, c'est-à-dire : *Il n'y a guère* (*de temps*). Cf. plus bas *Piéça*.

§ 251. *Jà*, qui n'existe plus aujourd'hui qu'en composition (*jadis, jamais, déjà*), s'emploie encore isolément, soit au sens de *déjà*, soit au sens figuré de *certes*, soit même au sens de *jamais* ; dans ce dernier cas, le verbe qu'il modifie est accompagné de la négation *ne : Je vous ay ja dict et encore rediz que* (Rab., III, 2). *Jà la campagne croist par le descroist des eaux* (Du Bartas, *Sem.*, II). *L'utilité la recommande tant* (l'histoire) *qu'il n'est jà besoin de luy chercher d'ailleurs authorité* (Amyot, *Préf.*, IV, 28). *Jà à Dieu ne plaise que...* (Mont., III, 9).

1. On écrit aussi *guères* avec une *s* qui, dans la vieille langue, s'est ajoutée a un grand nombre d'adverbes et en forme comme la caractéristique : *Avecques, jadis, mesmes, ores. ors, volontiers*, etc. Les limites étroites de cette étude ne nous permettent pas d'expliquer ici l'origine de cette *s*.

§ 252. *Mais*, avec *ne* et *pouvoir*, forme une locution qui, de bonne heure, a pris une signification particulière conservée jusqu'à nos jours : *Il n'en peut mais.* (*Le lion*) *bat l'air qui n'en peut mais* (La Font., Fables, *Le lion et le Moucheron*).

§ 253. *Meshuy*, composé de *mes*, c'est-à-dire *mais* (*magis*), et de *huy* (*hodie*, aujourd'hui), a été remplacé dès le seizième siècle par son presque synonyme *désormais* : *Meshuy cela est fait* (Monluc, *Comm.*, III, 499). La vieille langue disait encore *huimais* ou *huimès*, en intervertissant les deux termes *hui* et *mais*.

§ 254. *Mesmement* a d'ordinaire le sens de *surtout* : *Qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, et mesmement qui commandent* (Monluc, *Comm.*, III, 498).

§ 255. *Mon* est une particule d'origine obscure, fréquente en vieux français, et qui signifie *assurément*, *en réalité*. Elle s'employait spécialement dans les locutions : *ce fais-je mon*, *c'est mon*, *ç'a mon. Tu penses à quelque chose, Phocion? — Ce fais mon certes, respondit-il* (Amyot, *Phocion*). *Ardez, voire, c'est mon* (Régnier, *Sat.*, XI).

Cette particule se retrouve encore dans Molière qui écrit *ça mon* (au lieu de *ç'a mon*). *Ça mon, ma foi, j'en suis d'avis, après ce que je me suis fait* (*Mal. imag.*, I, 2). Cf. également *Bourg. gentil.*, III, 3.

§ 256. *Moult* (vieux français *molt*, latin *multum*) disparaît au seizième siècle devant *beaucoup*. Voir un exemple de R. Estienne, plus haut, au mot *guère* (§ 250).

§ 257. *Onques*, du latin *unquam*, a été remplacé dans la langue moderne par *jamais* : *C'estoit le plus horrible spectacle qu'on vist onques* (Rab., I, 27).

§ 258. *Or*, *ors* ou mieux *ores*. Ces particules n'existent plus de nos jours, au sens propre et étymologique de *maintenant* (*horam*, *horas*), que dans les composés *désormais*, *dorénavant*. Au sens figuré, *or* est d'un emploi usuel.

Au seizième siècle, ces particules conservaient encore leur signification première, et présentaient divers emplois dignes d'être notés.

Or, *ores* au sens de *maintenant* : *Or sage à mes despens, j'esquive la bataille* (Régnier, *Ép.* II). *O débile raison, où est ores ta bride* (id., *Sat.*, IX) ?

Or ou *ores* répété, au sens de *tantôt... tantôt* : *Or je suis glace et ores un feu chaud* (Ronsard, éd. Buon, p. 6). *Ores doucement... ores avecques violence* (Mont., II, 1).

Or en composition : *Orendroit*, c'est-à-dire juste en ce moment : *Resveillez-vous, chascun fidèle, Menez en Dieu joye orendroit* (Marot, *Psaumes*, 38). — *Désor*, même sens que *désormais* : *Et que désor toute espérance est vaine* (J. de la Taille, *Gabaon.*, IV). — *Lors* (composé de l'article et de *ors*) : *De l'ors en avant* (Amyot, *Nicias*, 15). Nous disons maintenant, sans article : *Dorénavant*. — *Lors* et *alors* sont souvent remplacés par *l'heure*, et *à l'heure*. *Les amoureux traits blessent plus fort de loin qu'à l'heure qu'ils sont près* (Ronsard, éd. Buon, 269). — Montaigne, Monluc, Brantôme et d'autres écrivains méridionaux emploient volontiers le composé *astur*, c'est-à-dire *asteur*, contraction de *à cette heure*.

§ 259. *Oui, oui bien*, s'emploient dans une signification légèrement détournée, pour renchérir sur l'idée : *Le repentir ne touche pas proprement les choses qui ne sont pas en nostre force; oui bien le regret* (Mont., III, 3). *Qui aime le jeu ne fera jamais grande fortune, oui bien avec le temps il se verra réduit à une misérable pauvreté* (Pasquier, *Lettres*, t. III, p. 68). *L'estre mort ne les fasche pas, mais oui bien le mourir* (Mont., II, 13).

§ 260. *Piéça* est un adverbe de temps, formé, comme *naguère*, d'une proposition entière : *Piéce a*, c'est-à-dire *il y a une piéce, une partie* (*de temps*). *Piéça* signifiait « il y a longtemps » et s'opposait à *naguère*. Cet adverbe a disparu à la fin du seizième siècle, malgré les protestations d'Henri Estienne qui, dans sa *Conformité*, le défendait contre les proscriptions de grammairiens contemporains.

§ 261. *Plus*. De nos jours, l'emploi de cet adverbe, dans les phrases négatives, a modifié quelque peu sa signification primitive. *Je ne l'aime plus* présente un autre emploi de *plus* que *je l'aime plus*. Au seizième siècle, on saisit sur le fait ce changement de sens : *Qu'est-ce qu'il nous reste plus si nostre Seigneur nous efface du nombre de ses enfants* (Calvin, *Instit.*, 278)? *Si d'aventure tu te rends et es las de plus tenter la fortune, aussi suis-je quant à moi las de plus vivre* (Amyot, *Coriol.*, 35). *Mon amy, voulez-vous plus rien dire? — Non, monsieur* (Rabel., III, 1).

Plus, dans certains cas, a été remplacé par *plutôt* : *Le Seigneur a seulement à demi signifié son vouloir, plus que l'exprimer clairement* (Calv., *Inst.*, 278).

§ 262. *Quelquefois*, se décomposant en *quelque fois*, signifie *une fois* : *Mais quelquefois qu'ung grand ours que nourrissoit son père eschappa* (Rab., III, 4). *A ce qu'ils soient quelquefois* [une fois, un jour] *participans de la nature divine* (Calv., *Inst.*, 806). Encore dans La Fontaine : *J'ai quelquefois aimé* (*Fables*, IX, 2).

Aujourd'hui *quelquefois* se décompose en *quelques fois*, et signifie *plusieurs fois*. Le seizième siècle disait encore : *aucune fois* au sing., et *aucunes fois* au pluriel.

§ 263. *Tandis*, dans la vieille langue et encore au seizième siècle, est un adverbe de temps. Il ne s'emploie plus aujourd'hui que dans la locution conjonctive *tandis que* : *Tandis la sainte Nef sur l'échine azurée, Du superbe Océan navigeoit assurée* (Du Bart., *Sem.*, II).

§ 264. *Tant* devant un adjectif ou un adverbe a été remplacé par *si* : *Un tiltre tant superbe* (Calv., *Inst.*, 186). *De tant loing que le veid Pantagruel* (Rab., II, 9). On trouve de même *autant*, où la langue moderne dit *aussi*. *D'une volonté autant volage* (Mont., III, 6). *On escrit autant indiscrètement qu'on parle* (id., III, 13).

Tant, dans certaines locutions, rappelle la signification adjective qu'il possédait dans la vieille langue. *Démosthénes employa entièrement tout tant qu'il avoit de sens et de science en l'art de rhétorique* (Amyot, *Cic. et Dém.*, 1).

Rappelons la locution *à tant* qui signifie *à ce point, alors* : *A tant Francus s'embarque en sa navire* (Ronsard, *Franc.*, I). *A tant* a encore été employé par La Fontaine dans son conte du *Calendrier des Vieillards*.

Quant à *si* (latin *si*), il annonce souvent l'interrogation adversative (au sens du latin *an*) : *Rendez-vous la justice ou si vous la vende.* (D'Aub., *Trag.*, III).

§ 265. *Trop* s'emploie au seizième siècle avec le sens de *beaucoup*, *bien*, pour modifier soit un adverbe de qualité, soit un adjectif. *Ils sont en nombre trop plus dix foys que nous* (Rab., I, 3). *Vous estes trop meilleur parent que le roy de Navarre n'est bon mary* (Marg., *Lettres*, 76). On trouve encore au dix-septième siècle et même au dix-huitième, *trop mieux* pour *beaucoup mieux* : *Trop mieux aimant suivre quelques dragons* (Gresset.

§ 266. *Voir*, *voire* ou *voire mais* signifie proprement *vraiment*, ou *vraiment même* : *Et comme les Normands, sans lui répondre voir* (Régnier, *Sat.*, III). *Voire mais, comment seroit-il possible de trouver un taureau si grand?* (Amyot, *Lyc.*, 31.) *Voire* a pris le sens de *même* : *Se dressant un faux sujet et fantastique, voire contre sa propre créance* (Mont., I, 4). *Voire même* est encore usité.

3° *Conjonctions.*

§ 267. La langue du seizième siècle offre certaines conjonctions ou locutions conjonctives aujourd'hui disparues ou em-

ployées avec des significations différentes. Nous allons passer les principales en revue.

§ 268. *A ce que* a la valeur de *afin que* ou de *pour que : Il suffit donc, à ce que quelqu'un soit nostre prochain, qu'il soit homme* (Lanoue, 72).

§ 269. *Adonc* a disparu devant *alors : Et adonc Pompeius tira sa robe à deux mains au devant de sa face* (Amyot, *Pompeius*).

§ 270. *Ains* a disparu vers la fin du seizième siècle devant *mais*.

A la louange non d'une maistresse, ains de Dieu (Est. Pasquier, *Recherches*, VII). *A un hérétique il ne falloit garder sa foy, ains à un traistre estre traistre* (Brant., éd. Lalanne, I, p. 123). *Ma deliberation n'est de provocquer, ains de apaiser; d'assaillir, mais de défendre* (Rab., I, 29).

Ains, qui vient du latin *ante*, signifie étymologiquement *avant;* il garde encore cette signification en qualité de préposition : *Mille ans ains sa venue* (Marot, IV, p. 201), ou dans la locution conjonctive *ains que : Le cler soleil ains qu'estre en Occident, Lairra espandre oscurité sus elle* (Rab., I, 58).

§ 271. *Ainsi* entre dans la composition de plusieurs locutions aujourd'hui hors d'usage. *Par ainsi*, même sens que *ainsi : Par ainsi, je ne plaincz point ce que m'a cousté à les bancqueter* (Rab., II, 17).

Ainsi que, même sens que *pendant que : Ainsi que je reguardoy ce beau feu, sortirent plus de six cens chiens* (id., II, 14).

Ainsi que ce soit que, sens analogue à celui de *quelque manière que ce soit : Ainsy que ce soit que l'advanture traicte avec moy* (Brantome, II, p. 382).

Ainsi comme répond à notre *autant que : Ainsi comme je puis congnoistre, vecy le lieu* (Gringoire, éd. Montaiglon, t. II, p. 157).

Comme ainsi soit que répond à *quoique : Comme ainsi soit que la haine produise ordinairement le discord, toutesfois...* (Lanoue, p. 54).

§ 272. *A mesme que* s'emploie au sens de *selon que, à mesure que : A mesme qu'on prend le plaisir au vice, il s'engendre un desplaisir contraire en la conscience* (Mont., II, 5).

§ 273. *Autant* entre dans diverses locutions conjonctives : *D'autant : En ceste confusion où nous sommes depuis trente ans, tout homme Français... se voit à chaque heure sur le poinct de l'entier renversement de sa fortune. D'autant faut-il tenir son courage fourny de provisions plus fortes et vigoureuses* (Mont., III. 12). Nous dirions maintenant plutôt *d'autant plus. — D'autant plus*

se présente sous la forme *plus d'autant*, qui est plus conforme à l'analogie : *La lecture profite plus d'autant qu'elle délecte et délecte davantage d'autant qu'elle profite* (Amyot, préface, 25). — Sur *autant comme*, voir *comme* (§ 276).

§ 274. *Cependant que* n'a pas encore disparu devant *pendant que*. On le retrouve au siècle suivant dans La Fontaine et ailleurs.

§ 275. *Combien que* n'a pas encore fait place à *bien que : Combien que la chose soit telle que, tant plus seroit remembrée tant plus elle plairoit* (Rab., I, 1).

§ 276. *Comme* est aujourd'hui remplacé par *que* après *tant, autant* et d'autres termes de comparaison. *Tant à dextre comme à senestre* (Rab., *Garg.*, I, 23). *Autant comme s'ils plaidoient contre Dieu* (Calvin, *Inst.*, 351). *Lesquelles façons n'accordent non plus avec la nature du sacrement comme le feu avec l'eau* (id., *ibid.*, 345).

Comme s'emploie au sens de *comment :* (Il) *luy racompte comme il avoit esté à sa requeste* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59). Cet emploi est encore fréquent au dix-septième siècle : *A peine pouvez-vous dire comme il se nomme* (Mol., *Misant.*, I, 1). ?

§ 277. *Comment que*, c'est-à-dire *de quelque manière que ce soit : Comment que cela soit* (Mont., I, 19).

§ 278. *Devant que* ou *davant que* a fait place à *avant que : Davant que soy retirer* (Rab., I, 23). *Devant que de m'aller coucher* (Mont., II, 8).

§ 279. *De mode que*, locution assez rare : *De mode que personne ne sçache leur naissance* (Mont., I, 43).

§ 280. *Depuis que : Rien ne leur échappe depuys que une foys l'ont mis entre les serres* (Rab., V, 11).

§ 281. *De quoy* est une locution fort usitée qui a été remplacée depuis par *de ce que : Pleurant de quoy les pieds lui saignoyent* (d'Aub., *Mém.*). *Je me sens bien heureux, de quoy mon petit Loir est voisin de ta Sarte* (Rons., *Sonn. div.*, 81).

§ 282. *Jasoit que*, c'est-à-dire *jà soit que*, est une locution signifiant *bien que*. Au seizième siècle, on avait déjà perdu la valeur étymologique de cette conjonction, puisqu'on l'écrivait communément *jaçoit que* (pour éviter qu'on ne prononçât *jazoit que*.) *Jaçoit que d'ailleurs entre tous les peuples la langue grecque eust grand credit* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 1).

§ 283. *Mesmement que* a le sens de *bien que : Mesmement qu'il n'estoit question que de moutons en la cause, neantmoins le drapier y entremesloit son drap* (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59).

§ 284. *Moyennant que*, c'est-à-dire *sous la condition que :*

Moyennant qu'il promettoit de n'attenter rien sur la vie de ce Duc (Mont., I, 7).

§ 285. *Ores que* a souvent le sens de *quoique : Ores que le sag ne doive donner aux passions humaines de se fourvoyer de la droite carrière, il peut bien...* (Mont., I, 44).

§ 286. *Par quoy* a la valeur du moderne *c'est pourquoi : Par quoy fault avoir les yeulx ouverts* (Gringore, *Le jeu du prince des sots*). *Parquoy, si tu veux croire à moy* (Lecoq, *Caïn*).

§ 287. La préposition *pour* entre dans diverses locutions conjonctives :

Pource que a le sens de *parce que : Pource que le conseil de Dieu est incompréhensible* (Calvin, *Confession de foy*). — *Pour autant que* a le même sens : *Pour autant qu'il avoit mengé le lard* (Marot, *Épistre à son ami Lyon*). — Il en est de même de *pourtant que : Recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons nostre esperance en Dieu vivant* (Calvin, *Inst.*, préface).

Si *pourtant que* a signifié *parce que*, c'est que *pourtant* était, non une conjonction adversative, comme aujourd'hui, mais une conjonction explicative, et signifiait *pour cela : Pourtant* (pour tous ces motifs), *mon fils bien-aimé, le plus tost que faire pour ras, retourne* (Rab., I, 29).

Pour... que avec intercalation d'un adjectif, d'un adverbe ou même d'un nom, est usuel au seizième siècle, et se maintient encore au siècle suivant : *Pour orage qu'il face*, dit Montaigne (II, 3). *Pour grands que soient les rois*, disent Malherbe dans une de ses odes et Corneille dans le *Cid*.

§ 288. *Puisque* conserve quelquefois encore au seizième siècle sa signification de *après que* qu'il doit à son origine (*post quam*)

§ 289. *Premier*, étant adverbe, peut se combiner avec *que* pour former une locution conjonctive : *Il se fault tenter Premier que l'on se vienne à la cour présenter* (Du Bellay, *Poète court.*).

§ 290. *Que*. Cette conjonction se supprime volontiers après *de mesme : Toute mort doit estre de mesme sa vie* (Mont., II, 11). Elle a la valeur de *où* dans cette phrase : *L'heure que vous feustes jamais nay* (Monluc, *Comm.*, II, p. 632) ; celle de *pour que* dans cette autre : *Quel est nostre mérite, o puissant Roy des roys, Que tu viennes livrer aux douleurs de la croix, Ton fils?* (Bertaut, p. 2.) Elle est souvent remplacée par *comme*, après *tant, autant, ainsi*, etc. Voir § 276.

§ 291. *Si* (du lat. *sic*) annonce souvent une proposition principale, quand elle est précédée de la proposition subordonnée :

Si tu es de Dieu, si parle; si tu es de l'aultre, si t'en vas (Rab., I, 34). *Qui a de la valeur, si le faut cognoistre en ses murs* (Mont., II, 37).

Cette conjonction a souvent une signification adversative : *Si est-il à craindre* (id., I, 15). *Si* (toutefois) *n'y eust-il gallant homme parmy eux qui ne le regrettast* (Brantôme, II, p. 383). *Si* (cependant) *me veulx-je déterminer encor de marcher sans arrest* (Gringore, *S. Louis*). *Si pourtant je me trouve peu subject aux maladies...* (Mont., I, 55). *Si*, dans cette signification, paraît souvent précédé de *et* ou suivi de *est-ce que : Si est-ce qu'encores en y a-t-il qui...* (Mont., I, 5).

Si conserve encore sa signification étymologique de *ainsi* (latin *sic*) : *Que doivent donc craindre les grands* (qui manquent à leur parole)?... *Si faut-il croyre qu'il y a un Dieu qui ne manque, quoy qu'il tarde, aux vengeances!* (Brantôme, I, p. 124.)

Si que est une locution conjonctive usuelle dans la première moitié du seizième siècle. (*Amour*) *sans grand art et dons se demenoit, Si qu'un bouquet donné d'amour profonde, C'estoit donné toute la terre ronde* (Marot, *Rondeaux*).

§ 292. *Soudain que* et *subit que* s'emploient au sens de *aussitôt que : Soudain qu'elles sont à nous, nous ne sommes plus à elles* (Mont., III, 5). *Subit que M. de Guise vit l'artillerie assise* (Paré, *Apologie*, *Voyage de Metz*).

§ 293. *Tant* entre dans diverses locutions conjonctives : *De tant que* (c'est-à-dire *d'autant que*) : *De tant qu'il a apprins d'eulx-mesmes qu'il peult tout* (La Boët., *Contre-un*). *Tant comme* (c'est-à-dire *tant que* ou *autant que*); voir § 276. *Tan plus..., tant plus* (c'est-à-dire *d'autant plus..., d'autant plus*, ou simplement *plus... plus*); cette locution est encore en plein usage au dix-septième siècle, et ne tombe en désuétude qu'au siècle dernier.

4° *Interjections.*

§ 294. Nous n'avons à remarquer que le mot *hélas!* qui est formé de l'interjection *hé!* et de l'adjectif *las*. Jusqu'au seizième siècle l'adjectif *las* était encore séparé de l'interjection et variait en genre et en nombre.

§ 295. *Las* avait également la valeur d'une interjection et, à ce titre, restait invariable : *Las! voyez comme en peu d'espace, Mignonne, elle a dessus la place, Las! las! ses beautés laisser cheoir!* (Ronsard, *Odes*, I, 17.)

XII. *Négation.*

§ 296. La négation *ne* possède encore au seizième siècle toute sa valeur négative, de sorte qu'elle suffit à exprimer la négation, sans l'aide de *pas* ou de *point,* dans les propositions simples ou complexes, principales ou subordonnées. De nos jours, dans les propositions principales, *ne* s'emploie seul avec les verbes *avoir garder*, *cesser*, *importer* (verbe impersonnel), *oser*, *pouvoir*, *savoir*.

Et ne veux croire... (Mont., I, 38). *Ceux qui n'auront leu la prodigieuse force et vaillance de ce prince* (id., I, 1). *Ne s'effrayer de chose qui arrive, Ne s'en fascher aussi, Rend l'homme heureux* (Rons., *Odes*, I, 19).

Par telle legereté ne convient autoriser les œuvres des humains (Rab., I, *Prol.*). *Entre les astres ne sera cours régulier quelconque... Juppiter ne s'estimant débiteur à Saturne, le dépossédera de sa sphère... Mercure ne vouldra soy asservir es aultres... Vénus ne sera vénérée... Le soleil ne luyra sur leur terre. L'un ne se réputera obligé à l'aultre... De terre ne sera faicte eau, l'eau en air ne sera transmuée; de l'air ne sera faict feu; le feu n'eschauffera la terre... Il n'y pluyra pluie, n'y luyra lumière, n'y ventera vent, n'y sera esté ni automne...* (id., III, 3).

Il trouve que ce n'estoit resverie de son costé (Pasquier, *Rech.*, VIII, 59). *S'il ne se faict* (Amyot, *Coriol.*). *Ce que Martius ne pouvant supporter* (id., *ibid.*). *Si vostre langue n'est si copieuse et riche que la grecque ou latine, cela ne doit estre imputé au deffaut d'icelle* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 3).

Nous ne prions pas que nostre raison ne soit combattue et surmontée par la concupiscence (Mont., III, 10). *Une mesure que nous n'avons achevé d'arréter* (id., *ibid.*, 13). *Affin que je ne parle de luy* (id., I, 27). *Afin que d'adventure ton pied ne chope* (Marot, IV, 306). *Pour n'oublier l'absence* (Mont., I, 9). *De crainte et de joie je tremble ; De joie pour ce bonheur-ci ; de crainte qu'il ne soit ainsi* (c'est-à-dire *qu'il ne soit pas ainsi*) (Jodelle, *Eugène*, V, 4). *Car je craignois que je ne puisse prendre le beau poisson* (Jamyn, *Songe d'un pécheur*).

§ 297. La négation a été renforcée par des particules *pas*, *point*, *mie*, *goutte*, etc. ; qui sont devenues elles-mêmes des négations. De là vient que *ne* a pu être supprimé, la négation étant suffisamment exprimée par *pas*, *point*, etc. *Prends garde si le tillac est bon, si la carène est point entrefendue* (Ronsard, *Odes à Henry II*). *As-tu point souvenance d'avoir eu...* (R. Belleau,

Bergerie, I). *La plus belle peine est-elle pas de mourir par la main d'un bourreau?* (Mont., I, 18.) Cette ellipse s'est maintenue jusqu'à nos jours dans la langue populaire : *C'est pas vrai*; et même dans la langue littéraire, dans les phrases interrogatives : *Fit-il pas mieux que de se plaindre?* (La Font., *Fabl.* III, 22). *Viens-tu pas voir mes ondines?* (V. Hugo, *Ball.*, 4.)

§ 298. Quand la phrase présente un sens négatif, même si la forme de la proposition est affirmative, la langue du seizième siècle, comme celle du moyen âge, exprime la négation : *Je t'aime plus que mes yeux, mon cœur, ny moi-mesme* (Jodelle, *Amours, sonn.* 13). *Je m'esmerveille... comment tu peux danser en habit de femme ni chanter en un festin* (Amyot, *Flaminius*). *Il n'y a rien qui te manque, pourveu qu'un autre n'ayt le bruict d'estre plus riche que toy* (Des Pér., *Malcontens*). *Il fit sonner la retraite deffendant qu'on ne les chassât plus* (Amyot, *Philop.*, 24). *Deffendoient expressément que l'on n'honorât aucun particulier du titre...* (id., *Pélop.*, 46). *Que les Papistes nient... que l'État de l'Église ne soit aussi corrompu* (Calvin, *Inst.*, IV, II, 9). *Il n'est pas inconvénient que les Dieux n'avertissent aucunes fois les hommes* (Amyot, *Coriol.*, 58).

§ 298. Il faut noter spécialement le cas où la négation accompagne le second terme d'une comparaison : *Que les apostres aient laissé par vive voix à l'Église plus qu'ils n'ont point écrit* (Calvin, *Inst.*, IV, VIII, 14). *Il vouloit que l'on acquît des héritages et maisons où il y eut plus à semer et à pâturer que non pas à balayer et à arroser* (Amyot, *Philop.*, 27). *Il est..., plus expédient d'ôter la licence de parler..., qu'il n'est pas aux amis* (id., *M. Caton*, 10). (*Le sénat*) *estima la honte de ce refus lui estre plutost faicte que non pas à Martius* (id., *Coriolan*, 20). *Pendant qu'il regarde plus tost où est sa queste... que non pas lui-mesme* (Fr. de Sales, *Lettre à madame de Chantal*, 97).

§ 299. Les exemples précédents expliquent les suivants où l'on voit employer les adverbes *pas* et *point* d'une façon qui formerait pléonasme, d'après l'usage actuel : *Ni ne firent pas grande preuve de hardiesse* (Amyot, *Camille*, 47). *Fermeté de courage qui ne fléchissoit ni ne s'estonnoit point* (id. *Romulus*, 8). *Encores qu'elles ne soient pas guère certaines* (id. *Thémistocle*, 48). *Personnage qui n'estoit pas de pure grande qualité* (id., *Camille*, 23). *Sans point de nuages* (Malherbe, *Lettres*, I, 3).

§ 300. En revanche, il faut remarquer que la langue du seizième siècle ne met pas toujours la négation *ne* après certains verbes négatifs (tels que *craindre*, *avoir peur*, etc.) qui l'exigent

absolument aujourd'hui : *Si est-il à craindre que la honte les désespère* (Montaigne, I, 15). *J'ay peur que nous ayons les yeux plus grands que le ventre* (Id., I, 29). *Il y avoit danger qu'un marchand luy fist mettre la main sur le collet* (Id., I, 40).

§ 302. La négation *non* conserve encore de l'ancienne langue un emploi plus large et plus voisin des origines.

1. Devant l'infinitif et le participe présent : *Ils faisoient semblant de le non croire* (Cent Nouv. Nouv. 38). *Non ayans femmes* (Rabel., III, 35). (Cf. encore aujourd'hui *nonchaloir* et *non obstant*). 2. Dans des propositions elliptiques : *Sentez-vous... les aguillons..? Bien fort, respondit Parnuge... Non faict-il, dit Hippothadée* (Rab., III, 30). *Ainsi donnons-nous aux daimons des formes sauvages; et qui non à Tambarlan des sourcilz eslevez, des naseaux ouverts?* (Mont., III, 2). 3. En tête de la proposition : *autant faict de la coignée d'argent et dist : Non est ceste-cy : je la vous quitte.* (Rab. IV, *Prol.*). Cf. également § 298.

XIII. *Ordre des mots.*

§ 303. L'inversion, usuelle en vieux français, tend à disparaître avec le progrès de la langue vers l'analyse. Au seizième siècle, la langue est à mi-chemin, et ses constructions conservent encore des traces nombreuses de l'ancienne liberté. Il y a donc lieu d'étudier l'ordre des mots en usage à cette époque, la langue l'ayant depuis modifié [1].

I. — Ordre des mots isolés.

§ 304. *Substantifs attributifs.* Le substantif attributif est celui qui est relié à un substantif principal, par quelque rapport de dépendance, et spécialement de possession : *Les commandements de Dieu.* En vieux français, le substantif attributif se plaçait volontiers avant le substantif principal; de nos jours il est de règle qu'il le suive. Au seizième siècle, l'inversion est encore fréquente : *Et de ces gens là les âmes... rapportent facilement le fruit de la science* (Montaigne, I, 24). *Et du monde la dixiesme partie ne s'en sert pas encores à ceste heure* (id., III, 37). *Veulent-ils... que d'un injuste commencement la suitte soit juste* (id., III, 10). Elle ne s'est conservée que dans la langue poétique : *De son sang généreux la trace nous conduit* (Racine, *Phèdre*, V, 6). *Enfants, du rossignol la voix pure et légère N'a jamais apaisé le vautour sanguinaire* (A. Chénier, *l'Aveugle*). *Voilà du Dieu des champs la rustique demeure* (Lamartine, *Nouv. Médit.*, Préludes).

§ 305. Le substantif attributif peut être séparé du substantif

1. Cf. Diez, *Grammaire des langues romanes*, t. III, p. 414 de la traduction française.

qui le régit par un verbe intercalé. *De ceux-là est la liberté peu suspecte* (Montaigne, III, 1). De même, dans la langue moderne, en poésie : *Quand je devrois du ciel hâter l'arrêt fatal* (Racine, *Britannicus*).

§ 306. *Qualificatifs.* Il est difficile d'établir des regles sur la place que l'adjectif occupe relativement au substantif qu'il qualifie, soit dans la vieille langue, soit dans la langue du seizième siècle, soit dans la langue moderne. Il semble toutefois que, quand l'adjectif précède le substantif, il lui soit plus intimement lié et que, s'il le suit, il soit plutôt attribut qu'épithète. *Un enfant sage* s'analysera en : *Un enfant* qui est *sage;* il n'en est pas de même de *un sage enfant.* Voilà pourquoi, quand l'adjectif précède, il peut former avec le substantif une expression où il prend une acception spéciale : *Grand* dans *un grand homme* a une autre valeur que dans *un homme grand* où il garde son acception ordinaire. Comparez encore *un brave homme* et *un homme brave.* Voilà pourquoi encore, quand un adjectif en qualifie un autre pris substantivement, la liaison entre les deux mots se fait si l'adjectif précède et non s'il suit : *Un savan t-aveugle* est *un aveugle qui est savant ; un savan(t) aveugle* est *un savant qui est aveugle* [1].

§ 307. Nous ne pouvons ici que donner des exemples des différences d'usage entre la construction du seizième siècle, héritière de la construction du moyen âge, et la construction moderne (Dans les exemples qui suivent, nous considérons comme des adjectifs les participes employés adjectivement) : *Ceste sacrée amitié* (Rabelais, I, 32). *Un entretenement unicque de l'humain lignaige* (id., III, 3). *Coupant à l'entour les inutiles rameaux* (Du Bellay, *Illustration*, I, 3). *Ne craignez plus ce muet Apollon, ses faux oracles* (id., *ibid.*, II, *fin*). *O enfants de ce siècle, ô abusez moqueurs* (D'Aubigné, *Tragiques*, VII). *La Grecque subtilité et astuce Punique* (Montaigne, I, 5). *Le mentir est un maudit vice* (id., I, 9). *Garantir la publique ruine par une injure privée* (id., II, 33). *Quelque impétueux et inopiné accident* (id., III, 1). *Oubliez votre naissante gloire et aux destins pliez* (Garnier, *Marc-Antoine*, V, début). *Blasmant les vitieuses actions et louant les honnestes* (Larivey, *Lettre à M. d'Amboise en tête de son théâtre*). — Inversement : *Entamée au burin d'une graveure belle* (Garnier, *Hippolyte*, III). *Urgulania, sa mère-grand* (Mont., II, 13). *Se tua tout soudain de sa main propre* (id., II, 34).

1. Cf. Weil, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes*, Paris, 1869.

§ 308. Il faut noter le cas où plusieurs adjectifs s'accordent avec un substantif. *A ta furieuse et hostile venue* (Rabelais, I, 32). *Ce sont vraies et non feintes imprécations* (Montaigne, I, 37). *Deux ou trois, non diverses seulement, mais contraires opinions* (Montaigne, I, 49). *Il nous estoit aspre à la vérité, mais non pourtant cruel ennemy* (id., II, 19).

§ 309. Les déterminants de l'adjectif exercent de nos jours une action sur la place qu'il occupe : il n'en est pas rigoureusement ainsi au seizième siècle. *D'un encore pire exemple* (Montaigne, I, 19). *Une sottement modeste fuitte de contention* (*ibid.*, III, 8). *Une contraire opinion à la mienne* (*ibid.*, II, 12).

§ 310. *Déterminatifs.* Les noms de nombre et les démonstratifs ne donnent lieu à aucune remarque importante. — Les possessifs peuvent se placer après le substantif : *Les douceurs de cette vie nostre* (Mont., I, 18). Pour les indéfinis, nous avons déjà signalé l'emploi archaïque de *mesme* (Cf., § 175). — *Tel* accompagné de *autre* le précède aujourd'hui : *Telles autres choses.* Au seizième siècle, il peut encore le suivre. *Autres telles choses* (Estienne, *Précellence*). *Autres telles peintures contrefaites à plaisir* (Rabelais). C'est un souvenir de l'ancienne construction qui combinait même *autre* (*altre*) et *tel* en un mot : *altretel.* — *Tout* peut suivre le substantif qu'il détermine et même en être séparé par quelque complément. — *Seul* peut affecter trois places différentes : *Seule la France, la France seule, la seule France.* Aujourd'hui, de ces trois constructions, la dernière tend à sortir de l'usage.

Nous étudierons plus loin la place que les pronoms personnels occupent dans la phrase (§§ 329-334).

§ 311. *Article.* Les règles de position de l'article n'ont pas changé depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Il précède le substantif dont il ne peut être séparé que par des qualificatifs qui, comme lui, déterminent le substantif. *Les hommes, les grands hommes.* Il est inutile de donner des exemples du seizième siècle qui ne nous apprendraient rien de particulier.

§ 312. *Participes, infinitifs dépendants d'un verbe auxiliaire* [1]. La construction dans l'usage actuel est stricte. La première place est donnée au verbe auxiliaire : *J'ai écrit, c'est écrit, il le fait chercher, il va le voir.* La vieille langue pouvait placer le participe ou l'infinitif avant l'auxiliaire régissant. On en trouve

1. Nous considérons comme auxiliaire tout verbe qui en régit un autre, cf. plus bas, § 333.

encore des traces dans la première moitié du seizième siècle. *Pas demourer là ne fault* (Rabelais, I, *prol.*). *Je sçay comment garder se fault de ce cornard* (id., III, 12). *Soubvenir assez vous peult* (id., III, 13). *Là pleurer je la vy* (Ronsard, éd. Buon, p. 85).

§ 313. *Adverbes.* Aujourd'hui, dans la construction ordinaire, en général, l'adverbe simple ou composé suit immédiatement le verbe, ou précède immédiatement l'adjectif qu'il qualifie. On ne modifie cet ordre que quand on veut insister d'une façon spéciale sur l'idée qu'exprime l'adverbe. *Il est venu ici, il travaille courageusement, il a plu hier matin; il est très-bon, il est tout à fait ruiné, c'est fort beau.* Mais *jusqu'ici tout allait bien; ici, il faut s'arrêter et examiner la situation ; tant il est sage* [1].

§ 314. Au seizième siècle, la langue jouit de plus de liberté qu'aujourd'hui, et conserve des traces nombreuses des constructions usitées au moyen âge.

Adverbes de lieu et de temps : *Je fais icy sentir mes inclinations* (Montaigne, III, 9). *Jamais nous n'aurons la vraie intelligence de ce qui est là dit* (Calvin, *Instit.*, p. 652). *Qui est cil aujourd'hui, qui ne voudra ensuivre ce bon maistre* (Marot, tom. I, p. 297; édit. de 1731). *Qui tard veut ne veut* (Cotgrave).

Adverbes de modalité : *Beaucoup moins est Camillus comparable à Thémistocle* (Montaigne, II, 32). *S'ainsi n'estoit* (c.-à-d. *s'il n'en était ainsi*). (Ronsard, éd. Buon, p. 25). *Ainsi soit-il*, construction archaïque qui, consacrée par un usage spécial, s'est maintenue jusqu'à nos jours. *Trop mieux ressembloit* (il ressemblait bien mieux à) *quelque petit angelot qu'ung homme* (Rabelais, I, 15). *Caton... se mit si fort à dormir, que* (Montaigne, I, 44). *Elles volontiers de mesme cachent la leur* (leur affection) *à leur mari* (id., II, 35). *Jamais peut estre il ne s'ouyt dire que si licentieusement, si effrontément on se jouast de la fortune d'un si grand et puissant Royaume* (Du Vair, *Loi salique*, exorde). *Et qui plus lui estoit importable* (et ce qui lui importait plus) (Marguerite *Heptam.*, 15).

Cf. plus haut, *assez, trop*, §§ 152 et 265.

§ 315. Les particules de négation *ne, pas, point, plus*, etc., ac-

1. L'ordre est moins fixe pour les temps composés ; ainsi on dit aussi bien *il a courageusement travaillé* que *il a travaillé courageusement*. Du même *il est alors parti* ou *il est parti alors*. *Combien! comme! que!* commencent toujours la proposition. *Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!* (La Fontaine, *Fables*, I, 2). *Comme il est bon! Combien tout ce qu'on dit est loin de ce qu'on pense!* (Racine, *Britann.*, V, 1). — Notons encore que pour les adverbes *plus, autant, moins*, l'usage actuel n'a pas admis les règles strictes qui s'appliquent aux autres adverbes.

compagnent immédiatement les verbes qu'elles modifient. *Je ne veux pas, je ne parle plus. Pas, point, plus*, etc., s'intercalent entre l'auxiliaire et le participe : *Je n'ai pas fait cela, il n'a plus rien dit.* Quand le verbe est à l'infinitif, *pas, point*, etc., peuvent le suivre ou le précéder : *Pour ne pas souffrir, pour ne souffrir pas.* Les pronoms personnels régimes *me, te, se, le*, etc., *en, y* seuls peuvent séparer *ne* du verbe. *Je ne le vois pas, je n'en veux plus. Je n'y vois goutte.*

Au seizième siècle, l'usage est déjà établi, sauf en ce qui concerne la place des pronoms personnels. Nous en reparlerons plus loin, §§ 329 et suivants.

§ 316. *Prépositions.* Nous n'avons à nous occuper que d'un cas, celui où une préposition est suivie d'un infinitif. *De, à, pour* peuvent être, au seizième siècle, séparés de l'infinitif par des compléments directs ou circonstantiels. *De ce faire, à ce faire, pour ce faire* sont des tournures fréquentes au seizième siècle. Nous en avons conservé *pour ce faire.* Ajoutons les exemples suivants : *Cette coutume de si exactement poiser et mesurer les paroles* (Montaigne, II, 18). *Le courage d'ainsi mourir* (id., II, 32). *Pour à l'accent des Grecs ma parole dresser* (Baïf, éd. Becq de Fouq., p. 3). *Pour, par l'opinion de leur fuitte, faire rompre et dissoudre cette masse* (Montaigne, I, 12). *Une légende de qualitez et titres pour auxquelles ne broncher j'ay maintefois laissé d'escrire* (id., I, 39). *Aruntius se tua pour, disoit-il, fuir et l'advenir et le présent* (id., II, 3).

II. — Ordre des éléments de la proposition.

§ 317. D'après l'usage actuel, les éléments de la proposition se placent dans l'ordre suivant : sujet, verbe, attribut (*Dieu est bon*), ou : sujet, verbe, régime (*j'ai écrit une lettre*). Quand il y a plusieurs régimes différents, la première place est donnée au régime direct (*j'ai donné cet argent à un pauvre*), à moins qu'il ne présente une certaine étendue et qu'il ne soit accompagné de déterminations accessoires (*j'ai envoyé à mon père la lettre que j'ai écrite*).

Telle est la règle générale de la construction. L'usage actuel toutefois s'accorde, dans des cas déterminés, certaines libertés que nous signalerons plus loin. Ce sont les restes d'un usage plus libre qui régnait au seizième siècle, et que nous allons étudier. Nous examinons successivement la place du sujet, de l'attribut et du régime.

I. *Place du sujet.*

§ 318. Le sujet suit régulièrement le verbe quand la proposition commence par un complément, un adverbe, un attribut, un membre de phrase, etc. *Et à cela regardoit saint Paul en escrivant aux Éphésiens* (Calvin, *Instit. chrét.*, IV, III, 1). *Et de ce que je dis font bonne preuve Cicéron et Virgile* (Du Bellay, *Illustr.*, I, 7). *Aussi ne nous est cette diversité nécessaire* (Pasquier, *Lettres*, I, 2). *Toutefois, depuis ceste heure-là, ne s'aida plus du page le bastard* (Marguerite, *Heptaméron*, 21). *Si fist venir l'hostesse le marchant disner avec le gentilhomme* (*Parangon*, 120). *En vain fais-tu amas* (d'Aubigné, *Trag.*, éd. Lalanne, p. 59). *Or commencèrent et furent mis les deux champions... Si joutèrent les deux champions* (*Parangon*, 53). *Car Romulus estoit desja bien près de la ville et s'alloient joindre à lui plusieurs citoyens d'Albe* (Amyot, *Romulus*, 12). *Tous les ans, à sa feste en Libye honorée, Ne luy tombe un taureau à la corne dorée, Mais souvent un agneau* (Ronsard, *Ode à Henri II*).

§ 319. Dans les temps composés du verbe, le sujet peut s'intercaler entre le verbe auxiliaire et le participe. *Et nous l'a le créateur donnée* (Montaigne, III, 3). *Si furent alors leurs cris et leurs regrets entendus clairement* (Amyot, *Romulus*, 28). *Et fut ainsi l'appointement juré entre eux* (id., *Lycurgue*, 2). Le sujet même peut se placer entre les deux parties de l'auxiliaire. *Environ ce temps-là avoit déjà Mithridate été contraint d'abandonner la ville de Pergame* (Amyot, *Lucullus*, 7). Construction plus rare que la précédente qui est usuelle.

De nos jours encore, certains adverbes font rejeter le sujet après le verbe : *Peut-être vaut-il mieux ; encore faut-il que... ; ainsi le veut la situation ; à peine est-il arrivé* (ou, comme dans les phrases interrogatives, *à peine mon ami est-il arrivé*) ; *de là dépend notre salut ; toujours est-il qu'il a eu tort*, etc.

§ 320. Le sujet suit le verbe dans les propositions *incidentes*, où il est représenté comme portant la parole. *L'avez-vous, dist Grandgousier au moine, mis à rançon? — Non, dist le moine* (Rabelais, I, 47). Construction encore usuelle aujourd'hui : *dit-il, fait-il. D'un air égaré : « Tu vois de mes soldats tout ce temple entouré »*, *Dit-elle* (Racine, *Athalie*).

§ 321. *Formules de souhait.* Dans les phrases qui expriment un vœu et où le verbe est toujours au subjonctif, la langue moderne place le sujet après le verbe, quand il désigne l'être qui doit profiter du souhait. *Vive le roi! Puissé-je de mes yeux y voir*

tomber la foudre (Corneille, *Horace*, IV, 5). Dans les autres cas, le sujet peut précéder ou suivre le verbe : *Me préserve le ciel d'en faire de semblables* (Molière, *Femmes, sav.*, III, 5). *Dieu vous bénisse ! Que le bon Dieu le bénisse.*

§ 322. *Phrases interrogatives.* Que l'on compare les deux propositions suivantes : *Pierre viendra* et *Pierre viendra-t-il?* on verra que la proposition interrogative reproduit la proposition positive, en la faisant suivre du pronom personnel qui représente une seconde fois le sujet. D'où vient cette bizarre manière d'exprimer l'interrogation ? Le vieux français disait, en plaçant le sujet après le verbe : *viendra Pierre?* Cette tournure contredisait la tendance de plus en plus caractérisée du français à donner à la phrase une construction uniforme où le sujet occupe la première place. Pour résoudre la difficulté, le français détourna de son emploi propre la construction qu'indique la phrase suivante : *Pierre, viendra-t-il?* c'est-à-dire, *Est-ce qu'il viendra, lui, Pierre* [1] ; et, supprimant avec la virgule la signification de vocatif qu'il donnait à *Pierre*, il en fit le sujet logique du verbe (comme dans *Pierre viendra*), en même temps qu'en conservant *il* après *viendra* (avec une valeur de sujet formel plutôt que réel, il est vrai), il satisfaisait aux exigences de la construction primitive qui voulait le sujet après le verbe.

Au seizième siècle, l'usage actuel est dominant ; toutefois on trouve encore des traces de l'ancienne construction. *Las ! pourra bien ceste blanche vieillesse Porter le fais d'une telle tristesse ?* (Th. de Bèze, *Abraham*).

§ 323. Il faut noter également la construction suivante où aucun signe extérieur n'indique l'interrogation qui ne peut être rendue sensible que par l'intonation : *Les Dieux ne puniront si grande félonie? — Nos prières ne vont jusqu'à leur trône sainct? — Nos suppliantes voix leurs courages n'esmeuvent? Ne font justice à ceux qui le vont demandant?* etc. (R. Garnier, *Cornélie*, III). *Ose icy mandier ta rechigneuse face?* (A. d'Aub , *Tragiques*, III.)

2. *Place de l'attribut.*

§ 324. La proposition, réduite à sa plus simple expression, étant composée de trois éléments, les combinaisons possibles que présentent, quant à l'ordre, ces éléments, sont au nombre de six,

1. Comparez la tournure suivante : « ce | *dre ?* » ou « ce malheur, *ne* le *craignez-* malheur, *comment peut-il être à crain-* | *vous pas?* »

Dieu est bon, Dieu bon est,
Est Dieu bon, Est bon Dieu,
Bon Dieu est, Bon est Dieu.

La première construction est la construction usuelle. Les autres présentent des inversions plus ou moins rares.

Les unes consistent à rejeter le sujet après le verbe : *Est bon Dieu, est Dieu bon.* Nous les avons examinées plus haut, § 318. Les autres placent l'attribut avant le verbe et même avant le sujet : *Bon est Dieu, bon Dieu est, Dieu bon est.* La première de ces constructions est encore usuelle : *Bienheureux sont les pauvres d'esprit.* On en trouve beaucoup d'exemples au seizième siècle : *Nostre estoit-il à très-bonnes enseignes* (Montaigne, I, 23). *Au moins sages ne pouvons-nous estre que de nostre propre sagesse* (id., I, 24)[1]. Quant aux deux autres, nous n'en avons pas rencontré d'exemples, quoiqu'elles soient possibles. Au moyen âge elles étaient usuelles.

3. *Place du régime.*

§ 325. Le régime, qui doit venir régulièrement après le verbe, peut être aujourd'hui placé au commencement de la proposition, pourvu qu'il soit représenté à sa place régulière par un pronom. *Cet homme, je l'ai longtemps cherché. — Cette nouvelle, j'en ai eu connaissance.* Cette construction présente un pléonasme, et on n'y a recours que quand on veut appuyer plus fortement sur l'idée.

Au seizième siècle elle est si fréquente qu'il faut y voir une construction régulière de la langue qui s'en sert pour passer de l'inversion ancienne à l'usage actuel.

La vieille langue en effet pouvait dire : *Cet homme j'ai longtemps cherché. — De cette nouvelle, j'ai eu connaissance.* Il semble même que dans la construction primitive du français le régime régulièrement ait été placé avant le verbe.

§ 326. Au seizième siècle, on trouve encore des traces nombreuses de l'usage du moyen âge: *Ceci ai-je reconnu de mes yeux* (Montaigne, I, 11). *Toutes choses prenoit en bonne partie* (Rabelais, III, 2). *Le mal par iceux advenu, advenant ou advenir, ne recordent, ne sentent, ne prévoient* (id., V, 11). *Cependant je prierai ta puissance divine, ainsi que Jupiter Callimaque en son hymne*

1. A cette sorte de construction se rattache celle dont le vers suivant offre un exemple : *En Buthrote, vivant sa mère* (Ronsard, *Odes*, I, 1). C'est un ablatif absolu dont les termes sont intervertis.

(Rons., *Ode à Henri II*). *Pour ce qu'un moindre mal un pire mal n'esteint* (D'Aubigné, *Tragiques*, éd. Lalanne, p. 57). *Le ciel qui ses lampes darde Sur tout ce qu'il aperçoit, Rien de si grand ne regarde Qui vassal des rois ne soit. D'armes le monde ils estonnent; Sur le chef de ceux ils tonnent Qui les viennent despiter; Leurs mains toute chose atteignent* (Ronsard, *Odes*, I, 2). Encore au dix-septième siècle : *On ne sut pas longtemps à Rome Cette éloquence entretenir* (La Fontaine, *Fables*, XI, 7). *Puis en autant de parts le cerf il dépeça* (id., *ibid.*, I, 6). *L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent* (id., *ibid.*, V, 18).

§ 327. Dans les temps composés, le régime direct s'intercale volontiers entre l'auxiliaire et le participe. *J'ai cette lettre écrite.* Voir plus haut, § 213. Cette construction s'est maintenue au dix-septième siècle, où elle produit en poésie de beaux effets. *Les endroits où la terre pressée A des pieds du Sauveur les vestiges écrits* (Malherbe, *Les larmes de saint Pierre*).

§ 328. Pour le complément indirect, voici des exemples qui montrent de quelle liberté jouissait encore la langue au seizième siècle : *D'un cas vous adverty* (Rabelais, I, 8). *Le tout fut par icelui proféré avecque gestes* (id., *ibid.*, 15). *Ainsi par sa prouesse furent desconfits tous ceulx de l'armée* (id., *ibid.*, 27). *Par leur vouloir l'alla guérir son maître d'hostel* (id., *ibid.*, 39). *Et alors avecque grande puissance se leva, emportant son berceau sur l'eschine ainsi lié* (id., *ibid.*, 5). *Y voi* (je vois dans l'étude des lettres) *tel amendement que de présent à difficulté seroi-je receu en la première classe des petits grimaulx* (id., *ibid.*, 8). *Fortune ne recognoist point de supérieur auquel d'elle et de ses sorts on puisse appeler* (id., III, 12). *Comment par les Andouilles farouches est dressée embuscade contre Pantagruel* (id., IV, 36). *Il vaut mieux d'une belle assurance se préparer à tout* (Montaigne, I, 23). *Democritus... trouva moyen de nuit d'échapper* (id., II, 3). *Il est bon une fois le mois de les esveiller* (id., II, 2). *Solon donna liberté aux femmes, aux dépens de leur pudicité de pourvoir au besoing de leur vie* (id., III, 5). *Les nations que si à pleine bouche nous appelons barbares* (id., I, 5). *César à un soldat de sa garde, regardant son maintien décrépit, respondit* (id., I, 19). *A homme ne soit permis porter en son doigt anneau d'or* (id., I, 43). *Nous sommes tous par la gloire enflammez à l'estude des sciences* (du Bellay, *Illustr.*, II, 5).

4. *Place du pronom.*

§ 329. Nous devons examiner à part la place qui revient dans

la proposition, aux pronoms *je, me, te, se, lui, le, la, les, en, y*, e aux pronoms *nous, vous* quand ils sont enclitiques, c'est-à-dire quand ils sont employés comme régimes.

§ 330. Lorsque plusieurs pronoms régimes, ainsi que la négation *ne*, précèdent le verbe, la première place est accordée à la négation : *Je* ne *le lui dirai pas*. — Les particules *en, y* précèdent immédiatement le verbe. *Il ne lui* en *parlera pas. Il ne l'y verra pas*. — Deux pronoms personnels, l'un régime direct, l'autre indirect, ne peuvent précéder le verbe, sauf quand l'accusatif est le pronom de la troisième personne *le, la, les* : en ce cas le régime indirect suit, s'il est à la troisième personne, précède dans les deux autres cas. On dira donc : *il m'envoie à toi, à lui*, et non *il te m'envoie, il lui m'envoie*, ou *il me t'envoie, il me lui envoie*. On dira encore *il me l'envoie* et *il le lui envoie*, et non *il le m'envoie, il lui l'envoie*. — Quand *en* et *y* se trouvent ensemble, *y* précède *en : il y en sera*. Telles sont les règles qui régissent aujourd'hui l'ordre de ces particules.

§ 331. Ces règles sont en partie récentes ; et le seizième siècle a gardé des traces nombreuses d'un usage général qui remonte aux origines mêmes de notre langue, et qui assigne à ces particules pronominales un ordre différent.

Et le vous conseille (Rab. III, 9). *Je la vous nomme* (id., IV, 38). *Vous la me donnerez* (Parangon, 90). *Tu les nous as bien mis en besongne* (des Pér., *Cymbal.*, II). *Mercure qui la nous a baillée* (id., *ibid.*). *Il le te semble* (id., *ibid.*, I). *Ce meschant la m'a fait perdre* (id., *ibid.*, II). *Mercure qui le vous brisa* (id., *ibid.*, II). *Je ne t'abandonneray jamays que tu ne le me ayes enseigné* (id., *ibid.*), *Ces meschans... le m'auroient-ils point desrobé* (id., *ibid.*, III). *Je la te presteray volontiers* (id., *ibid.*). *Et suis content de la vous enseigner* (Montluc, II, 113). *S'il la vous baille* (id., *ibid.*). *Ils le nous font faire* (id., III, 500). *Je le vous promy* (*Sat. Mén.*, 45)[1]. *Et si en y a aulcunes* (des Périers, *Cymbalum*, II). *Et en y avoit qui* (Montaigne, I, 49). *Plus qu'il n'en y a* (id., III, 5).

Pourquoi de ces deux tournures *il le lui dira* et *il le me dira* (ou *il le te dira*)[2], la première s'est-elle maintenue jusqu'à ce jour, tandis que les deux autres ont été modifiées par l'usage ? Pourquoi l'impératif les a-t-il toutes gardées : *dis-le moi ; dis-le lui?*

§ 332. Les observations précédentes portent sur des propositions affirmatives et négatives. Les phrases impératives se

1 Mais *je te le diray* (des Pér., *Cymb.*, II). *Je ne vous le sauroi mieux comparer qu'à* (Rab., V, 11).

2. Et de même naturellement au pluriel : *il le leur dira*, mais *il nous, il vous le dira*.

comportent différemment. Nous avons vu qu'en vieux français le régime précède volontiers le verbe ; une exception toutefois est faite pour l'impératif qui se place le plus souvent avant son régime. Cette règle particulière trouve son application pour les pronoms, qui précèdent tous les modes, comme nous venons de le voir, et ne suivent que l'impératif positif. *Voyez-le, regarde-moi, songez-y, parlez-en.* Avec l'impératif négatif, ils précèdent : *Ne le croyez pas, ne lui dites rien.*

Cependant la vieille langue place quelquefois le pronom avant l'impératif dans des phrases affirmatives : *Te tien* (c.-à-d. *tiens-toi*), *i venez, tu lo juva* (toi, aide-le), phrase d'une litanie ancienne. Au seizième siècle cette construction est usuelle dans les propositions secondaires : *Roidissons-nous et nous efforçons* (Montaigne, I, 19). *Garde-le encore et t'en va disner* (Parangon, 26). *Va le quérir et le mettons en son sac en lieu de cestuy-cy* (Des Périers, *Cymbalum*, I). Encore au dix-septième siècle : *Polissez-le sans cesse et le repolissez* (Boileau, *Art poétique*, I). Construction très-fréquente dans Molière.

§ 333. Un cas particulier se présente, lorsque le verbe principal régit un infinitif : *laisser faire*. Quelle est, dans ce cas, la place du pronom personnel régi par le verbe principal ou l'infinitif ?

En vieux français le pronom se plaçait régulièrement avant le verbe principal, comme si celui-ci n'était qu'un auxiliaire de l'infinitif. *Ains que nus la poist veoir* (c.-à-d. *avant que nul ne la pût voir*) dit au douzième siècle le poëte Chrestien de Troyes (*Chevalier au Lyon*, vers 65). De même, vers 1609, *si je feire la puis* (c.-à-d. *si je puis la faire*). L'ancienne langue considérait donc le pronom comme le régime de la locution verbale tout entière et non de l'un des deux verbes.

§ 334. Cette conception de la phrase s'est maintenue jusqu'au dix-septième siècle pour les locutions où le pronom est régime de l'infinitif, et jusqu'à nos jours pour celles où il est le sujet logique. Examinons d'abord ce dernier cas. Dans les phrases *Je le laisse partir, je le vois tomber, le* est logiquement le sujet de *partir* et de *tomber* : mais grammaticalement il est le régime des locutions verbales *laisse partir, vois tomber*, et, à ce titre, se place avant elles.

Dans les phrases suivantes : *Je le vais chercher, il se veut promener*, le pronom est le complément de l'infinitif. L'ancien usage toutefois le considérait comme le complément de la locution

verbale tout entière, et le plaçait par suite avant le verbe personnel : *Je le vais chercher, il se veut promener.*

Voici des exemples du seizième siècle. *Cette doctrine de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison* (Calvin, *Instit.*, préface). *N'est-ce pas grand pitié... que personne ne se veuille faire aux dépens d'autruy* (La Boétie, *Servitude*). *Veut-on attendre qu'on nous vienne lier les pieds et les mains?* (La Noue, *Discours*, XXVI). *Ne les ayant peu vaincre ni attraper* (Brantôme, t. I, p. 122, éd. Lalanne). *Et le venoit voir qui pouvoit* (id., II, 383). *Il faut sauver l'âme qui se veut perdre et perdre l'âme qui se veut garder* (d'Aubigné, *Hist. univ.*, I, III, II). *Je vous veux aller voir dedans deux jours d'icy* (Parangon, 28). *Avant qu'il le vînt trouver* (Montaigne, I, 3).

L'usage ancien s'est maintenu jusqu'au dix-septième siècle. *Nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration* (Bossuet, *Henriette d'Angl.*). *Le roi m'a voulu voir* (La Fontaine, *Fables*, IX, 3). *Notre baudet s'en dut enfin passer pour cette fois* (id., VIII, 17) [1].

De nos jours, la langue analysant ces constructions trop synthétiques, a rapproché le pronom de l'infinitif auquel il appartient, de manière à rendre plus sensible à l'esprit la double proposition qu'elles contiennent. *Je vais le chercher, il veut se promener.*

Toutefois l'usage ancien se retrouve encore chez quelques écrivains qui affectent l'imitation de nos classiques, et même il est obligatoire avec les six verbes suivants : *voir, entendre, envoyer, sentir, laisser* et *faire* [2]. *Je l'ai vu tuer* (= *qu'on le tuait*). *Je les ai entendu appeler. Je vous enverrai chercher. Il m'a laissé frapper* (*me sivit cædi*). *Il l'a fait battre de verges.*

5. *Séparation de termes coordonnés.*

§ 335. Il nous reste à dire quelques mots d'une liberté que possédait la langue au moyen âge et au seizième siècle, et qui est aujourd'hui disparue. Cette liberté consistait dans la séparation de termes coordonnés que les habitudes plus sévères du

1. La langue considère si peu dans cette construction le pronom comme le régime immédiat de l'infinitif que pour l'unir plus étroitement avec le verbe personnel, elle change parfois l'auxiliaire *avoir* en *être* si la proposition offre l'apparence d'une proposition pronominale. Nous dirions aujourd'hui : *Il* A *voulu se surpasser*. Boileau dit : *Et Mignot aujourd'hui* S'EST *voulu surpasser* (Sat., III).

2. Cette tournure est encore obligatoire dans les cas où le sujet de l'infinitif est exprimé avec les verbes *croire, dire, penser, savoir. Je vous savais être ici* et non *je savais vous être ici.*

langage moderne obligent à réunir. On en jugera par les exemples suivants :

Voilà d'où est venue ceste folle diligence et inconsidérée (Calvin, *Instit.*, III, v, 10). *Le roi François Ier estoit en un beau chasteau et plaisant* (Marguerite, *Heptam.*, 53). — *Grec et escolier estoient mots de reproche entre les Romains et de mépris* (Montaigne, I, 10). *Exiger d'un homme libre telle sujection à leur service et telle obligation* (id., III, 1). — *Qu'on ne se puisse comporter commodément entre des hommes qui sont ennemis et loyalement* (id., *ibid.*).

§ 336. Pour terminer cette rapide étude, nous aurions encore à parler de l'ordre dans lequel se suivent les propositions dans les phrases. Mais l'usage actuel ne diffère guère de l'usage au seizième siècle. L'usage actuel n'a pas soumis ici la construction à des règles aussi fixes que l'ordre des éléments de la proposition. On peut, suivant les besoins de la pensée, donner le premier rang aux propositions incidentes ou relatives : on peut intercaler une proposition principale au milieu d'une incidente, et réciproquement. La langue ayant en ce point gardé les libertés qu'elle possédait au seizième siècle, il n'y a pas lieu de faire une étude comparative[1].

1. *Observation générale.* Pour les exemples cités dans le *Tableau de la langue* qui se réfèrent à une édition déterminée, il faut se reporter, sauf indications contraires, aux éditions que nous suivons dans les *Morceaux choisis*. Toutefois, il nous arrive de citer Jean et Clément Marot, d'après l'édition de La Haye, 1731 (6 vol. in-12), Montaigne, d'après l'édition de Paris, Didot, 1802 (4 vol. in-12), Calvin, *Instit. chrét.*, d'après l'édition princeps de Genève, 1561, et B. Palissy, d'après l'édition Cap, Paris, 1844 (1 vol. in-12).

FIN.

9-13.

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

MORCEAUX CHOISIS

DES

ÉCRIVAINS DU XVIe SIÈCLE

DES MÊMES AUTEURS

Le XVIe siècle en France, tableau de la littérature et de la langue. 1 vol. in-16. Deuxième édition, revue et corrigée. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

Dictionnaire général de la langue française du XVIIe siècle à nos jours. 2 forts vol. in-8°, br. . . . . 30 fr. »
Reliure demi-chagrin. . . . . 8 fr.

DE M. A. DARMESTETER

La Vie des Mots, étudiés dans leur signification. Paris, Delagrave. 1 vol. in-12. *Deuxième édition* 1867 . . . . . 2 fr.

Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin. Paris, F. Vieweg, 1875, 1 fort vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

De la formation de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent. Paris, F. Vieweg, 1877, 1 fort vol. in-8°. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

De Floovante, vetustiore Gallico poemate, et de Merovingo cyclo. Paris, Vieweg. 1 vol. in-8°.

MORCEAUX CHOISIS

DES

PRINCIPAUX ÉCRIVAINS

EN PROSE ET EN VERS

DU XVIe SIÈCLE

Publiés d'après les éditions originales ou les éditions critiques les plus autorisées

ET ACCOMPAGNÉES DE NOTES EXPLICATIVES

PAR MM.

Arsène DARMESTETER
Professeur
de littérature française
du moyen âge
et d'histoire de la langue française
à la Faculté des Lettres de Paris.

Adolphe HATZFELD
Professeur
de rhétorique au lycée Louis-le-Grand,
Ancien professeur
à la Faculté des Lettres de Grenoble.

Quinzième édition, revue et corrigée.

PARIS
LIBRAIRIE DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

On peut joindre à ce volume notre livre sur *le Seizième siècle en France* (*Tableau de la littérature et de la langue*), qui en est le commentaire naturel. Toutefois ces extraits suffisent pour faire connaître, d'une manière sommaire, l'histoire des idées et du langage dans notre pays, depuis les dernières années de Louis XII jusqu'à Henri IV. Pour atteindre ce but, nous avons choisi des morceaux étendus et vraiment caractéristiques de plus de cinquante auteurs différents, appartenant aux genres les plus divers : et nous avons groupé ces morceaux détachés suivant des divisions naturelles, en conciliant dans une certaine mesure l'ordre des temps et l'ordre des sujets, afin de respecter, avec la succession des faits, la succession des idées.

L'ouvrage est divisé en trois sections : prosateurs, poètes, auteurs dramatiques. Dans la première, nous passons en revue d'abord les théologiens, les philosophes et les moralistes, puis les écrivains politiques, le shistoriens, enfin les conteurs, les érudits et les savants. Dans la seconde, nous présentons tour à tour l'école de Jean Lemaire et de Clément Marot,

puis celle de Ronsard qui lui succède et qui ouvre des voies nouvelles à la poésie. Dans la troisième, le théâtre populaire du moyen âge montre ses derniers essais ; puis on assiste aux premiers tâtonnements de la tragédie et de la comédie classiques. Les extraits des auteurs sont précédés de notices succinctes sur leur vie et leurs écrits.

Ainsi le choix et la succession des morceaux servent à marquer la place et l'action de chaque écrivain dans le mouvement littéraire de cette époque et à mettre en lumière les deux grands faits qui ont imprimé au seizième siècle son caractère, — la Réforme et la Renaissance.

Mais nous n'avons pas eu simplement en vue l'histoire des idées et de la langue. Nous ne nous sommes pas seulement attachés à choisir des morceaux propres à indiquer la doctrine, le caractère, la physionomie de chaque écrivain. Nous avons cherché à donner des extraits intéressants en eux-mêmes, irréprochables au point de vue des bienséances, faits pour éveiller le goût littéraire et développer le sentiment du beau.

Le texte que nous publions, comme les morceaux eux-mêmes, a été pris dans les originaux, et non dans des livres de seconde main. Il a été collationné avec une rigoureuse exactitude d'après les éditions du temps ou d'après les éditions critiques les plus autorisées. Nous avons reproduit scrupuleusement l'orthographe avec ses contradictions et ses bizarre-

ries, en nous bornant à deux modifications généralement admises pour faciliter la lecture, d'une part la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, d'autre part la substitution de la ponctuation moderne à la ponctuation obscure et indécise du seizième siècle.

Nous avons indiqué pour chaque passage la place exacte du morceau et l'édition de l'ouvrage auquel il était emprunté, afin que le lecteur puisse remonter aux sources.

Enfin, les notes qui accompagnent le texte ont été l'objet d'un soin tout particulier. Les auteurs du seizième siècle présentent des pensées et des formes obscures qui déconcertent le lecteur. Nous avons multiplié les explications philologiques, littéraires, historiques, et nous espérons n'avoir laissé sans solution aucune difficulté sérieuse. Nous avons préféré à un glossaire qui eût simplifié le travail, ce commentaire perpétuel, à la fois plus complet et plus aisé à consulter.

Dans ces nouvelles éditions, nous avons cherché à tenir notre recueil au courant des derniers travaux sur la littérature du XVIe siècle. Nous avons corrigé un certain nombre d'erreurs que nous avions relevées ou qui nous avaient été signalées par la critique. Enfin nous n'avons rien négligé pour le maintenir digne de la faveur qu'il a obtenue auprès des professeurs et des savants en France et à l'étranger.

MORCEAUX CHOISIS

DES AUTEURS DU XVIe SIÈCLE

SECTION I. — PROSATEURS

I. — THEOLOGIENS ET PRÉDICATEURS

JEAN CALVIN

1509-1564

Jean Cauvin, dit Calvin (en latin *Calvinus*), né en 1509, second fils du procureur fiscal de l'évêque de Noyon, chapelain à douze ans, curé à dix-huit, quitte la théologie pour se livrer à la jurisprudence. Bientôt imbu des idées de la Réforme, il se jette dans l'étude de la Bible. Malgré la protection de François Ier et de Marguerite de Navarre, il ne tarde pas à être persécuté, quitte la France en 1534, se rend à Bâle où il étudie l'hébreu, et publie en 1536 l'*Institutio christianæ religionis* traduite en français en 1540), véritable manifeste de la Réforme en France. De Bâle il passe en Italie, où il est accueilli par la princesse Renée, duchesse de Ferrare, favorable aux idées nouvelles; inquiété par la cour de Rome, il retourne à Bâle, puis à Genève, où Farel, le réformateur de la Suisse française, le somme, au nom de Jésus-Christ, de se consacrer à l'établissement de la nouvelle Église. Ses prétentions dominatrices irritent le peuple, qui le bannit avec Farel en 1538. Rappelé deux ans après, il revient en maître, et pendant vingt-quatre ans applique avec une inflexible rigueur au gouvernement de la cité comme aux mœurs des particuliers les principes qu'il a posés dans son *Institution*. Impitoyable pour ses adversaires, il fait brûler en 1553 Michel Servet qui niait le mystère de la Trinité. Il meurt à Genève en 1564.

Les œuvres complètes de Calvin ont été publiées pour la première fois à Amsterdam en 1671; elles comprennent neuf volumes in-folio. Une nouvelle édition en a été donnée par les soins de Baum, Cunik et Reuss dans le *Corpus Reformatorum*, section II (Brunswick, Schwetschke, 1863 et suiv.). L'*Institution* française a été imprimée

plusieurs fois séparément. Citons en particulier l'édition de Paris 1859 (2 vol. in-8°, chez Meyrueis); elle reproduit textuellement la dernière édition revue par Calvin (Genève, 1559) et qui sort des presses de Robert Estienne.

Voir l'étude sur Calvin dans notre *Seizième siècle en France, tableau de la Littérature,* page 2

1. Calvin au roy de France.

... Voyant que la fureur d'aucuns iniques s'estoit tant eslevée en vostre Royaume, qu'elle n'avoit laissé lieu aucun à toute saine doctrine, il m'a semblé estre expedient de faire servir ce present livre, tant d'instruction à ceux que premierement j'avoye deliberé d'enseigner qu'aussi de confession de foy envers vous : dont vous cognoissiez[1] quelle est la doctrine contre laquelle d'une telle rage furieusement sont enflambez ceux qui par feu et par glaive troublent aujourd'huy vostre Royaume. Car je n'auray nulle honte de confesser que j'ay yci comprins quasi une somme[2] de ceste mesme doctrine laquelle ils estiment devoir estre punie par prison, bannissement, proscription et feu : et laquelle ils crient devoir estre deschassée hors de terre et de mer. Bien say-je de quels horribles rapports ils ont remply vos aureilles et vostre cœur, pour vous rendre nostre cause fort odieuse; mais vous avez à reputer[3] selon votre clemence et mansuetude qu'il ne resteroit innocence aucune ny en dits ny en faicts, s'il suffisoit d'accuser. Certainement si quelqu'un, pour esmouvoir haine à l'encontre de ceste doctrine de laquelle je me veux efforcer de vous rendre raison, vient à arguer qu'elle est desja condamnée par un commun consentement de tous estats[4], qu'elle a receu en jugement plusieurs sentences contre elle, il ne dira autre chose, sinon qu'en partie elle a esté violentement abatue par la puissance et conjuration des adversaires, en partie malicieusement opprimée par leurs mensonges, tromperies, calomnies et trahison. C'est force et violence, que[5] cruelles sentences sont prononcées à l'encontre d'icelle devant[6] qu'elle ait esté desfendue. C'est fraude et trahison, que sans cause elle est notée de sedition et malefice. Afin que nul ne pense que nous nous complaignons de ces choses à tort, vous mesme vous pouvez

1. Pour que de là vous connaissiez; latinisme (*unde cognoscas*).

2. Ensemble complet d'une doctrine au même sens que « la *Somme Théologique* de saint Thomas ».

3. Considérer; au sens du latin *reputare*.

4. Des diverses classes de la nation.

5. *Le fait* que cruelles sentences sont prononcées, etc., *constitue* force et violence.

6. Avant.

estre tesmoin, Sire, par combien fausses calomnies elle est tous les jours diffamée envers vous : c'est asçavoir qu'elle ne tend à autre fin, sinon que tous regnes et polices[1] soyent ruinées, la paix soit troublée, les loix abolies, les seigneuries et possessions dissipées : brief que toutes choses soyent renversées en confusion. Et neantmoins encores vous n'en oyez que la moindre portion. Car entre le populaire on seme contre icelle horribles rapports; lesquels s'ils estoyent veritables, à bon droict tout le monde la pourroit juger avec tous ses autheurs digne de mille feux et mille gibets. Qui s'esmerveillera maintenant pourquoy elle est tellement haye de tout le monde puis qu'on adjouste foy à telles et si iniques detractions? Voylà pourquoy tous les estats[2] d'un commun accord conspirent à condamner tant nous que nostre doctrine. Ceux qui sont constituez pour en juger, estans ravis et transportez de telle affection, prononcent pour sentence la conception qu'ils ont apportée de leur maison, et pensent très-bien estre acquittez de leur office s'ils ne jugent personne à mort, sinon ceux qui sont, ou par leur confession ou par certain tesmoignage, convaincus. Mais de quel crime? De ceste doctrine damnée[3], disent-ils. Mais à quel titre est-elle damnée? Or c'estoit le point de la défense : non pas desadvouer icelle doctrine, mais la soustenir pour vraye. Yci est osté le congé d'ouvrir la bouche[4]. Pourtant je ne demande point sans raison, Sire, que vous vueilliez prendre la cognoissance entière de ceste cause, laquelle jusques yci a esté demenée[5] confusement sans nul ordre de droict, et par un ardeur impetueux, plustost que par une moderation et gravité judiciaire...

Nous recognoissons assez combien nous sommes povres gens et de mespris : c'est asçavoir devant Dieu miserables pescheurs, envers les hommes vilipendez et dejettez[6] et mesmes (si vous voulez) l'ordure et la balieure[7] du monde, ou si l'on peut encores nommer quelque chose plus vile. Tellement qu'il ne nous reste rien de quoy nous glorifier devant Dieu, sinon sa seule misericorde, par laquelle, sans quelque merite, nous sommes sauvez : ny envers les hommes, sinon nostre infirmité, c'est-à-dire, ce que tous estiment grande ignominie.

Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste[8] eslevée et insuperable[9] par dessus toute la gloire et puissance du monde.

1. Gouvernement; au sens de πολίτεια.
2. Voir p. 2, note 4.
3. Condamnée; latinisme (*damnata*).
4. Ici on nous enlève la permission de parler pour nous défendre.
5. Conduite.
6. Abaissés; latinisme (*dejectos*).
7. Balayure.
8. Demeure.
9. Invincible; latinisme (*insuperabilis*).

Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et de son Christ, lequel le Pere a constitué Roy, pour dominer, d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves jusques aux fins de la terre[1] et tellement dominer, qu'en frappant la terre de la seule verge de sa bouche[2], il la casse toute avec sa force et sa gloire comme un pot de terre[3] : ainsi que les Prophetes ont predit la magnificence de son regne, qu'il abatroit les royaumes durs comme fer et airain, et reluisans comme or et argent[4]...

[Nous] ne sommes pour autre raison despouillez de toute vaine gloire, sinon afin de nous glorifier en Dieu. Que diray-je plus; considerez, Sire, toutes les parties de nostre cause; et nous jugez estre les plus pervers des pervers si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressez et recevons injures et opprobres, pourtant que[5] nous mettons nostre esperance en Dieu vivant[6], pourtant que nous croyons que c'est la vie eternelle de cognoistre un seul vray Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jesus-Christ[7]. A cause de ceste esperance aucuns de nous sont detenus en prison, les autres fouettez, les autres menez à faire amendes honorables, les autres bannis, les autres cruellement affligez, les autres eschappent par fuyte : tous sommes en tribulation, tenus pour maudicts et execrables, injuriez et traittez inhumainement.

(*Préface de l'Institution; Au roy de France*, 1535.)

2. Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne merite condamnation.

Quand l'Apostre veut abatre l'arrogance humaine, il use de ces tesmoignages : qu'il n'y a nul juste, nul bien entendu, nul qui cherche Dieu; que tous ont decliné, tous sont inutiles; qu'il n'y en a point qui face bien, pas jusques à un seul : que leur gosier est comme un sepulchre ouvert, que leur langues sont cauteleuses; que venin d'aspic est sous leurs levres; que leur bouche est pleine de maledicence et amertume;

1. Et dominabitur a mari usque ad mare; et a flumine usque ad terminos orbis terrarum (Psalm. LXXI, 8.)
2. Percutiet terram virga oris sui. (Esaias, XI, 4.)
3. Reges (*tu gouverneras*) eos in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringes eos. (Ps. II, 9.)
4. Souvenir de la statue de Daniel (Daniel, II, 32).
5. Parce que.
6. In hoc enim laboramus et maledicimur quia speramus in Deum vivum qui est salvator omnium hominum, maxime fidelium. (Epistola Pauli ad Timotheum, I, IV, 10.)
7. Hæc est autem vita æterna : Ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum. (Joannes, XVII, 3.)

que leurs pieds sont legers à espandre le sang; qu'en leurs voyes il n'y a que perdition et dissipation; que la crainte de Dieu n'est point devant leurs yeux[1]. Il foudroye de ces paroles rigoureuses non pas sur certains hommes, mais sur toute la lignée d'Adam; et ne reprend point les mœurs corrompues de quelque aage, mais il accuse la corruption perpetuelle de nostre nature. Car c'est son intention en ce lieu-là, non pas de simplement reprendre les hommes afin qu'ils s'amendent de leur propre mouvement : mais plustost de les enseigner, qu'ils sont tous depuis le premier jusques au dernier enveloppez en telle calamité, de laquelle ils ne peuvent sortir, sinon que[2] la misericorde de Dieu les en delivre. Pource que cela ne se pouvoit prouver, qu'il n'apparust que nostre nature est tombée en ceste ruine, il allegue ces tesmoignages, où il est monstré que nostre nature est plus que perdue. Que cela doncques soit resolu que les hommes ne sont pas tels que sainct Paul les descrit, seulement par coustume perverse, mais aussi d'une perversité naturelle... Il despouille l'homme de justice, c'est-à-dire d'integrité et de pureté : puis apres d'intelligence, du defaut de laquelle s'ensuit apres le signe, c'est que tous hommes se sont detournés de Dieu; lequel chercher est le premier degré de sapience[3]. S'ensuivent apres les fruits d'infidelité, que tous ont decliné, et ont esté faicts quasi comme pourris tellement qu'il n'y en a pas un seul qui face bien. D'avantage, il met toutes les meschancetez dont ceux qui se sont desbordez en injustice souillent et infectent les parties de leurs corps. Finalement il tesmoigne que tous les hommes sont sans crainte de Dieu, à la regle de laquelle nous devions compasser[4] toutes nos voyes. Si ce sont là les richesses hereditaires du genre humain, c'est en vain qu'on requiert quelque bien en nostre nature. Je confesse que toutes ces meschancetez n'apparoissent point en chascun homme, mais nul ne peut nier qu'un chascun n'en ait la semence enclose en soy. Or comme un corps, quand il a desja la cause et matiere de maladie conceue en soy, ne sera point nommé sain, combien

1. Non est justus quisquam; non est intelligens; non est requirens Deum. Omnes declinaverunt : simul inutiles facti sunt : non est qui faciat bonum, non est usque ad unum. Sepulchrum patens est guttur eorum; linguis suis dolose agebant : venenum aspidum sub labiis eorum. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem; contritio et infelicitas in viis eorum; et viam pacis non cognoverunt. Non est timor Dei ante oculos eorum. (Epistola Pauli ad Romanos, III, 10-18.)

2. A moins que... ne.

3. Ici Calvin reproduit, avec une singulière fidélité dans la construction, le texte de son *Institutio* latine. Ces tournures sont plus latines que françaises.

4. Mesurer.

que la maladie ne soit encores monstrée, et qu'il n'y ait nul sentiment de douleur : aussi l'ame ne sera point reputée saine, ayant telles ordures en soy : combien que la similitude ne soit point du tout propre. Car quelque vice qu'il ait au corps, si ne laisse-il point de retenir vigueur de vie, mais l'ame estant abysmée en ce gouffre d'iniquité, non-seulement est vicieuse, mais aussi vuide de tout bien.

(*Institution chrestienne*, II, III, 2.)

3. Confession de foi.

..... Nous tenons que le peché originel est une corruption espandue par nos sens et affections, en sorte que la droite intelligence et raison est pervertie en nous; et sommes[1] comme povres aveugles en tenebres, et la volonté est sujette à toutes mauvaises cupiditez, pleine de rebellion et adonnee à mal; brief, que nous sommes povres captifs detenus sous la tyrannie de peché : non pas qu'en mal-faisant nous ne soyons poussez par nostre volonté propre, tellement que nous ne saurions rejeter ailleurs[2] la faute de tous nos vices; mais pource qu'estans issus de la race maudite d'Adam, nous n'avons pas une seule goutte de vertu[3] à bien faire, et toutes nos facultez sont vicieuses.

De là nous concluons que la source et origine de nostre salut est la pure misericorde de Dieu, car il ne se trouvera en nous aucune dignité[4] dont il soit induit à nous aimer. Nous aussi estans mauvais arbres ne pouvons porter aucun bon fruict, et par ce moyen ne pouvons prevenir Dieu pour acquerir ou meriter grace envers luy; mais il nous regarde en pitié pour nous faire merci, et n'a autre occasion d'exercer sa misericorde en nous, que nos miseres. Mesmes nous tenons que cette bonté, laquelle il desploie envers nous, procede de ce qu'il nous a eslus devant[5] la creation du monde, ne cerchant point la cause de ce faire[6] hors soy-mesme et son bon plaisir. Et voyla nostre premier fondement[7], que nous sommes agreables à Dieu d'autant qu'il luy a pleu nous adopter pour ses enfants devant[5] que nous fussions nais[8]; et par ce moyen, il nous a retirez, par privilege singulier, de la malediction generale en laquelle tous hommes sont plongez.

1. Et *que nous* sommes, etc.; et *que* la volonté.
2. Rejeter sur quelque autre cause.
3. Force, capacité.
4. Chose digne, mérite.
5. Avant.
6. De faire cela.
7. Le premier fondement de notre foi.
8. Nés.

Mais pource que[1] le conseil de Dieu est incomprehensible nous confessons que pour obtenir salut il nous faut venir au moyen que Dieu a ordonné : car nous ne sommes point du nombre des fantastiques[2] qui, sous ombre de la predestination eternelle de Dieu, ne tiennent conte[3] de parvenir par le droit chemin à la vie qui nous est promise; mais plustost nous tenons que, pour estre avouez enfants de Dieu et en avoir droite certitude, il nous faut croire en Jésus-Christ, d'autant que c'est en luy seul qu'il nous faut cercher toute la matiere de nostre salut.

(*Confession de foy au nom des Eglises reformees,* dans les *Opuscules ou Petits traictez de Calvin,* Genève, 1566, in-fol., page 1993.)

SAINT FRANÇOIS DE SALES

1567-1622

Né à Annecy, au château de Sales, François de Sales étudie le droit à l'Université de Paris, puis à celle de Padoue, et est reçu avocat à Chambéry. En 1593, il refuse la charge de conseiller au Parlement de Savoie et entre dans les ordres. Il opère dans le Chablais de nombreuses conversions parmi les calvinistes, vient en 1602 prêcher à Paris, où Henri IV cherche vainement à le retenir près de lui. Nommé la même année évêque de Genève, il fait en 1604 une station de carême à Dijon, où il se lie avec Mme de Chantal, qui quelques années plus tard fonde sur ses conseils l'ordre de la Visitation (1620). Il revient en 1618 à Paris, chargé par le prince de Piémont d'une mission diplomatique auprès de Louis XIII. Au retour d'un voyage dans le Comtat Venaissin, il meurt subitement à Lyon, dans la cinquante-cinquième année de son âge, et le vingtième de son épiscopat, laissant le renom d'un saint.

Les œuvres qu'il a laissées sont : L'*Etendart de la Croix de nostre Sauveur Jésus-Christ* (1597), l'*Introduction à la vie dévote* (1608), le *Traité de l'amour de Dieu* (1614), des *Lettres spirituelles* (spécialement lettres à Mme de Chantal), des *Sermons,* un *Traité de la Prédication* en latin, et de nombreux opuscules d'intérêt spécial (controverses, entretiens spirituels, exhortations, avertissements aux confesseurs, etc.). Les œuvres complètes, réunies pour la première fois en 1669 (édition de Lyon, deux volumes in-folio), ont été réimprimées plusieurs fois de nos jours ; citons spécialement l'édition de Lyon, Périsse, 1855, 5 vol. in-8o[4].

Voir l'appréciation sur saint François de Sales, dans notre *Seizième siècle en France, tableau de la Littérature,* page 9.

1. Parce que.
2. Rêveurs.
3. Compte.
4. Nous suivons cette édition pour l'indication des pages; nous établissons l'orthographe d'après l'édition in-folio de Paris 1652.

1. Du vrai mérite.

Nous appellons vaine la gloire qu'on se donne, ou pour ce qui n'est pas en nous, ou pour ce qui est en nous, mais non pas à nous; ou pour ce qui est en nous, et à nous, mais qui ne merite pas qu'on s'en glorifie. La noblesse de la race, la faveur des grands, l'honneur populaire[1], ce sont choses qui ne sont pas en nous, mais, ou en nos predecesseurs, ou en l'estime d'autruy. Il en a qui se rendent fiers et morgaus[2], pour estre sur un bon cheval, pour avoir un pennache[3] en leur chapeau, pour estre habillez somptueusement[4] : mais qui ne void ceste folie? Car s'il y a de la gloire pour cela, elle est pour le cheval, pour l'oyseau[5], pour le tailleur. Et quelle lascheté de courage est-ce d'emprunter son estime d'un cheval, d'une plume, d'un goderon[6]? Les autres se prisent et regardent pour des moustaches relevées, pour une barbe bien peignée, pour des cheveux crespez, pour des mains doüilletes, pour sçavoir danser, joüer, chanter : mais ne sont-ils pas lasches de courage, de vouloir encherir leur valeur[7], et donner du surcroist à leur reputation par des choses si frivoles et folastres? Les autres pour un peu de science veulent estre honorez et respectez du monde : comme si chascun devoit aller à l'escole chez eux, et les tenir pour maistres : c'est pourquoy on les appelle pedans. Les autres se pavonnent[8] sur la consideration de leur beauté, et croyent que tout le monde les muguette[9] : tout cela est extremement vain, sot et impertinent : et la gloire qu'on prend de si foibles subjets s'appelle vaine, sotte et frivole.

On connoit le vray bien comme le vray baume. On fait l'essay du baume en le distillant dans de l'eau, car s'il va au fond, et qu'il prenne le dessous, il est jugé pour estre du plus fin et precieux : ainsi pour connoistre si un homme est vraymente sage, sçavant, genereux, noble, il faut voir si ses biens[10]

1. La popularité.
2. Pleins de morgue.
3. Panache.
4. On ne peut se défendre ici d'un rapprochement curieux avec la troisième satire de Régnier :

Pourvu qu'on soit morgant, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache...

Voir le passage cité plus bas. *Morceaux choisis* de Régnier, p. 286.)

5. Qui a fourni les plumes du panache.
6. Plus tard *godron* : plis ronds qu'on faisait aux collerettes, aux fraises.
7. De chercher à valoir davantage.
8. Se pavanent.
9. Courtiser. On donnait autrefois aux jeunes galants le nom de *muguets*.
10. Avantages qu'il possède.

tendent à l'humilité, modestie et soubmission : car alors ce seront de vrais biens : mais s'ils surnagent et qu'ils vueillent paroistre, ce seront des biens d'autant moins veritables qu'ils seront plus apparens.

(*Introduction à la vie dévote,* III, 4; t. I de l'éd. Perisse, p. 577.)

2. Ce sont nos œuvres qui rendent témoignage de ce que nous sommes.

O admirable humilité de Nostre-Seigneur, qui venant en ce monde pour confondre nostre orgueil et destruire nostre superbe[1], ne respond autre chose quand on luy demande qui il est, sinon : « Dites ce que vous avez veu et entendu[2], » pour nous apprendre que ce sont nos œuvres, et non point nos parolles, qui rendent tesmoignage de ce que nous sommes.

Certes, nous sommes en un siecle où le monde est si remply d'orgueil, que si l'on demande à un gentil-homme qui il est? il prendra tellement cette demande au[3] poinct d'honneur que pour en avoir raison il s'ira miserablement faire couper la gorge sur le pré; mais s'il veut montrer sa noblesse, il doit respondre comme Nostre-Seigneur aux disciples de saint Jean : Dites ce que vous avez veu et entendu; dites que vous avez veu un homme humble, doux, cordial, protecteur des veuves, pere des orphelins, charitable, debonnaire envers ses subjets. Si vous avez veu et entendu cela, dites assurement que vous avez veu un gentil-homme. Si vous demandez aussi à un evesque qui il est? Si vous avez veu un homme qui vit sainctement, et qui s'acquitte bien de sa charge, dites alors que veritablement vous avez veu un evesque. Bref, si vous demandez encore à une religieuse qui elle est? Si elle est exacte et ponctuelle en l'observance de ses regles, dites semblablement que vous avez veu une vraye religieuse; car enfin ce sont nos bonnes œuvres qui nous font estre ce que nous sommes, et c'est par icelles que nous devons estre reconnus et estimez.

Ne vous contentez donc pas seulement, lors qu'on vous interroge, et qu'on vous demande qui vous estes? de dire seulement : Je suis chrestien; mais vivez en sorte qu'on puisse dire de vous qu'on a veu un homme qui aime Dieu de tout son cœur,

1. Orgueil fastueux; de même dans Corneille : *Abattons sa* superbe *avec sa liberté.* (*Pompée.* I, 1.)

2. Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis. (Matthæus, XI, 4.)

3. Par rapport au.

qui garde ses commandemens, qui fréquente les sacremens, et qui fait des œuvres dignes d'un vray chrestien[1].

(*Sermon pour le* IIe *dimanche de l'advent;* tome II, p. 390.)

3. Exemple de dévouement chrétien.

Vous n'avez pas besoin d'autres connoissances pour estre consolée[2], que de celle de Dieu, laquelle vous trouverez indubitablement icy[3], où il attend les pecheurs à penitence[4], et les pénitents à sainteté, comme il fait aussi en tous les endroits du monde ; car je l'ai mesme rencontré plein de douceur et de suavité parmi nos plus hautes et aspres montagnes, où beaucoup de simples ames le cherissoient et adoroient en toute verité et sincerité, et les chevreuils et chamois couraient çà et là parmi les effroyables glaces pour annoncer ses louanges : il est vrai que, faute de devotion, je n'entendois que quelques mots de leurs langages; mais il me sembloit bien qu'ils disoient de belles choses. Votre saint Augustin les eust bien entendus, s'il les eust vus.

Mais, ma chere fille, ne vous diroi-je pas une chose qui me fait frissonner les entrailles de crainte, chose vraie? Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours[5], un pauvre berger couroit çà et là sur les glaces, pour recouvrer une vache qui s'estoit esgaree; et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glaces de douze piques de profondeur. On ne savoit ce qu'il estoit devenu, si son chapeau, qui, à sa chute, lui tomba de la teste et s'arresta sur le bord de la fente, n'eust marqué le lieu où il estoit. O Dieu! un de ses voisins se fit devaler[6] avec une corde pour le chercher et le trouva non-seulement mort, mais presque tout converti en glace; et en cet estat il l'embrasse, et crie qu'on le retire vitement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre ses bras, lequel apres il fit enterrer.

Quel aiguillon pour moi, ma chere fille! Ce pasteur qui court par des lieux si hasardeux pour une seule vache; cette chute si horrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il

1. C'est l'opposé de la doctrine protestante sur le salut par la foi sans les œuvres. Voir les fragments de Calvin cités pages 4 et 6.
2. François de Sales s'adresse à Mme de Chantal
3. Dans la ville d'Annecy.
4. Où il attend que les pécheurs viennent faire pénitence.
5. Huit jours environ avant que nous fussions, etc.
6. Descendre.

regarde plustost où est sa queste[1], et où elle a mis ses pieds, que non pas[2] lui-mesme où il chemine; cette charité du voisin qui s'abisme lui-mesme pour oster son ami de l'abisme. Ces glaces ne devraient-elles pas ou geler de crainte, ou brusler d'amour? Mais je vous dis ceci par une impetuosité d'esprit; car, au demeurant, je n'ai pas beaucoup de loisir de vous entretenir. Vive Jesus, et en lui toutes choses! C'est lui qui m'a rendu irrevocablement et invariablement vostre, etc.

(*Lettre à Mme de Chantal*, XCVII, *août* 1606, tome III, p. 133.)

4. La lumière de Dieu luit sur tous.

En somme, Theotime, le Sauveur est une « lumiere qui éclaire tout homme qui vient en ce monde[3] ».

Plusieurs voyageurs, environ[4] l'heure de midy, au jour d'esté, se mirent à dormir à l'ombre d'un arbre; mais tandis que leur lassitude et la fraîcheur de l'ombrage les tient en sommeil, le Soleil s'advançant sur eux leur porta droict aux yeux sa plus forte lumiere, laquelle par l'éclat de sa clarté, faisoit des transparences, comme par de petits esclairs, autour de la prunelle des yeux de ces dormans; et, par la chaleur qui perçoit leurs paupieres, les força d'une douce violence de s'éveiller; mais les uns éveillez se levent, et gaignans pays allerent heureusement au giste; les autres, non-seulement ne se levent pas, mais tournans le dos au soleil et enfonçans leurs chapeaux sur leurs yeux passerent là leur journée à dormir, jusqu'à ce que, surpris de[5] la nuict, et voulans neantmoins aller au logis, ils s'esgarerent, qui çà, qui là, dans une forest à la mercy des loups, sangliers et autres bestes sauvages. Or, dites, de grace, Theotime, ceux qui sont arrivez ne doivent-ils pas sçavoir tout le gré de leur contentement au Soleil, ou, pour parler plus chrestiennement, au Créateur du Soleil? Oüy certes, car ils ne pensoient nullement à s'éveiller quand il en estoit temps : le soleil leur fit ce bon office, et par une agreable semonce[6] de sa clarté et de sa chaleur les vint amiablement réveiller. Il est vray qu'ils ne firent pas resistance au soleil, mais il les ayda aussi beaucoup à ne point resister; car il vint doucement répandre sa lumière sur eux, se faisant entrevoir au travers de

1. Ce qu'il cherche.
2. Cette forme de comparatif était générale au XVIe s. V. notre *Tableau de la langue au seizième siècle* (syntaxe, négation, p. 288). On supprime auj. la négation.
3. Saint Jean, I, 9.
4. Vers.
5. Par.
6. Avertissement.

leurs paupieres, et par sa chaleur, comme par son amour, il alla dessiller leurs yeux et les pressa de voir son jour.

Au contraire, ces pauvres errans[1] n'avoient-ils pas tort de crier dans ce bois : Hé! qu'avons nous fait au soleil, pourquoy il ne nous a pas[2] fait voir sa lumiere comme à nos compagnons, afin que nous fussions arrivez au logis, sans demeurer en ces effroyables tenebres? Car qui ne prendroit la cause du Soleil, ou plustost de Dieu en main, mon cher Theotime, pour dire à ces chetifs mal-encontreux : Qu'est-ce, miserables, que le Soleil pouvoit bonnement faire pour vous qu'il ne l'ait fait[3]? Ses faveurs estoient égales envers tous vous autres qui dormiez : il vous aborda tous avec une mesme lumiere, il vous toucha des mesmes rayons, il répandit sur vous une chaleur pareille : et, mal-heureux que vous estes, quoy que vous vissiez vos compagnons levez prendre le bourdon[4] pour tirer chemin[5], vous tournâtes le dos au Soleil, et ne voulûtes pas employer sa clarté ny vous laisser vaincre à sa chaleur.

(*Traité de l'amour de Dieu,* IV, 5; tome IV, p. 268.)

II. — PHILOSOPHES ET MORALISTES

MONTAIGNE

1533-1592

Michel Eyquem de Montaigne, né en 1533 au château de Montaigne en Périgord, apprit le latin, comme Henri Estienne, en l'entendant parler autour de lui. Après de fortes études à Bordeaux, il fit son droit, devint conseiller à la cour des aides de Périgueux, puis au Parlement de Bordeaux (1556), où il se lia d'amitié avec E. de la Boëtie. Il vint plusieurs fois à la cour, où il était fort apprécié de Henri II, de Catherine de Médicis, de Charles IX, et de Marguerite de France. En 1569 il publia une traduction française de la *Theologia naturalis* de Raymond Sebonde, auteur espagnol du quinzième siècle; en 1580, il donna deux livres de

1. Égarés.
2. Pour qu'il ne nous ait pas.
3. On dirait aujourd'hui, en faisant de *que* un pronom : *qu'il n'ait fait.*
4. Bâton de pèlerin.
5. Gagner du pays. On disait encore au XVIIe siècle *tirer chemin, tirer pays. Et sans plus m'écouter il a* tiré chemin. (Th. Corneille, *le Galant doublé,* III, 3.) *L'un mort, l'autre* tire pays. (Corneille, *Suivante,* IV, 5.)

ses *Essais;* et se mit ensuite à voyager en Allemagne, en Suisse et en Italie, où les Romains lui donnèrent le droit de bourgeoisie. Pendant son absence, il fut appelé aux charges municipales de Bordeaux, qu'il remplit, à son retour, pendant plusieurs années. Venu à Paris en 1588 pour donner une nouvelle édition de ses *Essais* enrichie du troisième livre et de nombreuses additions, il fut surpris par les troubles civils, et à la journée des Barricades arrêté par les Ligueurs, qui l'enfermèrent un instant à la Bastille. C'est durant ce séjour à Paris que Mlle de Gournay, âgée alors de dix-huit ans, vint lui rendre visite; on connaît l'attachement qui unit Montaigne à sa jeune admiratrice, *sa fille d'alliance,* comme il l'appela désormais. Il mourut en 1592, d'une esquinancie.

Voir l'étude sur Montaigne dans notre *Seizième siècle en France, tableau de la littérature,* page 17.

Le texte des *Essais* de Montaigne n'est pas encore établi d'une manière critique. Après l'édition de 1588, la dernière donnée du vivant de l'auteur, il parut en 1595, par les soins de Mlle de Gournay, une nouvelle édition, — réputée définitive, — qui était augmentée des derniers écrits et des notes trouvés dans les papiers de Montaigne, et qui fut traduite en anglais par l'Italien Giovanni Floro en 1601. Mlle de Gournay toutefois n'a pu utiliser un exemplaire de 1588, couvert de corrections manuscrites dues à Montaigne, et qui est conservé à la bibliothèque de Bordeaux. La collection de cet exemplaire serait indispensable pour établir d'une manière sûre le texte des *Essais*[1].

Nous suivons l'édition, devenue classique, de J.-V. Leclerc (réimpression de 1865-66; 4 vol. in-8°).

1. De la mort.

Ils vont, ils viennent, ils trottent, ils dansent; de mort, nulles nouvelles : tout cela est beau; mais aussi, quand elle arrive ou à eulx, ou à leurs femmes, enfants et amis, les surprenant en dessoude[2] et à descouvert, quels torments, quels cris, quelle rage et quel desespoir les accable? Vistes-vous jamais rien si rabbaissé, si changé, si confus? Il y fault prouveoir[3] de meilleure heure : et cette nonchalance bestiale, quand elle pourrait loger en la teste d'un homme d'entendement, ce que je treuve[4] entierement impossible, nous vend trop cher ses denrees[5]. Si c'estoit ennemy qui se peust eviter, je conseillerois d'emprunter les armes de la couardise : mais puisqu'il[6] ne se peult,

1. Voir les *Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne,* par R. Dezeimeris, Bordeaux, 1866. MM. Dezeimeris et Barckhausen ont publié l'édition *princeps* de 1580 (Bordeaux, 1871), et MM. Motheau et Jouaust l'édition de 1588 (Paris, 1873-1880).

2. Soudainement; *dessoude,* qui existe encore dans les dialectes français de l'Ouest, vient de *de* et *soude* (subito), radical de *soudain.*

3. Pourvoir.

4. Ce qu'elle peut avoir d'avantageux en nous délivrant du souci.

5. Cet ennemi, la mort.

puisqu'il vous attrape fuyant et poltron aussi bien qu'honneste homme,

> Nempe et fugacem persequitur virum,
> Nec parcit imbellis juventæ
> Poplitibus timidoque tergo[1],

et que nulle trempe de cuirasse ne vous couvre,

> Ille licet ferro cautus se condat et ære,
> Mors tamen inclusum protrahet inde caput[2],

apprenons à le soustenir de pied ferme et à le combattre : et pour commencer à luy oster son plus grand advantage contre nous, prenons voye toute contraire à la commune; ostons luy l'estrangeté, practiquons le, accoustumons le; n'ayons rien si souvent en la teste, que la mort, à touts instants representons la à nostre imagination et en touts visages; au broncher[3] d'un cheval, à la cheute d'une tuile, à la moindre picqueure d'espingle, remaschons[4] soubdain : « Eh bien! quand ce seroit la mort mesme, » et là-dessus roidissons-nous, et nous efforceons. Parmy les festes et la joye, ayons tousjours ce refrain de la souvenance de nostre condition; et ne nous laissons pas si fort emporter au plaisir, que par fois il ne nous repasse en la memoire, en combien de sortes cette nostre alaigresse est en butte à la mort, et de combien de prinses[5] elle la menace. Ainsi faisoient les Aegyptiens, qui, au milieu de leurs festins, et parmy leur meilleure chere faisoient apporter l'anatomie seche[6] d'un homme, pour servir d'advertissement aux conviez[7].

> Omnem crede diem tibi diluxisse supremum :
> Grata superveniet, quæ non sperabitur hora[8].

Il est incertain où[9] la mort nous attende : attendons la partout. La premeditation de la mort est premeditation de la liberté : qui a apprins à mourir, il a desapprins à servir[10] : il n'y

1. Car il atteint aussi le fuyard; il n'épargne point le lâche dont les genoux fléchissent ou qui tourne le dos. (Horace, *Odes*, III, 2, v. 14.)

2. Il a beau se cacher prudemment sous une armure de fer, d'airain; la mort vient arracher sa tête du casque qui l'enveloppe. (Properce, III, 18, v. 25.)

3. Quand le cheval bronche, fait un faux pas.

4. Revenons plusieurs fois sur cette pensée. Cf. Régnier, *Satires*, VIII : *En* remâchant *un propos avalé*.

5. Prises.

6. Le squelette.

7. Hérodote, II, 78 : Ἐς τοῦτον ὁρέων, πῖνέ τε καὶ τέρπευ· ἔσεαι γὰρ ἀποθανὼν τοιοῦτος. « A ce spectacle, bois et réjouis-toi; car apres la mort tu tui ressembleras. »

8. Regarde ce jour comme le dernier qui luit pour toi, et tu accueilleras avec joie, comme une chose que tu n'espérais plus, toute heure qui viendra s'ajouter. (Horace, *Épîtres*, I, 4.)

9. En quel lieu.

10. Être esclave.

a rien de mal en la vie pour celuy qui a bien comprins que la privation de la vie n'est pas mal : le sçavoir mourir nous affranchit de toute subjection et contraincte. Paulus Aemilius respondit à celuy que ce miserable roy de Macedoine, son prisonnier, luy envoyoit pour le prier de ne le mener pas en son triomphe : « Qu'il en face la requeste à soy-mesme[1]. »

(*Essais,* I, XIX. — Tome I, p. 94.)

2. La nature à l'homme.

« Sortez, dict elle, de ce monde, comme vous y estes entrez. « Le mesme passage que vous feistes de la mort à la vie, sans « passion et sans frayeur, refaictes le de la vie à la mort. Vostre « mort est une des pieces de l'ordre de l'univers; c'est une « piece de la vie du monde.

Inter se mortales mutua vivunt,
. . . . . .
Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt[2].

« Changeray je pas pour vous cette belle contexture des cho- « ses? C'est la condition de vostre creation; c'est une partie de « vous, que la mort; vous vous fuyez vous mesmes. Cettuy vos- « tre estre que vous jouyssez[3], est egalement party à[4] la mort « et à la vie. Le premier jour de vostre naissance vous ache- « mine à mourir comme à vivre.

Prima, quæ vitam dedit, hora, carpsit[5].
Nascentes morimur; finisque ab origine pendet[6].

« Tout ce que vous vivez, vous le desrobez à la vie; c'est à « ses depens. Le continuel ouvrage de vostre vie, c'est bastir la « mort. Vous estes en la mort pendant que vous estes en vie; « car vous estes aprez la mort quand vous n'estes plus en vie; « ou, si vous l'aimez mieux ainsi, vous estes mort aprez la vie; « mais pendant la vie vous estes mourant; et la mort touche « bien plus rudement le mourant que le mort, et plus vifve-

1. Cicéron, *Tusculanes,* v. 40; Plutarque, *Paul-Emile,* 17.
2. Les humains se transmettent l'existence..., et, comme la torche des coureurs, le flambeau de la vie passe de main en main. (Lucrèce, II, 75 et 78.)
3. Dont vous jouissez. *Gasconisme* propre à Montaigne et blâmé par E. Pasquier (*Lettres,* XVIII, 1).
4. Partagé entre.
5. La première heure qui nous a donné la vie, l'a déjà entamée. (Sénèque le tragique, *Hercule furieux,* III, *chœur,* vers 874.)
6. En naissant, nous commençons à mourir, et notre dernier moment sort du premier. (Manilius, *Astronomiques,* IV, 16.)

« ment et essentiellement. Si vous avec faict vostre proufit de « la vie, vous en estes repeu : allez vous en satisfaict.

Cur non, ut plenus vitæ conviva, recedis[1]?

« Si vous n'en avez sceu user, si elle vous estoit inutile, que « vous chault il de l'avoir perdue? A quoi faire la voulez vous « encores?

Cur amplius addere quæris,
Rursum quod pereat male et ingratum occidat omne[2]?

« La vie n'est de soy ni bien ny mal; c'est la place du bien « et du mal, selon que vous la leur faictes. Et si vous avez vescu « un jour, vous avez tout veu : un jour est egal à touts jours. »

(*Id.*, I, XIX; tome I, p. 104.)

3. Comment l'enfant étudiera l'histoire.

Il practiquera, par le moyen des histoires, ces grandes ames des meilleurs siecles. C'est un vain estude, qui veult[3]; mais qui veult aussi, c'est un estude de fruict inestimable, et le seul estude comme dict Platon[4], que les Lacedemoniens eussent reservé à[5] leur part. Quel proufit ne fera il, en cette part là, à la lecture des vies de nostre Plutarque? Mais que mon guide[6] se souvienne où vise sa charge; et qu'il n'imprime pas tant à son disciple la date de la ruyne de Carthage, que les mœurs de Hannibal et de Scipion; ny tant où mourut Marcellus, que pourquoi il feut indigne de son debvoir qu'il mourust là[7]. Qu'il ne luy apprenne pas tant les histoires qu'à en juger. C'est a mon gré, entre toutes, la matiere à laquelle nos esprits s'appliquent de plus diverse mesure[8] : j'ai leu en Tite Live cent choses que tel n'y a pas leu[9]; Plutarque y en a leu cent, oultre ce que j'y ay sceu lire, et à l'adventure oultre ce que l'aucteur y avoit mis[10] : à d'aulcuns, c'est un pur estude grammairien[11];

1. Pourquoi ne pas partir comme un convive rassasié de la vie? (Lucrèce, III, 951.)
2. Pourquoi vouloir y ajouter des jours qui seront encore perdus et consumés sans profit? (Lucrèce, *Ibid.*, 954. 955.)
3. *Pour* qui veut *ne pas en profiter*.
4. Dans l'*Hippias Major*.
5. Pour.
6. Le précepteur de l'enfant.
7. Le consul Marcus Claudius Marcellus tomba dans une embuscade que lui tendit Annibal et y périt, l'an 208 avant J.-C.
8. Suivant la mesure la plus variable.
9. N'a pas su trouver en lisant.
10. Mais quand vous avez fait ce charmant [*quoi qu'on die*
Avez-vous compris, vous, toute son [énergie?
Songiez-vous bien vous-même a tout ce [qu'il nous dit?
Et pensiez-vous alors y mettre tant d'es- [prit?
(Molière, *Femmes savantes*, III, 2.)
11. Pour quelques-uns, c'est une pure étude grammaticale.

à d'aultres, l'anatomie de la philosophie[1], par laquelle les plus abstruses parties de nostre nature se penetrent. Il y a dans Plutarque beaucoup de discours[2] estendus tres dignes d'estre sceus; car, à mon gré, c'est le maistre ouvrier de telle besongne; mais il y en a mille qu'il n'a que touchez simplement : il guigne[3] seulement du doigt par où nous irons, s'il nous plaist; et se contente quelquefois de ne donner qu'une attaincte dans le plus vif d'un propos. Il les fault arracher de là, et mettre en place marchande[4] : comme ce sien mot, « que les habitants d'Asie servoient à un seul, pour ne sçavoir prononcer une seule syllabe, qui est : Non[5], » donna peut estre la matiere et l'occasion à La Boëtie de sa SERVITUDE VOLONTAIRE. Cela mesme de luy veoir trier une legiere action, en la vie d'un homme, ou un mot, qui semble ne porter pas cela, c'est un discours[6]. C'est dommage que les gens d'entendement ayment tant la briefveté : sans doute leur reputation en vault mieulx; mais nous en valons moins. Plutarque ayme mieulx que nous le vantions de son jugement, que de son sçavoir; il ayme mieulx nous laisser desir de soy, que satieté : il sçavoit qu'ez[7] choses bonnes mesme on peult trop dire; et que Alexandridas reprocha justement à celuy qui tenoit aux Ephores des bons propos, mais trop longs: « O estranger, tu dis ce qu'il fault aultrement qu'il ne fault[8]. » Ceulx qui ont le corps graile[9] le grossissent d'embourrures[10]; ceulx qui ont la matiere exile[11], l'enflent de paroles.

Il se tire une merveilleuse clarté pour le jugement humain, de la frequentation du monde : nous sommes tous contraincts[12] et amoncelez en nous, et avons la veue raccourcie à la longueur de nostre nez. On demandoit à Socrates d'où il estoit : il ne respondit pas, d'Athenes; mais, du monde[13] : luy qui avoit l'imagination plus pleine et plus estendue, embrassoit l'univers comme sa ville, jectoit ses cognoissances, sa societé et ses affections à tout le genre humain; non pas comme nous qui ne regardons que soubs nous. (*Id.*, I, XXV; t. I, p. 204.)

1. Pour d'autres, c'est une analyse philosophique qui permet de pénétrer dans les parties, etc.

2. Ensemble de réflexions sur un sujet. C'est dans le même sens que Pascal intitule un de ses traités : « *Discours* sur les passions de l'amour. »

3. *Guigner* est proprement *guetter du coin de l'œil*, par extension *indiquer*.

4. Place où une marchandise est bien en vue; au fig. *mettre en place marchande*, mettre en vue, en lumière.

5. Traité *De la mauvaise honte*, c. 7.

6. Le choix de tel ou tel trait tient lieu de réflexions sur le sujet. Voir note 2.

7. Que dans les.

8. Plutarque, *Apophthegmes des Lacedémoniens*.

9. Grêle.

10. De bourre.

11. Latinisme (*exilis*), ténu.

12. Resserrés.

13. Cicéron, *Tusculanes*, v, 37; Plutarque, *De l'exil*, 4.

4. De l'amitié de Montaigne avec E. de la Boëtie.

Ce que nous appellons ordinairement amis et amitiez, ce ne sont qu'accointances et familiaritez nouees par quelque occasion ou commodité, par le moyen de laquelle nos ames s'entretiennent. En l'amitié de quoy[1] je parle, elles se meslent et confondent l'une en l'aultre d'un meslange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la cousture qui les a joinctes. Si on me presse de dire pourquoi je l'aymoys[2], je sens que cela ne se peut exprimer qu'en respondant, « Parce que c'estoit luy; parce que c'estoit moy. » Il y a, au delà de tout mon discours et de ce que j'en puis dire particulierement, je ne sçais quelle force inexplicable et fatale[3], mediatrice de cette union. Nous nous cherchions avant que de nous estre veus, et par des rapports que nous oyions[4] l'un de l'aultre, qui faisoient en nostre affection plus d'effort que ne porte la raison des rapports[5]; je croys par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms[6] : et à nostre première rencontre, qui feut par hazard en une grande feste et compagnie de ville, nous nous trouvasmes si prins[7], si cogneus, si obligez[8] entre nous, que rien dez lors ne nous feut si proche que l'un à l'aultre. Il escrivit une satyre latine excellente, qui est publiee[9], par laquelle il excuse et explique la precipitation de nostre intelligence[10] si promptement parvenue à sa perfection. Ayant si peu à durer, et ayant si tard commencé (car nous estions touts deux hommes faicts, et luy plus de quelque annee), elle n'avoit point à perdre de temps; et n'avoit à se regler au patron des amitiez molles et regulieres, ausquelles il fault tant de precautions de langue et prealable conversation[11]. Cette cy n'a point d'aultre idee[12] que d'elle mesme, et ne se peult rapporter qu'à soy : ce n'est pas une speciale consideration, ny deux, ny trois, ny quatre, ny mille : c'est je ne sçai quelle quintessence de tout ce meslange, qui, ayant saisi toute ma volonté, l'amena se plonger et se perdre dans la sienne; qui,

1. Dont.
2. Estienne de la Boëtie.
3. Qui était dans la destinée.
4. Entendions.
5. Que ne comporte la raison, le motif de nous lier, tiré de ces rapports.
6. Par avance, en nous entendant nommer.
7. Pris.
8. Liés, latinisme (*obligatos*).
9. Voir p. 390 de l'éd. des *Œuvres complètes* de la Boëtie donnée par M. Feugère.
10. On dit dans le même sens aujourd'hui *être en bonne intelligence avec quelqu'un*.
11. Commerce; latinisme (*cum, versati*).
12. Type. *Idée* est pris ici dans le sens platonicien.

ayant saisi toute sa volonté, l'amena se plonger et se perdre en la mienne, d'une faim[1], d'une concurrence[2] pareille : je dis perdre, à la verité, ne nous reservant rien qui nous feust propre, ny qui feust ou sien, ou mien[3].

(*Essais*, I, XXVII; t. I, p. 253.)

5. Des défaites glorieuses.

Assez d'advantages gaignons nous sur nos ennemis, qui sont advantages empruntez, non pas nostres : c'est la qualité d'un portefaix, non de la vertu, d'avoir les bras et les jambes plus roidès; c'est une qualité morte[4] et corporelle, que la disposition[5]; c'est un coup de la fortune, de faire broncher nostre ennemy, et de luy esblouyr les yeulx par la lumiere du soleil; c'est un tour d'art et de science, et qui peult tomber en une personne lasche et de neant, d'estre suffisant à l'escrime. L'estimation et le prix d'un homme consiste au cœur et en sa volonté : c'est là où gist son vray honneur. La vaillance, c'est la fermeté, non pas des jambes et des bras, mais du courage et de l'ame; elle ne consiste pas en la valeur de nostre cheval, ny de nos armes, mais en la nostre. Celuy qui tumbe obstiné en son courage[6], *si succiderit, de genu pugnat*[7]; qui, pour quelque danger de la mort voisine, ne relasche aulcun poinct de son asseurance; qui regarde encores, en rendant l'ame, son ennemy d'une veue ferme et desdaigneuse, il est battu, non pas de nous, mais de la fortune[8]; il est tué, non pas vaincu : les plus vaillants sont par fois les plus infortunez. Aussi y a il des pertes triumphantes à l'envi des victoires. Ny ces quatre victoires sœurs, les plus belles que le soleil aye oncques veu de ses yeulx, de Salamine, de Platee, de Mycale, de Sicile[9], n'oserent oncques opposer toute leur gloire ensemble à la gloire de la desconfiture du roy Leonidas et des siens au pas des Thermopyles.

(*Essais*, I, XXX; t. I, p. 302.)

1. Avidité.
2. Elan pour se rencontrer, latinisme (*cum, currere*).
3. Cf. plus bas, p. 27.
4. Passive.
5. Le fait d'être dispos de corps.
6. Force de caractère, volonté.
7. « S'il tombe, combat a genoux. » (Sénèque, *De la Providence*, 2.) Le texte porte : *etiamsi ceciderit*.
8. Sénèque, *De la constance du sage*, 6.
9. Victoires de Salamine, de Platée et de Mycale, où les Perses furent défaits par les Grecs; victoire d'Himere, en Sicile, où les Carthaginois, alliés de Xerxès, furent taillés en pièces par les Grecs sous la conduite du Syracusain Gélon.

6. Contre ceux qui cherchent à rabaisser les actions des grands hommes.

Je veois la pluspart des esprits de mon temps faire les ingenieux[1] à obscurcir la gloire des belles et genereuses actions anciennes, leur donnant quelque interpretation vile, et leur controuvant[2] des occasions et des causes vaines : grande subtilité! Qu'on me donne l'action la plus excellente et pure, je m'en voys[3] y fournir vraysemblablement cinquante vicieuses intentions. Dieu sçait, à qui les veut entendre, quelle diversité d'images[4] ne souffre nostre interne volonté! Ils ne font[5] pas tant malicieusement, que lourdement et grossierement, les ingenieux à tout[6] leur mesdisance.

La mesme peine qu'on prend à detracter de ces grands noms, et la mesme licence, je la prendrois volontiers à leur prester quelque tour d'espaule pour les haulser[7]. Ces rares figures, et triees pour l'exemple du monde par le consentement des sages, je ne me feindrois pas[8] de les recharger d'honneur, autant que mon invention pourroit, en interpretation et favorable circonstance : et il fault croire que les efforts de nostre invention sont loing au dessoubs de leur merite. C'est l'office des gens de bien de peindre la vertu la plus belle qui se puisse; et ne nous messieroit pas, quand la passion nous transporteroit à la faveur de si sainctes formes[9]. Ce que ceulx cy font au contraire, ils le font ou par malice, ou par le vice de ramener leur creance à leur portee[10], de quoy je viens de parler; ou, comme je pense plustost, pour n'avoir pas la veue assez forte et assez nette, ny dressee à concevoir la splendeur de la vertu en sa pureté naïfve : comme Plutarque dit que de son temps aulcuns attribuoient la cause de la mort du jeune Caton[12] à la crainte qu'il avoit eu de Cæsar; de quoy il se picque[12] avecques raison : et peult on juger par là combien il se feust encores plus offensé de ceulx qui l'ont attribuee à l'ambition. Sottes gents! Il eust bien faict une belle action, genereuse et juste,

1. S'ingénier.
2. Inventant mensongèrement.
3. Vais.
4. De formes. Montaigne veut dire qu'à les entendre, un même acte de la volonte peut être interprété de mille manières.
5. Agissent.
6. *A tout*, avec.
7. Hausser.
8. Je n'hésiterais pas. Cf. « Nous *feignions* à vous aborder de peur de vous interrompre. » (Molière. *Avare*, I, 5.)
9. Quand la passion que nous inspirerait la beauté, la sainteté de la vertu, nous transporterait (au dela de la réalité).
10. De ne tenir pour vrai que ce dont eux-mêmes seraient capables.
11. Caton d'Utique (par opposition à Caton l'Ancien).
12. S'irrite.

plustost avec ignominie[1] que pour la gloire. Ce personnage là feut veritablement un patron[2], que nature choisit pour montrer jusques où l'humaine vertu et fermeté pouvoit atteindre.

(*Essais*, I, XXXVI; t. I, p. 327.)

7. Effets de la poésie.

Nous avons bien plus de poëtes que de juges et interpretes de poësie ; il est plus aysé de la faire que de la cognoistre. A certaine mesure basse, on la peult juger par les preceptes et par art ; mais la bonne, la supreme, la divine, est au dessus des regles et de la raison. Quiconque en discerne la beauté d'une veue ferme et rassise, il ne la veoid pas, non plus que la splendeur d'un esclair : elle ne practique[3] poinct nostre jugement; elle le ravit et ravage. La fureur qui espoinçonne celuy qui la sçait penetrer, fiert[4] encores un tiers, à la luy ouyr traicter et reciter; comme l'aimant non seulement attire une aiguille, mais infond[5] encores en icelle sa faculté d'en attirer d'aultres : et il[6] se veoid plus clairement aux theatres, que[7] l'inspiration sacree des Muses, ayant premierement agité le poëte à la cholere, au dueil, à la hayne, et hors de soy, où elles veulent, frappe encores par le poëte l'acteur, et par l'acteur consecutivement tout un peuple ; c'est l'enfileure de nos aiguilles[8] suspendues l'une de l'aultre[9].

(*Essais*, I, p. XXXVI; t. I, p. 329.)

8. Comment on doit prier Dieu.

Il fault avoir l'ame nette[10], au moins en ce moment auquel nous le[11] prions et deschargee de passions vicieuses; aultrement nous luy presentons nous mesmes les verges de quoi nous chastier : au lieu de rabiller[12] nostre faulte, nous la redoublons, presentants à celuy à qui nous avons à demander pardon, une affection[13] pleine d'irreverence et de hayne. Voylà pourquoi je ne loue pas volontiers ceulx que je veois prier Dieu plus souvent et plus ordinairement, si les actions voisines de la priere ne me tesmoignent quelque amendement[14] et reformation...

1. Eût-elle été honteuse aux yeux du vulgaire.
2. Modèle.
3. Elle ne met pas en œuvre.
4. Frappe.
5. Verse; latinisme (*infundit*).
6. Cela.
7. Où.
8. Aiguilles *aimantées*.
9. Images empruntées à l'*Ion* de Platon.
10. Pure.
11. Dieu.
12. *Rhabiller*, réparer.
13. Manière de sentir.
14. Amélioration.

Nous prions par usage et par coustume, ou, pour mieulx dire, nous lisons ou prononceons nos prieres ; ce n'est enfin que mine : et me desplaist de veoir faire trois signes de croix au Benedicite, autant à Graces (et plus m'en desplaist-il de ce que c'est un signe que j'ai en reverence et continuel usage, mesmement quand je baaille); et cependant, toutes les aultres heures du jour, les veoir occupees à la haine, l'avarice, l'injustice : aux vices leur heure ; son heure à Dieu, comme par compensation et composition[1]. C'est miracle de veoir continuer des actions si diverses, d'une si pareille teneur[2], qu'il ne s'y sente point d'interruption et d'alteration, aux confins mesmes et passage de l'une à l'aultre. Quelle prodigieuse conscience se peult donner repos, nourrissant en mesme giste, d'une societé si accordante et si paisible, le crime et le juge?...

Il semble, à la verité, que nous nous servons de nos prieres comme d'un jargon, et comme ceulx qui employent les paroles sainctes et divines à des sorcelleries et effects magiciens ; et que nous facions nostre compte[3] que ce soit de la contexture, ou son, ou suitte des mots, ou de nostre contenance, que despende leur effect : car ayants l'ame pleine de concupiscence, non touchee de repentance ny d'aulcune nouvelle reconciliation envers Dieu, nous luy allons presenter ces paroles que la memoire preste à nostre langue, et esperons en tirer une expiation de nos faultes. Il n'est rien si aysé, si doulx et si favorable que la loy divine; elle nous appelle à soy, ainsi faultiers[4] et detestables comme nous sommes ; elle nous tend les bras, et nous receoit en son giron pour vilains, ords[5] et bourbeux que nous soyons et que nous ayons à estre à l'advenir : mais encores, en recompense la fault il regarder de bon œil; encores fault il recevoir ce pardon avec actions de graces ; et au moins, pour cet instant que nous nous adressons à elle, avoir l'ame desplaisante[6] de ses faultes, et ennemie des passions qui nous ont poulsé[7] à l'offenser. Ni les dieux, ni les gents de bien, dict Platon[8], n'acceptent le present d'un meschant.

Immunis aram si tetigit manus,
Non sumptuosa blandior hostia,
Mollivit aversos Penates
Farre pio, et saliente mica[9].

(*Essais*, I, LVI; t. I, p. 477, 488.)

1. Arrangement à l'amiable.
2. Par une succession si régulière.
3. Et que nous tenions pour assuré.
4. Sujets aux fautes.
5. Sales.
6. Eprouvant du déplaisir.
7. Poussé.
8. *Lois*, IV.
9. Si c'est une main innocente qui touche l'autel, il n'est riche victime qui

9. Contre l'orgueil de l'homme.

Considerons doncques pour cette heure l'homme seul, sans secours estrangier, armé seulement de ses armes, et depourveu de la grace et cognoissance divine qui est tout son honneur, sa force, et le fondement de son estre : voyons combien il a de tenue en ce bel equippage. Qu'il me face entendre, par l'effort de son discours, sur quels fondements il a basty ces grands advantages qu'il pense avoir sur les aultres creatures. Qui luy a persuadé que ce bransle admirable de la voulte celeste, la lumiere eternelle de ces flambeaux roulants si fierement sur sa teste[1], les mouvements espoventables de cette mer infinie, soyent establis, et se continuent tant de siecles, pour sa commodité et pour son service? Est-il possible de rien imaginer si ridicule, que cette miserable et chestifve creature, qui n'est pas seulement maistresse de soy, exposee aux offenses de toutes choses, se die[2] maistresse et emperiere[3] de l'univers, duquel il n'est pas en sa puissance de cognoistre la moindre partie, tant s'en fault de la commander? Et ce privilege qu'il s'attribue d'estre seul, en ce grand bastiment, qui ayt la suffisance d'en recognoistre la beauté et les pieces, seul qui en puisse rendre graces à l'architecte, et tenir compte[4] à la recepte et mise du monde; qui lui a scellé ce privilege? Qu'il nous montre lettres[5] de cette belle et grande charge : ont elles esté octroyees en faveur des sages seulement? elles ne touchent gueres de gents : les fols et les meschants sont ils dignes de faveur si extraordinaire, et, estants la pire piece du monde, d'estre preferez a tout le reste?...

La presumption est nostre maladie naturelle et originelle. La plus calamiteuse et fragile de toutes les creatures, c'est l'homme, et quand et quand[6] la plus orgueilleuse : elle se sent et se veoid logee icy parmy la bourbe et le fient[7] du monde, attachee et clouee à la pire, plus morte et croupie partie de l'univers, au

flatte et apaise mieux les pénates irrités que la farine et le sel pétillant offerts avec piété. (Horace, *Odes*, III, 23, v. 17.)

1. Cf. Pascal : « Qu'il regarde cette éclatante lumière mise comme une lampe éternelle pour éclairer l'univers, etc. » (*Pensées*, I, 1; éd. Havet.)

2. Dise.

3. Impératrice.

4. Tenir compte à Dieu de ce que lui a coûté le monde. *Mise* signifie l'argent mis dans une entreprise, la dépense, et s'oppose à *recette*. « La chose n'est pas *de mise ny de recette* dans ce siècle. » (Charron, *Sagesse*, II, préface.)

5. Les lettres qui confèrent le privilège et scellées du sceau royal.

6. *Quand et quand*, en même temps. Sur l'origine de cette expression voyez notre *Tableau de la langue au* XVIe *siècle* (Syntaxe, p. 277).

7. Fiente.

dernier estage du logis et le plus esloingné de la voulte celeste, avecques les animaulx de la pire condition des trois[1]; et se va plantant, par imagination, au dessus du cercle de la lune, et ramenant le ciel soubs ses pieds. C'est par la vanité de cette mesme imagination, qu'il s'eguale à Dieu, qu'il s'attribue les conditions divines, qu'il se trie soy mesme, et separe de la presse[2] des aultres creatures, taille les parts aux aultres animaux ses confreres et compaignons et leur distribue telle portion de facultez et de forces que bon luy semble. Comment cognoist il, par l'effort de son intelligence, les bransles[3] internes et secrets des animaulx? par quelle comparaison d'eulx à nous conclud il la bestise qu'il leur attribue? Quand je me joue à ma chatte, qui sçait si elle passe son temps[4] de moy, plus que je ne fois[5] d'elle?

(*Essais*, II, XII; *Apologie de Raymond Sebonde;* t. II, p. 173, 177.)

10. Incertitude des lois humaines.

Si c'est de nous que nous tirons le reglement de nos mœurs, à quelle confusion nous rejectons nous? Car ce que nostre raison nous y conseille de plus vraysemblable, c'est generalement à chascun d'obeïr aux lois de son païs, comme porte l'advis de Socrates, inspiré, dict il, d'un conseil divin[6]; et par là que veult elle[7] dire, sinon que nostre debvoir n'a aultre regle que fortuite? La verité doibt avoir un visage pareil et universel : la droicture et la justice, si l'homme en cognoissoit qui eust corps et veritable essence, il ne l'attacheroit pas à la condition des coutumes de cette contree, ou de celle là; ce ne seroit pas de la fantaisie des Perses ou des Indes que la vertu prendroit sa forme. Il n'est rien subject à plus continuelle agitation que les loix : depuis que je suis nay, j'ai veu trois et quatre fois rechanger celles des Anglois nos voisins[8]; non seulement en subject politique, qui est celui qu'on veult dispenser de constance, mais au plus important subject qui puisse estre, à sçavoir de la religion : de quoy j'ai honte et despit, d'autant plus que c'est une nation à la quelle ceulx de mon quartier ont eu aultrefois une si privee accointance[9], qu'il reste encores en ma maison aulcunes

1. Des trois cercles de l'univers; le cercle terrestre, situé au-dessous du cercle de la lune et du cercle du soleil.
2. Foule.
3. Mouvements.
4. Si elle fait son passe-temps.
5. Fais.
6. Voir.
6. Notre raison.
8. De 1534 à 1558 la cour d'Angleterre était devenue deux fois protestante et deux fois catholique.
9. La Guyenne avait appartenu à l'Angleterre depuis 1152 jusqu'à 1453.

traces de nostre ancien cousinage : et chez nous ici, j'ai veu telle chose qui nous estoit capitale[1], devenir legitime[2] ; et nous qui en tenons d'aultres, sommes à mesmes selon l'incertitude de la fortune guerriere, d'estre un jour criminels de leze majesté humaine et divine, nostre justice tumbant à la merci de l'injustice, et, en l'espace de peu d'annees de possession, prenant une essence contraire. Comment pouvoit ce dieu ancien[3] plus clairement accuser en l'humaine cognoissance l'ignorance de l'estre divin, et apprendre aux hommes que leur religion n'estoit qu'une piece de leur invention propre à lier leur société, qu'en declarant, comme il feit à ceulx qui en recherchoient l'instruction de son trepied[4], « que le vray culte « à chascun estoit celui qu'il trouvoit observé par l'usage du « lieu où il estoit ? » O Dieu ! quelle obligation n'avons nous à la benignité de nostre souverain Createur, pour avoir desniaisé nostre creance de ces vagabondes[5] et arbitraires devotions, et l'avoir logee sur l'eternelle base de sa saincte parole ! Que nous dira doncques en cette necessité la philosophie? « Que nous suyvions les loix de nostre païs : » C'est-à-dire cette mer flottante des opinions d'un peuple ou d'un prince, qui me peindront la justice d'autant de couleurs, et la reformeront en autant de visages, qu'il y aura en eulx de changements de passion : je ne puis pas avoir le jugement si flexible. Quelle bonté[6] est ce, que je veoyois hier en credit, et demain ne l'estre plus; et que le traject d'une riviere faict crime ? Quelle verité est ce que ces montagnes bornent, mensonge au monde[7] qui se tient au delà[8] ?

(*Essais*, II, XII ; *Apologie de Raymond Sebonde;* t. II, p. 385.)

11. Montaigne sur ses *Essais*.

J'escris mon livre à[9] peu d'hommes et à peu d'annees. Si c'eust esté une matiere de duree, il l'eust fallu commettre[10] à un langage plus ferme. Selon la variation continuelle qui a suivy le nostre jusques à cette heure, qui peult esperer que sa forme

1. Qui entraînait chez nous la peine capitale.
2. Par exemple, le culte réformé.
3. Apollon. (Voir Xénophon, *Mémoires de Socrate*, I, 3, 1.)
4. Qui venaient consulter la Pythie pour s'en instruire.
5. Qui changent selon les pays.
6. Vertu.
7. Pour le monde.
8. « Plaisante justice qu'une rivière borne ! vérité au deçà des Pyrénées, erreur au delà. » (Pascal, *Pensées*, III, 8 ; éd. Havet. Cf. tout l'article III des *Pensées*.)
9. Pour.
10. Confier.

presente soit en usage d'icy à cinquante ans ? il escoule touts les jours de nos mains; et, depuis que je vis, s'est alteré de moitié. Nous disons qu'il est asture[1] parfaict : autant en dict du sien chasque siecle. Je n'ay garde de l'en tenir là[2], tant qu'il fuyra et s'ira difformant[3] comme il faict. C'est aux bons et utiles escripts de le clouer à eulx; et ira son credit selon la fortune de nostre estat[4]. Pourtant ne crains je point d'y inserer plusieurs articles privez qui consument leur usage[5] entre les hommes qui vivent aujourd'huy, et qui touchent la particuliere science d'aulcuns, qui y verront plus avant que de la commune intelligence. Je ne veulx pas, aprez tout, comme je veois souvent agiter la memoire des trespassez, qu'on aille debattant[6] : « Il jugeoit, il vivoit ainsin : Il vouloit cecy : S'il eust parlé sur sa fin, il eusl dict, il eust donné[7] : Je le cognoissois mieulx que tout aultre. » Or, autant que la bienseance me le permet, je fois[8] icy sentir mes inclinations et affections; mais plus librement et plus volontiers le fois je de bouche à quiconque desire en estre informé. Tant y a, qu'en ces memoires, si on y regarde, on trouvera que j'ay tout dict, ou tout designé[9] : ce que je ne puis exprimer, je le montre au doigt;

Verum animo satis hæc vestigia parva sagaci
Sunt, per quæ possis cognoscere cetera tute[10].

Je ne laisse rien à desirer et deviner de moy. Si on doibt s'en entretenir, je veulx que ce soit veritablement et justement : je reviendrois volontiers de l'aultre monde, pour desmentir celuy qui me formeroit aultre que je n'estois, feust ce pour m'honorer. Des vivants mesme, je sens qu'on parle tousjours aultrement qu'ils ne sont : et, si à toute force je n'eusse maintenu un amy que j'ay perdu[11], on me l'eust deschiré en mille contraires visages.

(*Essais*, III, ch. IX; t. III, p. 497.)

1. A cette heure (forme gasconne).
2. De le considérer comme définitivement fixé.
3. Déformant.
4. Le crédit de notre langue sera subordonné à la condition, à la valeur de chaque écrivain.
5. Phrase obscure : C'est pourquoi, comme je ne traite pas une *matière de durée*, je puis confier à cette langue des observations personnelles dont l'utilité doit être bornée aux gens d'aujourd'hui et qui peuvent aider à l'instruction particulière de quelques personnes, plus capables de les approfondir que le commun des hommes.
6. A mon sujet.
7. Il eût parlé de telle ou telle façon, donné en tel ou tel sens.
8. Fais.
9. Indiqué.
10. Mais ces indices légers suffisent à un esprit puissant comme le tien pour connaître le reste avec certitude. (Lucrèce, I, v. 403.)
11. Si je n'eusse maintenant son vrai caractère. Il s'agit de La Boëtie. Cf. plus bas, page 34, note 1.

12. Sur La Boëtie[1].

Quoyque des fines gents[2] se moquent du soing que nous avons de ce qui se passera icy aprez nous, comme nostre ame, logee ailleurs, n'ayant plus à se ressentir des choses de ça bas[3], j'estime toutes fois que ce soit une grande consolation à la foiblesse et briefveté de cette vie, de croire qu'elle se puisse fermir[4] et alonger par la reputation et par la renommee; et embrasse tres volontiers une si plaisante et favorable opinion engendree originellement en nous, sans m'enquerir curieusement ny comment, ny pourquoi. De maniere que, ayant aymé, plus que toute aultre chose, feu monsieur de La Boëtie, le plus grand homme, à mon advis, de nostre siecle, je penserois lourdement faillir à mon debvoir, si, à mon escient[5], je laissois esvanouïr et perdre un si riche nom que le sien, et une memoire si digne de recommandation[6]; et si je ne m'essayois, par ces parties là, de le ressusciter et le remettre en vie. Je crois qu'il le sent aulcunement[7], et que ces miens offices le touchent et rejouïssent : de vray, il se loge[8] encores chez moy si entier et si vif[9], que je ne le puis croire ny si lourdement enterré[10], ny si entierement esloingné de nostre commerce. Or, monsieur, parceque chasque nouvelle cognoissance que je donne de luy et de son nom, c'est autant de multiplication de ce sien second vivre[11], et d'advantage que son nom s'ennoblit et s'honnore du lieu qui le receoit[12], c'est à moy à faire, non seulement de l'espandre le plus qu'il me sera possible, mais encores de le donner en garde à personnes d'honneur et de vertu; parmy lesquelles vous tenez tel reng, que, pour vous donner occasion de recueillir ce nouvel hoste, et de luy faire bonne chère[13], j'ay esté d'advis de vous presenter ce petit ouvrage.

(*Lettres*, v; t. IV, p. 220.)

1. Lettre que Montaigne adressait à M. de Mesme, seigneur de Roissy et de Malassise, en lui dédiant la traduction des *Règles du mariage* de Plutarque, par E. de La Boëtie. Cf. page 18 et page 34.
2. Des esprits délicats.
3. Ici-bas.
4. Fixer (par opposition à l'instabilité de la vie humaine).
5. A ma connaissance.
6. Par les parties qui le rendaient digne d'admiration.
7. En quelque façon.
8. Il est logé, il habite en moi.
9. Vivant.
10. Enterré si profondément sous un amas de terre si lourd.
11. Cela le fait revivre encore davantage.
12. Suivant la valeur de ceux chez qui se conserve son nom, sa mémoire.
13. *Bon visage*, bon accueil. C'est le sens primitif du mot *chère* (de *cara, tête, figure*).

CHARRON

1541-1603

Pierre Charron naquit à Paris en 1541. Son père était libraire ; bien que chargé d'une famille très nombreuse, il reconnut dans ce fils de si heureuses dispositions qu'il lui fit donner une excellente éducation. Après de brillantes études, Charron fit son droit à Orléans, puis à Bourges, où il fut reçu docteur, revint à Paris, où il se fit recevoir avocat au Parlement, quitta le barreau pour la théologie, et fut nommé prédicateur ordinaire de la reine Marguerite. Après avoir suivi quelque temps l'évêque de Bazas en Gascogne et en Languedoc, il fit vœu de se retirer chez les Chartreux (1588). Ses supérieurs, connaissant ses talents de prédicateur, le détournèrent de ce projet, et, resté prêtre séculier, il reprit ses fonctions de prédicateur à Agen, puis à Bordeaux, où il se lia d'amitié avec Montaigne. Il y subit l'ascendant de ce vigoureux esprit, dont l'influence devait se faire sentir si fortement dans son principal ouvrage. En 1589, il adressa à un docteur de Sorbonne un écrit intitulé *Discours chrétiens contre la Ligue ;* en 1594, il publia son traité des *Trois vérités :* 1° qu'il y a un Dieu et une vraie religion ; 2° que de toutes les religions, la chrétienne est seule vraie ; 3° que de toutes les communions chrétiennes, la catholique romaine est seule vraie. A la suite de cette publication, l'évêque de Cahors le nomme grand vicaire et chanoine théologal de son Église. En 1595, on le trouve à Paris, député et premier secrétaire de l'Assemblée générale du clergé convoquée par Henri IV et qui décide de sa conversion. Il se fixe ensuite à Condom, où il achève son traité philosophique, imprimé sous le titre *De la Sagesse* en 1601 (Bordeaux, 1 vol. petit in-4°). Revenu à Paris pour donner de son livre une nouvelle édition atténuée en quelques points, développée dans d'autres, il y mourut d'une attaque d'apoplexie, le 10 novembre 1603.

Nous apprécions dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle*, page 19, l'œuvre principale de Charron, qui présente une singulière contradiction avec sa vie, et ses autres travaux.

Dans les extraits qui suivent, nous reproduisons le texte de l'édition *princeps* de 1601. La meilleure édition moderne du *Traité de la Sagesse* est celle d'Amaury Duval, 3 vol. in-8°. Paris, 1828.

1. Peuple ou vulgaire[1].

Le peuple (nous entendons icy le vulgaire, la tourbe et lie populaire, gens soubs quelque couvert que ce soit, de basse, servile et mécanique condition) est une beste estrange à plusieurs

1. Voir l'explication historique de ce morceau dans notre *Tableau de la Littérature française au seizième siècle* (section I, ch. III, pages 22-23 : *Ecrivains politiques, Pamphlétaires*).

testes, et qui ne se peut bien descrire en peu de mots, inconstant et variable, sans arrests non plus que les vagues de la mer; il s'esmeut, il s'accoyse[1], il approuve et reprouve en un instant mesme chose; il n'y a rien plus aysé que le pousser en telle passion que l'on veut, il n'ayme la guerre pour sa fin[2], ny la paix pour le repos, sinon en tant que de l'un à l'autre il y a tousjours du changement. La confusion luy faict desirer l'ordre, et quand il y est, lui[3] desplait. Il court tousjours d'un contraire à l'autre; de tous les temps le seul futur le repaist; *hi vulgi mores, odisse præsentia, ventura cupere, præterita celebrare*[4].

Leger à croire, recueillir[5] et ramasser toutes nouvelles, surtout les fascheuses; tenant tous rapports[6] pour veritables et asseurés : avec un sifflet ou sonnette de nouveauté[7], l'on l'assemble, comme les mouches[8] au son du bassin.

Sans jugement, raison, discretion : son jugement et sa sagesse, trois dez et l'adventure[9]; il juge brusquement et à l'estourdie de toutes choses, et tout par opinion, ou par coutume, ou par plus grand nombre[10], allant à la file comme les moutons qui courent après ceulx qui vont devant, et non par raison et verité. *Plebi non judicium; non veritas : ex opinione multa, ex veritate pauca judicat*[11].

Envieux et malicieux, ennemy des gens de bien, contempteur de vertu, regardant de mauvais œil le bonheur d'autruy, favorisant[12] au plus foible et au plus meschant et voulant mal aux gens d'honeur, sans sçavoir pourquoy, sinon pource que sont[13] gens d'honneur, et que lon en parle fort, et en bien.

1. Se calme, de *coi* (quietus); *accoiser* est encore dans Molière et Bossuet.
3. Son but.
2. L'ordre lui déplaît.
4. « Tel est le caractère de la foule, haïr le présent, désirer l'avenir, vanter le passé. » Nous ne pensons pas que ce soit une citation; Charron résume en latin son développement, qui paraît inspiré d'ailleurs de Cicéron, *Oratio pro Plancio*, 3 et 4 : *Quod ad populum pertinet, semper dignitatis iniquus judex, qui aut invidet aut favet. — Si judicat (populus), non delectu aliquo aut sapientia ducitur ad judicandum, sed impetu nonnunquam et quadam etiam temeritate. — Non est enim consilium in vulgo, non ratio, non discrimen, non diligentia.* — Cf. également *Oratio pro Murena*, 17 : *Nihil est incertius vulgo, nihil obscurius voluntate hominum, nihil fallacius ratione tota consiliorum.*
5. A recueillir, etc.
6. Tout ce qu'on lui rapporte.
7. A l'aide d'une nouveauté qui sert comme de sifflet ou de sonnette.
8. Les abeilles. Cf. Virgile, *Géorgiques*, IV.
9. Son jugement et sa sagesse consistent en trois dés et les coups de hasard qu'ils produisent.
10. Par opinions reçues, par coutumes établies, ou par décision du plus grand nombre.
11. « La foule ne suit ni la raison ni la vérité; elle juge d'ordinaire selon l'opinion, rarement selon le vrai. » Voir plus haut, note 4.
12. Favorable.
13. Sinon parce que ce sont des, etc. — Allusion à cet Athénien qui votait le bannissement d'Aristide parce qu'il s'ennuyait de l'entendre toujours appeler *le juste*.

Peu loyal et veritable, amplifiant le bruict [1], encherissant sur la verité et faisant tousjours les choses plus grandes qu'elles ne sont, sans foy ny tenue [2]. La foy d'un peuple et la pensée d'un enfant sont de mesme durée, qui change non seulement selon que les interests changent, mais aussi selon la difference des bruicts, que chasque heure du jour peut apporter.

Mutin, ne demandant que la nouveauté et remuement seditieux, ennemy de paix et de repos, *ingenio mobili, seditiosum, discordiosum, cupidum rerum novarum, quieti et otio adversum* [3], surtout quand il rencontre un chef : car lors ne [4] plus ne moins que la mer, bonace de nature [5], ronfle, escume et faict rage, agitée de la fureur des vents : ainsi le peuple s'enfle, se hausse et se rend indomptable : ostez-luy les chefs, le voylà abbatu, effarouché, et demeure tout planté [6] d'effray [7], *sine rectore præceps, trepidus, socors ; nil ausura plebs principibus amotis* [8].

Soustient et favorise les brouïllons et remueurs de mesnage [9] ; il estime modestie poltronnerie, prudence lourdise [10] : au contraire il donne à l'impetuosité bouïllante, le nom de valeur et de force : prefere ceux qui ont la teste chaulde et les mains fretillantes [11], à ceulx qui ont le sens rassis et qui poisent [1] les affaires, les venteurs [13] et babillards aux simples et retenus.

(*De la sagesse*, l. I, ch. XLVIII.)

2. Se tenir tousjours prest à la mort fruict de sagesse [14].

Le jour de la mort est le maistre jour et juge de tous les aultres jours auquel se doivent toucher [15] et esprouver toutes les actions de nostre vie. Lors se faict le grand essay, et se recueille le plus grand fruict de tous nos estudes. Pour juger de la vie, il faut regarder comment s'en est porté le bout, car la fin couronne l'œuvre [16], la bonne mort honnore toute la vie, la

1. Les bruits qui courent.
2. Sans conviction, sans rien d'arrêté.
3. Mobile de caractère, séditieux, ami des troubles, des discordes et des révolutions, ennemi de la paix et du repos. (Salluste, *Jugurtha*, 45.)
4. Ni.
5. Naturellement calme.
6. Immobile sur place.
7. Effroi.
8. « Lorsqu'il est sans guide, le peuple est aveugle, tremblant et lâche. — Privé de ses chefs, il n'osera plus rien. » (Tacite, *Histoires*, IV, 37, et *Annales*, I, 55.)
9. Les *remue-ménage*.
10. La modération lui semble poltronnerie, la prudence pesanteur d'esprit.
11. Remuantes.
12. Pèsent.
13. Vantards.
14. Tout ce chapitre est fait d'emprunts au chapitre XVIII du livre I de Montaigne.
15. Métaphore, prise de la pierre de touche.
16. Cf. Plutarque, *Dits notables des rois, princes*, etc.

mauvaise diffame : lon ne peut bien juger de quelqu'un, sans luy faire tort, que lon ne luy aye veu jouër le dernier acte de sa comedie, qui est sans doubte le plus difficile[1]. Epaminondas le premier de la Grece, enquis[2] lequel il estimoit plus de trois hommes, de luy, Chabrias et Iphicrates, respondit : « Il nous faut voir premierement mourir tous trois, avant en resouldre. » La raison est, qu'en tout le reste il y peut avoir du masque, mais à ce dernier roollet[3], il n'y a que feindre[4] :

> Nam veræ voces tum demum pectore ab imo
> Ejiciuntur, et eripitur persona ; manet res[5].

D'ailleurs la fortune semble nous guetter à ce dernier jour, comme à poinct nommé, pour monstrer sa puissance, et renverser en un moment ce que nous avons basti et amassé en plusieurs années et nous faire crier avec Laberius : *Nimirum hac die una plus vixi mihi quam vivendum fuit*[6] : et ainsi a esté bien et sagement dict par Solon à Crœsus : *ante obitum nemo beatus*[7].

C'est chose excellente que d'apprendre à mourir, c'est l'estude de sagesse, qui se resout toute[8] à ce but : il n'a pas mal employé sa vie, qui a apprins à bien mourir ; il l'a perdue qui ne la sçait bien achever, *Male vivet, quisquis nesciet bene mori, non frustra nascitur qui bene moritur ; nec inutiliter vixit, qui feliciter desiit*[9]. Il ne peut bien agir qui ne vise au but et au blanc[10] : il ne peut bien vivre qui ne regarde à la mort ; bref la science de mourir, c'est la science de liberté, de ne craindre rien, de bien, doulcement et paisiblement vivre ; sans elle, n'y a aulcun plaisir à vivre, non plus qu'à jouyr d'une chose que l'on crainct tousjours de perdre.

Premierement et surtout il faut s'efforcer que nos vices meu-

1. La même métaphore se retrouve dans cette pensée de Pascal : « Le dernier acte est sanglant, quelque belle que soit la comédie en tout le reste. On jette enfin de la terre sur la tête, et en voilà pour jamais. » (*Pensées*, XXXIV, 58.) *Comédie* a ici le sens de *pièce de théâtre*.
2. Interrogé.
3. Rôle.
4. Il n'y a plus moyen de feindre.
5. Alors ce sont des paroles sincères partant du fond du cœur. Le masque est arraché ; la réalité reste. (Lucrèce, III, 58.)
6. « Ah ! j'ai vécu trop d'un jour ! » Plainte échappée à Laberius le jour où César l'obligea de paraître comme acteur dans un de ses mimes. Voir Macrobe, VII, 7 ; cf. Rollin, *Traité des études*, III, I, 2.
7. Nul ne peut être dit heureux avant sa mort. (Ovide, *Métam.*, III, fable II, v. 57.)
8. Se rapporte à *sagesse* et non à *estude*, qui est masculin.
9. « Vous vivrez mal si vous ne savez bien mourir ; — vous n'aurez pas eu tort de naître si vous mourez bien ; — votre vie n'aura pas été inutile si vous avez une belle mort. » (Fragments de diverses phrases de Sénèque, *De tranquillitate animi*, XI ; *De brevitate vitæ*, VII ; *Epistolæ*, LXXXII.)
10. Au blanc de la cible.

rent devant[1] nous[2]; secondement se tenir tout prest. O la belle chose! pouvoir achever sa vie avant sa mort, tellement qu'il n'y aye plus rien à faire qu'à mourir, que l'on n'aye plus besoin de rien, ny du temps, ny de soy mesme, mais tout saoul[3] et content que l'on s'en aille : tiercement[4] que ce soit volontairement; car bien mourrir, c'est volontiers mourir[5].

(*De la sagesse*, l. II, ch. XII.)

3. De la vertu.

Ce seroit chose bien piteuse et chetive que la vertu, si elle tiroit sa recommandation et son pris de l'opinion d'autruy[6]; c'est une trop foible monnoye et de trop bas alloy[7] pour elle. Elle est trop noble pour aller mandier une telle recompense : il faut affermir[8] son ame et de façon telle composer ses affections, que la lueur des honneurs n'esblouisse point nostre raison, et munir de belles resolutions son esprit, qui luy servent de barrieres contre les assaults de l'ambition.

Il se faut donc persuader que la vertu ne cherche point un plus ample ny plus riche theatre, pour se faire voir que sa propre conscience[9]; plus le soleil est haut, moins fait il d'ombre, plus la vertu est grande, moins cherche-elle de gloire, gloire vrayement semblable à l'ombre, qui suit ceulx qui la fuyent, et fuit ceux qui la suivent[10]; se remettre devant les yeulx que l'on vient en ce monde comme à une comédie[11], où l'on ne choisit pas le personnage que l'on veut jouër, mais seulement lon regarde à bien jouër celui qui est donné : ou comme en un banquet, auquel lon use des viandes qui sont devant[12], sans estandre le bras à l'autre bout de table, ny arracher les plats

1. Avant.
2. Cf. Sénèque, *Epistolæ*, XXVII.
3. Rassasié.
4. En troisième lieu.
5. Sénèque (*Epistolæ*, LXI). *Bene autem mori, est libenter mori.*
6. Cf. Montaigne, II, 16 : « La vertu est chose bien vaine et frivole, si elle tire sa recommandation de la gloire. »
7. *Aloi*, titre de la monnaie.
8. Charron a fait de nombreux emprunts à Guillaume Du Vair, comme à Montaigne. Cf. notre *Tableau de la littérature française au seizième siècle* (p. 20 et 21). Tout ce qui suit est pris, quelquefois textuellement, d'un passage de Du Vair que nous reproduisons en note à la fin de ce morceau.
9. *Conscientia facti satis est.* (Tacite, *Annales*, II, 22.)
10. « Celui qui premier (*Sénèque*) s'advisa de la ressemblance de l'ombre à la gloire feit mieux qu'il ne vouloit : ce sont choses excellemment vaines : elle va ausis (*aussi*) quelques fois devant son corps, et quelques fois l'excede de beaucoup en longueur. » (Montaigne, II, 16.)
11. *Comédie*, pièce de théâtre. — « On ne m'a envoyé (sur la terre) que pour faire nombre; encore n'avait-on que faire de moi, et *la pièce n'en aurait pas été moins jouée quand je serais demeuré derrière le théâtre.* » (Bossuet, *Sermon sur la mort*, 1er point.)
12. Qu'on a devant soi.

d'entre les mains des maistres d'hostel. Si lon nous presente une charge, dont nous soyons capables, acceptons la modestement, et l'exerçons sincerement; estimans que Dieu nous a là posés en sentinelle, affin que les autres reposent soubs nostre soin[1] : ne recherchons autre recompense de nostre labeur, que la conscience d'avoir bien faict, et desirons que le tesmoignage en soit plustost gravé dedans le cœur de nos concitoyens, que sur le front des œuvres publiques[2]. Bref, tenons pour maxime, que le fruict des belles actions, est de les avoir faictes[3] : la vertu ne sauroit trouver hors de soy recompense digne d'elle[4].

(*De la sagesse*, l. III, ch. XLII.)

1. Sous notre garde.
2. Le fronton des monuments.
3. *Recte facti fuisse merces est.* (Sénèque, *Epistolæ*, LXXXI.)
4. Voici la page de Du Vair qu'a reproduite Charron. Nous reprenons le morceau d'un peu plus haut, pour donner un ensemble complet. « Quelles bornes a ceste passion-la (l'*ambition*)? la vieillesse la meurit-elle? nenny; les dignités la contentent-elles? nullement. C'est un gouffre qui n'a ny fonds ny rive; non, c'est le vuide que les philosophes n'ont peu encore trouver en la nature : c'est un feu qui s'augmente avec la nourriture qu'on luy donne. Ceux qui ont voulu flatter l'ambition ont voulu faire accroire qu'elle servoit à la vertu comme d'un degré pour y monter : « Pour ce, disoient-ils, que pour l'ambition l'on quitte les autres vices, et enfin l'on quitte l'ambition mesmes pour l'amour de la vertu. » Mais tant s'en faut. Si l'ambition cache les autres vices, elle ne les oste pas pour cela, ains (mais) les couve pour un temps sous les trompeuses cendres d'une malicieuse feintise, avec esperance de les renflammer tout à fait quand ils auront acquis assez d'authorité pour les faire regner publiquement avec impunité. Les serpens ne perdent pas leur venin pour estre engourdis par le froid, ny l'ambition ses vices pour les couvrir par une froide dissimulation : quand il est parvenu où il se demandoit, il fait sentir ce qu'il est. Et quand l'ambition quitteroit tous ses autres vices, si (*toutefois*) ne se quitteroit-elle jamais soy mesme; juste seulement en cela qu'elle suffit a sa propre pensée et se met elle mesme au tourment. La roüe d'Ixion est le mouvement de ses désirs qui tourneut et retournent continuellement de haut en bas et ne donnent aucun repos à son esprit.

« Affermissons donc nostre ame contre ces fascheux mouvemens-là, qui troublent ainsi nostre repos et nostre contentement. Composons nos affections de façon que la lueur des honneurs n'esblouisse point nostre raison, et plantons de belles resolutions en nostre esprit qui luy servent de barriere contre les assauts de l'ambition. Premierement persuadons-nous qu'il n'y a vray honneur au monde que celuy de la vertu. Que la vertu ne cherche point un plus ample ny plus riche theatre pour se faire voir que sa propre conscience. Plus le soleil est haut et moins faict-il d'ombre; plus la vertu est grande, moins cherche elle de gloire. Gloire vrayment semblable a l'ombre qui suit ceux qui la fuyent et fuit ceux qui la suivent. Remettons-nous devant les yeux que nous venons en ce monde comme en une comedie, où nous n'avons pas à choisir le personnage qu'il nous faut jouër, mais seulement a bien jouër celuy qui nous sera donné. Si le poëte (*l'auteur de la pièce*, c'est-à-dire *Dieu*) nous charge du personnage d'un roy, il le faut bien représenter; si de personne mediocre et abjecte, de mesmes. Car il y a de l'honneur à bien faire l'un et l'autre et du deshonneur à le mal faire. Il faut que nous usions des honneurs comme nous faisons des viandes en un banquet, où nous usons de celles qui sont servies devant nous et n'estendons pas le bras à l'autre bout de la table, ny n'arrachons pas les plats d'entre les mains du maistre d'hostel. Si le tesmoignage de nostre vertu, si l'utilité de nostre pays, si la faveur de nos amis nous présente quelque charge dont nous soyons capables, acceptons-la modestement et l'exerçons sincerement, estimans que c'est Dieu qui nous a la posez en sentinelle, afin que les autres reposent sous nostre soin. Ne recherchons autre recompense de nostre labeur, que

III. — ECRIVAINS POLITIQUES

ÉTIENNE DE LA BOËTIE

1530-1563

Étienne de la Boetie naquit à Sarlat, dans le Périgord, le premier novembre 1530. Il fit de fortes études dans les littératures anciennes; avant seize ans il avait déjà traduit un fragment de l'*Économique* d'Aristote, les *Économiques* ou, comme il les appelle, la *Mesnagerie* de Xénophon, et les *Règles de mariage* et la *Consolation* de Plutarque. Vers l'âge de dix-huit ans, il écrivit le célèbre *Discours sur la servitude volontaire* ou *Contre-Un,* énergique invective contre la tyrannie[1]. En

la conscience d'avoir bien fait et desirons que le tesmoignage en soit plutost gravé dans le cœur de nos conciloyens que sur le front des œuvres publiques. C'est quelques fois un plus grand honneur de n'avoir pas ce que l'on a merité, que de l'avoir. Il m'est bien plus honorable (disoit Caton) que chacun demande pourquoy l'on ne m'a point dressé de statue en la place, que si l'on demandoit pourquoy l'on m'en a dressé. Bref, tenons pour maxime que le fruict des belles actions est de les avoir faictes, et que la vertu ne sçauroit trouver hors de soy recompense digne d'elle! »

(*La philosophie morale des Stoïques;* dans les *Œuvres complètes,* édit. in-fol., 1641, p. 266-268.)

1. L'historien de Thou raconte que cet écrit fut inspiré par le spectacle de la sanglante répression des troubles qui agitèrent la Guyenne en 1548 (août-novembre). Un impôt sur le sel venait d'exciter une redoutable insurrection, que le connétable de Montmorency se chargea de réprimer par le fer et le feu (novembre-décembre). Les représailles dépassèrent en férocité les fureurs de l'émeute. La Boëtie, à peine âgé alors de dix-neuf ans, ne put contenir son indignation, et, pour dénoncer au mépris public l'exécrable puissance des tyrans, écrivit son *Contre-Un.* (*Thuana Historia,* V, 13.) Cette explication est séduisante, mais elle n'est pas absolument sûre. Si le *Contre-Un* a été écrit sous l'impression immédiate des supplices qui ensanglantèrent Bordeaux à la fin de 1548, on devrait y trouver quelque allusion à ces supplices, et aux vengeances royales; or, à part un trait ou deux qui s'appliquent à Henri II et à Diane de Poitiers, rien ne rappelle les circonstances au milieu desquelles il aurait été écrit; ce qui frappe dans ce *discours,* c'est la généralité et l'impersonnalité de l'accusation. D'Aubigné donne au *Contre-Un* une origine moins généreuse. Il prétend que dans un voyage que l'auteur fit à Paris, il fut grossièrement maltraité par un garde du Louvre, « de quoi criant justice, il n'eut que risée des grands qui l'entendirent ». (*Hist. Univ.,* I, p. 525.) *Inde iræ.* Cette explication, plus qu'invraisemblable, a le tort de donner du caractère de La Boëtie une idée que contredisent des témoignages nombreux et formels. Enfin Montaigne assure (*Essais,* I, 27, *fin*) que ce pamphlet fut écrit par La Boëtie, à l'âge de dix-huit ans, « par manière d'exercitation seulement, comme sujet vulgaire et tracassé en mille endroits des livres ». C'est là une assertion suspecte, dictée par certains motifs de prudence[1], qui firent même changer à Montaigne l'âge de dix-huit ans en *seize* ans dans les éditions postérieures à celle de 1588. Contre cette dernière date d'ailleurs parle ce fait que le *Contre-Un* cite les poètes de la *Pleiade* qui ne firent leur apparition qu'en 1550. Somme toute, l'explication de De Thou, malgré les difficultés qu'elle comporte, est encore la plus vraisemblable.

1. Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle,* p. 26.

1553, il acheta une charge de conseiller au Parlement de Bordeaux, où « il acquit bientôt plus de réputation que nul avant lui[1] » et où, cinq ans plus tard, il rencontra Montaigne (1557), plus jeune que lui de deux ans. L'impression qu'il produisit sur le futur auteur des *Essais*, par la noblesse de son cœur, la grandeur de son âme, fut profonde ; et de cette liaison, qui ne dura que cinq ou six ans, puisque La Boëtie fut emporté par la maladie le 18 août 1563[2], il resta au cœur de Montaigne pour l'ami perdu un sentiment de tendre affection, d'admiration émue et de respect qui ne cessa qu'avec sa mort (1591). Le peu qui nous reste de La Boëtie ne nous permet pas de contrôler les appréciations enthousiastes de Montaigne. Son écrit le plus remarquable, le *Contre-Un*, est une œuvre juvénile, qui promet, plutôt qu'elle n'atteste, un talent vigoureux. Toutefois le témoignage unanime des contemporains, Scaliger, Sainte-Marthe, De Thou, etc., nous force à reconnaître la supériorité de son esprit et de son caractère.

Outre ses traductions d'ouvrages grecs, La Boëtie a laissé des poésies françaises assez faibles et des poésies latines remarquables, que Montaigne publia en 1571. On a perdu ses mémoires sur l'Edit de janvier 1562, dont ses amis admiraient le style énergique et l'esprit politique. Ses œuvres complètes ont été publiées de nos jours par M. Feugère[3] (Paris, Delalain, 1846, 1 vol. in-12).

1. De la liberté.

Les hardis, pour acquerir le bien qu'ils demandent, ne craignent point le dangier; les advisez ne refusent point la peine : les lasches et engourdis ne savent ny endurer le mal ny recouvrer le bien; ils s'arrestent en cela de le souhaiter[4]; et la vertu d'y pretendre[5] leur est ostée par leur lascheté; le desir de l'avoir leur demeure par la nature. Ce desir, cette volonté est commune aux sages et aux indiscrets[6], aux courageux et aux couards pour souhaiter toutes choses qui, estant acquises, les rendroient heureux et contents. Une seule en est à dire[7], en laquelle je ne sçais comme nature default[8] aux hommes

1. Montaigne, Lettres à L'Hospital.

2. Il fut atteint de la dysenterie au moment où il quittait Bordeaux pour faire dans le Médoc une tournée commandée par le service de sa charge. Il dut s'arrêter à Saint-Symphorien, village à deux lieues de Bordeaux; c'est là qu'il mourut, après quelques jours de maladie, dans les bras de Montaigne. Il faut lire l'admirable lettre que ce dernier écrivit à son père et où il raconte la mort de son ami.

3. Ajoutons des *Remarques et corrections* sur l'*Eroticus* de Plutarque, qui témoignent d'une rare connaissance du grec. Elles ont été rééditées de nos jours par M. Reinhold Dezeimeris (Bordeaux, 1868).

4. Ils se bornent à une chose, à le souhaiter.

5. La force, le pouvoir d'y prétendre.

6. Imprudents.

7. Il n'en est qu'une où il y ait à dire, à réclamer, qui fasse defaut.

8. Comment la nature fait défaut, manque.

pour la desirer, c'est la liberté, qui est toutes fois un bien si grand et plaisant, que, elle perdue, touts les maulx viennent à la file, et les biens mesmes qui demeurent aprez elle perdent entierement leur goust et saveur, corrompus par la servitude. La seule liberté, les hommes ne la desirent point; non pas pour aultre raison, ce me semble, sinon pour ce que, s'ils la desiroient, ils l'auroient: comme s'ils refusoient faire ce bel acquest[1] seulement parce qu'il est trop aysé.

Pauvres gents et miserables, peuples insensez, nations opiniastres en vostre mal, et aveugles en vostre bien, vous vous laissez emporter devant vous le plus beau et le plus clair de vostre revenu, piller vos champs, voler vos maisons, et les dépouiller des meubles anciens et paternels! Vous vivez de sorte que vous pouvez dire que rien n'est à vous; et sembleroit que meshuy[2] ce vous seroit grand heur[3] de tenir[4] à moitié vos biens, vos familles et vos vies : et tout ce degast, ce malheur, cette ruyne, vous vient, non pas des ennemis, mais bien certes de l'ennemy[5], et de celuy que vous faictes si grand qu'il est, pour lequel vous allez si courageusement à la guerre, pour la grandeur duquel vous ne refusez point de presenter à la mort vos personnes. Celuy qui vous maistrise tant, n'a que deux yeulx, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a aultre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infiny de vos villes; sinon qu'il a plus[6] que vous touts, c'est l'avantage que vous luy faictes pour vous destruire. D'où a il prins[7] tant d'yeulx; d'où vous espie il[8], si vous ne les lui donnez? Comment a il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos citez, d'où les a il, s'ils ne sont des vostres? Comment a il aulcun[9] pouvoir sur vous, que par vous aultres mesmes? Comment vous oseroit il courir sus, s'il n'avoit intelligence avecques vous[10]? Que vous pourroit il faire, si vous n'estiez receleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue, et traistres de vous mesmes? Vous semez vos fruicts, afin qu'il en fasse le degast[11]; vous meublez et remplissez vos maisons, pour fournir à ses voleries..... Vous vous

1. Acquisition; le mot *acquest* s'est conservé dans la langue du droit.
2. Aujourd'hui.
3. Bonheur.
4. Posséder.
5. Non des ennemis du dehors, des envahisseurs, mais de l'ennemi intérieur, du tyran.
6. Ce qu'il y a de plus.
7. Le texte doit être corrompu, et il faut lire sans doute : *tant d'yeulx, d'où il vous espie.*
7. D'où il vous épie.
9. Quelque.
10. Parce que vous vous y prêtez.
11. Pour qu'il les ravage.

affoiblissez afin de le faire plus fort et roide à vous tenir plus courte la bride : et de tant d'indignitez, que les bestes mesmes ou ne sentiroient point ou n'endureroient point, vous pouvez vous en delivrer, si vous essayez, non pas de vous en delivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez resolus de ne servir plus; et vous voyla libres. Je ne veulx pas que vous le poulsiez[1], ny le bransliez[2]; mais seulement ne le soubstenez plus : et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a derobbé[3] la base, de son poids mesme fondre[4] en bas, et se rompre.

(*Discours sur la servitude volontaire;* Œuvres complètes d'Est. de La Boëtie, éd. L. Feugère, p. 20.)

2. Le tyran ne connaît point l'amitié.

Le tyran n'est jamais aymé, ny n'ayme. L'amitié, c'est un nom sacré, c'est une chose saincte[5]; elle ne se met jamais qu'entre gents de bien, ne se prend que par une mutuelle estime; elle s'entretient, non tant par un bienfaict[6], que par la bonne vie. Ce qui rend un amy asseuré de l'aultre, c'est la cognoissance qu'il a de son integrité : les respondants qu'il en a, c'est son bon naturel, la foy et la constance. Il n'y peult avoir d'amitié là où est la cruauté, là où est la desloyauté, là où est l'injuste. Entre les meschants quand ils s'assemblent, c'est un complot, non pas compagnie; ils ne s'entretiennent pas[7], mais ils s'entrecraignent; ils ne sont pas amis, mais ils sont complices[8].

Or, quand bien[9] cela n'empescheroit point[10], encores seroit il mal aysé de trouver en un tyran une amour asseuree, parceque estant au dessus de touts, et n'ayant point de compaignon il est desjà[11] au dela des bornes de l'amitié qui a son gibbier[12] en l'equité[13], qui ne veult jamais clocher, ains[14] est tousjours eguale. Voylà pour quoy il y a bien (ce dict on) entre les voleurs

1. Poussiez.
2. Ni que vous le mettiez en branle (pour le faire tomber).
3. Cette expression s'est conservée avec la même signification. dans la locution : *ses genoux se* dérobent *sous lui.*
4. Se précipiter.
5. Cf. plus haut, p. 18. Voir Montaigne, *Essais*, I, 27, et III, 9; Cicéron, *De Amicitia*, VI, IX, XIV, XV, XX, XXII et XXVII.
6. Une seule belle action.
7. Ils ne forment pas société entre eux.
8. Hæc inter bonos amicitia, hæc inter malos factio est. (Salluste, *Jugurtha*, 31.)
9. Quand bien même.
10. Cela ne serait point un obstacle.
11. Par sa condition.
12. Métaphore : l'objet de sa poursuite.
13. Egalité qui doit régner entre les amis.
14. Mais.

quelque foy[1] au partage du butin : pour ce qu'ils sont pairs et compaignons et que, s'ils ne s'entr'ayment, au moins ils s'entrecraignent et ne veulent pas, en se desunissant, rendre la force moindre : mais du tyran ceulx qui sont les favoris ne peuvent jamais avoir aulcune asseurance, de tant[2] qu'il a apprins d'eulx mesmes qu'il peult tout, et qu'il n'y a ni droict ni debvoir aulcun qui l'oblige; faisant son estat de compter sa volonté pour raison[3], et n'avoir compaignon aulcun, mais d'estre de tout maistre[4]. Doncques n'est ce pas grand pitié, que veoyant tant d'exemples apparents[5], veoyant le dangier si present, personne ne se veuille faire sage aux despens d'aultruy[6]? et que, de tant de gents qui s'approchent si volontiers des tyrans, il n'y en ayt pas un qui ayt l'advisement[7] et la hardiesse de leur dire ce que dict (comme porte le conte) le renard au lion qui faisoit le malade : « Je t'irois veoir de bon cœur en ta tas-« niere; mais je veois assez de traces de bestes qui vont en « avant vers toy, mais en arriere qui reviennent, je n'en veois « pas une[8]. »

(*Id.*, p. 72.)

GUILLAUME DU VAIR

1556-1621

Guillaume Du Vair, un des meilleurs prosateurs du XVIe siècle, naquit à Paris, le 7 mars 1556. Il embrassa l'état ecclésiastique, mais quitta bientôt les études théologiques pour le barreau et, en 1584, fut pourvu d'une charge de conseiller au Parlement de Paris. Durant les troubles de la Ligue, il se rallia au parti des politiques, et entra dans le parlement de la Ligue, dont il sut contenir les violences par l'autorité de sa parole. Député aux États de la Ligue (1593), où il représentait la magistrature, il mit à néant les intrigues des Espagnols qui allaient faire proclamer l'Infante reine de France. Son discours pour le maintien de la *Loi salique* et les résolutions que l'assemblée prit sur ses avis sauvèrent la monarchie française. Henri IV, rentré dans Paris, nomma Du Vair maître des requêtes, et le chargea ensuite de diverses missions de confiance, à Marseille qu'il fit rentrer dans l'obéissance, en

1. Bonne foi.
2. D'autant plus.
3. Hoc volo, sic jubeo; sit *pro ratione voluntas*. (Juvénal, VI, 222.)
4. Maître de tout.
5. Clairs.
6. En s'instruisant par l'exemple de ce que d'autres ont souffert.
7. Qui s'avise.
8. Ésope, 246 (éd. Teubner). Voir également Horace, *Épîtres*, I, v. 73. — Cf. La Fontaine, *Fables*, VI, 14.

Angleterre auprès d'Élisabeth qu'il détermina à s'unir à la France contre l'Espagne. De retour de cette dernière ambassade, il fut nommé premier président au Parlement de Provence. Louis XIII l'appela à la charge de garde des sceaux (1616) et à l'évêché de Lisieux (1617). Il mourut à Tonneins le 3 août 1621.

Ses œuvres complètes ont été publiées en 1641 (1 vol. in-folio). Elles se composent d'œuvres de piété, où l'on remarque le traité de la *Sainte Philosophie,* d'œuvres philosophiques (*Philosophie morale des stoïques*[1], *Traduction du Manuel d'Epictète,* etc.), de traités politiques et juridiques, d'œuvres oratoires. Nous signalerons spécialement dans ces dernières son beau discours pour le maintien de la loi salique, ses traductions d'Eschine, de Démosthène et de quelques discours de Cicéron et son traité de l'Éloquence française.

Voir sur Du Vair notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle,* pages 21 et 31.

Exorde du discours pour le maintien de la loi salique[2].

De si loin que j'ai veu ce dernier orage des guerres civiles venir fondre sur la France, j'ay creu fermement, comme je le crois encor, que c'estoit un jugement de Dieu qui tomboit sur nous, et n'ay point estimé qu'il en fallust cercher la cause ailleurs qu'en sa justice, ny le remede qu'en sa misericorde. Aussi avons-nous veu que tout ce que la sagesse des hommes a voulu apporter pour y pourvoir, n'y a rien advancé; que les remedes nous ont quasi plus travaillé[3] que la maladie, et que, pendant que chacun a pensé abonder en son sens, et s'est estimé ou plus sainct ou plus sage que son voisin, nous avons tous, sans exception, qui d'une façon, qui d'une autre, contribué[4] nos passions à la ruine publique, ne nous restant autre excuse, sinon que nous avons tous faict ce que personne ne vouloit faire[5]. Mais aussi ay-je jugé et presagé, que si tost que l'ire[6]

1. Lire plus haut (p. 33, n. 4) une page extraite de ce livre.

2. Les partisans de l'Espagne voulaient appeler au trône de France, à l'exclusion de Henri de Navarre, et au mépris de la loi salique, l'infante Isabelle, fille de Philippe II. « Devant que nous eussions fait entendre que nous voulions entretenir (*maintenir*) la loi salique, loy qui depuis huict cents ans a maintenu le royaume de France en sa force et virilité, on nous parloit des rares vertuz de ceste divine infante, pour la faire héritière de la couronne. » (*Satire Ménippée,* éd. Labitte, p. 210. Discours de M. d'Aubray.) Toutes les chambres du Parlement de Paris étant assemblées le 28 juin 1593, Du Vair prononça ce discours pour obtenir un arrêt sur le maintien de la loi salique. C'est ce discours qu'il appelle *suasion* (persuasion) *de l'arrest pour la manutention* (maintien) *de la loi salique.* L'arrêt fut rendu séance tenante.

3. Éprouvé.

4. Fait servir. *Contribuer* s'employait activement.

5. Chacun de nous a fait le mal, contre son intention.

6. Colère (*ira*).

de Dieu commenceroit à s'appaiser, et que sa bonté touchée de la compassion de nos miseres, tendroit la main de sa clemence pour nous lever de ceste cheute, vostre singuliere prudence, jointe avec vostre legitime authorité[1], seroient les principaux outils avec lesquels Dieu opereroit la conservation de la Religion et la restauration de l'Estat.

Cette journée vous en offre l'occasion si heureuse, qu'il semble qu'elle vous ait esté expressément reservée pour vous en deferer toute la gloire. Car les estrangers qui jusques aujourd'huy avoient par artificieux pretextes et secretes menees tasché de renverser les fondemens de ce Royaume, afin d'en pouvoir recueillir les ruines, maintenant à descouvert et enseignes desployees, publient leurs desseins, les advancent, les establissent. Et au contraire, tous ceux qui ont encores le cœur Français, indignez de se voir trompez, estonnez de se voir perdus, resolus de se sauver, jettent les yeux sur vous, vous appellent au secours des loix, attendent si[2] votre prudence guidera leur courage, si votre authorité fortifiera leurs armes, ou si votre connivence et dissimulation les abandonnera à une honteuse servitude, vous precipitera vous et vos enfans à une luctueuse misere, et, qui pis est, vous condamnera à une infamie eternelle. C'est le poinct, messieurs, où nous sommes aujourd'hui reduicts; c'est le precipice où nous nous trouvons portez, dont à mon advis il nous sera fort aisé de nous sauver et avec honneur nous mettre en seureté, si vous ne perdez point le cœur et que, pour en sortir, vous vueillez considerer, pendant que je le vous represente, le chemin par lequel, sans y penser, vous y avez esté conduicts.

Il faut dire la verité, c'est une brave et genereuse nation que celle des Espagnols, lesquels ayans trouvé les veines[3] de l'or et de l'argent et les monceaux de perles et pierres precieuses es[4] conquestes des Indes, n'en ont pas ramolly leurs mœurs, abastardy leur courage, relasché leur vigueur, comme ont fait quasi tous les autres peuples du monde, qui acquerans la richesse ont perdu la valeur. Au contraire ceux-cy ont creu[5] leur courage en croissant de moyens; et des richesses que la fortune leur a offertes, ont basty des degrez solides à leur ambition, pour joindre les extremitez de la terre sous leur obeissance. Ce n'est pas sans cause, si en ambitieux dessein depuis

1. Le Parlement avant seul qualité pour décider de la question d'hérédité.
2. Pour savoir si.
3. Filons des mines.
4. Dans les.
5. Accru.

ils ont porté[1] fort impatiemment de voir la France, rivale de leur Empire, arrester leurs progrez et tenir continuellement en eschec leur grandeur qui ne se pouvoit dire asseurée, tant qu'elle se voyoit balancée par un tel contrepoids. C'est pourquoy ne voyant pas que leurs armes fussent assez fortes pour se distraire[2] de si puissans voisins, ç'a esté un sage advis à eux, digne de grands conseillers d'Estat, de nourrir et fomenter les divisions en la France, afin que celle que des forces estrangeres n'avoient peu esbranler, se defist et ruinast d'elle-mesme et de ses propres mains. Et pour ce que les premieres divisions n'y avoient peu suffire, et qu'en nos premieres querelles pour la Religion, le trouble qui s'estoit fait au Royaume avoit bien apporté de l'emotion[3] en ses membres, mais nulle alteration en sa forme, le grand secret a esté de subdiviser ce qui estoit le plus fort et puissant, qui estoit le party des catholiques, pour esbranler l'authorité du Prince, la clef de la voûte, et ostant le respect des loix et des magistrats, couper les nerfs qui maintenoient et soustenoient le Royaume. Comme[4] cela s'est fait, messieurs, vous l'avez veu; bien est-il vray que la disposition du sujet[5], les vices et manquemens des Français ont fort aidé à l'artifice des estrangers. Tant y a qu'en peu de temps, et incontinent apres l'accident[6] arrivé à Blois[7], vous avez veu le Conseil d'Estat de la France se tenir à Paris en la maison de Dom Bernardin de Mendoze[8]. Là ont esté prises toutes les belles resolutions qui ont esté executees pour extirper les loix et la memoire du nom et de l'authorité royalle, pour establir une servitude et captivité parmy vous plus dure que celle des Indes[9]. Là fut pris le conseil d'emprisonner le Parlement, en execution duquel vous vistes entrer en ceste maison sacrée une trouppe de voleurs, composée des plus bas et vils ministres de la justice, lesquels, l'espée au poing, vindrent arracher de dessus les sieges sacrez ces venerables vieillards, aux pieds desquels ils estoient à genoux et teste nuë deux jours auparavant. Vous fustes tous menez en triomphe à la Bastille, sans excepter mesmes ceux que ces pendards estimoient de leurs amis et plus zelez à leur party. Car aussi n'estoit-ce pas aux personnes qu'ils en vouloient, c'estoit à leur dignité et à leur

1. Supporté.
2. Se dégager.
3. Trouble.
4. Comment.
5. L'état du malade.
6. Evénement.
7. Assassinat du duc de Guise.
8. Le docteur Bernardin Mendoze, où Inigo de Mendoze, dit le *Lettré*, agent de Philippe II.
9. Allusion à la tyrannie exercée par les Espagnols sur les Indiens.

magistrat[1]; c'estoit au nom de la justice qu'ils faisoient la guerre; c'estoit celle qu'il falloit exterminer pour introduire la confusion et le brigandage. Cet accident ayant donné un espouvantement à tous les gens de bien et d'honneur leur fit vuider la ville et abandonner leurs familles, et alors aussi touts leurs biens furent mis en proye; toute ceste ville ne fut qu'un sac[2], que pillage, proscriptions, recerches[3], menaces...

Alors se sont mises les langues venales qui regnoient dans les chaires[4], à exalter la grandeur, la valeur et la magnanimité de la nation Espagnole, et deprimer la Françoise, comme vile, abjecte, née pour servir; et ce, tout ainsi que s'ils eussent parlé en langage castillan au milieu de la grande Église de Tolède. Alors se sont entenduës des predications publiques par lesquelles on a voulu monstrer ce poinct de theologie que la loy salique n'estoit qu'une chanson, et qu'il la falloit abroger. Alors on a fait courir des billets par lesquels le Roy d'Espagne promettoit d'acquitter tous les arrerages des rentes de l'Hostel de Ville; alors les pacquets d'argent ont trotté publiquement par les maisons de ceux qui en ont voulu recevoir et s'en contaminer[5]... Après cela les Espagnols sont venus en pleins Estats, et, par la bouche du docteur Inigo de Mendoze, ont fait entendre les droicts que l'Infante pretend au Royaume : non, disoit-il, pour en rendre juges les Estats, mais pour leur faire sçavoir que, le droit luy appartenant[6], on ne pouvoit esperer de seureté en la Religion, de repos au Royaume, qu'en la reconnoissant Royne comme elle estoit. Que vostre vertu, messieurs, fut grande et vostre constance hautement loüée de vos propres ennemis, quand estant invitez de venir entendre cette proposition, vous en fistes non un simple refus, mais un refus plein d'indignation, qui remit tellement au cœur des hommes la reverence du nom françois, qu'après que la harangue de Don Inigo eust esté ouye, elle fut par un commun vœu rejettée avec sifflement et derision. De sorte que les plus corrompus estoient contraints, en baissant la teste, de dire qu'à la verité en France on n'approuveroit jamais la domination d'une femme. Les Espagnols soudain, de peur de laisser refroidir le fer, pour parer à cet inconvenient vindrent faire une autre ouverture... Hier, en pleins Estats, les trois Chambres assemblées, il fut proposé

1. Magistrature, latinisme (*magistratus*).
2. Saccagement.
3. Recherches, perquisitions.
4. Les prédicateurs de la Ligue.
5. Souiller.
6. Comme petite-fille de Henri II, par sa mère Elisabeth de France, qui avait épousé Philippe II.

qu'il avoit esté advisé entre les princes... d'envoyer vers le roy d'Espagne des ambassadeurs qui luy nommeroient pour Roy de France un prince auquel il donneroit l'Infante en mariage. Voilà, messieurs, l'estat où sont les affaires. Je voy vos visages pallir et un murmure plein d'estonnement se lever parmy vous et non sans cause : jamais peut estre il ne s'ouyt dire que si licentieusement, si effrontement on se jouast de la fortune d'un si grand et puissant Royaume, si publiquement on trafficquast d'une telle couronne, si impudemment on mist vos vies, vos biens, vostre honneur, vostre liberté à l'enchere, comme l'on faict aujourd'huy; et en quel lieu? au cœur de la France, au conspect[1] des loix, et à la veue de ce Senat; afin que vous ne soyez pas seulement participans, mais coupables de toutes les calamitez que l'on ourdit à la France. Resveillez-vous donc, messieurs, et desployez l'authorité des loix desquelles vous estes gardiens.

(*Suasion de l'arrest donnée au parlement pour la manutention de la loy salique.* — Du Vair, *Œuvres complètes,* 1641, p. 601-607.)

SATYRE MENIPPÉE

Nous donnons dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (section I, page 31) l'histoire et l'analyse de ce pamphlet, admirable parodie des États généraux de la Ligue que Mayenne convoqua le 10 février 1593 pour l'élection d'un roi. Nous parlerons ici seulement des auteurs de la *Ménippée*[2].

Jacques Gillot, conseiller clerc au Parlement de Paris en 1573, réunissait chez lui des amis, Pierre le Roy, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, Florent Chrestien. C'est dans ces réunions que fut jeté le plan du pamphlet, dont chacun de ces écrivains composa une partie. Comme il contient des pièces de vers et de la prose mêlées, ils lui donnèrent le nom de *Satyre Menippée,* à l'imitation des satires en vers et en prose que composait le philosophe grec Ménippe. On doit à Gillot la harangue écrite dans un mélange d'italien bouffon et de latin macaronique qui est mise dans la bouche de Monsieur le Légat.

De Pierre le Roy, on ne sait à peu près rien. De Thou, dans son *His-*

1. Latinisme : *in conspectu,* en présence.

2. Voir Lenient, *Satire en France au* XVI*e siècle,* ch. VIII ; et les introductions et commentaires qui précèdent ou accompagnent les éditions de la Ménippée données par Ch. Labitte (dern. édit., 1874), Ch. Read (*Texte primitif de la Satire Ménippée* (Paris, 1876), Ch. Marcilly (1882) et par Josef Frank (*Kritisch revidierter Text, mit Einleitung und erklaerenden Anmerkungen,* Oppeln, 1884). Ce dernier ouvrage, très complet, résume et discute tous les travaux antérieurs sur la question.

toire, vante sa probité et sa modération. Il était chanoine de Rouen ; on lui attribue l'idée générale du pamphlet, la rédaction de la première partie de la *Ménippée* et le cadre ou l'argument des harangues.

Nicolas Rapin, né à Fontenay-le-Comte (Poitou) en 1535, mort en 1608, avocat, puis juge à Fontenay, prévôt des maréchaux de France, et enfin grand prévôt de la connétablie, était poète à ses heures, et tournait avec finesse et agrément le vers français et le vers latin. On lui doit les harangues de Monsieur de Lyon et du docteur Rose et quelques épigrammes latines et françaises qui terminent la *Ménippée.*

Jean Passerat (1534-1602) au sortir de ses études entrait comme professeur au collège de Plessis. Latiniste éminent, il succéda à Ramus dans sa chaire du Collège royal de France. Sa parole vive et piquante lui attira un grand concours d'auditeurs ; c'était un homme d'esprit, fin et judicieux, d'un goût sévère : *homo emunctæ naris et cui aliena vix placerent,* comme l'a défini de Thou dans son *Histoire* (CXXVII, 17). On lui doit des épigrammes françaises et latines qui accompagnent la *Ménippée,* et peut-être la harangue (anonyme) du sieur Rieux.

Florent Chrestien, né à Orléans en 1540, élevé dans le protestantisme, s'était converti au catholicisme au temps même des fureurs de la Ligue qu'il allait combattre dans la *Ménippée.* Erudit consciencieux, traducteur passable, versificateur plus que médiocre, il eut un jour une heureuse inspiration qui suffit à sauver son nom de l'oubli ; c'est à lui qu'on doit la plaisante harangue, écrite en latin macaronique, du cardinal de Pelevé.

Pierre Pithou, l'auteur de la *Harangue de Monsieur d'Aubray,* jurisconsulte et érudit éminent, naquit à Troyes en 1539. Il étudia le droit sous Cujas, et les lettres sous Turnèbe, et fut reçu avocat à 21 ans. Repoussé du barreau de Troyes comme calviniste, il partit pour Bâle (1568), revint à Paris en 1570 après l'édit de pacification, échappa par miracle au massacre de la Saint-Barthélemy, abjura le protestantisme en 1573, entra ensuite dans la magistrature et devint sous Henri IV procureur général au Parlement de Paris. Il mourut en 1596, en laissant une réputation de science, d'intégrité et de vertu qui fit de lui, au XVIe siècle, une des gloires de la magistrature et de l'érudition française.

Gilles Durant, avocat distingué du barreau de Paris, poète de talent, est l'auteur d'une charmante pièce qui accompagne la *Ménippée : Regrets funèbres sur la mort de l'asne ligueur.* Nous en donnons la plus grande partie.

La tradition se tait sur l'auteur de la harangue de M. de Mayenne, la première de la *Satyre Ménippée.*

Dans ces extraits nous reproduisons le texte de l'édition princeps d'après la reproduction qu'en a donnée M. Ch. Read (Paris, Jouaust, 1876).

1. Harangue de monsieur de Lyon[1].

Messieurs, je commenceray mon propos par l'exclamation pathetique de ce Prophete royal David : *Quam terribilia judicia*

1. Harangue prêtée par Nicolas Rapin à l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac. Ce

tua[1], etc. « O Dieu! que vos jugements sont terribles et admirables! » Ceux qui prendront garde de bien près aux commencements et progrez de nostre saincte Union auront bien occasion de crier les mains joinctes au ciel : « O Dieu! si vos jugements sont incomprehensibles, combien vos graces sont elles plus admirables! » et de dire avec l'apostre : *Ubi abundavit delictum, ibi superabundavit et gratia*[2]. N'est-ce point chose bien estrange, Messieurs les Zelateurs[3], de veoir nostre Union maintenant si saincte, si zelée et si devote, avoir esté presque en toutes ses parties composée de gens qui, auparavant[4] les sainctes Barricades, estoient tous tarez et entachez de quelque note mal solfiée[5], et mal accordante avec la justice, et par une miraculeuse metamorphose, veoir tout à un coup l'atheisme converty en ardeur de devotion; l'ignorance, en science de toutes nouveautez; et curiosité de nouvelles[6]; la concussion, en pieté et en jeusne; la volerie, en generosité et vaillance : bref, le vice et le crime transmués en gloire et en honneur? Cela sont des coups du Ciel, comme dit Monsieur le Lieutenant[7], de pardieu! Je dy si beaux[8] que les François doivent ouvrir les yeux de leur entendement pour profondement considerer ces miracles, et doivent là dessus les gens de bien, et de biens[9], de ce Royaume rougir de honte avec presque toute la Noblesse, la plus saine partie des Prelats et du Magistrat[10], voire les plus clairvoyants qui font semblant d'avoir en horreur ce sainct et miraculeux changement. Car qui a il au monde de plus admirable, et que peut Dieu mesme faire de plus estrange, que de veoir tout en un moment les valets devenus maistres; les petits estre faicts grands, les pauvres, riches; les humbles, insolents et orgueilleux; veoir ceux qui obeissoient commander : ceux qui empruntoient, prester à usure : ceux qui jugeoient, estre jugez : ceux qui emprisonnoient, estre emprisonnez : ceux qui estoient debout, estre assis? O cas merveilleux! o mystères grands! o secrets du profond cabinet de Dieu, inconnuz aux chetifs mor-

n'est que de nos jours que le titre de *Monseigneur*, donné aux évêques, a remplacé celui de *Monsieur*.

1. Psaumes, LXV, 3.

2. Où le péché a abondé, la grâce de Dieu a été encore plus abondante (saint Paul, *Ep. aux Romains*, V, 20).

3. Zelés partisans de la Ligue.

4. Avant.

5. De quelque fausse note.

6. Avidité de changements.

7. Mayenne, lieutenant général du royaume.

8. Et ces coups du ciel, je les déclare si beaux.

9. « Presque tout ce qu'il y avoit en France, dit de Thou (liv. XCVIII), de riches et de personnes d'honneur avoient la Ligue en abomination. » (Labitte.)

10. Magistrature, latinisme (*magistratus*). Cf. plus haut, p. 42, n. 1.

tels! les aulnes des boutiques sont tournees en pertuisanes : le escritoires en mosquets[1], les breviaires en rondaches; les sca pulaires en corselets, et les capuchons en casques et salades N'est-ce pas une autre grande et admirable conversion, de la plus-part de vous autres, Messieurs les Zelez, entre lesquels je nommeray par honneur les sieurs de Rosne, de Mandreville, la Mothe Serrand, le chevalier Breton[2] et cinquante autres des plus signalez de nostre party qui me feroyent faire une hyperbate[3] et parenthèse trop longue (que ceux que je ne nomme point m'en sachent gré)? N'est-ce pas, dis-je, grand cas que vous estiez tous n'agueres en Flandres portants les armes politiquement[4] et employants vos personnes et biens contre les archi-catholiques Espagnols, en faveur des Heretiques des Pays-Bas, et que vous vous soyez si catholiquement rangez tout à un coup au giron de la saincte Ligue? et que tant de bons matois, banqueroutiers, saffraniers[5], desesperez, haut-gourdiers[6], et forgueurs[7], tous gens de sac et de corde, se soyent jettez si courageusement et des premiers en ce sainct party, pour faire leurs affaires et soyent devenus catholiques[8], à double rebras[9], bien loin devant[10] les autres? O vrays patrons[11] de l'enfant prodigue dont parle l'Evangile! o devots enfants de la messe de minuict : o sainct Catholicon d'Espagne[12], qui es cause que le prix des messes est redoublé, les chandelles benistes rencheries, les offrandes augmentees et les saluts multipliez; qui es cause qu'il n'y a plus de perfides, de voleurs, d'incendiaires, de faulsaires, de coupe-gorges et de brigands : puis que par ceste saincte conversion, ils ont changé de nom, et ont

1. Mousquets.

2. Compagnons du duc d'Anjou dans l'expédition de Flandres (1581). Voir de Thou, livre LXVI (Labitte).

3. Interversion de l'ordre naturel du discours.

4. Dans le parti des *Politiques*.

5. Gens faillis. Les banqueroutiers, dans certains pays, étaient condamnés à porter un bonnet jaune.

6. Gens au gourdin levé.

7. Faux monnayeurs. Le sieur de Mandreville, qu'on vient de citer, avait été convaincu de fausse monnaie.

8. Jeux de mots sur *catholique* et *Ligue*.

9. A double repli; c'est-à-dire catholiques de qualité double, supérieure; expression empruntée à Rabelais (II 8, et IV, 4). Il y a aussi ici un jeu de mots sur les *doublons* d'Espagne. Cf. plus bas : *O déifiques doublons d'Espagne*, etc.

10. Bien loin en avant des autres.

11. Modèles.

12. Jeu de mots sur *catholicon*, qui signifiait proprement *électuaire, remède universel*, et qui rappelle le mot *catholique* (de καθολικόν, *universel*). Les auteurs de la Ménippée imaginent le roi d'Espagne faisant vendre un *catholicon* frelaté, n'ayant rien de commun avec le véritable *catholicon* qui sauve les âmes. « Ayant appris que le catholicon simple de Rome n'avoit d'autres effets que d'édifier les âmes, et causer salut et beatitude en l'autre monde seulement, se faschant d'un si long terme, (il) s'estoit advisé... de sophistiquer ce catholicon, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner, sublimer, il en avoit composé... un électuaire souverain, etc. » (*Sat. Mén.*, éd. Labitte, p. 4.)

pris cet honorable titre de Catholigues zelez, et de Gendarmes de l'eglise militante! O deifiques doublons d'Espagne, qui avez eu ceste efficace de nous faire tous rajeunir, et renouveler en une meilleure vie! C'est ce que dit nostre bon Dieu parlant à son Pere en sainct Matthieu, chap. XI : *Abscondisti a prudentibus et sapientibus, et revelasti eu parvulis*[1]. Certes, Messieurs, il me semble reveoir ce bon temps, auquel les Chrestiens, pour expier leurs crimes, se croisoient[2] et alloient faire la guerre oultre mer, comme pelerins, contre les mescreants et infideles...

(*La Satyre Menippée ou la vertu du catholicon d'Espagne.* — Edition Ch. Read, p. 120.)

2. Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font[3], pour la noblesse de l'Union.

Messieurs, je ne sçay pourquoi on m'a deputé pour porter la parole en si bonne Compagnie, pour toute la noblesse de nostre party. Il faut bien dire qu'il y a quelque chose de divin en la saincte Union, puisque par son moyen, de Commissaire d'Artillerie assez malotru, je suis devenu Gentilhomme, et Gouverneur d'une belle Forteresse : voire que je me puis esgaler aux plus grands, et suis un jour pour monter[4] bien haut, à reculon, ou autrement[5]. J'ay bien ocasion de vous suivre[6], Monsieur le Lieutenant[7], et faire service à la noble Assemblee, à bis ou à blancq[8], à tort ou à droit, puisque tous les pauvres prestres, moynes et gens de bien, devots catholiques, m'apportent des chandelles[9], et m'adorent comme un sainct Macabée, du temps passé. C'est pourquoy je me donne au plus viste des Diables, que si aucun de mon gouvernement s'ingere à parler de paix, je le courray[10] comme un loup gris[11]. Vive la guerre! il n'est que d'en avoir, de quelque part qu'il vienne. Je voy je ne sçai

1. Tu as caché ces choses aux savants et aux sages, et les a révélées aux petits.
2. Prenaient la croix.
3. Le sieur de Rieux, ancien petit commis des vivres, aventurier, pillard, avait reçu des Seize la garde du château de Pierrefonds, qui était tombé en 1588 au pouvoir des Ligueurs. Il le défendit contre les attaques du duc d'Épernon (1591) et du maréchal de Biron (1592). Il y vivait de vols, rançonnant le pays et pillant les voitures publiques. Surpris dans une de ses courses par la garnison royaliste de Compiègne, il fut pendu à Noyon (1594). — Le château de Pierrefonds, vendu à Henri IV par le gouverneur que les Seize mirent à la place de Rieux, fut détruit dans les luttes civiles qui eurent lieu au commencement du règne de Louis XIII. Il a été restauré dans ces dernières années (1858-1868).
4. Et suis destiné à monter un jour
5. Au gibet.
6. De marcher avec vous.
7. Mayenne.
8. A pain bis ou blanc, de quelque manière que ce soit.
9. Cierges.
10. Je lui courrai sus.
11. Vieux loup.

quels degoustez de nostre noblesse qui parlent de conserver la religion et l'Estat tout ensemble : et que les Espagnols perdront à la fin l'un et l'autre si on les laisse faire. Quant à moy je n'entends point tout cela : pourveu que je leve tousjours les tailles, et qu'on me paye bien mes appointements, il ne me chaut que[1] deviendra le Pape, ny sa femme. Je suis après mes intelligences pour prendre Noyon[2] : si j'en puis venir à bout, je seray evesque de la ville et des champs[3], et feray la moue à ceux de Compiegne[4]. Cependant je courray la vache et le manant, tant que je pourray : et n'y aura paysan, laboureur ny marchand autour de moy, et à dix lieues à la ronde, qui ne passe par mes mains, et qui ne me paye taille ou rançon. Je sçay des inventions pour les faire venir à raison : je leur donne le frontal de corde liee en cordeliere[5] : je les pends par les aisselles, je leur chauffe les pieds d'une pelle rouge, je les mets aux fers et aux ceps : je les enferme en un four, en un coffre percé plein d'eau : je les pends en chapon rosty : je les fouette d'estrivieres : je les sale : je les fais jeusner : je les attache estenduz dedans un ban : bref j'ay mille gentils moyens pour tirer la quinte-essence de leurs bourses et avoir leur substance pour les rendre belistres[6] à jamais, eux et toute leur race. Que m'en soucié je, pourveu que j'en aye? Qu'on ne me parle point là-dessus du poinct d'honneur, je ne sçai que[7] c'est; il y en a qui se vantent d'estre descenduz de ces vieux chevaliers François qui chasserent les Sarrazins d'Espagne et remirent le Roy Pierre en son Royaume[8] : les autres se disent estre de la race de ceux qui allerent conquerir la terre saincte avec Sainct Loys : les autres de ceux qui ont remis les Papes en leur Siege par plusieurs fois, ou qui ont chassé les Anglois de France et les Bourguignons de la Picardie : ou qui ont passé les monts, aux conquestes de Naples et de Milan, que le roy d'Espagne a usurpé sur nous. Il ne me chaut de tous ces tiltres et panchartes[9] ni d'armoiries, tymbrées ou non tym-

1. Il ne m'importe ce que, etc.
2. Je suis en train de me ménager des intelligences dans la place. Noyon fut repris par la Ligue en février 1593.
3. Noyon était un évêché. Pour comprendre le trait, il faut se rappeler le proverbe qui appelait un pendu un *évêque donnant la bénédiction avec les pieds.*
4. Noyon regarde Compiègne, et de Rieux fut pendu en face de Compiègne.
5. Qui leur serre le front.
6. Gueux, mendiants.
7. Ce que c'est.
8. De Rieux, qui, comme il s'en vante plus loin, *n'a point lu les livres ni les historiens,* brouille à plaisir les faits. Le prince Henri de Bourgogne a, au onzième siècle, conquis le Portugal sur les Sarrasins et fondé la maison de Bragance. Au quatorzième siècle Duguesclin a été rétablir Henri de Transtamare sur le trône qu'occupait son frère Pierre le Cruel.
9. « Ceux qui estoient commis au mesnagement de nostre France, au lieu de

brées : je veux estre vilain de quatre races[1], pourveu que je reçoive tousjours les tailles, sans rendre compte. Je n'ay point leu les livres, ny les histoires et annales de France, et n'ay que faire de sçavoir s'il est vray qu'il y ait eu des Paladins et Chevaliers de la Table ronde qui ne faisoyent profession que d'honneur et de deffendre leur Roy et leur pays, et fussent plustost morts que de recevoir un reproche, ou souffrir qu'on eust faict tort à quelqu'un. J'ay ouy conter à ma grand'mere, en portant vendre son beurre au marché, qu'il y a eu autrefois un Gaston de Foix, un Comte de Dunois, un La Hire, un Poton[2], un capitaine Bayart, et autres, qui avoyent faict rage pour ce poinct d'honneur, et pour acquerir gloire aux François. Mais je me recommande à leurs bonnes graces pour ce regard[3]. J'ay bonne espée, et bon pistolet : et n'y a Sergent ny Prevost des Mareschaux qui m'osast adjourner[4]; advienne qui pourra, il me suffit d'être bon Catholique[5]. La justice n'est pas faicte pour les gentilshommes comme moy. Je prendray les vaches et les poules de mon voisin quand il me plaira : je leveray[6] ses terres, je les renfermeray avec les miennes dedans mon clos, et si n'en oseroit[7] grommeler. Tout sera à ma bienseance. Je ne souffriray point que mes subjets payent de taille, sinon à moy. Et vous conseille, Messieurs les Nobles, d'en faire tous ainsi. Aussi bien n'y a il que les Tresoriers et Financiers qui s'en engraissent, et usent de la substance du peuple, comme des choux de leur jardin...

(*Id.*, p. 161.)

3. Harangue[8] de monsieur d'Aubray[9] pour le Tiers-Estat.

Tout est à vous, Messieurs, qui nous tenez le pied sur la gorge et qui remplissez nos maisons de garnisons. Nos privileges et franchises anciennes sont à vau-l'eau. Nostre Hostel de Ville que j'ay veu estre l'asseuré refuge du secours des Roys en leurs

soulager des tailles, aydes et subsides les pauvres sujects affligez d'une longue guerre, introduisirent une nouvelle dace (*contribution*) sous le nom de *pancharte*, qui estoit une imposition pour tout le royaume d'un sol par livre de chaque denrée vendue. » (Est. Pasquier, *Lettres*, tome II, page 350.)

1. Par tous les aïeux, par les grands-parents du côté paternel et du côté maternel.

2. Poton de Xaintrailles, maréchal de France, mort en 1641.

3. Pour ce qui est de la gloire des Français, je m'en rapporte à ces héros.

4. Citer à comparaître à un jour déterminé.

5. A la façon des Ligueurs.

6. J'enlèverai, je m'approprierai.

7. Et toutefois il (mon voisin) n'en oserait, etc.

8. Composée par Pierre Pithou.

9. Claude d'Aubray, le chef du parti des politiques.

urgentes affaires, est à la boucherie[1]. Nostre Cour de Parlement est nulle... et l'université devenue sauvage[2]. Mais l'extremité de nos miseres est qu'entre tant de malheurs et de necessitez, il ne nous est pas permis de nous plaindre ni demander secours; et faut, qu'ayants la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que nous sommes trop heureux d'estre malheureux pour si bonne cause. O Paris, qui n'es plus Paris mais une spelonque[3] de bestes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Neapolitains[4], un asyle, et seure retraite de voleurs, meurtriers et assassinateurs, ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité et te souvenir qui tu as esté, au prix de ce que tu es? Ne veux-tu jamais te guarir de ceste frenesie qui, pour un legitime et gracieux Roy, t'a engendré cinquante Roytelets, et cinquante tyrans? Te voilà aux fers! te voilà en l'Inquisition d'Espagne, plus intolerable mille fois et plus dure à supporter aux esprits nez libres et francs, comme sont les François, que les plus cruelles morts dont les Espagnols se sçauroient adviser! Tu n'a peu supporter une legere augmentation de tailles et d'offices[5] et quelques nouveaux edicts qui ne t'importoient nullement, et tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusques au sang, qu'on emprisonne les Senateurs[6], qu'on chasse et banisse tes bons citoyens et conseillers, qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats. Tu le vois, et tu l'endures! Tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves, et le loues, et n'oserois et ne sçaurois faire autrement! Tu n'as peu supporter ton Roy, si debonnaire... : que dis-je? peu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa Ville, de sa maison, de son lict! Quoy chassé? tu l'as poursuivy! Quoi poursuivy? tu l'as assassiné, canonizé l'assassinateur[7], et faict des feux de joye de sa mort. Et tu vois maintenant combien ceste mort t'a prouffité, car elle est cause qu'un autre[8] est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui sçaura bien te serrer de plus près, comme tu as, à ton dam[9], déjà experimenté.

Je vous en prie, Messieurs, s'il est permis de jetter encore ces derniers abois en liberté, considerons un peu quel bien et

1. Au pillage. Jeu de mots sur le nom de Charles *Boucher*, prévôt des marchands, favorable à la Ligue.

2. Les sciences, les études, y sont abandonnées.

3. Caverne, latinisme (*spelunca*).

4. Soldats composant la garnison de Philippe II à Paris.

5. Augmentation du prix des offices, des charges qui s'achetaient.

6. Il designe par là les membres du parlement. Cf. plus haut, p. 41.

7. Jacques Clément.

8. Henri IV.

9. Dommage (de *damnum*), dépens.

quel prouffit nous est venu de ceste detestable mort, que nos Prescheurs nous faisoient croire estre le seul et unique moyen pour nous rendre heureux...

O que nous eussions esté heureux, si nous eussions esté pris dès le lendemain que fusmes assiegez[1]... Nos reliques seroient entieres[2], les anciens joyaux de la Couronne de nos Roys ne seroient point fonduz, comme ils sont ! Nos fauxbourgs seroient en leur estre[3], et habitez comme ils estoient, au lieu qu'ils sont ruinez, deserts et abatuz. Nostre ville seroit riche, opulente et peuplée, comme elle estoit : nos rentes de l'Hostel de Ville nous seroient payées : au lieu que vous en tirez la mouelle et le plus clair denier[4] ! Nos fermes des champs seroient labourées et en recevrions le revenu, au lieu qu'elles sont abandonnées, desertes et en friche! Nous n'aurions pas veu mourir cent mille personnes de faim, d'ennuy[5] et de pauvreté, qui sont morts en trois mois, par les rues et dans les hospitaux, sans misericorde et sans secours !

. . . . . .

Apprenez donc, villes libres, apprenez par nostre dommage, à vous gouverner d'ores en avant d'autre façon : et ne vous laissez plus enchevestrer, comme avons faict, par les charmes et enchentements des prescheurs, corrompus de[6] l'argent, et de l'esperance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager[7] et rendre si foibles et si souples, qu'ils puissent jouir de vous, et de vos biens, et de vostre liberté à leur plaisir! Car ce qu'ils vous font entendre de la religion, n'est qu'un masque dont ils amusent les simples, comme les renards amusent les pies de leurs longues queues, pour les attraper et manger à leur ayse. En vistes-vous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple, qui n'ayent pas toujours pris quelque tiltre specieux de bien public ou de religion? Et toutes fois quand il a esté question de faire quelque accord[8], tousjours leur interest particulier a marché devant, et ont laissé le bien du peuple en arriere, comme chose qui ne les touchoit point; ou bien, s'ils ont esté victorieux, leur

1. Si Henri IV s'était immédiatement emparé de Paris.
2. Voir dans le même discours le passage suivant : « Ou sont nos chasses? ou sont nos precieuses reliques? Les unes sont fondues et mangees; les autres sont enfoncées en terre de peur des voleurs et des sacrileges, etc. »
3. En leur état (primitif).
4. Au lieu que vous en tirez le meilleur, que vous les épuisez (pour soutenir la lutte).
5. Souffrance.
6. Par.
7. Enlacer.
8. Convention.

fin a toujours esté de subjuguer et mastiner[1] le peuple, duquel ils s'estoient aydez à parvenir au dessus de leurs desirs. Et m'esbahy, puisque toutes les histoires tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouve[2] encore des hommes si pauvres d'entendement, de[3] s'embattre et s'envoler[4] à ce faux leurre. L'histoire des guerres civiles, et de la revolte qui se fit contre le Roy Loys XIe est encore recente[5]. Le Duc de Berry son frère, et quelques Princes de France suscitez, et encouragez par le Roy d'Angleterre, et encore plus par le Comte de Charolois, ne prindrent autre couleur de lever les armes que pour le bien et soulagement du peuple et du Royaume; mais enfin quand il falut venir à composition[6], on ne traitta que de lui augmenter son appanage et donner des offices et des appointements à tous ceux qui l'avoient assisté, sans faire mention du public, non plus que du Turcq. Si vous prenez plus haut, aux Annales de France, vous verrez les factions de Bourgongne et d'Orleans, avoir toujours esté colorées du soulagement des tailles, et du mauvais gouvernement des affaires; et neanmoins l'intention des principaux chefs n'estoit que d'empieter l'authorité au Royaume[7], et advantager une maison sur l'autre[8], comme l'issue a toujours faict foy. Car enfin le Roy d'Angleterre emportoit toujours quelque lippée[9] pour sa part, et le Duc de Bourgongne ne s'en departoit jamais sans une ville, ou une contrée qu'il retenoit pour son butin. Quiconques voudra prendre loisir de lire ceste histoire, y verra nostre miserable siecle naifvement representé : il y verra nos predicateurs, boutefeux, qui ne laissoient pas de s'en mesler, comme ils font maintenant, encore qu'il ne fust nullement question de religion. Ils preschoient contre leur Roy, ils le faisoient excommunier, comme ils font maintenant : ils faisoient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant, et pour de l'argent, comme maintenant. On y veoit des massacres, des tueries de gens innocents et des fureurs populaires, comme les nostres. Nostre mignon le feu Duc de Guyse, y est representé en la personne du Duc de Bourgongne, et nostre bon protecteur le Roy

1. Abâtardir.
2. Il se trouve.
3. *Si pauvres... de,* assez pauvres..... *pour.*
4. *S'embattre, s'envoler,* métaphores tirées de la fauconnerie : se jeter sur, prendre son vol vers ce leurre.
5. Ligue du bien public (1465).
6. Arrangement.
7. Prendre plus d'autorité dans l'Etat.
8. Et obtenir pour leur maison des avantages plus grands que la maison rivale.
9. Ce qu'on peut prendre avec la lèvre (*lippe*), bouchée.

d'Espagne en celle du Roy d'Angleterre. Vous y voyez nostre credulité et simplicité, suivies de ruines et desolations, et de saccagements et bruslements de villes et fauxbourgs, tels qu'avons veu et voyons tous les jours sur nous et sur nos voisins. Le *bien public* estoit le charme et ensorcellement qui bouchoit l'oreille à nos predecesseurs : mais l'*ambition* et la *vengeance* de ces deux grandes Maisons en estoient la vraye et primitive cause, comme la fin le descouvrit...

(*Id.*, pages 175 et suiv. ; 235, 236 ; 242 et suiv.[1].)

1. La Satire Ménippée contient des pièces de vers en latin et en français. Voici quelques pièces françaises :

De Montfaucon et des Seize de Paris.

A chacun le sien, c'est justice :
A Paris, seize quarteniers[1] :
A Montfaucon, seize piliers.
C'est à chacun son bénéfice.

Sur les doubles croix de la Ligue.

Mais, dites-moi, que signifie
Que les ligueurs ont double croix ?
C'est qu'en la Ligue on crucifie
Jesus-Christ encore une fois[2].

De l'élection du duc de Guyse[3].

La Ligue, se trouvant camuse
Et les ligueurs bien estonnez,
Se sont advisez d'une ruse,
C'est de se faire un roy sans nez.

Response pour le duc de Guyse.

Le petit Guisard fait la nique
A tous vos quatrains et sonnets ;
Car estant camus et punais,
Il ne sent point quand on le pique.

A mademoiselle ma commère sur le trespas de son asne[4].

Depuis que la guerre enragee
Tient nostre muraille assiegee
Par le dehors, et qu'au dedans
On nous faict allonger les dents
Par la faim qui sera suivie
D'une autre fin de nostre vie,
Je jure que je n'ay point eu
Douleur qui m'ait tant abbatu,
Et qui m'ait semblé plus amere,
Que pour vostre asne, ma commere !
Vostre asne, hélas ! o quel ennuy !
Je meurs quand je repense à luy,
Vostre asne, qui par advanture,
Fut un chef-d'œuvre de nature,
Plus que l'asne Apuleyen[1].
Mais quoi ! la mort n'espargne rien.
Il n'y a chose si parfaicte
Qui ne soit par elle deffaicte.
Aussi son destin n'estoit pas
Qu'il deust vivre exempt du trespas :
Il est mort et la Parque noire
A l'eau du Styx l'a mené boire,
Styx, des morts l'eternel séjour
Qui n'est plus passable[2] au retour.
Je perds le sens et le courage[3],
Quand je repense à ce dommage,
Et tousjours depuis en secret
Mon cœur en gemit de regret :
Tousjours, en quelque part que j'aille,
En l'esprit me revient la taille,
Le maintien et le poil poly
De cet animal tant joly ;
J'ai tousjours en la souvenance
Sa façon et sa contenance :
Car il sembloit, le regardant,
Un vray mulet de president,
Lorsque d'une gravité douce,
Couvert de sa petite housse,
Qui jusqu'au bas lui devalloit[4],
A Poulangis[5] il s'en alloit,
Parmy les sablons et les fanges,
Portant sa maistresse à vendanges,
Sans jamais broncher d'un seul pas.
Car Martin souffert ne l'eust pas,
Martin qui tousjours par derriere
Avoit la main sur sa croupiere.

Au surplus un asne bien faict,
Bien membru, bien gras, bien refaict[6],

1. Les chefs des seize quartiers de la ville, les Seize.
2. Allusion à la double croix de Lorraine.
3. Le jeune duc de Guise, que la Ligue présentait comme candidat à la couronne, était camus.
4. Cette pièce est de Gilles Durand. (Voir p. 44.)

1. L'âne d'Apulée ; allusion au roman d'Apulée dont le héros Lucius est métamorphosé en âne. — Scandez *Apuleien*.
2. Qu'on ne peut plus repasser : *Stygis iam meabilis unda*.
3. Fermeté d'âme.
4. Descendait.
5. Village de la Haute-Marne.
6. Bien entretenu.

IV. — AUTEURS DE MÉMOIRES, LETTRES, HISTOIRES, ETC.

LA NOUE

1531-1591

François de la Noue, dit Bras de Fer, grand capitaine et grand écrivain, naquit en 1531 en Bretagne, d'une famille alliée aux Matignon et aux Chateaubriand. Il servit sous Brissac en Italie et dans les Pays-Bas, se convertit au protestantisme (1557), s'enrôla sous Condé, et, après la prise d'Orléans et de Saumur (1567), reçut des protestants le commandement du Poitou, de l'Aunis et de la Guyenne. Au siège de Fontenay-le-Comte, il eut le bras gauche fracassé d'un coup d'arquebuse, et dès lors porta un bras de fer qui lui valut son surnom. Après la paix de Saint-Germain (8 août 1570), il alla combattre les Espagnols en Flandre, leur prit Valenciennes et Mons; mais, assiégé dans cette

Un asne doux et debonnaire,
Qui n'avoit rien de l'ordinaire,
Mais qui sentoit avec raison
Son asne de bonne maison :
Un asne sans tache et sans vice,
Né pour faire aux dames service,
Et non point pour estre sommier[1]
Comme ces porteurs de fumier,
Ces pauvres baudets de village,
Lourdauds, sans cœur et sans courage,
Qui jamais ne prennent leur ton
Qu'à la mesure d'un baston.
Votre asne fut d'autre nature,
Et couroit plus belle advanture;
Car, à ce que j'en ay appris,
Il estoit bourgeois de Paris :
Et de fait par un long usage
Il retenoit du badaudage :
Et faisoit un peu le mutin
Quand on le sangloit trop matin.
Toutesfois je n'ay cognoissance
S'il y[2] avoit eu sa naissance :
Quoi qu'il en soit, certainement
Il y demeura longuement,
Et soustint la guerre civile
Pendant les sieges de la ville,
Sans jamais en estre sorty,
Car il estoit du bon party :
Dà[3]; et si[4] le fit bien paroistre,

1. Bête de somme.
2. A Paris.
3. Oui-da.
4. Et aussi.

Quand le pauvret aima mieux estre
Pour l'Union en pieces mis,
Que vif se rendre aux ennemis :
Tel Seize qui de foy se vante,
Ne voudroit ainsi mettre en vente
Son corps par pieces estallé,
Et veux qu'on l'estime zelé.

Or bien, il est mort sans envie[1],
La Ligue luy cousta la vie :
Pour le moins eut-il ce bonheur,
Que de mourir au lict d'honneur,
Et de verser son sang à terre
Parmy les efforts de la guerre;
Non point de vieillesse accablé,
Rogneux, galeux, au coing d'un blé.
Plus belle fin luy estoit due :
Sa mort fut assez cher vendue;
Car au boucher qui l'acheta
Trente escuz d'or sol[2] il cousta :
La chair par membre despecee
Tout soudain en fut dispersee
Au légat, et le vendit-on
Pour veau peut-estre, ou pour moutou.

De cette facon magnifique,
En la necessité publique,
O rigueur estrange du sort!
Vostre asne, ma commere, est mort,
Vostre asne, qui par advanture
Fut un chef-d'œuvre de nature!

1. Regret.
2. L'*ecu-sol* était la plus ancienne monnaie d'or appelée écu.

dernière ville par le duc d'Albe, il dut se rendre (21 septembre 1572); cette campagne malheureuse le sauva du massacre du 24 août. Il prit en novembre 1573 le gouvernement de la Rochelle, qu'il défendit contre les troupes royales, se prononça pour Henri IV contre la Ligue, repartit combattre les Espagnols, fut fait prisonnier, livré au duc de Parme, et, après une dure captivité au château de Limbourg, échangé en 1585 contre le comte d'Egmont prisonnier du roi de Navarre, à condition de ne jamais prendre les armes contre les Espagnols, tant était grand l'effroi qu'il leur inspirait. A l'avènement de Henri IV, il accompagna le nouveau roi dans ses expéditions, à Arques, Ivry, au siège de Paris, où il fut blessé. Il périt au siège de Lamballe, le 4 août 1591.

Pendant sa captivité au château de Limbourg, il écrivit un abrégé des *Vies* de Plutarque aujourd'hui perdu, et commença ses *Discours politiques et militaires*. Ils sont au nombre de vingt-six; les quatre premiers contiennent le tableau de la France pendant les premières guerres civiles; les autres des considérations sur l'état de la noblesse, sur la stratégie, sur la politique des souverains chrétiens, sur des questions religieuses, etc. Le vingt-sixième et dernier est une biographie qui s'étend de 1562 à 1570 et qui a été souvent imprimée sous le titre de *Mémoires*[1].

Voir sur ses œuvres notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle*, page 29.

Dans les extraits qui suivent, nous reproduisons le texte de l'édition originale (Bâle, 1587).

1. Plainte des protestants.

Les principaux de la Religion[2], qui ouvroyent les yeux pour la conservation tant d'eux que d'autruy, ayant fait un gros amas de ce qui s'estoit fait contr'eux et de ce qui se brassoit encore, disoyent qu'indubitablement on les vouloit miner peu à peu, et puis tout à un coup leur donner le coup de la mort. Des causes qu'ils alleguoyent, les unes estoyent manifestes et les autres secrettes. Quant aux premieres, elles consistoyent es[3] desmantellemens d'aucunes villes[4], et construction de citadelles es lieux où ils avoyent l'exercice public[5], plus es massacres qui en plusieurs endroits se commettoyent, et en assassinats de gentils hommes signalez (de quoy on n'avoit peu obtenir aucune justice); aux menaces ordinaires qu'en bref[6] ils ne leveroyent

1. On a encore de La Noue des remarques sur l'histoire de Guichardin, imprimées en marge de la traduction de Chassedey. Paris, 1568 et 1577, Genève, 1578 et 1583.

2. Les principaux chefs de la religion réformée.

3. Dans les.

4. De certaines villes.

5. De leur culte.

6. Qu'avant peu de temps.

pas la teste si haut; et singulierement en la venue des Suysses (combien que le duc d'Albe fust desjà passé en Flandres[1]), lesquels n'avoyent esté levez que pour la crainte simulee de son passage. Quant aux secrettes[2], ils mettoyent en avant aucunes lettres interceptees, venantes de Rome et d'Espagne, où les desseins qu'on vouloit executer se descouvrirent fort à plain, la resolution prise à Bayonne avec le duc d'Albe d'exterminer les Huguenots de France et les Gueux[3] de Flandres; de quoy on avoit esté averty par ceux de qui on ne se doutoit pas. Toutes ces choses, et plusieurs autres dont je me tais resveilloyent fort ceux qui n'avoyent pas envie qu'on les prist endormis. Et me recorde[4] que les chefs de la religion firent en peu de temps trois assemblees, tant à Valery qu'à Chastillon, où se trouverent dix ou douze des plus signalez gentils hommes, pour deliberer sur les occurrences presentes et cercher[5] des expediens legitimes et honnestes, pour s'asseurer entre tant de frayeur[6], sans venir aux derniers remedes. Aux deux premieres, les opinions furent diverses... Mais à la troisieme, qui se fit avant qu'un mois fust escoulé, les cerveaux s'eschaufferent davantage, tant pour les considerations passees que pour nouveaux avis qu'on eut... Et y eut quelques uns qui estoyent là, plus sensitifs[7] et impatiens que les autres, qui tindrent ce langage : « Comment? veut-on attendre qu'on nous vienne lier les pieds et les mains et puis qu'on nous traine sur les eschaffaux de Paris, pour assouvir, par nos morts honteuses[8], la cruauté d'autruy? Quels avis faut-il plus attendre? Voyons nous pas desjà l'ennemy estranger, qui marche armé vers nous, et nous menace de vengeance?... Avons nous mis en oubli que plus de trois mille personnes de nostre Religion sont peries par morts violentes depuis la paix, pour lesquelles toutes nos plaintes n'ont jamais peu obtenir autre raison que des responses frivoles, ou des dilations[9] trompeuses? Si c'estoit le vouloir de nostre Roy que nous fussions ainsi outragez et vilipendez, par avanture le supporterions-nous plus doucement? Mais puisque nous sçavons que cela se fait par ceux qui se couvrent de son nom, et qui nous veulent oster l'acces envers luy et sa bien vueillance, afin

1. On avait enrôlé des Suisses en apparence pour se défendre contre le duc d'Albe, en réalité pour réduire les protestants.
2. Quant aux causes secrètes.
3. Nom donné aux habitants des Flandres soulevés contre la domination espagnole.
4. Il me souvient.
5. Chercher.
6. Pour se mettre en sécurité au milieu de tant de sujets de crainte.
7. Impressionnables.
8. Ignominieuses.
9. Délais.

qu'estans destituez de tout support et aide nous demeurions leurs esclaves ou leur proye, supporterons-nous telles insolences? Nos peres ont eu patience plus de quarante ans, qu'on leur a fait esprouver toutes sortes de supplices pour la confession du nom de Jesus Christ, laquelle cause nous maintenons aussi. Et à ceste heure que, non seulement les familles et bourgades, mais les villes toutes entieres, sous l'authorité et benefice de deux edicts royaux, ont fait une declaration de foy si notoire, nous serions indignes de porter ces deux beaux titres de chrestiens et de gentilhomme, que nous estimons estre l'honneur de nos ornemens[1], si, par nostre negligence ou lascheté, en nous perdant, nous laissions perir une si grande multitude de gens. Pourquoy [2] nous vous supplions, messieurs, qui avez embrassé la defense commune, de prendre promptement une bonne resolution, car l'affaire ne requiert plus qu'on temporise. »

(*Discours politiques et militaires, XXVI : Observations sur plusieurs choses advenues aux trois premiers troubles.* Seconds troubles. — Edit. princeps, Bâle, 1587, in-4° ; pages 605-608.)

2. Portrait d'un soldat.

Peu après, la trefve se fit entre les deux armees, à laquelle succeda la paix, qui fut occasion que chacun mit les armes bas. Ce fut une grande fatigue d'avoir esté si long temps en campagne par chaud, par froid, et chemins difficiles, et quasi tous jours en terres ennemies, où les propres paysans faisoyent autant la guerre que les soldats; qui [3] sont inconveniens où se trouva plusieurs fois ce grand chef Annibal, quand il fut en Italie. Alors est-ce une belle escole de voir comment on acommode les conseils à la necessité. Du commencement tels labeurs sont si odieux, qu'ils font murmurer les soldats contre leurs propres chefs; puis, quand ils se sont un peu accoustumez et endurcis à ces penibles exercices, ils viennent à entrer en bonne opinion d'eux-mesmes, voyans qu'ils ont comme surmonté ce qui espouvante tant de gens et principalement les delicats. Voilà quelles sont les belles galleries et les beaux promenoirs des gens de guerre, et puis leur lit d'honneur est un fossé où une harquebusade les aura renversez. Mais tout cela à la verité est digne de remuneration et de louange, mesmement [4] quand ceux

1. Nos ornements les plus honorables.
2. C'est pourquoi.
3. Toutes choses qui sont, etc.
4. Surtout.

qui marchent par ces sentiers, et souffrent ces travaux, maintiennent une cause honneste, et en leurs procedures se monstrent pleins de valeur et de modestie.

Or, si quelqu'un en ces lamentables guerres a grandement travaillé et du corps et de l'esprit, on peut dire que ç'a esté M. l'Admiral[1] ; car la plus pesante partie du fardeau des afaires et des peines militaires, il les a soutenues avec beaucoup de constance et de facilité, et s'est aussi reveremment[2] comporté avec les princes ses superieurs comme modestement avec ses inferieurs. Il a toujours eu la pitié en singuliere recommandation et un amour de justice, ce qui l'a fait priser et honnorer de ceux du party qu'il avoit embrassé. Il n'a point cerché[3] ambitieusement les commandemens et honneurs, ains[4] en les fuyant[5] on l'a forcé de les prendre pour[6] sa suffisance et preud'hommie. Quand il a manié les armes, il a fait connoistre qu'il estoit très entendu, autant que capitaine de son temps, et s'est toujours exposé courageusement aux perils. Aux[7] adversitez, on l'a remarqué plein de magnanimité et d'invention pour en sortir, s'estant tous jours monstré sans fard et parade. Somme[8] c'estoit un personnage digne de restituer un Estat affoibly et corrompu. J'ay bien voulu dire ce petit mot de luy en passant, car, l'ayant conu et hanté, et profité en son escole, j'aurois tort si je n'en faisois une veritable et honneste[9] mention.

(*Id., ibid.;* Troisièmes troubles, fin ; pages 702-703.)

BLAISE DE MONLUC

1502-1577

Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de Monluc, naquit vers 1503 aux environs de Condom, d'une vieille famille noble, alliée aux Montesquiou-Fézensac, mais sans fortune. L'aîné de cinq sœurs et de six frères, il dut chercher fortune. Page chez le duc Antoine de Lorraine, il entra comme archer sous les ordres de Bayard, dans une compagnie de ce prince, fit ses premières armes en Italie, prit part à toutes les campagnes de François Ier contre Charles-Quint, et fut fait chevalier par le comte d'Enghien sur le champ de bataille de Cérisolles (1544).

1. Coligny.
2. Respectueusement.
3. Cherché.
4. Mais.
5. Tandis qu'il les fuyait.
6. A cause de.
7. Dans les.
8. En somme.
9. Honorable.

Sous Henri II, il paraît à la tête des armées et s'illustre dans différentes actions, dont la plus célèbre est la mémorable défense de Sienne contre les Impériaux (1555). La gloire militaire de Monluc était au plus haut point, quand éclatèrent les guerres civiles, où il joua un rôle sanglant. Chargé par Charles IX du gouvernement de la Guyenne, il y fit régner l'ordre à l'aide du bourreau, et imposa la terreur de son nom aux protestants; impitoyable toutefois pour les catholiques eux-mêmes quand ils affectaient l'indépendance. Inspiré par le culte de la royauté qu'il poussait jusqu'au fanatisme, il châtiait dans les huguenots, non les hérétiques, mais les rebelles. Il refusa de prendre part au massacre de la Saint-Barthélemy et sauva même des protestants. Il fut atteint au siège de Rabastens (1570) d'une horrible blessure au visage qui le força à porter un masque le reste de ses jours; en 1574 Henri III lui donna le bâton de maréchal de France en récompense de ses services passés; il mourut en 1577, dans sa maison d'Estillac, dans l'Agénois.

Les Mémoires ou *Commentaires* qu'il dicta dans les dernières années de sa vie ont été imprimés plusieurs fois; la meilleure édition est celle qu'en a donnée M. de Ruble (5 vol. in-8°; publication de la Société de l'Histoire de France). C'est celle que nous suivons dans ces extraits.

Voir l'étude que nous consacrons aux *Commentaires* dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (p. 37).

1. Discours de Monluc dans le conseil du roi[1].

« Puis donques, Sire..., que je suis si hureux[2] que de parler devant ung roy soldat, qui voullés[3] vous que thue[4] neuf ou dix mil hommes, que[5] l'on est asseuré que tous combattrons[6], et de mil à douze cens chevaulx, tous résolus de mourir ou de vaincre. Telles gens que cela ne se deffont pas ainsi. Ce ne sont pas des apprentis. Nous avons souvent sans advantaige[7] attacqué l'ennemy, et l'avons le plus souvent batu. Je veux dire que si nous avions tous ung bras lié, il ne seroict[8] encores en la puissance du camp des ennemis de nous thuer de tout ung jour, et qu'ilz ne perdissent la plus grand part de leurs gens et les meilheurs hommes. Pensés donques, quant nous aurons les deux bras libres et le fer en la main, si serons aisés à estre vaincus. Certes, Sire, j'ay appris des sages cappitaines, pour

1. Monluc avait été envoyé à François Ier par le duc d'Enghien pour obtenir l'autorisation de livrer bataille aux Espagnols, bien que ceux-ci fussent supérieurs en nombre. L'autorisation fut accordée, et le duc d'Enghien fut vainqueur à Cerisoles (1544).

2. Heureux; sur la prononciation *u* pour *eu*, voir notre *Tableau de la langue au seizième siècle* (pages 206-209).

3. Remarquez la terminaison *és* pour *ez*; elle est commune dans Monluc.

4. Qui tue.

5. Au sujet desquels.

6. Nous tous nous combattrons.

7. Sans avoir sur lui l'avantage du nombre ou de la position.

8. Sur l'imparfait en *oict*, *oinct*, voir notre *Tableau de la langue au seizième siècle* (section II, page 236).

les avoir ouy discourir, qu'une armée composée de douze à quinze mil hommes, est bastante[1] d'en affronter une de trente mil. Car ce n'est pas le grand nombre qui vainc, c'est le bon cœur: ung jour de bataille, la moitié ne combat pas. Nous n'en voulons pas davantage[2]; laissés fere[3] à nous...

« Non, non, Sire, ces gens ne sont pas pour estre redeffaictz[4]. Si messieurs[5] qui en parlent les avoinct[6] veus en besongne, ilz changeroinct d'advis et vous aussi. Ce ne sont pas soldatz pour reposer dens une garnison; ilz demandent l'ennemy, et veulent monstrer leur valleur; ilz vous demandent permission de combattre. Si vous les refusés, vous leur osterés le courage, et serés cause que celuy de vostre ennemy s'enflera; peu à peu vostre armée se deffera. Et pour vous achever de dire mon oppinion, Sire, à ce que j'ai entendeu, tout ce qui esmeut messieurs de vostre conseil qui ont opiné devant vostre Majesté, est la crainte d'une perte. Ilz ne disent aultre chose, si ce n'est : « si nous perdons, si nous perdons. » Et n'ay ouy homme qu'aye[7] jamais dict : quel grand bien vous adviendra si nous vous gaignons la bataille. Pour Dieu, Sire, ne craignés de nous accorder nostre requeste, et que je ne m'en retourne pas avec ceste honte qu'on die que vous avés peur de mettre le hazard d'une bataille entre noz mains, qui[8] vous offrons volontiers et de bon cœur nostre vie. »

(*Commentaires*, t. I, p. 248.)

2. Les femmes de Sienne[9].

Tous ces pauvres habitans, sans monstrer nul desplaisir ny regret de la ruyne de leurs maisons, mirent les premiers la main à l'œuvre; chacun accourt à la besogne. Je veux dire qu'il ne feust jamais[10] qu'il ne s'y trouvast plus de quatre mil personnes au travail; et me feust monstré par des gentilz-hommes siennois plus de quarante gentilz-femmes[11] des plus grandes de la ville qui pourtoinct le panier sur la teste, plein de terre. Il ne sera jamais[12], dames siennoises, que je n'immortalize vostre

1. Mot italien : *bastante*, suffisant.
2. Nous n'en demandons pas plus que nous n'en avons.
3. Laissez faire.
4. Les Français avaient échoué devant Yvrée (décembre 1543), et cet échec avait amené le remplacement du général de Boutières par le comte d'Enghien.
5. Messieurs les conseillers.
6. Voir la note 8 de la page précédente.
7. Qui ait.
8. A nous qui.
9. Sienne, ville forte de Toscane, s'était révoltée contre les Impériaux, et tournée vers Henri II, qui envoya des troupes avec Monluc pour la défendre. Monluc y soutint contre Charles-Quint un siège héroïque qui fit sa réputation.
10. Qu'il n'arriva pas une seule fois qu'il y eût moins de quatre mille personnes.
11. Femmes nobles.
12. Il n'arrivera jamais que.

nom, tantque le livre de Monluc vivra : car, à la vérité, vous estes dignes d'immortelle louange, si jamais femmes le feurent. Au commencement de la belle rézolution que ce peuple fist de deffendre sa liberté, toutes les dames de la ville de Sienne se despartirent[2] en trois bandes : la première estoict conduicte par la signora Forte-guerra, qui estoict vestue de violet, et toutes celles qui la suivoinct aussi, ayant son accoustrement, en façon d'une nymphe, court et monstrant le brodequin; la seconde estoict la signora Piccollomini, vestue de satin incarnadin, et sa troupe de mesme livrée; la troisiesme estoit la signora Livia Fausta, vestue toute de blanc, comme aussi estoict sa suitte avec son enseigne blanche. Dans leurs enseignes elles avoinct de belles devises : je voudrois avoir donné beaucoup et m'en ressouvenir[2]. Ces trois escadrons estoinct composés de trois mil dames, gentilz-femmes ou bourgeoises : leurs armes estoinct des picz, des pelles, des hottes et des fascines : et en cest équipaige firent leur monstre et allarent[3] commencer les fortifications. Monsieur de Termes, qui m'en a souvent faict le compte, car je n'y estois encor arrivé, m'a asseuré n'avoir jamais veu de sa vie choze si belle que celle-là; je vis leurs enseignes despuis[4]. Elles avoinct faict un chant à l'honneur de la France lors qu'elles alloinct à leur fortification : je voudrois avoir donné le meilleur cheval que j'ay et l'avoir pour le mettre icy[5].

Et puisque je suis sur l'honneur de ces femmes, je veux que ceux qui viendront après nous admirent et le couraige et la vertu d'une jeune Siennoise, laquelle, encore qu'elle soict fille de pauvre lieu, mérite toutes fois estre mise au rang plus[6] honorable. J'avois faict une ordonnance au temps que je feus créé dictateur, que nul, à peine d'estre bien puny, ne faillist d'aller à la garde à son tour. Ceste jeune fille, voyant ung frère à qui il touchoict[7] de fere la garde, ne pouvoir y aller, prend son morion qu'elle met en teste, ses chausses et ung collet de bufle, et avec son hallebarde[8] sur le col, s'en va au corps de garde en cest

1. Se divisèrent.
2. Je ne regretterais pas d'avoir donné beaucoup pour m'en souvenir.
3. Allèrent. Cf. notre *Tableau de la langue au seizième siècle* (section II, *conjugaison*, p. 236).
4. Depuis.
5. Ce meilleur cheval de Monluc, qu'il eût donné de tout son cœur pour avoir l'Hymne des dames siennoises en l'honneur de la France, était un cheval turc dont il a dit « qu'il l'aimait après ses « enfants, plus que chose du monde, car « il lui avait sauvé la vie ou la prison « trois fois. » (Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, XI, 82; 1856.)
6. Le plus.
7. Qui devait à son tour faire la garde.
8. Monluc prononce *hallebarde* avec *h* muette.

equipaige, passant, lorsqu'on leut le roolle[1], soubz le nom de son frère; fist la sentinelle à son tour, sans estre congneue, jusques au matin que le jour eust poinct. Elle feust ramenée à la maison avec honneur : l'après-dinée le seigneur Corneliome la monstra[2].

(*Commentaires*, t. II, p. 55.)

3. Devoirs d'un gouverneur de place.

Quand le roy vous baille une place en garde vous debvez considérer trois chozes :

La première, l'honneur qu'il vous faict de se fier tant en vostre sagesse, valleur et bon entendement, de fere choix de vous pour comprendre toutes chozes qui deppendent de la conservation de vostre place[3]. Et l'honneur qu'il vous faict n'est pas si petit, qu'il n'honore non seullement vostre personne, mais toute vostre race, vous baillant en charge une clef de son royaulme, ou quelque ville qui luy importe grandement, comme estoit celle dont je vous ay représenté le siége[4]. Et fault[5] bien que vous pensiés que cest honneur qu'il vous faict vous en menne unne cue[6] si longue, que non seullement vostre renommée s'estend aux environs de vostre place, mais par tout le royaulme de France; or ce n'est pas tout, car c'est encore par tout le païs des estrangiers. Nous sommes curieux d'entendre ce qui se faict bien et mal, qui est bon et mauvais; et, encore que nous n'y ayons intérest, si voulons-nous sçavoir toutes choses : c'est le naturel de l'homme. Et ainsi par tous les païs estrangiers votre nom sera cogneu pour jamais, en bien ou mal; car tout ce qui se faict est mis par escript et par ainsi votre nom est immortalizé; et, sans les escriptures qui se font parmy le monde, la pluspart des gens d'honneur ne se soucieroinct d'acquérir de la réputation, car elle couste trop cher. Jamais homme n'en eust à pire marché que moy; mais l'honneste desir que nous avons de perpétuer nostre nom, comme on faict par les escriptz[7], est cause que la peine semble bien douce à celuy qui a ung cœur généreux. Il me sembloit, lorsque je me faisois lire Tite-Live, que je voyois

1. Pour faire l'appel.
2. Voir plus loin, p. 73, le récit, beaucoup plus développé, de Brantôme.
3. Pour embrasser toutes choses qui tiennent à la conservation de la place.
4. La place de Sienne.
5. Il faut.
6. Vous en *amène* une *queue*, une suite (d'honneur) si longue, que, etc. Monluc, d'après la prononciation gasconne, qui change *eu* en *u*, écrit *cue*, c'est-à-dire *que* pour *queue*. — Cf. plus haut, p. 59, n. 2.
7. Comme cela se fait par les récits des historiens.

en vie ces braves Scipions, Catons et Césars; et, quand j'estois à Rome, voyant le Capitolle, me ressouvenant de ce que j'avois ouy dire (car de moy j'estois ung mauvais lecteur), il me sembloit que je debvois trouver là ces anciens Romains. Donc les historiens, qui ne laissent rien à mettre[1] en leurs livres, marqueront vostre nom en blanc et en noir, avec gloire ou avec honte, comme vous voyés qu'ilz ont faict de tant de cappitaines qui nous ont devancés.

La seconde chose que vous debvés mettre devant vos yeux, c'est que vous debvés penser, si vous perdés vostre place, quel dommage vous apportés au roy premièrement; car c'est son bien et sa maison, car il n'y a poinct place de garde que[2] ne soit proprement sa maison encores qu'il n'y ait poinct de domicile qui soit à luy; car les revenuz sont sciens[3], et en perdant la place, vous remettés son revenu entre les mains de son ennemy, augmentés[4] son honneur, et faictes honte à vostre maistre, qui veoit dans les histoires escript pour jamais que sous son regne une telle place s'est perdue. Puis vous debvés penser au dommage que vous portés à ses pauvres subjectz voeisins ou loeingtains; car tout participe au mal; il est vrai que les voeisins en souffrent plus de dommage que les autres. Oh! combien de malédictions vous donnent le peuple, la noblesse, l'esglise et toute manière de gens qui sont voeisins de la place que vous aurés perdu; car pour vous[5] ilz sont destruictz. Et encores que les autres soinct loeing et qu'ilz n'en ayent pas grand dommage, vous n'estes pas pour cella exemptz de leurs malédictions, maudissant l'heure que[6] vous feustes jamais[7] nay[8], regretant la perte du roy et des habitans[9] qui ont, par vostre faute, changé de roy et de maistre, ou bien, chargeant leurs enfans sur les espaules, ont esté contrainctz d'aller sercher[10] domicile ailleurs. O que ces pauvres Anglois, qui s'estoinct accasés[11] depuis[12] trois cens ans dans la ville de Calais, doibvent maudire la lascheté et poltronerie de celuy qui si laschement laissa perdre une si bonne place! Comment pourrès-vous lever les yeux si vous tombés en tel malheur? veu que paravant, vous estiés tant honoré et estimé, que vous ne passiés en ville ou village que[13]

1. Qui n'omettent rien.
2. Qui.
3. Sont siens, sont à lui.
4. Vous augmentez (l'honneur de l'ennemi).
5. A cause de vous.
6. Où.
7. Un jour.
8. Né.
9. Éprouvée par le roi et les habitants.
10. Chercher.
11. Établis (de *casa*).
12. Depuis.
13. Vous étiez si honoré, etc., que vous ne passiez dans une ville... sans que tout le monde, etc.

tout le monde ne se resjouyt de vostre venue, et vous alloinct tous veoir[1], priant Dieu pour vous qu'il vous conservast la santé. Que si ce malheur vous advient, au lieu de louanges, vous aurés des injures; pour prières, maladictions; et vous donneront à tous les diables; et, au lieu de vous caresser, on vous tournera le dos; chacun vous monstrera au doigt, de sorte que cent fois le jour vous maudirés l'heure que vous n'estes mort dens vostre place plustost que de la rendre honteusement...

Et la troisième est que pour esviter vostre fortune[2] et tous ces malheurs, il y a bon remède, lequel je me suis appris moymesme et suis contant de le vous enseigner, si vous ne le sçavés. Premièrement vous debvés considérer tout cecy que je vous ay mis devant les yeux, et mettre d'un costé la honte, de l'autre l'honneur que vous aurés, si vous deffendés courageusement vostre place, demeurant victorieux ou pour le moingz ayant faict tout ce qu'ung homme de bien peut fere, de[3] sortir triomphant et comme vainqueur, encore que vous soyés vaincu; comme vous voyés que je fiz en ce siége. Songés tousjours que vous voyés vostre prince et vostre maistre devant vous et quel visage vous debvés espérer[4] si par vostre lascheté vous perdés sa place. Et pource qu'il n'y a eu jamais commencement en une chose qu'il n'y aye fin, doncques puisque vous êtes entré au commencement, fault que vous pensés[5] à la fin, mettant en considération que le roy, vostre maistre, ne vous a pas baillé ceste place pour la rendre, mais pour la sauver; qu'il ne vous l'a pas donnée pour y vivre seulement, mais aussi pour y mourir, s'il est besoing, en combatant. Et si on demandoit au roy, quand il vous baille une place, s'il la vous baille pour la rendre ou pour y mourir en la deffendant, il vous dira qu'il la vous baille pour la deffendre et y combattre jusques au dernier jour de vostre vie; car puisque vous estes son subject, elle est à luy. Le seigneur de Jarnac[6] disoit quelque jour au roy, nostre maistre, que c'estoit la plus grande ruse et finesse dont les roys se soinct jamais advisés, d'avoir faict accroire à leurs subjects que leur vie estoit à eux[7] et que leur plus grand honneur estoit de mourir pour leur service, mais aussi c'avoit esté une grande

1. Et tous allaient vous voir.
2. Mauvaise fortune.
3. Afin de sortir.
4. Qu'il vous fasse.
5. Il faut que vous pensiez.
6. Guy de Chabot de Jarnac, célèbre par son duel avec La Châteigneraie (1547). Il allait succomber, quand, contre les règles du duel, il frappa son adversaire d'un coup inattendu au jarret. De là l'expression *coup de Jarnac* pour désigner un coup porté traîtreusement.
7. Aux rois.

sottise à nous de le croire, ny fere[1] tant d'estat de ce beau lict d'honneur. Si est-il vray[2] pourtant, car noz vies et noz biens sont à nos roys, l'ame est à Dieu et l'honneur à nous; car sur mon honneur mon roy ne peut rien.

(*Commentaires*, t. II, p. 630.)

4. Monluc en Guyenne.

[Je] mis une si grande crainte par tout le païs, pour deux soldats catholiques que je feys pendre ayant transgressé l'edict[3], que nul n'ausa[4] plus mettre la main aux armes. Les Huguenotz pensarent[5] en eschapper à bon marché, et que je ne les punirois pas à eulx[6]; deux autres de leur religion transgressarent l'édict et soubdain feurent pendus pour faire compagnie aux autres. Et quand les deux religions veyrent que les ungs ny les autres ne pouvoient avoir d'asseurance de moy[7] s'ilz transgressoient l'édict, les ungs et les autres se commensarent à s'entr'aymer et se fréquenter. Et voilà comme j'entretins la paix l'espace de cinq ans en ce païs de Guyenne entre les ungs et les autres; et croy que si tout le monde eust voulu faire ainsin[8], sans se partialiser[9] d'un costé ny d'autre, et rendu la justice à qui la méritoit, nous n'eussions jamais veu les troubles[10] seconds et derniers de ce royaume. Ce n'estoit pas petite besongne, car j'avois affaire avecques des cervaux aussi fols et gaillards qu'il y en aye en tout le royaume de France, ny[11] par aventure en l'Europe. Qui gouvernera bien le Gascon, il peut s'asseurer qu'il aura faict ung chef d'œuvre; car, comme il est naturellement soldat, aussi est-il glorieux et mutin. Toutes fois, tantost faisant le doux, puis le collere, je les maniois si bien que tout plioit sous moy, sans que nul osast lever la teste. Bref, le roy y estoit recongneu et la justice obéye.

(*Commentaires*, t. III, p. 72.)

1. Et de faire. La négation *ni* est amenée par l'idée négative : *il eût mieux valu ne pas croire* qui est renfermée dans : *ç'avoit esté une grande sottise de...*
2. Toutefois cela est vrai.
3. L'édit de paix (paix d'Amboise, 19 mars 1573).
4. N'osa.
5. Pensèrent. Cf. p. 61, n. 3.
6. Pour eux, huguenots.
7. De sécurité par rapport à moi.
8. Ainsi.
9. Prendre parti.
10. Les nouvelles guerres de religion.
11. Cf. p. 55.

5. Confessions d'un soldat.

Voilà, mes compaignons qui lirés ma vie, la fin des guerres où je me suis trouvé despuis[1] cinquante cinq ans que j'ay commandé pour le service de nos roys. J'en ay rapporté sur moy sept arquebousades pour m'en ressouvenir et plusieurs autres blessures, n'ayant membre en tout mon corps où je n'aye esté blessé, si ce n'est le bras droict. Il m'en reste l'honneur et la réputation que j'ay acquise par toute la chrestienté, car mon nom est cogneu partout; j'estime plus cela que toutes les richesses du monde, et, avec l'ayde de Dieu qui m'a assisté, je m'enterreray[2] avec ceste heureuse réputation. Ce m'est un merveilleux contentement quand j'y pense, et lorsqu'il me souvient comme je suis parvenu de degré en degré, ayant eschappé[3] tant de dangers pour jouyr de si peu de repos qu'il me reste en ce monde en ma maison, afin d'avoir loisir de demander pardon à Dieu des offenses que j'ay commises. O que si sa miséricorde n'est grande, qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, et mesmement[4] qui commandent, car la nécessité de la guerre nous force en despit de nous-mesmes à faire mille maux et faire non plus d'estat[5] de la vie des hommes que d'ung poulet; et puis les plaintes du peuple qu'il fault manger en despit qu'on en aye; les veufves et orphelins, que nous faisons tous les jours, nous donnent toutes les malédictions dont ilz se peuvent adviser; et à force de prier Dieu et implorer l'ayde des saincts, quelqu'une nous en demeure sur la teste : mais certes les roys en patiront encore plus que nous, car ilz le nous font faire, comme je dis au roy, l'entretenant à Tholose[6]; et n'y a mal duquel ilz ne soient cause, car puisqu'ilz veulent faire la guerre, il fault payer pour le moins ceux qui s'en vont mourir pour eux, afin qu'ilz ne puissent faire tant de maux qu'ilz font.

Moy doncques bien heureux, qui ay le loisir de songer aux péchés que j'ay commis, ou plustost que la guerre m'a faict commettre, car de mon naturel je n'étois pas addoné à faire le mal, et surtout ay tousjours esté ennemy du vice, de l'ordure et vilenie, ennemy capital de la trahison et desloyauté. Je sçay bien que la colère m'a faict faire et dire beaucoup de choses

1. Depuis.
2. Serai enterré.
3. Ce verbe était actif.
4. Surtout.
5. De cas.
6. Toulouse.

dont j'en dis[1] *mea culpa*; mais il n'est pas[2] temps de les réparer. Une en ay-je sur le cœur par dessus toutes les autres : si je n'en eusse ainsi usé, on m'eust baillé des nazardes, et le moindre consul de villaige m'eust fermé la porte au nez, si je n'eusse toujours eu le canon à ma queue ; car chacun voulait faire le maistre. Dieu sçait si j'estois pour l'endurer. Meshuy[3] cela est faict. J'avois la main aussi prompte que la parolle. J'eusse voulu, si j'eusse peu, ne porter jamais de fer au costé, mais mon naturel estoit tout autre : Aussi portai-je en ma devise : *Deo duce, ferro comite*. Une chose pui-je dire avec la vérité : que jamais lieutenant de roy n'eut plus de pitié de la ruyne du peuple que moy, quelque part que je me sois trouvé. Mais il est impossible de faire ces charges sans faire mal, si ce n'est que le roy ait ses coffres pleins d'or pour payer les armes ; encore y aura-il prou affaire[4]. Je ne sçay si après moy on fera mieux, mais je ne le pense pas. Tous les catholicques de la Guyenne pourteront tesmoignage si je n'ay pas espargné le peuple ; car des Huguenotz, je les recuse ; je leur ay faict trop de mal ; et si je n'ay pas faict assés ny tant que j'eusse voulu, il n'a pas tenu à moy. Je ne me soucie s'ilz disent mal de moy, car ilz en disent autant ou ont plus dict[5] de leurs roys.

(*Commentaires*, t. III, p. 499.)

BRANTOME

1540 (?) - 1614

Troisième fils de François de Bourdeilles et d'Anne de Vivonne de la Chastaigneraie, Pierre de Bourdeilles naquit vers 1540 dans le Périgord, fut élevé à la cour de la reine de Navarre où sa mère et sa grand'-mère remplissaient les fonctions de dames du corps ou dames d'honneur de Marguerite, fit de bonnes études à Poitiers, reçut de Henri II, vers l'âge de seize ans, l'abbaye de Brantôme en souvenir de son frère aîné Jean de Bourdeilles tué au siège de Hesdin en 1553. Vers 1558, il commence sa vie de voyages et d'aventures ; il parcourt l'Italie, où il rencontre Philippe Strozzi et le grand Prieur de France, François de Guise. De retour en France, il accompagne en Ecosse le grand Prieur qui y ramenait Marie Stuart, est présenté à Élisabeth, revient prendre les

1. Dont je dis ; *en* fait pléonasme.
2. Plus.
3. Aujourd'hui, c'est-à-dire désormais.
4. Encore y aura-t-il beaucoup de difficultés.
5. Ou en ont plus dit.

armes contre les protestants sous François de Guise, s'engage après la paix de 1564 dans l'expédition que les Espagnols dirigeaient contre les États barbaresques, revient par Lisbonne, où il est reçu à la cour, et par Madrid, où Élisabeth, la femme de Philippe II, le charge d'une mission intime auprès de Catherine de Médicis sa mère. Rentré en France, il repart à la recherche d'aventures, s'embarque pour aller défendre Malte assiégée par Soliman; s'attarde chemin faisant, si bien qu'il arrive après la levée du siège, et, repassant par les cours d'Italie et de Piémont, revient prendre part à la troisième guerre civile (1569) à la suite de *Monsieur* (Henri III). Après le siège de la Rochelle, nous le retrouvons au Louvre, où il devient chambellan de Henri III. Au bout de quelques années de service, mécontent du roi, qui l'exila de la cour en 1582, il songeait à offrir ses services à l'Espagne contre la France, quand une chute de cheval (1584) l'arrêta dans ses projets de trahison. Il resta quatre ans dans son lit, et se releva pour traîner péniblement, jusqu'en 1614, une vie de souffrances. C'est dans les loisirs forcés de ces vingt ans que, se mettant à raconter ce qu'il avait fait ou vu, il composa ses nombreux écrits, imprimés partiellement pour la première fois en 1665. Depuis, les éditions se suivirent, généralement fautives et incorrectes, accompagnées de titres plus ou moins menteurs. La meilleure et la seule qui fasse autorité est celle que publie la Société de l'Histoire de France par les soins de M. L. Lalanne : c'est celle que nous suivons dans ces extraits.

Lire l'étude littéraire sur Brantôme dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (page 39).

1. De la loyauté chez les princes.

Nostre roy Charles[1] fist bien tout ce qu'il peust pour attraper les grands segneurs huguenots et par justice et par guerres; mais ne les ayant peu vaincre n'y attraper, il les attrapa par finesse à la saint Barthélemy, les ayant fait venir sous titre de bonne foy. Aucuns ont estimé l'acte; autres l'ont fort détesté, ainsin qu'a esté celuy par[2] nostre roy Henri III dont il usa à l'endroit de M. de Guise et de M. le cardinal son frère[3], ayant pardonné les barricades de Paris et tout le passé par une foy solennellement jurée. S'il fist bien ou mal, je m'en raporte aux grands discoureurs qui sont plus suffisans[4] que moy, qui ne suis pas digne d'en dyre mon advys.

Enfin, qu'est-il advenu de tous ces traitz de ces grands que je viens de dyre, sinon les effectz que le courroux de Dieu a produits sur les uns et sur les autres? Nous avons nostre grand

1. Charles IX.
2. Accompli par.
3. Assassinés à Blois en décembre 1588.
4. Capables.

roy Henri IV à qui ceste meschante greyne de parjure et d'infédélité n'est point encore enracynée ny greynée dans le noble champ de son cuer généreux; les Liguez[1] le peuvent bien testifyer[2], qui le vouloient metre à blanc[3] s'ilz eussent peu. Or Dieu le maintienne en ceste belle vertu de loyauté!

Bref, comme j'ay dit, despuys[4] ces longues années une certayne saison[5], ou, pour mieux dyre, un certain destain a couru qu'il n'estoyt pas galant prince ou segneurie qui ne jouast du passe-passe sur la foy[6], dont j'en ferois, s'il me semble, un beau et long discours, et en noteroys mot par mot tous les cayers[7] et exemples qui se peuvent là dessus alléguer et prandre des hystoyres, tant nostres qu'estrangères, et de ce qu'avons veu en noz temps. Je n'y espargneroys non plus le grand feu roy Henry d'Angleterre[8] ni plusieurs princes d'Allemagne. Aussy croys-je que nos braves roys françoys, qui de tout temps immémoriaux avoyent été si francs et loyaux, aprirent ceste complexion[9] mauvayse de ces estrangers, pour les avoyr trop praticquez; car, comme on dit, on aprend à hurler aveq les loups.

Je voudroys fort qu'un galant discoureur[10] entreprist ce chapitre, affin que sur un tel myroyr se myrassent non les petitz seullement, mays les plus grands; dont[11] je m'estonne que les grands prescheurs ne leur en ont fait des remontransces, voyre des réprimandes; car il leur semble que ce n'est rien que de violer sa foy et sa parolle; mays tant s'en faut qu'ilz les en ayent preschez au moins aucuns[12], que lors qu'on leur venoyt demender advys sur le point, selon les subjectz qu'ilz leur présentoyent, gaignez ou par belles parolles ou par bons bénéfices ou par argent ou autrement, leur disoyent soudain qu'à un meschant homme, à un rebelle, à un parjure, à un héréticque, il ne falloyt nullement garder sa foy, ains[13] à un traistre estre traistre, non a demy seulement, mais à toute outrance et plainière liberté; et sur ce s'aydoient de quelques passages qu'ils alloyent soustraire de l'Escriture Saincte pour leur fayre trouver la sausse bonne, qu'ils goustoient assez par le bon appétit qu'ilz y prenoient (le diable y ait part!) sans l'assaisonner dadvantage, et

1. Ligueurs.
2. Témoigner.
3. Ruiner entièrement.
4. Depuis.
5. Une certaine influence du temps.
6. Ne fit des tours de passe-passe avec ce qu'il avait juré.
7. Orthographe ancienne de *cahier*, plus voisine de l'étymologie *quaternum* (réunion de *quatre* feuilles), qui a donné successivement *cadern*, *caern*, *caiern*, *cayer*, *cahier*.
8. Henry VIII.
9. Nature.
10. Un habile écrivain.
11. C'est pourquoi.
12. Quelques-uns du moins.
13. Mais.

en faysoyent pis qu'on ne leur conseilloyt! Il s'en pourroyt là-dessus alléguer force exemples, feuillet par feuillet, qu'il n'y auroyt rien à dire[1]; sur quoy j'ay ouy dire à de grands théologiens et jurisconsultes que jamays ils n'ont veu proffiter les personnes qui avoyent esté condemnées[2] et mises à[3] prester le serment sur une chose incertaine en jugemant[4], et sur les Saintes Évangiles ou reliques, qui le fesoyent faux et se perjuroyent[5].

Que doyvent donc craindre les grands, et quels maux, peynes et misères et fins[6], que volontiers je particulariseroys[7], sont tombées sur tous ces grands que je viens d'alléguer! Je parle aussi bien pour les grandes dames et princesses, qui sont aussy varéables[8] en leur foy que les hommes, et quasi tous et quasy toutes la changent et diversifient aussi souvent qu'ung comédiant[9] ne change d'habitz en un eschafaud[10]. Si[11] faut-il croyre qu'il y a un Dieu qui ne manque, quoy qu'il tarde, aux vengeances!

(*Vies des grands capitaines estrangers, ch. VI : Le roy Ferdinand d'Arragon.* Œuvres compl. de Brantôme, éd. L. Lalanne, t. I, p. 122-124.)

2. Bayard.

En ceste mesme retraicte[12] fut tué aussy ce gentil et brave M. de Bayard, à qui ce jour M. de Bonnivet, qui avoit esté blessé en un bras d'une heureuse harquebusade, et, pour ce, se faisoit porter en litière, lui donna toute la charge et le soin de l'armée, et de toute la retraicte, et luy avoit recommandé l'honneur de France. M. de Bayard, qui avoit eu quelque picque auparavant avec luy, respondit (ce dict l'Espaignol[13]) : « J'eusse « fort voulu, et qu'il eust ainsi pleu à Dieu, que vous m'eussiez « donné ceste charge honnorable en fortune plus favorable à

1. Si bien qu'il n'y aurait rien à redire.
2. Obligées.
3. Mises en demeure de.
4. Contestable en justice.
5. Se parjuraient.
6. Morts.
7. J'exposerais en détail
8. Variables.
9. Italianisme : *commediante*, comédien.
10. Sur une scène, un théâtre.
11. Ainsi.
12. L'amiral de Bonnivet, chargé du commandement de l'armée française dans le Milanais (1523), n'y avait fait que des fautes : forcé par une blessure de quitter ses troupes, il les confia à Bayard qui, battu à Rebec, sauva l'armée en lui faisant passer la Sesia à Romagnano, sous le feu des Espagnols. Resté le dernier pour couvrir la retraite, il fut blessé à mort (1524). Bonnivet se fit tuer l'année suivante à Pavie.
13. Valles, écrivain espagnol à qui on doit une histoire du marquis de Pescayre (1558 et 1570, in-8°). Brantôme, dans le récit qui suit, lui fait divers emprunts.

« nous autres quast'heure[1], toutesfois, ainsy que ce soit que « l'advanture[2] traicte avec moy, je feray en sorte que, tant « que je vivray, rien ne tumbera entre les mains de l'ennemy « que je ne le deffende valeureusement... »

Ainsy qu'il le promit il le tint; mais les Espagnols et le marquis de Pescayre[3], usant de l'occasion, furent si opportuns à chasser les François, qu'ainsy que M. de Bayard les faisoit retirer tousjours peu à peu, voicy une grande mousquetade qui donna à[4] M. de Bayard, qui luy fracassa tous les rains.

Aussitost, se sentant frappé, il s'escria : « Ah! mon Dieu! je suis mort. » Si prit son espée par la poignée, et en baisa la croisée[5] en signe de la croix de Nostre Seigneur; il dict tout haut : *Miserere mei, Deus!* puis, comme failly des espritz, il cuida tumber[6] de cheval; mais encor eust il le cœur de reprendre l'arçon de la selle, et demeura ainsy jusqu'à ce qu'un gentilhomme, son maistre d'hostel, survint, qui luy aida à descendre et à l'appuyer contre un arbre.

Soudain voyla une rumeur, parmy les deux armées, que M. de Bayard estoit mort. Voyez comme la Renommée soudain trompette le mal comme le bien. Les nostres s'en effrayarent grandement; si bien que le désordre se mit parmi eux, et les impériaux[7] à les chasser. Si[8] n'y eust il gallant homme parmi eux qui ne le regrettast; et le venoit voir qui pouvoit, comme une belle relique, en passant et chassant tousjours[9]; car il avoit ceste coutume de leur faire la guerre la plus honneste du monde et la plus courtoise; et y en eut aucuns qui furent si courtois et bons qui le voulurent emporter en quelque logis là près; mais lui les pria qu'ils le laissassent dans le champ mesme qu'il avoit combattu, ainsi qu'il convenoit à un homme de guerre, et comm'il avoit tousjours desiré mourir armé...

Sur ce, arriva M. le marquis de Pescayre, qui lui dict : « Je « voudrois de bon cœur, monsieur de Bayard, avoir donné la « moictié de mon vaillant[10], et que je vous tinsse mon prisonnier « bien sain et sauve, affin que vous vous puissiez ressentir, par « courtoisies que recevriez de moy, combien j'estime vostre

1. A cette heure; cf. plus haut, p. 26, n. 1.
2. De quelque manière que la fortune agisse avec moi.
3. Ferdinand-François d'Avalo, marquis de Pescayre (*Pescara*, dans les Abruzzes), célèbre général de Charles-Quint, reconquit le Milanais.
4. Atteignit.
5. Poignée en forme de croix.
6. S'évanouissant, il pensa tomber.
7. Se mirent à les chasser.
8. Toutefois.
9. Et tout en chassant (les Français).
10. *Valeurs*, richesse.

« valeur et haute prouesse. Je me soubviens qu'estant bien « jeune, le premier los[1] que vous donnarent ceux de ma nation « fut qu'ilz disoient : *muchos Grisonnes y pocos Bayardos*[2]. « Aussi, despuis que j'ay eu cognoissance des armes[3], je n'ay « point ouy parler d'un chevalier qui approchast de vous. Et « puisqu'il n'y a remède à la mort, je prie Dieu qu'il retire « vostre belle âme auprès de lui, comme je croy qu'il le « fera[4]. »

Incontinant il luy députa gardes qu'elles[5] ne bougeassent d'auprès de luy, et, sur la vie, ne l'abandonnassent qu'il ne fust mort; et ne luy fût faict aucun outrage, ainsy qu'est la coustume d'aucune racaille de soldatz et de bisongnes[6] qui ne sçavent encor les courtoisies de la guerre, ou bien de ces grands marauts de goujatz[7] qui sont encores pires. Cela se voit souvant aux armées.

Il fut tendu donc à M. de Bayard un beau pavillon pour se reposer : et puis, aiant demeuré en cest estat deux ou trois heures, il mourut; et les Espagnols enlevarent son corps, avec tous les honneurs du monde, en l'église, et par l'espace de deux jours luy fut faict service très solemnel : et puis le rendirent a ses serviteurs, qui l'emmenarent en Dauphiné, à Grenoble; et là, receu par la cour de parlement et un' infinité de monde qui l'allarent recueillir et luy firent de beaux et grands services en la grand'église de Nostre-Dame; et puis fut porté enterrer, à deux lieues de là, chez les Minimes. Qui en voudra plus sçavoir lise son roman[8], qui est un aussi beau livre qu'on sçauroit voir[9], et que la noblesse et jeunesse devroient autant[10] lire[11].

Ce livre[12] dict que ce bon chevallier, ainsy qu'il[13] fut blessé, vint à luy le seigneur d'Alègre, prévost de Paris, auquel il

1. Louange.
2. « Beaucoup de Grisons (ânes) et peu de Bayards, » jeu de mots sur le nom de Bayard, qui, dans nos vieilles chansons de geste, était le nom du coursier des quatre fils Aymon. Boileau parle encore de la postérité d'Alfane et de *Bayard* (Sat., V). — Cf. *Gestes du preulx chevalier Bayard*, par Symphorien Champier : « Et par celle maniere fut Bayard, le noble chevalier, enrichy en son commencement de guerre de nouveau titre de victoire, par laquelle raison ung peu de temps apres fut dict par les Espaignolz quasi par divine providence : *En France moux Grison, pauco Bayardo.* » (Liv. II, ch. I.)
3. Du métier des armes.
4. Cf. le chapitre LXV du *Loyal serviteur*.
5. Qui ne devaient pas bouger.
6. Mot espagnol *bisoño*, recrue, conscrit.
7. Valets d'armée.
8. Récit en français.
9. Un livre aussi beau qu'on en puisse voir.
10. Tant.
11. Brantôme fait allusion à la *Vie de Bayard* par le *Loyal serviteur* (1527).
12. *Loyal serviteur*, ch. LXV.
13. Dès qu'il.

dict qu'il estoit mort et qu'il se retirast de peur de l'ennemi et qu'il le recommandast au roy son maistre, bien marry qu'il ne le pouvoit plus servir davantage; qu'il le recommandast aussy à tous les princes de France, à tous messieurs ses compagnons et généralement à tous les gentilshommes du royaume, quand il les verroit. Voyez l'ambition belle et douloureuse de ce bon chevallier, de se recommander ainsy sur la fin à tous ces gens là, et y bastir dans leurs âmes une mémoire de lui!

M. du Bellay[1] dict que M. de Bourbon, le voyant en passant, luy dict : « Monsieur de Bayard, vrayement j'ay grand'pitié de « vous. — Ah! Monsieur, pour Dieu! n'en ayez point de pitié, « mais ayez la plustost de vous qui combattez contre vostre foy « et vostre roy; et moy je meurs pour mon roy et pour ma « foy[2]. » Je croy que ce mot picqua un peu M. de Bourbon; mais et lui et tous estoient si aspres à donner la chasse et suivre la victoire, que M. de Bourbon ne s'en soucia autrement, et aussi qu'il[3] voyoit bien qu'il disoit vray.

La fin de ce brave chevalier a esté pareille à sa vie. On luy a donné ce tiltre noble de *chevalier sans peur et sans reproche;* aussi l'a il sceu très bien entretenir : et qui en voudra voir la preuve lise le vieux roman[4]; mais tout vieux roman qu'il est, ne parle point mal et en aussi bons mots et termes[5] qu'il est possible : il y en a deux[6], mais le plus grand est le plus beau.

J'ay veu plusieurs s'esbahir de luy qui, aiant esté si grand et si renommé capitaine, qu'il[7] n'ait eu en sa vie de plus grandes charges qu'il n'eust; car vous ne trouvez point, ny au livre de sa vie ny ailleurs, qu'il ait mené en chef aucune armée, ny qu'il ait esté jamais lieutenant de roy, sinon dans Mézières[8]. Bien dict son histoire qu'il le fut en Dauphiné; mais c'estoit pour gouverner le pays, et non pour faire la guerre. Aucuns ont dict qu'il n'avoit esté jamais ambitieux de telles charges, et que de son naturel il aimoit mieux estre capitaine et soldat d'aventure, et aller à toutes hurtes[9] et adventures à la guerre où il lui plairoit, et s'enfoncer aux dangers, que d'estre con-

1. Martin du Bellay dans ses *Mémoires* (année 1524, p. 185).
2. Voila l'origine du beau dialogue de Fénelon : *Le connetable de Bourbon et Bayard* (Dialogues des morts, 62).
3. Outre qu'il.
4. *Roman,* récit en langue vulgaire, en français.
5. Et *il parle* en aussi bons mots et termes.
6. Il y a sur Bayard deux romans, deux histoires écrites en français : la *Vie de Bayard* due à Symphorien Champier (1525) et la *Vie* anonyme composée par le *Loyal Serviteur* (1527).
7. *Qu'il* fait ici pléonasme.
8. Lors du siège de cette place par Charles Quint (1521).
9. Heurts, coups.

trainct par une si grande charge et gesné de sa liberté à ne combattre et mener les mains[1] quand il vouloit.

Bien avoit il cet heur[2] qu'oncques general d'armée de son temps ne fit voyages, entreprises ou conquestes, qu'il ne fallust tousjours avoir M. de Bayard avec luy, car sans luy la partie estoit manquée; et tousjours ses advis et conseils en guerre estoient suivis plustost que des[3] autres : par ainsy l'honneur lui estoit très grand, voire plus[4], si on le veut quasy bien prendre, pour ne commander pas à une armée, mais pour commander au général; c'est à dire que le général se gouvernoit totalement par son advis.

Ce qui me faict souvenir de ce grand roy Charles Martel, lequel ne voulut oncques estre roy de France, estant bien en son pouvoir[5]; mais il aima mieux d'avoir ceste gloire de commander aux roys. Et ne faut douter que M. de Bayard, s'il eust eu telles grandes charges, qu'il[6] ne s'en fust acquicté aussi dignement qu'il fit dans Mézières, là où entrant et la trouvant très faible et très estonnée[7], l'assura[8] et la deffendit si bien que le conte de Nanssau y perdit sa leçon[9]; et comm'il l'envoya sommer de la rendre à l'empereur, M. de Bayard fit responce qu'avant de sortir il vouloit faire un pont de corps morts de gens de son armée, et qu'après il sortiroit plus à son aise par dessus; car autrement il ne pourroit bonnement sortir.

A ceux qui l'ont veu, j'ay ouy dire que c'estoit l'homme du monde qui disoit et rencontroit[10] le mieux : tousjours joyeux à la guerre, causoit avecque les compaignons de si bonne grâce qu'ils en oublioient toute fatigue, tout mal et tout danger.

Il estoit de moyenne taille, mais très belle et fort droicte et fort dispote[11], bon homme de cheval, bon homme de pied. Que lui restoit-il plus? Il estoit un peu bizarre[12] et haut à la main[13] quand il falloit, et alloit du sien...

Qui voudra lire ce livre de M. de Bayard y verra de beaux traicts de valeur et de vertu qui luisoient en ce bon chevalier, et ne se pourra saouler[14] de les lire ny de les admirer. M. de

1. Agir.
2. Ce bonheur que jamais général d'armée, etc.
3. Que ceux des autres.
4. Et même plus grand.
5. Lorsqu'il était en son pouvoir de le devenir.
6. *Qu'il* fait pléonasme.
7. Abattue.
8. La fortifia.
9. Cf. l'expression analogue : *y perdre son latin.*
10. Imaginait.
11. Mot espagnol *dispuesto*, bien fait, dispos, de *dispositus*.
12. Fier.
13. Raide de caractère; métaphore prise du cheval qui raidit le cou contre l'action de la bride.
14. Rassasier.

Ronsard, entr'autres plus grandes louanges qu'il donne à M. de Montmorancy, connestable depuis, dict qu'il estoit compagnon de Bayard[1]. Celle là n'estoit pas trop petite, encor qu'il fust grand favory du roy.

(*Vies des grands capitaines François,* t. II, p. 382-391.)

3. Les dames de Sienne[2].

Sans emprunter les exemples des genereuses dames de Rome et de Sparte de jadis, qui ont en cela excedé[3] toutes autres, (lesquels au reste sont assez manifestes et exposez à nos yeux), j'en veux escrire de nouveaux et de nos temps.

Pour le premier, et à mon gré le plus beau que je sçache, fut[4] celuy de ces belles, honnestes et courageuses dames de Sienne, lors de la revolte de leur ville contre le joug insupportable des Imperiaux. Car après que l'ordre y fut estably pour garder la ville, les Dames en estant mises à part pour n'estre[5] propres à la guerre comme les hommes, voulurent monstrer un pardessus[6] et qu'elles sçavoient faire autre chose que besogner à leur ouvrage; et pour porter leur part du travail, se partirent[7] d'elles mesmes en trois bandes : et, un jour de S. Anthoine, au mois de Janvier, comparurent en publiq trois des plus belles, grandes et principales de la ville, en la grande place (qui est certes tres-belle) avec leurs tambours et enseignes.

La premiere estoit la Signora Forteguerra, vestuë de violet, son enseigne et sa bande de mesme parure avec une devise, et[8] ces mots : *Purche sia il vero*[9]... Et estoient toutes ces dames vestues à la nymphale d'un court accoustrement qui en descouvroit et monstroit mieux la belle greve[10].

La seconde estoit la Signora Piccolomini, vestuë d'incarnat, avec sa bande et enseigne de mesme, avec la Croix blanche, et la devise en ces mots : *Purche no l'habbia butto*[11].

1. Là pour servir d'entrée à ses vertus premieres
Je peindray tout cela qu'il fit dedans Mezieres
Compagnon de Bayard, et tout cela qu'il fit
Quand le grand Roy François le Souisse deffit.
(*Le temple de Messeigneurs Le Connestable et des Chastillons*; t. VI, p. 302, de l'édition Blanchemain.)

2. Voir plus haut (p. 60) le récit de Montluc.

3. Surpassé.

4. *Ce* fut.

5. Parce qu'elles n'étaient.

6. Quelque chose de supérieur à la condition de la femme.

7. Se partagèrent.

8. Il faut remplacer *et* par *en:* Brantôme répétant plus loin deux fois cette expression : *la devise* en *ces mots*.

9. Pourvu que ce soit vrai. Cette devise et les deux suivantes n'ont pas un sens bien clair.

10. *Grève*, armure de la jambe.

11. Pourvu qu'il ne fait pas renversé. Le texte original de Brantôme a par erreur *tutto* pour *butto*.

La troisieme estoit la Signora Livia Fausta, vestuë toute de blanc, avec sa bande et enseigne blanche, en laquelle estoit une palme, et la devise en ces mots : *Purche l'habbia*[1].

A l'entour et à la suite de ces trois dames qui sembloient trois deesses, il y avoit bien trois mille Dames, que[2] gentilles-femmes, bourgeoises qu'autres d'apparence toutes belles, aussi bien parees de leurs robbes et livrees, toutes ou de satin ou de taffetas, de damas ou autres draps de soye, et toutes resoluës de vivre ou mourir pour la liberté; et chacune portoit une fascine sur l'espaule à un fort que l'on faisoit, criants : *France! France!* dont M. le cardinal de Ferrare et M. de Termes, Lieutenants du roy, en[3] furent si ravis d'une chose si rare et belle, qu'ils ne s'amuserent à autre chose sinon qu'à voir, admirer, contempler et loüer ces belles et honnestes Dames : comme de vray j'ay ouy dire à aucuns qui y estoient, que jamais rien ne fut veu de si beau; et Dieu sçait si les belles dames manquent en cette ville, et en abondance, sans especiauté[4]?

Les hommes qui, de leur bonne volonté, estoient fort enclins à leur liberté, en furent davantage poussez par ce beau trait, ne voulans en rien ceder à leur Dames pour cela : tellement que tous, à l'envy les uns des autres, tant Gentilshommes, Seigneurs, bourgeois, marchands, artisans, riches, pauvres, tous accoururent au Fort à[5] en faire de mesme que ces belles, vertueuses et honnestes Dames; et en grande emulation, non-seulement les seculiers, mais les gens d'Eglise pousserent tous à cet œuvre, et au retour du Fort, les hommes à part, et les femmes aussi rangees en bataille en la place auprès du Palais de la Seigneurie, allerent l'un après l'autre, de main en main, saluër l'image de la Vierge Marie, patrone de la ville, en chantant quelques hymnes et cantiques à son honneur, par un si doux air et agreable harmonie, que partie d'aise, partie de pitié, les larmes tomboient des yeux à tout le peuple: lequel, après avoir receu la benediction de M. le Reverendissime Cardinal de Ferrare, chacun se retira en son logis, tous et toutes en resolution de faire mieux[6] à l'advenir.....

Ha! belles et braves Dames Siennoises, vous ne deviez jamais mourir, non plus que votre los[7], qui à jamais ira de conserve[8]

1. Pourvu qu'il l'ait.
2. On dirait aujourd'hui *tant gentilles femmes, bourgeoises qu'autres.*
3. *En* et *dont* font pléonasme.
4. Sans citer telle ou telle en particulier.
5. Pour.
6. Le mieux (possible).
7. Gloire.
8. De conserve avec vous, en même temps que vous.

à l'immortalité; non plus aussi que cette belle et gentille fille de vostre ville, laquelle en vostre siege, voyant son frere un soir detenu malade en son lict, et fort mal disposé pour aller en garde, le laissant dans le lict, tout coyment[1] se desrobe de luy, prend ses armes et ses habillements, et comme la vraye effigie de son frere, paroit ainsi en garde pour son frere, inconnuë pourtant par la faveur de la nuict. Gentil trait, certes! car bien qu'elle se fut garçonnee et engendarmee[2], ce n'estoit pourtant pour en faire une nouvelle et continuelle habitude, mais seulement pour cette fois faire un bon office à son frere.....

Or, j'ay ouy dire à Monsieur de la Chapelle des Ursins, qui lors estoit en Italie, et qui fit le rapport de si beau trait de ces Dames Siennoises au feu Roy Henry[3], qu'il le trouva si beau, que la larme à l'œil il jura que, si Dieu luy donneroit un jour la paix ou la tresve avec l'Empereur, qu'il[4] iroit par ses galeres en la mer de Toscane et de là à Sienne, pour voir cette ville si affectionnee à soy[5] et à son party et la remercier de cette brave et bonne volonté; et sur-tout pour voir ces belles et honnestes Dames, et leur en rendre grace particuliere. Je croy qu'il n'y eust pas failly, car il honoroit fort les belles et honnestes Dames; et si[6] leur escrivit, et particulierement aux trois principales, des lettres les plus honnestes du monde, de remerciements et d'offres, qui les contenterent et animerent d'avantage. Helas! il eut bien quelque temps après la tresve; mais, s'attendant à venir, la ville fut prise, comme j'ay dit ailleurs; qui[7] fut une perte inestimable pour la France, d'avoir perdu une si noble et si chere alliance, laquelle, se ressouvenant et se ressentant de son ancienne origine, se voulut rejoindre et remettre parmy nous[8]; car on dit que ces braves Siennois sont venus des peuples de France qu'en la Gaule on appeloit jadis *Senones*, que nous tenons aujourd'huy ceux de Sens[9]; aussi en tiennent ils encor de l'humeur[10] de nous autres François, car ils ont la teste près du bonnet et sont vifs, soudains et prompts comme nous. Les Dames, pareillement aussi,

1. D'une manière *coie* (quieta), tranquille; sans bruit.
2. Mise en garçon et en homme d'armes.
3. Henri II.
4. *Qu'il* pour *il;* le *que* fait pléonasme, étant exprimé plus haut.
5. Si attachée à lui.
6. Aussi.
7. *Ce* qui.
8. Avait voulu se rejoindre, réunir à nous.
9. Que nous tenons aujourd'hui *être* ceux de Sens. *Senones*, dans César, désigne les habitants de Sens.
10. Caractère.

se ressentent de ces gentillesses, gracieuses façons et familiaritez françaises.

(*Mémoires de Brantome, les Dames : seconde partie; disc.* VI; édition de Leyde, 1666; t. II, p. 289-296.)

THÉODORE AGRIPPA D'AUBIGNÉ

1550-1630

Théodore Agrippa d'Aubigné naquit le 8 février 1550, de Jean d'Aubigné, gentilhomme protestant de la Saintonge, et de Catherine de Lestang qui mourut en lui donnant le jour. Il lisait à six ans « aux quatre langues » (le français, le latin, le grec et l'hébreu) et traduisait à sept ans et demi le *Criton* de Platon. A huit ans et demi, il jure à Amboise de venger la mort de La Renaudie et de ses complices; à neuf ans il est condamné au bûcher parce qu'il refuse de renoncer à sa religion : « l'horreur de la messe lui ôtait celle du feu ». Sauvé par un gentilhomme, il se réfugie à Orléans, se distingue au siège de cette ville; s'en va, après la mort de son père, étudier à Genève sous Th. de Bèze, qu'il quitte ensuite pour combattre avec Condé. Grâce à un duel qui l'avait forcé de sortir de Paris trois jours auparavant, il échappe au massacre de la Saint-Barthélemy. Il s'attache ensuite à Henri de Navarre retenu prisonnier au Louvre, devient poète de cour, fait avec les princes des mascarades, ballades, carrousels, écrit des sonnets, compose une tragédie de Circé jouée plus tard aux noces du duc de Joyeuse, et entre dans l'Académie fondée par Charles IX. En 1575 il s'enfuit du Louvre avec Henri de Navarre, qui gagne son gouvernement de Guyenne. Alors commencent le rôle actif du prince et celui de son fidèle serviteur. Il est impossible de suivre ce dernier dans sa vie de faits d'armes, d'aventures, de duels; il expose vingt fois sa vie pour Henri et paye sa rude franchise et son intempérance de langue par deux disgrâces, tour à tour brouillé et raccommodé avec son maître, qui ne pouvait s'empêcher de l'estimer et de l'aimer. D'Aubigné d'ailleurs était indispensable à Henri, qu'il aidait de ses conseils ou de son bras et qu'il accompagna à Coutras (1585), à Arques (1589), aux deux sièges de Paris et à celui de Rouen. Devenu gouverneur de Maillezais, qu'il avait pris aux catholiques (1588), puis vice-amiral des côtes du Poitou et de la Saintonge, il voit avec douleur l'abjuration de Henri IV, et continue, après la promulgation de l'Édit de Nantes, à porter hardiment le drapeau du protestantisme, tenant tête dans des conférences théologiques au cardinal Du Perron, le célèbre controversiste. Durant les dernières années de Henri IV, il se retire dans son gouvernement de Saintonge, où il occupe ses loisirs à la composition de son *Histoire universelle*. C'est là que vint le trouver

la nouvelle du crime de Ravaillac. Après s'être opposé à la régence de Marie de Médicis, dépossédé de ses charges, il alla s'enfermer dans sa place de Maillezais, fortifia l'île de Doignon[1] qu'il avait précédemment acquise, et se mêla, un peu malgré lui, au mouvement protestant qui amena le traité de Loudun (1616). La régente, qui voulait s'assurer des places de guerre de l'Ouest, fit acheter par le duc de Rohan les forteresses de d'Aubigné, qui se retira à Saint-Jean-d'Angély, où il fit paraître son *Histoire*. Déféré au parlement, le livre fut brûlé par la main du bourreau (1620); d'Aubigné s'enfuit à Genève, et pendant qu'à Paris ses ennemis le faisaient condamner à mort[2] par contumace (1623), il épousa en secondes noces[3] Renée Burlamachi, veuve d'un réfugié de Lucques. Il passa à Genève, au milieu de la considération générale, les dernières années de sa vigoureuse vieillesse[4]. Il mourut en 1630.

Ses œuvres, qui sont nombreuses, ont été publiées plusieurs fois, mais par fragments et d'une manière peu correcte. MM. Réaume et de Caussade en ont donné récemment une édition complète et définitive (Lemerre).

Nous apprécions l'œuvre de d'Aubigné dans notre *Tableau de la Littérature française au seizième siècle* (pages 33, 38 et 39, 134 et 135, chap. II).

1. Fragments des Mémoires.

A huit ans et demi le pere mena son fils[5] à Paris, et en passant[6] par Amboise un jour de foire, il[7] veit les testes de ses compagnons d'Amboise, encore recognoissables sur un bout de potence, et fut tellement esmu, qu'entre sept ou huit mille personnes, il s'escria : *Ils ont descapité la France, les bourreaux*. Puis le fils ayant picqué pres du pere, pour avoir veu à son visage une esmotion non accoustumee, il luy mit la main sur la teste en disant : *Mon enfant, il ne faut pas que ta teste soit espargnee apres la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur ; si tu t'y espargnes, tu auras ma malediction*. Encore que ceste troupe fust de vingt chevaux, elle eut peine à se desmesler du peuple qui s'esmeut à tels propos[8].

. . . . . .

1. Dans le Bas-Poitou.

2. On l'accusait d'avoir construit des bastions avec des matériaux de démolition d'une église, en 1571.

3. Il avait épousé en premières noces, en 1563, Suzanne de Lezai, qui lui donna deux filles et un fils, Constant, le père de madame de Maintenon. La dernière partie de la vie de d'Aubigné fut empoisonnée par le spectacle des débauches et de l'inconduite de son fils.

4. Toutefois la publication de la dernière partie de son *Baron de Fœneste*, en 1529, lui attira la censure du petit Conseil de Genève.

5. D'Aubigné, dans *Sa Vie*, parle de lui à la troisième personne.

6. En le faisant passer. On dit encore *passer qqn en barque*.

7. Le père de d'Aubigné.

8. Ceci se passait en 1560. Le jeune d'Aubigné tint ce nouveau serment d'Annibal.

Ayant esté deux ans à Geneve, il s'en vint à Lion[1] sans le sceu[2] de ses parans et se remit aux mathematiques et s'amusa aux theoricques[3] de la magie, protestant pourtant de n'essayer aucun experiment[4]. L'argent luy ayant manqué à Lion et son hotesse luy en ayant demandé, il prit à tel contre cœur son manque que, n'osant retourner au logis, il fut un jour sans manger et ceste melancolie fut extreme. Estant en peine où il passeroit la nuit, il s'arresta sur le pont de la Saone, passant la teste vers l'eau pour passer[5] ses larmes qui tumboyent en bas, il luy prit un grand desir de se jetter apres elles; et l'amas de ses desplaisirs l'emportoit à cela quand sa bonne nourriture[6] luy faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu devant[7] toute action, le dernier mot de ses prieres estant la vie eternelle, ce mot l'effraya et le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son agonie. Lors tournant le visage vers le pont, il veit un valet duquel il cognut premierement la male[8] rouge et le maistre bientost apres, qui estoit le sieux de Chillaud, son cousin germain, qui envoyé en Allemagne par Monsieur l'Amiral[9] portoit à Geneve de l'argent au petit desesperé.

[1567] Bien tost apres commencerent les secondes guerres. Aubigné retourna en Xaintonge ches[10] son curateur, lequel voyant son pupile se battre à la perche[11] pour quitter les livres, à bon escient le tint prisonnier jusques à la prise des troisiemes armes.

Lors des compagnons luy ayant promis de tirer une harquebusade[12] de quand ils partiroyent, le prisonnier duquel on emportoit les habillements sur la table du curateur tous les soirs, se devala[13] par la fenestre par le moyen de ses linceulx[14], en chemise, à pieds nuds; sauta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tumber dans un puis; puis alla trouver aupres de la maison de Riverou les compagnons qui marchoyent bien estonnez de voir un homme tout blanc courir et crier apres eux et pleurant de quoy[15] les pieds luy saignoyent. Le capitaine Saint-Lo, apres l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en

1. En 1566.
2. A l'insu.
3. Théories.
4. Expérience.
5. Laisser tomber.
6. Education.
7. Avant.
8. Malle.
9. Coligny
10. Chez.
11. Se débattre pour prendre l'essor; métaphore tirée du faucon attaché à la perche.
12. Pour l'avertir du moment où ils partiraient.
13. Descendit.
14. Draps de lit.
15. Et qui pleurait de ce que.

croupe avec un meschant manteau soubs luy, pour ce que la boucle de la cropiere l'escorchoit.

A une lieuë de là, au passage de Reau, ceste troupe trouva une compagnie de Papistes qui vouloyent gagner Angoulesme : cela fut desfaict avec peu de combat, où le nouveau soldat en chemise gagna une harquebuse et un fourniment tel quel, mais ne voulut prendre aucun habillement, quoy que la necessité et ses compagnons luy conseillassent ; ainsi arriva au rendez-vous de Jongsac[1] ou quelques capitaines le firent armer et habiller. Il mit au bout de sa sédulle[2] : *A la charge que je ne reprocheroys point à la guerre qu'elle m'a despouillé, n'en pouvant sortir plus mal esquippé que j'y entre.*

[1577] Peu de temps apres, la paix se fit et Aubigné se retirant escrivit un à Dieu au roy[3] son maistre, en ces termes :

« Sire, vostre memoire vous reprochera douz'ans de mon service, douze playes sur mon estomac : elle vous fera souvenir de vostre prison et que ceste main qui vous escrit en a desfaict les verrouils[4] et est demourée pure en vous servant, vuide de vos biens-faits et des corruptions de votre ennemi et de vous ; par cest escrit, elle vous recommande à Dieu à qui je donne mes services passez et vouë ceux de l'advenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant vous avez perdu vostre tres fidele serviteur, etc. »

En passant Agien[5] pour remercier madame de Roques qui luy avoit servi de mere en ses afflictions, il trouve ches elle un grand epagneul nommé Citron, qui avoit accoustumé de coucher sur les pieds du Roy, et souvent entre Frontenac[6] et Aubigné. Ceste pauvre beste qui mouroit de faim luy vint faire chere[7]; de quoy esmu, il le mit en pension chez une femme, et luy fit coudre sur le collet[8] qu'il avoit fort brisé le sonnet qui s'ensuit :

Le fidele Citron qui couchoit autrefois
Sur votre lit sacré, couche ores[9] sur la dure :
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys et des traitres le chois.

1. Dans la Charente.
2. *Cédule*, ou reconnaissance qu'il avait signée de l'équipement fourni.
3. Henri de Navarre.
4. Verrous ; les mots en *ouil* tels que *verrouil*, *genouil*, etc., ont perdu depuis le XVIe siècle l'*l* mouillée (*il*) qui les termine. Cette *l* n'est restée que dans les dérivés : *verrouiller*, etc.
5. Agen.
6. Officier de Henri de Navarre.
7. Bon accueil, proprement *visage*, du latin *cara*, figure.
8. Cou.
9. Maintenant.

C'est luy qui les brigans effroyoit de sa voix,
Et des dents les meurtriers; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains, et l'injure,
Payement coustumier du service des Roys?

Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agreable
Le fit cherir de vous; mais il fut redoutable
A vos haineux[1], aux siens, pour sa dexterité.

Courtisans qui jettez vos desdaigneuses veuës[2]
Sur ce chien deslaissé, mort de faim par les ruës,
Attendez ce loyer de la fidelité.

Ce chien ne faillit pas d'estre mené le lendemain au Roy qui passoit par Agien et qui changea de couleur en lisant cest escrit.

. . . . . .

Pour ce que le roy avoit juré en pleine table de le[3] faire mourir, luy, pour lever ceste opinion, a faict six voyages dont celui-ci en estoit un. Estant donc arrivé au logis de la duchesse de Beaufort[4], où l'on attendoit le roy, deux gentils hommes de marque le prièrent affectionnément de remonter à cheval pour la fureur où le roy estoit contre luy; et, de faict, il entendit quelques gentils hommes disputants si on le mettroit entre les mains d'un capitaine des gardes ou du prevost de l'hostel[5]. Luy se mit au soir entre les flambeaux qui attendoient le roy, et comme le carrosse para[6] au perron de la maison, il ouït la voix du roy disant : « Voilà Monsieur, Monseigneur d'Aubigné. » Quoy que cette seigneurie ne luy fust guerre[7] de bon goust, il s'advança à la descente; le roy luy mit sa joüe contre la sienne, luy commanda d'ayder à sa maistresse[8], la fit desmasquer pour le saluer, et on oyoit dire aux compaignons : « Est-ce là le prevost de l'hostel[9]? » Le roy donc, ayant desfendu d'estre suivy, fit entrer Aubigné seul avec sa maistresse et sa sœur Juliette; il le fit promener entre la duchesse et luy plus de deux heures : ce fut là où se dit un mot qui a tant couru; car comme le roy monstroit sa levre percée, au flambeau, il souffrit et ne print point en mauvaise part ces parolles :

1. Ennemis.
2. Vues.
3. D'Aubigné.
4. Gabrielle d'Estrées.
5. Le grand prévôt, officier du roi qui connaissait des cas criminels qui se produisaient à la cour.
6. Tourna le perron; on dit dans le même sens, en marine, *parer un cap*, c.-à-d. le doubler.
7. Guère.
8. D'aider Gabrielle d'Estrées à descendre.
9. Qui devait l'arrêter.

« Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des levres, il s'est « contenté de les percer[1]; mais quand vous le renoncerés du « cœur, il vous percera le cœur. » La duchesse s'escria : « O les « belles parolles, mais mal employées[2]! — Ouy, Madame, dit « le tiers[3], pour ce qu'elles ne serviront de rien[4]. »

(*Sa vie, à ses enfants;* t. I des *Œuvres complètes de d'Aubigné,* édit. Réaume et de Caussade, p. 6, 11-13, 36-37, 68-69.)

2. Entretien de Coligny et de sa femme.

Le prince de Condé, voyant Paris saisi par ses ennemis[5] et n'ayant pas de forces que trois cens gentil-hommes et autant de soldats, quelques escholiers et bourgeois sans experience, qui n'estoit pas pour resister aux moines seulement[6]; d'ailleurs voyant declarer contre lui le Parlement, la Maison-de-Ville, l'Université (lesquels avec le clergé constituent la ville) il se falloit resoudre à quitter Paris. D'autre costé s'estoient assemblez à Chastillon sur Loin[7], près l'amiral[8], le cardinal et Dandelot ses freres[9], Senlis, Boucard, Bricquemaut et autres, pour le presser de monter à cheval. Ce vieil capitaine trouvoit le passage de ce Rubicon[10] si dangereux qu'ayant par[11] deux jours contesté contre cette compagnie, et par doctes et specieuses raisons, rembarré leur violence, et les avoit estonnez[12] de ses craintes, et n'y avoit comme[13] plus d'esperance de l'esmouvoir[14], quant il arriva ce que je veux donner à la posterité, non comme un intermeze[15] de fables, bien seantes aux poetes seullement, mais comme une histoire que j'ai apprise de ceux qui estoyent de la partie[16].

Ce notable seigneur, deux heures apres avoir donné le bonsoir à sa femme, fut resveillé par les chauds souspirs et sanglots

1. Attentat de Jean Châtel (1594).
2. Dites mal à propos.
3. D'Aubigné, qui était en tiers avec le roi et la duchesse de Beaufort.
4. Parce que le roi ne profitera pas de cet avertissement.
5. Les catholiques.
6. Ce qui n'était pas même fait pour résister, n'était pas même en état de résister à ce qu'il avait de moines (dans la ligue).
7. Département du Loiret.
8. Coligny.
9. Odet de Coligny, le *cardinal de Châtillon* (qui quitta l'Église pour embrasser la Réforme), et François d'Andelot de Coligny, frères de l'amiral.
10. Qui, comme celui de César, allait être le signal de la guerre civile.
11. *Pendant*, sens du latin *per*.
12. Et il les avait abattus.
13. Et il n'y avait pour ainsi dire.
14. De le faire changer de sentiment.
15. Episode fictif : *intermèze*, forme italienne d'*intermède (intermezzo)*.
16. Qui ont été mêlés à ces événements.

qu'elle jettoit : il se tourne vers elle, et apres quelques propos, il lui donna occasion de parler ainsi :

« C'est à grand regret (Monsieur) que je trouble vostre repos par mes inquietudes : mais, estans les membres de Christ[1] deschirez comme ils sont, et nous de ce corps[2], quelle partie peut demeurer insensible? Vous (Monsieur) n'avez pas moins de sentiment[3], mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de vostre fidelle moitié si avec plus de franchise que de respect elle coule[4] ses pleurs et ses pensées dans votre sein. Nous sommes ici couchez en delices et les corps de nos freres, chair de nostre chair et os de nos os, sont les uns dans des cachots, les autres par les champs[5] à la merci des chiens et des corbeaux; ce lict m'est un tombeau puisqu'ils n'ont point de tombeaux; ces linceux[6] me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis. Pouvez-vous ronfler en dormant, et qu'on n'oye pas nos freres aux souspirs de la mort[7] ? Je rememorois[8] ici les prudens discours desquels[9] vous fermez la bouche à Messieurs vos freres[10]. Leur voulez-vous aussi arracher le cœur et les faire demeurer sans courage comme sans responçe? Je tremble de peur que telle prudence soit des enfans du siecle[11] et qu'estre tant sage pour les hommes ne soit pas estre sage à[12] Dieu qui vous a donné la science de capitaine. Pouvez-vous en conscience en refuser l'usage[13] à ses enfans? Vous m'avez advoué qu'elle[14] vous resveilloit quelquesfois; elle est le truchement[15] de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous face coulpable en le suivant? L'espee de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligez ou pour les arracher des ongles des Tyrans? Vous avez confessé la justice des armes[16] contre eux; pourroit bien vostre cœur[17] quitter l'amour du droit pour la crainte du succes[18]? C'est Dieu qui osta le sens à ceux qui lui resisterent sous couleur d'espargner le sang[19]; il fait sauver l'ame qui se veut perdre[20] et perdre l'ame qui se veut garder. Monsieur, j'ai sur le

1. Ceux qui composent l'Église (le corps de Jésus-Christ; ici, les réformés.
2. Et nous faisant partie de ce corps.
3. Vous le sentez aussi vivement.
4. Verse.
5. Aux gibets.
6. *Linceuls*, draps de lit.
7. Qui sont aux soupirs de la mort, qui soupirent en voyant venir leur dernière heure.
8. Je me rappelais.
9. A l'aide desquels.
10. Frères en religion, coreligionnaires.
11. Par opposition aux *enfants de Dieu*.
12. Envers.
13. De votre science militaire.
14. Votre conscience.
15. Interprète.
16. Vous avez déclaré qu'il était juste de prendre les armes.
17. Votre cœur pourrait-il bien.
18. Du résultat.
19. Saül qui refusa de faire mourir Agag.
20. Celui qui veut risquer sa vie.

cœur tant de sang versé dès nostres; ce sang et votre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lict contre vous, que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empeschez point d'estre meurtris[1]. »

L'amiral respond : « Puisque je n'ai rien profité[2] par mes raisonnemens de ce soir sur la vanité[3] des esmeutes populaires; la douteuse entree dans un parti non formé; les difficiles commencemens non contre la monarchie, mais contre les possesseurs d'un estat qui a ses racines envieillies[4]; tant de gens interessez à sa manutention[5]; nulles attaques par dehors, mais generalle paix[6], nouvelle et en sa premiere fleur, et, qui pis est, faicte entre les voisins conjurez et faicte exprès à nostre ruine; puisque les deffections nouvelles du roy de Navarre et du connestable, tant de forces du costé des ennemis, tant de faiblesse du nostre ne vous peuvent arrester, mettez la main sur votre sein; sondez à bon escient vostre constance si[7] elle pourra digerer les desroutes generalles, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succez[8]; les trahisons des vostres; la fuitte, l'exil en païs estrange; là[9] les chocquemens[10] des Anglois, les querelles des Allemans[11], vostre nudité, vostre faim, et, qui[12] est plus dur, celle de vos enfants. Tastez[13] encores si vous pouvez supporter vostre mort par un bourreau, après avoir veu vostre mari traisné et exposé à l'ignominie du vulgaire; et pour fin, vos enfans infames[14], vallets de vos ennemis accreus par la guerre et triomphans de vos labeurs[15]. Je vous donne trois semaines pour vous esprouver; et quand vous serez a bon escient fortifiee contre tels accidens, je m'en irai perir avec vous et avec nos amis. »

L'Admiralle repliqua : « Ces trois semaines sont achevees; vous ne serez jamais vaincu par la vertu[16] de vos ennemis; usez de la vostre; et ne mettez point sur vostre teste[17] les morts de

1. Tués.
2. Gagné.
3. Inutilité.
4. Contre les catholiques, possesseurs d'une situation qui a ses racines invétérées.
5. Maintien; c'est ainsi que Du Vair prononce un discours pour la *manutention* de la loi salique.
6. Puisqu'il n'y a pas d'attaques de l'étranger qui viennent favoriser notre entreprise, puisqu'il y a paix générale.
7. (Vous demandant) si.
8. Résultats.
9. En exil, en pays étranger.
10. Mauvais traitements.
11. Les querelles que leur chercheront les Allemands : « Il restoit à trouver une *querele d'Alemagne* pour colorer ce nouveau changement. » (D'Aubigné, *Histoire, ibid.*, t. I, p. 341.)
12. Ce qui.
13. On dit encore au même sens, dans le langage familier, *tâtez-vous*.
14. Déclarés infâmes.
15. Efforts.
16. Courage.
17. N'assumez point sur vous

trois semaines. Je vous somme au nom de Dieu de ne nous frauder plus[1], ou je serai tesmoin contre vous en son jugement. »

D'un organe bien aimé[2] et d'une probité esprouvee, les suasions[4] furent si violentes qu'elles mirent l'Admiral à cheval pour aller trouver le prince de Condé.

(*Histoire universelle*, livre III, ch. II du tome I, p. 131-133 édition *princeps*, 1616.)

3. D'Aubigné au roi de Navarre[3].

Si la fidelité n'estoit ici plus de saison que la discretion, le respect et l'honneur que je doi à ceux qui ont parlé me fermeroit la bouche; mais le serment que j'ai à[5] Dieu, à sa cause, et à vous, Sire, me l'ouvre, et aux despens de la bienseance, me fait dire ce qui est de mon sentiment. Ce seroit fouler aux pieds les cendres de nos martyrs et le sang de nos vaillans hommes, ce seroit planter des potances sur les tombeaux de nos princes et grands capitaines morts, et condamner à pareille ignominie ceux qui, encores debout, ont voué leurs vies à Dieu, que de mettre ici en doute et sur le bureau[6], avec quelle justice ils ont exercé leurs magnanimitez; ce seroit craindre que Dieu mesme ne fust coulpable, aiant beni leurs armes, par lesquelles ils ont traitté avec les rois, selon le droit des gens, arresté les injustes brulemens[7] qui s'exerçoient de tous costez et acquis la paix à l'Eglise et à la France; mesmes cette assemblée seroit criminelle de leze-majesté, si nous avions ozé convenir[8] en ce lieu sans estre asseurez et pleins de nostre droit. Ce n'est donc plus à nous de regarder en arriere, où nous ne verrons qu'eglises, villes, familles et personnes ruinées, en partie par la perfidie des ennemis, partie par ceux qui leur cercheroient des excuses[9], pour s'excuser des labeurs et perils, auxquels

1. De ne plus nous faire tort (par votre inaction).
2. De la bouche de celle qu'il aimait.
3. Persuasions.
4. La ligue venait de se déclarer contre Henri III (1585). La division se mettait dans le camp des catholiques. Henri de Navarre réunit en conseil soixante de ses partisans et leur demanda leur avis sur la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Le vicomte de Turenne (depuis duc de Bouillon) engagea les soldats protestants à se mêler aux troupes royales, à se fondre avec elles. Cet avis allait l'emporter, quand d'Aubigné prit la parole et prononça un discours qu'il reproduit comme il suit dans son *Histoire universelle*.
5. Envers.
6. Mettre en question, en discussion; aujourd'hui *mettre sur le tapis*.
7. De villages, églises, etc.
8. Nous réunir.
9. *En* partie par la lâcheté de ceux d'entre nous qui *chercheraient* des excuses aux ennemis, pour se dispenser de continuer la lutte.

Dieu nous appelle quand il lui plaist. — Si vous vous armez, le roi vous craindra[1]? — Il est vrai. — Si le roi vous craint, il vous haïra? — Pleust à Dieu que cette haine fust à commencer[2]! — S'il vous haït, il vous destruira? — Que[3] nous n'eussions point encore essaié le pouvoir de cette haine, mais bien à propos la crainte qui empesche les effects de la haine! Heureux seront ceux qui par cette crainte empescheront leur ruine; malheureux celui qui appellera cette ruine par le mespris[4]. Je di donc que nous ne devons point estre seuls desarmez quand toute la France est en armes, ni permettre à nos soldats de prester serment aux capitaines qui l'ont presté de nous exterminer[5]; leur faire[6] avoir en reverence les visages sur lesquels ils doivent faire trencher[7] leurs coutelas; et de plus[8], les faire marcher sous les drapeaux de la croix blanche, qui leur ont servi et doivent servir encores de quintaines[9] et de blanc[10]. Savez-vous aussi les différentes leçons qu'ils apprennent en l'un et en l'autre parti; là[11] ils deviennent mercenaires, ici ils n'ont autre loier[12] que la juste passion[13] : là ils goustent les delices, ici ils observent une milice sans repos. Les arts sont esmus[14] par la gloire, et, sur touts, ceux de la guerre. Monstrerons-nous à nostre jeune noblesse l'ignominie chez nous et l'honneur chez les autres? Prenez que nous puissions les mettre si bas de courage[15], qu'ils se mettent sous leur valets de diverse religion; comment remettrez-vous à leurs poincts[16] les cœurs abbattus? Que veut-on que deviennent nos princes du sang et les grands seigneurs du parti? Donneront-ils à leurs haineux[17] leurs hommes et leur créance[18], qu'ils ont achetés par tant de bienfaicts[19]? Quand auront-ils monstré leur valeur à des soldats nouveaux[20]? Fouleront-ils aux pieds leurs grandeurs naturelles; car ils les perdront par la soumis-

1. Objection.
2. D'Aubigné répond à l'objection : Le roi n'a pas attendu cela pour nous haïr.
3. Plût à Dieu que, etc.
4. Qu'inspirera sa timidité.
5. Aux capitaines du roi qui ont prêté le serment de nous exterminer.
6. Que nous ne devons pas leur (à nos soldats), etc.
7. *Trancher sur quelque chose* (verbe neutre), y faire une entaille, le couper.
8. Sous-entendez : *Que nous ne devons pas les faire marcher.*
9. Poteau sur lequel on s'exerçait à lancer le javelot, à courir avec la lance.
10. Cible.
11. Dans l'armée royale.
12. *Loyer*, solde.
13. La passion qui les anime pour une cause juste.
14. Excités.
15. Supposez que nous abattions leur fierté jusqu'à leur faire accepter de servir sous leurs propres valets, si ceux-ci sont de religion différente (catholique).
16. Au point où ils doivent être.
17. Ennemis, cf. p. 82, note 1.
18. Autorité.
19. Belles actions.
20. Ils n'auront pas eu occasion de montrer leur valeur à ces soldats nouveaux (de l'armée catholique, comme ils l'ont montrée à ceux de leur parti qu'ils auront abandonné).

sion, ou[1] l'honneur par l'oisiveté? Oui, il faut monstrer nostre humilité; faisons donc que ce soit sans lascheté. Demeurons capables de servir le roi à son besoin et de nous servir au nostre, et puis ploier devant lui quand il sera temps nos genoux tous armez, lui prester le serment en tirant la main du gantelet, porter à ses pieds nos victoires et non pas nos estonnemens[2]; victoires auxquelles nos soldats ne porteront l'estomac[3] de bonne grace, estant meslez parmi ceux qui leur font craindre le dos[4]. J'adjouterai encores ce poinct de droict : c'est que le pretexte sur lequel nos ennemis ont eschapé à leur roi[5] est pour nous sauter au collet. Il est necessaire que le respect de nos espées les arreste puisque le sceptre ne le peut : ostons-leur la joie et le profit de la soumission que nous voulons rendre au prince. Et quant au conseil par lequel nous avons esté dissipez[6], soit assez[7] de servir entiers ceux qui nous veulent en pieces et morceaux. Je concluds ainsi : Si nous nous desarmons, le roi nous mesprisera; nostre mespris[8] le donnera à nos ennemis; uni avec eux, il nous attaquera et ruinera desarmez; ou bien si nous nous armons, le roi nous estimera; nous estimant il nous appellera; unis avec lui, nous romprons la teste à nos ennemis.

(*Histoire universelle,* livre V, ch. v, du tome II; p. 428-430.)

HENRI IV

1553-1610

Henri IV naquit en 1553 au château de Pau. Son père était Antoine de Bourbon, duc de Vendôme : sa mère, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fille de Marguerite d'Angoulême, la sœur de François Ier. Il épousa Marguerite de Valois, la sœur de Charles IX, en 1572, devint roi de Navarre à la mort de sa mère (1572), échappa, en abjurant le protestantisme, au massacre de la Saint-Barthélemy, s'évada en 1575 du Louvre où il était

1. Ou ils perdront l'honneur.
2. Notre abattement.
3. Victoires au-devant desquelles nos soldats ne se porteront pas de bonne grâce.
4. Lorsqu'ils seront mêlés aux soldats catholiques qui peuvent les frapper par derrière.
5. Les ligueurs soulevés contre le roi.
6. Le conseil du roi qui demandait le licenciement de l'armée protestante.
7. Qu'il nous suffise de consentir à servir le roi, mais en restant entiers, au lieu d'éparpiller nos troupes en les mêlant à celles du roi.
8. Le mépris qu'il aura de nous.

retenu prisonnier, et, revenant au protestantisme, se mit à la tête des Huguenots. La mort de Henri III le rendit héritier légitime du trône qu'il se vit obligé de conquérir par les armes sur les Ligueurs. Son abjuration (1593) décida de la soumission qui, en 1596, devint générale. De la promulgation de l'Édit de Nantes et de la paix de Vervins (1598) data une ère de prospérité et de grandeur qu'interrompit en 1610 le poignard de Ravaillac.

Son mariage avec Marguerite ayant été annulé en 1599, il épousa l'année suivante Marie de Médicis, qui lui donna un fils, Louis XIII.

Ses œuvres littéraires consistent en une volumineuse correspondance, publiée très imparfaitement par M. Berger de Xivrey dans la *Collection des Documents inédits de l'histoire de France* sous le titre de *Lettres missives de Henri IV* (7 vol. in-4°, 1843-1855). Depuis, de nouvelles lettres ont été publiées, par le prince de Galitzin (*Lettres inédites de Henri IV*, Paris, 1860), par M. Halphen (*Lettres de Henri IV à M. de Sillery*, Paris, 1866; *Lettres à M. de Bellièvre*, Paris, 1872 et 1878), par M. Guadet (*Supplément aux Lettres Missives*, 1872), par M. Dussieux (*Lettres intimes de Henri IV*), etc.

Voir l'appréciation des lettres de Henry IV dans notre *Tableau de la Littérature française au seizième siècle*, p. 46.

1. A Monsieur de Launey, baron d'Entraigues, gouverneur de Vivarez et de Gevaudan.

Monsieur Delauney d'Entraigues, Dieu aydant, j'espere que vous estes à l'heure qu'il est restably de la blessure que vous receutes à Coutras, combattant si vaillamment a mon costé; et si ce est comme je l'espere, ne faites faulte (car, Dieu aydant, dans peu nous aurons à decoudre, et ainsy besoin de vos services) de partir aussitost pour venir me joindre. Sans doute vous n'aurés manqué, ainsi que vous l'avez annoncé à Mornay, de vendre vos bois de Mezilac et Cuze, et ils auront produit quelques mille pistoles. Si ce est, ne faites faulte de m'apporter tout ce que vous pourrés; car de ma vie je ne fus en pareille disconvenue[1]; et je ne sçais quand, ni d'où, si jamais, je pourray vous le rendre; mais je vous promets force honneur et gloire; et argent n'est pas pasture pour des gentilshommes comme vous et moy.

La Rochelle, ce xxve octobre 1588.

Vostre affectionné,

HENRY.

(*Lettres missives de Henri IV*, tome II, p. 398.)

1. Déconvenue, embarras.

2. A monsieur de Givry.

Tes victoires m'empeschent de dormir, comme anciennement celles de Miltiade, Themistocle. Adieu, Givry, voilà tes vanitez bien payees[1].

3. A monsieur de Bellievre, chancelier de France.

Monsieur le chancelier, je n'ay donné occasion à personne de croire que j'aye volonté de renouveler la guerre. Vous savez que j'y entrai par force l'annee passee[2] et je n'en suis sorty par necessité[3]; pourquoy donc m'y rembarqueroy-je? Peut-estre a on estimé que je chercherois les moiens de me vanger de l'injure qui a esté faicte en Espaigne à mon ambassadeur[4] d'autant que j'ai dit publiquement que si l'on ne m'en faisoit raison, je la me ferois tost ou tard, mais j'ay toujours dit que ce seroit quand je serois desesperé de l'obtenir[5] de ceulx qui la me doibvent faire, lesquelz aussy je ne dois ni ne veux precipiter[6]; car la chose merite bien d'estre consideree de part et d'aultre[7]. J'avois déliberé il y a longtemps de venir en ceste province y visiter les fortifications que l'on y fait, où en verité j'ay reconnu que ma presence[8] estoit encores plus necessaire que je ne pensois

1. C'est-à-dire : cet aveu doit satisfaire ton amour des louanges. — Ce billet se trouve dans la correspondance de Pasquier (*Lettres*, XX, 3). Après avoir raconté comment le seigneur de Givry, jeune capitaine passionné pour la gloire, avait en *un clin d'œil* pris Corbeil, assiége six mois durant par le prince de Parme, et Lagny, Pasquier ajoute : « Le roy qui l'aimoit comme celuy qu'il savoit nourrir de nobles ambitions dans son âme, lui mande ce mot de lettre. » Voir Poirson, *Hist. de Henri IV*, tome IV, p. 354 (3e édition).

2. Guerre de Savoie (du 11 août 1600 au 17 janvier 1601).

3. Et c'est par nécessité que je n'en suis pas sorti tout de suite.

4. « Ayant peu après reçeu des lettres de Monsieur de la Rochepot son embassadeur en Espagne, narratives de plusieurs injures et indignitez publiques par luy (*Henri IV*) et les siens reçeues en ce royaume là, ces offenses trop cognuës d'un chacun pour les pouvoir dissimuler sans flétrissure de tant de gloire par luy acquises) luy en aigrirent si fort l'esprit, qu'il ramena aussi tost en sa memoire toutes les noires malices que les Espagnols luy avoient faites depuis la paix de Vervins tant solennellement jurée. » (Sully, *Œconomies Royales*, II, 16, *éd. princeps.*)

5. Quand je desespererais de l'obtenir (autrement que par la guerre).

6. Presser trop vivement.

7. A tous les points de vue.

8. « Le Roy ayant eu advis que les Espagnols formoient un siege devant Ostandes s'en alla vers Calais, de quoi les archiducs prindrent ombrage, craignant que ce ne fut en intention de traverser leurs desseins ou pour se venger des affronts reçeus par Monsieur de la Rochepot. Tellement que pour essayer d'en descouvrir la verité, ils envoyerent le comte de Sore en ambassade vers sa Majesté sous ombre de complimens, et charge de prendre le temps à propos pour en jetter quelques paroles en forme de plaintes; sur lesquelles il leur en fut donné d'autres de pareille nature, accompagnees de tant d'assurances de vouloir observer la paix,

quand je m'y suis acheminé et toutesfois je vous advouë que l'accident[1] advenu en Espagne a aydé à avancer ce mien voyage; car nous devons nous defier de ceux qui nous mesprisent et nous preparer contre ceux qui nous offensent, afin de ne tomber en surprise; quoi faisant seulement[2] je ne fais injure à personne. Je n'ay jamais creu aussy que la paix deust m'empescher de visiter mes frontieres et pourveoir à la sureté d'icelles, mais j'ay averty les archiducs de ma venuë et des occasions d'icelle. Si je ne l'ai faict plus tost[3], ç'a esté parce que je n'avois pas resolu plus tost le dict voiage. Enfin je suis icy sans force comme sans volonté de mal faire à personne[4], mais en verité je desire que l'on me leve[5] tout pretexte de changer de deliberation[6]; car j'aime la paix et le repos autant et plus que nul autre de mes voisins. J'ay aussy plus sué et travaillé qu'eux pour l'avoir. C'est pourquoy je gouste et savoure mieux la felicité et douceur d'icelle, ce que je vous prie faire entendre à ceux qui s'adresseront à vous pour en savoir des nouvelles, et à tous autres ausquelz vous jugerez le devoir dire, ayant averti du sujet de mon dict voiage tous mes ambassadeurs, reservé[7] celuy d'Espaigne.....

Escrit a Calais, le 11e jour de septembre 1601.

HENRI.

(*Lettres inédites du roi Henri IV au chancelier de Bellièvre*, p. 310 et suiv.)

MARGUERITE DE VALOIS

1553-1615

Fille de Henri II et de Catherine de Médicis, MARGUERITE DE VALOIS[8] fut mariée à Henri de Navarre en 1572, la veille de la Saint-Barthélemy. Ce mariage, préparé dans une vue politique par l'astucieuse Catherine, ne fut pas heureux. Henri, à qui ses nombreuses amours ne donnaient pas le droit d'être trop sévère pour sa femme, se vit cependant forcé de la

moyennant que de leur part ils s'abstinssent de toutes menaces et pratiques contraires à icelle que la bienseance les contraignit à faire demonstration de s'en contenter. » (Sully, *id.*, *ibid.*, p. 17.)

1. L'injure faite à son ambassadeur.
2. Et en me bornant à faire cela.
3. Si je n'ai pas averti plus tôt les archiducs.
4. D'attaquer.
5. Qu'on m'ôte.
6. Ma résolution de garder la paix.
7. Excepté.
8. Cf. plus bas, p. 115 et p. 116, n. 3.

faire reléguer au château d'Usson, en Auvergne. Devenu roi de France, il fit annuler son mariage par le pape Clément VIII en 1599. Marguerite, sortie du château d'Usson en 1605, se retira dans son hôtel de Paris, près du Pré-aux-Clercs, puis dans son hôtel d'Issy, où elle continua de mener une vie déréglée, qu'on s'étonnait de voir unie à des pratiques d'une dévotion excessive. Toutefois, dans les dernières années de sa vie, elle vécut dans la retraite, partageant son temps entre la compagnie d'artistes, de savants et d'hommes de lettres, et les œuvres de piété. Elle resta dévouée au roi.

Elle a laissé des *Lettres* et des *Mémoires*, publiés par M. F. Guessard, pour la Société de l'Histoire de France (1 vol. in-8°, 1842). Les *Mémoires* ont été réédités par L. Lalanne dans la *Bibliothèque Elzévirienne* (1 vol. in-18, 1858). C'est cette dernière édition que nous suivons.

Voir notre *Tableau de la Littérature française au seizième siècle* (section I, p. 39).

Un épisode de la Saint-Barthélemy.

Voiant qu'il estoit jour, estimant que le danger que ma sœur m'avoit dict fust passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermast la porte pour pouvoir dormir à mon aise.

Une heure après, comme j'estois plus[1] endormie, voicy un homme frappant des pieds et des mains à la porte, criant : « Navarre! Navarre! » Ma nourrice, pensant que ce fust le roy mon mary, court vistement à la porte et lui ouvre. Ce fust un gentilhomme nommé M. de Léran[2], qui avoit un coup d'espée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et estoit encores poursuivy de quatre archers qui entrèrent tous après luy en ma chambre. Luy, se voulant garantir, se jetta sur mon lict. Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant tousjours au travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous cryons tous deux, et estions aussi effrayez l'un que l'aultre. Enfin Dieu voulust que M. de Nançay[3], cappitaine des gardes, y vinst, qui me trouvant en cet estat-là, encor qu'il y eust[4] de la compassion, ne se peust tenir de rire; et se courroucant fort aux archers de cette indiscretion, il les fit sortir et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenoit, lequel je

1. Le plus.
2. Le vicomte de Léran, de la famille de Léris. Voyez d'Aubigné, *Histoire universelle*, I, p. 457.
3. Gaspard de la Châtre, né vers 1539, capitaine des gardes en 1563, mort en 1576.
4. Qu'il fût ému à ce sujet.

feis coucher et penser[1] en mon cabinet jusques à temps qu'il fust du tout[2] guary. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avoit toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passoit, et m'asseura que le roy mon mary estoit dans la chambre du roy, et qu'il n'auroit point de mal. Me faisant jetter un manteau de nuict sur moy, il m'emmena dans la chambre de ma sœur madame de Lorraine, où j'arrivay plus morte que vive, où entrant[3] dans l'antichambre, de laquelle les portes estoient toutes ouvertes, un gentil-homme nommé Bourse, se sauvant des archers qui le poursuivoient, fust percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moy. Je tombay de l'autre costé, presque évanouie entre les bras de M. de Nançay, et pensois que ce coup nous eust percez[4] tous deux. Et estant quelque peu remise, j'entray en la petite chambre où couchoit ma sœur.

(*Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. L. Lalanne, p. 33.)

V. — CONTEURS

RABELAIS

1495?-1553

La biographie de Rabelais a été défigurée par un amas de légendes ridicules débitées sur sa vie et sa mort. Un savant éditeur de Rabelais, M. Rathery, a fait justice de tous ces contes et a le premier donné du grand écrivain une biographie sérieuse[5] qui peut se résumer comme il suit.

Né à Chinon vers 1495, François Rabelais fut, croit-on, écolier, puis novice au couvent de la Baumette près d'Angers[6]. Il acheva son noviciat chez les Cordeliers de Fontenay-le-Comte et reçut la prêtrise (1509-1524). Dès lors, il est déjà cité pour son érudition dans les lettres grecques et latines; et même son goût pour la science le fait soupçonner de donner dans les idées nouvelles. Le savant Budé[7] se félicite (1523) d'avoir appris qu'on *a restitué* à Rabelais *ses livres et qu'on lui a rendu la liberté*. En 1524,

1. Panser.
2. Entièrement.
3. Pendant que j'entrais.
4. Nous avait percés.
5. Vie de Rabelais, en tête de l'édition de Rabelais publiée par MM. Burgaud, Desmarets et Rathery, deuxième édition, Paris, Didot, 1866, deux volumes in-12.
6. Il parle de ce couvent dans son *Gargantua* (ch. XII).
7. Guillaume Budé, éminent helléniste, né à Paris en 1467, mort en 1540. C'est sur ses conseils que François Ier fonda le *Collège de France*.

Rabelais quitte Fontenay, et, avec l'autorisation de Clément VII, passe dans l'ordre de Saint-Benoît, et entre à l'abbaye de Maillezac comme chanoine régulier. Il quitte l'abbaye « sans licence de ses supérieurs » pour mener une vie errante, et toutefois est accueilli (entre 1524 et 1529) par l'évêque Geoffroy d'Estissac, son ancien condisciple, au château de Ligugé (près de Poitiers), où il s'occupe de sciences naturelles et de médecine. En 1530 on le trouve à Montpellier étudiant cette dernière science. De 1532 à 1534, il exerce, sans avoir obtenu encore le grade de docteur, les fonctions de médecin à l'hôpital de Lyon. Il accompagne deux fois le cardinal Jean du Bellay à Rome (1534 et 1536), revient à Paris (1537) et de là à Montpellier, où, reçu docteur, il est chargé d'un cours d'anatomie. Il repart l'année suivante exercer la médecine à Narbonne, à Castres et à Lyon. En 1539, il est placé par le cardinal du Bellay comme chanoine dans son abbaye de Saint-Maur-lez-Fossés, reprend bientôt sa vie errante, voyage en Italie et en Savoie, retourne en France, où la protection de François Ier le met à l'abri des persécutions que lui suscite son roman de *Pantagruel;* se retire, à la mort du roi, dans la ville impériale de Metz, qui en fait son médecin stipendié, puis à Rome près du cardinal du Bellay, son protecteur. Il revient en France, où l'amitié du cardinal de Châtillon lui fait obtenir la cure de Meudon (1551), qu'il résigne l'année suivante ainsi que celle de Saint-Christophe de Jambet (diocèse du Mans), dont il était bénéficiaire, et meurt vraisemblablement en 1553, emportant l'estime des hommes les plus éminents du temps.

C'est durant son séjour à Lyon (il avait alors près de quarante ans) qu'il commença à se faire connaître du public. Il semble avoir débuté par une édition de Galien, accompagnée de quatre ouvrages d'Hippocrate en latin et du texte grec des *Aphorismes,* qui lui avaient servi l'année précédente pour un cours qu'il professait à la Faculté de Montpellier. Mais la même année, il imprimait à Lyon deux livres d'un autre caractère, d'abord une nouvelle édition remaniée et développée des *Chroniques gargantuines,* roman populaire qui paraît dater de la première partie du XVIe siècle, d'un auteur inconnu, et qui lui servit pour son *Gargantua;* puis le premier livre de *Pantagruel*[1], que suivirent en 1535 le *Gargantua*, en 1546 et en 1552 le second et le troisième livre de *Pantagruel.* Quant au quatrième et dernier livre de *Pantagruel,* il parut en 1564, neuf ans après la mort de l'auteur[2]. On en a mis en doute l'authenticité : il est vraisemblable qu'il a été composé avec des brouillons laissés par Rabelais. Le texte de 1564 offre des variantes considérables avec une copie manuscrite de ce quatrième livre qui se trouve à la Bibliothèque nationale.

Les éditions de Rabelais sont très nombreuses; en dehors de celles

1. Le roman de Rabelais se compose de cinq livres : le premier contient les aventures de *Gargantua;* les quatre autres, celles de son fils *Pantagruel.* Le *Gargantua* a paru entre le premier et les trois derniers livres du *Pantagruel*

2. En 1562 il en avait déjà paru, sous le titre de l'*Isle sonnante*, un fragment contenant les seize premiers chapitres.

que Rabelais publia de son vivant, les seules qui fassent autorité sont celles qu'ont données de nos jours MM. Jannet[1], Marty-Laveaux[2], A. de Montaiglon et L. Lacour[3] ; elles reproduisent fidèlement le texte de la dernière édition publiée par Rabelais pour le *Gargantua* et les trois premiers livres de *Pantagruel*[4]. Quant au quatrième, MM. Jannet et Marty-Laveaux ont donné le texte imprimé de 1564, MM. A. de Montaiglon et L. Lacour celui du manuscrit de la Bibliothèque nationale ; c'est le texte que nous suivons ici, dans le fragment donné plus loin (page 112).

MM. Burgaud Desmarets et Rathery, dans leur savante édition, ont suivi un autre système ; au lieu de reproduire exactement le texte d'une quelconque des éditions originales, ils ont formé un texte critique artificiel, par la collation minutieuse de ces diverses éditions.

Nous étudions l'œuvre de Rabelais dans notre *Tableau*, etc., pages 56-61, auquel nous renvoyons le lecteur.

1. Prologe[5] de l'auteur.

Alcibiades, ou[6] dialoge de Platon intitulé *le Banquet*, louant son precepteur Socrates, sans controverse prince des philosophes, entre aultres parolles, le dict estre semblable es[7] Silenes[8].

Silenes estoient jadis petites boites, telles que voyons de présent[9] es bouticques des apothecaires, pinctes au dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de Harpies, Satyres, oisons bridez, lievres cornuz, canes bastées, boucqs volans, cerfs limonniers[10] et aultres telles pinctures, contrefaictes à plaisir pour exciter le monde à rire : quel[11] fut Silene, maistre du bon Bacchus ; mais au dedans l'on reservoit les fines drogues (comme baulme, ambre gris, amomon, musc, zivette), pierreries et aultres choses precieuses.

Tel disoit estre Socrates, par ce que, le voyans au dehors et l'estimans par l'exteriore apparence, n'en eussiez donné un coupeau[12] d'oignon, tant laid il estoit de corps et ridicule en

1. Deux volumes in-18 (Paris, 1868, 1872), parus dans la *Bibliothèque Elzévirienne*.
2. Trois volumes in-12 (Paris, Lemerre, 1868-73).
3. Trois volumes in-8° (Paris, Jouaust, 1868-73).
4. Les trois éditions reproduisent le texte de 1542 pour le *Gargantua* et le premier livre de *Pantagruel*, celui de 1552 pour le second et le troisieme
5. Prologue.
6. *Ou*, singulier de *es*, en le, dans le.
7. *Es*, c.-à-d. *en les* ; au sens de *aux*.
4. Je dis d'abord que Socrate ressemble tout à fait à ces Silènes qu'on voit exposés dans les ateliers des statuaires et que les artistes représentent avec une flûte ou des pipeaux à la main ; si vous séparez les deux pieces dont ces statues se composent, vous trouvez dans l'interieur l'image de quelque divinité. (Platon, *le Banquet*.) Cf. Erasme, *Adages*, chil. III, cent. III, Prov. I. Rabelais, à n'en pas douter, s'inspire ici d'Erasme.
9. Présentement.
10. Attelés aux limons d'une voiture.
11. Latinisme : *qualis*, tel que.
12. Chacune des deux extremités qu'on détache de l'oignon, quand on l'épluche.

son maintien; le nez pointu, le reguard d'un taureau, le visaige d'un fol, simple en meurs, rustiq en vestimens, pauvre de fortune, infortuné en femmes[1], inepte à tous offices de la republique; tousjours riant, tousjours beuvant d'autant[2] à un chascun, tousjours se guabelant[3], tousjours dissimulant son divin sçavoir. Mais, ouvrans ceste boyte, eussiez au dedans trouvé une celeste et impreciable[4] drogue, entendement plus que humain, vertus merveilleuse, couraige invincible, sobresse[5] non pareille, contentement certain, asseurance parfaicte, deprisement[6] incroyable de tout ce pour quoy les humains tant veiglent, courent, travaillent, navigent et bataillent.

A quel propos, en voustre advis, tend ce prelude et coup d'essay?

Par autant que[7] vous, mes bons disciples, et quelques aultres foulz de sejour[8], lisans les joyeux tiltres d'aulcuns livres de nostre invention, comme Gargantua, Pantagruel[9], Fesse-pinte, La dignité des Braguettes, Des Pois au lard *cum commento*[10], etc., jugez trop facillement ne estre au dedans traicté que mocqueries, folateries et menteries joyeuses, veu que l'enseigne exteriore (c'est le tiltre), sans plus avant enquerir, et communement receue à derision et gaudisserie[11].

Mais par[12] telle legiereté ne convient[13] estimer les œuvres des humains; car vous mesmes dictes que l'habit ne faict poinct le moine, et tel est vestu d'habit monachal qui au dedans n'est rien moins que moyne, et tel est vestu de cappe hespanole qui en son couraige nullement affiert[14] à Hespane. C'est pourquoy fault ouvrir le livre, et soigneusement peser ce qui y est deduict. Lors congnoistrez que la drogue dedans contenue est bien d'aultre valeur que ne promettoit la boite, c'est à dire que les matieres icy traictées ne sont tant folastres comme le tiltre au dessus pretendoit.

Et, posé le cas qu'au sens literal vous trouvez[15] matieres assez joyeuses et bien correspondentes au nom, toutesfois pas de-

1. Malheureux en ménage: Xantippe, la femme de Socrate, était connue pour son caractère acariâtre.
2. En proportion.
3. Se moquant.
4. Inappreciable.
5. Sobriété.
6. Mepris.
7. Parce que.
8. De loisir.
9. Titres des livres de Rabelais.
10. Titres plaisants de livres imaginaires, auxquels Rabelais fait encore allusion dans plusieurs autres passages.
11. Divertissement, plaisanterie.
12. Avec.
13. Il ne convient.
14. Convient. Ce mot s'est conservé dans *afférent*.
15. Ancienne forme du subjonctif pour *trouviez*.

mourer là ne fault[1], comme au chant des Sirenes[2], ains[3] à plus hault sens interpreter ce que par adventure cuidiez[4] dict en gayeté de cueur.

Crochetastes[5] vous oncques bouteilles? Caisgne[6]! Reduisez à memoire[7] la contenence qu'aviez[8]. Mais veistes vous onques chien rencontrant quelque os medulare[9]? C'est, comme dict Platon, *lib. ij de Rep.*, la beste du monde plus[10] philosophe. Si veu l'avez[11], vous avez peu noter de quelle devotion il le guette, de quel soing il le guarde, de quel ferveur[12] il le tient, de quelle prudence il l'entomme[13], de quelle affection il le brise, et de quelle diligence[14] il le sugce. Qui le induict à ce faire? Quel est l'espoir de son estude? Quel bien pretend il? Rien plus qu'un peu de mouelle. Vray est que ce peu plus est[15] delicieux que le beaucoup de toutes aultres[16], pour ce que la mouelle est aliment elabouré à perfection de Nature, comme dict *Galen.*, *iij. Facult. natural., et xj. De usu partium.*

A l'exemple d'icelluy vous convient estre saiges, pour flenrer[17], sentir et estimer ces beaulx livres de haulte gresse[18]; legiers[19] au prochaz[20] et hardiz à la rencontre[21], puis, par curieuse leçon[22] et meditation frequente, rompre l'os et sugcer la substantificque[23] mouelle, c'est à dire ce que j'entends par ces symboles pythagoricques, avecques espoir certain d'estre faictz escors[24] et preux[25] à la dicte lecture; car en icelle bien aultre goust trouverez et doctrine plus absconce[26], laquelle vous revelera de très haultz sacremens et mysteres horrificques, tant en ce qui concerne nostre religion que aussi l'estat politicq et vie œconomicque.

(Livre I, *Gargantua, Prologue.*)

1. Il ne faut pas s'arrêter là.
2. Comme ceux qui restaient à écouter les Sirènes à lieu de les fuir.
3. Mais.
4. (Vous) pensiez.
5. *Crocheter*, derober. On appelait *crocheteurs* les voleurs avec effraction.
6. Chienne! mot employé ici comme interjection.
7. Rappelez-vous.
8. Que vous aviez.
9. Medullaire (*medullaris*), os à moelle.
10. La plus.
11. Si (vous) l'avez vu.
12. *Ferveur* est ici ramené au genre que *fervor* a en latin.
13. Entame.
14. Zèle.
15. Est plus.
16. Toutes autres *choses*.
17. Flairer.
18. Bien nourris.
19. Il vous convient d'être légers, etc.
20. *Pourchas*, poursuite; nous avons encore le verbe *pourchasser*.
21. Attaque; métaphore prise des chiens qui poursuivent et attaquent la proie.
22. Lecture attentive.
23. Substantielle.
24. Adroits, même racine que dans *accort*.
25. Forts.
26. Secrete

2. Grandgousier et Picrochole.

LE REGRET ET DIFFICULTÉ QUE FEIST GRAND-GOUSIER DE ENTREPRENDRE GUERRE

Un des bergiers qui gardoient les vignes, nommé Pillot, se transporta devers luy[1] en icelle heure et raconta entierement les excès et pillaiges que faisoit Picrochole[2], Roy de Lerné, en ses terres et dommaines, et comment il avoit pillé, gasté, saccagé tout le pays, excepté le clous[3] de Seuillé que frere Jean des Entommeures avoit sauvé à son honneur, et de present estoit le dict Roy en La-Roche-Clermauld et là en grande instance[4] se remparoit[5], luy et ses gens.

« Holos, holos[6], dist Grand-Gousier, qu'est cecy, bonnes gens? Songe je[7], ou si vray est ce qu'on me dict? Picrochole, mon amy ancien, de tout temps, de toute race[8] et alliance, me vient-il assaillir? Qui le meut? Qui le poinct[9]? Qui le conduict? Qui l'a ainsi conseillé? Ho! ho! ho! ho! ho! Mon Dieu! mon saulveur! ayde moy, inspire moy, conseille moy à[10] ce qu'est de[11] faire!

« Je proteste[12], je jure davant toy, — ainsi[13] me soys tu favorable, — sy jamais à luy desplaisir, ne à ses gens dommaige, ne en ses terres je feis[14] pillerie; mais, bien au contraire, je l'ay secouru de gens, d'argent, de faveur et de conseil, en tous cas[15] que ay peu cognoistre son adventaige. Qu'il me ayt doncques en ce poinct oultraigé, ce ne peut estre que par l'esprit maling. Bon Dieu! tu congnois mon couraige[16], car à toy rien ne peut estre celé. Si par cas il estoit devenu furieux, et que, pour luy rehabiliter[17] son cerveau, tu me l'eusse icy envoyé, donne-moy et pouvoir et sçavoir le rendre au joug de ton sainct vouloir par bonne discipline[18].

« Ho! ho! ho! mes bonnes gens, mes amys et mes feaulx serviteurs, fauldra il que je vous empesche[19] à me y aider? Las! ma vieillesse ne requeroit dorenavant que repous[20], et toute ma vie

1. Grandgousier.
2. De πικρός, *amer*, et χολή, *bile*.
3. Clos.
4. Activité.
5. Se fortifiait.
6. Hélas, dans les patois de l'Ouest (Saintonge, Limousin).
7. Est-ce que je rêve?
8. Parenté.
9. Pique (*pungit*).
10. Pour.
11. Ce qu'il convient de.
12. *Je proteste.., si jamais, etc.*, je te prends à témoin, si jamais je lui fis déplaisir, etc.
13. Aussi vrai que je ne lui fis jamais déplaisir.
14. Fis.
15. Dans tous les cas où.
16. Mes intentions.
17. Remettre en bon état.
18. Leçon.
19. Cause de l'embarras (pour m'aider).
20. Repos.

n'ay rien tant procuré[1] que paix, mais il fault, je le voy bien, que maintenant de harnoys[2] je charge mes pauvres espaules lasses et foibles, et en ma main tremblante je preigne la lance et la masse[3] pour secourir et guarantir mes pauvres subjectz. La raison le veult ainsy; car de leur labeur je suis entretenu et de leur sueur je suis nourry, moy, mes enfants et ma famille.

« Ce non obstant, je n'entreprendray guerre que je n'aye essayé tous les ars[4] et moyens de paix; la[5] je me resolus. »

Adoncques feist convocquer son conseil et proposa l'affaire tel[6] comme il estoit. Et fut conclud qu'on envoiroit quelque homme prudent devers Picrochole sçavoir pourquoy ainsi soudainement estoit party de son repous et envahy[7] les terres esquelles n'avoit droict quicquonques[8] ; davantaige qu'on envoyast querir Gargantua et ses gens, affin de maintenir le pays et defendre à ce besoing. Le tout pleut à Grand-Gousier, et commenda que ainsi feust faict.

Dont sus l'heure envoya le Basque, son laquays, querir à toute diligence Gargantua, et luy escripvoit comme s'ensuit.

LE TENEUR DES LETTRES[9] QUE GRAND-GOUSIER ESCRIPVOIT A GARGANTUA

La ferveur de tes estudes requeroit que de long temps ne te revocasse[10] de cestuy philosophicque repous, sy la confiance de noz amys et anciens confederez n'eust de present frustré la seureté de ma vieillesse. Mais, puis que telle est ceste fatale destinée que par iceulx soye inquieté ès quelz plus je me repousoye[11], force me est te rappeler au subside[12] des gens et biens qui te sont par droict naturel affiez[13].

Car, ainsi comme debiles sont les armes au dehors si le conseil n'est en la maison, aussi vaine est l'estude et le conseil inutile qui en temps opportun par vertus n'est executé et à son effect reduict.

Ma deliberation n'est de provocquer, ains[14] de apaiser; d'as-

1. Pris à soin, à tâche.
2. Armure de guerre; cf. Corneille, *Cid*, II, 9 : « Ces cheveux blanchis sous le *harnois*. »
3. Masse d'armes.
4. Au sens du latin *artes*, moyens.
5. C'est à cela que.
6. *Affaire* était masculin, conformément à l'étymologie (ce *qui est* à faire).
7. Et *avait* envahi.
8. Droit quelconque.
9. De la lettre. Souvenir du latin *litteræ*.
10. Je ne te rappelasse de ce philosophique repos.
11. Que par ceux-là je sois inquiété sur lesquels je me reposais le plus.
12. Secours.
13. Confiés.
14. Mais.

saillir, mais defendre; de conquester[1], mais de guarder mes feaulx subjectz et terres hereditaires, ès quelles[2] est hostillement entré Picrochole, sans cause ny occasion, et de jour en jour poursuit sa furieuse entreprinse avecques excès non tolerables à personnes libères[3].

Je me suis en devoir mis pour[4] moderer sa cholere tyrannicque, luy offrent[5] tout ce que je pensois luy povoir estre en contentement, et par plusieurs fois ay envoyé amiablement devers luy pour entendre en quoy, par qui et comment il se sentoit oultragé; mais de luy n'ay eu responce que de voluntaire deffiance et que en mes terres pretendoit seulement droict de bienseance[6]. Dont j'ay congneu que Dieu eternel l'a laissé au gouvernail de son franc arbitre et propre sens, qui ne peult estre que meschant sy par grace divine n'est continuellement guidé, et pour le contenir en office[7] et reduire à congnoissance me l'a icy envoyé à molestes[8] enseignes.

Pour tant[9], mon filz bien aymé, le plus tost que faire pouras, ces lettres veues, retourne[10] à diligence[11] secourir, non tant moy (ce que toutes fois par pitié[12] naturellement tu doibs) que les tiens, lesquelz, par raison, tu peuz saulver et guarder. L'exploict sera faict à moindre effusion de sang que sera possible; et, si possible est, par engins plus expediens[13], cauteles[14] et ruzes de guerre, nous saulverons toutes les ames et les envoyerons joyeux à leurs domiciles.

Tres chier[15] filz, la paix de Christ, nostre redempteur, soyt avecques toy.

Salue Ponocrates, Gymnaste et Eudemon de par moy.

Du vingtiesme de septembre.

Ton pere, GRAND-GOUSIER[16].

COMMENT ULRICH GALLET FUT ENVOYÉ DEVERS PICROCHOLE

Les lettres dictées et signées, Grand-Gousier ordonna que Ulrich Gallet, maistre de ses requestes, homme saige et discret,

1. Conquérir.
2. Dans lesquelles.
3. Le mot *libre* est ici ramené à sa forme latine.
4. Je me suis mis en devoir de.
5. Offrant.
6. Droit de prendre ce qui est à sa convenance.
7. Devoir.
8. Fâcheuses : latinisme *molestus*.
9. Pour cela.
10. Reviens.
11. Avec zèle.
12. Piété filiale.
13. Avantageux.
14. Précautions habiles; cf. l'adjectif *cauteleux*.
15. Cher.
16. On voit par cette lettre, dont certains traits rappellent les exhortations de saint Louis mourant à son fils, jusqu'où s'élève Rabelais, quand il renonce à la bouffonnerie.

duquel en divers et contentieux affaires[1] il avoit esprouvé la vertus et bon advis, allant devers Picrochole pour luy remonstrer ce que par eux avoit esté decreté.

En celle heure partit le bon homme Gallet, et, passé le Gué, demanda[2] au meusnier de l'estat de Picrochole, lequel luy feist responce que ses gens ne luy avoient laissé ny coq ny geline[3] et qu'ilz s'estoient enserrez[4] en la Roche-Clermauld[5]; et qu'il ne luy conseilloit poinct de proceder[6] oultre, de peur du Guet[7], car leur fureur estoit enorme. Ce que facilement il creut, et pour celle nuict herbergea[8] avecques le meusnier.

Au lendemain matin se transporta avecques la trompette[9] à la porte du chasteau, et requits ès guardes qu'ilz le feissent parler au Roy pour son profit.

Les parolles annoncées au Roy, ne consentit aulcunement qu'on luy ouvrist la porte, mais se transporta sus le bolevard et dist à l'embassadeur : « Qu'i a il de nouveau? Que voulez-vous dire? »

Adoncques l'embassadeur propousa[10] comme s'en suit :

LA HARANGUE FAICTE PAR GALLET A PICROCHOLE

« ... Merveille n'est si le Roy Grand-Gousier, mon maistre, est à ta furieuse et hostile venue saisy de grand desplaisir et perturbé[11] en son entendement. Merveille seroit si ne l'avoient esmu les excès incomparables qui en ses terres et subjectz ont esté par toy et tes gens commis, ès quelz[12] n'a esté obmis exemple aulcun d'inhumainité; ce que luy est tant grief[13] de soy, par la cordiale affection de laquelle tousjours a chery ses subjectz, que à mortel homme plus estre ne sçauroit[14]. Toutes fois, sus l'estimation humaine[15] plus grief luy est en tant que par toy et les tiens ont esté ces griefz et tords faictz, qui de toute memoire et ancienneté aviez, toy et tes peres, une amitié avecques luy et tous ses ancestres conceu, laquelle jusques à present, comme sacrée, ensemble aviez inviolablement mainte-

1. *Affaire* était masculin.
2. S'adressa.
3. Poule, du latin *gallina*.
4. Enfermés.
6. Château fort à 5 kilom. de Chinon.
6. Avancer, latinisme (*procedere*).
7. Gardes de nuit.
8. Il logea. On dit aujourd'hui au sens actif : *héberger quelqu'un* (le loger). Même racine que *auberge*.
9. Qui accompagnait les parlementaires.
10. Tint propos.
11. Trouble; latinisme (*perturbatus*).
12. Dans lesquels (exces).
13. Pénible.
14. Que cela ne saurait être plus grief, plus pénible à aucun autre.
15. (Cela lui est pénible) au delà de tout ce qu'on peut imaginer.

nue, guardée et entretenue, si bien que non luy seulement ny les siens, mais les nations Barbares[1], Poictevins, Bretons, Manseaux et ceulx qui habitent oultre les isles de Canarre et Isabella[2], ont estimé aussi facile demollir[3] le firmament, et les abysmes eriger[4] au dessus des Nues que desemparer[5] vostre alliance, et tant l'ont redoubtée en leurs entreprinses que n'ont jamais auzé[6] provoquer, irriter ny endommaiger l'ung, par craincte de l'aultre.

« Plus y a. Ceste sacree amitié tant a emply ce ciel que peu de gens sont aujourd'huy, habitans par tout le continent et isles de l'Ocean, qui ne ayent ambitieusement aspiré estre receuz en icelle, à pactes par vous mesmes conditionnez[7]; autant estimans vostre confederation que leurs propres terres et dommaines. En sorte que de toute memoire n'a esté prince ny ligue, taut efferee[8] ou superbe, qui ait auzé courir sus, je ne dis poinct voz terres, mais celles de voz confederez. Et, si par conseil precipité ont encontre eulx attempté quelque cas de nouvelleté[9], le nom et tiltre de vostre alliance entendu, ont soubdain desisté de leurs entreprinses. Quelle furie doncques te esmeut[10] maintenant, toute alliance brisee, toute amitié conculquee[11], tout droict trespassé[12], envahir hostilement ses terres, sans en rien avoir esté par luy ny les siens endommaigé, irrité ny provocqué? Où est foy? Où est loy? Où est raison? Où est humanité? Où est craincte de Dieu? Cuyde tu[13] ces oultraiges estre recellez[14] es esperitz eternelz et au Dieu souverain, qui est juste retributeur de noz entreprinses? Si le cuyde[15], tu te trompe; car toutes choses viendront à son jugement. Sont ce fatales[16] destinees ou influences des astres qui voulent[17] mettre fin à tes ayzes et repous? Ainsi ont toutes choses leur fin et periode. Et, quand elles sont venues à leur poinct suppellatif[18], elles sont

1. C'est un Tourangeau qui parle; Rabelais, par plaisanterie, lui fait confondre sous le nom de barbares les habitants des provinces voisines, Poitevins, Bretons, Manceaux, et les indigènes des iles Canaries et de l'Amerique.
2. Les iles Canaries, sur les côtes d'Afrique, et la ville d'Isabella fondee par Christophe Colomb en Amérique (1493).
3. Démolir.
4. Elever.
5. Ne se prend plus qu'en un sens matériel : *un vaisseau désemparé*.
6. Osé.
7. Avec des traités dont les conditions ont été faites par vous.
8. Furieuse; emprunté au latin *efferatus*.
9. Trouble dans la possession, usurpation.
10. Foulés aux pieds; emprunté au latin *conculcatus*.
11. Te esmeut... envahir hostilement, etc. (*latinisme : te movet*), te pousse à envahir.
12. Outrepassé.
13. Penses-tu?
14. Caches.
15. Si tu le penses.
16. Au sens du latin *fatalis*.
17. Veulent.
18. Superlatif.

en bas ruinées[1]; car elles ne peuvent long temps en tel estat demourer. C'est la fin de ceulx qui leurs fortunes et prosperitez ne peuvent par rayson et temperance moderer.

« Mais, si ainsi estoit pheé[2] et deust[3] ores[4] ton heur[5] et repos prendre fin, failloit il[6] que ce feust en incommodant[7] à mon Roy, celluy par lequel tu estois estably? Si ta maison debvoit ruiner, failloit il qu'en sa ruine elle tombast suz les atres[8] de celluy qui l'avoit aornee[9]? La chose est tant hors les metes[10] de raison, tant abhorrente[11] de sens commun, que à peine peut elle estre par humain entendement concene, et jusques à ce demourera non croiable entre les estrangiers, que l'effect asseuré[12] et tesmoigné leur donne à entendre que rien est ny sainct ny sacré à ceulx qui se sont emancipez de Dieu et Raison pour suyvre leurs affections perverses.

« Si quelque tort eust esté par nous faict en tes subjectz et dommaines, si par nous eust esté porté faveur à tes mal vouluz[13], si en tes affaires ne te eussions secouru, si par nous ton nom et honneur eust esté blessé; ou, pour mieulx dire, si l'esperit calumniateur[14], tentant à mal te tirer, eust par fallaces especes[15] et phantasmes[16] ludificatoyres[17] mis en ton entendement que envers toy eussions faict choses non dignes de nostre ancienne amitié, tu debvois premier[18] enquerir de la verité, puis nous en admonester[19]. Et nous eussions tant à ton gré satisfaict que eusse[20] eu occasion de toy contenter. Mais, ô Dieu eternel, quelle est ton entreprinse?

« Vouldroys tu, comme tyrant perfide, pillier[21] ainsi et disper[22] le royaulme de mon maistre? Le as tu esprouvé tant ignave[23] et stupide qu'il ne voulust, ou tant destitué de gens, d'argent, de conseil et d'art militaire, qu'il ne peust[24] resister à tes iniques assaulx? Depars d'icy presentement, et demain pour tout le jour[25] soye retiré en tes terres, sans par le chemin

1. Renversées à bas.
2. Etabli par le destin : participe d'un verbe inusité *feer*, dérivé de *fatum*.
3. Dût.
4. Maintenant.
5. Bonheur.
6. Fallait-il.
7. En étant incommode.
8. Foyer.
9. Orné, de *adornare*.
10. Bornes; latinisme (*meta*).
11. Eloignée.
12. Devenu certain pour eux.
13. A ceux à qui tu veux du mal, tes ennemis.
14. Le diable (διάβολος, proprement *calomniateur*).
15. Apparences.
16. Imaginations.
17. Trompeurs.
18. D'abord.
19. Avertir.
20. Tu eusses.
21. Piller.
22. Anéantir.
23. Lâche.
24. Pût.
25. Sois parti pour demain dans les vingt-quatre heures.

faire aulcun tumulte ne force[1], et paye mille bezans[2] d'or pour les dommaiges que as faict en ces terres. La moytié bailleras demain, l'aultre moytié payeras es Ides de May[3] prochainement venant, nous delaissant cependent pour houltaige[4] les Ducs de Tourne-moule, de Bas-de-fesses et de Menu-ail, ensemble[5] le prince de Gratelles et le viconte de Morpiaille. »

Atant[6] se teut[7] le bon homme Gallet; mais Picrochole à tous ses propos ne respond aultre chose sinon : « Venez les[8] querir, venez les querir[9]. » (Livre I, *Gargantua*, ch. XXVIII-XXXII.)

3. Pantagruel et Panurge.

COMMENT PANURGE, CHATELAIN DE SALMIGONDIN, MANGEOIT SON BLÉ EN HERBE

Se gouverna si bien et prudentement monsieur le nouveau chastellain, qu'en moins de quatorze jours, il dilapida le revenu, certain et incertain, de sa Chastellenie pour troys ans.

Non proprement dilipida, comme vous pourriez dire, en fondations de monasteres, erections de temples, bastimens[10] de collieges et hospitaux, ou jectant son lard aux chiens[11]; mais despendit[12] en mille petits bancquets et festins joyeulx, ouvers à tous venens, mesmement[13] tous bons compaignons...

Abastant boys,
Bruslant les grosses souches pour la vente des cendres,
Prenent[14] argent d'avance,
Achaptant[15] cher, vendent[16] à bon marché,
Et mangeant son bled en herbe.

Pantagruel, adverty de l'affaire, n'en feut en soy aulcunement indigné, fasché ne[17] marry. Je vous ay ja[18] dict et encores reditz[19] que c'estoit le meilleur petit et grand bon homet que[20] onc-

1. Violence.
2. Monnaie d'or du moyen âge, venue de Byzance.
3. Aux Ides de mai.
4. Otages.
5. Avec le prince.
6. Alors.
7. Tut.
8. Les otages et les besans.
9. Picrochole représente ici la folie des faiseurs de conquête. Rabelais lui prête l'entretien de Pyrrhus avec Cinéas, que Boileau a imité dans sa Ve satire. Un de ses gentilshommes, plus sage que les autres, essaye en vain de le détourner de ses projets aventureux en lui rappelant la fable du pot au lait. Picrochole s'embarque dans une guerre folle, et voit son armée massacrée. Il s'enfuit, et « depuis ne sçait-on qu'il [*ce qu'il*] est devenu ».
10. Constructions.
11. Sans en tirer profit.
12. Dépensa; du vieux verbe *dépendre* (latin *dispendere*).
13. Surtout.
14. Prenant.
15. Achetant.
16. Vendant.
17. Ni.
18. Déjà.
19. Et je redis encore.
20. Qui.

ques ceigneit espée. Toutes choses prenoit en bonne partie[1], tout acte interpretoit à bien. Jamais ne se tourmentoit, jamais ne se scandalizoit. Aussi eust il esté bien forissu du Deïficque manoir de raison[2], si aultrement se feust contristé ou alteré. Car tous les biens que le Ciel couvre et que la Terre contient en toutes ses dimensions, haulteur, profondité, longitude et latitude, ne sont dignes d'esmouvoir nos affections et troubler nos sens et espritz.

Seulement tira Panurge à part, et doulcettement, luy remonstra que, si ainsi vouloit vivre et n'estre aultrement[3] mesnagier, impossible seroit, ou pour le moins bien difficile, le faire jamais riche.

« Riche? respondit Panurge. Aviez-vous là fermé[4] vostre pensée? Aviez-vous en soing pris me faire riche en ce monde? Pensez[5] vivre joyeulx, de par li bon Dieu et li bons homs[6]. Aultre soing, aultre soucy ne soit receup[7] on[8] sacro-sainct domicile de vostre celeste cerveau. La serenité d'icelluy jamais ne soit troublée par nues[9] quelconques de pensement[10] passementé[11] de meshaing[12] et fascherie. Vous vivent[13] joyeulx, guaillard, dehayt[14], je ne seray riche que trop.

« Tout le monde crie : « Mesnaige[15]! mesnaige! » Mais tel parle de mesnaige qui ne sçayt mie[16] ce que c'est.

« C'est de moy que fault conseil prendre; et de moy pour ceste heure prendrez advertissement que ce qu'on me impute à vice a esté imitation des Université et Parlement de Paris, lieux esquelz consiste[17] la vraye source et vive idée de Pan-Theologie, de toute justice aussi. Hæreticque qui en doute, et fermement ne le croyt. Ilz toutes fois en un jour mangent leur Evesque, ou le revenu de l'Evesché — c'est tout un — pour une année entiere, voyre pour deux; aulcunes foys, c'est au jour qu'il y faict son entrée, et n'y a lieu d'excuse[18], s'il ne vouloit estre lapidé sur l'instant[19].

1. Part.
2. Sorti (issu) hors du divin manoir de Raison, c'est-à-dire hors de son bon sens.
3. Autrement qu'il ne l'était.
4. Arrête, de *firmare*.
5. Pensez à vivre.
6. De par le bon Dieu et les bons hommes. Plaisante imitation des formes françaises du moyen âge.
7. Reçu.
8. Dans le.
9. Nuages.
10. Reflexion.
11. Garni (comme d'une passementerie).
12. Fatigue.
13. Vivant.
14. De bonne humeur; même radical que dans *souhait*.
15. Ménage, c'est-à-dire épargne.
16. *Mie*, proprement *miette*. *Qui ne sait mie*, c.-à-d. qui ne sait le moindrement.
17. Se maintient, latinisme (*consistere*).
18. Et il n'y a pas d'excuse à alléguer pour faire autrement.
19. Allusion aux dépenses faites par l'université pour fêter la nomination de son Recteur.

« A esté aussi acte des quatre vertus principales[1] :

« De *Prudence;* en prenent[2] argent d'avance. Car on ne sçayt qui mord ne[3] qui rue. Qui sçait si le Monde durera encores troys ans? Et, ores[4] qu'il durast d'adventaige, est il home tant fol qui se ausast[5] promettre vivre troys ans?

Oncq' home n'eut les Dieux tant bien à main[6],
Qu'asceuré feust de vivre au lendemain[7].

« De *Justice*. Commutative[8]; en achaptant cher, je diz[9] à credit, vendant[10] bon marché, je dis argent comptant. Que dict Caton en sa *Mesnagerie*[11] sur ce propos? Il fault, dict-il, que le pere-familes soit vendeur perpetuel; par ce moyen est impossible qu'en fin riche ne devieigne[12], si tousjours dure l'apothecque[13]. Distributive; donnant à repaistre aux bons — notez bons — et gentilz compaignons, lesquelz Fortune avoit jecté comme Ulyxes sur le roc de bon appetit sans provision de mangeaille..., car scelon la sentence de Hippocrates, jeunesse est impatiente de faim, mesmement[14] si elle est vivace, alaigre, brusque, movente, voltigeante...

« De *Force*, en abastant les gros arbres, comme un second Milo, ruinant les obscures forestz, tesnieres[15] de Loups, de Sangliers, de Renards, receptacles de brignans et meurtriers, taulpinieres de assassinateurs, officines de faulx monnoieurs, retraictes d'hæreticques, et les complanissant[16] en claires guarigues[17] et belles bruieres, jouant des haulx boys et præparant les sieges pour la nuict du Jugement.

« De *Temperance,* mangeant mon bled en herbe, comme un Hermite vivent[18] de sallades et racines, me emancipant des appetitz sensuelz, et ainsi espargnant pour les estropiatz et soulfreteux. Car, ce faisant, j'espargne :

1. Les anciens reconnaissaient quatre vertus fondamentales : la *prudence*, la *justice*, la *tempérance*, la *force* (fortitudo).
2. Prenant.
3. Ni.
4. Lors même.
5. S'osât.
6. A sa disposition.
7. Nemo tam divos habuit faventes,
Crastinum ut posset sibi polliceri.
(Sénèque le Tragique, *Thyeste*.)
8. On distingue la justice commutative et la justice distributive : la première consistant à rendre dans un échange l'équivalent de ce qu'on reçoit; la seconde à donner à chacun ce qui lui revient dans un partage.
9. Je veux dire.
10. Et en vendant.
11. Ouvrage sur l'économie domestique. Il s'agit ici du *De re rustica* (ch. II) : *Patrem familias vendacem, non emacem esse oportet.*
12. Devienne.
13. L'action de mettre de côté, d'épargner (ἀποθήκη).
14. Surtout.
15. Tanières.
16. Aplanissant.
17. Plaines.
18. Vivant.

« Les sercleurs[1], qui guaingnent argent;

« Les mestiviers[2], qui beuvent voluntiers et sans eau;

« Les gleneurs[3], esquelz fault de la fouace;

« Les basteurs, qui ne laissent ail, oignon ne eschalote ès jardins par l'auctorité de Thestilis Virgiliane[4];

« Les meusniers, qui sont ordinairement larrons;

« Et les boulangiers, qui ne valent gueres mieulx;

« Est-ce petite espargne — oultre la calamité des Mulotz, le deschet des greniers et la mangeaille des Charrantons[5] et Mourrins[6]?... »

COMMENT PANURGE LOUE LES DEBTEURS[7] ET EMPRUNTEURS

« Mais, demanda Pantagruel, quand serez-vous hors de debtes?

— Es calendes grecques[8], respondit Panurge; lors que tout le monde sera content et que serez heritier de vous mesmes. Dieu me garde d'en estre hors! Plus lors ne trouverois qui un denier me prestast. Qui au soir ne laisse levain, ja ne fera au matin lever paste.

« Doibvez vous tousjours à quelqu'un? Par icelluy sera continuellement Dieu prié vous donner bonne, longue et heureuse vie; craignant sa depte perdre, tousjours bien de vous dira en toutes compagnies; tousjours nouveaulx crediteurs[9] vous acquestera, affin que par eulx vous faciez versure[10] et de terre d'aultruy remplissez[11] son fossé.

« Quand jadis en Gaulle, par l'institution des Druydes, les serfz, varlets et appariteurs estoient tous vifz bruslez aux funerailles et exeques[12] de leurs maistres et seigneurs, n'avoient-ilz belle paour que leurs maistres et seigneurs mourussent, car ensemble force leurs estoit mourir? Ne prioient-ilz continuellement leur grand Dieu Mercure, avec Dis, le Pere aux

1. Sarcleurs.
2. Moissonneurs.
3. Glaneurs.
4. Souvenir de Virgile (*Ecl.* II, v. 10) :
Thestylis et rapido fessis messoribus æstu
Allia serpyllumque herbas contundit olentes.
5. Charançons.
6. Insecte qui ronge le blé.
7. Débiteur. Encore dans La Fontaine : Je connais maint *detteur* (*la Chauve-Souris, le Buisson et le Canard*).
8. Aux calendes grecques, c'est-à-dire jamais; les Grecs ne connaissaient point les calendes.
9. Créanciers.
10. *Faire versure* (expression latine : *versuram solvere*), c'est proprement soulever la terre d'un côté pour la rejeter de l'autre; et, au figuré, se debarrasser d'un créancier en s'en créant un autre. C'est ce qu'on appelle vulgairement découvrir saint Pierre pour couvrir saint Paul.
11. Ancienne forme du subjonctif; plus tard, *remplissiez*; cf. p. 96, n. 15, et p. 108, n. 2.
12. *Exsequiæ*, obsèques

Escuz[1], longuement en santé les conserver? N'estoient-ils soingneux de bien les traicter et servir? Car ensemble povoient-ilz vivre, au moins jusques à la mort.

« Croyez qu'en plus fervente dévotion vos crediteurs priront Dieu que vivez, craindront que mourez[2]...

« Cuidez-vous que[3] je suis aise, quand tous les matins autour de moy je voy ces crediteurs tant humbles, serviables et copieux en reverences? Et, quand je note que, moy faisant à l'un visaige plus ouvert et chere[4] meilleure que ès autres[5], [il] pense avoir sa depesche[6] le premier, pense estre le premier en date et de mon ris cuyde que soit argent content[7]. Il m'est advis que je joue encores le Dieu de la Passion de Saulmur[8], accompaigné de ses Anges et Cherubins. Ce sont mes candidatz, mes parasites, mes salueurs, mes diseurs de bons-jours, mes orateurs[9] perpetuelz...

« Et vous me voulez debouter[10] de ceste félicité soubeline[11], vous me demandez quand seray hors de debtes?

« Bien pis y ha. Je me donne à sainct Babolin, le bon sainct, en cas que toute ma vie je n'aye estimé Debtes estre comme une connexion et colligence[12] des Cieulx et Terre, ung entretenement unicque[13] de l'humain lignaige[14] — je dis sans lequel bien tost tous humains periroient, — estre[15] par adventure celle grande Ame de l'univers, laquelle, scelon les Academicques, toutes choses vivifie.

« Qu'ainsi soit[16], repræsentez-vous en esprit serain l'idée[17] et forme[18] de quelque monde..., ou quel[19] ne soit debteur ne[20] crediteur aulcun.

1. Pluton, confondu parfois avec Plutus, dieu des trésors souterrains.
2. Que (vous) viviez.... que (vous) mouriez. Cf. à la page précédente, n. 11.
3. Combien.
4. Figure, et fig. accueil; cf. plus haut, p. 27, n. 13.
5. Qu'aux autres; *es*, proprement : *dans les*, par ext. : *aux*.
6. Être *dépêché*, *expédié*, avoir son affaire. Cf. Marot : Car la *depesche* en seroit prompte (t. III, p. 178 de l'édition de 1731); c'est-à-dire : car j'en serais plus tôt débarrassé.
7. Comptant.
8. Mystère joué à Saumur en août 1534.
9. Solliciteurs. « Comment usons-nous en français du mot d'orateurs? Ce sont les evesques et prelats, lesquels es lettres qu'ils envoyent aux roys et princes, prennent cette qualité de leurs humbles *orateurs*, rapportant ce mot à leurs devotions et prieres. » (Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 691.) « L'humble supplication de nos bien amez et devots *orateurs*, les religieux. » (Du Cange, *Dictionnaire*, au mot *orator*.)
10. Repousser.
11. Souveraine.
12. Union.
13. L'unique moyen d'entretenir, de conserver.
14. De la race humaine.
15. (*Je n'aye estimé debtes*) estre, etc.
16. En admettant qu'il en soit ainsi.
17. Au sens platonicien, *type*.
18. Au sens peripateticien, *essence*.
19. Dans lequel; *ou*, singul. de *es*, contraction de *en le*
20. Ni.

« Un monde sans debtes! Là entre les Astres ne sera cours regulier quiconque[1]; tous seront en desarroy.

« Juppiter, ne s'estimant debiteur à Saturne, le depossedera de sa sphære, et avecques sa chaine Homericque[2] suspendera toutes les intelligences, Dieux, Cieulx, Dæmons, Genies, Heroes, Diables, Terre, Mer, tous elemens;

« Saturne se r'aliera avecques Mars[3], et mettront tout ce monde en perturbation;

« Mercure ne vouldra soy asservir ès aultres; plus ne sera leur Camille comme en langue hetrusque estoit nommé[4], car il ne leurs est en rien debteur;

« Venus ne sera venerée, car elle n'aura rien presté;

« La Lune restera sanglante et tenebreuse; à quel propous luy departiroit le Soleil sa lumiere? Il n'y estoit en rien tenu;

« Le Soleil ne luyra sus leur terre;

« Les Astres ne y feront influence bonne, car la Terre desistoit[5] leurs prester nourrissement par vapeurs et exhalations, desquelles disoit Heraclitus, prouvoient les Stoiciens, Ciceron maintenoit estre les estoilles alimentées.

« Entre les elemens ne sera symbolisation[6], alternation[7], ne transmutation aulcune; car l'un ne se reputera obligé à l'aultre: il ne luy avoit rien presté;

« De terre ne sera faicte eau;

« L'eaue en aër ne sera transmuée;

« De l'aër ne sera faict feu;

« Le feu n'eschauffera la terre;

« La terre rien ne produira que monstres, Titanes, Aloides[8], Geans;

« Il n'y pluyra pluye,

« N'y luyra lumiere,

« N'y ventera vent,

« N'y sera esté ne[9] automne;

« Lucifer se desliera, et, sortant du profond d'enfer avecques

1. Quelconque.

2. La chaine à laquelle Jupiter, dans l'*Iliade*, menace de suspendre Junon et d'autres dieux s'ils lui désobéissent.

3. Saturne, dépossédé de sa sphère, ira rejoindre Mars, c'est-à-dire que tout sera confondu.

4. On appelait ainsi les jeunes nobles qui servaient dans les sacrifices. Cf. Macrobe, *Saturnales*, III, 8. De là le nom de *Camille* donné à Mercure, messager des Dieux. Cf. Macrobe, même passage : Κάσμιλλος Ἑρμῆς ἐστιν.

5. Refusait.

6. Conformité. Cf. A. Paré : « Les éléments *symbolisent* tellement les uns avec les autres qu'ils se transmuent l'un en l'autre. » (IX, 2e discours.)

7. Echange.

8. Géants, frères d'Alœus, fils de Titan et de la Terre.

9. Ni.

les Furies, les Poines[1] et Diables cornuz, vouldra deniger[2] des cieulx tous les dieux, tant des majeurs comme des mineurs peuples[3].

« De cestuy Monde rien ne prestant[4] ne sera qu'une chienerie[5], que une brigue[6] plus anomale[7] que celle du Recteur de Paris[8], qu'une Diablerie plus confuse que celle des jeux de Doué[9].

« Entre les humains l'un ne sauvera l'autre; il aura beau crier : « A l'aide, au feu, à l'eau, au meurtre! » personne ne ira à secours. Pourquoy? Il n'avoit rien presté, on ne luy debvoit rien; personne n'a interest[10] en sa conflagration, en son naufrage, en sa ruine, en sa mort. Aussi bien ne prestoit il rien; aussi bien n'eust il par apres rien presté.

« Brief, de cestuy monde seront bannies Foy, Esperance, Charité; car les homes sont nez pour l'ayde et secours des homes. En lieu d'elles succederont[11] Defiance, Mespris, Rancune, avecques la cohorte de tous maulx, toutes maledictions et toutes miseres. Vous penserez promptement que là eust Pandora versé sa bouteille[12]. Les homes seront loups ès[13] hommes, loups guaroux et lutins, comme leurent Lychaon[14], Bellerophon[15], Nabutgotdonosor; briguans, assassineurs, empoisonneurs, malfaisans, malpensans, malveillans, haine portans; un chascun contre tous, comme Ismaël[16], comme Metabus[17], comme Timon, Athenien, qui pour ceste cause feut surnommé μισάνθρωπος; si[18] que chose plus facile en Nature seroit nourrir en l'aër les poissons, paistre les certz on[19] fond de l'Ocean, que supporter ceste truandaille[20] de monde, qui rien ne preste. Par ma foy, je les hays bien.

1. Forme du dialecte bourguignon pour *peines*.
2. Dénicher.
3. Les Dieux de tous les peuples anciens et modernes; *majeurs* et *mineurs* (au sens du latin : *Cato* major (l'*ancien*), *Cato* minor (*le jeune*).
4. Qui ne prête rien.
5. Ce ne sera de ce monde, c'est-à-dire ce monde ne sera que chiennerie, saleté.
6. Manœuvre injuste pour arriver aux dépens des autres.
7. Irrégulière; conservé dans *anomalie*.
8. Que la brigue pour la nomination du recteur de l'Université de Paris.
9. Petite ville du Poitou où les mystères étaient représentés grossièrement.
10. Personne n'a d'intérêts engagés.
11. Au sens du latin *succedere*, venir à la place de.
12. Plaisanterie; plus exactement : *sa boîte*, qui contenait tous les maux.
13. Pour les.
14. Roi d'Arcadie qui donnait la mort à ses hôtes et que Jupiter changea en loup. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, I, 234.
15. Fils de Glaucus, roi d'Ephyre, qui tua son père à la chasse.
16. Fils d'Agar, qui vécut dans le désert, et fut le père des Arabes.
17. Guerrier de l'*Enéide*, père de Camille, qui avait longtemps vécu en sauage dans les bois; voir l'*Enéide*, XI, ers 567 et suiv.
18. Tellement.
19. Dans le.
20. Réunion de truands, de gueux.

« Et si, au patron[1] de ce fascheux et chagrin monde rien ne prestant, vous figurez l'autre petit monde, qui est l'homme, vous y trouverez un terrible tintamarre :

« La teste ne vouldra prester la veue de ses oeilz pour guider les piedz et les mains;

« Les piedz ne la daigneront porter;

« Les mains cesseront travailler pour elle;

« Le coeur se faschera de tant se mouvoir pour les pouls des membres et ne leurs prestera plus;

« Le poulmon ne lui fera prest de ses souffletz;

« Le foye ne luy envoyra sang pour son entretien;

« La vessie ne vouldra estre debitrice aux roignons;

« L'urine sera supprimée;

« Le cerveau, considerant ce train desnaturé, se mettra ne resverie[2] et ne baillera sentement[3] ès Nerfs, ne mouvement ès Muscles.

« Somme, en ce Monde desrayé[4], rien ne debvant, rien ne prestant, rien ne empruntant, vous voirez une conspiration plus pernicieuse que n'a figuré Æsope en son apologue[5], et perira sans doubte; non perira seullement, mais bien tost perira[6], feust-ce Æsculapius mesmes, et ira soubdain le corps en putrefaction; l'ame toute indignée prendra course à tous les diables apres mon argent[7]. »

CONTINUATION DU DISCOURS DE PANURGE, A LA LOUANGE DES PRESTEURS ET DES DEBTEURS

« Au contraire, representez-vous un monde autre, on quel[8] un chascun preste, un chascun doibve, tous soient debteurs, tous soient presteurs.

« O quelle harmonie sera parmy les reguliers mouvemens des Cieulx! Il m'est advis que je l'entends aussi bien que feit oncques Platon[9]. Quelle sympathie entre les Elemens! O comment Nature se y delectera en ses œuvres et productions : Cerès chargée de bleds, Bacchus de vins, Flora de fleurs, Pomona de fruictz, Juno en son aër serain seraine, salubre, plaisante!

1. Modèle.
2. Folie, délire.
3. Sentiment.
4. Ou *des*ROYÉ, qui est en *désar*ROI.
5. Dans la fable du *Ventre* et des *Pieds* (Esope, 197, éd. Teubner); Cf. la Fontaine, Fables, III, 2.
6. Quand même il y aura là Esculape pour le guerir.
7. Mon argent étant depuis longtemps à tous les diables.
8. Dans lequel.
9. Que je le comprends, aussi bien que le comprenait Platon.

« Je me pers[1] en ceste contemplation. Entre les Humains Paix, Amour, Dilection, Fidelité, repous[2], banquetz, festins, joye, liesse, or, argent, menue monnoye, chaisnes, bagues, marchandises, troteront de main en main.

« Nul proces, nulle guerre, nul debat; nul n'y sera usurier, nul leschart[3], nul chichart, nul refusant.

« Vray Dieu, ne sera ce l'aage d'or, le regne de Saturne, l'idée[4] des regions Olympicques, ès quelles[5] toutes autres vertus cessent, Charité seule regne, regente, domine, triumphe? Tous seront bons, tous seront beaulx, tous seront justes.

« O monde heureux! O gens de cestuy monde heureux! O beatz troys et quatre foys! Il m'est advis que je y suis! »

(*Pantagruel*, III, ch. II-IV.)

4. Comment[6] nous passasmes le Guychet habité par Grippe-Mynault, archiduc des Chaptz-Fourrez[7].

Quelques jours après, ayans failly plusieurs foys à faire naufrage, nous passasmes Condanacion[8], qui est une isle deserte. Passasmes aussi le Guyschet[9], auquel lieu Pantagruel ne voulut descendre et feist très bien, car nous y feusmes faictz prisonniers et arrestez de faict par le commandement de Grippemynault, Archiduc des Chaptz-Fourrez; parce que quelc'un de nostre bande avoit battu le Chicanoux, passant Procuration.

Les Chaptz-Fourrez sont bestes moult horribles et espouvantables ; ilz mangent les petitz enffants, et paissent sur des pierres de marbre[10]. Advisez, Beuveurs, s'ils ne debvroient bien estre camus[11]. Ilz ont le poli de la peau non hors sortant, mais

1. Perds.
2. Repos.
3. Sordide.
4. Le type.
5. Dans lesquelles.
6. Tout ce chapitre est une satire violente contre les gens de robe. Il appartient au livre V, dont l'authenticite a été contestee. Voir plus haut, p. 94.
7. Les gens de robe ; allusion à l'hermine des juges. Leur chef est nommé *grippe-minaut*, mot formé de *gripper*, qui indique la rapacite, et de *minaut*, autre forme de *minet*, nom du chat. Un souvenir de *Grippeminaut*, l'archiduc des chats-fourrés, se retrouve dans ces vers de la Fontaine :

Les voilà tous deux arrivés
Devant Sa Majesté fourrée...
Grippeminaud, le bon apôtre, etc.
(Fables, VII, 16.)

8. Les termes de palais *condamnation*, *procuration*, deviennent ici des noms de lieux, grâce à un jeu de mots sur *passer* dans les expressions juridiques, *passer condamnation*, *passer procuration*.
9. Le guichet du Châtelet, devenu ici un nom de lieu.
10. Allusion à la table de marbre autour de laquelle siegeaient les juges au palais dans les villes de Parlement.
11. A force d'avoir le nez sur la table de marbre.

au dedans caché[2], et portent pour leur simbolle et devise, tous et chacun d'eulx, une gibeciere ouverte, mais non tous en une manière[3], car aulcuns la portent attachée au col,

aultres en escharpe. .,
aultres sus la bedaine,
aultres sus le cousté,

et le tout par raison et mistères.

Ont aussi les griphes tant fortes, longues et assérées[4], que rien ne leur échappe depuys que[5] une foys l'ont mis entre les serres. Et se couvrent les testes,

aulcuns de bonnetz à quatre goutières ou braguettes,
aultres de bonnetz à revers,
aultres de mortiers[6],
aultres de caparassons mortiffiez[7].

Entrans en leur tapinaudière[8], nous dist ung Gueulx de l'hostière[9], auquel avyons donné demy teston[10] :

« Gens de bien, Dieu vous doingt[11] de céans bien tost en saulveté sortir. Considerez bien le mynoys[12] de ces vaillans pilliers arsboutans de Justice Grippe-mynauldière, et notez que, si viviés encore six olympiades[13] et l'aage de deux chiens, vous voyriés[14] ces Chaptz-fourrez seigneurs de toute l'Europe et possesseurs passificques de tout le bien et domaine qui est en icelle, si en leurs boirs[15] par Divine pugnition soubdain ne deperissoit le bien et revenu par eulx injustement acquis. Tenez le d'un Gueux de bien.

« Parmy eulx règne la Sexte-Essence[16], moyennant laquelle ilz gruppent[17] tout, devorent tout, conchient[18] tout. Ils pendent, bruslent, escartellent, décapittent, meurtrissent, emprisonnent, ruynent et mynent tout, sans descretion[19] de bien et de mal; car, parmi eulx,

1. Allusion à la fourrure dont leur robe de juge était doublée.
2. D'une même manière.
3. Acerees.
4. Du moment que.
5. Bonnets en forme de mortier, portés par le grand chancelier et les premiers presidents du Parlement; d'où l'expression *président à mortier*.
6. En forme de mortiers.
7. Trou où se *tapit* l'animal.
8. Gueux qui va mendier de porte en porte. « Le *gueux de l'ostière* est un autre mot aussi transplanté du latin en nostre vulgaire, je veux dire de [*ganeo hostiarius*, c'est-à-dire un caimand (*mendiant, quémandeur*) qui va lleureter les huis des maisons. » (Pasquier, *Recherches*, VIII, 42.)
9. *Teston*, petite pièce d'argent qui valait un peu plus de dix sous.
10. Donne.
11. Minois.
12. Olympiade, espace de quatre ans.
13. Verriez.
14. Héritiers.
15. Plus subtile encore que la quintessence.
16. Autre forme de *grippent*.
17. Salissent.
18. Discernement.

« Vice est Vertu appelée,
« Meschan[ce]té est Bonté surnommée,
« Trahison a nom de Féaulté,
« Larcin est dict Libérallité;

« Pillerye est leur devise, et par eulx Faincte[1] est trouvée bonne de tous Humains[2], exceptez moy les Hereticques, et le tout font avec souveraine et irrefragable auctorité.

« Pour signe de mon pronousticq[3] adviserez que léans[4] sont les mangeoires au dessus des rastelliers[5], — de ce quelque jour vous souvienne, — et, si jamais pestes au monde, famines, guerres, oraiges, cathaclismes, conflagrations ou aultre malheur advient, ne le attribuez ne referez

« Aux conjunctions des Planètes maleficques,
« Aux abus de la Court Ronmaine,
« Aux tyrannyes des Roys et Princes terriens[6],
« A l'imposture des caphardz, hereticques, faulx prophètes,
« A la malegnité des Usuriers, faulx-monnoyeurs, rongneurs de testons[7],
« A l'ignorance, impudeur, imprudence des Médecins, Cirurgiens, Appoticquaires,
« Ny à la perversité des femmes, adultaires, veneficques[8], infanticides;

« Attribuez le tout à l'énorme, indicible, incroyable, inestimable meschanceté, laquelle est continuement forgée et exercée en l'Office des Chaptz-Fourrez, et n'est au Monde congnue non plus que la Caballe des Juifz[9].

[« Pour tant[10] n'est elle détestée, corrigée et punie, comme seroit de raison; mais si elle est quelque jour mise[11]] en évidence et manifestée au Peuple, il n'est et ne fut

1. Mensonge.
2. De la part de tout homme. Ils décident toujours en faveur des trompeurs, des coquins, sauf les heretiques qu'ils condamnent.
3. Qu'ils dévorent tout, et qu'avant un demi-siècle ils seront, dans leur rapacité, possesseurs de tous les biens de l'Europe.
4. Là dedans, chez eux; adverbe composé de *la* et de *ens* (*intus*), « dedans »; c'est le pendant de *ceans*, « ici dedans, ici chez nous ».
5. Contrairement à ce qui a lieu dans les écuries : autrement dit, le râtelier étant très bas, ils ont la facilité de manger à discrétion. On connaît le proverbe : *mettre le râtelier trop haut à quelqu'un*, l'empêcher d'atteindre aisément à ce qu'il désire. Rabelais veut dire que les juges, placés au-dessus du bureau des greffiers, qui fournissent la matière des procès, n'ont qu'à se baisser pour y puiser.
6. De la terre.
7. De monnaies; voir p. 113, note 10.
8. Empoisonneuses.
9. Philosophie mystique des Juifs au moyen âge, enseignée seulement à quelques adeptes.
10. C'est pourquoi.
11. Lacune dans le manuscrit, remplie d'après le texte de l'édition de 1564.

« Orateur tant élocquant que[1] par son art le retint[2],

« Ne[3] Loy tant rigoureuse et Draconicque que[1], par craincte de peine, le[2] gardast,

« Ne[3] Magistrat tant puissant que[1] par force l'empeschat[2]

« De les fère[4] tous veifz[5] dedans leur rabutière[6] felonnicque brusler; leurs enffans propres, Chaptz-Fourrillons, et aultres parens les auroient en horreur et abomination.

« C'est pourquoy, — ainsi comme Hanibal eut de son père Amilcar, soubz solempnelle et relligieuse adjuration, commendement de persécuter les Ronmains tant qu'il vivroit, — aussi ay-je de feu mon père injonction icy hors demeurer, atendant que là dedans tombe la fouldre du ciel et en cendre les reduyse comme aultres Titans prophanes et theomathes[7], puysque les Humains[8], où tant sont les coups advouez que le mal, par iceulx advenu, advenant et advenir, ne recordent, ne sentent, ne prévoyent, ou, le sentant, ne osent, ne voullent, ne peuvent les exterminer. »

(*Pantagruel*, V, ch. XI.)

MARGUERITE D'ANGOULÊME

1492-1549

Fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, MARGUERITE DE VALOIS naquit à Angoulême le 11 avril 1492, deux ans avant son frère François Ier. Elle montra dès son enfance une rare aptitude pour l'étude, apprit le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, l'anglais et même l'hébreu et cultiva la poésie et la philosophie. A douze ans, c'était un petit prodige. Son oncle Louis XII lui fit épouser en 1509 Charles III, duc d'Alençon : ce mariage ne fut pas heureux. Veuve sans enfant en 1525, elle partit pour Madrid consoler son frère Fran-

1. Qui.
2. Le peuple.
3. Ni.
4. Faire.
5. Vifs.
6. Autre forme de *raboulière*, terrier de lapins. Cf. l'anglais *rabbit*, lapin.
7. L'édition de 1564 porte *théomaches* (qui combattent les dieux); c'est évidemment la bonne leçon.
8. Cette phrase *puisque les humains*, etc., telle que la donne le manuscrit, est inintelligible. L'édition de 1564 l'a modifiée comme il suit : *puisque les humains tant et tant sont des cueurs endurciz que*, etc. C'est altérer trop librement le texte : il suffit de changer LES *humains* en DES *humains* pour que la phrase offre un sens très clair : « puisque ou bien les coups (des chats-fourrés) sont si bien avoués (acceptés) des humains qu'ils ne se rappellent (*recordent*), ni ne prévoient le mal causé par les chats-fourrés, ou bien, etc. »

çois Ier qu'elle aimait tendrement, et, par ses instances auprès de Charles-Quint, parvint à le faire sortir de captivité. Deux ans après, elle épousa le roi de Navarre, Henri d'Albret, dont elle eut une fille, Jeanne, la mère de Henri IV. Ce second mariage ne fut pas plus heureux que le premier. Marguerite chercha dans les lettres une diversion aux ennuis de l'intérieur. Elle écrivit le recueil intitulé *Contes de la Reine de Navarre*, ouvrage dans lequel des contes plus ou moins libres servent de prétextes à des discussions raffinées sur la morale. L'ouvrage, qui, comme le *Décaméron*, devait contenir *cent* nouvelles, divisées en *dix* journées, resta inachevé. Le chagrin où la mort de François Ier plongea Marguerite ne lui permit pas de le compléter, et comme il contient *sept* journées de dix contes, plus les deux premiers contes de la huitième journée, on lui donna le nom de *Heptaméron*[1]. On a encore de Marguerite des Mémoires et une correspondance qui nous la montrent à la fois tendre, dévouée et pleine d'esprit, d'enjouement et de sens. Elle a laissé des poésies publiées sous le titre de *Marguerites de la Marguerite des princesses*[2], poésies pleines de grâce, de finesse et de délicatesse, que les poètes de la Pléiade célébrèrent à l'envi. Elle avait écrit également des mystères et des moralités.

Marguerite encouragea les lettres; elle aimait à s'entourer d'écrivains éminents, tels que Clément Marot, des Periers, etc.; elle se plaisait à découvrir et à faire connaître les talents ignorés, et, plus que François Ier lui-même, elle a contribué au grand mouvement de la Renaissance. Elle penchait vers la doctrine réformée et protégea ouvertement les calvinistes. Sa conduite privée a été l'objet d'accusations sans fondement; par son caractère comme par son intelligence, par les rares qualités de son cœur et de son esprit, elle fut une des femmes les plus éminentes de son temps. Elle mourut en 1549[3].

Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (section I, page 66, et section II, page 93).

1. De l'amour parfait.

J'appelle parfaicts amans... ceulx qui cherchent, en ce qu'ils aiment, quelque perfection, soit beaulté, bonté ou bonne grace,

1. Les meilleures éditions sont celles de Leroux de Lincy, 3 vol. in-12 (1853-54) et de F. Frank, Paris, Liseux.

2. Elles ont été réimprimées de nos jours par F. Franck, 4 vol. in-16, 1873-74. Voir plus bas, aux extraits des poètes.

3. Outre *Marguerite de Valois* (dite aussi *Marguerite d'Angoulême* et *Marguerite de Navarre*), il y eut deux autres princesses du nom de *Marguerite*. L'une est Marguerite de France, ou de Berry, dite aussi *Madame Marguerite*, fille de François Ier. Aussi distinguée que sa tante, la première Marguerite, elle protégea, comme elle, les poètes et les savants; c'est elle qui se déclara, la première de la cour, pour la Pléiade. Elle épousa Philibert-Emmanuel de Savoie en 1559, et mourut en 1574 à l'âge de 51 ans. La dernière Marguerite ou Marguerite de France, de Valois ou de Navarre, était la fille de Henri II, et par conséquent la sœur de François II, de Charles IX et de Henri III. Elle épousa Henri IV. Voir plus haut, p. 91.

tousjours tendans à la vertu, et qui ont le cueur si hault et si honneste qu'ils ne veulent, pour mourir[1], mettre leur fin[2] aux choses basses que l'honneur et la conscience reprouvent; car l'ame, qui n'est creée que pour retourner à son souverain bien, ne faict, tant qu'elle est dedans le corps, que desirer d'y parvenir. Mais à cause que les sens par lesquels elle en peut avoir nouvelles, sont obscurs et charnels par le peché du premier pere, ne luy peuvent[3] monstrer que les choses visibles plus[4] approchantes de la perfection, après quoi[5] l'ame court, cuidans[6] trouver, en une beaulté exterieure, en une grace visible et aux vertuz morales, la souveraine beaulté, grace et vertu. Mais quand elle les a cherchez et experimentez et elle n'y trouve point celuy qu'elle ayme, elle passe oultre ainsi que l'enfant qui, selon sa petitesse, ayme les poupines et aultres petites choses les plus belles que son oeil peut veoir, et estime richesses d'assembler des petites pierres; mais en croissant, aime les poupines vives[7], et amasse les biens necessaires pour la vie humaine. Mais quand il congnoist, par plus grande experience, que ès choses territoires n'y a perfection ne felicité[8], desire chercher le facteur et source d'icelle. Toutesfois, si Dieu ne luy ouvre l'oeil de foy, seroit en danger de devenir d'un ignorant ung infidele philosophe. Car foy seulement peut monstrer et faire recevoir le bien, que l'homme charnel et animal ne peut entendre.

(*L'Heptaméron des Nouvelles;* Nouvelle XIX, tome II, p. 111, de l'éd. Leroux de Lincy.)

2. Sur ceux qui s'enorgueillissent de vaincre leurs passions.

Il y en a, dist Geburon, qui ont le cueur tant adonné à l'amour de sapience, que pour choses que sceussent oyr[9], on ne les sçauroit faire rire; car ilz ont une joye, en leurs cueurs, et ung contentement si moderé, que nul accident ne les peut muer[10]. — Où sont ceulx là? dit Hircan. — Les philosophes du temps passé, respondit Geburon, dont[11] la tristesse et la joye est quasi

1. Dussent-ils mourir.
2. But.
3. Ils ne lui peuvent.
4. Les plus.
5. Après laquelle.
6. Pensant.
7. Poupées vivantes.
8. Que dans les choses terrestres il n'y a nulle perfection ni felicité.
9. Quelques choses qu'ils pussent entendre.
10. Changer.
11. Par lesquels.

poinct sentye; au moins n'en monstroyent il[z] nul semblant, tant ilz estimoient grand vertu se vaincre eulx-mesmes et leur passion. — Et je trouve aussi bon, comme ils font[1], [dit Saffredent,] de vaincre une passion vicieuse; mais d'une[2] passion naturelle qui ne tend à nul mal, ceste victoire me semble inutile. — Si[3] est-ce, dit Geburon, que les anciens estimoient ceste vertu grande. — Il n'est pas dict aussi, respondit Saffredent, qu'ilz fussent tous saiges; mais y en avoyt plus d'apparence de sens et de vertu, qu'il n'y avoyt d'effect[4]. — Toutesfois, vous verrez qu'ilz reprennent toutes choses mauvaises, dist Geburon, et mesme Diogenes marche sur le lict de Platon, qui estoit trop curieux[5], à son grey, pour monstrer qu'il desprisoyt et vouloyt mectre soubs le pied la vaine gloire et convoytise de Platon, en disant : « Je conculque et desprise l'orgueil de Platon. » — Mais vous ne dictes pas tout, dist Saffredent; car Platon luy respondit que c'estoyt par ung aultre orgueil. — A dire la verité, dit Parlamente, il est impossible que la victoire de nous mesmes se face par nous mesmes, sans ung merveilleux orgueil, qui est le vice que chacun doibt le plus craindre; car il s'engendre de la mort et ruyne de toutes les aultres vertuz[6].

(Id., *ibid.*, Nouv. XXXIV, t. II, p. 291.)

1. Aussi bien qu'ils le trouvent.
2. Au sujet d'une.
3. Toujours est-il.
4. Realite.
5. Recherché.
6. Nous extrayons de la correspondance de Marguerite la lettre suivante adressée, après la journée de Pavie, à son frère, prisonnier de Charles-Quint :

Au roi, à Pizzighitone[1].

Lyon, mai 1525.

Monseigneur,

Plus l'on vous eslongne[2] de nous, et plus me croist la ferme espèrance que j'ay de vostre deslivrance et bref retour; car à l'heure que le sens des houmes[3] se trouble ou desfault[4], c'est à l'heure[5] que Nostre-Seigneur fait son chef d'œuvre, coume celuy qui de tout bien veult avoir seul la gloire et l'honneur. Et nonobstant que nostre confiance est du tout[6] en sa bonté et puissance, si[7] ne laisse l'en[8] riens à prouvoir par[9] la vertu qu'il donne à Madame[10], de sagement penser et connoistre tout ce qui se peult faire pour vous et vostre réaume[11]; n'estimant toutes fois que peine, labeur, force ny prudence y fasse riens, sinon la voulenté[12] de Dieu, qui plus vous aime que nous[13], car il est nostre premier et souverain père. Et si maintenant il vous despart de l'esperience[14] des peines qu'il a portées pour vous, vous donnant d'aultre part la grace de les porter pacientement[15], je vous supplie, Monseigneur, croire sans riens en

1. Aujourd'hui *Pizzighettone*, place forte de la Lombardie, à quelques lieues au nord-ouest de Crémone, où fut détenu François Ier, après la bataille de Pavie, avant d'être transféré à Madrid.
2. Éloigne.
3. Hommes.
4. Manque, fait défaut.
5. C'est alors, à ce moment-là.
6. Entièrement.
7. Toutefois.
8. Archaïque, pour *l'on*. — On ne laisse rien à pourvoir, c'est-à-dire on pourvoit à tout.
9. Grâce à.
10. Louise de Savoie, mère du roi, régente.
11. Royaume.
12. Volonté.
13. Qui vous aime plus que nous ne vous aimons.
14. Il vous donne votre part de peine à éprouver.
15. Patiemment.

BONAVENTURE DES PERIERS

Né au commencement du XVIe siècle. — Mort vers 1544.

Jean Bonaventure des Periers naquit en Bourgogne vers le commencement du XVIe siècle. On sait peu de chose de sa jeunesse ; il reçut, quoique pauvre, une forte éducation classique. Malgré ses connaissances profondes, il eut peine à sortir de la misère. Après s'être adressé en vain à divers protecteurs, il entra enfin au service de Marguerite de Navarre, la sœur de François Ier, qui se l'attacha d'abord comme valet de chambre, puis comme secrétaire. De 1531 à 1537, il se livra surtout à des travaux d'érudition, traduisit le *Lysis* de Platon, prit part sous le pseudonyme d'*Eutychus* (Bonaventure), à la publication de la traduction des Écritures que préparaient d'après le texte hébreu Olivétan, le parent de Calvin, et Lefèvre d'Étaples, et aida Estienne Dolet dans son grand travail : *Commentarii linguæ latinæ*. En même temps, il traduisit, à l'exemple de Marot, des hymnes et autres poésies sacrées. En 1537, il fit imprimer le *Cymbalum mundi en françoys contenant quatre dialogues poétiques, fantastiques, joyeux et facétieux*, adressés par

doubter que ce n'est que pour esprouver combien vous l'aimez, et pour vous donner le loisir de penser et connoistre combien il vous aime ; car il veult avoir vostre cueur entièrement, comme par amour vous a donné le sien, pour, après vous avoir unny[1] à luy par tribulacion, vous deslivrer, à[2] sa gloire et vostre consolacion, par le merite de sa victorieuse résurrecsion, afin que par vous son nom soit congnu et sanctifié, non seulement en votre réaulme, mais par toute la cristienté jusques à la conversion des infideles. O que bienheureuse sera vostre brefve prison, par qui Dieu tant d'ames deslivrera de celle[3] d'infidélité et eternelle damnacion ! Hélas ! Monseigneur, je say bien que vous l'entendez trop mieux que moy ; mais veu que en aultre chouse je ne pense que en vous[4], comme celuy seul que Dieu m'a laissé en ce monde, père, frère et mary, ne pouvant[5] avoir le bien de le vous dire et peu escripre[6], n'ay craint vous ennuyer de longue lectre, que[7] tant m'est courte, pour le bien que ce m'est de penser parler à vous. Mais, pour la fin, vous veux bien asseurer que Madame est en très bonne santé en ce lieu des Celestins[8], où elle s'est guérie du tout et fortifiée de sa goutte ; et va souvent au jardin, afin que gardant sa santé, laisant chose à vous agréable, elle ne faille aux affaires dont la fin[9] est tant désirée, et dont sans cesser en supplions le Roy celeste en la main duquel est la clef de vostre liberté. Vous assurant, Monseigneur, que s'il luy plaisoit s'accorder à nos demandes, il y auroit des vies données de bon cueur pour vous deslivrer, et de la sienne, ou trop auroit de gain, en auroit bientoust fait joyeux sacrifice[10].

Vostre très humble et très obéissante subjecte et seur.

Marguerite.

(*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, publiées par F. Genin ; t. II, *Nouvelles lettres adressées à François I* : lettre V, p. 32 ; Paris, 1841-42.)

1. Uni.
2. Pour.
3. De la prison.
4. Je ne pense à aucune autre chose qu'à vous.
5. Comme je ne pouvais.
6. *Et peu escripre*, en écrivant peu, sans écrire longuement.
7. Qui.
8. Couvent de Lyon.
9. Par le retour du roi.
10. Elle aurait bientôt fait le sacrifice de sa vie, sacrifice où elle trouverait encore son avantage.

Thomas du Clenier (anagramme de *Incrédule*) à son ami *Pierre Tryocan* (c'est-à-dire *Croyant*). Ce pamphlet contenait, sous le voile d'allusions plus ou moins claires, de violentes attaques contre la religion. Catholiques et protestants se sentirent également atteints et, d'accord cette fois, dénoncèrent l'auteur. L'ouvrage fut immédiatement saisi et anéanti par arrêt du Parlement (19 mai 1538), pour les « grands abus et hérésies » qu'on y découvrit et *bien qu'il ne contint pas d'erreurs expresses en matière de foi, mais parce qu'il était pernicieux.* Accusé d'athéisme, abandonné par la reine de Navarre, réduit à la plus profonde misère, des Periers finit par se donner la mort vers 1544.

Vers l'époque où il composait son *Cymbalum,* il avait, ce semble, achevé ses *Nouvelles Récréations et joyeux devis*, recueil de contes qui parut en 1558, et qu'on a attribué parfois, et sans raison, à Pelletier du Mans ou à Denizot. Les éditions postérieures en contiennent toutefois un certain nombre qui ne sont certainement pas de des Periers.

Les œuvres complètes de cet écrivain, un des meilleurs prosateurs du XVIe siècle, ont paru dans la Bibliothèque elzévirienne (édit. Lacour, 2 vol. in-18; 1866). M. F. Frank a publié en 1874 une édition du *Cymbalum* accompagnée d'un commentaire où toutes les obscurités sont ingénieusement expliquées.

Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (sect. I, p. 15 et 63).

1. Comparaison des alquemistes[1] à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché.

Chacun sçait que le commun langaige des alquemistes, c'est qu'ilz se promettent un monde de richesses et qu'ilz sçavent des secrets de nature que tous les hommes ensemble ne sçavent pas; mais à la fin tout leur cas s'en va en fumée, tellement que leur alquemie[2] se pourroit plus proprement dire : *Art qui mine* ou *Art qui n'est mie;* et ne les sçauroit-on mieux comparer qu'à une bonne femme qui portoit une potée de lait au marché, faisant son compte ainsi : qu'elle la vendroit deux liards; de ces deux liards elle en[3] achepteroit une douzaine d'œufs, lesquelz elle mettroit couver, et en auroit une douzaine de poussins; ces poussins deviendroient grands, et les feroit chaponner; ces chapons vaudroyent cinq solz la pièce : ce seroit un escu et plus, dont elle achepteroit deux cochons, masle et femelle, qui deviendroyent grands et en feroient une douzaine d'autres, qu'elle vendroit vingt solz la pièce, après les avoir nourris quelque temps : ce seroyent douze francs, dont elle achepteroit une jument qui porteroit un beau poulain,

1. Alchimistes.
2. Alchimie.
3. *En* fait ici pléonasme.

lequel croistrait et deviendroit tant gentil : il saulteroit et feroit *hin*. Et, en disant *hin*, la bonne femme, de l'aise qu'elle avoit en son compte, se print à faire la ruade que feroit son poulain, et en la faisant sa potée de lait va tomber et se respandit toute. Et voilà ses eufs, ses poussins, ses chapons, ses cochons, sa jument et son poulain, tous par terre. Ainsi les alquemistes, après qu'ils ont bien fournayé[1], charbonné, lutté[2], soufflé, distillé, calciné, congelé[3], fixé[4], liquefié, vitrefié, putrefié, il ne fault que casser un alembic pour les mettre au compte[5] de la bonne femme[6].

(*Les Nouvelles Récréations et joyeuz devis*, Nouvelle XII. — Édit. Lacour, II, p. 57.)

1. Travaillé au fourneau.
2. Ferme les vases avec du lut.
3. Coagule. « Sang *congelé*. » (A. Paré, VIII, 18.)
4. Empêche les corps volatils de se volatiliser.
5. Pour les mettre au même compte que la bonne femme, c'est-à-dire qu'ils arrivent, comme la bonne femme, à ne plus rien posséder.
6. Voilà l'origine de la charmante fable de la Fontaine : *la Laitière et le Pot au lait*. D'où des Periers l'a-t-il tirée? Rabelais parle d'un cordonnier qui, se faisant riche par rêverie, n'eut de quoi dîner quand son pot au lait fut cassé (*Gargantua*, I, 33; voir plus haut, p. 104.) Des Periers l'aurait-il prise à son contemporain Rabelais, et aurait-il changé le cordonnier en Perrette? Un recueil de contes du moyen âge, qui a été souvent imprimé au XIVe et au XVe siècle, le *Dialogus creaturarum optime moralizatus*, traduit en français en 1482, contient notre fable. On y voit une servante aller vendre à la ville un pot de lait, et en route, faisant le calcul de Perrette, acheter cochons, moutons, bœufs, amasser une riche dot, grâce à laquelle elle épousera quelque prud'homme. Mais, ô malheur, *cum sic gloriaretur et cogitaret cum quanta gloria ducceretur ad illum virum super equum, dicendo : Gio! Gio!* (hue! hue!), *cepit pede percutere terram quasi pungeret equum calcaribus*. Et voilà comment elle ne put avoir ce qu'elle espérait. — C'est là sans doute la source de des Periers; mais d'où le *Dialogus* a-t-il pris cette fable? Vraisemblablement d'un autre recueil de contes très populaire au XIIIe siècle, le *Directorium vitæ humanæ*, où l'on voit un pauvre diable qui possédait un pot de miel calculer qu'il le vendra un talent d'or; il achetera dix brebis qui se multiplieront, et en quatre ans seront devenues quatre cents. Ses richesses augmenteront à vue d'œil; il deviendra propriétaire, il épousera une riche héritière, qui lui donnera un fils; si ce fils n'est pas sage, il le corrigera à coups de bâton. Et, ce disant, il frappe son pot de miel, et voilà sa fortune renversée. Le *Directorium* avait été traduit par le juif Jean de Capoue (entre 1263 et 1278), sur une version hébraïque faite en 1250 par le rabbin Joel, d'un texte arabe intitulé *Kalila et Dimna*. Or ce texte, qu'on possède encore, avait été traduit, sous le califat d'Almanzor, d'un livre pehlvi (le pehlvi est l'ancienne langue des Perses avant la conquête musulmane) qui traduisait un original sanscrit, aujourd'hui encore existant et connu sous le nom des *Cinq sections* (Pantcha-tantra). Dans l'original, on voit un brahmane possesseur d'un grand pot de riz acheter successivement avec son riz chèvres, vaches, buffles, juments, chevaux, maison, riche héritière qui lui donnera un fils qu'il appelle Somasâman; l'enfant joue trop près des chevaux; le brahmane appelle sa femme pour veiller sur son fils. Elle ne l'entend pas. « Alors je me lève et lui donne un coup de pied comme celui-ci. » En rêvant ainsi, il donne un coup de pied au pot et le brise. Tout le riz tombe et l'enfarine. C'est pourquoi, dit le conteur, « celui qui fait des projets insensés pour l'avenir sera tout barbouillé de blanc comme le père de Somasâman. » Voilà l'origine première du récit de la Fontaine. Exemple curieux des migrations de ces fables qui, inventées sur les bords du Gange par des pré-

2. De trois frères qui cuiderent[1] estre pendus pour leur latin.

Trois frères de bonne maison avoyent longuement[2] demeuré à Paris, mais ilz avoyent perdu tout leur temps à courir, à jouer et à folastrer[3]. Advint que leur père les manda tous trois pour s'en venir[4], dont ilz furent fort surpris, car ilz ne sçavoyent un seul mot de latin[5]; mais ilz prindrent complot d'en apprendre chascun un mot pour leur provision. Sçavoir est, le plus grand aprint à dire : *Nos tres clerici*[6]; le second print son thème sur l'argent et aprint : *Pro bursa et pecunia*[7]; le tiers, en passant par l'église, retint le mot de la grand messe : *Dignum et justum est*[8]. Et là dessus partirent de Paris, ainsi bien pourveuz, pour aller veoir leur père ; et conclurent ensemble que par tout où ilz se trouveroyent et à toutes sortes de gens ils ne parleroyent autre chose que leur latin, se voulant faire estimer par là les plus grands clercs de tout le païs. Or, comme ils passoyent par un bois, il se trouva que les brigans avoyent coupé la gorge à un homme et l'avoyent laissé là après l'avoir destroussé. Le prevost des mareschaux estoit après[9] avec ses gens, qui trouva ces trois compaignons près de là où le meurdre[10] s'estoit fait et où gisoit le corps mort. Venez ça, ce leur dit-il. Qui a tué cet homme? Incontinent le plus grand, à qui l'honneur appartenoit de parler le premier, va dire : *Nos tres clerici.* O ho ! dict le prevost. Et pourquoi l'avez-vous faict? *Pro bursa et pecunia,* dit le second. Et bien! dit le prevost, vous en serez penduz. *Dignum et justum est,* dit le tiers. Ainsi les povres gens eussent esté penduz à credit[11], n'eust esté que, quand ilz veirent que c'estoit à bon escient, ilz commencèrent à parler le latin de leur mère[12] et à dire quy ilz estoyent. Le prevost, qui les veid[13] jeunes et peu fins, cogneut bien que ce

dicateurs bouddhistes, voyagèrent à travers les âges et les pays, pour aboutir aux recueils de nos conteurs occidentaux. Voyez Max Muller, *Essais de mythologie comparée* (traduction de G. Perrot, 1 vol. in-8°, 1873). Lire spécialement l'Essai X : *Sur la migration des Fables.* Voyez encore l'opuscule de M. Gaston Paris, *Des contes orientaux dans la littérature française du moyen âge.* Paris, 1875.

1. Pensèrent.
2. Longtemps.
3. Cf. plus bas le morceau de Larivey : *Les Ecoliers à Paris.*
4. Pour retourner chez eux.
5. Le père les avait envoyés à Paris pour y faire leur éducation.
6. Nous trois clercs.
7. Pour la bourse et l'argent.
8. C'est chose digne et juste. Mots qui commencent la *préface* de la messe.
9. S'occupait de cette affaire.
10. Meurtre.
11. Sans avoir rien payé, c'est-à-dire sans avoir rien fait pour cela.
12. Leur langue maternelle.
13. Vit.

n'avoit pas esté eulx et les laissa aller et fit la poursuite des voleurs qui avoient fait le meurdre. Mais les trouva-il? — Et qu'en sçay-je? mon ami, je n'y estois pas.

(*Id.*, Nouv. XX. — Tome II, 94.)

3. Des mal contents[1].

A Pierre de Bourg, Lyonnois.

D'ont[2] vient cela, mon amy Pierre, que jamais nul ne se contente de son estat, soit que Fortune le luy ayt offert et donné, ou que luy mesmes l'ayt choisy pour certaine cause et raison? « Que les marchans sont heureux! » dict le vieil souldart[3] qui se sent tout rompu de peine et de coups. Et, au rebours, celuy qui est dessus la mer, en marchandise[4], dict ainsi quand il faict tormente[5] : « Il faict bien meilleur à la guerre; qu'il ne soyt vray[6], on s'y escarmouche de sorte qu'en un moment vient ou mort ou joyeuse victoire. » Le conseiller ou l'advocat (quand il oyt le soliciteur hurter[7], devant jour, à sa porte) loue l'estat du laboureur. Le paysan, qui vient de loin pour comparoistre à sa journée[8], dict qu'il n'y a d'heureux que ceulx qui ont leur demeure en la ville. Et tant d'autres semblables choses que Fabius, ce grand causeur, se lasseroit à les compter. Mais (afin que ne te tienne[9] trop longuement) escoutez un peu là où c'est que tend mon propos. Si quelque Dieu disoit ainsi à telle manière de gens : « Ça, que je donne à un chascun de vous ce que plus[10] il désire. Toy qui estois souldart naguères, à ce coup marchant deviendras; et vous, Monsieur le conseiller, serez bon homme de village. Or, puis qu'avez changé d'estatz, vuidez d'icy[11], allez vous en, sus, haye[12]! avant[13]! qu'attendez-vous? Sire Dieu! ilz grattent leurs testes : C'est signe qu'ils sont mal contens. Et toutes fois ilz peuvent estre tous bien heureux,

1. Paraphrase de la première satire d'Horace : *Quî fit, Mæcenas, ut nemo,* etc. Cette paraphrase est en vers blancs, de huit pieds. Certains vers sont faux et pourraient être rétablis très facilement.

2. *D'ou;* même mot que le relatif *dont,* qui n'avait pas encore exclusivement le sens de *duquel, de laquelle;* du latin vulgaire *de-unde.*

3. Le vieux soldat. *Soudart,* remplacé au xvie s. par l'ital. *soldato,* soldat, a pris depuis une acception défavorable.

4. *Allant* en marchandise, voyageant pour affaires de commerce. Encore dans la Fontaine :

Sire Guillaume *allant en marchandise...*
(*Contes,* II, 1.)

5. Tourmente, tempête.

6. Peut-on nier que cela ne soit vrai?

7. Heurter.

8. Au jour de l'assignation.

9. Je ne te tienne, retienne.

10. Le plus.

11. Videz les lieux.

12. Hé!

13. En avant.

selon leur dire. A quoy tient il que Jupiter, voyant cela, ne se despite à bon droict contre telles gens, disant que plus n'escoutera vœux ne[1] prières qu'on luy face. Au reste, afin que ce discours ne semble[2] à celuy d'un plaisant qui ne tasche qu'à faire rire (combien[3] qu'il n'est pas défendu qu'en riant l'on ne puisse dire et remonstrer la vérité; comme font les bons magisters, qui donnent aucunes[4] fois aux petits enfants des lettres faictes de marcepains[5], pour mieulx lesfaire connoistre); mais, laissons risées et jeux, et parlons à bon escient. Le laboureur, le tavernier, le souldart et les mariniers, qui par toutes mers vont et viennent, se disent tant prendre[6] de peine à celle fin qu'en leur vieillesse ilz se puissent mettre à repos, voyantz qu'ils auront de quoy vivre; comme faict le petit formy[7], de grand labeur parfait exemple[8], qui porte et traine, à tout[9] sa bouche, tout cela qu'il peult au monceau qu'il faict, luy qui n'est ignorant ny nonchalant[10] de l'advenir. Puis, en hiver, durant les neiges, qu'il ne peult aller nulle part, il vit content, en patience, usant des biens qu'il ha acquis. Mais toy il n'est si grand chaleur, froid, feu, eaux, ny autres dangers, qui jamais engarder[11] te puissent d'aller et venir pour le gaing. Brief[12], il n'y a rien qui te nuyse[13], pourveu qu'un autre n'ayt le bruyt[14] d'être plus riche que toy.

(*Des mal contens*, t. I, p. 97.)

NOEL DU FAIL

Noel du Fail, seigneur de la Hérissaye, gentilhomme breton, naquit à Rennes vers 1520. Il était en 1553 juge au présidial de cette ville, en 1571 conseiller au parlement de Bretagne, et il mourait en 1591. Voilà tout ce que l'on sait de la vie de cet écrivain.

En 1547, il publiait à Lyon, sous le pseudonyme de *Maistre Leon Ladulfi* (anagramme de *Noel du Fail*), *Champenois*, ses *Discours d'aucuns*

1. Ni.
2. Ressemble.
3. Bien que.
4. Quelques.
5. Forme primitive de *massepain* (de l'italien *marzapane*).
6. Qu'ils prennent.
7. *Fourmi* était masculin en vieux français (latin populaire *formicus*). Le mot est devenu féminin au XVIe siècle, à cause du latin classique *formica*; mais régulièrement on aurait dû dire *une fourmie*.
8. Exemple parfait de grand labeur.
9. *A tout*, avec.
10. Insouciant.
11. Empêcher.
12. Bref. On dit encore *brièveté*.
13. Tu ne crains aucune peine.
14. Réputation.

propos rustiques, facétieux et de singulière récréation. L'année suivante, il donnait à Paris les *Baliverneries ou Contes nouveaux d'Eutrapel, autrement dit Léon Ladulphi.* Enfin en 1565 paraissaient à Rennes les *Contes et discours d'Eutrapel par le feu* (sic) *seigneur de la Hérissaie.* Les œuvres de Noel du Fail ont été publiées plusieurs fois : citons spécialement l'édition donnée dans la Bibliothèque elzévirienne par M. Assézat (2 vol. in-16, 1874), et, pour les *Propos rustiques*, l'excellente édition donnée par M. A. de la Borderie (Paris, 1878), d'après l'édition *princeps* de 1547.

Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (page 62).

Les femmes et le secret.

Plutarque, aux livres du babil[1], dit qu'un jour, voir deux, au Senat de Rome ils demeurerent[2] plus tard qu'ils n'avoient coustume, pour deliberer[3] une difficulté à fer esmoulu[4], et de grands poids. La femme d'un Senateur, bonne et honneste femme (femme toutesfois), importunement solicita son mary sur l'occasion de tel et non accoustumé retardement, y adjoustant les mignardises dont une femme soucieuse[5] sait paistre[6] la gravité d'un sage mari : lequel estant assez instruit de quel bois se chauffe tel animant[7], ne luy voulant communiquer chose qui importast tant peu fust[8], la contenta et paya en monnoie de femme, la faisant, avant toutes choses, jurer sa foy et conscience qu'elle ne reveleroit à personne vivant[9] cela qu'elle poursuivoit tant honnestement[10], et de quoy[11], pour dire vray, il se sentoit gratieusement[12] vaincu..... Et bien donc, luy dit-il en l'aureille (encore qu'ils fussent seuls), l'on a veu ceste nuict une Caille ayant le morion[13] en teste, et la picque aux pieds, volante sur ceste ville : aux conjectures duquel presage les Augures et devinateurs sont après[14] et fort empeschez[15], à sçavoir et consulter que c'est[16]; et de nostre part nous en attendons l'issue; mais St, et bon bec[17]. Ce disant et l'ayant baisee, se retira en son cabinet, attendant l'heure prochaine d'aller au Palais[18]. Il ne luy

1. Voir plus bas (p. 153) le passage de Plutarque dans la traduction d'Amyot.
2. On demeura.
3. Ce verbe était actif.
4. Difficulté sérieuse; métaphore tirée du combat à fer émoulu, où la lutte n'était plus un jeu, comme dans les tournois.
5. Qui a quelque chose en tête.
6. Charmer.
7. Tel être; — connaissant le caractère de la femme.
8. Qui importât si peu que ce fût.
9. *Personne* est ici masculin, comme dans *personne n'est venu.*
10. Ce qu'elle cherchait à savoir avec des manières si aimables.
11. Au sujet de quoi.
12. Par sa grâce, par ses mignardises.
13. Sorte de casque.
14. Sont occupés.
15. Embarrassés.
16. Et délibérer sur ce que c'est.
17. Mais chut! et bouche close.
18. Le sénat.

eut si tost le dos tourné que ceste diablesse guignant[1] et espiant s'il estoit point aux escoutes (comme ordinairement elles sont en perpetuelle fievre et soupçon) qu'elle ne s'escriast[2] à la prochaine[3] qu'elle rencontra : « M'amie, nous sommes tous perdus, on a veu cent Cailles, passans armees sur la ville, qui faisoient le diantre[4] : mais mot[5]! » De là, elle voisina[6] tant, caqueta tellement, avecques la multiplication et force que les nouvelles acquierent de main en main, qu'en moins de rien les rues furent remplies, jusques aux aureilles des Senateurs, de plus de vingt mille Cailles. De sorte que ce Romain, estant au Senat, leur leva et osta la peine où jà ils estoient, leur faisant entendre, non sans rire, le moyen prontement inventé pour avoir la raison[7], et tromper la sapience de sa femme. Qui[8] fut une moquerie si dignement couverte, que femme haut à la main et rebrassee qu'elle fust[9] ne s'advança desormais s'enquerir[10] des affaires communes et publiques[11].

(*Contes et discours d'Eutrapel*, ch. XXXIII, *De la moquerie;* édit. Assézat, t. II, p. 311.)

VI. — ÉRUDITS ET SAVANTS

HENRI ESTIENNE

1531-1598

Henri Estienne, né à Paris en 1531, apprit le latin, en l'entendant parler autour de lui, comme sa langue maternelle, dans la maison de son père Robert Estienne. Il s'initia de bonne heure à la langue grecque, et il connaissait par cœur à onze ans la *Médée* d'Euripide. Il reçut les leçons

1. Regardant du coin de l'œil.
2. Sous-entendu : (ne put) qu'elle ne s'escriast; ne put s'empêcher de s'écrier.
3. A la premiere femme.
4. Le diable.
5. Pas un *mot*.
6. Alla chez les voisines.
7. Pour avoir raison de sa femme.
8. Ce qui.
9. Qu'aucune femme, si haut à la main et si rebrassée qu'elle fût. *Haut à la main,* cf. plus haut, p. 74, n. 13. *Rebrassé,* proprement *retroussé,* au fig. *hardi.*
10. A s'enquérir.
11. La Fontaine a tiré de ce joli récit sa fable plus jolie encore : *Les Femmes et le Secret* (Fables, VIII, 6). Si du Fail a en propre le trait charmant de la multiplication des cailles, la Fontaine a pour lui le dialogue des commères, dialogue admirable de naïveté et de vérité.

de Pierre Danès, le plus habile helléniste du temps, de Guillaume Budé et de Lascaris. A 17 ans, il commença l'édition de Denys d'Halicarnasse, et à 19 ans se mit à explorer les principales bibliothèques de l'Italie, de l'Angleterre, de la Flandre et du Brabant : il donna dès lors de savantes éditions d'auteurs grecs enrichies de traductions latines et de notes. En 1572, il publia son *Thesaurus græcæ linguæ*, merveilleux monument d'érudition, qui fut accueilli par l'admiration unanime de toute l'Europe savante, mais dont l'impression ruina H. Estienne.

Malgré le prodigieux labeur que demandaient ces œuvres d'érudition, H. Estienne trouva le temps de publier des ouvrages français qui lui assurent le premier rang parmi les critiques du temps et une place honorable parmi les bons écrivains du XVIe siècle. Dans la *Précellence du langage françois*, il réclame la suprématie pour le français contre l'italien; dans le *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, il établit encore l'excellence de notre langue par les rapports nombreux qu'il trouve entre le grec et le français. Les *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé* livrent au ridicule les courtisans qui affectent de se servir des expressions et des tournures italiennes. L'*Apologie pour Hérodote* est un pamphlet dirigé contre le catholicisme; la violence et le cynisme de cet écrit révolta même ses coreligionnaires de Genève.

Les dernières années de H. Estienne furent sombres. Aigri par des malheurs domestiques et des revers de fortune, agité par son esprit inquiet, il mena une vie errante, courant de ville en ville à travers la France, l'Allemagne et jusqu'à la Hongrie; et celui qui avait si longtemps joui de la faveur des princes chrétiens finit misérablement à l'hôpital de Lyon en 1598.

M. Léon Feugère a publié la *Précellence* et la *Conformité du langage françois*, 2 vol. in-12, Paris, Delalain, 1850. L'éditeur Liseux a réimprimé en 1883 les *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé*, 2 vol. in-8°.

Cf. notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle*, pages 6 et 77.

1. Des mots composés en français[1].

Leur langage[2] n'est si heureux à forger des vocables[3] que le nostre, lequel de toute ancienneté a imité aucunement[4] la liberté des Grecs, en ce qui concerne la composition des mots, voire jusques à faire ceste imitation en aucuns de mesme signification[5]

1. Cette page renferme des idées très justes, mêlées à quelques inexactitudes de détail. Voir sur la question A. Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés en français*. Paris, 1875 (spécialement pages 191 et 243).
2. Le langage des Italiens.
3. Mots.
4. En quelque manière.
5. Qui ont le même sens en français qu'en grec. — H. Estienne a le tort de croire que cette faculté de créer des mots composés (plus développée en français qu'on ne le croit généralement) est d'un

Pour exemple, ce que les Grecs disent πρόδρομος, nous l'appelons *avantcoureur*, usans d'une composition du tout semblable. Pareillement ce qu'ils disent κακομήγανος, nous l'exprimons par ce vocable composé *songemalice*... Si nos ancestres ont pris ceste liberté et hardiesse d'imiter certaines compositions de la langue greque jusques à rendre mot pour mot... aurions-nous pas trop peu de courage si nous demeurions en si beau chemin? Pour venir aux exemples, je di, à propos du mot *ancestres*,... que comme ainsi soit qu'en *bisayeul* nous imitons la composition greque δίπαππος, non pas la latine *proavus*, nous serions trop peu hardis si, comme nos predecesseurs ont faict *bisayeul* de δίπαππος, nous n'osions faire *trisayeul* de τρίπαππος[1]...

Je di bien d'avantage : c'est que nos ancestres nous ont monstré le chemin d'autres imitations plus hardies sans comparaison : comme quand pour nous representer ce beau mot d'Homere, χαλκοχιτῶνες, ils ont dict (en despit de la couardise des Latins) *fervestus*[2]. Et pourquoy ne diroit-on *fervestu* aussi bien qu'on dit *courtvestu?* Il est vray qu'on prononce plustost *courvestu*, sans *t*. Ainsi pourquoy ne dira-on *porteciel* (en parlant d'Atlas)? Pourquoy, en parlant d'Hercule ou d'Ulysse, ne dira-on *portepene* ou *portelaleur*, au lieu du grec πολύτλας? Il feroit beau voir que nous eussions fait un composé pour un crocheteur, en l'appelant *portefaix ;* pareillement pour un paresseux, en l'appelant *fainéant :* et que nous vousissions[3] demourer courts, quand il seroit question d'honorer la memoire des gens de bien de quelque bel epithete[4] et principalement de ceux qui ont eu un naturel directement contraire à celuy des paresseux. Il faut aussi considérer qu'entre les mots usitez, composez du verbe *porter*, nous n'avons pas seulement *portefaix* (au lieu de ce que les Grecs usent de deux mots, ayans une mesme façon de composition et semblable à la nostre, ἀκθοφόρος et φορτοφόροι), mais aussi *portepanier* est fort en usage en ceste ville de Paris. Quant à *portenseigne*, aussi on sçait qu'il estoit en usage desjà du temps de nos ancestres ; comme aussi *portespee*, quand on disoit que le

côté une imitation de la composition grecque et de l'autre qu'elle est inconnue à l'italien. Le français comme l'italien et l'espagnol (cf. plus bas, p. 141) ont des procédés de formation de mots communs, qu'ils ne doivent pas au grec, mais qui sont nés avec ces langues.

1. Le mot *trisaïeul* a été depuis créé.

2. Mot fréquent dans notre vieille poésie, qui employait également *ferarmer* (armer du fer), *ferlier* (lier de chaines de fer). Cf. Darmesteter, *l. c.*, p. 141.

3. Archaïsme pour *voulussions*. La vieille langue avait le parfait *je volsis*, d'où l'imparfait du subjonctif *que je volsisse, que je vousisse*.

4. Substantif alors masculin. Cf. notre *Tableau de la langue au seizième siècle*, p. 247.

connestable estoit *portespee* du roy. Et depuis, ce mot a esté appliqué au pendant de la ceinture, lequel en quelques lieux on appelle aussi le ceinturon ; et en la cour sont assez usitez ces trois *portetable, portechaire*[1], *portequeue*[2]. Nous avons aussi quelques autres où on voit telle composition; mais quand nous n'aurions que ce premier *portefaix*, il nous pourroit suffire pour nous faire avouer les compositions susdictes, auxquelles j'adjouste ceste-ci, *portecharge*[3]; car, pour dire la vérité, comme je ne ferois non plus de difficulté de dire *portelabeur* que *portepene*, aussi ne craindrois-je point d'user de *portecharge*, où la ryme le requerroit. Je passe plus outre, car je di que de deux princes, dont l'un seroit pacifique et aimeroit la paix (autant qu'on la doit aimer pour le repos des subjects), l'autre seroit addonné du tout à la guerre, je ne craindrois de donner à l'un l'epithete de *portepaix*, à l'autre celuy de *porteguerre*. Et me souvient[4] à ce propos, que Joachim du Bellay en quelque epistre, servant de préface[5], monstre avoir quelque crainte que ces deux composez, *porteloix* et *porteciel*, par lui forgez (ainsi qu'il dit) ne desplaisent aux lecteurs; mais depuis la poesie Françoise s'est monstree encore plus courageusement hardie : tesmoin celuy qui a dict, *du ciel porteflambeaux*[6]...

Or voyons si nous[7] pouvons point faire le mesme en quelques autres endroits qu'en cestuy-cy, c'est à dire si, comme nous avons pris ces composez, jà[8] usitez de long temps pour patrons[9] de plusieurs autres, ayans un mesme verbe, ainsi nous n'en trouverons point par lesquels nous puissions estre semblablement guidez. Je dis donc que nous avons *boutefeu*, jà ancien; et que je ne craindrois point d'en forger un, à l'exemple de cestuy-ci, *bouteguerre :* comme par cidevant[10] j'avois forgé *porteguerre*, aussi bien que *portepaix*. Pareillement sur l'ancien *songemalice* (qui respond au grec κακομήχανος, comme j'ai dict cidevant), j'oserois bien forger *songenouvelle*, et (comme on vient de l'un à l'autre) ne ferois difficulté de forger *forgenouvelle*.

1. *Porte-chaise;* plus tard, *porteur de chaise*.
2. Personne chargée de porter la queue de la robe d'un grand personnage, d'une grande dame.
3. On a créé récemment le mot *montecharge* pour désigner un ascenseur destiné à monter les fardeaux, les marchandises.
4. *Il* me souvient.
5. A sa traduction du quatrième livre de l'*Enéide*.
6. « Toi qui guides les cours du ciel *porte-flambeaux*. » Début de la *Première Semaine* de du Bartas. Ce poète a usé et abusé de ce genre de compositions, que Ronsard avait mis à la mode. Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (sect. II, p. 121).
7. Si nous *ne* pouvons point.
8. Déjà.
9. Modèles.
10. Plus haut.

Et quant est[1] de *songemalice*, où[2] je me trouverois empesché à rymer dessus[3], je penserois ne faire desplaisir[4] à mon langage si je mettois en sa place *songefinesse*...

Au demeurant si ces excellens poetes (l'honneur desquels j'ay d'autant plus en recommandation que je les voy s'efforcer à honorer nostre langage) veulent donner lieu[5] au precedent advertissement, je les prieray recevoir encore cestuy-ci touchant la discretion qu'ils doivent avoir en l'usage de tels epithetes, c'est qu'ils se souviennent de ce que disoit la gentille poetrice Corinne : Τῇ χειρὶ δεῖ σπείρειν, ἀλλὰ μὴ ὅλῳ τῷ θυλάκῳ[6].

(*De la Précellence du langage françois*, édit. de 1579, p. 121 ; cf. l'édit. de L. Feugère, p. 156.)

2. Du desordre et abus qui est aujourd'huy en la langue françoise.

Je fay mon compte qu'on m'accorde ce principe (comme aussi on ne doibt disputer contre ceux qui nient les principes en quelque matiere que ce soit) que la langue Grecque est la roine[7] des langues, et que si la perfection se doibt cercher[8] en aucune, c'est en ceste-là qu'elle se trouvera. Et de là je conclu que tout ainsi que le temps passé[9], apres que Apelles eut peinct l'image de Venus, d'autant que son tableau estoit tenu pour un parangon[10] de toute beauté, celles qui luy pourtraioyent[11] le mieulx, et tenoyent le plus de traits de son visage, estoyent estimees les plus belles : pareillement la langue Françoise, pour[12] approcher plus pres de celle qui a acquis la perfection, doibt estre estimee excellente par-dessus les autres...

Mais avant qu'entrer en matiere, je veulx bien advertir les lecteurs que mon intention n'est pas de parler de ce langage François bigarré et qui change tous les jours de livree selon que la

1. Et quant à ce qui est.
2. Dans le cas où.
3. Sur ce mot.
4. Tort.
5. Donner place, faire accueil.
6. « Il faut jeter la semence avec la main, et non la verser à plein sac. » Mot que Corinne adressait à Pindare en lui reprochant d'avoir trop prodigué les fictions dans une pièce qu'il lui lisait. Voir Plutarque, *Gloire des Athéniens*. Au témoignage de Pausanias (IX, 22), cette femme, dont les anciens vantaient la beauté et le génie, remporta plusieurs fois sur Pindare le prix de la poésie lyrique. — Il est à regretter que les amis de H. Estienne n'aient pas écouté les sages conseils qu'il leur donnait.
7. Reine.
8. *Chercher*.
9. *Dans* le temps passé.
10. Modèle. Mot venu au XVIe siècle de l'espagnol *paragon*, qui a le même sens.
11. En faisaient le portrait, en donnaient l'image.
12. Parce qu'elle approche.

fantasie[1] prend ou à monsieur le Courtisan ou à monsieur du Palais[2] de l'accoustrer. Je ne preten point aussi parler de ce François desguisé, masqué, sophistiqué, fardé et affecté à l'appetit de tous autres qui sont aussi curieux de nouveauté en leur parler comme en leurs accoustremens. Je laisse apart ce François Italianizé et Espagnolizé[3]; car ce François ainsi desguisé, en changeant de robbe, a quant-et-quant[4] perdu (pour le moins en partie) l'accointance qu'il avoit avec ce beau et riche langage Grec...

De quel François doncques enten-je parler? Du pur et simple, n'ayant rien de fard ni d'affectation, lequel monsieur le Courtisan n'a point encores changé à sa guise, et qui ne tient rien d'emprunt des langues modernes. Comment donc? ne sera-il loisible d'emprunter d'un autre langage les mots dont le nostre se trouvera avoir faulte[5]? Je ne di pas le contraire, mais s'il fault venir aux emprunts, pourquoy ne ferons-nous plustost cest honneur aux deux langues anciennes, la Grecque et la Latine (des quelles nous tenons desja la plus grande part de nostre parler)[6], qu'aux modernes qui sont (sauf leur honneur) inferieures à la nostre? Que si ce n'estoit pour un esgard[7], asçavoir d'entretenir la reputation de nostre langue, je serois bien d'advis que nous rendissions la pareille à messieurs les Italiens, courans aussi avant sur leur langage comme ils ont couru sur le nostre : sinon que, par amiable composition, ils s'offrissent à nous prester autant de douzaines de leurs mots comme ils ont emprunté de centaines des nostres. Et toutesfois, quand ils les nous auroyent prestez, qu'en ferions-nous? Il est certain que quand nous en servirions[8], ce ne seroit point par necessité, mais par curiosité : laquelle puis apres condamnerions nous mesmes les premiers, avec un remors de conscience d'avoir despouillé nostre langue de son

1. *Fantasie*, mot emprunté au grec φαντασία et qui le reproduit exactement, n'est devenu que plus tard *fantaisie;* comparez *Asia* et *Asie*.

2. Les gens de cour ou les gens de justice.

3. H. Estienne fait avec raison la guerre à ces mots étrangers, qui au XVIe siecle ont envahi notre langue.

4. En même temps; cf. plus haut, p. 23, n. 6.

5. Manquer.

6. Du latin, oui; puisque le français, comme les autres langues romanes, est une transformation directe du latin parlé dans l'empire romain. Quant au grec, le français peut offrir avec cette langue certaines ressemblances de construction, d'expression, etc.; mais il n'en derive pas. On ne voit pas d'ailleurs comment les Grecs auraient imposé leur langue aux Gaulois. Ce n'est que dans les temps modernes que les savants ont été demander au grec des termes nouveaux pour exprimer des idées ou des faits nouveaux; et cette invasion de mots grecs, qui ne s'arrête pas, présente pour notre langue un danger analogue à celui qu'offrait l'invasion des mots italiens et espagnols.

7. Considération.

8. Nous *nous en servirions;* le sujet *nous* est sous-entendu.

honneur pour en vestir une estrangere. Ce ne seroit point (dije) par necessité, veu que, Dieu merci, nostre langue est tant riche, qu'encores qu'elle perde beaucoup de ses mots, elle ne s'en appercoit point et ne laisse de demeurer bien garnie, d'autant qu'elle en ha si grand nombre qu'elle n'en peult sçavoir le compte, et qu'il luy en reste non seulement assez, mais plus qu'il ne luy en fault.

Ce nonobstant, posons le cas qu'elle se trouvast en avoir faulte en quelque endroict : avant que d'en venir la (je di d'emprunter des langues modernes) pourquoy ne ferions-nous plustost fueilleter nos Romans[1] et desroüiller force beaux mots tant simples que composez qui ont pris rouille pour avoir esté si long temps hors d'usage? Non pas pour se servir de tous sans distinction, mais de ceux pour le moins qui seroient les plus conformes au langage d'aujourd'huy[2]. Mais il nous en prend comme aux mauvais mesnagers, qui pour avoir plustost faict, empruntent de leurs voisins ce qu'ils trouveroient chez eux s'ils vouloyent prendre la peine de le cercher[3]. Et encores faisons-nous souvent bien pis, quand nous laissons, sans sçavoir pourquoy, les mots qui sont de nostre creu[4] et que nous avons en main, pour nous servir de ceux que nous avons ramassez d'ailleurs...

Toutesfois encores le grand mal ne gist point en ce que je vien de dire, mais en une chose qui est bien de plus grande importance, laquelle je suis presque honteux de dire. C'est que messieurs les Courtisans se sont oubliez jusques là, d'emprunter d'Italie leurs termes de guerre, laissans leurs propres[5] et anciens, sans avoir esgard à la consequence que portoit un tel emprunt; car d'ici à peu d'ans, qui sera celuy qui ne pensera que la France ait appris l'art de la guerre en l'eschole de l'Italie, quand il verra qu'elle usera des termes italiens? Ne plus ne moins[6] qu'en voyant les termes grecs de tous les arts liberaulx estre gardez ès[7] autres langues nous jugeons (et à bon droict) que la Grèce a esté l'eschole de toutes les sciences. Voilà comment un jour les disciples auront le bruit[8] d'avoir esté les maistres; et plusieurs casaniers qui se seront tousjours tenus le plus loing

1. Poèmes écrits en vieux français; cf. plus haut, p. 73, n. 4 et 8.
2. On reconnaît à ces conseils le disciple de Ronsard, qui prêchait lui aussi ce qu'il appelait le *provignement* des vieux mots. Voir notre *Tableau de la littérature*, p. 120 et suiv.
3. Chercher.
4. Cru.
5. Leurs propres termes de guerre.
6. Ni plus ni moins.
7. Dans les.
8. Reputation.

des coups qu'ils auront peu, auront bien à leur aise acquis la reputation d'avoir esté les plus vaillans. Pourtant ne m'esbahi-je point d'eux s'ils nous font si grand marché[1] de leurs mots, veu que oultre le payement qu'ils en reçoivent maintenant, ils s'attendent d'en avoir un jour si bonne recompense : mais je m'esbahi grandement de nous, comment nous ne nous appercevons que par ceste belle traffique[2] nous leur vendons ce qui nous est plus cher qu'à nulle autre nation, voire si cher que tous les jours nous le rachetons de nostre propre sang. Or, me suffit-il d'avoir entamé ce propos particulier; je le laisseray poursuivre à quelque autre qui aura meilleur loisir et peult-estre aussi meilleur moyen de ce faire. Cependant, ce que j'en ay dict a esté, en qualité de vray François, natif du cœur de la France et d'autant plus jaloux de l'honneur de sa patrie[3].

(*Conformité de la langue grecque. Préface*, édit. de 1569; cf. l'édit. de A. Feugère, p. 18 et suiv.)

ESTIENNE PASQUIER

1529-1615

Né à Paris en 1529, Estienne Pasquier étudia d'abord le droit sous Hotman et Baudouin. En 1547, il suivit à Toulouse les leçons de Cujas, puis alla entendre en Italie Alciat à Pavie, Louis à Boulogne. Il revint en 1549 à Paris, où il débuta dans le barreau, et se fit une grande réputation d'avocat. En 1557, il plaida avec succès pour une jeune veuve, qui, par reconnaissance, lui donna sa main et sa fortune. Tombé dangereusement malade en 1559 pour avoir mangé des champignons vénéneux, il se retira à la campagne pour rétablir sa santé altérée, et partagea ses loisirs entre la science du droit, les belles-lettres et l'érudition. Le premier livre des *Recherches de la France* et le *Pourparler des princes* qu'il publia en 1560, ramenèrent sur lui l'attention du public. En 1565, il fut chargé par l'Université de la défendre devant le parlement contre les Jésuites, et « cette harangue prononcée à la vue de dix mille et qu'à l'étranger on avait réputée pour un chef-d'œuvre » porta Pasquier au premier rang des avocats. Une longue suite de succès oratoires le maintint à cette place. En 1579, il prit part avec Harlay

1. Nous offrent à si bon compte.
2. Le mot, devenu masculin, a pris une terminaison masculine, *trafic*.
3. H. Estienne avait déjà ridiculisé cette manie de l'italianisme dans ses *Deux Dialogues du nouveau langage françois italianisé* (1578), ou il oppose à Philausone, l'admirateur des Italiens, Celtophile, le défenseur du pur français. Celtophile consent ironiquement à ce que le français emprunte à l'italien certains mots quand ils expriment des choses qui n'existent qu'en Italie, qui sont inconnues en France, par exemple *charlatan*, *bouffon*.

aux Grands Jours de Poitiers, en 1583 à ceux de Troyes. En 1585, Henri III le nomma avocat général à la Cour des comptes; en 1588, il fut élu député aux États de Blois; il combattit la Ligue, s'attacha à Henri III, et, après l'assassinat de ce prince, à Henri IV, avec qui il rentra à Paris en 1593. Après une verte et vigoureuse vieillesse, il mourut à 85 ans, en 1615, laissant la réputation d'un homme supérieur par le talent et par le caractère. Des œuvres de Pasquier qui remplissent deux volumes in-folio dans l'édition incomplète d'Amsterdam (1723), la plus importante, ce sont les *Recherches de la France,* travail de grande érudition. Viennent ensuite vingt-deux livres de *Lettres;* le *Catéchisme des Jésuites* (Villefranche, 1602), violent pamphlet contre la Société de Jésus; le *Pourparler du prince,* étude de philosophie politique, des poésies latines et françaises, et divers opuscules, entre autres le *Monophile,* dialogue fade sur l'amour, œuvre de jeunesse qui fut le début de Pasquier dans la littérature.

De ses œuvres oratoires il ne reste que son Discours contre les Jésuites, inséré par lui dans ses Recherches.

M. Léon Feugère a publié en 1849 un choix des *Recherches* et des *Lettres* de Pasquier (2 vol. in-12). Le texte en est malheureusement rajeuni.

Voir sur cet écrivain notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (sect. I, pages 54-56 et 75-77).

1. Marie Stuart devant ses juges.

L'Arrest et la Commission estans leus, elle se leve sur pieds, et en presence des Comtes et deux ou trois cens personnes qui estoient dedans la sale, d'une voix forte et hardie, elle fit en ces termes le procez à ceux qui avoient fait le sien :

« Milords, je suis Royne nee, non sujecte à vos loix, doüairiere de France, presomptive heritiere d'Angleterre, qui, apres avoir esté detenuë dix-neuf ans prisonniere, contre tout droit divin et humain, par celle vers laquelle je m'estois refugiee comme à l'anchre de ma seurté[1], sans avoir[2] aucune jurisdiction sur moy, et sans que l'on m'ait receuë en mes justifications, l'on m'a[3] condamnee à mort pour avoir voulu[4] entreprendre sur sa vie : chose à quoy je ne pourpensay[5] jamais. Et de ce je ne demanderay pardon à Dieu, devant lequel je vais rendre raison de mes actions. Et quand je l'aurais faict, dictes moy, je vous supplie, si je n'avois suject de le faire? Je suivray l'ordre des temps, et commenceray par ma prison. Sous quel titre me deteniez vous prisonniere? Estoit-ce comme vostre sujecte? Il n'y a homme des vostres qui fust si ozé de le dire. Ceste prison estoit-

1. Sûreté.
2. Sans qu'elle eût.
3. Ici la construction est brisée; la grammaire exigerait : *ai esté condamnée.*
4. En m'accusant d'avoir voulu.
5. Pensai.

elle de bonne guerre? Vray Dieu, quand est-ce que jamais je fis prendre les armes aux miens contre vous? Quand est-ce que je ne vous ay respectez dedans ma bonne fortune, je veux dire vostre Royne[1], comme celle à laquelle j'estois plus proche à succeder? Donnons[2] que j'eusse pris les armes, et que par un desastre de guerre, je fusse tombee en vos mains; que despendoit-il[3] de ceste prise? A prendre les choses à leur pis, j'en devois estre quitte pour une rançon, à laquelle vous ne me voulustes jamais mettre. Je n'estoys ny vostre sujette, ny prisonniere de bonne guerre : pourquoy me voulustes-vous confiner en une perpetuelle prison? Si j'avois commis quelque faute, estois-je vostre justiciable, pour vous en rendre compte? Ce n'est point cela, ce n'est point cela (je parle à vous, Puritains, qui d'un cœur devot et contrit, plus sages que tous vos ancestres, allambiquez une quinte-essence de nostre Religion Chrestienne); il y eut quelque autre anguille sous roche qui me causa ceste prison. Et quand quelque faute y eust euë[4], dont je n'estois responsable qu'à Dieu, certainement la prison de dix-neuf ans estoit un temps trop plus que suffisant pour expier par une longue penitence le peché envers Dieu, et meriter quelque pardon envers les hommes, qui considerera[6] le rang que j'ay soutenu, et qu'un seul jour de prison m'a esté plus penible que la mort extraordinaire que je vois[6] souffrir. Et, non assouvis de ceste prison, vous m'avez pourchassé cette mort[7], qu'estimez[8] m'estre honteuse; et moy, je la pren à gloire : si tant est qu'en ce piteux estat où je suis reduite, ceste vanité se doive loger dans mon ame[9].

(*Recherches de la France*, VI, ch. xv, page 502 de l'édition de 1621; cf. l'édit. de M. Feugère, I, page 199.)

2. Ronsard et la Pléiade.

Ce fut une belle guerre que l'on entreprit lors contre l'ignorance, dont j'attribue l'avant-garde à Seve, Beze et Pelletier[10];

1. Vous, ou plutôt votre reine (Elisabeth).
2. Admettons.
3. Résultait il.
4. Et quand il y aurait eu quelque faute.
5. *Pour* qui considérera; cf. p. 16, n. 3.
6. Vais.
7. Vous avez poursuivi ma mort.
8. Que vous estimiez.
9. Les malheurs et la mort de Marie Stuart ont inspiré un grand nombre d'auteurs au XVIe siècle. Ronsard lui avait adressé plusieurs poèmes (édit. Blanchemain, t. V, p. 304; t. VI, p. 9, 10, 14, 19, etc.). Brantôme lui a consacré un discours entier (*Dames illustres*, édit. de la Société de l'Histoire de France, t. VII, p. 403-453). Voyez plus loin le fragment de la tragédie de Montchrestien. Gilles Durand, dans un discours en vers, exhorte les Français à venger sa mort. Enfin la *Bibliothèque* de Lelong (II, p. 652) renferme l'indication de plusieurs Oraisons funèbres prononcées en son honneur.
10. Voir, pour tous les auteurs ici nom-

ou si vous le voulez autrement, ce furent les avant-coureurs des autres Poëtes. Apres se mirent sur les rangs Pierre de Ronsard, Vandomois, et Joachim du Bellay, Angevin, tous deux gentilshommes extraits[1] de tres-nobles races. Ces deux rencontrèrent heureusement[2], mais principalement Ronsard, de manière que sous leurs enseignes plusieurs se firent enroller. Vous eussiez dit que ce temps-là estoit du tout[3] consacré aux Muses : uns[4] Pontus de Tiart, Estienne Jodelle, Remy Belleau, Jean Anthoine de Baïf, Jacques Tahureau, Guillaume des Autels, Nicolas Denisot, qui, par l'anagramme de son nom, se faisoit appeller comte d'Alcinois[5], Louys le Carond, Olivier de Magny, Jean de la Peruse, Claude Butet, Jean Passerat, Louys des Masures, qui traduisit tout le Virgile. Moy-mesme, sur ce commencement[6], mis en lumière[7] mon *Monophile*, qui a esté favorablement recueilly[8]; et à mes heures de relasche, rien ne m'a tant pleu que de faire des vers Latins ou François. Tout cela se passa sous le regne de Henry II. Je compare ceste brigade à ceux qui font le gros d'une bataille. Chacun d'eux avoit sa maistresse qu'il magnifioit[9], et chacun se promettoit une immortalité de nom par ses vers; toutesfois quelques-uns se trouvent avoir survescu leurs livres[10].

Depuis la mort de Henry, les troubles qui survindrent en France pour la Religion, troublerent aucunement[11] l'eau que l'on puisoit auparavant dans la fontaine de Parnasse; toutesfois, reprenant peu à peu nos esprits, encores ne manquasmes-nous de braves Poëtes que je mets pour l'arriere-garde : uns Philippes des Portes, Scevole de Sainte-Marthe, Florent Chrestien, Jacques Grevin, les deux Jamins, Nicolas Rapin, Jean Garnier, le seigneur de Pibrac, Guillaume Saluste Seigneur du Bartas, le Seigneur du Perron et Jean Bertaut, avec lesquels je ne douteray d'adjouster[12] mes Dames des Roches, de Poictiers, mère et fille, et specialement la fille qui reluisoit à bien escrire entre les Dames, comme la Lune entre les Estoilles.

mes, notre *Tableau de la littérature* (section II, ch. I et II).

1. Issus. On dit encore en ce sens *extraction*.

2. Inventèrent heureusement, eurent d'heureuses inventions poétiques. Le vieux français disait en ce sens *trouver*; de là le nom de *trouvere, trouveur*, qu'il donnait aux poètes.

4. Entièrement.

4. Remarquez ce pluriel *uns* annonçant une énumération. Cf. notre *Tableau de la langue*, p. 202.

5. « Nicolas Denisot n'a eu soing que des lettres de son nom et en a changé toute la contexture pour en bastir le conte d'Alsinois, qu'il a estrené de la gloire de sa poesie et peincture. » (Montaigne, *Essais*, I, 46.)

6. Lors de ce commencement.

7. Je publiai.

8. Accueilli.

9. Louait.

10. On dirait aujourd'hui *survécu à leurs livres*.

11. Quelque peu.

12. Auxquels je n'hesiterai pas à ajouter.

Auparavant tous ceux-cy, nostre Poësie Françoise consistoit en Dialogues, Chants Royaux, Ballades, Rondeaux, Epigrammes, Elegies, Epistres, Eglogues, Chansons, Estrennes, Epitaphes, Complaintes, Blasons, Satyres en forme de Coq à l'Asne : pour lesquels Thomas Sibilet[1] fit un livre qu'il appela l'*Art poetique françois*, où il discourut de toutes ces pieces; et la plus part desquelles despleut aux nouveaux Poëtes, parce que du Bellay, en son second livre de la *Deffense de la langue françoise*, commande par exprès[2] au Poëte qu'il veut former de laisser aux Jeux Floraux de Tholose et au Puy de Roüen[3] les Rondeaux, Ballades, Virelais, Chants Royaux, Chansons et Satyres en forme de Coq à l'Asne et autres telles espisseries (ce sont ses mots) qui corrompoient le goust de nostre langue, et ne servoient sinon à porter tesmoignage de nostre ignorance. Et au lieu de cela introduisismes entre autres, deux nouvelles especes de Poësie, les Odes dont nous empruntasmes la façon[4] des[5] Grecs et Latins et les Sonnets que nous tirasmes des Italiens... Quant à la Comédie et Tragédie, nous en devons le premier plant[6] à Estienne Jodelle... Je ne vois point qu'après lui beaucoup de personnes aient embrassé la Comedie. Jean de Baïf en fit une sous le nom de *Taillebras* qui est entre ses poëmes; et la Peruse, une tragedie sous le nom de *Medee*, qui n'estoit point trop decousuë; et toutes-fois, par malheur, elle n'a esté accompagnee de la faveur qu'elle meritoit... Garnier nous a fait part de huit tragedies toutes de choix et de grand poids, de la *Porcie*, de la *Cornelie*, du *Marc-Anthoine*, de l'*Hippolite*, la *Troade*, l'*Antigone*, des *Juifves* et de la *Bradamante :* poëmes qui, à mon jugement, trouveront lieu dedans la posterité...

Quant à Pontus du Tiart, ses *Erreurs amoureuses* furent du commencement fort bien recueillies[7], mais je ne voy point que la suite des ans luy ait porté telle faveur. Aussi semble que luy-mesme avec le temps les condamna, comme celuy qui adonna depuis son esprit aux mathematiques et en fin à la theologie. En tant que[8] touche Remy Belleau, je le pense avoir esté, en matiere de gayetez, un autre Anacreon de nostre siecle. Il

1. Voir notre *Tableau*, etc. (sect. II, p. 95).
2. Expressément.
3. Voir plus loin (p. 204) les notes sur le passage de du Bellay que Pasquier résume ici.
4. Facture.
5. Aux.
6. Jeune tige d'un végétal. Le mot *plan*, qu'on fait venir par erreur de *planum* (surface plane), a la même origine, comme le prouve l'exemple suivant : « Le *plant* du fort d'Edimton est tout quarré. » (Beauguê, *Guerre d'Ecosse*, I, 8), et l'italien *pianta* et l'espagnol *planta*, qui veulent dire à la fois *plante* et *plan*.
7. Accueillies.
8. Pour ce qui.

voulut imiter Sannazar aux[1] œuvres dont il nous a fait part : car tout ainsi que Sannazar[2], Italien, en son *Arcadie*, fait parler des pasteurs en prose, dedans laquelle il a glassé[3] toute sa Poësie Toscane; aussi a fait le semblable nostre Belleau, dans sa *Bergerie*. La Poësie de Philippe des Portes est doux-coulante; mais surtout je loüe en luy, qui est abbé de Bon-Port, la belle retraicte qu'il a faite, et comme il est surgy à bon port[4] par sa traduction de tous les Pseaumes de David en nostre langue françoise. Marot nous en avoit seulement donné cinquante, Beze tout le demeurant; et des Portes seul a fait tous les deux ensemble. Au regard de tous les autres, encore que diversement ils meritent quelque eloge[5] en bien ou en mal, si ne veux-je asseoir mon jugement sur eux, pour ne donner suject aux autres de juger de moy. Je me contenteray seulement de dire que jamais chose ne fut plus utile et agreable au peuple que les *Quadrains* du Seigneur de Pibrac, et les deux *Sepmaines* du Seigneur du Bartas : ceux-là nous les faisons apprendre à nos enfants pour leur servir de premiere instruction, et neantmoins, dignes d'estre enchassés aux cœurs des plus grands; et quant à du Bartas, encore que quelques-uns ayent voulu controler son style comme trop enflé, si est-ce que son œuvre a esté embrassé[6] d'un tres favorable accueil, non seulement pour le digne sujet qu'il prit à la loüange, non d'une maistresse, ains[7] de Dieu; mais aussi pour la doctrine[8], braves discours, paroles hardies, traits moüelleux et heureuse deduction dont il est accompagné.

Mais surtout on ne peut assez haut loüer la memoire du grand Ronsard : car en lui veux-je parachever ce chapitre. Jamais Poëte n'écrivit tant comme[9] luy, j'enten de ceux dont les ouvrages sont parvenus jusques à nous; et toutes-fois, en quelque espece de Poesie où il ait appliqué son esprit, en imitant les anciens il les a ou surmontez[10], ou pour le moins esgalez : car quant à tous les Poëtes qui ont escrit en leurs vulgaires[11], il n'a point son pareil. Petrarque s'est rendu admirable en la celebration de sa Laure, pour laquelle il fit plusieurs sonnets et chansons :

1. Dans les.
2. Voir p. 206, note 4.
3. Glissé : *glasser*, et mieux *glacer*, était déjà hors d'usage au XVIe siecle dans le sens de *glisser* ; il vient de *glace*, par une métaphore facile à comprendre.
4. Comme il est arrivé à bon port. Jeu de mots sur son abbaye de *Bon-Port*.
5. *Eloge* est ici pris dans son sens primitif : *discours sur quelqu'un*.
6. *Embrasser*. Adopter pleinement. Cf. Corneille, *Cinna*, I, 1 :

Impatients désirs d'une illustre vengeance...
Que ma douleur seduite *embrasse* aveuglement.

7. Mais.
8. Science.
9. Autant que.
10. Surpassés.
11. En leurs *idiomes* vulgaires.

lisez la Cassandre de Ronsard, vous y trouverez cent Sonnets qui prennent leur vol jusques au Ciel, vous laissant à part[1] les secondes et troisiesmes Amours de Marie et d'Hélène. Car en ses premières il voulut contenter son esprit, et aux secondes et troisiesmes vacquer seulement au contentement des sieurs de la Cour. Davantage[2], Petrarque n'escrivit qu'en un subject, et cestuy en une infinité. Il a en nostre langue representé uns[3] Homere, Pindare, Theocrite, Virgile, Catulle, Horace, Petrarque, et par mesme moyen diversifié son style en autant de manieres qu'il luy a pleu, ores[4] d'un ton haut, ores moyen, ores bas. Chacun luy donne[5] la gravité, et à du Bellay la douceur. Et quant à moy, il me semble que quand Ronsard a voulu doux-couler, comme vous voyez dans ses Elegies, vous n'y trouverez rien de tel en l'autre. Quant aux œuvres de du Bellay, combien que[6] du commencement son Olive fut favorisee[7], si croy-je que ce fut plustost pour la nouveauté que pour la bonté : car ostez trois ou quatre Sonnets qu'il deroba de l'italien, le demeurant[8] est fort foible. Il y a en luy plusieurs belles Odes et Chants Lyriques, plusieurs belles traductions comme les quatre et sixiesme livres de Virgile; toutes-fois, il n'y a rien de si beau que ses Regrets qu'il fit dans Rome, ausquels il surmonta[9] soy-mesme.

(*Recherches*, VII, ch. VII, page 616;
cf. éd. Feugère, II, p. 21.)

3. De l'origine de nostre vulgaire françois.

Jamais peuple ne fut si jaloux de l'auctorité de sa Langue, comme fut l'ancien Romain. Valere le Grand, au deuxiesme livre de ses Histoires[10], parlant de la grandeur de Rome, dit que l'on peut bien recueillir[11] combien les anciens Magistrats de cette ville avoient eu la Majesté du peuple et de l'Empire en recommandation, de tant qu'[12] entre toutes les coutumes tres religieusement par eux observees, ils avoient avec une perseverance infinie accoustumé de ne respondre aux ambassadeurs de la Grece qu'en Latin, et les contraignoient mesmement de

1. Et je vous laisse de côté.
2. Bien plus.
3. Cf. p. 136, n. 4.
4. Tantôt.
5. Accorde, reconnaît.
6. Bien que.
7. Accueillie avec faveur.
8. Le reste.
9. Dans lesquels il se surpassa lui-même.
10. Valère Maxime, *De actis factisque memorabilibus*, livre II, ch. II, § 2.
11. Tirer (cette conséquence).
12. De ce que.

parler Latin à eux par truchemens, et non seulement dans la ville de Rome, mais aussi au milieu de la Grece et de l'Asie, jaçoit que[1] d'ailleurs entre tous les peuples la Langue Grecque eut grand credit. Et faisoient cela (dit Valere) afin que l'honneur de la langue Latine s'espandist par tout l'Univers. Plutarque, en la vie de Caton[2], dit que, luy passant par Athenes, ores qu'il[3] sçeust parler le Grec, si[4] voulut-il haranguer[5] aux Atheniens en Latin, se faisant entendre par son truchement. Suetone raconte[6] que Tibere portoit tel respect à sa Langue que voulant user en plain Senat du mot de *monopole*, qui estoit emprunté du grec, ce fut avecque une certaine preface, demandant congé de ce faire[7]; et luy-mesme une autrefois fit effacer d'un Decret du Senat le mot d'*embleme*, comme estant mandié d'une autre Langue que de la Latine, enjoignant tres estroitement que si l'on ne pouvoit trouver diction propre qui peust representer celle-là en Latin, pour le moins que l'on en usast par un contour de langage[8]. En cas semblable, Claudius[9], l'un des successeurs de Tybère, fit non seulement razer de la matrice[10] des Juges un personnage d'honneur, mais qui plus est, luy osta le nom et tiltre de Citoyen de Rome, parce que, combien qu'il[11] sçeust fort bien parler grec, toutes-fois il estoit ignorant de la Langue Latine.

De cette mesme opinion vint aussi que les Romains ayans vaincu quelques Provinces, ils y establissoient Preteurs, Presidens, ou Proconsuls annuels, qui administroient la Justice en Latin. Bref, sainct Augustin, au 19 livre de la Cité de Dieu, nous rend tres-asseurez de ce discours, quand il dit au chap. 7 : « Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verùm etiam Linguam suam domitis gentibus imponeret : » Qui est à dire[12] « On besogna[13] de telle façon, que cette superbe ville non-seulement ne se contenta d'asservir, mais aussi voulut espandre sa langue par toutes les nations subjuguees. » Cela fut cause que les Gaulois sujects à cest Empire s'adonnerent, qui plus, qui moins, à parler et entendre la Langue

1. Bien que.
2. *Caton l'Ancien*, ch. XII.
3. *Alors qu'il*, au sens de *bien qu'il*.
4. Toutefois.
5. Faire une harangue (verbe neutre).
6. *Vie de Tibère*, ch. LXXI.
7. Permission de faire cela.
8. Par une périphrase. — Ce n'était pas l'avis d'Horace : « Les mots nouveaux crees d'hier feront fortune, dit-il, s'ils *découlent de la source grecque.* »

Et nova fictaque nuper habebunt verba fidem, si *Græco fonte* cadent. (*Art poétique*, 52-53.)

En fait, le latin a subi une forte invasion de mots grecs.

9. Suétone, *Vie de Claude*, ch. XVI.
10. Effacer de la liste. On dit encore *registre matricule*.
11. Bien qu'il.
12. C'est-à-dire
13. Travailla.

Latine, tant pour se rendre obeïssans que pour entendre[1] leur bon droit[2]; et à tant[3], emprunterent des Romains une grande partie de leurs mots[4] : et trouverez ès[5] endroits ausquels le Romain establit plus longuement son empire (comme en un pays de Provence et contrees circonvoisines), le langage approcher beaucoup plus de celuy de Rome[6]. Ainsi s'eschangea nostre vieille Langue Gauloise en un Vulgaire Romain[7] : tellement que là où nos vieux Gaulois avoient leur propre langage, que l'on appeloit Wallon[8], ceux qui leur succederent appelerent le langage plus moderne roman[9], parce qu'il sembloit avoir pris son origine des mots romains que l'on avoit ou adoptez ou naturalisez en ce pays avec l'ancienne grammaire Gauloise[10]. Vous commen-

1. Pour comprendre et pouvoir soutenir leur droit devant les préteurs.

2. Tout ce qui precede est fort juste. C'était la politique des Romains d'imposer leur langue à tous les peuples qu'ils soumettaient; vers la fin de l'empire, le latin se parlait en Espagne, en Gaule, en Italie (cela va sans dire), en Rhétie, dans les deux Pannonies, dans toute la partie méridionale du bassin du Danube, et au nord de l'Afrique. Toutefois, dans les pays où régnait le grec, il ne put se substituer à cette langue. Les invasions germaniques et slaves détruisirent le latin dans les Pannonies (Autriche); les invasions arabes, en Afrique; il ne se maintint que dans la Dacie transdanubienne, où il donna naissance au *roumain;* dans une partie de la Rhetie (Suisse orientale et Tyrol, etc.), où il devint le *ladin;* en Italie, où il devint l'*italien ;* en Espagne, où il produisit l'*espagnol* et le *portugais,* et en Gaule, où il a formé le *provençal* et le *français.*

3. Alors.

4. Pasquier ne va pas assez loin. Le gaulois disparut par toute la Gaule à l'exception de l'Armorique, où il a donné naissance au bas-breton. Quelques mots seulement et quelques constructions pénétrerent dans le latin, qui, en se modifiant graduellement, est devenu le provençal au sud, le français au nord de la Loire.

5. Dans les.

6. Observation très juste. Plus l'on monte vers le nord, plus la langue s'éloigne du latin; un abime semble séparer, par exemple, l'idiome de la Provence du dialecte français parlé en Belgique, à Liége ou à Namur; toutefois cette différence ne tient pas à ce fait que la civilisation romaine a plus profondément pénétré dans le midi que dans le nord de la Gaule. Car elle n'atteint pas le fond même de la langue, mais seulement la *prononciation ;* le vocabulaire, la grammaire et la syntaxe sont sensiblement les mêmes dans les dialectes qui se sont développés sur le sol de la Gaule, de la Méditerranée au Rhin; les mots seulement sont plus écrasés vers le nord, plus pleins et plus sonores vers le midi. On constate des faits analogues dans d'autres idiomes. Les dialectes italiens deviennent de plus en plus rudes à mesure qu'on monte de Florence vers le Piémont, de plus en plus mous à mesure qu'on descend vers Naples et la Sicile.

7. Disons, et nous serons plus exacts : Ainsi disparut notre vieille langue gauloise pour faire place au latin vulgaire.

8. Le wallon n'a jamais désigné le gaulois; c'est le nom d'un dialecte français parlé en Belgique dans la région de Mons, Namur et Liége.

9. En effet, durant tout le moyen âge, le français est appelé *roman;* il en est de même du provençal. Les Espagnols, les Portugais et les Italiens également donnaient jadis à leur langue, chacun de leur côté, le nom de *romane.* Encore aujourd'hui ceux que les Allemands appellent *Valaques* (c'est-à-dire Welsches) se désignent sous le nom de *Roumains* (c'est-à-dire *Romani*), et les populations de la Suisse qui parlent des dialectes latins se donnent à elles-mêmes, à l'ouest, le nom de *Romands,* à l'est celui de *Roumanches* ou *Ladins.* Ces dénominations datent de l'époque où les diverses nations romanes se reconnaissaient comme les membres d'une même famille, l'*imperium romanum,* la *Romania.*

10. Pasquier parle de la grammaire

cerez de recognoistre cela dès le temps de Sidonius Appollinaris, Evesque de Clermont, lequel, au troisieme[1] de ses lettres, congratuloit[2] à Hecdice, Gentilhomme Auvergnac, que[3] la Noblesse d'Auvergne contemnoit[5] le langage Gaulois pour s'adonner à un autre beaucoup plus exquis. C'estoit vraisemblablement le Romain que nous affectasmes[5] de telle façon, que quelques-uns parlant de notre pays, l'appeloient quelquesfois Romanie, et nous pareillement Romains.

(*Recherches de la France*, VIII, ch. I, p. 673; cf. éd. Feugère, II, p. 87-88.)

4. La farce de Patelin[6].

Je trouvay sans y penser la Farce de Maistre Pierre Patelin, que je leu et releu avec tel contentement, que j'oppose maintenant cet eschantillon à toutes les Comedies Grecques, Latines, et Italiennes[7].

L'Autheur introduit Patelin, Advocat, Maistre passé en tromperie, une Guillemette, sa femme, qui le seconde en ce mestier, un Guillaume, Drapier, vray badaut (je dirois volontiers de Paris, mais je ferois tort à moy-mesme)[8], un Aignelet, Berger, lequel discourant son fait en lourdois[9], et prenant langue de Patelin, se faict aussi grand Maistre que luy. Patelin se voulant habiller de neuf, aux despens du Drapier, complote avecques sa femme de ce qu'il avoit à faire. De ce pas il va à la foire où, feignant de ne recognoistre bonnement la boutique du bon Guillaume, apres s'en estre asseuré, il s'abouche avecques luy, raconte l'amitié qu'il avoit porté à feu son pere, les bons advis qui estoient en luy, ayant des son vivant predit tous les malheurs depuis advenus par la

gauloise comme si on la connaissait encore de son temps; dès le ve siècle la langue et la grammaire gauloise avaient disparu, si bien qu'on en est réduit aujourd'hui à des conjectures fondées sur quelques médailles, sur quelques inscriptions et un petit nombre de mots gaulois cités par les auteurs latins. La grammaire française n'est pas un mélange de grammaire latine et de grammaire gauloise. Comme les grammaires italienne, espagnole, portugaise, etc., avec lesquelles elle concorde dans ses grands traits, elle dérive de la grammaire du latin populaire parle dans les diverses provinces de l'empire romain; elle s'est modifiée insensiblement par une série de changements qu'on suit de siècle en siècle.

1. Sous-entendu *livre*. — Sidoine Apollinaire, *Lettres*, III, 3.
2. Adressait des félicitations.
3. De ce que.
4. Dédaignait.
5. Que nous nous appropriâmes.
6. Farce célèbre du xve siècle, composée entre 1467 et 1470; on n'en connaît pas l'auteur. — Sur les farces et le théâtre comique au moyen âge, voir notre *Tableau de la littérature* (sect. III, p. 146).
7. Sur la comédie italienne et son influence sur notre théâtre, voir notre *Tableau*, etc. (sect. III, p. 154).
8. Pasquier était Parisien.
9. En langage de lourdaud.

France[1], et tout d'une suitte lui represente sa posture[2], ses mœurs[3], sa maniere de vivre, en fin que Guillaume luy ressembloit en tout, de face et de façons. Et ainsi l'endormant[4] sur le narré de ceste belle histoire, il jette l'œil sur ses draps, les considere, les manie; nouvelle[5] envie luy prend d'en achepter, encores que venant à la foire il n'y eust aucunement pourpensé, commence de les marchander. Guillaume luy loüe hautement sa marchandise, les laines estans grandement encheries depuis peu de temps, demande vingt-quatre sols de l'aulne. Patelin luy en offre vingt; Guillaume est marchand en un mot[6], et ne veut rien rabatre du prix. A quoi Patelin condescend, et en leve six aulnes, tant pour luy que sa femme, revenans à neuf francs, qui disoient six escus. Il est question de payer; mais il n'a argent sur soy, dont il est bien aise, car il veut renoüer avec luy l'ancienne amitié qu'il portoit à son pere; le semond[7] de venir manger d'une oye qui estoit à la broche, et qu'il le payeroit. Combien qu'il poisast[8] au marchand de n'estre payé sur le champ comme estant d'une nature defiante, si est-ce que, vaincu des importunitez de Patelin, il est contrainct de s'y accorder.

Patelin emporte son drap, lequel à l'issuë[9] de là, parlant à part soy, dit que Guillaume luy avoit vendu ce drap à son mot[10], mais qu'il le payeroit au sien; et en cela il ne fut menteur. Car estant de retour en sa maison, sa femme, bien estonnee, luy demande en quelle monnoye il entendoit le payer, veu qu'il n'y avoit croix ny pille[11] chez eux. Il luy respond que ce seroit en une maladie, et que deslors il s'alloit aliter, afin que le marchand venant, Guillemette le payast de pleurs et larmes. Ce qui fut faict. Le bon Guillaume ne demeura pas longtemps sans s'acheminer chez Patelin, se promettant de faire un bon repas avant que d'estre payé :

Ils ne verront Soleil ny Lune
Les escus qu'il me baillera[12],

disoit ce pauvre idiot; en quoy aussi il dit verité. En ceste

1. Arrivés en France.
2. Son maintien, son extérieur.
3. De visage et de manières.
4. Endormant sa vigilance par le récit, etc.
5. Soudaine. — Patelin, qui n'est venu que pour se procurer du drap, feint que l'envie d'en acheter lui vient par hasard.
6. Qui n'a qu'une parole, qu'un prix. Cf. des Periers (*Nouvelles Récréations*, XXV) : « Depeche le moi, je te paieray à tes *mots* (c'est-à-dire au prix que tu me demanderas. » On dit encore : *au bas mot*, *c'est mon dernier mot*.
7. L'avertit.
8. Bien qu'il pesât.
9. Au sortir.
10. Prix. Voir note 6.
11. Pas une pièce de monnaie (ayant croix et pile).
12. Le marchand se propose de les serrer dans son coffre.

opinion, il arriva gay et gaillard en la maison de Patelin, où pensant estre accueilly d'une mesme chere[1], il y trouve une pauvre femme infiniement esploree de la longue maladie de son mary. Plus il hausse sa voix, plus elle le prie de vouloir parler bas, pour ne rompre la teste au malade, et le supplie à jointes mains de le laisser en recoy[2].

Qui me payast (replique l'autre) *je m'en allasse*[3]. Ce temps pendant, Patelin vient aux entremets[4], qui dit mille mots de resverie[5]. Je vous prie d'imaginer combien plaisant est ce contraste. Car, pour dire la verité, il m'est du tout impossible de le vous representer au naïf. Tant y a qu'apres une longue contestation le marchand est contrainct de s'en retourner en sa boutique, bien empesché[6] lequel des deux avoit resvé, ou lui, ou bien Patelin. Retourné qu'il est, il trouve que ce n'estoit resverie de son costé, et qu'il y avoit six aulnes de tare[7] en sa piece de drap. Au moyen de quoy, il reprend sa premiere voye chez Patelin, lequel, se doutant du retour, n'avoit encore desemparé[8] son lit. Là c'est à beau jeu beau retour[9]; chacun joüe son personnage à qui mieux mieux : mesme Patelin pousse de sa reste[10]. Car, en ses resveries, il parle cinq ou six sortes de langages, Limosin, Picard, Normand, Breton, Lorrain. Et sur chaque langage Guillemette fait des commentaires si à propos, pour montrer que son mary estoit sur le point de rendre l'ame à Dieu, que non-seulement le drapier s'en depart[11], mais à son partement[12] supplie Guillemette de l'excuser, se faisant accroire que ç'avoit esté quelque diable transformé en homme qui avoit enlevé son drap. Et deslors tourna toute sa colere contre son Berger Aignelet, qu'il avoit fait adjourner[13], afin de luy rendre la valeur de quelques bestes à laine par luy tuees, faignant[14] qu'elles estaient mortes de la clavellee. Ne se promettant[15] rien moins que de lui faire servir d'exemple en Justice.

Le jour de l'assignation, Aignelet se presente à son maistre,

1. Même visage (gai et gaillard).
2. Repos.
3. Si quelqu'un me payait, je m'en irais. Sur l'emploi de l'imparfait du subjonctif pour le conditionnel, voir notre *Tableau de la langue*. III, p. 268.
4. A l'origine, divertissement qui se faisait pendant un intervalle du repas; ici, au figuré, diversion.
5. Folie, délire.
6. Embarrassé (de savoir).
7. Perte, déchet.
8. Quitté : *désemparer* est *cesser d'emparer, d'occuper*.
9. Si l'un joue bien son personnage, l'autre répond en ne jouant pas moins bien le sien.
10. Met en avant son reste, joue son reste. *Reste* était féminin au XVIe siècle.
11. Le quitte.
12. Départ.
13. Citer à comparaître un jour déterminé.
14. Se rapporte à *lui*.
15. Se rapporte au drapier.

et, avec une harangue digne d'un Berger, luy racompte comme[1] il avoit esté à sa requeste, le priant de le vouloir licentier[2] et renvoyer en sa maison. A quoi son maistre ne voulant entendre, il se résout de prendre Patelin pour son conseil, lequel, après avoir entendu tout le fait, où il n'y avoit que tenir pour lui[3], est d'avis que, comme s'il fust insensé, quand il seroit devant le juge, il ne répondit qu'un *Bée* à tout ce qui luy seroit demandé, qui estoit le vray langage de ses moutons; et que, joüant ainsi son personnage, Patelin luy serviroit de truchement, pour suppleer le deffaut de sa parole[4]. Le Berger meschant comme est ordinairement telle engeance de gens, trouve cet expedient tres bon, et qu'il n'y faudra[5] d'un seul point. Sur cela Patelin stipule une et deux fois d'estre bien payé de luy au retour des plaids[6], quand il auroit gaigné sa cause; et le Berger aussi luy respond une fois et deux qu'il le payeroit à son mot[7], comme il fit. La cause est audiancée[8]; là se trouvent les deux parties, et mesmement Patelin, qui tenoit sa teste appuyée sur ses deux coudes, pour n'estre si tost apperceu du drapier; lequel, auparavant que de l'avoir envisagé, propose articulément[9] sa demande; mais soudain qu'il eut jeté l'œil sur lui, il perdit esprit et contenance tout ensemble, meslant par ses discours son drap avecques ses moutons. Et Dieu sçait comme Patelin en sçeut faire son profit pour montrer qu'il avoit le cerveau troublé. D'un autre costé, le berger, n'ayant autre mot dans la bouche qu'un *Bee,* Monsieur le Juge se trouve bien empesché[10]. Mesmement qu'il[11] n'estoit question que de moutons en la cause, neantmoins le drapier y entremesloit son drap; et *luy enjoint*[12] *de revenir à ses moutons.* En fin, voyant qu'il n'y avoit ny rime ny raison d'une part et d'autre, il renvoye le deffendeur absous des fins et conclusions contre luy prises par le demandeur.

Il est maintenant question de contenter Patelin, qui commence de gouverner[13] le berger, luy applaudit et congratule[14] du bon succez de sa cause, qu'il ne restoit plus que de le payer,

1. Comment.
2. Laisser aller.
3. Où il n'y avait rien qu'on pût soutenir pour l'accusé, qu'on pût faire valoir en sa faveur.
4. L'absence de plaidoirie.
5. Et *dit* qu'il n'y faillira.
6. L'audience.
7. Voir la note 6 de la page 113. Jeu de mots du berger qui fait allusion à son *bée*.
8. Appelée en audience.
9. En précisant ses griefs.
10. Embarrassé.
11. Bien qu'il.
12. Sous-entendu *le juge*.
13. Avait quelquefois au XVIe siècle le sens d'*entretenir*. Cf. cet autre passage de Pasquier : « Les pria de se retirer, desirant gouverner à part M. le premier president. (*Recherches*, VIII, ch. XXXIX.) Voir egalement page 215, n. 12.
14. Adresse des felicitations Verbe neutre.

le somme et interpelle de luy tenir parole; mais à toutes ses sommations le berger le paye seulement d'un *Bee*. Et à vray dire il lui tint en cecy sa promesse : car il avoit promis de payer Patelin à son mot, qui estoit celuy de *Bee*. Ce grand personnage se voyant ainsi escorné par son client, vient des prières aux menaces; mais pour cela il n'advance de rien son faict, n'estant payé en autre monnoye que d'un *Bee*.

Que Bee! (dit Patelin); l'on me puisse prendre
Si je ne feray venir
Un Sergent : mesavenir
Luy puisse s'il ne t'emprisonne!

A quoi le berger luy respond :

S'il me trouve, je luy pardonne[1].

(*Recherches*, VIII, 59, p. 780; cf. éd. Feugère, II, p. 125.)

AMYOT

1513-1593

Jacques Amyot naquit à Melun en 1513 d'une pauvre famille d'artisans. Il fit ses études au collège de Navarre et dut servir comme domestique des étudiants riches pour subvenir à ses besoins. Maître ès arts à dix-neuf ans, il devint précepteur des neveux de l'abbé Colin, puis des enfants de Bouchetel de Lapy, secrétaire du roi. Frappée de sa science, Marguerite de Valois lui fit donner la place de lecteur public à l'université de Bourges. Il y enseigna douze ans les lettres anciennes, et c'est alors qu'il commença les traductions qui devaient le rendre célèbre. Ses premiers ouvrages lui valurent l'abbaye de Bellozane. Au retour d'une mission au concile de Trente, que l'ambassadeur Odet de Selve et le cardinal de Tournon lui avaient confiée, il fut chargé par Henri II de l'éducation de Charles d'Orléans et de Henri d'Anjou (depuis Charles IX et Henri III). Ces princes, arrivés au trône, récompensèrent dignement leur maître; Charles IX le nomma grand aumônier de France (1560), puis évêque d'Auxerre (1570); Henri III le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Comblé d'honneurs et de biens, il menait dans son évêché une exis-

1. Les citations de Pasquier, faites d'après une édition incorrecte de son temps, sont inexactes. Voici le texte de l'édition *princeps* de 1490 :

... Heu, bé! l'on me puisse pendre
Si je ne vois (*vais*) faire venir
Un bon sergent; mesavenir
Luy puisse il s'il ne t'emprisonne.

LE BERGIER.

S'il me treuve, je luy pardonne.

tence douce, simple et calme, quand le malheur vint troubler ses dernières années. Le duc et le cardinal de Guise ayant été assassinés aux États de Blois, les Ligueurs d'Auxerre accusèrent Amyot d'avoir approuvé le crime et d'avoir accordé l'absolution au roi. Menacé par son chapitre, par le peuple soulevé, il s'enfuit précipitamment d'Auxerre; sa maison fut mise au pillage, et le riche Amyot devint en quelques semaines « le plus affligé, détruit et ruiné pauvre prêtre qui fut » (9 août 1589). Il put cependant reprendre son siège épiscopal et les devoirs de son ministère; il mourut en 1593, fidèle au parti de la royauté catholique, sans avoir pressenti Henri IV.

Amyot publia en 1546 la traduction des *Amours de Théagène et Chariclée;* en 1554, la traduction de sept livres de *Diodore de Sicile,* qui obtint peu de succès; en 1559, la traduction de la pastorale de *Daphnis et Chloé* et des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, son chef-d'œuvre. En 1574, il donna les *Œuvres morales* du même écrivain.

Voir l'appréciation de ces traductions dans notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section I, page 68).

1. La mère de Coriolan.

Elle[1] prit sa belle fille et ses enfans quand et[2] elle, et avec toutes les autres Dames Romaines s'en alla droit au camp des Volsques, lesquelz eurent eulx-mesmes une compassion meslee de reverence quand ils la veirent de maniere qu'il n'y eut personne d'eulx qui luy ozast rien dire. Or estoit lors Martius assis en son tribunal, avec les marques de souverain Capitaine, et de tout loing qu'il apperceut venir des femmes, s'esmerveilla que[3] ce pouvoit estre; mais peu apres recognoissant sa femme qui marchoit la premiere, il voulut du commencement[4] perseverer en son obstinee et inflexible rigueur; mais à la fin, vaincu de l'affection naturelle, estant tout esmeu de les voir, il ne peut avoir le cœur si dur que de les attendre en son siège; ains[5] en descendant plus viste que le pas, leur alla au devant, et baisa sa mere la premiere, et la teint[6] assez longuement embrassee, puis sa femme et ses petits enfans, ne se pouvant plus tenir que les chauldes larmes ne luy vinssent aux yeux, ny se garder de leur faire caresses, ains se laissant aller à l'affection du sang, ne[7] plus ne moins qu'à la force d'un impetueux torrent.

Mais apres qu'il leur eut assez faict d'amiable recueil[8], et

1. La mère de Coriolan.
2. *Quand et,* avec. *Quand et* proprement veut dire : *en même temps aussi (et) que.*
3. De ce que.
4. D'abord.
5. Mais.
6. Tint.
7. Ni.
8. Accueil.

qu'il apperceut que sa mere Volumnia vouloit commencer à luy parler, il appella les principaux du conseil des Volsques pour ouyr ce qu'elle proposeroit, puis elle parla en ceste maniere : « Tu peux assez cognoistre de toy mesme, mon filz, encore que nous ne t'en dissions rien, à voir noz accoustremens, et l'estat auquel sont noz pauvres corps, quelle a esté nostre vie en la maison depuis que tu en es dehors : mais considere encore maintenant combien plus mal heureuses et plus infortunees nous sommes icy venues que toutes les femmes du monde, attendu que ce qui est à toutes les autres le plus doulx à voir, la fortune nous l'a rendu le plus effroyable, faisant voir à moy mon filz, et à celle-ci son mary, assiegeant les murailles de son propre païs, tellement que ce qui est à toutes autres le souverain reconfort en leurs adversitez, de prier et invoquer les Dieux à leur secours, c'est ce qui nous met en plus grande[1] perplexité, pource que nous ne leur sçaurions demander en noz prieres victoire à nostre païs et preservation de ta vie tout ensemble, ains[2] toutes les plus griefves maledictions que sçauroit imaginer contre nous un ennemy sont necessairement encloses en noz oraisons, pource qu'il est force[3] à ta femme et à tes enfans qu'ilz soyent privez de l'un des deux, ou de toy, ou de leurs païs : car quant à moy, je ne suis pas deliberee[4] d'attendre que la fortune, moy vivante, decide l'issue de ceste guerre : car si je ne te puis persuader que tu vueilles plus tost bien faire à toutes les deux parties[5], que d'en ruiner et destruire l'une, en preferant amitié et concorde aux miseres et calamitez de la guerre, je veux bien que tu saches et le tienes[6] pour asseuré que tu n'iras jamais assaillir ny combattre ton païs que premierement tu ne passes par dessus le corps de celle qui t'a mis en ce monde, et ne doy pas differer jusques à voir le jour, ou que mon filz prisonnier soit mené en triumphe par ses citoyens, ou que luy mesme triumphe de son païs. Or si ainsi estoit que je te requisse de sauver ton païs en destruisant les Volsques, ce te seroit certainement une deliberation trop malaisee à resoudre : car comme il n'est point licite de ruiner son païs, aussi n'est-il point juste de trahir ceulx qui se sont fiez en toy. Mais ce que je te demande est une delivrance de maulx, laquelle est egalement profitable et salutaire à l'un et à l'autre

1. La plus.
2. Mais.
3. On dit encore : *force est* de faire telle chose.
4. Je n'ai pas l'intention.
5. Les Romains et les Volsques.
6. Et que *tu* le tiennes.

peuple, mais plus honorable aux Volsques, pource qu'il semblera qu'ayans la victoire en main, ilz nous auront de grace donné deux souverains biens, la paix et l'amitié, encore qu'ilz n'en prennent pas moins pour eulx, duquel tu seras principal autheur, s'il se fait; et, s'il ne se fait, tu en auras seul le reproche et le blasme total envers l'une et l'autre des parties : ainsi estant l'issue de la guerre incertaine, cela neantmoins est bien tout certain que, si tu en demoures vaincueur, il t'en restera ce profit que tu en seras estimé la peste et la ruine de ton païs : et si tu es vaincu, on dira que pour un appetit de venger tes propres injures tu auras esté cause de tres griefves calamitez à ceulx qui t'avoient humainement et amiablement recueilly. » Martius escouta ces paroles de Volumnia sa mere sans l'interrompre, et apres qu'elle eut achevé de dire demoura lontemps tout picqué sans luy respondre. Parquoy elle reprit la parole et recommencea à luy dire : « Que ne me respons-tu, mon filz? Estimes tu qu'il soit licite de conceder tout à son ire[1] et à son appetit de vengeance, et non honeste de condescendre et incliner aux prieres de sa mere en si grandes choses? et cuides tu qu'il soit convenable à un grand personnage, se souvenir des torts qu'on luy a faits et des injures passees, et que ce ne soit point acte d'homme de bien et de grand cueur, recognoistre les bienfaicts que reçoyvent les enfans de leurs peres et meres en leur portant honneur et reverence? Si[2] n'y a il homme en ce monde qui deust[3] mieux observer tous les poincts de gratitude que toy, veu que tu poursuis si asprement une ingratitude : et si[4] y a davantage, que tu as ja fait payer à ton païs de grandes amendes pour les torts que l'on t'y a faits, et n'as encore fait aucune recognoissance à ta mere; pourtant seroit il plus honeste que sans autre contrainte j'impetrasse[5] de toy une requeste si juste et si raisonnable. Mais puis que par raison je ne le te puis persuader, à quel besoing espargne-je plus, et differe-je la derniere esperance? » En disant ces paroles elle se jetta elle mesme, avec sa femme et ses enfans, à ses pieds. Ce que Martius ne pouvant supporter, la releva tout aussi tost en s'escriant : « O Mere que m'as tu faict? » et en luy serrant estroittement la main droite : « Ha, dit-il, mere, tu as vaincu une victoire[6] heureuse pour ton pays, mais bien

1. Colère.
2. Encore.
3. Dût.
4. Encore y a-t-il quelque chose de plus, à savoir que.
5. Obtinsse.
6. Latinisme : *vincere victoriam.*

malheureuse et mortelle pour ton filz, car je m'en revois[1] vaincu par toy seule. » Ces paroles dittes en public, il parla un peu à part à sa mere et à sa femme et puis les laissa retourner en la ville; car ainsi l'en prierent elles. Et si tost que la nuict fut passee, le lendemain au matin ramena les Volsques en leurs maisons, n'estans pas tous d'une mesme opinion, ny d'une mesme affection[2].

(*Les vies des hommes illustres : Coriolanus;* t. II, p. 842, de l'éd. de Paris, 1567; 6 vol. petit in-8°.)

2. La mort de Pompée.

Ce pendant la barque s'approcha, et Septimius se leva le premier en pieds[3] qui salua Pompeius en langage Romain du nom d'*Imperator*, qui est à dire, souverain Capitaine, et Achillas le salua aussi en langage grec, et luy dit qu'il passast en sa barque pource que le long du rivage il y avoit force vase et des bancs de sable, tellement qu'il n'y avoit pas assez eau pour sa galere : mais en mesme temps on voyoit de loing plusieurs galeres de celles du Roy que l'on armoit en diligence et toute la coste couverte de gens de guerre, tellement que quand Pompeius et ceulx de sa compagnie eussent voulu changer d'advis, ilz n'eussent plus sceu se sauver, et si y avoit davantage[4] qu'en monstrant de se deffier, ils donnoyent au meurtrier quelque couleur d'executer sa meschanceté. Parquoy prenant congé de sa femme Cornelia, laquelle desja avant le coup faisoit les lamentations de sa fin, il commanda à deux Centeniers qu'ilz entrassent en la barque de l'Ægyptien devant luy, et à l'un de ses serfs affranchiz qui s'appeloit Philippus, avec un autre esclave qui se nommoit Scynes. Et comme ja[5] Achillas lui tendoit la main de dedans sa barque, il se retourna devers sa femme et son fils et leur dit ces vers de Sophocles :

Qui en maison de Prince entre, devient
Serf, quoy qu'il soit libre quand il y vient[6].

Ce furent les dernieres paroles qu'il dit aux siens quand il passa de sa galere en la barque : et pource qu'il y avoit loing de

1. *Revais*. retourne.
2. Sentiment.
3. Debout; cf. l'expression *portrait en pied*.
4. Il y avait cela de plus.
5. *Lorsque déjà, au moment où.*
6. Fragment d'une tragédie perdue, cité encore par Plutarque (*De audiend. poet.*, 12), avec cette reponse de Zénon : « Il ne peut être esclave, s'il est entré libre. »

la galere jusques à la terre ferme, voyant que par ce chemin personne ne lui entamoit propos d'amiable entretien, il regarda Septimius au visage et luy dit : « Il me semble que je te recognois, compagnon, pour avoir autrefois esté à la guerre avec moy. » L'autre luy feit signe de la teste seulement qu'il estoy vray[1], sans luy faire autre response ne caresse quelconque : par quoy n'y ayant plus personne qui dist mot, il prit en sa main un petit livret dedans lequel il avoit escript une harengue en langage Grec qu'il vouloit faire à Ptolomæus, et se meit à la lire. Quand ilz vindrent à approcher de la terre, Cornelia avec ses domestiques et familiers amis se leva sur ses pieds, regardant en grande destresse quelle seroit l'issue. Si luy sembla qu'elle devoit bien esperer quand elle apperceut plusieurs des gens du Roy qui se presenterent à la descente comme pour le recueillir[2] et l'honorer, mais sur ce poinct ainsi comme il prenoit la main de son affranchy Philippus pour se lever plus à son aise, Septimius vint le premier par derriere, qui luy passa son espee à travers le corps, apres lequel Salvius et Achilas desguainnerent aussi leurs espees, et adonc[3] Pompeius tira sa robe à deux mains au devant de sa face, sans dire ne faire aucune chose indigne de luy, et endura vertueusement[4] les coups qu'ilz luy donnerent, en souspirant un peu seulement, estant aagé de cinquante neuf ans, et ayant achevé sa vie le jour ensuyvant[5] celuy de sa nativité. Ceulx qui estoyent dedans les vaisseaux à la rade, quand ilz apperceurent ce meurtre, jetterent une si grande clameur que lon l'entendoit jusques à la coste, et levans en diligence les ancres se meirent à la voile pour s'enfouir[6], à quoy leur servit le vent qui se leva incontinent frais aussi tost qu'ilz eurent gaigné la haulte mer, de maniere que les Ægyptiens qui s'appareilloyent pour voguer apres eulx[7] quand il veirent cela, s'en deporterent[8] et ayans couppé la teste en[9] jetterent le tronc du corps hors de la barque, exposé à qui eut envie de voir un si miserable spectacle. Philippus son affranchy demoura toujours aupres, jusques à ce que les Ægyptiens furent assouviz de le regarder[10], et puis l'ayant lavé de l'eau de la mer, et enveloppé d'une sienne pauvre chemise, pour ce qu'il n'avoit autre chose, il chercha au long de la greve ou il trouva

1. Que *cela* était vrai.
2. Accueillir.
3. Alors.
4. Courageusement.
5. Qui suivait.
6. S'enfuir
7. Les poursuivre.
8. Y renoncèrent.
9. *En* fait pléonasme avec *du corps*.
10. ... Nequeunt expleri corda tuendo.
(Virg., *Enéide*, VIII, v. 265.)

quelque demourant[1] d'un vieil bateau de pescheur, dont les pieces estoyent bien vieilles, mais suffisantes pour brusler un pauvre corps nud et encore non tout entier. Ainsi comme il les amassoit et assembloit, il survint un Romain homme d'aage, qui en ses jeunes ans avoit esté à la guerre soubs Pompeius : si luy demanda : « Qui es tu, mon amy, qui fais cest apprest pour les funerailles du grand Pompeius? » Philippus luy respondit qu'il estoit un sien affranchy. « Ha! dit le Romain, tu n'auras pas tout seul cest honneur, et te prie vueille moy recevoir pour compagnon en une si saincte et si devote rencontre[2], à fin que je n'aye point occasion de me plaindre en tout et partout de m'estre habitué en païs estranger, ayant en recompense de plusieurs maulx que j'y ay endurez, rencontré au moins ceste bonne adventure de pouvoir toucher avec mes mains, et aider à ensepvelir le plus grand Capitaine des Romains. » Voila comment Pompeius fut ensepulturé[3]. Le lendemain Lucius Lentulus ne sachant rien de ce qui estoit passé, ains[4] venant de Cypre, alloit cinglant au long du rivage et apperceut un feu de funerailles, et Philippus aupres, lequel il ne recogneut pas du premier coup : si luy demanda : « Qui est celuy qui ayant icy achevé le cours de sa destinee, repose en ce lieu ? » mais soudain jettant un grand souspir, il ajousta : « Hélas! à l'adventure[5] est-ce toy, grand Pompeius? » puis descendit en terre[6] là où tantost apres il fut pris et tué. Telle fut la fin du grand Pompeius.

Il ne passa gueres de temps apres que Cæsar n'arrivast en Ægypte, ainsi troublee et estonnee[7] là où luy fut la teste de Pompeius presentee[8], mais il tourna la face arriere pour ne la point voir, et ayant en horreur celui qui la luy presentoit comme un meurtrier excommunié[9], se prit a plorer; bien prit-il l'anneau duquel il cachettoit ses lettres, qui luy fut aussi presenté, et ou il y avoit engravé en la pierre un lion tenant une espee : mais il feit mourir Achillas et Pothinus; et leur Roy mesme Ptolomæus ayant esté desfait en une bataille au long de la riviere du Nil, disparut de maniere que lon ne sceut onsques puis qu'il estoit devenu[10].

(Id., *Pompeius*, t. IV, p. 2461.)

1. Reste.
2. Occurrence, circonstance.
3. Enseveli.
4. Mais.
5. Par hasard.
6. Debarqua.
7. Consternée (de l'arrivée de César).
8. A César.
9. Sacrilège.
10. Ce recit de la mort de Pompée, dit Chateaubriand, est « le plus beau morceau de Plutarque et d'Amyot son traducteur. » (*Itinéraire*, VI.)

3. Les femmes et le secret.

Le Senat romain fut une fois par plusieurs jours en conseil bien estroict[1] sur quelque matiere secrette, et estant la chose d'autant plus enquise[2] et souspeçonnée que moins elle estoit apparente et cogneuë, une Dame Romaine, sage au demourant, mais femme pourtant, importuna son mary et le pria tres instamment de luy dire quelle estoit ceste matiere secrette, avec grands serments et grandes execrations qu'elle ne le revelleroit jamais à personne, et quant-et-quant[3] larmes à commandement, disant qu'elle estoit bien malheureuse de ce que son mary n'avoit autrement fiance[4] en elle. Le Romain, voulant esprouver sa folie : Tu me contrains, dit-il, m'amie, et suis forcé de te descouvrir une chose horrible et espouventable : c'est que les prestres nous ont rapporté que lon a veu voler en l'air une allouette avec un armet doré et une picque; et pource nous sommes en peine de sçavoir si ce prodige est bon ou mauvais pour la chose publique, et en conferons avec les devins qui sçavent que[5] signifie le vol des oyseaux : mais garde toy bien de le dire. Apres qu'il luy eut dit cela, il s'en alla au palais[6]; et sa femme incontinent tirant à part la premiere de ses chambrieres qu'elle rencontre, commance à battre son estomac, et arracher ses cheveux, criant : « Helas! mon pauvre mary, ma pauvre patrie! helas! que ferons nous? » enseignant et conviant sa chambriere à luy demander : « Qu'y a il? » Apres que donques la servante luy eut demandé, et elle luy eut le tout conté, y adjoustant le commun refrein de tous les babillards : « Mais donnez vous bien garde de le dire, tenez le bien secret. » A grande peine[7] fut la servante departie d'avec sa maistresse, qu'elle s'en alla decliquer[8] tout ce qu'elle luy avoit dit à une sienne compagne qu'elle trouva la moins embesongnée[9], et elle d'autre costé à un sien amy qui l'estoit venu veoir, de sorte que ce bruit fut semé et sceu partout le palais, avant que celuy qui l'avoit controuvé[10] y fust arrivé. Ainsi quelqu'un de ses familiers le rencontrant : « Comment, dit-il, ne faites-vous que d'arriver maintenant de vostre maison? — Non, respondit-il. — Vous

1. Strictement tenu.
2. Qu'on cherchait à savoir.
3. Et en même temps, et aussi.
4. *Confiance*, qui a remplacé le simple : on dit pourtant encore *se fier;* de *fiance* dérive *fiancer*.
5. Ce que.
6. Au senat.
7. A peine.
8. Proprement, lâcher le ressort; ici, *faire aller sa langue*.
9. Occupée au travail.
10. Imaginé faussement : contraction de *contretrouver;* cf. *contrôler* de *contreroler*.

n'avez doncques rien ouy de nouveau? — Comment, dit-il, est-il survenu quelque chose nouvelle? — Lon a veu, respondit l'autre, une allouette volant avec un armet doré et une picque, et doivent les Consuls tenir conseil sur cela. » Lors le Romain en se soubriant : « Vrayement, dit-il à part soy, ma femme, tu n'as pas beaucoup attendu, quand[1] la parole que je t'ai n'aguères dite a esté devant[2] moy au palais, » et de là s'en alla parler aux Consuls pour les oster du trouble. Et pour chastier sa femme, incontinent qu'il fut de retour en sa maison : « Ma femme, dit-il, tu m'as destruict : car il s'est trouvé que le secret du conseil a esté descouvert et publié de ma maison : et pourtant ta langue effrenée est cause qu'il me fault abandonner mon païs, et m'en aller en exil. » Et comme elle le voulust nier et dist pour sa defense : « N'y a il pas trois cents senateurs qui l'ont ouy comme toy? — Quels trois cents? dit-il, c'estoit une bourde que j'avois controuvee pour t'esprouver. » Ce senateur fut homme sage et bien advisé qui pour essayer sa femme, comme un vaisseau mal relié[3], ne versa pas du vin ny de l'huile dedans, ains[4] seulement de l'eau[5].

(*Les œuvres morales et meslees de Plutarque; Du trop parler,* t. I, folio 233, verso, de l'édition de 1574.)

4. De quoy nous doyvent servir les embusches de nos ennemis et les recherches qu'ils font de nostre vie.

Ce qui est en l'inimitié le plus dommageable pourra devenir le plus profitable, qui[6] y voudra bien prendre garde. Et qu'est ce que cela? C'est que ton ennemy veille continuellement à espier toutes tes actions, et fait le guet à l'entour de ta vie, cherchant par tout quelque moien pour te surprendre à descouvert, pour avoir prise sur toy, ne voiant pas seulement à travers les chesnes, comme faisoit Lynceus, ou à travers les pierres et les tuyles, mais aussi à travers un amy, à travers un serviteur domestique, et à travers tous ceux avec qui tu auras familiere conversation, pour descouvrir, autant qu'il luy sera possible, ce que tu feras, sondant et fouillant tout ce que tu delibereras et que tu proposeras de faire. Car il advient souvent que noz amis tombent malades, voire qu'ils meurent, que nous n'en sçavons rien pendant que nous differons de jour à jour[7] à les aller visiter,

1. Sens du lat. *quando,* puisque.
2. Est arrivée avant.
3. Mal joint.
4. Mais.
5. Voir plus haut (p. 125) l'imitation de Noel du Fail.
6. Pour qui; cf. plus haut, p. 135, n° 5.
7. De jour en jour.

ou que nous n'en tenons compte : mais de noz ennemis, nous recherchons curieusement jusques aux songes. Les maladies, les debtes, les mauvais mesnages avec leurs propres femmes, sont plus tost incogneus à ceux à qui ils touchent, que non pas[1] de l'ennemy ; mais principalement s'atache il aux fautes, et est[2] ce que plus[3] il recherche à la trace. Et tout ainsi que les vaultours volent à la senteur[4] des corps pourris et corrompus, et n'ont aucun sentiment[5] de ceux qui sont sains et entiers[6], aussi les parties de nostre vie qui sont mal saines, mauvaises, et gastees, sont celles qui plus emeuvent nostre ennemy : c'est là que sautent incontinent ceux qui nous haïssent, c'est ce qu'ils harassent[7] et qu'ils deschirent. Et c'est cela qui plus nous profite, en nous contraignant de vivre regleement[8], et prendre bien garde à nous, sans dire ne[9] faire rien negligemment, à l'estourdie, ny imprudemment, ains[10] conserver tousjours notre vie comme en estroitte diette[11] irreprehensible : car ceste reservee caution[12] reprimant les violentes passions de nostre ame, et contenant la raison au logis, engendre une accoustumance, une intention et volonté de vivre honestement et correctement. Car ainsi comme les citez qui par guerres ordinaires avec leurs proches voisins, et continuelles expeditions d'armes, ont appris à estre sages, aiment les justes ordonnances, et le bon gouvernement : aussi ceux qui par quelques inimitiez ont esté contraints de vivre sobrement et se garder de mesprendre[13] par negligence, et par paresse, et faire toutes choses utilement et à bonne fin, ceux la ne se donnent de garde, que[14] la longue accoustumance, petit à petit, sans qu'ils s'en apperçoyvent, leur apporte une habitude de ne pouvoir plus pecher, et embellir leurs meurs d'innocence, pour peu que la raison y mette la main : car ceux qui ont tousjours devant les yeux ceste sentence,

Le Roy Priam et ses enfants à Troye
Certainement en meneroient grand joye[15],

1. Cf. sur cette construction, p. 11, n. 2.
2. C'est.
3. Le plus.
4. Odeur.
5. Et ne sentent.
6. En realite, le vautour a l'odorat très peu développé ; c'est grâce à sa vue perçante qu'il reconnait de loin les cadavres.
7. Poursuivent saos répit.
8. D'une manière réglee.
9. Ni.
10. Mais.
11. Régime strictement suivi.
12. Cette sage précaution.
13. Faire quelque meprise.
14. Jusqu'à ce que.
15. Ἧκεν γηθήσαι Πρίαμος, Πριά-
[μιοιότε παῖδες
Ἄλλοι τε Τρῶες μέγα κεν κεχα-
[ροίατο θυμῷ.
(*Iliade*, I, 255.)

Ce distique, comme aussi celui qu'on peut lire à la page 150, justifie le jugement que le royal élève d'Amyot, Char-

cela les divertit et destourne bien des choses dont les ennemis ont accoustumé de se resjouir et de se mocquer. Et puis nous voions bien souvent les chantres et musiciens és[1] theatres, et toute autre telle maniere[2] de gens qui servent à faire des jeux, tous languissans, nonchallans, et non point deliberez, ny faisans tous leur effort de monstrer ce qu'ils sçavent quand ils jouent à par eux[3], mais quand il y a emulation et contention à l'envi contre d'autres, à qui fera le mieux, alors non seulement ils se preparent eux-mesmes plus attentifvement, mais aussi leurs instrumens, tastans[4] les cordes plus diligemment, les acordans, et entonnans leurs flustes[5]. Celuy donc qui sçait qu'il a son ennemy pour emulateur de sa vie, concurrent d'honneur et de gloire, prent de plus pres garde à soy, considere circonspectement toutes choses, et ordonne mieux ses mieurs et sa vie. Car cela est une des proprietez du vice, avoir plus tost honte des ennemis que des amis, quand on peche. Et pourtant[6] Scipion Nasica, comme quelques uns dissent et estimassent[7] que les affaires des Romains estoient desormais en toute seureté, estans les Carthaginois qui leur souloient[8] faire teste du tout ruinez, et les Acheiens subjuguez : mais au contraire, dit-il, c'est à ceste heure que nous sommes en plus grand danger, ayans tant faict que nous avons osté tous ceux que nous devions reverer et tous ceux que nous pouvions craindre.

(Id., *Comment on pourra recevoir utilité de ses ennemis;* t. I, fol. 277, recto.)

5. Écho.

Ils[9] apperceurent une barque de pescheurs qui passoit au long de la coste. Il ne faisoit bruit quelconque, et estoit la mer fort calme; au moyen de quoy[10] les pescheurs s'estoient mis à ramer avec la plus grande diligence qu'ilz pouvoient, pour porter en quelques bonnes maisons de la ville du poisson tout fraiz pesché : et ce que les autres mariniers et gens de rames ont tousjours accoustumé de faire pour soullager leur travail,

les IX, bon juge en matière de poésie, portait sur les vers de son précepteur.

1. Dans les.
2. Sorte.
3. A part eux.
4. Essayant.
5. Mettant leurs ûtes au ton (*entonner*, de *in, tonare*).
6. C'est ainsi que.
7. *Disaient et estimaient*; latinisme (*cum dicerent*, etc.).
8. Avaient coutume, du vieux verbe *souloir*, du latin *solere*.
9. Daphnis et Chloe, assis au bord de la mer.
10. A la faveur de ce calme.

ces pescheurs le faisoient alors; c'est que l'un d'entre eux, pour donner courage aux autres, chantoit ne sçay quel chant de marine, et les autres luy respondoient à la cadence, comme lon faict en une dance.

Or tant qu'ilz voguerent en pleine mer le son se perdoit, à cause que la voix s'evanoyssoit en l'air; mais quand ilz vindrent à passer la poincte d'un escueil, et entrer en une baye creuse en forme de croissant, on ouyt bien plus fort le bruit des rames, et entendit on plus clairement le son de leur chanson, pour ce que le champ voisin du rivage de la mer, en cest endroict là, estoit une longue vallée, au dessoubz d'un cousteau de montaigne, laquelle recepvant le son, comme le vent qui s'entonne[1] dedans une fluste, rendoit un retentissement qui representoit apart[2] le son des rames, et la voix des mariniers apart, qui[3] estoit une chose assez plaisante à ouyr; car pour ce que la voix venoit de la mer, celle qui retentissoit sur la terre finissoit d'aultant plus tard que plus tard elle commençoit.

Daphnis, qui sçavoit bien dont[4] ce retentissement procedoit, ne regardoit seullement qu'en la mer, et taschoit à retenir quelque couplet de la chanson, afin de la jouer puis apres[5] sur sa fluste. Mais Chloé, qui jamais n'avoit ouy ce resonnement de la voix qu'on appelle Echo, tournoit sa teste tantost vers la mer, pendant que les pescheurs chantoyent, et tantost vers le bois, regardant où estoyent ceux qui leur respondoyent. Et quand ilz furent passez et esloignez, voyans qu'il y avoit un si grand silence en la mer, elle demanda à Daphnis si derriere l'escueil il y avoit une autre mer, et une autre barque, et d'autres mariniers qui vogassent.

Daphnis se prit doulcement à sousrire, et... commença à lui compter la fable d'Echo..... si[6] luy dist :

« M'amye, il y a plusieurs sortes de Nymphes, les unes de[s]
« prez, les autres des eaues, les autres des boys. Et de l'une de
« celles là fut jadis fille Echo[7], mortelle, pour ce qu'elle avoit
« esté engendrée d'un pere mortel, et belle, comme fille d'une
« belle mere. Elle fut nourrie par les Nymphes et aprise[8] par
« les Muses, qui luy monstrerent à jouer de la fluste, de la lyre,

1. S'engouffre (*entonne*, de *en* et de *tonne*).
2. A part.
3. Ce qui.
4. D'où.
5. Ensuite.
6. Ainsi.
7. Echo fut la fille de l'une de ces nymphes; elle était mortelle, parce que, etc.; elle était belle, parce que sa mère était belle.
8. Instruite.

« et de tous autres instruments de musicque; tellement qu'es-
« tant ja venuë en la fleur de son aage, elle dansoit avec les
« Nymphes, et chantoit avec les Muses; mais elle fuyoit.....
« autant les dieux que les hommes...

« Pan se courrouça à elle, ayant envie[1] de ce qu'elle chantoit
« si bien...., tellement qu'il feit devenir enragez les bergers et
« les chevriers[2] du pays ou elle estoit, qui, comme loupz et
« matins afamés, dechirerent la pauvre fille en pieces et en
« getterent les membres ça et là, chantant[3] encore ses chansons.
« Mais la terre, en faveur des Nymphes, conserva son chant et
« retint sa musicque, de maniere qu'au gré des Muses elle rend
« encores maintenant toute telle voix que l'on veult, represen-
« tant, ainsi que faisoit la pucelle de son vivant, les dieux, les
« hommes, les instrumens de musicque, les bestes; et Pan luy-
« mesme, quand il joüe de sa fluste; et luy, entendant contre-
« faire son jeu, saulte et court apres..... pour sçavoir qui est
« celuy qui aprend à contrefaire son jeu, sans qu'il le[4] voye
« ne congnoisse[5]. »

(*Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé,* édition *princeps,* 1559, in-12, p. 52, verso.)

1. Éprouvant de l'envie.
2. Le texte imprimé porte par erreur *chèrres.*
3. Pendant qu'elle chantait.
4. Cela.
5. Dans cette traduction des *Pastorales* de Longus, Amyot s'était servi d'un texte tres defectueux, et même dans les parties où ce texte etait correct, il avait commis un certain nombre d'inexactitudes. Paul-Louis Courier, aussi savant helléniste qu'habile écrivain, entreprit de corriger la traduction d'Amyot, et de la compléter en conservant ou en reproduisant autant que possible les grâces du style du traducteur. On ne peut qu'admirer le travail de Courier. En voici un fragment, correspondant au début du morceau que nous avons cité : « Une barque de pêcheurs parut, qui voguoit le long de la côte. Il ne faisoit vent quelconque et etoit la mer fort calme, au moyen de quoi ils alloient à rames et ramoient à la plus grande diligence qu'ils pouvoient, pour porter en quelque riche maison de la ville leur poisson tout frais pêché; et ce que tous mariniers ont accoutumé de faire pour alléger leur travail, ceux-ci le faisoient alors; c'est que l'un d'eux chantoit une chanson marine dont la cadence régloit le mouvement des rames, et les autres de même qu'en un chœur de musique, unissoient par intervalles leur voix à celle du chanteur. Or, tant qu'ils voguèrent en pleine mer, le son dans cette étendue se perdoit et la voix s'évanouissoit en l'air : mais quand ils vinrent à passer la pointe d'un écueil et entrer en une baye profonde en forme de croissant, on ouït bien plus fort le bruit des rames, et bien plus distinctement le refrain de leur chanson; parce que le fond de la baye se terminoit en un vallon creux, lequel recevant le son, comme le vent qui s'entonne dedans une flûte, rendoit un retentissement qui representoit à part le bruit des rames, et la voix des chanteurs à part, chose plaisante à ouïr. Car comme une voix venoit d'abord de la mer, celle qui répondoit de terre résonnoit d'autant plus tard que plus tard avoit commencé l'autre. »

BERNARD PALISSY

1510-1589

Maître Bernard Palissy naquit vers 1510 à la Chapelle-Broin, petit village du Périgord, près d'Agen. On n'a aucun détail sur sa famille ni sur sa première éducation; on sait seulement que, dès sa jeunesse, il travaillait à la préparation des vitraux colorés et à la peinture sur verre. De bonne heure il voyagea, parcourant la France, la Flandre, les Pays-Bas, les bords du Rhin, exerçant à la fois la vitrerie, la *pourtraiture* et l'arpentage; observant la nature, et augmentant par l'expérience ses connaissances scientifiques. De retour à Saintes en 1539, il s'y maria. Le hasard ayant fait tomber entre ses mains une coupe de terre émaillée, il résolut de découvrir le secret de la fabrication des émaux italiens, et mit seize ans à atteindre le but (1539-1555). Il a publié dans son *Art de la terre* le récit de cette lutte héroïque où son énergie sut triompher de la misère, de la faim, de la maladie et des attaques de la calomnie[1]. Ses *rustiques figulines*[2] furent bientôt recherchées par les grands seigneurs, et le connétable de Montmorency le prit sous sa protection. En 1563, parut à la Rochelle l'ouvrage intitulé *Recepte véritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leurs thrésors,* où l'auteur expose sans ordre suivi des vues originales sur diverses questions scientifiques. Il vint ensuite s'établir à Paris, où, tout en continuant à produire ses *rustiques figulines,* il s'adonna à l'étude des sciences naturelles. En 1575, il ouvrit chez lui des *conférences* qu'il continua jusqu'en 1584, exposant à des auditeurs tels que Ambroise Paré, Viret, etc., ses découvertes et ses théories. Il forma le premier cabinet d'histoire naturelle qui existât à Paris. En 1580 parurent les *Discours admirables de la nature des eaux et fontaines,* etc., nouveau traité dogmatique sur divers points de la physique, de la chimie, et sur quelques arts industriels. Protestant zélé, il échappa au massacre de la Saint-Barthélemy par la protection de Catherine de Médicis; mais, sous la Ligue, il fut enfermé à la Bastille et il y mourut au bout d'un an (1589).

Palissy est un des esprits les plus originaux du XVIe siècle. L'un des premiers il pratiqua dans les sciences les méthodes expérimentales, et montra par ses découvertes et par ses écrits qu'il en comprenait toute la portée. Il appliqua la chimie à l'agriculture. De l'aveu de Cuvier, il fut pour ainsi dire le fondateur de la géologie, et entrevit sur plus d'un point les lois que la science devait plus tard mettre en lumière. Il fut en même temps un grand écrivain, d'un style net, exact, et en même temps pittoresque. Ses œuvres complètes ont été éditées par

1. Voir plus bas, page 162.
2. Ainsi nommées parce qu'elles représentent des objets rustiques, rochers, grottes, arbres, animaux, etc.

P.-A. Cap en 1844 (édition épuisée), et par M. Analole France en 1880 (un vol. in-8°, Paris, Charavay). M. de Montaiglon a préparé une nouvelle édition critique (en deux volumes in-8°) dont il a bien voulu nous communiquer les épreuves.

Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle*, page 78.

1. Les outils de Palissy.

FANTAISIE

Il advint, la semaine passée, qu'estant en mon repos sur l'heure de minuict, il m'estoit avis que mes outils de Géometrie s'estoyent eslevez l'un contre l'autre, et qu'ils se débatoyent à qui appartenoit l'honneur d'aller le premier. Et, estant en ce débat, le Compas disoit : « Il m'appartient l'honneur : car c'est « moy qui conduis et mesure toutes choses; aussi, quand on « veut réprouver un homme de sa despence surperflue, on l'ad- « moneste de vivre par compas[1]. Voilà comment l'honneur « m'appartient d'aller le premier. » La Reigle disoit au Compas : « Tu ne sais que[2] tu dis; tu ne saurois rien faire qu'un rond « seulement..., mais moy, je conduis toutes choses directement[3], « et de long, et de travers, et, en quelque sorte que ce soit, je « fay tout marcher droit devant moy. Aussi quand un homme « est mal-vivant, on dit qu'il vit desreiglement[4] qui est autant « à dire que, sans moy, il ne peut vivre droitement. Voila pour- « quoy l'honneur m'appartient d'aller devant. » Lors l'Escarre[5] dist : « C'est à moy à qui l'honneur appartient : car, pour un « besoin, on trouvera deux reigles en moy : aussi c'est moy qui « conduis les pierres angulaires et principales du coin[6], sans « lesquelles nul bastiment ne pourroit tenir. » Lors le Plomb[7] se vinst à eslever, disant : « Je dois estre honoré par dessus tous : « car c'est moy qui ameine et conduis toute massonnerie direc- « tement en haut, et sans moy on ne sauroit faire aucune mu- « raille droite, qui[8] seroit cause que les bastiments tomberoyent « soudain; aussi, bien souvent, je fay l'office d'une reigle. Par « quoy faut[9] conclurre que l'honneur m'appartient. » Ce fait, le Niveau s'esleva et dist : « O ces belistres[10] et coquins. C'est à

1. On l'engage, en l'admonestant, à vivre par *compas*, c'est-à-dire par mesure; *compas*, qui signifie à l'origine *pas égal*, *marche régulière*, *mesurée*, a pris le sens de *règle*, *mesure*, et s'est ensuite appliqué à l'instrument qui sert à prendre les mesures.
2. Ce que.
3. En droite ligne.
4. D'une manière déréglée.
5. L'équerre.
6. De l'angle de l'édifice.
7. Le fil à plomb.
8. Ce qui.
9. C'est pourquoi il faut.
10. Gueux.

« moy que l'honneur appartient. Ne sait-on pas que tous les « soumiers[1], poutres et traverses ne pourroyent estre assises à « leur devoir sans moy? Ne sait-on pas bien que je conduis « toutes places et pavements comme je veux? Ne sait-on pas « bien que plusieurs ingenieux[2] se sont servis de moy, en fai- « sant leurs mines, tranchées, et en braquant leurs furieux « canons, et que, sans moy, ils ne pourroyent parvenir à leur « dessein? Voila pourquoy il faut arrester et conclurre que « l'honneur me doit demeurer. » Et soudain que le Niveau eut fini son propos, voicy la Sauterelle[3], qui d'une grande vistesse se va eslever[4], en disant : « Devant, devant[5]! Vous ne savez « que vous dites, c'est à moy à qui appartient l'honneur : car « je fay des actes que nul ne sauroit faire; et je vous demande, « sauriez vous conduire un bastiment en une place biaise[6]? Et « on sait bien que non; et vous ne servez, ni ne savez rien faire, « sinon un mestier[7]..... mais moy, je vay, je vien, je fay de « la petite, je fay de la grande[8], brief, je fay des choses que « nul de vous ne sauroit faire. Parquoy il est aisé à juger que « l'honneur m'appartient. » Adonc l'Astrolabe vint à s'eslever avec une constance et gravité canonique[9], et dist ainsi : « Me « voulez-vous oster l'honneur qui m'appartient? car c'est moy « qui monte plus haut que tous tant que vous estes, et mon « regne et empire s'estend jusques aux nues. N'est-ce pas moy « qui mesure les astres, et que[10] par moy les temps et saisons « sont cognues aux hommes, fertilité ou stérilité? et qu'est ceci « à dire? Me sauroit-on nier, que ce que je dis ne soit vray? » Et, ainsi que j'entendis le bruit de leurs disputes, je m'esveillay, et soudain m'en allay voir ce que c'estoit. Dont, soudain qu'ils m'eurent apperçeu, ils me vont eslire juge, pour juger de leur different. Lors je leur dis : « Ne vous abusez point, il ne vous « appartient ny honneur, ny aucune prééminence : l'honneur « appartient à l'homme, qui vous a formez. Parquoy, il faut que

1. Sommiers. *Sommier* désigne toute pièce de charpente disposée pour soutenir d'autres pièces lourdes; c'est le mot *sommier* ou *bête de somme*, pris dans une acception figurée. La même métaphore se retrouve dans *poutre*, à l'origine *cavale* (de *pulletrum*), dans *chevalet*, de *cheval*, etc.

2. Ingenieurs.

3. La fausse équerre, dont les deux branches s'ouvrent ou se referment comme un compas, peuvent prendre la mesure d'angles de toute sorte, et, comme dit le texte, des surfaces *biaises*.

4. Se lève.

5. A moi d'aller devant. Voir plus haut : « Voilà pourquoi l'honneur m'appartient d'aller *devant*. »

6. Dans les parties qui sont de biais.

7. Un seul métier.

8. Je fais le rôle de petite et de grande, c'est-à-dire, je remplis tous les rôles.

9. De chanoine.

10. *Et n'est-ce pas vrai* que, etc.

« vous luy serviez[1] et l'honoriez. » — « Comment, dirent-ils, à l'homme? et faut-il que nous obeyssions et servions à l'homme qui est si meschant et plein de folie?... »

(Recepte veritable par laquelle tous les hommes de la France pourront apprendre à multiplier leurs thrésors; tome I, p. 106-108; cf. p. 118 de l'édition France.)

2. Palissy à la recherche des émaux.

Je me prins[2] à ériger un fourneau semblable à ceux des verriers, lequel je bastis avec un labeur indicible : car il falloit que je maçonnasse tout seul, que je destrempasse mon mortier, que je tirasse l'eau pour la destrempe d'iceluy; aussi me failloit[3] moy mesme aller querir la brique sur mon dos à cause que je n'avois nul moyen d'entretenir un seul homme pour m'ayder en cest affaire[4].

Je fis cuire mes vaisseaux[5] en première cuisson : mais quand ce fut à la seconde cuisson, je receus des tristesses et labeurs tels que nul homme ne voudroit croire. Car en lieu de me reposer des labeurs passez, il me fallut travailler l'espace de plus d'un mois, nuit et jour, pour broyer les matieres desquelles j'avois fait ce beau blanc au fourneau des verriers; et quand j'eus broyé lesdites matieres j'en couvré[6] les vaisseaux que j'avois faits. Ce fait[7], je mis le feu dans mon fourneau par deux gueules, ainsi que j'avois veu faire ausdits verriers; je mis aussi mes vaisseaux dans ledit fourneau pour cuider faire[8] fondre les esmaux que j'avois mis dessus. Mais c'estoit une chose mal-heureuse pour moy : car combien que[9] je fusse six jours et six nuits devant ledit fourneau sans cesser de brusler bois par les deux gueules, il ne fut possible de pouvoir faire fondre ledit esmail, et estois comme un homme désespéré; et, combien que[9] je fusse tout estourdi du travail, je me vay adviser que dans mon esmail il y avoit trop peu de la matiere qui devoit faire fondre les autres, ce que voyant je me prins à piler et broyer de laditte matière, sans toutesfois laisser refroidir mon fourneau; par ainsi j'avois double peine, piler, broyer et chaufer le dit fourneau.

Quand j'eus ainsi composé mon esmail, je fus contraint

1. Que vous lui obéissiez.
2. Pris.
3. (Il) *me fallait.*
4. *Affaire* a été masculin jusqu'au XVIIe siècle.
5. Vases.
6. J'en couvris (d'une couche).
7. Cela étant fait.
8. Parce que je pensais ainsi faire.
9. Bien que.

d'aller encores acheter des pots, afin d'esprouver ledit esmail : d'autant que j'avois perdu tous les vaisseaux que j'avois faits : et, ayant couverts lesdites pieces dudit esmail, je les mis dans le fourneau, continuant toujours le feu en sa grandeur. Mais sur cela il me survint un autre malheur, lequel me donna grande fascherie, qui est que, le bois m'ayant failli, je fus contraint brusler les estapes[1] qui soustenoyent les trailles[2] de mon jardin, lesquelles estant bruslées, je fus contraint brusler les tables et plancher de la maison, afin de faire fondre la seconde composition. J'estois en une telle angoisse que je ne sçavois dire; car j'estois tout tari et tout déseché à cause du labeur et de la chaleur du fourneau; il y avoit plus d'un mois que ma chemise n'avoit séché sur moy. Encores pour me consoler on se moquoit de moy, et mesme ceux qui me devoyent secourir alloyent crier par la ville que je faisois brusler le plancher : et par tel moyen l'on me faisoit perdre mon crédit, et m'estimoit-on estre fol.

Les autres disoyent que je cherchois à faire la fausse monnoye, qui estoit un mal qui me faisoit seicher sur les pieds; et m'en allois par les ruës tout baissé, comme un homme honteux; j'estois endetté en plusieurs lieux, et avois ordinairement deux enfans aux nourrices[3], ne pouvant payer leurs salaires. Personne ne me secouroit; mais au contraire ils se mocquoyent de moy, en disant : « Il luy appartient bien[4] de mourir de faim, parce qu'il délaisse son mestier. » Toutes ces nouvelles venoyent à mes aureilles quand je passois par la ruë; toutes fois il me resta encores quelque espérance, qui m'accourageoit[5] et soustenoit, d'autant que les dernieres espreuves s'estoyent assez bien portées[6], et dès lors en pensois[7] sçavoir assez pour pouvoir gaigner ma vie, combien que j'en fusse fort éloingné (comme tu entendras ci-après), et ne dois trouver mauvais si j'en fais un peu long discours[8], afin de te rendre plus attentif à ce qui te pourra servir.

Quand je me fus reposé un peu de temps avec regrets de ce que nul n'avoit pitié de moy, je dis à mon Ame : « Qu'est-ce qui te triste[9], puisque tu as trouvé ce que tu cherchois? travaille à présent et tu rendras honteux tes détracteurs[10]. »

(*Discours admirables : De l'art de terre;* t. II, p. 210-211; cf. p. 382 de l'édition France.)

1. Étais.
2. Treilles.
3. Chez les nourrices.
4. Il mérite bien.
5. Encourageait.
6. Comportées.
7. J'en pensais.
8. (Un) discours un peu long.
9. On n'emploie plus que les composés *attrister, contrister.*
10. Nous ne pouvons donner en entier ce morceau d'une éloquence si naïve et si

AMBROISE PARÉ

1510 (?)-1590

Ambroise Paré naquit dans le Maine, vers 1510. Attiré vers la chirurgie par une vocation irrésistible, il vint, jeune encore, étudier à Paris sous Jacques Goupil, professeur au Collège de France, se fit peu à peu connaître, et, dès 1536, accompagna en Italie le colonel général René de Mortejean en qualité de chirurgien. Après la prise de Turin, où périt son protecteur, il revint à Paris, se fit recevoir docteur en chirurgie au collège Saint-Edme, et fut bientôt nommé par Henri II (1552) chirurgien ordinaire de la maison royale. Son dévouement et son humanité égalaient son habileté et sa science ; il en donna la preuve par son admirable conduite pendant le siège de Metz (1552). Ses ennemis mêmes lui rendaient justice. Lorsqu'il fut fait prisonnier au siège de Verdun, le gouverneur espagnol à qui il donna ses soins le remit en liberté. De retour à la cour, il reprit ses fonctions auprès de Charles IX et les continua auprès de Henri III. Il mourut en 1590.

Les premiers ouvrages de Paré sont écrits d'une manière pénible et embarrassée ; le progrès de son esprit et son séjour à la cour durent contribuer à former son style. Ses dernières œuvres, et en particulier son *Apologie* (sorte de biographie) sont remarquables par la clarté et l'élégance.

M. Malgaigne a donné des œuvres complètes de Paré une édition qu'on peut regarder comme définitive ; elle est précédée d'une savante introduction sur l'histoire de la chirurgie en France (Paris, 1840-41, 3 vol. in-4°).

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle*, page 78.

grande. Citons du moins encore ce fragment : « J'ay esté plusieurs années que, n'ayant rien de quoy faire couvrir mes fourneaux, j'estois toutes les nuits à la mercy des pluyes et vents, sans avoir aucun secours, aide ny consolation, sinon des chats huants qui chantoyent d'un costé et les chiens qui hurloyent de l'autre ; parfois il se levoit des vents et tempestes qui souffloyent de telle sorte le dessus et le dessous de mes fourneaux, que j'estois contraint quitter là tout, avec perte de mon labeur. Et me suis trouvé plusieurs fois qu'ayant tout quitté, n'ayant rien de sec sur moy, à cause des pluyes qui estoient tombées, je m'en allois coucher à la minuit ou au point du jour, accoustré de telle sorte comme un homme que l'on auroit traîné par tous les bourbiers de la ville ; et en m'en allant ainsi retirer, j'allais bricollant[1] sans chandelle, en tombant d'un costé et d'autre, comme un homme qui seroit yvre de vin, rempli de grandes tristesses : d'autant qu'après avoir longuement travaillé je voyois mon labeur perdu. Or, en me retirant ainsi souillé et trempé, je trouvois en ma chambre une seconde persécution[2] pire que la premiere, qui me fait à présent ses merveilles que je ne suis consumé de tristesse. » (Id., p. 217.)

1. Marchant de travers.
2. Celle de sa famille.

Le siège de Metz[1].

Estant pres du camp, je vis à plus d'une lieuë et demie des feux allumés autour de la ville, ressemblant quasi que toute la terre ardoit[2], et m'estois advis que nous ne pourrions jamais passer au travers de ces feux sans estre descouverts[3] et par consequent estre pendus et estranglés ou mis en pieces ou payer grosse rançon. Pour vray dire, j'eusse bien et volontiers voulu estre encore à Paris pour le danger eminent que je prevoyois. Dieu conduit si bien nostre affaire que nous entrasmes en la ville à minuit, avec un certain signal que le Capitaine avoit avec un autre Capitaine de la compagnie de monsieur de Guise : lequel seigneur j'allay trouver en son lict, qui me reçeut de bonne grace, estant bien joyeux de ma venue...

Je demanday puis apres à monsieur de Guise qu'il[4] luy plaisoit que je feisse des drogues que j'avais apportees; il me dit que je les departisse[5] aux Chirurgiens et Apoticaires, et principalement aux pauvres soldats blessés qui estoient en grand nombre à l'hostel Dieu : ce que je fis : et puis asseurer que ne pouvois assez tant faire que d'aller voir les blessés qui m'envoyoient querir pour les visiter et penser[6].

Tous les seigneurs assiegés me prierent de solliciter[7] bien soigneusement sur tous les autres monsieur de Pienne qui avoit esté blessé d'un esclat de pierre d'un coup de canon à la temple[8], avec fracture et enfonceure de l'os;... et fut quatorze jours sans pouvoir parler ny ratiociner[9]... Il fut trépané à coste du muscle temporal, sur l'os coronal. Je le pensay avec d'autres chirurgiens et Dieu le guarist[10]; et aujourd'huy est encore vivant, Dieu merci.

L'Empereur faisoit faire la batterie de quarante doubles canons où la poudre n'estoit espargnée jour ny nuit. Subit que[11] monsieur de Guise vit l'artillerie assise[12] et braquée pour faire brèche, fit abbattre les maisons les plus proches pour remparer[13];

1. Par Charles-Quint (1551).
2. Et il semblait que toute la terre brûlait.
3. A. Paré avec son domestique et un capitaine italien cherchaient à pénétrer dans Metz.
4. Ce qu'il.
5. Partageasse.
6. Panser.
7. M'occuper de.
8. Tempe.
9. Reprendre connaissance.
10. Voilà, sous sa forme authentique, cette célèbre pensée reproduite généralement sous une forme plus concise et plus sentencieuse : « Je panse et Dieu guérit. »
11. Sitôt que.
12. Établie.
13. Faire des remparts, fortifier.

et les poultres et solives estoient arrengées bout à bout, et entre deux, des fascines, de la terre, des licts[1] et balles de laine, puis on remettoit encore par-dessus autres poultres et solives, comme dessous. Or beaucoup de bois de maisons des faulxbourgs qui avoient esté mises par terre (de peur que l'ennemy ne s'y logeast au couvert, et qu'ils ne s'aidassent du bois) servit bien à remparer la breche. Tout le monde estoit empesché[2] à porter la terre pour la remparer jour et nuict. Messieurs les Princes, Seigneurs et Capitaines, Lieutenans, Enseignes, portoient tous la hotte pour donner exemple aux soldats et citoyens à faire le semblable : ce qu'ils faisoient, voir[3] jusques aux dames et damoiselles, et ceux qui n'avoient des hottes s'aidoient de chauderons, panniers, sacs, linceuls[4], et tout ce qu'ils pouvoient pour porter la terre : en sorte que l'ennemy n'avoit point si tost abbatu la muraille qu'il ne trouvast derriere un rempart plus fort...

Nos gens faisoient souvent des sorties, par le commandement de monsieur de Guise. Un jour devant[5] il y avoit grand presse à se faire enroller de ceux qui devoient sortir... Lesquels alloient jusques aux tranchées les[6] resveiller en sursaut, là où l'alarme se donnoit en leur camp[7] ; et leurs tabourins[8] sonnoient *plan, plan, ta ti ta ta, tati ta tou, touf touf*[9] ; pareillement leurs trompettes et clairons ronfloient et sonnoient *boutte selle, boutte selle, boutte selle, monte à cheval, monte à cheval, monte à cheval, monte à caval, à caval*, et tous les soldats crioient *à l'arme, aux armes*, etc., comme l'on fait la huée après les loups ; et tous divers langages[10], selon les nations. Et les voyoit-on sortir de leurs tentes et petites loges, drus comme fourmillons lorsqu'on descouvre leurs fourmillieres, pour secourir leurs compagnons qu'on degosilloit[11] comme moutons... Et quand les nostres se voyoient forcés, revenoient en la ville tousjours en combattant, et ceux[12] qui couroient aprés estoient repoussés à coup d'artillerie... Et nos soldats qui estoient sur la muraille faisoient une escopeterie[13] et pleuvoir leurs balles sur eux dru comme gresle, pour

1. Couches.
2. Occupé.
3. Même
4. Draps de lit.
5. Le jour d'avant, la veille.
6. Les ennemis.
7. Le camp des Espagnols.
8. Les tambours des Espagnols.
9. Ceci rappelle les vers d'Ennius : *At tuba terribili sonitu taratantara dixit.* « Le clairon a fait retentir son terrible *taratantara.* » Voir le commentaire de Servius sur Virgile, *Enéide*, IX, 503.
10. L'armée de Charles-Quint était composée d'Espagnols, d'Autrichiens, de Wallons, etc.
11. Egorgeait.
12. Les ennemis qui les poursuivaient.
13. Fusillade ; de *escopette*, sorte d'arme à feu.

les renvoyer coucher; où plusieurs demeuroient en la place du combat. Et nos gens aussi ne s'en revenoient tous leur peau entiere et en demeuroient tousjours quelques-uns pour la disme, lesquels estoient joyeux de mourir au lict d'honneur. Et là où il y avoit un cheval blessé, il estoit escorché et mangé par les soldats; c'estoit au lieu de bœuf et de lard. Et pour penser nos blessés, c'estoit à moy à courir. Quelques jours aprés on faisoit autres sorties qui faschoient fort les ennemis, pour ce qu'on les laissoit peu dormir à seureté...

(*Ambroise Paré raconte ensuite la résolution prise par Charles-Quint de ne partir de devant la place* « qu'il ne la prist par force ou par famine, quand il devroit perdre toute son armée; » *l'acharnement que montrent les assiégés pour la défense de la ville; le rationnement des vivres et les travaux des habitants qui font de chaque quartier, de chaque maison autant de forteresses à emporter; enfin l'engagement qu'ils prennent, au cas où les Espagnols auraient renversé tous les obstacles, de brûler leurs trésors* pour que les ennemis n'en fissent trophée, *de détruire les munitions et les vivres, et de* mettre le feu en chaque maison, pour brusler les ennemis et eux ensemble.)

Les citoyens l'avoient ainsi tous accordé, plus tost que de voir le cousteau sanglant sur leur gorge et leurs femmes et filles prendre à force, par les Espagnols cruels et inhumains.

Or nous avions certains prisonniers que monsieur de Guise renvoya sur leur foy, auxquels taciturnement on avoit voulu qu'ils conceussent nostre derniere volonté et desespoir, lesquels estant arrivés en leur camp ne differerent de la publier... L'Empereur ayant entendu ceste deliberation de ce grand guerrier monsieur de Guise, mit de l'eau dans son vin, et refrena sa grande cholere, disant qu'il ne pourroit entrer en la ville sans faire une bien grande boucherie et carnage, et espandre beaucoup de sang tant des defendans que des assaillants, et fussent tous morts ensemble, et à la fin, il n'eust sceu avoir autre chose que des cendres : et qu'aprés on eust peu dire que c'eust esté une pareille destruction que celle de la ville de Jérusalem, faite jadis par Titus et Vespasian. L'Empereur donc ayant entendu nostre derniere resolution et voiant le peu qu'il avoit avancé par sa batterie, sappes et mines, et la grand'peste qui estoit en son camp, et l'indisposition du temps[1], et la necessité[2] de vivres

1. La saison défavorable 2. Besoin.

et d'argent, et que ses soldats se desbandoient et par grandes troupes s'en alloient : concleut enfin de se retirer...

Voila commé nos chers et bien aimés Imperiaux s'en allerent de devant Mets, qui fut[1] le lendemain de Noël, au grand contentement des assiégés et loüange des Princes, Seigneurs, Capitaines, et soldats qui avoient enduré les travaux de ce siege l'espace de deux mois. Toutesfois ne s'en allerent[2] pas tous, il s'en fallut plus de vingt mille, qui estoient morts tant par l'artillerie et coups de main que de la peste, du froid et de la faim... On alla où ils avoient campé où l'on trouva plusieurs corps morts non encore enterrés et la terre toute labourée comme l'on voit le cimetiere sainct Innocent durant quelque grande mortalité. Et en leurs tentes, pavillons et loges, y avoient laissé pareillement plusieurs malades... Mondit seigneur de Guise fit enterrer les morts et traiter leurs malades... et me commanda et aux autres chirurgiens de les aller penser et medicamenter : ce que nous faisions de bonne volonté; et croy qu'ils n'eussent fait le semblable envers les nostres, parce que l'Espagnol est tres-cruel, perfide et inhumain[3].

(*Apologie et Voyages; Voyage de Metz;* tome III, p. 70 et suiv. des *Œuvres complètes* d'A. Paré, édit. Malgaigne.)

OLIVIER DE SERRES

1539-1619

La vie de l'agronome Olivier de Serres est aussi peu connue que ses écrits sont célèbres. On sait seulement qu'il naquit en 1539 au domaine du Pradel, près de Villeneuve de Berg (Ardèche), qu'il mourut en 1619, qu'il était calviniste comme son frère Jean de Serres, l'historiographe de Henri IV, et qu'il fut en grande faveur auprès de ce prince, qui encouragea ses travaux et se servit de lui pour développer en France l'art de l'agriculture, et spécialement la culture des mûriers et l'élevage des vers à soie. Son grand ouvrage, le *Théâtre de l'Agriculture et du ménage*

1. Ce qui eut lieu.
2. Les ennemis.
3. Cf. la relation du *siège de Metz par l'Empereur Charles V, en l'an 1552*, due à Bertrand de Salignac, l'oncle de Fénelon. Voir les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, publiés par MM. Michaud et Poujoulat, première série, t. VIII, p. 305. M. Leroux de Lincy a publié de curieuses chansons populaires sur le siège de Metz dans son *Recueil de chants historiques français* (t. II, p. 190-202).

des champs, fut publié en 1600. Le petit traité de la *Cueillette de la soie pour la nourriture de ceux qui la font*, qui parut en 1599, n'est qu'un fragment de ce vaste ensemble, où l'auteur embrasse tout ce qui concerne la culture des champs, des vergers, des jardins, l'élevage des animaux domestiques, etc. C'est le résumé de quarante ans d'études et d'expériences pratiques, présenté dans un ordre clair et méthodique, et écrit avec une précision de style qui n'exclut pas l'élégance et l'agrément. L'auteur du *Scaligerana* rapporte que Henri IV se faisait lire des fragments du *Théâtre d'Agriculture*. Aussi, pendant son règne, les éditions du *Théâtre* se multiplièrent. Sous Louis XIV, du moins depuis la révocation de l'édit de Nantes, l'auteur et son livre furent oubliés ; et le *Théâtre d'Agriculture* ne fut remis en honneur que dans la seconde partie du XVIIIe siècle.

En 1804-1805 il a été donné de ce précieux ouvrage une excellente édition précédée d'un éloge d'O. de Serres dû à François de Neufchâteau (2 vol. in-4°).

Voir notre *Tableau de la Littérature française au seizième siecle*, p. 80.

L'eau.

Commenceant par l'eau, je dirai qu'en ceci elle surpasse les autres éléments[1] que de servir d'aliment[2] ; en tant qu'elle abbruve toute sorte d'animaux, ne donnans immédiatement aucune nourriture ni le feu, ni l'aer ni la terre[3]. C'est par l'eau que toutes habitations sont rendues agréables et saines et tous terroirs fertils. Quel plaisir est-ce de contempler les belles et claires eaux coulantes à l'entour de vostre maison semblans vous tenir compaignie ? Qui rejaillissent en haut par un million d'inventions, qui parlent, qui chantent en musique, qui contrefont le chant des oiseaux, l'escoupeterie des arquebusades, le son de l'artillerie, comme tels miracles se voyent en plusieurs lieux, mesme à Tivoli, à Pratoli et autres de l'Italie ? Et très naifvement[4] à Sainct-Germain en Laie, où le roi a de nouveau faict construire telles et autres magnificences admirées de tous ceux qui les contemplent. Quant à la santé, les salubres eaux courantes rafreschissent l'aer en esté, en toutes saisons servent à la netteté[5], lavans les immondices du mesnage : faute de quoi faire n'ayant l'eau à commandement, souvent l'on tombe en grandes maladies et langueurs. La peste, à faute d'eau, se fourre quelquesfois parmi les armées. Le bestail aussi n'estant bien abbruvé,

1. Ἄριστον μὲν ὕδωρ, *l'eau est la meilleure des choses*, dit Pindare (*Olympiques*, I, 1).
2. En ce qu'elle sert d'aliments.
3. Le feu, etc., ne donnant immédiatement aucune nourriture.
4. Au naturel.
5. Proprete.

ne faict jamais bonne fin : au contraire, tousjours se porte d'autant mieux que mieux il est accommodé d'eau. Du profit qu'en dirons-nous? N'est-ce pas l'eau qui par ses arrousemens convertit en bonne la mauvaise terre, la rendant propre à produire abondamment, arbres, fruicts d'iceux, foins, herbes des jardinages, et plusieurs autres biens, mesme[1] blés et vins? Aussi à telle occasion, est-elle dicte asseurée alchumie[2] d'autant qu'en peu de temps elle se convertit en or et argent, par le moyen des choses susdictes; et par les divers moulins qu'elle anime, souventes fois avec revenu excédant celui de la terre. En l'article du profit venant de l'eau sera couchée[3] la pesche, autant grand qu'on le pourroit imaginer; comme ailleurs particulièrement je l'ai représenté[4].

Ces choses recogneues de toute ancienneté, les hommes ont tasché de s'accommoder d'eau, selon que leurs esprits et facultés leur en ont suggéré les moyens. La Nature aussi y a travaillé d'elle-mesme, en plusieurs lieux, mais avec grande merveille, en Égypte où l'eau du Nil s'enflant inonde la terre trois mois continuels; passé ce temps-là, l'eau retirée laisse un gras limon sur lequel le peuple sème son grain avec peu de labeur et grand rapport. Mais par[5] ne pouvoir estre imité tel arrousement naturel, je n'en discourrai plus avant, ni de plusieurs autres admirables eaux, dont *Pline*, *Vitruve* et autres Anciens font mention, pour mettre en évidence l'ingénieuse invention de *Crappone*, gentil-homme Provençal qui en l'année mil cinq cens cinquante sept fit conduire à Selon de Craux en Provence un bras de l'eau de la Durence, par un large canal prins à cinq lieues de ladicte ville. Ceste eau-là, pour avoir faict changer de visage aux terroirs qu'elle arrouse, leur a causé d'autant plus de profit qu'auparavant ils estoient de peu de valeur, à raison de l'importune chaleur méridionale du pays : et si a utilement accommodé de moulins les peuples de ce quartier-là, à la louange de l'inventeur, duquel la mémoire se conserve avec la jouissance du fruit de son patient labeur.

(*Théâtre d'agriculture; septiesme lieu, Avant-propos;* tome II, p. 528, de l'édition Huzard, 2 vol. in-4°. Paris, 1804-5.)

1. Surtout.
2. Alchimie qui ne trompe pas.
3. Enregistrée.
4. Au chapitre XIII du lieu V.
5. Parce que tel arrosement naturel ne peut être imité.

SECTION II. — POÈTES

I. — LES POÈTES DE 1500 A 1550

LE MAIRE DE BELGES

1473-1524 ou 1548

Jean Le Maire de Belges, né en 1473 à *Belges* (aujourd'hui *Bavai*), dans le Hainaut, était neveu du chroniqueur et poète Molinet. Après avoir reçu une brillante éducation, il entra en 1498 au service du duc Pierre de Bourbon. En 1503, il donna le premier de ses poèmes, le *Temple d'honneur et de vertus,* panégyrique du duc de Bourbon adressé à sa veuve Anne de Beaujeu. La même année il composa la *Plainte du Désiré*, où il déplore la mort de Louis de Luxembourg. En 1504 il fut attaché à la maison de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, dont son oncle était bibliothécaire. Il écrivit en l'honneur de cette princesse ses livres des *Regrets* sur la mort du roi d'Espagne, Philippe Ier, frère de Marguerite, et ses deux épîtres de l'*Amant vert*. A la mort de son oncle, Le Maire hérita de sa charge de bibliothécaire et devint ensuite *indiciaire* et *historiographe* de Marguerite. C'est alors qu'il commença son ouvrage intitulé *Illustrations des Gaules,* dont il publia la première partie en 1509, et la seconde trois ans après, lorsqu'il fut établi en France. En 1513, le roi Louis XII l'appela près de lui et lui donna la place d'historiographe. Il fut chargé par ce prince de diverses missions en Italie, et écrivit en faveur du roi de France contre le pape Jules II. A la mort du roi (1515), il perdit sa place d'historiographe; bientôt réduit à la misère, il traîna une vie obscure. Il mourut, dit-on, à l'hôpital, selon les uns en 1524, selon d'autres en 1548.

Les *Illustrations des Gaules* sont l'œuvre la plus importante de Jean Le Maire. Pasquier le loue d'avoir *enrichi notre langue d'une infinité de beaux traits tant en prose qu'en vers dont les meilleurs écrivains ont su parfois s'aider.* Voir notre *Tableau,* etc., p. 71-73 et p. 82.

Nous suivons dans nos extraits l'édition de Paris 1513[1]. L'Académie Royale de Belgique s'est occupée de faire paraître une édition complète des œuvres de Le Maire.

1. Le texte est en caractères gothiques, sans accents ni apostrophes. Nous reproduisons exactement l'orthographe originale, en modifiant seulement la ponctuation, et en ajoutant les apostrophes et, quand la clarté l'exige, les accents

1. Complainte de l'Amant vert.

L'*Amant vert*, perroquet de la princesse Marguerite, apprend le départ de sa maîtresse. Il ne peut résister à sa douleur, qu'il chante dans une longue épître.

O demy dieux, o Satires aggrestes,
Nymphes de bois et fontaines proprettes,
Escoutez moy ma plainte demener,
Et tu, Echo, qui faiz l'air resonner
Et les rochiers de voix repercussives,
Vueillez doubler mes douleurs excessives.
Vous savez bien que les dieux qui tout voient
Tel bien mondain, tel heur donné m'avoient
Que de plus grand ne joist[1] oncques ame.
Vous cognoissez que pour maistresse et dame
J'avoie acquis (par dessus mes merites[2])
La fleur des fleurs, le chois des marguerites.
Las! double helas! pourquoy doncques la pers je?
Pourquoy peut tant infortune[3] et sa verge
Qui maintesfois celle dame greva?
Elle s'en va, helas! elle s'en va
Et je demeure icy sans compagnie.

Après avoir donné ordre d'écrire sur son tombeau ces quatre vers :

Soubz ce tumbel qui est ung dur conclave
Gît l'amant vert, et le tresnoble esclave
Dont le hault cueur, de vraye amour pure yvre,
Ne peut[4] souffrir perdre sa dame et vivre.

Il meurt de chagrin, va aux enfers, guidé par Mercure qui le conduit à Minos. Celui-ci le déclare digne des Champs-Élysées ; et, mis au rang des immortels, il adresse à sa dame, du séjour des bienheureux, une relation de son voyage aux enfers.

2. L'Amant vert aux enfers.

... Quand mon ame eut (en tristes recordz
Et grand douleur) prins[5] yssue du corpz,

1. Jouit.
2. Et c'était plus que je ne méritais.
3. Pourquoi l'infortune a-t-elle une puissance si grande, si funeste?
4. Put.
5. Pris.

Tantost fut prest le noble Dieu Mercure
Qui les espritz des deffunctz prend en cure[1].
Lequel, tenant son Caducee ou verge,
Print mon esprit tout innocent et vierge;
Puis, en volant plus legier que le vent,
Me mena veoir le tenebreux convent[2]
Des infernaulx où siet[3] Radamanthus
Retributeur[4] des vices et vertuz.
Ung Rochier brun se treuve en la Moree
Dont sault[5] vapeur horrible et sulphurée.
Le Roch se dit en latin *Tenarus*
Dont[6] Hercules[7] entrainna *Cerberus*.
Droit la[8] voit on ung grand trou tartaricque
Si tres hideux que nulle Rhetoricque
Ne sçauroit[9] bien sa laideur exprimer,
Au fons duquel alasmes abismer[10]
Mercure et moy. Si trouvons l'huys de fer
Par ou on entre ou[11] grand pourpris d'enfer.
Lors Cerberus, le portier lait[12] et noir
En abayant[13] nous ouvrit son manoir.
Sa voix tonant si fort retombissoit[14]
Que la valee obscure en gemissoit.
Si[15] ne fault pas demander se[16] j'euz peur
Quand j'apperceuz ung si fier aggrippeur[17].
Nous tirons oultre[18] et alons jusque au fleuve
Le plus despit[19] que nulle part on treuve[20] :
Stix il a nom, c'estadire tristesse,
Tout plain d'horreur, d'angoisse, et de destresse.
Or nous passa le viellart nautonnier
Qu'on dit Karon, tres vilain pautonnier[21].

1. En soin.
2. Lieu de réunion (*conventus*), demeure.
3. *Sied*, siège (de *sedet*).
4. Qui rétribue chacun suivant ses vices ou ses vertus.
5. S'élance, de *saillir* (lat. *salit*).
6. D'ou.
7. Prononcez *Herculès*.
8. Là.
9. Saurait.
10. *Nous* allâmes *nous* abîmer, nous plonger.
11. En le, dans le; c'est le singulier de *es*.
12. Laid.
13. Aboyant.
14. Rebondissait, était répercutée par l'écho.
15. Aussi.
16. Si.
17. *Agrippeur*, celui qui *agrippe*, saisit vivement et violemment.
18. Passons outre.
19. Méprisé.
20. Trouve. Encore dans la Fontaine (*le Gland et la Citrouille*).
21. *Pautonnier*, plus anciennement *paltonnier*, « gueux, misérable », dérive d'un mot *palton* qui est encore conservé dans l'italien *paltone*, gueux, vagabond.

Sa barque estoit desbiffee[1] et viellette,
Si n'eut de moy ne denier ne maillette[2].
Quand on est oultre, alors la clarté fault[3]
Et ne voit en[4] goutte ne[5] bas ne hault,
Mais bien ot[6] on des criz espoventables,
Fiers urlemens de bestes redoubtables.
Lors j'eux frayeur de telz mugissemens,
Bruit de marteaux, chaines et ferremens,
Grandz tumbemens[7] de montaigne et ruyne
Et grand souffliz de ventz avec bruyne.
J'avoie aussi bien pres de mes oreilles
Oiseaux bruyans de strideurs[8] nompareilles
Batans de l'esle[9] et faisans grans murmures,
Clacquans du bec come ung droit son d'armures
Si me tapiz au plus pres de ma guide[10],
Car de chaleur ma poictrine estoit vuide
Tant peur avoie. Et lors il[11] me va dire :

MERCURE

Ce lieu umbreux, tout plain de dueil et d'ire,
Est le royaume et sejour Plutonicque
Et le repaire à tout esprit inique.
Tu dois sçavoir que les fiers animaulx
Qui en leur vie ont faict cas anormaulx
Et perpetré oultraiges criminelz[12]
Aprez leur mort sont icy condamnez
En griefz tourmens, en ordure et pueur[13].

L'AMANT VERT

En ce disant, je vis une lueur
Estrange et bleue avec noire fumee
Noyant la flambe[14] et rouge et alumee.
Plus aprouchons, plus oyons[15] de tumulte
Qui du parfond[16] d'un grand goufre resulte[17],
Et quand ce vint que fusmes assez pres

1. Usée, en pièce.
2. Petite maille, petite monnaie.
3. Fait défaut.
4. On.
5. Ni.
6. *Ouït*, entend.
7. Chutes.
8. Eclats de voix (*stridor*).
9. Aile.
10. Mercure. *Guide* était féminin; cf. p. 210, n. 3.
11. Mercure.
12. Prononcez *criminés*.
13. Puanteur.
14. *Flambe* vient de *flammula*; *flamme* vient de *flamma*. Quoique *flambe* fût un diminutif, il s'est pourtant confondu avec le simple *flamme*. *Flambe* a donné *flamber*, *flamboyer*, etc.
15. Entendons.
16. Du plus profond. *Par* est une particule de superlatif, comme *per* dans *perutilis*.
17. Du latin *resultat*.

Mon conducteur s'arrêta tout expres
Et dit ainsi :

MERCURE

Cy demeure Pluton.
Vecy le fleuve horrible Flegeton
Ardent et chault. Voy ce que je te monstre.
Sur son rivaige et dedens a[1] maint monstre.
Maint gros serpent et mainte[s] leides bestes.....
Tout y est plain de si mortelle injure
Que tu aurois frayeur trop merveilleuse
De veoir tel[2] tourbe horrible et batailleuse
Qui n'a jamais n'amour ne paix ensemble.
Or passons oultre, et verrons, se[3] bon semble
Au roy Minos le grand juge infernal
Que je te maine en ton repos final.

(*Les deux Epistres de l'Amant vert*, à la fin du premier livre des *Illustrations*, édit. de 1513.)

Le Maire de Belges est un versificateur correct et parfois élégant : il ne s'est guère montré poète que dans sa prose; il a créé le genre de la prose poétique. En voici un échantillon, qui est plus à sa place dans la section consacrée aux poètes que dans celle qui est réservée aux prosateurs.

3. Le jeune Paris et les nymphes.

Paris Alexandre, tout lassé de la course d'un cerf lequel il avoit longuement suivy en la forest Ida à cor et à cry, et en le poursuivant s'estoit eslongné de ses compaignons, s'endormit en l'ombre des lauriers tousjours verdoyans, aupres d'une fontaine nommee Creusa, laquelle est au fons d'une plaisant valee des montaignes Idees; là ou le fleuve Xanthus ou Scamander prent son origine. La delectation du val plaisant et solitaire et l'amenité du lieu coy, secret et taciturne avec le doulx bruit des cleres undes argentines partans du roch exciterent le beau Paris à sommeiller et s'estendre sur l'herbe espesse et drue et sur les flourettes bien flairans[4], faisant chevet du pié du rochier et ayant son arc et son carquois soubz son bras dextre. A[p]res ce qu'il eut

1. Il y a
2. *Tel*, dans la vieille langue, était des deux genres, comme *grand*, etc. Voir n. 4.
3. Si.
4. Bien flairantes, à l'odeur suave. Le participe *flairant* n'a pas encore la forme féminine *flairante*, d'apres l'usage du vieux français. De même plus loin *grand*, *plaisant*.

pris le doulx repos de nature recreant les labeurs des hommes, il s'esveilla; et, à son reveil, en estendant ses fortz bras et torchant[1] ses beaulx yeulx clers comme deux estoilles, getta son regard en circunference. Si vit tout à l'entour de lui ung grand nombre de belles nymphes, gentilles et gratieuses fees, qui le regardoient par grand attention. Mais si tost qu'elles l'aperceurent remoouvoir et entrebriser sa plaisant somnolence, toutes ensemble en ung moment se disparurent et tournerent en fuitte.

Adoncq Paris tout esmerveillé et transmué d'une vision si nouvelle se dressa sur piedz en sursault, et d'ung grand zele ardant se print à courir apres elles si treslegierement[2] qu'il ne sembloit point fouler l'herbe de ses plantes[3]. Et tant fit, qu'il en rataignit une legierement fuyant, de laquelle les cheveulx aureins[4] voletoient en l'air par dessus ses espaules. Si la retint doulcement par les plys undoyans de sa robe gentille et lui dist humblement en ceste maniere : « O deesse specieuse, quelque tu soyes, ou[5] nom de la clere Dyane, plaise à ta grace et courtoisie demourer un petit[6] (saulve ta bonne paix) et me vouloir dire quelle est l'assemblee de ces nobles nymphes, que j'ay presentement veues. Car oncques nulle chose ne desiray tant scavoir que ceste cy. » Lors la gracieuse nymphe qui se sentit arestee, se retourna promptement et d'une chiere[7] semblable à coursee[8], lui dist ainsi : « Quelle hardiesse te meut, o jeune adolescent Royal? ne de quelle fiance presumes tu de mettre la main aux nymphes (qui sont demy deesses) en leur faisant violence? Je te prie, deporte toy de telle oultrageuse temerité et nous laisse aller franches et liberes par l'exemple de ceulx à qui il en est autreffois mescheu[9]. »

Le noble enfant Paris Alexandre, quand il ouyt la nymphe ainsi parler imperieusement et haultainement, tout craintif et plain de tremeur[10], s'enclina en terre, come estonné et moictié ravy tant de sa merveilleuse eloquence come de sa souveraine beaulté et la voulut adorer come une deesse celeste[11].

(*Le premier livre des Illustrations de Gaule et singularitez de Troye,* chapitre XXIII; édition de Paris, 1513.)

1. Essuyant. Mot devenu aujourd'hui vulgaire et même bas.
2. Tres légèrement, si bien, etc.
3. Plante des pieds.
4. D'or.
5. Proprement *en le,* sens de *au.*
6. Un peu.
7. Visage.
8. Courroucée.
9. Arrivé mal.
10. Crainte; emprunté au latin *tremor.*
11. Voilà une page qui annonce la prose d'Amyot; on en rencontre plus d'une semblable dans les *Illustrations,* mais à côte de combien d'autres seches, arides ou grotesquement boursouflées!

CLÉMENT MAROT

1497-1544

Clément Marot, fils du poète Jean Marot, naquit en 1497 à Cahors. Son père, attaché à la cour de la reine Anne de Beaujeu, l'amena à Paris, où il le fit étudier sous des maîtres dont notre poète garda un souvenir peu favorable[1]. Destiné à la magistrature, il entra chez un procureur, mais quitta bientôt la basoche pour servir comme page chez M. de Neuville, seigneur de Villeroy. C'est chez lui qu'il publia ses premières poésies, écrites dans le faux goût du temps. En 1515 il fit hommage de son *Temple de Cupidon* à François Ier; le roi le fit entrer au service de sa sœur Marguerite, qui l'attacha à sa personne en qualité de valet de chambre (1519). Il accompagna ensuite le roi de France en Italie, fut blessé et fait prisonnier à Pavie et renvoyé en France sans rançon (1525).

Dès l'année suivante on le voit accusé d'hérésie par le docteur Boucher, conduit au Châtelet, puis transféré dans la prison de Chartres sur la demande de l'évêque de cette ville, Ch. Guiart, qui lui était secrètement favorable; il y fut traité avec les plus grands égards. Dans les loisirs de cette douce captivité, il compose sa satire de l'*Enfer*, nom qu'il donne au Châtelet. Mis en liberté par ordre de François Ier, il est de nouveau emprisonné pour avoir voulu arracher des mains de la prévôté un homme qu'on menait en prison : une épître au roi lui rend sa liberté. En 1538, il suit jusqu'aux frontières d'Espagne le roi et la cour qui allaient recevoir la nouvelle reine, Eléonore d'Autriche. Ses relations avec les luthériens attirent sur lui pour la seconde fois les colères de la Sorbonne; il se réfugie dans le Béarn auprès de Marguerite, puis en Italie auprès de la duchesse de Ferrare Renée de France, qui était favorable aux idées nouvelles. C'est de là qu'il adresse à François Ier une épître restée célèbre où il tente de le fléchir. Obligé de fuir Ferrare, il cherche un asile à Venise; enfin il rentre en France après avoir abjuré ses erreurs à Lyon (1536) et reparaît à la cour.

Cette vie errante, ces persécutions, ces soucis qui accablaient Marot, furent plus favorables au développement de son talent que les années de calme et de tranquillité qu'il avait passées à la cour de France jusqu'en 1525. Il se débarrassa du faux goût, de l'érudition pédante et mal digérée et atteignit le naturel; sa phrase devint franche, vive, alerte, marquée au coin du bon sens et de la netteté. De retour en France, Marot espérait trouver le repos, quand éclatèrent des inimitiés qui s'étaient amassées contre lui durant son exil. On lira, dans notre *Tableau*

1. En effet c'estoient de grands bestes
Que les regens du temps jadis.
Jamais je n'entre en paradis
S'ils ne m'ont perdu ma jeunesse.
(*Epistres*, 43.)

de la littérature au seizième siècle, cette lutte avec le poète Sagon, qui ne fut rien moins que littéraire. Après ces querelles où les rieurs étaient du côté de Marot, maître Clément jouit de sa gloire et de la faveur royale jusqu'en 1543. Sa traduction des cinquante premiers Psaumes, encouragée d'abord par François Ier, fut condamnée par la Sorbonne. Malgré la protection royale, Marot dut s'enfuir à Genève; mais, poursuivi par les calvinistes comme *libertin,* il se réfugia en Italie. Il alla mourir à Turin en 1544.

Nous étudions l'œuvre de Marot dans notre *Tableau,* etc., p. 88-91.

Les éditions des poésies de Cl. Marot sont assez nombreuses. Citons parmi les éditions modernes celle de du Fresnoy (La Haye, 4 vol. in-4°, 1731), de Rapilly (Paris, 3 vol. in-8°, 1824), de Jannet (Paris, 4 vol. in-18, 1868-72), et enfin l'édition de M. Guiffrey qu'on peut considérer comme définitive. Paris, Quantin. Nous suivons l'édition de 1544 (Lyon, in-8°), la dernière donnée du vivant de l'auteur.

1. Le Lyon et le Rat (fable).

..... Je te veulx dire une belle Fable :
C'est assavoir du Lyon et du Rat.

Cestuy Lyon, plus fort qu'un vieil Verrat[1],
Veit[2] une foys, que le rat ne sçavoit
Sortir d'un lieu, pour autant qu'il[3] avoit
Mengé le lard, et la chair toute crue :
Mais ce Lyon (qui jamais ne fut Grue)
Trouva moyen, et maniere, et matiere,
D'ongles et dens, de rompre la ratiere :
Dont maistre Rat eschappe vistement :
Puis meit à terre un genouil gentement,
Et en ostant son bonnet de la teste,
A mercié[4] mille foys la grand'Beste :
Jurant le Dieu des Souris, et des Ratz,
Qu'il luy rendroit[5]. Maintenant tu verras
Le bon du compte[6]. Il advint d'adventure
Que le Lyon, pour chercher sa pasture,
Saillit[7] dehors sa caverne, et son siege[8] :
Dont (par malheur) se trouva pris au piege,
Et fut lié contre un ferme posteau.

1. Porc.
2. Vit.
3. Parce qu'il.
4. Remercie.
5. Qu'il le lui revaudrait.
6. Conte.
7. Sortit.
8. Séjour.

Adonc le Rat, sans serpe ne[1] cousteau,
Y arriva joyeux et esbaudy,
Et du Lyon (pour vray) ne s'est gaudy[2];
Mais despita[3] Chatz, Chates et Chatons,
Et prisa fort Ratz, Rates et Ratons,
Dont il avoit trouvé temps favorable
Pour secourir le Lyon secourable :
Auquel a dict : tays toy, Lyon lyé,
Par moy seras maintenant deslyé :
Tu le vaulx bien, car le cueur joly as,
Bien y parut quand tu me deslyas.
Secouru m'as fort Lyonneusement,
Or secouru seras Rateusement.
Lors le Lyon ses deux grans yeux vestit[4],
Et vers le Rat les tourna un petit,
En luy disant : O pauvre vermyniere,
Tu n'as sur toy instrument ne maniere,
Tu n'as cousteau, serpe ne serpillon,
Qui sceust coupper corde ne cordillon,
Pour me jecter de ceste estroicte voye :
Va te cacher, que le chat ne te voye.
Sire Lyon (dit le filz de Souris),
De ton propos (certes), je me soubris :
J'ay des cousteaux assez, ne te soucie,
De bel os blanc, plus tranchans qu'une Sye[5] :
Leur gaine, c'est ma gencive et ma bouche :
Bien coupperont la Corde, qui te touche
De si trespres : car j'y mettray bon ordre.
Lors Sire Rat va commencer à mordre
Ce gros lien : vray est, qu'il y songea
Assez longtemps, mais il le vous rongea
Souvent, et tant, qu'à la parfin tout rompt,
Et le Lyon de s'en aller fut prompt,
Disant en soy : Nul plaisir[6] (en effect),
Ne se perd point quelque part ou soit faict[7].

(*Epistres : A son ami Lyon ;* éd. de Lyon, 1544 ; p. 134.)

1. Ni.
2. Amusé.
3. Mais le rat méprisa la race des chats et vanta celle des rats, parce que, étant rat, il avait l'occasion, le moyen de secourir, etc.
4. Vêtit, voila (de ses paupières) pour en atténuer l'eclat.
5. Scie.
6. Bienfait.
7. C'est le proverbe : un bienfait n'est jamais perdu.

2. Au roy pour avoir esté derobé.

On dict bien vray, la maulvaise Fortune
Ne vient jamais, qu'elle n'en apporte une[1],
Ou deux, ou trois avecques elle (Syre),
Vostre cueur noble en sçauroit bien que dire[2] :
Et moy chetif, qui ne suis Roy, ne rien,
L'ay esprouvé. Et vous compteray[3] bien,
Si vous voulez, comment vint la besongne[4].
J'avoys un jour un Valet de Gascongne,
Gourmand, Yvrongne, et asseuré Menteur[5],
Pipeur, Larron, Jureur, Blasphemateur,
Sentant la Hart de cent pas à la ronde,
Au demeurant, le meilleur filz du Monde...
Ce venerable Hillot[6] fut adverty
De quelque argent, que m'aviez departy[7],
Et que ma bourse avoit grosse apostume[8] :
Si[9] se leva plustost que de coustume,
Et me va prendre en tapinoys icelle :
Puis la vous meit tresbien soubz son esselle[10] :
Argent et tout (cela se doit entendre),
Et ne croy point que ce fust pour la rendre,
Car onques puis n'en ay ouy parler.
Bref, le Villain ne s'en voulut aller
Pour si petit[11] : mais encor il me happe
Saye[12], et bonnet, chausses, pourpoint et cappe,
De mes habits (en effect) il pilla
Tous les plus beaulx : et puis s'en habilla
Si justement[13], qu'à le veoir ainsi estre,
Vous l'eussiez prins (en plein jour) pour son maistre.
Finablement, de ma chambre s'en va
Droict à l'estable où deux chevaulx trouva :
Laisse le pire, et sur le meilleur monte,

1. Un malheur ne vient jamais seul.
2. Aurait bien des choses à dire sur ce sujet.
3. Conterai.
4. L'affaire.
5. Menteur plein d'assurance, effronté.
6. Garçon. C'est un mot gascon qui correspond à *fillot;* le gascon change l'*f* en *h*, comme l'espagnol, qui de *filium* a fait *hijo*.
7. Donné en partage.
8. *Apostème,* enflure.
9. Aussi.
10. Aisselle.
11. Peu.
12. Casaque. Cf. la Fontaine : « Portait *sayon* de poils de chèvre. » (*Fables*, XI, 7.)
13. Et mes vêtements lui allaient si bien.

Picque et s'en va. Pour abreger le compte[1],
Soyez certain, qu'au partir dudict lieu,
N'oublia rien, fors[2] à me dire Adieu.
Ainsi s'en va chatouilleux de la gorge[3]
Ledit Valet, monté comme un sainct George[4] :
Et vous laissa Monsieur dormir son saoul,
Qui au resveil n'eust sceu finer[5] d'un soul[6].
Ce Monsieur là (Syre) c'estoit moy mesme :
Qui sans mentir fuz au matin bien blesme,
Quand je me vey[7] sans honneste vesture[8],
Et fort fasché de perdre ma monture :
Mais de l'argent que vous m'aviez donné,
Je ne fuz point de le perdre estonné :
Car vostre argent (tresdebonnaire Prince)
Sans point de faulte[9] est subject à la pince[10].
Bien tost apres ceste fortune là,
Une autre pire encores se mesla
De m'assaillir et chacun jour m'assault,
Me menaçant de me donner le sault[11],
Et de ce sault m'envoyer à l'envers,
Rithmer[12] soubz terre et y faire des vers[13].
C'est une lourde et longue maladie
De trois bons moys, qui m'a toute eslourdie[14]
La pauvre teste, et ne veult terminer,
Ains[16] me contrainct d'apprendre à cheminer[16],
Tant affoibly m'a[17] d'estrange maniere!
Et si m'a fait la cuisse heronniere[18]...
Que diray[19] plus? Au miserable corps
(Dont je vous parle), il n'est demouré[20], fors[21]
Le povre esprit qui lamente et souspire,
Et en pleurant tasche à vous faire rire.
Et pour autant (Syre) que[22] suis à vous,

1. Le récit.
2. Excepté.
3. Comme un homme qui sent le gibet.
4. Qu'on représente toujours à cheval.
5. Payer. De là *finance*.
6. Sou.
7. Vis.
8. Vêtement.
9. On dit encore dans le même sens : « venez sans *faute*. »
10. A être *pincé*, à être volé.
11. De me faire *sauter* le pas, de me faire mourir.
12. Rimer.
13. Jeu de mots sur *ver* et *vers*.
14. Alourdi. Leçon de l'éd. de Lyon, 1544. D'autres plus récentes ont *estourdie*.
15. Mais.
16. A aller au pas, lentement.
17. Tant elle m'a affaibli.
18. Maigre comme la patte d'un héron.
19. Dirai-je.
20. Il n'est rien demeuré.
21. Excepté.
22. Aussi vrai que.

De troys jours l'un viennent taster mon poulx[1],
Messieurs Braillon, le Coq, Akaquia,
Pour me garder d'aller jusque à quia[2].
Tout consulté, ont remis au Printemps
Ma guerison, mais à ce que j'entens,
Si je ne puis au Printemps arriver,
Je suis taillé de[3] mourir en Yver :
Et en danger, si en Yver je meurs,
De ne veoir pas les premiers raisins meurs[4].
Voylà comment depuis neuf moys en ça[5],
Je suis traicté. Or ce que me laissa
Mon Larronneau, long temps a[6], l'ay vendu
Et en Sirops, et Julez[7] despendu[8] :
Ce neantmois ce que je vous en mande,
N'est pour vous faire ou requeste ou demande :
Je ne veulx point tant de gens ressembler[9],
Qui n'ont soucy autre, que d'assembler[10]
Tant qu'ils vivront, ilz demanderont eulx,
Mais je commence à devenir honteux,
Et ne veulx plus à voz dons m'arrester[11].
Je ne dy pas, si voulez[12] rien[13] prester,
Que ne le prenne[14]. Il n'est point de presteur
(S'il veut prester) qui ne face un debteur.
Et sçavez vous (Syre) comment je paye?
Nul ne le sçait, si premier[15] ne l'essaye.
Vous me devrez (si je puis) de retour[16] :
Et vous feray encores un bon tour[17],
A celle fin, qu'il n'y ait faulte nulle,
Je vous feray une belle Cedulle[18],
A vous payer (sans usure il s'entend)
Quand on verra tout le Monde content :

1. Pouls.
2. A la dernière extrémité. Expression qui vient de la scolastique : *scire quia*, savoir qu'une chose est, par opposition à *scire propter quid*, savoir pourquoi une chose est. *Être à quia*, c'est donc proprement ne savoir quoi repondre à qui vous demande la raison d'une chose. Cf. *Roman.*, 1880, p. 126.
3. Je suis de taille à, capable de.
4. Mûrs.
5. Jusqu'à ce jour.
6. Il y a.
7. Juleps.
8. Dépensé.
9. Ressembler à tant de gens.
10. Amasser.
11. Compter uniquement sur vos dons.
12. *Vous* voulez.
13. Quelque chose.
14. Que *je* ne le prenne.
15. Si d'abord il.
16. Vous me devrez encore plus que je ne vous dois.
17. Un tour avantageux pour vous. Cf. l'expression : jouer à quelqu'un un *mauvais tour*.
18. Billet.

Ou (si voulez), à payer ce sera[1],
Quand votre loz[2] et renom cessera.

(*Epistres ;* p. 173.)

3. Conseils de Jean Marot à son fils.

..... Me souvient, quand sa mort attendoit[3],
Qu'il me disoit, en me tenant la dextre[4] :
Filz, puisque Dieu t'a faict la grace d'estre
Vray heritier de mon peu de sçavoir,
Quiers en[5] le bien qu'on m'en a faict avoir :
Tu congnois comme user en est decent[6].
C'est un sçavoir tant pur, et innocent,
Qu'on n'en sçauroit à creature nuyre.
Par preschemens le peuple on peult seduire :
Par marchander, tromper on le peult bien :
Par plaiderie on peult manger son bien :
Par medecine on peult l'homme tuer :
Mais ton bel art ne peult telz coups ruer[7],
Ains[8] en sçauras meilleur Ouvrage tistre[9].
Tu en pourras dicter Lay[10] ou Epistre,
Et puis la faire à tes Amys tenir,
Pour en l'amour[11] d'iceulx l'entre[te]nir.
Tu en pourras traduyre les volumes
Jadis escripts par les diverses plumes
Des vieulx Latins, dont tant est mention.
Apres tu peulx de ton invention
Faire quelque Oeuvre à jecter en lumiere :
Dedans lequel[12] en la fueille premiere
Dois invoquer le nom du tout puissant :
Puis descriras le bruyt resplendissant
De quelque Roy, ou Prince, dont le nom
Rendra ton Oeuvre immortel de renom
Qui te sera, peult estre, si bon heur[13],
Que le prouffit sera joinct à l'honneur.

1. Ce sera payable.
2. Louange.
3. Quand Jean Marot attendait la mort.
4. La main droite.
5. Cherche à en tirer.
6. L'usage en est convenable.
7. Décharger de tels coups.
8. Mais.
9. Tisser.
10. Petit poème que récitaient les trouvères et qui racontait une aventure.
11. Amitié.
12. *Œuvre* était masculin.
13. Un si grand bonheur.

Donc pour ce faire, il fauldroit que tu prinses
Le droict chemin du service des Princes,
Mesmes[1] du Roy, qui cherit, et practique
Par son hault sens ce noble art Poëtique.
Va donc à luy, car ma fin est presente[2],
Et de ton faict quelque œuvre lui presente,
Le suppliant, que par sa grand'doulceur,
De mon Estat te face successeur.
Que pleures-tu? Puis que l'aage me presse,
Cesse ton pleur, et va où je t'adresse.
Ainsi disoit le bon Vieillard mourant.

(*Epistres : Au Roy, pour succéder en l'estat de son père;* p. 180.)

4. A une Damoyselle malade.

Ma mignonne,
Je vous donne
Le bon jour :
Le sejour[3]
C'est prison.
Guerison
Recouvrez,
Puis ouvrez
Vostre porte
Et qu'on sorte
Vistement :
Car Clement[4]
Le vous mande.
Va, friande
De ta bouche,
Qui se couche
En danger
Pour manger[5]
Confitures :
Si tu dures
Trop malade,
Couleur fade

1. Surtout.
2. Car je vais mourir.
3. La chambre.
4. Clément Marot.
5. Va, gourmande, qui t'alites en danger de maladie, pour avoir mangé, etc.

Tu prendras,
Et perdras
L'embonpoint.
Dieu te doint[1]
Santé bonne,
Ma mignonne.

(*Epistres* : p. 186.)

5. Au roy, du temps de son exil à Ferrare.

... Il est bien evident,
Que dessus moy ont une vieille dent[2],
Quand ne povans crime sur moy prouver,
Ont tresbien quis[3], et tresbien sceu trouver,
Pour me fascher, brefve expedition[4],
En te donnant mauvaise impression
De moy, ton serf, pour apres à leur aise
Mieulx mettre à fin leur volunté mauvaise :
Et pour ce faire ilz n'ont certes heu[5] honte
Faire courir de moy vers toy maint compte[6],
Avecques bruyt plein de propos menteurs[7],
Desquelz ilz sont les premiers inventeurs.
De Lutheriste ilz m'ont donné le nom,
Qu'a droict ce soit[8], je leur responds que non.
Luther pour moy des cieulx n'est descendu,
Luther en Croix n'a point esté pendu
Pour mes pechez : et tout bien advisé,
Au nom de luy ne suis point baptizé ;
Baptizé suis au nom qui tant bien sonne,
Qu'au son de luy le Pere eternel donne
Ce que l'on quiert[9] : le seul nom soubs les cieulx,
En et par qui ce monde vicieux
Peult estre sauf : le nom tant fort puissant,
Qu'il a rendu tout genoil[10] fleschissant,
Soit infernal, soit celeste, ou humain :
Le nom, par qui du seigneur Dieu la main

1. Donne.
2. Qu'ils (les gens de Sorbonne) ont une vieille dent contre moi, m'en veulent depuis longtemps.
3. Cherche.
4. Court expédient.
5. Eu.
6. Conte.
7. Maint conte fondé uniquement sur des bruits qui m'attribuaient mensongèrement des propos.
8. Qu'ils aient raison.
9. Requiert, demande.
10. Genou.

M'a preservé de ces grands loups rabis[1],
Qui m'espioyent dessoubs peaulx de brebis.....
Ce que sçachant[2], pour me justifier,
A ta bonté je m'osay tant fier,
Que hors de Bloys party[3] pour à toy, Syre,
Me presenter. Mais quelcun me vint dire :
« Si tu y vas, amy, tu n'es pas sage.
Car tu pourrois avoir maulvais visage
De ton Seigneur. » Lors comme le Nocher
Qui pour fuyr le peril d'un rocher
En pleine mer, se destourne tout court :
Ainsi pour vray m'escartay de la Court :
Craignant trouver le peril de durté,
Ou[4] je n'euz onc[5], fors doulceur et seurté[6] :
Puis je sçavois, sans que de faict l'apprinse[7],
Qu'à un subject l'oeil obscur[8] de son Prince
Est bien la chose en la terre habitable,
La plus à craindre, et la moins souhaitable.
Si[9] m'en allay, evitant ce danger,
Non en pays, non à Prince estranger,
Non point usant de fugitif destour,
Mais pour servir l'autre Roy[10] à mon tour,
Mon second Maistre, et ta sœur son espouse,
A qui je fuz des ans à quatre et douze[11]
De ta main noble heureusement donné.
Puis tost apres, Royal chef couronné,
Sçachant plusieurs de vie trop meilleure,
Que je ne suis, estre bruslez à l'heure[12]
Si durement que mainte nation
En est tombee en admiration[13],
J'abandonnay, sans avoir commis crime,
L'ingrate France, ingrate, ingratissime
A son Poëte, et en la delaissant,
Fort grand regret ne vint mon cueur blessant[14].

1. Enragés.
2. Sachant les intentions de la Sorbonne et de la justice à mon égard.
3. Je partis.
4. Là où.
5. Jamais.
6. Excepté douceur et sûreté.
7. Je l'apprisse.
8. Sombre, irrité.
9. Aussi.
10. Le roi de Navarre, qui avait épousé Marguerite d'Angoulême.
11. Seize ; dès l'âge de seize ans.
12. En apprenant que plusieurs personnes, d'une vie meilleure que la mienne, étaient brûlées en ce moment.
13. Étonnement.
14. Aucun grand regret ne vint blesser mon cœur.

Tu ments, Marot, grand regret tu sentis,
Quand tu pensas à tes Enfans petis !
En fin, passay les grans froides montaignes[1]
Et vins entrer aux Lombardes campaignes.

(*Epistres;* p. 192.)

6. Adieu aux dames de la court.

Adieu la Court, adieu les Dames,
Adieu les filles et les femmes,
Adieu vous dy[2] pour quelque temps,
Adieu vos plaisans passetemps,
Adieu le bal, adieu la dance,
Adieu mesure, adieu cadence,
Tabourins, Haulboys, Violons,
Puisqu'à la guerre nous allons.

. . . . . .

Adieu les regards gracieux,
Messagers des cueurs soucieux :
Adieu les profondes pensees
Satisfaictes, ou offensees :
Adieu les armonieux sons
De rondeaulx, dixains et chansons;
Adieu piteux departement[3],
Adieu regretz, adieu tourment,
Adieu la lettre, adieu le page,
Adieu la Court, et l'equipage,
Adieu l'amytié si loyalle,
Qu'on la pourroit dire Royalle,
Estant gardee en ferme foy
Par ferme cueur digne de Roy.

. . . . . .

Adieu m'amye la derniere[4]
En vertuz et beauté premiere,
Je vous pry me rendre à present
Le cueur dont je vous feis present,
Pour en la guerre, où il faut estre,
En faire service à mon maistre[5].

1. Les Alpes.
2. Je vous dis adieu.
3. Triste séparation.
4. A vous la dernière je dis adieu.
5. Je vous prie de me rendre mon cœur que je vous avais donné en présent; le service de mon maître le réclame.

Or quand de vous se souviendra[1],
L'aguillon d'honneur l'espoindra[2]
Aux armes et vertueux faict.
Et s'il en sortoit quelque effect
Digne d'une louenge entiere
Vous en seriez seule heritiere.
De vostre cueur[3] donc vous souvienne :
Car si Dieu veult que je revienne,
Je le rendray en ce beau lieu.
Or je feis[4] fin à mon Adieu.

(*Epistres* : p. 207.)

7. De l'amour du siècle antique.

Au bon vieulx temps un train d'Amour regnoit,
Qui, sans grand art et dons, se demenoit,
Si[5] qu'un bouquet donné d'amour profonde
C'estoit[6] donné toute la Terre ronde :
Car seulement au cueur on se prenoit[7].
Et si par cas à jouyr on venoit[8],
Sçavez-vous bien comme on s'entretenoit[9] :
Vingt ans, trente ans : cela duroit un Monde
Au bon vieux temps.
Or est perdu ce qu'amour ordonnoit,
Rien que pleurs fainctz[10], rien que changes[11] on n'oyt[12].
Qui vouldra donc qu'à aymer je me fonde[13],
Il fault premier[14], que l'amour on refonde,
Et qu'on la[15] mene ainsi qu'on la menoit
Au bon vieulx temps.

(*Rondeaux*; p. 316.)

1. Quand mon cœur se souviendra.
2. Le piquera, l'excitera.
3. De mon cœur qui est vôtre.
4. Je fis, j'ai fait.
5. Si bien.
6. C'etait comme si on eût donné.
7. On ne s'attachait qu'au cœur, on ne considerait que le cœur.
8. Et si par hasard on avait la jouissance, le bonheur d'être aimé.
9. Comme on se gardait sa foi.
10. Feints.
11. Inconstances.
12. On n'entend.
13. Que je me mette fermement à aimer.
14. D'abord.
15. *Amour* était féminin dans la vieille langue et au XVIe siècle. Il est devenu depuis masculin, en gardant toutefois dans certains emplois son genre primitif.

8. Du lieutenant criminel et de Samblançay[1].

Lorsque Maillart[2], juge d'Enfer, menoit
A Monfaulcon Samblançay l'ame rendre,
A vostre advis, lequel des deux tenoit
Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
Maillard sembloit homme qui mort va prendre,
Et Samblançay fut si ferme vieillart,
Que l'on cuydoit, pour vray, qu'il menast pendre
A Monfaulcon le lieutenant Maillart.

(*Epigrammes;* p. 354.)

9. Replique à la royne de Navarre.

Mes creanciers qui de Dixains n'ont cure,
Ont leu le vostre : et sur ce leur ay dict :
« Sire Michel, sire Bonaventure,
La sœur du Roy a pour moy faict ce dict : »
Lors eulx cuydans que fusse en grand crédit[3],
M'ont appelé Monsieur a cry et cor :
Et m'a valu vostre escript autant qu'or :
Car promis ont, non seulement d'attendre,
Mais d'en prester (foy de marchant) encor :
Et j'ay promis, foy de Clement[4], d'en prendre.

(*Epigrammes;* p. 372.)

10. De soy mesme.

Plus ne suis ce que j'ay esté,
Et ne le sçaurois jamais[5] estre :
Mon beau Primtemps et mon Esté
Ont faict le saut par la fenestre.
Amour, tu as esté mon maistre,
Je t'ai servi sur[6] tous les Dieux.

1. Jacques de Beaune, baron de Samblançay, surintendant des finances, accusé faussement de concussion par la régente Louise de Savoie, dont il n'avait pas voulu favoriser les dilapidations, et pendu au gibet de Montfaucon.

2. Le lieutenant criminel.

3. Alors, mes créanciers, s'imaginant que j'etais en grand crédit.

4. Clement Marot.

5. Jamais plus.

6. Par-dessus, de préférence.

O si je pouvois deux foys naistre[1],
Comme je te servirois mieulx!

(*Epigrammes;* p. 433 de l'éd. de Niort, 1596.)

11. De trois enfans frères.

D'un mesme dard, soubs une mesme annee,
Et, en trois jours, de mesme destinee,
Mal pestilent[2] soubz ceste dure pierre
Meit Jean de Bray, Bonadventure, et Pierre,
Freres tous trois : dont le plus vieil dix ans
A peine avoit. Qu'en dictes vous, Lisans[3]?
Cruelle mort, mort plus froide que marbre,
N'a elle tort de faire cheoir de l'arbre
Un fruict tant jeune, un fruict sans meureté[4],
Dont la verdeur donnoit grand'seureté
De bien futur? Qu'a elle encores faict?
Elle a, pour vray, du mesme coup deffaict
De pere et mere esperance et liesse.
Qui s'attendoient resjouyr leur vieillesse
Avec leurs filz : desquelz la mort soudaine
Nous est tesmoing, que la vie mondaine[5]
Autant enfans que vieillards abandonne.
Il[6] nous doit plaire, et puisque Dieu l'ordonne[7].

(*Cimetière;* édition de Lyon, p. 434.)

12. Paraphrase du Psaume XXXIII de David.

Exultate, justi, in Domino.

Resveillez vous, chascun fidele
Menez en Dieu joye orendroit[8].
Louenge est tresseante[9] et belle
En la bouche de l'homme droict.
Sur la doulce harpe
Pendue en escharpe

1. Renaître.
2. La peste.
3. Lecteurs.
4. Maturité.
5. De ce monde.
6. Cela.
7. Et cela parce que Dieu l'ordonne.
8. En ce moment.
9. Très séante.

Le Seigneur louez :
De luz[1], d'espinettes,
Sainctes chansonnettes
A[2] son Nom jouez.
Chantez de luy par melodie,
Nouveau vers, nouvelle chanson,
Et que bien on la psalmodie
A haulte voix et plaisant[3] son.
Car ce que Dieu mande,
Qu'il[4] dit, et commande,
Est juste et parfaict :
Tout ce qu'il propose,
Qu'il faict et dispose,
A fiance est faict[5].
Il ayme d'amour souveraine,
Que droict regne et justice ayt lieu :
Quand tout est dict[6], la terre est pleine
De la grande bonté de Dieu.
Dieu par sa Parolle
Forma chascun pole[7],
Et Ciel precieux :
Du vent de sa bouche
Feit ce qui attouche,
Et orne les Cieulx.
Il a les grans eaux amassees,
Et la mer comme en un vaisseau[8],
Aux abysmes les a mussees[9]
Comme un tresor en un monceau.
Que la terre toute
Ce grand Dieu redoubte,
Qui feit tout de rien :
Qu'il n'y ait personne
Qui ne s'en estonne[10],
Au val terrien[11]...
Celluy se trompe qui cuide[12] estre
Saulvé par cheval bon et fort :

1. Luths.
2. En.
3. Agréable.
4. Ce qu'il.
5. Est fait à, de façon à mériter confiance.
6. Pour tout dire, en un mot.
7. Les deux pôles.
8. Vase.
9. Cachées.
10. Qui ne le redoute.
11 Dans cette vallée terrestre.
12. Pense.

Ce n'est point par sa force adextre[1]
Que l'homme eschappe un dur effort[2].
Mais l'œil de Dieu veille
Sur ceulx, à merveille,
Qui de voulunté
Crainctif(s) le reverent :
Qui aussi esperent
En sa grand'bonté.
Affin que leur vie il delivre,
Quand la mort les menacera :
Et qu'il leur donne de quoy vivre,
Au temps que famine sera.
Que doncques nostre ame,
L'Eternel reclame,
S'attendant a luy.
Il est nostre addresse[3],
Nostre forteresse,
Pavoys et appuy.
Et par luy grand'resjouyssance
Dedans nos cueurs tousjours aurons,
Pourveu qu'en la haulte puissance
De son Nom sainct nous esperons.
Or ta bonté grande
Dessus nous s'espande,
Nostre Dieu, et Roy,
Tout ainsi, qu'entente,
Espoir et attente
Nous avons en toy[4].

(*Psaumes de David*, XXXIII; p. 198 des *Traductions de Cl. Marot;* édit. de Lyon, 1544.)

1. Adroite.
2. Echappe aux violents efforts (de ses ennemis).
3. Celui vers lequel nous adressons, nous dirigeons nos pensées.
4. C'est en toi que nous mettons notre pensée, notre espoir.

MARGUERITE D'ANGOULÊME

(Voir plus haut, p. 115.)

1. La succession des Empires.

Roys de la terre, Empereurs et Primatz[1],
Qui possedez ces incertains[2] climatz,
Vous defaudrez[3] et voz ans periront,
Mesmes les Cieux comme un drap[4] vieilliront;
Mais le Seigneur sur son throne sera
A toujoursmais[5], et point ne cessera...
Plusieurs païs Babylone rendit
Subjetz à soi, et son regne estendit
Jusques au cours du grand Nile fecond.
Puis succeda l'Empire[6] en lieu second
Le grand Cyrus, dont le sceptre honoré
Feut[7] quelque temps en Asie adoré.
Depuis survint la brefve Seigneurie
De Macedone, à qui Perse et Syrie
Pour du regner emplir l'affection[8]
Et pour assoir sa folle ambition,
Sembloit avoir ses confins trop estroitz.
Pour ce[9], en passant maintz perilz et destroitz[10],
Emplit encor l'Afrique sablonneuse,
L'Egyte toute et Arabie heureuse;
Et puis, ayant l'Indie surmontée,
Passa le mont glacé de Promethée[11];
Mais morte et nulle en peu d'heure devint,
Et en son lieu[12] la majeste survint
De la Cité qui feut[7] edifiée
Par Romulus, et par luy dediée[13]
Du propre sang de son frere germain[14],
Laquelle ayant de sa sanglante main

1. Princes.
2. Dont la possession est incertaine, et sujette à changements.
3. Vous ferez defaut.
4. Pièce d'étoffe.
5. A jamais.
6. Succéda à l'empire, reçut le souverain pouvoir.
7. Fut.
8. Pour remplir son désir de régner.
9. C'est pourquoi.
10. Situations critiques.
11. Le Caucase.
12. Et à la place de la Macédoine.
13. Consacrée.
14. Par le sang de son frère Rémus.

Du tout[1] brisé la superbe Carthage
Et des Gaulois affoibly le courage
Plusieurs païs et langages divers
Qui sont espars en ce bas univers
Par longs effors et par guerres mortelles,
Tout d'un accord feit[2] vivre soubs ses æsles[3].
Dont tellement sa puissance elle accreut[4]
Que par orgueil elle pensa et creut[5]
Estre fondée en fermesse[6] immortelle,
Et que jamais Seigneurie après elle
L'on ne verroit au monde dominer
Ou qui la peust du tout exterminer.
Mais en ce poinct que[7] tant de gens vainquit,
De son mylieu sa ruine naquist.
Et tout ainsi que peu à peu la nue
Quand par vapeurs le temps se trouble et mue
Vient tellement à s'estendre et enfler
Qu'elle ne craint le bruyre ne souffler[8]
De tous les vens qui à l'entour se meuvent;
Mais toutesfois dedens elles s'esmeuvent
Certains debatz et intestines guerres,
Bruitz et flambeaux, esclairs, aussi tonnerres;
Puis dedens soy d'elle mesme troublée
Et tellement de tumulte comblée,
Soit par pleuvoir ou gresler, se desfait;
Ainsi, estant l'Empire Rommain fait
Sy grand, sy hault, sy puissant et sy fort
Qu'il ne craignoit des estrangers l'effort,
Secretement soubz ses æsles[3] couvoit
Sedition, et ainsi se mouvoit
En peu de temps la tempeste civile
Qui feit[2] decheoir ceste superbe ville.
Ainsi le nom et l'Empire Rommain
Jadis fondé par tant de sang humain,
Après avoir le monde combattu
Feut[9] à la fin de sa force abbatu :
Le tout venant par divine ordonnance
Par le conseil et haulte Providence[10]

1. Entièrement.
2. Fit.
3. Ailes.
4. Accrut.
5. Crut.
6. Fermeté.
7. Qui.
8. Ni le bruit ni le souffle.
9. Fut.
10. Et par la haute providence.

Du Souverain qui de rien aggrandist
L'homme abbaissé et le grand amoindrist.

(*Les Marguerites de la Marguerite des Princesses : le Triomphe de l'Agneau;* tome III, p. 51-54 de l'édit. F. Franck; 4 vol. in-16, Paris, 1873-74.)

2. Sur la maladie du Roy de France.

Je regarde de tous costez
Pour voir s'il arrive personne[1],
Priant sans cesse, n'en doutez,
Dieu, que santé à mon Roy donne :
Quand nul ne voy, l'œil j'abandonne
A pleurer ; puis sur le papier
Un peu de ma douleur j'ordonne;
Voilà mon douloureux mestier.

O qu'il sera le bienvenu
Celuy qui, frappant à ma porte,
Dira : Le Roy est revenu
En sa santé tresbonne et forte.
Alors sa sœur, plus mal que morte,
Courra baiser le Messager
Qui telles nouvelles apporte
Que son frere est hors de danger.

Avancez vous, homme et chevaux,
Asseurez moi, je vous supplie,
Que nostre Roy, pour ses grans maux,
A receu santé accomplie;
Lors seray de joye remplie.
Làs, Seigneur Dieu, esveillez vous,
Et vostre œil sa douceur desplie
Sauvant vostre Christ[2] et nous tous.

Sauvez, Seigneur, royaume et Roy,
Et ceux qui vivent en sa vie !...

(*Pensées de la royne de Navarre,*
cité dans F. Franck, t. I, p. LXXXI.)

1. Annonçant la guérison de François Ier, son frère.

2. Le roi de France.

MELIN DE SAINT-GELAIS

1487-1557

Melin[1] de Saint-Gelais, né à Angoulême, le 3 novembre 1487, était le neveu ou, plus vraisemblablement, le fils naturel du poète Octavien de Saint-Gelais, qui fut plus tard archevêque d'Angoulême. Il étudia le droit d'abord à Poitiers, puis en Italie, à Bologne et à Padoue; mais il subit l'influence des poètes italiens, et, de retour en France, il abandonna la jurisprudence pour la poésie. Le duc d'Angoulême, qui avait de l'amitié pour lui, devenu roi de France sous le nom de François Ier, l'appela à la cour; il y trouva Cl. Marot déjà célèbre, quoique plus jeune que lui. Admiré de tous, comblé de faveurs, il devint aumônier du dauphin, puis, à la mort du dauphin, aumônier du second fils du roi (plus tard Henri II), abbé de Notre-Dame de Reclus dans le diocèse de Troyes, bibliothécaire du roi à Fontainebleau. Galant, sceptique, véritable abbé de cour, Saint-Gelais ne prit guère au sérieux ses fonctions ecclésiastiques. Ecrivain sans originalité ni vigueur, mais sachant tourner les bagatelles avec élégance, il fut le poète à la mode jusqu'au moment où parut Ronsard. C'est en vain qu'il railla le nouveau poète, il fut bientôt effacé par lui, et, relégué au second ou au troisième rang, le disciple de Marot dut se réfugier dans la poésie latine. Quand il mourut (oct. 1558), Ronsard, qui lui avait pardonné ses épigrammes, et les autres poètes de la Pléiade honorèrent sa mémoire. On lui doit d'avoir introduit en France le sonnet italien, qui devait prendre une si grande importance dans la nouvelle école.

Les œuvres de Saint-Gelais ont été publiées par M. Blanchemain dans la Bibliothèque elzévirienne, 3 vol. in-18 (1873).

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle*, p. 95 et 98.

1. Description d'amour[2].

Qu'est-ce qu'Amour? Est-ce une déité
Regnante en nous? ou loy qui se contente[3]
De nous, sans force et sans nécessité?
C'est un pouvoir, qui, par secrette sente[4],

1. *Melin*, forme adoucie de *Mellin*, qui est lui-même pour *Merlin*. On trouve les trois orthographes chez les écrivains du temps.

2. Sibilet, dans son *Art poétique* (II, x; folio 65, verso, édit. de 1555), cite cette description imitée d'une chanson du poète italien Bembo, comme exemple du genre qu'il appelle *définition*. Elle est en *tercets* ou rimes florentines.

3. Ou est-ce une loi qui réside simplement en nous, sans qu'une divinité nous l'impose par force, par nécessité?

4. *Sentier*, du latin *semita*. *Sente* se dit encore aux environs de Paris.

Se joint au cœur, dissimulant sa force,
Et se fait maistre avant que l'on le sente.
C'est un discord et general divorce,
D'entre les sens et le vray jugement,
Laissans le fruict pour la fueille et l'escorce.
C'est un vouloir qui n'a consentement
Qu'à refuser ce qu'il voit qui l'asseure
De luy donner meilleur contentement.
C'est un desir qui, pour attendre une heure[1],
Perd beaucoup d'ans, et puis passe comme ombre,
Et riens de luy fors douleur ne demeure.
C'est un espoir qui palie et adombre[2]
Le mal passé, et l'estimation
De l'advenir qui n'a mesure ou nombre.
C'est un travail d'imagination,
Qui, variant par crainte et esperance,
Oisive rend toute occupation.
C'est un plaisir qui meurt à sa naissance,
Un desplaisir, qui plus est en saison,
Quand de sa fin plus on a d'asseurance.
C'est un portier, qui ouvre sa maison
Aux ennemis, et aux amis la ferme,
Faisant les sens gouverneurs de raison.
C'est un refus, qui asseure et afferme;
Un affermer, qui desasseure et nie,
Rendant le cœur en inconstance ferme[3].
C'est un jeusner[4] qui paist et rassasie,
Un devorer[5] qui ne fait qu'affamer,
Un estre sain en fievre et frenesie.
C'est un trompeur qui sous le nom d'aimer
Tient tout en guerre, et tout reconcilie,
Sachant guerir ensemble et entamer.
C'est un effort qui estraint et deslie,
Une foiblesse en puissance si grande
Que tout bas hausse et tout haut humilie[6].

1. L'heure d'être aimé.
2. *Pallie*, atténue, affaiblit; *adombre*, couvre d'ombre, d'obscurité.
3. C'est un refus qui assure (certifie) et affirme; c'est une affirmation qui cesse d'assurer et qui nie; et qui rend le cœur ferme, constant en inconstance.
4. Jeûne.
5. Pâture.
6. Ῥέα μὲν γὰρ βριάει, ἐάδε βριάοντα χαλέπτει (Hesiode, *Travaux et Jours*, vers 5). De même Horace (*Odes*, I, XXXIV, 12) :

Valet ima summis
Mutare, et insignem attenuat Deus.

C'est un subject qui n'a qui luy commande,
Un maistre auquel chacun va resistant,
Un nud à qui chacun oste et demande.
C'est un voleur trop ferme et persistant,
Un obstiné, qui une mesme chose
Veut et deveut[1] cent fois en un instant.
C'est une peine interieure et close,
Qu'on veut celer, et que chacun entend,
Qu'on ne peut taire, et que dire l'on n'ose.
C'est un sçavoir incongnu et latent,
Et qui se peut trop mieux sentir que dire :
Parquoy je suis de m'en taire content,
Et pour penser abandonne l'escrire[2].

(*Poésies;* tome I, p. 2.)

2. Quatrain.

Dy moi, ami, que vaul-il mieux avoir,
Beaucoup de biens ou beaucoup de savoir?
Je n'en say rien; mais les savans je voy
Faire la Cour à ceux qui ont de quoy[3].

(*Poésies;* t. II, p. 39.)

3. A Clement Marot, estans tous deux malades[4].

DIXAIN

Gloire et regret[5] des poëtes de France,
Clement Marot, ton ami Sainct-Gelays,
Autant marri de ta longue souffrance,
Comme ravi de tes doux chants et lais[6],
Te fait savoir par un de ses valets
Comme en son mal et amour[7] il se porte :
Deux accidens de bien contraire sorte!
Desirant fort tes nouvelles avoir,

1. Cesse de vouloir.
2. Et me contentant d'y penser, je cesse d'écrire.
3. Ce mot se trouve déjà dans Aristote (*Rhétorique*, II, 16), qui l'attribue à Simonide. La femme de Hiéron demandait au poete qui vaut mieux du riche ou du sage : πότερον γένεσθαι χρεῖττον πλούτου ἢ σοφόν; le riche, repond Simonide : τοὺς γὰρ σοφοὺς ὁρᾶν ἐπὶ ταῖς τῶν πλουσίων θύραις διατρίβοντας. « Car l'on peut voir les sages attendre à la porte des riches. »
4. Cl. Marot parle de cette maladie dans l'épître que nous avons citée p. 181.
5. A cause de sa maladie.
6. Voir page 184, note 10.
7. Et en son amitié pour toi.

En attendant que la personne forte
De l'un de nous[1] l'autre puisse aller voir[2].

(*Poésies;* t. II, p. 131.)

1. Celui de nous qui sera assez fort pour se lever.
2. Citons ici un fragment de la *Sophonisbe* de Saint-Gelais, tragédie traduite ou imitée de l'Italien Trissino.

Mort de Sophonisbe.

Femme premiere.

Après que le Roy Masinissa est sorty du chasteau, la Royne incontinent a faict parer tous les autelz de festons, de lierre et de myrte. Et elle mesme aussy s'est parée de ses plus beaux et plus riches habitz blancs. Auquel accoustrement il la faisoit si bon voir que je ne pense pas que le soleil ait oncq veu rien de plus beau. Mais sur le poinct qu'elle mettoit à part certains joiaux pour aller presenter[1] à la deesse Juno, à ce que luy pleust estre favorable[2] à ses nouvelles espousailles, voicy arriver un escuier de Masinissa portant en sa main une couppe pleine de poyson, lequel s'estonna un peu d'arrivee[3]. Mais après s'estre revenu[4], il dit ces parolles : « Madame, le Roy mon maistre m'envoye devers vous et vous mande par moi que voluntiers il vous eust tenu sa premiere promesse. Mais puisqu'un aultre plus puissant luy en a osté le moien, à tout le moins vous tient-il sa seconde, c'est que si vous voulez vous ne tumberez point vivante en la puissance des Romains ; vous conseillant[5] en cest endroit acte digne du noble sang dont vous estes yssue. » Ces parolles ouyes, la Royne a tendu la main et prins la coupe avec un visaige constant et asseuré, puis a respondu au porteur : « Vous direz à votre maistre que sa nouvelle espouse accepte de bon cueur le premier present qu'il luy envoye, qu'ainsy est qu'il[6] ne luy en peult envoier de meilleur. Vray que moins lui greveroit[7] de mourir si elle ne fust point remariée en ses funerailles. » Cela dit, elle a fait un peu de pause[8], tenant tousjours la couppe en sa main, puis a recommencé à dire : « L'on ne doibt jamais laisser de faire honneur aux Dieux, pour quelque inconvenient qui advienne. » Ainsi a posé la coupe, puis elle a prins le coffret où elle avoit mis les joyaulx dont elle vouloit faire offrande à Juno et s'en est allée au temple là où devant l'autel à genoux elle a devotement prononcé ces paroles : « O Royne du ciel, avant que de mourir, qui sera premier que[1] le soleil se couche aujourd'huy, je vous viens offrir ces oblations premières et dernières, bien differentes de celles que j'esperois n'a gueres vous presenter, vous suppliant que, si jamais l'humble service de ma devotion vous a esté agréable, et si jamais vostre bonté a eu compassion de ceste pauvre province d'Affrique, il vous plaise ores regarder en pitié ce petit enfant, lequel s'en va demourer privé de pere et de mere avant que d'arriver au deuxiesme an de son aage, et le preserver de l'ignominie de servitude. Non jà en la maniere que je m'en garantiray maintenant ; ains plus heureusement, de sorte que les ans qui par mort precipitée seront soustraits à ma vie soient adjoustez à la sienne afin qu'à l'advenir il puisse estre resource[2] de son infortuné lignage. En apres[3] vous plaise aussi avoir pitié de ces pauvres miennes femmes que je laisse comme brebiettes au milieu des loups affamez. Prenez en protection, s'il vous plaist, leur honneur et leur vie. » Ces parolles dictes, elle s'en est retournée en sa chambre, là où sans delayer[4] elle a prins et beu constamment[5] tout le poison entierement, sans en rien laisser.

Dames.

O pauvre Dame ! le cueur me disoit bien que ce present d'une coupe que je vey[6] envoyer, n'apporteroit qui[7] nous deust plaire. Mais achevez, je vous prie, de nous compter le demeurant[8].

Femme seconde.

Mais ce qui m'a semblé un cas plus esmerveillable, c'est qu'elle a faict et dit toutes choses sans jeter une seule larme

1. Pour aller les offrir.
2. Afin qu'elle voulût bien être favorable.
3. Fut trouble en arrivant.
4. Etre revenu a lui.
5. Car il vous conseille.
6. Puisque ainsi il.
7. Serait pénible.
8. Elle s'est arretée un moment.

1. Ce qui sera avant que.
2. Source nouvelle.
3. Ensuite.
4. Sans faire de délai.
5. Avec constance.
6. Vis.
7. Bien qui.
8. Reste.

II. — L'ÉCOLE DE RONSARD

JOACHIM DU BELLAY

1525-1560

Joachim du Bellay naquit vers 1525 à Lyré, près d'Angers, d'une famille qu'illustraient déjà sous François Ier les trois frères du Bellay ses cousins, M. de Langey du Bellay et Martin du Bellay, auteurs d'importants Mémoires[1], et le cardinal du Bellay. Orphelin de bonne heure, il eut une enfance pénible. Il avait à peine l'âge d'homme, quand son frère mourut, laissant un jeune enfant à sa charge avec succession embarrassée de procès. Puis la maladie vint l'accabler durant deux ans. A peine rétabli, il alla à Poitiers étudier le droit; enfin il se lia avec Ronsard, qui l'enrôla dans la troupe de Daurat (1548). Il embrassa avec ardeur les idées du poète, et publia en 1549 *la Defense et Illustration de la Langue Françoise*, manifeste de la nouvelle école. Il donna la même année un recueil de sonnets en l'honneur de Mlle de Viole, désignée sous l'anagramme d'Olive.

Emmené comme secrétaire en Italie par son cousin le cardinal, il assista aux intrigues de la cour romaine et les dénonça dans des sonnets pleins de vigueur et d'éclat (*Regrets*). On ne lui pardonna pas sa

d'œil, ny tirer un seul souspir, et sans changer seulement de voix ny de couleur. Cela fait, elle a commandé tirer hors de ses coffres un beau et riche drap de soye et un aultre de lin, et se tournant devers nous aultres, nous a dict : « Mes bonnes amyes, je vous prie que, quand je seray passée de cette vie, vous ensevelissiez mon corps dedans ces draps pour le mettre en sepulture. » Puis elle s'est assise dessus son lict, et prenant son petit fils entre ses bras[1], a tiré adonc un souspir trenchant du plus profond de son estomach, en disant : « Ha! pauvre enfant, tu ne sçais pas en quelle misere tu demeures, qui est le mieulx que je voie en ton malheur. Dieu te fasse plus heureux que ton pere et moi n'avons esté. » En disant ces parolles elle le serre estroitement contre son sein et baise si affectueusement, que deux ruisseaux de larmes luy sont tout à un coup sortis des yeux en grande abondance. Quoy voyant chascune de nous est aussy incontinent fondue en pleurs, si chauldement que nous ne pouvions former une seule parolle, jusques à ce qu'elle mesme s'est tournée par devers nous, et nous a toutes baisées, l'une après l'aultre, en nous disant : « Mes bonnes amies, voicy le dernier jour que vous me verrez jamais. Adieu vous dis et vous demande pardon, si jamais j'ay offencé aucune de vous. » Or, jugez maintenant si en telle amertume de douleur j'ay occasion suffisante de plorer, plaindre, gemir et lamenter.

Dames.

O tromperesse esperance! o pauvres humains aveuglez! Helas, comme toutes choses ressortissent au rebours de vostre pensée! (*Œuvres*, t. III, p. 222.)

1. Cf. Euripide, *Alceste*, VIII, 35.

1. Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (page 35).

franchise. Poursuivi par la calomnie, il encourut la disgrâce du cardinal; il avait perdu ses protecteurs à la cour : la première Marguerite, sœur de François Ier, était morte en 1550; la seconde, sœur de Henri II, avait épousé Philibert de Savoie. Trop fier pour prendre le rôle de *poète courtisan* dont il a fait une si mordante peinture, en butte à mille difficultés, épuisé avant l'âge, il mourut à trente-cinq ans (le 1er janvier 1560).

Ses œuvres complètes ont été publiées par M. Marty-Laveaux, dans la collection de la *Pléiade*, 2 vol. in-8°, 1866, 1867. Voir notre *Tableau de la littérature française au seizième siecle* (sect. II, chap. II, pages 104 et suiv.)

1. Le manifeste de la Pléiade.

LA DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LANGUE FRANÇOYSE

Pourquoy la langue Françoyse n'est si riche que la Grecque et Latine.

Si nostre langue n'est si copieuse[1] et riche que la Grecque ou Latine, cela ne doit estre imputé au defaut d'icelle, comme si d'elle mesme elle ne pouvoit jamais estre sinon[2] pauvre et sterile : mais bien on le doit attribuer à l'ignorance de nos majeurs[3] qui ayans (comme dit quelqu'un, parlant des anciens Romains[4]) en plus grande recommendation le bien faire que le bien dire, et mieux aimans laisser à leur posterité les exemples de vertu, que les preceptes, se sont privez de la gloire de leurs biens-faitz[5], et nous[6] du fruict de l'imitation d'iceux : et par mesme moyen nous ont laissé nostre langue si pauvre et nuë, qu'elle a besoing des ornements et (s'il fault ainsi parler) des plumes d'autruy. Mais qui voudroit dire que la Greque et Romaine eussent toujours esté en l'excellence qu'on[7] les a veuës du temps d'Homere et de Demosthene, de Virgile et de Ciceron? Et si ces auteurs eussent jugé que jamais, pour quelque diligence[8] et culture qu'on y eust peu faire, elles n'eussent sceu[9] produire plus grand fruict, se fussent ilz tant efforcez de les mettre au poinct ou nous les voyons maintenant? Ainsi puis-je dire de nostre langue qui commence encores à fleurir sans fructifier, ou plus tost, comme une plante et ver-

1. Abondante.
2. Autre chose que.
3. De nos ancêtres (*majores*).
4. Salluste, *Catilina*, VIII.
5. Belles actions.
6. Sous-entendu : *ont privés*.
7. Où on les a vues.
8. Soin.
9. Plus-que-parfait du subjonctif, au sens du conditionnel.

gette[1], n'a point encores fleury : tant s'en fault qu'elle ait apporté tout le fruict qu'elle pourroit bien produire. Cela certainement non pour le default de la nature d'elle, aussi apte à engendrer que les autres : mais pour la coulpe[2] de ceux qui l'ont euë en garde, et ne l'ont cultivee à suffisance; ains[3], comme une plante sauvage, en celuy mesmes desert ou elle avoit commencé à naistre, sans jamais l'arrouser, la tailler, ny defendre des ronces et espines qui luy faisoient ombre, l'ont laissee envieillir et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent esté aussi negligens à la culture de leur langue, quand premierement elle commença à pulluler[4], pour certain en si peu de temps elle ne fust devenuë si grande. Mais eux, en guise de bons agriculteurs, l'ont premierement transmuee d'un lieu sauvage en un domestique[5] : puis à fin que plus tost, et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour eschange d'iceux restauree de rameaux francz[6] et domestiques[7], magistralement tirez de la langue Greque : lesquels soudainement se sont si bien entez et faictz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifs, mais naturels. De la sont nees en la langue Latine ces fleurs et ces fruictz colorez de ceste grande eloquence, avec ces nombres[8] et ceste liaison si artificielle[9] : toutes lesquelles choses non[10] tant de sa propre nature que par artifice[11], toute langue a coustume de produire. Donques si les Grecs et Romains plus diligens à la culture de leurs langues que nous à celle de la nostre, n'ont peu trouver en icelles, sinon avecques grand labeur et industrie, ny grace, ny nombre, ny finablement[12] aucune eloquence, nous devons nous emerveiller, si nostre vulgaire[13] n'est si riche comme il pourra bien estre, et de là prendre occasion de le mespriser comme chose vile, et de petit pris[14]? Le temps viendra (peut estre), et je l'espere, moiennant la bonne destinée Françoise, que ce noble et puissant royaume obtiendra à son tour les resnes de la Monarchie[15], et que nostre langue (si avecques François n'est du tout ensevelie la langue Françoise[16]) qui commence encor'

1. Diminutif de *verge*, petite tige.
2. Faute.
3. Mais.
4. Produire.
5. L'ont transplantée d'un lieu sauvage en un lieu cultivé.
6. De bonne race.
7. Améliorés par la culture.
8. Cette harmonie.
9. Pleine d'art.
10. Le texte porte par erreur *n'ont*.
11. Art.
12. Finalement.
13. Notre langue vulgaire.
14. Prix.
15. Obtiendra la suprématie (de même que Rome).
16. Si les Français et la langue française ne disparaissent.

jetter ses racines, sortira de terre et s'eslevera en telle hauteur et grosseur, qu'elle se pourra esgaler aux mesmes Grecs et Romains[1], produisant comme eux des Homeres, Demosthenes, Virgiles et Cicerons, aussi bien que la France a quelquefois produit des Pericles, Nicies[2], Alcibiades, Themistocles, Cesars et Scipions.

(*La Defence et Illustration de la Langue Françoyse,* livre I, chap. III; éd. Morel, Paris, 1568, feuillet 4; les *Œuvres complètes* de J. du Bellay, édition Ch. Marty-Laveaux, t. I, p. 9.)

Que le naturel n'est suffisant à celuy qui en poësie veult faire œuvre digne de l'immortalité.

Mais pour ce qu'en toutes langues y en a de bons et de mauvais[3], je ne veux pas (lecteur), que sans election[4] et jugement, tu te prennes[5] au premier venu. Il vaudroit beaucoup mieux escrire sans imitation, que ressembler[6] un mauvais auteur : veu[7] mesmes que c'est chose accordee entre les plus sçavans, le naturel faire[8] plus sans la doctrine[9], que la doctrine sans le naturel. Toutefois d'autant que l'amplification[10] de nostre langue (qui est ce que je traitte) ne se peult faire sans doctrine et sans erudition, je veux bien advertir ceux qui aspirent à ceste gloire, d'imiter les bons auteurs Grecs et Romains, voire bien Italiens, Espagnols et autres : ou du tout n'escrire point[11], sinon à[12] soy (comme on dit) et à ses Muses. Qu'on ne m'allegue point icy quelques uns des nostres, qui sans doctrine, à tout le moins non autre que mediocre[13], ont acquis grand bruyt en nostre[14] vulgaire[15]. Ceux qui admirent volontiers les petites choses, et desprisent[16] ce qui excede leur jugement en feront tel cas qu'ilz voudront : mais je sçay bien que les sçavans ne les mettront en autre ranc, que de ceux[17] qui parlent bien François, et qui ont (comme disoit Ciceron[18] des anciens auteurs Romains) bon esprit, mais bien peu

1. Aux Grecs et aux Romains *eux-mêmes.*
2. Nicias.
3. Il y a de bons et de mauvais écrivains.
4. Choix.
5. Tu t'attaches.
6. Res-embler à.
7. Vu.
8. Latinisme; proposition infinitive, pour : *que le natwel fait plus.*
9. Science.
10. Développement.
11. Ne point écrire du tout.
12. Pour.
13. Ou à tout le moins avec une science qui n'est autre que médiocre.
14. Renommée.
15. Dans notre langue vulgaire.
16. Méprisent.
17. Les mettent seulement au rang de ceux.
18. Cicéron, en parlant de Lucrèce, dit que sa poësie se fait remarquer « multis luminibus ingenii (*don naturel*), multo tamen artis » (*Epist. a l Quintum*. II, 11). Est-ce à ce passage que fait allusion Du Bellay?

d'artifice. Qu'on ne m'allegue point aussi que les Poëtes naissent[1] : car cela s'entend de ceste ardeur et allegresse d'esprit, qui naturellement excite les Poëtes, et sans laquelle toute doctrine leur seroit manque[2] et inutile. Certainement ce seroit chose trop facile, et pourtant contemptible[3], se faire eternel par renommee, si la felicité de nature[4] donnee mesmes aux plus indoctes etoit suffisante pour faire chose digne de l'immortalité. Qui veult voler par les mains et bouches des hommes doit longuement demourer en sa chambre : et qui desire vivre en la memoire de la posterité, doit, comme mort en soy-mesme, suer et trembler maintefois : et autant que noz poëtes courtizans boivent, mangent, et dorment à leur aise, endurer de faim, de soif et de longues vigiles[5]. Ce sont les ailes dont les escripts des hommes volent au ciel.

(*Ibid.*, livre II, ch. III; éd. de 1568, feuillet 23; éd. M.-Laveaux, tome I, p. 37.)

Quelz genres de poëmes doit elire le poëte François.

Ly donques, et rely premierement (ô Poëte futur), fueillete de main nocturne et journelle[6] les exemplaires Grecz et Latins, puis me laisse toutes ces vieilles poësies françoises aux Jeux Floraux de Toulouze, et au Puy[7] de Rouan[8] : comme Rondeaux, Ballades, Virelaiz, Chantz Royaulx, Chansons et autes telles epiceries[9], qui corrompent le goust de nostre Langue et ne servent sinon à porter tesmoignage de nostre ignorance. Jette toy à ces plaisans Epigrammes, non point comme font aujourd'huy un tas de faiseurs de comptes[10] nouveaux qui en un dixain sont contens n'avoir rien dict qui vaille aux neuf premiers vers pourveu qu'au dixieme il y ait le petit mot pour rire : mais à l'imitation d'un Martial, ou de quelque autre bien approuvé, si

1. Allusion au proverbe : *Fiunt oratores, nascuntur poetæ.* « Le poëte naist, l'orateur se faict. » (*Adages françois* de Jean le Bon, 1570.)

2. *Manque* est ici adjectif (lat. *mancus*).

3. Et par suite méprisable.

4. Les heureux dons naturels.

5. Endurer autant de faim, de soif, de longues veilles que nos poëtes courtisans boivent, mangent, et dorment à leur aise.

6. Vos exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna.
(Horace, *Art poëtique*, 38.)

7. Les *jeux Floraux* de Toulouse sont bien connus ; quant aux *puys*, c'étaient des académies de poesie et de musique établies en Normandie et en Picardie, dès le XIIe siècle. *Puy*, qui signifie proprement *hauteur*, désignait l'*estrade* où siégeait le bureau de l'académie, et par suite cette academie elle-même.

8. Rouen.

9. Menues choses piquantes, agréables au goût (par opposition aux choses solides).

10. Contes.

la lasciveté ne te plaist, mesle le proufitable avec le doux. Distile avecques un stile coulant et non scabreux[1], ces pitoyables[2] elegies, à l'exemple d'un Ovide, d'un Tibule, et d'un Properce, y entremeslant quelquefois de ces fables anciennes, non petit ornement de poësie. Chante moy ces Odes, incogneuës encor' de la Muse Françoise[3] d'un Luc[4] bien accordé au son de la Lyre Grecque et Romaine, et qu'il n'y ait vers où n'aparoisse quelque vestige de rare et antique erudition. Et, quant à ce, te fourniront de matiere les louanges des Dieux et des hommes vertueux, le discours fatal des choses mondaines[5], la solicitude[6] des jeunes hommes, comme l'amour, les vins libres et toute bonne chere. Sur toutes choses, prens garde[7] que ce genre de poëme soit eloingné du vulgaire, enrichy et illustré de mots propres et epithetes non oysifs[8], orné de graves sentences et varié de toutes manieres de couleurs et ornementz poëtiques; non comme un, *Laissez la verde couleur, Amour avecq' Psyches, O combien est heureuse*[9]; et autres telz ouvrages, mieux dignes d'estres nommez Chansons vulgaires qu'Odes, ou vers lyriques. Quant aux Epistres, ce n'est un poëme qui puisse grandement enrichir nostre vulgaire[10], pource qu'elles sont volontiers de choses familieres et domestiques, si tu ne les voulois faire à l'imitation d'Elegies, comme Ovide : ou sententieuses et graves comme Horace. Autant te dy-je des Satyres, que les François, je ne sçay comment, ont appelées *Cocs à l'Asne*[11], es quelz[12] je te conseille aussi peu t'exercer comme je te veux estre aliéné de[13] mal dire : si tu ne voulois, à l'exemple des anciens, en vers Heroiques (c'est à dire de x à xj et non seulement de viij à ix[14]) soubs le nom de Satyre, et non de ceste inepte appellation

1. Raboteux, hérissé.
2. Touchantes.
3. Fontaine, dans son *Quintil Horatien*, se moque de du Bellay qui emploie ce terme d'Ode, mot « peregrin et grec escorché et nouvellement inventé entre ceux qui en changeant les noms cuident déguyser les choses », et il lui reproche de ne pas employer le mot *chant* ou *chanson*, qui est bien « cogneu et reçu comme françoys ».
4. Luth.
5. Les réflexions sur la destinée des choses de ce monde.
6. Soin, souci. Ce passage est imité d'Horace :

Musa dedit fidibus Divos puerosque Deorum...
Et juvenum curas, et libera vina referre.
(*Art poëtique*, 83, 85.)

7. Veille à ce que.
8. Oiseux, inutiles. *Épithète* était alors masculin.
9. Premiers vers de pièces ou chansons du temps. *Laissez la verde couleur* se trouve dans *la deploration du bel Adonis* de M. de Saint-Gelais : voyez la note de M. Marty-Laveaux sur ce passage dans son édition de du Bellay.
10. Langue vulgaire, le français.
11. Les *coq-à-l'ane*, sortes d'énigmes satiriques où les traits piquants se déguisaient sous l'amphigouri de la phrase. Cl. Marot a donné le modèle du genre dans ses Épitres où il va, dit-il, « sautant du coq à l'âne ».
12. Dans lesquels.
13. Que je veux te voir éloigné de.
14. Vers de dix syllabes (vers mascu

de Coc à l'asne, taxer modestement les vices de ton temps et pardonner aux noms des personnes vicieuses. Tu as pour cecy Horace, qui selon Quintilian[1], tient le premier lieu entre les Satyriques. Sonne moy ces beaux Sonnetz, non moins docte que plaisante invention Italienne, conforme de nom à l'Ode, et differente d'elle seulement, pource que le Sonnet a certains vers reiglez et limitez : et l'Ode peut courir par toutes manieres de vers librement, voire en inventer à plaisir, à l'exemple d'Horace, qui a chanté en dix-neuf sortes de vers, comme disent les Grammairiens. Pour le Sonnet donc tu as Petrarque et quelques modernes Italiens. Chante moy d'une Musette bien resonnante, et d'une fluste bien jointe[2] ces plaisantes Eclogues Rustiques à l'exemple de Theocrit et de Virgile; Marines, à l'exemple de Sennazar Gentilhomme Neapolitain[3]... Quant aux Comedies et Tragedies, si les Roys et les republiques les vouloient restituer en leur ancienne dignité, qu'ont usurpee les Farces et Moralitez[4], je seroy bien d'opinion que tu t'y employasses, et si tu le veux faire pour l'ornement de ta langue, tu sçais ou tu en doibs trouver les Archetypes.

(*Ibid.*, livre II, ch. IV; édit. de 1568, feuillet 24, éd. M.-Laveaux, tome I, p. 38.)

Conclusion de tout l'œuvre[5].

Or sommes nous, la grace à Dieu[6], par beaucoup de perils et de flots estrangers, rendus au port, à seureté. Nous avons echappé du milieu des Grecs et par les scadrons[7] Romains penetré jusques au sein de la tant désirée France. Là donques François, marchez couraigeusement vers ceste superbe cité Romaine : et des serves[9] depouilles d'elle (comme vous avez fait plus d'une fois) ornez vos temples et autelz. Ne craignez plus ces oyes criardes, ce fier Manlie, et ce traitre Camille, qui soubs

lins) ou de onze (vers féminins), et non vers de huit syllabes (masculins) ou de neuf (féminins).

1. *Instit. orat.*, X, 2.

2. Dont les parties sont bien ajustées. Cf. Virgile (*Églogues*, III, 25) :

... Tibi fistula cera
Juncta fuit.

3. Jacques Sennazar, né à Naples en 1458, mort en 1530, auteur de poésies latines (*De partu Virginis*, *Lamentatio de morte Christi*, etc.) et d'œuvres italiennes, parmi lesquelles on remarque l'*Arcadia*, roman pastoral mêlé de prose et de vers.

4. Farces et moralités. Sur ce genre de pièces, voir notre *Tableau de la littérature... (Poésie dramatique)*.

5. *Œuvre* était masculin.

6. Aujourd'hui, *grâce à Dieu;* on disait de même alors *la Dieu merci*, c'est-à-dire *par la merci de Dieu*, aujourd'hui *Dieu merci*.

7. Le mot, nouvellement pris à l'italien *squadrone*, n'avait pas encore reçu définitivement la forme française *escadron*.

8. Conquises, devenues esclaves.

ombre de bonne foy, vous surprenne tous nuds, contans[1] la rençon du Capitole. Donnez en[2] ceste Grece menteresse[3] et y semez encor' un coup[4] la fameuse nation des Gallogrecs[5]. Pillez moy sans conscience, les sacrez thresors[6] de ce temple Delphique, ainsi que vous avez fait autrefois : et ne craignez plus ce muet Apollon, ses faulx oracles, ny ses flesches rebouchees[7]. Vous souvienne de vostre ancienne Marseille, secondes Athenes et de vostre Hercule Gallique, tirant les peuples apres luy par leurs oreilles, avecques une chaine attachee à sa langue.

(*Ibid*,, livre II, fin; éd. de 1568, feuillet 40; éd. M.-Laveaux, tome I, p. 62.)

2. D'escrire en sa langue[8].

Quiconque soit qui s'estudie
En leur langue imiter les vieux[9],
D'une entreprise trop hardie
Il tente la voye des cieux;
Croyant en[10] des ailes de cire[11]
Dont Phœbus le peult deplumer[12];
Et semble, à le voir, qu'il desire
Nouveaux noms donner à la mer.
Il y met de l'eau[13], ce me semble,
Et pareil (peult estre) encor est
A celuy qui du bois assemble,
Pour le porter en la forest[14].
Qui suyvra la divine Muse[15]
Qui tant sceut Achille extoller[16]?
Où est celuy qui tant s'abuse
De cuider[17] encores voler
Ou[18] par regions incognuës

1. Comptant.
2. Attaquez.
3. Menteuse.
4. Encore une fois.
5. Allusion à l'invasion de la Grèce par les Gaulois (278 avant J.-C.).
6. Forme latinisée de *trésors* (*thesauros*).
7. Émoussées.
8 Cette piece est dirigée contre ceux qui, imitant les anciens, écrivent en grec ou en latin. Du Bellay a donné un commentaire à cette ode dans le chap. XII du livre II de sa *Défense de la langue française*.
9. Les Anciens, les Grecs, les Romains.
10. Se confiant à.
11. Comme Icare.
12. Les rayons du soleil avaient ramolli et fait fondre la cire qui attachait les ailes aux épaules d'Icare.
13. Il apporte de l'eau à la mer.
14. Ajouter ses poésies latines ou grecques à celles des anciens, c'est apporter de l'eau à la rivière, du bois dans la forêt.
15. Qui osera suivre Homère.
16. Célébrer; latinisme (*extollere*).
17. Penser.
18. Là où.

Le cygne Thebain[1] si souvent
Dessous luy regarde les nues
Porté sur les ailes du vent?
Qui aura l'haleine assez forte
Et l'estommac pour entonner
Jusqu'au bout la buccine torte[2]
Que le Mantuan[3] fist sonner?
Mais ou est celuy qui se vante
De ce Calabrois[4] approcher
Duquel jadis la main sçavante
Sceut la lyre tant bien toucher?
Princesse[5], je ne veux point suyvre
D'une belle mer les dangers,
Aimant mieux entre les miens vivre[6]
Que mourir[7] chez les estrangers.
Mieux vault que les siens on precede,
Le nom d'Achille poursuyvant,
Que d'estre ailleurs un Diomede,
Voire un Thersite bien souvent.
Quel siecle esteindra ta memoire,
O Boccace? Et quels durs hivers
Pourront jamais seicher la gloire,
Petrarque, de tes lauriers verds?
Qui verra la vostre muette,
Dante, et Bembe[8] à l'esprit haultain[9]?
Qui fera taire la musette
Du pasteur Neapolitain[10]?
Le Lot, le Loyr, Touvre et Garonne[11]
A voz bords vous direz le nom
De ceux que la docte couronne
Eternize de hault renom.
Et moy (si la douce folie
Ne me deçoit) je te promets

1. Pindare.
2. La trompette recourbée.
3. Virgile.
4. Horace.
5. Le poète s'adresse à *madame Marguerite*, sœur de Henri II. Voir p. 116, n. 3.
6. Rester célèbre parmi les écrivains de mon pays.
7. Etre condamné à l'oubli.
8. Le cardinal Bembo, célèbre prosateur italien; toutefois, Bembo fut aussi un cicéronien.
9. Fier.
10. Voir p. 206, n. 3. Aujourd'hui Sennazar est plus connu pour ses poésies latines que pour ses poésies italiennes.
11. Rivières qui arrosent les contrées ou sont nés d'illustres poètes du temps. Le Lot rappelle le nom d'O. de Magny, né à Cahors; le Loyr, celui de Ronsard, né à Vendôme; la Touvre, celui de Saint-Gelais, né à Angoulême; la Garonne, celui de Lancelot de Carle, né à Bordeaux.

Loyre, que ta lyre abolie,
Si je vy, ne sera jamais[1].
Marguerite peut donner celle
Qui rendoit les enfers contens,
Et qui bien souvent apres elle
Tiroit les chesnes escoutans[2].

(*Recueil de poësie présenté à madame Marguerite, Ode IV;* éd. Morel, Paris, 1568, feuillet 14; cf. l'éd. Marty-Laveaux, tome I, p. 242.)

3. L'Idée.

Si nostre vie est moins qu'une journee
En l'eternel[3], si l'an qui faict le tour
Chasse noz jours sans espoir de retour,
Si perissable est toute chose nee,
Que songes-tu, mon ame emprisonnee?
Pourquoy te plaist l'obscur[4] de nostre jour,
Si pour voler en un plus cler sejour,
Tu as au dos l'aile bien empennee?
Là est le bien que tout esprit desire,
Là, le repos ou tout le monde aspire,
Là est l'amour; là, le plaisir encore :
Là, ô mon ame, au plus hault ciel guidee,
Tu y pourras recognoistre l'Idee[5]
De la beauté qu'en ce monde j'adore.

(L'*Olive et autres œuvres poëtiques,* sonnet CXIII; éd. Morel, feuillet 14, Paris, 1568; cf. l'éd. Marty-Laveaux, tome I, p. 137).

4. Le Poete courtisan.

Je ne veux point icy du maistre d'Alexandre[6],
Touchant l'art poëtic, les preceptes t'apprendre.
Tu n'aprendras de moy comment jouer il fault
Les miseres des Roys dessus un eschafault[7] :
Je ne t'enseigne l'art de l'humble comœdie,
Ny du Mëonien[8] la Muse plus hardie :

1. Ta lyre ne sera jamais abolie.
2. Cette strophe veut dire que Marguerite peut si bien inspirer un poëte qu'elle est capable d'en faire une Orphée.
3. Dans l'éternité.
4. L'obscurité.
5. Le type, l'idéal.
6. Aristote, auteur d'une poëtique.
7. Sur la scène (dans les tragédies).
8. Homere, le chantre de Meonie, en Lydie.

Bref je ne monstre icy d'un vers Horatien[1]
Les vices et vertuz du poëme ancien :
Je ne depeins aussi le Poëte du Vide[2].
La court est mon autheur, mon exemple et ma guide[3].
Je te veux peindre icy, comme un bon artisan,
De toutes ses couleurs l'Apollon[4] Courtisan :
Où la longueur sur tout il convient que je fuye,
Car de tout long ouvrage à la Court on s'ennuye.
Celuy donc qui est né (car il se fault tenter[5]
Premier que[6] lon se vienne à la court presenter)
A ce gentil mestier, il fault que de jeunesse
Aux ruses et façons de la court il se dresse.
Ce precepte est commun : car qui veult s'avancer
A la court, de bonne heure il convient[7] commencer.
Je ne veulx que long temps à l'estude il pallisse,
Je ne veulx que resveur sur le livre il vieillisse,
Fueilletant studieux tous les soirs et matins
Les exemplaires Grecs, et les autheurs Latins[8].
Ces exercices-la font l'homme peu habile,
Le rendant catarreux, maladif et debile,
Solitaire, facheux, taciturne et songeard;
Mais nostre courtisan est beaucoup plus gaillard,
Pour un vers allonger, ses ongles il ne ronge;
Il ne frappe sa table[9]; il ne rêve, il ne songe,
Se brouillant le cerveau de pensemens divers,
Pour tirer de sa teste un miserable vers,
Qui ne rapporte, ingrat, qu'une longue risee
Par tout ou l'ignorance est plus[10] authorisee.
Toy donc qui as choisy le chemin le plus court,
Pour estre mis au ranc des sçavans de la court,
Sans mascher le laurier, ny sans prendre la peine
De songer en[11] Parnasse et boire à la fontaine[12]
Que le cheval volant[13] de son pied fit saillir,
Faisant ce que je dy, tu ne pourras faillir.

1. A la manière d'Horace, dans son *Epître aux Pisons*.
2. Le poëte dont le Vide (Marc-Jérôme Vida) donne le portrait idéal dans son *Art poëtique*.
3. Sur le genre de ce mot, voir plus haut, p. 174, n. 10.
4. Le poëte.
5. Essayer ses forces.
6. Avant que.
7. Il lui convient.
8. Voir plus haut, p. 204, n. 6.
9. Comme le poëte dont parle Perse, *Sat.* I, 106 :

Nec pluteum cædit, nec demorsos sapit [ungues.

10. Le plus.
11. De rêver sur le.
12. D'Hippocrène.
13. Pégase.

Je veux en premier lieu que sans suivre la trace
(Comme font quelques uns) d'un Pindare et Horace,
Et sans vouloir, comme eux, voler si haultement,
Ton simple naturel tu suives seulement.
Ce proces tant mené[1], et qui encore dure[2],
Lequel des deux vault mieulx, ou l'art, ou la nature,
En matiere de vers, à la court est vuidé :
Car il suffit icy que tu soyës guidé
Par le seul naturel, sans art et sans doctrine,
Fors cest art qui apprend à faire bonne mine.
Car un petit sonnet qui n'a rien que le son,
Un dixain à propos, ou bien une chanson,
Un rondeau bien troussé, avec une ballade
(Du temps qu'elle couroit) vault mieux qu'une Iliade.
Laisse moy doncques là ces Latins et Gregeois,
Qui ne servent de rien au poëte François,
Et soit la seule court ton Virgile et Homere
Puisqu'elle est (comme on dit) des bons esprits la mere[3].
La court te fournira d'arguments suffisants,
Et seras estimé entre les mieulx disans.
Non comme ces réveurs, qui rougissent de honte
Fors entre les sçavans, desquelz on ne fait compte.
Or si les grands seigneurs tu veux gratifier[4],
Argumens à propos il te fault espier :
Comme quelque victoire ou quelque ville prise,
Quelque nopce, ou festin, ou bien quelque entreprise
De masque[5], ou de tournoy : avoir force desseings[6],
Desquelz à ceste fin tes coffres[7] seront pleins.

. . . . . .

Quelque nouveau poëte à la court se presente[8],
Je veux qu'à l'aborder[9] finement on le tente[10] :
Car s'il est ignorant, tu sçauras bien choisir
Lieu et temps à propos, pour en donner plaisir :
Tu produiras par tout ceste beste, et en somme,
Aux despens d'un tel sot tu seras galland homme.
S'il est homme sçavant, il te fault dextrement

1. Poursuivi.
2. Et adhuc sub judice lis est.
(Horace, *Art poëtique*, 73.)
3. Comparez le discours de Clitandre sur la Cour :
... L'esprit du monde y vaut sans flatterie
Tout le savoir obscur de la pédanterie.
(*Femmes savantes*, IV, 3.)
4. Être agréable à.
5. Mascarade.
6. Projets d'ouvrages.
7. Cassettes où l'on serrait ses papiers.
8. Se présente-t-il.
9. Dès qu'on l'aborde.
10. On le mette à l'épreuve.

Le mener par le nez, le louër sobrement,
Et d'un petit soub-ris[1], et branslement de teste
Devant les grands seigneurs luy faire quelque feste :
Le presenter au Roy, et dire qu'il fait bien,
Et qu'il a merité qu'on luy face du bien.
Ainsi tenant tousjours ce povre homme soubs bride,
Tu te feras valoir en luy servant de guide :
Et combien que tu sois d'envie espoinçonné[2],
Tu ne seras pour tel toutefois soubsonné[3].
Je te veux enseigner un autre poinct notable :
Pour ce que de la court l'eschole c'est la table,
Si tu veux promptement en honneur parvenir,
C'est ou plus sagement il te fault maintenir.
Il fault avoir tousjours le petit mot pour rire,
Il fault des lieux communs, qu'a tous propos on tire.
Passer ce qu'on ne sçait, et se montrer sçavant
En ce que lon a leu[4] deux ou trois soirs devant.
Mais qui des grands seigneurs veult acquerir la grace
Il ne fault que les vers seulement il embrasse ;
Il fault d'autres propos son stile deguiser
Et ne leur fault tousjours des lettres deviser[5].
Bref, pour estre en cet art des premiers de ton aage
Si tu veux finement jouër ton personnage,
Entre les courtisans du sçavant tu feras,
Et entre les sçavans courtisan tu seras.

. . . . . .

Tel estoit de son temps le premier estimé,
Duquel si on eust leu quelque ouvrage imprimé
Il eust renouvelé (peut estre) la risee
Dans la montaigne enceinte[6] : et sa Muse prisee
Si hault auparavant, eust perdu (comme on dit)
La reputation qu'on lui donne à credit.
Retien donques ce poinct : et si tu m'en veux croire,
Au jugement commun ne hasarde ta gloire,
Mais sage sois content du jugement de ceux
Lesquelz trouvent tout bon[7], ausquelz plaire tu veux,
Qui peuvent t'avancer en estats et offices,
Qui te peuvent donner les riches benefices,

1. Sourire.
2. Aiguillonné.
3. Soupçonné.
4. Lu.
5. Parler des belles-lettres.
6. Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus. (Hor., *Art. p.*, v. 139.)
7. De toi.

Non ce vent populaire[1], et ce frivole bruit[2]
Qui de beaucoup de peine apporte peu de fruict.
Ce faisant, tu tiendras le lieu d'un Aristarque[3]
Et entre les sçavans seras comme un Monarque :
Tu seras bien venu entre les grands seigneurs,
Desquelz tu recevras les biens et les honneurs,
Et non la pauvreté, des Muses l'heritage,
Laquelle est à ceux-là reservee en partage,
Qui, dedaignant la court, fascheux et malplaisans,
Pour allonger leur gloire, accourcissent leurs ans.

(*Ibid.*, éd. de 1568, feuillet 78, verso ; éd. M.-Laveaux, tome II, p. 67.)

5. Les Ruines de Rome.

Telz que lon vid jadis les enfans de la Terre,
Plantez dessus les monts pour escheller[4] les cieux,
Combatre main à main la puissance des Dieux
Et Juppiter contre eux qui ses foudres desserre :
Puis, tout soudainement renversez du tonnerre,
Tumber deça dela ces squadrons[5] furieux,
La terre gemissante et le Ciel glorieux
D'avoir à son honneur achevé ceste guerre;
Tel encor' on a veu par dessus les humains
Le front audacieux des sept costaux[6] Romains
Lever contre le ciel son orgueilleuse face :
Et telz ores[7] on voit ces champs deshonnorez
Regretter leur ruine, et les Dieux asseurez
Ne craindre plus là hault si effroyable audace.

* * *

Ny la fureur de la flamme enragee,
Ny le tranchant du fer victorieux,
Ny le degast du soldat furieux,
Qui tant de fois (Rome) t'a saccagee;
Ny coup sur coup ta fortune changee,
Ny le ronger[8] des siecles envieux[9].

1. Le souffle de la faveur populaire :
Nimium gaudens popularibus auris.
(Virg., *En.*, VI, 816.)
2. Réputation.
3. Célèbre critique d'Alexandrie qui revisa les poèmes d'Homère.
Fiet Aristarchus... (Hor., *Art p.*, v. 450.)
4. Escalader.
5. Escadrons.
6. Collines.
7. Maintenant.
8. Infinitif pris substantivement.
9. C'est le *tempus edax* d'Horace.

Ny le despit des hommes et des Dieux,
Ny contre toy ta puissance rangee[1],
Ny l'esbranler des vents impetueux,
Ny le débord de ce Dieu tortueux[2]
Qui tant de fois t'a couvert de son onde,
Ont tellement ton orgueil abbaissé
Que la grandeur du rien qu'ilz t'ont laissé
Ne face encor' emerveiller le monde.

(*Antiquitez de Rome,* sonnets XII et XIII, dans *les Regrets et autres œuvres poétiques;* éd. de 1569, feuillet 55, recto et verso; éd. M.-Laveaux, tome II, p. 269, 270.)

6. Regrets.

France, mere des arts, des armes et des loix,
Tu m'as nourry long temps du laict de ta mamelle :
Ores[3], comme un aigneau qui sa nourrisse appelle
Je remplis de ton nom les antres et les bois.
Si tu m'as pour enfant advoüé quelquefois
Que ne me respons-tu maintenant, ô cruelle?
France, France, respons à ma triste querelle[4] :
Mais nul, sinon Echo, ne respond à ma voix.
Entre les loups cruels j'erre parmy la plaine,
Je sens venir l'hyver, de qui la froide haleine
D'une tremblante horreur fait herisser ma peau.
Las! tes autres aigneaux n'ont faute de pasture,
Ils ne craignent le loup, le vent, ny la froidure;
Si ne suis-je pourtant[5] le pire du troppeau.

* * *

Ce pendant que Màgny suit son grand Avanson,
Panjas son Cardinal et moy le mien encore[6],
Et que l'espoir flateur, qui noz beaux ans devore
Appaste noz desirs d'un friand hameçon,
Tu[7] courtises les Roys, et d'un plus heureux son
Chantant l'heur[8] de Henry[9], qui son siecle decore,

1. Ni les guerres civiles.
2. Les inondations du Tibre.
3. Maintenant.
4. Plainte.
5. Et pourtant je ne suis pas.
6. Olivier de Magny accompagnait en Italie M. d'Avanson; Panjas, autre ami de J. du Bellay, suivait un cardinal français (le cardinal de Châtillon ou de Lorraine), et du Bellay était attaché en qualité de secrétaire à la maison de son cousin le cardinal.
7. Le sonnet est adressé à Ronsard.
8. Le bonheur.
9. Henri II.

Tu t'honores toy mesme, et celuy qui honore
L'honneur que tu luy fais par ta docte chanson.
Las! et nous cependant nous consumons nostre âge
Sur le bord incogneu d'un estrange[1] rivage
Ou le malheur nous fait ces tristes vers chanter :
Comme on voit quelquefois, quand la mort les appelle,
Arrangez flanc à flanc parmy l'herbe nouvelle,
Bien loing sur un estang trois cygnes lamenter.

* * *

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou comme cestuy là qui conquit la toison[2]
Et puis est retourné, plein d'usage[3] et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge!
Quand revoirai-je, helas! de mon pauvre villâge
Fumer la cheminee; et en quelle saison
Revoirai-je le clos de ma pauvre maison
Qui m'est une province[4] et beaucoup d'avantage!
Plus me plaist le sejour qu'ont basty mes ayeulx
Que des palais Romains le front audacieux :
Plus que le marbre dur[5] me plaist l'ardoise fine[6] :
Plus mon Loyre[7] gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré[8] que le mont Palatin,
Et, plus que l'air marin, la doulceur Angevine[9].

(*Regrets*, sonnets IX, XVI, XXXI; éd. de 1569, feuillets 6, 8, 11; éd. de M.-Laveaux, tome II, p. 171, 175, 182.)

7. Contre Rome.

Flatter un crediteur[10], pour son terme allonger,
Courtiser un banquier, donner bonne esperance,
Ne suivre en son parler la liberté[11] de France,
Et pour respondre un mot, un quart d'heure y songer :
Ne gaster sa santé par trop boire et manger,
Ne faire sans propos une folle despense,
Ne dire à tous venans tout cela que lon pense,
Et d'un maigre discours gouverner[12] l'estranger :

1. Etranger.
2. Toison d'or.
3. Expérience.
4. Qui vaut pour moi une province, et b en plus.
5. Des palais italiens.
6. Des maisons de l'Anjou.
7. La Loire, fleuve qui baigne Liré.
8. Village d'Anjou où est né du Bellay.
9. Du climat de l'Anjou.
10. Créancier.
11. Franchise.
12. Entretenir; cf. plus haut, p. 145, n. 13.

Cognoistre les humeurs, cognoistre qui demande,
Et d'autant que lon a la liberté plus grande,
D'autant plus se garder que lon ne soit repris :
Vivre avecques chascun, de chascun faire compte[1] :
Voilà, mon cher Morel (dont je rougis de honte),
Tout le bien qu'en trois ans à Rome j'ay appris.

*
* *

Marcher d'un grave pas et d'un grave sourci[2]
Et d'un grave soubris[3] à chascun faire feste,
Balancer[4] tous ses mots, respondre de la teste
Avec un *Messer non*[5] ou bien un *Messer si*[6],
Entremesler souvent un petit *Et cosi*[7]
Et d'un son *Servitor'* contrefaire l'honneste;
Et, comme si l'on eust sa part en la conqueste[8],
Discourir sur Florence et sur Naples aussi :
Seigneuriser[9] chascun d'un baisement de main
Et suivant la façon du courtisan Romain
Cacher sa pauvreté d'une brave apparence[10];
Voilà de ceste Court[11] la plus grande vertu
Dont souvent mal monté, mal sain et mal vestu,
Sans barbe et sans argent on s'en retourne en France.

(*Regrets;* sonnets LXXXV et LXXXVI; éd. de 1569, feuillet 25; éd. M.-Laveaux, tome II, p. 209 et 210.)

8. D'un vanneur de blé aux vents.

A vous, troppe[12] legere,
Qui d'aile passagere
Par le monde volez,
Et d'un sifflant murmure
L'ombrageuse verdure
Doulcement esbranlez,
J'offre ces violettes,
Ces lis et ces fleurettes
Et ces roses icy,

1. Être obligé de tenir compte de tout le monde.
2. *D'un grave sourcil,* avec un air grave; latinisme.
3. Sourire.
4. Peser.
5. *Non monsieur.*
6. *Si monsieur.*
7. Lire *E cosi, c'est ainsi.*
8. A la conquête de l'Italie.
9. Traiter en seigneur.
10. Sous de riches dehors.
11. La cour pontificale.
12. Troupe.

Ces merveillettes roses
Tout freschement écloses
Et ces œilletz aussi.
De vostre doulce halaine
Eventez ceste plaine,
Eventez ce sejour;
Cependant que j'ahanne[1]
A mon blé, que je vanne
A la chaleur du jour[2].

(*Divers jeux rustiques : Vœux rustiques;* édit. de 1569; fol. 6, verso; éd. M.-Laveaux, t. II, p. 299.)

9. Charles-Quint et Paul IV[3].

Je n'ay jamais pensé que ceste voulte ronde
Couvrit rien de constant; mais je veux desormais,
Je veux, mon cher Morel, croire plus que jamais
Que dessoubz ce grand tout rien ferme ne se fonde;
Puisque celluy qui fut de la terre et de l'onde
Le tonnerre et l'effroy, las de porter le faix,
Veult d'un cloistre borner la grandeur de ses faitz,
Et, pour servir à Dieu, abandonner le monde.
Mais quoy? Que dirons-nous de cest autre vieillard,
Lequel, ayant passé son aage plus gaillard
Au service de Dieu, ores[4] Cesar imite?
Je ne sçai qui des deux est le moins abusé;
Mais je pense, Morel, qu'il est fort malaisé
Que l'un soit bon guerrier ny l'autre bon hermite.

(*Sonnets inédits* de J. du Bellay, publiés par A. de Montaiglon, 1849, p. 5. — Cf. l'éd. de M. M.-Laveaux, II, p. 529.)

1. Je me fatigue, je travaille.

2. Cette pièce est la seconde de treize pièces réunies sous le titre de *Vœux rustiques;* elles sont imitées de treize pièces latines composées par le poète André Navagero, noble vénitien qui vivait au commencement du XVIe siècle. Voici la pièce de Navagero dont du Bellay a transformé les distiques monotones en un rythme gracieux et léger :

Vota ad auras

Auræ quæ levibus percurritis aera pennis
Et strepitis blando per nemora alta sono,
Serta dat hæc vobis, vobis hæc rustica Simon
Spargit odorato plena canistra croco.
Vos lenite æstum et paleas sejungite inanes,
Dum medio fruges ventilat ille die.

3. Ce sonnet a été écrit en 1556, au moment de l'abdication de Charles-Quint. Le pape Paul IV entreprenait alors une expédition malheureuse contre le royaume de Naples, qui appartenait à l'Espagne.

4. Maintenant.

RONSARD

1524-1585

Pierre de Ronsard naquit le 11 septembre 1524 à Vendôme, d'une vieille famille originaire des bords du Danube et établie en France depuis Philippe de Valois. Son père avait suivi François Ier dans sa captivité à Madrid. Après un court séjour au collège de Navarre, à peine âgé de dix ans, il entra dans la maison du duc d'Orléans, fils du roi, qui l'accueillit en faveur des services de son père. Il s'attacha ensuite à Jacques Stuart, qu'il accompagna en Ecosse, et resta trois ans en Angleterre. Puis il rentra en France, chez le duc d'Orléans, qui, appréciant ses talents, l'envoya dans diverses ambassades en France, en Hollande, en Grande-Bretagne, où il pensa périr au milieu d'une tempête, en Allemagne où il accompagna Lazare de Baïf. Mais ces voyages et les fatigues de la vie de cour épuisaient sa santé. Il tomba malade, et fut atteint de surdité.

Forcé d'abandonner le service des princes, il s'enferma au collège Coqueret, où il retrouva le fils de Lazare de Baïf, Jean, avec qui il étudia passionnément les littératures anciennes. C'est là encore qu'il connut Jodelle, Belleau, Du Bellay étudiant sous Jean Daurat. Le vieil humaniste communiqua à ses jeunes auditeurs son admiration enthousiaste pour la poésie des Grecs et des Latins, et Ronsard conçut l'ambition de doter à son tour son pays de semblables chefs-d'œuvre. La tentative de Ronsard fut une véritable révolution dans la poésie. Ses amis l'acclamèrent comme le chef d'une nouvelle école et devinrent ses disciples. Sous le titre de *Défense et Illustration de la langue françoise,* Du Bellay lança en 1550 un manifeste qui déclarait la guerre à l'école de Marot, et l'année suivante Ronsard publia le premier volume de ses odes. Le triomphe fut complet, et dès lors commença ce règne de quarante années pendant lesquelles Ronsard demeura le souverain incontesté de la poésie française. Sa mort (27 décembre 1585) fut un deuil public. Mais l'admiration qui l'avait porté si haut ne devait pas lui survivre. « Du jour où Malherbe biffa un exemplaire de ses œuvres, Ronsard fut condamné à l'oubli, et il s'attacha à son nom le souvenir d'une grande entreprise misérablement avortée. Quelques vers injustes de Boileau, voilà tout ce que la postérité, jusqu'à nos jours, garda de la mémoire de cet homme qui, au XVIe siècle, avait été notre plus grande gloire littéraire. La critique, aujourd'hui plus impartiale, sans rendre à Ronsard le rang suprême que lui donnaient ses contemporains, l'a placé du moins à un rang qui n'est pas méprisable. »

Voir sur Ronsard et le caractère de sa révolution littéraire, notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section II, pages 96-104 et 118-125).

Les œuvres complètes de Ronsard ont été publiées de nos jours par M. Prosper Blanchemain dans la *Bibliothèque elzévirienne* (7 vol. in-18).

1. Adjuration.

Ciel, air et vents, plaine et monts descouvers,
Tertres fourchus[1] et forests verdoyantes,
Rivages tors[2] et sources ondoyantes,
Taillis rasez, et vous, bocages vers;
Antres moussus à demy-front[3] ouvers,
Prez, boutons, fleurs et herbes rousoyantes[4],
Coteaux vineux et plages blondoyantes,
Gastine[5], Loir[6], et vous mes tristes vers,
Puis qu'au partir, rongé de soin et d'ire,
A ce bél œil l'adieu je n'ay sceu dire,
Qui prés et loin[7] me detient en esmoy,
Je vous supply, ciel, air, vents, monts et plaines,
Taillis, forests, rivages et fontaines,
Antres, prez, fleurs, dites-le-luy pour moy.

(*Les Amours de Cassandre, Sonnet* LXVI; tome I, p. 39, des *Œuvres complètes de Ronsard,* édit. Blanche-main.)

2. A Hélène.

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle,
Assise aupres du feu, devidant et filant;
Direz, chantant mes vers et vous esmerveillant :
« Ronsard me celebroit du temps que j'estois belle. »
Lors vous n'aurez servante oyant[8] telle nouvelle
Desja sous le labeur à demy sommeillant
Qui, au bruit[9] de Ronsard, ne s'aille réveillant,
Benissant vostre nom de[10] louange immortelle.
Je seray sous la terre et, fantosme sans os,
Par les ombres myrteux[11] je prendrai mon repos;
Vous serez au fouyer[12] une vieille accroupie,

1. Collines à double sommet. On disait ans le même sens « le mont *fourchu* » our désigner le Parnasse à la double ime.
2. Tortueux, aux contours variés.
3. Dont la façade est à demi ouerte.
4. Humides de rosée.
5. Forêt de Gastine.
6. Rivière du Loir.
7. De près comme de loin.
8. Entendant.
9. En entendant le nom de Ronsard.
10. Par une.
11. Sous l'ombrage des myrtes. *Ombre* était des deux genres au XVIe siècle, généralement masc. au sens propre et fém. au sens fig. de *fantôme*.
12. Foyer.

Regrettant mon amour et vostre fier desdain.
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain :
Cueillez dés aujourd'hui les roses de la vie[4].

(*Sonnets pour Hélène*, livre II, *Sonnet* XLII; tome I, p. 340.)

3. A Cassandre.

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avoit desclose
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu, ceste vesprée[2],
Les plis de sa robe pourprée,
Et son teint au vostre pareil.
Las! voyez comme en peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place,
Las! las! ses beautez laissé cheoir!
O vrayment marastre Nature,
Puis qu'une telle fleur ne dure
Que du matin jusques au soir!
Donc, si vous me croyez, Mignonne,
Tandis que vostre âge fleuronne
En sa plus verte nouveauté[3],
Cueillez, cueillez vostre jeunesse :
Comme à cette fleur, la vieillesse
Fera tenir vostre beauté.

(*Odes*, livre I, ode XVII; — tome II, p. 117.)

4. A Anthoine Chasteigner, abbé de Nantueil.

Ne s'effroyer[4] de chose qui arrive,
Ne s'en fascher aussi,
Rend l'homme heureux et fait encor qu'il vive
Sans peur ne sans souci[5].
Comme le temps, vont les choses mondaines,
Suivans son mouvement;

1. Comparer *la Bonne Vieille* de Béranger :
Vous vieillirez, ô ma belle maîtresse,
Vous vieillirez, et je ne serai plus.
2. N'a point perdu ce soir.
3. *Fleuronne*, fleurit. Cf. Lucrèce *Novitas tum florida mundi* (V, 944).
4. Ne s'effrayer.
5. Comparez Horace, *Epîtres*, I, 6: *Nil admirari prope res est una, Numici*, etc.

Il est soudain, et les saisons soudaines
Font leur cours brèvement.
Dessus le Nil jadis fut la science,
Puis en Grece elle alla;
Rome depuis en eut l'experience,
Paris maintenant l'a.
Villes et forts et royaumes perissent
Par le temps tout exprès,
Et donnent lieu[1] aux nouveaux qui fleurissent
Pour remourir après.....
La mer n'est plus où elle souloit[2] estre;
Et aux lieux vuides d'eaux
(Miracle estrange!) on la void soudain naistre
Hospital[3] de bateaux.
Telles loix fit dame Nature guide,
Lors que par sur le dos
Pyrrhe sema[4] dedans le monde vuide
De sa mere les os;
A celle fin que nul homme n'espere
S'oser dire immortel,
Voyant le temps qui est son propre pere[5],
N'avoir rien moins de tel.
Arme-toy donc de la philosophie
Contre tant d'accidens,
Et, courageux, d'elle te fortifie
L'estomach[6] au dedans,
N'ayant effroy de chose qui survienne
Au devant de tes yeux,
Soit que le ciel les abysmes devienne
Et l'abysme les cieux.

(*Id. ibid.*, ode XIX; — t. II, p. 225.)

5. De l'élection de son Sepulchre.

Antres, et vous, fontaines,
De ces roches hautaines
Qui tombez contre-bas

1. Font place.
2. Avait coutume; de *soudoir* (sobre).
3. Lieu qui peut recevoir des bateaux.
4. (Les lançant) par-dessus son dos, Pyrrha sema, etc. Voir Ovide, *Métamorphoses*, I, 375 et suiv.
5. L'homme étant né dans le temps.
6. Le cœur.

D'un glissant pas[5];
Et vous, forests, et ondes
Par ces prez vagabondes,
Et vous, rives et bois,
Oyez ma vois.
Quand le ciel et mon heure
Jugeront[2] que je meure,
Ravi[3] du beau séjour
Du commun jour,
Je defens qu'on ne rompe
Le marbre[4], pour la pompe[5]
De vouloir mon tombeau
Bastir plus beau.
Mais bien je veux qu'un marbre
M'ombrage en lieu d'un arbre,
Arbre qui soit couvert
Tousjours de verd.
De moy puisse la terre
Engendrer un lierre
M'embrassant en maint tour
Tout à l'entour;
Et la vigne tortisse[6]
Mon sepulchre embellisse,
Faisant de toutes pars
Un ombre[7] espars[8].
Là viendront chaque année
A ma feste ordonnée[9],
Avecques leurs troupeaux,
Les pastoureaux :
Puis ayans fait l'office
De leur beau sacrifice,
Parlans à l'isle ainsi,
Diront ceci :
« Que tu es renommée[10]
D'estre tombeau nommée
D'un de qui l'univers

1. Marche.
2. Auront décidé.
3. Enlevé.
4. En le tirant de la carrière, en le taillant.
5. Pour satisfaire à l'orgueil de vouloir me bâtir un tombeau plus beau, plus magnifique.
6. Qui se tord, s'enlace autour.
7. Voir p. 219, n. 11.
8. Qui s'étend.
9. Instituée.
10. Quelle célébrité cela te donne d'être, etc.

Chante les vers,
« Et qui oncque en sa vie
Ne fut brulé d'envie,
Mendiant les honneurs
Des grands seigneurs;
« Ny n'enseigna l'usage
De l'amoureux breuvage,
Ny l'art des anciens
Magiciens;
« Mais bien à nos campagnes
Fit voir les Sœurs compagnes[1]
Foulantes l'herbe aux sons
De ses chansons.
« Car il fit à sa lyre
Si bons accords eslire[2]
Qu'il orna de ses chants
Nous et nos champs!
« La douce manne tombe[3]
A jamais sur sa tombe,
Et l'humeur[4] que produit
En may la nuit!
« Tout à l'entour l'emmure[5]
L'herbe et l'eau qui murmure,
L'un tousjours verdoyant,
L'autre ondoyant!
« Et nous, ayans memoire
Du renom de sa gloire,
Luy ferons, comme à Pan,
Honneur chaque an. »
Ainsi dira la troupe,
Versant de mainte coupe
Le sang d'un agnelet[6],
Avec du lait,
Dessus moy[7], qui à l'heure[8]
Seray par la demeure
Où les heureux esprits
Ont leur pourpris[9].

1. Les Muses.
2. Choisir.
3. Que la douce manne tombe.
4. La rosée (lat. *humor*, eau).
5. Que l'herbe et l'eau l'emmurent, l'entourent.
6. Petit agneau.
7. Sur moi, c'est-à-dire sur ma tombe
8. A ce moment-là.
9. Demeure. « Tout brille en ce *pourpris*. » (La Fontaine, *Philémon et Baucis*.)

La gresle ne[1] la nége
N'ont tels lieux pour leur siege
Ne la foudre oncques là
Ne devala[2] :
Mais bien constante y dure
L'immortelle verdure,
Et constant en tout temps
Le beau printemps...

(*Id.*, livre IV, ode IV; — tome II, p. 249.)

6. Tous sont égaux devant la mort.

Pourquoy, chetif laboureur,
Trembles tu d'un empereur
Qui doit bien tost, legere ombre[3],
Des morts accroistre le nombre?
Ne scais tu qu'à tout chacun
Le port d'enfer est commun,
Et qu'une ame imperiale
Aussi tost là bas devale[4]
Dans le bateau de Charon,
Que l'ame d'un bucheron?
Courage, coupeur de terre[5]!
Ces grands foudres de la guerre
Non plus que toy n'iront pas
Armez d'un plastron là bas
Comme ils alloient aux batailles :
Autant leur vaudront leurs mailles[6],
Leurs lances et leur estoc[7]
Comme à toy vaudra ton soc.....

(*Id.*, *ibid.*, ode XII; — tome II, p. 269.)

7. L'Amour et l'Abeille.

Le petit enfant Amour
Cueilloit des fleurs alentour
D'une ruche où les avettes[8]
Font leurs petites logettes.

1. Ni.
2. Descendit.
3. Cf. plus haut, p. 219, n. 11.
4. Descend.
5. Laboureur.
6. Cottes de mailles.
7. Pique, epieu.
8. Abeille, derivé de *apis*. *Abeille* est un mot provençal qui a remplacé *avette* vers le XVIe siècle.

Comme il les alloit cueillant,
Une avette sommeillant
Dans le fond d'une fleurette,
Luy piqua la main tendrette.
Si tost que piqué se vit,
« Ah! je suis perdu, » ce dit;
Et s'en-courant vers sa mere,
Luy monstra sa playe amere :
« Ma mère, voyez ma main, »
Ce disoit Amour, tout plein
De pleurs, « voyez quelle enflure
M'a fait une esgratignure! »
Alors Venus se sou-rit[1]
Et en le baisant le prit,
Puis sa main luy a souflée[2]
Pour guarir sa plaie enflée.
« Qui t'a, dy-moy, faux garçon[3],
Blessé de telle façon?
Sont-ce mes Graces riantes,
De leurs aiguilles poignantes?
— Nenny, c'est un serpenteau,
Qui vole au printemps nouveau
Avecques deux ailerettes
Çà et là sur les fleurettes.
— Ah! vraiment je le cognois,
Dit Venus; les villageois
De la montagne d'Hymette
Le surnomment une avette.
« Si doncques un animal
Si petit fait tant de mal,
Quand son halesne[4] espoinçonne[5]
La main de quelque personne,
« Combien fais-tu de douleurs
Au prix de luy, dans les cœurs
De ceux contre qui tu jettes
Tes homicides sagettes[6]. »

(*Id., ibid.*, ode XIV; tome II, p. 270.)

1. Sourit.
2. A soufflé sur sa main.
3. Méchant enfant.
4. Alêne, trait. On dit encore l'*alène* des cordonniers.
5. Pique.
6. Imitation d'Anacréon. Voir plus bas, p. 247, une autre imitation due à Baïf, et p. 233, la traduction que R. Belleau a donnée de l'ode grecque.

8. Évocation.

Lors, en tirant de sa gaine yvoirine
Un long couteau, le cache[1] en la poitrine
De la victime, et le cœur luy chercha.
Dessus sa playe à terre elle broncha
En trepignant; le sang rouge il amasse
Dedans le creux d'une profonde tasse,
Puis le renverse en la fosse à trois fois,
L'espée au poing, priant à haute voix
La royne Hecate et toutes les familles
Du noir Enfer, qui de la Nuict sont filles,
Le froid abysme et l'ardent Phlegeton,
Styx et Cocyt', Proserpine et Pluton.
L'Horreur, la Peur, les Ombres, le Silence,
Et le Chaos, qui fait sa demeurance
Dessous la terre, en la profonde nuit,
Voisin d'Erèbe, où le soleil ne luit.
Il achevoit, quand un effroy luy serre
Tout l'estomac[2]; un tremblement de terre,
Se crevassant par les champs, se fendit;
Un long aboy des mastins s'entendit
Par le bocage, et Hyante est venue
Comme un esprit affublé d'une nue.
« Voicy, disoit, la déesse venir.
Je sens Hecate horrible me tenir;
Je tremble toute, et sa force puissante
Tout le cerveau me frappe et me tourmente.
Tant plus je veux alenter[3] son ardeur,
Plus d'aiguillons elle me lance au cœur,
Me transportant[4], si bien que je n'ay veine
Ny nerf sur moy, ny ame qui soit saine,
Car mon esprit, qui le dœmon reçoit,
Rien que fureur et horreur ne conçoit. »
Plus que devant[5] une rage l'allume;
Elle apparut plus grand' que de coustume;
De teste en pied le corps luy frissonnoit,
Et rien d'humain sa langue ne sonnoit[6].

(*La Franciade*, chant IV; tome III, p. 124.)

1. Il s'agit de Francus.
2. Le cœur.
3. Ralentir.
4. Me mettant hors de moi.
5. Avant.
6. Cf. Homère, *Odyssée*, XI; Théocrite, *Idylles*, II; Virgile, *Enéide*, VI; Lucain *Pharsale*, VI; etc.

9. Contre les Bucherons de la forest de Gastine.

Escoute, Bucheron, arreste un peu le bras;
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas;
Ne vois-tu pas le sang lequel degoute à force
Des Nymphes qui vivoient dessous la dure escorce?
Sacrilege meurdrier[1], si on pend un voleur
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses
Merites-tu, meschant, pour tuer nos Déesses?
Forest, haute maison des oiseaux bocagers!
Plus[2] le Cerf solitaire et les Chevreuls legers
Ne paistront sous ton ombre, et la verte criniere
Plus du Soleil d'Esté ne rompra la lumiere.
Plus l'amoureux Pasteur sus un tronq adossé,
Enflant son flageolet à quatre trous persé,
Son mastin[3] à ses pieds, à son flanc la houlette,
Ne dira plus l'ardeur de sa belle Janette;
Tout deviendra muet, Echo sera sans vois;
Tu deviendras campagne, et en lieu de tes bois,
Dont l'ombrage incertain lentement se remue,
Tu sentiras le soc, le coutre et la charrue;
Tu perdras ton[4] silence et haletans d'effroy
Ny Satyres ny Pans ne viendront plus chez toy.
Adieu, vieille Forest, le jouet de Zephyre,
Où premier[5] j'accorday les langues de ma Lyre,
Où premier j'entendi les fleches resonner
D'Apollon, qui me vint tout le cœur estonner;
Où premier admirant la belle Calliope,
Je devins amoureux de sa neuvaine trope[6],
Quand sa main sur le front cent roses me jeta,
Et de son propre laict Euterpe m'allaita.
Adieu, vieille Forest, adieu testes sacrées,
De tableaux et de fleurs autrefois honorées,
Maintenant le desdain des passans alterez,
Qui, bruslez en l'Esté des rayons etherez[7],
Sans plus trouver le frais de tes douces verdures,

1. Meurtrier.
2. Jamais plus.
3. Mâtin.
4. Leçon de l'édition Buon, 1623. L'édition Prosper Blanchemain porte : *et* silence, ce qui n'offre pas de sens.
5. D'abord, pour la première fois.
6. De sa troupe composée des neuf sœurs (les Muses).
7. Des rayons du ciel, du soleil.

Accusent tes meurtriers et leur disent injures.
Adieu, chesnes, couronne aux vaillans citoyens[1],
Arbres de Jupiter, germes Dodonéens[2],
Qui premiers aux humains donnastes à repaistre[3];
Peuples vrayment ingrats, qui n'ont sçeu recognoistre
Les biens receus de vous, peuples vrayment grossiers,
De massacrer ainsi leurs peres nourriciers.
Que l'homme est malheureux qui au monde se fie!
O Dieux, que veritable est la Philosophie,
Qui dit que toute chose à la fin perira,
Et qu'en changeant de forme une autre vestira[4]!
De Tempé la valée un jour sera montagne,
Et la cyme d'Athos une large campagne;
Neptune quelquefois[5] de blé sera couvert :
La matiere demeure et la forme se perd.

(*Elégies*, xxx; — tome IV, p. 347.)

10 et 11. A Jean D'Aurat, son précepteur.

Ils ont menty, D'Aurat, ceux qui le veulent dire,
Que Ronsard, dont la Muse a contenté les Rois,
Soit moins que le Bartas[6], et qu'il ait par sa voix
Rendu ce tesmoignage ennemy de sa lyre!
Ils ont menty, D'Aurat! si bas je ne respire[7];
Je sçay trop qui je suis, et mille et mille fois,
Mille et mille tourmens plustost je souffrirois,
Qu'un adveu[8] si contraire au nom que je desire.
Ils ont menty, D'Aurat! c'est une invention
Qui part, à mon advis, de trop d'ambition[9].
J'auroy menti moy-mesme en le faisant paroistre;
Francus[10] en rougiroit, et les neuf belles sœurs[11],

1. Allusion à la *couronne civique*, la plus belle des distinctions militaires, qui portait l'inscription *ob civem servatum*. Cf. Virgile (*Enéide*, VI, 772) :

Atque umbrata gerunt civili tempora querea.

Voir encore Cicéron, *Pro Planco*, 30, 72; Aulu-Gelle, V, 6, 11; Ovide, *Fastes*, IV, 953 : Juvénal, VI, 386, etc., etc.

2. Il y avait à Dodone une forêt de chênes consacrée à Jupiter, dans laquelle des colombes rendaient des oracles.

3. ... Quum jam glandes atque arbuta sacræ
Deficerent sylvæ et victum Dodona negaret.
(Virgile, *Géorgiques*, I, 148-9.)

4. Revêtira une autre forme.
5. Une fois, un jour.
6. Du Bartas, l'auteur des *Semaines*, qu'on opposait à Ronsard.
7. Je vise, j'aspire plus haut.
8. Que de faire cet aveu.
9. De la part de du Bartas.
10. Le héros de la *Franciade*.
11. Les Muses.

Qui tremperent mes vers dans leurs graves douceurs,
Pour un de leurs enfans ne me voudroient cognoistre.

A luy mesme[1].

Je n'aime point ces vers qui rampent sur la terre,
Ny ces vers ampoullez, dont le rude tonnerre
S'envole outre les airs; les uns font mal au cœur
Des liseurs degoustez, les autres leur font peur :
Ny trop haut, ny trop bas, c'est le souverain style;
Tel fut celuy d'Homere et celuy de Virgile.

(*Sonnets divers*, LXXII; — tome V, p. 348-9.)

12. A Robert Garnier, prince des tragiques[2].

Quel son masle et hardy, quelle bouche héroïque
Et quel superbe vers enten-je icy sonner!
Le lierre est trop bas pour ton front couronner,
Et le bouc est trop peu pour ta Muse tragique.
Si Bacchus retournoit au manoir Plutonique,
Il ne voudroit Eschyle au monde redonner[3],
Il te choisiroit seul, qui seul peux estonner
Le theatre François de ton cothurne antique.
Les premiers[4] trahissoient l'infortune des Rois,
Redoublant[5] leur malheur d'une trop basse voix :
La tienne comme foudre en la France s'écarte[6].
Heureux en bons esprits ce siecle plantureux!
Aupres toy[7], mon Garnier, je me sens bien-heureux,
De quoy[8] mon petit Loir est voisin de ta Sarte.

(*Sonnets divers*, LXXXI; — tome V, p. 354.)

1. C'est-à-dire au même (Jean Daurat). C'est une réflexion sur du Bartas.

Ronsard n'avait pas toujours suivi ces sages maximes; il avait lui aussi débuté par les vers *ampoulés dont le rude tonnerre s'envole outre les airs* et qui *font peur* au lecteur. Mais il eut le mérite de comprendre qu'il ne fallait pas toujours *pindariser*, et il suivit le conseil qu'Horace adressait jadis aux Pisons :

... Professus grandia turget;
Serpit humi tutus nimium (vers 27, 28).

2. Voir plus bas la biographie et des extraits de Garnier.

3. Si Bacchus revenait au séjour de Pluton, il ne voudrait ramener Eschyle des Enfers. Voir Aristophane, *Les Grenouilles*.

4. Les prédécesseurs de Garnier.

5. Ajoutant à leur malheur celui d'être célébres dans un style bas.

6. Ta voix, éclatant comme la foudre, s'écarte, est à part de tout ce qu'on a entendu jusqu'ici en France.

7. Près de toi.

8. De ce que.

13. Aux Protestants.

Ah! que vous estes loin de nos premiers docteurs,
Qui sans craindre la mort ny les persecuteurs,
De leur bon gré s'offroient aux plus cruels supplices,
Sans envoyer pour eux je ne sçay quels novices!
Que vit[1] tant à Geneve un Calvin desja vieux,
Qu'il ne se fait[2] en France un martyr glorieux,
Souffrant pour sa parole? O ames peu hardies!
Vous ressemblez à ceux qui font les tragedies,
Lesquels, sans les jouer demeurent tous craintifs,
Et en donnent la charge aux nouveaux apprentifs,
Pour n'estre point mocquez ni sifflez, si l'issue
De la fable n'est pas du peuple bien receue.
Le peuple qui vous suit est tout empoisonné;
Il a tant le cerveau de sectes estonné[3],
Que toute la rhubarbe et toute l'anticyre[4]
Ne luy sçauroient guarir sa fiebvre qui empire,
Car tant s'en faut, helas! qu'on la puisse guarir,
Que son mal le contente, et luy plaist[5] d'en mourir.
Il faut, ce dites-vous, que ce peuple fidelle
Soit guidé par un chef qui prenne sa querelle,
Ainsi que Gedeon, qui seul esleu[6] de Dieu,
Contre les Madians mena le peuple Hebrieu.
Si Gedeon avoit commis vos brigandages,
Vos meurtres, vos larcins, vos gothiques[7] pillages,
Il seroit execrable; et s'il avoit forfait
Contre le droict commun, il auroit tres-mal fait.
De vostre election faictes-nous voir la bulle,
Et nous monstrez de Dieu le seing et la cedulle;
Si vous ne la monstrez, il faut que vous croyez
Qu'icy vous n'estes pas du Seigneur envoyez.
Ce n'est plus aujourd'hui qu'on croit en tels oracles!
Faites à tout le moins quelques petits miracles,
Comme les peres saincts, qui jadis guerissoient
Ceux qui de maladie aux chemins languissoient,
Et desquels seulement l'ombre estoit salutaire.

1. Pourquoi voit-on vivre.
2. Au lieu d'affronter le martyre.
3. Abattu.
4. Ellébore.
5. Il lui plaît.
6. Elu.
7. Barbares.

Il n'est plus question, ce dites-vous, d'en faire;
La foy est approuvée[1]. Allez aux regions
Qui n'ont ouy parler de nos religions,
Au Perou, Canada, Calicuth, Canibales;
Là monstrez par effect vos vertus Calvinales.
Si tost que ceste gent grossiere vous verra
Faire un petit miracle, en vous elle croira,
Et changera sa vie où toute erreur abonde;
Ainsi vous sauverez la plus grand'part du monde.
Les Apostres jadis preschoient tous d'un accord;
Entre vous aujourd'hui ne regne que discord;
Les uns sont Zwingliens[2], les autres Lutheristes,
Les autres Puritains[3], Quintins[4], Anabaptistes[5],
Les autres de Calvin vont adorant les pas,
L'un est predestiné et l'autre ne l'est pas,
Et l'autre enrage après l'erreur Muncerienne[6],
Et bien tost s'ouvrira l'escole Bezienne[7];
Si bien que ce Luther lequel estoit premier,
Chassé par les nouveaux, est presque le dernier,
Et sa secte qui fut de tant d'hommes garnie,
Est la moindre de neuf qui sont en Germanie[8].
Vous devriez pour le moins avant que nous troubler,
Estre ensemble d'accord sans vous desassembler;
Car Christ n'est pas un Dieu de noise ny discorde :
Christ n'est que charité, qu'amour et que concorde,
Et montrez[9] clairement par la division
Que Dieu n'est point autheur de vostre opinion[10].

(*Discours des Misères du temps;* — tome VII, p. 25.)

1. Démontrée.
2. Partisans des doctrines de Zwingle, premier auteur de la réformation en Suisse.
3. Ou *non-conformistes*, sectaires de l'église presbytérienne, prétendant suivre la parole de Dieu dans toute sa *pureté*.
4. « Hérétiques du nom de leur auteur; il y peut avoir 60 ans. Ils ne durèrent guère, aussi ne fut-il guère suivi. » (Note de l'édition de 1623.)
5. Secte protestante qui voulait un second baptême, à l'âge de raison.
6. L'erreur de Munzer, l'un des chefs de la secte anabaptiste.
7. L'école de Th. de Bèze.
8. Ronsard semble avoir tracé ici le plan de l'*Histoire des variations* de l'Eglise protestante, que Bossuet écrira au siècle suivant.
9. *Vous* montrez.
10. Voir plus bas, aux morceaux choisis de d'Aubigné (p. 255-258), la contrepartie de cette éloquente invective.

14. Le Tombeau du feu roy tres-chrestien Charles IX, prince tres-debonnaire, tres-vertueux et tres-eloquent.

Ha! Charles, tu es mort, et maugré[1] moy je vi!
Je souspire en mon cœur que je ne t'ay suivy
Comme les plus loyaux suivoyent les Roys de Perses[2].
Ny la religion sainctement observée
Qu'il avoit dés Clovis en la France trouvée
Ny sa douce eloquence et sa force de Mars,
Son esprit, magazin de toutes sortes d'arts,
Ny l'amour de vertu, ny son âge premiere
Qui commençoit encore à gouster la lumiere,
Ny les cris des François, ny les vœux maternels,
Ny les pleurs de sa femme au milieu des autels,
N'ont sceu flechir la mort, que[3] sa fiere rudesse
N'ait tranché sans pitié le fil de sa jeunesse.

. . . . . .

Aussi bien, ô Destin! la France n'estoit pas
Ny digne de l'avoir, ny de porter ses pas[4];
La France à son bon Prince une marastre terre
Où depuis la mammelle il n'a vescu qu'en guerre,
Qu'en civiles fureurs, qu'au milieu des traisons[5].
Il a veu de Jesus abbatre les maisons,
Prophaner les autels, les messes sans usage[6],
Et la religion n'estre qu'un brigandage;
Toutefois au besoin sa vertu n'a failly.
Il se vit au berceau des serpens assailly
Comme un jeune Herculin, dont[7] il rompit la force;
Puis quand la tendre barbe au menton se renforce,
Que l'âge et la vertu s'accroissent par le temps,
Il se vit assailly des superbes Titans,
Qui combattoient ce prince en ses propres entrailles[8],
Qu'à la fin il vainquit par quatre grand's batailles.
Il eut le cœur si ferme et si digne d'un Roy
Que combattant pour Dieu, pour l'Église et la foy,

1. Malgré.
2. Voir par exemple Xénophon, *Cyropædie*.
3. De manière à empêcher que.
4. Ni digne de le porter.
5. Trahisons.
6. Non celébrées.
7. Desquels (serpents).
8. Le prince de Condé, chef du parti calviniste, était de la maison de Bourbon.

Pour autels, pour foyers, contre les heretiques,
Et rompant par conseil leur secrettes pratiques,
Telle langueur extreme en son corps il en prit
Qu'il mourut en sa fleur, martyr de Jesus-Christ[1].

(*Epitaphes;* — tome VII, p. 170.)

REMI BELLEAU

1528-1577

La vie de Remi Belleau n'offre rien de saillant. Né à Nogent-le-Rotrou, en 1528, il suivit en Italie, lors de l'expédition de Naples (1557), Remi de Lorraine, marquis d'Elbeuf, qui lui confia ensuite l'éducation de son fils Charles, plus tard duc d'Elbeuf et grand écuyer de France. Il passa paisiblement ses jours dans cette maison. Ses amis lui firent de superbes funérailles (1577) : Ronsard, Baïf, Desportes et Jamyn le portèrent sur leurs épaules jusqu'à l'église des Grands-Augustins, où il fut enterré.

Ce poète aimable et doux, que l'on appelait le *gentil* Belleau, a mérité le surnom de *Peintre de la nature* que lui donnait Ronsard

Voir l'appréciation des œuvres de ce poète dans notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section II, chap. II, p. 109-111).

M. Gouverneur, imprimeur à Nogent-le-Rotrou, a publié les œuvres du poète nogentais dans la Bibliothèque elzévirienne, 3 vol. in-18.

1. D'Amour picqué d'une mouche à miel.

Amour ne voyoit pas enclose
Entre les replis de la rose
Une mouche à miel, qui soudain
En l'un de ses doigts le vint poindre[2].
Le mignon commence à se plaindre
Voyant enfler sa blanche main.
Aussi tost à[3] Venus la belle
Fuyant, il volle à tire d'aelle[4] :
« Mere, dist-il, c'est fait de moy,

1. Cette apologie sans réserve de Charles IX ne s'explique que par l'aveugle affection que le poète portait à son roi.
2. Piquer.
3. Vers.
4. Aile.

C'en est fait, il faut qu'à ceste heure
Navré jusques au cœur je meure
Si secouru ne suis par toy.
« Navré je suis en ceste sorte
D'un petit serpenteau, qui porte
Deux ailerons dessus le dos;
Aux champs une abeille on l'appelle :
Voyez donc ma playe cruelle,
Las! il m'a picqué jusqu'à l'os. »
« Mignon (dist Venus), si la pointe[1]
D'une mouche à miel telle atteinte
Droit au cœur (comme tu dis) faict,
Combien sont navrez davantage
Ceux qui sont espoinds[2] de ta rage
Et qui sont blessez de ton trait[3]? »

(*Odes d'Anacréon;* — édition Gouverneur, t. I, p. 43.)

2. Avril et Mai.

Le pendant[4] de ceste terrace n'estoit point tant sur le roc, qu'il fust demeuré sterile; car si jamais le bon pere Bacchus respandit largement de sa feconde et liberale cuisse[5] ses douces liqueurs, ç'a esté en ce vallon que je vey[6] si à propos et en si belle saison, que la vigne commençoit à ébourrer[7] le coton de son bourgeon, allongeant entre ses fueilles tendrettes deux petites manottes[8], tortillees et recourbees comme deux petites cornes de Limaçon. En quelques lieux se voyoit le pampre verdissant qui commençoit à desvelopper ses fueilles largettes decoupees, un peu jaunissantes sur les bords et emperlees de rosee, comme de petit duvet qui les rendoit argentees quand le Soleil rayonnoit sur ce cousteau[9]. Je vous diray quelques petits vers sur la description du mois d'Avril, que je trouvay tout fraischement gravez avec la pointe d'un poinçon sur les appuis de ceste terrace, riche de cent chiffres, devise et entrelas[10], estant le receveur ordinaire de telles resveries et coleres passionees de l'Amour. Ils commençoyent ainsi :

1. Piqûre.
2. Piqués.
3. Voir plus haut l'imitation de Ronsard (p. 224).
4. Penchant.
5. Remi Belleau fait ici une étrange confusion : c'est Bacchus qui sortit de la cuisse de Jupiter.
6. Vis.
7. Dégager de sa bourre.
8. Petites mains : ce sont les *vrilles* de la vigne.
9. Coteau.
10. Entrelacements.

Avril.

Avril, l'honeur et des bois
Et des mois :
Avril la douce esperance
Des fruicts qui sous le coton
Du bouton
Nourrissent leur jeune enfance;
Avril, l'honneur des prez verds,
Jaunes, pers[1],
Qui d'une humeur bigarree
Emaillent de mille fleurs
De couleurs,
Leur parure diapree;
Avril, l'honneur des soupirs
Des Zephirs
Qui sous le vent de leur ælle[2]
Dressent encor és forests
Des doux rets,
Pour ravir Flore la belle;
Avril, c'est ta douce main,
Qui du sein
De la nature desserre
Une moisson de senteurs
Et de fleurs,
Embasmant[3] l'Air et la Terre...
Avril, la grace et le ris
De Cypris,
Le flair et la douce haleine :
Avril, le parfum des Dieux,
Qui des Cieux
Sentent l'odeur de la plaine;
C'est toy courtois et gentil,
Qui d'exil
Retires ces passageres,
Ces arondelles[4] qui vont,
Et qui sont
Du printemps les messageres.

1. Bleus.
2. Aile.
3. Embaumant.
4. Hirondelles.

L'aubespine et l'aiglantin
Et le thym,
L'œillet, le lis, et les roses
En cette belle saison,
A foison,
Monstrent leurs robes écloses.
Le gentil rossignolet
Doucelet
Decoupe dessous l'ombrage
Mille fredons babillars,
Fretillars,
Au doux chant de son ramage.
C'est à ton heureux retour
Que l'amour
Souffle à doucettes halaines
Un feu croupi[1] et couvert,
Que l'hyver
Receloit dedans nos veines.
Tu vois en ce temps nouveau
L'essain beau
De ces pillardes avettes[2]
Volleter de fleur en fleur,
Pour[3] l'odeur
Qu'ils mussent[4] en leurs cuissettes.
May vantera ses fraischeurs,
Ses fruicts meurs,
Et sa feconde rosee,
La manne et le sucre doux,
Le miel roux,
Dont sa grace est arrosee.
Mais moy je donne ma voix
A ce mois[5]
Qui prend le surnom de celle
Qui de l'escumeuse mer
Veit germer
Sa naissance maternelle[6].

1. On dirait maintenant, par une métaphore analogue, *qui couve* (cubat).
2. Abeilles ; cf. p. 324, n. 8.
3. Pour rechercher.
4. Cachent. *Ils* ne pouvant se rapporter à *avettes* qui est du féminin, se rapporte sans doute à *essaim*, nom collectif, considéré probablement comme un pluriel.
5. Les poètes anciens appelaient le mois d'avril *mensis cytherius*.
6. Venus Aphrodite, née de l'écume des flots.

Ceste description du mois d'Avril invita un Berger de la compagnie à chanter les louanges du mois de May, advertissant un sien amy d'avoir souvenance de ses amours, en si gaye et si belle saison, disant :

May.

Pendant que ce mois renouvelle,
D'une course perpetuelle,
La vieillesse et le tour des ans :
Pendant que la tendre jeunesse
Du ciel remet en allegresse
Les hommes, la terre et le temps;
Pendant que l'humeur printaniere
Enfle la mammelle fruitiere[1]
De la terre, en ces plus beaux jours,
Et que sa face sursemee
De fleurs, et d'odeurs embasmee[2],
Se pare de nouveaux attours;...
Pendant que la vigne tendrette,
D'une entreprise plus secrette
Forme le raisin verdissant,
Et de ses petits bras embrasse
L'orme voisin, qu'elle entrelasse
De pampre mollement glissant;
Et que les brebis camusettes[3]
Tondent les herbes nouvelettes,
Et le chevreau à petits bons[4]
Eschauffe sa corne et sautelle
Devant sa mere, qui broutelle
Sur le roch[5] les tendres jettons[6];
Pendant que la vois argentine
Du Rossignol, dessus l'espine
Degoise[7] cent fredons mignars :
Et que l'Avette mesnagere
D'une aile tremblante et legere
Volle en ses pavillons bruyars[8];
Pendant que la terre arrosee
D'une fraische et douce rosee

1. Adjectif aujourd'hui inusité.
2. Embaumée.
3. Diminutif de *camus*.
4. Bonds.
5. Roc.
6. Rejetons.
7. *Degoiser*, faire sortir du *gosier*.
8. Bruyants.

Commence à brouter[1] et germer :
Pendant que les vents des Zephyres
Flattent le voile des navires
Frisant la plaine de la mer;...
Et que la tresse blondissante
De Cerés, sous le vent glissante,
Se frize en menus crespillons[2],
Comme la vague redoublee
Pli sur pli s'avance escoulee
Au galop dessus les sablons ;
Bref, pendant que la terre et l'onde,
Et le flambeau de ce bas monde,
Se rejouissent à leur tour;
Pendant que les oiseaux se jouent
Dedans l'air, et les poissons nouent[3]
Sous l'eau pour les feux de l'Amour;
Qu'il te souvienne, ma chere ame[4],
De ta moitié, ta saincte flamme[5],
Et de son parler gracieux,
Des chastes feux et graces belles,
Et de ses vertus immortelles
Qui se logent dedans ses yeux.
Qu'il te souvienne que les roses
Du matin, jusqu'au soir écloses,
Perdent la couleur et l'odeur,
Et que le temps pille et despouille,
Du printemps la douce despouille,
Les fueilles, le fruit et la fleur.
Souvienne toy que la vieillesse
D'une courbe et lente foiblesse
Nous fera chanceller le pas[6],
Que le poil grison et la ride,
Les yeux cavez[7] et la peau vuide
Nous traineront tous au trespas.
Va donc, et que ces charmeresses,
Ces Muses, ses sœurs piperesses[8],
N'enchantent ton gentil esprit.

1. A faire pousser, à produire les pousses ou *broutilles*.
2. En petites frisures.
3. Nagent.
4. Le berger s'adresse à lui-même.
5. De celle que tu aimes.
6. Rendra notre pas chancelant.
7. Creusés.
8. Trompeuses.

Boûche tes aureilles de cire[1]
Et, sauf de peril, te retire
A cet œil qui premier te prit.

(*Première journee de la Bergerie;* — t. II, p. 42-49.)

3. L'amour oiseau[2].

..... Sous les grenadiers j'apperçoy d'aventure,
Hier, sur le mi-jour, un enfant que nature
A fait pour un chef-d'œuvre : il avoit en ses mains
Des pommes de grenade, et mille petits grains
De murte[3] verdoyant; il avoit des flammeches,
Un arc d'yvoire blanc, d'or fin estoyent ses fleches,
Et portoit sur les yeux je ne sçay quel bandeau,
Des ailes sur le dos; sa delicate peau
Estoit comme la neige encore non touchee,
Ou le lait caillotté sur la verte jonchee[4].
Il cueilloit de mon fruit encore le plus meur,
Vollant de branche en branche, et moi tremblant de peur,
Qu'en vollant ne rompist quelque fueillage tendre,
Comme trop fretillart, je cours pour le surprendre.
Mais soudain il eschappe, et sous les grenadiers,
Tantost sur les pavosts, tantost sous les rosiers,
Il s'escoule, et se glisse, ainsi que sous la gerbe
Le perdriau[5] tapi se desrobe dans l'herbe.
J'ay couru mille fois apres de jeunes veaux
Qui ne faisoyent que naistre et apres des chevreaux,
Mais ce garçon vrayment est bien toute autre chose.
Doncques me trouvant las, sur l'herbe me repose[6],
Comme vieil et recreu[7], regardant curieux
Qu'il ne se dérobast finement[8] de mes yeux :
Sur un murte il se branche[9], et de son aile peinte
Rebatoit les rameaux : mais moi surpris de crainte
Qu'il n'en froissast quelqu'un, je me courrouce à luy,
Lui demandant pourquoy dans le verger d'autruy
Venoit[10] si privément[11]. Luy sans parolle dire

1. Pour ne pas entendre ces Sirènes.
2. Inspiré de l'idylle de Bion Ἰξευτὰς ἔτι κῶρος, ἐν ἀλσεῖ δενδρέεντι, etc. (Idylles. 2). On a de Baïf une imitation assez faible de cette idylle. (*Passe-temps*, II).
3. Myrte; c'est l'orthographe grecque μύρτος.
4. Claie de jonc.
5. Perdreau.
6. Je me repose.
7. Fatigué.
8. Subtilement.
9. Se pose sur une branche.
10. Il venait.
11. Familierement.

Entr'ouvrit doucement un delicat sourire,
Me jettant sur les yeux de sa petite main
Du murte et de ses grains qu'il portoit dans son sein.
Devant ceste douceur aussi tost je demeure
Morne, triste et pensif; et promptement je meure[1],
Si ce ris delicat ne m'attendrit le cœur,
Me faisant oublier la colere et la peur.
« Pere, dit cet enfant, ceste tendre jeunesse
Que mon visage porte, a trop plus de vieillesse
Et plus grand nombre d'ans que le pere des Dieux,
Que les flots de la mer, que la terre et les cieux.
C'est moy qui rends du ciel les estoiles plus fieres,
Et du forçant[2] des n les ailes plus legeres,
Et n'eus[3] onc tel pouvoir sur tes petits troupeaux
Que j'ay dessus les feux des celestes flambeaux :
Tout ce qu'en l'univers la Nature mesnage,
C'est pour moy seulement qu'ell' bastist son ouvrage :
Par moy coullent les eaux, et les plus belles fleurs
Du parfum de mon chef emprunteut leurs odeurs.
Mais dy-moy, je te pry, as-tu point souvenance
D'avoir eu quelquefois de mon arc cognoissance?
Et qu'en gardant tes bœufs je te rendis heureux,
Alors qu'esperdûment tu devins amoureux
Des plus rares beautez d'une gentille amie...? »

(*Id., ibid.;* — p. 84.)

4. La Pierre aqueuse, ditte « Ἔνυδρος[4] ».

C'estoit une belle brune
Filant au clair de la lune,
Qui laissa choir son fuzeau
Sur le bord d'une fontaine[5];
Mais courant apres sa laine,
Plonge la teste dans l'eau,
Et se noya la pauvrette :
Car à sa voix trop foiblette
Nul son desastre sentit[6];

1. Que je meure sur-le-champ.
2. Qu'on ne peut éviter.
3. Et *tu* n'eus.
4. Pierre ronde, blanche, qui suinte continuellement de l'eau. L'auteur suppose, à la manière d'Ovide, que cette pierre vient des yeux d'une bergere noyée, et que l'eau qui en découle sont les larmes de la bergère pleurant son triste sort.
5. Source.
6. Latinisme (*nullus sensit*), pour *nul* ne *sentit*.

Puis, assez loin ses compagnes
Parmi les verdes campagnes
Gardoyent leur troupeau petit.
Hà, trop cruelle adventure!
Hà, mort trop fiere[1] et trop dure;
Et trop cruel le flambeau
Sacré pour son hymenee,
Qui l'attendant, l'a menée
Au lieu du lit, au tombeau[2]!
Et vous, Nymphes fontainieres,
Trop ingrates et trop fieres
Qui ne vinstes au secours[3]
De ceste jeune bergere
Qui, faisant la menagere,
Noya le fil de ses jours.
Mais en souvenance bonne
De la bergere mignonne,
Esmeus de pitié, les Dieux
En ces pierres blanchissantes
De larmes tousjours coulantes
Changent l'émail de ses yeux[4].....
Pierre tousjours larmoyante,
A petits flots ondoyante,
Seurs tesmoins[5] de ses douleurs;
Comme le marbre en Sipyle[6]
Qui se fond et se distille
Goutte à goutte en chaudes pleurs.....
Et pour le cours de ceste onde[7]
La pierre n'est moins feconde[8]
Ny moins grosse, et vieillissant
Sa pesanteur ne s'altere;
Ains[9] tousjours demeure entiere
Comme elle estoit en naissant.

(*Les pierres précieuses;* — t. III, p. 146.)

1. Cruel, sens du latin *ferus*.
2. Cf. André Chénier, *La jeune Tarentine*.
3. Et vous, nymphes des sources, *vous fûtes* trop ingrates et trop cruelles pour venir, etc.
4. Les Dieux ont changé ses yeux en pierres d'où coulent toujours des larmes.
5. Petits flots qui sont de sûrs témoins, etc.
6. Comme Niobé, changée en rocher sur le mont Sipyle et qui pleure sans fin.
7. Et malgré l'onde qui s'écoule de la pierre.
8. Elle ne s'épuise pas.
9. Mais.

J.-A. DE BAÏF

1532-1589

Jean-Antoine de Baïf, fils de Lazare-Antoine de Baïf, d'une ancienne famille de l'Anjou, naquit au mois de février 1532 à Venise, où son père, protonotaire de François Ier, était depuis deux ans ambassadeur. De retour en France en 1533, celui-ci le confia aux professeurs les plus éminents du temps, Charles Estienne, Ange Vergece, Tuson, et plus tard Daurat. Sous ce dernier maître, Jean eut pour condisciple Ronsard, dont l'influence le poussa vers la poésie. La mort de son père en 1547 le laissa à la tête d'une fortune assez considérable pour assurer son indépendance et lui permettre de se consacrer aux lettres. En 1551, le jeune membre de la Pléiade publie des quatrains, traduits de distiques latins, composés pour le tombeau de Marguerite de Valois[1]. En 1552, il donne le *Ravissement d'Europe* et les *Amours de Méline*, que suivent en 1555 les *Amours de Francine*, recueils de sonnets et de chansons d'amour. Quelques années après, il part en Italie, où on le retrouve en 1563 au concile de Trente. De retour en France, il traduit l'*Antigone* de Sophocle et l'*Eunuque* de Térence (1565). Deux ans après il fait représenter le *Brave*, comédie imitée de Plaute, et la même année publie le premier livre des *Météores*. Il se voit un moment dépouillé de ses biens par les Huguenots; mais les largesses de Charles IX et la charge de secrétaire du roi réparèrent les brèches de sa fortune.

C'est vers cette époque que Baïf conçoit l'idée d'introduire dans la poésie française la métrique ancienne et de simplifier l'orthographe en écrivant comme on prononce. La pensée d'unir intimement la musique et la poésie semble avoir inspiré cette tentative. C'est aussi dans cette vue qu'il conçut la création d'une sorte d'Académie de musique et de poésie. Autorisée par lettres patentes de Charles IX (novembre 1570), elle fut installée en 1571 dans la maison de Baïf, rue des Fossés-Saint-Victor, et subsista une vingtaine d'années. En 1573, Baïf donna une édition complète de ses œuvres en quatre volumes sous les titres de *Poèmes, Amours, Jeux et Passe-temps;* en 1574, il publia ses *Étrennes de poésie française*, imprimées suivant le système orthographique de Ramus; et en 1576, deux livres de *Mimes*. Les dernières années de sa vie furent tristes; épuisé par une longue maladie, il traîna pendant plusieurs années et mourut à 58 ans, en 1589, laissant de nombreuses œuvres inédites. Les plus importantes sont des traductions de Psaumes en vers français mesurés et en vers rimés; et trois livres de chan-

1. *Le Tombeau de Marguerite de Valois*, royne de Navarre, faict premièrement en distiques latins par les trois princesses en Angleterre, depuis traduits en grec, italien et françois par plusieurs excellents poëtes de la France avec plusieurs odes, hymnes, cantiques, épitaphes sur le mesme sujet (1551).

sonnettes en vers mesurés. Parmi les œuvres perdues, on cite les traductions de la *Médée* d'Euripide, des *Trachiniennes* de Sophocle, du *Plutus* d'Aristophane et de l'*Héautontimorumenos* de Térence.

M. Becq de Fouquières a donné en 1874 un excellent choix des poésies de Baïf, précédé d'une fort intéressante introduction (1 vol. in-12, Charpentier). M. Blanchemain a réimprimé les *Mimes* (Paris, Willem, 1880, 2 vol. in-18).

Voir sur Baïf notre *Tableau de la Littérature française au seizième siècle* (section II, ch. II, p. 111-115).

1. Les Saisons.

Le soleil..... dardant à la ronde
Ses rayons sur la terre et sur la grande mer
En tous les animaux vient la vie alumer.
Ceux, et qui[1] dans le bois, et qui par les campagnes,
Et qui ont leur repaire aux caveins[2] des montagnes,
Et qui rampent en bas, et qui nagent sous l'eau,
Et qui volent en l'air, vivent par son flambeau.
C'est luy qui conduisant les couples atelees
De ses chevaux ardents (qui non jamais foulees[3]
Tirent son char doré par le tortu[4] chemin)
Voit finir toute chose et jamais ne prend fin.
C'est luy qui maintenant nos manoirs[5] illumine,
Donnant couleur à tout de sa clarté divine,
Qui maintenant sous terre à l'autre monde luit :
Et chacun à son tour a le jour et la nuit.
C'est luy qui alongeant la nuit et la journee,
Départit aux humains les saisons de l'année.
Quand il tient enflamé de Phrixe le Mouton[6],
Et le Toreau de Crete[7], et le signe Besson[8],
Lors sous les soliveaux l'aronde[9], messagere
Du printems gracieux, vient maçoner son ére[10];
Le chantre Rossignol d'un frais ombre[11] couvert
Gringotte[12] sa chanson dans le bocage vert.

1. Et qui *ont leur repaire.*
2. Cavités.
3. Qui, sans être jamais fatiguées.
4. Non droit, oblique.
5. Demeures.
6. Le belier à toison d'or qui emporte Phrixus ; c'est-à-dire ici le signe du Bélier.
7. Le taureau qui emporte Europe en Crète ; c'est-à-dire ici le signe du Taureau.
8. *Besson*, jumeau ; c'est-à-dire ici le signe des *Gémeaux*.
9. Hirondelle.
10. Aire. Imitation de Virgile, *Géorgiques*, IV, 307 :

Ante Garrula quam tignis nidum suspendat hirundo

11. Cf. p. 219, n. 11.
12. Fredonne.

Tout s'échauffe d'amour, et la terre amoureuse
Pour plaire au beau Soleil prend sa robe odoureuse
De fleurons damassee; aux vignes le bourgeon
Defourre le grapeau de son tendre coton[1];
Et l'herbe par les chams reverdit arosee
En ses brins vigoureux de la douce rosee;
De la manne du ciel le doux sucre dessant[2]
Dessus les arbres verds, les fueilles blanchissant.
Puis quand dedans le Cancre[3] il aura faict entree
Pour passer au Lyon et dans la Vierge Astree,
La Cigale enrouee assise par les bois
Choquant ses ailerons crie d'une aigre voix,
La verdure jaunist et Ceres espiee[4]
Trebuchera bien tost par javelles ciee[5]
Sous l'outeron[6] haslé, pour emplir le grenier
De ses presens dorez au joyeux mestayer.
Lors le gay pastoureau dessous un frais ombrage
Retire son bestail, contre l'ardente rage
Du fievreux Syrien[7], pres le bruyant ruisseau
Qui de la vive source amene sa claire eau.
Là remplissant de vent sa douce chalemie[8]
Va joüer sa chanson de l'amour de s'amie,
Autant pour adoucir l'ennuyeuse chaleur
Come pour rafreschir la flamme de son cœur.
Les tourbillons roüans[9], les pierres et la poudre
Font le gast[10] par les chams : Souvent l'horrible foudre
Rompt la nuë orageuse et la flambante main
De Jupiter tonant palit[11] le genre humain[12].
Quand Febus[13] de la Vierge en la Balance passe,
Puis entre au Scorpion, punisseur de l'audace
D'Orion violeur[14], et de là dans l'Archer,
En ce tems la chaleur comance à se lascher.
Par les chams despouillez le portefruit Automne

1. Fait sortir la petite grappe du fourreau de coton qui l'enveloppe.
2. Descend.
3. Le signe du Cancer.
4. En épis.
5. Sciée.
6. Aoûteron, moissonneur qui travaille au mois d'août.
7. Sirius.
8. Chalumeau.
9. De *rouer*, tourner en rond (*rotare*), tourbillonner.
10. Le dérivé *dégât* a remplacé aujourd'hui le simple.
11. Fait pâlir.
12. Imitation de Virgile, *Géorgiques*, I, 330 :

..... Et mortalia corda
Per gentes humilis stravit pavor.

13. Phébus.
14. Chasseur qui fut piqué par un scorpion pour avoir offense Diane.

Montre son chef orné d'une riche couronne
De fruitages divers, quand le nuage epês
Des étourneaux goulus mange l'honneur des cêps.
Le jeu lors et le ris, les libres chansonetes
(Car tout est de vendange), et les gayes sornetes
Regne entre les garsons, qui aux filles meslez
Emplissent les hoteaux de raisins grivelez[1];
Qui[2] entone[3] du vin la liqueur écoulee
Sous le pié du fouleur de la grape foulee[4];
Qui trepigne dessus; qui d'un bruit enroüé
Fait geindre sur le marc le pressoir escroüé[5]...
Tel est le cours de l'an que le Soleil nous borne.

(*Euvres en rime de Jan Antoine de Baif*, Paris, 1573; *Le premier des Meteores*, folio 4, verso.)

2. Les Roses.

O nature, nous nous pleignons
Que des fleurs la grace est si breve
Et qu'aussi tost que les voyons
Un malheur tes dons nous enleve.
Autant qu'un jour est long, autant
L'âge des Roses a duree;
Quand leur jeunesse s'est montree,
Leur vieillesse accourt à l'instant.
Celle que l'étoille du jour
A ce matin a veu naissante,
Elle-mesme au soir de retour
A veu la mesme vieillissante.
Un seul bien ces fleurettes ont,
Combien qu'en peu de temps perissent,
Par succés[6] elles refleurissent
Et leur saison plus longue font.
Fille, vien la Rose cueillir
Tandis que sa fleur est nouvelle :
Souvien-toy qu'il te faut vieillir
Et que tu fletriras comme elle.

(*Id., ibid.; Livre des Poemes;* fol. 116, verso.)

1. Mêlés de gris et de blanc comme le plumage de la grive.
2. *Qui* répète a ici la valeur de *l'un, l'autre*.
3. Met en tonneau.
4. La liqueur écoulée de la grappe foulée sous le pied du fouleur.
5. Serré au moyen d'un écrou.
6. Par succession.

3. Fragment de l'*Antigone*[1].

CREON.

Toy, toy, qui tiens penchant la teste contre bas[2]
Dy, le confesses-tu ou nïes-tu le cas?

ANTIGONE.

J'avouë l'avoir fait et je ne le vous nïe.

CREON.

Quant est de toy[3], va t'en où tu auras envie,
Absoust de ce forfait. Toy, qui as fait l'offense,
Dy moy sans delaier[4], sçavois tu la deffense?

ANTIGONE.

Ouy, je la sçavois, et chacun comme moy.

CREON.

Et tu as bien osé faire contre la loy.

ANTIGONE.

Aussi n'étoit-ce pas une loy, ni donnee
Des Dieux, ny saintement des hommes ordonnee.
Et je ne pensoy pas que tes loix peussent tant
Que toy homme mortel tu vinses abatant
Les saintes loix des Dieux, qui ne sont seulement
Pour durer aujourd'hui, mais eternellement :
Et pour les bien garder j'ay mieux aimé mourir
Que, ne les gardant point, leur courroux encourir;
Et m'a semblé meilleur leur rendre obeissance
Que de creindre un mortel qui a moins de puissance.
Or si davant[5] le temps me faut[6] quitter la vie,
Je le comte pour gain n'ayant de vivre envie.
Car qui ainsi que moy, vit en beaucoup de maux,
Que pert-il en mourant sinon mille travaux[7]!
Aussi ce ne m'est pas une grande douleur
De mourir, pour sortir hors d'un si grand malheur;
Mais ce m'ust[8] bien été un plus grand deconfort[9],

1. Voir l'*Antigone* de Sophocle, vers 441 et suivants :
Σὲ δή, σὲ τὴν νεύουσαν ἐς πέδον καρά,
etc.
2. Vers le bas, vers la terre.
3. Pour ce qui est de toi. Il s'adresse au messager qui vient de raconter au roi comment il a surpris Antigone ensevelissant son frere.
4. Sans faire de délais.
5. Avant.
6. Il me faut.
7. Peines.
8. *Eût;* de même au vers suivant
9. Découragement.

Si, sans point l'inhumer[1], j'usse laissé le mort,
Duquel j'étois la sœur, fille de mesme mere :
Mais, l'ayant fait, la mort ne me peut estre amere.
Or si tu dis que j'ay folement fait l'offense,
Encor plus folement tu as fait la deffence...

(*Les jeux de Jan Antoine de Baïf*. Paris, 1573; *Antigone*, fol. 69, recto.)

4. Amour dérobant le miel[2].

Le larron Amour
Deroboit un jour
Le miel aux ruchettes
Des blondes avettes,
Qui leurs piquans[3] drois[4]
En ses tendres doigs
Aigrement ficherent.
Ses doigs s'en enflerent;
A ses mains l'enfant
Grande douleur sent,
Dépit[5] s'en courrouce :
La terre repouce[6].
Et d'un leger saut
Il s'élance en haut
Et vole à sa mere,
L'orine[7] Cytere,
Avec triste pleur
Monstrer sa douleur
Et faire sa plainte :
« Voy (dit-il) l'ateinte
Qu'une mouche fait;
Voy combien meffait[8]
Une bestelette[9]
Qui si mingrelette[10]
Fait un mal si grand.
— De mesme il t'en prend[11]

1. Polynice, son frère.
2. Voir plus haut, p. 225, n. 6.
3. Aiguillons.
4. Dressés.
5. Dépité.
6. Il repousse (en sautant) la terre.
7. Dorée, blonde.
8. Fait mal.
9. Petite bête.
10. Maigrelette.
11. Il t'en arrive autant (de faire des blessures).

(Venus luy vint dire
Se prenant à rire);
Bien qu'enfantelet
Tu sois mingrelet,
Tu ne vaux pas mieux :
Voy quelle blessure
Tu fais qu'on endure
En terre et aux cieux. »

(*Les Passe-tems*, I; édition de 1573,
t. II, fol. 18, verso.)

5. Chansonnette en vers mesurés[1].

Babillarde, qui toujours viens[2]
Le sommeil et songe troubler
Qui me fait heureux et content,
Babillarde aronde[3], tais-toi.
Babillarde aronde, veux-tu
Que de mes gluaux affutés[4]
Je te fasse choir de ton nid?
Babillarde aronde, tais-toi.
Babillarde aronde, veux-tu
Que coupant ton aile et ton bec
Je te fasse pis que Terée[5]?
Babillarde aronde, tais-toi.
Si ne veux[6] te taire, crois-moi,
Je me vengerai de tes cris,
Punissant ou toi ou les tiens.
Babillarde aronde, tais-toi.

(Poésies choisies de Baïf; éd. Becq de Fouquières, Paris, 1874, p. 366.)

1. Selon la métrique des anciens. Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle*, section II, chapitre II, pages 113-115.

2. Vers trochaïques qui doivent se scander ainsi : – ˘ | – ˘ | – ˘ ˘ | – ; au troisième pied, le trochée est remplacé par un dactyle : d'ordinaire c'est le second pied.

3. Hirondelle.

4. Mis à l'affût.

5. Térée qui persécuta Procné et sa sœur Philomele.

6. Si tu ne veux.

DU BARTAS

1544-1590

Guillaume de Saluste du Bartas, seigneur protestant, né vers 1544, à Montfort, près d'Auch, en Gascogne, s'attacha à la personne de Henri de Navarre. Il fut chargé par ce prince de diverses missions en Danemark, en Ecosse et en Angleterre, et mourut en 1590. Durant les loisirs que lui laissaient la guerre et les négociations, il s'occupa de poésie. Il débuta par le poème de *Judith*, dont le sujet lui avait été donné par Jeanne d'Albret, et publia successivement la *Première Semaine*, *Uranie*, le *Triomphe de la foi*, les *Neuf Muses* et la *Seconde Semaine*.

Son œuvre la plus importante est la *Première Semaine*, qui en quelques années eut plus de trente éditions, fut traduite en plusieurs langues, et plaça l'auteur, dans l'admiration des Calvinistes, presque sur le même rang que Ronsard[1].

Voir l'appréciation des poésies de Du Bartas dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (section II, chap. II, pages 133-134).

Nous suivons l'édition complète des œuvres de Du Bartas publiée à Paris en 1611, 2 vol. in-fol.

1. La fin du déluge.

Tandis[2] la saincte Nef[3] sur l'eschine[4] azuree
Du superbe Ocean navigeoit asseuree,
Bien que sans mast, sans rame, et loin, loin de tout port :
Car l'Eternel estoit son Pilote et son Nord[5].
Trois fois cinquante jours le general naufrage
Dégasta[6] l'Univers; en fin d'un tel ravage
L'immortel s'esmouvant, n'eust pas sonné si tost
La retraitte des eaux que soudain flot sur flot
Elles gaignent au pié[7]; tous les fleuves s'abaissent.
La mer rentre en prison; les montagnes renaissent,
Les bois montrent desja leurs limonneux rameaux,
Jà la campagne croist par le descroist des eaux.
Et brief la seule main du Dieu darde-tonnerre

1. Celui-ci s'émut de cette rivalité. Voir plus haut, p. 228.
2. Cependant.
3. L'arche de Noé.
4. Une métaphore analogue se retrouve dans Racine : « Sur le *dos* de la plaine liquide. » (*Phèdre*, V. 6.)
5. Son étoile polaire.
6. Dévasta.
7. *Gagner au pied*, prendre le large.

Monstre la Terre au Ciel et le Ciel à la Terre,
Afin qu'il vit encor la Panchaïque odeur[1]
Fumer sur les autels sacrez[2] à sa grandeur.

(*Le second jour de la Sepmaine.* — Œuvres de G. Saluste du Bartas; éd. de 1611; t. I, p. 97.)

2. La mer et la terre estans si peu de chose à comparaison du Ciel qui les enclost, apprennent à tous hommes à s'humilier[3].

..... Humains, voyla le lieu
Pour qui vous mesprisez le sainct palais de Dieu :
Voyla de quels confins vostre plus grande gloire
Limite de ses faits la superbe memoire.
Rois, qui (vassaux d'orgueil[4]) pour estendre vos bords
De la largeur d'un poil, couvrez les champs de morts;
Magistrats corrompus, qui sur vos sainctes chaires[5]
Mettez sordidement la Justice aux encheres,
Qui trafiquant le droit profanez vos estats[6]
Pour laisser une blette[7] à vos enfants ingrats :
Vous qui faites produire usures aux usures :
Vous qui falsifiez les poids et les mesures,
Afin que deux cens bœufs à l'avenir pour vous
Le soc brise-gueret tirassent[8] de leurs couls[9] :
Vous qui vendez vos murs[10], et vous qui, pour acquerre[11]
Dessus vostre voisin quelque pouce de terre,
D'une main sacrilege, à l'emblee arrachez
Les confins moitoyens[12] par vos ayeuls fichez;
Helas! que gaignez vous? quand par ruse ou par guerre
Un Prince auroit conquis tout le rond de la terre,
Une pointe d'aiguille, un atome, un festu,
Seroit tout le loyer de sa rare vertu.

(*Le troisiesme jour de la Sepmaine.* — Ibid., p. 127.)

1. L'encens. L'encens originaire de la Panchaïe, province de l'Arabie heureuse, était vante chez les anciens. *Araque Panchæos exhalat propter odores.* (Lucrece, II, 417.) *Totaque thurigeris Panchaia pinguis arenis.* (Virgile, *Géorg.*, II, 139.)
2. Consacrés.
3. Note marginale qui accompagne le fragment cité.
4. Esclaves de l'orgueil.
5. Siéges.
6. Votre condition.
7. Motte de terre.
8. Du verbe *tirasser*.
9. Cous.
10. Votre cité.
11. Acquérir.
12. *Mitoyens*, même radical que dans *moitié*.

3. La création de l'homme.

..... Désireux de produire en lumiere
Le terrestre Empereur[1], tu[2] pris de la poussiere,
La collas, la pressas, l'embellis de ta main,
Et d'un informe corps formas le corps humain :
Ne courbant toutesfois sa face vers le centre,
Comme à tant d'animaux, qui n'ont soin que du ventre,
Mourans[3] d'ame et de corps : ains[4] relevant ses yeux
Vers les dorez flambeaux qui brillent dans les cieux,
Afin qu'à tous moments sa plus divine essence[5],
Par leurs nerfs[6] contemplast le lieu de sa naissance[7].
Mais tu logeas encor l'Humain entendement
En l'estage plus haut de ce beau bastiment :
Afin que, tout ainsi que d'une citadelle,
Il domptast la fureur du corps qui se rebelle
Trop souvent contre luy, et que nostre raison
Tenant dans un tel fort jour et nuict garnison,
Foulast dessous ses pieds l'envie, la cholere,
L'avarice, l'orgueil, et tout ce populaire
Qui veut, seditieux, tousjours donner la loy
A celuy qu'il te plut[8] leur ordonner[9] pour Roy.

(*Le sixiesme jour de la Sepmaine.* — Ibid., p. 278.)

4. Les hésitations de Judith.

Judith, c'est à ce coup (dit-elle) que ton bras
Doit délivrer Jacob. — Mais non, ne le fay pas.
— Si fay-le. — Mais non fay. — Voy! laisse ceste crainte.
— Tu veux donc profaner l'hospitalité saincte?
— Ce n'est la profaner : plus sainte elle sera
Quand par elle ma main les Saints garentira.
— Mais sans honte jamais le traistre ne peut vivre?
— Traistre est cil qui trahit, non qui ses murs delivre[10].

1. L'homme.
2. Le poète s'adresse à Dieu.
3. Mortels.
4. Mais.
5. L'âme.
6. Par les nerfs, par le secours matériel des yeux.
7. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, I, 84-86 :

Pronaque quum spectent animalia cetera terram
Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

8. Plut.
9. De leur instituer.
10. Il est traître, celui qui trahit la ville et non celui qui la délivre.

— Mais contre les meurtriers le Ciel est irrité?
— Tout homme qui meurtrit[1] n'est meurtrier reputé.
— Hé! n'est-il pas meurtrier cil qui meurtrit son Prince?
— Holoferne est tyran, non Roy de ma Province.
— Mais quoy? Dieu maintenant le nous donne pour Roy?
— Celuy n'est point de Dieu[2] qui guerroye sa loy.
— Tous peuvent estre donc des Tyrans homicides?
— Jael[3], Ahod[4], Jehu[5], furent tyrannicides.
— Voire[6], mais il[7] leur fut commandé du Seigneur.
— D'une pareille loy je sen forcer mon cœur.
— Las! pour faire un tel coup ton bras a peu de force.
— Assez fort est celuy que l'Eternel r'enforce[8].
— Mais ayant fait le coup, qui te guarantira?
— Dieu m'a conduite icy, Dieu me r'amenera.
— Et si ton Dieu te livre és[9] mains des Infideles?
— Mort le Duc[10], je ne crain les morts les plus cruelles.
— Mais quoy? tu souleras[11] leur impudicité?
— Mon corps peut estre à eux, mais non ma volonté[12].
Estant donc de ce point[13] sainctement resoluë,
Vers le Pole[14] elle eleve et ses mains et sa veuë
Et puis à basse voix prie ainsi l'Eternel :
« O bon Dieu, qui tousjours as eu soin paternel
De ton aimé Jacob, fortifie ma dextre,
Afin que ceste nuict d'une vigueur adextre[15]
Elle puisse égorger ce Prince audacieux,
Qui pour te desceptrer[16] veut escheler[17] les Cieux.
Et puisque ta bonté, nonobstant mille orages,
A fait voir à ma nef les desirez rivages,

1. Tue.
2. N'est point envoyé de Dieu.
3. Jahel, femme d'Haber, chez laquelle se refugia Sisera, général des Moabites, après avoir été battu par Barak, fils d'Aminadab, de la tribu de Nephtali. Elle lui enfonça un clou dans la tempe pendant qu'il dormait. Voir le livre des *Juges*, ch. IV.
4. Ahod, juge d'Israel, qui tua Eglon, roi de Moab, pour délivrer les Hebreux de la servitude où les tenait ce prince (*Juges*, ch. III).
5. Jéhu, officier du roi Joram, sacré roi d'Israël par Elisée, tua Joram, Jézabel sa mère et extermina toute la descendance d'Achab. Voir le quatrième livre des Rois, ch. IX et X, et le deuxième livre des Chroniques ou Paralipomènes, ch. 22.
6. (C'est) vrai.
7. Cela.
8. Et comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour vous? (Racine, *Athalie*, I, 1.)
9. Aux.
10. Le chef.
11. Saouleras.
12. Cf. Tite-Live (I, 58) : « Corpus est tantum violatum, animus insons. »
13. De faire cela.
14. Ciel.
15. Adroite.
16. T'enlever le sceptre.
17. Escalader. *Escheler* vient de *échelle*.

Permets-luy d'y surgir[1], d'un pavot sommeilleux
Engourdissant le sens de ce Prince orgueilleux :
Afin que je redonne à Jacob sa franchise[2],
A ton nom son honneur et sa paix à l'Église[3]. »

(*Sixiesme livre de la Judith.* — Id., p. 411.)

D'AUBIGNÉ

(Voir plus haut, p. 78.)

1. A Diane.

Combattu des vents et des flots,
  Voyant tous les jours ma mort preste
  Et abayé[4] d'une tempeste
  D'ennemis, d'aguetz, de complotz;
Me resveillant à tout propos,
  Mes pistolles[5] dessoubz ma teste,
  L'amour me fait faire le poëte
  Et les vers cerchent[6] le repos.
Pardonne-moy, chere Maistresse,
  Si mes vers sentent la destresse

1. D'y aborder.
2. Liberté.
3. Le poeme de *Judith*, paraissant au milieu des troubles civils, avait reçu l'approbation enthousiaste des partisans du régicide. Du Bartas protesta contre ces approbations compromettantes, comme on peut le voir par les lignes suivantes extraites de la préface de *Judith :* « Ceux-là me font grand tort, qui pensent qu'en descrivant la catastrofe de ceste histoire vrayment tragique, je me sois rendu volontaire advocat de ces esprits broüillons et seditieux qui, pour servir à leurs passions, temerairement et d'un mouvement privé[1] conjurent contre la vie des Princes qui, pour leurs cruautez, actions insupportables et desbordemens domestiques, se sont comme degradez du venerable et sacré tiltre de Royauté. Car tant s'en faut que j'estime que cet exemple et semblables doyvent estre tirez en consequence que mesme je me persuade que l'acte d'Ahod, de Jahel et de Judith (qui, sous couleur d'obeissance et pretexte d'amitie, jetterent leurs mains vengeresses sur Eglon, Sizare et Holoferne) eut esté digne de cent potances, cent feux et cent rouës, s'ils n'eussent esté peculierement[1] choisis de Dieu pour deslier les chaines et rompre les ceps[2] qui tenoient le peuple Hebrieu en une servitude plus qu'Egyptienne[3]. »
4. Aboyé, poursuivi comme par une meute.
5. Pistolets.
6. Et cependant les vers cherchent, exigent.

1. De leur propre mouvement.

1. Particulièrement.
2. Pièces de bois auxquelles on attachait les pieds des prisonniers.
3. Plus dure que la servitude des Hébreux en Egypte.

Le soldat, la peine et l'esmoy :
Car depuis qu'en aimant je souffre,
Il faut qu'ils sentent comme moy
La poudre, la mesche[1], et le souffre.

(*Le Printems du sieur d'Aubigné*, livre I, *Hécatombe à Diane*, 4. — Œuvres complètes de Th. A. d'Aubigné, édition Réaume et F. de Caussade, t. III, p. 17.)

2. Discours de la Fortune contre la Vertu.

Comment, mal conseillé, pippé, trahy, sais-tu
Par chemin espineux la sterille Vertu?
Cette sotte par qui me vaincre[2] tu essaies
N'eust jamais pour loier que les pleurs et les plaies,
De l'esprit et du corps les assidus tourments,
L'envie, les soupçons et les bannissements,
Qui pis est[3], le desdain : car sa trompeuse attente
D'un vain espoir d'honneur la vanité contente.
De la pauvre Vertu l'orage n'a de port[4]
Qu'un havre tout vaseux d'une honteuse mort.
Es-tu point envieux de ces grandeurs romaines?
Leurs vigoureuses mains tournerent par mes peines
Dedans leur sein vaincu leurs fers victorieux.
Je t'espiois ces jours lisant, si curieux,
La mort du grand Senecque et celle de Thrasee :
Je lisois par tes yeux en ton ame embrazee
Que tu enviois plus Senecque que Neron,
Plus mourir en Caton que vivre en Ciceron.
Tu estimois la mort en liberté[6] plus chere
Que tirer en servant une haleine precaire[6].
Ces termes specieux[7] sont tels que tu concluds
Au plaisir de bien estre, ou bien de n'estre plus.
Or sans te surcharger de voir les morts et vies
Des Anciens qui faisoient gloire de leurs folies,
Que ne vois-tu ton siecle, ou n'apprehendes-tu

1. La mèche des arquebuses.
2. En la mettant au-dessus de moi.
3. *Qui pis est*, *qui plus est* et *qui mieux est*, sont les restes de l'ancienne construction où *qui* avait la valeur de *ce qui*.
4. La vertu ne trouve de port dans l'orage.
5. Au sein de la liberté.
6. Que mener en esclave une vie précaire.
7. De belle apparence.

Le succès des enfans aisnez de la Vertu?
Ce Bourbon[1] qui, blessé, se renfonce en la presse[2],
Tost[3] assommé, traisné sur le dos d'une asnesse;
L'Admiral, pour jamais sans surnom trop connu[4],
Meurtri, precipité, traisné, mutilé, nud;
La fange fut sa voye au triomphe sacree,
Sa couronne un collier, Mont-Faulcon son trophee.
Vois sa suitte[5] aux cordeaux, à la rouë, aux posteaux,
Les plus heureux d'entr'eux quitte pour les couteaux,
De ta Dame loyers[6] qui paye, contemptible[7],
De rude mort la vie hazardeuse et penible.
Lis, curieux[8], l'histoire, en ne donnant point lieu
Parmy ton jugement au jugement de Dieu;
Tu verras ces vaillans, en leurs vertus extremes,
Avoir vescu gehennez[9] et estre morts de mesmes.

(*Les Tragiques*, II, *Princes*, — id., t. IV, p. 106.)

3. Le jugement dernier.

Un grand Ange s'escrie à toutes nations :
« Venez respondre icy de toutes actions,
L'Éternel veut juger. » Toutes ames venuës
Font leurs sieges en rond en la voute des nuës,
Et là les Cherubins ont au milieu planté
Un throsne rayonnant de saincte majesté :
Il n'en sort que merveille et qu'ardente lumiere.
Le soleil n'est pas faict d'une estoffe si claire;
L'amas de tous vivans en attend justement
La desolation ou le contentement.
Les bons du Sainct Esprit sentent le tesmoignage,
L'aise leur saute au cœur et s'espand au visage;
Car s'ilz doivent beaucoup, Dieu leur en a faict don,
Ils sont vestus de blanc et lavez de[10] pardon.
O tribus de Judas! Vous estes à la dextre[11];

1. Louis de Condé, qui périt à la bataille de Jarnac. D'Aubigné rapporte qu'il eut d'abord la jambe brisée par un coup de pied de cheval, et qu'il fut emporté mort sur une ânesse. (*Hist. Univ.*, I, v, 9.)
2. Foule.
3. Bientôt.
4. Coligny, qui est assez connu par ce seul titre d'*amiral*, sans autre nom ni surnom.
5. Les partisans de Coligny pendus, roués, exposés aux piloris, etc.
6. Voilà les récompenses de la dame que tu sers.
7. Méprisable.
8. Avec soin.
9. Prononcer *génés*. *Gehennez*, martyrisés.
10. Par le.
11. Droite.

Edom, Moab, Agar tremblent à la senestre[1];
Les Tyrans abattus, pasles et criminels,
Changent leurs vains honneurs aux tourments eternels.
Ils n'ont plus dans le front la furieuse audace,
Ils souffrent en tremblant l'imperieuse face[2],
Face qu'ils ont frappee, et remarquent assez
Le chef, les membres saincts, qu'ils avoient transpercez.
Ils le virent lié; le voicy les mains hautes :
Ces severes sourcils viennent conter leurs fautes.
L'innocence a changé sa crainte en majestés,
Son roseau en acier tranchant des deux costés,
Sa croix au[3] tribunal de presence divine.
Le Ciel l'a couronné, mais ce n'est plus d'espine :
Ores viennent trembler à cet acte dernier
Les condamneurs aux pieds du juste prisonnier.
Voicy le grand Heraut d'une estrange nouvelle,
Le Messager de mort, mais de mort eternelle.
Qui se cache? Qui fuit devant les yeux de Dieu?
Vous, Caïns fugitifs, ou trouverez-vous lieu[4]?
Quand vous auriez les vents collez soubs vos aisselles,
Ou quand l'aube du jour vous presteroit ses aisles,
Les monts[5] vous ouvriroient le plus profond rocher.
Quand la nuict tascheroit en sa nuict vous cacher,
Vous enceindre la mer[6], vous enlever la nuë,
Vous ne fuirez de Dieu ny le doigt, ny la veuë.

. . . . . .

(*Le Seigneur place les impies à sa gauche, les justes à sa droite et s'adresse d'abord à ceux-ci :*)

« Vous qui m'avez vestu au temps de la froidure,
Vous qui avez pour moy souffert peine et injure,
Qui à ma seiche soif et à mon aspre faim
Donnastes de bon cœur votre eau et votre pain;
Venez, race du Ciel, venez, esleus du Pere;
Vos pechez sont esteints, le juge est votre frere,
Venez donc, bienheureux, triompher à jamais
Au Royaume eternel de victoire et de paix. »
A ce mot tout se change en beautez eternelles,
Ce changement de tout est si doux aux fidelles!

1. Gauche.
2. Du Seigneur.
3. A changé sa croix en tribunal.
4. De refuge.
5. *Quand* les monts.
6. Quand la mer tâcherait de vous enceindre.
7. Elus.

Que de parfaicts plaisirs ! o Dieu, qu'ils trouvent beau
Cette terre nouvelle et ce grand Ciel nouveau !
Mais d'autre part, si tost que l'Eternel faict bruire
A sa gauche ces mots, les foudres de son ire,
Quand ce Juge, et non Pere, au front de tant de Rois,
Irrevocable, pousse et tonne cette voix :
« Vous qui avez laissé mes membres aux froidures,
Qui lui avez versé injures sur injures,
Qui à ma seiche soif et à mon aspre faim
Donnastes fiel pour eau et pierre au lieu de pain :
Allez, maudits, allez grincer vos dents rebelles
Au gouffre tenebreux des peines eternelles ! »
Lors ce front[1] qui ailleurs portoit contentement
Porte à ceux cy la mort et l'espouvantement.
Il sort un glaive aigu de la bouche divine;
L'Enfer glouton, bruyant, devant ses pieds chemine...
O enfants de ce siècle, o abusez mocqueurs,
Imployables[2] esprits, incorrigibles cœurs,
Vos esprits trouveront en la fosse profonde[3]
Vray ce qu'ils ont pensé une fable en ce monde.
Ils languiront en vain de regret sans mercy.
Vostre ame à sa mesure[4] enflera de soucy.
Qui vous consolera ? L'amy[5] qui se desole
Vous grincera les dents au lieu de la parole[6].
Les Saincts vous aymoient-ils? Un abysme est entr'eux[7];
Leur chair ne s'esmeut plus, vous estes odieux.
Mais n'esperez-vous point fin à votre souffrance?
Poinct n'esclaire aux Enfers l'aube de l'espérance[8] !...
Transis, desesperez, il n'y a plus de mort[9]
Qui soit pour votre mer des orages le port.
Que si voz yeux de feu jettent l'ardente veuë
A l'espoir du poignard, le poignard plus ne tuë.
Que la Mort (direz-vous) estoit un doux plaisir!
La Mort morte[10] ne peut vous tüer, vous saisir.
Voulez-vous du poizon ? En vain cest artifice!
Vous vous precipitez? en vain le precipice!

1. De Dieu.
2. Inflexibles.
3. L'enfer.
4. Selon ce qu'elle aura mérité.
5. Votre ami.
6. Au lieu de vous donner des paroles de consolation.
7. Et vous.
8. C'est le vers de Dante :
Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate.
« Laissez toute espérance, vous qui entrez. »
(*Enfer*, III vers 9.)
9. Une seconde mort.
10. Qui n'existe plus pour vous.

Courez au feu brusler[1], le feu vous gelera.
Noyez-vous? l'eau est feu, l'eau vous embrazera;
La peste n'aura plus de vous miséricorde;
Estranglez-vous? en vain vous tordez une corde;
Criez après l'Enfer? de l'Enfer il ne sort
Que l'eternelle soif de l'impossible mort.

(Id., VII, *Jugement;* — p. 294, 299, 302.)

DESPORTES

1546-1606

Philippe Desportes naquit à Chartres en 1546. Après avoir été clerc de procureur, puis secrétaire de l'évêque du Puy, Desportes partit pour l'Italie, où il subit l'influence de la poésie de Pétrarque. A son retour, il se lia d'amitié avec Claude de l'Aubespine, secrétaire des commandements de Charles IX, qui l'introduisit à la cour. Il sut gagner la faveur du roi, à qui il offrit son imitation du *Roland* de l'Arioste, et celle du duc d'Anjou, à qui il présenta ses sonnets sur *Angélique*. Dès lors commença la brillante fortune de notre poète. Favori de Charles IX et de Henri III, qu'il avait accompagné en Pologne, il reçut l'abbaye d'Aurillac, échangée plus tard contre celle des Vaux de Cernay, l'abbaye de Tiron, celle de Josaphat et celle de Bonport; il devint chanoine de la Sainte-Chapelle, lecteur de la chambre du roi, conseiller d'État. Sur la fin de ses jours on lui offrit l'archevêché de Bordeaux, qu'il refusa. La velléité guerrière qui lui fit un moment, après la mort de Henri III, partager la fortune de Villars et des ligueurs pendant le siège de Rouen, ne fut pas de longue durée. Il se rallia bientôt à Henri IV. Abbé et poète de cour, le mieux renté des beaux esprits, compagnon confident, et chantre trop complaisant de la vie galante des princes, faisant d'ailleurs un usage libéral de ses prébendes, protégeant les autres poètes, il n'eut guère que des amis. Passerat et Durand, qui l'avaient combattu lorsqu'il était du côté des ligueurs, se réconcilièrent avec lui. D'Aubigné seul ne lui pardonna pas d'avoir chanté les amours de Henri III.

En 1572, à son retour d'Italie, Desportes avait publié ses imitations de l'Arioste; l'année suivante il donna la plus grande partie de ses poésies amoureuses. Dans les dernières années de sa vie, retiré dans son abbaye de Bonport en Normandie, il acheva ses poésies chrétiennes et composa sa traduction complète des psaumes. Il mourut en 1606.

1. Vous brûler.

Les œuvres de Desportes ont été publiées par M. Alfred Michiels (1 vol. in-18, Paris, Delahays, 1858).

Voir notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (section II, ch. II, p. 137).

1. Chant d'amour.

C'est donc, Amour, par toy que les bois reverdissent,
C'est par toy que les blés ès[1] campagnes jaunissent,
C'est par toy que les prez se bigarrent de fleurs;
Par toy le doux Printans, suivi de la Jeunesse,
De Flore et de Zephyre, etale sa richesse
Peinte diversement de cent mille couleurs[2].
Nos ancestres grossiers, qui vivoient aux bocages[3],
Hideux, velus et nus comme bestes sauvages,
Errans deçà delà sans police et sans loyx,
Se sont, par ton moyen, assemblez dans les villes,
Ont policé leurs mœurs par coustumes civiles,
Ont fait les déitez, se sont esleu des roys.
Les lettres et les arts te doivent leur naissance,
Tu nous as fait aimer la coulante eloquence,
La haute astrologie et la justice aussi;
Mesme encor à présent l'accord de la musique,
En te reconnoissant[4], languist mélancholique[5],
S'il ne plaint la rigueur de ton poignant souci[6].
Tout rit par où tu passe, et ta veuë amoureuse,
Qui brûle doucement, rend toute chose heureuse;
La grâce, quand tu marche, est tousjours au devant[7];
La volupté mignarde en chantant t'environne,
Et le soing devorant qui les hommes talonne,
Quant il te sent venir, s'enfuit comme le vent.
Par toy le laboureur, en sa loge[8] champestre,
Par toy, le pastoureau, menant ses brebis paistre,
Se plaist en sa fortune et benit ton pouvoir,
Et, d'une vilanelle[9], en chantant, il essaye
D'amollir Galatée et de guarir sa plaie,

1. Dans les.
2. Comparez Lucrèce (I, début; V, 735 et suiv.), Virgile (*Georg.*, III, 242).
3. Dans les bois.
4. Reconnaissant ton pouvoir.
5. Tristement, sans ardeur.
6. S'il ne chante l'amour et ses rigueurs.
7. Au-devant de toi.
8. Logis.
9. Chanson rustique.

Moderant la chaleur[1] qui le fait esmouvoir.
Les roys par ta pointure[2] animez d'allegresse,
Donnent quelquefois tresve au soucy qui les presse :
Des graves magistrats les chagrins tu desfaits;
Tu te prens, courageux, aux plus rudes gendarmes[3],
Et souvent, au milieu des combats et des armes,
Tu chasses la querelle et nous donnes la paix.....
O Dieu puissant et bon, seul sujet de ma lyre,
Si jamais que de toy je n'ay rien voulu dire[4],
Et si ton feu divin m'a toujours allumé,
Donne-moy pour loyer[5] qu'un jour je puisse faire
Un œuvre à ta loüange éloigné du vulgaire,
Et qui ne suive point le trac[6] accoustumé.
Purge-moy[7] tout par tout, le cœur, l'esprit et l'ame,
Et m'eschauffe si bien de ta divine flame,
Que je puisse monstrer ce que je vay suivant[8],
Et que[9] l'amour volant qui jusqu'au ciel m'emporte
Après la beauté sainte, est bien d'une autre sorte
Que l'aveugle appetit qui nous va decevant.

(*Diane*, livre I. — Œuvres de Ph. Desportes, éd. Alfred Michiels, p. 51.)

2. Procez contre Amour au siege de la Raison.

Chargé du desespoir, qui trouble ma pensée,
Entre[10] mille douleurs dont mon ame est pressée,
Par la rigueur d'Amour, dans sa dure prison,
Un jour, ne pouvant plus supporter ses alarmes,
Ayant l'œil et le cœur gros d'ennuis et de larmes,
Je le fay convertir[11] au siege[12] de Raison.
Là je me presentay si changé de visage,
Que, s'il n'eust eu le cœur d'une fere[13] sauvage,
Je pouvoy l'esmouvoir et le rendre adoucy;
Puis, confus et tremblant, avec la contenance

1. Les feux de l'amour.
2. Piqûre.
3. Guerriers.
4. Si jamais je n'ai voulu chanter que toi.
5. Récompense.
6. Le chemin tracé; de *tractus*.
7. Purifie-moi.
8. Poursuivant.
9. Que je puisse faire voir le but que je poursuis et montrer que l'amour, etc.
10. Au milieu de.
11. Tourner ses pas vers.
12. Tribunal.
13. Bête sauvage, *fera*.

D'un pauvre criminel pres d'ouïr sa sentence,
Parlant à la Raison, je me suis plaint ainsi :
« Royne, qui tiens en nous la divine partie[1],
Qui nous conduits au ciel, lieu dont tu es sortie,
A toy de ce cruel[2] j'ose me lamanter,
Afin qu'ayant ouy quelle est sa tyrannie,
Et comme estrangement ses sujets il manie[3],
Par ton juste support je m'en puis[4] exanter[5].
« Sur l'avril gracieux de ma tendre jeunesse,
Que[6] j'ignorois encor que c'estoit de[7] tristesse,
Et que mon pié volloit quand et[8] ma volonté;
Ce trompeur que tu vois, jaloux de ma franchise,
Masquant de deux beaux yeux sa cruelle entreprise,
Avec un doux accueil deçeut ma liberté.
« Mais qui se fust gardé de se laisser surprendre,
Et qui de son bon gré ne se fust venu rendre,
Voyant avecques luy tant de douces beautez?
Qui ne se fust promis un bien heureux voyage,
Ayant la mer paisible, étant près du rivage,
Et les petits zephirs soufflans de tous costez?
« Il se monstroit à moy sur tout autre amiable,
Il ne me faisoit voir qu'un printans desirable,
Son visage estoit doux, doux estoient ses propos,
Et l'œil qui receloit tous les traits de sa trousse[9]
Me perça l'estomach[10] d'une façon si douce,
Que j'estimoy ma peine un desiré repos.
« Mais il ne dura guere en ceste douce sorte;
Car, si tost que mon cœur luy eut ouvert la porte,
Et que mes sens craintifs eurent reçeu sa loy,
Il dépoüilla soudain sa feinte couverture[11],
M'enseignant mon erreur d'avoir fait ouverture[12]
Ainsi legerement à plus puissant que moy.
« Il banit mes plaisirs et leur donna là fuitte,
Dont[13] le libre repos, que j'avois à ma suitte
M'abandonna soudain, de frayeur tout surpris;
Le travail[14] print sa place, et la tristesse extrême,

1. L'intelligence.
2. L'amour.
3. Traite.
4. Pour *puiss'*, c'est-à-dire *puisse*.
5. Exempter.
6. Alors que.
7. Ce que c'était que la.
8. Avec.
9. Carquois.
10. Le cœur.
11. Déguisement.
12. Accueil.
13. Par suite de quoi.
14. Peine.

Les veilles, les soucis, le mespris de soy-mesme,
Qui ne m'ont point lasché depuis que je fus pris.
« Je quitay tout soudain ce qui me souloit plaire[1],
Ma façon se changea, je devins solitaire,
Je portay bas les yeux, le visage et le front;
J'entretins mon desir d'une esperance vaine,
Je discourus tout seul, et moy-mesme pris paine
De nourrir les douleurs que deux beaux yeux me font...
« Soit de jour, soit de nuict, jamais je ne repose;
Je ronge mon esprit, je resve, je compose[2],
J'enfante des pensers qui me vont devorant;
Quand le jour se depart[3], la clairté je desire;
Je souhaite la nuict lorsqu'elle se retire;
Puis, attendant le jour, je languis en mourant.
« Dès que l'aube apparoist, je me pers aux vallées,
Et dans le plus epais des forests recelées,
Pour, sans estre entendu, plaindre ma passion:
J'esmeu l'air et le ciel de ma douleur profonde,
Et bref, en me lassant, je lasse tout le monde,
Sans que cet inhumain en ait compassion. »
En ce lieu je my fin à mon triste langage,
Car mille gros soupirs, qui gardoient le passage
Par où couloit ma voix, l'empeschoient de sortir;
Puis je fremissoy tout de voir mon adversaire
Qui trepignoit des piés, qui bouilloit de cholere,
Me menaçant tout bas d'un tardif[4] repentir.
« Raison, disoit Amour, enten l'autre partie,
Et ne conclus devant qu'estre bien advertie :
Il faut balancer tout pour juger droitement.
Doncques sans t'émouvoir par des plaintes si vaines,
Escoute entierement l'histoire de ses paines,
Et voy que cet ingrat m'accuse injustement.
« Ingrat est-il vrayment et sans reconnoissance,
De me rendre à present si pauvre recompense
Pour cent mille bien-faits qu'il a reçeus de moy;
J'ay purgé son esprit par ma divine flame,
L'enlevant jusqu'au ciel et remplissant son ame
D'amour, de beaux desirs, de constance et de foy.
« J'ay forcé son desir trop jeune et volontaire
Qui suit le plus souvent ce qui lui est contraire,

1. Avait coutume de me plaire
2. Je combine (des pensées).
3. S'éloigne.
4. Qui viendrait plus tard.

Et contre son vouloir je l'ay favorisé
D'un de mes plus beaux traits j'ay son ame entamée,
J'ay fait luire en cent lieux sa vive renommée,
Et des meilleurs esprits je l'ay rendu prisé[1].
« Je l'ay fait ennemy du tumulte des villes,
J'ay repurgé son cœur d'affections serviles,
Compagnon de ces dieux qui sont parmy les bois;
J'ay chassé loin de lui l'ardente convoitise,
L'orgueil, l'ambition, l'envie et la feintise,
Cruels bourreaux de ceux qui font la cour aux rois.
« J'ay fait par ses escrits admirer sa jeunesse,
J'ay reveillé ses sens engourdis de paresse,
Hautain[2] et genereux je l'ay fait devenir;
Je l'ay séparé loing des sentiers du vulgaire
Et luy ay enseigné ce qu'il lui falloit faire
Pour au mont de vertu seurement parvenir.
« Je luy ay fait dresser[3] et la veuë et les ailes
Au bien-heureux séjour des choses immortelles;
Je l'ay tenu captif pour le rendre plus franc[4].
Or, si quelque douleur luy a livré la guerre,
Hé! qui sans passion[5] pourroit vivre sur terre,
Ayant des os, des nerfs, des poulmons et du sang?... »
Ainsi parloit Amour avec grand'violence,
Puis nous teusmes[6] tous deux, attendant la sentence
De Raison, qui vers nous son regard addressa[7] :
« Vostre debat, dit-elle, est de chose[8] si grande
Que pour le bien juger plus long terme il demande. »
Et, finis ces propos, en riant nous laissa.

(*Diane*, I, — p. 53.)

3. Le poëte donne l'immortalité.

Je verray par les ans, vengeurs de mon martire,
Que l'or de vos cheveux argenté deviendra,
Que de vos deux soleils[9] la splendeur s'esteindra,
Et qu'il faudra qu'Amour tout confus s'en retire.
La beauté qui, si douce, à present vous inspire,

1. Apprécié.
2. Qui a l'âme haute.
3. Elever.
4. Libre.
5. Souffrance.
6. Nous nous tûmes.
7. Dirigea.
8. Roule sur une chose.
9. Vos yeux.

Cedant aux lois du tans[1], ses faveurs reprendra;
L'hyver de vostre teint les fleurettes perdra,
Et ne laissera rien des thresors que j'admire.
Cet orgueil desdaigneux qui vous fait ne m'aimer[2],
En regret et chagrin se verra transformer,
Avec le changement d'une image[3] si belle.
Et peut estre qu'alors vous n'aurez deplaisir
De revivre en mes vers, chauds d'amoureux desir,
Ainsi que le phenix au feu se renouvelle[4].

(*Cléonice*, sonnet 62; — p. 211.

4. Paraphrase sur le *Libera me, Domine, de morte æterna*[5].

Delivre moy, Seigneur, de la mort éternelle,
Et regarde en pitié mon ame criminelle,
Languissante, estonnée et tremblante d'effroy,
Cache-la sous ton aile au jour espouvantable,
Quand la terre et les cieux s'enfuiront devant toy,
En te voyant si grand, si saint, si redoutable;
Au jour que tu viendras en ta majesté sainte,
Pour juger ce grand tout[6], qui fremira de crainte,
Le repurgeant[7] de neuf par tes feux allumez.
O jour, jour plein d'horreur, plein d'ire[8] et de miseres,
De cris, d'ennuis, de plaints[9], de soupirs enflammez,
De grincements de dents et de larmes ameres!
Las! J'en tremble en moy mesme, et la crainte assemblée[10],
Qui se campe en mon cœur, rend mon ame troublée,
Ma force esvanouye et mon sang tout gelé;
Le poil[11] dessus mon chef horriblement se dresse,
Et mon esprit de crainte est si fort désolé
Que je n'ose crier au fort de ma tristesse.
Les anges fremiront au regard de ta face;
Helas! où pourront donc les meschans trouver place?
Où se pourront cacher ceux qui sont reprouvez?
Où faudra-t-il, Seigneur, que lors je me retire,

1. Temps.
2. Qui vous empêche de m'aimer.
3. De votre beauté.
4. C'est la même pensée qui inspire le beau sonnet de Ronsard à *Hélène;* voir p. 219.
5. De l'office des morts.
6. L'univers.
7. Purifiant.
8. Jour plein de colère, *dies iræ*.
9. Plaintes.
10. Amassée.
11. Les cheveux.

Si les justes seront a grand'peine sauvez,
Miserable pecheur, pour appaiser ton ire?
Que diray-je? ô chetif! que me faudra-t-il faire?
Je ne trouveray rien qui ne me soit contraire,
Je verray mon peché s'elever contre moy[1].
Mon juge est juste et saint; je suis plein d'injustice.
Helas! je suis rebelle! et je verray mon roy,
Mon roy clair et luisant[2], et moy noircy de vice.
Une bruyante voix, tout par-tout espandue,
Est du plus haut des cieux en la terre entendue :
« O vous! morts! qui gisez, nourriture des vers,
Laissez les monumens[3], reprenez la lumiere.
Nostre grand Dieu se sied[4] pour juger l'univers :
Accourez et oyez la sentence derniere. »
O Seigneur, dont la main toutes choses enserre[5],
Pere eternel de tout, qui m'a formé de terre,
Qui rens par ton pur sang nos pechez nettoyez,
Et qui feras lever mon corps de pourriture,
Entens mes tristes cris jusqu'au ciel envoyez,
Et prens pitié de moy, qui suis ta creature.
Exauce, exauce, ô Dieu! ma priere enflammée!
Destourne loin de moy ta colere allumée,
Fay porter mon esprit par un doux jugement
Dans le sein d'Abraham, avec tous les fidelles,
Afin que ton sainct nom je chante incessamment,
Jouïssant bien-heureux des clairtez eternelles.

(*Œuvres chrestiennes;* — p. 493.)

BERTAUT

1552-1611

Jean Bertaut naquit à Caen en 1552. Il entra dans les ordres, devint précepteur du duc d'Angoulême et occupa ensuite pendant treize ans le poste de secrétaire du cabinet du roi. Henri IV, dont il avait préparé la conversion, lui donna l'abbaye d'Aulnay (1594), l'évêché de Séez (1606) et la charge d'aumônier de la reine Marie de Médicis. Il

1. Cf. Psaume 50 (*Miserere mei*) : *Et peccatum meum contra me est semper.*
2. Brillant et resplendissant.
3. Tombeaux.
4. S'assied.
5. Embrasse.

mourut en 1611, après une vie tranquille et honorable. Ses poésies, comme celles de Desportes, sont les unes galantes, les autres religieuses; celles-ci sont supérieures aux premières. Elles ont été publiées en un volume in-8°, 1620; 2e édit., 1623.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (sect. II, p. 138).

1. Cantique sur la naissance de Nostre Seigneur.

Le voicy qui desja souffrant pour le peché
Plore[1] dans une creiche où foible il est couché,
Bien qu'il soit en puissance egal à Dieu son pere :
Car pour n'esblouïr point nos yeux de sa splendeur,
Sous nostre petitesse il cache sa grandeur,
Naissant non en sa gloire, ains[2] en nostre misere.
Regardez quels effets d'ardente charité!
L'eternelle splendeur se vest[3] d'obscurité,
Afin que moins luysante elle nous illumine :
Dieu se fait fils de l'homme, et sur terre descend,
Afin qu'en la vertu de son sang innocent
L'homme fait fils de Dieu sur les astres chemine.
Mortel, qui vois icy ton Sauveur nouveau né
Gisant si pauvrement, n'en sois poit estonné :
Ce n'est pas impuissance, il lui plaist ainsi naistre :
Il a le mesme bras dont les cieux il voutoit[4],
Car il ne cesse pas d'estre ce qu'il estoit,
Mais ce qu'il n'estoit point il commence de l'estre.
Il commence d'estre homme, et reste tousjours Dieu,
Cachant pour nostre bien dedans ce pauvre lieu
L'admirable grandeur de son pouvoir suprême :
Et se rendant si foible et demeurant si fort,
Il vient homme impuissant pour endurer la mort,
Et vient tout-puissant Dieu pour tuër la mort mesme...
O Dieu! que tes bontez font d'estranges effects!
Et qu'ingrat est celuy qui de tant de bien-faits
L'eternel souvenir dans son ame n'engrave[5]!
Tu t'asservis à l'homme afin de l'affranchir,
Tu t'appauvris toy-mesme afin de l'enrichir,
Par la mort de ton Fils rachetant ton esclave.
Quel est nostre merite, ô puissant Roy des Roys,

1. Pleure.
2. Mais.
3. Revêt.
4. Avec lequel il faisait la voûte des cieux.
5. Ne grave.

Que[1] tu viennes livrer aux douleurs de la Croix
Ton Fils Dieu comme toy pour l'homme miserable?
Vas-tu point preferant, par trop grande amitié,
A ta saincte injustice une juste pitié,
Condemnant l'innocent pour sauver le coupable?

(Ed. de 1620; p. 2.)

2. Paraphrase du Ps. CXLVII.

Heureux hostes du Ciel, saintes legions d'Anges,
Guerriers qui triomphez du vice surmonté,
Celebrez à jamais du Seigneur les loüanges,
Et d'un hymne eternel honorez sa bonté.
Soleil dont la chaleur rend la terre feconde,
Lune qui de ses rais[2] emprunte ta splendeur,
Lumiere, l'ornement et la beauté du monde,
Loüez, bien que muets, sa gloire et sa grandeur.
Tesmoigne sa puissance, ô toy voûte azuree,
Qui de mille yeux ardans[3] as le front esclaircy :
Et vous grands arrousoirs[4] de la terre altérée,
Vapeurs dont le corps rare[5] est en pluye épaissy[6].
Car d'un si sainct ouvrier le dire estant le faire[7],
Sa parole d'un rien ce grand monde forma :
Et tout ce qui s'enferme en l'une et l'autre sphere
Est l'œuvre d'un seul mot que sa bouche anima.
Il a prescrit des loix à la nature mesme,
Qu'en tremblant elle observe et craint d'outrepasser :
Le ciel ne voit grandeur, sceptre, ny diadème,
Immortel, ny mortel, qui s'en peust[8] dispenser.
Chantez-le donc aussi vous, enfans de la terre[9],
Qui, composez de cendre, en cendre retournez[10],
Soit vous que l'Ocean dans ses vagues enserre,
Soit vous qui librement par l'air vous promenez.
Beny son sainct pouvoir en ses caves[11] profondes,
Monstre de qui le sein peut cent flots abysmer :

1. Pour que.
2. Rayons.
3. Les astres.
4. Arrosoirs.
5. Raréfie.
6. Condensé.
7. Il lui suffit de dire : « Que cela soit, » pour que la chose soit faite.
8. Pût.
9. Les créatures.
10. Pulvis es et in pulverem reverteris. (Genèse, II, 19.)
11. Cavernes, retraites. Il semble qu'il faille corriger *ses* en *tes*.

Et faittes retentir son nom parmy vos ondes,
Goulfres qui vomissez mille mers en la mer.
Foudroyans traits de feu que son ire[1] décoche,
Quand faisant icy bas mille flammes plouvoir
Elle tranche en fureur la teste à quelque roche,
D'une tonnante voix haut loüez son pouvoir.
Fay-le bruire aux torrens des valons que tu laves,
Neige qui vests[2] les monts d'un blanc et froid manteau :
Et toi, gresle polie, et toy, glace qui paves[3]
Au[4] pesant chariot les sentiers du bateau[5].
Orageux tourbillons qui portez les naufrages
Aux vagabonds vaisseaux des tremblants matelots,
Témoignez son pouvoir à[6] ses moindres ouvrages,
Semant par l'univers la grandeur de son los[7].
Faittes-la dire aux bois dont vos fronts se couronnent,
Grands monts, qui comme Rois les plaines maistrisez :
Et vous humbles cousteaux[8] ou les pampres foisonnent,
Et vous ombreux vallons, de sources arrousez.
Feconds arbres fruitiers, l'ornement des collines,
Cedres qu'on peut nommer geans entre les bois,
Sapins dont le sommet fuit loin de ses racines[9],
Chantez-le sur les vents qui vous servent de voix.
Animaux qui paissez la plaine verdoyante,
Et vous que l'air supporte, et vous qui serpentans
Vous trainez apres vous d'une échine ondoyante,
Naissez, vivez, mourez, sa loüange exaltans.
Chantez-la d'une voix, que nul soin n'interrompe,
Grands rois parmy son peuple assis comme en son lieu :
Et vous fiers potentats qui pleins de vaine pompe
Estes dieux sur la terre, et terre devant Dieu.

(*Id.*, p. 28.)

3. Stances.

Une si douce chaine emprisonne mon cœur,
Une si belle main tient mon ame asservie,
Que si je crains la mort, c'est pour la seule peur
De sortir de prison en sortant de la vie.

1. Colère.
2. Revêts.
3. Qui changes en un pavé résistant.
4. Pour le.
5. Les eaux.
6. Dans.
7. Louange.
8. Coteaux.
9. S'eleve loin au-dessus de ses racines.

Non, plustost on verra la neige s'embraser,
Que jamais ma franchise[1] à mes fers je prefere :
Car comme ils sont trop forts pour les pouvoir briser,
Aussi sont-ils trop doux pour m'en vouloir defaire.
L'ingenieux Dedale en l'antique saison,
Afin de s'affranchir, empluma[2] ses aisselles :
Et moy, pour demourer à jamais en prison
J'enchaine mon amour et luy coupe les aisles.
Aussi tiens-je[3] mes fers comme un present des cieux,
Et l'eternelle chaine où sa beauté m'enlace,
Plustost pour un loyer[4] d'avoir aimé ses yeux,
Que pour un chastiment d'en avoir eu l'audace.
Bien-heureux, à l'egal des plus heureux esprits,
Si fuyant la rigueur aux belles coutumiere[5],
Elle se laissoit prendre à celuy qu'elle a pris,
Mesme nœud l'en rendant geoliere et prisonniere[6].
Mais je souhaite un bien des mortels ignoré,
Dont je voy l'esperance à mon cœur interdite :
Et qui sera tousjours vainement desiré.
Si pour le posseder il faut qu'on le merite.

(*Id.*, p. 393.)

4. Chanson.

Les Cieux inexorables
Me sont si rigoureux,
Que les plus miserables
Se comparans à moy se trouveroient heureux.
Je ne fais à toute heure
Que souhaitter la mort,
Dont la longue demeure[7]
Prolonge dessus moy l'insolence du Sort.
Mon lict est de mes larmes
Trempé toutes les nuits :
Et ne peuvent ses charmes,
Lors mesme que je dors, endormir mes ennuis.
Si je fay quelque songe
J'en suis espouvanté,

1. Liberté.
2. Garnit de plumes, d'ailes.
3. Je considère.
4. Récompense.
5. Ordinaire aux belles.
6. Le même nœud les unissant.
7. Retard, délai. Sens conservé dans l'expression : *il n'y a pas péril en la demeure.*

Car mesme son mensonge[1]
Exprime de mes maux la triste verité.....
Toute paix, toute joye
A prins de moy congé,
Laissant mon ame en proye
A cent mille soucis dont mon cœur est rongé.
La pitié, la justice
La constance et la foy,
Cedant à l'artifice,
Dedans les cœurs humains sont esteintes pour moy.
L'ingratitude paye
Ma fidelle amitié;
La calomnie essaye
A rendre mes tourments indignes de pitié.
En un cruel orage
On me laisse perir,
Et courant au naufrage[2]
Je voy chacun me plaindre et nul me secourir.
Bref, il n'est sur la terre
Espece de malheur,
Qui me faisant la guerre
N'experimente en moy ce que peut la douleur.
Et ce qui rend plus dure
La misere où je vy,
C'est, és maux que j'endure,
La memoire de l'heur[3] que le Ciel m'a ravy.
Felicité passée
Qui ne peux revenir:
Tourment de ma pensée,
Que n'ay-je, en te perdant, perdu le souvenir!
Helas! il ne me reste
De mes contentements
Qu'un souvenir funeste,
Qui me les convertit à toute heure en tourments.
Le Sort plein d'injustice
M'ayant enfin rendu
Ce reste[4] un pur supplice,
Je serois plus heureux si j'avoy plus perdu.

(*Id.*, p. 453.)

1. L'illusion du songe.
2. Tandis que je cours au naufrage.
3. Bonheur.
4. Ce souvenir qui me reste.

5. Pour le Ballet des Princes, vestus de fleurs en broderies.

Peut-estre, parmi ces fleurettes
Vivent quelques plantes secrettes
De soucis arrousez de pleurs;
Peut-estre ont-ils[1] en leurs poitrines
Les cœurs aussi percez d'espines
Que leurs corps sont couverts de fleurs.
Mais qui ne sent point les traverses
Du soin[2] et des peines diverses
Dont vivant nous nous travaillons?
Et qui, franc[3] de crainte et d'envie,
Cueille les roses de la vie
Sans se picquer aux aiguillons?
Les plaisirs de la vie humaine
Sont tous meslez de quelque peine,
Et le bien suivy du malheur :
Mesme l'Amour jamais n'envoye
Ny le déplaisir sans la joye,
Ny le plaisir sans la douleur.
C'est pourquoy, si quelque tristesse
Tourmentant leur belle jeunesse
Donne la gesne à leur vouloir[4];
Constans ils souffrent et se taisent :
Ou soit que leurs peines leur plaisent
Ou soit qu'ils n'osent s'en douloir[5].

(*Id.*, p. 531.)

JEAN PASSERAT

(Voir plus haut, page 44 et *Tableau*, etc., page 140.)

1. Sur la mort d'un moineau[7].

Demandez vous, Amis, d'où viennent tant de larmes
Que me voyez rouler sur ces funebres carmes[8]?

1. Les princes.
2. Souci.
3. Libre.
4. Fait souffrir leur cœur.
5. S'en plaindre.
6. Ses poésies ont été réimprimées par M. Blanchemain, Paris, Lemerre, 1881.
7. Souvenir de Catulle : *In morte passeris Lesbiæ : Lugete o Veneres cupidinesque*, etc. — 8. Vers (*carmina*).

Mon Passereau est mort, qui fut si bien appris :
Hélas, c'est faict de luy, une Chate l'a pris.
Je ne le verray plus en sautelant me suivre :
Or[1], le jour me desplaist; or, je suis las de vivre.
Plus donc je ne l'orray chanter son pilleri[2]?
Et n'ai-je pas raison d'en estre bien marri?
Il estoit passé maistre à croquer une mousche :
Il n'estoit point gourmand, cholere ny farouche,
Si on ne l'attaquoit pour sa queüe outrager :
Lors il pinçoit les doigts, ardent à se vanger.
Adonc vous l'eussiez veu croulier[3] la rouge creste
Attachee au sommet de sa petite teste,
Tel que l'on veit Hector, mur[4] de ses citoyens,
Dedans les Grecques naufs[5] lancer les feux Troyens.
Toutesfois une Chate, espiant ceste proye,
D'un sault, à gueule bée[6], engloutit notre joye.
Le pauvret pour certain[7] fut pris en trahison,
Autrement de la Chate il eut eu sa raison[8].
Le pasteur Phrygien[9] ainsi vainquit Achille,
Et le vain Genevois[10] la vaillante Camille.
Ainsi le grand cheval que Pallas charpenta[11]
Contre le vieil Priam des soldats enfanta.
Toy[12] qui en as le cœur enflé de vaine gloire;
Bien peu te durera l'honneur de ta victoire.
Si quelque sentiment reste apres le trespas
Aux espris des oiseaux qui trebuschent[13] là-bas,
L'ame de mon mignon se sentira vengee
Sur le sang ennemy de la Chate enragee.
Je ne rencontreray ny Chate ny Chaton
Que je n'envoye apres miauler chez Pluton.
Vous qui volez par l'air entendant les nouvelles

1. Maintenant.
2. Onomatopée du chant du moineau.
3. Agiter vivement.
4. Rempart.
5. Nefs, navires.
6. Béante. *Gueule bée* ou *bée gueule* resté dans *béqueule*.
7. Certainement.
8. On dit encore *avoir raison de quelqu'un*. Cf. Corneille :

Mourir sans tirer ma raison.
(*Cid*, I, 7.)

9. Le Troyen Paris.
10. Le vain *Genois* (*Genevois*, ancienne forme de *genois*, de l'italien *genovese*). Traduction littérale des paroles que Camille adresse au fils d'Aunus : *Vane Ligus*, « Ligurien trompeur » (Virgile, *Enéide*, XI, 715). *Gênes* est située dans l'ancienne Ligurie. — Remarquons que Passerat confond ici le fils d'Aunus qui a voulu tromper Camille et a été victime de sa ruse, avec l'Etrusque Arans qui la tua par surprise.
11. Le cheval de Troie, construit par l'ordre de Pallas.
12. Il s'adresse à la chatte.
13. Qui tombent, descendent.

De ceste digne mort tournez icy vos ælles;
Venez, piteux[1] oiseaux, accompagner mes pleurs;
Portons à son idole[2] une moisson de fleurs.
Qu'il reçoive de nous une agreable offrande
De vin doux et de laict, d'encens et de viande,
Puis engravons[3] ces mots sur son vuide tombeau :
PASSANT, le petit corps d'un gentil Passereau
Gist au ventre goulu d'une Chate inhumaine,
Aux champs Elysiens son Ombre se proumeine[4].

(*Elégies*, liv. I, 11; Recueil des œuvres poétiques de Jean Passerat; Paris, 1606, p. 63.)

2. Hymne du sauveur Jésus.

. . . . . .
Guide-nous, ô sainct Berger[5] :
Garde-nous de tout danger :
Meine[6] par des sentes[7] nettes
Tes aigneaux et brebiettes :
Et ces enfans vueilles tiens avoüer,
Qui ta grandeur ne cessent de loüer.
Le chemin pour au Ciel vivre,
C'est, ô Christ, ta trace suivre :
Pour de Paradis joüir,
O Christ, il te faut ouïr :
Croire en toy seul, ô parole eternelle,
Age sans fin, lumiere tousjours belle.
O fontaine de pitié[8],
Source de vraye amitié :
Nulle vertu sans ta grace
Ne se donne à nostre race.
L'honneste vie, et durable renom,
Est propre à ceus qui celebrent ton Nom.
Le laict de la mammelle
De ta sagesse immortelle
Degoute divinement,
Alaicte l'entendement
De nous petits, et a par la rousée[9]

1. Tristes.
2. Image.
3. Gravons.
4. Promène.
5. Le bon pasteur, Jésus-Christ.
6. Mène.
7. Sentiers.
8. Charité, amour.
9. Rosée.

De ton esprit nostre bouche arrousée.
Nous donques, tes nourriçons,
Ta bonté nous benissons.
Nous t'offrons, ô Roy des Anges,
Ces hymmes et ces loüanges :
Pour nous avoir dés le bers[1] eslevés
En ta doctrine, et en ton sang lavés.
Peuple modeste et paisible,
Chantons le Fils[2] invincible :
Chantons en simplicité
Christ, la mesme vérité[3]
Tout d'une vois[4] et d'un cœur qui s'accorde,
Chantons le Dieu de paix et de concorde.

(*Id.*, p. 190.)

3. Sur la France.

Je sçay bien qu'icy bas rien ferme ne demeure :
Qu'il y a des estats[5] un fatal[6] changement :
Que tout aura sa fin qui a commencement :
Et que tout ce qui naist, il faut aussi qu'il meure.
Je sçay que l'homme sage en fortune meilleure
Craint le mal-heur futur, qu'il porte[7] doucement :
Je sçay que du hault Ciel tout suit le mouvement
D'une egale constance ; et inconstant je pleure[8].
Je veus vivre et mourir en ma premiere foy :
Je ne veux point changer ny de lois ny de Roy :
Nonobstant tout cela je ne puis voir sans larmes
En moins de six estés le mal-heureus François,
Butin de l'estranger, pour la troisiesme fois
Aiguiser contro soy son courage et ses armes.

(*Id.*, p. 225.)

4. Estrenes à Madame de Roissy.

1591[9]

L'An recommence sa carriere,
Vous aussi vos devotions.

1. Berceau.
2. Le fils de Dieu.
3. La vérité même.
4. Voix.
5. Conditions.
6. Fixé par le destin (*fatum*) inévitable.
7. Supporte (quand il vient).
8. Je gémis de mon inconstance.
9. C'était pendant le siège de Paris ; les Seize avaient défendu de faire des prières pour la paix.

Quelle sera vostre priere
Seul remede aux afflictions?
Prier pour la paix, c'est offense :
Au moins on nous l'a deffendu;
Sans ontrepasser la deffense
Le contraire soit entendu.
Madame, priés pour la guerre,
Il ne faut que de nom changer :
Qu'elle aille loin de ceste terre
Et retourne chés l'estranger.
Ainsi la France resjouye
Reverra meilleure saison.
Priés, et vous serés ouye,
Car Dieu oyt[1] des bons l'oraison.

(*Id.*, p. 442.)

VAUQUELIN DE LA FRESNAYE

1536-1606

Jean Vauquelin de la Fresnaye, sieur des Yveteaux, naquit en 1536 au château de la Fresnaye, près de Falaise (Calvados). Il fit ses premières études à Paris, s'éprit de Ronsard et de Du Bellay, et publia dans sa vingtième année deux livres de *Foresteries*. Son goût pour la poésie, toutefois, ne l'empêcha pas de chercher une position dans la magistrature; il devint successivement avocat du roi à Caen, lieutenant général et finalement président du présidial dans cette ville.

Ses poésies, publiées par M. Julien Travers (3 volumes in-8°, Caen, 1869-1872, comprennent un *Art poétique* en trois livres, des *Satires françaises* dans le genre de celles d'Horace, des *Idylles* ou, comme l'auteur les appelle, des *Idillies*, des *sonnets*, des *épigrammes*, etc., que nous apprécions dans notre *Tableau*, etc., p. 142. — L'*Art poétique* a été réimprimé en 1862 par M. A. Genty, et tout récemment, dans une excellente édition classique, par M. G. Pellissier, Paris, Garnier, 1885.

1. Les vertus du poete.

Neanmoins[2] je diray cette douce folie,
Cette gentille erreur[3], estre toute remplie

1. Entend.
2. Paraphrase d'Horace (*Epîtres*, II, 1):
Hic error tamen et levis hæc insania quantas
Virtutes habeat, sic collige.
3. La passion de faire des vers.

De beaucoup de vertus. Jamais premierement
Le Poëte n'est point avare aucunement :
Il aime ses labeurs, son seul but et sa joye,
Il aime des forests la solitude coye[1].
Il aime ses egaux, qui de franche bonté
N'estrangent[2] de leurs mœurs l'honneste volupté.
Il se mocque, il se rit des grands citez rasees[3],
Des pertes, des ennuis, des maisons embrasees;
Contre Dieu ni l'estat il n'a point comploté :
En l'Ocean d'erreur son esprit n'a floté :
Comme[4] un peu Philosophe il laisse aller le monde.
Les Destins plus courants volontaire il seconde[5].
Contre ses compagnons il ne machine rien :
Il ne tache d'avoir des orphelins le bien :
Sa table est sobre et nette[6], et comme il se presente[7],
Du peu comme du prou[8] souvent il se contente.
S'il n'est propre à la guerre, aux armes nonchalant,
Il est bon à la ville, aux meilleurs s'egallant :
Et si tu reconnois que les choses petites
Aux grandes aident bien, tu connois ses merites.
Car aux jeunes il sçait aprendre la vertu,
Leur former le parler que ce monstre testu[9],
Que ce peuple ignorant, par mauvaise prononce[10],
Des vulgaires plus bas[11], diversement[12] annonce[13] :
Leur fait haïr le vice et, gracieux et doux,
Leur corrige l'envie et l'aigreur du courroux :
Les beaux gestes[14] passez il remet en memoire,
Il raconte tousjours quelque agreable histoire,
Il donne enseignements par le resouvenir
Des exemples connus pour le siecle advenir :
Plaisante est son humeur, utile est sa hantise[15],
Estant tout courtisan[16], hormis par la feintise :
Et quand, Sire, aux honneurs vous l'avez elevé,
Estant de la liqueur d'Hipocrene abrevé,

1. Tranquille.
2. N'écartent.
3. Par la guerre.
4. Comme étant.
5. Il suit volontiers les destins plus coulants, plus faciles; il s'y abandonne.
6. Propre.
7. Comme cela se trouve.
8. Beaucoup.
9. Entêté.
10. Par la prononciation barbare.
11. Des idiomes vulgaires, des patois auxquels il est accoutumé. Cf. p. 139.
12. De diverses manières, en le dénaturant.
13. Énonce.
14. Exploits.
15. Fréquentation.
16. Ayant toutes les qualités de l'homme de cour.

Beau laurier entre tous il paroist, en la sorte
Que fait la fueille verte au pres la fueille morte.

(*L'Art poëtique françois*, livre II, v. 599-637;
Cf. l'édition Pellissier, p. 96-97.)

2. Les auteurs dramatiques doivent représenter des mystères[1].

Portez donc en trophé les despouilles payennes
Au sommet des clochers de vos citez Chrestiennes.
Si les Grecs, comme vous, Chrestiens, eussent escrit,
Ils eussent les hauts faits chanté de Jesus-Christ :
Doncques à les chanter ores[2] je vous invite,
Et tant que vous pourrez à despouiller l'Egipte[3],
Et de Dieu les Autels orner à qui mieux mieux
De ses beaux paremens[4] et meubles precieux :
Et des autheurs humains[5], comme l'utile avette[6],
Prenons ainsi des fleurs la manne et la fleurete,
Pour confirmer de Dieu les avertissemens,
Contenus aux secrets de ses deux testamens.

. . . . . .

Hé! quel plaisir seroit-ce à cette heure de voir
Nos Poëtes Chrestiens, les façons recevoir
Du Tragique[7] ancien? Et voir à nos misteres,
Les payens[6] asservis sous les loix salutaires
De nos Saints et Martyrs? et du vieux testament
Voir une Tragedie extraite proprement?
Et voir representer aux festes de Village,
Aux festes de la ville en quelque Eschevinage,
Au saint d'une paroisse[9], en quelque belle Nuit
De Noël, où naissant un beau soleil[10] reluit,
Au lieu d'une Andromede au rocher attachee,
Et d'un Persé qui l'a de ses fers relachee,
Un Saint George venir bien armé, bien monté,
La lance à son arrest, l'espée à son costé,
Assaillir le Dragon qui venoit effroyable
Goulument devorer la Pucelle agreable,

1. Boileau est d'un tout autre avis : voir son *Art poëtique*, III.
2. Maintenant.
3. Les étrangers; allusion aux vases des Égyptiens que les Hébreux emporterent, par ordre de Moïse, en quittant la terre de servitude.
4. Parures.
5. Profanes.
6. Abeille.
7. Genre tragique.
8. Les auteurs païens.
9. A la fête du saint de la paroisse.
10. Jésus-Christ.

Que pour le bien commun on venoit d'amener?
O belle Catastrophe! On la voit retourner
Sauve avec tout le peuple! Et quand moins on y pense
Le Diable estre vaincu de[1] la simple innocence!
Ou voir un Abraham, sa foy, l'Ange et son fils[2]!
Voir Joseph retrouvé! les peuples deconfis
Par le Pasteur guerrier[3] qui, vainqueur d'une[4] fonde[5],
Montre de Dieu les faits admirables au monde!

(*L'Art poëtique françois*, l. III, v. 843-854; 881-904;
Cf. éd. Pellissier, p. 172-174.)

3. Le poete courtisan[6].

Si vous voulez reprendre l'exercice
De faire en Cour aux grands Seigneurs service,
Il faut laisser vostre ame en la maison :
Estre debout en chacune saison,
Voire[7] emprunter de jambes un grand nombre,
De la vertu ne prenant rien que l'ombre.
Car voulant vivre en franche liberté,
Il faut choisir repos d'autre côté.
Dedans le Louvre en ces chambres dorees,
Les doctes Sœurs fort peu sont honorees;
Mais l'ignorance y trouve grand credit :
Là seulement est un sçavoir maudit,
Qui cauteleux, de façon decevante,
Va d'un espoir la personne abusante[8]
Là d'un ré[9] d'or chacun est enrêté.
Heureux qui vit près des siens arrêté[10],
Sans chercher là de nouvelles conquestes!
A tout le moins qui n'y va qu'aux grands festes.
Comme du feu, des Grands approcher faut
Ni de trop pres de peur d'un apre chaut,
Ni de trop loin de peur de la froidure.
La grand' faveur des grands tousjours ne dure.
Il n'y a point de chemins tant glissans,
Qu'est la faveur des Mignons courtisans.
Tel aujourd'huy le plus aura de grace[11],

1. Par.
2. Voir plus loin les fragments du mystère d'Abraham, par Th. de Bèze.
3. David.
4. Avec une.
5. Fronde.
6. Cf. plus haut, p. 209.
7. Même.
8. Abusant.
9. Rei.
10. Fixé.
11. Faveur.

Qui des demain quitte[1] à l'autre sa place.
C'est donc pourquoy suivre il faut son bon heur,
Tandis qu'on suit ceux qui sont en faveur.
Quand une fois la Fortune volage
A ses mignons a tourné le visage,
Elle n'a point apres accoutumé
De retourner vers eux son viaire[2] aimé :
Et tout d'un coup la racine fauchee,
L'herbe demeure en un clin d'œil sechee.
Jadis Fortune eleva tout soudain
Un Jean Doiac[3], un Olivier le Dain :
Mais tost apres, comme neige fondue,
A neant vint leur fortune perdue.

(*Satyres franç. à F. de Malherbe*[4], *sieur de Digny;* éd. Travers, I, 222.)

4. Vauquelin sur lui-même.

Je ne sçauroy, quand je sçai le contraire,
Suivre le mal et laisser à[5] bien faire,
A l'honneur vray l'utile preferant :
Ni ne sçauroy trouver au demeurant
Fausses raisons pour rabattre à toute heure
Des gents d'honneur la fortune meilleure,
En elevant le jeune ambitieux,
L'avare ingrat et le traitre envieux.
Je ne sçauroy jamais estre faussaire,
Ni le grand sceau de France contrefaire :
Ni pratiquer, par un soustrait[6] patent,
A rendre un grand contre un petit content.
Je ne sçauroy souffrir que ma pensee
D'ambition soit si fort elancee
Qu'un vent soudain, l'elevant trop haut,
Honteusement luy fist faire le saut[7].
Je ne sçaurois avoir la conscience
D'offencer Dieu en certaine science,
Nuisant à tel, qu'en mon cœur je sçay bien

1. Cède.
2. Visage.
3. Jean de Doyat, né en 1445; favori de Louis XI, il fut, à la mort de ce prince, privé de tous ses biens, fouetté et banni.
4. C'est Malherbe le poète.
5. Manquer à. Nous disons encore *ne laisse pas de bien faire.*
6. Soustraction (des pièces, des témoignages).
7. Cf. p. 181, n. 11.

Estre tenu pour un homme de bien.
Je ne sçauroy blamer du premier Brute
Contre Tarquin la vengeance tres-juste.
Je ne sçauroy loüer Cesar si fort
Que d'avoüer que l'autre Brute eut tort.
Je ne sçauroy suivre la torte sente[1]
De la malice, alors que se presente
Le sentier droit, qui nous donne la pais
Et aux defunts un repos à jamais.
Je ne sçauroy deguiser tant mon stile
Que de nommer un Thersite un Achile,
Ni pour le sang antique et genereux[2],
Comme un Roland estimer un poureux[3] :
Ni faire encor, d'une ame abandonnee,
D'un cruel prince un débonnaire Ænee;
Ni moins donner le prix de chasteté.
Comme à Lucrece, à l'amour ehonté.
Je ne sçauroy, d'une bouche effrontee,
D'un sot Marmot[4] la Muse avoir vantee,
En assurant que le Grec, le Romain,
Ni le François n'ont eu tel escrivain.
Je ne sçauroy, de façon coustumiere,
Loüer quelqu'un devant, et en derriere
En dire mal, et me rendre si faint
Qu'aux riants rire et plaindre si l'on plaint[5].
Je ne sçauroy bien faire le Polipe[6]
Et me changer à tous coups pour la tripe[7];
Representant maint personnage et puis
Me faire voir autre que je ne suis.
Je ne sçauroy ma nature contraindre
Sans passion à me rire ou me plaindre
Au gré d'autrui, montrant grande amitié
Par une ainsi contrefaire pitié[8].
Je ne sçauroy penser ce qu'il faut dire
Pour plaire au Prince en tout ce qu'il desire.

1. Le sentier tortueux (*tortam semitam*).
2. Ni à cause de sa noblesse.
3. Peureux.
4. Singe (sens le plus ancien de ce mot).
5. Me rendre si feint que de rire lorsque les autres rient, et de me plaindre lorsqu'ils se plaignent.
6. « Le caméléon, dit Montaigne, prend la couleur du lieu où il est assis; mais le *poulpe* se donne luy mesme la couleur qui lui plaist. » (*Essais*, t. II, p. 180, de l'édit. de Didot, 1802.)
7. Pour satisfaire mon ventre.
8. Sympathie.

Je ne sçauroy la verité cacher
De peur de voir un autre s'en facher.
Je ne sçauroy, double[1] et plein de falace[2],
Tromper l'ami sous une aimable face.
Je ne sçaurois apeler bon ami
Celuy qui parle en flatant à demi :
Je ne sçauroy le felon et l'austere
Flater du nom de sage et de severe :
Je ne sçauroy debonnaire appeler
Cil qui sans peine un meschant laisse aller...
Je ne sçauroy, promettant faussement,
Decevoir Dieu par quelque faux serment,
Ni mes prochains : et je ne m'approprie
Ce qui n'est mien ni de mon industrie.
Voilà pourquoi d'honorer ne me chaut
Les Grands à qui la Fortune plus vaut
Que le bon sens : et pourquoi tant m'agree
Auprès de Caen la Normande contree :
Et cela fait que nos lieux me font or[3]
Ma Court, mon Louvre, et mon palais encor.

(*Satyres françoises : à Ph. de Nolent;* éd. Travers, I, 266.)

5. Idylle.

Belles Nymphes Freneïdes[4],
Qui cherchez les ombres beaux[5],
Et les fonteines liquides,
Et les gasouillants ruisseaux,
Et les cachettes sauvages
Dans le fond de nos ombrages :
Faites, Nimphes, je vous prie,
Que vos bois soient bien ombreux,
Et que mainte herbe fleurie
Tapisse l'ombre amoureux,
Afin que Philis bien aise,
Comme vous s'y tienne et plaise.
Faites, Nimphettes benines,
Reluire dans le canal

1. Plein de duplicité.
2. Tromperie, latinisme (*fallacia*); nous n'avons gardé que l'adjectif *fallacieux*.
3. Aujourd'hui.
4. Nymphes de la Fresnaye
5. Cf. p. 219, n. 11.

Des fonteines argentines
L'azur et le beau Christal[1],
Afin que s'elle[2] desire
S'y mirer, qu'elle[3] s'y mire.
Amassez l'herbe molette
Aux bords des ruisseaux courants,
Afin qu'en la mole herbette,
Au bruit des eaux murmurants
Elle chante de ma peine
Quelque chansonnette vaine[4].
Enjonchez[5] aussi, Nymphettes,
Au fond des vaux[6] raccoutrez[7]
Vos cachettes plus[8] proprettes,
Ou le mieux vous folâtrez :
Au moins s'elle[9] y veut s'ebatre
Comme vous qu'elle y folâtre.
Lors, peut-estre, Freneïdes[9],
Que, voyant vos ombres beaux,
Et vos fonteines liquides,
Et vos gazouillants ruisseaux,
Et vos cachettes sauvages,
Qu'elle[10] aimera nos bocages.

(*Idillies et pastoralles ; De l'amour de Philanon et Philis*, pièce 75 ; éd. Travers, II, 519.)

6. Les Germains en France.

Voicy qu'horriblement va marchant par la voye,
Et descend, tout ainsi qu'un torrent ravissant,
Des monts de Germanie un Esquadron puissant,
Qui veut faire de nous une effroyable proye[11] :
Et desja nostre sang de toutes parts ondoye,
Sous le cruel effort de Mars nous terrassant :
Et faut las! que la France en son cœur fremissant,
Miserable, en plain jour, ses nuicts dernieres voye.

1. Cristal.
2. Si elle.
3. *Qu'elle*, pléonasme pour *elle*.
4. Légère.
5. Couvrez de joncs.
6. Vallées.
7. Proprement, remis en état ; qui reverdissent avec la saison nouvelle.
8. Les plus.
9. Nymphes de la Fresnaye.
10. *Que* fait pléonasme (peut-estre *que*, voyant, etc., *qu'*elle aimera, etc.).
11. Il s'agit des reîtres que les Huguenots avaient appelés à leur aide.

Que diroient maintenant et ce grand Roy François[1],
Et ce vaillant Henry[2], qui t'ont en tant d'endrois,
Cruelle, avare gent, fait servir de littiere?
S'ils oyoient nostre France avec sa triste voix
Renouveler ses cris aux champs, rochers et bois,
Et par les vents en vain espandre sa priere?

* * *

Du paresseux sommeil où tu gis endormie
Desja par si longtemps, ô France, eveille toy!
Respire, dedaigneuse[3], et tes offences[4] voy,
Ne sois point ton esclave et ta propre ennemie.
Repren ta liberté, gueri ta maladie,
Et ton antique honneur, ô France, ramentoy[5]:
Legere[6] desormais, sans bien sçavoir pourquoy,
Dans un sentier tortu[7] ne donne à l'etourdie.
Si tu regardois bien les Annalles des Rois,
Tu connoistrois avoir triomphé mile fois
De ceux qui veulent or[8] amoindrir ta puissance.
Sans toy, qui contre toy depite[9] ouvres le sein,
Ces ventres de Harpie ejunez[10] par souffrance,
N'auroient jamais osé passer le Rhin Germain.

(*Divers sonnets*, 72 et 73; éd. Travers, II, 737.)

RÉGNIER

1573-1613

Mathurin Régnier naquit à Chartres le 21 décembre 1573, de Jacques Régnier et de Simone Desportes, sœur de l'abbé Philippe Desportes, le poète. Destiné aux ordres et tonsuré à l'âge de 11 ans (31 mars 1584), il fut attaché au service du cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires

1. François Ier.
2. Henri II.
3. Renais, toi qui t'es montrée jusqu'ici dédaigneuse, insouciante de tes maux.
4. Les offenses que tu reçois.
5. Rappelle-toi. Impératif de *ramentevoir* dérivé du vieux franç. *mentevoir*, provençal *mentaver*, de (*in*) *mente habere*.
6. Se rapporte à *ne donne à l'étourdie*: Cessant désormais d'être légère, insouciante, ne va pas donner à l'étourdie dans, etc.
7. Tortueux.
8. Maintenant.
9. Dépitée, irritée.
10. Mis à jeun, affamés.

de France à Rome, qui partait en Italie (1593). Régnier passa sa jeunesse dans la maison de ce diplomate. Il sut se créer des relations avec quelques personnages influents et se concilia l'amitié du comte de Béthune, le frère de Sully, ambassadeur de Henri IV auprès du Saint-Siège. En 1606, après la mort de Desportes, le marquis de Cœuvres, gendre de Ph. de Béthune, lui fit obtenir une pension de deux mille livres sur l'abbaye des Vaux de Cernay. En 1609, notre poète recevait le canonicat de Chartres. Arrivé à une position justement honorable, admiré pour son talent, il aurait pu mener une existence heureuse, si les excès et le dérèglement n'avaient ruiné sa santé. Il mourut à Rouen, dans sa quarantième année (le 22 d'octobre 1613), des suites de ses débauches. Il fut enterré à l'abbaye de Royaumont.

Nous étudions Régnier et apprécions ses œuvres dans notre *Tableau de la Littérature au seizième siècle* (section II, ch. II, p. 144-146).

Nous suivons l'édition de M. E. Courbet, la meilleure qui ait paru jusqu'ici (A. Lemerre, un vol. in-8°, 1875).

1. Contre les mauvais poëtes.

Si quelqu'un, comme moy, leurs ouvrages[1] n'estime,
Il est lourd, ignorant, il n'ayme point la rime;
Difficille, hargneux, de leur vertu jaloux,
Contraire en jugement au commun bruit de tous[2];
Que[3] leur gloire il derobe, avecq ses artifices.
Les Dames cependant se fondent en delices,
Lisant leurs beaux escrits, et de jour et de nuit
Les ont au cabinet souz le chevet du lict;
Que[3] portez à l'Eglise, ils valent des matines[4] :
Tant, selon leurs discours, leurs œuvres sont divines.
  Encore apres cela ils sont enfants des Cieux,
Ils font journellement carousse[5] avecq' les Dieux :
Compagnons de Minerve, et confis en science,
Un chacun d'eux pense estre une lumiere en France.
  Ronsard, fay-m'en raison, et vous autres esprits,
Que pour estre vivans[6] en mes vers je n'escris,
Pouvez vous endurer que ces rauques Cygalles
Egallent leurs chansons à voz œuvres Royalles,
Ayant vostre beau nom[7] lachement dementy?
Ha! C'est que nostre siecle est en tout perverty.

1. Des mauvais poètes.
2. A la voix publique.
3. Ils s'en vont dire que.
4. L'office de matines.
5. Réunion où l'on boit ensemble.
6. Parce que vous êtes encore vivant.
7. Le beau nom de poète.

Mais pourtant quelque esprit, entre[1] tant d'insolence,
Sçait trier le sçavoir d'avecque l'ignorance,
Le naturel de l'art, et d'un œil avisé
Voit qui de Calliope est plus favorisé.
Juste posterité, à tesmoing je t'apelle,
Toy qui, sans passion, maintiens l'œuvre immortelle[2],
Et qui, selon l'esprit, la grace, et le sçavoir,
De race[3] en race au peuple un ouvrage fais voir :
Vange ceste querelle, et justement separe
Du Cigne d'Apollon la corneille barbare,
Qui, croassant par tout d'un orgueil effronté,
Ne couche[4] de rien moins que l'immortalité.

(Sat. II, — p. 19.)

2. La servitude de la Cour.

..... Penser s'affranchir, c'est une resverie :
La liberté par songe[5] en la terre est cherie.
Rien n'est libre en ce monde, et chaque homme depend,
Comtes, Princes, Sultans, de quelque autre plus grand.
Tous les hommes vivans sont icy bas esclaves;
Mais, suivant ce qu'ils sont, ils diferent d'entraves;
Les uns les portent d'or, et les autres de fer :
Mais n'en desplaise aux vieux, ny leur Philosopher[6]
Ny tant de beaux escrits qu'on lit en leurs escoles,
Pour s'affranchir l'esprit ne sont que des paroles.
Au[7] joug nous sommes nez, et n'a jamais esté
Homme qu'on ayt vu vivre en plaine liberté.
En vain me retirant enclos en une estude[8],
Penseroy-je laisser le joug de servitude;
Estant serf du desir d'aprendre et de sçavoir,
Je ne ferois sinon que changer de devoir.
C'est l'arrest de nature, et personne en ce monde

1. Au milieu de.
2. Rends immortelle l'œuvre (du poète).
3. Génération.
4. Met en avant. *Coucher au jeu une somme*, c'est proprement la mettre au jeu; au fig. *coucher qqch.*, ou, verbe neutre, *coucher de qqch.*, c'est avancer cette chose, en parler. Encore dans Corneille : « *Vous* couchez d'imposture *et vous osez jurer.* (*Menteur*, III, 6.)
5. Comme un rêve irréalisable.
6. Infinitif pris substantivement pour *philosophie*. C'est ainsi qu'on dit *le savoir* pour *la science*.
7. Pour.
8. Dans un lieu d'étude. Cf. Racan : *Ces vers, produits dans mon* estude (Psaume 118). Fénelon parle encore de l'orateur qui trouve en improvisant « des figures qu'il n'aurait pu préparer dans son *étude* » (*Dialogues sur l'éloquence*, II).

Ne sçauroit controler sa sagesse profonde.
Puis, que peut-il servir aux mortels icy bas,
Marquis, d'estre sçavant ou de ne l'estre pas,
Si la science pauvre, affreuse est[1] mesprisée
Sert au peuple de fable, aux plus grands de risée :
Si les gens de Latin des sots sont denigrés,
Et si l'on n'est docteur sans prendre ses degrés[2]?
Pourveu qu'on soit morguant[3], qu'on bride[4] sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand pannache,
Qu'on parle baragouin[5], et qu'on suive le vent[6],
En ce temps du jourd'huy lon n'est que trop sçavant.
Du siecle les mignons, fils de la poule blanche[7],
Ils[8] tiennent à leur gré la fortune en la manche[9];
En credit eslevez, ils disposent de tout,
Et n'entreprennent rien qu'ils n'en viennent à bout.
Mais quoy, me diras-tu, il t'en faut autant faire :
Qui ose, a peu souvent la fortune contraire.
Importune le Louvre et de jour et de nuict,
Perds pour t'assugetir et la table et le lict[10];
Sois entrant[11], effronté, et sans cesse importune :
En ce temps, l'impudance eleve la fortune.
Il est vray, mais pourtant je ne suis point d'avis
De degager mes jours[12] pour les rendre asservis[13],
Et sous un nouvel Astre aller, nouveau pilote,
Conduire en autre mer mon navire qui flote
Entre l'espoir du bien et la peur du danger
De froisser mon attente en ce bord estranger.
Car, pour dire le vray, c'est un pays estrange
Où, comme un vray Prothée[14], à toute heure on se change,
Où les loys, par respect sages humainement[15],
Confondent le loyer[16] avecq' le chastiment;
Et pour un mesme fait, de mesme intelligence[17],

1. Leçon de l'éd. de 1608. Les éd. de 1609-1613 ont : *et*.
2. *N'est*, c.-à-d. *naist*. — *Degrés*, grades universitaires.
3. Qu'on ait de la morgue.
4. *Brider*, rendre raide.
5. Les courtisans affectaient des façons de parler italiennes.
6. Cf. le passage de saint François de Sales cité plus haut, p. 8.
7. Homme heureux, favorisé des dieux ; traduction d'un proverbe latin *gallinæ filius albæ* (Juvénal, XIII, 141).
8. *Ils* fait pléonasme.
9. On dit encore familièrement *avoir quelqu'un dans sa manche*.
10. L'appétit et le sommeil.
11. Insinuant.
12. De m'affranchir (de mon métier de poète).
13. A la vie de cour.
14. Protée.
15. Par considération de prudence humaine (et non par justice).
16. Récompense.
17. De même signification, cf. Calvin : « *Puisque les autres passages ont une mesme* intelligence. » (*Instit.*, 158.)

L'un est justicié, l'autre aura recompence.
Car selon l'interest, le credit ou l'apuy,
Le crime se condamne et s'absout aujourd'hui.
Je le dy sans confondre en ces aigres remarques
La clemence du Roy, le miroir des Monarques[1],
Qui plus grand[2] de vertu, de cœur et de renom,
S'est acquis de Clement et la gloire et le nom.
Or, quant à ton conseil qu'à la cour je m'engage,
Je n'en ay pas l'esprit, non plus que le courage.
Il faut trop de sçavoir et de civilité,
Et, si j'ose en parler, trop de subtilité.
Ce n'est pas mon humeur; je suis melancolique,
Je ne suis point entrant[3], ma façon est rustique;
Et le surnom de bon me va t on reprochant,
Dautant que je n'ay pas l'esprit d'estre meschant.
Et puis, je ne sçaurois me forcer ny me faindre;
Trop libre en volonté, je ne puis me contraindre;
Je ne sçaurois flater, et ne sçay point comment
Il faut se taire acort[4], ou parler faucement,
Benir les favoris de geste et de parrolles,
Parler de leurs ayeux au jour de Cerizolles[5],
Des hauts faits de leur race, et comme ils ont acquis
Ce titre avecq' honneur de Ducs et de Marquis.
Je n'ay point tant d'esprit[6] pour tant de menterie;
Je ne puis m'adonner à la cageollerie;
Selon les accidens, les humeurs ou les jours,
Changer comme d'habits tous les mois de discours.
Suivant mon naturel, je hay tout artifice,
Je ne puis deguiser la vertu ny le vice,
Offrir tout de la bouche, et, d'un propos menteur,
Dire : pardieu, Monsieur, je vous suis serviteur[7].

(Sat. III, — p. 23 et suiv.)

3. Avec la science il faut un bon esprit.

Sçais tu, pour sçavoir bien, ce qu'il nous faut sçavoir?
C'est s'affiner le goust de cognoistre et de voir,

1. Henri IV, le miroir des monarques.
2. Le plus grand entre tous par la vertu.
3. Voir la n. 11 de la page précédente.
4. Avec adresse.
5. Village des Etats sardes où le duc d'Enghien battit les impériaux en 1544. Cf. plus haut, p. 59, n. 1.
6. Assez d'esprit.
7. Cf. plus haut, p. 209, et 278-281.

Aprendre dans le monde, et lire dans la vie,
D'autres secrets plus fins que[1] de Philosophie;
Et qu'avecq' la science il faut un bon esprit.
Or, entends à ce point ce qu'un Greq' en escrit[2] :
Jadis un loup, dit-il, que la faim epoinçonne[3],
Sortant hors de son fort rencontre une lionne,
Rugissante à l'abord[4], et qui montroit aux dens
L'insatiable fain qu'elle avoit au dedans.
Furieuse elle aproche, et le loup qui l'avise,
D'un langage flateur luy parle et la courtise :
Car ce fut de tout tans[5] que, ployant sous l'effort,
Le petit cede au grand, et le foible au plus fort.
Luy, di-je, qui craignoit que, faute d'autre proye,
La beste l'attaquast, ses ruses il employe.
Mais en fin le hasard si bien le secourut,
Qu'un mulet gros et gras à leurs yeux aparut.
Ils cheminent dispos, croyant la table preste,
Et s'aprochent tous deux assez pres de la beste.
Le loup qui la congnoist, malin et deffiant,
Luy regardant aux pieds, luy parloit en riant :
D'où es-tu? Qui es-tu? Quelle est ta nouriture[6]?
Ta race, ta maison, ton maistre, ta nature?
Le mulet estonné de ce nouveau discours,
De peur ingenieux, aux ruses eut recours;
Et comme les Normans, sans luy respondre, voire[7] :
Compere, ce dit-il, je n'ay point de memoire,
Et comme sans esprit ma grand mere me vit,
Sans m'en dire autre chose au pied me l'escrivit.
Lors il leve la jambe au jaret ramassée;
Et d'un œil innocent il couvroit sa pensée,
Se tenant suspendu sur les pieds en avant.
Le loup qui l'aperçoit se leve de devant[8],
S'excusant de ne lire, avecq' este parolle[9]
Que les loups de son tans[5] n'alloient point à l'ecolle.
Quand la chaude lionne, à qui l'ardante fain
Alloit precipitant la rage et le dessein,
S'aproche, plus sçavante, en volonté de lire.

1. Que ceux.
2. Ésope. La fable a été reprise par La Fontaine, *Le Renard, le Loup et le Cheval* (Fables, XII, 17).
3. Aiguillonne.
4. A son abord.
5. Temps.
6. Education.
7. Vraiment.
8. Se retire de devant le mulet.
9. En disant.

Le mulet prend le tans, et du grand coup qu'il tire,
Luy enfonce la teste et, d'une autre façon
Qu'elle ne sçavoit point, luy aprit sa leçon.
Alors le loup s'enfuit voyant la beste morte;
Et de son ignorance ainsi se reconforte[1].
N'en desplaise aux Docteurs, Cordeliers, Jacopins[2],
Pardieu, les plus grands clers ne sont pas les plus fins[3].

(Sat. III, — p. 28.)

4. La condition de poëte.

Or laissons doncq' la Muse, Apollon et ses vers,
Laissons le lut, la lyre, et ces outils divers,
Dont Apollon nous flatte : ingrate frenesie[4]!
Puis que pauvre et quémande[5] on voit la poësie,
Où j'ai par tant de nuits mon travail occupé.
Mais quoy? je te pardonne, et si tu m'as trompé,
La honte en soit au siecle, où vivant d'age en age
Mon exemple rendra quelque autre esprit plus sage.
Mais pour moy, mon amy, je suis fort mal payé,
D'avoir suivy cet' art. Si j'eusse estudié[6],
Jeune, laborieux, sur un bancq à l'escolle,
Gallien, Hipocrate, ou Jason, ou Bartolle[7],
Une cornete au col[8], debout dans un parquet[9],
A tort et à travers je vendrois mon caquet :
Ou bien tastant le poulx[10], le ventre et la poitrine,
J'aurois un beau teston[11] pour juger d'une urine;
Et me prenant au nez[12], loucher[13] dans un bassin,
Des ragous qu'un malade offre à son Medecin[14] :
En dire mon advis, former une ordonnance
D'un *rechape s'il peut*[15], puis d'une reverence[16]

1. Se console en se trouvant bien de son ignorance.
2. Jacobins.
3. Cf. Rabelais, I, 39 : « Par Dieu, mon ami, *magis magnos clericos non sunt magis magnos sapientes.* »
4. Folie.
5. Quémandeuse, mendiante.
6. Cf. Villon :

Bien sçay se (*si*) j'eusse estudié
Ou (*dans le*) temps de ma jeunesse folle,
Et à bonnes mœurs dedie.
J'eusse maison et couche molle!

(*Grand Testament,* huitain XXVI.)

7. *Jason* et *Bartole*, jurisconsultes du XIVe siècle et du XVe siècle.
8. Longue ban le d'étoffe de soie que les docteurs en droit portaient autour du cou.
9. Lieu où se tenaient les juges.
10. Pouls.
11. Petite pièce d'argent.
12. Me bouchant le nez.
13. Lorgner.
14. Cf. Molière, *Malade imaginaire,* I, 4 : « C'est à M. Fleurant à y mettre le nez, puisqu'il en a le profit. »
15. Remède qui le sauve si c est possible.
16. Avec une révérence.

Contrefaire l'honneste, et quand viendroit au point[1],
Dire, en serrant la main[2] : « Dame il n'en falloit point[3]. »
Il est vray que le Ciel, qui me regarda naistre,
S'est de mon jugement tousjours rendu le maistre;
Et bien que, jeune enfant, mon Pere me tançast,
Et de verges souvent mes chançons menaçast[4],
Me disant de depit, et bouffy de colere :
« Badin[5], quitte ces vers, et que penses-tu faire?
La Muse est inutile ; et si ton oncle[6] a sçeu
S'avancer par cet' art, tu t'y verras deçeu.
Un mesme Astre tousjours n'eclaire en ceste terre :
Mars tout ardant de feu nous menace de guerre,
Tout le monde fremit, et ces grands mouvemens
Couvent en leurs fureurs de piteux changemens.
Pense-tu que le lut, et la lyre des Poëtes
S'acorde d'armonie avecques les trompettes,
Les fiffres, les tambours, le canon et le fer,
Concert extravagant des musiques d'enfer?
Toute chose a son regne, et dans quelques années,
D'un autre œil nous verrons les fieres[7] destinées.
Les plus grands de ton tans[8] dans son sang aguerris,
Comme en Trace seront brutalement nourris[9],
Qui rudes n'aymeront la lyre de la Muse,
Non plus qu'un vielle ou qu'une cornemuse.
Laisse donc ce mestier, et sage prens le soing
De t'acquerir un art qui te serve au besoing. »
Je ne sçay, mon amy, par quelle prescience
Il eut de noz Destins si claire congnoissance;
Mais pour moy, je sçay bien que sans en faire cas
Je mesprisois son dire et ne le croyois pas;
Bien que mon bon Démon[10] souvent me dist le mesme[11].

1. Et quand il viendrait au moment de toucher ses honoraires.
2. Avec l'argent.
3. Ce n'était pas nécessaire. Cf. Molière : « *Sganarelle :* Que voulez-vous faire? — *Géronte :* Vous donner de l'argent, monsieur. — *Sganarelle* (tendant sa main par derrière, tandis que Géronte ouvre sa bourse) : Je n'en prendrai pas, monsieur, etc. » (*Le Médecin malgré lui*, II, 8.) De même dans Rabelais (III, 34), Panurge donne quatre pièces d'or au médecin Rondibilis qu'il veut consulter. Celui-ci les prend, puis, comme indigné : « Hé, hé, hé, monsieur, il ne me falloit rien. Grand merci toutefois. De meschantes gents jamais ne prend rien. Rien jamais des gens de bien ne refuse. »
4. Me menaçât de verges parce que je faisais des vers. — Cf. Ovide, *Trist.*, IV : *Sæpe pater dixit : Studium quid inutile tentas ?* etc.
5. *Badin* avait alors un sens analogue à celui de *sot*.
6. Philippe Desportes.
7. Cruelles.
8. Temps.
9. Eleves d'une manière rude
10. Mon bon génie.
11. La même chose.

Mais quand la passion en nous est si extresme,
Les advertissemens n'ont ny force ny lieu;
Et l'homme croit à peine aux parolles d'un Dieu.
Ainsi me tançoit-il d'une parolle emeuë.
Mais comme, en se tournant[1], je le perdoy de veuë,
Je perdy la memoire avecques ses discours,
Et resveur m'esgaray tout seul par les destours
Des Antres et des Bois affreux et solitaires,
Où la Muse en dormant m'enseignoit ses misteres,
M'aprenoit des secrets, et m'echaufant le sein,
De gloire et de renom relevoit[2] mon dessein.
Inutile science, ingrate et mesprisée,
Qui sert de fable au peuple, aux plus grands de risée.

(Sat. IV, — p. 31.)

5. Les quatres âges de la vie.

Chaque age a ses façons, et change la Nature
De sept ans en sept ans notre temperature[3].
Selon que le Soleil se loge en ses maisons[4],
Se tournent noz humeurs ainsi que noz saisons.
Toute chose en vivant avecq' l'age s'altere.
Le debauché se rit des sermons de son pere,
Et dans vingt et cinq ans venant à se changer,
Retenu, vigilant, soigneux et mesnager,
De ces mesmes discours ses fils il admoneste,
Qui ne font que s'en rire et qu'en hocher la teste.
Chaque age a ses humeurs, son goust et ses plaisirs,
Et comme nostre poil, blanchissent noz desirs[5].
Nature ne peut pas l'age en l'age confondre[6] :
L'enfant qui sçait desja demander et respondre,
Qui marque asseurement[7] la terre de ses pas,
Avecque ses pareils se plaist en ses ébas :
Il fuit, il vient, il parle, il pleure, il saute d'aise;
Sans raison, d'heure en heure, il s'émeut, et s'apaise.

1. Dès qu'il avait le dos tourné.
2. Rehaussait à mes yeux.
3. Notre tempérament. — La septième année passait pour être une année climatérique.
4. Les signes du zodiaque où paraît entrer le soleil.
5. Ce développement est emprunté à Horace (*Épître aux Pisons*, 156 et suiv.), qui l'a imité d'Aristote (*Rhétorique*). Boileau l'a repris dans son *Art poétique*, III.
6. Confondre un âge avec un autre.
7. D'un pied ferme.

Croissant l'age en avant[1], sans soing de gouverneur[2],
Relevé[3], courageux et cupide d'honneur,
Il se plaist aux chevaux, aux chiens, à la campagne;
Facille au vice, il hait les vieux et les dedagne[4] :
Rude à qui le reprend, paresseux à[5] son bien,
Prodigue, depencier, il ne conserve rien;
Hautain, audacieux; conseiller de soy mesme[6],
Et d'un cœur obstiné se heurte[7] à ce qu'il aime.
L'age au soing[8] se tournant, homme fait, il acquiert
Des biens, et des amis si le tans le requiert[9];
Il masque ses discours, comme sur un theatre;
Subtil, ambitieux, l'honneur[10] il idolatre :
Son esprit avisé previent le repentir[11],
Et se garde d'un lien[12] difficille à sortir.
Maints facheux accidans surprennent sa viellesse :
Soit qu'avecq du soucy[13] gagnant de la richesse,
Il s'en deffend l'usage, et craint de s'en servir.
Que[14] tant plus il en a, moins s'en peut assouvir;
Ou soit qu'avecq' froideur il fasse toute chose,
Imbecille[15], douteux[16], qui voudroit et qui n'ose,
Dilayant[17], qui tousjours a l'œil sur l'avenir;
De leger[18] il n'espere, et croit au souvenir[19] :
Il parle de son tans, difficille et severe;
Censurant la jeunesse, use des droits de pere :
Il corrige, il reprend, hargneux en ses façons.
Et veut que tous ses mots soient autant de leçons.

(Sat. V, — p. 39.)

6. Défense des anciens poëtes.

Rapin[20], le favorit d'Apollon et des Muses,
Pendant qu'en leur mestier jour et nuit tu t'amuses,

1. L'âge s'avançant.
2. Sans tenir compte des conseils, sans se laisser diriger.
3. Fier.
4. Dédaigne.
5. Pour.
6. Ne prenant conseil que de lui.
7. Se bute.
8. Aux préoccupations.
9. Si les circonstances le demandent.
10. La considération.
11. Evite les fautes dont il pourrait avoir à se repentir.
12. De se mettre dans une position dont il lui serait difficile de sortir.
13. En se donnant du souci.
14. Si bien que.
15. Faible d'esprit.
16. Craintif.
17. Prenant des délais, différant.
18. Facilement.
19. Et ne croit qu'aux choses d'autrefois.
20. Nicolas Rapin, voir plus haut, p. 44. Dans cette satire, Régnier prend la défense de l'école de Ronsard contre Malherbe. Cf. notre *Tableau de la littérature franç. au seizième siècle* (sect. II, p. 145).

Et que d'un vers nombreux[1] non encore chanté[2],
Tu te fais un chemin à l'immortalité,
Moy, qui n'ay ny l'esprit, ny l'halaine assez forte
Pour te suivre de prez et te servir d'escorte,
Je me contenteray, sans me precipiter[3],
D'admirer ton labeur, ne pouvant l'imiter,
Et pour me satisfaire au desir qui me reste,
De rendre cest hommage à chacun manifeste.
Par ces vers j'en prens acte affin que l'avenir
De moy, par ta vertu, se puisse souvenir;
Et que ceste memoire[4] à jamais s'entretienne,
Que ma Muse imparfaite eut en honneur la tienne;
Et que si j'eus l'esprit d'ignorance abatu,
Je l'euz au moins si bon, que j'aymay ta vertu;
Contraire à ces resveurs, dont la Muse insolente,
Censurant les plus vieux, arrogamment se vante
De reformer les vers, non les tiens seulement,
Mais veulent deterrer les Grecs du monument[5],
Les Latins, les Hebreux, et toute l'Antiquaille[6],
Et leur dire en leur nez qu'ils n'ont rien fait qui vaille.
Ronsard en son mestier n'estoit qu'un aprentif,
Il avoit le cerveau fantastique et rétif.
Desportes n'est pas net, du Bellay trop facille;
Belleau ne parle pas comme on parle à la ville.
Il a des mots hargneux[7], bouffis[8] et relevez,
Qui du peuple aujourd'huy ne sont pas aprouvez.
Comment! il nous faut doncq', pour faire une œuvre grande,
Qui de la calomnie et du tans se deffende,
Qui trouve quelque place entre les bons autheurs,
Parler comme à sainct Jean[9] parlent les Crocheteurs.
Encore je le veux, pourveu qu'ils puissent faire
Que ce beau sçavoir entre en l'esprit du vulgaire :
Et quand les crocheteurs seront Pœtes fameux,
Alors, sans me facher, je parleray comme eux.
Pensent-ils, des plus vieux offenceant la memoire,

1. Harmonieux.
2. Rapin s'était exercé à faire des vers français mesurés. Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (p. 115, n. 1). Cf. également plus haut, p. 248.
3. Sans tomber dans le précipice.
4. Ce souvenir.
5. De leur tombeau.
6. L'antiquité. Ce mot n'était pas encore pris en mauvaise part.
7. Sévères.
8. Pleins d'ampleur.
9. A la place Saint-Jean, à la place de Grève. Malherbe avait l'habitude de dire que ses maîtres pour le langage étaient les crocheteurs de la place de Grève.

Par le mespris d'autruy s'aquerir de la gloire;
Et pour quelque vieux mot estrange, ou de travers,
Prouver qu'ils ont raison de censurer leurs vers?
(Alors qu'une œuvre brille et d'art et de science,
La verve quelquefois s'egaye en la licence[1].)
Il semble en leur discours hautain et genereux[2]
Que le Cheval volant n'ait pissé que pour eux[3];
Que Phœbus à leur ton accorde sa vielle;
Que la Mouche du Grec[4] leurs levres emmielle;
Qu'ils ont seuls icy bas trouvé la Pie au nit[5],
Et que des hauts esprits le leur est le zenit[6],
Que seuls des grands secrets ils ont la cognoissance,
Et disent librement que leur experience
A rafiné les vers fantastiques[7] d'humeur[8],
Ainsi que les gascons ont fait le point d'honneur;
Qu'eux tous seuls du bien dire ont trouvé la metode,
Et que rien n'est parfaict s'il n'est fait à leur mode.
Cependant leur sçavoir ne s'estend seulement
Qu'à regrater un mot douteux au jugement,
Prendre garde qu'un *qui* ne heurte une diphtongue[9],
Espier si des vers la rime est breve ou longue[10],
Ou bien si la voyelle à l'autre s'unissant[11],
Ne rend point à l'oreille un vers trop languissant,
Et laissent sur le verd[12] le noble de l'ouvrage[13].
Nul eguillon divin n'esleve leur courage :
Ils rampent bassement, foibles d'inventions,
Et n'osent, peu hardis, tanter les fictions,
Froids à l'imaginer[14] : car s'ils font quelque chose,
C'est proser de la rime, et rimer de la prose,
Que l'art lime, et relime, et polit de façon,

1. Cf. Horace, *A. p.*, 351; Boileau, *A. p.*, I.
2. Ambitieux.
3. Allusion, sous forme de plaisanterie grossière, à la source d'Hippocrène que fit jaillir Pégase.
4. L'abeille qui, selon la tradition, vint se poser sur les lèvres de Pindare enfant.
5. Nid. — *Trouver la pie au nid*, locution proverbiale pour dire *faire quelque heureuse trouvaille*.
6. Le terme le plus élevé.
7. Bizarres.
8. Caractère. Cf. Boileau (*Art poét.*, III) :
Tout a l'humeur gasconne en un auteur gascon.
9. Dans l'hiatus. Cf. Boileau :
Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(*Art poétique*, I.)
10. Ne pas faire rimer une syllabe brève (par ex. : *parole*) avec une longue (par ex. : *contrôle*).
11. Par exemple, l'*e* muet final précédé d'une voyelle, comme dans *vie*, *chantée*, *paie*, etc. Malherbe le premier a rejeté ces mots du vers, si ce n'est au cas où l'*e* muet est élidé par la voyelle initiale du mot suivant.
12. Abandonnant; métaphore prise d'un cheval qu'on met au vert.
13. La partie la plus noble, le fond même.
14. Infinitif pris substantivement.

Qu'elle rend à l'oreille un agreable son;
Et voyant qu'un beau feu leur cervelle n'embrase,
Ils attifent leurs mots, ageollivent[1] leur frase,
Affectent leur discours tout si relevé d'art,
Et peignent leurs defaux[2] de couleurs et de fard.
Aussi je les compare à ces femmes jolies,
Qui, par les Affiquets, se rendent embelies,
Qui gentes[3] en habits, et sades[4] en façons,
Parmy leur point coupé[5] tendent leurs hameçons;
Dont l'œil rit molement avecque affeterie,
Et de qui le parler n'est rien que flaterie :
De rubans piolez[6] s'agencent proprement,
Et toute leur beauté ne gist qu'en l'ornement;
Leur visage reluit de cereuse[7] et de peautre[8].
Propres en leur coifure, un poil ne passe[9] l'autre.
Où ses[10] divins esprits, hautains et relevez,
Qui des eaux d'Helicon ont les sens abreuvez,
De verve et de fureur leur ouvrage etincelle,
De leurs vers tout divins la grace est naturelle,
Et sont[11], comme lon voit, la parfaite beauté
Qui, contante de soy, laisse la nouveauté
Que l'art trouve au Palais[12], ou dans le blanc d'Espagne.
Rien que le naturel sa grace n'acompagne[13] :
Son front lavé d'eau claire, éclaté d'un beau teint,
De roses et de lys la Nature l'a peint;
Et laissant là Mercure[14], et toutes ses malices,
Les nonchalances[15] sont ses plus grands artifices.

(Sat. IX, — p. 68.)

7. Allégorie[16].

Il estoit presque jour, et le ciel souriant
Blanchissoit de clairté les peuples d'Oriant:
L'Aurore aux cheveux d'or, au visage de roses,

1. Enjolivent.
2. Défaut.
3. Gentilles.
4. Agréables. L'adjectif *sade* (de *sapidus*) n'existe plus que dans le composé *maussade* (mal sade, mal agréable).
5. Ancienne sorte de dentelle.
6. Bigarrés comme la pie.
7. *Céruse*, sel de plomb, sorte de fard.
8. Sel d'étain, sorte de fard.
9. Un cheveu ne dépasse.
10. Il faut lire évidemment : *où ces*, c.-à-d. : *là où, alors que ces divins esprits.*
11. Et *leurs vers* sont.
12. A la galerie du palais (de justice) où se tenaient les marchands à la mode.
13. Le naturel seul accompagne sa grâce.
14. Dieu des fraudes.
15. Le laisser-aller.
16. Il s'agit de la France sauvée par Henri IV du monstre de la guerre.

Desja, comme à demy, descouvroit toutes choses;
Et les oyseaux perchez en leur feuilleux sejour,
Commençoient, s'eveillant, à se plaindre d'amour:
Quand je vis en sursaut une beste effroyable,
Chose estrange à conter, toutesfois veritable!
Qui plus qu'une Hydre affreuse à sept gueulles meuglant[1],
Avoit les dens d'acier, l'œil horible et sanglant,
Et pressoit[2] à pas torts[3] une Nimphe fuyante,
Qui reduite aux abois, plus morte que vivante,
Halétante de peine, en son dernier recours,
Du grand Mars des François[4] imploroit le secours,
Embrassoit ses genoux, et l'appellant aux armes,
N'avoit autre discours que celuy de ses larmes.
Ceste Nimphe estoit d'âge, et ses cheveux meslez[5]
Flotoient au gré du vent, sur son dos avalez[6].
Sa robe estoit d'azur, où[7] cent fameuses villes
Elevoient leurs clochers sur des plaines fertilles
Que Neptune arosoit de cent fleuves épars,
Qui dispersoient le vivre[8] aux gens de toutes pars.
Les vilages epais fourmilloient par la plaine.
De peuple et de betail la campaigne estoit plaine,
Qui s'employant aux ars, meloient diversement
La fertile abondance avecque l'ornement[9].
Tout y reluisoit d'or, et sur la broderie
Eclatoit le brillant de mainte piererie.
La mer aux deux costés ceste ouvrage bordoit,
L'Alpe de la main gauche en biais s'epandoit,
Du Rhain jusqu'en Provence; et le mont qui partage
D'avecque l'Espagnol le François heritage[10],
De l'Aucate[11] à Bayonne en cornes[12] se haussant,
Monstroit son front pointu de neges blanchissant.
Le tout estoit formé d'une telle maniere,
Que l'art ingenieux excedoit la matiere[13].
Sa taille estoit auguste, et son chef couronné,
De cent fleurs de lis d'or estoit environné.

1. Mugissant.
2. Poursuivait vivement.
3. En faisant des replis tortueux.
4. Henri IV.
5. Mêlés de gris.
6. Descendus.
7. Et sur cette robe.
8. Portaient la nourriture.
9. Promettaient l'abondance et en même temps charmaient les yeux.
10. Les Pyrénées.
11. Village de l'Aude, au-dessous de Narbonne, entre l'étang de ce nom et la Méditerranée.
12. En pics.
13. Materiem superabat opus. (Ovide, *Métamorphoses*, II, 5.)

Ce grand Prince voyant le soucy qui la greve[1],
Touché de piété, la prend et la releve;
Et de feux[2] estoufant ce funeste animal,
La délivra de peur aussi-tost que de mal;
Et purgeant le venin dont elle estoit si plaine,
Rendit en un instant la Nimphe toute saine.

(*Discours au Roy*, — p. 159.)

8. Épitaphe de Régnier faite par lui-même.

J'ay vescu sans nul pensement[3],
Me laissant aller doucement
A la bonne loy naturelle[4];
Et ne sçaurois dire pourquoy
La mort daigne penser à moy,
Qui n'ay daigné penser en elle.

(P. 182.)

PIBRAC, FAURE ET MATHIEU

Nous réunissons ici ces trois auteurs, dont les *quatrains moraux* étaient réunis dans les éditions classiques du temps. La jeunesse du XVIe et du XVIIe siècle apprenait par cœur ces quatrains remarquables par l'élévation de la pensée, et souvent par la vigueur du style.

Gui du Faur de Pibrac, né à Toulouse en 1529, fut conseiller au Parlement de sa ville natale, puis juge-mage. Il fut envoyé au Concile de Trente pour soutenir les franchises de l'Église gallicane, et à son retour il reçut la charge d'avocat général et de conseiller d'Etat. Il mourut en 1584. Ses *quatrains moraux* ont été réédités par M. J. Claretie (Lemerre, 1 vol. in-18, 1874).

Antoine Faure (1557-1624), jurisconsulte éminent, était président du Sénat de Savoie. C'est le père de Claude Faure de Vaugelas, le célèbre grammairien. La première édition de ses *Quatrains* est celle de Paris, 1601, in-8°.

Pierre Mathieu, né à Pesmes (Franche-Comté) en 1563, historien, poète et avocat, s'attacha à Henri IV qui le nomma son historiographe. Ses œuvres dramatiques sont oubliées; mais ses *Quatrains de la Vanité du monde* et ses *Tablettes de la mort* ont rendu son nom inséparable

1. Charge.
2. Dans les flammes.
3. Réflexion.
4. L'inclination, l'instinct.

de ceux de Faure et de Pibrac. Ils ont été souvent publiés. Nous suivons l'édition de 1612, in-8°.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section II, p. 136-137).

Quatrains moraux de Pibrac, de Faure et de Mathieu.

PIBRAC.

. . . . . .

XI.

Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme,
C'est la prison où il est enserré[1],
C'est le tombeau où il est enterré.
Le lict branlant où il dort un court somme.

XII.

Ce corps mortel où l'œil ravy contemple
Muscles et nerfs, la chair, le sang, la peau,
Ce n'est pas l'homme, il est beaucoup plus beau,
Aussi Dieu l'a reservé pour son temple.

XIII.

A bien parler ce que l'homme on appelle,
C'est un rayon de la divinité,
C'est un atome esclos de l'unité,
C'est un degout[2] de la source eternelle.

XIV.

Recognoy donc, homme, ton origine,
Et brave et haut dedaigne ces bas lieux,
Puisque fleurir tu dois la-haut és[3] cieux,
Et que tu es une plainte divine.

XV.

Il t'est permis t'orgueillir[4] de la race,
Non de ta mere ou ton pere mortel :
Mais bien de Dieu son vray pere immortel
Qui t'a moulé au moule de sa face.

XVI.

Au ciel n'y a nombre infiny d'Idees[5],
Platon s'est trop en cela meconté[6] :

1. Enfermé.
2. Ce qui dégoutte, coule.
3. Dans les.
4. T'enorgueillir.
5. Les *idées* de Platon, types éternels, idéal de tout ce qui existe ici-bas.
6. A eu un mécompte; il s'est mépris.

De nostre Dieu la pure volonté
Est le seul moule à toutes choses nees.

XVII.

Il veut : c'est fait; sans travail et sans peine,
Tous animaux (jusqu'au moindre qui vit)
Il a creé, les soustient, les nourrit,
Et les deffait du vent de son haleine.

XVIII.

Hausse tes yeux : la voute suspendue,
Ce beau lambris[1] de la couleur des eaux[2],
Ce rond parfaict de deux globes jumeaux[3],
Ce firmament esloigné de la veuë;

XIX.

Bref, ce qui est, qui fut, et qui peut estre,
En terre, en mer, au plus caché des cieux,
Si tost que Dieu l'a voulu pour le mieux,
Tout aussi tost il a receu son estre.

. . . . . .

LI.

Cacher son vice est une peine extreme,
Et peine en vain[4] : fay ce que tu voudras,
A toy au moins cacher ne te pourras :
Car nul ne peult se cacher à soy mesme :

LII.

Aye de toy plus que des autres honte :
Nul plus que toy, par toy n'est offensé :
Tu dois premier, si bien y as pensé,
Rendre de toy à toy-mesme le compte.

LIII.

Point ne te chaille[5] estre bon d'apparence,
Mais bien de l'estre à preuve et par effect,
Contre un faulx bruit[6] que le vulgaire faict,
Il n'est rempart tel que la conscience.

LIV.

A l'indigent monstre toy secourable,
Luy faisant part de tes biens à foison :
Car Dieu benit et accroit la maison
Qui a pitié du pauvre miserable.

1. Plafond, voûte.
2. Azuré.
3. Le soleil et la lune.
4. Qu'on prend en vain.
5. Ne te soucie pas. *Chaille*, subjonctif, 3e personne, de l'impersonnel *chaloir*.
6. Réputation.

LV.

Las! que te sert tant d'or dedans ta bourse,
Au cabinet maint riche vestement,
Dans tes greniers tant d'orge et de froment,
Et de bon vin dans ta cave une source,

LVI.

Si ce pendant le pauvre nud frissonne
Devant ton huys[1], et languissant de faim,
Pour tout en fin n'a qu'un morceau de pain,
Ou s'en reva[2] sans que rien on luy donne?

LVII.

As-tu, cruel, le cœur de telle sorte,
De mespriser le pauvre infortuné,
Qui comme toy est en ce monde né,
Et comme toy de Dieu l'image porte?

FAURE.

. . . . . .

XLVII.

A quoi servir[3] tant de vaines loüanges,
Apres ta mort tu ne les sentiras :
Garde[4] plutost, que là où tu seras,
Tu ne sois ry du diable et de ses Anges.

XLVIII.

Puisque tu sçais quel moyen il faut suivre
Pour vivre bien, pourquoy ne vis-tu pas
Pour bien mourir? Ainsi qu'à ton trespas,
Tu voudrois bien avoir sçeu toûjours vivre.

XLIX.

Si pour guerdon[5] de ta vertu plus rare,
Dieu t'enrichit et de biens et d'honneur,
Louë si haut la bonté du donneur,
Que pour ton mieux[6] il n'en soit plus avare.

L.

Tu peux bastir comme oyseau sur la terre,
Comme chrestien tu dois bastir aux cieux;

1. Porte, de *ostium* : pour le passage de *ostium* à *huis*, comparer *post* devenu *puis*.
2. Retourne.
3. *Peuvent* servir.
4. Garde-toi, prends garde.
5. Récompense.
6. Locution analogue à *pour ton bien* et où *bien* est remplacé par son comparatif *mieux*.

Dont Dieu sera le masson[1] et la pierre.
Ce seul palais te rende ambitieux.

MATHIEU.

Quatrains de la Vanité du Monde.

. . . . . .

XXXIX.

Nous naissons pour mourir et mourons pour revivre,
Pour revivre immortels. Cette foy nous avons :
La mort plus que la vie aimer donc nous devons,
Puisque la mesme mort[2] de la mort nous delivre.

XL.

Dans l'Euripe[3] confus des vanitez mondaines,
L'homme flotte agité de mil divers desseins,
Ses pensers, ses discours, et ses efforts sont vains,
Car le monde n'a rien de certain, que ses peines.

XLIV.

Au milieu des plaisirs la douleur vient à naistre,
Du laict des voluptez les regrets sont nourris[4] :
O faux monde, impudent! qui nous mords et nous ris,
Si ton bien n'est que mal, ton mal que doit-il estre?

XLV.

L'homme se cuide[5] mis dans le mondain theatre,
Seul pour y braver tout, et tout l'y va bravant;
Le moindre moucheron luy fait sentir souvent
Combien de son orgueil il luy convient rabattre.

Tablettes de la Mort.

Première partie.

. . . . . .

XI.

Le fruict sur l'arbre prend sa fleur, et puis se noüe[6],
Se nourrit, se meurit et se pourrit en fin :

1. Maçon.
2. La mort même.
3. Détroit qui sépare l'Eubée de l'Attique et dont les courants étaient très violents. Ici, figurément, *mer agitée*.
4. De même Lucrèce (IV, 1129) :

Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid, quod in ipsis floribus angat.

5. Croit.
6. On dit que le fruit *se noue* quand il se forme et sort de la fleur.

L'homme naist, vit et meurt, voilà sur quelle roüe
Le temps conduit son corps au pouvoir du destin.

XII.

Cette vie est un arbre, et les fruits sont les hommes,
L'un tombe de soy mesme, et l'autre est abattu,
Il se despouille en fin des feuilles et des pommes[1],
Avec le mesme temps qui l'en a revestu.

XIII.

La vie est une table, où pour joüer ensemble
On voit quatre joüeurs : le Temps tient le haut bout,
Et dit : passe; l'Amour fait de son reste[2] et tremble,
L'homme fait bonne mine, et la Mort tire tout.

XIV.

La vie que tu vois n'est qu'une comedie[3],
Où l'un fait le Cesar, et l'autre l'Arlequin :
Mais la mort la finit toûjours en Tragedie,
Et ne distingue point l'Empereur du faquin[4].

XXXI.

L'Empire d'Assyrie est tout reduit en cendre;
Par les Grecs sont vaincus le Perse et le Medois[5] :
Quatre Rois sont sortis du sceptre d'Alexandre[6],
Et leur couronne enfin suit de Rome les loix.

. . . . . .

XXXII.

Où sont ces Empereurs, ces foudres de la guerre,
Qui des lauriers du monde environnoient leurs fronts?
Toute la terre estoit autrefois de leur terre[7];
Et tout ce grand Empire est reduit en sept monts.

XXXIII.

Où sont tant de Citez si grandes et si fortes,
Ninive dont les murs avoient quinze cent tours :
La grande Babylon, Thebes qui eut cent portes,
Carthage de Dido la gloire et les amours?

XXXIV.

Tous ces grands bastiments et ces chasteaux superbes,
Qui sembloient menacer d'escalader les Cieux,
Ont fait place aux forests, aux buissons et aux herbes,
Le temps en a changé les noms comme les lieux.

1. Fruits.
2. Joue de son reste.
3. Cf. plus haut, p. 31, n. 1.
4. Portefaix; cf. p. 356, n. 3.
5. Mède.
6. Après la bataille d'Ipsus (301 avant J.-C.), l'empire d'Alexandre fut partagé en quatre royaumes, Macédoine, Thrace, Syrie et Égypte.
7. Domaine; même sens que dans : Jean sans *Terre*.

JEAN LE HOUX

Jean Le Houx, avocat de Vire, qui vivait à la fin du XVIe siècle, continua la tradition du foulon virois Olivier Basselin, en composant pour ses compagnons de table des chansons appelées, comme celles de son prédécesseur, *Chansons des Vaux* (vallées) *de Vire,* et par abréviation *Vaux-de-Vire.* Le nom et la chose ont donné plus tard naissance aux *Vaudevilles.*

Les *Vaux de Vire* de Le Houx ont tous pour objet l'éloge du vin. On ne peut s'empêcher d'admirer la verve et la variété de ton qu'a apportées l'auteur dans ce sujet assez monotone par lui-même.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section II, p. 144).

Le nez du buveur.

Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pippe[1]
De vin blanc et clairet,
Et duquel la couleur richement particippe
Du rouge et du violet;

Gros nez, qui[2] te regarde à travers un grand verre
Te juge encor plus beau.
Tu ne ressembles poinct au nez de quelque herre[3]
Qui ne boit que de l'eau.

Un coq d'Inde sa gorge a toy semblable porte[4] :
Combien de riches gens
N'ont pas si riche nez! Pour te peindre en la sorte
Il faut beaucoup de temps.

Le verre est le pinceau duquel on t'enlumine;
Le vin est la couleur
Dont on t'a peinct ainsi, plus rouge qu'une guigne
Et beuvant du meilleur.

On dict qu'il[5] nuist aux yeux. Mais seront-ils les maistres?
Le vin est garison
De mes maux. J'aime mieux perdre les deux fenestres
Que toute la maison.

(*Les Vaux de Vire de Jean Le Houx,* I, VI;
— édit. A. Gasté, Paris, 1865; p. 7.)

1. Tonneau.
2. Celui qui.
3. Pauvre hère.
4. Porte sa gorge.
5. Cela.

LA CHANSON

Le XVIe siècle est riche en chansons de toute sorte : chansons d'amour, chansons bachiques, chansons politiques : la plupart sont anonymes, comme presque toutes les poésies populaires.

La pièce que nous citons est une chanson politique tirée du *Recueil de chants historiques français* de Le Roux de Lincy (Paris, 1842, t. II, p. 491). L'éditeur l'a prise d'un ancien *Recueil de plusieurs belles chansons nouvelles et modernes* (Lyon, 1593, in-32).

Chanson nouvelle de la Ligue.

(1590)

Fy de la Ligue et de son nom!
  Fy de la Lorraine estrangere[1]!
  Vive le Roi[2]! vive Bourbon!
  Vive la France nostre mere!
  La Ligue n'est que trahison!
  Fy de la Ligue et de son nom!
La Ligue est un monstre odieux
  Remply de rage et perfidie,
  A Dieu et aux hommes hayneux[3]
  Et plein de fureur estourdie;
  La Ligue est yssue d'enfer,
  Fille aisnée de Lucifer.
Car ce monstre n'est que poison
  Duquel l'Espaignolle semence
  Tasche par mortelle achoison[4]
  D'ensorceller toute la France.
  Mais tous François de cœur benin
  Resisteront à ce venin.
Il y a cent mille François
  Qui ont l'ame si genereuse,
  Qu'ils mesprisent tous les abbois
  De cette Ligue furieuse;
  Et qui mourront plus tost cent fois
  Que de fleschir dessous ses lois.

1. Allusion aux Guises, ducs de Lorraine.
2. Henri de Bourbon, Henri IV.
3. Ennemi; cf. plus haut, p. 82, n. 1.
4. Occasion.

Vous devriez, o Guisars malins,
Rougir de voir vostre patrie
Par vos seditieuses mains
Ravagée en mutinerie.
On void les marques en tous lieux
De vos desseings malitieux.....
Nostre sainte religion
Vous sert d'un prétexte vollage,
Pour remplir ceste region[1]
De sac, de sang et de carnage.
Mais vos desseings sont descouverts;
On voit le jour tout à travers.
Par un desir ambitieux
Remply de folle outrecuydance
Vous pensiez escheler[2] les cieux
Et subjuguer toute la France.
Mais Dieu, qui préside aux combas,
Vous fera tresbucher en bas.....

1 Le texte porte par erreur *religion*. 2. Escalader.

SECTION III. — AUTEURS DRAMATIQUES

I. — AUTEURS DE MYSTÈRES, MORALITÉS, FARCES ET SOTIES

GRINGORE

Mort en 1534.

Pierre Gringore ou Gringoire naquit, dit-on, à Caen, vers le milieu du règne de Louis XI. Sa jeunesse fut aventureuse. Il suivit d'abord en Italie les armées françaises; puis il entra dans la compagnie des *Enfants sans souci,* et, après avoir joué quelque temps le rôle de la Mère Sotte, il composa plusieurs pièces qui furent remarquées. Il alla ensuite à la cour de Lorraine, où il devint héraut d'armes, et il prit part, vers 1525, à la guerre contre les *Rustauds,* paysans alsaciens qui, excités par les Anabaptistes, voulaient établir la communauté des biens et abolir le mariage. Il se dégoûta bientôt du métier des armes, et s'adonna de nouveau aux lettres. Le reste de sa vie se passa tantôt en Lorraine, tantôt à Paris : il mourut en 1534.

Les œuvres de Gringore, mystères, farces, soties, moralités, poésies diverses, ont presque toutes un caractère politique : elles furent écrites sous l'inspiration de Louis XII, qui voulait se concilier l'opinion publique dans sa lutte contre le pape Jules II.

MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon ont publié dans la *Bibliothèque Elzévirienne* un premier volume des œuvres de Gringore en 1872. Le tome II contient le *Mystère de Saint-Louis.* Nous donnons des extraits de ce mystère d'après cette édition.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section III, ch. I, p. 152).

1. Les plaintes de la Sotte Commune[1].

LA SOTTE COMMUNE.

Par Dieu, je ne m'en tairay pas!
Je voy que chascun se desrune[2]!
On descrye florins et ducatz[3],
J'en parleray, cela repugne[4].

1. La Sotte Commune représente le peuple.
2. Se dérange. Ce mot existe encore dans le patois normand.
3. On décrie les monnaies, on en abaisse la valeur.
4. Cela me déplaît.

LE PRINCE.

Qui parle?

GAYETÉ.

La Sotte Commune.

LA SOTTE COMMUNE.

Et que ay je à faire de la guerre,
Ne que à la chaire de sainct Pierre
Sois assis un fol ou ung saige[1]?
Que m'en chault il se[2] l'Eglise erre,
Mais que paix soit en ceste terre[3]?
Jamais il ne vint bien d'oultraige[4];
Je suis asseur[5] en mon village;
Quand je vueil[6] je souppe et desjeune!

LE PRINCE.

Qui parle?

LE PREMIER SOT.

La Sotte Commune.

LA COMMUNE.

Tant d'allées et tant de venues,
Tant d'entreprises incongnues[7]!
Appoinctemens[8] rompus, cassez!
Traysons secrettes et congnues!
Mourir de fievres continues[9]!
Bruvaiges et boucons[10] brassez[11]!
Blancz scellez[12] en secret passez!
Faire feux[13], et puis veoir rancune[14]!

LE PRINCE.

Qui parle?

LA COMMUNE.

La Sotte Commune.

Regardez moy bien hardiment.
Je parle sans sçavoir comment,
A cella suis acoustumée;
Mais à parler realement[15],

1. Allusion aux luttes de Louis XII contre le pape Jules II.
2. Que m'importe-t-il si.
3. Pourvu que la paix règne en France.
4. Jamais il n'est rien sorti de bon des excès.
5. Assuré, à l'abri.
6. Veux.
7. Inouïes.
8. Arrangements, conventions.
9. Fièvres causées par des alarmes perpétuelles.
10. Bouchées, drogues (empoisonnées).
11. Préparés.
12. Pleins pouvoirs donnés par le souverain à des agents qui en abusent.
13. Mettre tout en feu.
14. Et voir ensuite les haines soulevées.
15. Mais s'il faut parler réellement.

Ainsy qu'on dit communement,
Jamais ne fut feu sans fumée;
Aucuns[1] ont la guerre enflamée,
Qui doivent redoubter fortune[2].

LE PRINCE.

Qui parle?

LA SOTTE.

La Sotte Commune.

LE PREMIER SOT.

La Sotte Commune, aprochez.

LE SECOND SOT.

Qu'i a il? Qu'esse[3] que cerchez?

LA COMMUNE.

Par mon ame, je n'en sçay rien.
Je voy les plus grans empeschez[4],
Et les autres se sont cachez.
Dieu vueille que tout vienne à bien!
Chascun n'a pas ce qui est sien,
D'affaires d'aultruy on se mesle.

LE TROISIESME.

Tousjours la Commune grumelle[5].

LE PREMIER.

Commune, de quoy parles-tu?

LE DEUXIESME.

Le Prince est remply de vertu.

LE TROISIESME.

Tu n'as ne[6] guerre ne bataille.

LE PREMIER.

L'orgueil des Sotz a abatu[7].

LE DEUXIESME.

Il a selon droit combatu.

LE TROISIESME.

Mesmement a mys au bas taille[8].

LE PREMIER.

Te vient on rober[9] ta poulaille[10]?

LE DEUXIESME.

Tu es en paix en ta maison.

1. Quelques-unes.
2. Ce qui en adviendra.
3. Qu'est-ce.
4. Embarrassés.
5. Grommelle.
6. Ni.
7. Il a abattu l'orguell des sots.
8. Il a même abaissé, diminué la taille, l'impôt.
9. Dérober.
10. Volaille.

LE TROISIESME.

Justice te preste l'oreille.

LE PREMIER.

Tu as des biens tant que merveille
Dont tu peux faire garnison[1].

LE DEUXIESME.

Je ne sçay pour quelle achoison[2]
A grumeller on te conseille.

LA COMMUNE (*chante*)

Faulte[3] d'argent, c'est douleur non pareille[4].

LE DEUXIESME.

La Commune grumelera
Sans cesser, et se meslera
De parler à tort, à travers.

LA COMMUNE.

Ennuyt[5] la chose me plaira,
Et demain il m'en desplaira;
J'ay propos muables, divers;
Les ungz regardent de travers
Le Prince, je les voy venir[6]:
Par quoy[7] fault avoir yeulx ouvers;
Car scismes[8] orribles, pervers,
Vous verrez de brief advenir.

GAYECTÉ.

La Commune ne sçait tenir
Sa langue.

LE TROISIESME.

N'y prenez point garde,
A ce qu'elle dit ne regarde[9].

(*Le jeu du Prince des Sots et mère Sotte, Sottie;* — t. I, p. 220.)

1. Provision.
2. Occasion.
3. Manque.
4. Vers d'une chanson populaire, qu'on retrouve dans Roger de Collerye, Rabelais, des Periers, etc.
5. Aujourd'hui.
6. Je les observe.
7. C'est pourquoi.
8. Schismes, dissensions.
9. Elle ne prend pas garde à ce qu'elle dit.

2. Pugnicion Divine[1] hault assise en une chaire[2] et elevée en l'air.

Tremblez, tremblez, pervers Peuple Ytallique;
Le Createur a prins à vous la picque[3] !
Estre devez courroucez et pensifz !
L'Homme Obstiné[4] ingrat, fol, fantastique,
Felon, pervers, par conseil[5] judaïcque[6],
Vous fait faire des cas[7] trop excessifz.
Sachez que Dieu a vos cueurs endurcis
Comme à Pharaon. O peuple habandonué
Si de bien brief n'as a ton cas regard[8],
Je parferay[9] ce que est predestiné.
On se repent aucunesfois[10] trop tard.
Par trop souvent cheminez voye oblique,
Gaigner voullez la maison Plutonicque[11]
Et dedans Styx estre plongez, assis[12].
L'Homme Obstiné qui à tout mal s'aplicque
Se veult monstrer rebelle, fantastique;
Je ne croy point qu'il ne soit circoncis[13].
O cueurs pesans, gros, enflez et massis[14],
Pour vous batre mon fleau est assigné[15].
Où il tumbe, tout consume et tout art[16].
Peuple Ytalique, ne crois l'Homme Obstiné;
On se repent aulcunesfois trop tart.

(Id., *Moralité*, — t. I, p. 251.)

3. Louis IX en Terre-Sainte.

LES PRELATZ.

Sire, resjouyr[17] vous devez;
Car tant avez fait de chemin

1. Ce morceau satirique est dirigé contre le pape Jules II qui avait formé la sainte ligue (1511) pour chasser les Français d'Italie.
2. Chaise.
3. Le Créateur s'est irrité contre vous.
4. Le pape Jules II.
5. Résolutions.
6. On faisait courir le bruit que le pape Jules II était d'origine juive.
7. Actes.
8. Si bientôt tu ne prends garde à ce que tu fais.
9. Accomplirai.
10. Quelquefois.
11. L'enfer.
12. Fixés pour toujours dans l'enfer.
13. Voir la note 6.
14. Massifs.
15. Préparé. — Dans le premier hémistiche de ce vers, *batre* compte pour deux syllabes, comme *tombe* au vers suivant; dans le second hémistiche, *fleau* compte pour une syllabe, l'*e* n'étant pas un *e* fermé, mais un *e* muet comme dans *beau*.
16. Brûle (*ardet*).
17. Vous réjouir.

Qu'au lieu où Dieu fist d'eaue vin[1]
Estes arrivez aujourduy.

LE ROY LOYS.

J'en loue et remercie celuy
Qui tout sçait, tout congnoist et peult.

CHEVALLERIE.

Tout le cueur au ventre me meult
De la joye que j'ay d'y estre.

LES PRELATZ.

Ainsi comme[2] je puis congnoistre
Vècy[3] le lieu et habitacle
Où Jhesus le premier miracle
Fist, en muant l'eaue en vin.

LE ROY LOYS.

Le bon seigneur doulx et benyn
Eust en ce lieu beaucop affaire[4]...

LES PRELATZ.

Velà[5] la montagne Tabor
Où la transfiguration
Fut de Jhesus.

LE ROY LOYS.

Devocion
Devons avoir à ce saint lieu,
Quand Jesucrist, le filz de Dieu,
Y monstra sa divinité
Par sa doulce benignité
Aux Apostres et aux Prophettez.

CHEVALLERIE.

Sire, s'en[6] malaise vous estez
Dictes lay[7]; nous reposerons.

LE ROY LOYS.

Nenny, encor cheminerons.
Car je vueil[8] plus oultre[9] passer;
Je n'ay garde de me lasser,
Quand je voy places si très sainctes.

1. Miracle des noces de Cana.
2. Autant que.
3. Voici.
4. Nous supprimons, pour abréger, tout un passage où l'on voit saint Louis, malgré les observations de la *Chevallerie* et des prélats, se couvrir d'une haire, *pour master son corps, aux saintz lieux où le doulx Jesucrist alla.*
5. Voilà.
6. Si en.
7. Orthographe bizarre pour *le*.
8. Veux.
9. Plus loin.

LES PRELATZ.

Il y a montz et vallees maintez
Qui sont durez à cheminer.

LE ROY LOYS.

Si[1] me veulx-je determiner
Encor de marcher sans arrest.
Quel lieu esse[2]-la?

LES PRELATZ.

Nazareth,
Où Jesus fut nourry sans doulte.

LE ROY.

C'est raison qu'a genoulx me boute[3]
Quand voy le lieu où mon seigneur,
Mon createur, mon redempteur,
Fut nourry de[4] vierge Marie.

CHEVALLERIE.

Mais regardez, Chevallerie,
L'humilité qui est au roy.
Si humble et devot je le voy
Que j'en ay le cueur tout piteux[5].

LE ROY.

Au lieu[6] qui est tant precieux
Où fut nourry par charité
Le filz de Dieu, en vérité
Avec mes soulliers je n'yrai,
Mais nus piedz; me deschausseray
Pour ce très sainct lieu visiter.

CHEVALLERIE.

Nous devons cecy reciter[7]
A chacun; pas ne s'en fault taire.

LES PRELATZ.

Cher Sire, il est necessaire
De preparer vostre disner.

LE ROY LOYS.

Non ferez; car je vueil jusner[8]
Au pain et à l'eaue aujourdhuy

1. Toutefois.
2. Est-ce.
3. Je me mette.
4. Par la.
5. Rempli de pitié, ému.
6. L'étable où Marie fut accueillie par charité.
7. Raconter.
8. Jeûner.

En allant au lieu où celuy
Fut nourry qui nous peult saulver.

CHEVALLERIE.

Ha, Seigneur, vous povez grever[1]
Vostre corps.

LE ROY LOYS.

Et saulver mon âme,
Suppliant à la Vierge dame
Mere de Jesus et pucelle
Qu'elle prie l'Essence immortelle
Que mes pechiez soient pardonnez.

CHEVALLERIE.

Trop de peine vous vous donnez.

LE ROY LOYS.

Jhesuscrist en print[2] plus pour moy,
Et sy[3] est de paradis roy,
Du monde et de tous les mondains[4];
Si luy supplie à joinctes mains
Qu'il reçoyve en gré[5] mon service
Et que son plaisir accomplice[6].

(*La vie monseigneur*[7] *sainct Loys, Roy de France, par personnaiges, composée par Pierre Gringoire;* — t. II, p. 157.)

THÉODORE DE BÈZE

1519-1605

Théodore de Bèze, né à Vézelay (Bourgogne), en 1519, fut élevé chez son oncle, conseiller au parlement de Paris, par un savant humaniste allemand, Melchior Volmar, dévoué aux doctrines de la Réforme. Il passa sa jeunesse dans les plaisirs; mais une maladie dangereuse amena sa conversion. Il se rappela les enseignements de son ancien maître, et ne tarda pas à aller trouver Calvin à Genève (1548). Calvin lui confia une chaire de littérature grecque à Lausanne. L'enseignement n'empêcha pas de Bèze de se livrer avec ardeur aux travaux théo-

1. Charger, fatiguer.
2. Prit.
3. Toutefois.
4. Les êtres qui habitent le monde.
5. Favorablement.
6. Et que je fasse sa volonté.
7. C.-à-d. : la vie *de* monseigneur. *Monseigneur* est ici au génitif, d'après les règles de construction de la vieille langue. Cf. p. 351, n. 4.

logiques et de jouer un rôle actif dans les luttes de la Réforme. C'est pendant son séjour à Lausanne qu'il publia ses écrits les plus connus : sa tragédie d'*Abraham sacrifiant,* sa traduction en vers des *Psaumes* et son traité *De la punition des hérétiques par l'autorité civile* (*De Hæreticis a civili magistratu puniendis*). Appelé par les princes protestants de France à la cour de Henri de Navarre (1560), il représenta les Églises réformées au colloque de Poissy (1550), prit part dans l'armée de Condé à la guerre civile de 1562, revint à Genève en 1563 pour recevoir de la communion protestante la succession de Calvin, et dirigea la ville jusqu'à sa mort (1605) avec une énergie infatigable et un admirable dévouement.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section I, page 5; sect. II, p. 90; sect. III, p. 165).

Abraham sacrifiant.

ABRAHAM.

...Veux-tu, mon Dieu, mon Roy,
Me repousser quand je prie pour moy?
Engendré l'ay, et faut que le deffacе[1].
O Dieu, ô Dieu, au moins fay-moi la grace.

SATAN.

Grace! ce mot n'est point en mon papier.

ABRAHAM.

Qu'un autre soit de mon fils le meurtrier.
Helas, Seigneur, faut-il que ceste main
Vienne à donner ce coup tant inhumain?
Las! que feray-je à la mere dolente[2],
Si elle entend[3] ceste mort violente?
Si je t'allegue[4], helas, qui me croira?
S'on[5] ne le croit, las! quel bruit en courra?
Seray-je pas d'un chacun rejetté
Comme un patron[6] d'extreme cruauté?
Et toy, Seigneur, qui te voudra prier?
Qui se voudra jamais en toy fier?
Las! pourra[7] bien ceste blanche vieillesse
Porter le fais d'une telle tristesse?
Ay-je passé parmy tant de dangers,
Tant traversé de pays estrangers,
Souffert la faim, la soif, le chaut, le froid,

1. Je l'ai engendré (Isaac), et il faut que je le défasse, le tue.
2. Désolée.
3. Apprend.
4. Si j'allègue ton ordre.
5. Si on.
6. Modèle.
7. Cette vieillesse pourra-t-elle?

Et devant toy tousjours cheminé droict,
Ay-je vescu, vescu si longuement
Pour me mourir[1] si malheureusement?
Fendez[2] mon cœur, fendez, fendez, fendez,
Et pour mourir plus long temps n'attendez :
Plustost on meurt, tant moins la mort est greve[3].

SATAN.

Le voila bas, si Dieu ne le releve.

ABRAHAM.

Que dy-je? où suis-je? ô Dieu mon createur,
Ne suis-je pas ton loyal serviteur?
Ne m'as-tu pas de mon pays tiré?
Ne m'as-tu pas tant de fois asseuré
Que ceste terre aux miens estoit donnée?
Ne m'as-tu pas donné ceste lignée,
En m'asseurant que d'Isaac sortiroit
Un peuple tien qui la terre emplniroit?
Si donc tu veux mon Isaac emprunter[4],
Que[5] me faut-il contre toy disputer?
Il est à toy; mais de toy je l'ay pris.
Et pourautant, quand tu l'auras repris,
Resusciter plustost tu le feras,
Que[6] ne m'advint ce que promis tu m'as.
Mais, ô Seigneur, tu sçais qu'homme je suis,
Executer rien de bon je ne puis,
Non pas penser[7]; mais ta force invincible
Fait qu'au croyant il n'est rien impossible.
Arriere chair, arriere affections :
Retirez-vous, humaines passions;
Rien ne m'est bon, rien ne m'est raisonnable,
Que ce qui est au Seigneur agreable...
Or ça, mon fils! helas que veux-je dire!

ISAAC.

Plaist-il, mon pere?

ABRAHAM.

Helas, ce mot me tue[8]!

1. *Se mourir* (sibi mori), qui a le même sens que *mourir*, s'emploie encore à l'indicatif : *il se meurt, il se mourait.*
2. Fendez-vous.
3. Pénible.
4. Prendre momentanément.
5. Pourquoi.
6. Plutôt que ta promesse ne soit pas réalisée.
7. Non pas même concevoir.
8. Cf. Euripide, *Iphigénie en Aulide*, 652 : Ἄλλους ὀλεῖ προσθ' ἤ γέ με διολέσαντ' ἔχει.

Mais si faut-il pourtant que m'esvertue[1].
Isaac mon fils! Helas, le cœur me tremble.

ISAAC.

Vous avez peur, mon pere, ce me semble.

ABRAHAM.

Ha mon amy, je tremble voirement[2]!
Helas, mon Dieu!

ISAAC.

Dites-moy hardiment
Que[3] vous avez, mon pere, s'il vous plaist.

ABRAHAM.

Ha mon amy, si vous saviez que c'est.
Misericorde, ô Dieu, misericorde!
Mon fils, mon fils, voyez vous ceste chorde,
Ce bois, ce feu, et ce cousteau icy?
Isaac, Isaac, c'est pour vous tout cecy.

SATAN.

Ennemy suis de Dieu et de nature,
Mais pour certain ceste chose est si dure,
Qu'en regardant ceste unique amitié[4],
Bien peu s'en faut que n'en aye pitié.

ABRAHAM.

Helas, Isaac!

ISAAC.

Helas, pere tresdoux,
Je vous supply, mon pere, a deux genoux,
Avoir au moins pitié de ma jeunesse.

ABRAHAM.

O seul appuy de ma foible vieillesse!
Las! mon amy, mon amy, je voudrois
Mourir pour vous cent millions de fois;
Mais le Seigneur ne le veut pas ainsi.

ISAAC.

Mon pere, helas, je vous crie mercy.
Helas, helas, je n'ay ne bras ne langue
Pour me defendre, ou faire ma harangue!
Mais, mais voyez, ô mon pere, mes larmes!
Avoir ne puis ny ne veux autres armes
Encontre vous : je suis Isaac, mon pere,
Je suis Isaac, le seul fils de ma mere :

1. Que je m'efforce.
2. Vraiment.
3. Ce que.
4. Cette affection extraordinaire.

Je suis Isaac, qui tien de vous la vie :
Souffrirez-vous qu'elle me soit ravie?
Et toutesfois si vous faites cela
Pour obeir au Seigneur, me voila,
Me voila prest, mon pere, et à genoux,
Pour soufrir tout, et de Dieu, et de vous.
Mais qu'ay-je fait, qu'ay-je faict pour mourir?
He Dieu, he Dieu, vueille me secourir!

ABRAHAM.

Helas, mon fils Isaac, Dieu te commande
Qu'en cest endroit tu luy serves d'offrande,
Laissant à moy, à moy ton povre pere,
Las! quel ennuy!

ISAAC.

Helas, ma povre mere,
Combien de morts ma mort vous donnera!
Mais dites-moy au moins qui m'occira[1].

ABRAHAM.

Qui t'occira, mon fils? mon Dieu, mon Dieu,
Ottroye-moy de mourir en ce lieu!

ISAAC.

Mon pere!

ABRAHAM.

Helas, ce mot ne m'appartient;
Helas, Isaac, si est-ce[2] qu'il convient
Servir à Dieu.

ISAAC.

Mon pere, me voila.

SATAN.

Mais je vous pri', qui eust pensé cela?

ISAAC.

Or donc, mon pere, il faut, comme je voy,
Il faut mourir. Las, mon Dieu, aide moy!
Mon Dieu, mon Dieu, renforce moy le cœur!
Rend-moy, mon Dieu, sur moy mesme vainqueur.
Liez, frappez, bruslez, je suis tout prest
D'endurer tout, mon Dieu, puis qu'il te plaist.

ABRAHAM.

A, a, a, a, et qu'est-ce et qu'est cecy!
Miséricorde, ô Dieu, par ta mercy.

1. Me tuera.

2. Il n'en est pas moins vrai, etc.

ISAAC.

Seigneur, tu m'as et creé et forgé,
Tu m'as, Seigneur, sur la terre logé,
Tu m'as donné ta saincte cognoissance,
Mais je ne t'ay porté obeissance
Telle, Seigneur, que porter je devois.
Ce que te prie, helas, à haute voix
Me pardonner. Et à vous, mon seigneur,
Si je n'ay fait tousjours autant d'honneur
Que meritoit vostre douceur tant grande,
Treshumblement pardon vous en demande.
Quant à ma mere, helas, elle est absente.
Vueille, mon Dieu, par ta faveur presente,
La préserver et garder tellement,
Qu'elle ne soit troublée aucunement.

(*Icy est bandé Isaac.*)

Las! je m'en vay en une nuict profonde;
Adieu vous dy la clarté de ce monde.
Mais je suis seur que de Dieu la promesse
Me donnera trop mieux que je ne laisse.
Je suis tout prest, mon pere, me voila.

SATAN.

Jamais, jamais enfant mieux ne parla.
Je suis confus, et faut que je m'enfuye.

ABRAHAM.

Las! mon amy, avant la departie[1],
Et que ma main ce coup inhumain face,
Permis me soit de te baiser en face.
Isaac, mon fils, le bras qui t'occira[2],
Encore un coup au moins t'accolera[3].

ISAAC.

Las! grand merci.

ABRAHAM.

O ciel, qui es l'ouvrage
De ce grand Dieu, et qui m'es tesmoignage
Tressuffisant de la grande lignée
Que le vray Dieu par Isaac m'a donnée;
Et toy la terre à moy cinq fois promise,
Soyez tesmoins que ma main n'est point mise

1. Séparation.
2. Te tuera.
3. T'embrassera; s'est conservé dans *accolade*.

Sus cest enfant par haine ou par vengeance,
Mais pour porter entiere obeissance
A ce grand Dieu, facteur de l'univers,
Sauveur des bons, et Juge des pervers.
Soyez tesmoins qu'Abraham le fidele,
Par la bonté de Dieu, a la foy telle[1],
Que nonobstant toute raison humaine,
Jamais de Dieu la parolle n'est vaine.
Or est-il temps, ma main, que t'esvertues,
Et qu'en frappant mon seul fils, tu me tues.

(*Icy le cousteau luy tombe des mains.*)

ISAAC.

Qu'est-ce que j'oy, mon pere? helas, mon pere!

ABRAHAM.

A, a, a, a.

ISAAC.

Las! je vous obtempere.
Suis-je pas bien[2]?

ABRAHAM.

Fut-il jamais pitié[3],
Fut-il jamais une telle amitié?
Fut-il jamais pitié? A, a, je meurs,
Je meurs, mon fils.

ISAAC.

Ostez toutes ces pleurs,
Je vous supply' : m'empescherez vous doncques
D'aller à Dieu?

ABRAHAM.

Helas, las! Qui vit oncques
En petit corps un esprit autant fort?
Helas, mon fils, pardonne moy ta mort.

(*Icy le cuide frapper.*)

L'ANGE.

Abraham, Abraham!

ABRAHAM.

Mon Dieu.

L'ANGE.

Remets ton cousteau en son lieu :
Garde bien de ta main estendre
Dessus l'enfant, n'y d'entreprendre

1. A la confiance que.
2. Ne suis-je pas bien posé (sur le bûcher) pour recevoir le coup?
3. Pieté filiale.

De l'outrager aucunement.
Or peux-je veoir tout clairement
Quel amour tu as au Seigneur,
Puis que luy portes[1] cest honneur
De vouloir, pour le contenter,
Ton fils à la mort presenter.

ABRAHAM.

O Dieu!

ISAAC.

O Dieu!

ABRAHAM.

Seigneur, voilà[2] que c'est
De t'obeir.

(*Abraham sacrifiant,* Tragedie Françoise[3], — p. 42.)

LECOQ

Fin du XVIe siècle.

Thomas Lecoq est à peu près inconnu. On sait seulement qu'il fut prieur ou curé de la Sainte-Trinité de Falaise et de Notre-Dame de Guibray, et qu'il composa un certain nombre de poésies dramatiques qui le firent connaître en Normandie. Sa tragédie de *Caïn* date de 1580.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (sect. III, p. 164).

Le mystère de Caïn.

I.

ADAM, *les mains joinctes et les yeux vers les cieux.*

Mon Dieu, qui m'as à ton image
Faict pour le plus parfaict ouvrage
Que ce haut ciel ceint et embrasse,
Seray-je forclos[4] de ta grace
Tant longuement[5]?

1. Tu lui portes.
2. Ce que.
3. Nous citons d'après la réimpression de Genève, Fick, 1874, pet. in-12. Cette réimpression est faite sur la seconde édition originale (Genève, 1561).
4. Exclus.
5. Si longtemps.

Je sçay que je t'ay irrité
Et[1] grief tourment ay merité
Certainement;
Mais qu'a faict ma posterité
Pour languir en perplexité?
A elle forfaict?
Ceux qui sont encore à naistre,
Qui ne peuvent veoir ne cognaistre,
Ont ils meffaict?

(*Les bras croysez.*)

Seigneur, au desespoir je suis.
Certes plus porter je ne puis
Si dur tourment.
Tu as formé la terre et l'air,
Le ciel tant lumineux et clair,
En un moment.
Tu as creé tant d'animaux
Tant sur terre que sur les eaux
Tout en est plain[2].
Tu m'as constitué leur maistre,
Et tous les as voulu submettre
Dessous ma main..
Or de tout ce que tu as faict
Tu n'attends event[3] ni effect
Sinon l'honneur[4].
Honneur! las[5]! qui te le fera,
Et qui plus te recognoistra
Pour son Seigneur?

(*A genoux.*)

Pour son Seigneur, helas! que veux-je dire?
Pardonne-moy, mon Dieu, et me retire
De desespoir ou mon peché me maine[6].
Delivre-moy, Seigneur, de ceste peine!
N'est-ce pas toy qui m'as faict et forgé?
Ne m'as-tu pas sur la terre logé?
Mon but, mon tout, mon Dieu, mon esperance,
Si je ne t'ay porté obeissance,
Ny tel honneur, que je devois porter,

1. *En* dans le texte.
2. Plein.
3. Résultat (*eventus*).
4. L'honneur que la créature te doit.
5. Hélas.
6. Mène.

Ay-je pas tort? doy-je à toy disputer?
Nenny, pour vrai; dont pardon te demande[1].

II

CAÏN, ABEL, LE DIABLE, REMORDS DE CONSCIENCE, LE SANG D'ABEL.

ABEL.

Allons.

CAÏN.

Va, et je te suyvrai.

ABEL.

Allons; Dieu nous vueille conduire.
(*Il va après son trouppeau.*)

CAÏN (*à part*).

Diables d'enfer, venez m'instruire
Et monstrer ce que je doibs faire
Pour mon entreprise parfaire.
(*Soit faict quelque tonnerre.*)

LE DIABLE.

Diable je suis; tel je me nomme,
Capital ennemy de l'homme,
Diable qui tormente et moleste
Les servants de ce Dieu celeste;
Au contraire, Ange gracieux
Doux et bening, solacieux[2],
Qui enseigne, instruicts et console
Ceux qui viennent à mon escolle.
Parquoy[3] si tu veux croire à moy,
Renonçant ton Dieu et sa loy
(Car tu ne peux servir à deux)[4]
Tu auras l'event[5] de tes vœus.

CAÏN.

Mon amy, c'est toy qu'il me faut;
Car je ne pretends rien la haut.
Fy de Dieu!

REMORDS DE CONSCIENCE.

Pauvre vicieux,
N'auras-tu point devant les yeux
Quelque remors de conscience?

1. Et je t'en demande pardon.
2. Consolant.
3. C'est pourquoi.
4. « Nemo potest duobus dominis servire » (Évang. de saint Mathieu, vi, 24; cf. saint Luc, xvi, 13.)
5. Résultat.

CAÏN.

Qui es-tu?

REMORS.

Mon Dieu, patience

CAÏN.

Mais qui es-tu, qui me poursuis?

REMORS.

Remors de conscience suis;
Revoque ton vœu, mon amy,
Et renonce à cest ennemy;
Autrement, c'est faict de ton ame.

LE DIABLE.

Caïn, autre Dieu ne reclame
Que moy seul!

CAÏN.

Qu'est-ce que je dis[1]?

REMORS.

Tu te bannis de paradis,
Si tu laisses Dieu.

LE DIABLE.

Chasse hors
De conscience le remors[2],
Il fera le pas[3] devant toy.

CAÏN.

Remors, ne parlez plus a moy;
Cela me fait croistre l'envie
De luy faire perdre la vie :
Ne me faictes plus long devis[4].

ABEL.

Mon frere a dueil[5], ce m'est advis,
Pource que j'ay blasmé son vice;
Mais Dieu cognoist si par malice
Ou ambitieuse entreprise
J'ai son avarice reprise.

CAÏN.

Voicy mon homme bien appoint[6].

REMORS.

Caïn, tu ne le tueras point

1. Que dire?
2. Le remords de conscience.
3. S'en ira.
4. Discours; cf. *deviser*
5. Deuil, chagrin.
6. Au point où je le voulais.

Si tu me croys. — CAÏN. Que veux-je faire?
Ce que Dieu a faict, le deffaire?
Faut-il que je souille ma main
Au sang d'un frere tant humain?

LE DIABLE.

Oui! si tu veux tout avoir.

CAÏN.

C'est le comble de mon vouloir
D'avoir par tout commandement.

LE DIABLE.

Frappe donc, frappe hardiment;
Ne tarde plus.

CAÏN.

Faire le faut
Puisqu'ainsi est. A mort, ribault. (*Il le tue.*)

ABEL.

O mon Dieu! mon Dieu! qu'est cecy?
Mon Dieu, je te requiers mercy,
Et te recommande mon ame.

CAÏN.

Jamais[1] de vous je n'auray blasme!
Le voila mort!
Il en[2] est fait.
Soit droict ou tort,
Le voila mort.
Il saigne fort;
Qu'il est deffaict!
Le voyla mort
Il en[2] est faict!
Toutesfois pour que le meffaict
Soit plus tardif à descouvrir,
Il me convient ce sang couvrir
Qu'aucun n'en ayt appercevance!

LE SANG D'ABEL.

Vengeance, vengeance, vengeance[3]!

1. Jamais plus. — 2. C'en.

3. Fin imitée du *Mistère du Viel Testament*, section V, *De la mort d'Abel* (t. I, p. 105, éd. Rothschild) :

CAYN.

Dieu ne sçauroit de ce fait m'arrester,
Ne le paillart *(Abel)* d'entre mes mains oster
Puisque je suis en ceste arragerie *(rage)*.
Il le frappe et le tue.)
Le vella mort:
Il en est fait:
Soit droit ou tort
Le vela mort;
Point de resort
N'a *(il n'y a)* en ce fait.
Le vela mort;
Il en est fait!
Toutesfois, pour que le meffait
Soit plus tardif à descouvrir,
Le sang de luy je vueil couvrir,
A cette fin qu'on ne le voye,
Si aucun passoit par ceste voye
Ainsi que le monde chemine.

LA VOIX DU SANG, *qui crie a Dieu, et ne la voit on point.*

Justice, Justice divine.
Venez le sang juste venger...

III

CAÏN, LE PÉCHÉ, LA MORT.

CAYN.

Mais qu'est-ce que je voy icy?
Qui s'est à mon bras attaché?
Qui es-tu?

PECHÉ.

Je suis ton peché;
Ne cognois-tu point ta facture[1]?

CAYN.

O detestable creature,
Que dis-tu? Est-il bien possible
Que mon peché soit si horrible
Et vilain que tu apparois?

PECHÉ.

Encor[2] plus; je ne me pourrois
Figurer si laid en ce lieu
Comme j'apparois devant Dieu.

CAYN.

Pourquoy me tiens-tu en ce point?

PECHÉ.

Je ne t'abandonneray point;
Tu es mien. Qui peché commet
De sa liberté se demet
Pour se rendre a peché serville[3].

CAYN (*parlant à la mort*).

Et toy, qui es-tu?

LA MORT.

Je suis fille
De ton peché ord[4] et immunde;
C'est moy qu'on dict la mort seconde[5],
La mort d'enfer, la mort derniere,
Trop pire que n'est la premiere.
Car la premiere à tous commune
Toutes douleurs finit par une,
Et n'a que son premier effort.
Mais moy, je suis l'horrible mort,
Mort execrable, mort cruelle,

1. Ne reconnais-tu pas ton œuvre?
2. Le texte porte *encore*.
3. Esclave du péché.
4. Affreux.
5. La mort éternelle, la damnation éternelle.

Mort qui mille morts renouvelle,
Qui ne donne fin ne repos
A ceux qui d'asseuré propos
Engendrent peché, qui m'a faicte.

CAYN.

O mort trop hideuse et deffaicte!
Je te pry, sans plus long sejour[1],
Advance moy mon dernier jour.

LA MORT.

Il faut que la mort naturelle
Te face ce qui est en elle,
Avant que je puisse à jamais
Te servir de ton dernier mets.
Cela faict, je t'ay preparé
Un lieu d'obscurité paré[2],
Lieu d'horreur, de crys, d'hurlements,
De souspirs et gemissements:
Lieu ou les serpens et couleuvres
Rongeront ta langue et tes levres;
Lieu ou peste, charbon, catherre
Sont plus drus qu'herbe sur la terre;
Lieu plein de souffre et feu ardant,
Trop plus aspre[3] chaleur rendant,
Que cestuy ci[4]; là brusleras
Et jamais ne consommeras[5];
Voila ton lieu[6] determiné
Et pour tous meurtriers destiné,
Pour superbes ambitieux,
Pour chiches avaricieux,
Larrons, paillards, blasphemateurs,
Enfans rebelles, contempteurs
Des commandemens de leur pere,
Voila leur eternel repaire :
Tous abysmeront[7] là dedans
Ou n'a[8] que grincement de dents
Et un tourment qui tousjours dure[9].

1. Retard. Encore au XVIIe siècle : « Un moment de *séjour* peut tout déconcerter. » (Corn., *Othon*, IV, 2.)
2. Garni.
3. Dure.
4. Ce feu-ci.
5. Tu ne consumeras, tu ne seras consumé.
6. Ta place fixée, réservée pour, etc.
7. S'abîmeront, seront plongés dans cet abîme.
8. Là où il n'y a que.
9. Comparez pour tout ce développement le fragment de d'Aubigné cité plus haut, p. 257.

CAYN.

Horrible mort, mort rigoureuse et dure,
Que ne m'as tu ravy dans la matrice[1],
Ou bien avant que teter ma nourrice,
Si tost que fuz en ce monde venu?
Pourquoy m'a on sur le genouil[2] tenu,
Flaté[3], porté, allaicté de mammelles
Pour me garder à peines si cruelles?
Qu'est-ce de moy? O malheureux damné!
Maudite soit l'heure que je fus né.
Maudicte nuit en laquelle il fut sçeu
Et publié qu'avois esté conceu[4].
Soit la clarté de la Lune obscurcie
Et du Soleil tenebreuse et noircie!
Maudite, terre et ses verds parements[5]
Et mauditz soyent tous les quatre elemens!
Ma mere soit et mon pere maudit!
Le haut sejour soit à tous interdit!
Ainsi qu'à moy, et mesme passion[6]
Soit de chascun la consolation!

Fragments de *Caïn :* « Tragedie representant l'odieus et sanglant meurtre commis par le maudit Caïn à l'encontre de son frere Abel : extraicte du 4. chap. de Genese[7]. »

II. L'ÉCOLE DE RONSARD. — 1. POÈTES TRAGIQUES

ÉTIENNE JODELLE

1532-1573.

Estienne Jodelle, seigneur de Lymodin, naquit à Paris en 1532. Élève de Ronsard, il se distingua de bonne heure par ses talents poétiques. En 1552, à peine âgé de vingt ans, il donna la première tragédie et la

1. Sein maternel.
2. Genou.
3. Caressé.
4. Tout ceci est imité de Job.
5. Parures.
6. Souffrance.
7. Cette pièce est très rare. Nous citons d'après l'édition publiée à Paris par Nicolas Bonfons ; elle est sans nom d'auteur, sans date et sans pagination. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote Y, 5570.

première comédie qui furent jouées en France (1552). La *Cléopâtre captive* et l'*Eugénie* plurent tellement à Henri II qu'il gratifia l'auteur de cinq cents écus, « et lui fit tout plein d'autres grâces, d'autant que c'estoit chose nouvelle et très belle et très rare[1] ». Quelques années plus tard, Jodelle composait (avant 1558) la tragédie de *Didon se sacrifiant*, empruntée au quatrième livre de l'*Enéide*. Bientôt après, il allait tomber en disgrâce. Chargé de préparer la réception de Henri II à l'hôtel de ville pour le 15 février 1558[2], il avait improvisé en quatre jours une mascarade, les *Argonautes*, et organisé la musique, les devises, les emblèmes, les décors, arcs de triomphe, trophées[3]; la méprise d'un ouvrier fit tout avorter[4], au grand mécontentement du roi. Jodelle était d'humeur hautaine. Il ne fit rien pour regagner les bonnes grâces du prince. Le déréglement de sa vie acheva de détacher de lui ses divers protecteurs, et il mourut à l'âge de quarante et un ans, épuisé par les excès et accablé par la misère.

Des œuvres diverses où s'est dépensée sa prodigieuse facilité, il n'est resté que deux tragédies et une comédie, et des poésies de jeunesse en français et en latin. Elles ont été publiées par M. Marty-Laveaux, dont nous suivons l'excellente édition (2 vol. in-8°, 1868-70).

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section III, p. 156-162).

1. Imprécations de Didon.

O Junon, grand Junon tutrice de ces lieux,
O toymesme grand Roy des hommes et des Dieux,
Desquels la majesté traistrement blasphemee,
Asseura faulsement ma pauvre renommee[5],
Qu'est-ce, qu'est-ce qui peut or'[6] me persuader
Que d'enhaut vous puissiez sus[7] nous deux regarder,
D'un visage equitable? Ha! grans Dieux, que nous sommes
Vous et moy bien trahis! La foy, la foy des hommes
N'est seure[8] nulle part. Las[9]! comment, fugitif,
Tourmenté par sept ans de mer en mer, chetif,

1. Brantôme, *Grands capitaines fr.* (Henry II), éd. Lalanne, III, 289.

2. C.-à-d. 1559, l'année commençant à Pâques.

3. Jodelle était fier de ses talents multiples :

Je dessine, je taille et charpente et maçonne,
Je brode, je pourtray, je couppe, je façonne,
Je cizele, je grave, émaillant et dorant,
Je griffonne, je peins, dorant et colorant,
Je tapisse, j'assiels, je festonne et decore,
Je musique, je sonne et je poëtise encore.

4. Il avait avancé, au milieu de la représentation, en place de deux *rochers*, deux *clochers* entre lesquels devait passer Jason. Jodelle déconcerté resta court dans son rôle de Jason.

5. Fit que je lui confiai sans crainte ma malheureuse réputation.

Cf. Corneille, *Médée* (I, 4) :

Souverains protecteurs des lois de l'hymenée
Dieux garants de la foi que Jason m'a donnée,
Vous qu'il prit a témoins d'une immortelle (ardeur
Quand par un faux serment il vainquit ma (pudeur.

6. Maintenant.

7. Sur.

8. Sûre.

9. Hélas.

Tant qu'il sembloit qu'au port la vague favorable
L'eust jetté par despit, soulfreteux, miserable,
Je l'ay, je l'ay receu, non en mon amitié
Seulement, mais (helas! trop folle) en la moitié
De mon royaume aussi[1]. J'ay ses compagnons mesme
Ramené de la mort. Ha! une couleur blesme
Me prend par tout le corps, et presque les fureurs
Me jettent hors de moy, apres tant de faveurs.
Maintenant, maintenant il vous a les augures
D'Apollon[2]; il vous a les belles avantures
De Lycie; il allegue et me paye en la fin
D'un messager des Dieux qui haste son destin.
C'est bien dit, c'est bien dit, les Dieux n'ont autre affaire :
Ce seul souci les peut de leur repos distraire!
Je croirois que les Dieux affranchis du souci,
Se vinssent empescher[3] d'un tel[4] que cestuy-ci!
Va, je ne te tiens[5] point! Va, va, je ne replique
A ton propos, pipeur[6]; suy[7] la terre Italique.
J'espere bien en fin (si les bons Dieux aumoins,
Me peuvent estre ensemble et vengeurs et tesmoins),
Qu'avec mille sanglots tu verras le supplice
Que le juste destin garde à ton injustice.
Assez tost un malheur se fait à nous sentir ;
Mais, las! tousjours trop tard se sent un repentir.
Quelque isle plus barbare, où les flots equitables
Te porteront en proye aux Tigres tes semblables;
Le ventre des poissons, ou quelque dur rocher
Contre lequel les flots te viendront attacher,
Ou le fons[8] de ta nef[9], apres qu'un trait de foudre
Aura ton mas[10], ta voile et ton chef[11] mis en poudre,
Sera ta sepulture, et mesmes en mourant,
Mon nom entre tes dents on t'orra[12] murmurant,
Nommant Didon, Didon, et lors, tousjours presente,
D'un brandon infernal, d'une tenaille ardente,
Comme si de Megere on m'avoit fait la sœur,

1. Cf. Virgile, *Enéide*, IV, 373 : *Ejectum littore, egentem Excepi*, etc.
2. *Nunc augur Apollo, Nunc Lyciæ sortes* (ibid., v. 376). Remarquer la traduction de *Lyciæ sortes*, qui veut dire *oracles d'Apollon lycien*.
3. Embarrasser.
4. D'un tel souci.
5. Retiens.
6. Trompeur.
7. Poursuis, va chercher.
8. Fond.
9. Navire.
10. Mât.
11. Tête.
12. T'entendra.

J'engraveray[1] ton tort dans ton parjure cœur :
Car, quand tu m'auras fait croistre des morts le nombre,
Par tout devant tes yeux se roidira mon ombre[2].
Tu me tourmentes; mais, en l'effroyable trouble
Où sans fin tu seras, tu me rendras au double
Le loyer[3] de mes maux. La peine est bien plus grande
Qui voit sans fin son fait : telle je la demande;
Et si les Dieux du ciel ne m'en faisoient raison,
J'esmouvrois, j'esmouvrois l'infernale maison.
Mon dueil n'a point de fin. Une mort inhumaine
Peut vaincre mon amour, non pas vaincre ma haine.

(*Didon se sacrifiant*, acte II; — t. I, p. 181.)

2. Enée et le chœur des Phéniciens.

ENEE.

O bienheureux depart! ô depart malheureux[4]!

LE CHŒUR.

Quel heur[5] en ton depart?

ENEE.

L'heur que les miens[6] attendent.

LE CHŒUR.

Les Dieux nous ont faits tiens[7].

ENEE.

Les Dieux aux miens me rendent.

LE CHŒUR.

La seule impieté te chasse de ces lieux.

ENEE.

La pieté destine autre siege à mes Dieux.

LE CHŒUR.

Quiconques rompt la foy encourt des grands Dieux l'ire[8].

ENEE.

De la foy des amans les Dieux ne font que rire.

LE CHŒUR.

La pieté ne peut mettre la pitié bas.

1. Graverai.
2. Virgile, *Enéide*, vers 386 : *Omnibus umbra locis adero.*
3. La juste récompense des maux que tu m'as fait souffrir.
4. Bienheureux en ce qu'il suit l'ordre des dieux, malheureux en ce qu'il abandonne Didon.
5. Quel bonheur y a-t-il...
6. Les Troyens.
7. Nous (les habitants de Carthage) nous sommes tes sujets.
8. La colère des grands dieux.

ENEE.

La pitié m'assaut bien[1], vaincre ne me peult pas.

LE CHŒUR.

Par la seule pitié les durs destins s'esmeuvent.

ENEE.

Ce ne sont pas destins, si flechir ils se peuvent.

LE CHŒUR.

Un regne acquis vaut mieux que l'espoir d'estre Roy.

ENEE.

Non cestuy, mais un autre est destiné pour moy.

LE CHŒUR.

Quel païs se rendra, sçachant ta decevance[2]?

ENEE.

J'ay non pas au païs, ains[3] au Ciel ma fiance[4].

LE CHŒUR.

Que la religion est souvent un grant fart[5]!

ENEE.

La Religion sert sans art et avec art[6].

LE CHŒUR.

Sans la Religion vivroit une Iphigene.

ENEE.

Sans elle aussi vivroit et Troye et Polyxene...

LE CHŒUR.

Que d'autres meurdres, las! elle a mis en ce rang!

ENEE.

Le Ciel aussi requiert obeïssance ou sang[7].

LE CHŒUR.

Tu feras que Didon[8] en augmente la bande[9].

ENEE.

Ha Dieux! ha Dieux! tay toi : un remors me commande,
Bien qu'il soit sans effet, de rompre ce propos.

(*Id., ibid.*, — tome I, p. 183.)

1. M'attaque.
2. Ta trahison.
3. Mais.
4. Confiance.
5. Fard. — La religion peut servir de masque.
6. La religion sert au bien comme au mal, selon qu'on la pratique sincèrement sans art ou avec art, avec artifice.
7. C'est qu'en effet le ciel exige qu'on lui obéisse, sous peine de mort.
8. Par sa mort.
9. La liste : puisqu'elle se tuera en apprenant le départ d'Enée, commandé par les dieux.

3. Dernières plaintes de Didon.

. . . . . O mort! mort! voici l'heure :
C'est à ce coup qu'il faut que coulpable je meure!
Sus[1] mon sang, dont je veux sur l'heure faire offrande,
Qu'on paye à mon honneur tant offensé l'amende!
J'ai tantost dans l'espais[2] du lieu sombre et sauvage,
Pres l'autel où je tiens de mon espoux l'image,
Entendu la voix gresle[3] et receu ces paroles :
« Didon, Didon, viens t'en! O amours! amours foles, »
Qui n'avez pas permis qu'innocente et honneste
Je revoise[4] vers luy! mais ja ma mort est preste.
Pour t'apaiser, Sichee, il faut laver mon crime
Dans mon sang, me faisant et prestresse et victime.
Je te suy, je te suy, me fiant[5] que la ruse,
La grace et la beauté de ce traistre m'excuse.
La grand' pile[6] qu'il fault qu'à ma mort on enflamme
Desteindra[7] de son feu et ma honte et ma flamme.
Et toy[8], chere despouille, ô despouille d'Enee,
Douce despouille, helas! lorsque la destinee
Et Dieu le permettoient, tu recevras ceste ame,
Me depestrant[9] du mal qui sans fin me rentame[10].
J'ay vescu, j'ay couru[11] la carriere de l'age
Que Fortune m'ordonne, et or[12] ma grand' image
Sous terre ira[13]; j'ay mis une ville fort belle
A chef[14]; j'ay veu mes murs[15]; vengeant la mort cruelle
De mon loyal espoux, j'ay puni, courageuse,
Mon adversaire frere[16] : heureuse, ô trop heureuse,

1. Proprement : *debout,* allons, mon sang!
2. Epaisseur, profondeur.
3. La voix faible d'une ombre, celle de Sichée. Voir Virgile : *Hinc exaudiri voces et verba vocantis Visa viri* (*Enéide,* IV, 460).
4. Retourne, de *re* et *voise,* subj. archaïque, 1re pers., de *aller.*
5. Ayant confiance que.
6. Bois entassé, le bûcher.
7. Effacera. *Déteindre* avait ce sens, comme on le voit dans ce passage de Charles d'Orléans : « Effacer et destaindre toute joye. »
8. Tout ce qui suit jusqu'à la fin du morceau est traduit de Virgile (*Enéide,* IV, 651-662) : *Dulces exuviæ, dum fata deusque sinebant,* etc. — Jodelle a le tort de réunir deux morceaux qui sont séparés dans Virgile et qui, rapprochés l'un de l'autre, semblent se contredire : l'un qui exprime le remords d'avoir trahi la mémoire de Sichée, l'autre où Didon regrette l'amour d'Enée.
9. Délivrant. — Parmi ces dépouilles se trouve l'épée d'Enée, qui va la délivrer de ses peines.
10. Qui me blesse sans relâche.
11. Parcouru.
12. Maintenant.
13. *Et nunc magna mei sub terras ibit imago* (*Enéide,* IV, 654).
14. *Mettre à chef,* achever.
15. Les murs bâtis par moi.
16. Pygmalion.

Helas! si seulement les naus[1] Dardaniennes
N'eussent jamais touché les rives Libyennes.
Sus donc : allons, de peur que le moyen s'enfuye[2] :
Trop tard meurt celuy-là qu'ainsi son vivre ennuye[3].

(*Id.*, acte V; — t. I, p. 222.)

JACQUES GREVIN

1540 (?)-1570.

Jacques Grevin naquit vers 1540, à Clermont, en Beauvaisis ; il montra une précocité étonnante et fit de rapides progrès dans les lettres et dans les sciences médicales. A peine âgé de dix-huit ans, il donna deux comédies, *la Trésorière* et *les Ébahis*, et une tragédie, *César*, qui lui valurent les plus grands éloges de la part de Ronsard et le firent placer au-dessus même de Jodelle. Mais, Ronsard ayant attaqué les protestants dans ses *Discours sur les misères du temps*, Grevin, qui était calviniste, rompit avec lui, et Ronsard irrité effaça de ses œuvres les éloges qu'il avait donnés à Grevin.

Dans les dernières années de sa vie, Grevin, qui n'avait point quitté la profession médicale, fut choisi pour accompagner en Piémont, comme médecin, madame Marguerite, la sœur de Henri II, mariée à Philibert de Savoie. Il mourut peu de temps après son arrivée à Turin (5 novembre 1570).

Son théâtre et ses poésies ont été publiés en 1562, in-8°.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section III, p. 163).

1. Brutus avant le meurtre de César.

Rome, effroy de ce monde, exemple des provinces,
Laisse la tyrannie entre les mains des Princes
Du Barbare estranger, qui honneur luy fera,
Non pas Rome, pendant que Brute vivera.
Rome ne peult servir, Brute vivant en elle,
Et cachant dedans soy ceste antique querelle[4].
Ce n'est assez que Brute aist arraché des mains
D'un Tarquin orgueilleux l'empire des Romains,

1. Nefs, navires.
2. Que l'instrument de la mort ne m'échappe.
3. A qui pèse la vie.
4. Ayant en son cœur cet antique sujet de plainte.

S'il n'est contregardé[1]. Le neveu ne merite
Estre heritier des biens, si l'ayeul ne l'excite
A suyvre sa vertu, et si avec les biens
Il ne monstre le cueur de tous ses anciens.
Brute, monstre toy donc, et d'une belle gloire
Voüe aujourdhuy ta vie à la longue memoire :
Autrement tu n'es pas digne d'avoir vescu,
Si apres toy ne vist l'honneur d'avoir vaincu.
Brute, fais aujourdhuy, fay, fay que Cesar meure,
Afin qu'à tout jamais ta memoire demeure
Ennemie du nom de ce Tyran cruel,
Comme vivant je suis son ennemi mortel.
Et quand on parlera de Cesar et de Romme,
Qu'on se souvienne aussi qu'il a esté un homme,
Un Brute, le vangeur de toute cruauté,
Qui aura d'un seul coup gaigné la liberté.

(*Tragedie de Cesar*, acte II; — p. 14 de l'éd. de 1562.)

2. Brutus après le meurtre.

Le Tyran est tué, la liberté remise[2],
Et Rome a regaigné sa premiere franchise[3].
Ce Tyran, ce Cesar ennemi du Senat,
Oppresseur du pays, qui de son Consulat
Avoit faict heritage[4], et de la Republique
Une commune vente[5] en sa seule pratique[6],
Ce bourreau d'innocens, ruine de nos loix,
La terreur des Romains, et le poison des droicts,
Ambitieux d'honneur, qui monstrant son envie
S'estoit faict appeler Pere de la patrie,
Et Consul à jamais, à jamais Dictateur,
Et pour comble de tout, du surnom d'Empereur.
Il est mort ce meschant qui, decelant sa rage,
Se feit impudemment eslever un image[7]
Entre les Rois. Aussi il a eu le loyer
Par une mesme main qu'eut Tarquin le dernier.
Respire donc à l'aise, ô liberté Romaine,

1. Gardé de toute attaque.
2. Rétablie.
3. Liberté.
4. Son patrimoine, sa propriété.
5. Vente publique, à l'encan.
6. Pour son seul usage.
7. Une statue : *image* au XVIe siècle est souvent masculin.

Respire librement sans la craincte inhumaine
D'un Tyran convoiteux[1]. Voyla, voyla la main,
Dont ore[2] est affranchi tout le peuple Romain.

(*Id.*, acte V, — p. 39.)

JEAN DE LA TAILLE

Né vers 1540. Mort vers 1608.

Jean de la Taille naquit vers 1540 à Bondaroy, petit village près de Pithiviers. Son père l'envoya à Paris, où il fit ses humanités sous la direction du savant Muret. Il alla ensuite étudier la jurisprudence à Orléans. Mais la lecture de Ronsard et de Du Bartas lui fit abandonner le droit pour la poésie. Sa vie se partagea dès lors entre les lettres et le métier des armes. Il mourut vers 1608.

Jean de la Taille a composé deux tragédies bibliques : *Saül furieux* et *les Gabaonites*, et deux comédies : *le Negromante*, imitation ou plutôt traduction de l'Arioste, et *les Corrivaux* (c'est-à-dire *les Rivaux d'amour*) (1562), qui est également d'inspiration italienne.

Les œuvres de J. de la Taille ont été réimprimées de nos jours par M. René de Maulde, Paris, Willem, 4 vol. in-18 (1878-1882).

Voir notre *Tableau*, etc., p. 130 et 167.

1. Rezefe et Joabe.

Dieu avait affligé Israël d'une famine pour le punir du crime de Saül qui avait frappé les Gabaonites, au mépris d'anciennes alliances. David, sur la réponse de l'oracle, s'offrit à satisfaire les Gabaonites qui réclamèrent les fils de Saül afin de les livrer au supplice. (Cf. le livre des *Rois*, II, XXI.)

Joab, le général de David, vient demander à Rezefe, la veuve de Saül, de lui livrer ses enfants Armon et Mifiboseth. Rezefe, qui les a cachés dans la tombe de Saül, lui répond qu'ils sont morts.

JOABE.

On console, ô chetive,
Les meres quand la mort de leurs enfans les prive.
Mais en la mort des tiens selon ce que je voy
Tu te dois resjouir; car iceux je devoy
Mener en Gabaon, non pour sacrifier,
Mais, las! à celle fin de les crucifier.

1. Avide.

2. Par laquelle aujourd'hui.

REZEFE.

Crucifier, bon Dieu! ah, je sen un glaçon
Qui penetre mes os d'une estrange frisson.

JOABE.

Puisque tes fils sont morts, pourquoy es-tu craintive?
(*A part.*)
Mais elle tremble encor. Il faut que je poursuyve[1]
A la sonder par tout. Sa race encores vit;
Je lui veux augmenter la peur qui la trahit.
(*A ses soldats.*)
Allez, allez, soudars, et que tous se despechent
De fureter[2] ceux-la qui nostre bien empeschent.

REZEFE.

Allez, fouillez, cherchez; que mourir on me face
Si vous les trouvez vifs, cachez en quelque place...

JOABE.

Si sçauray-je par force où c'est qu'ils sont mussez[3],
Et deusse-je troubler le lieu des trespassez[4],
Ores[5] je cognoitray si vous estes parjure
Ou s'avec[6] vos ayeux vos fils ont sepulture...

REZEFE.

. . . . . Hé, que voulez-vous faire!

JOABE.

Je veux aller ouvrir la tombe mortuaire
Ou gizent vos ayeux.

REZEFE.

O la chose cruelle!

JOABE.

Je fouilleray par tout.

REZEFE.

Dieu, ton aide j'appelle.
Helas! ozeries-vous importuner la pais
Et le repos des morts? et quand ores[7] leurs fais[8]
Requerroient chatiment, Dieu ne leur peut il pas,
Sans qu'on touche au corps mort, punir l'ame là-bas?

JOABE.

Sus, sus, depechez vous[9].

1. Que je continue.
2. Rechercher dans tous les coins.
3. Et pourtant je saurai par force où ils sont cachés.
4. Violer les sépultures.
5. Tout à l'heure.
6. Si avec.
7. Quand même aujourd'hui.
8. Leurs faits.
9. Il s'adresse à ses soldats.

REZEFE.

Helas! de vostre fer
Terrassez moi plutost : ou plutost sors d'Enfer,
O SAUL, et t'en vien garder ton corps[1] d'encombre[2],
Vien; pour donter Joabe il ne faut que ton ombre.

JOABE.

Faites ce que je dy. Donc estes vous retifs,
Pour sa vaine fureur et ses propos pleintifs?

REZEFE.

Ah! je ne souffriray que ta main sacrilege
Touche à ces lieux sacrez : plutost, plutost mourray-je.
Mais, las! que veus je faire? ilz s'en vont demolir
La tombe, et mes enfants ilz vont dessevelir[3],
D'une seule ruine[4]! ô le malheur! je pers
Mes filz et mon espous, si les courages fiers[5]
Des hayneux[6] je n'ebranle avec douce priere...

(*La Famine ou les Gabaonites;* acte III; — fol. 19, verso de l'édition de 1573[7].)

2. Rezefe et ses fils[8].

REZEFE.

Vous n'estes point palles, mornes, ny blesmes,
Vous vous taisez? Hé pensez en vous mesmes
Vostre danger : et tachez d'esbranler
Le fier hayneus[9], par vostre doux parler.

ARMON.

J'avoy conclu de porter en silence,
Mere, nos maus, ainsi qu'en pacience.
Mais cuydes tu[10] (puis que de moy tu veus
Response avoir) que par mes humbles veus,
Je m'avilisse à mendier la vie?

1. Ton corps dont ils veulent violer la sépulture.
2. Dérangement.
3. Ils vont faire sortir mes enfants des tombeaux où ils sont cachés.
4. En ruinant une seule tombe.
5. Cruels.
6. Ennemis.
7. Voici le titre de cette édition très rare : « *La famine et les Gabaonites,* tragédie prise de la Bible, et suivant celle de Saul; Ensemble (*avec*) plusieurs autres œuvres poétiques de JEAN DE LA TAILLE de Bondaroy, gentilhomme du pays de Beauce, et de feu JACQUES DE LA TAILLE son frere, desquels œuvres l'ordre se voit en la prochaine page. A Paris, par Frederic Morel, imprimeur du Roy, M. D. LXXIII. »
8. Armon et Mifibozet.
9. Le cruel ennemi.
10. Penses-tu?

Ha Dieu m'accable, ains[1] qu'une telle envie
J'aye de vivre.

REZEFE.

Helas! qu'avez-vous dit?

MIFIBOZET.

C'est, c'est SAUL, qui nos cueurs enhardit,
Saül, duquel nous avons esté nez
Pour la mort craindre, à la mort condannez...

ARMON.

Par quoi[2] David fait bien de nous esteindre,
A celle fin qu'il n'aye plus à craindre :
Car il sçait bien qu'en vivant davantage,
Nous r'eussions[3] eu nostre droit heritage :
Et que le regne[4] envahy par le traitre,
Fut revenu dessus[5] son juste maistre...

REZEFE.

Et quoy, mes fils, me voulez vous laisser!
Et vostre dam[6] vous mesmes pourchasser[7]?
Où courez vous?

MIFIBOZET.

Puisque la vie humaine,
De tant de maux et de labeurs est pleine,
Et que celuy, ses malheurs plutost fine[8],
Lequel plustost de sa mort s'avoisine[9].
Quel fol desir et malheureuse envie,
De vivre tant au monde nous convie?
Vaut il pas mieux, puis qu'il convient mourir,
Quitter bien tost ceste vie, et l'offrir
A son païs pour en faire une echange[10],
Au bruit tant doux d'une vive louange?

REZEFE.

Mais les defuncts ce bruit ne sentent pas.

ARMON.

Si font, ô mere, ils le sentent la bas.
Car sans l'espoir de ce dernier salaire,
Rien ne pourroit aux vertus vous attraire[11].

1. Que Dieu m'accable, avant qu'une, etc.
2. C'est pourquoi.
3. Nous eussions de nouveau.
4. Royaume.
5. Sous.
6. Perte.
7. Poursuivre.
8. Finit.
9. Se rapproche.
10. Remarquer le genre de ce mot.
11. Attirer.

REZEFE.

Est-ce vertu quand sa mort on avance?

MIFIBOZET.

Ouy, lors que Dieu nous fait telle ordonnance.

REZEFE.

Ah! Dieu ne veut le trespas de personne.

ARMON.

N'est-ce pas lui qui la vie oste et donne?

REZEFE.

Mais qui vous rend coupables de la mort[1]?

ARMON.

Vaut-il pas mieux que nous mourrions à tort
Que justement?

REZEFE.

Las! ceste fascherie
Je n'auroy ja[3], si pour vostre patrie
Vous trepassiez, ainsi que vos germains[4],
Avec la pique et les armes aux mains,
Mais vous mourrez par le mesme supplice
Que meurent ceux desquels on fait justice,
Comme meurtriers, faussaires et larrons.

MIFIBOZET.

Pensez, pensez, non comme nous mourrons,
Mais pourquoy c'est.

REZEFE.

O vous le seul appuy
De mes vieux ans, sauverez-vous autruy
Pour m'affliger?

ARMON.

C'est raison qu'une seulle[5]
Pour le profit de tout chacun se deuille[6].

REZEFE.

Vous aymez donc les autres mieus que moy,
O fils ingrats! mais las, puisque je voy
Dieu, les destins, les hommes et le sort
En mes malheurs conspirer d'un accord,
Et que des-or[7] toute esperance est vaine,

1. Méritant la mort.
2. Douleur.
3. Desormais.
4. Frères.
5. Qu'une seule personne.
6. Souffre (*sibi doleat*).
7. Désormais.

Vien, vien, Joabe, et à la mort m'emmeine,
Comme mes fils : car il me fault occire,
Si mon espoux tu veux du tout[1] destruire.
Je reste encor de luy quelque partie,
Doncques pren moi pour ta derniere hostie.

MIFIBOZET.

Vivez, vivez, car Dieu ne quiert[2] que nous.

REZEFE.

Las ! aussi bien ne vivrai-je sans vous.

JOABE.

Cessez, cessez, mere, de divertir[3]
Vos fils constans; il est temps de partir...

REZEFE.

O mon support ! ô de vostre parente[4]
Le vain espoir ! ô fils que je lamente[5] !
O seul honneur de vostre maison[6] veuve,
Qui de ses maux fait la derniere preuve[7] !
O fils pour qui j'ai tant de fois prié,
Mais Dieu ne s'est de mon veu soucié.
Vous ne pourrez des hayneux triomfans
Vanger Saül (ô ses nobles enfans) !...

ARMON.

Que diron-nous là bas à tous nos freres,
Et à Saül ?

REZEFE.

Contez leurs mes miseres,
Et les priez qu'ils facent tost venir
Quelque Satan icy haut[8] pour punir
Nos ennemis, et d'un fouët retors[9]
Vanger sus eux vos innocentes morts.

JOABE.

C'est assez dit, mere, etanche tes pleurs,
Les pleurs ne font qu'allumer les douleurs.

REZEFE.

Ah ! attendez que leurs yeux soient fermez
De ma main propre. Adieu, fils bienaymez.

MIFIBOZET.

Adieu parente, adieu douce clairté.

1. Entièrement.
2. Réclame.
3. Détourner.
4. Mère.
5. Pleure.
6. Famille.
7. Epreuve.
8. Sur la terre.
9. Tordu.

ARMON.

Adieu le sein dont je fus allaité.

(*Id.*, acte IV; — folio 23, verso.)

ROBERT GARNIER

1545-1601

Robert Garnier naquit à la Ferté-Bernard (Maine), en 1545. Il étudia le droit à Toulouse, devint avocat au parlement de Paris et ensuite lieutenant criminel au Mans. Mais ses travaux dans la jurisprudence et les devoirs de sa charge ne purent le détourner de la poésie, pour laquelle il avait montré dès l'enfance un goût très vif. Il avait été couronné dès l'âge de vingt ans, aux jeux Floraux de Toulouse. De 1568 à 1580, il donna une série de tragédies qui le placèrent au premier rang parmi les poètes dramatiques du temps, et lui valurent l'amitié de Charles IX et de Henri III. Toutefois le poète refusa les faveurs de la cour, et voulut rester magistrat. Henri IV l'appela à la charge de conseiller d'État. Il mourut en 1601. — (Voir notre *Tableau*, etc., section III, p. 168-174.)

Nous citons Garnier d'après l'édition de 1585 (un petit vol. in-12). Cette édition a été réimprimée récemment (1882-1883) par M. Wendelin Fœrster, qui y a joint une notice biographique et bibliographique et un glossaire des mots vieillis (4 vol. in-12, Heilbronn, tomes 3-6 de la *Sammlung Französischer Neudrucke* du prof. K. Vollmoeller).

1. La douleur de Cornélie.

PHILIPPES, CORNELIE.

CORNELIE.

O barbares, mechans, traistres, abominables,
Vous avez diffamé vos bords inhospitables[1]
Du crime le plus lâche et le plus odieux
Qui se puisse commettre à la face des Dieux[2]...

PHILIPPES.

Helas ! laissez ces cris.

CORNELIE.

Hé ne doy-je pas bien
Me plaindre d'un tel faict ?

1. Inhospitaliers.

2. Voir le récit de ce crime dans le fragment d'Amyot cité plus haut, p. 150.

PHILIPPES.

Cela ne sert de rien.

CORNELIE.

Les Dieux ne puniront si grande felonnie?

PHILIPPES.

S'ils l'ont determiné, vous la verrez punie.

CORNELIE.

Nos prieres ne vont jusqu'à leur throne sainct?

PHILIPPES.

Les Dieux prestent l'oreille au chetif qui se plaint.

CORNELIE.

Nos suppliantes voix leurs courages[1] n'emeuvent?

PHILIPPES.

De nulles passions emouvoir ne se peuvent[2].

CORNELIE.

Ne font justice à ceux qui la vont demandant?

PHILIPPES.

Or qu'on ne la demande[3], ils nous la vont rendant.

CORNELIE.

Cesar vit toutefois.

PHILIPPES.

Le merité supplice
Ne suit incontinent apres le malefice[4],
Et souvent les grands Dieux gardent expressément
Les hommes scelerez[5] pour nostre châtiment :
Puis s'en estans servis, rendent avec usure
Le guerdon[6] de leur crime et de leur forfaiture.

CORNELIE.

C'est l'espoir qui nourrist mes jours infortunez :
Sans cela dés long temps[7] ils fussent terminez.
J'espere que bien tost les Dieux las de l'esclandre[8],
Qu'il fait journellement, broyront son corps en cendre,
Si, dans Rome trop lasche, il ne se trouve aucun
Qui vange d'un poignard le servage commun.
Non, je verray bien tost (Dieu m'en face la grace)
Son corps souillé de sang estendu dans la place,

1. Cœur.
2. Latinisme qu'on rencontre dans quelques auteurs du XVIe siècle : *nullis affectibus moveri possunt*, ils ne peuvent être agités par aucune passion.
3. Lorsqu'on ne la demande pas, sans qu'on la demande.
4. La mauvaise action.
5. Criminels.
6. Récompense.
7. Déjà longtemps, depuis longtemps.
8. Scandale.

Ouvert de mille coups, et le peuple à l'entour
Tressaillant d'allegresse en benire[1] le jour[2].
Alors vienne la mort, vienne la mort meurtriere,
Et m'ouvre[3] l'Acheron, infernale riviere :
Je descendrai joyeuse, ayant ains que[4] mourir
Obtenu le seul bien que je puis requerir.

(*Cornelie,* acte III ; — folio 54, recto ;
Cf. éd. Fœrster, t, I, p. 112.)

2. Les enfants de Cléopâtre.

CLEOPATRE, EUFRON, *gouverneur.*

EUFRON.

Pour vos enfants vivez
Et d'un sceptre si beau, mourant, ne les privez.
Helas! que feront-ils? qui en prendra la cure[5]?
Qui vous conservera, royale geniture?
Qui en aura pitié? desja me semble voir
Cette petite enfance en servitude cheoir,
Et portez[6] en trionfe.

CLEOPATRE.

Hà chose miserable!

EUFRON.

Leurs tendres bras liez d'une corde execrable
Contre leur dos foiblet.

CLEOPATRE.

O Dieux, quelle pitié!

EUFRON.

Leur pauvre col d'ahan[7] vers la terre plié.

CLEOPATRE.

Ne permettez, bons Dieux, que ce malheur advienne,

EUFRON.

Et au doigt les monstrer la tourbe citoyenne[8].

CLEOPATRE.

Hé! plustost mille morts!

1. Il faut lire sans doute *en bénira.*
2. Benira le jour de cela, de sa mort.
3. Et qu'elle m'ouvre.
4. Avant de.
5. Le soin.
6. Se rapporte, par syllepse, à *enfans.*
7. Par la fatigue.
8. La foule du peuple. — Ce vers dépend du membre de phrase commencé plus haut : *déjà me semble voir.*

EUFRON.

Puis l'infame bourreau
Dans leur gorge enfantine enfoncer le cousteau.

CLEOPATRE.

Helas! le cœur me fend. Par les rivages sombres,
Et par les champs foulez des solitaires Ombres,
Par les Manes d'Antoine, et par les miens aussi,
Je vous supplie, Eufron, prenez-en le souci :
Servez-leur de bon pere, et que vostre prudence
Ne les souffre tomber sous l'injuste puissance
De ce cruel tyran[1]. Plustost les conduisez
Aux Ethiopes noirs aux cheveux refrisez,
Sur le vague Ocean à la mercy des ondes,
Sur le neigeux Caucase aux cymes infecondes,
Entre les Tygres prompts, les Ours et les Lions,
Et plustost et plustost en toutes regions,
Toutes terres et mers : Car rien je ne redoute
Au pris[2] de sa fureur, qui de sang est si gloute[3].
Or, adieu, mes enfans, mes chers enfans adieu,
La sainte Isis[4] vous guide en quelque asseuré lieu,
Loin de nos ennemis, où puissiez vostre vie
Librement devider[5] sans leur estre asservie.
Ne vous souvenez point, mes enfans, d'estre nez
D'une si noble race, et ne vous souvenez
Que tant de braves Rois de ceste Egypte maistres,
Succedez[6] l'un à l'autre, ont esté vos ancestres :
Que ce grand Marc Antoine a vostre pere esté
Qui descendu d'Hercule a son los surmonté[7].
Car un tel souvenir espoindroit vos courages[8]
Vous voyans si decheus, de mille ardentes rages...
Apprenez à souffrir, enfans, et oubliez
Vostre naissante gloire, et aux destins pliez[9].

(*Marc Antoine*, acte V, début; — fol. 106, recto;
Cf. éd. Fœrster, t. I, p. 207.)

1. Octave.
2. Prix.
3. Avide, radical de *glouton*.
4. Déesse des Égyptiens.
5. Dérouler le fil de leurs jours.
6. S'étant succédé, qui se sont succédé.
7. A surpassé le los, la gloire d'Hercule.
8. Aiguillonnerait votre cœur.
9. Il faut rapprocher de ce morceau les beaux vers suivants de Montchrétien. Cratésiclée, princesse spartiate, s'adresse à ses enfants, avant de mourir :

Mais vous, pauvres Enfants, Royal geniture,
Si vous reconnoissés quelle est vostre adven-
[ture (*sort*)
Voudrés vous pas aussi vostre pere suivir
(*suivre*)
A mourir bien appris, desapris à servir?
Non, non, restés vivans : si le Ciel favorable
Veut changer quelque jour vostre estat mi-
[serable

3. Phèdre dénonce Hippolyte.

THESEE, PHEDRE[1].

PHEDRE.

Magnanime Thesé, je vous prie à mains jointes
Par cet acier luisant pitoyable à mes plaintes,
Par le sceptre Royal de vostre empire craint,
Par vos enfans aimez, le doux soing qui m'estraint[2],
Par vostre heureux retour de la palle demeure,
Et par ma cendre aussi, permettez que je meure.

THESEE.

Quelle cause vous meut de desirer la mort?

PHEDRE.

Si je vous la disois, je perirois à tort[3],
Et le fruict periroit que de la mort j'espere.

THESEE.

Ne le dites qu'à moy, je le sçauray bien taire.

PHEDRE.

Ce qu'on veut que quelcun taise fidellement,
Le faut soy mesme taire; il est sceu autrement.

THESEE.

Mais un loyal mary vers sa femme qu'il aime
N'est pas un estranger, c'est un autre elle mesme.

PHEDRE.

Une femme ne doit conter à son mary
Chose dont il puisse estre, en le sçachant, marry.

THESEE.

Que me peut-on conter, qui plus de dueil me cause
Que de vous voir mourir sans en sçavoir la cause[4]?

Et si les morts encor ont quelque sentiment,
Vostre pere en aura quelque contentement;
Et prenans de sa mort une vengeance heu-
[reuse,
Ses os tressailliront sous la tombe poudreuse.
Possedans le Demon (*génie*) de sa forte valeur
Ne soyés comme lui possedés du mal-heur,
Et que vostre vertu soit semblable ou toute
[une,
Mais ayés seulement dissemblable fortune.
(*Les Lacènes*, acte IV.)

Comparez également les touchantes paroles d'Andromaque au début du quatrième acte de la tragédie de Racine.

Qu'il ait de ses aieux un souvenir modeste;
Il est du sang d'Hector, mais il en est le res-
[te, etc.

1. Toute cette scène est imitée de Sénèque (*Hippolyte*, acte III), que l'auteur suit pas à pas.

Eheu, per tui sceptrum imperii,
Magnanime Theseu, perque natorum indolem
Tuosque reditus, perque jam cineres meos
Permitte mortem, etc.

2. Etreint.

3. Avec un tort, en commettant une faute. Cf. Racine, *Phèdre*, I, 3:

Quand tu sauras mon crime et le sort qui
[m'accable,
Je n'en mourrai pas moins : j'en mourrai plus
[coupable.

4. Et que me direz-vous, qui ne cèle, grands
[dieux,
A l'horreur de vous voir expirer à mes yeux?
(Id., *ibid.*)

PHEDRE.

Si de me voir mourir vous prenez quelque esmoy,
Il n'amoindrira pas quand vous sçaurez pourquoy.

THESEE.

Que me peut proffiter ceste tristesse teuë?

PHEDRE.

Que vous peut proffiter cette tristesse sceuë?

THESEE.

On remedie au mal quand on le peut sçavoir.

PHEDRE.

A celuy que j'endure il n'y a point d'espoir.

THESEE.

Que vous sert[1] donc la mort, de tous les maux le pire?

PHEDRE.

La mort fait terminer tout angoisseux martyre.

THESEE.

Il n'est rien plus horrible aux hommes que la mort.

PHEDRE.

Elle est aux affligez un desirable port,
Comme à moy qui suis tant de ce monde assouvie[2],
Autrement il fait mal de laisser ceste vie...

THESEE.

Quel mal digne de mort avez-vous doucque fait?

PHEDRE.

De vivre si long temps c'est mon plus grand forfait.

THESEE.

N'aurez-vous point pitié de ma douleur future?

PHEDRE.

Rompez vostre douleur dessous ma sepulture[3].
La mort est moins à craindre et donne moins d'esmoy
Quand on laisse mourant quelque regret de soy.

THESEE.

Elle ne veut rien dire; il faut que ceste vieille,
Il faut que sa nourrice, ou vueille ou ne le vueille[4],
Me le dise en son lieu. Sus, qu'on la serre au corps,
Et qu'à force de coups on lui sacque[5] dehors,

1. Sert.
2. Rassasiée.
3. Faites éclater votre douleur sous le monument où je serai ensevelie. — Amyot emploie également *rompre* au sens d'*éclater* : « L'occasion se présentoit de *rompre* la guerre (*de la faire éclater*) contre les Romains. » (*Coriolan*, 41.)
4. Qu'elle le veuille ou ne le veuille pas.
5. Tire, arrache. Ce mot se retrouve dans *saccade*.

Avec les fouetz sanglans, les secrets de sa Dame.
Qu'on ne la laisse point qu'elle n'ait rendu l'ame.

PHEDRE.

Je vous conteray tout, laissez-la, demeurez.

THESEE.

Que[1] pleurez-vous ainsi? qu'est-ce que vous pleurez,
Ma mignonne? et pourquoy ne me voulez-vous dire
La cause du tourment que vostre cœur soupire?

PHEDRE.

O Gouverneur du ciel, qui de ton thrône saint
Vois au fond de nos cœurs, ce qu'il y a de feint :
Et toy, alme Soleil, qui la voûte azuree
Enlustres[2] au matin de ta lampe doree,
Et qui d'un œil veillant perces par le travers
Des nuax espoissis[3] tout ce vague[4] univers,
Je vous invoque, ô Dieux! ô Dieux, je vous appelle
Temoings de mon outrage, et de ma mort cruelle!
Les prieres n'ont peu ma constance esmouvoir,
Le fer et la menace ont esté sans pouvoir,
Le corps a toutesfois enduré violence[5] :
Mais de mon chaste sang j'en laveray l'offense.

THESEE.

Qui est le malheureux qui a souillé mon lict?

PHEDRE.

Un[6] que ne croiriez pas commettre un tel delict.

THESEE.

Qui est-ce? dites tost. Dieux immortels, j'affole[7]
Que ne l'aye desja! Sus, en une parolle[8],
Qui est-il? d'où est-il? Où va-t-il, le meschant?
Viste qu'on coure apres.

PHEDRE.

Ce coutelas tranchant
Qu'il laissa de frayeur au bruit du populaire[9],
Le voyant vous fera connoistre l'adultere.

THESEE.

O terre, qu'est-ce cy? quel monstre Stygieux,
Quel Démon infernal se decouvre à mes yeux?

1. Pourquoi.
2. Latinisme, *illustres*, illuminés.
3. Des nuages épais. *Nuax*, pour *nuaux*, de l'archaïque *nual*.
4. Errant dans l'espace.
5. Cf. plus haut p. 252, n. 12.
6. Quelqu'un.
7. Je deviens fou.
8. En un mot.
9. Les gens qui accouraient.

Cette garde doree, et sa riche pommelle[1]
Entamee au burin[2] d'une graveure belle,
Ont la marque ancienne, et les armes aussi,
De nos premiers ayeulx qui regnerent icy.
Mais où s'est-il sauvé?

PHEDRE.

Vos gens l'ont veu naguiere[3]
Courir palle d'effroy dessus cette poudriere[4].

THESEE.

O sacré geniteur[5] des hommes et des Dieux[6],
O Neptune adoré des flots audacieux,
D'où me vient ceste peste[7] en mon lignage, infame?
D'où me vient à ma race une si mauditte ame?
O ciel! qui bruis souvent la menace[8], et jamais
Ne punis les meschans de foudres abysmés :
O ciel, injuste ciel, qui pardonnes les crimes,
Et aux meschancetez, indulgent[9], nous animes,
Que te sert le tonnerre, et ce devorant feu,
Qui, grondant si terrible, execute si peu?

(*Hippolyte*, acte IV; — fol. 142, verso;
Cf. éd. Fœrster, t. II, p. 59.)

4. Nabuchodonosor.

Pareil aux Dieux je marche, et depuis le réveil
Du Soleil blondissant jusques à son sommeil,
Nul ne se parangonne[10] à ma grandeur Royale.
En puissance et en biens Jupiter seul m'egale:
Et encores n'estoit qu'il commande immortel,
Qu'il tient un foudre en main dont le coup est mortel,
Que son throne est plus haut et qu'on ne le peut joindre[11],
Quelque grand Dieu qu'il soit, je ne serois pas moindre.
Il commande aux éclairs, aux tonnerres, aux vents,
Aux gresles, aux frimats, et aux astres mouvans,
Insensibles sujets; moy je commande aux hommes;
Je suis l'unique Dieu de la terre où nous sommes.
S'il est, alors qu'il marche, armé de tourbillons,

1. Pommeau.
2. Ciselée.
3. Tout à l'heure.
4. Sur, dans cette plaine poudreuse.
5. Père.
6. Jupiter.
7. Fléau.
8. Qui fait entendre souvent la menace.
9. En etant indulgent.
10. Se compare.
11. L'atteindre.

Je suis environné de mille bataillons
De soudars[1] indomtez, dont les armes luisantes
Comme soudains éclairs brillent étincelantes.
Tous les peuples du monde ou sont de moy sujetz
Ou Nature les a delà les mers logez.

(*Les Juifves*, acte II, début; — fol. 262, recto; Cf. éd. Fœrster, t. III, p. 106.)

5. Sedecie et le prophete.

SEDECIE.

Astres qui sur nos chefs eternels flamboyez,
Regardez mes tourmens, mes angoisses voyez.
Mes yeux ne verront plus votre lumiere belle,
Et vous verrez tousjours ma passion[2] cruelle.
Vous me verrez un Roy privé de liberté,
De royaume, d'amis, d'enfans et de clairté.
Qui vit si miserable? Autour de ceste masse[3]
Voyez vous un malheur qui mon malheur surpasse?

LE PROPHETE.

Non, il est infini, de semblable il n'a rien;
Il en faut louer Dieu tout ainsi que d'un bien.

SEDECIE.

Tousjours soit-il benist, et que par trop d'angoisse
Jamais desesperé je ne le deconnoisse[4].
Je sçai bien que je l'ay mille fois irrité,
Que j'ay trop justement mes peines merité,
Que j'ay son ire esmeuë, et que par mon seul crime
J'ay incité à mal toute Jerosolyme[5].
Je suis cause de tout, je le sçay, mais pourquoy
Me fait-il torturer par un pire que moy?
Par ce Roy Chaldean qui rien[6] ne le redoute,
Qui sa grace n'invoque, ainçois qui la reboute[7]?

LE PROPHETE.

Et ne sçavez vous pas qu'il le fait tout expres,

1. Soldats.
2. Sédécias, dernier roi de Juda, petit-fils de Jérémie, s'était révolté contre Nabuchodonosor, qui, après le supplice du roi Joachim et de son fils Jochonias, lui avait donné le trône de Judée. Nabuchodonosor revint assiéger Jérusalem, emmena le peuple en captivité, fit massacrer les enfants de Sédécias en présence de leur père, et, après lui avoir fait crever les yeux, le fit enfermer dans un cachot où périt.
3. Souffrance.
4. En faisant le tour de cette terre.
5. Méconnaisse.
6. Forme latine de *Jérusalem* (Hierosolyma).
7. En rien.
8. Mais au contraire qui la repousse.

Le souffre[1] en ses horreurs, pour l'en punir apres?
Il use de sa dextre[2] à venger son cholere[3],
Comme fait d'une verge une prudente mere
Envers son cher enfant, quand une mauvaitié[4]
Qu'il a fait à quelqu'un veut[5] qu'il soit chatié :
Car apres cet usage en la flame on la rue[6],
Ou avecques mespris est en pieces rompue.
Ainsi Dieu vengera les massacres commis
Par ce Roy carnacier[7], bien qu'il les ait permis.
Les maux qu'il nous a faits il luy sçaura bien rendre,
Et quelquefois[8], sera Babylon mise en cendre.

SEDECIE.

Qu'ainsi puisse avenir et qu'elle sente un jour,
Qu'elle y pensera moins[9], nos malheurs à son tour.
Ouelle entende qu'au monde il n'est rien perdurable[10],
Qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui ne soit perissable.
Qui hait les cruautez, de carnages[11] comblant
La maison de celuy qui ha le cœur sanglant.

LE PROPHETE.

Non, non, asseurez-vous[12] qu'une estrangere race[13]
En bref[14] rabaissera son orgueilleuse audace.
Comme foudres je voy les peuples d'Aquilon
Descendre par milliers sur ton chef, Babylon.
Je voy les morions esclatter[15] sur leurs testes,
Les scadrons[16] indomtez bruire comme tempestes,
De piques herissez, faisant de leurs bouclairs[17]
Comme d'un ciel sortir un orage d'éclairs.
Je les voy ja[18] camper autour de tes murailles,
Briser tours et rempars, remplir de funerailles
Tes temples et maisons, tes vierges captivant[19],
Et au sang des occis[20] leurs chevaux abreuvant[21].

(*Ibid.*, acte V, scène dernière; — fol. 294, recto;
Cf. éd. Fœrster, t. III, p. 170.)

1. Qu'il le souffre.
2. De la main droite de ce roi.
3. Remarquer le genre de ce mot.
4. Méchanceté; de *mauvais*.
5. Exige, demande.
6. Après s'être servi de cette verge on la jette au feu.
7. Avide de carnage.
8. Un jour.
9. Le moins.
10. Vraiment durable.
11. Morts sanglantes
12. Soyez assurés.
13. Les peuples du Nord dont il parle plus loin.
14. Bientôt.
15. Les casques briller.
16. Escadrons.
17. Boucliers.
18. Déja.
19. Emmenant captives.
20. Des tués.
21. Cette fin est imitée de la prophétie de Nahum sur Ninive. Voir spécialement le chap. III, « Malheur a la ville de sang, etc. »

6. Les héros de Charlemagne.

Les sceptres des grands Rois viennent du Dieu supréme[1],
C'est lui qui ceint nos chefs d'un royal diadéme,
Qui nous fait, quand il veut, regner sur l'Univers,
Et, quand il veut, fait choir nostre empire à l'envers.
Tout depend de sa main, tout de sa main procede,
Nous n'avons rien de nous, c'est luy qui tout possede,
Monarque universel, et ses commandemens
Font les spheres mouvoir et tous les elemens.
Il a mis sur mon chef la Françoise couronne,
Il a fait que ma voix toute la terre estonne,
Et que l'Aigle Romain perche en mes estendars,
Guide les escadrons de mes vaillans soudars[2].
L'Italie m'obeit, la superbe Alemagne,
Et les Rois reculez de l'ondeuse Bretagne.
Ma courageuse France est pleine de guerriers,
Dont les faits ont acquis mille et mille lauriers,
Renommez par le monde autant qu'un preux Achille :
La Grece n'en eut qu'un, et j'en ay plus de mille.
Quel Mars fut onc pareil en force et en renom[3],
Quelque Dieu qu'il peust estre, à la race d'Aymon[4]?
A Roland[5] l'invincible, à qui Dieu favorable
Naissant[6] a composé le corps invulnerable?
Quel est un Olivier, un Griffon, Aquilant?
Combien est un Astolphe et un Ogier vaillant[7]?

1. C'est Charlemagne qui parle.
2. Soldats.
3. Suivent les noms de tous ces héros de chevalerie que célébrèrent nos chansons de geste du onzième au quatorzième siècle. Les œuvres de nos trouvères avaient fait le tour de l'Europe chrétienne. En Italie (où elles sont encore aujourd'hui populaires), elles inspirèrent une série de poètes : Pulci, le Boiardo et surtout l'Arioste, qui se transmirent, en les modifiant avec plus ou moins d'originalité, nos vieilles légendes dont nous avions perdu la tradition. C'est spécialement à l'Arioste que nos écrivains depuis le XVIe siecle allèrent les redemander. La *Bradamante* d'où est tiré le fragment que nous citons est prise aux chants XLIII et suivants du *Roland furieux*.
4. Aymon, de Dordone, frère de Gérard de Roussillon, de Beuve d'Aigremont, de Doon de Nanteuil. Les *quatre fils d'Aymon*, ou, pour parler suivant la syntaxe de l'ancienne langue, *les quatre fils Aymon*, étaient Renaud de Montauban, Allard, Guichard et Richart.
5. Roland, le neveu de Charlemagne, le plus illustre des douze *pairs*.
6. Olivier et Ogier le Danois, deux autres *pairs* illustres ; Olivier était l'ami inséparable de Roland. Huon de Bordeaux est célèbre par ses aventures avec le nain Obéron, aventures qu'ont chantées, d'après la chanson de geste, Shakespeare et Wieland. Les autres héros de chevalerie cités ici, Griffon, Aquilant, Astolphe et l'enchanteur Marbrin, appartiennent spécialement à la légende italienne.

Un Huon, un Marbrin, et mille autres encore
Aux armes indomtez, dont ma France s'honore,
Comme d'astres luisants en une espoisse[1] nuit,
Quand le Soleil doré dessous les ondes luit?
C'est toy, moteur du Ciel, qui la force leur donnes,
Pour estre de ta loy les solides colonnes :
C'est toy qui fais florir ces braves Paladins,
Pour sous ton estendart rompre les Sarasins,
Ennemis de ton nom, pour l'Eglise defendre,
Qu'ils veulent par le fer Mahumetique rendre[2].
Ils ont domté l'Asie et l'Afrique, courans
De rivage en rivage, ainsi que gros torrens
Qui tombent en Avril des negeuses montagnes
Et passent en bruyant[3] à travers les campagnes :
Rompent tout, fauchent tout, arrachent les ormeaux,
Entrainent les bergers, leurs cases[4] et troupeaux.

(*Bradamante, tragecomédie*, acte I, sc. 1; fol. 300, recto, Cf. éd. Fœrster, t. IV, p. 7.)

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN

Mort en 1621.

Antoine de Montchrestien, fils d'un apothicaire de Falaise, eut une existence aventureuse. Orphelin dès l'enfance, il fut placé sous la tutelle d'un gentilhomme protestant qui le dépouilla; devenu majeur, il poursuivit son tuteur, qui fut condamné à lui restituer son patrimoine. Plus tard, il se prit de querelle avec un baron de Gourville qui le laissa pour mort sur le terrain. Il guérit de ses blessures, et obtint de son adversaire, par voie de justice, douze mille livres de dommages-intérêts, somme qui lui permit de faire figure dans le monde. C'est alors qu'il prit, ce semble, le titre de seigneur de Vasteville. Dans un autre duel, il eut le malheur de tuer son adversaire, et, accusé d'homicide, il s'enfuit en Angleterre. Il gagna les bonnes grâces de Jacques II par sa tragédie de l'*Écossaise* (Marie Stuart). Le roi, en souvenir de sa mère, demanda à Henri IV la grâce de Montchrestien, qui rentra en France. Il se retira dans l'Orléanais, où il s'occupa de travaux industriels. Il fabriquait, dit-on, des instruments en acier qu'il allait vendre à Paris; on l'accusa même de faire de la fausse monnaie. Sous Louis XIII, il

1. Epaisse.
2. Rendre mahométan.
3. En faisant du bruit.
4. Cabanes.

prit part à un soulèvement des huguenots (1621) et fut tué dans une escarmouche, le 7 octobre 1621. Son cadavre fut rompu et brûlé.

Telle a été la vie agitée de l'écrivain qui nous a laissé des poésies remarquables par la délicatesse et le charme du style.

Ses poésies consistent en six tragédies (Rouen, 1601), en un poème (*Suzanne*), une *Bergerie* en prose mêlée de vers. Il a également laissé un *Traité de l'Économie politique* (Rouen, 1615), où l'on trouve des vues neuves pour son temps. C'est lui qui le premier a employé ce terme d'*Économie politique*.

Voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (sect. III, p. 175.)

1. La mort de Marie Stuart[1].

MESSAGER

Ceste Dame constante et nullement troublée,
Faisant lire en sa face un courage constant,
Descend au lieu mortel où le Bourreau l'attend.
Par Paulet, son Geolier, la Reine estoit conduite,
Ses femmes se plaignoient et marchoient à sa suite,
Mais elle qui sans crainte à la mort se hastoit,
Leur redonnoit courage et les reconfortoit.
Que ma mort ne soit point, disoit-elle, suivie
De pleurs ni de soupirs; me portés vous envie[2],
Si pour perdre le corps je m'acquiers un tel bien,
Que tout autre bon-heur aupres de luy n'est rien?
Il nous faut tous mourir, suis-je pas bien-heureuse
De revivre avec gloire en ceste mort honteuse?
Si la fleur de mes jours se flestrit en ce temps,
Elle va refleurir en l'eternel Printemps,
Où la grace de Dieu, comme une alme[3] rosée,
La rendra tousjours gaye et des ames prisée[4],
Luy faisant respirer un air si gratieux
Qu'il embasmera[5] tout dans le pourpris[6] des Cieux.
Les Esprits bien-heureux sont des celestes Roses,
Au Soleil eternel incessamment escloses;
Les Roses des jardins ne durent qu'un matin :
Mais ces Roses du Ciel n'auront jamais de fin.
Elle disoit ces mots à ses tristes servantes,

1. Cf. plus haut, p. 134.
2. M'enviez-vous le bonheur d'acquérir, etc.
3. Bienfaisante.
4. Appréciée.
5. Embaumera.
6. Enceinte.

Du mal-heur de sa mort plus mortes que vivantes;
Redoublant les souspirs en leurs cœurs soucieux,
Les regrets en leur bouche, et les pleurs en leurs yeux.
Mais estant arrivée au milieu de la salle,
Sa face parut belle, encor' qu'elle fust palle,
Non de peur de la mort venuë avant saison,
Mais pour l'ennuy souffert en sa longue prison.
Lors tous les assistans émeus en leur courage[1],
Et d'aise tous ravis, regardoient son visage,
Admiroient ses beaux yeux, consideroient son port,
Lisoient dessus son front le mespris de la mort :
La merveille[2] en leur cœur faisoit place à la crainte,
De son prochain danger leur ame estoit atteinte :
Elle ne souspirant les faisoit souspirer
Et s'abstenant de pleurs, contraignoit[3] à pleurer.
Sa constance admirable autant qu'infortunée,
Glaçoit tous les esprits, rendoit l'ame estonnée :
Bref tous portans les yeux et les cœurs abbatus,
Regrettoient ses beautés et loüoient ses vertus.
Comme tous demeuroient attachés à sa veuë,
De tant de traits d'amour mesme en la mort pourveuë;
D'un aussi libre pas que son cœur estoit haut,
Elle s'en va monter dessus son eschaffaut;
Et soubsriant un peu de l'œil et de la bouche,
Je ne pensois mourir, dist-elle, en ceste couche;
Mais puisqu'il plaist à Dieu de se servir de moy
Pour maintenir sa gloire et defendre ma foy,
J'aquerray tant d'honneur en ce honteux supplice,
Où je fay de ma vie à son nom sacrifice,
Qu'on m'en celebrera en langages divers :
Une seule couronne en la terre je pers,
Pour en regaigner deux dans le celeste empire,
La couronne de vie et celle du martire.
Ces mots, sur des soupirs, elle envoyoit aux Cieux,
Qu'elle invoquoit du cœur, de la bouche et des yeux.
Puis serénant[4] son front d'une alegresse grande,
Un pere confesseur tout haut elle demande.
Un s'avance à l'instant prest de[5] la consoler;
Elle qui reconnoit bien tost à son parler

1. Cœur.
2. Admiration.
3. *Les* contraignait.
4. Rassérénant.
5. A.

Qu'il n'est tel qu'elle veut, demeure un peu confuse;
Donc si peu de faveur ores[1] on me refuse,
Dist-elle en souspirant, on ne veut donques pas
Qu'un prestre catholique assiste à mon trespas?
Je ne laisseray point de mourir en la sorte,
Que ma profession et ma croyance porte[2].
Ce dit, sur l'eschaffaut se jettant à genous,
Se confesse soy-mesme, et refrapant trois coups
Sa poitrine dolente et baignant ses lumieres[3],
En mots devotieux elle fait ses prieres;
Et tient l'ame et les yeux dans le Ciel attachés,
Attendant le pardon promis à ses pechés.
Après qu'elle eut prié, plus que devant[4] sa face
Serena son bel air d'une riante grace :
Elle monstra ses yeux plus doux qu'auparavant,
Et son front s'applanit comme une onde sans vent.
Puis reprenant encore une fois sa parole :
Pere, je meurs pour toy, c'est ce qui me console;
A ta sainte faveur, dist-elle, ô Seigneur Dieu,
Je recommande l'ame au partir de ce lieu.
Et tournant au bourreau sa face glorieuse :
Arme quand tu voudras ta main injurieuse,
Frappe le coup mortel, et d'un bras furieux
Fay tomber le chef[5] bas, et voler l'ame aux Cieux.
A ces mots le Bourreau court empoigner la hache,
Un, deux, trois, quatre coups sur son col il delasche :
Mais le fer aceré moins cruel que son bras,
Vouloit d'un si beau corps differer le trépas.
Il tombe nonobstant, et sa mourante face
Par trois ou quatre fois bondit dessus la place.

(*L'Escossoise ou le Desastre, tragedie*, acte V; — p. 50 de l'éd. de 1601.)

2. Les menaces d'Aman.

AMAN, CIRUS, *son confident.*

AMAN.

Grande n'est la grandeur qui n'a des envieux :
Les plus grans aux petits sont tousjours odieux;

1. Maintenant.
2. Comportent.
3. Ses yeux (de larmes).
4. Plus encore qu'auparavant
5. Tête.

Et ceux que la Fortune et le Roy favorisent,
Sont ceux communément que les peuples méprisent :
Peuples sans jugement, grossiers et mal appris
Qui n'ont jamais connu la vertu ne[1] son prix.
Je voy taire pourtant la populaire envie;
J'apperçoy qu'à m'aimer notre Cour se convie.
Et que tous les sujets qui vivent sous mon Roy,
Pleins d'un humble respect se courbent devant moy[2].
Un Juif, un circoncis, un faquin[3], un esclave[4],
Foule ma gloire aux pieds et sans cesse me brave.
Ni le rang que je tien, ni ma propre vertu,
Ni cest habit royal dont je suis revestu,
Ni cest Edit nouveau commandant qu'on m'adore,
A l'exemple d'autruy ne font pas qu'il m'honore,
Encor qu'un de ces points eust assés de pouvoir,
Pour ranger les plus fiers à cest humble devoir.
Et quoy, verray-je ainsi ma gloire ravalée?
Mon honneur mesprisé? ma dignité foulée?.....
Serai-je desormais de ce Juif le mépris?
S'ouvre plustost la terre et dans son sein me cache,
Qu'une tache si noire à mon honneur s'attache!...
J'en rendrai la vengeance à l'offense pareille
Et pire, s'il se peut, afin que désormais
Tous perdent le desir de m'attaquer jamais!...

CIRUS.

Autre bras que le mien n'en fera la vengeance,
Si la punition doit reparer l'offence.
Il faut que tout le monde apprenne par sa mort[5]
Que le faible ne doit irriter le plus fort.....

AMAN.

Seroit bien pour si peu ma vengeance assouvie[6]?
Doit finir mon courroux par la fin de sa vie[7]?
Faut-il point ma puissance estendre plus avant!
Je le veux, c'est raison. Ne reste donc vivant[8]
Un seul de tous les Juifs, que sans misericorde

1. Ni.
2. Cf. Racine, *Esther*, II, 1 :

Lorsque d'un saint respect tous les Persans touchés
N'osent lever leurs fronts à la terre attachés, etc.

3. Portefaix, de l'italien *facchino*.
4. Tous les jours, un homme... un vil esclave
D'un front audacieux me dedaigne et m brave.
(Rac., *Esth.*, II, 1.)
5. La mort de Mardochée.
6. Ma vengeance serait-elle bien assouvie pour si peu?
7. Mon courroux doit-il finir, etc.?
8. Qu'il ne reste donc...

On employe contre eux l'eau, le fer et la corde.....
Leur Seigneur eternel, leur grand Dieu des armées,
Ne les sauvera pas de mes mains animées.
Ils ont beau dans le Ciel espandre des sanglots,
Pour ne les point ouïr son oreille il a clos.
Forment[1] tant qu'ils voudront des piteuses complaintes,
Les Ames n'en seront à la pitié contraintes :
Quoi qu'ils tendent en haut leurs suppliantes mains
Pour faire rengainer les glaives inhumains,
Nul, touché de leurs maux, nul ne leur fera grace.
Voilà ce qu'en mon ame à ceste Gent je brasse[2].
Je veux dedans son sang esteindre mon courroux
Afin qu'à l'advenir il soit connu de tous
Qu'Aman a sur les Juifs sa cholere espanchée
Pour punir à son gré l'orgueil de Mardochée :
Et qu'un peuple exilé, par le Monde espandu,
Pour la faulte d'un seul a tout esté perdu[3].

(*Aman ou la vanité,* acte I; — p. 231.)

3. Prière de Mardochée.

Eternel, je sçay bien que nos grandes offenses
Attirent sur nos chefs[4] tes tardives vengeances;
Que les pechés commis contre ta sainte loy,
Te font[5] d'un Pere doux, un juge plein d'effroy :
Je sçay que nostre orgueil, que nostre fiere audace,
Pour nous a desseché les ruisseaux de ta grace;
Et que tu ne vois plus que d'un œil courroucé,
Le reste de ta Gent[6] ça et là dispersé :
Tu le livres aux fers des Nations estranges[7],
Afin que par leurs mains ton honneur tu revanges,
Qui fut cent fois foulé par ce peuple insolent.
En dure servitude il vit triste et dolent;

1. Qu'ils forment.
2. Prépare.
3. Un seul osa d'Aman attirer le courroux,
Aussitot de la terre ils disparurent tous.
(Rac., *Esth.*, II, 1.)

Toute la scène première de l'acte II d'*Esther* est évidemment inspirée de cette scène; les ressemblances sont trop grandes pour y voir le résultat d'une rencontre, et elles ne dérivent pas du texte biblique, qui en a fourni à peine quelques linéaments.

4. Têtes.
5. Te rendent.
6. Nation.
7. Etrangères.

Que dis-je, il vit, Seigneur! las! il ne doit plus vivre[1];
Jusqu'au bord du tombeau ta main veut le poursuivre :
Ta main l'y veut chasser comme le tourbillon,
Qui pousse le festu[2] de sillon en sillon.
Je n'ignore, Seigneur, que ta sainte justice,
Examinant de pres l'horreur de nostre vice,
Nous ne devon jamais attendre de pardon :
La mort est du peché le gage et le guerdon[3].
La mer n'a tant de flots durant une tempeste;
L'hiver tant de frimas, de cheveux nostre teste;
Que nos cœurs de pechés enormes et vilains,
Qui nous font abhorrer de toy, le Saint des Saints.
Nous venons recourir à ta misericorde;
A nostre repentance une grace elle[4] accorde,
Et prend[5], si tu le veux, nostre querelle en main
Contre tous les efforts d'un Tiran inhumain :
Qu'elle[6] appaise, Seigneur, les boüillons de ton ire,
Te presentant les pleurs d'un peuple qui souspire
Qui leve vers le Ciel et les mains et le cœur,
Pour destourner le coup de ta juste rigueur.

(*Ibid.*, acte III; — p. 249.)

4. Prière d'Esther.

Y deussé-je mourir j'en courrai le danger :
Laisser ma Gent en proye à l'orgueil estranger?
N'estouffer au berceau ses cruelles miseres?
Cessent de plus mouvoir mes nerfs et mes artéres,
Cesse mon cœur de battre, et mes deux yeux de voir,
Alors qu'un tel dessein je pourrai concevoir.
Non, non, j'aime bien mieux courir mesme fortune,
Que trainer plus long-temps une vie importune :
Il est bon de mourir avecques ses amis,
Quand vivre avecques eux il ne nous est permis :
Il te faut donc, Esther, souffrir en leur souffrance
Ou bien les delivrer avec ta delivrance.

1. Mais c'est peu d'être esclave, on la veut égorger. (Racine, *Esther*, I, 4.)
2. Fétu de paille.
3. Récompense.
4. Qu'elle.
5. Prends.
6. Ta miséricorde.

Et que te sert d'avoir ce bandeau[1] sur le chef,
Si tu ne peux au loin destourner ce méchef?
Et que te sert d'avoir ce sceptre dans la destre[2],
Si ton peuple par toy delivré ne peut estre?
Si tu ne peux les tiens de la mort recourir,
Il ne te reste rien sinon à bien mourir.
Mais Dieu qui tient en main de tous hommes la vie,
Peut-il pas empescher qu'elle te soit ravie?
Ou s'il le veut permettre as-tu pas ce confort[3],
Que tu mourras afin de revivre en ta mort;
Et que fermant les yeux aux tenebres mortelles,
Tu les viendras ouvrir aux clartés eternelles?
Certes je croy que Dieu veut se servir de moy,
Pour retirer les siens de ce mortel esmoy :
L'amour passionné qu'Assuére me porte
Fait revivre en mon cœur mon esperance morte :
Il prise[4] trop Ester, il en fait trop de cas,
Pour causer aujourd'huy sa honte et son trespas.
A toi donc, seul object de ma triste pensée,
Puisse arriver ma voix de mes soupirs poussée,
Voix qui pour s'élever et gaigner jusqu'à toy,
Pour ses deux aisles prend ton amour et ma foy.
Toy qui tiens en ta main des Princes le courage[5],
Toy qui leurs volontés mets sous ton arbitrage,
Donne-moy le pouvoir d'impetrer[6] de mon Roy,
Qu'ores[7] il me conserve et tous les Juifs en moy.
Inspire-le, Seigneur, si bien qu'il me permette
Que mon peuple captif en franchise[8] je mette.
Revoquant cest arrest contre luy prononcé,
Par lequel le trépas luy doit estre avancé[9] :
Nous n'avons, apres toy, rien pour nostre deffense,
Que le foible rempart d'une simple innocence :
Mais fay le prevaloir à[10] l'orgueil insolent
Du temeraire Aman qui va nous desolant.

1. Bandeau royal. Cf. Racine :

Tu sais combien je hais leurs fetes criminelles...
Que même cette pompe où je suis condamnée,
Ce *bandeau* dont il faut que je paraisse ornée...
Seule et dans le secret je le foule a mes pieds.
(*Esther*, I, 4.)

2. Main droite.
3. Consolation.
4. Apprécie.
5. Cœur.
6. Obtenir.
7. Maintenant.
8. Liberté.
9. L'heure de sa mort doit être avancée.
10. Sur.

Renvoye sur son chef[1] tout le mal qu'il nous brasse[2];
Remüe un peu le bras; foudroye son audace.

(*Ibid.*, acte IV; — p. 267)[3].

---

2. AUTEURS COMIQUES

GREVIN

(Voir plus haut, p. 333.)

Un financier.

RICHARD, LE TRÉSORIER.

RICHARD.

Je suis venu par devers vous
Pour entendre tant seulement
Si mon maistre aura le payment
De son quartier[4] que vous lui devez.

LE TRÉSORIER.

Vous estes fort malarrivez,
Vous venez apres la bataille;
Je ne sçache pas une maille[5].

RICHARD.

Comment, monsieur? et ce pendant
Mon maistre sera attendant
Vostre retour?

LE TRÉSORIER.

Il le fault bien.

RICHARD.

Mais, monsieur, pensez-vous combien
Ce luy est chose insupportable
D'estre si long temps redevable
A un tas de gens importuns.

LE TRÉSORIER.

Vrayment, Richard, je sçay aucuns

1. Tête.
2. Prépare.
3. Voir encore un fragment de Montchrestien cité p. 344, n. 3.
4. Quartier de rente.
5. Je ne me connais pas une *maille* (petite monnaie).

Qui m'ont voulu donner[1] le quart
De leur payment.

RICHARD.

Ma foy, Richard
N'ha point[2] telle commission;
Pour donner une portion
De l'argent, il le fera bien.

LE TRÉSORIER.

C'est bien parlé : vien ça, combien
Veult-il donner pour l'interest,
S'il trouve son argent tout prest?
Quant est de moy, je ne l'ay pas :
Mais il n'y a que quatre pas
Jusqu'au logis d'un mien ami.

RICHARD[3].

Le Tresorier n'est endormi,
Se voyant en main la fortune
De pouvoir gaigner la pecune.

LE TRÉSORIER.

Que dis-tu, Richard?

RICHARD.

Je songeois,
En comptant cy dessus mes doits,
Combien il voudroit bien donner.

LE TRÉSORIER.

Je ne pourroy plus sejourner[4].

RICHARD.

De trois cens livres vingt escus[5].

LE TRÉSORIER.

Ha vrayment, il[6] merite plus.
Voudroit-il bien en donner trente?

RICHARD.

Pour vingt et cinq, qu'il se contente :
Je vous feroy recompenser,
Si voulez encor, avancer.

LE TRÉSORIER.

Je le veux à mesme[7] profit :
Aussi je voudroy qu'il me feit

1. Abandonner.
2. Je n'ai point.
3. En aparté.
4. Attendre.
5. Il abandonnera vingt écus, soixante livres, sur trois cents.
6. Cela.
7. *A mesme,* avec.

Quittance des paymens entiers
Qu'il recevra des deux quartiers.

RICHARD.

Vous les aurez.

LE TRÉSORIER.

Mais il ne fault
Aussi n'en faire aucun default,
Car je veux partir dans une heure :
Parquoy soyez en mon demeure
Incontinent.

RICHARD.

C'est bien assez.
Jamais ils ne seront lassez
De prendre argent de toutes parts :
Il n'est pas de pauvres souldars
Desquels ces braves Tresoriers
N'attirent tousjours des deniers :
Mais au besoing il se fault taire.

(*La Trésorière,* acte I, scène 2; — p. 59 de l'éd. de 1562.)

REMI BELLEAU

(Voir plus haut, p. 233.)

Contre les procès.

Ha! que celuy vit miserable
Qui a procés! c'est un grand cas;
Aussi tost que ces Advocas
Nous ont empietez[1] une fois,
Ils nous font rendre les abbois[2];
Ceste gent farouche et rebourse[3]
Tire l'esprit de notre bourse
Subtilement par les fumees
De leurs parolles parfumees;
Puis nous chasse à l'extremité
Des bornes de la pauvreté.

1. Mis le pied sur nous.
2. Ils nous mettent aux abois.
3. Intraitable; même radical que dans *rebrousser*.

Hà! que je hay ces mangereaux[1],
Ces chiquaneurs procuraceaux[2];
Ha! que je hay ceste vermine,
La seule et presente ruine
Et le mal commun de la France!
Mais quoy? crever ou[3] patience.
Il y a seulement vingt ans
Que je suis de ces poursuyvans[4]
Qui bayent apres un arrest;
J'eusse bien gaigné l'interest
Au double de mon action[5],
Si quelque condemnation
M'en eust tiré premierement.
Mais quoy? ils sont tous de serment[6]
De n'estranger[7] point le gibier,
Ny les pigeons du colombier.
Mais, du depuis que je traffique
Avecque Messieurs[8], et pratique,
Aux despens de ma pauvre vie,
Comme[9] le Palais se manie,
J'ay bien connu que la Faveur
Est le rampart d'un bon plaideur.
Et pourtant[10], gentille Deesse
Faveur, c'est à toi que j'addresse
Mon procés, mon sac et mes quilles[11] :
Car mes raisons sont inutiles,
Mon bien, ma peine et mon labeur,
Sans ton secours, gente Faveur.
C'est à toy, Faveur, que je donne
Mon bien, mes vœux et ma personne.
Sans toy je n'espere jamais
De voir la fin de mon procés,
Sans toy je n'ay plus d'esperance,
Sans toy je pers la patience,
Car c'est toy qui tiens aujourd'huy

1. Affamés.
2. Petits procureurs. — H. Estienne, dans sa *Précellence* (p. 99 de l'éd. Feugère) cite *procuraceau* et *mangereau* comme des exemples de la faculté de dérivation que possède le français.
3. Ou prendre.
4. Plaideurs qui attendent un arrêt.
5. De mon action en dommages et intérêts.
6. Ils ont tous fait serment.
7. Effaroucher.
8. Ces messieurs.
9. Comment.
10. C'est pourquoi.
11. Cf. La Fontaine, *Fables*, IX, 9.

Nostre bien et celuy d'autruy;
C'est toy qui traites la justice,
L'eglise, la court, la police[1];
C'est toy qui donnes les arrests,
Les honneurs et les interests,
C'est toy qui couls[2] et qui entames,
Qui gaignes le cœur de Madame,
Ou d'une chaisne ou d'un bassin[3],
Ou d'une piece de satin,
A fin d'avoir une audiance;
C'est toy qui soustiens la ballance,
Et qui donnes le contrepois
Des ordonnances et des lois.....
C'est toy qui emportes le prix
Dessus les vertus de ce monde.

(*La Reconnue*, acte V, scène 3; — *Œuvres complètes* de R. Belleau, édit. Gouverneur, t. III, p. 348.)

PIERRE LARIVEY

Né vers 1540. — Mort apr. 1611.

Pierre Larivey naquit à Troyes vers 1540. Son père, descendant de la famille des *Giunti*, imprimeurs à Florence et à Venise, était venu s'établir à Troyes et avait traduit son nom par *L'arrivé*, corrompu depuis en *Larivey*. On connaît fort peu de chose de la vie de Pierre. On sait seulement qu'il fut chanoine de Saint-Étienne à Troyes, et qu'il vivait encore en 1611. Il s'occupa d'introduire en France la littérature italienne à l'aide de traductions et d'imitations. Il mit en français le second livre des *Facétieuses nuits de Straparole* et revit la traduction que Jean Louveau avait faite du premier livre (1573). En 1579e puis en 1611, il donna des comédies habilement imitées des comédies italiennes : elles ont été publiées dans la collection elzévirienne de l'*ancien théâtre français* (2 vol. in-18, 1855). On a encore de lui la *Filosophie fabuleuse* (1577), tirée pour le premier livre du *Discours des animaux* d'Ange Firenzuola, pour le deuxième de la *Filosofia morale* de Doni; *divers discours* traduits de Laurent Capellonni (1575); l'*Humanité de Jésus-Christ* d'après Pierre l'Arétin (1603), les *veilles* de

1. Le gouvernement.
2. Couds.
3. Plat d'argent.

Barthélemy Arnigio (1603). Parmi ces œuvres diverses, les *comédie* méritent surtout l'attention; nous les étudions dans notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (section III, ch. III, p. 179-182).

1. Les comédies en prose.

A monsieur d'Amboise, advocat en Parlement[1].

Monsieur,

J'ay tousjours pensé que ma nouvelle façon d'escrire en ce nouveau genre de Comedie[2], qui n'a encores esté beaucoup praticqué entre noz François, ne sera tant bien receue de quelques uns trop sevères, comme je serois ayse me le pouvoir persuader; occasion qui m'a long temps fait doubter si je devoy faire veoir le jour à ce mien petit ouvrage, basty à la moderne et sur le patron de plusieurs bons auteurs Italiens, comme Laurens de Medicis[3], pere du pape Leon dixième, François Grassin, Vincent Gabian, Jherosme Razzi, Nicolas Bonnepart, Loys Dolce et autres, qui ont autant acquis de reputation en leur vivant et esperé de memoire après leur decès, s'esbatans en ces Comedies morales et facecieuses, comme s'exerceans en l'histoire ou en la filosofie, esquelles ils n'estoient pas moins versez qu'en toutes bonnes sciences. Toutesfois, considerant que la Comedie, vray miroüer de noz œuvres, n'est qu'une morale filosofie, donnant lumière à toute honneste discipline, et par consequent à toute vertu, ainsi que le temoigne Andronique[4], qui premier l'a faict veoir aux Latins, j'en ay voulu jetter ces premiers fondemens, où j'ay mis, comme en bloc, divers enseignemens fort profitables, blasmant les vitieuses actions et louant les honnestes, affin de faire cognoistre combien le mal est à eviter, et avec quel courage et affection la vertu doibt estre embrassée pour meriter louange, acquerir honneur en ceste vie et esperer non seulement une gloire eternelle entre les hommes, mais

1. François d'Amboise, né à Paris en 1550, professeur au collège de Navarre, puis maître des requêtes et avocat au Parlement, et conseiller d'Etat, mort à Rennes en 1620. On lui doit une amusante comédie, *les Néapolitaines*, des pièces de poésie, et une édition des œuvres d'Abélard, 1616, in-4°. — La lettre de Larivey est datée de Paris, 1er janvier 1579.

2. Il s'agit des comédies en prose, dont le modèle était donné par les auteurs italiens.

3. Larivey confond Laurent de Médicis, qui n'a écrit aucune comédie, avec Lorenzino, l'auteur de l'*Aridosio*, comédie en prose dont Larivey a fait les *Esprits*. — Sur les auteurs dont les noms suivent, voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (p. 154 et s., 170 et suiv.).

4. Livius Andronicus.

une celeste recompense après le trespas. Et voylà pourquoy mon intention a esté, en ces populaires discours, de representer quelque chose sentant sa verité, qui peust par un honneste plaisir apporter, suyvant le precepte d'Horace[1], quelque profit et contentement ensemble. J'ay dict que j'en jette les premiers fondemens, non que par là je veulle inferer que je sois le premier qui faict veoir des Comedies en prose, car je sçay qu'assez de bons ouvriers et qui meritent beaucoup pour la promptitude de leur esprit, en ont traduict quelques-unes; mais aussi puis-je dire cecy sans arrogance, que je n'en ay encores vu de françoises, j'enten qui ayent esté representées comme advenues[2] en France. Or, si je n'ay voulu en ce peu, contre l'opinion de beaucoup, obliger la franchise de ma liberté de parler à[3] la severité de la loy de ces critiques qui veullent que la Comedie soit un poëme subject[4] au nombre et mesure des vers (ce que, sans me vanter, j'eusse pu faire), je l'ay faict parce qu'il m'a semblé que le commun peuple, qui est le principal personnage de la scène, ne s'estudie tant à agencer ses paroles qu'à publier son affection[5], qu'il a plutost dicte que pensée. Il est bien vray que Plaute, Cecil[6], Terence, et tous les anciens, ont embrassé, sinon le vray cors[7], à tout le moins l'ombre de la poësie, usans de quelques vers iambiques, mais avec telle liberté, licence et dissolution, que les orateurs mesmes sont, le plus souvent, mieux serrez en leurs periodes et cadances; qui a donné occasion de rappeller en doubte s'il falloit mettre la Comedie entre les poëmes parfaicts[8], bien qu'elle soit sœur germaine de la Tragedie, issues toutes deux de mesmes parens, encor que ceste cy, comme puis-née, n'ayt pas esté mariée en si haut lieu. Et, comme vous sçavez, c'est l'opinion des meilleurs antiquaires que le *Querolus*[9] de Plaute, et plusieurs autres Comedies qui sont peries par l'injure de temps, ne furent jamais qu'en pure

1. *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.* (Épître aux Pisons, 343.)
2. Arrivées (dont l'action s'est passée) en France.
3. Dépend de *obliger*.
4. Soumis.
5. Ce qu'il ressent.
6. Cecilius.
7. Corps.
8. Horace, *Sat.* I, IV, v. 45 :

Idcirco quidam comœdia necne poema
Esset, quæsivere, quod acer spiritus ac vis
Nec verbis nec rebus inest; nisi quod pede [certo
Differt sermoni, sermo merus.

1. Le *Querolus* ou *Aulularia* est une comédie anonyme du IVe ou du Ve siècle de notre ère que tout le moyen âge jusqu'à Larivey a attribuée à Plaute. Cette pièce, qui paraît s'inspirer de quelque auteur grec aujourd'hui perdu, se rattache d'une manière un peu artificielle à l'*Aulularia* du vieux poète comique. Elle avait été primitivement écrite en vers iambiques réguliers; mais un copiste, en changeant l'ordre des mots, la mit en prose, et c'est sous cette forme remaniée qu'elle est conservée. V. l'édit. critique qu'en a donnée M. L. Havet, Paris, 1880.

prose. Joint aussi que le Cardinal Bibiene[1], le Picolomini et l'Aretin, tous les plus excellens de leur siècle et autres dont j'ai parlé cy-dessus, et lesquels j'ay voulu principalement imiter et suyvre en ce que j'ay pensé m'estre possible et permis, n'ont jamais, en leurs œuvres comiques, jaçoit[2] qu'ils fussent des premiers en la poësie, voulu employer la rithme, comme n'estant requise en telle maniere d'escrire, pour sa trop grande affectation et abondance de parolles superflues[3]...

(*Ancien théâtre français,* éd. Viollet-le-Duc, t. V, p. 1[4].)

2. L'avare et son trésor.

SEVERIN, DESIRÉ.

SEVERIN[5]. Mon Dieu, que je suis miserable! M'eut-il peu[6] jamais advenir plus grand malheur qu'avoir des diables pour hostes, qui sont cause que je ne puis me descharger de ma bourse! Qu'en feray-je? Si je la porte avecques moy, et que mon frère la voye, je suis perdu. Où la pourray-je donc laisser en seureté?

DESIRÉ[7]. Elle est pour estre mienne.

SEVERIN. Mais puisque je ne suis veu de personne, il sera meilleur que je la mette icy, en ce trou, où je l'ay mise autrefois sans que jamais j'y aye trouvé faute[8]. Oh! petit trou, combien je te suis redevable!

DESIRÉ. Mais moy[9], si vous l'y mettez.

SEVERIN. Mais si on la trouvoit! Une fois paie pour tousjours[10]. Je la porteray encores avec moy : je l'ay apportée de plus loing.

1. Le cardinal Bibbiena (1470-1510), auteur de la *Calandria*, comédie en prose; Alexandre Piccolomini (1508-1578), archevêque *in partibus* de Patras, théologien, jurisconsulte, philosophe, mathématicien, médecin, auteur dramatique; il a laissé deux comédies, *Alexandre* et *l'Amour constant*. Pierre l'Arétin, c'est-à-dire d'Arezzo, ville de Toscane (1492-1557), célèbre par ses poésies licencieuses et ses venimeuses satires, a laissé quelques bonnes comédies en prose, entre autres *le Philosophe*.

2. *Ja soit* qu'ils, bien qu'ils.

3. Sur la question des comédies en prose, voir notre *Tableau de la littérature au seizième siècle* (sect. III, p. 178).

4. Le théâtre de Larivey forme le tome V, le tome VI et le commencement du tome VII de cette collection, qui fait partie de la *Bibliothèque Elzévirienne*.

5. Séverin, vieil avare, n'ose rentrer dans sa maison, qu'il croit hantée par des esprits, ni se retirer chez son frère, à cause d'une bourse de deux mille écus qu'il a sur lui et qu'il ne veut pas lui montrer. Il se décide à enterrer son trésor.

6. Pu.

7. Jeune homme sans fortune qui aime Laurence, fille de Séverin. De l'endroit où il est caché, il voit Séverin enterrer sa bourse, dont il s'empare ensuite. — Dans toute cette scène, Désiré, naturellement, s'exprime en *aparté*.

8. Manque.

9. C'est bien plutôt moi (qui lui serai redevable).

10. Il ne faut qu'une fois pour la perdre.

On ne me la prendra pas, non. Personne ne me void-il? J'y regarde, pource que quand on sçait qu'un[1] qui me resemble a de l'argent, on luy desrobbe incontinent.

Desiré. Elle sera mieux au trou.

Severin. Que maudits soient les diables qui ne me laissent mettre ma bourse en ma maison! Tu bieu[2], que dis-je! Que ferois-je s'ils m'escoutoient[3]? Je suis en grande peine; il vaut mieux que je la cache, car, puisque la fortune me l'a autresfois gardée, elle voudra bien me faire encores ce plaisir. Hélas! ma bourse, hélas! mon âme, hélas! toute mon esperance, ne te laisse pas trouver, je te prie.

Desiré. Je pense qu'il ne la laschera jamais.

Severin. Que feray-je? L'y mettray-je? Oy; nenny[4]; si feray, je l'y vay mettre; mais devant que me descharger je veus veoir si quelqu'un me regarde. Mon Dieu! il me semble que je suis veu d'un chacun, mesmes que les pierres et le bois me regardent. Hé! mon petit trou[5], mon mignon, je me recommande à toy. Or sus, au nom de Dieu et de Sainct Antoine de Padoue[6], *in manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*

Desiré. C'est si grand chose[7] que je n'en puis rien croire si je ne le voy.

Severin. C'est à ceste heure qu'il faut que je regarde si quelqu'un m'a veu. Ma foy, personne. Mais si quelqu'un marche dessus, il luy prendra peut estre envie de veoir que c'est : il faut que souvent j'y prenne garde, et n'y laisse fouiller personne. Si faut-il[8] que j'aille où j'ay dit, afin de trouver quelque expedient pour chasser ces diables de mon logis. Je vay par de là, car je ne veux passer auprès d'eux.

Desiré. Me voilà roy, puis qu'aujourd'huy est arrivé le jour auquel je dois mettre fin à mes misères. Qu'atten-je? que quelqu'un vienne pour me donner quelque empeschement? Je m'en garderay bien. Comme il a espié s'il estoit regardé de personne[9] quand il a caché sa bourse, il faut aussi que je regarde si ores[10] que je la veux enlever je suis point veu, et par qui. O sainct et sacré trou, que tu me fais heureux! Quel beau champignon

1. Quelqu'un.
2. *Tue Dieu* (que Dieu me tue), converti en *tu bieu*, pour éviter le blasphème.
3. Il est effrayé de son imprécation contre les diables ou mauvais esprits.
4. Oui! Non!
5. Le trou où il enfouit son trésor.
6. Ce saint avait la réputation de faire retrouver les objets perdus.
7. Ce serait une si bonne affaire pour moi que je n'ose y croire.
8. Il faut cependant.
9. Quelqu'un.
10. Maintenant.

voicy. Croiriez-vous bien que je l'ayme mieux[1] en mes mains qu'une paire de gands neufs? Cependant je veux veoir dedans : peut-estre que ce n'est que de la monnoye[2]. Tu bieu! comme le soleil y luict[3]! tout y est jaulne. Vrai Dieu! quel nouveau et soudain changement[4]!

(*Les Esprits,* acte II, scène 3, — t. V, p. 231.)

3. L'avare volé.

SEVERIN, FRONTIN, *son valet.*

SEVERIN. Mon Dieu! qu'il me tardoit que je fusse despesché[5] de cestuy-ci, afin de reprendre ma bourse! J'ay faim, mais je veux encor espargner ce morceau de pain que j'avois apporté; il me servira bien pour mon soupper ou pour demain mon disner, avec un ou deux navets cuits entre les cendres. Mais à quoy despends-je[6] le temps, que je ne prens ma bourse, puisque je ne voy personne qui me regarde? O m'amour! t'es-tu bien portée? Jésus, qu'elle est légère! Vierge Marie! Qu'est-ce cy qu'on a mis dedans[7]? Helas! je suis destruict, je suis perdu, je suis ruyné! Au voleur! au larron! au larron! prenez-le! arrestez tous ceux qui passent! fermez les portes, les huys[8], les fenestres! Miserable que je suis! Où cours-je? A qui le dis-je? Je ne sçay où je suis, que[9] je fais, ny où je vas. Helas! mes amys, je me recommande à vous tous! Secourez-moy, je vous prie! je suis mort! je suis perdu! Enseignez-moy qui m'a desrobbé mon ame, ma vie, mon cœur, et toute mon esperance! Que n'ay-je un licol pour me pendre! Car j'ayme mieux mourir que vivre ainsi. Helas! elle est toute vuyde, vray Dieu! qui est ce cruel qui tout à un coup m'a ravy mes biens, mon honneur et ma vie? Ah! chetif que je suis! que ce jour ma[10] esté malencontreux! A quoy[11] veux-je plus vivre, puisque j'ai perdu mes escus, que j'avois si soigneusement amassez et que j'aymois et tenois plus chers que mes propres yeux! mes escus, que j'avois espargnez retirant le pain

1. La bourse.
2. De la menue monnaie.
3. Il s'agit d'écus d'or qu'on appelait *écus au soleil*, à cause de leur effigie. Même plaisanterie dans Regnier : « Fait dedans un escu reluire le soleil » (*Sat.* XI).
4. Dans ma position.
5. Débarrassé.
6. Dépensé-je?
7. Désiré a remplacé l'or par des cailloux.
8. Les portes d'entrée.
9. Ce que.
10. M'a.
11. Pourquoi.

de ma bouche, n'osant manger mon saoul, et qu'un autre joyt[1] maintenant de mon mal et de mon dommage[2].

FRONTIN. Quelles lamentations enten-je là?

SEVERIN. Que ne suis-je auprez de la rivière, afin de me noyer!

FRONTIN. Je me doute que[3] c'est.

SEVERIN. Si j'avois un cousteau, je me le planterois en l'estomac.

FRONTIN. Je veux veoir s'il dict à bon escient. Que voulez-vous faire d'un cousteau, seigneur Severin? Tenez, en voilà un.

SEVERIN. Qui es-tu?

FRONTIN. Je suis Frontin. Me voyez-vous pas?

SEVERIN. Tu m'as desrobbé mes escus, larron que tu es! Ça, ren-les-moy, ren-les-moy ou je t'estrangleray.

FRONTIN. Je ne sçay que[4] vous voulez dire.

SEVERIN. Tu ne les as pas, donc?

FRONTIN. Je vous dis que je ne sçay que c'est.

SEVERIN. Je sçay bien qu'on me les a desrobbez.

FRONTIN. Et qui les a prins[5]?

SEVERIN. Si je ne les trouve, je delibère me tuer moy-mesme.

FRONTIN. Hé! seigneur Severin, ne soyez pas si colère!

SEVERIN. Comment, colère? J'ay perdu deux mille escus.

FRONTIN. Peut-estre que les retrouverez; mais vous disiez tous jours que n'aviez pas un lyard, et maintenant vous dictes que avez perdu deux mille escus?

SEVERIN. Tu te gabbes[6] encore de moy, meschant que tu es!

FRONTIN. Pardonnez-moy.

SEVERIN. Pourquoy donc ne pleures-tu?

FRONTIN. Pour ce que j'espère que les retrouverez.

SEVERIN. Dieu le veulle, à la charge de te donner cinq bons sols!

FRONTIN. Venez disner; Dimanche, vous les ferez publier au prosne; quelcun vous les rapportera.

SEVERIN. Je ne veux plus boire ne[7] manger; je veux mourir ou les trouver.

FRONTIN. Allons, vous ne les trouvez pas pourtant, et si[8] ne disnez pas.

SEVERIN. Où veux-tu que j'alle[9]? Au lieutenant criminel?

1. Jouit.
2. Comparez Plaute, *Aulularia*, IV, 9. et Molière, *l'Avare*, IV, 7.
3. De ce que
4. Ce que.
5. Pris.
6. Moques.
7. Ni.
8. Ainsi.
9. J'aille.

FRONTIN. Bon[1]!

SEVERIN. Afin d'avoir commission de faire emprisonner tout le monde?

FRONTIN. Encor meilleur! Vous les retrouverez. Allons, aussi bien ne faisons-nous rien icy.

SEVERIN. Il est vray, car encor que quelqu'un de ceux-là[2] les eust, il ne les rendroit jamais. Jesus! qu'il y a de larrons en Paris!

FRONTIN. N'ayez pœur de ceux qui sont icy; j'en respon, je les cognois tous.

SEVERIN. Hélas! je ne puis mettre un pied devant l'autre! O ma bourse!

FRONTIN. Hoo! Vous l'avez; je voy bien que vous vous mocquez de moy.

SEVERIN. Je l'ay voirement[3]; mais, helas! elle est vuyde, et elle estoit plaine!

FRONTIN. Si ne voulez faire autre chose, nous serons icy jusques à demain.

SEVERIN. Frontin, aide-moy, je n'en puis plus. O ma bourse! ma bourse! helas! ma pauvre bourse!

(*Les Esprits*, acte III, scène 6, — t. V, p. 258.)

4. Le Fanfaron.

MATHIEU, *frippier;* FIERABRAS.

MATHIEU. Par ma foy, je ne vous eusse pas pensé si gaillard, et j'en suis bien aise.

FIERABRAS. Tu n'as rien oy[4] : je voudrois que tu visses avec quelle gravité j'ay accoustumé me seoir entre les couronnes des roys, empereurs et autres princes et seigneurs, et avec quelle attention je suis escouté quand je discour de la guerre, de la paix, de l'estat d'un royaume, d'un empire ou d'une republicque.

MATHIEU[5]. Cestuy-ci ne conte jamais que des miracles, et est si sot qu'il pense estre un autre Amadis de Gaule.

FIERABRAS. Parle haut, que je t'entende.

1. C'est une bonne idée.
2. Les spectateurs; plaisanterie imitée de Plaute.
3. Vraiment.
4. Ouï, entendu; ce que tu as entendu de moi jusqu'ici n'est rien.
5. La plupart des répliques du fripier sont en *apartè*.

Mathieu. Je dy, mon capitaine, qu'estes encore pour finir vos jours parmy les rois, empereurs, princes et grands seigneurs, de mode[1] que ne devriez vendre choses tant rares et precieuses[2].

Fierabras. Tu dis vray, car les beaux et riches harnois font tousjours regarder celuy qui en est maistre. Mais qu'en ay-je affaire, ayant acquis tel credit et reputation pour avoir mis à fin tant d'entreprises et de merveilles, comme tout le monde sçait? Joint que[3] les harnois ne sont ceux qui avancent et poussent mes semblables près les sceptres et couronnes, ains[4] c'est cestecy[5] qui faict tout. Va, enquiers-toy de moy en Allemagne, en Poloigne, en Russie, en Tartarie, en Barbarie, en Asie, en Afrique,.... et tu en orras[6] conter merveilles.

Mathieu. Ma foi, mon capitaine, il me faudroit trop de paires de souliers pour un tel voyage, et pense veritablement qu'estes homme pour faire estonner qui ne vous cognoistroit[7], comme les cha-huans font les autres oyseaux. Ha! ha! ha!

Fierabras. Il ne m'est bien seant me louer moy-mesme.

Mathieu. C'est sagement faict, car qui se loue s'emboue[8].

Fierabras. Bien te diray-je que, quelque part que j'aille, je suis tousjours suivi d'un chacun qui, me monstrant au doigt, dict : Voicy celuy qui tint dernièrement contre tous les chevaliers de la cour.

Mathieu. Il n'est damné qui ne le croit[9].

Fierabras. C'est celuy qui, luytant[10] en la presence du roy contre un bas Breton, le mit en tel point qu'il n'eut que faire de medecin.

Mathieu. Peult estre, car il ne luy fit point de mal.

Fierabras. Je ne parle pas des joustes, de courses de lances..., de poser des sentinelles, de deseigner[11] tranchées, de faire batteries...

Mathieu. Mais plus tost baratteries[12].

Fierabras. Et sçavoir mieux qu'aucun chef ou conducteur quand il se faut advancer ou reculer...

Mathieu. C'est à dire faire la piaffe[13] et puis s'enfuir.

1. De manière.
2. Ses vêtements que, faute d'argent, il s'en va vendre au marchand fripier.
3. A cela s'ajoute que.
4. Mais.
5. Son épée.
6. Entendras.
7. Mais non ceux qui, comme Mathieu, savent à quoi s'en tenir sur lui.
8. S'embourbe.
9. Parce que les paroles de Fierabras ne sont pas article de foi.
10. Luttant.
11. Dessiner, tracer.
12. Tromperies, filouteries.
13. Fanfaronnades.

FIERABRAS. Et en toutes autres choses. Bref, je suis le capitaine Fierabras. Mais je ne trouve point bon que tu te tournes si souvent de l'autre costé, parlant à toy-mesmes, quand tu te trouves en presence d'hommes honorables et illustres.

MATHIEU. Monsieur mon capitaine, cognoissant devant qui je me trouve, je n'ose avoir la hardiesse arrester mes yeux dessus vous. C'est pourquoi je me tourne d'autre costé.

(*Les Jaloux,* acte III, scène 4; — t. VI, p. 44.)

5. Les étudiants à Paris.

LUQUAIN. . . . . O pauvres pères! helas! que vous estes deceuz[1] en vos opinions! car vous pensez, quand vous envoyez vos enfants aux universitez pour estudier, qu'un jour ils doivent estre l'honneur, la reputation et la gloire de vostre maison; et, le plus souvent, ils sont la honte de vostre race, et la perte d'eux-mesmes, quand, oublians leur devoir, ils s'adonnent trop à leurs voluptez. Je ne dis pas que quelqu'un[2] ne profitte, mais je dys que d'une centaine il n'en vient un à bien. Le père de mon maistre n'a que ce seul fils, qu'il pense estre tout adonné aux lettres, et vous voyez en quel peril il se mect!

(*Les Escoliers,* acte III, scène 5, — t. VI, p. 142.)

6. Un pédant.

BABILLE, M. JOSSE[3].

BABILLE. Je croy que je seray tousjours par les chemins; j'ay opinion qu'il doit estre revenu[4]. Tic! toc!...

M. JOSSE. Qui est ceste mal morigerée[5] *pecora campi*[6], qui d'une telle force bast ceste porte? Elle m'a fait *contremiscere*[7] tous les intestins. Qui frappe à cet huis[8]? Qui est-ce qui heurte?

BABILLE. Le seigneur Fidelle sont-il en la maison?

M. JOSSE, *Fœmina proterva*[9], rude, indocte, imperite, ignare, indiscrette, incivile, inurbaine, mal morigerée, ignorante, qui

1. Décus.
2. Qu'il n'y en ait pas un qui, etc.
3. Cf. Molière, *Femmes savantes,* II, 6.
4. M. Josse.
5. Mal morigénée, mal élevée.
6. Bêtes des champs.
7. Frémir.
8. Porte d'entrée.
9. Femme dévergondée.

t'a enseigné à parler en ceste façon? Tu as fait une faute en grammaire, une discordance au nombre, au mode appelé *nominativus cum verbo*[1], pour ce que Fidelle est *numeri singularis*[2], et sont *numeri pluralis*[3], et doit-on dire : est-il en la maison et non : sont-ils en la maison[4]?

Babille. Je ne sçai pas tant de grammaires[5].

M. Josse. Voicy une autre faute, un très grand vice en l'oraison[6], pour ce que, comme dit Guarin[7], la grammaire estant art *recte loquendi recteque scribendi*[8], jaçoit qu'[9]en plusieurs langues elle soit escritte, n'est pourtant sinon un seul art, par quoy envers les bons autheurs ne se trouve *grammatice*[10] *grammaticarum*, non plus encore que *tritica triticorum*, et *arene arenarum*, car il se dit tant seulement au singulier.

Babille. Toutes ces vostres niaiseries ne m'importent rien[11].

M. Josse. En ce sens on ne dit pas ne m'importe rien, pour ce que *duæ negationes affirmant*[12] et vallent autant comme si tu disois, il m'importe un peu, ce que tu n'entends pas dire, par ce que tu voulois que j'entendisse qu'il ne t'importe pas.

Babille. Je n'ay point aprins toutes ces choses-là, chacun sçait ce qu'il a aprins.

M. Josse. Sentence de Senèque, au livre *De moribus. Unusquisque scit quod didicit*[13].

Babille. Faites-moy ce plaisir, allez le appeler et luy dites que je suis là servante du seigneur Ottavian.

M. Josse. Prononce-moy Octavian avec *c* et *t*, pour ce que derive du nom universel[14] *octo*, qui en grec s'écrit par *cappa* et *taf*[15].

Babille. Depeschez-moy[16], je vous prie, et luy dites que je suis Babille.

1. Le nominatif avec le verbe.
2. Est du nombre singulier.
3. Du nombre pluriel.
4. MARTINE.
Mon Dieu! *je n'avons* pas étugué comme vous.
BÉLISE.
Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel.
Je n'est qu'un singulier, *avons* est pluriel.

5. Martine commet aussi une erreur sur la grammaire (*Qui parle d'offenser grand'mère ni grand-père*, etc.); mais cette erreur est plus jolie et amène des traits plus plaisants que celle de Babille.
6. Le discours. Cf. Moliere : « Un barbare amas de vices d'oraison. » (*Femmes savantes*, II, 7.)
7. Grammairien italien, né en 1460, mort en 1537, précepteur de Léon X.
8. L'art de bien parler et de bien écrire.
9. Bien que.
10. *Grammaticæ ;* de même plus loin *arenæ*. Cette orthographe par *e* est conforme à l'orthographe du moyen âge, qui remplaçait généralement *æ* par *e*. — M. Josse veut dire que les mots qui signifient en latin *grammaire, froment, sable*, ne se déclinent pas au pluriel.
11. MARTINE.
Et tous vos beaux dictons *ne* servent *pas de* [*rien*.
BÉLISE.
De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une néga- [tive.
12. Deux négations affirment.
13. Chacun sait ce qu'il a appris.
14. Général, commun.
15. Le κ et le τ.
16. Expédiez-moi.

M. Josse. Ce nom est fort propre aux femmes, qui veulent tousjours babiller comme toy.

Babille. Vous me semblez un diable.

M. Josse. Tu n'entens le vocable[1], pour ce que *diabolus*[2] signifie calomniateur et faux accusateur; je ne t'accuse pas, mais je declare ton nom.

Babille. O diable, o demon que vous estes! faictes que je parle au seigneur Fidelle.

M. Josse. Il faut distinguer comme[3] tu entens ce mot demon, pour ce qu'il signifie intelligent, et jusques icy tu m'as pleu[4]. Se trouve des cacodemons et eudemons[5], bons et mauvais demons, comme *dolus malus, dolus bonus, venenum malum, venenum bonum.* Que te semble de ces choses?

Babille. Je ne vous enten pas.

M. Josse. Si tu ne l'entend, tu es comme morte, *nam sine doctrina vita est quasi mortis imago*[6]. Atten, je m'en vas.

Babille. Allez au diable, qui vous puisse crever et ceux qui vous ressemblent.

(*Le Fidelle,* acte II, scène 14, — t. VI, p. 370.)

1. Mot.
2. En grec (διάβολος).
3. Comment.
4. Tu n'as pas cherché à me déplaire.
5. Κακοδαίμων, mauvais démon; εὐδαίμων, bon démon.
6. Car, sans la science, la vie est comme l'image de la mort. Cf. Molière (*Bourgeois gentilhomme,* II, 6).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SECTION

I. — THÉOLOGIENS ET PRÉDICATEURS

JEAN CALVIN. — Notice 1
1. Calvin au roy de France 2
2. Que la nature de l'homme corrompue ne produit rien qui ne merite condamnation 4
3. Confession de foi 6
SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Notice 7
1. Du vrai mérite 8
2. Ce sont nos œuvres qui rendent témoignage de ce que nous sommes 9
3. Exemple de dévouement chrétien 10
4. La lumière de Dieu luit sur tous 11

II. — PHILOSOPHES ET MORALISTES

MONTAIGNE. — Notice 12
1. De la mort 13
2. La nature à l'homme 15
3. Comment l'enfant étudiera l'histoire 16
4. De l'amitié de Montaigne avec E. de la Boëtie 18
5. Des défaites glorieuses 19
6. Contre ceux qui cherchent à rabaisser les actions des grands hommes 20
7. Effets de la poésie 21
8. Comment on doit prier Dieu 21
9. Contre l'orgueil de l'homme 23
10. Incertitude des lois humaines 24
11. Montaigne sur ses *Essais* 25
12. Sur La Boëtie 27

CHARRON. — Notice 28
1. Peuple ou vulgaire 28
2. Se tenir tousjours prest à la mort fruict de sagesse 30
3. De la vertu 33

III. — ÉCRIVAINS POLITIQUES

ÉTIENNE DE LA BOETIE. — Notice 34
1. De la liberté 35
2. Le tyran ne connaît point l'amitié 37
GUILLAUME DU VAIR. — Notice 38
Exorde du discours pour le maintien de la loi salique 39
SATYRE MÉNIPPÉE. — Notice 43
1. Harangue de Monsieur de Lyon 44
2. Harangue du sieur de Rieux, sieur de Pierre-Font, pour la noblesse de l'Union 47
3. Harangue de Monsieur d'Aubray pour le tiers Estat 49

IV. — AUTEURS DE MÉMOIRES, etc.

LA NOUE. — Notice 54
1. Plainte des protestants 55
2. Portrait d'un soldat 57
BLAISE DE MONLUC. — Notice 58
1. Discours de Monluc dans le conseil du roi 59
2. Les femmes de Sienne 60
3. Devoirs d'un gouverneur de place 62
4. Monluc en Guyenne 65
5. Confessions d'un soldat 66
BRANTOME. — Notice 67
1. De la loyauté chez les princes 68
2. Bayard 70
3. Les dames de Sienne 75
D'AUBIGNÉ. — Notice 78
1. Fragments des Mémoires 79
2. Entretien de Coligny et de sa femme 83
3. D'Aubigné au roi de Navarre 86
HENRI IV. — Notice 88
1. A Monsieur de Launey, baron d'Entraigues, gouverneur de Vivarez et de Gevaudan 89
2. A Monsieur de Givry 90
3. A Monsieur de Bellievre, chancelier de France 90
MARGUERITE DE VALOIS. — Notice 91
Un épisode de la Saint-Barthélemy 92

V. — CONTEURS

RABELAIS. — Notice 93
1. Prologue de l'auteur 95
2. Grand-Gousier et Picrochole 98
Le regret et difficulté que feist Grand-Gousier de entreprendre guerre 98
Le teneur des lettres que Grand-Gousier escripvoit à Gargantua 99
Comment Ulrich Gallet fut envoyé devers Picrochole 100
La harangue faicte par Gallet à Picrochole 101
3. Pantagruel et Panurge 104
Comment Panurge, chatelain de Salmigondin, mangeoit son blé en herbe 104
Comment Panurge loue les debteurs et emprunteurs 107
Continuation du discours de Panurge, à la louange des presteurs et debteurs 111
4. Comment nous passasmes le Guychet habité par Grippe-Mynault, archiduc des Chaptz-Fourrez 112
MARGUERITE D'ANGOULÊME. — Notice 115
1. De l'amour parfait 116
2. Sur ceux qui s'enorgueillissent de vaincre leurs passions.. 117
BONAVENTURE DES PERIERS. — Notice 119
1. Comparaison des alquemistes à la bonne femme qui portoit une potée de lait au marché 120
2. De trois frères qui cuiderent estre pendus pour leur latin.. 122
3. Des mal contents 123
NOEL DU FAIL. — Notice 124
Les femmes et le secret 125

VI. — ÉRUDITS ET SAVANTS

HENRI ESTIENNE. — Notice 126
1. Des mots composés en français 127
2. Du desordre et abus qui est aujourd'huy en la langue françoise 130
ESTIENNE PASQUIER. — Notice 133
1. Marie Stuart devant ses juges 134
2. Ronsard et la Pléiade 135
3. De l'origine de nostre vulgaire françois 139
4. La farce de Patelin 142
AMYOT. — Notice 146
1. La mère de Coriolan 147
2. La mort de Pompée 150
3. Les femmes et le secret 153

4. De quoy nous doyvent servir les embusches de nos ennemys et les recherches qu'ils font de nostre vie 154
5. Écho 156
BERNARD PALISSY. — Notice 159
1. Les outils de Palissy 160
2. Palissy à la recherche des émaux 162
AMBROISE PARÉ. — Notice 164
Le siège de Metz 165
OLIVIER DE SERRES. — Notice 168
L'eau 169

DEUXIÈME SECTION

I. — LES POÈTES DE 1500 A 1550

LE MAIRE DE BELGES. — Notice 171
1. Complainte de l'amant vert 172
2. Le jeune Paris et les Nymphes 175
CLÉMENT MAROT. — Notice 177
1. Le Lyon et le Rat 178
2. Au roy, pour avoir esté derobé 180
3. Conseils de Jean Marot à son fils 183
4. A une damoyselle malade 184
5. Au roy, du temps de son exil à Ferrare 185
6. Adieu aux dames de la court 187
7. De l'amour du siècle antique 188
8. Du lieutenant criminel et de Samblançay 189
9. Replique à la royne de Navarre 189
10. De soy mesme 184
11. De trois enfans frères 190
12. Paraphrase du Psaume XXXIII de David 190
MARGUERITE D'ANGOULÊME 193
1. La succession des Empires 193
2. Sur la maladie du Roy de France 195
MELIN DE SAINT-GELAIS. — Notice 196
1. Description d'amour 196
2. Quatrain 198
3. A Clement Marot, estans tous deux malades 198

II. — L'ÉCOLE DE RONSARD

JOACHIM DU BELLAY. — Notice 200
1. Le manifeste de la Pleiade (*La defense et illustration de la langue françoyse*) 201

Pourquoy la langue Françoyse n'est si riche que la Grecque et Latine 201
Que le naturel n'est suffisant à celuy qui en poësie veult faire œuvre digne de l'immortalité 203
Quelz genres de poëmes doit elire le poëte François 204
Conclusion de tout l'œuvre 206
2. D'escrire en sa langue 207
3. L'idée 209
4. Le poëte courtisan 209
5. Les ruines de Rome 213
6. Regrets 214
7. Contre Rome 215
8. D'un vanneur de blé aux vents 216
9. Charles-Quint et Paul IV 217

RONSARD. — Notice 218
1. Adjuration 219
2. A Hélène 219
3. A Cassandre 220
4. A Anthoine Chasteigner 220
5. De l'election de son Sepulchre 221
6. Tous sont égaux devant la mort 224
7. L'Amour et l'Abeille 224
8. Evocation 226
9. Contre les bucherons de la forest de Gastine 227
10 et 11. A Jean d'Aurat 228
12. A Robert Garnier 229
13. Aux protestants 230
14. Le tombeau du feu roy tres-chrestien Charles IX 232

REMI BELLEAU. — Notice 233
1. L'Amour picqué d'une mouche à miel 233
2. Avril et May 234
3. L'Amour oiseau 239
4. La Pierre aqueuse, dite Ἔνυδρος 240

J.-A. DE BAIF. — Notice 242
1. Les Saisons 243
2. Les Roses 245
3. Fragment de l'*Antigone* 246
4. Amour dérobant le miel 247
5. Chansonnette, en vers mesurés 248

DU BARTAS. — Notice 249
1. La fin du déluge 249
2. La mer et la terre estans si peu de chose à comparaison du ciel qui les enclost, apprennent à tous hommes à s'humilier 250
3. La création de l'homme 251
4. Les hésitations de Judith 251

D'AUBIGNÉ 253
1. A Diane 253
2. Discours de la Fortune contre la Vertu 254
3. Le Jugement dernier 255
DESPORTES. — Notice 258
1. Chant d'amour 259
2. Procez contre Amour au siege de la Raison 260
3. Le poëte donne l'immortalité 263
4. Paraphrase sur le *Libera me, Domine, de morte æterna* 264
BERTAUT. — Notice 265
1. Cantique sur la naissance de Nostre Seigneur 266
2. Paraphrase du Psaume CXLVII 267
3. Stances 268
4. Chanson 269
5. Pour le ballet des Princes, vestus de fleurs en broderies 271
JEAN PASSERAT 271
1. Sur la mort d'un moineau 271
2. Hymne du Sauveur Jésus 273
3. Sur la France 274
4. Estrennes à madame de Roissy 274
VAUQUELIN DE LA FRESNAYE. — Notice 275
1. Les vertus du poëte 275
2. Les auteurs dramatiques doivent représenter des mystères. 277
3. Le poëte courtisan 278
4. Vauquelin sur lui-même 279
5. Idylle 281
6. Les Germains en France 282
RÉGNIER. — Notice 283
1. Contre les mauvais poëtes 284
2. La servitude de la Cour 285
3. Avec la science il faut un bon esprit 287
4. La condition de poëte 289
5. Les quatre âges de la vie 291
6. Défense des anciens poëtes 292
7. Allégorie 295
8. Épitaphe de Régnier faite par lui-même 297
PIBRAC, FAURE ET MATHIEU. — Notice 297
Quatrains moraux de Pibrac 298
Quatrains moraux de Faure 300
Quatrains moraux de Mathieu 301
Quatrains de la vanité du monde 310
Tablettes de la mort 301
JEAN LE HOUX. — Notice 303
Le nez du buveur 303
LA CHANSON AU XVIe SIÈCLE. — Chanson nouv. de la Ligue. 304

TROISIÈME SECTION

I. — AUTEURS DE MYSTÈRES, MORALITÉS, FARCES ET SOTTIES

GRINGORE. — Notice 306
1. Les plaintes de la Sotte Commune 306
2. Pugnicion divine hault assise en une chaire et elevée en l'air. 310
3. Louis IX en Terre-Sainte 310
THÉODORE DE BÈZE. — Notice 313
Abraham sacrifiant 314
LECOQ. — Notice 320
Le mystère de Caïn 320

II. — ÉCOLE DE RONSARD

1. POETES TRAGIQUES

ESTIENNE JODELLE. — Notice 327
1. Imprécations de Didon 328
2. Énée et le chœur des Phéniciens 330
3. Dernières plaintes de Didon 332
JACQUES GREVIN. — Notice 333
1. Brutus avant le meurtre de César 333
2. Brutus après le meurtre 334
JEAN DE LA TAILLE. — Notice 335
1. Rezefe et Joabe 335
2. Rezefe et ses fils 337
ROBERT GARNIER. — Notice 341
1. La douleur de Cornélie 341
2. Les enfants de Cléopâtre 343
3. Phèdre dénonce Hippolyte 345
4. Nabuchodonosor 348
5. Sedecie et le prophète 349
6. Les héros de Charlemagne 351
ANTOINE DE MONCHRESTIEN. — Notice 352
1. La mort de Marie Stuart 353
2. Les menaces d'Aman 355
3. Prière de Mardochée 357
4. Prière d'Esther 358

2. AUTEURS COMIQUES

J. GREVIN 360
Un Financier 360

R. BELLEAU..... 362
Contre les procès 363
PIERRE LARIVEY. — Notice 364
1. Les comédies en prose..... 365
2. L'Avare et son trésor 367
3. L'Avare volé..... 369
4. Un Fanfaron..... 371
5. Les Étudiants à Paris 373
6. Un Pédant..... 373

FIN

13818-7-14

SOCIÉTÉ ANONYME D'IMPRIMERIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

SOC

PQ
231
D3
1900

Darmesteter, Arsène
Le seizieme siècle en France

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

E.STECHERT
ALFRED HAFNER)
NEW YORK